11r 8 E m.
c. 3673.

LES VERITEZ & LES DEVOIRS DE LA RELIGION CHRETIENNE

TIREZ

DES LIVRES DU V. & DU N. TESTAMENT

EXPRIMEZ DANS LES TERMES MEMES.

De l'Ecriture Ste.

AVEC

VN ABREGÉ DE L'HISTOIRE Ste. DU V. TEST.

Depuis Adam, jusqu'à J. Christ.

&

Vn Discours préliminaire sur l'Inspiration

De l'Ecriture Ste.

A quoi l'on à ajouté des Tables Chronologiques des Evenemens considerables renfermez dans cette Histoire, & vn Discours Historique sur les Anges.



Imprimé à CORK chez ANDRE WELSH,
MDCCXXV.

8 5

MVSEVM
BRITAN
NICVM

9 106

A
MESSIEURS
LES ANCIENS
&
CHEFS DE FAMILLE
De
L'EGLISE FRANÇOISE DE CORK.

MESSIEURS & TRES CHERS FRERES,

JE profite de cette occaſion pour Vous donner des marques publiques de ma reconnoiſſance de l'honneur que vous m'avez fait en m'appellant à ſervir cette Egliſe; & des preuves de vôtre bienveuillance que j'ay reçu depuis que je ſuis parmi Vous.

J'ay toujours crû, qu'vn Paſteur devoit conſacrer la principale partie de ſes études au bien & à l'vtilité de ſon troupeau, que c'eſt là le but qu'il doit ſe propoſer dans l'vſage qu'il fait des talens que nôtre commun Maittre lui a confié: Dans cette penſée je n'ay pas heſité ſur le choix que je devois faire de ceux à qui je dedierois cet ouvrage. Comme c'eſt principalement

lement pour Vôtre vtilité que je l'ai entrepris, c'eſt auſſi dans le deſſein de vous l'offrir, que je l'ai continué & fini.

Ce Livre eſt d'vne telle nature que je n'ai preſque beſoin que de vôtre pieté pour vous engager à le recevoir avec autant de plaiſir que j'en reſſens en vous le preſentant. La plus grande partie, n'eſt qu'vne compilation (ſi je puis m'exprimer ainſi) des Ouvrages du St. Eſprit, de ces livres pour la conſervation deſquels Vous avez ſouffert avec joye le raviſſement de vos biens, & l'éxil de vôtre Patrie. Pour ce que vous y trouverez de compoſition humaine comme le diſcours ſur les Anges, quelques autres Introductions, quelques remarques ſoit de Critiquê ſoit de Chronologie ſur l'Hiſtoire; quoi-que je me flatte que cela ne ſera pas inutile, au moins à l'égard de tous, cependant je vous prie d'en excuſer les deffauts que vous pourrez y decouvrir.

Nous ſommes obligez ſelon l'exhortation d'vn Apôtre, "de "nousédifier nous-mêmes ſur nôtre tres ſainte foy" Deux choſes me paroiſſent principalement requiſes pour reüſſir dans la conſtruction de cet édifice; 1°. Il faut connoitre le fondement ſur lequel nous voulons l'élever, afin que nous puiſſions travailler avec plus d'aſſurance. 2°. Il eſt auſſi neceſſaire de connoitre la nature & les qualitez des materiaux que nous devons y employer, afin qu'ils ayent autant de rapport qu'il eſt poſſible avec la nature du fondement ſur lequel nous bâtiſſons en ſorte que nous puiſſions devenir vn Temple Saint au Seigneur. L'Ecriture Ste. nous fait ſuffiſamment connoitre l'vne & l'autre de ces choſes. Elle nous inſtruit clairement de toutes ces doctrines fondamentales neceſſaires à ſalut ſur leſqu'elles nous devons élever nôtre édifice: Et ces excellens preceptes qu'elle nous donne pour nous conduire dans tous les états, dans toutes les relations, dans tous les âges, dans toutes les circonſtances de la vie humaine, nous decouvrent ſuffiſamment quelles doivent être les qualitez & la nature des œuvres que nous ſommes obligez de faire pour rendre nôtre édifice agreable à Dieu.

Il ne s'agit donc que de lire l'Ecriture Ste. avec cette attention digne aux oracles de Dieu. Quelqu'aisé que soit ce moyen il ne laisse pas d'être extremement negligé, même par le plus grand nombre de ceux qui pourroient s'en servir en toute liberté; & si je ne craignois de passer les bornes d'vne Epitre dedicatoire je deplorerois icy le malheur de tant de Chrêtiens qui vniquement aitentif à se faire des établissemens sur la terre, ne pensent qu'avec la derniere non-chalance (pour ne pas dire qu'ils ne pensent point du tout) à s'assurer vne place dans cette maison celeste dont Dieu lui-même est l'Architecte & le Bâtisseur.

Vous la connoissez cette negligence, MES TRES CHERS FRERES, Vous y êtes sensibles, Vous la deplorez. Mais le principal effet que cette connoissance doit produire en nous, c'est que nous profitions du malheur des autres pour en devenir meilleurs: & que nôtre conduite soit entierement opposée à celle de ces mondains dont nous deplorons l'égarement. Nous nous plaignons que les hommes donnent ordinairement à Mammon ce qu'ils ne devroient donner qu'à Dieu; consacrons à Dieu ce que les mondains consacrent à Mammon, je veux dire nos cœurs, nos affections, nos services: Nous pensons avec douleur que la Religion Chrêtienne ne se trouve presque plus que dans nos livres sacrez; gravons la bien avant sur les Tables de nos cœurs: Nous gemissons de voir cette chandelle mise sous vn boisseau; faisons reluire nôtre lumiere devant les hommes, brillons au milieu de cette generation tortuë & perverse, comme des flambeaux qui portent au devant d'eux la parole de vie; Etudions-nous aux choses honnêtes devant tous les hommes, afin que les hommes voyant nos bonnes œuvres ils glorifient nôtre Pere celeste. Vn moyen tres efficace pour parvenir à ce degré de pieté & de vertu c'est, comme je l'ai deja remarqué, de nous instruire à fonds autant que nous

en

en ſommes capables, des veritez fondamentales de la Religion, & des devoirs qu'elle nous préſcrit. L'Ecriture Ste. nous fournit toutes les lumieres neceſſaires ſur ce ſujet ; que diſ-je! Elle eſt l'vnique ſource d'ou nous devons puiſer les veritez que nous devons croire, & les devoirs que nous devons pratiquer. Il ne ſ'agit que de la lire, de la mediter, de l'étudier avec humilité avec attention, & dans vn deſſein formé de ſuivre ſes lumieres, de pratiquer tout ce qu'elle nous ordonnera quelqu'oppoſé qu'il ſoit à nos paſſions, & à nos inclinations ; en vn mot il faut apporter à cette étude toutes ces diſpoſitions de l'Eſprit & du Cœur neceſſaires pour être trouvez dignes de recevoir la connoiſſance du Secret de l'Eternel & de ſon Alliance; car Vous ſavez qu'il y a des incredules pour leſquels nôtre Evangile eſt encore couvert, & qui ont beau le lire & le mediter, il leur eſt toujours odeur de mort à mort, parce que le Dieu de ce ſiecle a aveuglé leur entendement ; parce qu'ils cherchent la gloire qui vient de la part des hommes, & non point celle qui vient de Dieu ſeul; qu'ils ne craignent point Dieu ; & n'ont aucun deſſein de faire la volonté de Chriſt. La parole de la croix ; les choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu ne profitent de rien à ces gens-là; Elles leur ſont folie: Mais à ceux qui ſont bien diſpoſez, Chriſt eſt la vertu de Dieu, & la puiſſance de Dieu ; ſa parole les enſeigne, les convainc, les corrige, les inſtruit ſelon la Juſtice, ils ne liſent ou n'entendent jamais lire l'Ecriture Ste. Que leur Ame ne ſe trouve raſſaſiée comme de graiſſe & de moëlle, & leur bouche loüe Dieu avec vn chant de rejouiſſance. Ne ſont-ce pas là des encouragemens ſuffiſans pour nous engager à l'étude de l'Ecriture Ste, & à profiter de tous les ſecours que nous avons pour acquerir vne connoiſſance ſolide des verités ſalutaires qu'Elle renferme.

Le livre que je vous preſente MESSIEURS & TRES CHERS FRERES eſt tres propre à faciliter cette étude;

L'on

L'on y a raſſemblé ſous leurs propres chefs les principaux paſſages de l'Ecriture Ste. qui établiſſent quelque Dogme, ou quelque Devoir eſſentiel de la Religion Chrêtienne: Il peut étre vtile generalement à tous; les plus ignorans peuvent y puiſer vne idée aſſez juſte de ce qu'ils doivent croire & pratiquer pour étre ſauvez: Et les plus éclairez y trouveront dequoï ſuppléer au defaut de leur mémoire. Comme l'accroiſſement de vôtre pieté fera toujours le ſujet de ma plus grande joye, je me croirai auſſi ſuffiſamment recompenſé de mon travail ſ'il contribuë à ce grand but de mon Miniſtere.

J'ay remarqué avec vne extreme ſatisfaction qu'il y a parmi vous pluſieurs perſonnes de pieté & de vertu: Je prie Dieu qu'il en augmente le nombre. Priez pour moy MES TRES CHERS FRERES: Car je vous aſſure que je vous aime d'vne affection cordiale; & que j'ai vn ardent deſir de vous acquerir tous entierement à Chriſt, & de vous procurer par là le plus grand de tous les biens; Priez ce pere de miſericorde non ſeulement qu'il me donne les forces du corps neceſſaires, mais auſſi qu'il ſanctifie mon cœur, qu'il en purifie toutes les affections, qu'il me rempliſſe de tout don de ſapience, & d'intelligence, qu'il me rende de plus en plus capable de manifeſter la bonne odeur de la connoiſſance de J. Chriſt. Je le prie auſſi qu'il repande ſes benedictions temporelles ſur vos perſonnes, ſur vos enfans, ſur vos emplois & vos occupations, ſur l'œuvre de vos mains; mais ſur tout Je lui demande tres inſtamment, que Vôtre charité abonde encore de plus en plus avec connoiſſance & toute intelligence; afin que vous diſcerniez les choſes contraires pour étre purs & irreprehenſibles à la journée de Chriſt; Etant remplis des fruits de juſtice qui ſont par J. Chriſt, à la gloire & à la louange de Dieu. Qu'il affermiſſe vos cœurs dans ſon amour, & dans l'attente de nôtre Seig-

neur

neur, J. Christ ; Afin que lors qu'il apparoitra, pour rendre à chacun selon ses œuvres, vous puissiez paroître avec lui en gloire. Je suis

MESSIEURS ET TRES CHERS FRERES,

Votre très humble & très

affectionné Serviteur

LAUAL.

CORK, 1er. Septembre 1725.

PREFACE.

LA premiere partie de ce livre qui a pour titre LES VERITEZ & LES DEVOIRS, DE LA RELIGION CHRETIENNE &c. a été presque toute composée sur le modele d'vn excellent livre de My Lord François Gastrill à present Evêque de Chester, Intitulé The Christian Institutes, or, The Sincere Word of God, c'est à dire Les Institutions Chrêtiennes, ou La Sincere Parole de Dieu: Aprés avoir lû, & examiné ce livre avec attention, je fus d'abord persuadé qu'il ne pouvoit qu'être tres vtile à tous les Chrétiens, & que ce seroit rendre service aux familles françoises que la persecution à jetté sur ces bords de leur en donner vn semblable en leur Langue naturelle (†) L'approbation generale qu'il a reçu dans ces royaumes me fait esperer qu'il ne sera pas reçu moins favorablement de ceux pour lesquels j'ai travaillé.

Les raisons que cet Illustre Prelat à eu pour entreprendre cet ouvrage sont si fortes qu'on ne peut que demeurer convaincu de la necessité, aussi bien que de l'vtilité de cette entrepriſe: Voici à peu prés comment il s'explique là dessus dans sa Preface.

' L'Ecriture Ste. ayant été écrite pour nous instruire de la vo-
' lonté de Dieu, & de toutes les choses necessaires à nôtre Sa-
' lut êternel, il ne faut pas douter que dans la forme que nous

 l'avons

(†) C'est sur la 4e. Edition que j'ay travaillé & même on m'a dit qu'elle étoit devenuë fort rare.

' l'avons aujourd'hui elle ne ſoit tres propre & ſuffiſante pour ' produire cet effet ; en ſorte que quiconque la lit avec le ' ſoin & l'attention requiſe, peut, ſans aucun autre ſecours être ' veritablement & pleinement inſtruit de tout ce qu'il doit ' croire & pratiquer pour être ſauvé.

' J'ajouterai auſſi que celui qui par le devoir de ſa charge eſt ' obligé d'inſtruire les ignorans, de redreſſer ceux qui s'égarent ' de fermer la bouche aux contrediſans, peut être parfaitement ' inſtruit par l'Ecriture Ste. à toutes ces bonnes œuvres.

' ——— Quoy qu'il en ſoit c'eſt ſans doute pour l'avantage ' de ceux qui ne veulent pas ſe donner la peine d'examiner & ' d'étudier eux-mêmes l'Ecriture Ste. auſſi bien que pour ceux ' qui par la raiſon de leur âge ſont incapables de la lire avec juge- ' ment, & pour ceux qui ayant leur eſprit rempli de prejugez, ' pourroient en faire vne fauſſe application, que pluſieurs perſon- ' nes ont entrepris de faire des abregés des Dogmes & des Precep- ' tes de la Religion Chrêtienne qui étant, (ſelon le temoignage de ' leurs auteurs) exactement conformes à l'Ecriture Ste. étoi- ' ent deſtinez à nous donner vne Idée generale de toutes ces ' vérités qui ſe trouvent renfermées dans nos livres ſacrez ; ' afin que par ce moyen on pût les lire avec plus de facilité & ' plus de fruit.

' On ne peut diſconvenir que ce deſſein ne ſoit tres bon, & ' qu'on n'eut pû en tirer de grands avantages s'il eut été executé ' ſincerement & avec équité : Mais le malheur eſt que ces mê- ' mes livres, qui ont eté deſtinez pour nous conduire plus ' aiſement, & avec plus de certitude à la connoiſſance de l'E- ' criture Ste. ſont pour la plus part compoſez d'vne telle mani- ' ere qu'ils nous repreſentent la Religion dans vn faux jour, & ' qu'en nous en donnant d'abord de fauſſes idées ils ne contri- ' buent pas peu à rendre vains & inutiles les efforts que nous ' faiſons dans la ſuite pour nous en inſtruire & examiner ſes ' veritez par nous mêmes.

' La

‘ La principale cauſe de cet abus, vient des differentes opi-
‘ nions qui partagent le monde Chretien, tant dans les matieres
‘ de la Foy que dans celles qui regardent le Culte qu'on doit
‘ rendre à Dieu. Opinions qui doivent leur premiere origine
‘ au reſpect ſuperſtitieux qu'on a eu pour les Traditions ou pour
‘ les Ecrits des hommes, qu'on à plus conſulté & écouté que
‘ la parole de Dieu ; & elles ſe ſont maintenuës depuis par
‘ les ſoins que chaque Secte a pris d'inſtruire leurs enfans de
‘ ces points qui les diſtinguent & les ſeparent l'vne de l'autre
‘ plutôt que des dogmes eſſentiels & des devoirs de la Religion
‘ Chrêtienne : Avec de telles diſpoſitions d'eſprit il eſt tres dif-
‘ ficile pour ne pas dire impoſſible que ceux qui entreprennent
‘ de traitter de la Religion, ne nous la reproſentent ſous de
‘ fauſſes couleurs, & ne ſubſtituent leurs propres imaginations
‘ en la place de ce que le Seigneur nous a donné dans les Ecri-
‘ tures.

‘ Mais outre toutes ces erreurs qui forment preſque tout le
‘ corps de doctrine de certaines Eglises particulieres on peut
‘ encore trouver pluſieurs defauts dans les écrits des Docteurs
‘ particuliers d'vne même communion qui entreprennent de
‘ traitter des dogmes de la Religion chacun en ſa propre langue
‘ & ſelon ſa maniere de concevoir.

‘ Pour écarter toutes ces fauſſes opinions que nous pou-
‘ vons avoir reçuës des autres ſur les matieres de la Religion,
‘ auſſi bien que pour prevenir les faux Jugemens que nous pour-
‘ rions former ſur l'Ecriture Ste. quand nous la liſons ; J'ay
‘ ſouvent penſé qu'il ſeroit tres vtile de faire vn recueil de tous
‘ les Dogmes & de tous les Preceptes renfermez dans les Ecrits
‘ du V. & du N. Teſtament, & de les diſpoſer dans vn certain
‘ ordre qui put donner au Lecteur Chretien vne idée claire &
‘ diſtincte de tous les articles de foy & de tous les devoirs de la Re-
‘ ligion Chretienne, conſervant toujours le langage de l'Ecriture,

‘ Ste. pour ne laiſſer aucun lieu aux faux caracteres ſous leſ-
‘ quels on pourroit repreſenter ſes veritez.

‘ C'eſt ce que j'ay taché de faire dans le traitté ſuivant, é-
‘ tant bien perſuadé de la juſteſſe de la penſée d'vn Autheur
‘ celebre; Qu'on ne ſauroit mieux parler des choſes divines qu'en
‘ employant les expreſſions dont Dieu ſ'eſt ſervi pour nous les
‘ reveler.

‘ Il ne faut pas ſe flatter que ce Tableau de la Religion reve-
‘ lée que nous avons tracé dans ce livre ait aſſez d'influence ſur
‘ ceux qui ont été élevez dans ces paroles qu'enſeigne la ſapi-
‘ ence humaine, pour leur faire abandonner toutes leurs fauſ-
‘ ſes opinions; & ce langage auquel ils ſont accoutumez depuis
‘ long tems; mais comme ce livre ne contient que la pure pa-
‘ role de Dieu, il y a lieu d'eſperer; Que de quelque com-
‘ munion que l'on ſoit on ne ſe fera pas de la peine d'y jetter
‘ les yeux, ſans crainte de s'égarer; & que s'il s'en trouve quel-
‘ qu'vn à qui il puiſſe ſervir d'aide pour découvrir ſes erreurs
‘ l'Authorité de ſon Autheur l'engagera à ſe rendre plus volon-
‘ tiers à la verité.

‘ Mais quel que ſoit l'effet que cette methode puiſſe produire
‘ dans l'eſprit de ceux qui ſe trouvent engagez dans l'erreur; il ne
‘ peut qu'être avantageux à ceux qui n'ont pris encore aucun
‘ mauvais parti, & qui commencent ſeulement à étudier la Re-
‘ ligion Chretienne, d'avoir vn plan general de toutes ſes veritez
‘ & de tous ſes devoirs, tracé de la maniére la plus ſimple en
‘ laquelle elle a été autrefois donnée aux Saints. Car lors qu'ils
‘ verront tous les paſſages de l'Ecriture qui ſe raportent à vn
‘ méme ſujet, vnis enſemble ſous leur propre chef, ils courront
‘ moins de riſque de tomber dans aucune de ces erreurs qui
‘ paroiſſent fondées ſur quelque texte particulier conſi-
‘ deré ſeulement en ſoi-méme & comme ſeparé de tous les
‘ autres: & lors qu'ils auront vne fois appris à parler le langage

‘ de

‘ de l'Ecriture Ste. ils ſeront mieux en état de juger de la ‘ force de toutes les autres expreſſions, & juſqu'à quel degré ‘ elles ſont conformes à cette regle infaillible de la parole de ‘ Dieu.

‘ C'eſt pour eux principalement que j'ay entrepris de dreſ- ‘ ſer cet abregé de la Doctrine renfermée dans nos Livres ſa- ‘ crez; & j'y ai été ſur tout encouragé par la penſée que cet ‘ ouvrage pourroit en quelque maniere favoriſer ces Nobles ‘ Projets, qu'on a formé (& qu'on execute avec tant de ‘ Zêle & de ſuccés) pour donner à la jeuneſſe vne connoiſſance ‘ plus exacte des principes de nôtre Ste. Religion, & pour ‘ étendre la lumiere de l'Evangile dans les lieux ou il n'a pas ‘ encore été annoncé.

‘ Il ſeroit à ſouhaiter que les ennemis declarez de la Re- ‘ ligion revelée, vouluſſent prendre quelque methode ſemblable ‘ à celle-ci de la conſiderer toute entiere dans toute ſon étenduë ‘ & ſa ſimplicité, avant que de conclurre qu'elle eſt fauſſe ou ‘ abſurde dans aucune de ſes parties: Par là ils decouvriroient ‘ bien tôt que toutes les objections qu'ils font contre la Re- ‘ lation, ne touchent proprement que certaines opinions parti- ‘ culieres, que quelques Docteurs particuliers ont fauſſement ‘ avancées, comme étant la parole de Dieu; & qu'on ne peut ‘ rejetter ni des-aprouver aucun dogme de la Religion Chré- ‘ tienne, tandis que l'authorité de l'Ecriture (que tous leurs ‘ efforts ne ſauroient ébranler) eſt conſervée dans ſon ‘ entier.

Ce ſont là les motifs qui ont engagé ce Savant Prélat à travailler à cet ouvrage; ſa pieté & ſon Zele pour l'avancement du regne de J. Chriſt lui en a fait former le deſſein, & l'a conſtamment ſoutenu dans l'execution: Ce n'eſt pas le ſeul ouvrage dont il a enrichi le Public, il s'eſt attiré l'eſtime & la veneration de tous ceux qui entendent la langue Angloiſe & qui prennent

prennent quelque plaiſir à voir triompher la verité † par pluſieurs autres ouvrages ou il a donné des preuves éclatantes de ſa profonde êrudition, de la ſolidité de ſon jugement, & d'vne pieté ſinguliere.

Dés que la Providence m'eut appellé à ſervir cette Egliſe je penſay au moyen de remplir l'vn des devoirs eſſentiels de mon miniſtere, qui regarde l'inſtruction de la jeuneſſe, d'vne maniere qui leur fut la plus avantageuſe, & les mit en état, de comprendre plus clairement les veritez de la Religion; dans cette vûe je formai pluſieurs projets, je dreſſai plus d'vn plan d'vn Catechiſme raiſonné ſur tous les dogmes fondamentaux & les devoirs de la Religion Chretienne, auſſi bien que ſur l'Hiſtoire de l'Egliſe depuis la creation juſqu'à preſent; mais les difficultez que je trouvai dans l'execution, & mon incapacité à les ſurmonter, m'obligerent à abandonner ce plan, ſans abandonner pourtant le deſſein de faire quelque choſe qui pût étre vtile à mon Troupeau, & repondre au but que je me propoſois pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Peu de tems aprés je reçus le livre dont j'ay parlé cy deſſus en la place d'un autre du même Autheur que j'avois demandé; & aprés en avoir lû la Preface, & avoir examiné le plan & l'execution, je ne diſſimuleray point que je fus extremement joyeux de trouver dans ce petit livre ce que je cherchois depuis ſi long tems, ainſi je me determinai à travailler ſur le même ſujet en nôtre langue,

j'entrai

† Il publia en 1697 vn livre intitulé, la certitude de la Religion en general, ou les premiers principes des devoirs de l'homme établis, &c. en 1698. Il donna vne 2e. édition de ſes reflexions ſur la Trinité, &c. avec vne defenſe de ces reflexions contre les objections du Dr. Sherlock Doyen de St. Paul, En 1699. Il publia la Certitude de la Revelation Chrêtienne, & la neceſſité de la croire démontrées &c. On m'a dit qu'il avoit encore publié quelques autres ouvrages, dont je ne dirai rien ne les ayant pas vûs. Je ne ſai ſi ceux dont je parle ont été traduits en François.

j'entrai dans cette carriere avec cette confiance qu'inſpire la bonne opinion que l'on a de ſon guide.

De toutes les methodes qu'on puiſſe ſuivre pour inſtruire les jeunes gens dans la Religion Chrétienne, il n'y en a point à mon avis de plus ſure, de plus claire & de plus abregée que de leur mettre l'Ecriture Ste. entre les mains, & pour leur faciliter cette etude, de choiſir vn certain nombre de paſſages clairs & formels ſur leſquels les articles fondamentaux de nôtre Ste. Religion ſe trouvent établis, & les accoutumer à apprendre ces paſſages par cœur. En effet puiſque nous ſoutenons comme il eſt vrai que nos livres ſacrez renferment la regle parfaite de nôtre foy & de nos mœurs, puis que nous diſons que les points fondamentaux de nôtre Religion ſont tirez de ces livres ſacrez, enfin puiſque nous ſommes perſuadez que l'Ecriture Ste. eſt ſuffiſamment claire pour que toute perſonne docile & attentive puiſſe y comprendre les choſes neceſſaires à ſalut ; ne ſeroit-il pas raiſonnable qu'on ſe contenta de leur donner tout pur ce lait d'intelligence qui eſt ſans fraude afin qu'ils pûſſent croitre par lui, on ſe propoſe ſans doute pour but dans l'inſtruction qu'on donne aux enfans d'en faire de bons Chrétiens; mais ou trouvera-t'on le Chriſtianiſme ſi clairement enſeigné que dans les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres ? C'eſt donc dans ces ſources toutes pures qu'il faut le puiſer ; c'eſt de cette pure parole de Dieu qu'il faut d'abord les nourrir ; C'eſt ſur ce fondement des Prophetes & des Apôtres qu'il faut les élever afin qu'ils deviennent vn Temple Saint au Seigneur.

C'étoit la methode que les Juifs ſuivoient pour inſtruire leurs enfans dans leur Religion, ils leur faiſoient aprendre par cœur la Loy de Moyſe : Les premiers Chrétiens l'ont auſſi ſuivie avec vn admirable ſuccés ; Pourquoy ne la ſuivrions nous pas auſſi? Je veux qu'il n'y ait rien dans les Catechiſmes qu'on donne aux enfans qui ſoit contraire à la parole de Dieu: je veux que toute la volonté de nôtre pere celeſte, que tou-

tes

tes les veritez fondamentales de la Religion, y soient expliquées avec toute l'exactitude, la netteté, & la clarté qu'on peut desirer, mais pourquoi n'employerons-nous pas les termes mêmes dont le St. Esprit s'est servi pour nous les reveler? St. Paul rend ce temoignage à l'Ecriture Sainte, Qu'elle est utile à enseigner, à corriger à instruire selon la justice, afin que l'homme de Dieu, c'est à dire tout bon Chretien aussi bien que le Ministre de l'Evangile soit accompli & parfaitement instruit à toute bonne œuvre.

En effet Dieu s'étant proposé d'instruire les hommes de ce qu'ils devoient croire & pratiquer pour être sauvez, il ne faut pas douter qu'il ne se soit expliqué d'vne maniere suffisamment claire pour être entendu de tous ceux qui liroient les livres sacrez, en sorte qu'ils fussent rendus capables par cette Lecture de repondre à la misericordieuse intention du divin Auteur qui les a dictez aux Sts. hommes qui les ont écrits. Les veritez de la Religion Chretienne étant d'vne telle nature qu'elles ne seroient jamais montées dans le cœur d'aucun homme si Dieu ne nous les eut revelées par son Esprit; il me semble que c'est vn hommage que ceux qui en ont reçu la connoissance doivent rendre à cet Esprit St. de qui elles procedent, de les enseigner aux autres dans les mêmes termes qu'il a employé pour nous les reveler.

On ne peut pas disconvenir que toutes les veritez fondamentales & necessaires à salut ne soient exprimées dans nos livres sacrez en termes assez clairs pour que tous les esprits les puissent comprendre; il est vray qu'elles y sont aussi exprimées en termes figurez qui ont du raport soit à quelque coutume soit à quelque façon de parler en vsage dans ces tems là, & qu'il faut necessairement connoitre pour en bien comprendre le sens; mais il est aussi vrai que les mêmes veritez sont exprimées clairement & sans figure en d'autres endroits en sorte que chacun peut aisement les entendre; Or c'est de

ces

ces veritez exprimées clairement & sans figure, dont je crois qu'on doit instruire les jeunes gens dans les termes mêmes de l'Ecriture, Ste.

Ce n'est pas que je desapprouve l'vsage des Catechismes. A la verité je crois que si la Religion eut toujours conservé sa premiere perfection qu'elle avoit reçu de J. Christ & de ses Apôtres ; si en passant au travers de ce grand nombre de siecles qui ont coulé depuis sa naissance, elle ne se fut pas chargée ni d'erreurs ni de superstitions qui la des-honorent, on connoitroit assurement la verité. Il suffiroit de prouver à vn Catechuméne la divinité de l'Ecriture Ste de lui dire le but que Dieu s'est proposé en nous la donnant; & de le convaincre ensuite par ses propres yeux, que les articles de foy exprimez dans cette profession de foy qu'on nomme le Symbole des Apôtres sont tous fondez sur des passages exprés du Vieux & du Nouveau Testament. Il suffiroit d'extraire de ces livres vn certain nombre de passages clairs & formels sur chaque article de ce Symbole & qu'il les apprit par cœur aprés lui avoir marqué la signification des termes qu'il ne l'entendoit pas. On pourroit suivre la même methode à l'égard de la Morale, reduisant sous chaque precepte du Decalogue les passages clairs & formels qui s'y raportent. Cela dis-je auroit pû suffire pour instruire la jeunesse des dogmes & des devoirs de la Religion Chrêtienne, si étant sortie toute pure de la bouche de J. Christ & de celle de ses Apôtres, elle eut toujours conservé sa premiere pureté.

(a) Mais la Religion toute divine qu'elle est, a eu le sort des choses humaines sujettes à l'inconstance. L'Eglise s'est sentie de la foiblesse, de l'ignorance & des vices de ceux qui l'ont gouvernée, & ce ruisseau qui couloit pur de sa source

(a) Basnage Hist. de l'Egl. Tom. I, Liv. I. Ch. I.

s'est insensiblement chargé d'ordures & a roulé avec ses eaux le limon & la boue. Le monde sortit parfait des mains de son Createur; il ne manquoit rien à la beauté de cet Ouvrage, & il n'a jamais été necessaire de remplir ses besoins par la creation de quelque nouvelle espece. Il ne demeura pas long tems dans l'état où Dieu l'avoit formé. Il en avoit confié la conduite à l'homme cela suffisoit pour en alterer bien tôt la perfection & pour rendre toutes les creatures sujettes à la vanité. La Religion quoy que spirituelle n'a pas laissé d'éprouver la même sort. J. Christ avoit fondé une Eglise pure & sans tâche, il avoit revelé aux hommes tout ce qui est necessaire à leur salut: & on n'a point eu besoin de decouvrir de nouveaux mysteres pour suppléer au defaut de premiers. On trouvoit dans l'Evangile de quoi remplir tous ses besoins, la source de tous les biens qu'on peut esperer, & les moyens necessaires pour en obtenir la possession. Mais ce depôt étoit entre les mains des hommes qui par leur inconstance naturelle ont alteré la Religion qu'on leur avoit confié. L'amour de la nouveauté l'emporte souvent dans leur esprit sur l'amour de la verité, l'orgueil leur fait joindre quelquefois leurs lumieres à celles de Dieu, & quelquefois même disputer avec ce Etre supreme sur ses decrets & sur sa conduite, on a souvent caché des opinions contraires à la revelation sous le voile des éclaircissemens qu'on a entrepris de donner sur les termes & les expressions dont le St. Esprit s'est servi, & sous le specieux pretexte d'exciter la devotion des peuples & de rendre la Religion venerable par un exterieur pompeux on a abusé de la credulité des peuples, on les a chargé d'un joug dont J. Christ & ses Apôtres les avoient delivrez, on a mis toute sorte de voyes en usage pour les replonger de l'Esprit aux sens, aprés que J. Christ à repandu son sang pour les rapeller des sens, à l'Esprit; on a introduit, que dis-je on a substitué des cultes charnels à la place du culte spirituel

tuel que le grand fondateur de nôtre Religion, le ferme appuy de nôtre foy & de nos esperances, J. Christ avoit établi il

On a dit parce qu'on l'a cru ainsi, & qu'on ne se donne pas toujours la peine d'examiner les choses, que l'Eglise étoit demeurée vierge l'espace de cent ans & que personne ne l'avoit deshonorée pendant le premier siecle. Mais quelque court que soit ce tems d'innocence qu'on lui a donné il faut pourtant encore l'abreger, ou l'inscrire en faux contre ce que dit St. Paul qu'il y avoit dans l'Eglise de Corinthe des hommes qui nioient la resurrection des morts. St. Jean n'a-t'il pas écrit son Evangile contre ceux qui nioient la divinité de J. Christ? Et s'il en faut croire St. Epiphane, le premier fondateur du Manichéisme étoit à Jerusalem du tems des Apôtres, & ce fut d'eux qu'il emprunta ces traits du Christianisme qu'il a mêlez dans son monstrueux Système.

Si du vivant même des Apôtres & sous les yeux de ces grands maîtres de la Religion il se glissoit des gens dans l'Eglise qui tachoient de renverser la foy des Chrétiens; on doit bien s'attendre qu'après leur mort les choses seront allées de mal en pis; & si dans le tems que l'Eglise se cimentoit du sang de ses enfans & qu'il suffisoit d'être Chrétien pour devenir l'objet de la rage & de la fureur des peuples & de leurs Gouverneurs, cette Epouse de J. Christ a été deshonorée par ce nombre prodigieux d'erreurs & d'heresies qui ont eu la vogue dans les quatre premiers siecles; on doit bien s'attendre que lors qu'elle a joüi de la prosperité, lors qu'une fois elle a été établie par les loix humaines, & qu'il a fallu faire profession du Christianisme pour occuper les charges & les emplois, la corruption a encore été plus grande qu'auparavant; les richesses filles de la pieté ont devoré leur mere, le vice est né avec elles; les conducteurs de l'Eglise uniquement occupez pour la plûpart du soin de remplir les vûes de leur ambition, d'assouvir leur avarice, de satisfaire à leur luxe pensoient peu à remplir les devoirs d'une

charge à laquelle ils ne parvenoient souvent que par leurs brigues & qu'ils ne recherchoient même que pour être mieux en état de satisfaire les differentes passions dont ils étoient animez.

La Religion a senti les influences de tous ces mouvemens, de toutes ces dispositions qu'ils aportoient dans l'exercice de leur ministere, & l'on peut dire que leur faste & leur ignorance ont eu des suites plus funestes que la cruauté des persecuteurs. En un mot la Religion a vieilli, & en passant au travers de tant de siecles elle s'est couverte de rides, on l'a vue au commencement de la bien-heureuse Reformation tellement defigurée qu'à peine pouvoit on la reconnoitre.

Quelle methode plus aisée & plus courte pouvoit-on suivre pour decouvrir aux peuples les erreurs qui s'étoient glissées dans la doctrine, l'Idolatrie dont le Culte étoit chargé; pour les instruire des vertus qu'ils devoient croire, des devoirs qu'ils devoient pratiquer, & leur faire sentir les justes raisons que l'on avoit de se separer d'une Eglise qui avoit si fort degeneré de la pureté du Christianisme qu'elle n'en avoit plus que le nom, sans en avoir la realité, que de leur donner des Catechismes qui missent dans tout leur jour, toutes les veritez essentielles de la Religion que J. Christ est venu enseigner au monde? On pouvoit bien leur mettre l'Ecriture Ste entre les mains, on la leur mettoit en effet, mais ce moyen n'étoit pas entierement suffisant pour ramener des esprits que les prejugez de la naissance & de l'éducation avoient entierement corrompus; sur tout depuis que les ennemis de la verité se servoient de cette parole de verité pour établir leurs erreurs, il étoit absolument necessaire de developer aux peuples le vray sens des Ecritures, de leur faire sentir par le raisonnement la force des preuves sur lesquelles la Religion est fondée.

Les Catechismes ne sont pas moins necessaires aujourd'huy qu'ils l'étoient alors. La reformation pour avoir sapé jusques dans ses fondemens l'Empire de la superstition n'a

pas

pas détruit dans l'homme cet amour pour la nouveauté ni cet orgueil qui lui eſt naturel. C'eſt par de tels principes qu'ont agi certaines perſonnes qui ſe ſont gliſſées dans l'Egliſe depuis la reformation, & qui ont fait tous leurs efforts pour renverſer la foy des Chrêtiens par des opinions extravagantes ſur les dogmes fondamentaux de la Religion, & ont formé cette diverſité de Sectes qui ſubſiſtent parmi les Chretiens Reformés. Le ſiecle dans lequel nous vivons eſt ſur tout fertile en eſprits qui ſe font vne eſpece de point d'honneur de ne rien croire, de ce que leur foible raiſon ne peut pas comprendre parfaitement, & de rejetter comme abſurdes ces veritez que l'œuil ne pouvoit point voir, ni l'oreille entendre, & dont la nature eſt telle, qu'elles ne ſeroient jamais montées dans le cœur de l'homme, ſi Dieu ne nous les eut revelées par ſon Eſprit ; que dis-je ! diſputer ſur la revelation paroit être aujourd'huy vne qualité autant eſſentielle pour faire vn Gentilhomme que la bonne éducation & des manieres polies ; on acquiert le titre de bel eſprit ſi l'on ſait adroitement combattre les veritez revelées, & celui qui ne ſait pas faire connoitre au moins par quelque clignement des yeux, ou par quelque mouvement des levres, ou par quelqu'autre grimace de cette nature, qu'il revoque en doute ſi les Prophetes & les Apôtres n'ont pas été des Enthouſiaſtes ſeduits par leurs propres illuſions, ou des Impoſteurs qui ont voulu en impoſer au monde, fait vne auſſi triſte figure dans certaines compagnies, que celui qui ſ'introduiroit dans vne ſocieté ne ſachant parler que ſon vieux Gaulois ſans avoir d'ailleurs aucune qualité qui pût le rendre recommendable ; Un miſerable qui peut à peine comprendre le ſens d'vn Autheur de la plus baſſe claſſe écrit même en ſa propre langue ſ'erige aujourd'huy en Critique de l'Ecriture Ste. & vn petit apprentif en Mathematique qui en connoit à peine les principes ſe fait fort de prouver que la Religion revelée n'eſt qu'vne ſuperche-

rie & qu'vne Imposture, cela ne fait-il pas pitié ! & ne fait-il pas pour exciter toute l'indignation des honnestes gens.

Le mal seroit moins grand, on le supporteroit avec plus de patience, si ces mauvais esprits se contentans d'estre impies pour eux mesmes, ne travailloient pas avec tant de chaleur à se faire des disciples, & n'estoient pas autant actifs à gagner des proselytes à leur impiete. Mais si autrefois l'homme se contentoit de dire EN SON COEUR, Il n'y a point de Dieu, s'il le disoit tout au plus à l'oreille d'vn ami dont il avoit deja éprouvé la discretion & le secret, s'il craignoit de se voir expose à la rigueur des Loix & à la juste indignation des peuples en se vantant des opinions si contraires au bonheur de la Societé en general & de chaque membre qui la compose en particulier, il ne se croit plus obligé de garder aujourdhuy tant de mesures, il paroit en public avec vn front d'airain, & l'impunité de son audace, le rend encore plus audacieux: & lui attire plus de Sectateurs que la subtilité de ses sophismes. Pour dire les choses comme elles sont, il faut avoüer que quoy que l'esprit, la raison le souleve contre un Systeme infernal, le cœur s'en accommode fort bien, au moins pour vn tems, la corruption l'ui fait avaler ce poison à longs traits : Auſſitôt qu'on a formé la detestable resolution de sacrifier sentimens d'honneur, d'equité, de probité, de religion, à l'assouvissement de ses passions dereglées, il ne reste plus qu'vn seul parti à prendre c'est de suffoquer la conscience pour n'avoir plus à craindre ses reproches, de se faire violence à soi-même, d'estourdir son esprit pour ne rien croire de tout ce que les hommes les plus sensez de l'vnivers ont crû dans tous les siecles, de nier & de rejetter tout ce qui seroit capable de nous rappeller de cet estat de brutalité à la condition des estres raisonnables. C'est aussi le parti qu'ont pris ces pretendus esprits forts, il ne faut pas chercher d'autre raison de leur infidelité,

Leur nombre, leur audace, leur malheureuse adresse à se-

duire

faire doivent nous rendre extremement actifs & vigilants à parer les coups qu'ils portent à l'Eglise, instruisant avec soin nôtre jeunesse & leur mettant en main des armes assez fortes par lesquelles ils soient en état de repousser ces dards enflammez du malin. Cela se doit faire par l'Ecriture Ste. mais aussi par des Catechismes qui expliquent dans vne plus grande etendüe les veritez de la Religion Chrêtienne & qui les soutiennent par des preuves les plus solides.

Je suis donc fort eloigné de des-aprouver l'usage des Catechismes, n'y d'adherer à certains Plans Scandaleux qui parurent il y a quelque temps sur lesquels on proposoit d'élever la jeunesse dans la Religion; & par lesquels sous pretexte de ne vouloir point les instruire par prejugez, ni leur inspirer de la haine contre les Sectes differentes de la leur, on laissoit leur esprit sans defense contre l'erreur. Ou l'on croit qu'il n'y a point de prejugez legitimes, raisonnables & bien fondez qu'on puisse communiquer aux autres, ou l'on a mauvaise opinion de la Religion qu'on professe & on ne croit pas pouvoir en bonne conscience en communiquer les idées aux autres. Ce seroit, s'opposer au bon sens & à l'experience que croire qu'il n'y a point de prejugez legitimes; & professer vne Religion dont on a mauvaise opinion c'est le caractere d'vn malhonnête homme. De plus, Ou les veritez de la Religion sont d'vne telle nature qu'elles peuvent être decouvertes par les seules lumieres de la raison; ou il faut quelqu'autre secours pour les decouvrir & les connoitre. Personne que je sache n'a encore dit que les veritez fondamentales de la Religion Chrêtienne fussent d'vne telle nature à pouvoir être decouvertes par les lumieres de la raison; Mais quand on l'auroit dit & que cela seroit vray, s'ensuivroit-il qu'il falut laisser aux hommes le soin de s'instruire eux mêmes des veritez de la Religion, qu'il falut attendre qu'ils consultassent eux mêmes leur raison pour decouvrir ce qu'ils

doivent

doivent croire ? Ce ſeroit faire vn cruël compliment à leur raiſon, & à leur diligence. & l'exemple des Payens nous inſtruit ſuffiſamment que ce ſeroit le grand ſecret d'en faire tout autant de Superſtitieux ou d'Idolatres. Mais puis que l'on convient que les veritez fondamentales de la Religion Chrêtienne n'ont pû être connues des hommes que par vne voye extraordinaire ſavoir par la Revelation, on doit auſſi convenir que ces veritez qui ſont l'objet de nôtre foi ſont aujourd'hui fixes, conſtantes, independantes du raiſonnement humain en ſorte qu'on ne peut y adjouter ni diminuer ; & cela étant, les hommes ne peuvent acquerir la connoiſſance de ces veritez que par vne inſpiration divine, ou par l'inſtruction, mais l'inſpiration, n'a plus lieu dans l'Egliſe, il faut donc employer l'inſtruction, ou ſe reſoudre à voir les Chretiens ſans foy, ignorans pourquoy ils ſont Chrêtiens ; Cela eſt ſi vray que St. Paul declare expreſſement que ce n'eſt que par l'inſtruction qu'on peut acquerir la connoiſſance des veritez divines & ſe mettre en état de les croire ; Comment croiront-ils, dit-il aux Corinthiens, ſi quelqu'vn ne leur prêche ? La foy vient de l'ouïe dit-il ailleurs. Il eſt donc evident que ces nouvelles méthodes qu'on a propoſé au public pour élever la jeuneſſe dans la Religion ſont contraires à la parole de Dieu, au bon ſens, & à la charité Chrêtienne qui nous oblige à nous edifier les vns les autres ſur nôtre tres Ste. foy.

Je crois donc les Catechiſmes fort vtiles & neceſſaires, ſeulement je ne voudrois par les mettre entre les mains des jeunes gens auſſi-tôt qu'on le fait d'ordinaire, je commencerois premierement par l'Ecriture Ste. toute pure, je tirerois des livres du V. & du Nouveau Teſtament vn certain nombre de paſſages clairs & formels ſur chaque article du Symbole des Apôtres, & je les leur ferois aprendre par cœur ſans aucun mélange de raiſonnement ; je ſuivrois la même methode pour les inſtruire des devoirs de la morale : Quand ils auroient de cette maniere acquis

la

la connoissance des articles fondamentaux de la Religion Chrétienne, & des devoirs qu'elle nous prescrit; alors je leur donnerois une explication plus particuliere de ces dogmes & de ces devoirs, je insisterois principalement sur les preuves qui établissent la divinité de l'Ecriture Ste. sa suffisance pour nous instruire de toutes les choses necessaires à salut. Après cela je leur proposerois les sentimens des principaux adversaires qui combattent notre croyance, mais je le ferois naturellement, sans exaggeration, sans partialité, & je les porterois à juger eux mêmes, si ces sentimens sont conformes à ces passages de l'Ecriture Ste. qu'ils ont appris sur cet article de foy.

Il faut convenir que par cette methode, on rendroit l'Ecriture Ste. beaucoup plus familiere aux Chrétiens, & on les mettroit en état de juger avec plus d'assurance si la doctrine qu'on leur propose est conforme à l'Ecriture Ste. ou s'il ne l'est pas; ils seroient beaucoup mieux en état de reduire en pratique cette maxime de St. Paul que nôtre bienheureuse Reformation a retablie, Examinez toutes choses & retenez ce qui est bon; & celle de St. Jean, Ne croyez pas à tout Esprit, mais éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu.

My Lord l'évêque de Chester s'est proposé (comme on l'a deja dit) de donner au Lecteur Chrétien une idée claire & distincte de tous les articles de foy, & de tous les devoirs de la Religion Chrétienne, en faisant ce recueil de tous les dogmes & de tous les preceptes renfermez dans nos livres sacrez, les disposant sous leur propres chefs, & conservant toujours le langage de l'Ecriture Ste.

Quoy que j'aye suivi le même plan, & que je l'aye copié presque par tout, je dois cependant avertir ceux qui liront cette édition françoise que je ne me suis pas fait un scrupule d'ajouter ou de retrancher ce que j'ay jugé à propos; j'ay ajouté plusieurs passages qui m'ont paru essentiels; j'espere

qu'on ne me ſaura pas mauvais gré des introductions que j'ay miſes à la tête de quelques chapitres, ce ſont des éclairciſſemens que je donne ſur le ſujet, & qui peuvent étre vtiles, au moins à ceux qui n'ont pas la commodité d'acheter ou de lire d'autres meilleurs traitez ſur ces matieres; Le diſcours ſur les Anges n'eſt proprement qu'vn recueil des opinions de pluſieurs Docteurs des 4 premiers ſiecles ſur ce ſujet; J'y ai aporté toute l'exactitude poſſible, & n'ay rien cité ſans l'avoir premierement confronté avec les autheurs mêmes d'ou les paſſages étoient tirez, autant que j'en ai eu la commodité; je conviens que ce diſcours n'étoit pas fort neceſſaire, & qu'il eſt aſſez inutile à ceux qui regardent la controverſe que nous avons ſur cette matiere avec l'Egliſe Romaine comme trop ſurannée, pour étre miſe de Nouveau ſur le tapis; mais peut-étre auſſi y aura-t'il d'autres perſonnes qui ſeront bien aiſe de trouver en Abregé les differentes opinions qu'on a eu ſur les Anges dans les 4 premiers ſiecles ſans étre obligez de lire vn ſi grand nombre de volumes pour ſe ſatisfaire ſur cet article. La Table des degrez defendus dans le mariage; Les Principaux chefs ſur leſquels on doit ſ'examiner ſoy-même; & la Priere dont on peut ſe ſervir aprés l'examen de ſoy-même ne ſont pas dans le livre de My-Lord Gaſtrill. Mais les plus conſiderables additions que j'aie fait à ce livre ſont le Diſcours Préliminaire ſur l'Inſpiration de l'Ecriture Ste. & l'Abregé de l'hiſtoire du Vieux Teſtament depuis Adam juſqu'à J. Chriſt. J'ay jugé l'vn & l'autre neceſſaires au deſſein que je me ſuis propoſé dans la publication de cet ouvrage,

Premierement à l'egard du diſcours préliminaire ſur l'inſpiration de l'Ecriture Ste. je crus que propoſant l'Ecriture Ste. pour la regle de la foy & des mœurs des Chrêtiens ce ſeroit lui donner plus de poids dans l'eſprit de ceux qui la liſent, ſi on leur propoſoit en même-tems les raiſons qui nous rendent convaincus de la divinité de ſon origine, & que ce ſeroit les

engager

engager d'vne maniere efficace à ſe ſoumettre à l'authorité de cette regle, ſi on leur prouvoit avec toute l'evidence qu'on peut raiſonnablement exiger ſur vn ſujet de cette nature, que l'Ecriture Ste. n'eſt point la parole des hommes, mais la parole du Dieu vivant & vray. Il me ſemble que le ſiecle dans lequel nous vivons ne nous permet pas de ſuppoſer que ceux qui ſe diſent Chretiens ſoient generalement tous bien perſuadez de cette verité importante; Il me ſemble que c'eſt à l'imperfection de leur croyance ſur cet article qu'il faut attribuer vne grande partie de leurs égaremens, de leurs vices, & de leur obſtination dans leurs mauvaiſes habitudes. Ces raiſons m'ont determiné à travailler ſur cette matiere, ou plutôt à redùire dans vn certain ordre les reflections que m'ont fourni pluſieurs excellens Autheurs Anglois, & quelques François qui ont écrit ſur ce ſujet; me ſentant incapable de dire rien de nouveau. La méthode que j'ay ſuivi m'a paru la plus naturelle, il m'a ſemblé qu'on abregeoit conſiderablement la controverſe que nous avons avec les Deïſtes ſur la divinité de l'Ecriture Ste. ſi l'on commençoit par prouver que les livres ſacrez que nous avons ſont effectivement les mêmes livres qui ont été ecrits par les Prophêtes & par les Apôtres, & qui étoient reçus parmi les Juifs avant J. Chriſt (Savoir ceux du V. Teſt.) & par les Chrêtiens du vivant & peu de tems aprés la mort des Apôtres (ſavoir les livres du V. & du N. Teſtament) comme des livres divinement inſpirez.

Cela étant vne fois fait il ne reſte plus qu'à expliquer ce qu'on entend par le mot d'inſpiration, & à prouver enſuite que ces livres ſont effectivement d'inſpiration divin, tant par la nature des choſes qui nous y ſont enſeignées, que par le caractere des perſonnes qui les ont écrits, & par la nature des preuves qu'ils ont donné de la divinité de leur miſſion. C'eſt la methode que j'ay ſuivi dans ce diſcours preliminaire.

Secondement. L'Hiſtoire tient vn rang ſi conſiderable dans nos livres ſacrez, qu'on ne peut l'ignorer, ſans ignorer en même tems, vne partie conſiderable de la Religion, & fruſtrer le but que Dieu ſ'eſt propoſé en la faiſant écrire & conduiſant la plume des écrivains ſacrez, qui étoit de nous inſtruire & de nous porter à la pratique conſtante de nos devoirs par l'exemple des autres, par la vûe des glorieuſes recompenſes que la vertu a reçûe en divers tems & en differentes manieres, & des terribles chatimens dont le vice a ſouvent été puni : Car toutes les choſes qui ont été écrites auparavant, ont été ecrites pour nous être en exemple afin que nous ne devenions point lâches, & pour nôtre inſtruction : afin que par la patience & la conſolation des Ecritures nous ayons eſperance. Deplus il eſt certain que l'hiſtoire nous demontre comme à l'œil l'exiſtence d'vn Dieu, & la Providence qui gouverne le monde avec vne ſageſſe admirable, & vne puiſſance à laquelle rien ne peut reſiſter. Mais de toutes les hiſtoires, il n'y en a point qu'il nous importe plus de connoître que celle de ce peuple que Dieu avoit choiſi pour être ſon Peuple élû & ſa Nation ſainte.

De qui eſt l'adoption & la gloire, & les Alliances, & l'ordonnance de la Loy, & le ſervice divin, & les promeſſes, de qui auſſi ſont les peres, & de qui ſelon la chair eſt deſcendu Chriſt, qui eſt Dieu ſur toutes choſes, benit éternellement. Il n'y a point d'hiſtoire dont on puiſſe retirer plus de fruit que de celle-ci, comme il n'y en a point qui ſoit écrite avec plus de ſincerité & de fidelité. Il ſ'en faut de beaucoup qu'on puiſſe ſ'aſſurer de la fidelité & de l'exactitude des hiſtoriens profanes, de ceux même qui paroiſſent les plus ſinceres & les plus degagez de partialité autant que de celle de Moyſe & des autres hiſtoriens ſacrez. Tous les evenemens de cette hiſtoire ſont intereſſans & capables d'attirer toute l'attention du

lecteur

lecteur, puis qu'il n'y en a preſqu'aucun qui ne ſoit marqué du doigt de Dieu d'vne façon toute particuliere.

Il eſt donc ſurprenant que cette lecture ſoit ſi fort negligée, & que pendant qu'on prend tant de ſoin de faire aprendre aux enfans l'hiſtoire profane, qui ne ſert bien ſouvent qu'à gâter leur eſprit & corrompre leur cœur, on ſe mette ſi peu en peine de leur faire apprendre l'hiſtoire Ste, qui les inſtruiroit des choſes qu'ils doivent pratiquer, & les engageroit à remplir leur devoir par ces exemples de vertu veritablement heroïque que nous ont donné ces illuſtres perſonnages de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition dont l'hiſtoire nous eſt raportée dans nos livres ſacrez ; trouve-t'on dans l'établiſſement de la Monarchie des Grecs & des Romains des évenemens plus ſinguliers & plus admirables que dans l'établiſſement de la République des Juifs ? La vertu & la conduite des Alexandres, des Romulus, des Jules Cæſars peut-elle étre comparée à celle de Moyſe, de Joſué, & de pluſieurs autres Chefs du peuple de Dieu ? Il faudroit pour en juger de cette maniere étre paſſionné pour la fable, & ſe plaire au faux merveilleux. Il eſt donc à ſouhaiter qu'on ſ'attache plus qu'on ne fait à former le cœur des jeunes gens à la vertu & à la pieté, par la lecture de l'Hiſtoire Ste. plutôt que par celle de l'hiſtoire profane.

Outre les Autheurs ſacrez que j'ay ſuivis pour la compoſition de cet Abregé de l'Hiſtoire Ste. j'ai encore conſulté & ſuivi dans les choſes douteuſes, Joſephe, Ainſworth, Lightfoot, Louïs Cappel, Le Clerc, Baſnage, Jurieu, Echard, Wilton, Stillingfleet, Du Pin, Chevreau, Petau, & quelques autres, mais il faut avouër que je n'ai été aidé de nul Autheur autant que de Lightfoot, Du Pin, & Le Clerc : Je me diſpenſerai de parler d'avantage icy de cet abregé hiſtorique parce

que

que j'ai mis vn avertiſſement à la tête auquel je renvoye le Lecteur.

Pour mon Style, j'ai extremement beſoin de ſupport; manquant des commoditez neceſſaires pour le châtier, j'ai taché ſeulement de n'étre pas tout à fait barbare à ceux pour leſquels j'écrivois principalement; On trouvera pluſieurs Latiniſmes & Angliciſmes, dont je ne me ſuis apperçu que lors qu'il n'étoit plus tems de les corriger. Je ne m'étois d'abord propoſé de donner au public que les Veritez & les Devoirs de la Religion Chrêtienne avec le diſcours préliminaire ſur l'inſpiration de l'Ecriture Ste. Les additions que j'y ai faites, & qui rendent ce volume plus d'vne fois plus gros qu'il n'auroit été, ont cauſé ces deux inconveniens; 1°. au lieu de ſix mois, au bout deſquels on devoit delivrer le livre aux ſouſcrivans, on a pris vn peu plus d'vn an; 2°. On a été obligé d'employer de deux ſortes de papier, n'en ayant d'abord acheté que pour imprimer la premiere partie, & n'ayant pû en trouver du même quand il en a falu faire vne nouvelle emplête, mais on ne perd rien au change le dernier étant plus beau que le premier.

J'oubliois de dire que je me ſuis ſervi des Bibles de Meſſieurs Diodati & Martin; & que dans la premiere partie de ce livre on a diſtingué par differens caracteres les expreſſions qui ne ſont pas tirées de l'Ecriture Sainte, de celles qui le ſont.

Je prie Dieu que ce livre puiſſe contribuer en quelque maniere à donner vne juſte idée des veritez & des devoirs de la Religion Chrêtienne, je ſerai ſur tout tres ſatisfait ſi ceux en faveur de qui j'ai travaillé en retirent quelqu'avantage.

ERRATA.

QUELQUE ſoin que j'aye pris pour rendre cette édition correcte, il ne m'a pas été poſſible de reüſſir auſſi bien que je l'aurois ſouhaité. J'ay eu à faire à vn imprimeur qui n'entendoit pas vn mot de françois auquel me confiant plus que je ne devois, il ſ'eſt gliſſé quantité de fautes, qu'il n'a pas pris ſoin de corriger ſur les dernieres épreuves. Cependant il n'y en a pas

pas beaucoup d'essentielles, le plus grand nombre consiste en des à articles pour des a verbes, & au contraire ; & en des é masculins pour des e feminins & au contraire ; en des u pour des n, & des n pour des u ; en des Lettres Majuscules pour des Minuscules, & au contraire ; il y a aussi des deffauts dans la ponctuation ; on trouvera dans les 200 premieres pages et pour &, és pour ez, ce qui est plutôt vn deffaut d'ornement dans l'impression qu'vn deffaut d'ortographe ; Il m'auroit falu faire vn errata d'vne longueur prodigieuse, si je l'eusse voulu charger de toutes ces petites fautes, qu'vn Lecteur peut aisement corriger de soy-même, je me contenterai de marquer les omissions & les autres fautes qui me paroissent essentielles, je ne passerai même que legerement sur les passages de l'Ecriture Ste, parce qu'ayant eu soin de citer exactement le lieu d'ou ils sont tirez, on prendra la peine de le consulter : j'avertis aussi que par tout ou on trouvera etré, etant, eté, etois, etoit, etions, etiez ; il faut lire être, étant, été, étois, étoit, étions, étiez, & par tout ou l'on trouvera la voyelle a jointe avec vn nom comme a Dieu, a l'homme, a la ville, a la maison ; &c. il faut lire à Dieu, à l'homme, à la ville, à la maison mais lors que l'a est vn verbe comme il a, il y a, il faut le prononcer sans accent il a, il y a Voicy des fautes plus essentielles.

Pages	*Lignes*	*Fautes*	*Corrections.*
		Epitre dedicatoire.	
1	9	Maittre	Maitre
2	11	Critiquê	Critique
2	16	nousédifier	nous edifier
6	25	Que	que
7	6	dequoï	de quoi
		PREFACE.	
2	9	Quoi qu'il en soit	retranchez ces mots
	19	vérités	veritez
3	8	leurs enfans	sa jeunesse
6	17	Troupeaû	Troupeau
7	19	l'instructiou	l'instruction
9	8	se sut	se fut
13	27	aprés societé ajoutez	de beaux esprits
15	27	dit	prouvé
	28	fussent	foient
	30	l'auroit-dit	l'auroit prouvé
16	2	diligence &	diligence ; &
	24	edifier	édifier

Les veritez&les Devoirs,&c.

7	13	la	la

ERRATA

Pages	Lignes		Fautes		Corrections
	36		se		sa
12	24		Sagés		sages
14	12		qne l'Idole		que l'idole
18	11		nous		vous
18	17		foit		soit
20	33		annoncées		annoncées
	23		se merveilles		ses merveilles
	36		crée		créé
21	21		uu		vn
23	3		Voyes		voyez
	39		tureté		sureté
	40		sernel		ternel
29	37		reciteret,		reciter, &
	40		moy en		moyen
30	1		lœuvre		œuvre
38	34		gratuite		gratuité
	38		jacquerrai		j'acquerrai
	43		tatonnons		tâtonnons
40	26		face		fasse
41	23		comba		combat
44	14		l'Vnite		l'Vnité
	22		Prophetés		Propheres
47	33		Verite		verité
	40		glorifie		glorifié
48	29		apelle		appellé
54	6		lavie		la vie
	10		en seveli		enseveli
55	26		ART: VI.		ART: IV.
58	6		alle		allé
	10		triomphans		triomphant
	19		de cieux		de ceux
60	30		donn		donné
61	6	aprés,	se tiendra,	ajoutez	de bout
	8		en ma chair		de mes yeux
	41		desant		disant
63	21		font		sont
66	2		an nonce		annoncé
67	5		conduises		conduisez
69	13		ee		en
72	5	aprés	étoient ajoutez		sous la loy
	6		recu		reçu
75	2		la		le
78	15		domestigues		domestiques

Lignes	Pages	Fautes		Corrections
79	7	croiyent		croyent
80	Note	*ſentimens*		*ſentimens*
83	36	des Juifs, a ce		des Juifs ce
85	24	ſuccees		ſuccés
88	Note	éte		été
90	3	letaxe		le taxe
99	33	vnnique		vnique
111	10	le vie		la vie
116	24	qne'eux		qu'eux
	26	premier-ne		premier-né
117	1	prêt à égorger		pret d'egorger
	26	auſſi		auſſi
118	22	perſevére		perſeveré
	34	qu'l		qu'il
119	7	truit, par		détruit par
121	12	monterai		montrerai
123	16	de l'Idolatrie		contre l'Idolatrie
	27	reſſuſcité		reſſuſcité
126	14	mauvois		mauvais
129	27	que		qui
131	23	Na		Ne
132	5	choiſiſſez		choiſiſſez
134	1	circumciſion		circonciſion
136	17	autri		autrui
143	12	Pſalmondiez		Pſalmodiez
	20	glorifera		glorifiera
146	36	II		III
147	4	pajureras		parjureras
161	1	beaucoup; de		beaucoup de
161	25	Zalouſie		Jalouſie
171	40	n'oprimiez		n'opprimez
	41	répandiez		repandez
179	25	almitié		amitié
181	25	mais		mains
	38	celui	ajoutez après	qui
198	42	deüement		duëment
210	5	qu'a a fin		qu'à la fin
	7	rejette		rejetté
	17	ne a'égare		ne t'égare
223	46	paitence		patience
253	5	Méttez		*Mettez*
	31	de juſte		du juſte
255	1	Ceux		Cieux
261	20	terraſſez		terraſſez
262	4	immodice		immondice

Outre ces fautes que je viens de marquer je prie le lecteur de prendre garde que toutes les fois qu'il trouvera, écritte, traitter, traittement, traittant, qu'a, jusqu'a: il faut lire, écrite, traiter, traitement, traitant, qu'à, jusqu'à.



DISCOURS

DISCOURS PRELIMINAIRE
sur
L'INSPIRATION DE L'ECRITURE Ste,
DANS LEQUEL

On prouve par pluſieurs argumens particuliers ces deux veritez generales.

I. QUE LES LIVRES QUI COMPOSENT AUJOURD'HUI,

Le Canon de la Bible ſont les mêmes que ceux que les Prophetes & les Apôtres ont laiſſé à l'Egliſe.

II°. QUE CES LIVRES ONT ETE ECRITS PAR L'inſpiration du Saint Eſprit.

Toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée. 2. Tim. III. 16.
La Prophetie n'a point été autrefois apportée par la volonté humaine: mais les Sts. hommes de Dieu étant pouſſez du St. Eſprit ont parlé. 2 Pierre I. 21.

DIEU ayant créé l'homme dans le deſſein de le rendre heureux il ne faut pas douter qu'il ne lui eut accordé d'abord les moyens neceſſaires pour parvenir à ce but, & que ces moyens ne fuſſent proportionnez à la nature de ces objets dans leſquels conſiſtoit ſa felicité.

Il créa ſon ame non ſeulement avec la capacité de decouvrir la verité des choſes, mais il la doua auſſi de la faculté de diſcerner aiſement & avec certitude le vray, d'avec le faux, plaçant vne lumiere dans ſon entendement par laquelle, s'il y eut fait attention, il pouvoit ſe voir à couvert de toutes les impoſtures du demon. Comme tous

les autres êtres furent créés avec toutes les perfections qui pouvoient convenir à leur nature, il ne faut pas douter que l'homme n'eut auſſi reçu de ſon Créateur toutes celles qui pouvoient convenir à la ſienne, & par conſequent vne ample meſure de ces connoiſſances intellectuelles dans leſquelles conſiſte principalement la perfection des êtres raiſonnables. Parce que ſi la raiſon qui eſt la plus excellente faculté de la nature humaine n'eut pas été capable de decouvrir infailliblement la verité cette même nature auroit été tres imparfaite. Car ſi la perfection des ſens conſiſte à diſcerner infailliblement ce qui eſt agréable de ce qui eſt deſagréable, la perfection de la raiſon doit neceſſairement conſiſter à pouvoir diſcerner avec certitude le vrai d'avec le faux, Ce n'eſt pas que l'homme eut été mieux en état alors qu'il n'eſt aujourdhui de connoitre actuellement tous les êtres qui exiſtoient en même tems que lui dans le monde ; quelque vaſtes qu'euſſent été ſes lumieres elles auroient été toujours bornées, mais l'avantage qu'il auroit eu & dont il eſt privé aujourd'huy, c'eſt qu'il auroit été exempt d'illuſion & d'erreur dans les idées qu'il ſe ſeroit formé des choſes & les jugemens qu'il en auroit porté.

Si nous conſiderons les obligations indiſpenſables dans leſquelles l'homme ſ'eſt trouvé immediatement apres ſa création auſſi bien que dans tout le cours de ſa vie, de rendre à ſon Createur ſes hommages & ſes adorations, nous conviendrons qu'il faut qu'il ait été créé avec vne connoiſſance de Dieu autant parfaite & complete qu'il en étoit capable : Il faut donc qu'il fut d'abord perſuadé de l'exiſtence d'vn Etre ſupreme auquel il devoit obeïr, il faut qu'il connut & ſentit d'abord en ſoi-même les regles qu'il devoit ſuivre pour plaire à ſon Createur ; ſans cela il auroit été obligé de ſe plonger dans des meditations concentrées pour decouvrir ces veritez, & pendant ce tems là il n'auroit pû rendre aucun hommage à ſon Dieu. Il faut donc neceſſairement que l'homme dans l'état de ſon innocence ait reçû par infuſion vne connoiſſance parfaite de Dieu & de toutes les choſes qui pouvoient contribuer à ſon bonheur autant que ſa nature en étoit capable.

Mais ces avantages furent de courte durée, ils ne ſubſiſterent qu'autant de tems qu'il perſevera dans ſon innocence ; la corruption ne ſe fut pas plutôt gliſſée dans ſon cœur que les tenebres ſe repandirent dans ſon entendement & en affoiblirent tellement les facultez, qu'il ne fut plus capable de decouvrir ces veritez qui pouvoient contribuer à ſa conſolation & à ſa joye que par des recherches pénibles & des meditations concentrées, & avec tous ſes ſoins & toute ſon application il n'en pouvoit decouvrir qu'vn pétit nombre, & la connoiſſance qu'il en acqueroit étoit même tres imparfaite ; triſtes effets de ſa deſobeiſſance ! Dans la ſuite l'erreur & le menſonge paroiſſant ſous le maſque de la verité, l'homme devoit apporter encore vne plus forte application de l'eſprit pour diſcerner l'vne de l'autre, mais ſa pareſſe naturelle jointe aux ſoucis pour les choſes du monde & à la violence des differentes paſſions dont il étoit

agité

agité ne lui permirent pas d'entrer dans cette recherche, de ſorte que tombant inſenſiblement dans vne ignorance groſſiere, le demon ne laiſſa pas échaper vne occaſion ſi favorable de dreſſer ſes autels, là ou la Divinité avoit eu auparavant ſes Temples. L'Idolatrie s'établit ſur les débris de ces idées naturelles qui n'étoient pas encore entierement effacées dans l'homme, qu'il y a vne premiere Cauſe de tout, vn Etre ſuprême qu'il faut adorer ; & la ſuperſtition eut pour fondement ces notions naturelles qui demeuroient encore gravées dans le cœur de l'homme ſur l'immortalité de l'ame.

Dés lors le vray Dieu fut mis en oubli, on ne ſe ſouvint plus de la tradition des Patriarches ſur la Creation du Monde, ſur la Providence, ſur l'Origine du bien & du mal. Les Poëtes & les Philoſophes, les Roix & les Legiſlateurs ſemblerent conſpirer enſemble pour renverſer les veritables idées de la Religion ; les vns en introduiſant vn ſi grand nombre de divinitez chimeriques qu'il n'y avoit preſque rien dans la nature qu'ils ne propoſaſſent aux peuples pour être l'objet de leur culte & les autres ſoit pour affermir vne authorité ſouvent uſurpée, ſoit par d'autres motifs que leur ambition ou leur politique leur fourniſſoient abuſoient de la credulité du public pour leur faire adorer & ſervir des Dieux que leurs paſſions avoient enfantez.

Quel ſpectacle pour la ſouveraine Majeſté des Cieux & de la Terre, de voir la creature qu'il avoit formé à ſon image prodiguer à d'autres créatures ſemblables à elle, ou qui lui étoient même inferieures vn encens qui ne devoit fumer que ſur ſes Autels ! Quel ſpectacle pour cet Etre Suprême de voir l'homme qu'il avoit établi ſur les œuvres de ſes mains, ſe ravaler au deſſous des plus vils reptiles ! Quel dereglement dans les hommes d'avoir ſi-tôt oublié les merveilles de la Creation & de la Providence, dont ils avoient vn temoignage ſi authentique dans le deluge, que par des raiſonnemens vains & frivoles les vns s'efforçaſſent d'établir l'eternité de la matiere, pendant que d'autres vouloient attribuer la production de cet Vnivers au concours fortuit des atomes ; que les vns établiſſoient vne neceſſité aveugle, à laquelle ils aſſujettiſſoient même leurs Dieux, pour cauſe des évenemens, pendant que les autres imaginoient certaines cauſes ſecondes qui preſidoient ſur les évenemens, & que d'autres l'aviſoient de partager le gouvernement du monde, aſſignant à Dieu la portion que leurs imaginations inſenſées leur ſuggeroient ! Quelles Tenebres ! quelle Corruption ! Bon Dieu ! Qu'eſt ce que de l'homme que tu ayes daigné en conſerver l'eſpece, ou du fils de l'homme, que tu ne l'ayes pas ſacrifié à ta juſte vengeance !

Il ſemble qu'il ne reſtoit plus à Dieu que l'vn de ces deux partis à prendre, ou de laiſſer perir le genre humain, ou de le retirer de ſa corruption en lui accordant de nouvelles lumieres qui ſuppléaſſent au defaut des premieres, de lui donner vne Loy ecrite dont les preceptes ſerviſſent de regle à ſa conduite, ſoit dans la Religion ſoit dans la vie civile : C'eſt ce que les Payens même reconnoiſſoient, car au milieu de cette affreuſe corruption les plus ſages d'entr'eux ne laiſſoient pas de ſentir le vuide de

toutes

toutes leurs ſpeculations, & la neceſſité d'vn ſecours ſurnaturel pour decouvrir la verité ; il ſ'en eſt trouvé parmi eux d'aſſés ſinceres pour avoüer ce vuide, & faire éclater ce deſir d'vne revelation ſurnaturelle ; Vn ſecret mouvement de leur conſcience les y obligeoit ; ſenſibles à leur malheureux état ils ne ſavoient comment prevenir la vengeance d'vn Dieu irrité qui les pourſuivoit, leur conſcience ſe trouvoit allarmée à la vûë des moindres évenemens ; en vain cherchoient-ils d'en appaiſer les remords par le ſang des victimes, ils étoient toujours devorez du même feu, & dans la même inquietude ; on peut dire qu'ils étoient dans vne condition ſemblable à celle de cét homme que le Prophete Michée introduit ſe plaignant de cette maniere ; Avec quoy previendrai-je l'Eternel & me proſternerai-je devant le Dieu ſouverain ? le previendrai-je avec des holocauſtes ou des veaux d'vn An ? l'Eternel prendra-t'il plaiſir aux miliers de moutons, ou à dix mille torrens d'huile ? Donnerai-je mon premier-né pour mon forfait, & le fruit de mon ventre pour le peché de mon ame.

A la verité l'homme étant tombé dans ce malheureux état par ſa propre faute, Dieu n'étoit en aucune maniere obligé de luy fournir des moyens extraordinaires & ſurnaturels pour en ſortir, aprés avoir ſi indignement abuſé des ordinaires, il pouvoit le laiſſer perir ſans bleſſer les loix de ſa Sainteté ni de ſa Juſtice. Mais quand on penſe à la ſouveraine bonté de cét Etre ſupreme qui ſe plait à pardonner & à faire grace, plutôt qu'à punir, comment croire qu'il voulut laiſſer perir les hommes, ſans leur fournir les moyens neceſſaires pour éviter vn ſort ſi funeſte ? Dieu qui eſt ſi bon envers les hommes que de leur fournir abondamment tout ce qui leur eſt neceſſaire pour la vie preſente, auroit il dedaigné de leur fournir les moyens neceſſaires pour ſe rendre éternellement bienheureux ? auroit-il eu plus d'égard pour ce Corps qui n'eſt que poudre & qui doit retourner en poudre, que pour l'ame qui étant ſpirituelle de ſa nature n'eſt point ſujette à la diſſolution ? Ou ſeroit il poſſible que l'homme pût jouïr de la felicité éternelle ſans que Dieu la luy eut promiſe, ſans qu'il lui eut preſcrit aucune condition ? Toutes ces raiſons me perſuadent que quelqu'indignes qu'en fuſſent les hommes, Dieu n'a pas laiſſé de leur accorder de nouveaux ſecours, de nouvelles lumieres, pour connoitre ces veritez dans leſquelles conſiſte leur ſouveraine felicité, qu'il leur a donné vne Revelation, par laquelle leur manifeſtant ſa Nature ſes attributs & ſes perfections, il leur a preſcrit en même tems les moyens d'appaiſer ſa colere, d'éviter ſa vengeance, & de ſe rendre dignes de ſon amour, de ſa faveur qui eſt meilleure que la vie, & de parvenir à la felicité éternelle.

Il ſ'agit donc de ſavoir à preſent ou nous devons chercher cette Revelation. Il y a plus de 22 ſiecles qu'vn certain peuple à cru qu'elle étoit renfermée dans les livres de l'Ecriture Ste. les Juifs & les Chretiens dés qu'il y en a eu dans le monde ont été d'accord à reconnoitre que les Livres du V. Teſtament étoient divinement inſpirez ; & ceux-ci, je veux dire les Chretiens, ſe ſont expoſez à toute ſorte de ſouffrances pour deffendre la verité & la divinité des livres du N. Teſtament.

Si

Si nous joignons donc enſemble le témoignage des Juifs & des Chretiens il en reſultera cette conſequence, Que les Livres de Moyſe & ceux des Prophetes, les Ecrits des Evangeliſtes & ceux des Apôtres ſont d'inſpiration divine. Et quiconque voudra ſe donner la peine de conſiderer la force de ces argumens qu'on allegue pour établir cette verité aura de la peine à concevoir comment il y a des gens aſſez inſenſez pour la combattre; mais il conclurra ſans héſiter qu'il faut qu'il y ait quelque choſe de plus qu'vn ſimple ſcrupule de l'Eſprit qui les engage dans cette infidelité.

S'il reflechit ſur l'excellence des preceptes qui nous ſont donnez dans l'Ecriture Ste. ils ſont d'vne telle nature qu'il ne peut qu'être perſuadé qu'ils ſont l'ouvrage du ciel. Ils ſont tous ſi dignes de Dieu, ſi propres à perfectionner l'homme & à luy procurer les plus grands avantages, ſi vtiles au bonheur de la ſocieté.

S'il fait attention à la propagation de l'Evangile; à ces triomphes que cette doctrine a remporté ſur la Subtilité & la Politique, la Puiſſance & la Malice de ſes formidables ennemis, comment en ſi peu de tems Elle ſe fit des Sectateurs de tout âge, de toute ſexe & de toute condition dans tous les lieux du monde, & cela par des moyens les plus ſimples, que dis-je les plus mepriſables aux yeux de la chair, pourra-t'il ſ'empecher de reconnoitre le doigt de Dieu dans l'établiſſement de la Religion Chrêtienne?

L'accompliſſement de ce grand nombre de Propheties qui prédiſoient les évenemens les plus remarquables dans le monde, n'eſt-il pas encore vne preuve convaincante de la divinité de cette Revelation qui renferme des Predictions ſi claires, mais en même tems ſi ſurprenantes?

Enfin les Miracles que Moyſe & les Prophetes, J. Chriſt & ſes Apôtres ont fait pour confirmer leur Doctrine ſont des preuves ſi évidentes de ſa Divinité, que quiconque y fait attention & ſ'obſtine encore à ſoutenir que la Religion n'eſt qu'vne impoſture, que l'Ecriture Ste. n'eſt qu'vne invention humaine, doit neceſſairement fermer les yeux à la lumiere pour ne reconnoitre pas le doigt de Dieu quand il ſe manifeſte ſi clairement dans toutes ces merveilles.

Si je mets toutes ces preuves & quelques autres ſemblables dans tout leur jour, comme je l'eſpere, d'vn côté j'aurai clairement établi la divinité de l'Ecriture & de l'autre il me ſemble qu'il ne reſtera à l'incredule d'autre parti à prendre que celuy de dire JE NE CROIS PAS, PARCE QUE JE NE VEUX PAS CROIRE.

Mais avant que de prouver que l'Ecriture Ste. eſt d'inſpiration divine, il me ſemble que l'ordre demande qu'on prouve premierement, que les Livres que nous avons dans nôtre Bible & qui compoſent le Canon des Stes. Ecritures ſont les mêmes Livres de l'Ancien Teſtament pour leſquels les Juifs avant J. Chriſt, & les Chretiens aprés ſa venüe ont eu vne grande veneration, & ont regardé comme étant divinement inſpirez, & que les Livres du N. Teſt: ſont les mêmes pour leſquels les Chrêtiens ont ſouffert tant & de ſi cruelles perſecutions, & qu'ils ont regardé dans

tous

tous les siecles comme l'ouvrage, la revelation du St. Esprit qui a parlé.

J'Entreprens donc de prouver cette verité que les livres du Vieux & du N. Testament qui forment aujourd'huy le Canon de la Bible sont les mêmes qui ont été reçus par les Juifs avant J. Christ, & par les Chrétiens dans les premiers siecles.

Mais avant que d'en venir à ces preuves je dois avertir le Lecteur, que quand je dis que ces livres sont les mêmes, je ne pretens pas qu'il n'y ait eu aucun Changement, qu'ils n'aient point été alterés & corrompus dans des choses qui sont tout à fait indifferentes je ne pretens pas que chaque lettre, chaque syllabe, chaque mot soit precisement le même par tout que celuy dont les Autheurs sacrez se sont servis. Tous les savans tombent d'accord qu'il y a vne infinité de voyes par lesquelles les livres soufrent des changemens ; & qu'il n'y a peut être point de livre de quelque consideration dans le monde qui n'en ait soufert, & qui ne se soit ressenti plus ou moins des revolutions qui y sont arrivées. Ils savent comment les Ecrits peuvent être rongez ou effacez par le Tems qui consume toute chose, ou être exposez à d'autres accidens ordinaires de la vie ; Ils n'ignorent pas les fautes qui peuvent naître de la seule omission des points de distinction ; ou des abreviations ; Combien il est aisé de se méprendre dans la figure des lettres, & que celuy qui dicte pourra jetter vn copiste dans l'erreur par vne mauvaise prononciation de certains mots, ou que par la ressemblance des mots ou la repetition des mêmes mots il peut passer de l'vn à l'autre sans y faire attention, & omettre de cette maniere des periodes toutes entieres ; ou qu'enfin par deffaut de jugement & n'entendant pas les matieres dont il est traitté il peut inserer dans le Texte, ce qu'vn Autheur n'avoit mis qu'à la marge en forme de note. Les savans connoissent aussi que ceux qui écrivent aussi bien que ceux qui dictent, peuvent commettre differentes sortes de fautes ; Il se peut faire qu'ils n'entendent qu'imparfaitement & à demi ce qui leur est dicté, ils peuvent être distraits en écrivant, & être plus attentifs aux idées qui roulent dans leur Esprit qu'à ce qui leur est dicté ; & ainsi ecrire leur propres pensées plutôt que celles de l'autheur qu'ils transcrivent ; ou tout au moins accommoder ce qu'on leur dicte à leur maniere de concevoir & de s'exprimer ; mais sur tout il est assez probable qu'ils commettent plusieurs fautes par ignorance, ne connoissant pas les regles de la Grammaire & principalement l'ancienne Ortographe. Pour ne pas dire que la negligence des Bibliothecaires, la Temerité des Critiques, la Lâcheté des Imposteurs, peuvent encore causer de grandes alterations dans les livres.

Ce sont là des choses de fait qu'on ne sçauroit contester, rien ne seroit plus aisé que de les demontrer s'il étoit necessaire. Tous ces considerations & d'autres semblables m'obligent à reconnoitre de bonne foy que les Ecrits de ces Anciens Chretiens peuvent à certains égards avoir subi le sort de toutes les choses humaines. Je veux dire qu'il est possible qu'il

y ſoit gliſſé certaines fautes par quelques vnes de ces raiſons que je viens d'alleguer. Mais que peut on conclurre de là? Nous convenons de toute part, que ces fautes ne derogent en rien de l'authorité & du credit d'aucun livre. Nous ne rejettons pas vn livre, nous ne le regardons pas comme faux & ſuppoſé quoy que nous ayons des preuves certaines qu'il a été alteré en certains endroits. Car ſi nous agiſſions de cette maniere, c'eſt vne choſe de fait, *que nous ne pourrions plus lire ni citer aucun Autheur, mais il faudroit les ſacrifier tous à Vulcain, même ceux de l'authorité deſquels nous doutons le moins.*

Tirons donc cette conſequence avant que paſſer plus avant. C'eſt que nous ne devons point regarder les Ecrits des Prophetes, des Evangeliſtes & des Apotres comme faux & ſuppoſez, ou corrompus dans l'Eſſentiel, parce que nous y trouvons certaines fautes communes à tous les Ecrits des autres Autheurs que nous recevons comme étant leurs vrais ouvrages. Ou bien il faut que nous rejettions tous les Autheurs profanes auſſi bien que les Autheurs ſacrez du V. & du N. Teſtament, que nous rejettions l'authorité de tous les livres ſans ajouter foy à aucun, dés que nous ne pourrons pas demontrer qu'il n'y eſt arrivé aucun changement pour petit qu'il ſoit. Et ſi cela eſt que devlendra toute l'habileté de ces Critiques dont le ſavoir conſiſte principalement dans vne grande lecture? à quoy bon ont ils conſumé leur tems à pâlir ſur ce grand nombre d'anciens Autheurs, ſ'ils n'ont jamais dit ces choſes qui ſont encore aujourdhuy le ſujet de leur admiration.

Conſiderant donc toutes ces choſes enſemble, cette infinité d'accidens par leſquels les Livres peuvent contracter des fautes, puis auſſi qu'il eſt certain qu'il s'en eſt gliſſé dans les ouvrages les plus conſiderables, Il me ſemble que ce ſeroit vn Zéle indiſcret de ſoutenir, Que chaque lettre, chaque mot de l'Ecriture Ste. eſt préciſement le même que celui qui a été employé par les Autheurs ſacrez, ſans qu'il y ſoit arrivé aucun changement. Je conviendrai ſans peine, que ces livres ont pû ſoufrir depuis qu'ils ont été premierement écrits quelques vnes de ces alterations auxquelles tous les livres depuis qu'il y en a dans le monde ont été expoſez.

Mais aprés cela je ſoutiens. I. Que ces livres qui compoſent le Canon de la Bible ſont les mêmes que ceux que les Juifs & les Chretiens ont reçu autrefois pour Canoniques & qu'ils ont regardé comme inſpirez de Dieu. II. Que ces livres n'ont pas été corrompus ni meme alterez à ce point qu'on ne puiſſe les regarder encore comme étant les mêmes livres des Prophetes, des Evangeliſtes & des Apôtres, non ſeulement en ſubſtance, & par raport au principal ſujet dont ils traittent, mais auſſi par raport à toutes les circonſtances eſſentielles à la foy & aux mœurs: Tant il eſt faux que ce ſoient des livres ſuppoſez. C'eſt ce que j'entreprens de prouver à preſent.

Je ne crois pas qu'on doive ſ'arrêter à prouver qu'il y a eu autrefois certains livres qui paſſoient ſous le nom de Moyſe, & des Prophetes des Evangeliſtes & des Apôtres, puis que les plus violens adverſaires de

la Religion des Juifs tels qu'Appion, & de celle des Chretiens tels que Celse & Julien ont reconnu cette verité. C'est ainsi que l'Empereur Julien voulant rendre suspecte la Divinité de J. Christ se sert de cet argument. Que Paul luy même, ni Matthieu, ni Marc, ni Luc n'ont jamais appellé J. Christ Dieu; que Jean seul lui donne ce nom. S'il étoit bien ou mal fondé dans cette remarque, ce n'est pas dequoi il s'agit icy. Mais il est evident qu'il reconnoissoit que les Ecrits de Mathieu, de Marc, de Luc, de Jean, & de Paul étoient veritablement les ouvrages de ces Autheurs dont ils portoient le nom & auxquels ils étoient attribuez de son tems, autrement son argument n'auroit eu aucune force. Or ces Autheurs sacrez rendent temoignage aux Ecrits de Moyse & des Propheres qu'ils citent fort souvent, il faut donc conclurre que ces Ecrits subsistoient avant eux : & puisque les Appions, les Celses, les Juliens & d'autres semblables ennemis de la Religion Chrêtienne sont convenus qu'il y avoit de tels livres qui existoient de leur tems, je dis que ce seroit perdre son tems & sa peine que de chercher vne plus grande evidence de cette verité, c'est pourquoy je passe à ma premiere proposition.

I. PROP. *Les Livres sacrez que nous avons aujourd'huy sont les mêmes que ceux que les Juifs avant J. Christ, & les Chretiens des premiers siecles ont eu.*

Je ne crois pas non plus qu'il faille beaucoup nous arrêter à prouver cette proposition puisque (comme je l'ai remarqué cy dessus) Nous avons pour nous convaincre de cette verité les mêmes evidences que nous avons pour nous convaincre que l'Iliade & l'Odyssée d'Homere les Annales de Tacite, les Commentaires de Cæsar, Les Oraisons de Ciceron, l'Æneide de Virgile & tant d'autres Anciens Autheurs qui sont aujourdhuy entre nos mains, sont les ouvrages de ceux dont ils portent le nom. Et si nous revoquons en doute la suffisance de cette Evidence, dés lors nous ne pouvons nous assurer de rien de ce que nous n'avons pas vu de nos yeux, ou de ce qui n'a pas été fait de nôtre tems. Cependant pour ne laisser rien en arriere de ce qui peut servir à la confirmation de la verité, j'alleguerai icy quelques preuves qui me paroissent établir clairement la certitude de cette Proposition.

A l'égard des livres du V. Testament le témoignage des Juifs d'aujourd'huy me paroit au dessus de toute contradiction puis qu'ils conviennent que ces livres que nous attribuons à Moyse & aux autres Ecrivains sacrez qui ont vecu avant Jesus Christ, sont les mêmes que ceux pour lesquels leurs Peres ont eu vne si grande Veneration, & pour la deffense desquels, ils ont tant soufert, pendant tant de siecles. Or n'auroient-ils pas vn assez grand interet à nier cette verité, à combattre l'authenticité & l'antiquité de ces livres, à nous accuser de les avoir forgez pour donner plus de poids à nôtre religion ? au lieu de cela ils se retranchent à nous dire que nous tordons le sens de leurs Ecritures, que nous n'entendons ni Moyse, ni les Prophetes, & que nous leur faisons dire ce qu'ils n'ont pas eu dessein de dire. Ils ont donc dit quelque chose, ils ont donc écrit, leurs écrits sont donc entre nos mains ; Nôtre crime selon les Juifs consiste

consiste seulement, à donner à leurs expressions vn sens contraire à la pensée de ces Autheurs sacrez, mais non point à attribuer à Moyse, ni à Esaïe ny à aucun autre Prophete des livres qu'ils n'ont point écrit. Ainsi je suppose que toute personne raisonnable conviendra qu'à l'egard des Livres du Vieux Testament, puis que les Juifs auxquels ces Oracles sacrez ont été confiez ne nous accusent point, personne ne peut nous accuser avec fondement d'avoir forgé ces livres, ny d'en imposer au monde en attribuant à Moyse ou aux Prophetes des ouvrages auxquels ils n'ont jamais pensé, ou qu'ils n'ont jamais écrit. Mais avons-nous des raisons aussi fortes pour nous assurer que les livres du Nouveau Testament qui passent aujourdhuy sous les noms de Mathieu, de Marc de Luc, de Jean, &c. soient les mêmes que ceux que ces Autheurs sacrez ont écrit ? Je vai produire les preuves que nous avons pour nous assurer de ce fait, je prendrai les choses dés le commencement, & je laisse juge aprés cela toute personne de bon sens, si sur ces preuves nous avons raison de dire, l'Evangile qui passe aujourd'huy sous le nom de St. Mathieu est le même que celuy qui a passé sous le nom de St. Mathien, dés le premier siecle de l'Eglise Chrétienne, & ainsi des autres livres.

J'ay deja posé comme vn fait incontestable, que les Apotres avoient écrit, puisque l'Empereur Julien tout Apostat qu'il étoit, tout envenimé qu'il étoit contre la Religion Chrétienne le reconnoit ; En effet il n'y a point d'apparence que les premiers Fondateurs du Christianisme étant si actifs à étendre & à perpetuer la Doctrine qu'ils avoient eux mêmes embrassée soit qu'ils fussent persuadez qu'elle venoit de Dieu, ou pour quelqu'autre raison, ce n'est pas dequoy il s'agit à present, eussent voulu negliger le moyen le plus propre qu'ils pussent employer pour reüssir dans leur dessein, savoir de mettre par écrit tous les points de cette doctrine qu'ils annonçoient.

C'est a quoy la bonne Politique les engageoit ils ne pouvoient pas se promettre de perpetuer leur doctrine, & se reposer en même tems sur la memoire des hommes dont l'infidelité devoit leur être assés connuë, non plus que sur la Tradition. On sait aussi qu'il n'y a pas eu de Religion ny de Secte qui ait fait quelque figure dans le monde qui n'ait suivi cette méthode, qui n'ait pris soin de Conserver par écrit ses opinions afin que la posterité put en être informée ; pourquoy donc ferons nous cette injustice aux premiers Fondateurs du Christianisme de croire qu'ils ayent manqué à cette regle que le bon sens dicte à tous les hommes ? J'insiste donc à poser comme vn fait certain que les Apôtres ont écrit, & cela posé, je dis.

I°. Que durant la vie des Apôtres, il étoit impossible qu'on put en imposer au public, en abusant de leur nom pour donner au public des Livres qu'ils n'avoient point écrits, ou des doctrines & des preceptes qu'ils n'avoient point enseignées ny de bouche, ny par écrit.

De telles innovations n'auroient jamais pû être publiques sans être découvertes & reconnües par ceux dont le Zele & l'Ardeur pour la propaga-

tion de l'Evangile étoit telle, qu'ils voyageoient par tout le monde & prenoient eux-mêmes connoissance de l'état de toutes les Eglises Chrétiennes dans tous les lieux où ils se trouvoient presens; il est evident, Que ces imposteurs n'auroient jamais pû venir à bout de leurs desseins pendant que les premiers prédicateurs de l'Evangile avoient l'œil sur eux, qui n'auroient pas manqué à decouvrir leur fraude & à l'exposer à la vûe du public. Car de quelque nature qu'eut pû être cette fraude il faut pourtant reconnoître que personne n'étoit plus capable de juger de la doctrine des premiers Fondateurs du Christianisme, que ces premiers Fondateurs eux-mêmes, il étoit impossible de leur faire croire qu'ils avoient enseigné vne telle doctrine, si effectivement ils ne l'avoient pas enseignée; ainsi leur affirmative ou leur negative étoit tout à fait decisive sur ce point, & l'on seroit convenu, qu'il faloit que ces opinions qu'ils rejettoient & contre lesquelles ils protestoient solemnellement ne fussent jamais sorties de leur bouche ni de leur plume, d'autant qu'ils auroient eu vne infinité de temoins à produire contre ces imposteurs qui auroient voulu en imposer au public. Je conviens que quoy que les Autheurs d'vne Secte soient vivans on peut cependant supprimer leur doctrine par la violence, ou la renverser par des argumens plus convaincans, mais je soutiens qu'il est tout à fait impossible de publier sous le nom d'vn homme & sous ses yeux des opinions contraires à celles qu'il a effectivement, pendant qu'il est en état de decouvrir la fraude, c'est là vne si grande absurdité, que quiconque ne la sent pas a entierement perdu le sentiment. Je conclus que pendant la vie des Apôtres on n'a pas pu leur attribuer des livres qu'ils n'avoient pas écrit.

2°. Nous devons dire la même chose du tems durant lequel on a conservé dans l'Eglise Chretienne les Originaux des Evangelistes & des Apôtres.

Car pendant que l'on étoit en état de les examiner & de les consulter, c'étoit tout autant que si les Autheurs eussent été vivans & en état de donner leurs decisions. Il ne s'agit pas d'examiner icy, combien de tems après J. Christ l'Eglise Chrêtienne a joui de ces monumens. Il suffit de montrer, que les Imposteurs auroient inutilement entrepris de contrefaire les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres pendant qu'on conservoit leurs originaux manuscripts. Tertulien qui vivoit dans le troisieme siecle, nous aprend que les Originaux des Epitres de *St.* Paul étoient conservez encore de son tems dans les Eglises respectives auxquelles il les avoit adressées ce qui n'est point incroyable, si nous considerons le Zêle & la profonde Veneration que les Chrêtiens de ces tems-là avoient pour tout ce qu'ils estimoient divin & sacré.

D'ailleurs je suis persuadé que les savans peuvent nous fournir de tels exemples, & montrer par des preuves inconteſtables que les manuscrits de quelques Autheurs ont été conservez, je ne dirai pas seulement aussi long tems, mais plus long tems même, que ceux dont nous parlons. Ce que je viens de dire suffit pour prouver qu'il n'a pas été moins im-

impossible de contrefaire les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres, & de les faire recevoir dans l'Eglise pour authentiques pendant qu'on y a conservé les Originaux de ces illustres Serviteurs de J. Christ, qu'il l'auroit été de leur vivant.

3. On ne peut pas non plus supposer qu'aucune Secte particuliere de Chrêtiens, ou de pretendus Chrêtiens eut pû menager les choses d'vne telle maniere, qu'elle en eut imposé à tout le reste du monde, par ses impostures, en forgeant ou falsifiant les Ecrits du N. Testament, mais cette reflexion viendra dans son propre lieu, lors que je prouverai ma 2e. proposition.

4. Il est encore plus incroyable que tous les Chrêtiens de quelque secte qu'ils aient été, aient conspiré ensemble d'vn commun accord pour substituer d'autres livres en la place de ceux des Evangelistes & des Apôtres ; l'absurdité d'vne telle supposition saute tellement aux yeux qu'il suffit de l'alleguer pour la refuter.

5. Il ne seroit pas moins absurde de dire que les ennemis declarez de la Religion Chrêtienne ont substitué les livres que nous avons aujourd'hui en la place de ceux des Evangelistes & des Apôtres.

Car s'il est impossible qu'aucune secte particuliere de Chrêtiens ait fait vne telle substitution malgré les soins & la jalousie des autres Chretiens ; s'il est absurde de dire que tous les Chrêtiens se sont liguez ensemble d'vn commun accord pour former & executer vn projet si detestable ; à beaucoup plus forte raison devons nous croire impossible, qu'vne societé de gens ennemis declarez de la Religion Chrêtienne ait formé ou executé ce dessein malgré la prudence, & le Zele de tout le corps des Chrêtiens, repandu dans toutes les Nations du monde, & qui étoient si fort interessez à prendre garde qu'on ne leur en imposa dans des choses de cette importance.

7. Enfin je prie toute personne équitable & qui a vn grain de bon sens de mettre ensemble les raisons suivantes, de les considerer avec attention, & de me dire ensuite, s'il peut croire serieusement que le monde Chrêtien est abusé en prenant ajourd'huy les livres du Nouveau Testament pour ce qu'on croit generalement qu'ils sont, savoir les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres.

Comme ces livres furent d'abord écrits en Grec qui etoit vne Langue fort connuë & vsitée alors dans le monde ; ils furent en peu de tems dispersez par tout, & traduits en vne infinité d'autres Langues, fort differentes de celle en laquelle ils avoient été premierement composez.

Ces livres n'ont pas été gardez en secret, comme si c'eut été vn mystere que le monde ne dût pas connoitre, mais ils ont été exposez à la vüe de Public dans les Eglises ou tout le monde avoit la liberté de les lire & de les examiner.

Les Chrêtiens de tous les siecles les ont constamment regardez comme les garants de tous leurs privileges, & le fondement de ces esperances qu'ils concoivent d'être heureux dans la vie à venir.

Ils

Ils ont été publiquement citez & alleguez par les plus anciens Ecrivains & les Apologistes de la Religion Chrétienne, & même par leurs Ennemis: Ce qui auroit été vne faute d'vne folie & d'vne stupidité insupportable dans les vns & dans les autres, si le monde n'avoit pas été bien convaincu que ces livres étoient veritablement les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres.

La plus part de ces Ecrits ont été adressez à de nombreuses societez en differentes parties du monde.

Ils ont été constamment lûs dans les Assemblées publiques, outre qu'ils ont fait aussi la matiere des devotions particulieres, & des entretiens; de sorte que par ces moyens il falloit necessairement qu'ils s'imprimassent dans l'esprit & dans la memoire des hommes.

Toutes les Sectes des Chretiens se sont vnanimement accordées d'en appeller au temoignage de ces livres, & de decider leurs controverses par cette regle.

Ceux même qui par leur mauvaise conduite, ou leurs opinions erronées s'étoient attirez la censure & l'excommunication de l'Eglise, ne les ont jamais accusez de fausseté ou de corruption; Cependant comme on n'auroit pu se dispenser de mettre ces personnes du secret pendant qu'ils étoient membres de l'Eglise, ils n'auroient pas manqué de le reveler dans la suite, y étant provoquez par le traitement severe qu'ils en recevoient.

La Doctrine renfermée dans ces livres est non seulement nouvelle, non seulement extraordinaire, & d'vne telle nature qu'elle merite l'attention de tout le monde, qu'elle attire la curiosité des plus indifferents; mais de plus elle repond parfaitement bien au grand but de la Religion Chretienne, qui est de sanctifier les hommes, de les exciter à vivre d'vne maniere qui ait du raport à la noblesse & à l'excellence de leur nature, & de les conduire ainsi à la felicité éternelle.

Enfin, s'il reste encore quelque doute dans l'esprit sur cette matiere; je prie celui qui se trouve dans cette circonstance de se demander à soi-même, si ceux qui auroient corrompu les vrais Ecrits du Nouveau Testament pour leur en substituer d'autres, se seroient jamais avisez de dresser vn tel Systeme de Religion que celui que l'Evangile nous propose aujourd'hui, & qui a été reçu dans le monde depuis tant de siecles.

J'ose dire qu'il n'y a aucun homme, s'il est dans son bon sens, qui puisse jamais croire cela: Mais le dessein & la matiere de ces Ecrits, aussi bien que plusieurs autres preuves l'obligeront de conclurre que ces livres ne peuvent pas être l'ouvrage d'vn Imposteur ou de plusieurs Imposteurs pour subtils & rusez qu'on veuille les supposer. Ainsi j'ai prouvé ma premiere proposition, Que les Livres qui composent aujourd'huy le Canon de la Bible sont les mêmes que ceux que les Prophetes & les Apôtres ont laissé à l'Eglise & qui ont été reçus par les Juifs & les Chrêtiens comme venant de leur part. Je passe à la 2e.

II. PROP. *Les Livres du V. & du N. Testament n'ont pas été corrompus ni même alterez à ce point qu'on ne puisse les regarder encore comme étant les livres*

des

des Prophetes des Evangeliſtes & des Apotres, non ſeulement en ſubſtance & par raport au principal ſujet dont ils traitent, mais auſſi par raport à toutes les circonſtances eſſentielles à la foy & aux mœurs ; C'eſt ce qu'il faut prouver.

Si ces Livres ſacrez avoient été corrompus, ils l'auroient été ou par les Juifs, ou par les Heretiques, ou par les Orthodoxes.

Si les Juifs ont corrompu les livres du Vieux Teſtament ; eſt ce avant, ou aprés la venüe de J. Chriſt ? Si c'eſt avant, comment J. Chriſt & ſes Apôtres ne les en ont-ils jamais taxé ? ils en appellent ſi ſouvent au temoignage de Moyſe & des Prophetes ; eſt-il poſſible qu'ils ne leur euſſent jamais reproché d'avoir perverti & corrompu ces divins Ecrits.

Que ſi c'eſt aprés la venüe de J. Chriſt, comment ont-ils pû ſe reſoudre de laiſſer dans leur entier toutes ces propheties qui prouvent d'vne maniere ſi claire & ſi convaincante que J. Chriſt eſt le Meſſie ? Car s'ils ont corrompu ces livres en des choſes de moindre importance, comment ſe peut il faire qu'ils ne les ayent pas auſſi falſifiez dans celles ou ils avoient vn plus grand intheret. Mais il eſt conſtant que les Juifs ont été ſoigneux juſqu'à la ſuperſtition de conſerver fidellement la pureté du Texte Hebreu, en ſorte que leurs Maſorethes ont non ſeulement calculé les ſections, mais le nombre des mots, & des lettres de chaque Livre du Vieux Teſtament, afin qu'ils ne puſſent pas étre corrompus ni tronquez dans la moindre des choſes qu'il eſtimoient ſacrées ou divines, ſoit par inadvertance ou de deſſein prémedité.

En ſuppoſé cependant qu'ils euſſent oſé entreprendre de falſifier le texte du V. Teſtament ils ne le pouvoient faire ſans étre d'abord découverts par les Chrétiens, qui avoient entre leurs mains, auſſi bien qu'eux, les Livres de Moyſe & des Prophetes, traduits dans vne langue qu'ils entendoient. Les Juifs ne peuvent donc pas avoir corrompu le Vieux Teſtament ; Et pour le Nouveau ne l'ayant jamais reçu ils ne ſe ſont pas mis en peine de le corrompre.

Ces Livres ne peuvent pas avoir été corrompus & falſifiez par les Heretiques ; parce qu'ils furent d'abord diſperſez par tout le Monde Chretien, & lûs tant en public qu'en particulier, de ſorte que ſi quelque ſecte eut oſé l'entreprendre il lui auroit été impoſſible de reüſſir, toutes les autres ſectes en prenant connoiſſance de cette fraude n'auroient pas manqué d'en expoſer les Autheurs à la honte publique, comme il arriva à Marcion quand il voulut falſifier le Texte. Et ſuppoſé que le Zele & la Veneration que les Chretiens avoient pour ces divins écrits n'eut pas été vn motif aſſez puiſſant pour les engager à ſe récrier contre vne telle impoſture, la haine & la jalouſie des partis auroit toujours fait ce que la Religion ne pouvoit faire. Lors que les hommes ſont tous d'vne même opinion, & que leurs plans s'accordent parfaitement entr'eux, comme il n'y a aucun lieu à la jalouſie, ni aux ſoupçons, auſſi ils n'ont aucune raiſon de veiller les vns ſur les autres. Mais lors qu'ils ſont diviſez en Partis & en Factions, & qu'ils diſputent avec chaleur ſur le ſens & la penſée d'vn tel point de doctrine enſeignée dans l'Ecriture Ste. Chaque Parti juſtifiant ſes propres

opini-

opinions par ſes Copies de la Bible, il ne faut pas douter que de part & d'autre on ne ſ'obſerve ſoigneuſement pour empêcher qu'on ne falſifie rien dans ce livre qu'ils prennent pour juge de leurs controverſes. En ſorte que ſi l'vn des partis avoit recours à quelqu' indigne artifice pour juſtifier ſes opinions, ou pour remporter la victoire ſur ſes Adverſaires; les autres ne manqueroient pas de crier à l'impoſture & de la depeindre dans toutes ſes couleurs les plus noires, & de la manifeſter à tout le monde. J'avoüe bien que les Diviſions & les Animoſitez ſont en elles mêmes contraires à la Nature, au Deſſein & aux Preceptes de la Religion Chretienne ; cependant il ne faut pas douter que Celuy qui tire la lumiere des tenebres, & le bien du mal, ne ſe ſoit ſervi de ces diſputes & de ces diviſions-mêmes pour conſerver la pureté de la Religion. Car par ces moyens chaque Parti veillant exactement les vns ſur les autres, aucun d'eux n'a pû, ou n'a oſé entreprendre de corrompre ces livres qu'ils regardoient les vns & les autres comme le Tribunal devant lequel & par lequel toutes leurs controverſes devoient étre decidées, Les Heretiques ont donc été dans l'incapacité de corrompre les Ecritures. Seroient-ce les Orthodoxes qui ſe ſeroient rendus coupables de ce crime ? c'eſt ce qu'il faut examiner.

A l'égard des Ecrits du V. Teſtament il étoit abſolument impoſſible qu'ils reüſſiſſent, ſuppoſé qu'ils euſſent oſé entreprendre d'en corrompre le Texte, parce que les Juifs qui ne veilloient pas ſur les Chretiens avec moins d'attenque les Chrétiens veilloient ſur eux, n'auroient pas manqué de ſ'apercevoir de cette fraude & de la reprocher amerement aux Chretiens; leur ſilence ſur ce ſujet doit donc nous étre vne preuve convaincante que les Ecrits du Vieux Teſtament ſont demeurez juſqu'à preſent dans leur entier. Et à l'égard du Nouveau Teſtament, les exemplaires, auſſi bien que ceux du Vieux étoient tellemement repandus parmi les Chretiens & traduits en tant de differentes langues qu'on ne pouvoit pas le corrompre ſans qu'on ſ'en aperçut d'abord, & l'on étoit en état d'y mettre ordre.

C'eſt la remarque que St. Auguſtin faiſoit contre Fauſte le Manichéen *Ils ne peuvent pas avoir été corrompus* (dit ce Pere en parlant des livres de la Bible) *parce qu'ils ſont & qu'ils ont été entre les mains de tous les Chretiens. Et quiconque voudroit entreprendre d'y faire des changemens il ſeroit refuté par la confrontation des Anciens Exemplaires. D'ailleurs les Ecritures Stes ne ſont pas dans vn ſeul langage, mais elles ont été traduites en pluſieurs langues ; de ſorte que les fautes qu'on decouvriroit dans vn Exemplaire, pourroient étre corrigées par d'autres plus anciens, ou écrits dans vne autre langue.*

Auſſi quand les Manichéens allegueront pour leur juſtification que les livres ſacrez avoient été corrompus, ils ne purent jamais le prouver, quoy que St. Auguſtin & pluſieurs autres les miſſent au deffi.

Enfin il paroit evidemment combien tous les Chrétiens étoient intereſſez dans cette matiere, car y a t'il quelqu'apparence qu'ils euſſent voulu ſouffrir de ſi cruelles perſecutions, perdre leur vie au milieu des ſupplices les plus inhumains plutôt que d'abandonner leurs Bibles, ſ'ils n'euſ-

ſent

sent pas été convaincus par de bonnes raisons, qu'elles étoient l'ouvrage même des Prophetes, des Evangelistes & des Apôtres. Peut on douter de la profonde veneration qu'ils avoient pour ces livres sacrez, puis qu'elle servoit en partie de pretexte à leurs persecuteurs pour les traitter avec tant de barbarie. On ne peut pas nier que par tout ou la Religion Chretienne à été embrassée ces livres n'aient été aussi reçus & regardez comme les vrais écrits de personnes inspirées de Dieu, que les Chretiens ne les aïent deffendu jusqu'à la mort en sorte qu'abandonner ces livres c'étoit apostasier de la foy. Etant donc environnez de cette nuée de temoignages authentiques, ne pouvons nous pas appliquer avec raison à ce sujet ce que le Souverain Sacrificateur disoit mal à propos dans vne autre occasion, Qu'avons nous plus à faire de temoins. *Math.* XXVI, 65.

Ayant prouvé jusqu'icy 1°. Que les livres du Vieux & du Nouveau Testament que nous avons aujourd'huy ne sont point des livres supposez, mais qu'ils ont été écrits par les Autheurs auxquels nous les attribuons, & qu'ils ont existé dans le tems que nous leur assignons, savoir les livres du Vieux Testament depuis plus de 20. siecles, & ceux du Nouveau depuis 17 siecles ou environ. 2°. Que ni les Juifs, ni les Heretiques, ni les Orthodoxes n'ont point falsifié ni corrompu ces livres ; Qu'vne entreprise autant audacieuse que celle là étoit impossible dans son execution ; Je pourrois conclurre. QUE LES LIVRES QUI COMPOSENT AUJOURD'HUI Le Canon de la Bible sont les mêmes que ceux que les Prophetes, les Evangelistes & les Apôtres ont laissé à l'Eglise.

Mais avant que de tirer cette conclusion il est à propos d'examiner la solidité d'vne objection qu'on nous fait sur ce sujet, par laquelle on pretend rendre suspecte l'Authorité divine des livres sacrez, elle est fondée sur l'aveu sincere que nous faisons qu'il s'est glissé dans l'Ecriture Ste. certaines petites fautes par la negligence ou l'ignorance des Copistes, ou par quelqu'autre de ces accidens dont j'ay parlé cy dessus. On pretend donc, Que si ces Livres sont effectivement ce que nous soutenons qu'ils sont savoir la Revelation du St. Esprit, la Providence étoit obligée de les preserver exempts de toute sorte de corruption, & de les faire passer par tous les accidens & toutes les Revolutions du monde Jusqu'à la derniere Generation sans qu'ils contractassent aucune faute. Les autres livres, dit on, ne sont pas autant importans au salut du Genre-Humain, comme vous pretendez que ceux cy le sont, c'est pourquoy il n'est pas surprenant que la Providence permette qu'ils soyent exposez aux accidens communs à toutes les choses humaines; mais pour ceux dont nous parlons, puis que vous dites qu'ils sont l'ouvrage de Dieu d'vne façon toute particuliere, & que vous en faites dependre le salut des hommes; la Providence devoit prendre soin qu'ils brillassent toujours avec le même lustre & la même pureté sans aucun tache ; & alors Dieu faisant paroitre le soin extraordinaire qu'il prenoit de ces livres sacrez, les hommes auroient été convaincus à n'en pouvoir douter de la Divinité de leur origine.

(†) Il faut avoüer que l'objection eſt ſpecieuſe, mais c'eſt tout, ſi on ſe donne la peine de la conſiderer de prés, elle renferme vn ſi grand nombre de ſuppoſitions abſurdes, ridicules & fauſſes qu'on ſe fera vn ſcrupule de l'honorer du titre de raiſonnable

Elle ſuppoſe d'abord vn miracle continuel, ſavoir que Dieu devoit donner au parchemin les qualitez de l'airain afin qu'il pût toujours durer ſans qu'il fut ſujet aux facheux effets de la tigne & de la rouille, ou de l'humidité ou des embraſemens, qu'il devoit conſerver l'encre dans toute ſa force ſans qu'elle perdit jamais ſa couleur, elle ſuppoſe qu'il faloit que Dieu frapa d'aveuglement, ou rendit la main ſêche à tout Copiſte ignorant qui ne ſachant pas bien lire, n'y bien écrire, entreprendroit de faire des copies des livres ſacrez ; qu'il devoit fraper d'apoplexie vn Impoſteur dés qu'il auroit oſé en falſifier vn paſſage ; ou empecher toutes les Revolutions qui ſont arrivées dans le monde ; de peur qu'ils n'en ſentiſſent les ſiniſtres effets ; Elle ſuppoſe enfin vne fauſſeté notoire ſavoir que ſi Dieu avoit jugé à propos de conſerver de cette maniere les livres ſacrez dans toute leur premiere pureté les hommes auroient été pleinement convaincus de la divinité de ſon origine: Il y auroit toujours eu des incredules, puiſque de ceux mêmes qui furent les témoins oculaires & auriculaires des miracles & de la doctrine de J. Chriſt & de ſes Apotres, il y en eut vn ſi grand nombre qui fermerent leurs yeux, & boucherent leurs oreilles pour ne pas reconnoitre le doigt & la parole du vray Dieu qui agiſſoit en eux & par eux. Ce ſont-là les ſuppoſitions déraiſonnables que renferme cette objection ; qui ſuffiroient ſeules pour la refuter : Cependant j'ajouterai encore quelques autres reflexions qui ſerviront à la détruire entierement.

J'avoüeray d'abord que la Providence eſt intereſſée d'vne façon toute particuliere à empecher que ſa Revelation ne contracte de telles taches qui puiſſent la rendre indigne de Dieu, ou inutile aux hommes; Qu'elle eſt intereſſée d'vne façon toute particuliere à empecher que la declaration de ſa volonté ne ſoit corrompüe, alterée & obſcurcie d'vne telle maniere que les hommes ne puiſſent pas connoitre clairement, ni s'aſſurer avec certitude qu'ils doivent croire telles veritez, & pratiquer tels devoirs pour obtenir le ſalut. Mais aprés étre convenus de cela, Nous diſons avec confiance que Dieu n'eſt en aucune maniere obligé d'operer tous les jours de nouveaux miracles pour faire ce qui peut étre fait par des voyes ordinaires, pour prevenir ce que la ſeule induſtrie, & le ſoin des hommes peut prevenir. Les premiers Predicateurs de la Revelation ont dû aſſurement étre inſpirez de Dieu, parce qu'ils ne pouvoient pas decouvrir ces veritez qu'ils annonçoient aux hommes par les voyes ordinaires du raiſonnement & de la reflexion ; mais il n'étoit nullement neceſſaire que chaque Bibliothecaire, ou chaque Copiſte joüit des mêmes prérogatives dont

(†) *J'aurois pu r'envoyer cette objection au nombre de celles qu'on propoſe contre l'inſpiration de l'Ecriture, mais comme elle eſt priſe des fautes qui ſe trouvent dans les livres ſacrez, j'ay cru pouvoir l'inſerer icy.*

dont les Prophetes & les Apotres avoient joui, qu'ils fuſſent comme eux inſpirez de Dieu pour prevenir les beveües, qu'ils pouvoient faire, ou les empécher de prendre vne lettre ou vn mot pour vn autre. Car les hommes peuvent éviter ces choſes par leur ſoin, & leur diligence ſans aucun ſecours ſur-naturel.

Tout ce que nous devons attendre de la Providence, c'eſt qu'elle prenne juſqu'à la fin des ſiecles vn ſoin particulier pour conſerver ſa divine Revelation dans vn tel état qu'Elle puiſſe toujours ſervir de regle de foi & de mœurs aux hommes; Or je demande n'a t'elle pas pris vn tel ſoin Iuſqu'à preſent ? Ne pouvons-nous pas encore connoitre clairement ce que nous devons croire dans la Religion ? C'eſt-il gliſſé quelque corruption, quelque faute dans ces paſſages de l'Ecriture Ste,

Dieu eſt éſprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Eſprit & en verité.

La grace de Nôtre Jeſus Chriſt, La dilection de Dieu, la communication du St. Eſprit ſoit avec vous tous.

Dieu a envoyé ſon Fils Jeſus pour nous benir, en retirant chacun de nous de nos mechanchetez. En cecy eſt manifeſtée la charité de Dieu envers nous, que Dieu a envoyé ſon Fils vnique au monde, afin que nous vivions par lui. En ceci eſt la charité, non que nous ayons aimé Dieu, mais parce que lui nous a aimez, & qu'il a envoyé ſon Fils pour étre la propitiation pour nos pechez. Car le bon plaiſir du Pere a été que toute plénitude habitât en lui : & de reconcilier par lui toutes choſes avec ſoi ayant fait la paix par le ſang de ſa croix. Dieu étoit en Chriſt reconciliant le monde à ſoi en ne leur imputant point leur péché. Car il a fait celui qui n'a point connu de peché étre peché pour nous : afin que nous fuſſions juſtice de Dieu en lui. Etant donc juſtifiez par la foy, nous avons paix envers Dieu, par nôtre Seigneur Jeſus Chriſt.

Car ſi lors que nous étions ennemis, nous avons été reconciliez avec Dieu par la mort de ſon fils : beaucoup plutôt étant deja reconciliez, ſerons-nous ſauvez par ſa vie.

Chriſt eſt mort pour nos offenſes, & il eſt reſſuſcité pour nôtre Juſtification. Dieu a élevé ſon Fils par ſa dextre pour

Prince & Sauveur, afin de donner à Iſraël la repentance & la rémiſſion des pechez. Et il l'a fait aſſeoir à ſa dextre dans les lieux celeſtes, par deſſus toute Principauté & Puiſſance, & Vertu, & Seigneurie, & par deſſus tout Nom qui ſe nomme, non ſeulement dans ce Siecle, mais auſſi dans celui qui eſt à venir : & il a aſſujetti toutes choſes ſous ſes pieds, & il l'a donné ſur toutes choſes pour être Chef à l'Egliſe. Il lui a donné puiſſance ſur toute chair, afin qu'il donnât la vie éternelle à tous ceux que le Pere lui a donné.

Si quelqu'vn a peché nous avons vn Avocat envers Dieu le Pere ſavoir Jeſus Chriſt, le Juſte. Car c'eſt lui qui eſt la propitiation pour nos pechez & non ſeulement pour les nôtres ; mais auſſi pour ceux de tout le monde. Il n'y a point de ſalut en aucun autre : car auſſi il n'y a point d'autre Nom ſous le Ciel qui ſoit donné aux hommes par lequel il nous faille être ſauvez. Qui croit au Fils a la vie éternelle. Il n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui ſont en Jeſus Chriſt, qui ne marchent point ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit.

Au commencement étoit la PAROLE, & la PAROLE étoit avec Dieu. & cette PAROLE étoit DIEU : Elle étoit au commencement avec Dieu. Toutes choſes ont été faites par ELLE & ſans ELLE rien de ce qui a été fait, n'a été fait Car par LUI ont été créées toutes les choſes qui ſont aux Cieux, & en la terre, viſibles & inviſibles, ſoit les Trônes, ou les Dominations, ou les Principautez, ou les Puiſſances, toutes choſes ont été créées par lui, & pour lui; & il eſt avant toutes choſes & toutes choſes ſubſiſtent par lui. Moy & le Pere ſommes Vn.

Le Pere ne juge perſonne, mais il a donné tout jugement au Fils afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere. Qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Pere, qui l'a envoyé. Dieu a ordonné vn jour auquel il doit juger le monde vniverſel

verſel en juſtice par l'homme qu'il a deſtiné pour cela, de quoi il a donné vne preuve certaine à tous, en l'ayant reſſuſcité des morts. Il nous faut tous comparoître devant le Tribunal de Chriſt, afin que chacun remporte en ſon corps ſelon ce qu'il aura fait, ou bien, ou mal. Et les juſtes ſ'en iront à la vie éternelle, & les méchans aux peines éternelles. &c. &c.

Je ne groſſirai pas d'avantage la liſte de ces paſſages de l'Ecriture Sainte ſur leſquels les veritez capitales de la Religion Chrêtienne ſont fondées. Mais je demande, ceux que j'ai citez ont-ils été falſifiez ? ont-ils été corrompus, ou ſeulement alterez à ce point qu'on ne puiſſe plus en tirer les conſequences qui en reſultent neceſſairement ? & ſ'ils l'ont été, je demande en quoy conſiſtent ces falſifications, ou ces alterations ? il eſt juſte qu'on nous les propoſe, afin que nous puiſſions juger de leur importance. Mais ſ'ils n'ont pas été falſifiez, ni même alterez, faut il vn grand effort de genie pour en conclurre ces veritez fondamentales de la Religion Chrêtienne : Qu'il y a vn Dieu ſpirituel de ſa nature qui demande des hommes vn culte qui ait du raport à ſa nature ſpirituelle ; Qu'il y a vne Trinité dans l'Vnité ? Que les hommes ſ'étoient rendus ennemis de Dieu par le peché ; Que Dieu dans ſa grande miſericorde a daigné leur fournir vn moyen efficace pour ſortir du malheureux état dans lequel ils étoient plongez, & r'entrer dans tous les droits d'ou ils étoient déchus ; Que Jeſus Chriſt étant Dieu de toute éternité, ſ'eſt fait homme dans le tems pour l'amour de nous & pour nôtre ſalut ; Qu'il a ſouffert & qu'il eſt mort pour les péchez du genre humain ; Que ſa mort eſt vn vrai & réel ſacrifice pour ces pechez ; Que ce ſacrifice a été vne pleine Propitiation, vne ſatisfaction entiere à la juſtice de Dieu pour ces pechez ; Que ce ſacrifice a été preſenté, & cette ſatisfaction faite ſur la Croix ; Qu'il eſt monté dans les Cieux aprés être reſſuſcité des morts, pour y être nôtre Interceſſeur ; & Que de là il reviendra au dernier jour pour juger les hommes, pour glorifier les fidelles, & couvrir de honte les rebelles & ceux qui ſeront morts dans l'impenitence &c.

Que ſi ces points de doctrine qui ſont l'objet de nôtre foy ſe trouvent exprimez ſi clairement, à la portée des eſprits les plus bornez, ſi les Textes de l'Ecriture Ste. ſur leſquels ils ſe trouvent fondez n'ont pas été alterez ; Je ne crois pas qu'on ſe faſſe vn ſcrupule de reconnoître que le fondement ſur lequel nous établiſſons les devoirs de la morale n'eſt pas moins ſolide, que les paſſages de l'Ecriture Ste. qui nous preſcrivent la regle de nôtre conduite ont conſervé leur pureté primitive. Ce qui étant vne fois reconnu il faut en même tems conclurre que depuis que la bonté de Dieu envers les hommes l'a porté à leur faire connoître ſa volonté

par

par la Revelation, il a auſſi daigné conſerver juſqu'à preſent cette Revelation dans vn tel état qu'elle eſt encore propre à produire les effets auxquels elle a été deſtinée, à les inſtruire des veritez qu'ils doivent croire, & des devoirs qu'ils doivent pratiquer ; & il faut eſperer qu'il daignera la conſerver dans le même état juſqu'à la fin des ſiecles, à moins que tout le Genre humain ne degenerât tout entier, ſans aucune exception, & ne tombât dans vn tel excés de corruption que tous les hommes univerſellement ſans en excepter vn ſeul, ſe rendiſſent indignes par leur endurciſſement, & leur obſtination dans le crime de jouïr de la lumiere de l'Evangile, en quel cas nous ne jugeons pas de ce que Dieu pourroit permettre pour vanger le mépris de ſes Saintes Loix.

Ajoutons encore pour finir cette reponſe, Que Dieu qui nous a douës de ces excellentes facultez de la Raiſon & du Jugement, dont nous ſavons nous ſervir dans les ſçiences humaines, & dans les affaires les plus difficiles de la vie, veut ſans doute que nous nous en ſervions auſſi dans les choſes qui regardent nôtre ſalut. Il agit avec nous d'vne maniere qui a du raport aux facultez, & aux dons dont il nous a honorez ; & nous ayant créé des Etres raiſonnables, il veut auſſi que nôtre Foy même ſoit vne Foy raiſonnable, en ſorte que nous ne croyons rien qui contrediſe cette droite raiſon, dont il eſt lui-méme l'Autheur, auſſi bien que de la Revelation. Pourquoy donc ne nous ſervirons-nous pas également de cette raiſon pour juger, ſi ces Livres qui pretendent à vne Origine toute celeſte & divine ſortent effectivement de cette ſource ; comme nous nous en ſervons pour juger des autres livres ? Vn certain degré d'evidence nous ſuffit pour juger qu'vn tel livre eſt effectivement l'ouvrage d'vn tel Autheur prophane, quoi-que nous ſoyons aſſurez qu'il a été alteré & même corrompu en beaucoup d'endroits. Dieu ne peut-il pas dans ſa ſageſſe adorable exiger de nous avec équité que nous faſſions la même choſe à l'égard des Livres ſacrez.

Par là il nous montre qu'il n'exige de nous autre choſe pour nous convaincre de la verité, ſi ce n'eſt que nous agiſſions en Hommes, & que nous employons ces facultez qu'il nous a accordées aux vſages pour leſquels il les a deſtinées.

J'ay prouvé que les livres qui compoſent aujourd'huy le Canon de la Bible ſont les mêmes que ceux que les Juifs & les Chrétiens ont reçu autrefois pour Canoniques, & qu'ils ont regardé comme inſpirez de Dieu.

J'ay fait voir que quoy qu'il ſ'y ſoit gliſſé certaines fautes par la negligence, ou par l'ignorance des Copiſtes ou par quelqu'autre accident de cette nature; Cependant ces livres n'ont pas été corrompus ni même alterez à ce point qu'on ne puiſſe les regarder encore comme étant les mêmes livres des Prophétes, des Evangeliſtes & des Apotres, non ſeulement en ſubſtance, & par raport au principal ſujet dont ils traittent mais auſſi par raport à toutes les circonſtances eſſentielles à la foy & aux mœurs. Si toutes les raiſons que j'ay alleguées, & les reflexions que j'ay faites, ne ſuffiſent pas pour convaincre les Deiſtes de la Verité de

cette

cette Propoſition generale, Que les Livres qui compoſent aujourd'hui le Canon de la Bible ſont les mêmes que ceux que les Prophetes, & les Apôtres ont laiſſé à l'Egliſe; s'ils perſiſtent à ſoutenir, Que ces Livres ſont falſifiez & ſuppoſez; Il ne me reſte plus rien à dire qu'à prier tres inſtamment ces MESSIEURS de vouloir ſe donner la peine de nous marquer precisement en quel tems, & par qui ces Livres ont été falſifiez ou ſuppoſez? Eſt-ce avant le premier Concile de Nicée, ou aprés? Eſt-ce durant les Perſecutions que les Ariens & les Donatiſtes exciterent contre les Orthodoxes? Eſt-ce avant, durant, ou aprés les Irruptions que les Barbares firent ſur les Terres de l'Empire? Quand eſt-ce que cette impoſture à été miſe en œuvre, qu'ils en marquent l'Epoque? Apres cela qu'ils nous diſent, Qui ſont les Autheurs de cette horrible fraude, ſi c'eſt vne ſocieté entiere, ou quelque particulier qui l'ayent imaginée, & executée? Qu'ils nous alleguent leurs preuves, afin que nous en jugions? Qu'ils nous alleguent le temoignage de quelqu'Autheur, qui ait vecû & écrit dans le tems auquel ils pretendent qu'on a ſuppoſé ces livres? Seroit-il raiſonable que nous nous departiſſions de nos droits & de nos privileges ſacrez, ſur vne aſſeveration temeraire, & parce qu'vn homme aura l'impudence de nous dire les Actes ſur leſquels vous fondez toutes vos eſperances, ne ſont pas des actes authentiques, ce ſont des pieces ſuppoſées, & inventées à plaiſir? Voudroient-ils eux-mêmes ceder vn pouce de leur terre, vn jota de leur privileges & de leur libertez, ſur la ſimple parole d'vn homme, ou de pluſieurs perſonnes qui leur diroient, que les pieces en vertu des quelles ils en jouïſſent ſont des pieces contrefaites ou ſuppoſées? Ils exigeroient ſans doute des preuves démonſtratives, au deffaut deſquelles ils les traitteroient comme des inſenſez, ou comme des impoſteurs, & ils auroient raiſon d'en agir de cette maniere, Pourquoy donc exigeroient-ils de nous que nous cruſſions ſur leur parole, que les livres de l'Ecriture Ste. ont été contrefaits ou ſuppoſez? Il s'agit, non de quelque heritage terreſtre, mais de l'heritage celeſte; non de quelque plaiſir paſſager & de courte durée, mais de la felicité éternelle; non de ce corps qui doit dans peu de tems ſervir de pâture aux vers, mais du ſalut de nôtre ame immortelle. Comment ayant vn intheret de cette importance, renoncerions-nous aux droits, aux privileges, aux eſperances que l'Ecriture Sainte nous donne; parce qu'on nous viendra dire que ces livres ſur leſquels nous nous fondons ſont contrefaits ou ſuppoſez, ſans nous donner ces preuves, qu'il eſt naturel & raiſonnable d'attendre ſur vn ſujet de cette nature, y a t'il quelqu'équité dans ce procedé! Comment ſavent-ils enfin que nos livres ſacrez ſont contrefaits ou ſuppoſez? eſt-ce par inſpiration qu'ils en ſont inſtruits, ou ont-ils vû les Originaux des Ecrits des Prophetes & des Apotres? Ce n'eſt pas par inſpiration; ſ'ils ont donc vû les Originaux des Ecrits des Prophetes & des Apôtres, qu'ils les produiſent afin que nous les examinions pour juger de leur Authenticité, & ſi nous pouvons être aſſurez qu'ils ſont effectivement ce

qu'ils

qu'ils pretendroient les faire paſſer, nous pourrons alors confronter nos copies & les corriger ſur ces Originaux. Juſqu'à ce qu'on nous ait deſſillé les yeux par de tels moyens; juſqu'à ce qu'on nous ait donné cette juſte ſatisfaction que nous demandons, Nous ſoutiendrons toujours notre Theſe Que les livres qui compoſent aujourd'huy le Canon de la Bible ſont les mêmes que ceux que les Prophetes & les Apotres ont laiſſez à l'Egliſe, C'etoit ma I^e. Propoſition generale. Je paſſe à la ſeconde. (*)

II. PROP. GEN. Ces livres qui compoſent aujourd'huy le Canon de la Bible ont été écrits par l'inſpiration du St. Eſprit, c'eſt à dire que les Prophetes, les Evangeliſtes, & les Apôtres n'ont pas écrit par leur propre mouvement, & que les choſes qu'ils ont écrits ne ſont pas venües à leur connoiſſance par les ſimples lumieres de la Nature, mais qu'ils ont été pouſſez par le St. Eſprit qui les a dirigez en certaines choſes afin qu'ils n'écriviſſent rien qui fut contraire à la verité, & qui leur en â revelé d'autres qu'ils ne pouvoient jamais connoitre par aucun Secours humain.

II. Qu'eu

---

* *Avant que finir cet article j'ajoutcrai vne remarque hiſtorique qui peut ſervir à confirmer cette Reflexion que j'ay faite. pag.* XIV. *que ſi les Chretiens avoyent entrepris de corrompre ou falſifier le Texte du V. Teſtament, les Juifs n'auroient pas manqué de relever cette impoſture.*

Au milieu du 6e. Siecle il ſ'eleva vne diſpute entre les Juifs & les Chretiens. Le Juif voyant que la connoiſſance des Oracles qui regardent le Meſſie lui étoit des-avantageuſe, voulut empêcher le peuple de les lire, pour cet effet il releva l'honneur & l'excellence de la langue Hebraïque que peu de perſonnes entendoient, & defendit de lire l'Ancien Teſtament dans aucune autre langue. Le Chretien qui voioit les avantages que la Religion tiroit de cette lecture de la parole de Dieu, ſ'oppoſa à la violence qu'on faiſoit à des peuples ignorans, qui pouvoient puiſer dans l'Ecriture la connoiſſance de la verité. La diſpute du Juif & du Chretien fut portée devant l'Empereur Juſtinien, qui decida pour la lecture de la parole de Dieu; & ordonna que tous les Juifs puſſent lire l'Ecriture Ste. en Grec, ou dans les langues des Païs ou ils étoient habituez; & menaça de peine corporelle les Docteurs Juifs qui ſ'oppoſeroient à l'execution de cette ordonnance.

Sur quoy il eſt à remarquer que les Juifs ne diſoient point que les Chrêtiens euſſent falſifié le V. Teſtament en le traduiſant, comme ils n'auroient pas manqué de le dire, ſ'ils les en euſſent crû coupables; mais ils inſiſtoient ſeulement ſur l'excellence de la langue Hebraïque, ils croyoient que c'eſtoit profaner les Oracles ſacrez, de les lire dans vne autre langue.

On diſpute la poſſibilité de cette Revelation; On en combat la neceſſité ; On en nie la certitude : On pretend la confondre avec les impreſſions de la nature, &c. Ainſi je me propoſe de prouver.

I. Qu'il eſt tres poſſible que Dieu ſe revele à la Creature d'vne telle maniere qu'elle puiſſe connoitre clairement & avec certitude que c'eſt Dieu qui parle.

II. Qu'eu égard aux circonſtances dans leſquelles les hommes ſe trouvoient, il étoit abſolument neceſſaire que Dieu fit connoitre aux hommes ſa volonté par vne telle Revelation.

III. Que Dieu s'eſt actuellement revelé ſoy même, ſur quoi je donnerai premierement les caracteres qui diſtinguent vne vraye d'vne fauſſe Revelation, & je montrerai en ſecond lieu que les Livres du Vieux & du N. Teſt. ont tous les caracteres qu'on peut deſirer dans vne Revelation qui vient de Dieu.

IV. Je reflechirai ſur les divers moyens que Dieu a employé pour ſe reveler aux hommes, les differentes voyes dont il s'eſt ſervi pour leur faire connoitre ſa volonté, je montrerai la difference qu'il y a entre vne inſpiration divine, & les illuſions du Demon, les impreſſions de la nature, & les vaines imaginations des fanatiques.

V. Enfin j'examinerai ſi les Incredules qui refuſent de ſe rendre aux preuves ſur leſquelles nous fondons nôtre foy pourroient être convaincus par aucune autre ſorte de preuves.

DE LA POSSIBILITE DE LA REVELATION

I. Je dis Qu'il eſt tres poſſible que Dieu ſe revele d'vne telle maniere à ſa Créature qu'elle puiſſe diſtinctement & certainement connoitre que cette Revelation vient de Dieu. Comme cette verité ne peut qu'être ſenſible à tous ceux qui reconnoiſſent la Toute-puiſſance de Dieu, je n'y inſiſterai pas beaucoup, je me contenterai ſeulement de remarquer.

(*a*) Qu'on ne peut pas revoquer en doute cette verité, puiſque nous voyons tous les jours que les hommes ſe communiquent mutuellement leurs penſées ; & que par l'vſage & le ſecours de certaines facultez organiſées, ils font connoitre leurs intentions, leurs deſirs, leurs volontez. Et pourquoi le Createur ne pourroit il pas ſe reveler à ſa créature, puiſque les Creatures peuvent faire connoitre leurs penſées & leurs intentions les vnes aux autres.

(*b*) Deplus ſi vne perſonne nous donne toutes les preuves que nous pouvons deſirer pour nous convaincre, qu'Elle eſt effectivement inſpirée de Dieu, & ſi elle en a elle même de ſuffiſantes pour ſe croire inſpirée, pouvons nous alors douter de la poſſibilité de la Revelation ? Si vne perſonne fait des choſes que nul autre que Dieu ne peut faire, ſi elle dit des choſes, que nul autre que Dieu ne peut connoitre, ne ſont-ce pas là des evidences ſuffiſantes, pour nous convaincre que cette perſonne eſt inſpirée ? & ſi elle l'eſt, la revelation eſt donc poſſible.

(*c*) Si la Revelation étoit impoſſible elle le ſeroit ou par raport à Dieu, ou par raport à l'homme ; ou Dieu n'a pas aſſez de puiſſance & de lumiere pour ſe communiquer à l'homme quand il lui plait. Ou

l'homme eſt d'vne telle nature qu'il eſt incapable de recevoir la Revelation d'vn Dieu. Mais Dieu peut faire tout ce qui n'implique pas contradiction, Dieu peut faire tout ce qui ne bleſſe point ſes perfections adorables ; nous verrons dans la ſuite que la Revelation ne deroge point aux perfections de la Divinité, qu'il etoit tres digne de Dieu de ſe reveler aux hommes. Pour ce qui eſt de ſes lumieres & de ſa ſcience elle eſt infinie, & ayant crée l'Entendement humain n'en connoitroit-il pas toutes les facultez, tous les reſſorts, toutes les voyes ? & s'il les connoit, n'a t'il pas la puiſſance de les diriger comme il lui ſemblera bon ? L'homme n'eſt point dans l'incapacité de recevoir vne telle revelation car outre que Dieu peut diſpoſer & preparer ſes organes, il eſt certain que quant à la matiere de la Revelation il eſt capable de la recevoir, & de la delivrer enſuite ainſi qu'il l'a reçüe ; & quant à la maniere il ne faut pas douter que Dieu ne ſ'accommode aux facultez de l'homme, & qu'il n'employe des moyens qui aient du raport à ces facultez pour lui faire connoitre ce qu'il a deſſein de lui reveler.

Ceux qui nient la poſſibilité d'vne Revelation la reconnoiſſent cependant en grande partie, lors qu'ils admettent les Propheties ; qui ne pouvant pas être l'effet d'aucune cauſe naturelle, doivent neceſſairement proceder d'vne cauſe ſurnaturelle ; de ſorte que ce que le Prophete reçoit alors, il faut neceſſairement qu'il le reçoive de Dieu.

Si l'on convient de cecy, tout le reſte ſuit de ſoy-même, car ſi la Revelation eſt poſſible dans vn cas, ſavoir quand il ſ'agit d'annoncer l'avenir, elle l'eſt dans tous, dependant toujours de la même Puiſſance infinie. La Revelation eſt donc poſſible.

Mais ceux qui nous diſputent la divinité de la Revelation pretendent la combattre plus efficacement en niant ſa neceſſité ; ils diſent que la Philoſophie & la droite raiſon, étoient d'elles mêmes ſuffiſantes, pour inſtruire les hommes de leurs devoirs, & les engager à les pratiquer ; & qu'on ne pouvoit rien attendre de plus d'vne revelation. C'eſt pourquoi j'ay jugé à propos de prouver.

II. LA NECESSITE D'UNE REVELATION ; Pour la faire mieux ſentir cette NECESSITE, j'examinerai 1°. la Condition des hommes, les divers obſtacles qui les empechent de découvrir & de comprendre d'eux-mêmes les veritez de la Religion. Je prouverai 2°. Que toutes les Inſtructions des Philoſophes les plus excellens parmi les Payens n'étoient pas ſuffiſantes pour reformer le Genre-humain. 3°. De tout cela je conclurrai qu'vne Revelation étoit évidemment neceſſaire pour retirer les hommes de l'état d'ignorance & de corruption dans lequel ils étoient plongez ; je fortifierai tout ce que j'avancerai par le témoignage même des Autheurs Payens qu'on ne peut recuſer ſur des choſes de cette nature.

1°. Si nous conſiderons la condition naturelle des hommes, nous decouvrirons d'abord vne negligence & vn deffaut d'attention prodigieux, qui regne dans la plus-part & qui ne les empeche pas ſeulement de faire uſage de leur raiſon autant qu'il leur ſeroit neceſſaire pour découvrir & connoitre

noitre clairement les veritez ſalutaires mais qui les precipite dans la plus groſſiere & la plus ſtupide de toutes les ignorances. Quelques-vns ſemblent n'avoir du tout aucune idée d'vn Dieu ; il y en a pluſieurs qui prennent peu de ſoin, ou même qui n'en prennent aucun de ſe former de juſtes idées de la Divinité, de ſes attributs, & des perfections de ſa nature ; & le plus grand nombre negligent abſolument de ſ'inſtruire de la volonté de cet Etre ſupréme. Il y en a peu qui faſſent vn droit uſage de leur raiſon pour diſcerner la difference eſſentielle qui ſe trouve entre le bien & le mal ; & encore moins qui faſſe aſſés d'attention à ces lumieres naturelles que Dieu a placé dans leur entendement pour conclurre, Que tout ce qui eſt Bon, c'eſt ce que Dieu veut & commande. & tout ce qui eſt Mauvais. c'eſt ce que Dieu deffend ; & il y en a beaucoup moins encore qui conſiderent en eux-mêmes le poids & l'importance de ces choſes, les recompenſes & les punitions naturelles qui accompagnent ſouvent la pratique de la vertu ou du vice, même dans cette vie ; & la grande difference qui ſe trouvera entre l'vne & l'autre dans la vie qui eſt à venir. De là vient qu'il y a des Nations entieres (ſelon le rapport des Voyageurs) qui ont ſi peu de connoiſſance de Dieu, ou qui n'en conçoivent que des Idées indignes de ſes adorables perfections ; qui ſont ſi peu ſenſibles aux devoirs de la Morale, & n'ont que de tres foibles notions ſur la vie à venir. Ce n'eſt pas que *Dieu ſe ſoit laiſſé abſolument ſans quelque témoignage* ; Ou que la difference du bien & du mal ſoit imperceptible à des Etres raiſonnables ; Ou que les hommes en aucun tems ni en aucun lieu, aient jamais été fermement & generalement perſuadez qu'ils ſeroient aneantis par la mort : Mais c'eſt que par leur negligence extreme, & par leur deffaut d'attention, ils laiſſent croupir leur raiſon dans vne eſpece de léthargie, & ſe rendent ſourds à la voix de leur entendement, & ſemblables à des bêtes brutes il ne penſent qu'aux objets qui ſe preſentent devant leurs yeux, mais ils ſont incapables de ſ'elever juſquaux choſes qui ſont imperceptibles à leurs ſens ou qui n'ont aucun rapport avec leurs intherets temporels. Et plût à Dieu que parmi les Peuples civiliſez, il ſe trouvât moins de perſonnes reduites au même état, lors qu'elles ſont abandonnées à elles-mêmes, & deſtituées d'inſtruction !

Joignez encore à ce deffaut d'attention & à cette ignorance, les prejugez de l'enfance & de l'education qui empoiſonnent l'Eſprit de la plus part, des hommes & les empechent de faire vn droit uſage de leur raiſon ſur tout dans les choſes qui regardent la Religion. On ne ſauroit mieux décrire cet état qu'en employant les termes mêmes de Ciceron. (*)

" Si nous étions nés dans le monde, dit il, avec de telles diſpoſitions, " que nous puſſions diſcerner clairement & diſtinctement la nature même,

(*) *Cicero Tuſcul: Quæſt: lib.* III. *de ægritudine lenienda, ad initium.*

« & regler tout le cours de nôtre vie sur ses excellentes directions ; celui
« seul auroit suffi & nous n'aurions pas eu besoin d'autres enseignemens,
« ni d'autres instructions. Mais à present ces foibles rayons de la droite
« raison que la nature nous a donnez sont si promtement éteints par les
« mauvaises habitudes & les opinions erronées, qu'on ne voit briller nulle
« part cette lumiere de la nature ; *Nous avons en nous certaines semences*
« *de vertu, par les quelles la nature nous conduiroit à vne vie heureuse, si elles*
« *avoient le tems de croitre & de se fortifier.* Mais à present nous ne sommes
« pas plutôt nés, que nous sommes plongez dans toute sorte de mechan-
« cheté & environnez d'un monde d'opinions faussés & extravagantes ;
« de sorte qu'il semble que nous succions l'erreur avec le lait. Aprés
« cela quand nous sommes rendus à nos Parens, on nous met entre les
« mains des Precepteurs ; & alors nous sommes imbus de tant d'erreurs
« differentes, que la verité est comme forcée de faire place à la fausseté,
« & les plus purs sentimens de la nature, à des opinions reçües & confir-
« mées par l'habitude. - - - - - Mais lors que par dessus tout cela nous
« commençons à entrer dans le monde, & que nous prenons pour regle &
« pour modele la multitude qui conspire de tous cotés dans les memes
« dereglemens ; alors nous sommes entierement corrompus par la depra-
« vation de ces opinions, & nous abandonnons la nature même. &c. On
auroit de la peine à trouver vne description plus vive que celle là de l'état
corrompu de la Nature humaine.

De plus les Appetits dereglez & les desirs sensuels des hommes sont si violens & importuns dans la plus-part ; Les occupations & les plaisirs du siecle emportent vne partie si considerable de leur tems ; & leurs passions sont si fortes & si deraisonnables ; qu'ils sont incapables d'eux mêmes d'employer leur Raison & de fixer leur attention sur des sujets de morale, & beaucoup moins encore de s'appliquer à la pratique des devoirs qu'elle leur prescrit. L'amour des plaisirs est tellement nourri & entretenu avec nous dés nôtre enfance qu'il s'incorpore en quelque maniere en nôtre propre substance, & il a vne si grande influence sur toute la conduite de nôtre vie, que les hommes ont bien de la peine à detacher leurs pensées des objets sensibles, pour les fixer à des objets éloignez de leurs sens ; & s'il arrive qu'ils y fassent quelqu'attention, & qu'ils reconnoissent qu'il est raisonnable de se conduire par de plus nobles principes que ne sont les sens ; cependant se trouvant environnez d'vn si grand nombre de Tentations qui les sollicitent & les seduisent, & leurs Passions exerçant sur eux vn pouvoir si tyrannique ; mettent vn obstacle insurmontable à ces bons mouvemens de leur Raison, de sorte qu'ordinairement ils succombent, & s'assujettissent à faire des choses que cette raison condamne ; Ils voyent le bien & l'approuvent, cependant ils font le mal qu'ils des-approuvent. Cela est si vray à l'égard de la plus-part des hommes que Platon declare sur ce fondement. *Qu'à son avis il est plus difficile de rendre vn homme vertueux, que d'apprendre tous les arts & toutes les Sciences* ; De sorte que, *c'est assez a-*

joute-

joute-t'il, *si vn homme peut parvenir à se former de justes & veritables idées des choses, quand ce ne seroit même que dans sa vieillesse.*

Mais sur tout, ce qui contribue le plus à corrompre l'entendement des hommes, & qui les empêche de discerner & de juger droitement des verités Morales, c'est cette multitude d'opinions extravagantes, d'habitudes vicieuses, de maximes corrompues, qui ont de tout tems prevalu sur la plus grande partie du monde, & qui augmentent à l'envi l'ignorance grossiere, la negligence & la stupidité des hommes. Ces Notions fausses & indignes de Dieu, ces opinions superstitieuses touchant sa Nature, que les hommes se sont d'abord forgés & ont entretenuës, ont (pour ainsi dire) aveuglé dans la suite les yeux de leur raison, & empeché qu'ils ne fissent ces decouvertes qui étoient assez aisées à faire dans les commencemens.

Ce qui se peut connoitre de Dieu a été suffisament manifesté aux hommes dans toutes les siecles ; car Dieu le leur a manifesté : Car les choses invisibles de Dieu, savoir tant sa puissance éternelle que sa Divinité, se voyent comme à l'œil par la création du monde, étant considerées dans ses ouvrages.

De sorte que ceux qui ne le connoissent pas ne peuvent alleguer aucune excuse. Mais nonobstant tous ces avantages dont les Payens jouissoient, par lesquels ils pouvoient acquerir la connoissance de Dieu ; *ils ne l'ont pas cependant glorifié comme Dieu ; & ne lui ont point rendu graces, mais ils sont devenus vains dans leurs raisonnemens, & leur cœur vuide d'intelligence a été rempli de ténébres ; Et ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible, en la ressemblance & l'image* des Créatures les plus vilés & les plus mépriſables ; *& ont adoré & servi la Créature* plus que *le Créateur qui est bénit éternellement.* La consequence naturelle d'vne Idolatrie si grossiere a été que par vn juste jugement de Dieu sur eux, *Ils ont été livrez à vn esprit dépourvu de tout jugement, aux convoitises de leur propre cœur, à l'ordure & à leurs affections infames,* ensorte que non seulement leurs actions ordinaires de la vie civile, mais même leurs ceremonies sacrées, leur culte religieux n'étoient qu'vn tissu affreux d'abominations. Lors donc que les hommes sont si corrompus dans leurs mœurs, qu'ils courent avec avidité dans tous les excez des crimes ; alors d'vn autre côté ces habitudes & ces actions vicieuses, aussi bien que ces opinions superstitieuses, concourent ensemble, par vn effet du juste jugement de Dieu, à augmenter l'aveuglement de leur cœur, à obscurcir les yeux de leur entendement, à assoupir leur conscience, ensorte qu'elle perd tout sentiment, & enfin à éteindre entierement ces lumieres de la Nature que Dieu leur avoit accordé pour les mettre en état de distinguer entre le bien & le mal. C'est ce que l'Orateur Romain a tres bien remarqué dans son traité des Loix, Liv. I. de l'origine du droit. " Il s'ensuit, dit il, que la nature nous a tous formez " justes pour nous mettre en état de communiquer & de vivre en societé " les vns avec les autres ; mais que la depravation des mauvaises habi- " tudes est si grande, que ces lumieres que la nature nous a accordez s'étei- " gnent par cette dépravation, & les vices opposez prennent naissance & " se fortifient en nous. &c.

Des

De là vient que quoy que les devoirs de la Morale & les principaux motifs qui les fortifient puiſſent ſe découvrir certainement, & ſe démontrer par la droite raiſon ; quoy que tout homme qui fait vſage de ſon bon ſens & de ſa raiſon ne puiſſe s'empêcher de les approuver comme des veritez certaines & inconteſtables, dés que ces Devoirs & ces Motifs lui ſeront propoſez dans tout leur jour ; cependant il y a tres peu de perſonnes qui ſoient en effet capables par elles mêmes de découvrir clairement & parfaitement ces veritez, & de ſ'en faire l'application, à cauſe des inconveniens que je viens d'alleguer auxquels la plus-part des hommes ſont plus ou moins expoſez, les vns d'vne maniere, les autres d'vne autre, ſelon leur temperament, leur éducation, & les circonſtances de la vie dans leſquelles ils ſe trouvent engagez. Mais tous en general ont vn grand beſoin d'vne inſtruction particuliere, qui ſoit accompagnée d'vne authorité ſuffiſante pour lui donner du poids, auſſi bien que de raiſons ſolides, capables de les convaincre.

En effet il ſ'agit d'exciter leur attention ; de les reveiller de leur aſſoupiſſement & de leur negligence ; de leur perſuader de ſe ſervir de leur raiſon & de leurs facultez intellectuelles, d'appliquer leur Eſprit à la recherche de la verité.

Il ſ'agit de leur donner vn juſte ſentiment de les porter à juger ſainement de ces veritez ſalutaires ; de les convaincre de leur importance, & du grand intheret qu'ils doivent y prendre ; de corriger leurs fauſſes notions, leurs vains préjugez, leurs opinions extravagantes qui corrompent leur jugement ; & d'écarter cette legereté cette negligence de l'eſprit qui fait qu'ils reduiſent ſi peu en pratique ces veritez dont ils paroiſſent perſuadez.

Il ſ'agit enfin de leur inculquer frequemment ces choſes, & de les porter efficacement à remplir leurs devoirs ; de leur perſuader de moderer leurs paſſions, de dompter leurs convoitiſes, de ſurmonter leurs appetits, de mépriſer les plaiſirs des ſens, & (ce qui eſt le plus difficile) de reformer & de corriger ces coutumes vicieuſes, ces mauvaiſes habitudes, qui les ſéduiſent, & les engagent ſouvent à commettre des choſes que leur propre raiſon condamne ; Car il eſt tres poſſible qu'vn homme connoiſſe clairement ſon devoir, qu'il ſoit convaincu qu'il eſt raiſonnable de le pratiquer, & qu'en même tems il trouve vne Loy dans ſes membres qui combatte contre la Loy de ſon entendement, qui lui ſoit ſuperieure, & le rende eſclave de la Loy du péché & de la mort. Vn homme peut être touché de la beauté & de l'excellence de la vertu, ſe ſentir quelque foible deſir de la pratiquer, en former même la reſolution ; & cependant retomber, au retour de ſes tentations, dans ſes vices ordinaires dont il a contracté l'habitude ; ſi l'on ne lui met pas ſouvent devant les yeux ces grands motifs qui ſervent comme d'apui à ſes devoirs, ſi on ne les inculque pas tellement qu'ils faſſent vne vive & profonde impreſſion ſur ſon Eſprit ; & ſ'il n'a pas quelque ſecours plus grand & plus efficace, que la

ſimple

ſimple conviction de ſa raiſon : C'eſt ce que chacun peut ſentir par ſa propre experience.

Ces raiſons ne ſuffiſent-elles pas pour nous convaincre du grand beſoin que les hommes ont d'être enſeignez & inſtruits de leurs devoirs, & qu'ils ſeroient perdus ſans reſſource, s'ils étoient abandonnez à leurs propres meditations, à l'uſage de leurs facultez naturelles, & à la ſimple conviction de leur propre raiſon.

Mais où irons-nous pour recevoir ces enſeignemens, & ces inſtructions ? A quel Maitre nous addreſſerons-nous pour cet effet ? Il y a eu, j'en conviens, dans preſque tous les Siecles parmi les Payens quelques perſonnes, ſages & genereuſes qui ſe ſont appliquées à étudier & à pratiquer les devoirs de la Religion naturelle, & à les enſeigner aux autres, les exhortant de les imiter ; qui ſemblent par conſequent avoir été ſuſcitées par la Providence comme des inſtrumens pour cenſurer l'extreme ſuperſtition, & la depravation des Peuples parmi leſquels ils vivoient, & s'oppoſer à ce torrent qui entrainoit les hommes de leurs tems : Mais toutes les inſtructions, tous les enſeignemens des Philoſophes payens, de ceux qui ont été les plus diſtinguez parmi eux & qui ſe ſont rendus les plus celebres par leur vertu auſſi bien que par leurs lumieres n'étoient pas ſuffiſantes pour reformer le Genre-humain.

Les obſtacles qu'ils avoient à ſurmonter étoient trop puiſſans, ils avoient beſoin d'vn ſecours ſurnaturel pour en venir à bout. 1°. L'Idolatrie regnoit au ſupreme degré parmi toutes les Nations du Monde, excepté le peuple Juif, Car quoy que les hommes euſſent connu Dieu, enſorte qu'ils n'avoient aucune excuſe, cependant n'ayant tenu compte de retenir dans leur cœur cette connoiſſance du vrai Dieu, ils étoient devenus vains dans leur diſcours, leur cœur vuide d'intelligence avoit été rempli de ténébres, & ils avoient changé la gloire de Dieu Incorruptible à la reſſemblance & image de l'homme corruptible, & des creatures les plus viles & les plus mepriſables ; Cette Idolatrie étoit tellement enracinée dans le cœur des peuples, qu'entreprendre de leur deſſiller les yeux ſur cette matiere, c'étoit être impie & s'expoſer à tout ce que peut faire vn Zêle aveugle & ignorant, l'exil & l'ignominie des peines n'etoient par toujours ſuffiſantes pour ſatisfaire leur reſſentiment, il ne pouvoit être aſſouvi le plus ſouvent que par le ſang des coupables ; l'Exemple de Socrate les retenoit, ils ne ſe ſentoient pas aſſés de courage pour ſacrifier leur vie à leur devoir, la crainte du ſuplice les obligeoit le plus ſouvent à retenir la verité en injuſtice, à adherer même à la ſuperſtition des peuples, & à permettre à leurs diſciples de courir avec la foule dans la même Idolatrie, Temoin Platon qui aprés avoir diſcouru avec ſes diſciples ſur les Attributs & la Nature de l'Etre ſupreme eſt pourtant d'avis que les hommes adorent auſſi les Dieux inferieurs, les Demons & les Eſprits, & n'oſoit pas condamner le culte qu'on rendoit aux Statuës & aux Images qui avoient été conſacrées par les loix du Païs ; Comme ſi l'honneur qu'on rendoit à ces creatures inanimées, eut pû procurer la faveur & la bien-veuillance des

Intel-

Intelligences ſuperieures, C'eſt ainſi qu'il corrompoit la plus excellente Philoſophie, en ajoutant l'Idolatrie à ce culte qui ne devoit étre rendu qu'au Créateur de toutes choſes, comme il l'avoit prouvé par des argumens demonſtratifs. C'eſt ainſi que Ciceron, le plus grand Philoſophe que Rome & peut-être toutes les autres Nations du monde euſſent produit, permettoit aux hommes de perſeverer dans l'Idolatrie de leurs Ancêtres ; leur conſeilloit de ſe conformer aux coutumes ſuperſtitieuſes de leur Païs, d'offrir des ſacrifices aux diverſes divinitez, qui y etoient adorées tels que les Loix les ordonnoient ; & condamnoit les Perſes, pour avoir brulé les Temples des Grecs, dans l'Idée qu'ils avoient que le monde entier étoit le Temple de la Divinité.

Que pouvoit-on attendre de la puſillanimité de ces Philoſophes que l'ignorance des peuples, & l'exemple de quelques vns qui avoient ſouffert, engageoit à retenir ſi honteuſement la verité en fauſſeté ? Il eſt donc evident par leur conduite, qu'ils étoient incapables de retirer les peuples de l'idolatrie dans laquelle ils étoient plongez.

A l'egard de leur conduite les vns envers les autres, Il faut avoüer que la juſtice & l'équité étoient aſſez exactement obſervée parmi les Payens, mais de decider poſitivement par quels principes ils agiſſoient, ſi c'étoit par vn vray ſentiment d'amour & de crainte de Dieu, ou par vn principe de vaine gloire, & par d'autres motifs purement humains ? c'eſt ce que Dieu ſeul peut connoitre.

A l'égard d'eux-mêmes, l'intemperance la luxure & l'impureté étoient des vices fort communs parmi eux ; & ce qu'il y a de plus facheux, c'eſt que ce n'étoit point en depit des inſtructions des Philoſophes que les Peuples s'abandonnoient à ces excés, mais ils ne faiſoient que ſuivre en cela l'exemple de leurs Maitres, au moins de la plus-part d'entr'eux. Je ne m'étendrai pas ſur vn ſi triſte ſujet. Qui ne ſait juſqu'à quels excés les Payens avoient porté la corruption ? La deſcription que St. Paul nous en donne au 1er. Ch: des Romains ſuffit ſeule pour nous en convaincre ; & les plaintes que leurs propres Autheurs en font, la met entierement hors de doute. S'il s'eſt trouvé des Philoſophes qui ſe ſoient attachez à l'étude de leurs devoirs, à reduire leurs lumieres en pratique, & à exhorter les autres à faire le ſemblable, ils n'ont été qu'en tres petit nombre. A la vérité il y en a eu beaucoup qui ſe ſont glorifiez du beau Nom de Philoſophe ; mais il faut auſſi avoüer que la Doctrine de la plus-part d'entr'eux ne conſiſtoit qu'en ſubtilitez, en vaines diſputes, en des mots vuides de tout ſens mais elle étoit peu propre à reformer leurs mœurs, beaucoup moins à la reformation des autres. Leurs diſciples croyoient avoir fait de grands progrés dans la Philoſophie, & étre devenus fort habiles, s'ils écoutoient, entendoient & aprenoient à diſputer ſur la morale, quoy que cela n'eut aucune influence ſur leur conduite. A peu prés comme ſi vn malade s'attendoit d'étre gueri en écoutant ſeulement vn Medecin diſcourant ſur la nature de ſa maladie, ſans vouloir ſuivre les avis qu'il lui donneroit ; Il eſt trés certain que l'vn feroit autant de progrés dans la

reforme

reforme de ſon cœur, par vne telle Philoſophie ; que l'autre en feroit dans le rétabliſſement de ſa ſanté par vne telle Medecine. Et il ne faut pas étre ſurpris ſi la generalité de leurs Auditeurs jugeoient par vne ſi fauſſe regle des progrés qu'ils faiſoient dans la Philoſophie ; puis que les deſordres affreux qui paroiſſoient dans les mœurs des Philoſophes mêmes montroient aſſés, qu'ils avoient moins deſſein de faire ſervir leur Art à la reforme des mœurs, qu'à faire parade de leur Eſprit & de la ſubtilité de leur genie, & ſatisfaire par là leur vaine gloire ; C'eſt dequoy Ciceron les accuſe ouvertement. " Penſez-vous, dit-il, que ces precep-" tes de Morale aient aucune influence ſur eux-mêmes, excepté ſeule-" ment vn petit nombre d'entr'eux qui ont enſeigné, écrit & raiſonné ſur " ces choſes ? Non ; Car ou eſt le Philoſophe dont la vie & les mœurs " aient été conformes à la droite raiſon ? Ou eſt celui qui ait jamais fait " de ſa Philoſophie la Loy & la regle de ſa conduite, plutôt que le ſujet " de ſon oſtentation, & de ſa vaine gloire ; qui ait obſervé ſes propres " inſtructions, & vêcu conformement à ſes preceptes ? au contraire les " vns font paroitre tant de legereté d'eſprit & d'orgueil qu'il vaudroit " mieux pour eux n'avoir jamais rien appris ; les autres ſe laiſſent maitrifer " par l'avarice, d'autres par la vaine gloire, d'autres ſont eſclaves de " leurs ſales convoitiſes ; enſorte que leurs paroles rougiſſent dans leur " bouche quand elles ſont comparées avec leurs actions. Ce qui me pa-" roit étre vne choſe tout à fait honteuſe (*)

Le nombre de ces Philoſophes veritablement vertueux qui ont fait leur principale étude de cultiver leur raiſon, de porter leurs lumieres auſſi loin qu'elles pouvoient aller, de ſ'affranchir du joug de la ſuperſtition, de connoitre tous les devoirs de la Morale & la volonté de Dieu leur Createur, de lui obeir autant que les Lumieres de la Nature pouvoient le leur permettre & d'encourager & d'exhorter les autres à faire le ſemblable ; Le Nombre dis-je de ces perſonnes à été tres petit, Vn——Deux——Trois — dans quelques ſiecles ; mais on ne doit pas juger de la condition du genre humain par vn ſi petit nombre de gens de bien, mais par la generalité des autres, comme Arnobe l'a trés bien dit.

Leurs diſciples, au moins ceux qui reduiſoient leurs inſtructions en pratique n'étoient qu'en tres petit nomore, même pendant la vie de ces grands Maitres ; & aprés leur mort leurs enſeignemens étoient mis en oubli, n'ayans pas aſſez d'Evidence ni d'Authorité pour ſe ſoutenir ; & ceux qui les avoient ſuivi pendant leur vie retomboient dans la même ſuperſtition & la meme impureté dans laquelle ils avoient vêcu auparavant. Platon ſentoit ſi bien cette verité fondée ſur l'experience, qu'il deſperoit quelque fois que l'on put jamais reformer les hommes par la Philoſophie, & il diſoit, qu'vn homme de bien qui feroit attention à ces triſtes circonſtan-

(*) Cic. *Tuſcul Quæſt Lib.* II. *Edit. de Lion* 1588.

ces ou ſe trouvoient les hommes, preferoit toujours de vivre en repos ſans ſe mêler des autres, content de ſonger à ſoy-même, comme vn homme qui durant la violence d'vn orage tâche de ſ'en mettre a couvert derriere quelque muraille ; & voyant le monde entier abandonné à toute ſorte de mechancheté, il ſera content ſi ſe preſervant ſoi-même d'iniquité & de toute œuvre mauvaiſe il pouvoit paſſer ſa vie en paix, & enfin finir ſes jours avec tranquilité & vne bonne eſperance.

Mais outre ces raiſons generales qui mettoient des obſtacles preſqu'inſurmontables à la bonne volonté que les plus gens de bien d'entre les Philoſophes avoient de reformer les mœurs de leur tems, il y en avoit encore d'autres plus particulieres qui demontrent l'inſuffiſance des plus grands efforts des lumieres de la Nature, & le beſoin preſſant que les hommes avoient d'vne Revelation.

(1) Les plus ſages & les plus gens de bien d'entre les Payens ignoroient abſolument de quelle maniere les hommes devoient ſervir Dieu pour lui plaire. Ils ſavoient en general qu'il faloit ſervir Dieu, c'eſt ce que la raiſon enſeigne clairement à tous les hommes ; mais quelle forme exterieure ils devoient donner à leur culte ; ils ne le pouvoient pas decouvrir avec aucune certitude. Cependant qui dira qu'il n'eſt pas neceſſaire d'honorer Dieu par vn Culte exterieur ? Les Payens connoiſſoient, comme je l'ai dit, cette neceſſité ; mais ne ſachant pas quel culte lui rendre qui lui fut agréable, ils mettoient en vſage tout ce qu'vne imagination ſuperſtieuſe pouvoit leur ſuggerer.

(2) Mais vne verité tres importante & abſolument neceſſaire pour la conſolation de l'homme pecheur que les plus grands Philoſophes ignoroient abſolument, & qu'ils ne pouvoient point decouvrir par tous les efforts de leur meditation, c'eſt le moyen par lequel l'homme pécheur pouvoit r'entrer en grace avec Dieu. Ils ſavoient que la bonté de Dieu eſt infinie ; mais comment pourroit-on concevoir que cette bonté l'engagera à pardonner le pecheur ſans aucune autre ſatisfaction, que le ſimple aveu de ſes crimes ? auſſi n'ignoroient-ils pas que la juſtice divine devoit être ſatisfaite, de là ces Victimes & ces Sacrifices qu'ils offroient aux Dieux immortels ; mais comment croire que le ſang des bêtes brutes ſoit capable par ſoi-même d'expier les pechez d'vne ame ſpirituelle ; & de ſatisfaire vn Dieu Createur de l'vnivers qui eſt vne eſſence toute ſimple toute pure ? Auſſi, nonobſtant toutes leurs devotions ſanglantes & ſuperſtitieuſes, leur eſprit (au moins de ceux qui étoient vn peu accoutumez à reflechir) demeuroit toujours dans le même trouble ; toujours rongé des mêmes inquietudes, & dans vn état auſſi triſte que celui de cet homme que le Prophete Michée introduit, ils pouvoient s'écrier comme lui, Avec quoy previendray-je l'Eternel, & me preſenterai-je devant le Dieu Souverain ! L'acte du pardon des pecheurs & de leur reconciliation avec Dieu, étant vn acte de la grace & du bon plaiſir de Dieu, Dieu ſeul pouvoit le faire connoitre, parce que Dieu ſeul pouvoit l'accorder. Le Soleil la Lune & les Etoiles ne

ſont

ſont pas des Predicateurs aſſez habiles & éclairés pour nous annoncer tout le Conſeil & la Volonté de Dieu envers l'homme pecheur. Ce n'eſt pas chaque Etoile du firmament qui peut nous rendre le bon office que l'vne d'entr'elles rendit autrefois aux Sages de l'Orient en les conduiſant à Chriſt. L'Aſtre du jour qui nous éclaire n'a aucun raport avec le Soleil de juſtice qui porte la ſanté dans ſes ailes. Et ce que St. Auguſtin diſoit des ouvrages de Ciceron peut ſ'appliquer à tous les ouvrages de la Création, on y lit de tres belles choſes, mais le NOM de CHRIST ne ſ'y lit nulle part. L'œuvre de la Redemption n'eſt point gravé dans les ouvrages de la Providence. Dieu ſeul pouvoit le faire connoitre, parce que lui ſeul avoit pû en former, & en executer le projet.

(3) Même à l'égard de certaines veritez qu'on peut prouver & établir par les lumieres de la droite raiſon, & dont la connoiſſance eſt abſolument neceſſaire pour operer efficacement ce grand ouvrage de la reformation des hommes, comme l'immortalité de l'ame, la certitude d'vn état à venir, la diſtribution des recompenſes & des peines de la vie à venir, quoy que les preuves que la droite raiſon nous fournit pour établir ces veritez ne fuſſent pas ignorées des Philoſophes du premier rang, ils faiſoient cependant paroitre en certaines occaſions tant de doutes, d'incertitudes, & d'irreſolutions ſur ces matieres que cela ne pouvoit que diminuer les effets & les influences qu'elles auroient pû avoir ſur le cœur & la conduite des hommes.

Je conviens que les plus ſages d'entr'eux ont quelquefois parlé ſur ces grandes veritez avec tant de precision qu'il ſembloit qu'ils en étoient bien convaincus. Mais d'vn autre côté on ne peut voir ſans quelque pitié ces grands hommes oublier en d'autres occaſions leurs propres principes, & parler comme ſ'ils euſſent revoqué en doute ces veritez fondamentales qu'ils avoient deffendües par leurs raiſonnemens. Je ne parle point de ces ſectes entieres de Philoſophes qui nioient abſolument l'immortalité de l'ame ; & rejettoient la croyance d'vne vie à venir ; (Quoy que ces opinions ne puiſſent qu'être préjudiciables au peuple & leur faire ſoubçonner & douter de la force de ces preuves qui établiſſoient ces grandes veritez) Mais je dis que les opinions particulieres de ces Sectes ne doivent pas beaucoup nous embarraſſer, parce que leurs Autheurs ne paſſoient, même de leur tems, que pour de petits Eſprits, & qu'ils n'étoient que de tres mauvais Logiciens ſur d'autres ſujets de moindre importance que ceux-ci ; Je ne parle que de ces grands Genies de la Grece & de l'Italie, & je dis que nonobſtant la force de ces argumens qui les ont quelquefois rendus convaincus de la certitude d'vne vie à venir, ils ont temoigné en d'autres occaſions tant de doutes, & d'irreſolutions ſur ce ſujet, qu'il eſt tres certain que cela diminuoit beaucoup les effets & les influences que ces importantes veritez auroient pû avoir ſur le cœur & la conduite des hommes. Je n'alleguerai pas icy ce que le grand Socrate dit à ſes Juges aprés qu'ils l'eurent condamné. *Nous nous retirons chacun de nôtre côté, Moy pour mourir, vous*

pour vivre ; Qui de nous fait vn meilleur marché ? C'eſt ce que perſonne ne ſait, que Dieu ſeul. Je n'alleguerai pas dis-je ces paroles comme vne preuve de ſon incertitude & de ſes doutes ſur la vie à venir ; parce qu'on pourroit peut être leur donner vn ſens plus favorable, & les regarder comme vn reproche, ou tout au moins comme vne exhortation qu'il leur addreſſoit. Mais le diſcours qu'il tint à ſes amis quand ils lui vinrent faire leurs derniers Adieu ne peut pas être expliqué de cette maniere. *Sachez*, leur dit-il, *que j'ai vne grande eſperance d'entrer à préſent dans la ſocieté des gens de bien : CEPENDANT je ne voudrois pas être trop poſitif ſur ce ſujet. Mais ſi la mort n'eſt qu'vne eſpéce de Tranſmigration de ce lieu à vn autre ; & ſi les choſes qu'on nous a dites ſont veritables*, (il parle de l'immortalité de l'ame & de la vie à venir, comme cela paroit par la ſuite de ſon diſcours) *que ceux qui ſont morts à nôtre égard Vivent tous dans ce lieu-là : Alors j'eſpere*, &c. (*) Et Ciceron parlant ſur le même ſujet s'exprime de cette maniere. *Je tacherai d'expliquer ce que vous me demandez ; mais je ne pretens pas que ce que je vai vous dire ſoit auſſi infallible que les Oracles d'Apollon Pythien. Mais je ne le donne que comme des conjectures, raiſonnant, ainſi que tant d'autres ont fait, ſur ce qui me paroit le plus vray-ſemblable. Et je ne ſaurois aller plus loin.* (†) *Laquelle de ces deux opinions* (l'ame eſt mortelle, ou l'ame eſt immortelle) *eſt veritable ? Dieu le ſait ; Laquelle des deux eſt la plus probable ? c'eſt vne grande queſtion. —Je ne ſai comment il arrive que lors que je lis les argumens qui prouvent l'immortalité de l'ame, il me ſemble que j'en ſuis pleinement convaincu ; mais lors que j'ai laiſſé le livre, & que je reflechis en moi-même ſur cette matiere, je me vois tout d'vn coup replongé dans mes anciens doutes.* De tout cela il paroit que nonobſtant la force de tous ces argumens que ces Grands Philoſophes produiſoient pour prouver ces veritez fondamentales de la Religion naturelle ; cependant la raiſon ne ſuffiſoit pas toute ſeule, pour mettre la VIE & L'IMMORTALITE dans tout leur jour ; les Hommes avoient encore beſoin d'vne plus grande lumiere pour en être pleinement convaincus.

(4) Enfin la methode que ces Philoſophes ſuivoient pour expliquer les veritez qu'ils entendoient le mieux, comme les devoirs de la Morale n'étoit propre qu'à des Philoſophes, & ne pouvoit être connüe que des Philoſophes. Le peuple étoit incapable d'y pénetrer, & de trouver la verité à travers de tant de ſubtilitez & de vaines ſpeculations dont preſque tous leurs diſcours étoient remplis. (a) Ils n'avoient aucun ſyſteme ſuivi mais c'étoient des idées éparſes en mille ouvrages divers, vne idée chez Platon, vne idée chez Socrate, vne idée chez Ariſtote, vne idée chez vn autre Philoſophe, il faloit donc lire tous ces livres, il faloit les lire avec appli-

(*) *Plato in Apolog. Socratis.* (†) *Cic. Tuſcul. Quæſt. lib. I.* Les autres citations ſont auſſi tirées du même livre.

application, il faloit en faire des extraits. Vn Philoſophe; Vn Savant le pouvoit faire; mais tous les hommes ne ſont pas Philoſophes, tous ne ſont pas ſavans. (*b*) D'ailleurs ils n'entroient pas aſſez dans le caractere particulier des Vertus & des vices, ils ne preſſoient pas les devoirs de l'homme par des raiſons qui fuſſent capables de les obliger à les remplir ils ſ'en tenoient trop à des generalitez, ils ſe contentoient de dire par exemple, que la vertu eſt aimable, qu'elle eſt digne d'étre preferée au vice, que la prudence & la raiſon le demandent; au lieu qu'ils auroient dû faire ſentir aux hommes qu'ils étoient indiſpenſablement obligez de la pratiquer. (*c*) Quelqu'excellens que puſſent étre les preceptes des Philoſophes ils manquoient d'authorité ſuffiſante pour obliger les hommes à les obſerver. De là vient qu'il n'y a eu aucun Philoſophe, même de ceux qui enſeignoient les veritez les plus claires & les plus certaines, qui donnoient les inſtructions les plus ſages & les plus excellentes, qui les ſoutenoient par les motifs les plus forts & les plus preſſans qu'ils puſſent alleguer, il n'y en a eu dis-je aucun qui ait été capable de produire quelque changement remarquable dans l'eſprit & dans les mœurs des hommes, tels qu'ont été les changemens que la predication de l'Evangile a produit. Et il ne paroit pas par l'hiſtoire, que Socrate ou Platon ait jamais eu des Diſciples ou des Sectateurs qui penetrés de l'excellence de la vertu & convaincu de la certitude des recompenſes de la vie à venir aient voulu expoſer leur vie pour les deffendre; comme tout le monde ſait qu'vne Infinité de Diſciples de Chriſt ſe ſont volontairement expoſez à la mort pour la deffenſe de l'Evangile. Ce qui fait dire à Lactance, que quoy que les Philoſophes euſſent donné d'excellens preceptes; *Cependant ils n'étoient d'aucun poids, parce qne c'étoit des preceptes humains, & qu'ils manquoient d'vne plus grande authorité, ſavoir d'vne authorité divine. Perſonne ne croit*, dit-il, *parce que celui qui écoute ſe croit homme auſſi bien que celui qui enſeigne.* Il faloit donc vne voye abregée, vne voye proportionnée à tous les Eſprits, pour les inſtruire des veritez & des devoirs de la Religion naturelle. Il faloit vne authorité reconnüe infaillible par tous les Hommes, pour donner du poids à ces inſtructions. Il faloit vne Revelation fondée ſur des preuves palpables à tous les Hommes. Il faloit vne Revelation qui ſuppleât à tous les deffauts de la Nature; Qui apprit aux hommes par quel culte exterieur ils devoient ſervir la Divinité d'vne maniere qui luy fut agreable; Qui leur decouvrit quelle expiation Dieu accepteroit pour le peché, par laquelle l'Authorité, l'Honneur, & la Dignité de ſes Loix fut ſoutenuë; Qui donnât aux hommes vne pleine aſſurance de la verité de ces grands Motifs de la Religion, les Recompenſes & les Peines de la vie à venir; Il faloit enfin vne Revelation pour mettre le ſyſteme de la Religion dans tout ſon jour & le proportionner à la portée de tous les Eſprits, pour donner du poids & de l'Authorité à ſes preceptes les plus clairs, & fournir aux hommes des ſecours extraordinaires pour les rendre capables de ſurmonter la Corruption de leur Nature. Et ſans

le ſecours d'vne telle Revelation, il eſt evident que la Reformation du Monde étoit entierement impoſſible. *Vous pouvez bien déſeſperer*, diſoit Socrate, *de reformer jamais les mœurs des hommes, à moins qu'il ne plaiſe à Dieu de vous envoyer quelqu'autre perſonne pour vous inſtruire*. Et Platon reconnoiſſoit qu'on ne pouvoit reüſſir dans ce grand ouvrage, que par vne Interpoſition particuliere de Dieu.

Puis donc que de l'aveu de ces Grands Philoſophes du Paganiſme on avoit abſolument beſoin d'vne Revelation Divine pour ſubvenir aux neceſſitez des Hommes dans leur Etat Naturel ; Et qu'on ne peut pas dire que Dieu derogeoit en aucune maniere à ſes attributs ou que ce fut vne choſe indigne de la ſageſſe du Createur de l'Vnivers de ſuppléer à ces beſoins ; de reveler plus clairement à ſes creatures la voye de la felicité ; de leur decouvrir plus particulierement ſa volonté ; de leur mettre dans vn plus grand jour, les recompenſes & les peines de la vie à venir ; de leur expliquer la maniere en laquelle il vouloit étre ſervi & adoré ; de leur declarer quelle ſatisfaction il vouloit accepter pour le peché, & ſous quelles conditions il recevroit le Pecheur repentant. Au contraire puiſqu'il paroit plus convenable aux Notions naturelles que nous avons de la Bonté & de la Miſericorde de Dieu de ſuppoſer qu'il daignera plutôt accorder ces graces aux hommes que les leur refuſer : Il ſ'enſuit inconteſtablement, qu'il étoit tres raiſonnable, & conforme aux Lumieres de la Nature d'attendre & d'eſperer vne telle Revelation.

Les Payens, qui étoient aſſurement meilleurs Juges ſur ce ſujet que ne ſont nos Deiſtes modernes ; étoient generalement ſi perſuadez qu'il faloit que ces grandes regles ſur leſquelles les hommes devoient diriger leur conduite, reçuſſent leur Authorité du Ciel ; que leurs Principaux Legiſlateurs ne croyoient pas qu'il ſuffit que leurs Loix fuſſent conformes aux Lumieres de la nature pour attirer le reſpect & l'obeiſſance des Peuples ; il faloit encore qu'ils feigniſſent les avoir reçües de Dieu. Mais ſans nous arrêter à ces opinions des Legiſlateurs Payens : Les plus Sages & les moins ſuperſtitieux de tous les Philoſophes n'ont pas eu honte de confeſſer ouvertement le ſentiment qu'ils avoient ſur la Neceſſité d'vne Revelation & de declarer qu'il étoit tout à fait convenable à la droite raiſon d'attendre quelque choſe de cette nature. Outre les divers paſſages que j'ay deja citez, en voicy vn autre fort remarquable tiré de Platon dans ſon Alcibiade, Il fait parler Socrate de cette maniere. (*)

« Il vaut mieux à mon avis, *dit-il à l'vn de ſes diſciples*, que nous eſperions tranquilement ; il eſt même abſolument neceſſaire, que nous attendions

(*) *Ce paſſage & le ſuivant ſont traduits ſur l'Anglois du Doct*r. *Clarke j'y ai fait tres peu de changement excepté dans l'endroit ou il eſt dit, afin que Diomede pût diſtinguer entre vn Dieu & vn homme, ce qui eſt conforme au Grec, mais non pas à l'Anglois, ou il y a ſimplement, afin qu'il pût diſtinguer vne perſonne d'vne autre.*

« dions avec patience, juſqu'à ce que nous puiſſions apprendre avec cer-
« titude comment nous devons nous conduire tant envers Dieu qu'envers
« les hommes. Quand eſt ce, *dit le Diſciple*, que ce tems viendra ; & qui ſera
« celui qui nous enſeignera ? Car pour moy je deſire ardemment de voir &
« de connoître cette perſonne qui doit faire ces choſes. C'eſt vne perſonne,
« *repond Socrate* qui s'intereſſe deja pour vous. Mais de la même maniere
« que Minerve, ſelon le rapport d'Homere, diſſipa le nuage qui étoit devant
« les yeux de Diomede afin qu'il pût diſtinguer entre vn Dieu & vn homme ;
« il eſt auſſi neceſſaire que cette perſonne diſſipe ce nuage qui obſcurcit la
« vûe de vôtre entendement, afin qu'enſuite vous puiſſiez apprendre à diſ-
« cerner entre le bien & le mal ; car vous n'êtes pas encore capable de le
« faire. O que cette perſonne, *dit le diſciple*, dont vous parlez diſſipe donc
« ce nuage, & tout autre obſtacle dés qu'elle le jugera à propos : Car je veux
« faire tout ce qu'elle m'ordonnera, quelle qu'elle ſoit, afin que je puiſſe
« devenir homme de bien. Cette perſonne même, *repond Socrate*, eſt toute
« prête & extraordinairement portée de bonne volonté à vous accorder
« cette grace. Il vaudra donc mieux, *dit le diſciple*, nous abſtenir de-
« formais des ſacrifices, juſqu'à ce que cette perſonne ſoit venue. Vous
« avez raiſon, *repond Socrate*. En effet il y aura beaucoup plus de ſureté à
« ceſſer les ſacrifices, que d'en offrir ſans ſavoir s'ils ſont agréables à
« Dieu, ou s'ils lui déplaiſent. Alors donc, *dit le diſciple*, quand ce tems ſera
« venu, & j'eſpere s'il plait à Dieu qu'il n'eſt pas fort éloigné, nous offrirons
« nos ſacrifices aux Dieux. Et dans vn autre lieu le même Autheur, aprés
« avoir raporté cet excellent diſcours que Socrate fit peu de tems avant
ſa mort, ſur ces grandes veritez de la Religion, l'Immortalité de l'ame,
& la Certitude d'vne vie à venir, introduit l'vn de ſes diſciples lui repon-
dant de cette maniere. " Je ſuis tout à fait de vôtre avis ſur ces choſes,
" O Socrate, je crois qu'il nous eſt impoſſible, ou tout au moins extreme-
" ment difficile d'en decouvrir la certitude pendant cette vie, Mais ce
" ſeroit d'un eſprit bas & puſillanime de ne pas rechercher avec tout le
" ſoin & la diligence dont on eſt capable tout ce qui ſe peut dire ſur ce
" ſujet, ou d'abandonner ſes recherches, avant que les avoir portées auſſi
" loin qu'elles peuvent aller. Au contraire il faut neceſſairement que
" nous faſſions l'vne de ces deux choſes, Ou que nous nous efforcions de
" decouvrir la verité, en écoutant l'inſtruction, & en apportant toute l'ap-
" plication dont nous ſommes capables ; Ou, ſi cela nous eſt abſolument
" impoſſible il faut que nous nous arrêtions à ce qui paroit le meilleur
" & le plus probable à la raiſon humaine aprés ſes recherches les plus di-
" ligentes, & que ſur ce fondement nous reglions toute la conduite de nô-
" tre vie, juſqu'à ce que l'on aïe quelque regle plus ſure & plus certaine,
" telle que le ſeroit vne REVELATION DIVINE de la verité, ſur
" laquelle on puiſſe diriger ſa vie. *Plato in Phœdone.*

Il faut avoüer que nos Deiſtes modernes ſont bien moins ſinceres & ge-
nereux que ne l'étoient les plus ſages Philoſophes de l'antiquité, quand ils
pretendent que le monde n'avoit aucun beſoin d'vne Revelation, que la

Philo-

Philoſophie & la droite Raiſon ſuffiſoient d'elles-mêmes, pour inſtruire les hommes & les faire perſeverer dans la pratique de leurs devoirs.

La fauſſeté de cette ſuppoſition me paroit deja demontrée par les reflexions qu'on vient de faire ſur les Lumieres des Philoſophes payens, ſur les circonſtances dans leſquelles le Monde ſe trouvoit avant la prédication de l'Evangile, & ſur l'aveu ſincere des plus ſages & des plus eclairez que le Paganiſme ait jamais produit. Il faut ſ'inſcrire en faux ou contre leur témoignage, ou contre les citations qu'on a alleguées tirées de leurs écrits, ou reconnoitre l'inſuffiſance des lumieres de la Nature, Car qui peut croire que ce que les Socrates & les Platons n'ont pas pu decouvrir nonobſtant toute l'application qu'ils ont apportée à la recherche de la verité, d'autres puiſſent le decouvrir ſans avoir de plus grands ſecours ?

Je conviens pourtant que les Philoſophes Payens n'ont jamais eu de Syſteme de la Religion naturelle qui approche de celuy des Philoſophes de nos jours ; je parle de ceux qui font gloire de mepriſer la Revelation. Mais je prie ces MESSIEVRS de vouloir repondre aux queſtions ſuivantes ; (*a*) Sont ils nés de Parens Chrétiens, & dans vn païs ou la Religion Chrêtienne eſt établie ; ou, de Parens Payens, & dans vn pais couvert des Tenebres du Paganiſme? (*b*) Aprés étre ſortis du berceau n'ont-ils jamais ouï parler de la Religion Chrêtienne ; ou, ont ils été élevez & inſtruits dans les principes de cette Religion ? (*c*) Quand ils ſont venus dans vn âge de raiſon, n'ont-ils jamais lû les Livres dans leſquels les Veritez & les Devoirs de cette Religion ſe trouvent renfermez ; n'ont-ils jamais lû, ou ouï des diſcours deſtinez à mettre les preuves qui les établiſſent dans tout leur jour ; ou, ont ils lû les Livres de l'Ecriture Ste. avec application, écouté avec attention pluſieurs diſcours deſtinez à mettre dans tout leur jour les preuves qui établiſſent les veritez fondamentales de la Religion Chrêtienne auſſi bien que ſes devoirs eſſentiels ? (*d*) La premiere fois qu'ils ont lû l'Ecriture Ste. ou qu'ils ont entendu quelques diſcours ſur les veritez de la Religion Chrêtienne, n'ont ils rien ſenti d'extraordinaire qui frapa leur eſprit, ont-ils lû, ou écouté ces choſes comme ſi elles leur euſſent été familieres ; ou, ſe ſont-ils apperçus de quelque mouvement de ſurpriſe & d'admiration, tels que ceux que l'on reſſent quand on lit, ou qu'on entend quelque choſe de nouveau, & qui ne nous étoit pas connu ? (*e*) Enfin quand ils ont voulu examiner & marquer les bornes des lumieres de la nature, & former leur ſyſteme de la Religion naturelle, ont-ils ſuivi indifferemment toutes les lumieres qu'ils avoient quand ils ont entrepris cet ouvrage ; ou ont-ils pris ſoin de demêler dans leur Eſprit ce qu'il y avoit de naturel de ce qui ſ'y trouvoit d'acquis de faire abſtraction des lumieres de la Raiſon, de celles de la Revelation ; & de les ſeparer ſi diſtinctement les vnes des autres qu'ils puſſent dire avec certitude, cecy appartient à la droite raiſon, cela eſt dû à la revelation ? Quel parti prendroit ils pour repondre à toutes ces queſtions ? Diront ils qu'ils n'ont pas été élevez dans la Religion Chrêtienne, qu'ils n'ont jamais lû les Livres qui en établiſſent les Veritez &

les

les Devoirs ? S'ils peuvent le dire avec verité, ils meritent qu'on faſſe cas de leurs lumieres, qu'on loüe leur diligence, & leur application ; mais en même tems nous leur dirons, qu'ils portent la temerité au ſupreme degré lors qu'ils pretendent juger de l'Ecriture Ste. & decider qu'elle ne nous donne pas de plus grandes lumieres ſur les veritez eſſentielles de la Religion, que la Philoſophie & la droite raiſon ; car comment peuvent-ils ſavoir, ſi les lumieres de la Revelation ſont ſuperieures ou inferieures à celles de la droite Raiſon, s'ils n'ont jamais examiné les livres qui contiennent cette Revelation ; ne meritent-ils pas qu'on les accuſe, de juger des choſes dont ils n'ont aucune connoiſſance ?

S'ils avoüent qu'ils ont été élevez & inſtruits dans la Religion Chrêtienne, qu'ils en ont ſuccé les principes avec le lait ; qu'ils ont lû & examiné les livres qui en établiſſent les Veritez & les Devoirs : Alors je leur propoſe ma derniere queſtion, & je les prie de nous dire, ſi lors qu'ils ont voulu examiner juſqu'à quel point les lumieres de la droite Raiſon peuvent aller, & former leur ſyſteme de la Religion naturelle, ils ont ſuivi indifferemment toutes les lumieres qu'ils avoient alors ; ou ont-ils pris ſoin premierement de demêler dans leur Eſprit, ce qu'il avoit de naturel, de ce qu'il y avoit d'acquis ; de faire abſtraction des lumieres de la Raiſon, de celles de la Revelation ; & de les ſeparer ſi diſtinctement les vnes des autres, qu'ils puſſent dire avec certitude, cecy appartient à la droite Raiſon, Cela eſt dû à l'Ecriture Ste, ou aux inſtructions que nous avons reçües dans la Religion Chrêtienne ? Car aprés tout, eſt-il juſte de ſ'approprier ce qui ne nous appartient pas ? Et ces Meſſieurs les Deïſtes ne crieroient-ils pas au Plagiaire contre vn Ecrivain qui ſ'approprieroit leurs penſées, & leur tour de phraſe, ſans leur en faire honneur.

Mais cette abſtraction que nous exigeons d'eux eſt-elle bien aiſée à faire ? que dis-je eſt-elle poſſible ? Si j'ay vn vaſe de parfum que j'aye laiſſé évanter, & auquel j'aye enſuite rendu ſa premiere odeur, en y verſant d'vn parfum exquis qui a toute ſa force, & le mêlant l'vn avec l'autre ; ou eſt le Chimiſte aſſés habile pour ſeparer dans ce vaſe les parties du Nouveau parfum de celles du Vieux ? Il me ſemble qu'il en eſt de même des lumieres de la Raiſon & de celles de la Revelation qui ont été mêlées l'vne avec l'autre dans vn homme depuis ſon enfance ; Il pourra, j'en conviens, marquer certaines veritez que nous appellons des Myſteres, comme la Trinité dans l'Vnité, l'Incarnation, &c. comme des veritez dont il a reçu la connoiſſance par la Revelation, & qui ne ſont point du reſſort de ſa raiſon. Mais pour les autres veritez que la Raiſon humaine portée juſqu'au plus haut degré ou elle eſt capable d'atteindre pouvoit decouvrir comme les Dogmes des perfections divines, d'vne Vie à venir, &c. je ſoutiens qu'il eſt impoſſible à vn homme qui a été élevé dans la Religion Chrêtienne dés ſon enfance de demêler les idées que ſa raiſon pouvoit lui fournir ſur ces grandes veritez, de celles qu'il a acquiſes par le ſecours de la Revelation, à moins qu'il ne les conſidere dans les Pay-

ens qui n'ont eu d'autre ſecours ni d'autre maitre que la raiſon; & qu'il n'ait en ſuite aſſés de bonne foy & d'humilité pour reconnoitre, que ce que les Socrates, les Platons & quelques autres n'ont pas pû faire, lui auroit été également impoſſible; ſ'il ne ſe ſoumet pas à cette methode, ſ'il ſ'obſtine à vouloir juger des forces & de la capacité de la Raiſon par l'état auquel la ſienne ſe trouve à preſent, la conformité de ces Dogmes avec la droite Raiſon, ſera toujours pour lui vn écueil contre lequel il echoüera; il prendra pour vne même choſe, deux choſes fort differentes entr'elles; *Vn Dogme conforme à la Raiſon, & vn Dogme puiſé dans la Raiſon: Et parce qu'vn homme, qui porteroit la Raiſon humaine juſqu'au plus haut degré ou elle eſt capable d'atteindre, y decouvriroit tous ces Dogmes*; conclurre *que quelcun les y a découvert, en la portant en effet juſqu'à ce degré.* Il ſe rendra coupable d'ingratitude, en attribuant à ſes propres découvertes, ce qui lui a été fourni par vne lumiere étrangere; encenſant à ſes rêts, au lieu de donner gloire à Dieu, en lui rendant ce qui lui appartient.

La Raiſon dans vn homme qui n'a point de connoiſſance de la Religion Chrêtienne eſt vn parfum évanté qui ayant perdu preſque toute ſa force, ne peut pas produire de grands effets; la Raiſon dans vn homme qui a reçu la connoiſſance de la Religion Chrêtienne eſt vn parfum raccommodé par le mélange d'vn autre parfum d'vne nature exquiſe, compoſé par vn Ouvrier qui ayant auſſi compoſé le premier connoiſſoit parfaitement tout ce qui étoit neceſſaire pour lui rendre les forces & la vertu qu'il avoit perduës, & luy faire enſuite produire d'excellens effets: Il eſt tres certain qu'vne raiſon ainſi reparée peut porter ſes vuës fort loin, & faire des découvertes qui lui étoient auparavant impoſſibles. Mais je dis qu'autant qu'il ſeroit impoſſible à vn Chimiſte de ſeparer les parties d'vn bon parfum, de celles d'vn parfum évanté qui ſe trouvent dans vn même vaſe, autant ſeroit-il impoſſible à vn homme élevé dans la Religion Chretienne de ſeparer les idées de la Raiſon de celles de la Revelation, ſ'il ne les conſidere pas en differens ſujets, ſ'il ne conſidere pas la ſeule Raiſon dans vn Socrate par exemple, & la Revelation dans vn St. Paul.

Enfin par quels argumens ces Philoſophes de nos jours pourroient-ils prouver que ſ'ils étoient nez dans les mêmes circonſtances d'vn Socrate, ſ'ils étoient nez avant la predication de l'Evangile; ſ'ils étoient nez & qu'ils euſſent été élevez dans des lieux ou ils n'euſſent jamais ouï parler de J. Chriſt ni de la Religion Chrêtienne, ils auroient porté leurs lumieres plus loin que Socrate? Lors que nous voyons que tous les Philoſophes enſemble qui ont vécû avant J. Chriſt n'ont pas pû faire de plus grandes découvertes ſur la Religion naturelle que ce Philoſophe en avoit fait; Lors que nous voyons que le plus groſſier Payſan Chrêtien elevé dans les lieux ou la Religion Chrêtienne eſt enſeignée dans toute ſa pureté, a des ideé plus pures & plus nobles de la Divinité, plus claires & plus certaines ſur vn état à venir que tous ces beaux Eſprits de la Gréce & de l'Italie n'ont eües; Et il eſt tres certain que ces veritez ont eu beaucoup plus d'influence ſur la conduite des hommes, dés qu'elles

ont-

ont été fondées sur le temoignage d'vne personne qui a parlé par sa propre experience, & qui a donné des preuves suffisantes de la divinité de sa mission, qu'elles n'en avoient eu lors qu'elles n'étoient fondées que sur les speculations des Philosophes.

Avant que finir cet article de la necessité d'vne Revelation je repondrai à vne objection que nos Adversaires font contre cette necessité. Ils pretendent que si vne Revelation eut été necessaire elle auroit été annoncée à tous les hommes, & embrassée de tous comme vne Revelation divine; Mais puis que c'est vne chose de fait qu'il n'y a aucune Religion établie qui soit reçüe vniversellement dans tout le monde comme vne Revelation divine, & que méme la Religion Chrêtienne n'a pas été annoncée à toutes les Nations, qu'il y en a plusieurs qui n'en ont jamais ouï parler; ils concluent de là, que ce qui n'a pas été vniversellement & également annoncé & declaré à tous les hommes ne peut pas être necessaire à aucun; & par consequent que les hommes n'ont jamais eu vn besoin réel d'vne Revelation; & qu'on n'a aucune raison de croire qu'ils eussent besoin d'vn plus grand secours que celui que la nature leur fournissoit pour repondre au but & au dessein de leur creation.

On peut faire diverses reponses à cette Objection. Je remarquerai d'abord que leur argument prouve trop & par consequent il ne prouve rien. Car si tout ce qui n'est pas connu de tous, n'est necessaire à aucun, il s'ensuit que la Religion naturelle n'est necessaire à personne, & qu'il suffit pour repondre au but de sa création, de remplir les fonctions de la vie animale, de suivre toutes les impressions des sens; car c'est vn fait certain, & averé que quoi que les veritez de la Religion Naturelle se découvrent par les lumieres de la droite raison; Tous les hommes ne sont pas doués des mêmes facultez. & n'ont pas la même capacité ni les mémes moyens necessaires pour faire ces découvertes. Cela est si vray que les Deistes eux mêmes reconnoissent qu'il y a des peuples si Barbares qu'ils paroissent n'en avoir aucune idée. Cette reponse suffiroit seule pour faire sentir la foiblesse de cette objection: Cependant je remarquerai 2°. Que si l'on suppose que puisqu'vne Revelation étoit necessaire, Dieu devoit faire prêcher l'Evangile à toutes les Nations du monde en même tems, on suppose vne absurdité; on pourroit également nier la necessité de la formation des choses dés qu'elles ne se peuvent former que par vne succession de tems; Mais si l'on suppose seulement, Que l'Evangile n'a pas encore été annoncé a toutes les Nations du monde, on suppose comme certain ce qui est tres incertain, & ce qu'on ne sauroit prouver par de solides raisons. Je soutiens qu'il est tres probable que l'Evangile ait été d'abord annoncé par les Apotres & leurs 1ers Disciples dans tous les lieux du monde. Nous savons tres peu de choses avec vne pleine certitude sur la vie & la mort de la plus part des Apôtres, seulement on peut legitimement soubçonner sur le recit des plus anciens Autheurs Ecclesiastiques qu'ils ne se sont pas renfermez dans les bornes de l'Em-

pire Romain ; (*) & il eſt tres vray-ſemblable qu'ils ont fondé des Egliſes dans tous les lieux ou ils ont fait quelque ſejour ; On ſait quel etoit le Zéle des premiers Chrétiens pour la propagation de la foy ; Il n'eſt pas probable que ceux qui en reçurent la connoiſſance ſoit dans la Perſe ſoit dans les Indes fuſſent moins zélez que ceux qui habittoient dans la Judée ou dans la Grece, il n'eſt pas probable qu'ils tinſſent cette lumiere ſous vn boiſſeau ; je ſerois donc porté à croire qu'ils communiquerent leur bonheur à d'autres peuples encore, & ceux-ci à d'autres. Mais dit-on, ou en ſont les traces? Mais ou ſont aujourd'huy les traces de la Religion Chretienne dans pluſieurs lieux de l'Aſie & de l'Affrique ou l'on ſait certainement qu'il y a eu autrefois des Egliſes celebres ; les mêmes revolutions, par leſquelles elles ont été détruites, n'ont elles pas pu arriver, peut être plutôt, dans la Chine à Siam &c. Deplus, Quand nous ſuppoſerions que ces Apôtres n'auroient eu aucun heureux ſuccez dans leur miniſtere, qu'ils n'auroient gagné aucun proſelyte à la Religion Chrétienne, pourroit on cependant en conclurre que la Revelation n'eſtoit pas neceſſaire ? parce qu'vn malade ſ'obſtine à ne vouloir prendre aucun remede ni ſe ſoumettre aux ordonnances d'vn habile medecin, & qu'il meurt de cette maladie, ſ'enſuit-il que les remedes ne ſoient pas neceſſaires: Il ſuffit que Dieu faſſe propoſer aux hommes ſa volonté, ſi les hommes ne veulent pas recevoir les Meſſagers qu'il leur envoye c'eſt leur faute. Comme il ſuffit que Dieu ait créé des remedes, & qu'il en ait donné la connoiſſance à certaines perſonnes, pour les adminiſtrer aux autres, ſi les hommes ne veulent pas ſ'en ſervir ils ne doivent ſ'en prendre qu'à eux mémes du mal qu'ils ſouffrent,

Enfin on pourroit ajouter encore, Que comme Dieu n'étoit pas obligé de faire toutes ſes Créatures égales, de créer les hommes ſemblables aux Anges ; ou de donner à tous les hommes les mémes facultez, les mémes talens qu'il a accordé à quelques vns ; Auſſi il n'eſt pas obligé de rendre tous les hommes capables du méme degré, ou de la méme ſorte de felicité ou de leur accorder à tous, préciſement les mêmes moyens & les mêmes occaſions de l'obtenir.

La conſideration de l'extreme corruption de la nature humaine, fait ſi bien ſentir la neceſſité d'vne Révelation Divine, que quiconque fait vn bon vſage des lumieres de la droite raiſon jugera d'abord qu'il eſt tres probable que Dieu étant infiniment bon & miſericordieux à daigné accorder aux hommes quelque ſecours ſurnaturel, Et vne perſonne ainſi diſpoſée, embraſſera avec joye, vne Doctrine qui ſera accompagnée des caracteres neceſſaires pour le convaincre, qu'elle eſt vne Revelation Divine. Mais de là il ne ſ'enſuit pas que Dieu ſoit obligé de donner vne telle

(*) *On dit que St. André prêcha l'Evangile dans la Scythie & la Sogdiane, St. Philippe dans la Phrygie: St. Mathieu dans la Perſe & l'Ethiopie: St. Barthelemi dans les Indes : St. Thomas dans la Medie, la Perſe, la Bactriane l'Ethiopie, les Indes & les parties les plus orientales du monde.*

telle Revelation, ni de la communiquer à tous les hommes également ; ni qu'elle ne fut pas neceſſaire, ou qu'il ne l'ait accordée à perſonne parce qu'il ne l'a pas accordée à tous, ou que tous ne l'ont pas reçue. Je vai prouver à preſent vne troiſieme verité. ſavoir que Dieu ſ'eſt effectivement revelé aux hommes, & que l'Ecriture Ste. renferme cette Revelation de Dieu.

III. DE LA CERTITUDE DE LA REVELATION DE L'ECRIT : Ste.

Nous pretendons que Dieu ſ'eſt actuellement revelé aux hommes.

Nous pretendons qu'il y a des caracteres qui diſtinguent vne vraye d'vne fauſſe revelation.

Nous pretendons que les Livres du Vieux & du N. Teſtament renferment tous les caracteres qui peuvent convenir à vne Revelation qui vient de Dieu. & nous convaincre qu'elle ne peut venir que de Dieu ; C'eſt ce que je vai prouver:

Je dis Iº, Que Dieu ſ'eſt effectivement revelé aux hommes:

COMME le principal deſſein de cette Diſſertation eſt de prouver que l'Ecriture Ste. eſt vne Revelation Divine, j'inſiſterai peu ſur cette propoſition generale que Dieu ſ'eſt effectivement revelé aux hommes. Par ou l'on n'entend pas que depuis le commencement du monde, ni méme avant Moyſe il y eut aucun recueil de Revelations écrit, tel qu'on l'a eu depuis Moyſe, mais ſeulement qu'il y a eu depuis le commencement du monde certaines perſonnes à qui Dieu ſ'eſt revelé en diverſes manieres, auſſi bien qu'en differens tems, comme Adam, Enoch, Noé, Abraham, & quelques autres. C'eſt ce qu'on a prouvé 1°. Par des demonſtrations morales, tirées de l'extreme beſoin que les hommes avoient d'vne Revelation, & de la grande bonté de Dieu qui ne lui permettoit pas d'abandonner ſa creature ſans lui faire connoitre ce qu'elle devoit faire pour luy étre agreable ; 2°. Par des demonſtrations priſes de la nature même; Les hommes, parlent, nous parlons parce que nous avons eu nos peres ou des maitres pour apprendre à parler, ou parce que nous en avons contracté l'habitude en entendant parler les autres ; Mais de qui eſt-ce que le premier homme a appris à parler ? ce ne peut étre que de celuy qui l'avoit crée, qui lui infuſa des termes qui

qui convenoient aux idées qu'il ſe formoit des choſes; Or on pretend que cette infuſion eſt quelque choſe d'équivalent à vne Revelation; Je le crois ainſi & comme je n'ai rien lû qui refutât cette opinion, je me diſpenſe de la prouver. 2°. On a allegué ces Notions communes à tous les hommes, ces impreſſions naturelles auxquelles l'Education ni l'Exemple ni l'Experience n'ont aucune part, telles ſont les Notions ſur l'exiſtence d'vn Dieu, ſur la difference entre le bien & le mal, le juſte & l'Injuſte &c. on pretend que ces Notions ſe manifeſtant en nous ſi promptement & croiſſant & ſe fortifiant avec la raiſon, ne ſont pas les effets de la raiſon; mais qu'elles la precedent, qu'elles appartiennent à nôtre nature, & qu'elles ne ſont point acquiſes, & l'on dit que comme nous avons vne notion, auſſi avons-nous vn ſentiment naturel de ces choſes qui precede tout raiſonnement & toute inſtruction, ſentiment, que nous appellons la conſcience, qui nous excuſe, ou nous accuſe ſelon la nature des choſes bonnes ou mauvaiſes. Or, dit-on, comme la Nature des choſes doit neceſſairement ſubſiſter avant que nous-nous formions aucune idée, auſſi l'vn & l'autre, ſavoir, la nature des choſes & l'idée que nous nous en formons, doivent neceſſairement ſubſiſter avant que nous en paſſions aucun jugement qui ſerve de regle à nôtre conduite; que ſi l'vſage que nous faiſons de cette faculté précede toute ſorte d'Inſtruction ou d'Education; auſſi faut-il que le ſentiment que nous avons de ces choſes precede cette faculté. Conformement à que dit St. Paul aux Romains ch: II. v. 14. 15. *Les Gentils qui n'ont point la Loy, font naturellement les choſes qui ſont de la Loi, n'ayant point la Loy, ils ſont Loi à eux-mêmes. Leſquels montrent l'œuvre de la Loy écrite en leurs cœurs; leur conſcience rendant pareillement témoignage, & leurs penſées entr'elles s'accuſant ou auſſi s'excuſant.* Ce qui s'accorde fort bien avec les expreſſions dont les plus ſages d'entre les Payens ſe ſont ſervis quand ils ont parlé ſur ce ſujet.

Ciceron l'vn des plus ſages & des plus ſpirituels entre les Philoſophes s'exprime de cette maniere dans ſon plaidoyer pour Milon, "Il y a dit-il, "vne certaine Loy non écrite, mais qui nous eſt naturelle; que nous "n'avons pas apriſe, ni reçuë de perſonne, ni luë dans aucun livre; Mais "que nous avons priſe, & qui derive de la Nature même, à laquelle on ne "nous a pas enſeigné de nous conformer, mais pour laquelle nous ſommes "nez; nous ne l'avons pas reçue par Inſtruction, mais par Infuſion" Il pretend ailleurs que tous les hommes l'ont reçuë par *Anticipation*; & il l'appelle *des penſées innées*; & il reconnoit qu'elles ne peuvent être produites en nous que par vne puiſſance divine. "*Nous avons, dit-il dans ſon "Plaidoyer pour Cluentius*, reçû des Dieux immortels vne conſcience, qu'on "ne ſauroit déraciner de nôtre cœur.

Or dit-on puiſque ces Notions ſont plantées par le même Autheur de nôtre Etre, qui ne peut pas plus ſe laiſſer ſans temoignage dans nos cœurs, que dans les ouvrages de la nature; Il faut que procedans du même principe que la Revelation, elles lui ſoient équivalentes.

3°. On a allegué des demonſtrations hiſtoriques; On pretend qu'il n'a eu

eu certaines pratiques, certaines coutumes, certaines ceremonies en vſage parmi tous les peuples dont on ne ſauroit rendre aucune bonne raiſon ſi l'on n'a pas recours à quelque inſtruction divine: Comme la deſtination d'vn certain tems fixe pour le ſervice divin, les ſacrifices, & d'autres ſemblables; On remarque, que ces coutumes & ces ceremonies n'ont aucun fondement dans la raiſon ni dans la nature des choſes, Qu'il n'eſt pas naturel de dedier vn jour plutôt qu'vn autre au ſervice de Dieu; Que la raiſon ne nous dicte point que les Sacrifices des bêtes brutes puiſſent expier les crimes d'vne ame ſpirituelle, ni ſatisfaire vn Dieu dont la nature n'a aucun rapport avec ces victimes qu'on luy offre, & qui d'ailleurs étant le maitre abſolu de toute la création dix milliers d'Hecatombes ne ſauroient étre vne compenſation ſuffiſante pour la violation d'vn ſeul de ſes preceptes: On ajoute de plus que ces coutumes & ces ceremonies ont été en vſage parmi toutes les Nations du monde, non ſeulement parmi celles qui pouvoient entretenir quelque commerce enſemble, mais parmi des peuples qui n'avoient aucun commerce aucune relation avec les autres, non ſeulement parmi les Nations qui avoient été ſubjuguées par d'autres peuples plus civiliſez qu'Elles, mais parmi des Nations qui ſe vantoient de n'avoir jamais ſubi la Loy du Vainqueur: De tout cela on conclud qu'il faut que ces coutumes & ces ceremonies aient vne même origine; Comment les faire paſſer dans toutes les Nations de la Terre? On remonte pour cet effet juſqu'à la diviſion des langues, & l'on pretend que les hommes de ce tems-là ayant reçu ces coutumes & ces ceremonies de Noé & de ſes trois fils, les porterent enſuite dans les differens lieux ou ils allerent ſ'établir, & en ordonnerent l'obſervation à leurs deſcendans; mais comme ces coutumes & ces ceremonies, ne peuvent pas étre l'effet & la production d'vne raiſon autant éclairée que l'etoit celle de Noé, comme elles n'ont aucun fondement dans la nature des choſes, ni aucun raport intrinſeque avec les effets qu'on en attendoit; On conclud que Noé qui étoit vn homme juſte n'auroit pas voulu établir de ſon chef de telles coutumes, mais qu'il faut qu'il les eut reçües ou par tradition, ou par inſpiration de Dieu. Si c'eſt par inſpiration? on nous donne cauſe gagnée, Dieu ſ'eſt donc revelé aux hommes; Si c'eſt par tradition? on ne fait que reculer la victoire pour la rendre plus glorieuſe, on remonte juſqu'à Adam, on remarque qu'il n'étoit ni moins ſenſé ni moins juſte que Noé; qu'il n'y a pas plus d'apparence qu'il eut voulu de ſon chef & de ſon propre mouvement établir de telles voyes pour l'expiation des pechez, pour ſatisfaire la Divinité, que l'étoient les Sacrifices; qu'ainſi il faut que Dieu lui eut revelé lui même qu'il accepteroit telles & telles voyes: Dieu ſ'eſt donc revelé aux hommes.

On allegue vne quatrieme ſorte d'evidence, qu'on appelle ſurnaturelle & qui eſt priſe ſoit de la Revelation-même, comme les propheties ſoit des preuves de la verité de cette Revelation, comme ſont les miracles.

La Prophetie c'eſt la prediction des choſes à venir, dans quelqu'éloignement qu'elles puiſſent étre; & c'eſt en quoy elle differe de la ſa-

gacité

gacité, ou de la prévoyance humaine par laquelle on peut quelquefois conjecturer heureusement ce qui arrivera dans la suite, en se servant des observations qu'on aura faites auparavant & en tirant des conséquences. Or il faut convenir que comme par raport à la toute-puissance de Dieu toutes choses lui sont également possibles & aisées, & qu'il n'y a rien de grand ou de petit à son égard ; ainsi par raport à sa sagesse & à sa connoissance infinie Toutes choses lui sont également connues, les éloignées aussi bien que les prochaines sont également presentes à son Esprit, vn jour est devant lui comme mille ans, & mille ans comme vn jour, & il n'y a rien de prés ou d'eloigné à son égard. Mais le même Esprit qui peut prédire ce qui arrivera demain peut également prédire ce qui arrivera dans mille ans d'icy. Or vne telle connoissance ne peut proceder que de celuy qui sachant toutes choses ; & aussi toutes les causes secondes en sa puissance, & peut prévoir comment elles opereront & ce qui resultera de leurs operations ; Ou peut les disposer à cela comme il lui semble bon, quelles que soient ces causes, volontaires, necessaires, ou contingentes : par consequent comme il n'y a que Dieu seul qui puisse connoitre avec certitude l'avenir, il n'y a aussi que ceux à qui il lui plait le reveler qui puissent le prédire avec certitude. Car si nous considerons ce tems fixé par la Prophetie ; ces 160 ans qui s'écoulerent depuis Elie quand il prédit l'avenement de Cyrus au trône de Babylone, jusqu'au decret que ce Prince donna pour rebatir Jerusalem, Es. XLIV. 28. Ou les 350 ans qui se passerent entre le Prophete de Bethel quand il nomma Josias qui détruiroit l'Idolatrie de Jeroboam, & l'avenement de Josias au trône de Juda. 1 Rois XIII. 2. 2 Rois XXIII. 16. Ou les 490 ans c'est à dire les 70 semaines d'années de Daniel, depuis son tems jusqu'a la mort du Messie. Dan. IX. 24. Quelle multitude d'Evenemens, de Circonstances de Revolutions n'a-t'il pas fallu prevoir ? Que d'obstacles & de puissantes oppositions n'auroit pas fallu surmonter avant que ces predictions fussent accomplies ? Cyrus doit rendre aux Juifs la liberté ; Mais Jerusalem étoit encore alors, je veux dire du tems de cette prédiction, dans vn état florissant ; L'Assyrien étoit bien plus à craindre que le Babylonien. Il n'y avoit point d'apparence que les Medes & les Perses se rendissent maitres de l'Empire de Babylone ; & enfin si nous en croyons Trogue Pompée il ne dépendoit pas d'Astiages Grand Pere de Cyrus que ce grand Prince, ne passa ses jours dans l'obscurité, ou qu'il ne fut privé de la vie presqu'aussi-tôt qu'il fut reçuë. Josias doit détruire l'autel de Bethel que Jeroboam premier avoit fait dresser ; Mais on devoit voir auparavant l'impieté des Rois mêmes de Juda portée à son comble, vn Achaz qui imiteroit les abominations des Chananéens, qui feroit passer l'vn de ses fils par le feu en l'honneur des faux Dieux ; qui interdiroit dans ses Etats le Culte du vrai Dieu & y établiroit l'Idolatrie des Syriens. Vn Manassé qui suivroit les traces de son Grand Pere, jusqu'à ce que la main de Dieu fut appesantie sur lui & vn Amon qui surpasseroit ses predecesseurs en impietez ; Qui est ce qui auroit pû prevoir que le fils d'vn Pere si abominable seroit le Restaurateur de la Religi-

Religion, & qu'il oſeroit porter ſon Zêle juſqu'à Bêthel, ou il n'avoit aucun droit, car cette ville étoit tombée ſous la puiſſance des Aſſyriens depuis la captivité des dix Tribus ? Certes qui ne reconnoitra dans la prediction de ces evenemens vn Dieu, devant qui toutes choſes ſont nües & entierement découvertes, mais auſſi vn Dieu, qui tient le cœur des Roix en ſa main & les encline comme bon lui ſemble ; Celui-là eſt aveugle & ne voit goute. Le Chriſt, le Meſſie doit être retranché ; Mais le Chriſt le Meſſie, étoit l'attente d'Iſraël, le deſiré des Nations ; Comment Daniel pouvoit-il prevoir ces prejugez dont l'Eſprit de ſa Nation ſeroit rempli, cet aveuglement, cette obſtination, cet endurciſſement, cette rage dont il ſeroit poſſedé ? Comment enſuite a-t'il pû prévoir l'aggrandiſſement des Romains qui porteroient par tout leurs armes victorieuſes, qui ſe rendroient Maitres de la Judée & detruiroient Jeruſalem & ſon Temple? De ſon tems la Republique Romaine ſortoit à peine de l'enfance, & il faut avouer que l'Arbitre du monde à qui l'avenir eſt autant connu que le preſent pouvoit ſeul Savoir le degré de gloire & de grandeur auquel Rome devoit vn jour parvenir.

Ainſi toutes les Propheties que nous avons, ou qu'on a jamais eu dans le monde, ſont autant de preuves évidentes de la divinité d'vne Revelation ; je ferai valoir cette preuve dans la ſuite.

Les Payens eux-mêmes ſont convenus de cette verité, que la prédiction des choſes à venir emporte vne communication particuliere avec la divinité, de là le reſpect ſuperſtitieux qu'ils avoient pour leurs Oracles. Ce n'eſt pas que je croie qu'ils aient été dignes d'aucune attention, je ne parle des oracles que pour montrer l'opinion que les hommes ont eu de la Prophetie; Les Philoſophes même qui tournoient en ridicule les bevuës & les impoſtures de leurs propres Oracles n'ont jamais revoqué en doute qu'il n'y eut de veritables Propheties.

Vne autre ſorte d'évidence ſur-naturelle qu'on peut produire ce ſont les miracles, qui étant conſiderez comme des operations qui ſont hors du cours ordinaire que Dieu a établi dans la nature, & paroiſſant contraires à ces Loix qu'il ſuit ordinairement dans le monde ; ſont des preuves évidentes d'vne communication de Dieu aux hommes lors qu'ils ſont operez par des hommes ; & ſervent à nous convaincre qu'ils nous parlent effectivement de la part de Dieu, lors que ce qu'ils nous annoncent a d'ailleurs les caracteres néceſſaires pour être vne Revelation divine ; comme je les prouverai en ſon lieu.

Voila le raiſons qu'on allegue pour prouver en general, que Dieu ſ'eſt revéle aux hommes, même avant qu'il y eut aucune Revelation écrite. Si l'on dit, Qu'on n'en ſauroit conclurre la Certitude d'vne Revelation, d'autant plus qu'il y a pluſieurs de ces raiſons qu'on allegue en preuve, qui ſont conteſtées, même par ceux qui reconnoiſſent vne Revelation ;

comme l'origine du Sabbath, & des Sacrifices, &c. & qu'ainsi ces Raisons ne sont tout au plus que des probabilités. On répond 1°. Que par la probabilité on peut arriver aisément à la certitude, & qu'après tout, on ne peut pas rendre de meilleures raisons de ces coutumes & de ces ceremonies.

2°. Que quelques vnes de ces raisons sont prises de la Nature même de Dieu, & qu'on n'en peut pas produire de plus fortes que celles qui sont prises de la nature même des choses.

3°. Qu'il y a d'autres exemples équivalens à une Revelation qui ne peuvent pas proceder d'vne moindre cause ; comme la Parole, & les Notions Naturelles; Que la parole ne peut être qu'vne Inspiration divine, dans le cas qu'on a supposé ci-dessus, savoir celui d'Adam, & que les Notions naturelles ne peuvent être qu'vne impression de la Divinité.

4°. Qu'il y a certaines choses qui accompagnant ce que nous appellons vne Revelation, en prouvent la Verité & la Certitude, comme les Miracles.

5°. Qu'il y en a d'autres qui sont le sujet de la Revelation, comme les Propheties, sur tout celles qui regardent vn même objet, & s'accordent à décrire vn même evenement à venir.

6°. Qu'il y a des choses qui s'accordent non seulement avec ce que nous reconnoissons pour être vne Revelation, mais aussi avec le témoignage des hommes, & qui étant de cette maniere confirmées de Dieu & des hommes ne peuvent qu'être d'vn tres grand poids.

On pretend que toutes ces choses jointes ensemble nous prouvent avec la derniere évidence, Qu'il y a eu vne Revelation où que Dieu s'est fait connoître, & a manifesté sa volonté au Monde par des personnes qu'il avoit inspirées, & à qui il avoit donné la commission d'instruire les hommes.

Je laisse au Lecteur judicieux à juger de la solidité de ces raisons, il faut avoüer que si elles sont justes, elles font vn grand acheminement à la certitude de la Revelation de l'Ecriture &c. que je me propose de prouver dans vne autre Dissertation, à laquelle je renvoye l'examen des Caracteres qui distinguent vne vraye d'vne fausse Revelation, j'entrerai aussi dans un detail particulier des caracteres qu'on peut desirer dans vne Revelation qui vient de Dieu, je prouverai qu'ils se trouvent tous renfermez dans les Livres du V. & du N. Testament. J'examinerai ensuite les divers moyens que Dieu a employé pour se reveler aux hommes, les differentes voyes dont il s'est servi pour leur faire connoître sa volonté. En parlant sur ce sujet je traiterai, de ces Colleges de Prophetes dont il est parlé dans le V. Testament, du Tems, du Lieu & du Dessein de leur Institution; des deux sortes de Prophetes qui étoient parmi les Juifs, & de tout ce qui regardoit cette

cette charge. Je montrerai aussi la difference qu'il y a entre vne Inspiration Divine, & les illusions du Demon, les impressions de la Nature, & les vaines Imaginations des Fanatiques. Dans vne troisieme Dissertation, j'examinerai les causes de l'incredulité, & je prouverai que les Incredules qui refusent de se rendre aux preuves sur lesquelles nous fondons nôtre foy, rejetteroient également des demonstrations sensibles & palpables, selon ce que dit J. Christ au XVI de St. Luc. S'ils n'écoutent pas Moyse & les Prophetes, ils ne seront pas non plus persuadez quand même quelqu'vn des morts ressusciteroit.

CONCLUSION.

JE finirai ce discours par les reflexions suivantes, qui ne sont que des consequences morales de tout ce que j'ay dit pour prouver la necessité d'vne Revelation.

1°. Quel n'est pas nôtre bonheur d'avoir vne Revelation, par laquelle les Croyans ont *été transportez des tenebres à la merveilleuse lumiere*, par laquelle de ces recherches vaines & inutiles après le Souverain bien, ils sont parvenus à la pleine possession. S'il n'y avoit point eu de Revelation, *Nous serions*, comme le Monde étoit auparavant *sans Dieu au monde*, ne sachant si Dieu veut être nôtre ami, ou nôtre ennemi, s'il deployera sa Toute-puissance en nôtre faveur, ou pour nous detruire. S'il n'y avoit point eu de Revelation; *Nous serions encore dans nos pechez*, & n'aurions aucun refuge contre les accusations de nôtre conscience cauterisée, contre les frayeurs dont elle rempliroit nôtre esprit; ou contre la justice d'vn Dieu irrité. S'il n'y avoit point eu de Revelation; Nous serions sans esperance, privez de toute consolation à l'heure de la mort, incertains si l'ame est immortelle, ou si elle sera enveloppée sous les ruines du corps. S'il n'y avoit point eu de Revelation, Nous n'aurions jamais sçu avec quoy prevenir l'Eternel, & nous presenter devant le Dieu Souverain, vivans dans vne continuelle perplexité, comme celui qui vogue sur vne mer orageuse sans Compas sans Etoile, ne sachant quelle route tenir pour arriver au port desiré. Sans la Revelation l'homme se voit tellement livré à des soucis devorans, à des inquietudes si cruelles, particulierement au moment qu'il faut que son ame se separe de son corps, que pour moi, quand je me represente cet état, je prefererois la condition d'vn homme qui n'a qu'vne fausse Revelation qu'il a embrassée & qu'il suit de bonne foy, au malheur de celui qui n'en a point du tout, je prefererois le contentement & la satisfaction du premier, aux anxietez perpetuelles de l'autre, & de laisser à ma Raison le soin de redresser les erreurs de cette Revelation, plutôt que d'avoir vne Raison flottante pour ma Croix & mon Supplice.

Mais Benit soit Dieu de ce qu'il n'y a aucun lieu de faire cette supposition, & de ce que nous avons toute sorte de Raison de croire qu'il y a vne Revelation, & vne Revelation telle que toute personne raisonnable souhaitoit la desirer, qui decide sur tous les points necessaires à nôtre consolation, & à nôtre pleine satisfaction, comme sur la Nature de Dieu, sur ses Attributs, & ses Perfections adorables, sur l'Origine du Monde, sur nôtre propre Nature, sur nôtre Etat present, sur nôtre Etat à venir, sur la Providence, sur les Loix que nous devons suivre, sur les Recompenses destinées à nôtre obeissance. Vne Revelation dont toutes les parties s'accordent entr'elles, & qui est conforme à la nature des choses, à la Saintetè, à la Justice, & à la Misericorde de Dieu, & aux lumieres de la droite Raison. Revelation qui renferme vn Systeme complet des Veritez les plus sublimes, mais les plus necessaires au bonheur de l'homme; & des Devoirs les plus justes, les plus Saints les plus Vtiles au bonheur du Public, & du Particulier; & qui semblable au Livre de la Nature, plus on le lit, & on le consulte, plus on decouvre la sagesse divine de son Autheur.

C'est là le grand caractere du Livre de l'Ecriture Ste. En effet, Quels Saints Preceptes! Quelles ravissantes promesses! Quels grands Modeles! Quels excellens Encouragemens, ne trouvons nous pas en abondance dans ce Livre sacré! En sorte que nous y avons tout ce qui est suffisant pour nous diriger dans chaque point de nôtre devoir, pour nous instruire dans chaque Verité necessaire, pour affermir & fortifier nos Cœurs dans toutes les Conditions de la Vie humaine, pour nous rendre capables de resister courageusement à tous les obstacles que nous y pouvons rencontrer, & de supporter avec patience & resignation tous les maux auxquels nous pouvons y etre exposez. Là nous voyons Dieu en Christ reconciliant le monde avec soy, & ne leur imputant point leurs pechez; Le pecheur tremblant, pardonné; le foible, soutenu; le chancelant, r'affermi; En vn mot Dieu fait tout de son coté pour nous rendre heureux, pourvu que nous entrions dans vne disposition convenable pour recevoir ses graces.

II. Telle qu'est la Revelation, telle est aussi l'Obligation; telle qu'est la Grace, tels aussi les engagemens. La Revelation est fondée sur l'Authorité Divine; Nos Devoirs ne sont pas établis sur vn fondement moindre que celui-là, desorte que si nous recevons l'Ecriture Ste comme la Revelation de Dieu lui-même, nous sommes indispensablement obligez de recevoir ses preceptes, & de les regarder comme la regle de nôtre conduite.

Or, *Dieu ayant dissimulé les tems de l'ignorance, annonce à present à tous les hommes en tous lieux qu'ils se repentent.* Il le leur a declaré & commandé par vne Revelation d'vne Consequence vniverselle, & dont l'Authorité, s'etend sur tout le monde; par vne Revelation qu'il a confirmée par les preuves les plus authentiques, par des signes & des miracles éclatans. Et cette grace de Dieu salutaire à tous les hommes étant apparüe avec tant de gloire & d'Evidence, que faut, il de plus pour nous convaincre de l'Obligation indispensable ou nous sommes de renoncer à l'impieté, à l'impureté

pureté, à l'envie, à l'orgueil, à la vengeance, & à toutes les convoitises mondaines, & de vivre dans ce present siecle sobrement, justement, & religieusement. Les Juifs ont demandé des signes, les Grecs ont recherché la sagesse pour être convaincus de la verité de l'Evangile. Les vns ont eu signes sur signes, miracles sur miracles, qui les auroient convaincus, s'ils leur cœur n'eut pas été endurcy jusqu'au point de voir sans apercevoir, & de de Dieu, & les autres ont ouï la Sagesse entre les Parfaits, qui les auroit convertis à la foy, s'ils n'eussent pas cherché la gloire qui vient de la part des hommes, plutôt que celle qui vient de Dieu seul. Mais nous, qui paroissons convaincus de la verité de cette Doctrine salutaire, que demandons-nous encore pour nous convaincre efficacement. Que la colere de Dieu étant si pleinement manifestée du Ciel contre toute impieté & injustice des hommes, que plutôt que de la laisser impunie, il a mieux aimé faire peché pour nous Celui qui n'a point connu de peché; il faut necessairement que nous soyons justes & saints, afin que nous puissions avoir part à la justice & être justifiez devant Dieu en Luy, & par Luy? Nous imaginerions nous que le Monarque Supreme de l'Vnivers ait mis toute la Nature en mouvement, ait deployé sa Toute-puissance pour établir & confirmer sa Revelation dans la vie de nous laisser simplement vne histoire de prodiges étonnans, vn livre pour exciter nôtre admiration, ou pour faire la matiere de nos speculations; ou pour nous rendre plus éclairez & plus savans dans les choses Spirituelles & celestes? Oh! qu'il faudroit avoir de Dieu des Idées peu dignes de la sagesse même d'vn homme, pour entretenir de telles pensées. Non; si Dieu nous a honoré de sa Revelation, s'il a voulu qu'elle fut redigée par écrit, c'est afin qu'elle produisit ses effets sur nos cœurs, aussi bien que sur nos ames; c'est afin qu'elle portat la sanctification dans nôtre cœur, aussi bien que la lumiere dans nôtre entendement. Communiquer donc aux œuvres infructueuses des tenebres, pendant que nous jouissons d'vne si grande lumiere; Marcher selon la chair après avoir été fait participans de l'Esprit, c'est frustrer le but de Dieu dans la manifestation de sa volonté, c'est renverser le dessein de l'Evangile; Croire vne Revelation, & ne faire pas ses efforts pour en suivre les preceptes c'est croire de parole & de langue, mais la nier en effet.

A l'égard de ces Pecheurs obstinez, qui nonobstant les engagemens de leur Batême, nonobstant les lumieres qu'ils ont reçu par l'éducation, & les avantages qu'ils pourroient en retirer, s'efforcent cependant de sapper les fondemens de nôtre tres Ste foy, meprisent la Doctrine de l'Evangile, & ceux qui en font vne profession sincere; puisse l'avis d'vn Grand Apôtre faire vne vive impression sur leurs Esprits! je les conjure d'y faire vne serieuse attention.

Si ceux qui avoient meprisé la Loy de Moyse mouroient sans misericorde sur le temoignage de deux ou de trois; de combien plus tourmens pensez-vous donc que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & qui aura tenu pour vne chose profane le sang de l'Alliance, par lequel il avoit été sanctifié, & qui aura outragé l'Esprit de

de grace ? Car nous connoissons celui qui a dit, A moy appartient la vengeance, & je le rendrai, dit le Seigneur. Et encore le Seigneur jugera son peuple. C'est vne chose terrible ! Et Dieu veuille qu'ils en préviennent la funeste experience par vne prompte repentance) de tomber entre les mains du Dieu vivant. Faite le Ciel qu'abandonnans le chemin du vice & de l'erreur, ils entrent dans les sentiers de la Verité, & de la Vertu. Faite le Ciel, que nous qui croyons, rendions aussi honorable la Doctrine de Nôtre Seigneur Jesus Christ, par vne conduite qui reponde à la saineté de nôtre profession, qu'ainsi la Lumiere nous conduisant à la vertu, nous ayons pour recompense de nôtre foy la Vie Eternelle.

Fin.

AVIS

LORSQUE j'entrepris de faire imprimer cette DISSERTATION [illegible] je croyois pouvoir la donner toute entiere au public ; mais voyant qu'elle grossissoit de plus de quinze feuilles encore, c'est à dire de plus de 250 pages, il me vint en pensée lors que la feuille pénultieme fut sortie de la presse de finir ce volume, & de publier le reste en deux autres discours, la lenteur avec laquelle mon Imprimeur a travaillé depuis le mois de Septembre a achevé de me confirmer dans cette resolution. Si j'eusse plutot formé j'aurois mis ce discours en moins de preuves de la necessité d'une Revelation, j'aurois aussi formé mon plan d'une autre maniere.

Mais après tout le mal n'est pas bien grand, si j'ai assez bien prouvé, ce que j'ai entrepris de [illegible] discours; on peut esperer que je ne me relacherai point en [illegible], & que je ferai mes efforts pour ne pas affoiblir par mes [illegible] preuves qui établissent la Certitude & la Divinité [illegible] j'aurai le tems & l'occasion non seulement de [illegible] celles qui me paroitront en avoir [illegible] vnes que je ne faisois presque qu'[illegible] Je ne commencerai qu'au mois de [illegible] l'impression de ces deux Discours, [illegible] que je trouve alors les encouragemens necessaires; Il y a grande [illegible] que je donnerai en même tems vne Nouvelle édition de celui-[illegible] la forme que je lui aurois donnée si j'eusse plutot [illegible] & que je corrigerai en quelques endroits.

Mais cela ne doit faire aucune peine à ceux qui seront pourvûs de cette premiere édition, parce que s'ils veulent souscrire pour les deux Discours suivans, ou s'ils les achetent ils auront ce premier Gratis. On sera averti à tems des conditions sous lesquelles on pourra souscrire.

Je

Je donne à entendre dans ma Preface que je n'ay fait que reduire dans vn certain ordre les reflections que m'ont fourni pluſieurs excellens Autheurs Anglois & quelques Francois qui ont écrit ſur l'inſpiration de l'Ecriture Ste. Comme je n'en ai cité aucun dans ce premier Diſcours, vn Lecteur qui ne jugera pas à propos de lire la Preface, & qui trouvera dans ce diſcours quelque periode des Docteurs Tillotſon, ou Stillingfleet, ou William, ou Wilkin, ou Pearſon, ou de quelqu'autre, s'imaginera peut-etre que j'ai voulu me faire honneur de ce qui ne m'appartient pas, & ſa deſſus me fera mon procez comme à vn plagiaire; Je l'avertis donc qu'on trouvera dans ce Diſcours des reflexions qui me ſont propres, d'autres qui m'ont ete fourmies d'ailleurs; mais que j'ai exprimées à ma maniere, & d'autres enfin que je n'ay fait que copier. Les Docteurs Stillingfleet, William, Clarke m'ont été d'vn grand ſecours; j'ay auſſi profité des lumieres des Docteurs Ditton. Pearſon, Brerewood, Whitelock, Woodward, & de quelques autres.

Je dis à la page 15 de la Preface, que Perſonne n'a encore dit que les Veritez fondamentales de la Religion Chrêtienne pûſſent étre découvertes par les Lumieres de la Raiſon; Cela ſeroit faux, ſi par ces veritez fondamentales, j'entendois celles que la Religion Chrêtienne a de commun avec les autres Religions, comme l'Exiſtence d'vn Dieu, la Vie à Venir &c. Mais j'entends les Veritez fondamentales particulieres à la Religion Chrêtienne, comme l'Incarnation du Fils de Dieu, La Satisfaction qu'il a preſentée pour nous à ſon Pere Celeſte &c.

Je dis à la fin de la page 67 de ce Diſcours Prel. les Ecrits de ces Anciens Chrêtiens, pour dire, les Ecrits du V. & du N. Teſtament. Je prie le Lecteur d'excuſer les autres fautes qu'il y trouvera qui ne me paroiſſent ni fort eſſentielles, ni en grand nombre.

LES VERITÉS ET LES DEVOIRS DE LA RELIGION CHRÊTIENNE TIRÉS DES LIVRES Du V. Et Du N. TESTAMENT ET EXPRIMÉS DANS LES TERMES MÊMES de l'Ecriture Ste.

CHAPITRE I.

De La Religion; Ce que c'eſt, Comment on en peut acquerir la connoiſſance.

ARTICLE I.

Qui ſert d'Introduction à tout cet ouvrage.

ON comprend ſous le nom de Religion tout le culte, ou le ſervice que les Hommes doivent rendre à Dieu: Tout ce qu'ils ſont obligés de faire pour luy être agreables: Toutes les œuvres qu'il veut recompenſer, ou punir ſelon les declarations de ſa parole.

Ainſi pour adorer et ſervir Dieu comme nous y, ſommes obligés; Il faut premierement *croire que Dieu* eſt, Qu'il *nous a donné des Loix et des Commandemens pour les obſerver; qu'il prend garde du Lieu de ſa Reſidence a tous les habitans de la Terre, et quil* veille ſur les actions des hommes; *Qu'Il eſt le Remunerateur de tous ceux qui Le recherchent diligemment, et qui font ce qu'Il leur*

a commandé; Et qu'Il se vangera de tous ceux qui Luy desobeïssent. Heb. XI. 6. *Ex.* XXIV. 12. XVI. 28. 2 *Thess.* I. 8.

II. Or pour mieux connoitre la nature et l'etendüe de nos devoirs, le fondement et les raisons de nos obligations, nous devons nous instruire avec toute l'exactitude dont nous sommes capables dans la connoissance *de ce Dieu que nous devons servir*, quels sont ses attributs, quelles ses perfections, quelles les œuvres qu'il a faites: Nous devons aussi aprendre a nous connoitre nous mêmes; ce que nous sommes de nôtre nature; quelles sont nos facultés, nos inclinations; quel est nôtre Etat, et nôtre Condition, et quelles sont les Relations que nous avons avec Dieu. *Job.* XXIV. 15.

III, Nous devons aussi nous instruire des Loix et des commandemens que Dieu a donné aux hommes, afin que nous Le puissions servir d'vne maniere qui Lui soit agreable.

IV. Enfin nous devons nous instruire de cette felicité que Dieu a préparé pour ceux qui L'aiment, et Luy obeïssent; et de cette misere eternelle qu'il destine à ceux qui transgressent ses commandemens: nous devons nous étudier à bien comprendre la Grandeur, la Certitude, et la Durée de ces peines, et de ces recompenses, afin que cette consideration nous serve de motif pour nous engager a servir Dieu dans toutes les choses qu'il nous a commandées, et à perseverer dans nôtre obeïssance. 1. *Cor.* II, 9. 2 *Chro:* XXIV. 20,

ARTICLE 2.

De

La necessité de lire, et de Sonder les Ecritures.

DIEU a donné aux hommes deux moyens pour connoitre les verités de la Religion, Savoir la Raison, et la Revelation ; C'est particulierement dans la Revelation, qui est renfermée dans le livre que nous nommons la Bible ou l'Ecriture Sainte, que nous devons puiser les lumieres, et les connoissances qui nous sont necessaires dans la Religion; C'est l'Ecriture Ste. qui nous enseigne tout ce que nous devons croire et pratiquer pour obtenir le salut eternel; C'est la que Dieu nous instruit de sa Nature, de ses attributs de ses perfections, de ses Ouvrages; C'est là qu'il nous fait connoitre ce que nous sommes de nôtre nature, quelle est nôtre Origine, et nôtre derniere Fin, quelle est nôtre corruption et nôtre misere; C'est là qu'il nous montre comment il nous a delivrés de notre misere, et nous a reconciliés avec Lui, retablis dans son amour; C'est là que nous aprenons tout ce que nous devons faire pour Lui être agreables, pour être heureux dans cette vie, et aprés la mort; C'est là enfin que nous voyons tout ce que nous devons esperer de Dieu si nous obeïssons à ses Loix, et ce que nous devons craindre si nous violons ses Commandemens.

parti-

Puiſ-que l'Ecriture Ste. renferme tout ce que nous devons croire et pratiquer dans la Religion, nous ſommes donc obligés de la lire pour notre inſtruction; C'eſt auſſi vn devoir que Dieu Lui même nous preſcrit dans ſa parole, tantôt en termes exprés, tantôt en nous faiſant ſentir nôtre ignorance naturelle qui nous rend incapables de connoitre de nous mêmes les choſes qui apartiennent a nôtre ſalut, et tantôt en nous repreſentant les grands âvantages que l'homme de bien retire de la lecture des Livres ſacrés, et les admirables effets qu'elle produit en luy. Voicy les paſſages du V, et du N, Teſtament que nous avons raſſemblés ſur ce ſujet.

Sondés les Ecritures, car vous eſtimés avoir par elles la vie eternelle, ce ſont elles qui rendent temoignage de Moy (Savoir de J. Chriſt:) Ce ſont Elles qui nous montrent ce qui eſt bon, et ce que l'Eternel exige de nous; qui nous mettent devant les yeux le chemin de la vie, et le chemin de la mort; et qui nous aprennent ce qu'il nous faut faire pour etre Sauvés de la Colére à venir, *et* pour heriter la Vie eternelle. *Jean.* V. 39. *Mich.* VI. 8. *Jerem,* XXI. 8. *Act.* XVI. 30. 1 *Theſſ.* I. 10. *Marc.* X. 17.

La voye de l'homme n'eſt pas a Luy, et il n'eſt pas en l'homme qui marche d'adreſſer ſes pas. *Jer.* X. 23. Quoy que nous puiſſions faire naturellement pluſieurs choſes ecrites dans la Loy de Dieu, et que de nous mêmes nous puiſſions en pluſieurs cas Juger de ce qui eſt droit, nôtre conſcience nous rendant temoignage ſur le bien ou le mal, ſoit en nous Excuſant ſoit en nous Accuſant, comme dit St. Paul; Cependant nous ne Sommes pas vne loy Suffiſante à nous memes. Et non-obſtant cette Loy ecrite dans nos cœurs, nous ne parviendrions jamais à vne pleine connoiſſance de cette volonté de Dieu bonne, agreable et parfaite qui doit nous diriger dans cette vie; Nous ne pouvons jouir de ce bonheur que par le Secours de ſa parole, qu'ila daigné nous reveler dans vn tems convenable: par la quelle nous Sommes pleinement inſtruits de toutes les choſes qui apartiennent a nôtre paix, et au Salut de nos ames. *Rom.* II. 14, *Luc.* XII. 57. *Rom.* II. 15, XII. 2. *Tit.* I. 3. *Luc.* XIX 42 I. *Pier.* I. 9.

Deplus Si quelcun a peché, comme nous pechons tous en pluſieurs choſes Il n'y a que l'Ecriture Ste. qui nous aſſure que nous ne perirons pas tous ſemblablement; Elle ſeule nous enſeigne que nous avons vn Avocat envers le Pere ſavoir J. Chriſt le juſte qui eſt la propitiation pour nos pechés. 1 *Jean.* II. 1. *Jaques* III. 2. *Luc.* XIII. 3.

Toute l'Erituie eſt divinement inſpirée, et vtile à enſeigner, à convaincre à corriger, et à inſtruire ſelon la juſtice, afin que *ceux qui deſirent de ſervir Dieu ſincerement,* ſoient accomplis, et parfaitement inſtruits à toute bonne œuvre; 2. *Tim.* III. 16. 17.

Toutes les choſes qui ont êté ecrites par les Saints hommes de Dieu qui ont parlé ſelon qu'ils etoient mûs par le St. Eſprit, ont êté ecrites pour nôtre inſtruction, afin que par la patience, et la conſolation des Ecritures nous ayons eſperance *Rom.* XV. 4. 2 *Pier.* I. 21.

Les Oracles de Dieu ont êté premierement confiés aux Juifs; Car Dieu

parla du Ciel avec Eux, et leur donna des ordonnances droites, et des Loix veritables, et des Statuts, et des Commandements bons par Moyse son serviteur, et leur fit connoitre la voye par la quelle ils devoient cheminer, et les œuvres qu'ils devoient faire *Rom.* III. 2. *Nehem.* IX. 13. 14. *Ex.* XVIII. 20.

Le même Dieu ayant jadis en plusieurs fois, et en plusieurs manieres parlé a nos Peres par les Prophetes, a parlé a nous en ces derniers jours par son Fils ; Et tout ce qui avoit été premierement declaré par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'avoient ouï ; C'est cet Evangile de la gloire de Dieu bienheureux qui n'est point selon l'homme, qui n'a point eté receu d'aucun homme, ni enseigné de la part d'aucun homme, mais par la Revelation de Christ; Qui a enseigné la voye de Dieu en verité ; *et* qui a rendu ses Apôtres, et ses Ministres capables de nous declarer tout le Conseil de Dieu. *Heb.* I. 1. 2. II. 3. 1 *Tim.* I. 11. 12. *Gal.* I. 11. 12. *Luc.* XX. 21. *Act.* XX. 27.

Et afin que nous pussions connoitre la certitude des choses dont avoient eté instruits Ceux à qui l'Evangile fut premierement annoncé, on a mis par ordre vn recit des choses qui etoient certainement crües parmi Eux, comme elles avoient été données à connoitre par Ceux qui dés le commencement les avoient vües eux memes, et qui avoient eté les Ministres de la parole, et avoient vne parfaite connoissance de tout ; Qui n'ont rien retenu a nous dire des choses qui nous etoient vtiles. *Luc.* 1. 2. 3. 4. *Act.* XX. 20.

Nous devons donc recevoir avec douceur, et avec promptitude d'Esprit la parole plantée en nous laquelle peut Sauver nos ames ; Croyants toutes les choses qui sont ecrites dans la Loy, et dans les Prophetes ; Retenans sur tout ce vray patron des saines paroles, et cette foy qui a été vne fois donnée aux Saints, *dans les Ecrits du N. Test* : *Jaq.* I. 21. *Act.* XVII. 11. XXIV. 14. 2 *Tim.* I. 13. *Jud.* 3.

Et afin que nous ne nous detournions pas de la foy, ayons soin de ne point presumer au dessus de ce qui est ecrit ; Ne soyons point curieux touchant les tems, et les Saisons qu'il n'est pas necessaire que nous connoissions ; Rejettons les questions folles, et qui sont sans instruction, et les crieries vaines et prophanes, et les contradictions d'vne science faussement ainsi nommée ; Ne nous adonnons point aux fables judaïques, et aux Commandements des hommes qui se detournent de la verité ; Ne disputons point de paroles, qui est vne chose dont il ne revient aucun profit ; et ne nous laissons point butiner par la Philosophie, et vaine Deception selon la Tradition des hommes, selon les Rudiments du Monde, et non pas selon Christ. 1 *Tim.* VI. 21. 1 *Cor.* IV. 6. 1 *Thess* V. 1. 2 *Tim.* II. 23. 1 *Tim.* VI. 20. II. 14. *Tit.* I. 14. *Col.* II. 8.

Comme dans les Epitres de St. Paul, aussi dans tous les autres Livres de l'Ecrit : Ste. Il y a des choses difficiles a entendre, mais il faut etre autant ignorant, que mal assuré pour les tourner a sa propre perdition ; Car en general, *les Ecrivains Sacrés* ont parlé clairement, et ils n'ont jamais falsifié la parole de Dieu ; *de sorte que* quiconque veut faire la volonté de-

Dieu

Dieu, peut connoitre de la doctrine ſi Elle eſt de Dieu. 2. *Pier.* III. 16. 2 *Cor.* III. 12. IV. 2. *Jean.* VII. 17.

Tout ce que nous devons Savoir pour le ſalut nous y eſt ſi clairement propoſé, que chacun peut le lire couramment dans ce livre ſacré : Mais ſi l'Evangile eſt couvert, il eſt couvert ſeulement à Ceux qui periſſent, dont le Dieu de ce ſiecle a aveuglé les Entendements, Savoir des Incredules, afin que la lumiere de l'Evangile de la gloire de Chriſt ne leur reſplendit point. *Jud.* 3. *Hab.* II. 2. 2 *Cor.* IV. 3. 4.

Puis que l'Ecrit : Ste, eſt claire et facile à entendre, autant qu'il eſt neceſſaire pour nous rendre ſages à ſalut par la foy qui eſt en J. Chriſt ; nous devons la lire avec la meme ſincerité qu'elle a été ecrite ; ne corrompant point la parole de Dieu, et ne renverſant point l'Evangile de Chriſt, ſelon nos propres convoitiſes, *ce qui nous rendroit incapables* de ſoufrir la ſaine doctrine. 2 *Tim.* III. 15. 2 *Cor.* II. 17. *Gal.* I. 7. 2 *Tim.* IV. 3.

Ayant conſenti aux ſaines paroles de N. S. J. Chriſt. et à la doctrine qui eſt ſelon la pieté, nous devons perſeverer dans les choſes que nous avons apriſes, et qui nous ont été confirmées ; *Sans nous arreter à ce que diſent ceux* qui enſeignent pour vn gain deſhonnête des choſes qu'il ne faut pas ; *ou* ceux qui ne ſe peuvent ranger, vains diſcoureurs, et ſeducteurs d'eſprits, qui etant temerairement enflés du ſens de leur chair ſ'ingerent dans les choſes qu'ils n'ont point vües ; *ou* par ceux qui annullent la parole de Dieu par leur Traditions. 1 *Tim.* VI. 3. 2 *Tim.* III. 14. *Tit.* I. 10. 1. *Col.* II. 18. *Marc.* VII. 13.

Ayant donc appris des Apôtres, de la part de J. Chriſt, comment il faut converſer et plaire à Dieu, recevons ce que nous avons ouï d'Eux, non comme la parole des hommes, mais ainſi qu'Elle eſt veritablement comme la parole de Dieu laquelle auſſi agit avec efficace en ceux qui croyent, La puiſſance et l'Evidence de cette parole eſt telle, que quiconque ne veut pas ecouter Moyſe, et les Prophetes, *J. Chriſt, et* ſes Apotres, qui nous parlent encore dans les Stes. Ecritures, ne ſeroit pas non plus perſuadé de la Religion Chrétienne, quand meme quelqu'vn des morts reſſuſciteroit pour l'en aſſurer. 1 *Theſ.* IV. 1. 2. II. 2. 13. 1 *Cor.* II. 4. *Luc.* XVI. 31.

L'Evangile de J. Chriſt lequel ſelon le mandement de Dieu eternel a été annoncé à toutes les Nations, afin qu'il y ait obeïſſance de foy, eſt cette parole de Dieu, qui vit et demeure eternellement ; C'eſt cette ſageſſe qui vient d'enhaut à laquelle ceux qui luy ſont contraires ne peuvent contredire ny reſiſter ; par laquelle auſſi nous ſommes ſauvés, ſi nous croyons, et ſi nous obeïſſons du cœur, à la forme expreſſe de la Doctrine qui nous eſt revelée dans l'Ecriture Ste. *Rom.* XVI. 25. 26. 1 *Pier.* I. 23. *Jaq.* III. 17. *Luc.* XX. 15. 1 *Cor.* XV. 2. *Rom.* VI. 17.

Comme Il n'y a point d'autre Nom, qui ſoit donné aux hommes, par lequel il nous faille etre ſauvés, que le nom de Jeſus ; *Auſſi n'y a t'il point d'autre doctrine par laquelle il* nous faille etre inſtruits, que celle qui nous eſt revelée dans l'Evangile que nous avons receu, et auquel nous nous tenons fermes. *Act.* IV 10. 12. 1 *Tim.* I. 3. 1 *Cor.* XV. 1.

Si

Si quelcun prêche vn autre Jesus ; *ou* si vn homme, ou vn Ange du Ciel nous evangelize, outre ce que les Apôtres nous ont evangelizé qu'il soit Anathême. 2 *Cor.* XI. 4. *Gal.* I. 8. 9.

Vous n'adjouterés rien à la parole que je vous ay commandée et n'en diminuerés rien. *Deut.* IV. 2.

N'adjoute rien a ces paroles de peur qu'il ne te reprenne, et que tu ne sois trouvé menteur ; Car toute parole de Dieu est pure. Si quelcun adjoute aux paroles de ce livre *de la nouvelle Alliance.* Dieu adjoutera sur luy les playes ecrites en ce Livre, et si quelcun ôte des paroles de ce Livre, Dieu ôtera sa part du livre de Vie. *Prov.* XXX. 6. 5. *Apoc.* XXII. 18. 19.

Faisons donc attention aux choses qui nous sont enseignées dans l'Ecriture Ste. et mettons les paroles de ce livre en nôtre Cœur, et en nôtre Ame ; et enseignons les à nos enfans, discourans-d'elles, quand nous sommes assis dans nos maisons, quand nous marchons par le chemin, à nôtre coucher, et à nôtre lever. *Dan.* X. 21. *Deut.* XI. 18. 19. 2 *Roy.* XXII. 13.

Car le Commandement, que l'Eternel ton Dieu te donne aujourd'huy, n'est point si haut que tu ne le puisse comprendre ; Il n'est pas aussi eloigné de toy ; Il n'est point au Ciel pour dire qui montera au Ciel pour nous, et nous l'aportera, et nous le fera entendre afin que nous le mettions en effet ? Il n'est pas aussi au delà de la mer, pour dire qui passera pour nous au delà de la mer, et nous l'aportera, et nous le fera entendre afin que nous le mettions en effet ? Mais cette parole est prés de toy, Elle est en ta bouche, et en ton Cœur afin que tu puisses la mettre en effet ; Et c'est cette parole qui vous a eté annoncée. *Deut.* XXX. 11. 14. 1 *Pier.* I. 25.

Les choses cachées sont pour l'Eternel nôtre Dieu, mais les choses revelées sont pour nous et pour nos enfans à toujours pour mettre en effet toutes les paroles de cette loy. *Deut.* XXIX. 29.

De sorte que si tu demandes, que feray je pour heriter la vie eternelle ? *on te repondra* qu'est il ecrit dans la Loy, *et dans l'Evangile* ? Comment lis tu ? Recherchés au livre de l'Eternel et lisés dans ce livre tous les jours de vôtre vie, afin que vous apreniés à craindre l'Eternel vôtre Dieu, et à garder toutes les paroles de cette loy, et tous ces Statûts, pour les mettre en effet. *Luc.* X. 25. 26. *Es.* XXXIV. 16. *Deut.* XVII. 19.

Bienheureux est Celuy qui lit et Ceux qui entendent les paroles de ce *livre,* et qui gardent les choses qui y sont ecrites. *Apoc.* I. 3.

CHAPITRE

CHAPITRE, II,

DE
Dieu, De Sa Nature, De Ses Attributs
Et De Ses OEuvres

INTRODUCTION.

A Ce Chapitre.

QUOY que L'Exiſtence d'vn Dieu Soit une de ces verités que la droite Raiſon peut decouvrir ſans aucun autre ſecours, et que par la ſeule conſideration des Creatures, preſque tous les hommes aïent êté portés à reconnoitre l'exiſtence d'vn Createur; *Les Cieux racontant la gloire du Dieu fort, et l'Etendüe donnant a connoitre l'œuvre de ſes mains, l'Eternel ſe* faiſant auſſi connoitre *par les Jugemens qu'il exerce en la Terre,* d'vne maniere ſi claire ſi ſenſible que les hommes ſeroient inexcuſables ſ'ils ne ſ'en apercevoient pas, et ſ'ils ne *voyoient pas comme a l'œuil ſa puiſſance eternelle, et ſa divinite. Pſ.* XIX. 1. CIX. 17. *Rom.* I. 19. 20.

Cependant, il eſt certain que l'Ecriture Ste. nous donne des idées plus claires et plus parfaites de la Nature de Dieu, de ſes attributs, et de ſes perfections adorables, que Celles que les lumieres de la Raiſon peuvent nous en fournir; Ainſy la voye la plus aiſée, et le plus ſûre pour parvenir à la Connoiſſance de Dieu C'eſt de conſulter ſa parole.

Là nous aprenons que Dieu eſt le Createur, le Conſervateur, et le Gouverneur du Monde, et de toutes les Creatures qu'il renferme, qu'il eſt tout Parfait, Superieur à tous les autres Etres, n'y en ayant aucun qui ſoit ſemblable a Luy, qu'Il eſt vn Eſprit Eternel, et Immuable, Rempliſſant tout le monde par ſa toute Preſence, que ſa Felicité, ſa Connoiſſance, ſa Sageſſe, ſa Puiſſance ſont Infinies, qu'Il eſt parfaitement Bon et Miſericordieux, Equitable et Fidelle; Pur et Saint; et que non-obſtant tous nos efforts pour decouvrir Son Eſſence. Il eſt toujours Incomprehenſible. Nous allons raporter les paſſages de l'Ecriture Sainte ſur ce Sujet.

ARTICLE, I.

Que
Dieu eſt le Createur du Monde.

PAR Luy ont eté créées toutes choſes, tant celles qui ſont aux Cieux, que celles qui ſont en la Terre, viſibles, et inviſibles, Soit les Trônes, ou les Dominations, ou les Puiſſances, toutes choſes ont eté créées par Luy, et pour Lui, *Col.* I. 16.

Il a fait le Ciel, les Cieux des Cieux, et toute leur Armée ; la Terre, et tout ce qui eſt en elle, les Mers, et tout ce qu'elles contiennent; A Toy ſont les Cieux, à Toy auſſi eſt la Terre; Il a fondé le monde et tout ce qu'il contient ; Il a formé la Lumiere, il a créé les Tenebres; le Jour eſt à Lui, la Nuit auſſi eſt à Lui; il a etabli la Lune, et le Soleil, Il a embelli les Cieux par ſon Eſprit. *Neh.* IX. 6. *Pſ.* LXXXIX. 12. *Eſ.* XLV. 7. *Pſ.* LXXIV. 16. *Job.* XXVI. 13.

Il a donné le Soleil pour la Lumiere du jour, et il a ordonné la Lune, et les Etoiles pour la Lumiere de la nuit, il a formé l'Eté et l'Hyver, le Septentrion, et le Midy. *Jer.* XXXI 35. *Pſ.* VIII, 4. *Pſ.* LXXIV 17. LXXXIX. 13.

Il a fondé la Terre par Sapience, Il a établi les Cieux par Intelligence, par ſa ſcience les abymes ont eté fendus, et l'air diſtille la roſée, il a Suſpendu la Terre ſur vn rien; l'Eternel n'a point créé la Terre pour demeurer vuide, mas il l'a formée afin qu'elle fut habitée; Il a fermé la Mer de portes, et a dit, Tu viendras juſques là, et ne paſſeras point plus outre, et icy ſ'arretera l'elevation de tes vagues ; Il a formé les Montagnes, et créé le vent. *Prov.* III. 19, 20. *Job.* XXVI. 7. *Eſ.* XLV. 18. *Job.* XXXVIII, 8. 11. *Amos* IV. 13.

Dieu fit toute creature vivante, les bêtes Sauvages de la Terre ſelon leur eſpece, les bêtes privées ſelon leur eſpece, tous les reptiles de la Terre ſelon leur eſpece, les grandes baleines, et tous les animaux vivants qui ſe trainent ſelon leur eſpece. *Gen.* I. 20-25. II. 5.

Dieu crea auſſi l'homme, il les crea mâle et femelle ; O Eternel Tu es nôtre Pere, nous Sommes l'Argile, Tu es nôtre Createur, nous Sommes l'ouvrage de tes mains; Tes mains nous ont fait et façonné, Tu nous as formé comme de l'argile, Tu nous as revetu de peau et de chair, et nous as conſtruits d'os et de nerf, Tes yeux ont vû nôtre Subſtance, quand elle etoit encore imparfaite, et tous nos membres etoient écrits dans ton Livre, avant qu'il y en eut aucun de formé. *Gen.* I. 27. *Eſ.* LXIV. 8. *Job.* X. 8. 11. *Pſ.* CXXXIX. 16.

L'Eternel a formé l'Eſprit de l'homme au dedans de luy ; C'eſt Luy qui a fait notre Ame ; il a fait d'un même Sang tout le Genre Humain pour habiter ſur la face de la Terre; l'Eternel eſt Dieu, c'eſt Lui qui nous a faits, et nous ne nous ſommes pas faits nous mêmes nous ſommes ſon Peuple, et le Troupeau de ſe pâture. *Zac.* XII. 1. *Jer.* XXXVIII. 16. *Act.* XVII. 26. *Pſ.* C. 3.

Il nous a formés pour Luy même afin que nous racontions ſa gloire. Les Cieux ont eté faits par la parole de l'Eternel, et toute leur armée par le ſouffle de ſa bouche. Par la foy nous entendons que les Mondes ont eté conſtruits par la parole de Dieu, tellement que les choſes que nous voyons n'ont point eté faites de choſes qui apparuſſent. il a parlé et elles ont eté faites, Que toutes choſes loüent le Nom de l'Eternel Car de Luy. par Luy, et pour Luy ſont toutes choſes. *Eſ.* XLIII. 7. 21. *Pſ.* XXXIII. 6. *Heb.* XI. 3. *Pſ.* CXLVIII. 5. *Prov.* XVI. 4. *Rom.* XI. 36.

Pour-

Pourquoy donc l'Insensé dit il en son Cœur, il n'y a point de Dieu? O vous les plus insensés d'entre le Peuple entendés, et Vous fols quand deviendrés vous Sages? L'ouvrage dira t'il de Celuy qui l'a fait, il ne m'a point fait? Toute Maison est bâtie par quelcun, or Celui qui a bâti toutes ces choses c'est Dieu. *Ps.* XIV. 1. XCIV. 8. *Es.* XXIX, 16. *Heb.* III. 4.

ARTICLE, II.

Que Dieu est le Conservateur, de toutes choses.

C'est par Dieu que toutes choses subsistent. Il conserve et soutient toutes choses par sa parole puissante; et elles sont stables encore aujourd'huy par ses ordonnances. Le Seigneur a établi les Cieux, et la Terre, et ils demeurent fermes. *Col.* I. 7. *Neh.* IX. 6 *Heb.* I. 8. *Ps.* CXIX. 90. 91. *Prov.* III. 12.

Il a compassé vne borne, à l'entour des eaux qui durera jusqu'à la fin de la Lumiere, et des Tenebres. Il etoupe les Rivieres afin qu'elles ne debordent pas; Et parce que c'est son bon plaisir, il n'arrivera point tant que durera la Terre qu'il n'y ait semence et moisson, froid et chaud, Hyver et Eté, Jour et Nuit. *Job.* XXVI. 10. XXVIII. 11. *Gen.* VIII. 21. 22.

La Terre qui boit souvent la pluye qui tombe sur elle, et produit de l'herbage propre a ceux par qui elle est labourée, reçoit la benediction de Dieu. En Toy Seigneur est la source de la Vie: Tu conserves les hommes et les bétes: Tu donnes la nourriture à toute Chair, En ses mains est l'ame de toute Creature vivante, et le soufle de tous les hommes. *Heb.* VI. 7. *Ps.* CXXXVI. 25. *Job.* XII. 10.

O Eternel ta benignité atteint jusqu'aux Cieux, et Ta verité jusqu'aux Nües, les Hommes sont rassasiés à plein souhait de la graisse de ta maison, et tu les abreuves du torrent de tes delices. *Ps.* XXXVI. 6. 9.

Et Dieu benit toute Creature vivante, et leur dit fructifiés, et multipliés; Il dit aussi à toutes les bétes de la Terre, et à tous les oiseaux du Ciel, et à tout ce qui rampe sur la Terre, et qui a en soy ame vivante, Je leur donne toute herbe verte pour viande, et ainsy fut. *Gen.* I. 22. 30.

Dieu est le Conservateur des Hommes. En Luy nous avons la vie, le mouvement et l'Etre: C'est Luy qui soutient nos ames en vie. Il est nôtre Conducteur Jusqu'à la mort. *Job.* VII. 20. *Act.* XVII 28. *Ps.* LXVI. 9. XLVIII. 15.

Mon bouclier est en Dieu qui sauve ceux qui sont droits de Cœur: L'Eternel est ma garde, l'Eternel est mon ombre, Il est à ma main droite: Je me suis couché, et me suis endormi, puis je me suis reveillé, car l'Eternel me soutient: l'Eternel gardera mon issüe, et mon êntrée. *Ps.* VII. 11. CXXI. 5. 8 III. 6.

L'Eternel eſt avec mōy, Il me gardera par tout ou J'iray, Il me donnera du pain à manger, et des vêtemens pour me vêtir. *Car.* c'eſt Luy qui m'a ſoutenu dés le ventre de ma mere : Il m'a nourri depuis que je ſuis au monde. *Gen.* XXVIII. 16. 20. *Pſ.* LXXI. 5. *Gen.* XLVIII. 15.

C'eſt Toy ſeul ô Eternel qui me fais habiter en aſſurance, et tes ſoins ont gardé mon Eſprit. *Pſ.* IV. 9. *Job.* X. 12.

ARTICLE III,

Que

Dieu Eſt le Souverain Seigneur, et le Maitre abſolu de toutes choſes

L'ETERNEL eſt le Dieu Tres haut, Poſſeſſeur du Ciel, et de la Terre, Tout ce qui eſt dans les Cieux et ſur la Terre Luy apartient, Le monde eſt à Luy et tout ce qu'il renferme. *Gen.* XIV. 22. *Pſ.* L. 12.

O Eternel à Toy apartient la Grandeur, et la Puiſſance, et la Gloire, et l'Eternité, et la Majeſté, car tout ce qui eſt aux Cieux, et en la Terre eſt Tien ; O Eternel le Regne eſt à Toy, et Tu es Celuy qui t'eleves en Chef pardeſſus toutes choſes; Les richeſſes auſſy et la gloire viennent de Toy; Tu as domination ſur toutes choſes, en ta main eſt la force, et la puiſſance, en ta main auſſy eſt d'agrandir, et de fortifier toutes choſes. Et toutes choſes te ſervent. I. *Chro:* XXIX 11. 12. *Pſ.* CXIX. 91.

Dieu eſt le Juge de tous; il fait tout ce qui Luy plait aux Cieux, en la Terre, en la Mer, et dans tous les abymes, Il a établi les ordonnances touchant les Cieux, et la Terre; Il fait ce qui luy plait en l'armée des Cieux et avec les habitants de la Terre, et il n'y a perſonne qui luy frape ſur la main et qui Luy diſe, Que fais tu? *Heb.* XII. 23 *Pſ.* CXXXV. 6. *Jer.* XXXIII. 25. *Dan.* IV. 35.

Le Conſeil de l'Eternel tiendra, et il mettra en effet tout ſon bon plaiſir, A luy ſont aſſujettis les Anges, et les Puiſſances et les Vertus, et ſes Anges font ſes commandements, obeïſſant a la voix de ſa parole. *Prov.* XIX. 21. *Eſ.* XLVI. 10, 1 *Pier,* III. 22. *Pſ.* CIII. 20.

Dieu a départi le Soleil, la Lune, et les Etoiles, et toute l'armée des Cieux a Tous les Peuples, ſous tous les Cieux. *Deut.* IV. 19.

Il a fait la Lune pour les ſaiſons, et le ſoleil connoit ſon coucher: Il parle au Soleil, et il ne ſe leve point, il tient les étoiles ſous ſon cachet : Il change l'ombre de mort en matin, et fait obſcurcir le jour comme la nuit. *Pſ,* CIV. 19. *Job.* IX. 7 *Amos* V. 8.

Dieu tonne admirablement de ſa voix, Il lance le tonnerre ſous tous les Cieux, et ſa flamme ſur les extremités de la terre, Si tôt qu'il lâche

ſa

sa voix il y a vn bruit d'eaux aux Cieux: Il fait monter les vapeurs du bout de la Terre, & fait les éclairs pour la pluye, et tire le vent hors de ses thresors. *Job.* XXXVII. 3. 6. *Jer.* X. 13.

Il dit à la neige tombe sur la terre, de même à l'ondée de la pluye, & l'ondée de ses fortes pluyes: Par son soufle il produit la glace, et fait que les eaux qui s'êpandoient au large deviennent comme de fonte. Le feu, et la grêle, la neige et les vapeurs, les vents de tourbillon executent sa parole: Il lasse aussi les nüées à arroser la terre, il écarte les nuées par sa Lumiere; elles tournoyent par plusieurs tours selon ses ordonnances sur leurs effets, selon tout ce qu'il leur commande de faire sur la face du Monde en la terre: Il les fait venir soit pour châtiment, soit pour faire du bien. *Job.* XXXVII. 6. 10. 11. 12. 13. *Ps.* CXLVIII. 8.

C'est l'Eternel qui nous donne la pluye de la premiere, et de la derniere saison, qui nous conserve les Semaines ordonnées pour la moisson, afin que les hommes amassent leur froment, leur vin, et leur huile: Il ferme aussi son Ciel, en sorte qu'il n'y a point de pluye, et la terre ne produit point ses fruits. *Jer.* V. 24. Deut: XI. 14. 17.

Il visite la terre, et l'enrichit amplement; Il renouvelle la face de la Terre; Il couronne l'année de ses biens, les campagnes sont revetües de troupeaux, et les vallées sont couvertes de froment: Il reduit les fleuves en desert, et les sources d'eaux en secheresse, la Terre fertile, en Terre salée à cause de la malice de ceux qui y habitent. *Ps.* LXV. 9. 12. 14. CVII. 33. 34.

L'Eternel est le Dieu de toute chair, *et* des esprits de toute chair: Toutes les Creatures vivantes, les petites bêtes, et les grandes, et les reptiles sans nombre s'attendent toutes a Luy, afin qu'il leur donne la pâture en leur tems; quand Il la leur donne, elles la receuillent, et quand il ouvre sa main, elles sont rassasiées de biens; mais dés qu'il cache sa face elles sont troublées; dés qu'il retire son soufle, elles retournent en leur poudre. *Jer.* XXXII. 27. *Nomb.* XVI. 22. *Ps.* CIV. 25. 29.

Il nourrit les oiseaux de l'air; et vn passereau ne tombe pas en terre sans sa volonté. *Matt.* VI. 26. X. 29.

Le Tres Haut domine sur le Rêgne des hommes, et il le donne à qui il luy plait, il établit sur ce Royaume le plus bas d'entre les hommes: Le Rêgne apartient à l'Eternel, et il domine sur les Nations, il domine jusqu'aux bouts de la Terre: L'Eternel est nôtre Juge, l'Eternel est nôtre Legislateur, l'Eternel est nôtre Roy, c'est Luy qui nous sauvera. *Dan.* IV. 17. *Ps.* XXII. 28. LIX. 13. *Es.* XXXIII. 22.

C'est Dieu qui multiplie les Nations, et aussi les detruit, Il disperse les Peuples, et aussi les rameine: Il ôte le sens aux Chefs des Peuples de la terre, et les fait aller errant par des lieux deserts, ou il n'y a point de chemin; dés qu'il parle d'edifier et de planter en faveur d'vne Nation, ou d'vn Royaume; dés qu'Il parle contre vne nation on contre vn Royaume, d'arracher, de dêmolir et de detruire, *dés l'instant sa parole est executée.* *Job.* XII. 23. 24. *Jer.* XVIII. 7. 9.

Il change les tems, et les saisons ; Il ôte les Roix et Il les établit. Dieu nôtre Juge abaisse l'vn, et il êleve l'autre. Par Luy les Roix règnent et les Princes administrent la justice ; Par Luy dominent les Seigneurs, et les Princes, et tous les Juges de la terre. *Dan.* II. 21. *Ps.* LXXV. 8. *Prov.* VIII. 15. 16.

Toute bonne donation et tout don parfait est d'enhaut, descendant du Pere des lumieres. *Et* il n'y a point de mal dans *le monde* que l'Eternel n'ait fait : *C'est* luy qui fait mourir, et qui fait revivre, qui blesse, et qui guerit, qui fait descendre au sepulchre, et qui en retire. Les issües de la mort apartiennent à l'Eternel le Seigneur. S'il retiroit a soy l'esprit de l'homme et son soufle, toute chair sans exception expireroit, et l'homme retourneroit en la poussiere. *Jaq.* I. 17. *Amos.* III. 6. *Deut.* XXXII. 39. 1. *Sam.* II. 6 *Ps.* LXVIII. 20 *Job.* XXXIV. 14. 15.

Les deliberations du cœur sont de l'homme, mais la reponse de la langue procéde de l'Eternel. Il donne la sapience aux Sages, et la connoissance à ceux qui sont doüés de sçience et de prudence ; *et lors que cela Luy semble bon*, Il cache ces choses aux Sages et aux Entendus, et il les révele aux petits enfants. *Prov.* XVI. 1. *Dan.* II. 21. *Luc.* X. 2.

L'Eternel apauvrit et enrichit, il abaisse, et aussi il êleve ; Il réleve le chetif de la poudre, et hausse le pauvre hors de la boüe, pour le faire seoir avec les Princes ; Il fait habiter parmi vne famille Celle qui etoit sterile la rendant Mere d'Enfants, et Joyeuse. 1. *Sam.* II. 7. 8. *Ps.* CXIII. 9.

Ce n'est point en ceux qui sont Legers, de courir; ny en ceux qui sont Vaillants, de faire la guerre ; ny en ceux qui sont Sages, d'avoir du pain ; ny en ceux qui sont Prudents, d'acquerir des richesses ; ny en ceux qui sont savants, d'être en faveur ; Car qui ne sait que c'est la main de Dieu qui fait cecy ? *Eccl.* IX. 11. *Job.* XII. 9.

Le cheval est preparé pour le jour de la bataille, mais c'est à l'Eternel qu'il apartient de sauver : *Car* c'est Luy qui delivre et qui sauve ; Il fait cesser la guerre ; Et reprime la colére de l'homme. Le sort est jetté au giron, mais tout le jugement qui en sort est de par l'Eternel en la main duquel est notre ame, et à qui apartiennent nos voyes. *Prov.* XXI. 31. *Dan.* VI. 27. *Ps.* XLVI. 9. LXXVI. 10. *Prov.* XVI. 33. *Dan.* V. 23.

O Dieu nous auons oüi de nos oreilles, et nos Peres nous ont raconté les exploits que tu as fait en leur jours, et aux jours d'auparavant. Car comme la Terre pousse son jet, et comme vn Jardin fait germer ses semences, ainsi l'Eternel fait germer la Justice, et la loüange en la presence de toutes les Nations. Toute la terre est remplie de ta gloire, *et* de tes richesses : Ceux qui descendent sur la mer dans les Navires, trafiquants parmi les grandes Eaux, ceux là voyent les œuvres de l'Eternel, et ses merveilles aux lieux profonds. *Ps.* XLIV. 1. *Es.* LXI. 11. VI. 3. *Ps.* CIV. 24. CVII. 23. 24.

L'Eternel est Roy à toujours et à perpetuité, sa puissance est vne puissance éternelle son Régne est en tous âges, Il domine par sa puissance eternellement : Les rebelles ne se pourront point élever. Il est le Bienheureux

heureux, et ſeul Prince, Roy des Roix, et Seigneur des Seigneurs; Le ſeul Legiſlateur qui peut ſauver, et qui peut perdre. *Pſ.* X. 17. *Dan.* IV. 34. *Pſ.* LXVI. 7. 1 *Tim.* VI. 15. *Jaq.* IV. 12.

Qui eſt ce qui Luy a donné en charge la Terre? ou qui Luy a commis le monde entier? Qui eſt le Docteur ſemblable à Luy? ou qui Luy a ordonné comment il doit proceder? Il accomplit avec eſſicace toutes choſes, ſelon le Conſeil de ſa volonté, et il ne rend compte a perſonne de ſes faits. *Job.* XXXIV. 13. XXXVI. 22. 23. *Epheſ.* I. 11. *Job.* XXXIII. 13.

N. B. *

ARTICLE. IV.

Des

Perfections de Dieu, Conſiderées en general.

SOyés parfaits, comme vôtre Pere Céleſte eſt parfait. A Toy appartient la Grandeur, et la Puiſſance, et la Gloire, et la Majeſté Tu es merveilleuſement Grand; Tu es révêtu de Majeſté et de Magnificence. Le Ciel eſt ſon Trône, et la Terre le marchepié de ſes piés: Ton nom eſt haut elevé, ta Majeſté eſt ſur la Terre, et ſur les Cieux. *Mat.* V. 48. 1 *Chr.* XXIX. 11. *Pſ.* CIV. 1. *Eſ.* LXVI. 1. *Pſ.* CXLVIII. 12.

L'Eternel des armées, C'eſt Luy qui eſt le Roy de gloire. Majeſté et Magnificence marchent devant Lui, Force et Excellence ſont en ſon Sanctuaire: L'Eternel eſt Grand en Conſeil, et Puiſſant en faits: *L'*Eternel a fait des choſes hautes; ſon œuvre n'eſt que Majeſté, et que magnificence. *L'*œuvre du Rocher eſt parfaite, car toutes ſes voyes ſont vn droit jugement. *Pſ.* XXIV. 10. XCVI. 6. *Jer.* XXXII. 18. 19. *Eſ.* XII. 5. *Pſ.* III. 3. *Deut.* XXXII. 4.

La Loy de *L'*Eternel eſt parfaite, *et J'ay* eſtimé droits tous les Commandements qu'il donne *ſur toutes choſes*; *La* Gloire de l'Eternel dure a jamais. Qui peut donner à connoitre ſes exploits aux hommes, et la gloire de la Magnificence *de* ſon Régne, et la grandeur de ſon Excellence? Beni ſoit ô Dieu ton nom glorieux, qui eſt exalté par deſſus toute benediction, et loüange. *Pſ.* XIX. 7. CXIX. 128. CIV. 31. CXLV. 12. *Ex.* XV. 7. *Neh.* IX. 5.

ARTICLE. V.

Qu'il

N'y a qu'vn ſeul Dieu.

DIeu eſt vn ſeul; l'Eternel eſt le vray Dieu, c'eſt le Dieu vivant. Tu es Dieu toy ſeul. *L'*Eternel nôtre Dieu eſt *L'*vnique Eternel, Reconnois aujourd'huy que l'Eterel eſt Dieu, au Ciel en haut, et

et en Terre en bas ; et il n'y en a point d'autre. *Gal.* III. 20. *Jer.* X. 10 *Pſ.* LXXXVI. 10. *Deut.* VI. 4. IV. 39.

Vous m'êtes temoins dit l'Eternel ; afin que vous Connoiſſiés, et me croyés, et entendiés que Je Suis Celuy là ; avant Moy aucun Dieu n'a été formé, et apres Moy il n'y en aura point. Car encore qu'il y en ait pluſieurs qui ſoient apellés Dieux, ſoit au Ciel, ſoit en la terre, (Comme il y a pluſieurs Dieux, et pluſieurs Seigneurs) toute-fois nous n'avons qu'vn ſeul Dieu: qui eſt le Pere, duquel ſont toutes choſes, et Nous en Lui. *Eſ.* XLIII. 10. 1 *Cor* VIII. 5. 6.

Tous les Dieux des Peuples ne ſont qu'Idoles qui de nature ne ſont point Dieux. Ils ne peuvent faire aucun mal, et auſſi n'eſt il pas en leur pouvoir de faire aucun bien. Car nous ſavons que l'Idole n'eſt rien au monde, et qu'il n'y a aucun autre Dieu qu'vn ſeul. 1 *Chr.* XVI. 26. *Gal.* IV. *Jer.* X. 5. 1 *Cor.* VIII. 4.

ARTICLE. VI.

Qu'il N'y point d'autre Etre ſemblable a Dieu.

QUi eſt comme Toy entre les Dieux ô Eternel? qui eſt comme Toy Magnifique en ſainteté, Venerable en Loüanges, Ouvrier de miracles? A qui ferions nous Dieu ſemblable, et quelle reſſemblance *Luy* aproprierions nous? A qui ſeroit il egalé? *Ex.* XV. 11. *Eſ.* XL. 18. 25.

Qui eſt egal dans les nües à l'Eternel? Qui eſt ſemblable à l'Eternel entre les fils des forts? Tu es Grand ô Eternel Dieu, car il n'y a aucun pareil à Toy: Et il n'y a point de telles œuvres que les tiennes. Seigneur il n'y a aucun entre les Dieux ſemblable à Toy, aux Cieux en haut, ni ſur la Terre en bas. Qui ne te craindroit ô Roy des Nations, car cela t'apartient? Car entre tous les Sages du monde, et en tous les Royaumes, il n'y en a aucun ſemblable à Toy *Pſ.* LXXXIX. 6. 2 *Sam.* VII. 22. *Pſ.* LXXXVI. 8. 1 *Roix* VIII. 23. *Jer.* X. 7.

Dieu n'eſt pas, *comme penſe le mechant*, ſemblable à nous ; Car ſes voyes ne ſont pas nos voyes, et ſes penſées ne ſont point nos penſées. Mais autant que les Cieux ſont élevés par deſſus la Terre, autant ſont élevées ſes voyes par deſſus nos voyes, et ſes penſées par deſſus nos penſées. Etant donc de la race de Dieu, nous ne devons point eſtimer que la Divinité ſoit ſemblable à l'or, ou à l'argent, ou à la pierre taillée par l'invention des hommes. *Pſ.* L. 21. *Eſ.* LV. 8. 9. *Act.* XVII. 29.

ARTICLE. VII.

Que Dieu eſt Infiniment Elevé au deſſus de toutes les Creatures.

QUI eſt le Dieu fort grand comme Dieu? Toy ſeul qui as nom l'Eternel, es Souverain par toute la Terre. L'Eternel nôtre Dieu. eſt le Dieu des Dieux, et le Seigneur des Seigneurs. Il eſt par deſſus toute Principauté, et Puiſſance, et Vertu, et

et Seigneurie, et par deſſus tout Nom qui ſe nomme, non ſeulement en ce ſiecle, mais auſſi en celui qui eſt à venir. *Pſ.* LXXVII. 13. LXXXIII. 18. *Deut.* X. 17. *Eph.* I. 21.

L'Eternel eſt grand par deſſus tous les Dieux; Et il eſt redouté par deſſus tous les Dieux; en effet tous les Dieux des Peuples ſont des Idoles, mais l'Eternel a fait les Cieux. Dieu eſt plus grand que l'homme; C'eſt Luy qui eſt aſſis ſur le globe de la terre, et devant Qui ſes habitans ſont comme des Sauterelles. *Eſa.* XVIII. 11. *Pſ.* XCVI. 4. 5. *Job.* XXXIII. 12. *Eſ.* XL. 22.

Voilà les Nations ſont comme vne goutte d'eau tombant d'vn ſeau, et ſont eſtimées comme vn grain de pouſſiere d'vne balance: Toutes les Nations ſont devant Luy comme vn Rien, Il les tient pour moins que Rien, pour vne choſe de néant. Qui eſt ce qui Lui a donné le premier, et il Lui ſera rendu? *Eſ.* XV. 17. *Rom.* XI. 35.

ARTICLE VIII.

Que Dieu eſt Eſprit.

DIEU eſt Eſprit, et il faut que Ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit, et en verité. Il eſt Inviſible, Il habite vne Lumiere inacceſſible, lequel nul des hommes n'a vû ni ne peut voir. Iamais perſonne n'a ouï ſa voix, ni vû ſa reſſemblance. *Jean.* IV. 24. *Heb.* XI. 27. I *Tim.* VI. 16. *Jean.* I. 18. V. 37.

ARTICLE IX.

Sur L'Eternité de Dieu.

LE Seigneur eſt le Dieu Eternel qui vit et demeure à jamais: Avant que le jour fut il etoit deja le même, Avant que les Montagnes fuſſent nées, et que Tu euſſes fondé la Terre, la Terre habitable, même d'eternité en eternité, Tu es le Dieu fort. *Deut.* XXXIII. 27. *Apoc.* IV. 9. *Eſ.* XLIII. 16. *Pſ.* XC. 2.

Il eſt le premier, et le dernier; il eſt l'Alpha, et l'Omega, Le Commencement, et la fin; qui eſt, qui etoit, et qui eſt à venir. Ses Iſſues ſont d'ancienneté dés les jours eternels, et ſes ans durent d'âge en âge. *Apoc.* I. 17. 8. *Mich.* V. 2. *Pſ.* CII. 24.

Il eſt le Dieu vivant qui demeure en tous les ſiecles; Il eſt le Roy des ſiecles, Immortel. Et ſon thrône demeure de generation, en generation, qui ſeul poſſede l'Immortalité. Les Dieux qui n'ont point fait les Cieux, et la Terre periſſent de deſſus la Terre, et de deſſous les Cieux, mais l'Eternel

nel ſera aſſis éternellement, *Dan.* VI, 26. 1 *Tim.* I, 17. *Jer.* X. 10. 1 *Tim.* VI. 16. *Jer.* X. 11. *Pſ.* IX. 7.

Ses jours ne ſont pas comme les jours des mortels, le nombre de ſes ans eſt infini, un jour eſt devant l'Eternel comme mille ans, et mille ans comme vn jour. *Job.* X. 5. XXXVI. 26. 2 *Pier.* III, 8.

ARTICLE X.

Sur

L'Immutabilité de Dieu.

DIEU eſt le même hier, aujourd'huy, et il l'eſt auſſi eternellement. Il eſt Dieu incorruptible: Par devers lequel il n'y a point de variation, ny d'ombre de changement. Je ſuis l'Eternel qui ne change point, Je Suis Celuy qui Suis, c'eſt icy mon nom a perpetuité, c'eſt icy mon memorial d'âge en âge. *Heb.* XIII. 8. *Rom.* I. 23. *Jaq.* I. 17. *Mal.* III. 5. 6. *Ex.* III. 14. 15.

Il y a diverſité d'operations, mais il n'y a qu'vn même Dieu qui opere toutes choſes en tous, Dont le Conſeil ſe maintient à toujours, les deſſeins de ſon cœur durent d'âge en âge, Tout ce que Dieu fait eſt à perpetuité, il n'y a rien à adjouter par deſſus, et n'y a rien à diminuer, et Dieu le fait afin que les hommes le craignent. 1 *Cor.* XII. 6. *Pſ.* XXXIII. 11. *Eccl.* III. 14.

Toy Seigneur as fondé la Terre, et les Cieux ſont l'Ouvrage de tes mains, ils periront, mais tu es permanent, et ils s'envieilliront tous comme vn vêtement et tu les ployeras en rouleau comme vn habit, et ils ſeront changés; mais Toy tu es le même, et tes Ans ne finiront point. *Heb.* I. 10. 11. 12. *Pſ.* CII. 26.

ARTICLE XI.

Sur

La Toute preſence de Dieu.

EMPLIT, *ou remplit* tout en tous; les Cieux, et les Cieux des Cieux ne te peuvent comprendre ô Dieu, Ou irai je arriere de ton eſprit? ou fuïrai je arriere de ta face? Si je monte aux Cieux. Tu y es; Si je me trouve couché au ſepulchre, T'y voilà; ſi je prens les ailes de l'aube du jour, et me loge derriere la mer, là auſſi me conduira ta main et ta dextre m'y empoignera; ſi j'ay dit, au moins les ténebres me couvriront, voilà la Nuit qui ſervira de Lumiere tout autour de Moy; Même les ténebres ne me cacheront point arriere de Toy, et la Nuit reſplendira comme le Jour, autant te ſont les ténebres que la Lumiere, *Eph.* I. 23. 1 *Roix.* VIII. 27. *Pſ.* CXXXIX. 7——11.

Peut

Peut on dire de l'Eternel qu'Il eſt vn Dieu des Montagnes, et non point vn Dieu des Vallées ? Suis-je Dieu de prés dit l'Eternel : Ne remplis-je pas le Ciel et la Terre ? dit l'Eternel. 1 *Roix* XX. 28. *Jer.* XXIII. 23-24.

ARTICLE, XII.

Sur

La felicité de Dieu.

EN la preſence de ce Dieu Bienheureux Il y a vn raſſaſiement de joye, il y a des plaiſirs en ſa dextre pour jamais *Pſ.* XVI. 11. *L'homme peut il porter aucun profit a Dieu ? Ou y a t'il quelque profit pour le Tout-puiſſant ſi tu es juſte ? ou aucun gain ſi tu marches en integrité ? Comme ta mechanchete ne peut nuire qu'a vn homme ſemblable à toy, auſſi ta juſtice ne peut profiter qu'a vn filz de l'homme. Mais ſi tu péches, qu'executes-tu contre Luy ? Et ſi tes forfaits ſont multipliés, que luy feras tu ? ſi tu es juſte, que luy donneras-tu ? ou que prendra t'il de ta main ? ton bien ne va pas juſqu'a luy, *Job.* XXII. 2. 3. XXXV. 8. 6. 7. *Pſ.* XVI. 2.

ARTICLE, XIII.

Sur

La Toute Sçience de Dieu.

L'ETERNEL eſt le Dieu de toute Sçience, et de Jugement; Dieu eſt Puiſſant, mais de force conjointe avec ſapience, Il connoit toutes choſes; on ne ſauroit raconter combien Il eſt entendu. Dieu eſt Lumiere, en luy il n'y a point de tenébres. *L'*Eſprit de Dieu connoit les choſes profondes de Dieu. 1 *Sam.* II. 3. *Eſ.* XXX. 18. *Job.* XXXVI. 4 *Jean.* III. 20. *Pſ.* CXLVII. 5. 1 *Jean.* I. 5. 1 *Cor.* II. 11.

De tout tems ſont connües à Dieu toutes ſes œuvres. Et il n'y a aucune créature qui ſoit cachée devant lui, Mais toutes choſes ſont nües, et entierement ouvertes aux yeux de Celui devant lequel nous avons affaire. *Acts.* XV. 18. *Heb.* IV. 13.

Il regarde juſqu'au bout de la Terre, Il voit ſous tous les Cieux. *Les* yeux de l'Etetnel ſont en tous lieux, contemplant les mauvais, et les bons. *L'*Enfer, et le lieu de la perdition ſont devant l'Eternel, combien plus les Cœurs des fils des hommes. *Job.* XXVII. 24. *Prov.* XV. 3-11.

I'ay annoncé d'ancienneté les choſes de cy devant, et elles ſont ſorties de ma bouche, et je les ai fait entendre, puis tout d'vn coup je les ai faites, et elles ſont avenües, *Les* tems ne ſont point cachés du Tout-puiſſant. Voicy dit l'Eternel les choſes precedentes ſont avenües, et j'en annonce de nouvelles: je vous les fais entendre avant qu'elles arrivent

Il apartient à Dieu de donner les interpretations. *Eſ.* XLVIII. 3 *Joh.* XXIV. 1. *Eſ.* XLII. 9. *Gen.* XL. 8.

L'Eternel regarde des Cieux: il voit tous les enfants des hommes: Il prend garde du lieu de ſa reſidence, à tous les habitans de la terre, C'eſt Lui qui forme pareillement leur cœur, et qui prend garde ſur toutes leurs œuvres, Les yeux de l'Eternel ſont continuellement ſur nous depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin. *Pſ.* XXXIII. 14. 15. *Deut.* XI. 12.

L'Eternel eſt attentif, et oit, vn livre de mémoire eſt écrit devant ſa face. Il connoit quand nous nous aſſeïons, et quand nous nous levons, il aperçoit de loin nôtre penſée. Il nous environne, ſoit que nous marchions, ou que nous nous arrêtions, il compte tous nos pas, Il connoit toutes nos voyes: il nous voit quand nous entrons dans nôtre cabinet et que nous fermons la porte ſur nous. *Mal.* III. 16. *Pſ.* CXXXIX. 1. 2. 3. *Joh.* XXXI. 4, *Matt.* VI, 6.

Il péſe toutes les entrepriſes. Les voyes de l'homme ſont devant les yeux de l'Eternel. il meſure tous ſes ſentiers. Avant que la parole ſoit ſur nôtre langue, l'Eternel connoit deja le tout. 1 *Sam.* II. 3. *Prov.* V. 21. *Pſ.* CXXXIX. 4.

Le Seigneur connoit le Cœur de tous les hommes, L'Eternel ſonde tous les Cœurs, et connoit toutes les Imaginations des penſées. L'Eternel connoit toutes les choſes qui nous montent dans l'Eſprit. Aucune penſée ne peut Luy être cachée. Il pénêtre juſqu'à la diviſion de l'ame, des jointures, et des moëlles, il eſt juge des penſées, et des intentions du Cœur. *Act.* I. 24. 1 *Chr.* XXVIII. 9 *Ezech.* XI. 5. *Job.* XLII. 2. *Heb.* IV. 12.

Il aperçoit de loin nos penſées. Toy ſeul ô Dieu connois le cœur de tous les enfans des hommes. Ainſi a dit l'Eternel touchant les Idoles. qu'Elles nous annoncent les choſes avenir, qu'Elles annoncent quelles ſeront les premieres, et nous y prendrons garde, et nous connoitrons celles qui viendront apres. Ou bien faites nous entendre celles qui doivent âvenir; annoncés les choſes âvenir, et nous connoitrons par là que Vous êtes Dieux? Mais certes Nul ne les a annoncées, même aucun n'en a dit mot, ny même aucun n'a ouï leur paroles. *Pſ.* CXXXIX. 1. 1 *Roix.* VIII. 39 *Eſ.* XLI. 22. — — 26.

Pourquoy donc le méchant dit il en ſon cœur, le Dieu fort l'a oublié: il a caché ſa face, et ne le verra jamais; pourquoy depiteroit il Dieu? et diroit il en ſon cœur, qu'il n'en fera point d'enquête? Comment le Dieu fort auroit il Connoiſſance et y auroit il connoiſſance au Souverain? Qu'eſt ce que Dieu connoit? Jugera-t'il à travers l'epaiſſe obſcurité? Certainement l'Eternel connoit la méchanceté du méchant pour lui en demander compte, et quiconque commet méchanceté, ou adultere, ou parle frauduleuſement en mon Nom, je le ſay Moy, et l'en ſuis témoin dit L'Eternel. *Pſ.* X. 12—14. LXXIII, 11. *Job.* XXII. 13. *Jer.* XXIX. 23.

Le Seigneur connoit toutes les tranſgreſſions des méchans et leur grands

pechés

peches L'Eternel a juré par la gloire de Jacob, ſi jamais à perpetuité J'oublie aucun de leur faits; Il n'y a ni tenebres, ni ombre de mort ou ſe puiſſent cacher les ouvriers d'iniquité. d'autant que ſes yeux ſont ſur les voyes de l'homme, et il voit tous ſes pas. *Am.* V. 12. VIII. 7. *Job.* XXXIV. 22.

La choſe formée dira-t'elle de Celui qui l'a formée, Il n'y a rien entendu ? Celuy qui a planté l'oreille, n'entendra-t'il point ? Celui qui a formé l'œuil ne verra-t'il point ? Ouï Celui qui enſeigne la ſçience aux hommes ? Dieu n'a point des yeux de chair ; l'Eternel ne voit point comme les hommes; car les Hommes regardent à l'aparence, mais l'Eternel regarde au Cœur. Son Oreille n'eſt point apéſantie, qu'Elle ne puiſſe ouïr. Quelcun en ſeigneroit.il bien la ſcience au Dieu fort ? *Eſ.* XXIX. 16. *Pſ.* XCIV. 9. 10. *Job.* X. 4. 1 *Sam.* XVI. 7. *Eſ.* LIX. 1. *Job.* XXI. 22.

ARTICLE, XIV.

Sur

La Sageſſe de Dieu.

DIEU eſt Sage de cœur ; ſes penſées ſont merveilleuſement profondes ; Il eſt puiſſant en ſageſſe, Admirable en Conſeil, et Grand en ſapience ; l'Eternel a poſſedé la Sageſſe dés le commencement de ſa Voye, avant ſes OEuvres, de toute éternité. Il a fondé la Terre par ſapience, il a établi les Cieux par Intelligence, par ſa ſçience les Abymes ont eté fendus, et l'air diſtille la roſée : Il a établi le monde par ſa ſageſſe. O Eternel que tes OEuvres ſont en grand nombre, tu les as toutes faites avec ſageſſe. *Job.* IX. 4. *Pſ.* XCII. 5. *Job.* XXXVI. 5. *Eſ.* XXVIII. 29. *Prov.* VIII. 22. III. 19. 20. *Jer.* X. 12. *Pſ.* CIV. 24.

Qui a connu la penſée du Seigneur ? ou qui a eté ſon Conſeiller, et qui Lui a enſeigné quelque choſe ? Avec qui a-t'il pris Conſeil, et qui l'a aviſé, et Lui a enſeigné la voye de jugement, et l'a inſtruit en ſçience, et Lui a montré la voye de l'Intelligence ? *Rom.* XI. 34. *Eſ.* XL. 13. 14.

Ou trouvera t'on la ſageſſe ? et ou eſt le lieu de l'Intelligence ? l'abyme dit, Elle n'eſt point en Moy ; Et la mer dit, Elle n'eſt pas en moi ; On ne peut l'acheter avec l'or, ny peſer de l'argent pour ſon prix : D'ou vient donc la ſageſſe, puis qu'elle eſt cachée aux yeux des hommes ? Dieu ſeul connoit ſa voye, et ſait le lieu ou Elle eſt. *Job.* XXVIII. 12. 23.

Voilà il ne ſe fie point en ſes ſerviteurs, et il aperçoit de la folie dans les Anges ; Le Seigneur connoit que les diſcours des ſages ſont Vains ; Car la ſageſſe de ce monde eſt vne folie devant Dieu ; Il y a pluſieurs

penſées au cœur de l'homme, mais le Conſeil de l'Eternel eſt celuy qui ſera ſtable. *Job.* XIV. 18. 1 *Cor.* III. 20. 19. *Prov.* XIX. 21. XXI. 30.

Il n'y a ni ſageſſe, ni Intelligence, ni Conſeil qui tienne contre l'Eternel; Qui ſurprend les ſages en leur ruſes, et leur Conſeil eſt confondu; Qui leur fait tourner le dos, et rend folle leur ſçience. *Job.* V. 13. *Eſ.* XLIV. 25.

La folie de Dieu eſt plus ſage que les hommes; Et il a choiſi les choſes folles de ce monde pour confondre les Sages, afin que nulle chair ne ſe glorifie devant Lui. Qui a mis la ſageſſe au dedans de l'homme? ou qui a donné le ſens à ſon Eſprit? C'eſt Dieu qui donne la ſageſſe aux ſages, et la Connoiſſance à ceux qui ſont doüés de ſçience, et de Prudence. 1. *Cor.* I. 25—29. *Job.* XXXVIII. 36. *Dan.* II. 21.

ARTCLE. XV.

Sur

La Toute-puiſſance de Dieu.

DIeu a vne fois parlé, J'ai oüi cela par deux fois, c'eſt que la force eſt à Dieu: Il eſt tout-puiſſant et il peut faire toutes choſes. Le ſeigneur Dieu tout-puiſſant régne et en L'Eternel Dieu eſt le Rocher des ſiecles Quand ſa parole ſort de ſa bouche, elle ne retourne point à Lui ſans effet, mais elle opere ce qu'il Lui plait, et proſpére en ce pourquoy il l'a envoyée. *Pſ.* LXII. 11. *Job.* XLII. 2. *Ap.* XIX. 6. *Eſ.* XXVI. 4 LV. 11. XIV. 24.

Comme il a penſé, ainſi il arrive, et la choſe eſt miſe en effet, ſelon le Conſeil qu'il en a pris; Il fait tout ce que ſon ame deſire. Il fait des ſignes, et des merveilles au Ciel, et en la Terre; Il apelle les choſes qui ne ſont point, comme ſi elles étoient. O que ſes ſignes ſont grands, et que ſes merveilles ſont puiſſantes! *Job.* XXIII. 13. *Dan.* VI. 27. *Rom.* IV. 17. *Dan.* IV. 3.

Dieu a la puiſſance de ſécourir, et d'abattre, de ſauver, et de detruire: Il peut faire en toute abondance au delà de tout ce que nous demandons, et penſons: Car L'Executeur de ſa parole eſt puiſſant, *et* il peut même s'aſſujettir toutes choſes. 2 *Chr.* XXV. 8. *Jaq.* IV. 12. *Eph.* III. 20. *Joël* II. 11. *Phil.* III. 21.

Rien n'eſt difficile à Dieu, rien ne peut l'empecher de ſauver ſoit par grand, ſoit par petit nombre; Il peut ſauver celui qui eſt ſans force, comme celui qui en a beaucoup L'Eternel ne delivre point par épée ni par lance; Sa vertu s'accomplit dans les infirmités. *Jer.* XXXII. 17. 1 *Sam.* XIV. 6. 2 *Chr.* XIV. 11. 1 *Sam.* XVII. 47. 2 *Cor.* XII. 19.

Ne ſais tu pas? n'as tu pas oüi que l'Eternel eſt Dieu eternel, qui a crée les bouts de la Terre? Il ne ſe laſſe point, et ne devient point fatigué. Voilà Celuy qui garde Iſraël, ne ſommeille point, et ne s'endort point:

Et

Et ſa main n'eſt point racourcie qu'Elle ne puiſſe ſauver. *Eſ.* XL. 28. *Pſ.* CXXI. 4 *Nomb.* XI. 23.

Ainſi a dit l'Eternel ton Redempteur, qui t'a formé dés le ventre; Je ſuis l'Eternel qui ai fait toutes ces choſes : Qui ai étendu les Cieux tout ſeul, et ai ſait l'étendüe de la Terre, ſans que perſonne fut avec moy : Moy, Moy ſuis Cettui-là, et il n'y a point de Dieu avec moy. *Eſ.* LIX. 1. XLIV. 24. *Deut,* XXXII. 39.

Celebrés Dieu qui fait tout ſeul de grandes merveilles : Il eſt Puiſsant en force, Excellent en vertu ; qui eſt ſemblable à *Lui* ? Qui eſt le Dieu au Ciel, ou en Terre qui puiſſe faire ſelon les œuvres et les puiſſances du Dieu fort ? *Pſ.* CXXXVI. 4. LXXII. 18 *Job.* XXXVII. 23. *Deut.* III 24.

Y a t'il parmi les vanités des Nations aucun qui faſſe pleuvoir ? ſont ce les Cieux qui donnent les pluyes ? N'eſt ce pas Toy ô Eternel nôtre Dieu, qui fais ces choſes ? *Jer.* XIV. 22.

Le nom de nôtre Redempteur, eſt l'Eternel des armées, le ſaint d'Iſraël; Il eſt le Dieu des fortereſſes, Grand pour ſauver, et il n'y a point d'autre Dieu qui puiſſe delivrer en cette ſorte. *Eſ.* XLVII. 4. LXIII. 1. *Dan* XI, 38. III. 29.

Si le Seigneur veut faire quelqu'œuvre, qui pourra l'empêcher ? Qui *Lui* dira, que fais tu ? S'il a quelque deſſein, qui l'en detournera ? L'Eternel des armées a pris un tel Conſeil, qui l'aneantiroit ? Sa main eſt étendüe, qui la detourneroit ? Voilà il ravit, qui *Lui* fera reſtituer ? Qui pourra redreſſer ce qu'il aura renverſé ? *Eſ.* XLIII. 13. *Job.* IX. 12. XXIII. 13. *Eſ.* XIV. 27. *Eccl.* VII. 13.

Qui eſt celuy qui ait dit quelque choſe, et qu'Elle ſoit âvenüe, que le Seigneur ne l'ait commandé ? S'il renvoye en paix, qui condamnera ? Et S'il cache ſa face, qui Le regardera ; Soit qu'il s'agiſſe d'vn Peuple entier, ou d'vn homme ſeul ? *Lam.* III. 37. *Job.* XXXIV. 29.

Qui pourra ſe preſenter devant Lui ? qui pourra ſubſiſter en ſa preſence, quand il eſt irrité ? Il a en ſa main force, et puiſſance, tellement que perſonne ne Luy peut reſiſter, perſonne ne peut delivrer de ſa main. Ce qui eſt impoſſible aux hommes eſt poſſible à Dieu, car la foibleſſe de Dieu eſt plus forte que les hommes ; il abaiſſe ceux qui cheminent en orgueuil. *Job.* XLI. 10. *Pſ.* LXXVI. 7. 2 *Chr.* XX. 6. *Deut.* XXXII. 39. *Luc.* XVIII. 27. I *Cor.* I. 25. *Dan.* IV. 37.

Pourquoy donc te tranſporte ton Cœur, et pourquoy clignes tu des yeux ? As-tu vn bras comme Dieu, ou tonnes-tu de la voix comme Lui ? Ton Cœur pourra-t'il tenir bon, ou tes mains être fortes au jour que j'executerai mon œuvre contre toy ? Pare toy maintenant de Magnificence, et de Hauteſſe : et revêts toy de Majeſté, et de Gloire : Repan les indignations de ton Courroux, et regarde tout orgueuilleux, et l'abbaiſſe, et froiſſe les mechants, les renverſant de fonds en comble; et alors Je reconnoitrai que ta dextre te peut ſauver. *Job.* XV. 12. 13. XL. 4.—9. *Ezech.* XXII. 14.

Le Dieu fort d'Iſraël eſt Celui qui donne force, et puiſſance au Peuple; Sa grace nous ſuffit dans toutes nos épreuves, dans toutes nos adverſités.

C'eſt

C'eſt Lui qui donne la force à celui qui eſt harraſſé, et qui accroit la vigueur à l'Impuiſſant. *Pſ.* LXVIII. 3. 5. 2*Cor.* XII. 9. *Eſ.* XL. 29.

ARTICLE. XVI.

Sur

La Bonté de Dieu conſiderée en general.

L'Eternel eſt bon, ſa gratuité demeure à jamais : Il eſt bienfaiſant ; L'Eternel eſt bon envers tous, et ſes compaſſions ſont par deſſus toutes ſes œuvres : Je ſuis l'Eternel qui exerce benignité, Je prens plaiſir à ces choſes dit l'Eternel ; La Terre eſt pleine de la bonté du Seigneur. *Pſ.* C. 4. CXIX. 68 CXLV. 9, *Jer.* IX. 24 *Pſ.* XXXIII. 5.

Dieu eſt charité ; C'eſt le Dieu de paix, le Pere des miſericordes, et le Dieu de toute compaſſion et conſolation ; Toute bonne donation, et tout don parfait vient d'en-haut, deſcendant du Pere des lumieres. 1 *Jean.* IV. 8, *Rom.* XV. 5. 33. 2 *Cor.* I. 3. *Jaq.* I. 17.

Sa bonté dure éternellement, Il n'y a qu'vn ſeul bon, Savoir Dieu. Il ouvre ſa main, et il raſſaſie à ſouhait toute creature vivante : mais ſes plaiſirs ſont avec les Enfants des Hommes : et il nous donne toutes choſes abondamment pour en joüir. Nous ſommes ſon Peuple ; et de ſa plénitude nous avons tout reçû. *Pſ.* LII-1, *Matt.* XIX. 17. *Pſ.* CXLV. 16. *Prov,* VIII. 31. 1 *Tim.* VI. 17. *Eph.* IV. 6. *Pſ.* C, 3. *Jean.* I. 16.

Dieu eſt il le Dieu des Juifs ſeulement ? ne l'eſt il pas auſſi des Gentils ? certes il L'eſt auſſi des Gentils. Il fait lever ſon Soleil ſur les bons, et ſur les Méchants, et il envoye ſa pluye ſur les juſtes, et ſur les injuſtes ; et il eſt benin envers les ingrats, et les méchans. *Rom.* III, 29. *Mat.* V. 45, *Luc.* VI. 35.

Il eſt nôtre bouclier et nôtre grande recompenſe ; Il eſt nôtre refuge, et nôtre force, il a fait de grandes choſes pour nous : Il nous a montré le ſentier de la Vie, et il encline nôtre Cœur envers Luy, afin que nous cheminions en toutes ſes voyes, Il nous inſtruit pour nôtre profit, il nous conduit par la voye que nous devons marcher. *Gen.* XV. 1. *Pſ.* XLVI. 1. CXXVI. 3. XVI. 11. 1 *Roix.* VIII. 58. *Eſ.* XLVIII. 17.

La delivrance eſt de l'Eternel ; Il eſt nôtre force, et nôtre ſecours dans la detreſſe : Il eſt le Pere des Orphelins, et le Juge des Veuves ; Il accommode de ſes biens l'affligé ; Il delivre le pauvre criant à Lui, et l'affligé, et celui qui n'a perſonne qui l'aide ; Il eſt vne fortereſſe au miſerable dans ſa detreſſe, vn refuge contre la tempête, vn ombrage contre l'ardeur. *Pſ.* III. 8. XLVI. 1. LXVIII. 6. 10. LXXII. 12. *Eſ.* XXV. 4.

En ceci eſt manifeſtée la charité de Dieu envers nous, que Dieu a envoyé ſon fils vnique au monde, afin que nous vivions par Lui ; Il n'a point épargné ſon propre fils, mais il l'a livré pour nous tous, Il veut que tous les hommes ſoient ſauvés, et qu'ils viennent à la connoiſſance de la Verité

té. Beni ſoit le Seigneur, lequel nous comble tous les jours de ſes biens. Je ferai grace, dit l'Eternel, à qui je voudrai faire grace, et miſericorde à qui je voudrai faire miſericorde; Goutés, et Voyes combien le Seigneur eſt bon! *I Jean.* IV. 9. *Rom.* VIII. 31. *I Tim.* II. 4. *Pſ.* LXVIII. 19. *Ex.* XXXIII. 19. *Pſ.* XXXIV. 8.

ARTICLE, XVII.

Sur

La Bonté de Dieu envers les gens de bien.

LES yeux de l'Eternel courent par toute la terre afin qu'Il ſe montre puiſſant en faveur de ceux qui ſont de cœur entier envers Lui; Il ne retire point ſes yeux de deſſus eux: Il les previent des benedictions de ſa bonté; Il n'épargne aucun bien à ceux qui cheminent en Integrité: S'ils obeiſſent, et le ſervent, ils achevent leurs jours en biens, et leurs Années en plaiſirs, Leur ame logera parmi les biens, et leur poſterité poſſedera la terre en heritage. 2 *Chr.* XVI. 9. *Job.* XXXVI. 7. *Pſ.* XXI. 4. LXXXIV. 12. *Job.* XXXVI. 11. *Pſ.* XXV. 12.

O Eternel tu beniras le juſte, et l'environneras de bienveuillance comme d'vn bouclier: l'Eternel prend plaiſir en ceux qui Le craignent, et ceux qui cheminent en integrité Luy ſont agreables. *Pſ.* CXLVII. 11. *Prov.* II. 20.

Dieu donne a Celui qui Lui eſt agreable ſageſſe, ſçience, et joye, et il Lui enſeigne le chemin qu'il doit choiſir. Le ſecret de l'Eternel eſt pour ceux qui le craignent, et ſon alliance pour la leur donner à connoitre; Tous les ſentiers de l'Eternel ſont gratuité et verité à ceux qui gardent ſon alliance; Il leur donne vn même cœur, et vne même voye pour le craindre à toujours, pour leur bien, et pour celuy de leurs enfans aprés eux. Il leur ouvre ſon bon threſor, et benit toute l'œuvre de leur main. O que tes biens ſont grands que tu as reſervé pour ceux qui te craignent, et que tu as fait pour ceux qui ſe retirent vers toy, en la preſence des fils des hommes! Tu les caches arriere de l'Effronterie des hommes, tu les preſerves des debats des langues. *Eccl.* II. 26. *Pſ.* XXV. 9. 11. 13. *Jer.* XXXII. 39. *Deut.* XXVIII. 12. *Pſ.* XXXI. 21. 22.

La délivrance des Juſtes viendra de l'Eternel, il ſera Leur force au tems de détreſſe; en ſix afflictions il les Delivrera, et en ſept le mal ne les atteindra point: En tems de famine, il les garentira de la mort, et de l'Epée en tems de guerre; Il les delivrera des mechans, et les ſauvera. *Pſ.* XXXVII. 39. 40. *Job.* V. 19. 20.

Le nom de l'Eternel eſt vne forte Tour, le juſte y accourra, et ſera en ſureté en vn Lieu haut: Les pas de l'homme de bien ſont adreſſés par l'Eſernel, et il prend plaiſir en ſes voyes; s'il tombe il ne ſera point abbatu, car

car l'Eternel lui ſoutient la main. De telle compaſſion qu'vn Pere eſt emû envers ſes enfants de telle compaſſion eſt emû l'Eternel envers Ceux qui le craignent. Il les empéche ſouvent de pécher contre Luy : Et lors que les hommes avoient penſé du mal contre eux, Dieu le penſe en bien. *Prov.* XVIII. 10. *Pſ.* XXXVII. 23. 24. CIII. 13. *Gen.* XX. 6. L. 20.

Quand l'Eternel prend plaiſir aux voyes de l'homme, il apaiſe même ſes ennemis envers Lui ; L'Eternel n'abandonne point ſes bien-aimés, Il ne ceſſe point de demontrer ſa benignité, et ſa verité envers eux, Aucun de ceux qui ſe retirent vers Lui, ne ſera detruit. *Prov.* XVI. 7. *Pſ.* XXXVII. 28. *Gen.* XXIV. 27. *Pſ.* XXIV. 22.

ARTICLE, XVIII.

Sur

La miſericorde de Dieu envers Les pecheurs.

L'Eternel eſt pitoyable, miſericordieux, tardif à colére, et abondant en gratuité ; Ses compaſſions ne defaillent jamais : Il eſt riche en miſericorde ; Le Seigneur eſt plein de compaſſion, et pitoyable ; Convertiſſés vous à l'Eternel vôtre Dieu, car Il eſt miſericordieux et pitoyable, tardif à colere, abondant en gratuité, et qui ſe repent d'avoir affligé : Il ne veut pas qu'aucun periſſe ; mais que tous viennent à la repentance. *Pſ.* CIII. 8. *Lam.* III. 22. *Eph.* II. 4. *Jaq.* V. 11. *Pſ.* LXXXVI. 15. *Joël.* II. 13. 2 *Pierre.* III. 9.

L'Eternel eſt bon, et droit, Auſſi enſeignera-t'il aux pécheurs le Chemin qu'ils doivent tenir : Il attend pour nous faire grace *diſant aux Enfants des Hommes*, Ne vous netoyerés vous jamais ? quand ſera ce ? *Pſ.* XXV. 7. *Eſ.* XXX. 18. *Jer.* XIII. 27.

Il tire les pécheurs avec des cordes d'homme, avec des Liens d'amour : Il n'y a point de courroux en Lui, mais il arrête ſa colére ; Il la retient pour ne point detruire les pécheurs, Il tolere en grande patience les Vaiſſeaux de colére, deſtinés pour la perdition ; S'il afflige, il a auſſi compaſſion, ſelon la grandeur de ſes benignités ; car il n'afflige, et ne contriſte point les enfans des hommes de gayeté de cœur, *Hoſ.* XI. 4. *Eſ.* XXVII. 4. XLVIII. 9. *Rom.* IX. 22. *Lam.* III. 32, 33.

L'Eternel nôtre Dieu nous corrige ainſi qu'vn homme corrige ſon enfant, afin de nous humilier, de nous éprouver, pour nous faire du bien à la fin. Je ſuis vivant, dit l'Eternel que je ne prens point plaiſir à la mort du pécheur, mais qu'il ſe convertiſſe, et qu'il vive ; Il revoque ſouvent ſa colére, et il n'emeut point toute ſa fureur ; En ſon courroux il ſe ſouvient ſouvent d'avoir compaſſion. *Deut.* VIII. 5. 16. *Ezech.* XXIII. 11. *Pſ.* LXXVIII. 39. *Hab.* III. 2.

Il n'y a qu'vn moment en ſa Colére, mais il y a toute vne Vie en ſa faveur : J'ay caché ma face arriere de toi pour vn moment, en l'inſtant

de

de l'indignation, mais J'ai eu compaſſion de toy par benignité éternelle. *Pſ.* XXX. 5. *Eſ.* LIV. 8.

Il ne debat point à perpetuité, et ne la garde point à jamais ; Qui eſt le Dieu ſemblable à Toi, qui pardonnes l'Iniquité qui paſſes par deſſus les forfaits du reſte de ton Heritage ? Il ne retient point ſon courroux à perpetuité, d'autant qu'il prend plaiſir en benignité ; Il prend compaſſion de nous, et met nos iniquités ſous ſes pieds, et jette nos pechés au fonds de la mer. *Pſ.* CIII. 9 *Mich.* VII. 18. 19.

Car il ſait bien dequoy nous ſommes faits, ſe ſouvenant que nous ne ſommes que poudre. Ce ſont les gratuités de l'Eternel que nous n'avons pas eté Conſumés ; parce qu'il ne nous a point fait ſelon nos pechés, et ne nous a point rendu ſelon nos Iniquités. *Pſ.* CIII. 14. *Lam.* III. 22. *Pſ.* CIII. 10.

Dieu exige de nous moins que nos iniquités ne meritent. Les miſericordes et les pardons ſont du Seigneur nôtre Dieu, car nous nous ſommes rebellés contre Lui ; Dieu eſt pitoyable, miſericordieux, tardif a colére, grand en benignité, et en verité ; Qui garde la benignité en mille generations, qui pardonne l'Iniquité, le forfait, et le peché. *Job.* XI. 6 *Dan* IX. 9. *Ex.* XXXIV. 6. 7.

Il y a pardon par devers Toy afin que Tu ſois craint. Que le méchant delaiſſe ſa voye, et l'homme outrageux ſes penſées, et ſe converti ſſe à l'Eternel, et il aura pitié de lui, et à nôtre Dieu, car il pardonne tant et plus. Si Vous vous convertiſſés à l'Eternel, vos freres, et vos Enfants trouveront miſericorde par devers ceux qui les auront emmenés en captivité ; Car l'Eternel vôtre Dieu eſt pitoyable miſericordieux, et ne detournera point ſa face arriere de vous, ſi Vous vous convertiſſés à Lui. *Pſ.* CXXX. 4. *Eſ.* LV. 7. 2 *Chr.* XXX. 9.

ARTICLE. XIX.

Sur

La Juſtice de Dieu.

L'Eternel eſt juſte il aime la juſtice, et il exerce jugement en La terre ; Il eſt grand en puiſſance, en jugement ; et il ne fait tort à perſonne, Les Commandements de l'Eternel ſont droits, *et nous ſommes aſſurés*, que le jugement de Dieu eſt ſelon verité ; *Pſ.* CXXIX. 4. *Eſ.* XLV. 21. *Pſ.* XI. 7. *Jer.* XIX. 24. *Job.* XXXVII 23. *Pſ.* XIX. 8. *Ap.* XV. 3. *Rom.* II. 2.

L'Eternel nôtre Dieu eſt juſte en toutes ſes œuvres : Ta juſtice eſt juſtice à jamais ô Dieu, et ta loy eſt verité. Toute l'ordonnance de ta Juſtice eſt à Jamais : Tu es juſte ô Eternel, et droit en tes jugement, *Dan.* IX. 14. *Pſ.* CXIX. 142. 160. 137.

Dieu rend a l'homme ſelon ſes œuvres, et Lui fait rencontrer ſelon ſa

voye. Châcun recevra du Seigneur le bien qu'il aura fait, ſoit eſclave, ſoit libre, Mais celùy qui fait injuſtement recevra ce qu'il aura fait injuſtement, Car Dieu n'a point d'égard à l'aparence des perſonnes, mais il rendra à Châcun ſelon ſes œuvres, *Job.* XXXIV. 11. *Eph.* VI. 8. *Col.* III. 25. *Rom.* II. 6.

Il jugera les hommes ſelon leur voyes, et mettra ſur eux toutes leurs abominations ; Et il juſtifiera le juſte luy faiſant retribution ſelon ſa juſtice ; de ſorte que les hommes diront, pour certain Il y a du ſalaire pour le juſte, pour certain Il y a vn Dieu qui juge en la Terre, *Ezech.* VII. 4. 1 *Roix.* VIII. 32. *Pſ.* LVIII. 11.

Quoy qu'vn même accident arrive *ſouvent* au juſte et au méchant ; *Quoy que* les Tabernacles des Voleurs proſperent, et qu'il y ait quelquefois toute aſſûrance pour ceux qui irritent Dieu, dans les mains deſquels Dieu fait tomber ce qu'ils deſirent : Voicy le jour vient auquel vous verrés la difference qu'il y a entre celui qui ſert Dieu, et celui qui ne le ſert point. *Eccl.* IX. 2. *Job.* XII. 6. *Mal.* IV. 1. III. 18.

Quoy que le pécheur faſſe mal cent fois, et qu'il lui ſoit donné du delay, *cependant* Je ſçay, que bien aviendra a ceux qui craignent Dieu : et que bien n'aviendra point au mechant, parce qu'il ne revere point la face de Dieu. Dieu a ordonné vn jour auquel il doit Juger le monde vniverſel en juſtice. A moy dit le Seigneur apartient la vengeance, et la retribution, Je ferai vengeance ſur mes ennemis, et retributien ſur ceux qui me haiſſent *Eccl.* VIII. 12. 13. *Act.* XVII. 31. *Pſ.* IX. 8. *Deut.* XXXII. 35. 41.

L'Eternel nôtre Dieu eſt vn feu conſumant, et vn Dieu Zaloux, ſa force et ſon courroux eſt contre ceux qui le delaiſſent ; De main en main le méchant, ne demeurera point impuni ; Pourquoi donc le méchant depiteroit-il Dieu, et diroit il en ſon cœur, le Seigneur n'en fera point d'enquête ? Car il connoit les hommes vains, et voyant l'iniquité, n'y prendroit il pas garde ? Il ne tient nullement le coupable pour innocent : Il ne la differe point à ceux qui le haïſſent : mais il la leur rend en face. *Deut.* IV. 24. *Eſd.* VIII. 22. *Prov.* XI. 21. *Pſ.* X. 13. *Job.* XI. 11. *Nah.* I. 3. *Ex.* XXXIV. 7. *Deut.* VII. 10.

Si tu vois en la Province l'oppreſſion du pauvre, et vne violente perverſion du Jugement, et de la Juſtice ; ne t'etonne point d'vne telle affaire ; car il y a vn haut Elevé par deſſus le haut Elevé qui y prend garde. *Eccl.* V. 8.

L'ame qui aura peché ſera celle qui mourra, le fils ne portera point l'iniquité, du pere ni le Pere l'iniquité du fils ; La Juſtice du juſte ſera ſur lui, et la méchancheté du méchant ſera ſur lui. Le ſerviteur qui a connu la volonté de ſon Maitre, et qui ne l'a pas faite, ſera battu de plus de coups, que celui qui ne l'a point connüe, et qui a fait des choſes dignes d'être battu. Car à celui à qui il a eté beaucoup donné, il lui ſera auſſi beaucoup redemandé. *Ezech.* XVIII. 20. *Luc.* XII. 47. 48.

Les vns ſeront traittés au jour du jugement plus tolerablement que *les autres. Et ceux qui auront eté* plus corrompus que les autres dans leur Voyes,

es, recevront vne plus grande condamnation. Que dirons nous donc, Dieu eſt il injuſte quand il punit ? Ainſi n'avienne ! autrement comment Dieu jugera-t'-il le monde? Certainement Dieu n'agit point méchamment, le Tout-puiſſant ne pervertit point le jugement, *Matt.* X. 15. *Ezech.* XVI. 47. *Matt.* XXIII. 14. *Rom.* III 5. 6. *Job.* XXXIV. 12.

Jà n'avienne qui Tu faſſes mourir le juſte avec le méchant, et que le juſte ſoit comme le méchant. Le Juge de toute la Terre ne rendroit-il pas juſticce? Il n'y a point d'Iniquité en l'Eternel nôtre Dieu, ni d'acception de perſonnes, ni de reception de preſens. Il n'a point d'egard a la qualité des Princes, le Riche n'eſt point preferé au Pauvre, parce qu'ils ſont tous l'ouvrage de ſes mains. *Gen.* XVIII. 25. 2 *Chr.* XIX. 7. *Job.* XXXIV. 19.

Dieu n'a point d'égard a l'aparence des perſonnes, mais de toute nation celuy qui le craint, et s'adonne à la juſtice Luy eſt agreable ; Et s'il fait ceux qui n'ont travaillé, qu'vne heure, êgaux à ceux qui ont porté le fardeau, et la chaleur du jour, ne luy eſt-il pas permis de faire ce qu'il veut de ſon bien? *Acts*, X. 34. 35. *Matt.* XX. 12. 15.

L'homme Mortel ſera-t'il plus juſte que Dieu? Quelcun dira t'il la voye du Seigneur n'eſt pas bien reglée ? Veux tu me condamner pour te juſtifier ; Si vn homme péche contre vn autre homme, Le Juge en jugera : mais ſi vn homme péche contre l'Eternel, qui priera pour Lui ? *Job.* IV. 17. *Ezech.* XVIII. 25. 1 *Sam.* II. 25.

ARTICLE, XX.

Sur

La verité et la fidelité de Dieu.

DIEU eſt veritable Il eſt le Dieu de verité, Tes voyes ſont juſtes et veritables Roy des Saints, Ses paroles ſont veritables, ſes conſeils ſont fidelité et Verité ; Moy l'Eternel ayant parlé, la choſe que j'aurai prononcée ſera miſe en execution, elle ne ſera plus differée. Dieu eſt le Dieu veritable qui garde l'alliance, et la benignité, en mille generations envers ceux qui l'aiment, et qui gardent ſes commandements, Il eſt fidelle dans ce quil a promis, car ſes promeſſes ſont Ouy, et Amen. 2 *Cor.* I. 18; *Eſ.* LXV. 16. *Apoc.* XV. 3. 2 *Sam.* VII. 28. *Eſ.* XXV. 1. *Ezech.* XII. 25. *Deut.* VII. 9. *Heb.* X. 23. XI. 11. 2 *Cor* I. 20.

Il ſe ſouvient de la parole qu'il a commandée en mille generations. La verité de l'Eternel demeure à jamais, l'Eternel a fait ce qu'il avoit penſé; il a accompli ſa parole qu'il avoit decretée dés les jours d'ancienneté, un ſeul mot de toutes les bonnes paroles que l'Eternel a dites ne tombe à terre, le tout ſera accompli, Les Cieux et la Terre paſſeront, mais ſes paroles ne paſſeront point. *Pſ.* CXVII. 2. CIX 89. 90. *Lam.* II. 17, *Joſ.* XXI. 45. *Mat.* XXIV. 35.

Dieu

Dieu eſt auſſi ſage et fera venir le mal, et ne revoquera point ſa parole; Je ne violerai point mon alliance, ce qui eſt ſorti de mes lêvres, je ne le changerai point : Nôtre travail ne ſera point vain envers le Seigneur. Il a dit je ne te delaiſſerai point, ni ne t'abandonnerai point. Le Seigneur ne retarde point ſa promeſſe, comme quelques vns croyent qu'il y a retardement. Dieu n'eſt pas homme pour mentir ni fils de l'homme pour ſe repentir. *Eſ.* XXXI. 2. *Pſ.* LXXXIX. 33. 1 *Cor.* XV. 18. *Heb.* XIII. 5. 2 *Pier.* III. 9. *Nomb.* XXIII. 19.

Dieu eſt veritable mais tout homme eſt menteur. Si nous ſommes infidelles, il demeure fidelle, il ne peut pas ſe renier ſoy meme. Il eſt impoſſible que Dieu mente ; L'a-t'il dit et ne le fera-t'il point? ou a-t'il parlé, et la Choſe n'arrivera-t'elle point? I'ay formé ce deſſein dit l'Eternel, et je le mettrai en effet; I'ai parlé, I'ay penſé la Choſe, et ne m'en repentirai point, ni ne m'en detournerai point, *Rom.* III. 4. 2 *Tim.* II. 13. *Heb.* VI. 18. *Nomb.* XXIII. 19. *Eſ.* XLVI. 11. *Jer.* IV. 28.

ARTICLE, XXI.

Sur
La Sainteté de Dieu.

L'ETERNEL nôtre Dieu eſt ſaint. Saint, Saint, Saint eſt l'Eternel des armées; Je ſuis l'Eternel vôtre Saint. Dieu eſt pur et toute parole de Dieu eſt epurée: Son Nom eſt Saint, et terrible; L'Eternel eſt juſte en toutes ſes voyes, et ſaint dans toutes ſes œuvres ; La Loy de Dieu eſt ſainte, Et le commandement eſt ſaint, et juſte, et bon. *Lev.* XIX. 2. *Eſ.* XLIII. 15. VI. 3. 1 *Jean.* III. 3. *Prov.* XXX. 5. *Pſ.* III. 9. CXLV. 17. *Rom.* VII. 12.

Seigneur qui eſt-ce qui ne te craindra, et ne magnifiera ton Nom? car Toi ſeul es Saint. *Apoc.* XV. 4. Il n'y a nul ſaint comme l'Eternel. Qui eſt comme Toy, ô Eternel, declaré magnifique en Sainteté ? Voici, il ne S'aſſûre point en ſes ſaints, et les Cieux ne ſe trouvent point purs devant lui, A Dieu ne plaiſe qu'il y ait mechancheté au Dieu fort, et perverſité au Tout-puiſſant. Dieu ne peut etre tenté de maux et auſſi ne tente-t'il perſonne. 1 *Sam.* II. 2. *Ex.* XV. 11. *Job.* XV. 15. XXXIV. 10. *Jaq.* I. 13

Pourquoy donc dites vous *en vous memes*, Quiconque fait mal plaît à l'Eternel, et il prend plaiſir à la méchanchete? Le méchant ne ſejournera point chez luy, Il a les yeux trop purs pour voir le mal, Et il ne Sauroit prendre plaiſir à regarder l'Ennui fait à autrui, Les orgueilleux ne ſubſiſteront point devant Toy: tu as toujours haï tous les ouvriers d'iniquité. *Mal.* II 17. *Pſ.* V. 3. *Hab.* I. 13. *Pſ.* V. 4.

La voye du méchant, Les penſées du méchant; Le Sacrifice et la priere du méchant ſont en abomination à L'Eternel. Le Seigneur juſte aime la juſtice ſa face regarde l'homme droit ; l'Eternel prend plaiſir à ceux qui

le craignent; Mais il dit à tous les ouvriers d'iniquité, retirés vous de moy je ne vous connois point. *Prov.* XV. 8. 9. 26. *Pſ.* XI. 7 CXLVII. 11. *Luc.* XIII. 17.

Quoy qu'il en ſoit le Dieu fort n'a point d'egard a la requête *du mechant il ne l'exaucera point*; Mais la priere du droiturier lui eſt agreable, *Job.* XXXV. 13. *Prov.* XV. 8.

ARTCLE. XXII.

Sur L'Incomprehenſibilité de Dieu.

VOICI, le Dieu fort eſt grand, et nous ne le connoiſſons point: Le Tout-puiſſant? on ne le ſçauroit comprendre. Il n'eſt pas poſſible de ſonder ſa grandeur. Trouveras-tu le fonds en Dieu en le ſondant? Trouveras-tu en perfection le Tout-puiſſant? Sa ſçience eſt trop merveilleuſe pour nous, et ſi haut élevée que nous n'y ſaurions atteindre. *Et lors que nous parlons de luy*, Nous ne ſaurions arranger nos paroles à cauſe de nos tenebres. *Job.* XXXVI. 26. XXXVII. 23. *Pſ.* CXLV. 3. *Job.* XI. 7. *Pſ.* CXXXIX. 6. *Job.* XXXVII. 19.

Qui eſt ce qui connoit les choſes de l'homme, ſinon l'Eſprit de l'homme qui eſt en *Lui*? de même auſſi Nul n'a connu les choſes de Dieu, ſinon l'Eſprit de Dieu. Pour certain Tu es le Dieu fort qui te caches; habitant vne *Lumiere* inacceſſible. O Profondeur des richeſſes de la ſageſſe et de la connoiſſacce de Dieu! Il n'y a pas moyen de ſonder ſon Intelligence. Nous ne connoiſſons point les penſées de l'Eternel, et nous n'entendons point ſon Conſeil. 1 *Cor.* II. 11. *Eſ.* XLV. 15. 1 *Tim.* VI. 16. *Rom.* XI. 13. *Eſ.* XL. 28. *Mich.* IV. 12.

Qui connoit la force de ſon courroux? Et qui eſt ce qui comprendra le bruyant éclat de ſa puiſſance? Que ſes jugements ſont impenétrables, et ſes voyes Impoſſibles a ſonder! ſes jugements ſont un grand abyme. *Pſ.* XC. 11. *Job.* XXVI. 14 *Rom.* XI. 33 *Pſ.* XXXVI. 6.

Nous ne ſommes pas capables de comprendre de nous mêmes quelle eſt la largeur, et la longueur, la profondeur, et la hauteur. et connoitre la Charité de *Dieu* laquelle ſurpaſſe toute connoiſſance. Qui pourroit reciter les proüeſſes de l'Eternel? Qui pourroit faire retentir toute ſa loüange? *Eph.* III. 18. *Pſ.* CVI. 2.

Eternel nôtre Dieu tu as fait que tes merveilles, et tes penſées envers nous ſont en grand nombre, tellement qu'il n'eſt pas poſſible de les arranger devant toy: les voulons nous reciteret, dire? elles ſont en ſi grand nombre que nous ne les ſaurions raconter. *Pſ.* XL. 6.

Dieu fait des choſes ſi grandes qu'il n'eſt pas poſſible de les ſonder, Il fait tant de choſes merveilleuſes, qu'il n'y a pas moyen de les nombrer;

L'Homme

L'Homme ne peut point comprendre lœuvre que Dieu a fait d'vn bout à l'autre. Quoy que l'homme s'aplique à chercher ce qui se fait sous le soleil, il ne le trouve point ; et quoy que le sage se propose de le savoir, cependant il ne le peut trouver. *Job.* V. 9. *Eccl.* III. 11. VIII. 17.

Arrête toy, et considere les merveilles du Dieu fort. Sais tu comme Dieu les arrange, et comment il fait resplendir la clarté de sa Nuée? Entens-tu le balancement des Nuées, les merveilles du parfait en sçience? *Job.* XXXVII. 14. 15. 16.

Qui est celui qui a mesuré les eaux avec le creux de sa main, et qui a compassé les Cieux avec la paume? Qui est celui qui a compris la poussiere de la Terre avec vne mesure? et qui a pesé les montagnes au crochet, et les côtaux à la balance? *Es.* XL. 12.

Voilà tels sont les bords de ses voyes, et combien est petite la portion que nous en entendons? Comme tu ne sais point quel est le Chemin du vent, ni comment se forment les os de l'Enfant dans le sein de la mere, ainsi ne sais-tu pas l'œuvre de Dieu, comment il fait tout. *Job.* XXVI. 14. *Eccles.* XI. 5.

CHAP.

CHAPITRE. III.

De La Nature et de la Condition, de L'homme.

N. B. *

ARTICLE. I.

Hiſtoire de la Creation et du premier etat de nos premiers parents, de leur Chûte dans le peché et dans la miſere, telle qu'elle eſt raportée dans l'Ecriture Ste. mais ſur tout dans les premiers, Chap. de la Geneſe.

IEU Crea l'homme à ſon Image et à ſa reſſemblance Il le fit à L'Image de Dieu. Il l'a fait vn peu moindre que les Anges, il l'a Couronné de gloire, et d'honneur. L'Eternel Dieu, forma l'homme de la poudre de la Terre Et ſoufla dans ſes narrines reſpiration de Vie : dont l'homme fut fait en ame vivante. Il fut fait d'vne Etrange et admirable maniere, Et parce qu'il n'etoit pas bon que l'homme fut ſeul, Dieu lui fit vne femme pour luy etre en aide, et elle fut priſe de l'homme. L'homme n'eſt point de la femme, mais la femme eſt de l'homme, Car auſſi l'homme n'a pas eté créé pour La femme, mais la femme pour l'homme ; Car l'homme eſt l'image et la gloire de Dieu mais la femme eſt la gloire de l'homme. *Gen.* I. 27. 26. V. 1. *Pſ.* VIII. 6. *Gen.* II. 7. *Pſ.* CXXXIX. 14. 15. *Gen.* II. 18. 22. 23. I *Cor.* XI. 8. 9. 7.

L'Eſprit eſt bien en l'homme, mais l'Inſpiration du Tout-puiſſant le rend entendu. Dieu Notre Createur nous enſeigne par deſſus les bêtes de la Terre, et nous rend plus entendus que les oiſeaux des Cieux. L'Eſprit de l'homme eſt une lampe de L'Eternel laquelle ſonde juſqu'aux choſes les plus profondes, Dieu avoit fait l'homme droit. Dieu l'etablit pour avoir domination ſur les œuvres de ſes mains, Il a mis toutes choſes ſous ſes pieds. Les brebis, et les bœufs entierement, et meme les bêtes des champs. Les oiſeaux des Cieux et les poiſſons de la mer, ce qui traverſe par les ſentiers de la mer. *Job.* XXXII. 8. XXXV. 10. 11. *Prov.* XX. 27. *Eccl.* VIII. 29. *Pſ.* VIII. 7. 8. 9.

L'Eternel Dieu avoit planté vn Jardin en Heden ; et il avoit fait germer de la Terre, tout arbre deſirable à voir, et bon à manger, et l'arbre

de Vie au milieu du Jardin, et l'arbre de ſçience de bien et de mal auſſi. L'Eternel Dieu prit donc l'homme Et le plaça au Jardin d'Heden, pour le cultiver et le garder. Puis l'Eternel Dieu commanda à l'homme diſant, Tu mangeras librement de tout arbre du Jardin ; mais quant à l'arbre de ſçience de bien et de mal, tu n'en mangeras point, Car dés le Jour que tu en mangeras tu mourras de mort. Et Adam avoit donné les noms à tout le betail, et aux oiſeaux des Cieux et à toutes les bêtes des Champs, Et Ils etoient eux deux nuds, ſavoir Adam, et ſa femme, et ne le prenoient point à honte. *Gen.* II. 8——25.

Or le Serpent ayant ſeduit Eve par ſa ſubtilité, elle prit du fruit de l'arbre dont Dieu avoit dit à Adam et à ſa femme Vous n'en mangerés point et ne le toucherés point de peur que Vous ne mourriés ; Et elle en mangea Et en donna auſſi à ſon Mari qui etoit avec elle, lequel en mangea. Et leurs yeux furent ouverts, et ils connurent qu'ils etoient nuds, et ils Couſurent enſemble des feuilles de figuier, Et ſ'en firent des Ceintures. *Gen.* III, 1--7. 2 *Cor.* XI. 3.

Et Lors qu'ils eurent ouïs la voix de l'Eternel qui les appelloit Ils eurent peur et ſe cachérent de devant l'Eternel Dieu, Et Lors qu'il leur eut demandé ſ'ils n'avoient pas mangé du fruit dont il leur avoit défendu de manger ; L'Homme voulant ſ'excuſer dit, La Femme que Tu m'as donnée pour etre avec moy, m'a baillé de l'arbre, et j'en ai mangé, Et la femme voulant auſſi excuſer ſa faute, repondit le Serpent m'a ſeduite, et j'en ay mangé. *Gen.* III. 8, - 13.

Alors l'Eternel Dieu dit au Serpent, parce que tu as fait cela, tu ſeras maudit ſur tout betail, et ſur toute bête des Champs : tu ramperas ſur ton ventre, et mangeras la pouſſiére tous les jours de ta Vie ; Et je mettrai inimitié entre toi, et la femme : Entre ta ſemence et la ſemence de la femme, cette ſemence te briſera la tête, et tu lui briſeras le talon. *Gen.* III. 14. 15.

Et il dit à la femme, J'augmenterai grandement ton travail et ta groſſeſſe ; tu enfanteras en travail les enfants : tes deſirs ſe raporteront à ton mari, et il aura Seigneurie ſur toi. *Gen.* III. 16.

Puis il dit à Adam, parce que tu as obeï à la parole de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre, duquel je t'avois commandé diſant Tu n'en mangeras point, la terre ſera maudite à cauſe de toy : tu en mangeras en travail tous les jours de ta vie. Elle te produira des épines et des chardons et tu mangeras l'herbe des champs. Tu mangeras le pain à la ſueur de ton viſage, juſqu'à ce que tu retournes en la terre : car tu en as eté pris ; parce que tu es poudre, auſſi retourneras-tu en poudre. *Gen.* III. 17, 18. 19

Et l'Eternel Dieu fit à Adam et à ſa femme des robes de peaux et les en vêtit ; Puis il dit Voici l'homme eſt devenu comme l'vn de nous, ſachant le bien et le mal. C'eſt pourquoy afin qu'il n'avança pas ſa main pour prendre du fruit de l'arbre de vie, et qu'il n'en mangea et ne vecut à toujours. l'Eternel Dieu le Chaſſa du Jardin d'Heden pour labourer la Terre de laquelle il avoit êté pris *Gen.* III. 22, 23, 24.

Aprés

Aprés cela Adam connut ſa femme laquelle conçut et enfanta vn fils à ſa Reſſemblance ſelon ſon Image Et aprés qu'il eut vecû Neuf cents trente Ans, et engendré des fils et des filles, Il mourut. *Gen.* IV, 1. V. 3. 5. 4.

Or il avint que quand les hommes eurent commencé a multiplier ſur la terre, que la terre etoit corrompüe devant Dieu, et remplie d'extorſion, Et l'Eternel vit que la malice des hommes etoit tres grande en la terre, et que toute l'imagination des penſées du cœur de l'homme n'etoit que mal en tout tems. *Et ils perſevererent dans leur méchanceté* juſqu'à ce que le deluge vint et les détruiſit tous ; Mais Noé ſeulement demeura de reſte, et ce qui etoit avec lui dans l'arche, que Dieu lui avoit commandé de faire ; dans laquelle peu de perſonnes, Savoir, huit furent ſauvées du deluge. *Gen.* VI. 1. 11. 5. *Luc.* XVII. 27. *Gen.* VII. 23. VI. 14. 22. 1 *Pier.* III. 20.

Aprés le Deluge lors que les generations des enfans de Noé furent multipliées, toute la Terre etoit d'vn même Langage, et de même parole, *juſqu'à ce qu'ils entreprirent* de bâtir vne Ville et vne Tour, dont le ſommet allat juſqu'aux cieux ; Et alors l'Eternel confondit leur langage, afin qu'ils n'entendiſſent pas le langage l'vn de l'autre, et l'Eternel les diſperſa de là ſur toute la terre. Et depuis ce tems là l'Eternel diminua les forces de l'homme, et racourcit ſes jours. *Gen.* X. 1. IX. 1. XI. 1. 4. 7. 8. *Pſ.* CII. 24.

ARTICLE SECOND.

Sur

L'Etat preſent de l'Homme dans la Nature,

I°. Sur ſa Mortalité.

IL eſt ordonné aux hommes de mourir vne fois. Les jours de l'homme ſont determinés, le nombre de ſes mois eſt par devers Dieu, Il lui a preſcrit ſes limites, et il ne paſſera pas outre. *Heb.* IX. 27. *Job.* XIV. 5.

La poudre retourne en terre comme elle etoit, et l'eſprit retourne à Dieu qui l'a donné. Qui eſt l'homme qui vivra et ne verra point la mort? Et qui peut ſauver ſa vie du ſepulchre ? Nul homme n'a pouvoir ſur le vent pour arreter le vent, et il n'y a aucune puiſſance contre le jour de la mort, et en la bataille il n'y a point de congé, de même la méchanceté ne delivrera point ceux en qui elle ſe trouve. *Eccl.* XII. 9. *Pſ.* LXXXIX. 48, *Eccl.* VIII. 8.

L'Intention des riches eſt que leurs maiſons durent à toujours et que leurs habitations demeurent d'âge en âge, Et toute fois l'homme qui eſt en honneur, n'y dure point. Car on voit que les ſages meurent, et que pareillement les fous et les inſenſés periſſent ; Et ceux qui ſe confient en leur biens, et ſe glorifient en l'abondance de leur richeſſes ? Nul d'eux

pourtant n'en peut racheter ſon frere, ni donner pour Lui ſa rançon à Dieu, pour faire qu'ils continuent à vivre perpetuellement et qu'ils ne voyent point la foſſe. *Pſ.* XLIX. 7--13.

Nul n'eſt aſſuré de ſavie ; Mais ceux qui ſont elevés pour vn peu de tems, ſont abatus et meurent comme tous les autres et ſont coupés comme le ſommet d'vn epi. La mort ſ'en repaitra, et le ſepulchre conſumera leur belle aparence. *Job.* XXIV. 22. 24. *Pſ.* XLIX. 15.

L'homme meurt, et déchoit ; et quand il eſt treſpaſſé, ou eſt il ? Il ne reviendra plus en ſa maiſon, et ſon lieu ne le reconnoitra plus. Quoy qu'vn arbre ſoit coupé il y a de l'eſperance pour lui qu'encore il ſe renouvellera, et que ſes ſurjons ne defaudront point : Mais quand l'homme eſt vne fois couché dans la terre il ne ſe releve plus juſqu'a ce qu'il n'y ait plus de cieux. *Job.* XIV. 10. 7. 12. VII. 10

Vne Generation paſſe, et vne autre generation vient ; La memoire des morts eſt miſe en oubli, leur amour, leur haine, leur envie eſt deja perie, et ils n'ont à jamais plus aucune part au monde en tout ce qui ſe fait ſous le ſoleil. L'homme ſ'en va en ſa maiſon perpetuelle, et les pleureurs l'environneront par les rües. Par vn homme le peché eſt entré dans le monde, et par le peché la mort, ainſi la mort eſt venüe ſur tous les hommes : Car en Adam tous meurent. *Eccl.* I. 4. IX. 5. 6. XII. 7. *Rom.* V. 12. 1 *Cor.* XV. 22.

II°. Sur la brieveté de la vie humaine.

L'Homme qui eſt nê de femme eſt de courte vie, Voila tu as reduit nos jours a la meſure de quatre doigts, et le tems de nôtre vie eſt comme vn rien devant toy. Toute chair eſt comme l'herbe toute le gloire de l'homme eſt comme la fleur, d'vn Champ, l'herbe ſéche et ſa fleur tombe. Les jours de l'homme ſont comme l'herbe, l'homme fleurit comme la fleur des Champs, Laquelle n'eſt plus ſi vn vent paſſe par deſſus, et ſon lieu ne la reconnoit plus. Nous ſommes tous fenés comme des feuilles. *Job.* XIV. 1. *Pſ.* XXXIX. 5. 1 *Pier.* I. 24. *Pſ.* CIII. 15, 16. *Eſ.* LXIV. 6.

L'homme ſ'enfuïe comme l'ombre, et ne ſ'arrete point ; ſes jours ſont comme l'ombre qui déchine ; Nos jours ſont comme l'ombre ſur la terre, et il n'y a point d'eſperance ; Nos jours paſſent plus vite qu'vn Courier, ils paſſent auſſi vite qu'vn navire de cours, comme vne aigle qui vole rapidement ſur la proye ; Ils finiſſent auſſi tôt qu'vne parole. *Job.* XIV. 2. *Pſ.* CII. 12. 1 *Chr.* XXIX. 25. *Job.* IX. 25, 26. *Pſ.* XC. 9.

Nous n'avons point icy de cité permanente ; mais nous ſommes étrangers et forains comme tous nos peres devant le Seigneur. Car qu'eſt-ce de notre vie ? ce n'eſt certes qu'vne vapeur, qui apparoit pour vn peu de tems et puis s'evanouït. Nous habitons en des maiſons d'argile dont le fondement eſt en la poudriere qui ſont reduits en poudre etant abandon-

nés

nés aux Vers. Il n'y a qu'vn pas entre nous, et la mort. *Heb.* XIII. 14. 1*Chr.* XXIX. 15. *Jaq.* IV. 14 *Job.* IV. 19. 1 *Sam.* XX. 3.

L'homme ne connoit pas même son tems ; *Mais* comme les poissons, qui sont pris au mauvais filé, et comme les oiseaux qui sont attrapés au lacet, Ainsi sont enlacés les fils des hommes au tems de la calamité quand elle tombe sur eux soudainement. *Eccl.* IX. 12.

L'vn meurt au milieu de sa vigueur etant en paix et à son aise, ses vaisseaux sont remplis de lait, et ses os sont abrûvés de moëlle, *l'Autre* meurt dans l'amertume, et n'ayant jamais fait bonne chère ; ses jours ont passé plus legerement que la navette d'vn tisseran, et se sont consumés sans esperance. *Vn autre* dit à son ame, ame tu as des biens amassés pour beaucoup d'années repose toy, mange, et boi, fai grand'chere ; *et cependant* en cette même nuit son ame lui sera redemandée. *Job.* XXI. 23, 24, 25. VII. 6. *Luc.* XII. 19. 20.

Toute chair expirera ensemble, et l'homme retournera dans la poudre : Ils mourront en vn moment, et le fort sera emporté même sans main. *Job.* XXXIV. 15. 20. Eternel donne nous a connoitre nôtre fin, et qu'elle est la mesure de nos jours que nous sachions de combien petite durée nous sommes. *Ps.* XXXIX. 5.

III°. Sur les peines et les travaux auxquels, la vie humaine est sujette.

L'Homme nait pour le travail comme les étincelles volent en haut. *Quoy que* les jours de la vie de l'homme soient courts, *ils sont* cependant mauvais, et pleins d'ennui. Les jours des années de nôtre pelerinage sont courts et mauvais : Tous les jours de l'homme ne sont que douleurs, et son occupation que chagrin ; sa chair pendant qu'elle est sur lui a de la douleur, son ame s'afflige tandis qu'Elle est en lui. *Job.* V. 7. XIV. 1. *Gen.* XLVII. 9. *Eccl.* II. 23. *Job.* XIV. 22.

Il est sujet pendant sa vie à toute sorte de maladie, à toute sorte de Langeur: *Et* par la crainte de la mort, il est toute sa vie assujetti à la servitude. Toutes choses travaillent plus que l'homme ne sauroit dire, c'est vne occupation facheuse que Dieu a donné à l'homme afin qu'il s'y occupe. *Heb.* II. 15. *Eccl.* I. 8. 13.

Toutes les Créatures soupirent, et sont ensemble en travail jusques à maintenant ; et nous memes soupirons en nous memes en attendant la redemption de nôtre corps. Car nous ne sommes point encore parvenus au repos, et à l'heritage que l'Eternel nôtre Dieu nous donne. *Rom.* VIII. 22. 23. *Deut.* XII. 9.

IV°. Sur la vanité de la Condition humaine.

QUI est ce qui connoit ce qui est bon a l'homme en cette vie, pendant les jours de la vie de sa vanité, lesquels il passe comme vne ombre ? Certainement l'homme se promeine parmi ce

qui n'a que l'aparence ; certainement ils ſe tempêtent pour néant, Ceux de bas état ne ſont que vanité, les nobles ne ſont que menſonge: Si on les mettoit tous enſemble dans vne balance, ils ſe trouveroient plus legers que la vanité même. Certainement tout homme eſt toute vanité, quoy qu'il ſoit debout. *Eccl.* VI. 12. *Pſ.* XXXIX. 7. LXII. 10. XXXIX. 6.

Les penſées des hommes ne ſont que vanité. Notre converſation, qui nous a ête enſeignée par nos Peres, eſt vaine. Quel avantage à l'homme de tout le travail qu'il fait ſous le ſoleil ? Qu'eſt ce qu'il a de tout ſon travail, et du tourment de ſon cœur ? *Il* travaille en vain, *Il* vſe ſa force pour neant, et ſans fruit. *Pſ.* XCIV. 12. *Eccl.* I. 3. II. 22. *Eſ.* XLIX. 4.

Quoy que nous nous faſſions des choſes magnifiques, que *nous nous* bâtiſſions des maiſons, que *nous nous* plantions des vignes, Que nous nous faſſions des jardins, et des Vergers, et que nous y plantions toute ſorte d'arbres fruitiers ; Quoyque nous ayons plus de gros et de menu bétail que tous les autres, et que nous nous ſoyons amaſſé de l'argent et de l'or, et des plus precieux joyaux des Roix, et des Provinces, que nous ayons des chantres et des chanteuſes, et que nous jouiſſions des delices des hommes, vne harmonie d'Inſtruments de Muſique, même pluſieurs harmonies de toute ſorte d' Inſtruments ; *Et quoy que* nous ne refuſions rien à nos yeux de tout ce qu'ils demandent, et que nous n'epargnions aucune joye à nôtre cœur, cependant quand nous *conſidererons* toutes nos œuvres que nos mains ont faites, et tout le travail auquel nous nous ſommes occupés pour les faire, Voila tout eſt vanité et tourment d'eſprit, de ſorte que l'homme n'a aucun avantage de ce qui eſt ſous le ſoleil. *Eccleſ.* II. 4.-11.

Et ſi nous eprouvons nôtre cœur par la joye, et que nous luy diſions Or ça pren du bon tems, Nous dirons du ris il eſt inſenſé, et de la joye à quoy ſert-elle ? Si nous apliquons nôtre cœur à connoitre la ſageſſe et à voir les affaires qui ſe font ſur la terre, nous connoitrons que cela eſt auſſi vn tourment d'eſprit : Car ou il y a abondance de ſageſſe il y a abondance de chagrin, et qui ſ'accroit ſçience, ſ'accroit facherie. *Eccl.* II. 1. 2. VIII. 16. I. 17. 18.

L'homme ne peut pas auſſi trouver ce qui ſe fait ſous le ſoleil, laquelle choſe il travaille à chercher, et ne la trouve point ; et même ſi le ſage ſe propoſe de la ſavoir, il ne la peut trouver. Deplus il n'y a point de fin a faire pluſieurs livres : et tant d'etude n'eſt que travail qu'on ſe donne. *Eccl.* VIII. 17. XII. 14.

La memoire du ſage ne ſera point éternelle non plus que celle du fou : parce qu'aux jours à venir tout ſera deja oublié : et comment le ſage meurt-il de même que le fou ? Quand vn homme auroit engendré cent enfans, et vecu pluſieurs Années ; *Et* que ſon travail auroit eté avec ſageſſe ſçience et adreſſe, Qui ſçait ſi celuy à qui il le laiſſera ſera ſage ou fou ? neanmoins il ſera maitre de tout ſon travail, quoy qu'il n'y ait point travaillé et de tout ce en quoy il aura êté ſage ſous le ſoleil : Cela auſſi eſt Vanité. *Eccl.* II. 16. VI. 3. II. 21. 19. 18.

La

La ſageſſe â autant d'avantage ſur la folie, que la lumiere en a ſur les tenebres ; *cependant* la folie eſt *ſouvent* miſe aux plus hauts lieux, et les riches ſont aſſis en bas. La ſageſſe vaut mieux que la force, et toute fois la ſageſſe du pauvre eſt mepriſée, et on n'ecoute point ſes paroles. Puis j'ay regardé tout le travail, et l'adreſſe de Chaque métier, et j'ay veu que l'vn porte envie à l'autre : Cela auſſi eſt vanité et vn tourment d'eſprit. *Eccl.* II. 13. X. 6. IX. 16. IV. 4.

Ne te travaille point pour t'enrichir : car certainement les richeſſes ſe feront des ailes, et ſ'envoleront : Pourquoy donc jetterois-tu tes yeux ſur ce qui ſoudain n'eſt plus ? Car comme le ſoleil ardent n'eſt pas plutôt levé, que l'herbe eſt brulée, et ſa fleur tombée, et ſa belle aparence périe : Ainſi auſſi le riche flétrira avec ſes entrepriſes. *Prov.* XXIII. 4. *Jaq.* I. 11.

Les richeſſes ne durent point à toujours, et la couronne n'eſt pas d'âge en âge. Où il y a beaucoup de bien, il y a beaucoup de gens qui le mangent : et quel profit en a celui qui le poſſede, ſinon qu'il le voit de ſes yeux ? *Il arrive ſouvent* que les richeſſes ſont conſervées a leur maitres afin qu'ils en ayent du mal : Car ces richeſſes là periſſent par vn mauvais traffic, de ſorte qu'on aura engendré vn enfant, et il n'aura rien entre ſes mains : Il mange auſſi tous les jours de ſa vie en tenebres, et il ſe chagrine beaucoup, et ſon mal va juſques à la fureur. *Prov.* XXVII. 24. *Eccl.* V. 11. 13. 14. 17.

Il y a vn mal fréquent entre les hommes ; Savoir qu'il y a tel homme auquel Dieu donne des richeſſes, des biens, et des honneurs tellement que rien ne manque à ſon ame de tout ce qu'il ſauroit ſouhaiter : Mais Dieu ne l'en fait pas Maitre pour en manger, mais vn etranger le mangera. Cela eſt vne Vanité, et vn mal facheux. *Eccl.* VI. 1. 2.

Il y a tel qui eſt ſeul, et qui n'a point de ſecond, auſſi n'a-t'il ni fils ni frere ; et toute fois il ne met nulle fin à ſon travail, même ſon œuil ne voit jamais aſſés de richeſſes ; et il ne penſe point, Pour qui eſt ce que je travaille, et que je me prive moi meme de bien ? Cela auſſi eſt vne vanité, et vne fâcheuſe occupation. *Ecl.* IV. 8.

Il y a des juſtes, auxquels il arrive ſelon l'œuvre des mechans et il y a des méchans auxquels il arrive ſelon l'œuvre des juſtes. Cela auſſi eſt vanité. *On voit auſſi quelquefois* les ſerviteurs à cheval, et les Seigneurs marcher ſur la terre comme les ſerviteurs. *Eccl.* VIII. 14. X. 7.

C'eſt ici vne choſe fâcheuſe entre toutes celles qui ſe font ſous le ſoleil, qu'vn meme accident arrive a tous ; et les hommes ne connoiſſent ni l'amour ni la haine par tout ce qui eſt devant eux. *Eccl.* IX. 3. 1.

L'œuil n'eſt jamais ſoul de voir, ni l'oreille aſſouvie d'ouir : Tout le travail de l'homme eſt pour ſa bouche, toutefois ſon deſir n'eſt jamais aſſouvi ; Qui aime l'argent n'eſt point aſſouvi par l'argent ; et qui aime grand train n'en eſt pas nourri, car ce qui deffaut ne ſe peut nombrer. *Eccl.* I. 8. VI. 7. V. 10. I. 15.

Avoir des deſirs vagues, C'eſt vne vanité, et un tourment d'eſprit. La

grace

grace trompe, et la beauté S'evanouit; Dans la multitude des Songes il y a des vanités, aussi y en a-t'il beaucoup, dans la multitude des paroles. *Pun donc que* quand on a beaucoup, on a tant plus de vanité, quel avantage en a l'homme? *Eccl.* VI, 9, *Prov.* XXXI. 30, *Eccl.* V. 7. VI. 11.

Que vaut l'homme duquel le souffle est dans ses narrines? Il S'en retournera nud comme il est sorti du ventre de sa mére, s'en allant comme il est venu, et n'emportera rien de son travail auquel il a employé ses mains: Comme il est venu aussi s'en va-t'il; et quel avantage a-t'il d'avoir travaillé pour du vent. *Es.* II, 22. *Eccl.* V. 15. 16.

Il amasse des biens, et il ne sait qui les recueillira; Ses enfans seront avancés, et il n'en Saura rien; ou ils seront abaisses, et il ne S'en Souciera point. On ne se Souvient plus *dans le Sepulchre* des choses qui ont precedé, Aussi ne se souviendra-t'on point des choses qui Seront ci-aprés parmi ceux qui viendront ensuite. *Ps.* XXXIX. 7. *Job.* XIV. 21. *Eccl.* I. 11.

Ce qui a été, c'est ce qui sera. Et ce qui a été fait, c'est ce qui se fera, et il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Quoy que ce soit nos péres ont herité le mensonge et la vanité, et les choses aux quelles il n'y a point d'vtilité: *Et quoy que* ce train leur tourne a folie, neanmoins leurs Successeurs prennent plaisir a leurs enseignemens. *Eccl.* I. 9. *Jer.* XVI. 19. *Ps.* XLIX. 14.

Voici, n'est-ce pas de'par l'Eternel des armées, que les Peuples travaillent pour en donner tout son saoul au feu, et que les Nations se lassent pour en donner tout son saoul à la vanité? Ils ont tissu des toiles d'araignées; Leurs toiles ne serviront point à faire des vêtemens, et on ne se couvrira point de leurs ouvrages. C'est pourquoy ne vous détournés point d'aprés l'Eternel, mais servez l'Eternel de tout vôtre cœur: Ne vous en détournés point, car ce seroit vous détourner aprés des choses de néant, qui ne vous aporteroient aucun profit, et qui ne vous delivreroient point, Car toutes les Creatures sont sujettes à la vanité. *Hab.* II. 13. *Es.* LIX. 5, 6. 1 *Sam.* XII. 20. 21. *Rom.* VIII. 20.

Je suis ennuyé de la vie, et je ne vivrai pas toujours, car mes jours ne sont que vanité. Comme le serviteur ne respire que l'ombre, et l'ouvrier attend son salaire; Ainsi mon Ame a soif de Toi ô Dieu, ma chair te desire en cette terre deserte; car ta gratuité est meilleure que la vie. *Job.* VII. 16. 2. *Ps.* LXIII. 2. 4.

V^a. Sur l'Ignorance de l'homme.

L'Homme privé de sens devient intelligent, encore que l'homme naisse comme vn âne sauvage: *Il* dit, jacquerrai la sagesse, mais elle s'est eloignée de lui: Car les raisonnemens des sages sont vains, *Job.* XI. 12. *Eccl.* VIII. 23 1 *Cor.* III. 20.

Nous ne sommes que du jour d'hier, et nous ne savons rien. Nous attendons la lumiere, et voici les tenebres, la splendeur, et nous marchons dans l'obscurité; Nous tâtonnons aprés la paroi comme des aveugles;

Nous

Nous bronchons en plein midi comme sur la brune. Nous ne connoissons point le chemin de la paix, il n'y a point de jugement dans nos sentiers ; Nous nous pervertissons dans nos voyes. *Job.* VIII. 9. *Es.* LIX. 9. 10. 8.

La voye de l'homme ne depend pas de lui, et il n'est pas au pouvoir de l'homme qui marche d'adresser ses pas. Les pas de l'homme sont de par l'Eternel, comment donc l'homme entendra-t'il sa voye ? Le cœur de l'homme delibere de sa voye, mais l'Eternel adresse ses pas. *Jer.* X. 23. *Prov.* XX. 24. XVI. 9.

Si quelcun pense savoir quelque chose, il n'a encore rien connu comme il faut connoitre. Ne te vante point du jour du lendemain, car tu ne sais pas ce que la journée enfantera. Nous ne savons pas ce qui arrivera le lendemain. 1*Cor.* VIII. 2. *Prov.* XXVII. 1. *Jaq.* IV. 14.

Les grands ne sont pas toujours sages, et les vieillards n'entendent pas toujours le droit. Ou est le sage ? Ou est le scribe ? Ou est le disputeur de ce siecle ? Leur sagesse, et leur science les a pervertis, Ils se sont lassés de la multitude de leur Conseils. *Car* la sagesse de ce monde et des Princes de ce monde s'en va à neant. *Job.* XXXII. 9. 1 *Cor.* I. 20. *Es.* XLVII. 10. 13. 1*Cor* II. 6.

Il y a telle voye qui semble droite a l'homme, mais dont la fin sont les voyes de la mort. La folie de l'homme renverse sa voye, et son cœur se dépite contre l'Eternel. Ou trouvera-t'on la sagesse ? et ou est le lieu de l'intelligence ? L'homme ne connoit pas sa valeur, et elle ne se trouve pas dans la terre des vivans. *Prov.* XVI. 25. XIX. 3. *Job.* XXVIII. 12. 13.

VI°. Sur La foiblesse, et l'Incapacité de l'homme.

NOus ne sommes pas capables de nous mêmes, de penser quelque chose, comme de nous mêmes, mais nôtre capacité vient de Dieu. 2*Cor.* III. 5. Il n'y a point de force en nous, et nous ne savons ce que nous devons faire, mais nos yeux sont sur toy, O Eternel. *Nous ne pouvons* avoir aucune puissance, si elle ne nous est donnée d'en haut. *Et nous* ne pouvons pas transgresser le commandement, *ou la permission* du Seigneur pour faire du bien ou du mal, plus ou moins, de nous mêmes. 2*Chr.* XX. 12. *Jean.* XIX. 11. *Nomb.* XXII. 18. XXIV. 13.

C'est Dieu qui produit en nous le vouloir et le parfaire, de son bon plaisir. Eternel, tu nous dresseras la paix ; car aussi tu nous a fait toutes nos affaires. De sorte que ce n'est ni du voulant, ni du courant, mais de Dieu qui fait misericorde. Celuy qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien, mais Dieu qui donne l'accroissement. *Phil.* II. 13. *Es.* XXVI. 12. *Rom.* IX. 16. 1*Cor.* III. 7.

Qui est ce qui par son souci puisse adjouter à sa taille une coudée ; ou puisse faire un cheveu blanc ou noir ? Le Roy n'est point sauvé par une grosse armée

armée, et l'homme puissant n'échape point par sa grande force. *Mat.* VI. 27. V. 36, *Ps.* XXXIII. 16.

Nous ferons prouesse en Dieu, car la delivrance qui vient de l'homme est vanité; Car quelle est nôtre force que nous puissions esperer? Les mechans machinent des entrepriſes dont ils ne pourront venir a bout. Qu'ils forment vn dessein, et il sera dissipé: qu'ils disent la parole et elle n'aura point d'effet: car le Dieu fort est avec nous. *Ps.* LX. 14. 13. *Job.* VI. 11. *Ps.* XXI. 12. *Es.* VIII. 10.

VII°. Sur La Corruption de l'homme.

PAR vn homme le peché est entré dans le monde; et par la desobeïssance d'vn seul plusieurs ont été rendus pécheurs. Dieu avoit fait l'homme droit, mais l'homme a cherché beaucoup de paroles. Nôtre premier Pere a peché, et nos Docteurs ont forfait contre l'Eternel. Et toute chair a corrompu sa voye sur la terre. *Rom.* V. 12. 19. *Eccl.* VII. 29. *Es.* XLIII. 27. *Gen.* VI. 12.

Qu'est ce que de l'homme mortel pour être pur, et de celuy qui est né de femme, pour être juste? Voilà *il* a été formé en iniquité, et *sa* mere l'a echauffé en peché; *Et* toute l'Imagination du cœur de l'homme n'est que mal des sa jeunesse. *Nous Sommes* vne race de gens malins; qui avons succedé a nos Peres comme vne race d'hommes pecheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colére de l'Eternel. *Job.* XV. 14. *Ps.* LI. 7. *Gen.* VIII. 21. *Es.* I. 4. *Nomb.* XXXII. 14.

Nous avons peché contre l'Eternel nôtre Dieu, nous et nos Peres: dés nôtre jeunesse, mêmes jusqu'a aujourd'huy: et nous sommes tous de nature enfans de colére. *Les* enfans des hommes se sont corrompus, et se sont rendus abominables et puants en leur faits; Il n'y a personne qui face bien pas même vn seul. *Jer.* III. 25. *Eph.* II. 3. *Ps.* XLIV. 2. 1. 3.

Nous avons tous été errans comme des brebis: nous nous sommes detournés châcun a son propre chemin: tous ont peché, et sont privés de la gloire de Dieu; et tout le monde est plongé dans le mal. *Es.* LIII. 6. *Rom.* III. 23. 1 *Jean.* V. 19.

Si nous disons que nous n'avons point de peché, nous nous seduisons nous mêmes, et la verité n'est point en nous. Car il n'y a pas vn homme droit entre les hommes, Il n'y a point d'homme qui ne peche; *Mais* nous bronchons tous en plusieurs choses; *Et* il ne se peut faire qu'il n'arrive des scandales: Qui peut *donc* dire, I'ay entierement netoyé mon cœur; je suis nêt de mon peché, *Puis qu'il* n'y a pas vn homme juste sur la terre, qui fasse bien, et ne peche point? 1 *Jean.* I. 8. *Mich.* VII. 2. 1 *Roix.* VIII. 46. *Jaq.* III. 2. *Luc.* XVII. 1. *Prov.* XX. 9. *Eccl.* VII. 20.

L'Ecriture a tout renfermé sous le peché; les Juifs aussi bien que les Gentils, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu. Car tous ceux qui sont des œuvres de la Loy sont sous la malediction: car il est écrit Maudit est quiconque ne persiste dans toutes

toutes les choſes qui ſont écrites dans le livre de la Loy, pour les faire. C'eſt pourquoi nulle chair ne ſera juſtifiée devant Dieu par les œuvres de la Loy. Or *la plus grand partie du monde* a été pendant long tems ſans le vray Dieu, ſans Sacrificateur qui enſeignât, et ſans Loy. Et ils converſoient dans les convoitiſes de leur chair, accompliſſant les deſirs de la chair, et de leurs penſées ; et ſe conduiſant ſelon le train de ce monde. *Gal.* III. 22. *Rom.* III. 9. 19. *Gal.* III. 10. *Rom.* III. 20. 2 *Chr.* XV. 3. *Eph.* II. 3. 2.

Combien l'homme qui boit l'iniquité comme l'eau, eſt-il abominable et püant ? Le cœur de l'homme eſt trompeur, et deſeſperément malin par deſſus toute choſes, qui le connoitra ? Les hommes aiment mieux les ténebres que la lumiere, parce que leurs œuvres ſont mauvaiſes. *Job.* XV. 16. *Jer.* XVII. 9. *Jean.* III. 19.

Parce que la ſentence contre les œuvres mauvaiſes ne ſ'execute point incontinent, c'eſt-pourquoy le cœur des hommes eſt plein au dedans d'eux d'envie de mal-faire. Le cœur des hommes eſt plein de maux, et ils ont des folies dans leur cœur durant leur vie, et aprés cela ils vont vers les morts. *Eccl.* VIII. 11. IX. 3.

En nous c'eſt-à-dire dans nôtre chair il n'habite point de bien, parce que le vouloir eſt bien attaché à nous : mais nous ne trouvons pas le moyen d'accomplir le bien. L'Eſprit eſt prompt mais la chair eſt foible. *Et quoy que* nous prenions plaiſir à la Loy de Dieu quant à l'homme interieur : Nous avons *cependant* vne autre loy dans nos membres, qui combat *continuellement* contre la loy de nôtre entendement, et qui nous rend captifs ſous la Loy du peché, laquelle eſt dans nos membres ; de ſorte que ſouvent nous ne faiſons pas ce que nous voulons, mais nous faiſons ce que nous haiſſons : Car la chair combat contre l'eſprit, et l'eſprit contre la chair ; et ces choſes ſont oppoſées l'vne à l'autre, *de ſorte que*, nous ne faiſons pas toujours ce que nous voulons : *Car* nous ne faiſons pas le bien que nous voudrions faire, et nous faiſons le mal que nous ne voudrions pas faire. *Rom.* VII. 18. *Matt.* XXVI. 41. *Rom.* VII 22. 23. 15. *Gal.* V. 17. *Rom.* VII. 19.

Nôtre pieté eſt comme vne nuée du matin, et comme vne roſée du matin qui ſ'en-va. Nous ſommes tous devenus comme vne choſe ſouillée, et toutes nos juſtices ſont comme le drapeau ſouillé. Quand nous aurons fait toutes les choſes qui nous ſont commandées, nous ſommes encore des ſerviteurs inutiles. Et nous ſommes trop petits au prix de toutes les faveurs de Dieu. Oſée VI. 4. *Eſ.* LXIV. 6. *Gen.* XXXII. 10.

O Eternel, ſi tu prens garde aux iniquités, Seigneur, qui eſt-ce qui ſubſiſtera ? N'entre point en jugement avec ton ſerviteur parce que nul vivant, ne ſera juſtifié devant toy. *Pſ.* CXXX. 3. CXLIII. 2.

Chaque voye de l'homme luy ſemble droite : mais l'Eternel *qui* péſe les cœurs, *et* les eſprits, connoit ſa folie, et ſes fautes ne luy ſont point cachées. *Prov.* XXI. 2. XVI. 2. *Pſ.* LXIX. 6.

Quand quelcun eſt tenté, qu'il ne diſe point, Je ſuis tenté de Dieu ;

car Dieu ne tente perſonne ; Mais chacun eſt tenté quand il eſt attiré, et amorcé par ſa propre convoitiſe, puis quand la convoitiſe a conçû elle enfante le peché, et le peche etant amené, à ſa fin, engendre la mort. *Jaq.* I. 13. 14. 15.

Les miſericordes, et les pardons ſont du Seigneur nôtre Dieu, car nous nous ſommes rebellez contre luy. *C'eſt-pourquoy nous* devons dire, Eternel, Qu'eſt-ce que de l'homme mortel que tu en faſſes vn ſi grand cas : et que tu penſes a lui ? Que tu le viſites chaque matin ; et que tu le ſondes à tout moment. ? *Dan.* IX. 9. *Job.* VII. 17. 18.

CHAP.

CHAPITRE IV.

Sur
La Redemption des hommes par J. Chriſt Le fils de Dieu, avec le Pere et le St. Eſprit.

Introduction à ce CHAPITRE,

LES verités renfermées dans ce chapitre ſont du nombre de celles que l'homme devoit néceſſairement connoitre pour ſa propre tranquilité, ſa conſolation, et ſon bonheur ; mais qu'il n'auroit jamais pû découvrir par les ſeules lumieres de la nature, ce qui prouve d'vne maniere démonſtrative la néceſſité d'vne révelation.

En effet, qu'y avoit-il de plus néceſſaire à l'homme, pour ſon propre bonheur, que de connoitre par quel moyen il devoit r'entrer en grace avec Dieu ? mais comment auroit il pu connoitre ce moyen ? N'eſt-ce pas à la partie offenſée de propoſer les moyens et les conditions ſous leſquelles elle veut ſe réconcilier avec l'offenſant ? Et comment connoitra-t'on ces moyens et ces conditions, ſi elle ne les declare pas elle-même ? D'ailleurs cette voye de réconciliation etoit ſi fort au deſſus des lumierés de la natûre, que quelque vaſte, quelqu'étendu que l'Eſprit de l'homme, pût être, il auroit toujours cherché inutilement, il auroit toujours vécu dans cette cruelle incertitude dans laquelle le Prophéte Michée ſupoſe cet homme, qu'il fait parler de cette maniere au 6. Chap : de ſon livre ; Avec quoi préviendrai-je l'Eternel, et me préſenterai-je devant le Dieu Souverain ? &c. jamais il n'auroit pu découvrir, que Dieu feroit en Chriſt réconciliant le monde avec ſoi, et ne leur imputant point leur péchez ; c'eſt vn myſtere que l'œil ne pouvoit jamais voir, ni l'oreille entendre, et qui ne pouvoit jamais monter dans le cœur d'aucun homme, ſi Dieu ne nous l'eut révelé par ſon St. Eſprit. Voyés ſur ce ſujet nôtre Diſſertation,

Ce n'eſt donc que par l'Ecriture, Ste. que nous pouvons aprendre, ce que Dieu a fait, les moyens qu'il a employé pour nous réconcilier avec Soy ; c'eſt ce qui fait la matiere de ce chapitre, ou l'on donne vn recueuil exact et fidelle des paſſages de l'Ecriture qui traittent de la redemption des hommes par Jeſus Chriſt le Fils de Dieu, avec la Pere, et le St. Eſprit.

Dans le 1.*er* article on prouve que Dieu le Pere nous a rachetez par ſon Fils J. Chriſt. Dans le 2d. on examine la Nature de J. Chriſt, et l'on prouve 1°. quil eſt Dieu, 2°. qu'il eſt homme, 3°. qu'il eſt vrai Dieu, et vrai homme en Vnité de perſonne. Dans le 3. Article, on examine les moyens

moyens par lesquels J. Christ a opere nôtre salut, 1°. en accomplissant toute la Loy, 2°, en établissant vne nouvelle alliance, 3°. en mourant pour nos pechés, 4°. en ressuscitant pour nôtre Justification, 5°. en montant au Ciel pour Interceder pour nous, Dans le 4e. article on considere les moyens par lesquels le St. Esprit contribue à nôtre redemption; et d'abord l'on prouve que le St. Esprit est Dieu, l'on examine ensuite ses operations extraordinaires dans les Apotres; Et enfin les operations ordinaires de cet Esprit St. dans les fidelles. Dans le 5e. article on voit quel est le Royaume de J. Christ, savoir l'Eglise, comment il l'a fondée, les personnes qu'il a choisies pour la conduire. Le 6e. article traitte de la derniere venüe de J. Christ pour juger les vivans et les morts. Enfin dans le 7e. article on raporte les passages de l'Ecriture qui établissent fortement l'Unité de l'Essence dans la Trinité des Personnes, et la Trinité dans l'Unité.

Il faut avoüer quece sont là des mysteres capables de confondre vne raison orgueuilleuse qui ne veut rien recevoir que ce qu'elle comprend parfaitement, et qui rejette comme incroyable ou même absurde ce qu'elle ne comprend pas de cette maniere, confondant mal à propos, les choses contraires à la raison avec celles qui sont au dessus de la raison. Mais vne personne bien disposée penetrée de respect pour Dieu, et qui desire ardemment son salut, Contente d'avoir de bonnes preuves pour croire que c'est Dieu qui a parlé par les Prophetes, les Evangelistes, et les Apôtres, qui nous ont laissé les Stes. Ecritures ; recevra avec humilité, foy, et obeïssance, toutes les verités renfermées dans ces livres sacrés ; Elle ne sera point surprise si elle ne peut pas rendre d'autre raison de plusieurs dogmes de la Religion, sinon, que Dieu l'a dit dans sa parole, parce qu'elle sentira son ignorance, et l'Incapacité dans laquelle elle est de comprendre parfaitement plusieurs choses dans la nature, qu'elle sent, et qu'elle voit tous les jours, mais dont elle ne sauroit rendre aucune raison. Enfin elle admirera la sagesse infinie, aussi bien que l'Immense Charité de Dieu qui a daigné sacrifier son propre Fils, faire Celuy qui n'avoit point connu le peché, être peché pour nous afin que nous fussions justice de Dieu en Luy, ce qui étant la demonstration la plus sensible que Dieu pût donner aux hommes de sa haine de son aversion pour le peché, de ce qu'ils doivent attendre, si aprés vn tel sacrifice ils pechent encore volontairement : sera aussi pour tout bon Chretien le plus fort le plus puissant motif pour l'engager a bien vivre.

ARTICLE I.

Que Dieu le Pere nous a rachetés par son Fils.

QUAND l'acccomplissement des tems est venu, Dieu nôtre Pere, *et* nôtre Redempteur, *qui est encore d'vne façon plus particuliere et extraordinaire*, le Pere de Nôtre Seigneur J. Christ, a envoyé son Fils pour être le Sauveur du monde. En cecy est manifestée la cha-

charité de Dieu envers nous, que Dieu a envoyé son fils vnique dans le monde, pour être la propitiation pour nos pechés afin que nous vivions par lui ; et afin que quiconque croit en lui ne periſſe point, mais qu'il ait la vie Eternelle. *Gal.* IV. 4. *Eſ.* LXIV. 8. XLVII. 4. *Rom.* XV. 6. 1 *Jean* IV. 14. 9. 10. 9. *Jean.* III. 15.

Dieu n'a pas envoyé son fils au monde pour condamner le monde ; Mais afin que le monde fut ſauvé par Lui. Dieu, qui a crée toutes choſes par J. Chriſt, etoit en Chriſt réconciliant le monde avec ſoi, et ne leur imputant point leur pechés : car le bon plaiſir du Pere a été que toute plenitude habitât en lui. Et de réconcilier par lui toutes choſes avec ſoi, ayant fait la paix par le ſang de ſa croix, tant les choſes qui ſont dans les Cieux, que celles qui ſont dans la Terre. *Jean.* III. 17. *Eph.* III. 9. 2 *Cor.* V. 19. *Col.* I. 19. 20.

Le Pere aime le fils, et lui a donné toutes choſes en main ; et il a annoncé les paroles de Dieu ; car Dieu ne lui a point donné l'Eſprit par meſure; Dieu l'a oint du St. Eſprit, et de Vertu ; et il *a* été aprouvé de Dieu par les vertus, par les merveilles, et par les ſignes, que Dieu a faits par lui. *Jean.* III. 35. 34. *Act.* X. 38. II. 22.

Ce Jeſus ayant été livré par le conſeil defini, et par la Providence de Dieu, *il a été pris par les méchans* pour être mis en croix, et il a été mis à mort par les mains des méchans : Dieu a fait Seigneur et Chriſt, ce meme Jeſus qui a été crucifié ; Et il l'a élevé par ſa dextre pour être le Prince et le Sauveur, pour donner la repentance à ſon Peuple, et la remiſſion des pechez. *Act.* II. 23. 36. V. 31.

Et il l'a fait aſſeoir à ſa dextre dans les lieux celeſtes, par deſſus toute Principauté, et Puiſſance, et Vertu, et Seigneurie, et par deſſus tout Nom qui ſe nomme, non ſeulement dans ce ſiécle, mais auſſi dans celui qui eſt à venir : Et il a aſſujetti toutes choſes ſous ſes pieds, et il l'a donné ſur toute choſe pour être Chef à l'Egliſe. *Eph.* I. 20. 21. 22.

Le Pere ne juge perſonne, mais il a donné tout jugement au Fils. *Car* c'eſt lui que Dieu a ordonné pour être le Juge des vivans, et des morts. Auquel le Pere a donné puiſſance ſur toute chair, afin qu'il donnât la vie éternelle à tous ceux que le Pere Lui a donné. *Jean* V. 22. *Act.* X. 42. *Jean* XVII. 2.

Jeſus ayant receu de ſon Pere la promeſſe du St. Eſprit ; Le Pere l'a envoyé en ſon nom ; Afin que nous fuſſions juſtifiés au nom du Seigneur Jeſus, et par l'Eſprit de nôtre Dieu. *Act* II. 33. *Jean* XIV. 26. 1 *Cor.* VI. 11.

C'*eſt ainſi* que Dieu a viſité et delivré ſon Peuple ; Ainſi qu'il en a parlé par la bouche de ſes Sts. Prophétes, qui ont été de tout tems : *Et a accompli* la miſericorde *promiſe* à nos Peres, et s'eſt ſouvenu de ſa Ste Alliance ; Qu'il nous donneroit, qu'aprés avoir été delivrés de la main de nos ennemis, nous lui ſervirions ſans crainte, en ſainteté, et en juſtice devant lui tous les jours de nôtre vie, *Luc.* I. 68——75.

Beni

Beni ſoit Dieu, qui eſt le Pere de N. S. J. Chriſt, qui nous a benis, et élus en lui, avant la fondation du monde, et predeſtinés pour nous adopter à ſoi, par J. Chriſt, ſelon le bon plaiſir de ſa volonté, à la loüange de la gloire de ſa grace, par laquelle il nous a rendus agreables en ſon bien-aimé, Et laquelle il a fait abonder ſur nous en toute ſageſſe et intelligence. Nous ayant donné à connoitre le ſecret de ſa volonté, ſelon ſon bon plaiſir, qu'il avoit premierement arrêté en ſoy. Afin qu'en la diſpenſation de l'accompliſſement des tems il receuillit enſemble tout en Chriſt, tant ce qui eſt dans les Cieux, que ce qui eſt dans la Terre en lui même. *Eph.* I. 3.——10.

ARTICLE II.

Sur La Nature de Chriſt

I°. Chriſt eſt Dieu.

AU Commencement etoit la Parole, et la Parole etoit avec Dieu et cette Parole etoit Dieu, Par elle toutes choſes ont été faites; et ſans elle rien de ce qui a été fait n'a été fait, J. CHRIST eſt le Seigneur de tous, Le ſeul Seigneur, par lequel ſont toutes choſes, et nous par lui; qui eſt Dieu ſur toutes choſes benit éternellement. Par lequel auſſi Dieu a fait les ſiecles. *Jean.* I. 1. 3. *Act.* X. 36. 1 *Cor.* VIII. 6 *Rom.* IX. 5. *Heb.* I. 2.

Par Luy ont eté créées les choſes qui ſont dans les Cieux, et celles qui ſont ſur la Terre, viſibles, et inviſibles; ſoit les Trônes, ou les Dominations, ou les Principautés, ou les Puiſſances: toutes choſes ont été créées par lui, et pour lui. Et il eſt avant toutes choſes, et toutes choſes ſubſiſtent par lui: Il ſoutient toutes choſes par ſa parole puiſſante. *Col.* I. 16. 17. *Heb.* I. 3,

C'eſt ici le fils bien-aimé *de Dieu*, auquel il prend tout ſon plaiſir. L'Vnique engendré du Pere, qui procede, et qui vient de Dieu; la reſplendeur de ſa gloire, la marque engravée de ſa perſonne: en qui habite corporellement toute plenitude de Divinité. *Mat*, III. 17, *Jean.* I. 14. VIII. 42. *Heb.* I. 3. *Col.* II. 9.

Comme le Pere a la vie en ſoi même, auſſi a-t'il donné au Fils d'avoir la vie en ſoy meme. Lui et le Pere ſont Vn, Il eſt dans le Pere, et le Pere eſt en Luy; Tout ce que le Pere a eſt ſien: et tout ce que le Pere fait le Fils le fait auſſi ſemblablement. *Jean.* V. 26. X, 30. XIV. 11. XVI 15. V. 19.

Il a dit auſſi que Dieu etoit ſon Pere ſe faiſant ainſi égal a Dieu. Il eſt le premier, et le dernier; Celui qui vit, et qui a été mort, et voici il eſt vivant au ſiecle des ſiecles; J. Chriſt, eſt le même hier, et aujourd'huy,

et

et il le ſera éternellement, *Car ainſi* a dit Dieu au Fils, Ton Thrône ô Dieu eſt au ſiecle des ſiecles, et le Sceptre de ton Royaume eſt vn Sceptre de droiture, et d'equité. *Jean.* V. 18. *Apoc.* I. 17. 18. *Heb.* XIII. 8, 1. 8.

Grand eſt le myſtere de Dieu le Pere, et de Chriſt, En qui ſont cachés tous les threſors de la Sageſſe, et de la Science. *Col.* II. 2. 3.

Jeſus connoiſſoit tous les hommes; et il n'avoit pas beſoin qu'aucun lui rendit temoignage de l'homme, car lui meme connoiſſoit ce qui etoit dans l'homme. Il Savoit dés le commencement qui ſeroient ceux qui croiroient en lui, et qui ſeroit celui qui le trahiroit. *Et quand quelques* vns raiſonnoient en eux mêmes, il connoïſſoit leur penſees; Car il eſt le Scrutateur des cœurs, et des reins. Nous ſavons qu'il connoit toutes choſes et par cela nous croyons que le Pere l'a envoyé. *Jean.* II. 24. 25. VI. 64. *Marc.* II. 8. *Luc.* V. 22. *Apoc.* II. 23. *Jean.* XVI. 30.

Toute-puiſſance lui a été donnée au Ciel, et en la Terre ; *et* les œuvres qu'il a fait rendent temoignage de lui ; Car les vents et la mer lui obeïrent. Il commandoit avec authorité aux eſprits immondes, et ils lui obeïſſoient. *Il a auſſi fait* pluſieurs autres œuvres merveilleuſes que nul autre que *lui* n'a faites, *Mat.* XXVIII. 18. VIII. 27. XXI. 15. *Marc.* I. 27. *Jean.* V. 36. *Luc.* IV. 36. *Jean.* XXI. 25. XV. 24.

Il avoit pouvoir en la terre de pardonner les pechés, et qui eſt-ce qui peut pardonner les pechez, ſinon vn ſeul Dieu? Comme le Pere reſſuſcite les morts et les vivifie ſemblablement auſſi le Fils vivifie ceux qu'il veut. *Mat.* IX. 6. *Marc.* II. 7. *Jean.* V. 21.

Et il donna à ſes diſciples puiſſance et authorité ſur tous les Diables, et ſur les eſprits immondes pour les jetter dehors, et pour guerir toute ſorte de maladie, et toute ſorte de langueur. *Luc,* IX. 1. *Mat.* X. 1.

Nous pouvons toutes choſes en Chriſt qui nous fortifie; et hors de lui nous ne pouvons rien faire; Il peut même ſ'aſsujettir toutes choſes. C'eſt lui qui ouvre et perſonne ne ferme, qui ferme et perſonne n'ouvre ; et qui a les clefs de l'Enfer et de la Mort. *Phil.* IV. 13. *Jean.* XV. 5. *Phil.* III. 21. *Apoc.* III. 7. I. 18.

C'eſt Lui qui eſt le Saint, le Veritable, J. Chriſt le Juſte, qui rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Il eſt le Chemin, la Verite, et la Lumiere, la Réſurrection, et la Vie ; qui donne la grace, la paix, et la vie éternelle. *Apoc.* III. 7. I *Jean.* II. 1, *Apoc.* II. 23. *Jean.* XIV. 6. I. 9. XI. 25. *Eph.* IV. 7. *Jean.* XIV. 27. X. 28.

Il nous a donné vn entendement pour connoitre le vrai Dieu, et nous ſommes dans le veritable, ſavoir en ſon fils J. Chriſt; c'eſt Lui qui eſt le vray Dieu. Ses diſciples l'ont adoré pendant qu'il etoit avec eux au monde, *et* aprés qu'il a été élevé au Ciel; le Pere là glorifie de la gloire qu'il avoit eu par devers lui avant que le monde fut fait. *Et ſes Apotres* ont preché, baptiſé, et beni *les hommes* en ſon nom; *Ils lui ont adreſſé leurs prieres, leurs actions de grace, et ont attendu de lui la grace, la miſericorde et la paix, et toutes les autres benedictions Spirituelles.* I *Jean.* V. 20. *Mat.* XXVIII

17. XX. 20 *Jean.* XVII. 12. *Luc.* XXIV. 51. 52. *Jean.* XVII. 5. *Act.* X. 17. II. 38. 1 *Tim.* I. 2. *Act.* VII. 59. 1 *Theſſ.* III. 11. 1 *Tim.* I. 12. 2. *Eph.* I. 3. IV. 8.

Ces choſes ſont écrites, afin que nous croyons que Jeſus eſt le Chriſt, le Fils de Dieu; que nous mettions en Luy nôtre confiance; et que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere: Qui dit lors qu'il introduiſit dans le monde ſon Fils premier-né, que tous les Anges de Dieu l'adorent. C'eſt la doctrine de nôtre Grand Dieu, et Sauveur J. Chriſt. Auquel ſoit gloire et maintenant, et juſqu'au jour de l' Eternité. Amen. *Jean.* XX. 31. *Matt.* XII. 21. *Jean.* V. 23, *Heb.* I. 6. *Tit.* II. 10. 13. 2 *Pier.* III. 18.

IIº. CHRIST eſt Homme.

CHRIST etant en forme de Dieu, n'a point eſtimé que ce fût vne vſurpation d'etre égal à Dieu: Toute-fois il ſ'eſt aneanti ſoi-meme, ayant pris la forme de ſerviteur, fait à la reſſemblance des hommes; et il a été trouvé en figure comme vn homme; Etant fait de femme; en forme de Chair de peché. *Phil.* II. 5—8. *Gal.* IV. 4. *Rom.* VIII. 3.

Il eſt deſcendu du Ciel, du ſein de ſon Pere; et etant fait vn peu moindre que les Anges, comme les enfans participent à la chair et au ſang, luy auſſi a participé aux mêmes choſes. La parole a été faite chair et a habité parmi nous; Car certes il n'a pas pris les Anges mais il a pris la ſemence d' Abraham; il a été fait de la ſemence de David ſelon la chair. *Jean.* III. 13. I. 18. *Heb.* II. 9. 14. *Jean.* I. 14 *Heb.* II. 16. *Rom.* I. 3.

Or la naiſſance de J. Chriſt a été telle. Comme Marie ſa Mére eut été fiancée à Joſeph, avant qu'ils fuſſent enſemble, le St. Eſprit ſurvint en elle, et la vertu du Tres-haut la couvrit de ſon ombre, et ainſi elle conçut. et enfanta vn fils, qui fut apellé Jeſus, et parce qu'elle avoit conçû du St. Eſprit, ce Saint, qui nâquit d'elle, fut apellé le Fils de Dieu, et Emmanuel ce qui veut dire, DIEV AVEC NOUS. *Matt.* I. 18. *Luc.* I. 35. 31. *Matt.* I. 23.

Et quand il fut né ſa Mére l'emmaillota, et le coucha dans vne crêche: Et il ſ'avança en ſageſſe et en ſtâture, et en grace envers Dieu, et envers les hommes, et il etoit ſujet à ſes Parents: Il fut tenté par le Diable: il eut faim; et fut fatigué, et n'eut pas vn lieu ou il pût repoſer ſa tête, il a pleuré, et a été affligé; *Luc.* II. 7. 52. 51. 41. IV. 12. *Matt.* XI. 12. *Jean.* IV. 6. *Matt.* VIII. 20. *Jean.* XI. 35. *Matt.* III. 5.

Il a pris luy même nos langueurs, et ſ'eſt chargé de nos maladies; et il a été tenté comme nous, et ſ'eſt fait ſemblable à ſes freres en toutes choſes excepte le peché; *Car ainſi* faloit-il quil fut, afin qu'il pût être vn Souverain Sacrificateur, miſericordieux, et fidelle, dans les choſes qui doivent être faites envers Dieu, afin de faire la propitiation pour les pechés du Peuple,

Car

Car parce qu'il a soufert etant tenté, il peut aussi secourir ceux qui sont tentés. *Mat.* VIII. 17. *Hebr.* IV. 15. II. 17. 18.

Sans contredit le Mystere de pieté est Grand, Dieu manifesté en chair, Justifié en esprit, vû des Anges, prêché aux Gentils, crû au monde, et élevé en Gloire, 1 *Tim.* III. 16.

III°. Le Caractere de J. Christ, qui est tout ensemble Dieu et homme en Vnité de personne.

L'Enfant nous est né; et on apellera son nom l'Admirable. le Conseiller, le Dieu fort, et puissant, Le Pere d'éternité, le Prince de paix, *Es.* IX. 5.

Il est celui qui devoit venir : Celui duquel Moïse a écrit dans la Loy, et les Prophetes aussi : le Christ de Dieu ; Le Christ le Seigneur, l'Elû de Dieu, le Messie ; c'est à dire le Christ, ou l'Oint. Il est ce Prophete qui devoit venir au monde ; un Docteur venu de Dieu pour enseigner la voye de Dieu en Verité. *Matt.* XI. 3. *Jean*, I. 45. *Luc.* IX. 20. II. 11. XXIII. 35. *Jean.* I. 41. *Act.* IV. 27. *Jean.* VI. 14. III. 2. *Matt.* XXII. 16.

Il est né pour cela, et pour cela il est venu au monde, afin qu'il rendit temoignage à la verité. J. Christ est l'Apotre, et le Grand Sacrificateur de nôtre profession, apellé de Dieu pour être Souverain Sacrificateur, selon l'ordre de Melchisedec; etant Souverain Sacrificateur des biens à venir; Ministre du Sanctuaire, et du vrai Tabernacle, que Dieu a planté, et non pas les hommes. *Jean.* XVIII. 37. *Heb.* III. 1. V. 10. IX. 11. VIII. 2.

Ce même Jesus est l'Agneau de Dieu, qui ote les pechés du monde ; l'Agneau sans souillure, et sans tâche. Il y a vn seul Mediateur entre Dieu, et les hommes, savoir, J. Christ homme : qui s'est donné soi-même en rançon pour tous. *Jean.* I. 29. 1 *Pier.* I. 19. 1 *Tim.* II. 5. 6.

Celui ci est vraiement le Christ, le Sauveur du monde ; en qui nous avons redemption, *qui* est notre Avocat aupres du Pere ; *et* Auteur du salut êternel, à tous ceux qui lui obeïssent. Il est le Prince des Roix de la Terre, Qui Jugera les vivans, et les morts dans son aparition, et dans son regne : Il est le Seigneur des Seigneurs, et le Roy des Roix. *Jean.* IV. 42. *Eph.* I. 7. 1 *Jean* II. 1. *Heb.* V. 9. *Apoc.* I. 5. 2 *Tim.* IV. 1. *Apoc.* XVII. 14.

ARTICLE III.

Qui

Renferme les moyens par leſquels J. Chriſt a operé nôtre ſalut.

Il l'a fait.

I°. En accompliſſant toute la Loy.

CHRIST n'eſt pas venu pour anéantir la Loy ou les Prophetes, mais pour les accomplir. Car il a été fait ſujet à la loi, afin qu'il rachetât, ceux qui etoient ſous la loy ; *et il a* parfaitement, accompli toute juſtice. Il n'a point eu de Complaiſance pour ſoi-même, et il n'a point cherché ſa propre volonté, mais la volonté du Pere qui l'a envoyé ; et il a toujours fait les choſes qui plaiſent à *ſon Pere. Matt.* V. 17, *Gal.* IV, 4. 5. *Matt.* III. 15. *Rom.* XV. 3. *Jean.* V, 30. VIII. 29,

Il etoit debonnaire, et humble de Cœur : Il n'a point fait d'outrage à perſonne, il ne ſ'eſt point trouvé de fraude dans ſa bouche : Quand on lui diſoit des outrages il n'en rendoit point, quand on lui faiſoit du mal il n'uſoit point de menaces, mais il ſe remettoit à celui qui juge juſtement ; Et bien qu'il fut Fils, il a *cependant* apris l'obeiſſance par les choſes qu'il a ſouffertes, *Mat,* XI, 29. *Eſ.* LIII, 9, 1 *Pier,* II, 23. *Heb.* V, 8.

La loy de verité a été dans ſa bouche : et il ne ſ'eſt point trouvé de perverſité dans ſes levres : Il a marché dans la droiture, et il en a detourné pluſieurs de l'iniquité. Il alloit faiſant du bien par tout: Il a tout bien fait, nous laiſſant vn patron afin que nous ſuivions ſes traces ; Il n'a point commis de peché aucune fraude n'a été trouvée en ſa bouche. *Mal,* II, 6. *Acts,* X. 38. *Matt,* VII, 37, 1 *Pier,* II 21, 22.

Il nous etoit convenable d'avoir vn tel Souverain Sacrificateur, qui fut Saint, Innocent, ſans ſouillure, et ſeparé des pecheurs, *Heb.* VII. 26.

II°. En nous donnant vne nouvelle Alliance.

LA Loy et les Prophetes ont duré juſqu'a Jean ; depuis ce tems là le Royaume de Dieu eſt annoncé par J. Chriſt qui eſt venu pour apeller les pecheurs à la repentance ; pour prêcher l'Evangile de paix. *Luc.* XVI. 16. IV. 43. *Matt.* IX. 13. La Loy a été donnée par Moyſe, mais la grace et la verité eſt arrivée par J. Chriſt; Qui a eté vn Prophete puiſſant en œuvres, et en paroles devant Dieu, et devant tout le Peuple ; duquel Moyſe méme a dit aux Peres. Le Seigneur vôtre Dieu nous ſuſcitera vn Prophéte tel que moi, d'entre vos freres;

Freres, vous l'écouterés en tout ce qu'il vous dira: Et il arrivera que toute perſonne qui naura point écouté ce Prophete-là, ſera exterminée d'entre le peuple. *Jean.* I. 17. *Luc.* XXIV. 19. *Act.* III. 22. 23.

J. Chriſt a été Miniſtre de la Circonciſion, pour la verité de Dieu, afin de ratifier les promeſſes faites aux Peres: et afin que les Gentils honorent Dieu pour ſa miſericorde. Toutes les promeſſes de Dieu ſont Oüi en lui, et Amen en lui. La Loi a été nôtre Pedagogue pour nous amener à Chriſt: Qui a Changé les ordonnances que Moyſe avoit données, *et a delivré* ſes diſciples d'vn joug que ni leurs Peres ni Eux n'avoient pû porter. *Rom.* XV. 8. 9. 2 *Cro.* I. 20. *Gal.* III. 24. *Act.* VI. 14. XV. 10.

Les Sacrifieateurs offrans des dons ſelon la Loi, ſervoient au patron, et à l'ombre des choſes celeſtes: Mais maintenant nôtre Souverain Sacrificateur a obtenu vn Miniſtere d'autant plus excellent, qu'il eſt Mediateur d'vn plus excellent Teſtament, lequel eſt établi ſous de meilleures promeſſes. Car s'il n'y eût eu rien à redire en ce premier-là, il n'eût jamais été cherché de lieu à vn ſecond. Et en établiſſant vn Nouveau Teſtament, il a envielli le premier. *Heb.* VII I. 4.—7. 13.

Le premier Teſtament avoit auſſi des ordonnances du ſervice divin, et vn ſanctuaire mondain, dans lequel on offroit des dons, et des ſacrifices, qui ne pouvoient ſanctifier la conſcience de celui qui faiſoit le ſervice divin, ſeulement ordonnés en viandes, et en brûvages, et en divers lavemens et en des ceremonies, charnelles juſqu'au tems que cela ſeroit redreſſé. Mais Chriſt le ſouverain ſacrificateur des biens à venir, etant venu, il eſt Mediateur du N. Teſtament, afin que par la rançon des tranſgreſſions qui etoient ſous le preinier Teſtament, ceux qui ſont apellés reçoivent la promeſſe de l'heritage éternel. *Heb.* IX. 1. 9. 10. 11. 15.

Chriſt a effacé l'obligation qui etoit contre nous, et il l'a entierement abolie; *de ſorte que nous ne ſommes plus ſujets* aux ordonnances qui ſont toutes choſes periſſables par l'vſage, *et nous ne ſommes plus astreints comme etoient les Juifs à obſerver* le manger ou le boire ou la diſtinction d'vn jour de fete, ou de nouvelle Lune ou de ſabbats: Leſquelles choſes ſont l'ombre de celles qui etoient à venir, mais le corps en eſt en Chriſt. *Col.* II. 14. 20. 22. 16. 17.

Il ſe fait abolition du mandement précédent à cauſe de ſa foibleſſe, et parce qu'il ne pouvoit profiter. Car la Loi n'a rien amené à la perfection: mais ce qui a été introduit par deſſus, ſavoir vne meilleure eſperance, par laquelle nous nous aprochons de Dieu: Car nous ſommes ſauvés en eſperance. *Heb.* VII. 18. 19. *Rom.* VIII. 24.

Par J. Chriſt nous qui etions autrefois loin, nayans rien de commun avec la Republique d'Iſraël, étant étrangers des alliances de la promeſſe, n'ayant point d'eſperance, et étant ſans Dieu au monde, ſommes aprochez par le ſang de Chriſt. Car il eſt nôtre paix, qui des deux, *ſavoir des Juifs et des Gentils*, en a fait vn, ayant rompu la clôture de la paroi mitoyenne. Ayant aboli en ſa chair l'inimitié, ſavoir la Loi des commandements qui conſiſte en ordonnances; *de ſorte* qu'il n'y a plus maintenant ni Juif, ni

Grec, ni Circonciſion, ni Prepuce, ni Barbare, ni Scythe, ni Eſclave, ni Libre ; Car nous ſommes tous vn en J. Chriſt. *Eph*, II. 12—15. *Col.* III. 11. *Gal.* III. 28.

J. *Chriſt* eſt ce Meſſie, qui lors qu'il ſeroit venu devoit nous inſtruire de toutes choſes : *Et en conſequence de Cela*, Celui qui connoiſſoit les voyes de la vie *Nous a enſeigné ce que nous devions faire*, pour faire les œuvres de Dieu. *Jean.* IV. 25. *Act.* II, 28. *Jean.* VI. 28.

A cauſe de la dureté de leur cœur, Moyſe avoit permis aux Juifs *de faire certaines choſes*, qui ne ſe faiſoient pas au commencement : Et les Anciens diſoient, que pluſieurs choſes etoient permiſes que la Loy de Moyſe ne permettoit pas ; et la parole de Dieu etoit miſe à neant, *à pluſieurs égards*, par la tradition des Anciens. *Mais* Chriſt, *et ſes Apotres* nous ont enſeigné la Voye de Dieu plus parfaitement, et en verité. *Mat.* XIX. 8. V. 21, 43. *Mar.* VII. 13. *Act.* XVIII. 26.

Sa divine Puiſſance nous a donné tout ce qui apartient à la vie et à la piété, par la conniſſance de celui qui nous a apellez par ſa propre gloire et vertu : par leſquelles nous ſont données les grandes et precieuſes promeſſes, afin que par elles nous ſoyons faits participans de la nature divine, étant échapez de la corruption qui eſt au monde en convoitiſe. 2 *Pier.* I, 3. 4,

C'eſt cet Evangile de la gloire de Dieu, qui veut Miſericorde et non point Sacrifice ; Qui eſt la puiſſance de Dieu en Salut à tous ceux qui croyent. Dans lequel auſſi la Colére de Dieu ſe revele pleinement du Ciel contre toute impieté, et injuſtice des hommes. *Act*, XX. 24. *Matt.* IX. 13. *Rom.* I. 16. 17. 18,

La parole du ſeigneur demeure éternellement : et c'eſt la parole qui nous a été évangelizée. Il eſt plus aiſé que le Ciel et la terre paſſent, que non pas qu'il tombe vn ſeul point de la Loy *de Chriſt*, Perſonne ne peut poſer d'autre fondement que celui qui eſt poſé ſavoir J. Chriſt. Que ſi quelqu'vn édifie ſur ce fondement, de l'or, de l'argent, des pierres précieuſes, du bois, du foin, du chaume ; L'œuvre de chacun ſera manifeſtée ; et le feu éprouvera quelle ſera l'œuvre de chacun. 1 *Pier.* I. 25. *Luc.* XVI. 17. 1 *Cor.* III. 11. 12. 13.

III°. En mourant pour nos péchez.

DIEU a accompli les choſes qu'il avoit prédites par la bouche de ſes Prophétes, que le Chriſt devoit Soufrir. Car les Principaux Sacrificateurs. et les Scribes, et les Anciens *du Peuple Juif* l'ont condamné à la mort, et l'ont livré aux Nations pour ſ'en moquer, et le foüetter, et le crucifier ; Et il a été crucifié entre deux brigands, S'etant rendu obeïſſant juſqu'à la mort, méme la mort de la croix. *Act.* III. 18 *Mat.* XX. 18. 19. XXVIII. 38. *Phil.* II. 8.

Chriſt nous a aimés et ſ'eſt donné ſoi-meme pour nous, en oblation, et en ſacrifice à Dieu, en odeur de bonne Senteur. Chriſt, nôtre Pâque a été Sacrifié pour nous ; Il étoit l'Agneau immolé dés la fondation du monde.

Lors

Lors que nous etions denués de toute force, Christ eſt mort en ſon tems pour nous qui etions du tout méchans ; *Et* il ſ'eſt donné ſoy-même pour nos péchez, afin qu'il nous retirât du préſent ſiecle mauvais. *Eph.* V. 2. 1 *Cor.* V. 7. *Apoc.* XIII. 8. *Rom.* V. 6. *Gal.* I. 4.

Chriſt a Souffert pour nos péchez, Lui juſte pour les injuſtes, afin qu'il nous amenât à Dieu. Il a porté nos langueurs, et a chargé nos douleurs: Il a été navré pour nos forfaits, et froiſſé, pour nos iniquites. Il a porté nos péchez en ſon corps ſur le bois: afin qu'étant morts au peché, nous vivions à la juſtice: par la meurtriſſûre duquel même nous avons été guéris. 1 *Pier*; III. 18, *Eſ.* LIII. 45. 1 *Pier.* II. 24.

Celui qui n'a point connu de péché a été fait péché pour nous, afin que nous fuſſions juſtice de Dieu en lui. Dieu a fait venir ſur lui l'iniquité de nous tous. Chriſt nous a rachetés de la malediction de la Loi, quand il a été fait malediction pour nous; afin qu'il nous reconciliât tous à Dieu par la Croix. 2 *Cor.* V. 21. *Eſ.* LIII. 6. *Gal.* III. 13. *Eph.* II, 16.

Il nous a aimez, et nous a lavez de nos péchez par ſon Sang: Il ſ'eſt donné ſoi-même pour nous afin qu'il nous rachetât de toute iniquité, et qu'il nous purifiat, pour lui être un Peuple particulier, adonné aux bonnes œuvres. Le fils del'homme a donné ſa vie en rançon pour pluſieurs; et il eſt la Propitiation pour les péchez de tout le monde. Il eſt mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus déſormais à eux mêmes, mais à celui qui eſt mort pour eux. *Apoc.* I. 6. *Tit.* II. 14. *Mat.* XX. 28. 1 *Tim.* II. 6. 1 *Jean.* II. 2. 2 *Cor.* V. 15.

Il nous a rachetez à Dieu par ſon ſang, de toute Tribu, et Langue, et Peuple, et nation. Il en juſtifiera pluſieurs, car il portera leurs iniquitez. Nous n'avons pas été rachetez par des choſes corruptibles, comme par Argent, ou par Or, mais par le précieux Sang de Chriſt; Deja ordonné avant la fondation du monde, mais manifeſté dans les derniers tems pour nous, qui, par lui croyons en Dieu. Nous avons été rachetez par prix. *Apoc.* V. 9, *Eſ.* LIII. 11. 1 *Pier.* I. 18.—21. 1 *Cor.* VI. 20.

Chriſt Nôtre ſouverain ſacrificateur, non point par le ſang des boucs ou des veaux, mais par ſon propre ſang, eſt entré vne fois dans les lieux ſaints ; ſ'etant offert à Dieu ſoi-même ſans nulle tache, *et* a obtenu vne redemption éternelle pour nous. *Et il n'a pas* ſoufert pluſieurs fois depuis la fondation du monde ; Mais maintenant en la conſommation des ſiecles, il eſt comparu vne ſeule fois pour l'abolition du péché, par le ſacrifice de ſoi-même. Et comme il eſt ordonné aux hommes de mourir vne fois ; pareillement auſſi Chriſt *ſ'eſt* offert vne ſeule fois pour ôter les péchez. *Heb.* IX. 11—14. 26. 27, 28.

Tout Sacrificateur aſſiſte chaque jour, adminiſtrant, et offrant ſouvent les mêmes ſacrifices,, leſquels ne peuvent jamais ôter les péchez ; *Mais* nous ſommes ſanctifiez par l'oblation faite vne ſeule fois du corps de J. Chriſt. Car par vne ſeule oblation il a conſacré pour toujours ceux qui ſont ſanctifiez. *Heb.* X, 11, 10, 14.

Ce

Ce Jesus étant le Prince de nôtre salut, et ayant gouté la mort pour tous, a été consacré par les afflictions, afin que par la mort il détruisît celui qui avoit l'empire de la mort, c'est à savoir le Diable ; et qu'il en délivrât tous ceux qui pour la crainte de la mort étoient toute leur vie assujettis à la servitude. *Heb.* II. 9. 10. 14, 15

Personne ne lui a ôté la vie, mais il l'a laissée de soi-meme. Et à cecy nous connoissons la charité de Dieu, c'est qu'il a mis sa vie pour nous. *Jean.* X. 18. 1 *Jean.* III. 16.

IV°. En ressuscitant pour nôtre Justification.

CE même Christ qui est mort pour nos offenses, a été ensevelí, et il est ressuscité le troisieme jour, selon les Ecritures, ayant été mortifié en la Chair, mais vivifié par l'Esprit. Dieu l'a ressuscité, et l'a donné pour etre manifesté aux témoins auparavant ordonnés de Dieu, et qui n'ont rien dit que ce que les Prophetes et Moyse ont predit devoir arriver ; savoir qu'il falloit que le Christ souffrit, et qu'il fut le premier de la résurrection des morts, 1 *Cor.* XV. 3. 4. 1 *Pier.* III. 18, *Act.* X. 40 41. XXVI. 22. 23.

Car encore qu'il ait été crucifié par infirmité, neanmoins il est vivant par la puissance de Dieu ; qui a delié les douleurs de la mort parce qu'il n'etoit pas possible qu'il fût retenu par elle. Comme il avoit puissance de laisser sa vie aussi avoit-il puissance de la reprendre. Christ etant ressuscité des morts ne meurt plus, la mort n'a plus de domination sur lui, Il a été declaré Fils de Dieu en puissance par la résurrection d'entre les morts 2*Cor* XIII. 4. *Act.* II. 24. *Jean.* X. 18. *Rom.* VI. 9. I. 4.

Et ainsi il faloit que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât des morts le troisiéme jour : et qu'on prêchât en son Nom la repentance, et la remission des péchez parmi toutes les nations. Il a été livré pour nos offences et il est ressuscité pour nôtre justification. Et c'est pourquoy nous sommes animés d'vne esperance vive par la Résurrection de J. Christ d'entre les morts. *Luc*, XXIV. 46. 47. *Rom.* IV. 25. 1 *Pierre.* I. 3.

Si Christ n'est point ressuscité la prédication des Apotres a été donc vaine, et nôtre foy est vaine aussi ; et nous sommes encore dans nos pechés : Mais maintenant Christ est ressuscité des morts, afin que nous aussi marchions en nouveauté de vie, Car ce qu'il est mort, il est mort pour vne fois au péché ; mais ce qu'il est vivant, il est vivant à Dieu. Nous aussi faisons nôtre compte que nous sommes morts au peché, Mais vivans à Dieu par J. Christ Nôtre Seigneur, 1 *Cor.* XV. 14, 13, 17, 20. *Rom.* VI. 4. 10. 11.

V°. En montant au Ciel, et intercedant pour nous à la droite de Dieu

CELUY qui est descendu du Ciel pour faire la volonté du Pere qui l'avoit envoyé, aprés avoir accompli l'œuvre qu'il lui avoit donné à faire sur la terre, et s'étre montré vivant aprés avoir souffert, avec plusieurs preuves assurées, laissa derechef le monde

monde, et s'en-alla au Pere, et étant êlevé en haut au Ciel, il s'assit à la dextre de Dieu : Il faut que le ciel le contienne jusqu'au tems du rétablissement de toutes les choses que Dieu a prononcées par la bouche de tous ses Saints Prophétes dés le commencement du monde. *Jean.* VI. 38. 39. XVII. 4. *Act.* I. 3. *Jean.* XVI. 28. *Marc.* XVI. 19. *Act* III. 21.

Aprés que le Fils de Dieu a eu fait par soi-meme la purification de nos péchez, il s'est assis à la droite de la Majesté dans les Lieux tres-hauts ; Etant elevé en gloire, et assis a la droite de Dieu dans les Lieux celestes, ou il intercéde pour nous. *Heb.* I. 3. 1 *Tim.* III. 16. *Eph.* I. 20. *Rom.* VIII, 34.

Christ n'est point entré dans les Lieux Saints faits de main, qui étoient des figures correspondantes aux vrais, mais il est entré au Ciel même, afin de comparoitre maintenant pour nous devant la face de Dieu. Il est monté en haut, il a mené captifs les prisonniers, il a pris des dons pour les distribuer entre les hommes, et mêmes entre les revêches, afin que l'Eternel Dieu demeure au milieu d'eux. *Heb.* IX. 24. *Eph.* IV. 8. *Ps.* LXIII. 19.

Il a porté les péchez de plusieurs, et il intercede pour les transgresseurs. Si quelqu'vn a péché, nous avons vn Avocat envers le Pere, savoir, J. Christ le juste ; Qui étant Sacrificateur éternellement, peut sauver à plein ceux qui s'aprochent de Dieu par lui, etant toujours vivant pour interceder pour eux. *Nôtre* Redempteurs est fort, il debattra de point en point *Nôtre* cause. *Es.* LIII. 12. 1 *Jean.* II. 1. *Heb.* VII. 24. 25. *Jer.* L. 34.

Nul ne vient au Pere que par *Son Fils Jesus*, qui est allé nous preparer lieu dans la maison de son Pere; et il reviendra, et nous recevra à lui, afin que là ou il est nous soyons aussi. *Jean.* XIV. 6. 2. 3.

ARTICLE VI.

Comment le St. Esprit contribue à notre Redemption.

I°, Le St. Esprit est Dieu.

IL est l'Esprit Eternel; l'Esprit de Dieu, *et* de Christ; Envoyé du Ciel, et de par le Pere. *Heb.* IX. 14. *Mat.* III. 16. *Rom.* VIII. 9. 1 *Pier.* I. 11. 12. *Jean.* XV. 26.

Celui qui ment au St. Esprit, ment à Dieu. Ne Savés vous pas que vos corps sont les Temples du St. Esprit, qui habite en vous ? Celui qui parle contre le St. Esprit, il ne lui sera point pardonné ni dans ce siecle, ni dans celui qui est à venir. *Act.* V. 3. 4. 1 *Cor.* VI. 19. *Matt.* XII. 32.

De grands signes, et de grands miracles ont été operés par la puissance de l'Esprit de Dieu. L'Esprit sonde toutes choses, même les Choses profondes de Dieu, que nul ne connoit sinon l'Esprit de Dieu. *Rom.* XV. 19. *Heb.* II. 4. 1 *Cor.* II. 10. 11.

II°.

II°. Des operations extraordinaires du St. Eſprit.

JESUS a été conçu du St. Eſprit. Et lors qu'il fut baptiſé, les cieux lui furent ouverts, et le St. Eſprit deſcendit comme vne Colombe, et vint ſur lui ; et il étoit plein du St. Eſprit ; et l'Eſprit du Seigneur étant ſur lui, il précha l'Evangile de paix et du ſalut. *Mat.* I. 20. III. 16. *Luc.* IV. 1. *Eſ.* LXI. 1. *Eph.* VI. 15. I. 13.

Il jettoit hors les Diables par l'Eſprit de Dieu ; Et par l'Eſprit éternel il s'eſt offert à Dieu ſans nulle tache. *Matt.* XII. 28. *Heb.* IX. 14. Aprés que Jeſus eut donné ſes ordres par le St. Eſprit, aux Apôtres qu'il avoit élûs ; et qu'il eut été élevé d'avec eux au ciel ; Il leur envoya vn autre Conſolateur, ſavoir, l'Eſprit de verité, pour demeurer avec eux éternellement, pour les conduire en toute verité, pour leur enſeigner toutes choſes, et leur remettre en memoire toutes les choſes qu'il leur avoit dites, et leur annoncer les choſes à venir. *Act.* I. 2. II. *Jean.* XIV. 16. 17. XVI. 13. XIV. 26.

Et les Apôtres furent tous remplis du St. Eſprit, et parlerent des langues etrangeres, ſelon que l'Eſprit leur donnoit à parler. *Act.* II. 4.

Ce grand ſalut, qui a premierement commencé d'être déclaré par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'avoient ouï : Dieu en outre leur rendant témoignage par ſignes et miracles, et diverſes Vertus, et diſtributions du St. Eſprit, ſelon ſa volonté. *Heb.* II. 3. 4.

Car à l'vn a été donnée par l'Eſprit, la parole de ſapience ; et à l'autre par le même Eſprit, la parole de connoiſſance : et à vn autre, la foi par ce même Eſprit : à vn autre, des dons de guériſon par ce même Eſprit : et à vn autre, des opérations de vertus ; à vn autre, la prophétie : à vn autre, le don de diſcerner les eſprits : à vn autre la diverſité de langues : et à vn autre, le don d'interpreter les langues. Mais vn ſeul et même Eſprit a fait toutes ces choſes, diſtribuant particulierement à chacun ſelon ſa volonté. *1 Cor.* XII. 8. 9. 10. 11.

La prophétie n'a point été autrefois aportée par la volonté humaine : mais les Saints hommes de Dieu étant pouſſez du Saint Eſprit, ont parlé. *2 Pier.* I. 21.

Le myſtere de Chriſt, qui n'a point été donné à connoitre aux enfans des hommes dans les autres âges, a été *dans ces derniers tems* révelé par l'Eſprit à ſes Saints Apôtres, et à ſes Prophétes. *Eph.* III. 4. 5.

III°. Des operations ordinaires du St. Eſprit dans les fidelles.

NUL homme parlant par l'Eſprit de Dieu, ne dit que Jéſus eſt malédiction, et nul ne peut dire que Jéſus eſt le Seigneur, que par le Saint Eſprit. *1 Cor.* XII. 3.

Il

Il y a diverſité de dons *Spirituels*, ſelon la diverſe grace de Dieu ; *qui contribuent tous à nôtre* ſalut ; Car à chacun eſt donnée la manifeſtation de l'Eſprit pour ce qui eſt expédient. Là ou eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt la liberté. 1 *Cor*, XII. 4. 7. 1 *Pierre* IV. 10. *Tit.* II. 11. 2 *Cor.* III. 17.

C'eſt cet Eſprit de ſapience, par lequel les yeux de nôtre entendement ſont illuminez ; afin que nous connoiſſions quelle eſt l'eſpérance de la vocation de Dieu : et quelles ſont les richeſſes de la gloire de ſon héritage dans les Saints. *Eph.* I. 17. 18.

Nous avons reçû l'Eſprit qui eſt de Dieu: afin que nous connoiſſions les choſes qui nous ont été données de Dieu. *C'Eſt* par le St. Eſprit qui habite en nous, *que nous ſommes capables*, de retenir le vrai patron des ſaines paroles que nous ayons ouïes et de garder le bon dépôt qui nous a été confié. 1 *Cor.* II. 12. 2 *Tim.* I. 13. 14.

Le fruit de l'Eſprit conſiſte en toute débonnaireté, juſtice, et verité; Charité, Joye, paix, eſprit patient, benignité, bonté, fidélité, douceur, et temperance, *Eph.* V. 9. *Gal.* V. 22.

Nous abondons en eſpérance par la puiſſance du St. Eſprit, et nous ſommes remplis de toute joye, et de toute paix, en croyant. L'amour de Dieu *étant* répandu dans nos cœurs par le St. Eſprit qu'il nous a donné. Nous ſommes puiſſamment fortifiés par l'Eſprit *de Dieu* en l'homme interieur, *c'eſt par* lui que nous ſommes enracinez et fondez dans la charité. *Rom.* XV, 13. V, 5. *Eph*, III. 16. 18.

Pareillement auſſi l'Eſprit ſoulage de ſa part nos foibleſſes : Car nous ne ſavons pas ce que nous devons demander, comme il apartient : mais l'Eſprit lui même prie pour nous, ſelon Dieu. *Rom.* VIII. 25. 26.

Nous ſommes juſtifiez au Nom du Seignieur Jéſus, et par l'Eſprit de nôtre Dieu ; par lequel nous ſommes ſéelez pour le jour de la Rédemption. Dieu donne ſon St. Eſprit à ceux qui lui obeïſſent ; Et nos ames ſont purifiées dans l'obeïſſance à la verité par l'Eſprit. Car tous ceux qui ſont conduits par l'Eſprit de Dieu, ſont enfans de Dieu, étant ſanctifiez par le St. Eſprit. 1 *Cor.* VI. 11. *Eph.* IV. 30. *Act.* V. 32. 1 *Pier.* I. 22. *Rom.* VIII. 14. XV. 16.

Nous ſommes ſauvez par le lavement de la régénération, et le renouvellement du St, Eſprit ; lequel il a repandu abondamment en nous par J. Chriſt. Nôtre Sauveur. Car ſi quelqu'vn n'eſt né d'eau et d'eſprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. *Tit.* III 5. 6. *Jean* III. 5.

Le vent ſouffle ou il veut, nous en entendons le ſon, mais nous ne ſavons d'ou il vient, ni ou il va : il en eſt ainſi de tout homme qui eſt né de l'Eſprit. *Jean.* III. 5.

Nous avons tous été bâtiſez d'vn même Eſprit, pour être vn même corps : Et ceux qui paiſſent l'Egliſe de Dieu ſont établis Evêques ſur le Troupeau par le St. Eſprit, 1 *Cor.* XII. 13. *Act*, XX, 28.

ARTICLE, Ve.

Du Royaume et de l'Egliſe de Chriſt.

C'EST pour cela que Chriſt eſt mort, et qu'il eſt reſſuſcité, et eſt retourné en vie : afin qu'il ait Seigneurie tant ſur les morts que ſur les vivans. *lequel auſſi* eſt à la dextre de Dieu étant allé au Ciel : et auquel ſont aſſujettis les Anges, et les Puiſſances, et les Vertus. *Rom.* XIV. 9. 1 *Pier,* III. 22.

Il a dépouillé les Principautez et les Puiſſances, leſquelles il a publiquement menées en montre, triomphans d'Elles en la Croix : *et* par la mort il a détruit celuy qui avoit l'empire de la mort, c'eſt à ſavoir le Diable. Le Prince de ce monde eſt maintenant jugé ; Et Dieu a briſé Satan ſous nos piez. *Col.* II. 15. *Heb.* II. 14. *Jean.* XVI. 11. *Rom,* XVI. 20.

Les Royaumes du monde ſont reduits à Nôtre Seigneur, et à ſon Chriſt, et il regnera aux ſiecles des ſiecles. Tous les Roix ſe proſterneront devant lui, et toutes les Nations lui ſerviront. *Car* à lui apartient, l'aſſemblée des Peuples, *Apoc.* XI. 15. *Pſ.* LXXII. 11. *Gen.* XLIX. 10.

Il eſt le Chef de toute Principauté et Puiſſance ; Au Nom de Jéſus tout genou doit ſe ployer, de cieux qui ſont aux cieux, et en la terre, et au deſſous de la terre : et que toute langue confeſſe que J. Chriſt eſt le Seigneur, à la gloire de Dieu le Pere. *Col.* II. 10. *Phil.* II. 10. 11.

Il faut qu'il regne juſqu'a-ce qu'il ait aboli tout empire, et toute puiſſance, et toute force, et qu'il ait mis tous ſes ennemis ſous ſes pieds. L'Ennemi qui ſera détruit le dernier, c'eſt la mort. Et quand toutes choſes lui auront été aſſujetties, alors auſſi le fils même ſera aſſujetti à celui qui lui a aſſujetti toutes choſes ; afin que Dieu ſoit tout en tous, 1 *Cor,* XV. 24. 25. 26. 28.

* Jeſus ayant prêché l'Evangile du Royaume ; *et* toute puiſſance lui ayant été donnée au ciel et en la terre ; il dit à ſes diſciples, Allez par tout le monde, et prêchez l'Evangile a toute créature ; bâtiſant toutes les Nations au Nom du Pere, du Fils, et du St. Eſprit ; et les enſeignant de garder toutes les Choſes que je vous ai commandées ; et voici Je ſuis toujours avec vous, juſqu'a la fin du monde. *Matt.* IV. 23. XXVIII. 18. 19. 20. *Marc.* XVI. 15.

Or quand les Apôtres, et *les autres diſciples* qui etoient épars furent allez çà et là annonçans ce qui concerne le Royaume de Dieu et le Nom de J. Chriſt, pluſieurs de ceux qui ouïrent la parole crûrent et furent batiſez, tant hommes que femmes ; et ſe donnerent eux mêmes au Seigneur ; Et perſevererent tous en la doctrine des Apôtres, et en la communion, et fraction du pain, et aux prieres. Et la multitude de ceux qui croyoient, *etoit appellée* l'Egliſe de Dieu, et de Chriſt. *Act,* VIII. 14. 4. 12. IV. 4. 2 *Cor.* VIII. 5. *Act,* II. 42. IV. 32. XX. 28. *Rom.* XVI. 16.

Chriſt

Chriſt eſt le chef de l'Egliſe, qui eſt ſon corps, et l'accompliſſement de celuy qui accomplit tout en tous. Comme le corps n'eſt qu'vn, et il a pluſieurs membres, mais tous les membres de ce corps, qui n'eſt qu'vn, quoy qu'ils ſoient pluſieurs, ne ſont qu'vn corps ; Ainſi nous qui ſommes pluſieurs, ſommes vn ſeul corps en Chriſt : et chacun réciproquement membres l'vn de l'autre. Car nous avons tous été bâtiſez d'vn même Eſprit pour être vn même corps, ſoit Juifs, ſoit Grecs, ſoit Eſclaves, ſoit Libres. *Eph.* V. 23. I. 23. 1 *Cor.* XII. 12. *Rom.* XII. 5. 1 *Cor.* XII. 27. 13.

Les Juifs et les Gentils ſont combourgeois des Saints, et domeſtiques de Dieu, et ſont édifiés ſur le fondement des Apôtres, et des Prophetes, et J. Chriſt lui-même étant la maitreſſe pierre du coin : en qui tout l'edifice poſé et ajuſté enſemble, ſe leve pour être vn Temple Saint au Seigneur ; En qui nous ſommes auſſi édifiez enſemble, pour être vn Tabernacle de Dieu en eſprit. *Eph.* II. 19—22.

Il y a vn ſeul Corps, et vn ſeul Eſprit, vn ſeul Seigneur, vne ſeule foi, vn ſeul Baptême, vn ſeul Dieu, et Pere de tous ; Il y a vn ſeul Troupeau, et vn ſeul Berger, Savoir J. Chriſt ; qui a mis ſa vie pour ſes brebis : Etant mort non ſeulement pour la Nation *des Juifs*, mais auſſi afin qu'il aſſemblât en vn les enfans de Dieu qui étoient diſperſez. *Eph.* IV. 4, 5, 6. *Jean.* X. 16. 15. 14. XI. 52.

Chriſt a aimé l'Egliſe, et ſ'eſt donné ſoi-même pour elle, afin qu'il la ſanctifiât, aprés l'avoir netoyée par le lavement d'eau par la parole : afin qu'il ſe la rendit vne Egliſe glorieuſe, n'ayant ni tache, ni ride, ni autre choſe ſemblable : mais afin qu'elle fut Sainte et irrepréhenſible. *Eph.* V. 25. 26. 27.

Jeſus le grand Paſteur, et Evêque de nos ames, a donné les vns pour être Apôtres, les autres pour être Prophétes, les autres pour être Evangeliſtes, les autres pour être Paſteurs, et Docteurs : pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du miniſtere ; pour l'édification du Corps de Chriſt; afin que nous ne ſoyons plus des enfans flottans, et emportez çà et là à tous vents de doctrine, par la tromperie des hommes, et par leur ruſe à ſéduire artificieuſement. Mais afin que ſuivant le vérité avec la charité, nous croiſſions en toutes choſes en celui qui eſt le Chef, c'eſt à dire en Chriſt : Duquel tout le corps bien ajuſté, et ſerré enſemble par toutes les jointures du fourniſſement, prend l'accroiſſement du corps, pour l'édification de ſoi-même, en charité. *Heb.* XIII. 20. 1 *Pier.* II. 25. *Eph.* IV. 11—16.

Jeſus élut douze de ſes diſciples, qu'il nomma auſſi Apôtres : il les ordonna pour être avec lui, et afin de les envoyer prêcher. *Et pendant ſa vie*, il les envoya prêcher le Royaume de Dieu. *Et aprés ſa Reſurrection.* Il dit à ſes diſciples, Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi je vous envoye. Et il ſoufla ſur eux, et leur dit, Recevez le St. Eſprit. *Luc.* VI. 13. *Marc*, III. 14. *Luc.* IX. 2. *Jean.* XX. 21. 22. Voy, page. 58. mar. *

L'œuvre pour laquelle ceux-ci et les autres Apôtres furent apellés et ſeparés

ſeparés par le St. Eſprit, fût pour adminiſtrer l'Evangile de Dieu ; pour enſeigner et annoncer J. Chriſt ; pour bâtiſer en ſon Nom, en rémiſſion des péchez, pour rompre le pain, qui eſt la communion au Corps de Chriſt, et pour bénir la coupe, qui eſt la communion au ſang de Chriſt. et pour faire ceci en memoire de Lui. *Act.* XIII. 2. *Rom.* XV. 16. *Act.* V. 42. II. 38. 1 *Cor.* X. 16. XI. 25.

Entre ceux que Dieu a établis dans l'Egliſe les Apôtres *tiennent le premier rang; qu'il a revetu* d'authorité non pas pour détruire, mais pour édifier ; Car il leur dit Tout ce que vous lierés ſur la terre ; ſera lié au Ciel ; et Tout ce que vous déliérés ſur la terre ſera délié au Ciel, et à quiconque vous pardonnerez les péchez, ils ſeront pardonnez ; et à quiconque vous les rétiendrez, ils ſeront rétenus. 1 *Cor.* XII. 28 2 *Cor.* X. 8. *Matt.* XVIII 18. XVI. 19. *Jean.* XX. 23.

Le Seigneur en ordonna auſſi ſoixante-dix autres, et les envoya comme des ouvriers dans ſa Moiſſon. *Luc.* X. 1. 2. Or aprés que le Seigneur fut, elevé au Ciel, les Apôtres qu'il avoit elûs *s'étant aſſemblés* avec les autres Diſciples qui avoient été avec eux tout le tems que le Seigneur Jéſus allâ et vint entr'eux, Ils en préſenterent deux, deſquels on en élut vn par ſort, afin qu'il prit ſa part du Miniſtere, et de l'Apoſtolat, dont Judas s'étoit detourné pour s'en-aller en ſon lieu. Et il fut mis au nombre des onze Apôtres, et ordonné pour être témoin avec eux de la réſurrection de Chriſt, *Act.* I. 11. 2. 15. 21. —26.

Et ils furent tous remplis du St. Eſprit, et ils enſeignoient le Peuple, et leur annonçoient la réſurrection des morts au Nom de Jéſus ; Et le Seigneur ajoutoit de jour en jour à l'Egliſe des gens pour être ſauvez. *Act.* II. 4. IV. 2. II. 47.

Et en ces jours là comme les diſciples ſe multiplioient, Ils elûrent *par l'avis des douze Apôtres* ſept Diacres, leſquels ils préſenterent aux Apôtres: et eux aprés avoir prié, leur impoſerent les mains, Et le ſervice ordinaire de ces Diacres, *etoit de diſtribuer ce qui etoit donné pour les pauvres.* Ils aſſiſtoient auſſi les Apôtres dans la prédication de l'Evangile, et en bâtiſant ceux qui croyoient au Nom de J. Chriſt. *Act.* VI. 1 —— 10. VIII. 12. 13.

Aprés que les Apôtres eurent prêché l'Evangile dans pluſieurs lieux et fortifié les courages des diſciples, ils établirent des Anciens, *c'eſt a dire des Paſteurs,* en chaque Egliſe ; Et Paul et Timothée paſſans par les villes les inſtruiſoient de garder les ordonnances decretées par les Apôtres, et par les Anciens de Jéruſalem. Ainſi les Egliſes étoient affermies dans la foi, et croiſſoient en nombre chaque jour. *Act.* XIV. 21, 22. 23. XVI. 4. 5.

Ces Anciens de l'Egliſe prenoient garde à tout le Troupeau ſur lequel le St. Eſprit les avoit etablis Evêques, *leur charge étoit* de paitre l'Egliſe de Dieu, d'ordonner d'autres Anciens, et de mettre en bon ordre les choſes qui reſtoient à *faire* en chaque ville. *Act.* XX. 17. 28. 2 *Tim.* I. 6. *Tit.* I. 5.

Le Seigneur a donné dequoy parler, les Meſſagers de bonne nouvelle ont été vne grande armée. Pſ. LXVIII. 12. C'*Eſt ainſi* que l'Egliſe du Dieu

Dieu vivant qui eſt la Colomne et l'apui de la verité, *a été établie* ; l'Egliſe que Chriſt a edifiee ſur le roc, les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contr'elle. 1 *Tim.* III. 15. *Matt.* XVI. 18.

ARTICLE. VIe.

Chriſt Jugera le monde.

JE ſay que mon Redempteur eſt vivant, et qu'il ſe tiendra au dernier jour ſur la terre, et qu'encore qu'apres ma peau les vers ayent rongé ce corps, cependant je verrai Dieu en ma chair. *Job.* XIX. 25. 26.

Le même Jéſus qui a été élevé d'avec ſes diſciples au Ciel, viendra de la même maniere quils le virent allant au Ciel ; Et il jugera les vivans et les morts, en ſon aparition : Dieu a ordonné vn jour auquel il doit juger le monde univerſel en juſtice, par l'homme qu'il a deſtiné pour cela : d quoy il a donné vne preuve certaine à tous, en l'ayant reſſuſcité des morts. *Act.* I. 11. 2 *Tim.* IV. 1. *Act.* XVII. 31.

Il nous faut tous comparoitre devant le Tribunal de Chriſt afin que chacun recoive en ſon corps, ſelon ce qu'il aura fait ſoit bien, ſoit mal ; au jour auquel Dieu jugera les ſecrets des hommes par J. Chriſt, ſelon ſon Evangile. 2 *Cor.* V. 10. *Rom.* II. 16.

Alors le Fils de l'homme viendra dans ſa gloire, et tous les Saints Anges avec lui ; Le Seigneur lui même deſcendra du ciel avec cri d'exhortation, et voix d'Archange, et avec la trompette de Dieu ; Et toutes les Nations ſ'aſſembleront devant lui. *Matt.* XXV. 31. 1 *Theſſ.* IV. 16. *Matt.* XXV. 32.

Voici il vient avec les nuées, et tout œil le verra, même ceux qui l'ont percé, et toutes les Tribus de la terre ſe lamenteront devant lui. *Apoc.* I. 7.

Tous ceux qui ſont dans les ſepulchres entendront la voix du Fils de l'homme, et ſortiront ; et les morts grands, et petits, ſe *tiendront* devant Dieu, et les *Livres ſeront* ouverts, et les morts *ſeront* jugé, par les choſes qui ſont écrittes dans les Livres, ſelon leurs œuvres. *Apoc.* XX. 12.

Comme Chriſt eſt vne fois apparu pour l'abolition du peché, par le ſacrifice de ſoi-même, Pareillement auſſi il paroitra vne ſeconde fois ſans péché à ceux qui l'attendent à ſalut. Mais en ce jour-là, il exercera auſſi vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu, et ceux qui n'obeïſſent point à l'Evangile de nôtre Seigneur J. Chriſt, Leſquels ſeront punis d'vne perdition éternelle, par la face du Seigneur, et par la gloire de ſa force : Quand il viendra pour être glorifié, en ſes Saints, et pour être rendu admirable en tous les Croyans. *Heb,* IX. 26. 28. 2 *Theſſ.* I. 8. 9. 10.

Aux derniers jours il viendra des moqueurs, marchant ſelon leurs propres convoitiſes : et deſant, ou eſt la promeſſe de ſon avenement ? Car depuis que les Peres ſont endormis, toutes choſes demeurent comme elles ont été

été dés le commencement de la Creation, mais le jour du Seigneur viendra comme le larron en la nuit, auquel les Cieux passeront avec vn bruit sifflant de tempête, et les élemens seront dissous par la chaleur, et la terre, et toutes les œuvres qui sont en elle, brûleront entierement. Or nous attendons selon sa promesse, de nouveaux Cieux et vne nouvelle Terre, ou la justice habite. 2 *Pier.* III. 3. 4. 10. 13.

Ce sera le jour de l'aparition de la gloire de Nôtre grand Dieu et Sauveur Jesus Christ, or quant à ce jour-la et à l'heure personne ne le sait non pas même les Anges du Ciel mais le Pere seul. *Tit.* II. 13. *Matt.* XXIV. 36.

ARTICLE VIIe.

Le Pere, le Fils, et le St. Esprit sont vn seul Dieu.

ENCORE qu'il y en ait qui soient appellez Dieux, soit au Ciel, soit en la Terre: (comme il y a plusieurs dieux, et plusieurs Seigneurs,) Toutefois nous n'avons qu'vn seul Dieu, qui est le Pere; duquel sont toutes choses, et nous en lui; et vn seul Seigneur J. Christ, par lequel sont toutes choses, et nous par lui; Et vn seul Esprit, dans lequel nous avons accés au Pere par Christ. 1 *Cor.* VIII. 5. 6. *Eph.* IV. 4. II. 18.

Il y en a trois qui rendent temoignage au Ciel, le Pere, la Parole, et le St. Esprit, et ces trois là sont Vn. 1 *Jean.* V. 7.

Comme le Pere a envoyé le Fils; aussi quand le Fils s'en est allé, il a envoyé le Consolateur Savoir l'Esprit de verité, qui procede du Pere; que le Pere a envoyé au nom du Fils; *et c'est pourquoi il est aussi apellé,* l'Esprit du Fils. 1. *Jean.* IV. 14. *Jean.* XIV. 28. XV. 26. XIV. 26. *Gal.* IV. 6.

Toutes les Nations sont enseignées et bâtisées au Nom du Pere, du Fils, et du St. Esprit. *Ceux qui sont* appellez à être saints sont Elûs selon la préconnoissance de Dieu, en sanctification d'Esprit, à l'obeïssance, et à l'asperson du sang de J. Christ. *Et* Nous sommes édifiez en Christ, pour etre vn Tabernacle de Dieu en Esprit. *Matt.* XXVIII. 19. *Rom.* I. 7. 1 *Pier.* I. 2. *Eph.* II. 22.

Et la Grace du Seigneur J. Christ, la Dilection de Dieu, et la communion du saint Esprit soit avec tous les saints. 2 *Cor.* XIII. 14. I. 1.

CHA-

CHAPITRE V.

Sur

L'Etat de l'homme par la Redemption.

Introduction à ce CHAPITRE.

CE Chapitre traitte des avantages que la Redemption nous a procuré; On peut les reduire sous ces quatre differents chefs.

1°. J. Christ nous a procuré notre Justification; 2°. Il nous a fourni des moyens infaillibles pour nous sanctifier; 3°. Par Lui nous sommes devenus Enfans de Dieu. 4°. Par Lui nous avons droit à la Vie, et à la felicité éternelle.

Le Ier avantage que la Redemption nous procure, c'est nôtre Justification: Le mot de Justification se prend en trois differents sens, et s'aplique à trois differents cas; 1°. lors qu'vne personne étant trouvée innocente du crime dont on l'accusoit, est dechargée de l'accusation, et renvoyée absoute, cela s'apelle Justification; 2°. Lors qu'vn accusé, étant effectivement coupable, repare sa faute par sa repentance, et que par des Services signalez qu'il rend à l'Etat, ou à la personne qu'il avoit offensée, il se rend digne d'obtenir sa grace, cela s'apelle encore vne Justification; 3°. Lors qu'vn accusé, qui est effectivement coupable, est compris dans l'acte de grace, ou l'amnistie que son Prince fait publier en faveur de tous ses sujets rebelles, qu'il accepte cette amnistie, et se soumet à toutes les conditions qui lui sont imposées, Cela s'apelle encore vne Justification.

Or ce ne peut pas être ni dans le premier, ni dans le second de ces sens que nous sommes justifiés devant Dieu; ce n'est pas dans le premier, car comment l'homme mortel plaideroit-il contre Dieu? S'il veut se justifier sa propre bouche le condemnera: Ce n'est pas dans le second, car toute vanterie, tout merite est exclû par la loy de la foy; En effet, si l'homme ne pouvoit rien meriter dans son état d'innocence, puis qu'il avoit tout reçû de la liberalité de Dieu, beaucoup moins a-t'il pu meriter aprés s'être rendu coupable, et indigne de la faveur de Dieu: C'est donc dans le troisieme sens que nous devons prendre le mot de Justification, quand il est employé dans le N. Testament pour marquer cet heureux état dans lequel J. Christ a placé tous ceux qui croyent veritablement en lui, et ce terme marque qu'ils sont compris dans cet acte de grace, dans cette amnistie que Dieu le Fils nous a merité, et procuré de la part de Dieu son Pere par ses soufrances, et par sa mort, et cela, sans que nous puissions plaider notre innocence, ni faire aucune chose de nôtre part qui meritât, ou qui pût engager

gager Dieu à nous recevoir de nouveau en grace ; Lors que nous étions denuës de toute force, Christ est mort en son tems pour nous ; Et cette Justification, que J. Christ nous a meritée, est la base et le fondement de tous les autres avantages dont nous jouïssons par la Rédemption.

2°. Nous avons dit que, par cette Rédemption, J. Christ nous a procuré des moyens infaillibles pour nous Sanctifier; Ces moyens sont 1°. les Lumieres que l'Evangile a répandu sur la Religion, sur le Culte Divin, et sur les devoirs de l'homme; 2°. Les motifs qu'il nous propose pour nous engager à remplir nos devoirs ; 3°, Les grands exemples qu'il nous met devant les yeux pour nous servir d'encouragement ; 4°, Les secours surnaturels qu'il nous promet soit pour nous aider à faire ce qu'il nous ordonne, soit pour rendre nos services agréables à Dieu.

1°. Nous disons que les lumieres, et les connoissances, que J. Christ nous à communiqué par l'Evangile, sont vn moyen tres propre pour nous sanctifier; En effet, l'ignorance dans laquelle le Genre-Humain etoit plongé tant par raport à la divinité et au Culte divin, que par raport aux devoirs de la Morale, et aux motifs qui nous engagent à les pratiquer, étoit assurement vne des principales causes de la corruption dans laquelle il vivoit.

Comment avoir ces sentimens de crainte, d'amour, et de profond respect pour vne Divinité dont on ne se forme que des idées grossieres, basses, et rampantes, indignes même de l'excellence d'vne simple créature raisonnable? Comment auroit-on ces sentimens d'amour, de charité, de support, et de condescendance pour les autres hommes, lors qu'on se regarde soi-même comme vn Etre, dont les passions, et les intherets particuliers de l'amour propre doivent faire la regle du juste et de l'Injuste, lors qu'on ignore que nous avons tous vne même origine, que nous tendons tous à vne même fin? Comment élevera-t'on ses pensées au dessus des objets terrestres, et périssables du monde, lors qu'on ignore qu'il y a vn autre état aprés la mort, plus digne de la nature, de l'excellence, et de la noblesse de nôtre Ame, et qu'on regarde cette vie temporelle, et cette terre comme le centre de sa felicité ? Comment se portera-t'on à ces Actes Genereux, Heroïques de la plus sublime Vertu, dans lesquels l'Esprit triomphe de la Chair, lors qu'on ne se propose pour toute recompense que les vains aplaudissemens des hommes? Que si l'on fait quelques-vns de ces actes, comment y persevera-t'on sans repugnance, si l'on ne peut pas se promettre vne glorieuse immortalité pour fruit de ses travaux ?

C'étoient là les tristes circonstances ou se trouvoit le Genre-Humain lors que J. Christ vint au monde; Excepté le petit Peuple Juif, chez les autres Nations même les plus polies, et parmi lesquelles la raison et le bon sens paroissoient avoir deploié toutes leurs forces, la Religion n'avoit pour objet que des phantômes de divinitez dont l'Histoire fabuleuse n'etoit qu'vn amas de toutes sortes de crimes, d'impuretez, et d'abominations; et pendant que le Créateur des Cieux et de la Terre y étoit vn Dieu inconnu,

inconnu, le bois, la pierre, les animaux les plus mépriſables, etoient adorez et invoquez par ces beaux Eſprits exercez dans les Arts, et dans les Sciences, qui avoient même conſacré des Temples et des Autels à la fievre et à la peur.

On auroit de la peine à croire que des hommes raiſonnables euſſent rendu à leurs Divinitez vn culte, d'vn côté ſi honteux qu'on n'oſe en parler ſans rougir, et de l'autre ſi barbare et ſi cruel que les autels etoient comme inondez de ſang humain; et cela dans Athenes et dans Rome les Villes de toute la Terre les plus diſtinguées, ſoit par la ſubtilité des Philoſophes, ſoit par l'habilité des Politiques: On auroit de la peine à croire que dans Rome même cette Ville ſi ſuperbe, on eut porté la ſuperſtition ſi loin, que de ſuſpendre la reſolution d'vne bataille, ou l'élection d'vn Magiſtrat à cauſe du vol d'vn oiſeau, ou du cri d'vne ſouri; ſi leurs propres Hiſtoriens n'en faiſoient foy? Paſſons des Payens, aux Juifs; Quand on conſidere toutes ces ceremonies du Culte Levitique, quand on jette les yeux ſur ces Taureaux ces boucs, ces brebis deſtinés aux ſacrifices; quand on ſe repreſente ces Sacrificateurs dans le Temple de Jeruſalem avec leur couteaux pour egorger les victimes, leur baſſins pour en recevoir le ſang, et le repandre au pied de l'autel; Quand on reflechit ſur toutes les ceremonies qu'on pratiquoit pour receuillir les cendres d'vne Vache et pour envoyer au déſert vn bouc chargé des iniquités du Peuple; quand diſ-je on paſſe toutes ces choſes en revue dans ſon eſprit, on ne peut guere s'empecher de dire en ſoy même, à quoy bon tout cet apareil, lors qu'il s'agit d'vn Dieu Spirituel, et de purifier la Conſcience des œuvres mortes du peché? Et ſi l'on ne ſavoit que Dieu les avoit ordonnées pour vn tems, et pour être des Types, et des figures d'vne meilleure alliance, on ſeroit tenté d'en dire d'avantage.

Qu'a donc fait J. Chriſt? Il a inſtruit les hommes I.° Sur la nature de Dieu, Dieu eſt Eſprit, 2.° Sur la Nature du Culte qu'on doit Lui rendre, vn Eſprit éclairé, vn Cœur pur, vne bonne Conſcience, ſont les ſeules veritables diſpoſitions de l'ame, pour rendre au Dieu Vivant vne adoration et vn culte qui lui ſoit agréable, les vrais adorateurs doivent adorer le Pere en Eſprit et en verité. 3.° Il a levé la diſtinction des lieux ou l'on doit rendre à Dieu le culte public, L'heure eſt venüe en laquelle il n'eſt plus neceſſaire de ſe rendre à Jeruſalem ni ſur le Gariſim pour ſervir Dieu d'vne maniere qui lui plaiſe; mais en tout lieu quiconque éleve à Dieu des mains pures, quiconque le craint et travaille à lui plaire lui eſt agréable.

Voila des verités qui, en eclairant nôtre eſprit, ont auſſi vne efficace particuliere pour nous ſanctifier, et il n'y a que l'Evangile qui nous ait enſeigné, clairement ces verités,

L'Incredule pretend que J. Chriſt n'a rien apris aux hommes ſur ce ſujet-là que la droite raiſon n'eut pû leur aprendre; mais l'abſurdité de cette objection ſaute aux yeux; car ſi la raiſon pouvoit faire ces decouvertes, pourquoy ne les a-t'Elle pas faites pendant tant de ſiecles? Pourquoy

quoy ces Philoſophes, ces Politiques ſe ſont ils trouvés ſi fort choquez, quand les Apôtres leur ont annoncé ces verités? Pourquoy ont ils employé le fer, le feu et tant d'autres moyens crüels et barbares, pour impoſer ſilence à ces premiers Heraults de l'Evangile? par quel principe ont ils pu ſe reſoudre à proſecuter avec tant de rage et de fureur des gens qui les exhortoient que de ces choſes vaines, de leurs Idoles, ils ſe convertiſſent au Dieu vivant, et vray, Createur des Cieux et de la Terre, s'ils pouvoient decouvrir ces verités, et renoncer à leurs erreurs par les ſeules lumieres de la raiſon? etoit-ce par vn principe de Zalouſie contre les Apotres, et les Miniſtres de l'Evangile parce qu'il leur enlevoient la gloire d'être les Reformateurs du Genre-humain? Non mais c'etoit leur ignorance, et l'incapacité dans laquelle ils etoient de renoncer à leurs anciens prejugés.

Quand il s'agit de determiner juſqu'ou la raiſon peut ſ'etendre ſi c'eſt vn Chretien reformé qui entreprenne cet Examen, Il doit faire abſtraction dans ſon Eſprit de toutes ces lumieres qu'il a comme ſuccées avec le lait, ou qu'il a acquiſes par l'education, et par l'etude; mais comme il eſt preſqu'impoſſible de faire vne telle abſtraction, il faut qu'il conſidere les forces de la raiſon dans les anciens Payens, ou dans ces Peuples Idolatres de l'Orient, de l'Affrique ou de l'Amerique, auſſi bien que dans vne infinité, d'autres Peuples ſuperſtitieux qui pretendans au glorieux titre de Chretiens, imitent cependant les Idolatres les plus groſſiers dans le Culte qu'ils rendent à la Divinité; à la vüe de tant d'horreurs et de miſeres, vn Eſprit eclairé ſera ſans doute obligé de reconnoitre l'Inſuffiſance, l'Incapacité de la Raiſon, la neceſſité abſolüe de quelque moyen extraordinaire pour decouvrir ces verités neceſſaires au ſalut.

Si de la doctrine et du culte divin nous paſſons aux devoirs de la Morale on ne peut diſconvenir que J. Chriſt n'ait mis tous ces devoirs dans leur plus grand jour; Il n'y a aucun cas de conſcience qu'on ne puiſſe reſoudre par les regles de l'Evangile: Ses preceptes ſ'étendent à tous les etats, à toutes les conditions, à toutes les circonſtances, à toutes les relations, à tous les âges de la vie, comme nous le verrons dans la ſuite de cet ouvrage; D'ailleurs ces devoirs ſont etablis ſur des principes ſi ſolides, et ſoutenus par des motifs ſi puiſſans qu'vn Eſprit raiſonnable ne peut qu'être convaincu de la neceſſité de les pratiquer, et encouragé à le faire, à ſe ſoumettre avec joye avec plaiſir à cette neceſſité de remplir ces devoirs. C'eſt auſſi ce qui réleve extremement la Morale de l'Evangile par deſſus la Morale des Philoſophes Payens, nous ne nions pas que Ceux cy n'ayent porté leurs connoiſſances fort loin ſur cet article; nous donnerons toujours aux Socrates, et aux Epictetes la Loüange qui leur eſt düe, mais leur Morale toute belle quelle étoit manquoit de principe, On ſait que les dogmes de la Religion doivent ſervir de fondement à la Morale, et l'on ſait auſſi que la Religion Payenne que ces Philoſophes profeſſoient, ne pouvoit que renverſer la Morale, l'Idée d'vn Jupiter Inceſtueux, et coupable des crimes les plus enormes, etoit peu propre a ſervir de fondement aux loix

de

de la pureté, et de la Juſtice, mais les devoirs de la Religion Chrêtienne ne ſont que des conſequences de ſes dogmes; Comme celui qui vous a apellez eſt ſaint, vous auſſi de meme ſoyez ſaints dans toute vôtre converſation; Et ſi vous invoquez pour Pere, celui qui ſans avoir égard à l'apparence des perſonnes juge ſelon l'œuvre d'vn chacun conduiſés vous avec crainte durant le tems de vôtre ſejour temporel. La Morale des Philoſophes etoit deſtituée de ces motifs capables d'en encourager la pratique, ils ne propoſoient rien que d'incertain ſur la nature de l'ame ſur ſon êtat apres la mort, parce quils ne ſavoient pas trop bien eux-memes ce qu'ils devoient croire ſur ce ſujet; et pour ces ſecours ſurnaturels neceſſaires, pour pratiquer conſtamment la vertu, je doute qu'ils en euſſent aucune idée. Mais quels motifs plus puiſſants peut on deſirer que ceux que l'Evangile nous propoſe? Non ſeulement il S'agit de nous conduire d'vne maniere digne de l'excellence de nôtre nature, et non pas comme des brutes, non ſeulement il ſ'agit de nous voir delivrés de ces troubles, de ces inquietudes, de ces remors que le peché entraine à ſa ſuite, et de couler des jours heureux, et tranquiles tels que ceux que la bonne conſcience procure à l'homme de bien; mais auſſi il ſ'agit de jouir de cette paix de Dieu qui ſurmonte tout entendement, Il ſ'agit d'eviter des ſuplices des tourmens éternels apres la mort, et de ſ'aſſurer vne gloire vn bonheur vne felicité inalterable et qui ne finira jamais: Que ſi nous avons quelque penchant à ſuivre les bons exemples, de quelle nuée de temoins ne ſommes-nous pas environnés qui ont rempli avec courage et avec conſtance des Carrieres non moins pénibles et difficiles que celles que nous pourrions avoir à remplir, et qui nous ayants precedé avec joye, doivent nous encourager a les ſuivre avec confiance et avec alegreſſe? Nôtre foibleſſe nous étonne-t'elle? nous pourrons toutes choſes en Chriſt qui nous fortifiera, par la priere nous obtiendrons cette ſageſſe, cette force, et tous ces ſecours du St. Eſprit qui nous ſont neceſſaires pour nous vaincre nous-mêmes, pour triompher de tous nos ennemis ſpirituels, La vüe de nôtre fragilité, de nos deffauts, des reſtes de nôtre corruption, de nos ébanlemens, et de nos chûtes frequentes nous effraye-t'elle, et nous fait-elle craindre que Dieu rejettera nos ſervices, et nos efforts? Si quelqu'vn a peché nous avons vn Avocat envers le Pere Savoir J. Chriſt le Juſte qui eſt la Propitiation pour nos péchez; Si nous confeſſons nos péchez il eſt fidelle et juſte pour nous pardonner nos péchez, et nous netoyer de toute iniquité; Si nous allons à celuy qui nous apelle, avec vn vray cœur etant purifiez de toute mauvaiſe conſcience, et avec vne foy non feinte nous trouverons miſericorde auprés de Lui, et de ſon thrône de grace, il nous élevera ſur ſon thrône de gloire; Voila les motifs et les encouragements que l'Evangile nous fournit pour nous engager a remplir nos devoirs, c'eſt le ſecond avantage dont nous jouiſſons par la Redemption.

III. Nous avons dit que par cette redemption, J. Chriſt nous avoit procuré le droit d'etre faits enfans de Dieu, et c'eſt ce que l'Ecriture Ste.

apelle nôtre adoption, ce terme eſt tiré du droit Romain, lors qu'vn homme n'avoit point d'enfant c'etoit vne choſe fort ordinaire parmi les Romains, de choiſir quelque étranger, de l'adopter pour ſon fils, en preſence du Magiſtrat, et dés lors celui qui etoit de cette maniere adopté prenoit le nom, et avoit droit à l'Heritage de celui qui l'avoit adopté; L'Ecriture Ste. a donc conſacré ce terme pour nous marquer l'heureux état dans lequel nous ſommes paſſés par la Redemption; Nous ſommes devenus les enfans de Dieu; Ce qu'il ne faut pas entendre comme ſi Dieu n'avoit pas eu auparavant les mêmes droits ſur nous, qu'il a eu dans la ſuite, car la Création Lui donne et Lui a toujours donné vn droit abſolu ſur toutes les Créatures; Mais ſi Dieu avoit vn droit abſolu ſur toutes les creatures, l'homme depuis le peché de nos premiers parents n'avoit aucun droit en l'amour et en la faveur de Dieu, il etoit dechû de toutes ſes pretentions par ſa deſobeïſſance; Il etoit devenu Enfant de colere et de malediction, L'affreuſe corruption à laquelle il ſ'etoit abandonné ne l'avoit pas ſeulement rendu étranger, mais ennemi de Dieu; J. Chriſt étant donc venu au monde pour faire la paix entre Dieu et les Hommes, et les ayant effectivement reconciliez avec Dieu par ſon ſacrifice, nous ſommes r'entrez dans tous ces droits à ſa faveur et à ſon amour paternelle d'ou nos premiers parents etoient dechûs, c'eſt ce que nous entendons par l'adoption.

IV. Nous diſons que par J. Chriſt nous avons droit à la gloire et à la felicité éternelle: C'eſt icy l'accompliſſement, et la Couronne (ſ'il m'eſt permis de parler ainſi) de tous les autres avantages que J. Chriſt nous a merités.

Mais Il faut ſe ſouvenir que nous n'avons droit à ce bonheur, ni aux precedents qu'autant que nous rempliſſons les conditions de l'Evangile; Dieu a bien envoyé ſon Fils Jeſus pour nous benïr, mais nous ne pouvons avoir part à ſes benedictions, qu'en nous retirant chacun de nos de nos péchez; Dieu a clairement manifeſté ſa grace aux hommes par laquelle ils peuvent étre ſauvez, mais c'eſt en ſuivant les preceptes qu'elle nous donne que nous jouïrons de ce bonheur, ſavoir, en renonçant à l'Impieté et aux convoitiſes mondaines, et en vivant dans la temperance, dans la Juſtice, et dans la pieté pendant nôtre ſejour ſur la terre. Et ſupoſer qu'vne ſimple foi en J. Chriſt deſtituée des bonnes œuvres ſuffit pour etre ſauvez ce ſeroit faire de la Religion Chrêtienne la plus ſcandaleuſe piece de Theatre qui ſe puiſſe imaginer; Il ne faut que lire l'Evangile, même ſuperficiellement, pour etre convaincu, que ces Idées que certaines gens ſe forment du Salut, ſont tout-à-fait fauſſes, et même contradictoires, Voila les eclairciſſemens que nous nous ſommes crû obligez de donner ſur les avantages que la Redemption nous a procuré; Nous allons raporter à preſent ce que l'Ecriture Ste. nous dit ſur ce ſujet.

ARTI-

ARTICLE I.

Sur

La Juſtification de l'homme.

QUICONQUE croit en J. Chriſt, recevra la remiſſion de ſes pechez par ſon Nom: En qui nous avons rédemption par ſon ſang, Savoir la remiſſion des péchez, ſelon les richeſſes de ſa grace laquelle il a fait abonder ſur nous. *Act.* X. 43. *Col.* I. 14. *Eph.* I. 7, 8.

Le Fils de Dieu eſt apparu afin qu'il ôtât nos péchez, et qu'il detruiſit les œuvres du Diable; et nous convertît de la puiſſance de Satan à Dieu. 1 *Jean.* III. 8. 5. 8. *Act.* XXVI. 18.

L'aiguillon de la mort c'eſt le péché, et la force du péché c'eſt la Loy; mais graces à Dieu, qui nous en a donné la victoire par J. Chriſt Nôtre Seigneur, Dont le ſang nous netoye de tout peché. Quiconque croit en lui, eſt juſtifié par lui. de tout ce dont il ne pouvoit pas être juſtifié par la Loi de Moyſe. 1 *Cor.* XV, 56. 57. 1 *Jean.* I. 7. *Heb.* XIII. 39.

Comme par vne ſeule offenſe la coulpe eſt venüe ſur tous les hommes en condamnation, ainſi par vne ſeule juſtice juſtifiante le don eſt venu ſur tous les hommes en juſtification de vie. Il n'en eſt pas du don comme de l'offenſe; car ſi par l'offenſe d'vn ſeul pluſieurs ſont morts, beaucoup plutôt la grace de Dieu, et le don par la grace, qui eſt d'vn ſeul homme, ſavoir de J. Chriſt a abondé ſur pluſieurs. Et il n'en eſt pas du don comme de ce qui eſt arrivé par vn ſeul qui a péché: car la coulpe eſt d'vne ſeule offenſe en condamnation: mais le don eſt de pluſieurs offenſes en juſtification. *Rom.* V. 18. 15. 16.

Ainſi done il n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui ſont en Jeſus Chriſt qui ne marchent point ſelon la chair, mais ſelon l'Eſprit. Car Dieu Juſtifie celui qui eſt de la foy de Jeſus, ſa foy lui etant imputée à Juſtice, *Et cela* gratuïtement par ſa grace par la rédemption qui eſt en J. Chriſt. *Rom.* VIII. 1. III. 25. IV. 5. III. 23.

Etant donc juſtifiez par la foi, nous avons paix envers Dieu par nôtre Seigneur Jeſus Chriſt: *Et* nous qui etions autrefois éloignez de Dieu, et qui etions ſes ennemis en nôtre entendement, en mauvaiſes œuvres; nous avons été reconciliez avec Dieu par la mort de ſon Fils: par lequel nous avons maintenant obtenu la reconciliation. *Rom,* V. 1. *Col,* I. 21. *Rom.* V. 10. 11.

Comme par la deſobeïſſance d'vn ſeul homme pluſieurs ont été rendus pécheurs, auſſi par l'obeïſſance d'vn ſeul pluſieurs ſeront rendus juſtes. *Rom.* V, 19.

Chriſt eſt la fin de la Loy en juſtice à tout croyant, qui ne cherche point d'etablir ſa propre Juſtice: Car nous ſommes l'ouvrage de Dieu, etant

creéz

creez en Jesus Christ à bonnes œuvres, que Dieu a preparées afin que nous y marchions, *Rom.* X. 4. 3. *Eph.* II. 10.

ARTICLE II.

Sur

La Sanctification et les connoissances que J. Christ a communiqué par la redemption.

DIEU a envoyé son Fils Jesus pour nous benir, en nous retirant chacun de nous de nos méchancetez, *Act*, III, 26.

Nôtre vieil homme est crucifié avec lui afin que le corps du péché soit detruit, afin que nous ne servions plus au péché. *Rom.* VI. 6.

Nous avons été lavez, nous avons été sanctifiez, nous avons été justifiez au Nom du Seigneur Jesus, et par l'Esprit de nôtre Dieu. Et ayant purifié nos ames dans l'obeïssance à la verité par l'Esprit, Il nous rendra saints, sans tache, et irreprehensibles deuant Dieu. 1 *Cor.* VI. 11. 1 *Pier.* I. 22. *Col.* I. 22.

Si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre de la génice dont on fait asperſion, sanctifie ceux qui sont souillez quant à la pureté de la chair; Combien plus le sang de Christ, qui par l'Esprit éternel s'est offert à Dieu soi-meme sans nulle tache, purifiera-t'il nôtre conscience des œuvres mortes, pour servir le Dieu vivant? *Heb.* IX. 13. 14.

Par la volonté de Dieu nous sommes sanctifiez, savoir par l'oblation faite vne seule fois du Corps de Jesus Christ: par laquelle oblation il a consacré pour toûjours ceux qui sont sanctifiez: *desorte que* ceux qui ont été rachettez d'entre les hommes pour être des premices à Dieu, sont sans tache devant le thrône de Dieu; et rendus accomplis en Christ. *Heb.* X. 10. 14. *Apoc.* XIV. 4. 5. Col. II. 10.

Dieu qui a dit que la lumiere resplendit des ténébres est celui qui a relui dans nos cœurs; et qui nous a apellés des ténebres à sa merveilleuse lumiere. *Car nous qui avions autrefois* nôtre entendement obscurci de ténebres, *et qui etions* éloignez de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance qui etoit en *nous*, Avons maintenant reçû la connoissance de la verité. Il nous a été donné de connoitre les mysteres du Royaume des Cieux. 2 *Cor.* IV. 6. 1 *Pier.* II. 9. *Eph.* IV. 18. *Heb.* X. 26. *Matt.* XIII. 11.

Maintenant est manifesté aux Nations le mystere qui a été tû dans les tems passez; Savoir la Sapience de Dieu qui est cachée que Dieu avoit dés avant les siecles determinée à nôtre gloire Laquelle aucun des Princes de ce siecle n'a connue. *Maintenant* nous savons que le Fils de Dieu est venu, & il nous a donné vn entendement pour connoitre celui qui est le Veritable, et nous sommes au Veritable, savoir en son Fils Jesus Christ: Il est le vrai Dieu, et la Vie éternelle. *Rom.* XVI. 26. 25. 1 *Cor.* II. 7. 8. 1 *Jean*, V. 20.

Dieu

Dieu ayant diſſimulé les tems de l'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes en tous lieux qu'ils ſe repentent. Parce que l'Orient d'enhaut nous a viſitez; pour reluire à ceux qui ſont aſſis dans les ténébres et dans l'ombre de la mort, pour donner la connoiſſance du ſalut à ſon Peuple, par la remiſſion de leurs péchez, et pour adreſſer nos pieds au chemin de la paix. *Act.* XVII. 30. *Luc.* I. 78. 79. 77. 79.

Jeſus eſt la veritable lumiere qui illumine tout homme venant au monde: Quiconque croit en lui, et le ſuit ne marchera point dans les ténébres, mais il aura la lumiere de la vie. *Jean.* I. 9. XII. 46. VIII. 12.

Nous ſommes enrichis en toutes choſes en lui, de tout don de parole et de toute connoiſſance; Les yeux de nôtre entendement étant illuminez, afin que nous connoiſſions quelle eſt l'eſperance de ſa vocation, et quelle eſt l'excellente grandeur de ſa puiſſance envers nous, qui croyons ſelon l'efficace de la puiſſance de ſa force. 1 *Cor.* I. 5. *Eph.* I. 18. 19.

Si quelqu'vn *d'entre les Chrétiens* n'a pas la connoiſſance de Dieu, c'eſt à ſa propre honte, *Car* tous le peuvent connoitre, depuis le plus petit juſqu'au plus grand d'entr'eux. Le Fils vnique qui eſt dans le Sein du Pere eſt celui qui nous l'a revelé. 1 *Cor.* XV. 34. *Heb.* VIII. 11. *Jean.* I. 18.

Par l'Evangile de *Chriſt* qui eſt parvenu à nous, comme il eſt auſſi par tout le monde, *et par lequel etant inſtruits*, nous pouvons croitre dans la connoiſſance de Dieu, et etre remplis de la connoiſſance de ſa volonté, en toute ſapience, et intelligence ſpirituelle. *Col.* I. 6. 6. 10. 9.

Ce nouvel homme que nous revêtons par nôtre reſurrection avec Chriſt, ſe renouvelle en connoiſſance, ſelon l'image de celui qui l'a créé. *Col.* III. 10. 1. 10.

Si nous perſiſtons en ſa parole, nous ſerons vraîment ſes diſciples, et nous connoitrons la verité, et la verité nous affranchira. *Jean.* VIII 31, 32.

Il nous a aſſurez que toute ſorte de péchez ſeront pardonnez aux hommes s'ils ſe repentent, et s'ils croyent à l'Evangile, *Matt.* XII. 31. *Marc.* I. 15.

Jeſus Chriſt a mis en lumiere la vie, et l'immortalité par l'Evangile, 2 *Tim.* I. 10.

Nous ſavons que nôtre travail ne ſera point vain envers le Seigneur; *Et que* Si nous ne nous relachons point en bien-faiſant, nous moiſſonnerons en ſa propre ſaiſon la vie eternelle, 1. *Cor.* XV. 58. *Gal.* VI. 9. 8.

L'homme animal ne comprend point les Choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu, car elles lui ſont folie: et il ne les peut entendre, parce qu'elles ſe diſcernent ſpirituellement. Mais le ſpirituel diſcerne toutes choſes. 1 *Cor.* II. 14. 15.

La Parole de la Croix eſt vne folie à ceux qui periſſent: mais à nous qui obtenons le Salut elle eſt la vertu de Dieu, la puiſſance de Dieu, et la ſapience de Dieu. 1. *Cor.* I. 18. 24.

Je repute toutes choſes m'etre dommage pour l'amour de la connoiſſance de Jeſus Chriſt mon Seigneur, *Phil.* III. 8.

ARTI-

ARTICLE III.

Sur
Nôtre adoption

DIEU a envoyé ſon Fils fait de femme et ſujet à la loy afin qu'il rachetât ceux qui etoient : afin que nous reçuſſions l'adoption des enfans. Et à tous ceux qui ont reçu *Chriſt* il leur a donné le droit d'etre faits enfans de Dieu, ſavoir à ceux qui croyent en ſon Nom. *Gal*, IV, 4, 5 *Jean*. I, 12.

Dieu nous a predeſtinez pour nous adopter à ſoy par J. Chriſt ſelon le bon plaiſir de ſa volonté ; ſelon qu'il nous avoit élûs en lui avant la fondation du monde, afin que nous fuſſions Saints et irreprehenſibles devant lui en charité. *Eph.* I. 5. 4.

Ayant crû, nous avons été ſéellez du St. Eſprit de la promeſſe lequel eſt l'arrhe de nôtre héritage. Car parce que nous ſommes enfans, Dieu a envoyé l'Eſprit de ſon Fils dans nos cœurs, criant Abba, Pere. *Eph.* I, 13. 14. *Gal.* IV. 6. *Rom.* VIII. 15.

Ceux que Dieu a préconnus, il les a auſſi prédeſtinez à être conformes à l'image de ſon Fils : afin qu'il ſoit le premier-né entre pluſieurs Freres. Et ceux qu'il a prédeſtinez, il les a auſſi appellez: & ceux qu'il a appellez, il les a auſſi juſtifiez : & ceux qu'il a juſtifiez il les a auſſi glorifiez. *Rom.* VIII. 28. 29.

Voyez quelle Charité le Pere nous a donnée, que nous ſoyons appellez enfans de Dieu; Nous ſommes maintenant enfans de Dieu, mais ce que nous ſerons, n'eſt pas encore manifeſté; or nous ſavons que lors qu'il ſera apparu, nous ſerons ſemblables à lui : car nous le verrons tel qu'il eſt 1 *Jean.* III. 1. 2.

ARTICLE IV.

Sur
Les avantages que la Redemption procure aux fidelles apres la mort.

1°. La Reſurrection de Leur Corps.

COMME la mort eſt par vn homme, La reſurrection des morts eſt auſſi par vn ſeul homme, Car comme tous meurent en Adam; pareillement auſſi tous ſont vivifiez en Chriſt. 1 *Cor.* XV. 21. 22.

Le Fils de l'homme n'eſt pas venu pour faire périr les ames des hommes, mais pour les ſauver ; Il a détruit la mort par l'Evangile. *Luc.* IX. 6. 2 *Tim.* I. 10.

Il eſt venu afin que nous ayons la vie, et que nous l'ayons meme en abondance. *Jean*, X. 10.

Jeſus eſt la reſurrection et la vie ; et parce qu'il vit nous vivrons auſſi: Car celui a reſſuſcité le Seigneur Jeſus, nous reſſuſcitera auſſi par Jeſus. *Jean.* XI. 25. XIV. 19. 2 *Cor.* IV. 14.

Nous

Nous avons esperance en Dieu que la resurrection des morts tant des justes que des injustes arrivera; Et la mer rendra les morts qui sont en elle, et la mort et l'Enfer rendront les morts qui sont en eux; Et tous ceux qui sont dans les Sepulchres entendront la voix du Fils de l'homme et sortiront; Alors le Fils de l'homme viendra dans les nuées du ciel avec puissance: et vne gande gloire: Et il envoyera ses Anges qui assembleront ses Elus, des quatre vents, depuis l'vn des bouts des cieux jusques à l'autre bout. *Act.* XXIV. 15. *Apoc.* XX. 13. *Jean.* V. 28, 29. *Matt.* XXIV. 30. 31.

Le Seigneur J. Christ transformera nôtre corps vil, afin qu'il soit rendu conforme à son corps glorieux. Il est semé en corruption, en des-honneur, en foiblesse; *mais* il ressuscitera en incorruption, en gloire, et en force; Il est semé corps sensuel, il ressuscitera corps spirituel; Et comme nous avons porté l'Image du premier homme qui est de poudre, nous porterons aussi l'image du second homme savoir le Seigneur qui est du Ciel, et nous ne pourrons plus mourir car nous serons faits pareils aux Anges, et nous serons Fils de Dieu, etant fils de la résurrection, *Phil.* III. 20. 21. 1 *Cor.* XV. 42. 43. 44. 49. 47. *Luc.* XX. 36.

Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous transmuez, en vn moment, & en vn clin d'œil, à la derniere trompette, et les morts ressusciteront incorruptibles; Et ceux qui sont morts en Christ ressusciteront premierement; puis ceux qui vivront, et qui resteront à la venue du Seigneur, seront ravis ensemble avec eux dans les nuées, au devant du Seigneur en l'air: et ainsi ils seront toujours avec le Seigneur. Et la mort ne sera plus. 1 *Cor.* XV. 51. 52. 1 *Thess.* IV. 16. 17. 15. 17. *Apoc.* XXI. 4.

O mort ou est ton aiguillon? ô Sepulchre ou est ta victoire? car alors sera accompli la parole qui est écrite, La mort est engloutie en victoire 1 *Cor.* XV. 55. 54.

2°. Leur Gloire et leur Felicité éternelle.

Cette parole est certaine et digne d'etre entierement recüe, que J. Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs. 1 *Tim.* I. 15.

Le Fils de l'homme est venu pour chercher, et sauver ce qui étoit perdu; afin que quiconque croit en lui ne perisse point, mais qu'il ait la vie eternelle. Et si lors que nous etions ennemis, nous avons été reconciliez avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt, étant maintenant reconciliez et justifiez par son sang, serons-nous sauvez de la colére par lui. *Luc.* XIX. 10. *Jean.* III. 15, *Rom.* V. 10. 9.

Dieu ne nous a point destinez à la colere, mais à l'acquisition du salut, par Nôtre Seigneur Jesus Christ, auquel nous croyons, et nous nous rejoüissons d'vne joye inenarrable, et glorieuse 1 *Thess.* V. 9. 1 *Pier.* I. 8. 11

Celui qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré à la mort pour nous, comment ne nous donnera-t'il pas toutes choses avec Lui? Dieu suppléera à tout ce dont nous aurons besoin, selon ses richesses avec gloire en Jesus Christ. *Rom.* VIII. 32. *Phil.* IV. 19.

Dieu, le Pere de Nôtre Seigneur J. Christ, nous a benis en toutes sortes de benedictions spirituelles dans les lieux celestes, *Eph.* I. 3,

Grace et paix nous soient multipliées en la connoissance de Dieu, et de nôtre Seigneur Jesus: Puisque sa divine puissance nous a donné tout ce qui apartient à la vie, et à la pieté, par la connoissance de Celui qui nous a appellez par sa propre gloire et vertu; 2 *Pier.* I. 2. 3.

Nous avons été appellez à la liberté; et maintenant etant affranchis du péché, et devenus les esclaves de Dieu; nous serons effectivement libres, ayant nôtre fruit en sanctification, et pour fin la vie éternelle, *Gal.* V, 13, *Rom.* VI, 22, *Jean.* VIII, 36, *Rom.* VI, 22,

Si Nous chargeons sur nous le joug de Christ nous trouverons le repos de nos ames; car son joug est aisé et son fardeau est leger, et ses commandemens ne sont point griefs, *Matt.* XI. 29, 30, 1 *Jean.* V, 3.

Dieu n'est pas injuste pour oublier nôtre œuvre et le travail de la charité que nous temoignons pour son Nom, *Heb.* VI, 10.

Nos sacrifices Spirituels sont agreables à Dieu par Jesus Christ. Par lequel nous avons hardiesse et accés en confiance, par la foi que nous avons en lui. Et tout ce que nous demanderons au Pere en son Nom, il nous le donnera. 1 *Pier.* II. 5. *Eph.* III. 12. *Jean.* XV. 16.

Si nous gardons les commandemens *de Christ* nous demeurerons dans son amour. Et nous sommes ses amis si nous faisons tout ce qu'il nous a commandé. *Jean.* XV. 10. 14.

Nous aurons des angoisses au monde, mais ayons bon courage. Christ a vaincu le monde, afin que nous ayons la paix en lui. Et le Dieu de toute grace, qui nous a appellez à sa gloire éternelle en J. Christ, apres que nous aurons vn peu souffert, nous rendra accomplis, nous affermira, nous fortifiera, et nous établira. *Jean.* XVI. 33, 1 *Pier.* V. 10.

Dieu nous a aimez, et nous a donné vne consolation éternelle, et vne bonne espérance par grace: Laquelle espérance nous tenons comme vne ancre sûre et ferme de l'ame. 2 *Thess.* II. 16. *Heb.* VI. 19.

Dieu qui est riche en misericorde, par sa grande charité de laquelle il nous a aimez; lors que nous etions morts en nos fautes, nous a vivifiez ensemble avec Christ, et nous a ressucitez ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux celestes en J. Christ. *Ephes.* II. 4. 5. 6.

Il nous a régenerez en espérance vive par la resurrection de Jesus Christ, pour obtenir vn heritage incorruptible qui ne se peut souiller, ni fletrir, reservé dans les Cieux pour nous. Car ceux qu'il a justifié il les a aussi glorifié. Les gages du péché c'est la mort; mais le don de Dieu c'est la vie éternelle par Jesus Christ nôtre Seigneur. 1 *Pier.* I. 3. 4. *Rom.* VIII. 30, VI, 23.

Il nous a delivrez de la Puissance des Tenébres, et nous a transportez au Royaume de son Fils bien-aimé; nous ayant rendus participans de l'Heritage des Saints en la Lumiere. *Col.* I. 13, 12,

Jesus Christ nous a aimez, et nous a lavez de tous nos péchez par son sang, et nous a fait Roix et Sacrificateurs à Dieu son Pere. *Apoc.* I. 5, 6.

Nous

Nous ſommes la génération élûe, la Sacrificature royale, la Nation Sainte, la Peuple acquis, afin que nous annoncions les vertus de celui qui nous a appellez des ténébres à ſa merveilleuſe lumiere. Nous qui autrefois n'etions point ſon Peuple, mais qui maintenant ſommes le Peuple de Dieu, nous qui n'avions point obtenu Miſericorde, mais qui maintenant avons obtenu Miſericorde. Nous ſommes venus à la Montagne de Sion, à la Cité du Dieu vivant, à la Jeruſalem celeſte, et aux milliers d'Anges, et à l'aſſemblée et Egliſe des premiers-nez dont les noms ſont écrits aux Cieux, et à Dieu le Juge de nous tous, et aux eſprits des Juſtes rendus parfaits, et à Jeſus le Mediateur de la Nouvelle Alliance, et au ſang de l'aſperſion, qui prononçe de meilleures choſes que le ſang d'Abel. 1 *Pier.* I. 9, 10, *Heb.* XII, 22, 23, 24,

Voyez quelle charité le Pere nous a donné que nous ſoyons appellez les enfans de Dieu; Et ſi nous ſommes enfans, nous ſommes donc héritiers, héritiers dis-je de Dieu, et cohéritiers de Chriſt. Nous ſommes maintenant enfans de Dieu, mais ce que nous ſerons n'eſt point encore manifeſté; or nous ſavons, que quand il apparoitra nous ſerons ſemblables à lui, car nous le verrons tel qu'il eſt; Et Contemplant comme par vn miroir la gloire du Seigneur à face découverte, nous ſerons transformez en la même Image de gloire en gloire, 1 *Jean*, III, 1. *Gal*, IV, 7, *Rom*, VIII, 17, 1 *Jean*, III, 2, 2 *Cor*, III, 18.

Nous devons reputer toutes choſes comme vn dommage, comme du fumier pour gagner Chriſt, Car Chriſt nous eſt gain à vivre, et à mourir, *Phil*, III, 8, 1, 21, 23,

Qui nous ſeparera de la dilection de Chriſt? ſera-ce l'oppreſſion, ou l'angoiſſe: ou la perſecution, ou la famine, ou la nudité, ou le péril, ou l'epée? Au contraire en toutes ces choſes nous ſommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimez. Car nous ſommes aſſurez que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautez, ni les Puiſſances, ni les choſes preſentes, ni les choſes à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature, ne nous pourra ſéparer de la dilection de Dieu qu' il nous a montrée en Jeſus Chriſt nôtre Seigneur. *Rom*, VIII, 34, 36, 37, 38,

C'eſt là ce grand ſalut; Et cette abondance de bénédiction de l'Evangile de Chriſt, Duquel ſalut les Prophétes ſe ſont enquis, et l'ont diligemment recherché, et qui nous a été annoncé par les Apôtres qui ont preché l'Evangile, par le ſaint Eſprit envoyé du Ciel: dans leſquelles choſes les Anges déſirent de regarder *Juſqu'au fonds*. *Heb*, II. 3, *Rom*, XV, 29, 1 *Pier*, I, 10, 12.

Ainſi nous pouvons nous apliquer avec beaucoup de raiſon ce que Moyſe *diſoit aux Iſraëlites, touchant les benedictions dont Dieu les avoit comblé*, Enquerez vous des premiers tems qui ont été devant vous, depuis le jour que Dieu a créé l'homme ſur la terre et depuis vn bout des Cieux juſqu'à l'autre bout, ſi jamais rien a été fait de même que cette grande choſe, et ſi rien de ſemblable a été ouï, *Deut*, IV, 32,

Et conclurre, Puis donc que toutes ces choſes ſont avenües pour nous, quels devons nous être en ſaintes converſations, et œuvres de pieté ? Car ſi nous péchons volontairement apres avoir reçû la connoiſſance de la verité, et que nous nous detournions de celui qui nous parle des Cieux. Il ne reſte plus de ſacrifice pour le péché, mais vne attente terrible de jugement, et vne ardeur de feu qui doit devorer les adverſaires, 2 *Pier,* III, 11, 2 *Cor,* IV, 15, *Heb,* X, 26, 27, XII, 25,



CHAPI-

CHAPITRE VI.

Des Anges, et des Eſprits.

INTRODUCTION, à ce CHAPITRE

LE ſujet de ce Chapitre eſt aſſés intereſſant pour meriter que nous y fallions quelqu'attention. Il ſ'agit des Anges, et des Eſprits. Nous traitterons de l'vn, et de l'autre par ordre, et en peu de mots.

I°. A l'égard des Anges nous reduirons ſous ces principaux chefs ce que nous avons deſſein d'en dire; nous prouverons. I. leur Exiſtence; II. leur Création; III. Nous examinerons leur Nature, IV. Leurs Offices V. La difference des bons et des mauvais Anges. VI. Enfin nous verrons juſqu'ou nous devons porter nos ſentiments de reſpect pour les bons Anges; je ne pretens point m'ingerer dans les choſes que je n'ai point vües, c'eſt pourquoy je me contenterai de traitter ces points hiſtoriquement ; et je ne produirai que rarement mes propres reflexions.

I. L'Exiſtence des Anges etant vne verité atteſtée non ſeulement par le témoignage des hommes de tous les Siecles, mais par le témoignage même de Dieu dans l'Ecriture Sainte, il ſemble qu'elle n'auroit jamais dû être conteſtée, beaucoup moins par ceux qui reconnoiſſent l'authorité de nos livres ſacrez, quand on ne recevroit même que les cinq livres de Moyſe. Cependant on a accuſé les Sadducéens parmi les Juifs de nier l'exiſtence des Anges et des eſprits. —— A la verité on a de la peine à comprendre que des Juifs qui recevoient les livres de Moyſe ayent pû nier l'exiſtence des Anges, puis qu'il eſt ſi ſouvent parlé de leurs aparitions dans le livre de la Geneſe. On trouve dans les heures Hebraïques du Doctr. Lightfoot Sur les Actes des Apôtres Chap. 23. vers 8. deux conjectures ſur ce ſujet, l'vne que les Sadducéens pouvoient croire qu'il y avoit eu des Anges avant Moyſe et pendant ſa vie, mais qu'ils avoient ceſſé d'être aprés la mort de ce Legiſlateur —— Supposé que les Sadducéens aïent été effectivement

effectivement dans cette opinion, l'absurdité en saute aux yeux, ils auroient dû produire quelque nouvelle révelation qui lui servit de fondement.
L'autre conjecture c'est que peut être ils ont crû que par le mot d'Ange l'Ecriture vouloit marquer les affections, et les mouvements de l'ame, que les bons mouvemens les saintes affections de l'ame etoient les bons Anges, et que ses mauvaises pensées ses mauvaises inclinations etoient les mauvais Anges. Il y a eu des Docteurs Chrétiens qui ont adopté ce sentiment entr'autres Monsr. Becker dans son monde enchanté: mais je ne suis pas bien assuré que les Saducéens ayent eu la même opinion, elle est si grossiere qu'il est etonnant que des gens de bon sens qui savent lire aient pû se resoudre a l'adopter serieusement. Il ne faut que les 2 premiers vers. du 32. Chap. de la Genese pour la refuter. *Et Jacob continua son chemin, et les Anges de Dieu lui vinrent au devant, Et aussi tôt que Jacob les eut vûs, il dit, C'est ici le camp de Dieu, et appela le nom de ce lieu là Machanajim,* c'est à dire les deux camps, dont l'vn etoit composé de sa famille, des domestiques de sa maison, et de son betail; dirons nous que l'autre etoit vn camp ou vne armée de bonnes affections, et de bons desirs ? quelle absurdité ! Aprés avoir examiné ces deux conjectures, Mr. Lightfoot se détermine pour la premiere, et croit que si les Saducéens ont réconnu qu'il y eut eu des Anges créez, ils ont pris le mot d'Ange au même sens que nous le prenons dans toute l'histoire du Pentateuque, mais qu'en même tems ils s'etoient imaginez qu'aprés la mort de Moyse il n'y avoit plus eu d'Anges ny d'Esprit ni de Prophetie.

Monsr. Martin hazarde vne 3e. conjecture dans sa remarque sur le Vers. 8e. du 23c. Ch: des Actes, savoir, que les Saducéens ne pouvoient pas douter qu'il n'y eut des Anges, mais qu'ils ne croyoient pas que les Anges fussent des Esprits, et qu'ils tenoient que les Anges et les Ames n'etoient qu'vne matiere Subtile.

Si cette conjecture est bien fondée, Il ne s'agira plus dans le Texte de St. Luc. que de la nature des Anges, et non pas de leur existence; le Saducéen aura cru avec le Pharisien qu'il y avoit des Anges, la controverse entre l'vn et l'autre n'aura roulé que sur la nature des Anges, le Saducéen soutenant qu'elle etoit materielle, et le Pharisien qu'elle etoit spirituelle. Mais je doute que cette remarque de Mr. Martin puisse se soutenir, Il me semble qu'elle contredit les paroles du Texte, Les Saducéens disent, qu'il n'y a point de résurrection, ny d'Ange, ny d'Esprit; mais les Pharisiens confessent l'vn et l'autre, La conjecture de Monsr: Lightfoot me paroit beaucoup plus vray-semblable; Mais sans nous arrêter plus longtems à examiner ce que les Saducéens ont crû sur les Anges; Il est certain qu'il y a eu des gens qui ont nié leur existence, et Saint-Luc nous dit en termes assés clairs que ces Sectaires parmi les Juifs etoient de ce nombre.

Cependant si nous reflechissons avec quelqu'attention sur cette verité que la parole de Dieu enseigne d'vne maniere si expresse, Il est certain qu'il n'y a rien qui choque la raison, d'admettre des Etres finis, qui soient des Esprits sans corps, comme il y a des Etres qui sont composés de corps et d'Esprits

prits, et des corps qui ne ſont point joints avec des Eſprits. Seroit il plus impoſſible à Dieu de créer des Eſprits ſans corps, que de créer des corps ſans Eſprits? Ou, y a t'il quelque choſe qui contrediſe ſes perfections et ſes attributs? Quand on ne pourroit pas concevoir comment ces êtres ſubſiſtent, comment ils agiſſent, comment ils peuvent revêtir vne forme humaine pour aparoitre aux hommes, ſeroit-ce là vne raiſon ſuffiſante pour nier leur exiſtence? Eſt il poſſible que des gens qui croiyent avoir vne ame ſpirituelle, et qui ont des penſées dans leſquelles ils n'apercoivent rien de corporel, ne veulent pas reconnoitre des Etres intelligens qui ſoient ſans corps: S'il faut nier tout ce qu'on ne comprend pas parfaitement il n'y a preſque rien dans la nature même dont on ne puiſſe nier l'Exiſtence Enfin Il faut avoir des raiſons d'vne autre nature que celles qu'on nous oppoſe, pour rejetter vne croyance fondée, ſur le témoignage de Dieu dans ſa parole, ſur le conſentement vnanime des Peuples, et qui ne renferme rien en elle même qui contrediſe, ou qui choque les lumieres de la Raiſon; ainſi nous pouvons poſer comme vne verité certaine qu'il y a des Anges.

II, La 2*e*. choſe qu'il faut croire ſur cet article, c'eſt qu'ils ont été créez, c'eſt vne verité qui n'a pas beſoin de preuve puis que tout le monde en convient; (*a*.) Ceux même qui ont nié, ou qui nient encore leur exiſtence reconnoiſſent que ſ'il y en a, ils ne ſont pas éternels. La difficulté eſt de determiner le tems auquel ils ont été créez, car Moyſe n'en dit rien dans ſon Hiſtoire de la Geneſe, Et l'on rend ces deux raiſons; de ce ſilence (*b*) la 1*e*. afin que les hommes ne ſ'imaginaſſent pas qu'ils avoient travaillé avec Dieu à la creation du monde; Et qu'ils ne les adoraſſent comme des Dieux, mais cette raiſon eſt bien foible; Moyſe n'auroit donc jamais dû parler de ces intelligences celeſtes; comme il fait tres ſouvent, il etoit bien plus à craindre de plonger les hommes dans l'Idolatrie, en parlant des Anges, et en leur attribuant tant d'admirables operations, ſans leur parler du tems de leur création, qu'en leur faiſant connoitre ce tems là. —— La 2*de*, raiſon me paroit plus ſolide: C'eſt que le but principal de Moyſe ayant été de nous faire l'hiſtoire de l'Egliſe, il ne nous parle des Anges, que lors qu'il a été néceſſaire de parler de ce qu'ils ont fait à l'égard des fidelles. Ceux qui font l'hiſtoire d'vn Empire, ne ſont pas obligez de faire la deſcription de l'origine de l'Empire voiſin; ils n'en font mention, que lors que l'occaſion ſ'en préſente. —— Il y a toujours de la temerité à vouloir approfondir les raiſons que le St. Eſprit a eües de nous taire les choſes qu'il n'a pas jugé à propos de nous réveler: Les choſes cachées ſont à l'Eternel.

(*a*) *St. Epiph. nous parle de certains Heretiques qui croyoient que les Anges avoient travaillé avec Dieu dans la création de l'univers, (b) Severien de Gabala. voyez Dup. Hiſt. des Auth. Eccl. pag. 328. Edit. de Dublin. Lightfoot, Erubim cap. 46. Pictet. Theol. Chrét. Liv. V ch. 5.*

Il

(c.) Quoy qu'il en ſoit Il y a eu des Heretiques qui ont eu des opinions fort extravagantes touchant la production des Anges ; On ſait qu'vne des réveries de Simon le Magicien etoit, qu'Helene ſa concubine ; à qui il donnoit la qualité de premiere Intelligence de la ſouveraine Vertu, avoit produit les Anges, et il attribuoit à ces Anges la Création du Monde; Les Gnoſtiques n'ont pas eu des opinions plus raiſonnables ſur ce ſujet.

Les Anciens Docteurs de l'Egliſe ſe prévalant ſans doute du ſilence de l'Ecriture, ont cru qu'ils pouvoient donner leur conjecture ſur le tems de la création des Anges, et n'ont pas fait diffculté d'en placer l'Epoque avant la production du monde viſible; (d) Gregoire de Nazianze diſoit que Dieu non content de ſe contempler lui-meme créa les Vertus Angeliques et Celeſtes du premier ordre, et qu'apres avoir vû que la premiere creation etoit bien faite, il produiſit le monde viſible, (e.) St. Baſile de Cæſarée Ami de Gregoire de Nazianze, dit que pendant que les ténebres etoient repandües ſur toute la terre, les Anges et les Armées du Ciel, jouïſſoient d'vne grande lumiere, et de tout plaiſir, St. Chryſoſtome ayant crû que les Anges avoient peché avant la création de l'homme, il eſt vray-ſemblable qu'il a crû auſſi avec les autres Peres Grecs que les Anges avoient été créez avant le monde viſible. (f.) St Hilaire ſoutenoit contre les Ariens, que ce ne ſeroit pas vne grande merveille que Dieu eut produit J. Chriſt ſeulement avant la production du monde, puis que l'origine des Anges avoit precedé cette création, (g.) St Ambroiſe croyoit auſſi que ces Anges, qui ſelon le Roy Prophete louoient le Seigneur, avoient commencé de crier Saint, Saint, Saint, long tems avant la fondation du monde. (h) St. Jerôme remarquoit qu'il ne s'etoit pas encore écoulé ſix mille ans, depuis la création de la terre juſqu'a lui, mais qu'il faloit imaginer vn grand nombre de ſiecles, pendant leſquels les Anges, les Dominations, et les autres Miniſtres de la cour céleſte avoient ſervi Dieu.

Nous n'entaſſerons pas vn plus grand nombre de citations ; mais il paroit par celles que nous venons d'alléguer que quoy que ces anciens Peres

(c) *Voi: Dupin, abregé de l'hiſt. de l'Egl. trad. Angl.* Tom. II. Ch. IV.
(d) *Greg. de Nazianze Homel.* 38. (e) *Baſile Hom.* 1*e. ſur la création.*
(f) *St. Hilaire de Poitiers, De la Trinité Lib.* 12. (g) *St. Ambroiſe de Milan.* 1*er. Diſcours ſur la Geneſe. Hom. ſur les Pſ.* 45. 47. 48. 51.
(h) St. Jerome. *Commentaires ſur l'Ep. à Tite ; Il eſt vray que Ruffin ayant reproché à cet Ancien Docteur, qu'il avoit ſemé les erreurs d'Origene dans ſon commentaire ſur l'Epit. aux Epheſiens. il ne nia point que ces opinions ne ſe trouvaſſent repandües dans ſes commentaires, mais il dit qu'elles y etoient ſous le Nom d'Origene même, et non pas ſous le Sien. Cependant Il avance pour ſiens des ſentimens non moins Heretiques que ceux d'Origene, et qui avoient beaucoup de rapport avec les ſentimens de ce Docteur; Mais ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'il combattoit dans Origene des erreurs, qu'il avoit luy même adoptées. Voi Dupin Hiſt: des Auth: Eccles: Pag: 358. Edit: de* Dublin.

l'Egliſe

Grecs, et Latins, dont les Noms ſont encore en ſi grande veneration dans l'Egliſe, n'ayent pas crû l'Eternité des Anges, et qu'ils les aient conſtamment regardez comme des êtres creez de Dieu, ils n'ont pas crû d'vn autre coté, que ce fut faire brêche à la foy, que de leur attribuer vne origine plus ancienne que celle qu'on leur attribüe ordinairement.

L'on croit communément que les Anges ont été creez le premier, le ſecond, ou le troiſieme jour de la Creation, je ne me determinerai pas pour aucun parti: l'Ecriture Ste. gardant vn profond ſilence ſur ce ſujet; Si l'on croit ce qu'elle nous dit que les Anges ont été creez, Il me ſemble qu'il jmporte peu pour le reſte, qu'on place l'Epoque de leur création à vn tems, ou à vn autre, pourvû que ce ſoit avant la chûte de nos premiers Parents

J'avoüe pourtant que je me ferois vn ſcrupule de ſouſcrire à la cenſure que (*i*) le Concile de Latran, et même quelques Theologiens Proteſtans ont faite du ſentiment de ces Anciens Docteurs que j'ay citez: il faut avoir des preuves tirées de l'Ecriture ſainte, ou tout au moins des lumieres de la droite raiſon pour taxer vne opinion d'erreur ou d'hereſie; mais comme je l'ai deja remarqué l'Ecriture Ste. garde un profond ſilence ſur le tems de la création des Anges, et ſi rien n'empéche qu'on ne puiſſe dire que les Anges ont été créez aprés la fondation de la terre; rien n'empeche qu'on ne puiſſe dire auſſi, que (*k*) lors que Dieu fondoit la Terre, tous les Enfans de Dieu chantoient en triomphe.

III. La troiſiéme choſe que nous devons conſiderer ſur cette matiere, c'eſt la nature des Anges. Les Philoſophes, et les Anciens Docteurs de l'Egliſe ont été partagez ſur la nature de ces Intelligences Céleſtes, les vns ont crû que c'étoient des corps à la verité tres ſubtils, et les autres ont crû que c'etoient des Eſprits.

St. Irenée (*m*) Clement d'Alexandrie, (*n*) Tatien (o) Origene, (*p*) Hilaire de Poitiers, (*q*) et quelques autres Docteurs des quatre premiers ſiecles ont crû que les Anges etoient Corporels. C'eſt bien avilir les Anges que de leur donner des corps quelques legers et ſubtils, qu'ils puiſſent être.

(i) *Baſnage hiſt: du culte de l'Egl: pag.* 1136. (*k*) *Job.* XXXVIII. 4. 7.
(l) *S. Irenæus lib.* IV. *cap.* 30. (m) *Clem: Alex: liv: des Inſtitutions, mais on doute que cet ouvrage ſoit de lui, Voy Dup: Hiſt: des Auth: Eccl: Tom.* I. *p:* 81. 82. *Ed: de Dublin.* (n) *Tatien diſe: contre les Gentils.* (o) *Origen: de princip: et alibi,* (p) *St. Hil: Comment: ſur St. Math; Can:* 5. *Cependant il dit ſur le Pſ.* 129. *que les Anges ſont des eſprits actifs Voy. Dup: Tom:* I. *p.* 200 *edit. de Dublin.* (q) *On accuſe Juſtin Martyr, Tertullien d' avoir eu le même opinion; mais comme je ne l'ay pas trouvé dans le Catalo: de leurs erreurs je n'ay pas jugé à propos de les nommer.*

Je ne dis pas qu'il ſoit Impoſſible que les Anges euſſent pû être creez avec vn corps materiel, il n'y auroit rien, à mon avis, qui fut contraire à la raiſon dans cette opinion, ſi elle ne contrediſoit pas les idées que l'Ecriture Ste. nous donne de ces Creatures Celeſtes qu'elle nous repreſente par tout comme des Subſtances Spirituelles de ſorte que l'Ecriture ayant decidé, c'eſt vne erreur, de s'imaginer que ce ſoient des ſubſtances materielles.

Croira-t'on avec le Philoſophe Epicure *(r)* que la Nature et la Forme humaine ſoit la plus excellente de toutes les Natures, et de toutes les Formes, en ſorte que pour etre excellent il faille étre revetu d'vn corps ? Les Stoïciens, & les Academiciens ont ſuffiſamment refuté vne erreur ſi groſſiere.

Il eſt vrai que l'Ecriture Ste. nous parle ſouvent des aparitions des Anges ſous vne forme humaine ; et je ne ſaurois digerer l'opinion hardie de *(s)* ceux qui nient que les Anges euſſent revêtu dans ces occaſions vn vrai corps, & qui prétendent, que ce n'etoit qu'vn corps apparent, qu'ils avoient fait illuſion aux yeux des hommes, quoy qu'on ne puiſſe pas decider poſitivement, comment ils ont pris des corps, de quelle matiere ces corps etoient compoſés ni ce qu'ils devenoient aprés qu'ils s'en etoient depouillez, il eſt certain par les termes de l'Ecriture, que c'etoient des corps réels; Mais d'vn autre coté on ne peut pas plus conclurre de là que les Anges ſoient corporels, qu'on oſeroit conclurre, de ce que J. Chriſt eſt apparu d'vne maniere viſible aux Patriarches, qu'il etoit homme avant ſon Incarnation.

Les Anges ſont donc des Subſtances Spirituelles & Immortelles. On ne ſera pas faché de voir icy le ſentiment d'Origene ſur ce ſujet. Nous avons deja remarqué qu'il etoit du nombre de ceux qui croyoient que les Anges etoient corporels quoy qu'Inviſibles, etant cependant doüés d'vne ame ſpirituelle; Il diſoit de plus que les bons Anges avoyent vn corps plus ſubtil & plus delié que les mauvais Anges, dont le Corps etoit fort groſſier. Il tiroit cette conſequence de ce principe qu'il pretendoit établir ; c'eſt que toutes les Créatures intelligentes et celeſtes ayant été créées dans le Ciel avec vne parfaite liberté, en punition de leur fautes, elles avoient été confinées dans des Corps plus ou moins groſſiers ſelon le degré de leur crimes et reduits à vne condition plus ou moins honorable plus ou moins baſſe et honteuſe ſelon la nature et la qualité de leur faute, & le plus ou moins de ſoin qu'ils avoient pris de remplir leur devoir, d'vne telle maniere cependant qu'aprés avoir ſouffert vn certain nombre de ſiecles dans cette eſpéce d'exil, Ils peuvent par leur vertu ſe rendre dignes de r'entrer dans le lieu d'ou ils ont été bannis; & raiſonnant toujours ſur le méme principe, il ſoutient que les Anges peuvent devenir hommes, & que les hommes peuvent devenir Anges; que les Anges etant libres commettent ſouvent des fautes, qu'ils ſe rendent coupables de mauvaiſe adminiſtration dans le gouvernement

(r) Cic. de Nat. Deor. lib. 1, et 2. (s) Lightfoot Harm. quat. Evang. In Luc Cap. III. Vers. 22.

gouvernement des choſes d'icy bas, dont ils ſont punis ſur le champ, et dont ils rendront compte au jour du jugement ; il pretend que les peines des Demons & des damnés ne ſeront pas éternelles.

Monſr. Du Pin rend pourtant cette juſtice à Origene, qu'il n'a pas debité ces opinions comme etant la Doctrine de l'Egliſe Chrêtienne mais comme ſes propres ſentiments. Mais quelqu'étenduë d'eſprit & de ſavoir dont cet Ancien Docteur fut doüé, Il faut pourtant avoüer que ce ne ſont là que des Imaginations deſtituées de tout fondement à moins que ce ne ſoit ſur la Philoſophie de Platon à laquelle il etoit fort attaché. (t)

IV. La quatrieme choſe que nous avons à conſiderer c'eſt l'Office des Anges.

Toute l'Ecriture du V. & du N. Teſtament nous inſinüe aſſez clairement qu'il y a quelqu'ordre parmi les Anges, pour n'en pouvoir pas douter, cela paroit par les differens noms qui leur ſont donnés, de la vient auſſi que St. Paul parlant de ces Créatures celeſtes employe les noms des divers degrez qui ſe voyent dans les états des Trônes, des Dominations, des Principautez, des Puiſſances, (v.) Il eſt vray cependant qu'on ne ſauroit decider quelle eſt la difference de leurs ordres, ny dire poſitivement, ſ'il y a vn Ange qui ſoit au deſſus des autres.

(x) Les Juifs ont crû que Dieu avoit partagé le gouvernement du monde entre ſeptante Anges, aſſignant à chacun d'eux vne Nation; il ſemble que cette opinion doive ſon origine à la verſion des Septante Interpretes, qui à deſſein ou par inadvertence ont traduit le 8e. vers. du 32. du Deut. dans vn ſens tout different de celui de l'Autheur ſacré, car au lieu qu'il y a dans l'Hebreu, Alors il etablit les peuples ſelon le nombre des enfans d'Iſraël, Les ſeptante ont traduit, Alors il etablit les Peuples ſelon le nombre des Anges de Dieu. Peut etre auſſi qu'il y avoit avant les Septante Interpretes quelque tradition parmi les Juifs que le gouvernement du monde avoit été partagé entre ſeptante Anges, et que c'eſt là deſſus qu'ils ont fondé leur traduction.

(y) Il paroit par vne autre tradition des Juifs, qu'ils ont crû que les Anges devoyent recevoir nos prieres, et les expoſer à Dieu; Car Ils diſoient, qu'on pouvoit ſe ſervir dans ſes prieres de toute ſorte de langue excepté de la Syriaque, parce que ſelon eux les Anges n'entendoient pas cette langue. Ils attribuoient auſſi à vn certain Ange nommé Samaël, toutes les morts qui arrivoient dans l'ordre de la nature, et Mr. Lightfoot pretend expliquer par cette opinion des Juifs, a ce que St, Paul dit au w. 10 du Xe. chap. de la 1e. aux Cor: de ces Juifs rebelles qui perirent dans le deſert par le Deſtructeur ; c. à dire ſelon lui qu'ils perirent d'vn genre de mort ordinaire. (z.)

(t) *Du Pin Hiſt des Auth: Eccl: Tom. I. pag: 111. Baſnage Hiſt: du Culte de l'Egl: p. 1105 & Suiv.*

(v) *Col. I. 16. Pict: Theol: Chret: Liv: V. ch. 5.* (x) *Lightf. Hor. Heb. in Luc. cap. III. vers. 36.* (y) *Lightf. Hor. Hebr. in Matt. cap. I. vers. 23.* (z) *Lightf. Hor: Heb. in 1 Cor: X. 10.*

Mais ſans nous arrêter plus long tems aux Juifs, examinons les opinions des Chrêtiens ſur le Miniſtere des Anges, et leurs Offices, il eſt certain que non ſeulement les Heretiques, mais des Docteurs Orthodoxes de grand Nom leur ont attribué beaucoup plus d'authorité et de Puiſſance que l'Ecriture Sainte ne leur en donne, et qu'il n'eſt raiſonnable de leur donner,

Pour commencer par les Héretiques ils ont porté l'extravagance juſqu'a dire que les Anges avoient créé le monde, (*aa*) Menandre, diſciple de Simon le Magicien, enſeignoit que le monde et le corps de l'homme avoient été faits par les Anges; et il adjoutoit qu'il etoit venu ſur la terre, afin d'aprendre aux hommes la Sçience de vaincre les Anges Createurs du monde,

(*bb*) Cerinthe diſoit que le monde, la Loy, et les Prophetes venoient des Anges; que le Dieu des Juifs n'etoit pas vn Dieu Souverain, mais vn Ange.

(*cc*) Saturnin diſoit que les Anges, et les Archanges avoient été créez de Dieu, que Sept de ces Anges s'etant revoltez contre leur Souverain, avoient créé le monde, ſans que Dieu le Pere en eut aucune connoiſſance; que ces Anges poſſedoient chacun leur portion du monde, qu'ils etoient les Autheurs de pluſieurs propheties, que le Dieu des Juifs etoit vn de ces Anges qui avoient créé le Monde, mais qu'il y avoit d'autres Propheties qui venoient de Satan.

(*dd*) Baſilide changea vn peu les viſions de ſes Maitres; mais il donna toujours aux Anges le gouvernement de la Nation Judaïque, il leur partagea les peuples, & les Provinces.

(*ee*) Appellés qui vivoit à la fin du Second Siecle, faiſoit du Createur du monde vn Ange, inferieur au Dieu Souverain.

On ne doit pas etre ſurpris de voir ces premiers Héretiques qui n'avoient point de Syſteme, et qui ne ſuivoient que les mouvemens de leur imagination échauffée tomber dans des erreurs ſi groſſieres, Mais il eſt étonnant que des Docteurs Orthodoxes, ſ'ingerant dans les choſes qu'ils n'avoient point vües, ſe ſoient abandonnés à la vivacité, de leur Eſprit.

(*ff*) On pretend qu'Hermas a attribué aux Anges le pouvoir de créer l'vnivers, C'eſt ſur vn ſeul manuſcrit qu'on lui attribüe cette opinion, mais il eſt vray qu'il eſt le premier parmi les Chretiens qui ait donné lieu à l'opinion que chacun a ſon Ange gardien.

(*gg*) Juſtin Martyr a crû que Dieu avoit chargé les Anges du gouvernement du monde.

Athenagore

(aa) *Euſebe Hiſt: Eccl: liv.* III. *ch:* 26 *trad: de* Couſin (bb) *Baſnage Hiſt du culte de l'Egl: pag:* 1104. (cc) *Euſebe Hiſt: Eccl: liv:* IV. *ch.* 7. *ou il remarque que Saturnin et Baſilide enſeignoient les memes erreurs que Menandre* (dd) *Baſnage ibid:* (ee) *Baſn. ibid:*

(ff) *Baſn: ibid: Pictet Theol. Chret: liv.* V. 5, *à la note.* (gg) *Pictet, ibid:*

(*hh*) Athenagore donnoit aux Anges vn ſi grand pouvoir, qu'il diſoit que Dieu les a créez afin qu'ils reglaſſent par leur ſageſſe les choſes qu'il avoit faites et miſes en ordre, parce qu'encore qu'il pourvoye à tout par vne providence generale et commune, il laiſſe pourtant aux Anges le ſoin particulier de chaque choſe. Il leur attribuoit auſſi le pouvoir d'exciter differens mouvemens dans les hommes,

(*ii*) On dit que Clement d'Alexandrie n'etoit pas moins favorable aux Anges, et ne leur attribuoit pas moins d'authorité, on lui attribue d'avoir dit que Dieu a commis le ſoin de châque ville, de chaque peuple aux Anges, et leur en a fait la diſtribution.

(*kk*) Origene donnoit aux Anges la puiſſance ſur les corps et ſur les ames, et ſoumettoit à leur garde les creatures inanimées, les Nations, les Royaumes, les Egliſes, les particuliers. Quelquefois il donnoit vn Ange gardien à chaque fidelle, quelquefois il ouvroit le Ciel et l'Enfer pour en faire ſortir des Legions d'Anges et de Demons, car il croyoit qu'il y avoit auſſi vn Demon qui ſuivoit ordinairement les hommes. En d'autres occaſions il diſoit qu'il n'y avoit que les Elûs et les fidelles qui euſſent des Anges gardiens, parce diſoit il, qu'il n'y a que les juſtes qui aient beſoin de la protection d'vn Ange, Il avoit encore pluſieurs autres ſentimens aſſés extraordinaires ſurce ſujet; mais qui etoient plutôt l'effet de la vivacité de ſon genie, que de la ſolidité de ſon jugement.

(*ll*) St. Baſile donnoit auſſi aux Anges le ſoin du genre humain, afin qu'ils euſſent ſoin du ſalut des ames, et pretendoit que dans cette vûe ils avoient eu vne influence particuliere ſur le ſuccés de la Predication des Apôtres, afin de dépouiller le Demon de l'empire qu'il exerçoit depuis long tems ſur les ames, c'eſt le ſens qu'il donne à ces paroles du Prophete Eſaïe (*mm*) *L'Eternel me dit pren toy vn grand rouleau, ecris y avec vne touche d'vne maniere groſſiere, Qu'on ſe hate de piller,* Le même Pere mettoit l'homme ſous la garde d'vn Ange particulier; mais cet avantage n'apartenoit qu'au fidelle pendant ſa perſeverance dans la vertu & dans la pieté, car on le chaſſoit par ſes mauvaiſes actions. Et comme la fumée fait fuïr les abeilles, & que la püanteur chaſſe les colombes, le peché qui put, & qui ſemblable à la fumée fait couler vne grande abondance de larmes, chaſſe l'Ange gardien de nôtre vie. De là ce Pere prenoit occaſion d'exhorter les Chrétiens à la ſanctification, parce que ſi l'ame ſe rempliſſoit de vertus, & de threſors qui meritaſſent d'etre gardez, il etoit neceſſaire que Dieu placât autour de cette ame des Tuteurs, des gardes, des ſentinelles, et qu'il la munit de la protection des Anges.

St.

(hh:) *Dupin. Bibl: des Auth: Eccl: T: I. pag. 69 vers: Angl:* (ii) *Pictet ibid. a la note* (kk) *Baſnage Hiſt: du culte de l'Egl: liv:* 18. *chap:* 12. *Dupin Bibl: des Auth: Eccl: Tom:* I. *Sur Origene, p.* 111.

(ll) *Baſnage Hiſt: du Culte de l'Egl: liv:* 19 *ch:* 3, (mm) *Eſ.* VIII, 1.

(nn) St. *Chryſoſtome* croyoit qu'au commencement Dieu avoit proportionné le nombre des nations à celuy des Anges, mais que dans la ſuite cet ordre avoit été changé, et que les Anges avoient été proportionnez au nombre des fidelles.

St. *Gregoire* de Nazianze donnoit aux Anges le pouvoir de communiquer la lumiere aux hommes, & même il leur attribuoit le pouvoir de les purifier, remarquant que c'etoit pour cela que l'Ecriture Sainte les apelloit Eſprits de feu: Eſprits parce que ce ſont des natures intelligentes, et feu parce que Dieu ſ'en ſert pour purifier l'ame.

St. *Auguſtin* ſoumettoit aux Anges toutes les natures corporelles; Il diſoit que les Anges raportoient dans le ciel certaines choſes qu'ils avoient vues ſur la Terre; il croyoit que c'etoit par ce moyen que les ames beatifiées acqueroient la connoiſſance de l'état de leur famille ou de ce qui ſe fait dans le monde. St. *Epiphane*, St. *Ambroiſe*, St. *Hilaire*, St. *Jerôme*, ont été à peu prés dans les mêmes opinions, et ont attribué aux Anges vne puiſſance et vne authorité beaucoup plus grande que celle que l'Ecriture Ste. ne leur donne. Ils ont preſque tous été trompez par la verſion des Septante ſur le paſſage du XXXII. du *Deut.* que nous avons cité ci deſſus; Et on peut dire qu'en general le penchant qu'ils avoient à ſubtiliſer et à raffiner ſur les termes de l'Ecriture Ste. & leur amour pour la Philoſophie de Platon, les a jettez dans ces erreurs.

Pour dire à preſent ce que nous penſons ſur l'office & le Miniſtere des Anges, Outre leurs occupations ordinaires dans le Ciel, où ils ſ'employent à chanter inceſſamment les loüanges de la Majeſté Divine, & à contempler ſa gloire éternelle; outre cela dis-je, nous ne doutons point que Dieu ne les ait employez pour executer de grands deſſeins ſelon ſa volonté, et qu'en même tems il ne les ait revetûs, de toute la puiſſance et la vertu neceſſaire pour venir à bout de l'execution de ces deſſeins. Nous croyons que Dieu ſ'eſt ſervi de leur Miniſtere pour conſoler et fortifier les fidelles de l'ancien Teſtament, en leur annonçant d'agreables nouvelles; & pour chatier & punir les hommes de leur méchanchetez, que ce fût par eux qu'il reduiſit en cendres, Sodome, Gomorrhe, & les autres villes de la plaine; qu'il detruisit les premiers nés d'Egypte; qu'il défit l'armée de Sennacherib, qu'il frapa Herode ſur ſon tribunal, et qu'ils ont fait pluſieurs autres choſes de cette nature que l'Ecriture ſainte leur attribue; Enfin nous ſommes perſuadez que Dieu ſ'en ſert pour garantir tous ceux qui le craignent; Et quoy que nous ne leur donnions pas vne auſſi grande Intendance ſur les affaires du monde, que les Anciens, l'Egliſe Romaine, et quelques Theologiens parmi les Proteſtans; Nous rejettons cependant le ſentiment de ceux qui leur ôtent toute ſorte d'adminiſtration dans les choſes d'icy bas. Puis que l'Ecriture Sainte leur en donne, pourquoy la leur oteroit-on? Eſt il plus indigne de Dieu, de ſe ſervir du miniſtere des An-

(nn) *Baſnage ibid: Ou vous trouverez les citations ſuivantes dont nous avons confronté la plus grande partie avec Monſr. Du Pin.*

ges

ges, que d'employer le ministére des créatures terrestres pour l'exécution de ses desseins ? Il faut seulement se tenir dans les bornes de l'Ecriture Ste. et ne leur donner pas plus de puissance qu'elle ne leur en donne, et se Souvenir que toute leur puissance depend vniquement de Dieu qui la leur communique selon qu'il le juge necessaire.

A la verité il est bien difficile, pour ne pas dire impossible de décider de quelle maniere ces Intelligences celestes s'y prennent pour executer les ordres de Dieu, ils le font avec promptitude avec Zéle, avec respect, et sans hésiter, et avec toutes ces dispositions convenables à de fidelles Serviteurs de Dieu, c'est tout ce que nous en pouvons savoir, aller plus loin, c'est s'ingerer dans les choses que l'on n'a point vües.

V. Nous traitterons à present de la difference des bons, et des mauvais Anges, cet article devoit être placé devant le precedent, et alors l'ordre auroit été mieux observé, il seroit inutile d'alléguer icy les raisons de nôtre mépriſe.

On convient de toute part qu'il y a de bons et de mauvais Anges ; † On ne nie pas que Dieu ne les eut tous créez dans vn Etat de Sainteté & de perfection autant que leur nature pouvoit le permettre On s'accorde à croire qu'ils n'ont pas tous preseveres dans cet Etat, mais qu'il y en a qui en sont dechus par leur péchez ; mais on dispute sur la nature du crime qui leur a attiré cette disgrace ; Les Juifs et les Chrétiens ont debité plusieurs fables ridicules sur ce sujet.

(oo) Les premiers ont imaginé 1o. que ce fut au second jour de la creation que les mauvais Anges se revoltérent contre Dieu, et qu'ils furent jettés dans la gehenne du feu ; La raison sur laquelle ils ont fondé cette opinion, est assés particuliere, c'est par ce qu'il n'est pas dit dans l'histoire du second jour, que Dieu vit que ce qu'il avoit fait étoit bon.

(pp) 2°. Ils ont crû que le Crime des Anges a été l'Envie & la Zalouzie, contre l'homme, ils ont pretendu que lors que Dieu dit faisons l'homme à nôtre image, cela signifioit faisons l'homme pour être Prince des Anges, et pour les tenir assujettis sous sa main ; Que ce fût ce qui excita la Zalousie des Anges, qui commencerent dés lors à accuser l'homme devant Dieu des péchez qu'il commettroit dans la suite, & que Dieu leur dit, si vous étiés sur la terre comme lui, vous pécheriez encore plus que lui : Et qu'immediatement aprés les Fils de Dieu voyant que les Filles des hommes etoient belles, ils les aimerent, & Dieu les precipita chargez de chaines dans les lieux bas de la terre : c'est ainsi qu'ils expliquent le 2d. vers. du VI. de la Geneſe, entendant par les Fils de Dieu les Anges.

(qq) Il est vrai que d'autres font cette Histoire d'vn peu plus nouvelle datte, la

† *Les Manichéens admettant deux principes l'vn bon et l'autre mauvais, attribuoient par la l'Eternité au Diable, ces folles erreurs n'ont pas subsisté long tems.*

(oo) *Jacob: Cappel Observ. in Geneſ: 583.* (pp) *Idem, Comment: in Geneſ: pag: 309.* (qq) *Lightfoot Erubhim sive Miscellanea cap. 3.*

et supoſent que la Terre etoit peuplée, puis qu'ils pretendent que ces mauvais Anges qui vinrent ſur la Terre aprirent aux femmes l'art de ſe farder, & la maniere immodeſte de ſ'orner & de ſe vêtir, & pluſieurs autres méchancetez ; Nous n'allegueröns pas toutes les autres reveries des Juifs ſur ce ſujet ; Il y a peu de ſuite et de liaiſon dans toutes leur fictions :

Nous ne deciderons pas non plus, Si ces fictions ont donné lieu au livre qui à pour titre, la Prophetie d'Enoch, dont on a crû qu'il etoit parlé dans l'Epitre de St. Jude ; ou ſi ce livre a donné lieu à ces fictions. (rr)

Quoy

REMARQUE.

(rr) Monſr. Jurieu qui nous en a donné vn extrait dans ſon Hiſtoire des Cultes & des Dogmes de l'Egliſe, pretend non ſeulement que ce livre n'a pas été fait avant J. Chriſt, mais qu'il eſt même du Siecle de Tertullien ; Il croit que ſ'il eut été compoſé par vn Juif, il auroit dû ſavoir mieux la langue Hebraïque, que l'autheur de ce livre ne paroit la ſavoir, de ſorte qu'il ſe détermine à croire, que la citation de St. Jude n'eſt fondée que ſur vne tradition des Juifs, et il fait intervenir le St. Eſprit pour faire demêler à cet Apôtre auſſi bien qu'aux autres, ce qu'il y avoit de vray de ce qu'il y avoit de faux dans ces ſortes de traditions ; Il convient cependant que pluſieurs ſavans Proteſtans entre leſquels ſe trouvent Joſeph Scaliger, & Iſaac Voſſius, et quelques autres ont crû que ce livre avoit parû avant J. Chriſt.

Monſr. Du Pin juge de ce livre à peu prés comme Scaliger et Voſſius en ont jugé, c'eſt à dire qu'il croit que ce livre etoit connu parmi les Juifs avant J. Chriſt ; Il ſe fonde ſur le temoignage des Anciens Peres Juſtin Martyr, Athenagore, Irenée, Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origene, & St. Jerome qui ont cité ce livre comme vn Ouvrage fort Ancien, mais dit il, les fictions dont celivre eſt rempli, obligerent ces Peres, à la reſerve de Tertullien, à le regarder comme Apocryphe, mais ecrit avant J. Chriſt ; Et ſelon lui, auſſi bien que ſelon Origene et St. Jerome quoy que ce livre ſoit Apocryphe cela n'empeche pas que St. Jude n'ait pû le citer, et que ſon Epitre ne ſoit Canonique comme les autres Autheurs Sacrés ont cité les livres Apocryphes ſans diminuer pour cela l'authorité de leur livres, ny en donner plus à ceux qu'ils citoient.

Il eſt aſſés difficile de comprendre comment ce livre peut être d'auſſi nouvelle datte que le veut Mr. Jurieu, puis qu'il eſt cité par Juſtin qui ſouffrit le Martyre plus de 30 ans avant que Tertullien fut connu ; ſi ce livre n'a été ecrit que dans le 2d. Siecle, il faut ſuppoſer que ces Anciens Docteurs en ont fait des extraits, à meſure qu'il ſortoit de la plume de l'Autheur, ou de ſon Copiſte, et que pendant qu'ils ont pû juger de l'authe ticité de ce livre et le rejetter comme Apocryphe, Ils n'ont pas été capables de juger de ſon antiquité, ou bien il faut ſupoſer qu'ils nous ont donné pour Ancien ce qu'ils ſavoient être Nouveau, fabriqué de leur tems, et en quelque maniere ſous leurs yeux ; On ſe ſent quelque peine à accuſer les Peres d'vne ſi grande fraude ſur tout dans vne affaire de cette nature.

Voi

Quoy qu'il en ſoit, on trouve dans ce livre les plus grandes abſurdités ſur la prétendue alliance que les Anges contractérent avec les filles des hommes, et ſur la maniere en laquelle ils tomberent dans le peché.

Pour paſſer des Juifs aux Chrétiens, nous remarquerons d'abord que la plus-part des héretiques des deux premiers Siecles n'ont rien dit de moins extravagant ſur la nature du peché des Anges par lequel ils dechûrent de leur premiere condition, que l'autheur du livre de la Prophétie d'Enoch; et nous avons vû ci deſſus que les Manichéens, et les Marcionites ſoutenoient qu'il y avoit eu de toute eternité un Principe du mal.

Il ſemble que preſque (ff) tous les Peres des trois premiers Siecles aïent crû que le premier peché des Anges a été l'impureté; au moins il eſt certain qu'ils ont preſque tous expliqué le 2d. vers. du VI. Chap. de la Geneſe de la communication des Anges avec les femmes qui ſelon les uns, avoit produit la race des demons; et ſelon d'autres, la race des Geans. On ne peut pas douter qu'ils n'ayent puiſé cette Opinion dans les vaines traditions des Juifs; Philon Juif ſoutient qu'on ne peut pas ſe diſpenſer, d'entendre les paroles de Moyſe de la communication des Anges avec les femmes. (gg) Joſephe aſſure auſſi poſitivement que pluſieurs Anges de Dieu s'etant mariés à des femmes produiſirent une race de gens inſolens, qui par la confiance qu'ils avoient en leur forces faiſoient gloire de fouler aux pieds la juſtice.

Mais ce ſentiment eſt ridicule, il ſupoſe que les Anges ne ſont tombés qu'apres Adam au lieu que l'Ecrit: Ste. nous inſinüe qu'ils ſont tombés avant lui, et apres tout il eſt evident qu'il ne s'agit point des Anges dans ce paſſage de la Geneſe, mais des deſcendants de Seth, qui ſont apellez les Fils de Dieu, a cauſe de leur Vertus, & de leur Pieté.

Entre les modernes, (xx) le ſavant Lightfoot a crû que la Zalouſie et l'envie a été le premier peché des Anges. Dans ce tems là dit il, (: *Savoir apres que Dieu eut créé l'homme*:) les Anges dechûrent de leur état: Car conſiderans la gloire et la felicité dans laquelle nos premiers Parens avoyent été creez, Et que même Dieu leur avoit ordonné de les garder dans toutes leurs voyes, et de les ſervir pour leur bien, il y en eut parmi eux qui furent Zaloux de cette gloire & de ce bonheur, & qui mépriſerent la charge que Dieu leur avoit donnée; de ſorte qu'ils tomberent; etant pouſſés par leur orgueuil et excités par leur envie contre le bonheur de l'homme à ſe rebeller contre le commandement de Dieu. Mais il y a peu d'apparence que cette conjeture ſoit vraye; Chaque vice a ſon principe particulier qui le precede, le principe de l'Envie c'eſt l'orgueuil, on ſe croit plus excellent que les autres, on s'imagine que tous les avantages que

Voy: Jurieu Hiſt: des Cultes et des Dogmes de l'Ancl: Liv. I. ch. IV. Du Pin: Diſſert: Preliminaire ſur les Anab: de la Bible. (ff.) *Whitby Strictura Patrum in Geneſin.* (gg.) *Joſephe Antiq: Jud: Liv: I. chap. 3.*

(xx.) *Lightfoot Chron: Temp: et Ordo text. V. T. Cap. II.*

que les autres poſſedent nous ſont dûs, on veut que toutes choſes ſoient dans nôtre dependence, dans de telles diſpoſitions on ſe porte aiſement à la rebellion contre l'Arbitre ſuprême du monde, on le taxe d'injuſtice dans la diſtribution de ſes faveurs : Il eſt aſſés probable que c'eſt là le premier peché des Anges, que leur orgueuil cauſa leur rebellion, et que leur rebellion fut accompagnée de leur ruïne.

Ne nous ingerons point cependant dans les choſes que nous n'avons point vües ; qu'il nous ſuffiſe de Savoir que tous les Anges n'ont pas gardé leur origine; qu'il y en a pluſieurs qui ſont tombés, que leur chûte a attiré ſur eux toute la colére de Dieu ; qu'il n'y a plus pour eux de lieu à la repentance ; que depuis qu'ils ſont tombés ils ont deployé & deployent encore toute leur ruſe & leurs artifices pour engager les hommes dans la même rebellion & les precipiter dans la même miſére. Mais pour le tems de leur chûte, pour la nature de leur premier crime, pour le nombre & la qualité de ceux qui ſont tombez, il y a de la temerité à vouloir etre poſitif ſur ces ſujets, c'eſt entreprendre d'etre ſage par deſſus ce qu'il faut être ſage.

Juſques ici nous avons traitté de l'Exiſtence des Anges; de leur Création ; de leur Nature; de la Chûte des mauvais Anges; de l'Office, & du Miniſtere des bons Anges, voyons à preſent juſqu'où nous devons porter les ſentimens d'amour & de reſpect que nous devons avoir pour ces derniers.

VI. C'eſt icy vn des points de la Controverſe que nous avons avec l'Egliſe Romaine: Cette Egliſe s'ingerant dans les choſes qu'Elle n'a point vües a entrepris depuis prés de dix Siecles de maitriſer ceux de ſa communion par humilité d'Eſprit, au ſervice des Anges : L'Egliſe Proteſtante, au contraire, ne voulant point s'ingerer dans les choſes qu'Elle n'a point vües, ſe contente d'avoir pour ces bienheureuſes & céleſtes Intelligences tous ces ſentimens d'amour et de reconnoiſſance qu'on peut avoir pour des créatures autant excellentes et parfaites, que celles là, dont Dieu daigne employer le miniſtere pour le bien et l'avantage des fidelles : mais ſe ſoumettant au precepte de St. Paul elle ne veut pas que ſes Enfans leur rendent aucun culte religieux. Elle ſait que ces bienheureuſes Créatures ne veulent point recevoir l'honneur qui n'eſt dû qu'au Créateur, qu'Elles redoutent cet honneur comme vne choſe fatale qui les perdroit ; en vn mot qu'Elles ont été créées pour adorer, et non point pour etre adorées.

Nous avoüerons bien ſi l'on veut (yy) que ſi la créature devoit etre invoquée & adorée, Il n'y en a point qui ſoit ſi digne de cet honneur que les Anges ; car leur ſainteté et leur Beatitude n'eſt ni douteuſe ni incertaine, on ſait qu'ils joüiſſent pleinement de la viſion de Dieu, qu'ils ne ſont point obligez de crier comme les Martyrs. *Quand ſera ce que tu vangeras nôtre ſang ?* ni d'attendre la réſurrection des Corps pour étre parfaitement heureux, leur innocence qui n'a jamais été deshonorée par aucune tache de peché, doit les rendre plus puiſſans auprés de Dieu, et leur interceſſion plus efficace. Dieu lui même leur a donné la

(yy) *Baſnage Hiſt. du Culte de l'Egl. Liv. XII. ch. XI.*

la qualité *d'Eſprits adminiſtrateurs pour ceux qui doivent obtenir l'heritage du ſalut*; & leur agilité naturelle, & la promptitude avec laquelle ils volent en tous lieux pour l'execution des ordres de leur Maître, doit nous perſuader qu'ils ſont toujours prêts à nous ſecourir. Nous dirons même quelque choſe de plus, c'eſt que nous ſommes ſurpris de voir que les adorateurs des créatures aient beaucoup moins de devotion pour les Anges que pour les Saints. On ne leur attribuë que très peu de miracles, quoy qu'ils doivent en être les Miniſtres ordinaires, ſi on leur conſacre des autels ou quelques jours de fête, cela eſt fort rare; entre ces mille milliers d'Eſprits qui environnent le trône de Dieu, on n'en invoque que deux ou trois, pendant que l'Egliſe s'eſt chargée de Saints par milliers: Nous ne rechercherons point les raiſons d'vne conduite ſi bizarre; on ſait que l'Egliſe Romaine n'a pas accoutumé de juger des choſes ſelon leur merite et leur valeur: elle s'ingere dans les choſes qu'elle n'a point vûes, en rendant aux Anges un culte religieux quel qu'il ſoit, et elle ne garde pas de juſte meſure dans le culte qu'elle rend aux créatures, donnant aux moindres vne preference qui ne peut que ſcandaliſer les plus excellentes.

Si l'on vouloit s'en raporter à l'Ecriture Ste. cette controverſe ſeroit bien-tôt vuidée, car outre le premier et le ſecond commandement du Decalogue, nous pourrions alleguer encore le precepte formel que St. Paul donne aux Coloſſiens. (zz) *Que nul ne vous maitriſe à ſon plaiſir par humilité d'eſprit, au ſervice des Anges, s'ingerant dans les choſes qu'il n'a point vûes*: nous prouverions que l'Apôtre ne condamne pas ſeulement les excés infames et ſuperſtitieux dans leſquels on prétend que les Philoſophes et les Heretiques étoient tombés; mais que ne mettant aucune reſtriction à la loy qu'il preſcrit il condamne abſolument toute ſorte de culte qu'on pourroit rendre à ces Bienheureuſes créatures quelque modeſte ou moderé qu'il pût être; Nous ferions ſentir que St. Paul ſappe le fondement même de ce culte, ſavoir l'humilité d'Eſprit, On dit que l'homme ne doit pas s'elever juſqu'à Dieu, qu'il faut chercher l'Intercellion des Eſprits purs qui tiennent le milieu entre Dieu, & l'homme, & qui ſont tres propres à porter ſes prieres au Ciel; Platon & les Philoſophes de ſa ſecte raiſonnoient autrefois de la même maniere, mais St. Paul condamne ce motif d'adoration par tout ou il ſe trouve, & le renverſe de fonds en comble, que perſonne ne vous maitriſe à ſon plaiſir par humilité d'Eſprit au ſervice des Anges; Enfin ſi l'Apôtre cenſuroit ceux qui adoroient les Anges parce qu'ils s'ingeroient dans les choſes qu'ils n'avoient point vûes, ne pourrions nous pas demander aujourd'huy avec raiſon à ceux qui ont introduit, & qui ſoutiennent ce culte, s'ils en ſavent plus que les heretiques du tems de St. Paul, s'ils ont eu quelque revelation divine qui leur ait apris que les Anges avoient ces qualités qui rendent vn Etre digne de l'adoration des hommes. Nous

(zz), Coloſſ. II. v. 18.

Nous pourrions encore alleguer, l'exemple de l'Ange qui refusa l'adoration de St. Jean ; cet Apôtre ebloui de l'éclat et de la majesté d'vn Ange qui lui parloit de la part de Dieu, se jetta à ses pieds pour l'adorer mais l'Ange lui dit, (a) *Garde toy de le faire je suis ton compagnon de service, & de tes freres qui ont le temoignage de Jesus : Adore Dieu.* (b) Il ne sert de rien de dire que les Anges qui souffroient qu'on les adorât avant l'Incarnation, n'ont plus voulu le permettre depuis que J. Christ a revêtu nôtre nature, qu'ils ont eux mêmes adoré l'homme en J. Christ et n'ont plus voulu être adorez des hommes, particulierement des Apôtres ; C'est là vne tres mauvaise défaite, par laquelle on suppose vne fausseté notoire, savoir que les Anges ont bien voulu recevoir les adorations des hommes avant la venüe du Sauveur ; de plus elle fait tomber en contradiction ceux qui s'en servent, car si les Anges ne veulent plus être adorez depuis l'Incarnation du Fils de Dieu pourquoy donc les adorent ils ? Vos paroles rougissent dans Vôtre bouche quand elles sont mises en parallele avec vos actions. Enfin sur quoy fondera-t'on cette distinction qu'on fait faire aux Anges entre les grans hommes et les autres, qu'ils veulent bien l'adoration du petit Peuple, & qu'ils refusent celle des personnes distinguées, comme les Apôtres? Il n'est pas moins inutile de dire que l'exemple de St. Jean est favorable au culte des Anges, parce que cet Apôtre prenant l'Ange pour J. Christ, l'Ange le corrigea de l'erreur de la personne, et non de l'erreur du culte ; Les paroles de l'Ange detruisent entierement cette distinction ; Il refuse l'adoration de St. Jean, Non pas parce qu'il l'avoit pris pour le Fils de Dieu, mais parce qu'il n'est que serviteur, comme tous les Freres, qui ont le temoignage du Seigneur ; Il le rameine ensuite au veritable et vnique objet de son adoration, Adore Dieu. Nous ferions encore voir par cet exemple de St. Jean, que la direction d'intention d'vn homme qui raporte son culte à la Divinité ne le garentit point d'idolatrie, s'il se trompe dans l'objet de son culte, s'il le dirige à la créature quelqu'eclatante qu'elle soit, croyant adorer le vrai Dieu. Nous ne croyons pas qu'on puisse douter que les Israëlites n'ayent pretendu diriger leur culte au Dieu souverain en se prosternant devant les veaux en Dan et en Bethel, mais quelle que fut leur intention, elle ne les mit pas à couvert des peines dües à l'Idolatrie, leur conduite renfermoit vne violation expresse du second commandement de la Loy, Tu ne te feras aucune image taillée &c.

Nous ferions encore d'autres reflexions fondées sur l'Ecriture Ste. et sur la raison qui pourroient mettre fin à cette dispute si l'Eglise Romaine vouloit recevoir l'vne et l'autre pour Juge des controverses, mais puis qu'elle ne veut pas s'en tenir à leur decision, Nous voulons bien condescendre à abandonner pour vn peu de tems nos avantages, et consentir à deffendre la verité avec les mêmes armes dont elle se sert pour l'attaquer, & la detruire.

On

(a) *Apoc.* XIX. (b) *Bellarmin de Sanct. Beat. Liv. I.*

On nous allegue la pratique de l'Egliſe depuis les Apôtres ; Nous conviendrons ſi l'on veut que depuis la fin du quatrieme ſiecle, les Peres, les Conciles, et enfin l'Egliſe ſe ſont fort relachez ſur cet article, mais nous pretendons proüver, qu'au commencement il n'en etoit pas ainſi; C'eſt ce que nous allons etablir par les reflexions ſuivantes.

L'on a accuſé les Juifs d'avoir rendu quelque Culte religieux aux Anges, & l'on pretend que ce Culte a paſſé des Juifs chez les Chrétiens. (c)C'eſt le meme reproche que Celſe leur faiſoit autrefois, Il y a diſoit il ſujet de s'étonner que les Juifs, qui ſervent religieuſement le Ciel, & les Anges qui y habitent, jugent indignes du même honneur le Soleil, la Lune, et les autres Aſtres. &c. mais Origene ſe chargea de prouver que ce n'etoit point vn acte, mais vne deſertion du Judaiſme que d'adorer les Anges, Il s'en acquita en montrant 1°. que les Juifs ont vne Loy ou Dieu eſt introduit, diſant; N'ayez point d'autres Dieux que moy: Ne vous faites point d'image, &c. qu'il n'y a aucun de ceux qui obſervent religieuſement la Loy de Moyſe qui adore les Anges du Ciel: qu'ils ſe ſouviennent de ce precepte du IVe. du Deuteron : Gardez vous que levant les yeux en haut, et voyant le Soleil, et la Lune, et les Etoiles,& toutes les beautez du Ciel, vous ne vous portiez, par erreur à adorer ces choſes, &c. 2°. Il prouve que bien loin que la loy des Juifs authoriſât le culte du Ciel ou des Anges, au contraire on ne violoit pas moins cette loy par cette pratique que ſi l'on eut ſervi le Soleil, la Lune,les Etoiles,et les ſimulachres, et de tous ces raiſonnemens il conclud que ſi l'on veut parler des Juifs qui obſervent la loy, on ne doit point leur attribuer d'adorer les Anges ; que ceux qui le font ſont des Juifs qui n'obſervent point leur Loy. (d)Maimonides declare en termes formels que c'eſt vne Idolatrie que de ſervir aucune créature, & qu'il ne faut adorer, ni vn Ange, ni la ſphére des cieux Cependant J'ay quelque penchant à croire que les Juifs depuis Jeſus Chriſt ont rendu quelque culte aux Anges, Il ſemble au moins que Theodoret veuille les en accuſer tacitement: mais cela n'eſt rien moins que ſuffiſant pour prouver que le Culte des Anges eſt paſſé des Juifs aux Chretiens ; il eſt aſſés vrayſemblable qu'ils avoient pris cette coutume des Grecs parmi leſquels ils etoient diſperſez, & ſur tout de ceux qui etoient attachez a la Philoſophie de Platon.

Nous ne diſputerons point à l'Egliſe Romaine l'honneur d'avoir eu pour Maitres dans le culte des Anges vn Simon le Magicien, vn Menandre, vn Baſilide, et d'autres Heretiques de cet ordre qui ſouillérent l'Egliſe Chrêtienne dans les deux premiers ſiecles, quoy que leurs opinions touchant ces Intelligences celeſtes, ſemblent contredire toute ſorte de Culte,cependant puiſque Tertullien nous dit que Simon le Magicien fut vivement cenſuré par St. Pierre parce qu'il adoroit les Anges, nous croirons ſur ce témoignage

(c) *Origene contre Celſe livr: V. pag. 195 et ſuiv: trad: de Boubereau.*
(d) *Maimonides de Idol:*

témoignage que ce monſtre d'Impieté a été l'Autheur de cette Idolatrie dans l'Egliſe Chrêtienne ; & ſi l'Egliſe Romaine veut ſe glorifier d'vne telle antiquité nous ne nous y opoſerons point, et ne ſerons point Zaloux d'vne telle gloire.

Nous ne parlerons pas des Philoſophes qui ont adoré les Anges, ſi ce n'eſt pour remarquer que l'Egliſe Romaine ne doit pas les taxer d'être tombez dans aucun excés dans lequel elle ne tombe elle même, elle imite parfaitement, & leur ſentimens et leur conduite ſur cet Article ; s'ils ont dit que les Anges etoient des puiſſances Divines, qui tenoient le milieu entre le Ciel et nôtre terre, placées dans l'air, par leſquelles nos prieres & les merites des hommes alloient à Dieu, qu'elles portoient les prieres des hommes aux Dieux, & les preſens des Dieux aux hommes. On ne peut expliquer plus nettement la Theologie Romaine. S'ils donnoient à Chaque homme ſon Ange gardien pour être le temoin de ſes actions, et de ſes penſées ; L'Egliſe Romaine en dit elle moins ? ſ'ils donnoient aux Anges la garde des Provinces & des Nations, l'Egliſe Romaine les en a-t'Elle privez ? Enfin ſ'ils leur conſacroient des Chapelles, des temples, des jours de fêtes, et leur confioient leurs prieres afin qu'ils les portaſſent aux Dieux auprés deſquels ils ſervoient de Mediateurs ; Le Culte que l'Egliſe Romaine leur rend ne conſiſte-t'il pas dans les mêmes choſes ? A cet egard-là encore ne diſputons point à l'Egliſe Romaine l'honneur d'avoir les Philoſophes Payens pour leur maitres dans le culte des Anges.

Mais peut-on dire en bonne conſçience que les opinions des Payens, ou les reveries de ces infames Heretiques des deux ou trois premiers ſiecles doivent être la regle de nôtre foy et de nôtre Culte. Nous ne croyons pas que l'Egliſe Romaine elle-même le penſe.

Il ſ'agit donc d'examiner, quels ont été les ſentimens de l'Egliſe Chrêtienne juſqu'à la fin du 4e. ſiecle ſur l'honneur qu'on doit rendre aux Anges ; c'eſt par les ſentimens des Péres, et des Conciles qu'on juge ordinairement des ſentimens de l'Egliſe de leur tems ; ſi nous prouvons donc par les Peres, ou par les Conciles que non ſeulement ils n'ont point aprouvé le Culte des Anges, mais qu'ils l'ont condamné dans les heretiques qui l'obſervoient, comme vne erreur et vne Idolatrie ; il nous ſera permis de conclurre, ou que ces Péres & ces Conciles n'ont point connu les ſentimens & le culte de l'Egliſe Chrêtienne de leur tems, ou qu'effectivement l'Egliſe Chretienne ne leur rendoit aucun Culte. Nous citerons les mêmes anciens Docteurs dons nous avons deja allegué les opinions ſur la nature & le Miniſtere des Anges.

Il faut avoüer qu'Hermas etoit vn de ces hommes propres à favoriſer la ſuperſtition & à la pouſſer à l'excés, pour peu qu'il y eut trouvé de diſpoſition parmi les Chrêtiens, & que l'Egliſe l'eut authoriſée ; Car il n'y a point de gens qui ayent plus de penchant à l'idolatrie, que ceux qui donnent

donnent dans les visions autant qu'il l'a fait ; (e) Cependant quoy qu'il pretende que toutes les visions qu'il reçut, lui furent communiquées par des Anges ; Quoy qu'il se forma de ces Intelligences celestes les plus hautes idées qu'on s'en puisse former, s'il est vrai sur tout qu'il leur ait attribué le pouvoir de creer l'Vnivres; Quoy qu'il ait été penetré de frayeur à la vûe de ces Anges, malgré cette haute idée, malgré ses craintes ses frayeurs son respect, il ne fut jamais porté à les adorer; L'Ange revient souvent avec Hermas, lui decouvre de grands mysteres, il ne seroit pas étonnant qu'Hermas eut senti les mêmes mouvemens que St. Jean : mais auroit-il enseveli sous vn si profond silence son culte, s'il en avoit rendu à l'Ange, et sur tout si ce culte avoit été authorisé par l'Eglise de son tems?

L'on a cru pendant long tems que Justin Martyr pouvoit favoriser le culte des Anges. On disoit que parlant au nom des Chretiens et expliquant la foy de l'Eglise, il s'exprimoit ainsi dans sa 2e. Apologetique, presentée à l'Empereur Antonin le Pieux, & à ses fils, *Nous venerons, nous adorons, et nous honorons par nos paroles & en verité le Pere, son Fils qui est venu & qui nous a enseignez, & l'armée des bons & Sts. Anges, & l'Esprit Prophetique.* Mais on s'est aperçu enfin qu'il n'etoit pas possible que St. Justin ny l'Eglise de son tems voulût rendre aux Anges plus d'honneur qu'au St. Esprit en les faisant marcher avant luy ; l'on a cru qu'il y avoit erreur dans la ponctuation, Et qu'il faloit lire, Nous venerons &c. le Pere, et le Fils qui est venu lequel a enseigné les hommes, & l'armée des bons Anges, et par là St. Justin ne dit plus autre chose, sice n'est, que J. Christ avoit delivré les Anges de l'ignorance dans laquelle ils etoient avant sa venüe, & qu'il les avoit instruit du mystere de son Incarnation, & de ses souffrances.

Quoy qu'Athenagore ait attribué aux Anges la direction des evenemens particuliers, il etoit cependant si eloigné de les adorer ny de leur rendre aucun culte religieux ; qu'il proteste qu'il ne les adore point, & qu'il raporte son Culte à Celuy qui en est le Createur & le Maitre ; qu'il n'y a que des esprits foibles qui s'attachent à la matiere parce qu'ils ne peuvent pas s'elever jusqu'a Dieu.

S'il y avoit des Heretiques du tems de St. Irenée qui donnant aux Anges le pouvoir de faire des miracles, les invoquoient dans cette pensée. Il semble que si les Orthodoxes eussent crû qu'il faloit les invoquer parce qu'il faisoient des miracles, St. Irenée n'auroit pas dû proscrire comme il a fait cette pratique ny decider si absolument, *Que personne n'ait recours aux Invocations des Anges, ni aux enchantemens ; Mais qu'on dirige ouvertement & purement ses prieres au Seigneur qui a fait le Ciel & la Terre.*

Origene est vn des Peres qui a le plus attribué aux Anges, il est bon de voir si l'on peut conclure de ses principes qu'il faille les invoquer. les adorer ou leur rendre aucun culte religieux, il faudra ensuite examiner la maniere dont il a parlé sur le Culte des Anges, & enfin ce que nous devons penser

(e) *Basn. Hist. du culte des Anges Liv. 18 ch. 12 Du Pin. sur Hermas.*

penſer de ces paſſages que l'Egliſe Romaine pretend avoir extrait de quelques vns de ſes Ouvrages, & qui ſemblent favoriſer le culte des Anges.

1°. Nous avons deja remarqué cy deſſus en parlant des opinions d'Origéne ſur la Nature & le Miniſtere des Anges, que ce celebre Docteur du 3e. ſiecle, s'abandonnant à la vivacité de ſon eſprit & au feu de ſon imagination s'etoit ingeré fort avant dans les choſes qu'il n'avoit point vues, cependant nous ne croyons pas que ſes principes s'accordaſſent fort bien avec l'adoration de ces Intelligences celeſtes ſuppoſé qu'elle fut établie de ſon tems.

1. Il diſoit que les Anges ayant été créez devant le monde avec la faculté de faire le bien & le mal, ils avoient peché, & que Dieu les avoit attachez à des corps plus groſſiers ou plus ſubtils à proportion de la grandeur & du nombre de leur pechez; il ſoutenoit de plus que ces Anges avoient encore la même liberté de faire le bien & le mal, & qu'a proportion qu'ils s'acquitent de leur devoir ils changent de condition; les vns etant élevés à vn plus haut degré de gloire, pendant que les autres ſont reduits à vne condition plus baſſe & plus triſte; Or il eſt evident que ce principe eſt tout-à-fait incompatible avec l'adoration, car comme je ne ſay point ſi l'Ange que j'invoque perſevere encore dans l'obſervation de ſes devoirs, & s'il eſt toujours dans la faveur de Dieu; ou ſi par la violation de quelqu'vn de ſes devoirs, il ne ſe ſera pas attiré ſa diſgrace, il ſe pourra faire que je luy adreſſerai mes prieres dans le tems qu'etant diſgracié il ſera reduit à vne honteuſe condition.

La Conſequence qu'il tiroit de ce principe eſt encore plus contraire à l'adoration que le principe même, car il concluoit que les Anges devoient etre jugés & que la peine ou la recompenſe devoient être les ſuites de leur jugement, & comme il ſupoſoit que ces Etres ſont obligés de ſubir deux ſortes de jugemens, l'vn particulier lors que les nations ou les perſonnes qui avoient été confiées à leur garde ne rempliſſoient pas exactement leur devoir, qu'alors la honte etoit la peine Inévitable pour l'Ange qui avoit laiſſé pecher celuy qui avoit été remis ſous ſa conduite; L'autre jugement doit etre public lors que Dieu jugera le monde, ſi cette conſequence eſt juſte comment ſe reſoudra-t'on à invoquer vn Ange qui ſera peut être condamné à de longues peines dans le moment qu'on le prie?

2.° Quoy qu'Origene ait attribué vn grand pouvoir aux Anges, qu'il leur confiât la garde des Nations, des Royaumes, des Egliſes, & des particuliers, (principe qui, pour le remarquer en paſſant, a ſervi de fondement au culte des Anges) Cependant comme Origene pretendoit qu'on pouvoit changer d'Ange gardien, & qu'au lieu d'vn bon Ange on pouvoit être mis ſous la conduite d'vn mauvais Ange, *diſgracié de Dieu*: qui ne ſent que ce principe eſt encore oposé au Culte des Anges; Car ne ſachant pas ſi l'on eſt ſous la conduite d'vn Ange puiſſant auprés de Dieu, ou ſous celle d'vn Ange reprouvé, comment puis-je être aſſuré de l'efficace de ſon interceſſion? l'Incertitude ou je ſuis ſur la qualité de mon Ange gardien ne doit-elle pas former vn obſtacle invincible à ſon invocation?

M. Ces

II. Ces principes que nous venons d'examiner nous font deja connoitre qu'Origene n'avoit aucun penchant à l'Invocation ou à l'adoration des Anges, ni à leur rendre aucun culte religieux ; mais voyons preſentement ſi lors qu'il a parlé ſur cette matiere, il a été d'accord avec ſes Principes.

C'eſt particulierement dans les livres qu'il compoſa contre Celſe que nous trouvons ſes ſentimens ſur le Culte des Anges exprimés avec toute la préciſion qu'on peut deſirer.

On ſait que Celſe etoit vn ennemi juré de la Religion Chrêtienne contre laquelle il ecrivit ; mais il ne remplit ſon livre que de fauſſetés et de calomnies contre les Juifs & les Chrêtiens, comme lors qu'il pretendoit juſtifier l'Idolatrie des Payens qui adoroient le Soleil, la Lune, les Etoiles & pluſieurs autres Créatures, par le culte qu'il pretendoit que les Juifs et les Chretiens rendoient aux Anges, et ces derniers à J. Chriſt, qu'il ne conſideroit que comme vne Créature ; Origene repouſſe ces calomnies avec cette force et cette vivacité d'eſprit qui lui etoient naturelles, mais avec vne grande ſolidité de jugement. Avant que d'examiner ce qu'il dit ſur le culte des Anges, il eſt fort à propos de remarquer que Celſe ne pretendoit pas qu'il falût rendre aux Anges ni aux autres Divinitez ſubalternes le même culte qu'on rendoit au Dieu Souverain, il vouloit ſeulement qu'on leur rendit quelque culte proportionné à leur qualité, il me ſemble que l'Egliſe Romaine n'en demande pas d'avantage, et que c'eſt ce qu'elle nous donne à entendre par ces diſtinctions de culte de latrie, et de dulie ; Nous avons deja remarqué qu'Origene avoit defendu les Juifs contre la colomnie de Celſe qui les accuſoit d'adorer les Anges, et qu'il prouve que Moyſe le leur avoit expreſſement defendu dans la Loy : voyons à preſent ce qu'il dit en faveur des Chrêtiens. (*f*) Nous reconnoiſſons dit-il que les Anges ſont des Eſprits, dont l'emploi eſt d'être envoyez pour ſervir ceux qui doivent être les heretiers du ſalut : et que tantôt ils montent, pour porter les prieres des hommes dans le Ciel &c. et tantôt ils deſcendent pour aporter de là à chacun ce que Dieu leur donne, ſelon qu'il le juge digne de ſes bienfaits. Et comme nous ſavons que ce Nom *d'Anges*, leur eſt donné à cauſe de leur emploi, nous voyons auſſi que parce que ce ſont des Anges divins, ils ſont quelquefois nommez *Dieux* dans les Saintes Ecritures ; MAIS ſans qu'elles diſent jamais rien pour nous obliger à ſervir réligieuſement, et à adorer au lieu de Dieu, ceux qui nous ſervent de ſa part, et qui nous aportent ſes faveurs. CAR toutes nos ſuplications, nos priéres, nos démandes, et nos actions de graces, doivent s'adreſſer au grand Dieu, par le Souverain Sacrificateur, qui eſt au deſſus de tous les Anges, le verbe vivant et animé, qui eſt Dieu lui-même. &c. MAIS d'invoquer les Anges, ſans ſavoir d'eux autre choſe, que ce que les hommes ſont capables d'en ſavoir, CE SEROIT MANQUER DE RAISON. POSE

(*f*.) *Orig. cont. Celſe Liv. V. pag.* 194. *trad. De Bouhereau.*

POSÉ même que l'on eût acquis vne ſcience ſi admirable et ſi cachée cette propre connoiſſance que nous aurions de leur nature, et de leurs differens emplois, ne nous permettroit pas d'OSER adreſſer nos prieres à d'autre qu'à ce grand Dieu, le maitre et l'arbitre abſolu de toutes choſes, par ſon Fils, nôtre Sauveur, qui eſt le Verbe, la Sageſſe, la Verité, & tout ce que diſent de luy les Ecrits, tant des Prophétes de Dieu, que des Apôtres de J. Chriſt.

POUR nous rendre favorables les Sts. Anges de Dieu, & POUR les porter à faire tout ce que nous en pouvons attendre, il ſuffit que nous ayons, A L'EGARD de DIEU vne diſpoſition pareille à la leur, ſelon la portée de la nature humaine; nous propoſant de les imiter, comme ils ſe propoſent d'imiter Dieu, et que nous tâchions, autant qu'il nous ſera poſſible, de nous former de ſon Fils, le Verbe, vne idée qui ne ſoit point contraire à l'idée plus nette & plus diſtincte qu'en ont les Sts. Anges, mais qui en aproche de jour en jour par quelque nouveau degré de perfection, & de lumiere.

C'eſt ainſi qu'Origene parloit & je ne ſai ſi l'on peut s'exprimer avec plus de force contre le culte des Anges, péſons vn peu ſes expreſſions.

1°. Il reconnoit que les Anges ſont des eſprits adminiſtrateurs pour les fidelles, Et il veut que ce ſoit eux qui portent les prieres des hommes à Dieu & les bienfaits de Dieu aux hommes; Mais il remarque 2.° que quoy que l'Ecriture Ste. les apelle Dieux, cependant elle ne nous dit rien en aucun lieu pour nous obliger à leur rendre aucun culte Religieux; Il combat 3°. ce culte directement, en diſant que toutes nos ſuplications, nos prieres, nos demandes, & nos actions de graces doivent s'adreſſer au grand Dieu; Que reſte-t'il donc pour les Anges, ſi toutes nos ſuplications, nos prieres nos demandes, nos actions de graces doivent être adreſſées au Grand Dieu? Il marque le Mediateur par lequel ces prieres, ces ſuplications &c. ſont reçües favorablement de Dieu, ſavoir J. Chriſt, le Souverain Sacrificateur, qui eſt au deſſus de tous les Anges, le Verbe vivant & animé, qui eſt Dieu luy même; Il exclud 4°. encore plus poſitivement les Anges du culte & de l'adoration, en diſant, que ce ſeroit manquer de raiſon d'INVOQUER les Anges, ſans ſavoir d'eux autre choſe que ce que les hommes peuvent en ſavoir: devrions nous donc les invoquer ſi nous connoiſſions mieux leur nature & leurs offices? Point du tout, car dit Origéne, cette propre connoiſſance que nous aurions de leur nature, & de leurs differens emplois, ne nous permettroit pas d'adreſſer nos prieres à d'autre qu'à ce grand Dieu le Maitre & l'Arbitre abſolu de toutes choſes, par ſon Fils, nôtre Sauveur, qui eſt *le Verbe, la Sageſſe. & la Verité*; Enfin il ſappe entierement le fondement du culte qu'on voudroit rendre aux Anges; On pretend qu'il faut ſe faire des Patrons auprés de Dieu, que pour cet effet, il faut étendre ſon culte religieux juſques aux Anges qui ſont les favoris de Dieu afin de les faire entrer dans nos Intherets; Celſe raiſonnoit autrefois de la même maniere que l'Egliſe Romaine, ou plutôt l'Egliſe Romaine à apris le langage de Celſe, & à ſi bien profité de ſes leçons, qu'elle parle

parle preciſément comme luy: Mais que dit Origene ſur ce ſujet. Pour nous rendre favorables les Saints Anges de Dieu, & pour les porter à faire tout ce que nous en pouvons attendre, IL SUFFIT que nous ayons à l'égard de Dieu, vne diſpoſition pareille à la leur, ſelon la portée de la nature humaine; nous propoſant de les imiter, comme ils ſe propoſent d'imiter Dieu; c'eſt donc là ſelon Origene, tout ce que nous devons faire pour nous rendre les Anges favorables; Quoy que nous ſachions dit-il ailleurs (*g.*) que ce ſont des Anges & non pas des Démons, qui ſont etablis ſur les fruits de la terre, & ſur la naiſſance des Animaux, nous les louons, nous publions leur bonheur, d'avoir reçu de Dieu la Charge de ce qui regarde le bien & l'avantage des hommes: mais nous ne leur faiſons aucune part de l'honneur qui eſt dû à Dieu. Il ne le veut pas; & ils ne le veulent pas eux mêmes qui ont cette commiſſion. &c: & ailleurs (*h*) Nous n'adreſſons nos hymnes & nos loüanges, qu'au Dieu Souverain, & à ſon Fils vnique, Dieu le Verbe, et nous loüons Dieu, & ſon Fils comme le font le Soleil, la Lune, les Etoiles, & toute l'Armée céleſte. Car ils compoſent, tous, vn Chœur divin, qui ſe joint aux hommes ſaints pour chanter des hymnes à l'honneur du Dieu Souverain, & de ſon Fils vnique.

Apres des déclarations ſi expreſſes de ce grand Docteur du 3e ſiecle, comment oſe-t'on ſoupçonner ſeulement qu'il ait eu quelque penchant pour le Culte des Anges, à moins qu'on ne veuille l'accuſer de diſſimulation, & de fraude.

III. Cependant l'Egliſe Romaine fait tous ſes efforts pour mettre Origene de ſon côté, & avec Origene l'Egliſe de ſon tems; Elle nous cite pour cet effet deux paſſages, l'vn qui eſt effectivement de lui, l'autre qui lui eſt fauſſement attribue.

(*i.*) Le premier eſt tiré du 8e. livre de ſon Traitté contre Celſe, ou continuant à refuter cet ennemi de la Religion Chrêtienne, qui pretendant que parce que nous rendons nos hommages & à Dieu, & à ſon Fils, il ſuive de là que ſelon nous, ce n'eſt pas Dieu ſeul, qu'il faut ſervir, mais que l'on doit auſſi ſervir ſes Miniſtres, il repond de cette maniere. S'il entendoit parler de ceux qui ſont les vrais Miniſtres de Dieu aprés ſon Fils vnnique, de Gabriel, de Michel, & des autres Anges, ou Archanges, & qu'il dit d'eux qu'il les faut ſervir, peut étre qu'aprés avoir purgé la ſignification du mot même de ſervir, et les actions qu'on doit faire, dans ce ſervice, nous dirions là deſſus ce que nous ſerions capables de penſer, en traittant vn ſujet de cette importance. Mais puiſque par ces Miniſtres il entend les Demons. &c.

L'Egliſe Romaine triomphe; ce PEUT ETRE lui paroit vne preuve évidente en ſa faveur: malheureuſe, la Religion, qui ne ſe peut prouver que par des peut-étre! L'on a deja examiné ce raiſonnement d'Origéne on a ſolidement prouvé qu'il ne faiſoit rien en faveur du Culte des Anges, J'adjouterai, qu'en ſupoſant qu'Origene doit étre la regle de nôtre Foi, ſi ce PEUT

(g) *Id: liv.* 8. *p:* 351. (*h.*) *Id: liv:* 8. *p.* 357 *trad: de Bouhéreau.*

ETRE peut abſoudre l'Egliſe Romaine d'Idolatrie dans le culte qu'elle rend aux Anges, ne peut il pas auſſi la condamner? ſi par purger la ſignification du mot de Service, & les actions qu'on doit faire dans ce ſervice l'Egliſe Romaine veut entendre que ce ſoit ôter à ces bienheureuſes créatures le culte ſuprême que l'on ne doit rendre qu'au Dieu Souverain, pour ne leur defferer qu'vn honneur ſubalterne, Elle fera tomber par-là Origene dans vne contradiction manifeſte, car nous avons vû, qu'il leur otoit les prieres, les ſuplications, et les actions de graces & il dit expreſſement quelques lignes au deſſous du paragraphe en conteſte, Nous rendons, autant qu'il nous eſt poſſible, l'hommage de nos ſupplications & de nos prieres à vn ſeul Dieu, & à ſon ſeul Fils, qui eſt ſon Verbe et ſon Image; en quoy donc auroit-il fait conſiſter le culte qu'il auroit voulu rendre aux Anges? peut-on ſeulement ſupoſer qu'Origene n'a pas compris que l'Adverſaire qu'il refutoit ne pretendoit pas qu'on dût rendre aux Miniſtres de Dieu, le même culte qu'on doit rendre à Dieu lui même; mais ſeulement vn culte ſubalterne? ou bien dira-t'on qu'il a reconnu la neceſſité de ce culte ſubalterne, & qu'il n'a diſputé que ſur le caractere de ces Miniſtres pour le reſtreindre aux Anges aux Archanges et aux autres Eſprits bienfaiſants, au lieu que Celſe pretendoit que les Demons & les mauvais eſprits, fuſſent auſſi les Miniſtres du grand Dieu, qui devoient participer au culte des hommes? mais il n'y a qu'à lire tout le reſte de ſon traitté contre Celſe, pour comprendre que ſi d'vn coté il met de la difference entre les bons Anges et les Demons par raport aux ſentimens, de réconnoiſſance que nous devons aux premiers, & que nous ne devons point aux autres, d'vn autre coté il les regarde tous comme des créatures, et cela lui ſuffit pour ne leur rendre aucun Culte religieux, quelque haute opinion, quelqu'amour qu'il aie d'ailleurs pour les bons Anges.

Enfin ſupoſons que contre ſon intention, et ſes ſentimens, Origene ſe fut exprimé dans ce paſſage que nous venons d'examiner d'vne maniere vn peu trop favorable au culte des bons Anges; on ne peut pas nier que les termes dont il ſe ſert ne ſoient obſcurs, ſuſceptibles de differens ſens, il ne veut point ſ'expliquer dit il. La raiſon ne veut-elle pas qu'on explique vn paſſage obſcur par ceux qui ſont clairs, et ou l'autheur a deſſein d'exprimer ſes veritables ſentimens; vne parole, vne periode même, qu'on aura laiſſé gliſſer ſans attention dans vn Ouvrage ſuffira-t'elle pour renverſer & detruire tous les principes qu'on aura ſolidement établis: Si entre mille coups que je porte à mon adverſaire Il ſ'en trouve vn qui n'aille pas directement au but, celui-là ſeul rendra-t'il inutiles les neuf cens nonante neuf autres, quoy qu'ils luy ayent deja fait tout autant de playes mortelles: c'eſt le cas d'Origene, il combat dans preſque tout le cours de ſon Ouvrage contre Celſe le culte de la créature, le culte des Anges, il le renverſe par des raiſonnemens ſolides, voicy, trois au quatre mots dans la pag: 386e. par

(i.) *Id. liv: 8. p. 325.*

par lesquels on peut également prouver le pour, & le contre, et l'on veut que cela suffise pour renverser ce qu'il à etabli auparavant & ce qu'il établit encore dans la suite, y a-t'il aucune equité dans ce jugement? Cela suffit pour la Justification d'Origéne sur ce passage.

L'autre citation est vne espece de priere adressée à vn Ange & qu'on, pretend avoir tiré de sa 1e. Homelie sur Ezechiel, "Viens Ange, luy fait-" on dire, recoi celui que la parole à converti de son ancienne erreur, de " la doctrine des Demons, de la parole d'iniquité, reçoi-le, & le nourris, " et l'instruis comme vn bon Medecin : il est petit, il ne fait que naitre " *c'est vn vieillard qui devient enfant*, recevez le, en lui conferant le Ba-" tême de la seconde regeneration. Apellez avec vous les autres com-" pagnons de vôtre ministere, & tous ensemble instruisez ceux qui ont été " dans l'erreur". Si ce galimatias etoit effectivement d'Origene, on auroit lieu d'etre surpris, de le voir implorer le secours d'vn Ange, par cette Apostrophe, aprés avoir declaré si nettement en tant d'endroits qu'il ne vouloit invoquer que Dieu seul par son Fils J. Christ ; Mais toutes les reflexions que nous pourrions faire sur ce sujet seroient inutiles, puis que ces expressions ne sont point d'Origene; Il suffira de remarquer que ces paroles ne peuvent en aucune maniere lui convenir puis-que celui à qui on les fait proferer, est vn homme qui aprés avoir suivi dans sa jeunesse la doctrine des Demons, la parole d'Iniquité, a été converti dans sa vieillesse, *je suis vn vieillard qui rajeunit & qui devient enfant*, or tout le monde sçait qu'Origene etoit né de Parens Chrêtiens, qu'il n'avoit pas encore dix-huit ans quand Leonide son Pere soufrit le martyre, il ne pouvoit donc pas dire qu'il avoit été converti de la doctrine des Demons dans sa vieillesse, l'aplication qu'on lui a fait de ces paroles etant fausse, les partisans du culte des Anges ne peuvent en tirer aucun avantage.

Il paroit par tout ce que nous venons de dire que l'Eglise Romaine n'a pas raison d'alleguer Origéne comme vn Autheur qui lui soit favorable, que si elle pretend que ce Docteur n'a pas été *ferme* sur la matiere, mais qu'il a varié; dans ce cas, l'authorité d'Origene ne sera d'aucun poids, ainsi quelque parti qu'elle prenne, elle ne doit plus se servir de son temoignage; Pour nous à qui les variations de ce Pere sur la matiere, ne nous paroissent pas assez sensibles pour pouvoir douter qu'il n'ait constamment combattu & condamné le culte des Anges de qu'elle nature qu'il puisse étre, nous le regarderons & nous le citerons toujours comme vn fidelle témoin, que dans le troisieme siecle, l'Eglise Chrêtienne ne rendoit encore aucun culte aux Anges. Nous pourrions encore alleguer l'authorité de Tertullien, d'Arnobe, de Lactance, et d'autres Docteurs du même siecle qui ont pensé comme nous sur le culte des Anges. Le quatrieme siecle nous fournira, deux ou trois evenemens par lesquels il sera aisé de juger des sentimens des Chretiens & de leur disposition pour le Culte des Anges.

Je commencerai par le recit que fait Sozomene au 4e. chap. du second livre de son Histoire d'vn evenement considerable de la vie de Constantin.

Voicy

(k) Voici comme parle cet Hiſtorien, " Je crois être obligé de raporter " ce que Conſtantin ordonna touchant vn lieu qui eſt proche du Chêne " de Mamré. On l'apelle maintenant Terebinte, &c. L'Hiſtoire Sainte " fait foy que le Fils de Dieu y apparut à Abraham avec les Anges qui " avoient été envoyez contre les Sodomites, & lui prédit qu'il ſeroit " pere d'vn fils. Ceux du païs, les habitans de Paleſtine, de Phénicie, " et d'Arabie s'y aſſemblent tous les ans en Eté, pour y celebrer vne fête " fort ſolemnelle. Il y a auſſi vn concours fort extraordinaire de Mar- " chands; Chaque nation et chaque Secte a vn motif particulier de s'y " trouver. Les Juifs y vont, parce qu'ils ſe glorifient d'être deſcendus " d'Abraham. Les Païens, parce que les Anges y ont apparu, et les " Chrêtiens, parce que celui qui eſt né d'vne Vierge, pour le ſalut des " hommes, eut autre-fois la bonté de ſ'y faire voir à vn homme de pieté. " Chacun y rend ſes hommages ſelon l'jdée qu'il a de la Religion. Les " vns y prient Dieu, et les autres invoquent les Anges, ſoit en répandant " du vin, en brûlant de l'encens, en ſacrifiant vn bœuf, vn bouc, vn " mouton, ou vn coq, *il continue à decrire la maniere en laquelle on ſolemniſoit* " *cette fete, aprés quoy il adjoute,* " La belle-mere de l'Empereur Conſtantin " étant allée en ce lieu-là, durant le tems auquel on y faiſoit toutes ces " ſuperſtitions, elle lui en donna promptement avis, et à l'heure-même " il reprit les Evêques de Paleſtine de la négligence avec laquelle ils " avoient ſouffert que la Sainteté de ce lieu fut prophanée par l'impieté " des libations, et des ſacrifices, *&c.* et leur ordonna de faire démolir " l'autel, de faire bruler les ſtatües, et de faire tracer le plan d'vn Egli- " ſe, afin que ce lieu, bien loin d'etre ſoüillé par l'impieté des ſacrifices " des Payens fût ſanctifié par l'exercice de la veritable Religion.

Voilà vn evement fort glorieux à Conſtantin, dans lequel on doit remarquer que les Chrêtiens ſont diſtingués de toutes les autres Religions. Les Juifs s'aſſembloient prés du Chêne de Mamré pour honorer la memoire de leur pere Abraham; Les Payens y venoient encenſer aux Anges, mais les Chrêtiens y venoient adorer J. Chriſt. Conſtantin reforma la ſuperſtition qui s'y etoit etablie, & pendant qu'il deffend aux Payens d'y venir ſervir les Anges, il permet aux Chrêtiens d'y adorer le Createur de l'vnivers ſelon la coutume de l'Egliſe; on ne ſervoit donc pas encore les Anges l'an 328 de J. Chriſt auquel Sozomene raporte cet evenement.

Je viens au Concile de Laodicée que les vns placent l'an 364 d'autres vn peu plus tôt, & d'autres vn peu plus-tard, les Sçavans de l'vne & de l'autre Communion conviennent preſque tous qu'il a été tenu, aprés le 1er. Concile de Nicée.

Il y eut quelques Héretiques qui au milieu du quatriéme ſiecle commencerent à batir des Oratoires à l'Archange Michel, et qui s'attirerent la cenſure de l'Egliſe. Le Concile de Laodicée fulmina contr'eux;

Le

(k) *Sozomene Liv. 2. ch: 4. Trad: de Couſin.*

Le Canon qu'il publia portoit. " qu'il ne faut point que les Chrêtiens " abondonnent l'Egliſe & ſe retirent ailleurs pour invoquer ou nommer " les Anges, & faire des aſſemblées particulieres, parce que cela eſt deffen- " du. Si donc quelqu'un paroit attaché à cette idolatrie cachée, qu'il ſoit " anathéme parce qu'il a quitté le Seigneur J. Chriſt le Fils de Dieu, & " qu'il eſt devenu idolâtre, (*l*) Monſ. Du Pin rend ainſi le ſens de ce canon, " Il ne faut pas que les Chrétiens abandonnent l' Egliſe pour invoquer " les Anges, & faire des aſſemblées particulieres ", Le Lecteur peut Juger ſi l'on peut expliquer ce canon qui eſt le trente-cinquieme, par le précedent comme le pretendent quelques Docteurs de la communion Romaine: Voici ce canon " vn Chretien ne doit point abandonner les Martyrs de J. " Chriſt pour honorer les faux Martyrs qui ont été heretiques. " Ce canon met effectivement vne diſtinction entre les vrais et les faux Martyrs, et pendant qu'il defend aux fidelles de rendre aucun honneur à ces derniers il ſemble leur permettre d'honorer la memoire des premiers d'ou l'on pretend conclurre que le canon ſuivant ne defend aux fidelles que l'invocation des mauvais Anges ou des demons, mais qu'il leur permet de rendre cet honneur aux bons Anges. Mais ſi c'eut été la penſée des Peres du Concile, n'etoit il pas naturel qu'ils ſ'exprimaſſent dans ce canon comme ils avoient fait dans le precedent, Et qu'ils diſſent, que les Chretiens ne doivent pas abandonner les bons Anges pour invoquer les Demons; au lieu de celà ils diſent que les Chretiens ne doivent pas abandonner l'Egliſe pour invoquer les Anges et faire des aſſemblées particulieres, Baronius auroit dû prouver que les Ecrivains Chrêtiens ſe ſont ſervis du mot d'Ange pris indefiniment pour ſignifier les Demons, nous ſavons que par ce mot ils ont toujours entendu les bons Anges, et que lors qu'ils vouloient parler des Demons ils l'ont fait connoitre d'vne maniere, ou d'vne autre; ce canon nous fait donc comprendre que l'Egliſe Chrêtienne ne rendoit abſolument aucun culte aux Anges, puiſque c'etoit abandonner l'Egliſe, d'invoquer les Anges. On peut y remarquer (*m*) I. qu'il y avoit des gens qui invoquoient les Anges; II. que ces gens-là n'oſant pas le faire publiquement, avoient leurs aſſemblées particulieres et cachées, ou ils rendoient ce culte aux Anges, c'eſt pourquoy on l'apelle vne idolatrie cachée. III. Selon ce Concile ce culte avoit été deffendu, ce qui regarde ſans doute les paroles de St. Paul qui le condamna chez les Coloſſiens. IV. On declara que ce culte etoit vne idolatrie, et qu'on quitte J. Chriſt pour devenir Idolâtre V. Enfin on prononce anathéme contre ceux qui ſe rendent coupables de ce crime, Preuve certaine qu'on le regardoit comme quelque choſe de terrible,

Theodoret qui vivoit 50 an aprés la tenüe de ce Concile a pris les termes de ce decret dans le même ſens que nous les prenons, il remarque ſur le 2. ch: de l'Ep: aux Col: vers. 18, " que les defenſeurs de la Loy Moſaï-

que

(*l*) *Du Pin Hiſt: des Auth. Eccl: p.* 614. *Edit. Dub:* (*m*) *Bſn: Hiſt: de l'Egl: p.* 1134.

« que vouloient qu'on adorât les Anges, parce que la Loy avoit été don-
« née par leur Miniſtere; que cette erreur ſ'etoit conſervée long-tems dans
« la Phrygie et dans la Piſidie: c'eſt pourquoy le Synode qui ſ'etoit aſſemblé
« à Laodicée de Phrygie, avoit defendu par vne Loi qu'on invoquât les
« Anges, et que de ſon tems on voyoit encore en ce Païs-là, et dans les
« lieux voiſins des oratoires de St. Michel, et qu'en effet ces Superſtitieux
« ſoutenoient que le Dieu de lumiere, ne pouvant etre ny vû, ni touché,
« ni compris, il faloit par humilité ſ'adreſſer aux Anges, et gagner par leur
« moyen la faveur de Dieu.

Si Baronius eut allegué quelqu'Autheur plus ancien que Theodoret, ou qui eut eté ſon contemporain, et qui eut donné vn autre ſens au decret du Concile de Laodicée opoſé à celui que Theodoret lui a donné, l'Authorité de cet Ancien Autheur auroit peut etre pû contrebalancer celle de Theodoret, mais puis qu'il n'a rien de ſemblable à produire, et que Theodoret allégue des faits qui ſe paſſoient encore de ſon tems, et qui avoient ſervi de fondement au decret de Laodicée, Il eſt bien plus naturel de demander pardon aux cendres de Baronius, et de l'accuſer de temerité quand il a dit que Theodoret n'avoit pas entendu ny St. Paul ni le décret du Concile de Laodicée, que de croire que cet Ancien Doctr. du 5e. Siecle eſt effectivement coupable de cette ignorance, Il faut etre bien témeraire pour prétendre connoitre mieux aujourd'huy ce qui ſe paſſoit il y a douze cens Ans, que ceux qui vivoient dans ce tems-là.

L'on veut que dés le commencement de ce quatrieme ſiecle Conſtantin eut fait bâtir des Temples à l'honneur de Michel l'Archange, quoï qu'Euſebe qui parle ſi ſouvent des edifices elevés et conſacrez par Conſtantin, ne parle d'aucune Egliſe que ce Prince ait bâtie à l'honneur de St Michel ni d'aucun Ange, on abuſe ſi je ne me trompe d'vne relation de Sozomene, qui nous dit que de ſon tems, ſavoir au commencement du cinquiéme ſiecle, Il y avoit vne Egliſe à l'endroit nommé Heſties qu'on apelloit alors Michaëlion, Voyons comment Sozomene même parle de cet edifice, nous ſuivons la traduction de Monſr. Couſin. (n)

« Conſtantin, dit il, ſouhaitant avec paſſion d'honorer cette ville qui
« portoit ſon nom, y eleva vn grand nombre de belles Egliſes. Dieu
« temoigna par des marques ſenſibles combien leur dedicace lui etoit
« agréable. La plus célébre et la plus fréquentée tant par ceux du Païs,
« que par les Etrangers, eſt celle qui eſt bâtie à l'endroit nommé Heſties.
« On l'appelle maintenant Michaëlion, &c. On là ainſi nommée, parce
« que l'on croit que l'Archange St. Michel y eſt apparu. Je puis rendre
« temoignage des bienfaits que j'ai reçûs par ſon interceſſion, et la verité
« de ce que j'en aſſure ſera confirmée par l'experience de pluſieurs per-
« ſonnes, qui aiant eu recours à Dieu dans leurs maladies, et dans leurs
« diſgraces, ont ſenti du ſoulagement. Je ſerois trop long, ſi je voulois
« raporter en détail ces guériſons miraculeuſes. Mais je ne puis ômettre
« celle

(n) *Sozom. Liv. 2. ch. 3.*

« celle d'Aquilin célébre Avocat, avec qui je ſuis tous les jours au bar-
« reau. Je dirai donc ce que j'en ai vû, et ce que j'en ai appris de lui-
« même. Aiant été attaqué d'vne fiévre violente qui procedoit de l'excés
« de la bile, il prit vne medecine. Mais à peine l'eut il priſe, qu'il la
« rejetta, et que l'effort qu'il fit en la rejettant, répandit de telle ſorte ſa
« bile, que ſa peau en demeura toute teinte. Il ne gardoit plus aprés cela
« de nourriture, et les Médecins deſeſperoient de ſa guériſon. Etant
« comme à demi-mort, il commanda à ſes domeſtiques de le porter à
« l'Egliſe, dans l'eſperance ou d'y mourir, ou d'y guérir. Quand il y fut,
« Dieu lui apparut la nuit, et lui commanda de prendre vn breuvage com-
« poſé de miel, de vin, et de poivre. Et ce breuvage le guérit, bien que
« les Medecins le jugeaſſent trop chaud pour vne maladie qui procédoit
« de bile. J'ai apris que Probien Médecin de la Cour y fut guéri, par
« vne viſion extraordinaire, des douleurs qu'il avoit aux piés. Il ſ'etoit
« fait Chrêtien, et aprouvoit toutes les maximes de nôtre Religion, ex-
« cepté qu'il trouvoit étrange que les hommes euſſent été ſauvez par la
« croix. Comme il avoit ce doute dans l'eſprit, il eut vne viſion qui lui
« montra la croix qui etoit ſur l'autel de cette Egliſe, et lui declara que
« depuis que la croix avoit été conſacrée par les ſouffrances du Sauveur,
« il ne ſe faiſoit plus rien ſans elle, par le miniſtere des Anges, ni des
« hommes, ſoit pour le bien commun de l'Egliſe, ou pour l'vtilité par-
« ticuliere de chaque fidelle.

Nous avons crû devoir raporter toute cette hiſtoire, afin que le Lecteur puiſſe mieux juger ſ'il y a rien dans ce recit de Sozomene qui favoriſe le Culte des Anges, ou d'ou l'on puiſſe conclurre, que Conſtantin aïe fait bâtir vne Egliſe à l'honneur de l'Archange Michel.

La premiere remarque qu'on peut faire, c'eſt que l'Hiſtorien ne dit point que Conſtantin eut dedié cette Egliſe à St. Michel, ni même qu'il lui en eut donné le nom, au contraire il obſerve que ce n'etoit que de ſon tems, c'eſt à dire, environ cent ans aprés qu'elle eut été bâtie qu'on l'apelloit Michaëlion, Elle avoit donc vn autre nom auparavant ſur tout du tems de Conſtantin, peut être l'apelloit-on Eſtia, du lieu même ou elle étoit bâtie ; 2.° Il ne paroit pas même que du tems de Sozomene on l'eut dediée à Saint Michel, quoy qu'elle en porta le nom, cet autheur remarque, qu'on lui avoit donné ce nom-là parce qu'on croyoit que l'Archange Michel y etoit apparu; On donne ſouvent le nom d'vn Prince, d'vn grand Capitaine, à des Villes, à des Quartiers d'vne Ville, à des Edifices, ſans que pour cela on leur dédie ni ces Villes, ni ces quartiers, ni ces édifices, quelque fois c'eſt par l'eſtime que l'on a pour ces perſonnes, quelquefois c'eſt par vn pur effet du caprice. Que les habitans de ce lieu ſe ſentant plus d'inclination pour l'Archange Michel que pour vn autre, parce qu'on leur diſoit qu'il y etoit aparu, ayent voulu conſerver à la poſterité la memoire de cet evenement en donnant le nom de cet Archange à l'Egliſe, cela me paroit aſſez probable, mais il n'y a rien là dedans qui nous puiſſe obliger de conclurre qu'ils la luy dédierent. Il ſemble que ſ'ils euſſent porté leur vene-

ration jusqu'à ce excés de superstition, ils auroient dû aussi rendre quelque culte à cet Archange dans vne Eglise qu'ils luy consacroient ; mais l'Historien ne nous dit rien qui puisse le donner à penser, au contraire quoy qu'il dise qu'on etoit generalement persuadé, et que lui même fut dans cette croyance, que l'interceſſion de cet Archange etoit d'vn grand poids auprés de Dieu, en sorte qu'on ne pouvoit pas raconter tous les miracles qui se faisoient dans cette Eglise qui portoit son nom, il ne paroit point par le recit de Sozoméne qu'on lui aïe adressé aucune priere ni aucune suplication, au contraire cet Autheur dit expressément, que ce qu'il avance au sujet de cette Eglise *sera confirmé par l'experience de plusieurs personnes, qui aiant eu recours à Dieu dans leurs maladies, & dans leurs disgraces ont senti du soulagement.* Ces personnes ont eu recours à Dieu, et non point à St. Michel; Il parle des apparitions de Dieu à ceux qui se faisoient porter dans cette Eglise pour y etre guéris, et jamais des apparitions de St. Michel ; cela est surprenant. Je suis bien assuré que si telle chose arrivoit aujourd'huy à nôtre Dame de Lorette, ou dans quelqu'autre Chapelle dediée, à quelque St. on ne manqueroit pas d'attribuer ou à la Vierge, ou à ce Saint ce que Sozomene n'attribue qu'à Dieu. Ainsi en supoſant même la verité de tous les faits raportés dans cette histoire. On n'y trouvera rien qui puisse nous donner lieu de croire qu'on rendit en ce tems là aucun culte aux Anges ; (o) Monsr. Basnage se trompe quand il fait dire à Sozomene que ce Temple s'appelloit Michaëlion parce que depuis Constantin on l'avoit consacré à l'Archange Michel, Sozomene ne dit rien de semblable, au moins Monsr. Cousin qui avoit ce semble plus d'interet à tourner de cette maniere la pensée de son Historien ne le fait point parler ainsi. (†) Cet evenement que nous venons d'examiner ne fait donc rien contre le decret du Concile de Laodicée que nous avons cité ci-dessus, il paroit au contraire qu'on s'y conformoit autant qu'il etoit possible dans le siecle même de Sozomene, puis que quoy qu'on reçût des bien. faits extraordinaires de l'Archange Michel, cependant on n'avoit recours qu'a Dieu dans l'Eglise appellée Michaëlion pour obtenir les soulagements dont on avoit besoin dans les maladies, ou dans les disgraces dont on etoit affligé.

C'est vn violent prejugé contre le culte des Anges dans le quatrieme siecle, de voir vn Concile qui decide si nettement contre leur invocation, c'est en vain qu'on prétendroit éluder la force de cette decision, en disant que

(o) *Basn: Hist: du Culte de l'Egl: p.* 1145.

(†) *Il est vray que dans l'avertiss: qui est à la tête de sa trad: pag:* 21 *Monsr. Cousin voulant justifier son Autheur du* Novatianisme *dont il est soubçonné, reflechissant sur cette histoire Veut nous insinüer que Sozomene a eu recours au merite de St. Michel dans l'assemblée des Orthodoxes ; mais il est evident que ce savant parle dans cette occasion en partisan de l'Eglise Romaine, les termes de son Autheur n'expriment rien, comme nous l'avons dit, qui tende à l'Invocation de St. Michel, ni d'aucune créature.*

que les Ariens préſiderent dans ce Concile, car ſuppoſé que cela ſoit, l'argument n'en eſt que plus fort contre l'Egliſe Romaine, puis que les Ariens avoient vn intheret particulier à deffendre le Culte des Anges, s'il eut été établi dans l'Egliſe ; parce que rendant vn culte ſubalterne à Jeſus Chriſt qu'ils regardoient comme vne créature ; ils ſe ſeroient par ce moyen lavez du crime d'Idolatrie dont les Orthodoxes les accuſoient, Nous ferons valoir dans peu, cet Argument pour montrer que le culte des Anges ne pouvoit pas etre encore établi dans l'Egliſe ni dans le 3.e ni dans le 4.e ſiecle.

L'Egliſe reçût les Decrets de ce Concile, ce qu'elle n'auroit pas fait, ſi le Culte qu'il anathematiſoit eut été le Culte de l'Egliſe.

Les Peres & les Docteurs de ce Siecle-là n'ont pas été moins Zelés à condamner cette ſuperſtition. La plus-part croyoient alors que les Anges etoient d'vne nature corporelle, & bornés dans vn certain lieu, ce principe eſt fort oppoſé à l'adoration. Auſſi s'en ſervoient-ils pour prouver que Dieu ſeul merite d'etre adoré, parce, diſoient-ils, qu'au lieu que les Anges ont vne nature bornée, &. ſont renfermez dans des lieux particuliers, la Divinité comprend toutes choſes ; Ils diſoient même que Dieu ne meriteroit pas l'adoration des hommes, s'il n'etoit infini, & ils défioient de trouver vne preuve ſur laquelle on pût fonder le culte de Dieu, ſi Dieu etoit fini. En quoi, diſoient ils, Dieu ſera-t'il au deſſus de la creature ? *Que peut-on produire pour prouver qu'on doit l'adorer, ou lui rendre quelque culte, s'il eſt borné.*

(p) St. Auguſtin qui croyoit que les Anges portoient à Dieu les prieres des hommes, ne croyoit pas cependant qu'on dût les invoquer ; il regardoit comme des viſionnaires, & des gens qui ſe nourriſſoient d'illuſions, ceux qui voulans ſe reünir à Dieu par leur converſion, & ne pouvant le faire par eux mêmes, avoient taché d'y reüſſir par le miniſtére des Anges, et il vouloit qu'on prit pour mediateur celuy qui a quelque choſe de ſemblable à Dieu & aux hommes, c'eſt à dire J. Chriſt.

St. Auguſtin parle des Sts. Anges, car on ne ſauroit s'imaginer que des penitens qui vouloient ſe convertir à Dieu euſſent voulu employer pour cet effet le Miniſtére des Demons ; Cet Ancien Pere etoit lui même du nombre de ces pénitens, & qui oſeroit dire qu'il auroit voulu chercher ſa réconciliation avec Dieu, par le miniſtére du Demon ? Il n'y avoit du tems de St. Auguſtin aucunes prieres pour les Anges deſtinées pour l'vſage ni de l'Egliſe, ni de l'Evêque, ni des particuliers, au moins cet Evêque d'Hippone les ignoroit parfaitement ; faloit-il aller, aux Anges ? diſoit-il à Dieu, dans ſes confeſſions, mais par quelle priere, & par quels ſacremens l'aurois-je fait ? Il rejette la priere faite aux Anges comme on fait les choſes dont on eſt ſouverainement eloigné ; Parle-t'on aujourd'huy dans l'Egliſe Romaine de l'Interceſſion de ſon Ange gardien, avec tant d'indifference ? ne la recherche-t'on pas plutôt avec ardeur ?

(p) *Baſnage Hiſt: du culte de l'Egl: p: 1141. 1142.*

St. Chryſoſtome qui faiſoit l'honneur à tous les Chrêtiens qui vouloient, ſervir Dieu de dire, *qu'ils devenoient egaux aux Anges*, qui les élevoit même au deſſus des Anges quand ils prioient Dieu; parce que ſelon lui, « c'eſt quelque choſe de plus excellent de parler à Dieu que d'être « Ange, & que quoy qu'il y aie dans le reſte vne grande difference entre « les Anges, & nous, que leur nature, leur ſageſſe, leur maniere de vivre « ſoient fort éloignez de la nôtre, la priere eſt cependant vn ouvrage « commun à l'homme & à l'Ange, & il n'y a aucun milieu qui diſtingue « l'vne de l'autre nature dans la priere; Aprés cela, eſt-il vrai-ſemblable que St. Chryſoſtome ait voulu aſſujettir l'homme à prier les Anges? Ne renverſe-t'il pas abſolument le pretexte de ce culte qu'on tire de l'indignité de l'homme qui ne lui permet pas de s'élever directement juſqu'au Dieu ſouverain, et qui l'oblige à jnvoquer les Anges, ou les Saints, ne renverſe-t'il pas dis-je ce pretexte, en diſant que la priere eſt vn ouvrage commun à l'homme, et à l'Ange, que l'un et l'autre à le même droit et la même liberté de s'adreſſer au Dieu Souverain? Comment l'homme qui prie étant par cela même au deſſus des Anges ſelon l'expreſſion de St. Chryſoſtome s'abaiſſera-t'il enſuite à prier les Anges? il devient, s'il le veut, ſuperieur aux Anges. il eſt le maitre de ſon ſort, il n'a pour cela qu'a prier Dieu, et le voilà au deſſus d'eux. La liberté de prier Dieu lui eſt accordée, il ne depend point des Anges de la lui ravir, comment renonceroit-il à ce droit pour tomber dans la baſſeſſe, et pour ramper devant des créatures?

Le même Pere fait comprendre ailleurs qu'on ne peut employer le miniſtére des Anges pour aller à Dieu ſans renverſer tout ce que J. Chriſt a fait par ſon ſang ſur la Croix, parce qu'en effet ſi ce ſang à parfaitement ſatisfait & deſarmé la juſtice de Dieu, s'il nous la rendu favorable, nous n'avons pas beſoin d'vn autre que lui pour nous approcher de Dieu. Il parloit ainſi, diſputant contre des Heretiques qui enſeignoient que ce n'eſt point par J. Chriſt, màis par les Anges qu'on doit être conduit à Dieu. « Pourquoy, s'ecrie-t'il, en vous ſeparant du Chef, vous attachez-vous « aux membres? ſi vous étes ſeparez de la tête, vous periſſez. »

Si le Culte des Anges avoit été établi dans l'Egliſe du quatrieme ſiecle, Il eſt étonnant que St. Baſile ne s'en ſoit pas ſervi pour prouver l'adoration du St. Eſprit, & repondre par là à l'objection qu'on lui faiſoit contre le culte que tous les Chretiens ſont obligez de rendre à cette adorable perſonne de la Trinité; Ce Pere avoit prouvé que le St. Eſprit doit être adoré; parce que l'Ecriture le joignoit ordinairement au Pere & au Fils. On repondoit à cela que tout ce qui eſt vni au Pere & au Fils dans l'Ecriture, ne doit pas être glorifié en toutes choſes comme ces deux perſonnes, puiſque St. Paul atteſte ſon diſciple Timothée en la préſence de Dieu, de Jeſus, & de ſes Sts. Anges. Cependant ils ne ſont point *ſeparez du reſte des Créatures, & nous autres Chretiens ne ſouffrons pas qu'on les compte avec le Pere & le Fils*. St. Baſile avoit-là vne belle occaſion de prouver qu'il faloit adorer le St. Eſprit, puis que l'Egliſe rendoit vn culte religieux

aux

aux Anges, il auroit fermé la bouche à ſon adverſaire, ſi la diſtinction de culte ſubalterne, & de culte ſouverain eut été établie, il auroit dû expliquer en quoy conſiſtoit la nature du culte que l'Egliſe rendoit aux Anges, & remarquer qu'elle ne leur deferoit qu'vn culte ſubalterne, proportionné à la nature de ces Intelligences celeſtes, mais qu'elle rendoit vn Culte ſouverain au St. Eſprit que l'Ecriture Ste. vniſſoit ordinairement avec le Pere & le Fils, & qui par conſequent meritoit la même adoration, Il etoit naturel que St. Baſile prit cette voye pour repouſſer l'objection des Macedoniens; Cependant au lieu de cela il ne dit pas vn ſeul mot du culte des Anges; Il ſe contente de remarquer, " I. qu'on peut produire vn temoin, " (C'eſt la qualité, & le titre qu'il donne à l'Ange:) devant un Juge " doux & facile qui rend juſtice à tout le monde, parce qu'en effet c'eſt " la coutume des Saints de donner les ordres de Dieu aux hommes en " preſence de temoins, & que les Anges devant être preſens avec le Seig- " neur au jour auquel il jugera toute la terre, c'eſt pour cela, que St. Paul " les prend pour témoins de ce qu'il diſoit à Timothée; que d'ailleurs " ſachant que les Anges ont été donnez à l'homme en quelque façon com- " me des Pedagogues & des Conducteurs, il a pû pour cette raiſon les " appeller en temoignage. II. Il alleguoit l'Impuiſſance des Anges pour " montrer la difference qu'il y a entr'eux & le ſaint Eſprit; afin, diſoit-il, " qu'vn eſclave acquiere la liberté, qu'il paſſe de la mort à la vie, qu'il ſoit " appellé enfant de Dieu, il faut qu'il reçoive cet avantage de celui qui " a vne vnion naturelle avec Dieu, & qui n'a aucun raport avec la con- " dition des eſclaves, nul autre que lui ne peut faire ce bien. Com- " ment vn Ange nous vnira-t'il à Dieu, ſ'il en eſt lui-meme ſeparé? Com- " ment celui qui eſt obligé de plier ſous le joug nous donnera-t'il la li- " berté? Il ne faut donc pas s'imaginer que St. Paul parle des Anges com- " me du St. Eſprit; Il parle du St. Eſprit comme de l'auteur & du mai- " tre de la vie, mais il parle des Anges comme de ceux qui aident leurs " Compagnons de Service,

St. Baſile reconnoit donc nettement que les Anges n'ont aucun pouvoir de reconcilier l'homme avec Dieu; Il les regarde comme des eſclaves qui plient ſous le joug de la ſervitude; Il regarde les hommes comme leur compagnons de ſervice; eſt-il probable qu'ayant de tels ſentimens des Anges il eut voulu leur defferer aucun culte religieux? Pouvoit il le faire ſans prevaricquer?

Revenons à St. Auguſtin qui apres avoir diſtingué les natures ſpirituelles en bonnes et mauvaiſes, ſoutient " qu'il ne faut jamais ſacrifier à la na- " ture ſpirituelle quelque juſte qu'elle ſoit, *parce qu'à proportion quelle eſt Sainte & ſoumiſe à Dieu,* " Elle ſait qu'elle n'eſt point digne de cet honneur, lequel n'apartient qu'à Dieu Seul.

St. Auguſtin ne vouloit pas auſſi qu'on batît des Temples aux Anges. " Nous les honorons en charité, *diſoit-il,* nous ne les ſervons pas, nous ne " leur bâtiſſons point de temples „ Il regardoit même ces temples bâtis à l'honneur des créatures, comme vn crime qui auroit merité les

dern

derniers anathêmes de l'Egliſe." Si, diſoit-il à vn Evêque Arien, nous bâtiſſions vn temple de bois & de pierre à quelque St. Ange le plus excellent de tous, ne ſerions-nous pas anathematiſez, ſeparez de la verité de Chriſt, & de l'Egliſe de Dieu, parce que nous rendrions à la Creature vn ſervice qui n'eſt dû qu'a Dieu.

On ne peut rien dire de plus poſitif, & l'Egliſe Romaine qui fait gloire de ſuivre preſque par tout St. Auguſtin, auroit bien dû lui faire l'honneur de defferer à ſes ſentimens au moins ſur cet Article, & n'exiger aucun temple à l'honneur des Creatures ; Elle eſt aſſûrement ſous l'Anathême de St. Auguſtin, il ne ſ'agit pas dans ce paſſage de culte ſouverain ou de culte ſubalterne, il ſ'agit de bâtir des temples a l'honneur des creatures, ce qui eſt, dans la penſée de cet Ancien Docteur, *rendre à la créature vn ſervice qui n'eſt dû qu'a Dieu.*

La ſeule trace du culte des Anges qu'on peut trouver dans le 4e. Siecle, parmi les Orthodoxes, conſiſte dans vn mot de St. Ambroiſe, qui dit qu'il faut prier les Anges leſquels nous ont été donnez pour gardes ; Mais c'eſt vn temoin vnique qui depoſe pour ce culte dans l'eſpace de quatre cents ans. Cela ſuffit-il ? ou plutôt cette preuve ne devient-elle pas mauvaiſe dés le moment qu'elle eſt vnique? Il n'y auroit preſque point de Docteur qui n'eut parlé de ce culte, ſ'il avoit été etabli depuis les Apôtres juſqu'à St. Ambroiſe. Cependant non ſeulement ils ont gardé le ſilence ſur cet article, mais ils ont parlé poſitivement, contre ce culte qui auroit dû être celui de l'Egliſe. La ſeule conſequence qu'on peut tirer de ce temoignage de St. Ambroiſe, C'eſt qu'à la fin du quatrieme ſiecle il ſe trouvoit quelcun, qui commencoit à croire qu'on pouvoit prier ſon Ange gardien ; quoi-que cette invocation des Anges eut été condamnée trente ou trente cinq ans auparavant par vn Concile, & que St. Auguſtin l'eut regardée comme vne Hereſie.

Nous avons encore vne autre ſorte de preuve tirée de la controverſe des Orthodoxes avec les Ariens qui ſert à nous convaincre que les Péres de ce tems là n'ont rendu aucun culte religieux aux Anges, qu'il eſt même impoſſible qu'ils l'ayent fait, puis qu'ils taxoient les Ariens d'idolatrie parce quils rendoient vn culte SUBALTERNE à J. Chriſt, qu'ils ne conſideroient que comme vne créature, mais vne creature plus excellente que les Anges mêmes.

(q) Les Ariens fondoient l'adoration de J. Chriſt ſur quatre raiſons principales. Premierement ſur l'Ecriture ſainte, laquelle ordonne qu'au Nom de Jeſus tout genou ſe ploye. Secondement ils croioient que le culte qu'ils rendoient au Fils de Dieu, ne portoit aucune atteinte au principe general du Chriſtianiſme, c'eſt à dire a l'adoration d'vn ſeul Dieu, parce qu'ils reſervoient, diſoient ils, l'adoration ſupréme pour le Dieu Souverain, & qu'ils n'honoroient J. Chriſt que d'vn culte ſubalterne.

Leur troiſieme raiſon etoit tirée de la grandeur et de l'excellence de J. Chriſt

(q) *Baſn. Hiſt. de l'Egl. liv. 19. ch. 2.*

J. Christ, parce qu'il étoit élevé dans la gloire au dessus des Anges, parce qu'il étoit apellé Fils de Dieu, parce qu'il étoit l'image du Pere, parce que la Divinité habitoit au dedans de lui. Enfin les Ariens tachoient de se justifier par le culte que les Orthodoxes paroissoient rendre à l'humanité de J. Christ. « Repondez-moy, disoient ils, Le corps de J. Christ n'est-« il pas sorti du sein de Marie ? Et de quelle nature est Marie ? est-elle « créée, est elle increée ? Pour nous nous croyons qu'elle a été créée, de « quelle nature peut donc être le corps que Marie a produit ? Adorez « vous J. Christ dans son corps ou ne l'adorez vous pas ? Il est impossible « que vous ne l'adoriez pas, puis que vous n'auriez point le vie, si vous ne « l'adoriez : *Vous adorés donc vn corps & vne creature* ? Ces raisons auroient été fortes, convaincantes, si effectivement les Orthodoxes avoient soutenu ces deux principes, l'vn qu'on peut quelquefois adorer la creature, l'autre que le corps de J. Christ etoit adorable ; mais les Anciens les rejettoient également. Ils disoient que tout ce qui est créé ne peut pas être Dieu, que tout ce qui est inferieur ne peut être parfait, que tout ce qui est posterieur à quelque chose ne peut pas être éternel, et par consequent qu'il n'y a rien de divin dans cet être ; d'ou l'on concluoit que selon St. Paul les Ariens etoient inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'avoient pas glorifié comme Dieu, parce qu'ils avoient changé la verité en fausseté, servi et adoré la creature au lieu du Createur. Qu'ils cessent, disoient encore les Orthodoxes, qu'ils cessent d'adorer celui qu'ils apellent vne creature, ou bien qu'ils cessent d'apeller créature celui qu'ils font semblant d'adorer. Il faloit qu'on fut fort delicat sur l'adoration des creatures puis-que d'vn côté on ne soufroit pas que les Ariens adorassent le Fils de Dieu, quoi qu'ils lui donnassent vne essence semblable au Pere, & que de l'autre on ne vouloit pas même que le corps de J. Christ fut adorable par lui-même, on adoroit seulement le Fils avec son corps, l'Etre increé avec son temple ; car comme le remarquoit St. Epiphane, comme il n'y a personne qui soit assés fou pour crier à l'Empereur depouillez vous de vôtre robe de pourpre, ou ôtez vous de dessus ce thrône afin que je puisse vous adorer, il ne se trouve aussi personne qui dise au Fils vnique, depouillez vous de vôtre corps, afin que je vous adore, mais il adore le Fils vnique avec son corps, & l'Etre increé avec le St. Temple auquel il s'est vni.

Les Anciens furent si loin sur ce sujet que de dire, que lors que les Saintes femmes rendirent leurs hommages à J. Christ aprés sa resurrection, elles avoient pris les piez de Jesus, & qu'elles avoient adoré Dieu, ou plutôt qu'elles avoient touchez les piez d'vn Dieu & qu'en même tems elles avoient adoré la Divinité.

Nous avons dit que les Ariens distinguoient entre le culte qu'ils rendoient au Pere & celui qu'ils rendoient au Fils, & que quoy qu'ils n'honorassent le Fils que d'vn culte inferieur à celui qu'ils rendoient au Pere, les Orthodoxes ne laissoient pas de les accuser d'idolatrie, & de les condamner comme tels, parce qu'ils rendoient quelque culte religieux à celui

lui qu'ils ne regardoient que comme vne creature. Mais on peut demander premierement pourquoi les Ariens ne ſe ſervoient point des termes de dulie & d'hyperdulie qui leur auroient été ſi propres ? Secondement pourquoi les Peres continuoient à accuſer d'idolatrie ces Heretiques, S'il étoit vrai qu'ils ne rendiſſent à J. Chriſt qu'vn culte ſubalterne ?

A l'egard de la premiere queſtion, l'on peut dire que cette diſtinction de culte de dulie & d'hyperdulie, n'etoit pas encore neceſſaire, parce qu'on ne connoiſſoit parmi ces heretiques que deux ſortes de culte, l'vn Supreme qu'ils deferoient à Dieu le Pere, l'autre Inferieur qu'ils rendoient à J. Chriſt, pour les Anges, ni les Saints, ni la Vierge Marie, ils ne ſavoient ce que c'etoit de les honorer d'vn culte religieux, ainſi ils n'avoient pas beſoin de l'hyperdulie pour diſtinguer le culte du Fils de celui qu'on rend aux autres creatures ; ſi cette reponſe ne ſatisfait pas entierement, nous dirons que perſonne n'eſt obligé de deviner pourquoy les Heretiques n'ont point imaginé les termes de dulie, & d'hyperdulie.

Si ces termes etoient inconnus aux Ariens, il eſt certain qu'ils etoient auſſi ignorez des Orthodoxes, car ſ'ils euſſent été en vſage parmi ceux-ci, les autres n'auroient pas manqué de l'emprunter d'eux, pour marquer la difference de l'adoration du Pere, du Fils, & du St. Eſprit.

On peut reſoudre fort aiſement la ſeconde queſtion; Les Peres n'ont pas ceſſé d'accuſer les Ariens d'Idolatrie, quoy qu'ils ne rendiſſent à J. Chriſt qu'vn honneur ſubalterne, parce qu'ils ne connoiſſoient point ces diſtinctions de culte qu'on à imaginées dans la ſuite ; Ainſi afin d'eviter le titre odieux d'idolâtres, ils avoient raiſon de pouſſer leurs objections contre les Ariens, & de les accuſer de tomber dans l'idolatrie, malgré la difference qu'ils mettoient, entre la maniere dont ils adoroient le Pere, & celle dont ils adoroient le Fils; ils ne croyoient pas que pour etre idolâtre il fallût abſolument adorer des faux Dieux, ou des idoles comme les Payens, ou bien qu'il fût neceſſaire pour cela de rendre à la créature quelque ſainte & excellente qu'elle fût le même honneur que l'on rendoit à Dieu; ils etoient perſuadez que pour être idolâtre il ſuffit *de rendre à la créature de quelqu'ordre & de quelque nature qu'elle ſoit vn honneur religieux.* C'eſt pourquoy ils laiſſoient dire aux Ariens, qu'ils adoroient le Fils d'vn culte inferieur au Pere, que l'oraiſon Dominicale & toutes les prieres s'adreſſoient vniquement au Pere; & en ſuivant leur principe ils les accuſoient toujours d'idolatrie, d'oublier le Createur, & d'adorer en ſa place la créature, & de retablir l'impieté du Paganiſme.

Plus on reflechit ſur toute cette controverſe des Orthodoxes avec les Ariens, & plus on a lieu d'être ſurpris, que ceux-ci etant accuſés d'idolatrie, parce quils adoroient ce qu'ils croyoient être vne creature, ils n'aient pas retorqué cette accuſation contre les Orthodoxes, ſ'il etoit vrai que dans ce tems-là l'Egliſe Chrêtienne eut rendu quelque culte religieux aux Anges : Ils auroient entierement rendus inutiles les coups qu'on leur portoit, dont toute la force conſiſte dans ces principes, l'vn qu'il n'y a que le Dieu ſouverain qui merite tous nos hommages & nos adorations, l'autre que la

créature

créature quelqu'excellente qu'elle puiſſe être ne merite aucun culte religieux, & que c'eſt fraüder le Createur de ce que nous lui devons que de partager nos hommages religieux. Il faut avoüer que les Ariens auroient été chercher des raiſons bien loin pour ſe deffendre du crime d'idolatrie, en reprochant fauſſement aux Orthodoxes d'adorer le corps de J. Chriſt, pendant qu'ils auroient pû les accuſer, de rendre eux mêmes aux Anges, qui ſelon eux etoient des créatures inferieures à J. Chriſt, vn culte dont ils croyoient que J. Chriſt ſeul fut digne ; Les orthodoxes auroient été bien temeraires de s'engager dans vne telle diſpute avec leurs ennemis, s'ils ſe fuſſent ſentis coupables d'vn crime qu'ils condamnoient en eux ; les Ariens auroient été bien ſtupides ſi pouvant repouſſer Si aiſement l'objection des orthodoxes et la faire même tourner à leur confuſion, ils euſſent negligé d'employer vn moyen qui leur etoit ſi favorable. Concluons que la hardieſſe des orthodoxes & le ſilence des Heretiques ſur ce point forment vne preuve convaincante que l'Egliſe Chrêtienne ne rendoit aucun culte religieux aux Anges même dans le quatriéme Siecle.

Nous nous ſommes ſeulement propoſez d'examiner les ſentimens des Peres des quatre premiers Siecles ſur le culte des Anges ; dans les ſiecles ſuivans on fut moins ſcrupuleux ſur la matiére de l'adoration, & quoy que dans le cinquieme ſiecle il y eut des Theodorets, & dans le ſixieme des Caſſiodores qui s'opoſoient au culte des Anges, il ne laiſſa pas de s'introduire inſenſiblement dans l'Egliſe, l'ignorance mére de la ſuperſtition aliant toujours en croiſſant, les Anges avoient des Temples bâtis à leur honneur en Orient, dans le huitieme ſiecle, bien que l'idée des Anges qu'on avoit alors, & dans les ſiecles ſuivans eut dû les abaiſſer aux yeux des peuples, puis qu'on diſoit qu'ils etoient corporels, qu'ils avoient des corps ſubtils, comme ſont l'air & le feu, & l'on fondoit cette opinion ſur ce que dit St. Paul au premier chapitre des Hebreux il fait du vent ſes Anges, et de la flâme de feu ſes Miniſtres ; On ſoutenoit encore cette opinion par ce raiſonnement: La Divinité ſeule eſt infinie, c'eſt pourquoy elle n'eſt point enfermée dans vn lieu; mais les Anges et toutes les créatures Intelligentes ne ſont point tout-à-fait ſpirituelles, c'eſt pourquoi elles ſont bornées & enfermées dans vn lieu. Selon ce raiſonnement, être borné & être corporel c'eſt vne ſeule & même choſe; & pour être ſpirituel il faut être infini, cette opinion quoy que fauſſe fût cependant aprouvée dans le ſecond Concile de Nicée. C'étoit peut-etre pour ſe procurer le plaiſir de les peindre. & de les adorer devant leurs images, qu'on embraſſa cette opinion; quoy qu'il en ſoit cette idée qu'on ſe formoit alors des Anges devoit être vn obſtacle inſurmontable au culte qu'on leur vouloit rendre, nous avons vû qu'on ſe ſervoit de cette raiſon dans le quatriéme ſiecle pour refuſer aux Anges toute ſorte d'adoration & de culte, parce diſoit-on qu'étans d'vne nature corporelle ils ſont bornez dans vn certain lieu, l'on pretendoit même que Dieu n'eſt digne de l'adoration des hommes que parce qu'il eſt infini " Que peut-on produire, diſoit-on, pour " prouver qu'on doit adorer Dieu, ou lui rendre quelque culte, s'il eſt

si borné ? Mais ni cette Idée ni les efforts de l'Empereur Leon 1er de Constantin Copronyme son fils, de Charlemagne, des Conciles de Constantinople & de Francfort, n'empecherent pas qu'on ne decernât à la creature les honneurs divins.

Nous reconnoissons donc de bonne foy que depuis la fin du quatrieme siecle, l'on se relachât beaucoup sur le culte de la créature, & que ce relachement alla en croissant à mesure que la corruption & l'ignorance augmenterent. Mais on doit aussi reconnoitre que dans les quatre premiers siecles il n'y a eu que des Heretiques Anathematisez par les Peres & les Conciles qui ayent rendu quelque culte religieux aux Anges; il faudroit avoir renoncé à tout sentiment d'honneur & de probité pour pretendre que ce culte fut établi dans l'Eglise dans les quatre premiers siecles; pour entreprendre d'expliquer des passages clairs & formels des Peres & des Docteurs de ces siecles-là, par quelques termes obcurs qu'ils ont laissé glisser dans d'autres occasions. Nous avons vû que quoy qu'ils ayent attribué aux Anges, beaucoup plus d'authorité & de puissance que l'Ecriture Ste. ne leur en donne & qu'il n'est raisonnable de leur attribuer, jusqu'à confier à leur soin, les Villes, les Royaumes, les Eglises, & la direction des évenemens particuliers, cependant ils ne leur ont adressé ni prieres, ni suplications, ni actions de graces; ils ne leur ont bati aucun Temple, ni dressé aucun Autel, mais ils ont crû, que le vrai & vnique moyen de nous les rendre favorables etoit de nous attacher à faire sur la terre ce que Dieu nous ordonne, avec la même promptitude & la même exactitude qu'ils executent eux mêmes sa volonté, à proportion de nôtre nature; Si ces Anciens Docteurs n'ont pas pû s'empecher de regarder les Ariens comme des Idolâtres, parce que croyans que J. Christ n'est qu'vne créature plus excellente que les Anges & les Archanges, ils ne laissoient pas de l'honorer d'vn culte religieux, qui etoit même inferieur à celui qu'ils rendoient à Dieu le Pere; est-il probable qu'ils eussent voulu se souiller eux mêmes d'vne Idolatrie plus grossiere, en rendant aux Anges ou aux Archanges, c'est à dire, à des creatures qui dans l'Idée des Heretiques qu'ils refutoient, etoient inferieures à J. Christ, est-il probable dis je, qu'ils eussent honoré ces créatures d'aucun culte religieux ? c'est ce qui ne montera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, & judicieux.

Nous avons vû que dans l'espace de quatre cents ans outre les disciples de Simon le Magicien, de Basilide, de Ménandre & de quelques autres Heretiques de cette espece, Il n'y a que le PEUT ETRE d'Origene, un mot de St. Ambroise, vn terme équivoque de St. Hilaire que l'Eglise Romaine puisse alleguer en sa faveur, à quoy nous avons opose les Justins, les Irenées, les Athenagores, Lactance, Arnobe, St. Chrysostome, Gregoire de Nazianze, St. Basile, St. Cyrille, Origéne même, St. Augustin St. Athanaze, & plusieurs autres Docteurs du même ordre, le Concile de Laodicée & les relations des certains faits arrivez du tems de l'Empereur Constantin le Grand, & raportez par Sozomene, que Monsr. Cousin tâche en vain d'attirer dans son parti; tout cela doit etre plus que suffisant

pour

pour nous convaincre que les Orthodoxes des quatre premiers ſiecles de l'Egliſe Chrêtienne n'ont rendu aucun culte religieux aux Anges.

Ainſi quand on veut remonter jusqu'à ces premiers ſiecles, il faut vouloir ſ'aveugler ſoi-même pour ne pas ſ'apercevoir que le culte des Anges de quelle nature qu'on le veuille ſuppoſer, etoit alors regardé comme vne choſe abominable dans l'Egliſe Chrêtienne. On ne veut point nous permettre de décider les Controverſes par l'Ecriture Ste. On reconnoit qu'en nous accordant cette liberté, les dogmes & le culte de l'Egliſe ſe trouvent en danger, on devoit en même tems nous interdire les Peres, puis qu'ils nous ſont autant favorables que l'Ecriture Ste. ſur la plus part des points controverſez, mais ſur tout ſur celui-ci ; L'authorité infaillible de l'Egliſe eſt le ſeul argument dont on auroit pû ſe ſervir avec plus de bien-ſéance ; Le Concile de Conſtance ſ'en ſervit avec beaucoup d'avantage pour retrancher la coupe au Peuple, Il y avoit beaucoup de temerité dans cette entrepriſe, mais il y avoit auſſi beaucoup de ſincerité dans l'execution, on n'eut recours, ni aux Conſtitutions Apoſtoliques, ni aux opinions des Peres, ni aux decrets des Conciles precedens, mais on avoüa de bonne foy que J. Chriſt avoit inſtitué la Ste. Cene ſous les deux eſpeces pour l'vſage de tous les fidelles ſans aucune diſtinction, que l'Egliſe l'avoit Saintement pratiqué de cette maniere juſqu'alors & l'on ſe retrancha ſur l'authorité de l'Egliſe qui ne jugeoit plus à propos d'obſerver cette coutume à cauſe des inconveniens qui pouvoient en arriver.

Ne pouvoit-on pas dire auſſi que quoy que Dieu nous defende expreſſément dans ſa loy d'adorer d'autre que luy, de nous proſterner devant aucune des choſes qui ſont au Ciel ; Quoy que St. Paul defende aux Coloſſiens de ſe laiſſer maitriſer par humilité d'eſprit, pour ſervir les Anges ; Quoy que les Anges aient refuſé l'adoration des hommes ; Quoy que l'Egliſe Chrêtienne des quatre premiers ſiecles ait regardé comme d'infames heretiques, ceux qui vouloient rendre quelque culte religieux aux Anges, & que le Concile de Laodicée les ait anathematiſez ; cependant les Papes & les Conciles inſpirés du St. Eſprit ont jugé à propos d'etablir ce que les Apotres, & l'ancienne Egliſe ont condamné ; l'Egliſe Romaine eſt infallible, Il faut ſe ſoumettre à ſes deciſions, ſi quelqu'vn ſ'y oppoſe qu'il ſoit anatheme : Si on parloit de cette maniere, on ſauroit à quoy ſ'en tenir ; mais de ſoutenir que l'ancienne Egliſe a rendu quelque culte aux Anges, que les anciens Docteurs l'ont aprouvé, que l'Ecriture ſainte ne le condamne point ; Il faut pour cela manquer d'honneur & de probité.

Nous finiſſons cette matiere en declarant que quoy que nous refuſions aux Anges toute ſorte de culte religieux ; Nous les aimons, nous les chériſſons, nous les honorons, nous les diſons Bienheureux & nous reconnoiſſons que nous devons avoir ſoin de ne rien faire qui puiſſe les Offenſer, et que nous ſommes obligez d'imiter leur Vertus.

Voyons à preſent ce que l'Ecriture Sainte nous dit des Anges.

ARTICLE, I.

Qu'il y a des Anges.

" LES Anges ne ſont pas de ſimples qualités, ou des inſpirations
" ſans ſubſtance comme le pretendoient autrefois les Sadduceens
" & comme le diſent encore aujourd'hui certains Docteurs
" qui nient l'exiſtence des Anges; Mais ce ſont des natures
" ſpirituelles qui exiſtent réellement, c'eſt ce qui ſe prouve evidemment
" par les paſſages ſuivans.

Et Jacob s'en alla ſon Chemin, & les Anges de Dieu lui vinrent au devant, & auſſi tôt que Jacob les eut vûs, il dit c'eſt ici le camp de Dieu, & appella le nom de ce lieu-là Mahanajim: Mille milliers ſervent Dieu, & dix mille millions aſſiſtent devant lui. *Gen*: XXXII. 1. 2. *Dan*: VII. 10.

J. Chriſt *en priant ſon Pere* pouvoit obtenir ſur le champ plus de douze legions d'Anges; Je vous dis que leurs Anges voyent tojours la face de mon Pere qui eſt aux cieux; En la reſurrection on ſera comme les Anges de Dieu au ciel; Le Fils de l'homme doit venir dans ſa gloire, & tous les Sts. Anges avec lui, *Matt*: XXVI. 53. XVIII. 10. XXII. 30. XXV. 31.

Il y a de la joye au ciel pour vn ſeul pecheur qui vient à s'amander plus que pour quatre-vingts & dix neuf juſtes, qui n'ont pas beſoin de repentance: Lazare etant mort fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham. Les Juifs ont reçu la Loi par la diſpoſition des Anges; Le Fils de Dieu a été fait d'autant plus excellent que les Anges qu'il a herité vn nom plus excellent que eux; Car auquel des Anges a-t'il jamais dit, c'eſt Toy qui es mon Fils, je t'ai aujourd'hui engendré; Et encore quand il introduit ſon Fils premier-ne il dit, & que tous les Anges de Dieu l'adorent; Le Fils de Dieu n'a pas pris les Anges, mais il a pris la ſemence d'Abraham: St. Paul adjure ſon diſciple Timothée, devant Dieu, & le Seigneur J. Chriſt & les Anges êlûs, *d'obſerver les regles & les preceptes qu'il venoit de lui donner*. *Luc*. XV. 7. XVI. 23. *Act*. VII. 53. *Gal*: III. 19. *Heb*: I. 4. 5. 6. II. 16. I *Tim*: V. 21.

" Tous ces paſſages n'ont abſolument aucun ſens ſi les Anges ne ſont pas
" des Subſtances qui exiſtent réellement, en voici encore d'autres qui prou-
" vent la même verité d'vne maniere inconteſtable.

Agar *s'enfuïant de devant Sara*, l'Ange de l'Eternel la trouva auprés d'vne fontaine & lui ordonna de retourner vers ſa maitreſſe, & de s'humilier devant elle, *Gen*: XVI. 7, 8. 9.

Abraham etant aſſis à la porte de ſa Tente vit trois perſonnages qui venoient à lui, et il ſe proſterna en terre et l'vn d'eux s'apelloit l'Eternel:

Lors

Lors qu'il étoit prêt à égorger son Fils, selon l'ordre qu'il en avoit reçû de Dieu, l'Ange de l'Eternel lui cria des cieux, et lui dit, ne mets point ta main sur l'enfant, et ne lui fai rien, car maintenant j'ai connu que tu crains Dieu, puis que tu n'as point epargné ton Fils, ton vnique pour moi. *Gen.* XVIII 2. XXII. 11. 12.

Deux Anges vinrent aussi à Sodome pour retirer Lot et sa famille de cette ville abominable, avant que d'executer contr'elle les Ordres qu'ils avoient reçûs de Dieu, de la reduire en cendre, avec les autres villes de la plaine. *Gen:* XIX. 1. &c.

Jacob vit aussi en songe les Anges de Dieu qui montoient et descendoient par vne échelle qui etoit posée sur la terre, et son bout touchoit jusqu'aux cieux. *Gen.* XXVIII, 12.

La Colére de Dieu s'etant embrasée contre Balaam, parce qu'il s'en alloit avec les Seigneurs de Moab contre sa defense, l'Ange de l'Eternel s'arrêta au chemin pour s'opoſer à lui. *Nomb:* XXII. 21. 22. &c.

L' Ange de l'Eternel apparût aussi aux Israëlites en Bokim, pour leur reprocher le crime qu'ils avoient commis en traittant alliance avec les habitans du Païs de Canaan. *Jug:* II. 1. 2. 3.

« Il apparût aussi à Gedéon pour l'encourager à entreprendre la délivran-« ce des Israëlites " Lui disant, Tres fort et vaillant homme, l'Eternel est avec toi. *Jug:* VI. 12.

Il apparût aussi à Manoah et à sa femme pour leur annoncer la naissance de Samson *Jug:* XIII. 3. 9. 10. 11.

David vit aussi l'Ange de l'Eternel qui frapoit son Peuple 2 *Sam.* XXIV. 16. 17.

L'Ange de l'Eternel apparût aussi à Elie lors qu'il fuyoit la persecution d'Achab, et d'Izebel; et lors qu'Achazia l'envoya consulter sur sa maladie. 1 *Roix.* XIX. 5. 7. 1 *Roix.* I. 3.

Il apparût aussi à Joseph mari de Marie; à Zacharie pere de Jean Baptiste, à Marie mere de Jesus Christ; aux Bergers de Bethléem, & à la naissance du Seigneur Jesus, Il y eut vne multitude d'armées celestes loüans Dieu, et disans, Gloire soit à Dieu aux cieux trés-hauts, et en terre paix: envers les hommes bonne volonté. *Matt,* I. 20. II. 13. 19. *Luc.* I. 11. *Luc.* I. 28. II. 9. 13. 14.

Les Anges sont apparus à J. Christ aprés sa tentation, & dans son Agonie. *Matt.* IV. 11. *Luc.* XXII. 43. Deux Anges apparurent aussi à Marie Magdelaine dont l'vn étoit assis à la tête, & l'autre aux pieds, là ou Jesus avoit été mis dans son Sepulchre. *Jean* XX. 12.

Ils apparûrent aussi aux Apôtres lors que Jesus Christ montoit au Ciel: Vn Ange ouvrit de nuit les portes de la prison des Apôtres: Vn Ange parla à Philippe, & lui dit de s'en aller du côté du midi. Ce fut vn Ange qui ordonna au Centenier Corneille d'envoyer à Joppe inviter Simon Pierre à venir vers lui: Ce fut aussi vn Ange qui delia St. Pierre de ses chaines, & le fit sortir de sa prison: Vn Ange avertit St. Paul qu'il ne periroit point sur mer; Et c'est d'vn Ange que St. Jean reçût la revela-

tion

tion des choſes qui devoient arriver à l'Egliſe Chretienne. *Act.* I. 10. V. 19. VIII. 26. X. 3. XII. 6. 7. XXVII. 23. *Apoc.* I. 1. XIX. 17. XX. 1. XXII. 6.

« Aprés tous ces exemples que nous venons de citer il faut renoncer au « temoignage de l'Ecriture Ste. ou reconnoitre qu'il y a des Anges, « & que ces Anges ſont des ſubſtances qui exiſtent réellement.

ARTICLE. 2.

Que

Les Anges ſont des Subſtances créées de Dieu.

PAR J. Chriſt ont été créées toutes les choſes qui ſont aux Cieux, & celles qui ſont en la terre, viſibles & inviſibles, ſoit les Trônes, ou les Dominations, ou les principautez, ou les Puiſſances, toutes choſes ont été créées par lui, et pour lui. *Col.* I. 16. *Jean* I. 3.

« Les Anges etant des êtres qui exiſtent, on peut apliquer à cet article « tous ces Paſſages de l'Ecriture qui attribuent à Dieu la création de tous « les Etres qui compoſent ce vaſte Vnivers,

ARTICLE. III.

De

La Chûte des Anges

LE Diable a été meurtrier dés le commencement, et n'a point perſevére en la verité ; Dieu n'a point epargné les Anges qui ont peché, mais les ayans abimez avec des chaines d'obſcurité, il les a livrez pour être reſervez au jugement : *Jean* VIII. 44. 2 *Pier.* II. 4.

Le Diable péche des le commencement ; Dieu a reſervé ſous l'obſcurité en des liens eternels juſqu'au jugement de la grande journée les Anges qui n'ont point gardé leur origine, mais ont delaiſſé leur propre domicile. 1 *Jean* III. 8. *Jud.* 6.

Le grand dragon, Le Serpent ancien appellé le Diable et Satan qui ſeduit tout le monde, fut jetté en la terre, et ſes Anges furent jettez avec lui. *Apoc.* XII. 9.

Nôtre adverſaire le Diable, eſt deſcendu vers nous en grande fureur ſachant qu'l n'a que peu de tems ; et il tracaſſe par la terre ; comme un Lion rugiſſant, cherchant qui il pourra devorer. 1 *Pier.* V. 8. *Apoc.* XII. 12. *Job.* I. 7.

Les choſes que les Gentils ſacrifient ils les ſacrifient aux Diables, et non pas à Dieu. *Car* ils ſervent les Diables, et les Idoles d'or, et d'argent,

et

et de cuivre, et de pierre, et de bois: Et aux derniers jours quelques vns ſe revolteront de la foy s'adonnans aux eſprits abuſeurs et aux doctrines des Diables. 1 *Cor.* X. 20. *Apoc:* IX. 20. 1 *Tim.* IV. 1.

Le Diable eſt apellé Beelzebub; le Prince et le chef des Diables; le Prince, et le Dieu de ce ſiecle, le Mechant, l'Ennemi, le Tentateur des hommes, Celui qui avoit la puiſſance de la mort, jusqu'a ce que Chriſt l'a truit, par ſa mort: *Il eſt auſſi apellé* le Prince de la Puiſſance de l'air; l'eſprit qui agit avec efficace ſur les enfans de rebellion; Et les operations de Satan, ſont en toute puiſſance et ſignes, et miracles de menſonge, et en toute ſeduction d'iniquité, en ceux qui periſſent, parce qu'ils n'ont point reçû la dilection de la verité pour etre ſauvez. *Matt.* XII. 24. *Luc:* XI. 15. *Jean.* XII. 31. 2 *Cor.* IV. 4. *Matt.* XIII. 19. 39. 1 *Theſſ:* III. 5. *Hebr.* II. 14. *Eph:* II. 2. 2 *Theſſ:* II. 9. 10.

Les Diables croyent qu'il y a vn Dieu, et ils en tremblent; et Ils ſavent qui eſt J. Chriſt, ſavoir LE SAINT de Dieu, le Fils du Souverain; *Car* il commandoit avec authorité aux eſprits immondes, et ils lui obeiſſoient; Et quand ils le voyoient ils ſe proſternoient en terre devant lui et s'ecrioient Tu es le Fils de Dieu: Il donna auſſi pouvoir et authorité à ſes diſciples ſur les eſprits immondes, et ſur les Diables, et même les Diables leur etoient aſſujettis en ſon Nom. *Jaq:* II. 19. *Marc:* I. 24. V. 7. I. 27. III. 11. *Luc:* IX. 1. *Matt:* X. 1. *Luc:* X. 17.

Comment es-tu tombé des Cieux Lucifer, toi qui foulois les Nations tu es abbatu jusqu'en terre. Tu diſois en ton cœur je monterai aux cieux, je ſurhauſſerai mon trône par deſſus les étoiles du Dieu fort, je ſerai aſſis en la montagne d'aſſignation; Voila Tu es tombé du ciel comme vn éclair. Eſaie, XIV. 12. 13. 14. *Luc.* X. 18.

Le Royaume des Cieux eſt ſemblable à un homme qui a ſemé de bonne ſemence dans ſon Champ, mais pendant que les hommes dormoient, l'Ennemi eſt venu qui a ſemé de l'hivraye parmi le bon grain. Celui qui ſeme la bonne ſemence c'eſt le Fils de l'homme, le Champ c'eſt le monde, la bonne ſemence ſont les enfans du Royaume, et l'hyvraye ſont les enfans du Malin, l'ennemi qui les a ſemés c'eſt le Diable. *Math*: XIII. 24. 25.—39.

Toutes les fois que le Diable prononce le menſonge il fait ce qui Lui eſt propre; car il eſt menteur, et le Pere du menſonge. *Jean.* VIII. 44.

En ceci ſont manifeſtés les Enfans de Dieu, et les Enfans du Diable, quiconque ne fait pas la juſtice, et qui n'aime pas ſon frere n'eſt pas de Dieu; Celui qui commet le peché eſt du Diable; 1 *Jean.* III. 10. 8.

Caïn qui etoit du Méchant tua ſon frere, parce que ſes œuvres etoient mauvaiſes et que celles de ſon frere etoient juſtes. 1 *Jean.* III. 9.

Le Dieu de ce ſiecle aveugle les yeux de l'entendement des Incredules, afin que la lumiere de l'Evangile de la gloire de Chriſt, ne leur reſplendiſſe point. 2 *Cor.* IV. 4.

Il y en a qui écoutent la parole de Dieu, mais aprés qu'ils l'ont ou Satan vient tout auſſi tôt, et ôte de leur cœur la parole, de peur qu'en cr ant ils ne ſoient ſauvez. *Luc.* VIII. 11. 12.

C'eſt pour quoy prenez toutes les armures de Dieu, afin que vous pu ſiez reſiſter aux embûches du Diable; Car nous n'avons pas la lutte co tre la chair et le ſang, mais contre les Principautez et les Puiſſances; Go verneurs des tenebres de ce Siecle, contre les malices ſpirituelles, qui ſo dans les lieux celeſtes *Eph.* VI. 11. 12.

Soyez ſobres et veillez: de peur que comme le ſerpent ſeduiſit Eve ſa ruſe; Le Tentateur auſſi ne vous tempte: & qu'en quelque ſorte v penſées ne ſoient corrompües, ſe détournans de la ſimplicité qui eſt Chriſt. 1 *Pier.* V. 8. 2 *Cor.* XI. 3. 1 *Theſſ.* III. 5. 2 *Cor.* XI. 3.

Car Satan lui-même ſe transforme en Ange de lumiere; Ce n'eſt pas vne choſe étrange ſi ſes miniſtres auſſi ſe déguiſent en Miniſtres Juſtice; tels faux Apôtres ſont des ouvriers cauteleux, qui ſe déguiſen Apôtres de Chriſt. 2 *Cor.* XI. 14, 15. 13.

Voici Satan a demandé à nous cribler comme du blé: C'eſt pour veillons, et prions, que nous n'entrions point en tentation, de peur Satan n'aïe quelqu'avantage ſur nous; et ne nous empêche de courir courſe qui nous eſt propoſée. *Luc.* XXII. 31. *Math.* XXVI. 41. 2 *Cor.* 11. 1 *Theſſ.* II. 18. *Heb.* XII. 1.

Si nous ne donnons pas lieu au Diable: *mais* que nous lui reſiſtions fermes en la foi, il s'enfuïra de nous: *Mais il eſt difficile* à ceux qui ont pris dans les piéges du Diable pour faire ſa volonté, de ſe reveiller, en ſortir. *Eph.* IV. 27. 1 *Pier.* V. 9. *Jaq.* IV. 7. 2 *Tim.* II. 26.

Si quelqu'vn qui ſe nomme frere, eſt paillard, ou raviſſeur, ou avarici ou idolatre, ou médiſant, ou hyvrogne, ou adonné à quelqu'autre crim cette nature; *Les Apôtres ont jugé & decidé*, qu'vn tel homme ſoit à Satan, à la deſtruction de la chair, afin qu'il aprenne à ne plus blaſph et que l'eſprit ſoit ſauvé au jour du Seigneur Jeſus. 1 *Cor.* V. 11. 4 *Tim.* I. 20.

ARTICLE. IV.

De

L'office des bons Anges.

LES *aſſiſtent en la preſence de Dieu, & le loüent, diſant* Saint, Saint eſt l'Eternel des armées, tout ce qui eſt en toute la terr ſa gloire: Digne eſt l'Agneau qui a été mis à mort de recevoir ſ ſance, et richeſſes, et ſapience, et force, et honneur, et gloire loüange: A celui qui eſt aſſis ſur le trône, et à l'Agneau ſoit louang honneur, et gloire, et force, au ſiecle des Siecles. *Eſ.* VI. 3. *Apo* II. 12. 13.

Ils ſont auſſi employez à faire connoître la volonté de Dieu aux hommes. Ils apparurent à Abraham pour lui annoncer la naiſſance de ſon fils Iſaac, & la réſolution que Dieu avoit priſe de détruire Sodome et Gomorrhe ; à Loth pour l'exhorter à ſortir du lieu abominable ou il demeuroit, qui devoit être reduit en cendres: *Gen.* XVIII. &c. XIX. 1. &c. L'Ange de l'Eternel encouragea Elizée de venir vers Achazia, et lui annoncer qu'il mourroit de la maladie dont il étoit détenu. 2*Roix* I. 15. Ce fut l'Ange Gabriel qui annonçâ à Zacharie la naiſſance de Jean Baptiſte ; & à la Ste. Vierge Marie qu'elle concevroit en ſon ventre et enfanteroit vn Fils dont le nom ſeroit Jeſus, *Luc.* I. 11. 26. 31.

Ils annoncent auſſi les choſes à venir, l'Ange qui parloit avec le Prophéte Zacharie lui dit, Je te-monterai ce que veulent dire ces choſes, *qu'il avoit vûes en viſion*; il lui fit auſſi connoitre ce qui devoit arriver " ſous le regne du Meſſie. *Zach.* I. 9. II. 3. IV. 1. V. 1.

Ils avertiſſent les fidelles de pluſieurs choſes. Ainſi l'Ange avertit Joſeph, de ne ſe faire aucun ſcrupule de recevoir Marie pour ſa femme ; de s'enfuïr en Egypte avec l'enfant Jeſus pour éviter la fureur d'Herode ; et de retourner au païs d'Iſraël quand Herode fut mort. *Math.* I. 20. II. 13. 19.

Ils délivrent les fidelles de leurs ennemis, & les deffendent, L'Ange de l'Eternel campe autour de ceux qui le craignent et les garentit: Dieu donne charge de nous à ſes Anges, afin qu'ils nous gardent en toutes nos voyes: Ils nous portent en leur main, de peur que nôtre pié ne heurte contre la pierre. *Pſ.* XXXIV. 8. XCI. 11. 12. *Math.* IV. 6. Je connois maintenant pour vrai que le Seigneur a envoyé ſon Ange, et m'a delivré de la main d'Herode, et de toute l'attente du peuple des Juifs. *Act.* XII. 11. Ce ſont des Eſprits adminiſtrateurs envoyez pour l'amour de ceux qui doivent recevoir l'heritage du ſalut. *Hebr.* I. 14.

Dieu les employe auſſi pour executer ſa vengeance; Deux Anges firent perir Sodome, Gomorrhe, Adma, et Tſeboïm. *Gen.* XIX.

Vn Ange fit mourir tous les premiers-nés des Egyptiens. *Exod.* XII. Vn Ange frapa le Royaume de David pour le punir de ſon peché 2*Sam.* XXIV. 16. 17. Vn Ange tua dans vne nuit cent quatre vingt cinq mille hommes de l'armée de Sennacherib 2*Roix*, XIX. 25. 2*Chron*: XXXII. 21. *Eſ.* XXXVII. 36. Vn Ange du Seigneur frapa Herode ſur ſon tribunal parce qu'il n'avoit point donné gloire à Dieu. *Act.* XII. 23.

ARTICLE V.

Contre le culte des Anges.

GARDEZ-Vous que levant les yeux en haut, et voyant le Sôleil, la Lune, les Etoiles, & toute l'armée des cieux, vous ne vous portiez à adorer ces choſes, & à les ſervir. c'eſt ce que le Seigneur vôtre Dieu, a donné à tous les Peuples pour leur partage. *Deut*: IV. 19.

L'Ange de l'Eternel repondoit à Manoah, encore que tu me retinsses, ne mangerois point de ton pain: mais si tu fais holocauste, tu l'offriras à l'Eternel: *Jug*: XIII. 16.

Que personne ne vous maitrise à son plaisir par humilité d'esprit, au service des Anges, s'ingerant dans les choses qu'il n'a point vües, étant temérairement enflé du sens de sa chair. *Col.* II. 18.

Alors je me jettai à ses piez pour l'adorer, Mais il me dit, Garde-toi de le faire: je suis ton compagnon de service & de tes freres qui ont le témoignage de Jesus, Adore Dieu. *Apoc.* XIX. 10. XXII. 8. 9.

CHAP

CHAPITRE VII.

Des Devoirs de l'homme envers Dieu.

CES devoirs ſont generaux ou particuliers les devoirs generaux ſont, la foy, l'amour, la crainte, l'obeïſſance, et la Soumiſſion. Les devoirs particuliers ſont le culte public, Les louanges et les actions de graces, la priere, l'ouie et la méditation de la parole de Dieu, Le ſerment, et les vœux, la participation aux ſacremens du Batême, et de la Ste. Cene les Aſſemblées publiques qui ſe font en certain tems et en certains lieux pour rendre à Dieu vn culte religieux. Nous allons examiner chacun de ces devoirs à part, ſelon les Idées que l'Ecriture ſainte nous en donne.

ARTICLE I.er

Des Devoirs generaux de l'homme envers Dieu. Et ſur tout de l'Idolatrie,

TOUS les bouts de la Terre ſe ſouviendront, et ſe convertiront à l'Eternel; et toutes les Seigneuries lui ſerviront et lui obeïront. *Pſ.* XXII. 27. *Dan.* VII. 27,

Seigneur, toutes les Nations que tu as faites viendront, et ſe proſterneront devant toi et honoreront ton Nom: Je ſuis vivant, dit le Seigneur, que tout genou ſe ployera devant moy, et que toute langue donnera louange à Dieu, *Pſ.* LXXXVI. 9. *Eſ.* XLV. 23.

Nul de nous ne vit pour ſoi-même, & nul ne meurt pour ſoi-même. Mais ſoit que nous vivions, nous vivons au Seigneur: ou ſoit que nous mourions, nous mourons au Seigneur. Soit donc que nous vivions, ſoit que nous mourions, nous ſommes au Seigneur: Et nous ne ſommes point à nous mêmes; Car nous avons été rachetez par prix c'eſt pourquoy nous devons glorifier Dieu en nos corps, & en nos eſprits, qui appartiennent à Dieu. *Rom.* XIV. 7. 8. 1 *Cor.* VI. 19.

C'eſt pourquoy ſaiſiſſant le Royaume qui ne peut étre ébranlé retenons la grace par laquelle nous ſervions à Dieu, tellement que nous lui ſoyons agréables, le ſervant avec reverence & crainte. *Heb.* XII. 28.

Offrons auſſi nos corps en ſacrifice vivant, ſaint, & agreable à Dieu, ce qui eſt nôtre ſervice raiſonnable. Car la Charité de Chriſt nous preſſe, il eſt mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent pas à eux mêmes, mais à celui qui eſt mort, et reſſuſcité pour eux. *Rom.* XII. 1. 2 *Cor.* 14, 15.

Avec quoy préviendrai-je l'Eternel, et me proſternerai-je devant le

Dieu Souverain ? le previendrai-je avec des holocaustes, avec des veaux d'vn an ? L'Eternel prendra-t'il plaisir aux milliers de mouton, ou à dix mille torrents d'huile ? donnerai-je mon premier-né, pour mon forfait, et le fruit de mon corps pour le peché de mon ame ? O homme Dieu t'a declaré ce qui est bon ; et qu'est-ce que l'Eternel exige de toy, sinon que tu agisses justement, que tu aimes la misericorde, & que tu cheminies en toute humilité devant l'Eternel ton Dieu : Car je prens plaisir à ce qu'on face gratuité, & non point aux sacrifices, & à la connoissance de Dieu plus qu'aux holocaustes, *Mich.* VI. 6. 7. 8, *Osée* VI. 6.

La grace de Dieu salutaire à tous les hommes est clairement apparüe nous enseignant que renonçans à l'Impieté, & aux convoitises mondaines nous vivions dans ce présent siecle sobrement, justement, & religieusement. *Tite* II. 11. 12.

La viande ne nous rend pas agréables à Dieu : car si nous mangeons nous n'en avons rien d'advantage ; et si nous ne mangeons point, nous n'en avons pas moins: Car le Royaume de Dieu n'est ni viande, ni breuvage, mais justice, paix, et joye par le Saint Esprit; Or celui qui sert Christ en ces choses-là, est agréable à Dieu, et il est aprouvé des hommes : Soit donc que vous mangiez, soit que vous beuviez, quoy-que vous fassiez, faites toutes choses à la gloire de Dieu, 1 *Cor.* VIII. 8. *Rom.* XIV. 17, 18. 1 *Cor.* X. 31.

Quoy-que vous fassiez soit par parole, ou par œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jesus. *Col.* III. 17.

Tenez vous fermes dans la Liberté de laquelle Christ nous a affranchis, et ne soyez point retenus de nouveau sous le joug de la servitude. *Gal.* V. 1.

Les Méchans ont dit, qui est Seigneur sur nous ? Leur orgueuil les porte à ne faire conçience de rien, toutes leur pensées sont qu'il n'y a point de Dieu : Tes jugement O Eternel sont fort elevez au dessus de nous ; Les méchans disent, l'Eternel ne nous voit point, l'Eternel a abandonné le Païs : Et aucun d'eux ne dit, Ou est Dieu qui m'a fait ? *Ps.* XII. 8. 4. X. 4, 1, *Ezech.* VIII. 12, *Job.* XXXV, 10.

Mais ceux qui ont ainsi oublié ou mepriséDieu: et les ennemis de Christ qui ne veulent pas qu'il regne sur eux, *periront Ps.* IX, 18, X, 13. *Luc.* XIX. 27.

Tu adoreras l'Eternel ton Dieu et tu serviras à lui seul *Luc.* IV. 8. Rangez vôtre Cœur à l'Eternel, et servez à lui seul: Prenez garde à vous, que vôtre cœur ne soit séduit, et que vous ne vous détourniez, et serviez à d'autres Dieux, et ne vous prosterniez devant eux 1 *Sam.* VII. 3. *Deut.* XI 16.

Ainsi à dit l'Eternel. Tu n'auras point d'autres Dieux devant moy, Et tu ne dois reconnoitre aucun Dieu hormis moy, *Exod.* XXI, 1, 3, *Osée* XIII, 4.

Vous ne vous tournerez point aux Idoles, et ne vous ferez point de Dieu de fonte : Nous ne devons point servir les Idoles d'or, d'argent, de cuivre de pierre, ni de bois, qui ne peuvent voir ni entendre, ni marcher *Lev.* XIX, 4, *Apoc.* IX, 20.

Tu ne te feras aucune Image taillée ni ressemblance aucune des choses qui sont là haut aux cieux, ni cy-bas en la terre, ni aux eaux qui sont sous la terre

terre: Vous ne vous ferez point d'idoles, & ne vous dresserez point d'image taillée, ni de statüe, & ne mettrez point de pierre peinte en vôtre païs pour vous prosterner devant elle; car je suis l'Eternel vôtre Dieu: *Ne vous faites* aucune image taillée, ou ressemblance qui vous represente quelque chose qui soit effigie de mâle ou de femelle, ou l'effigie d'aucune bête qui soit en la terre, ou l'effigie d'aucun oiseau ayant des ailes qui vole par les cieux, ou l'effigie d'aucun reptile qui rampe par terre, ou l'effigie d'aucun poisson: *Car les Idoles* ne sont que vanité, & ouvrage propre à abuser, elles periront au tems de leur visitation: Les Idoles de fonte sont du vent: Et ceux là sont sans excuse, qui connoissant Dieu, ne le glorifient pas comme Dieu, mais changent la gloire de Dieu incorruptible en la ressemblance & image de l'homme corruptible, & des oiseaux & des bêtes à quatre pieds, et des reptiles. *Ex:* XX. 4. *Lev:* XXVI. 1. *Deut:* IV. 16. 17. 18. *Jer.* LI. 18. *Es.* XLI. 29. *Rom.* I. 20. 21. 23.

Si j'ai regarde le soleil luisant, & la lune cheminant claire, & si mon cœur a été seduit en secret, & ma main a baisé ma bouche; ce seroit vne iniquité toute jugée, car j'aurois renié le Dieu Fort d'en haut. *Job.* XXXI. 26. 27. 28.

Je dis que les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux Diables; & non point à Dieu: Or je ne veux point que vous soyez participans des Diables; Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des Diables; vous ne pouvez etre participans de la table du Seigneur, et de la table des Diables: *Car* quelle communication y a-t'il de la lumiere avec les ténebres, & quel accord y a-t'il de Christ avec Belial? 1 *Cor:* X. 20. 21. 2 *Cor.* VI. 14. 15.

Chers & bien-aimez fuyez l'idolatrie: & servez le Dieu vivant et vrai, qui a fait le Ciel et la terre: Ne servez point ceux qui de nature ne sont point Dieu: Ne changez point la verité de Dieu en mensonge; N'adorez point la créature en abondonnant le Créateur: Car l'Eternel est vn Dieu Fort, & Zaloux. 1 *Cor.* X. 14. 1 *Thess.* I. 9. *Act:* XIV. 15. *Gal:* IV. 8. *Rom:* I. 25. *Ex:* XXXIV. 14.

Eternel nôtre Dieu, d'autres Seigneurs que Toi nous ont maîtrisez, mais c'est par toi seul que nous celebrons la memoire de ton Nom: Quiconque se sera separé de moi, & aura mis ses Dieux de fiente dans son cœur, il portera la peine de son iniquité. *Es.* XXVI. 13. *Ezech:* XIV. 7. 10.

Vous ne devinerez point, & ne prognostiquerez point le tems. *Lev:* XIX. 26.

Ne vous detournez point aprés ceux qui ont l'esprit de Pithon, ni apres les devins, ne cherchez point de vous souiller en eux; Je suis l'Eternel vôtre Dieu. *Lev:* XIX. 31.

Il ne se trouvera point parmi toi aucun qui fasse passer par le feu son fils, ou sa fille, ni de devin faisant profession de deviner, ni de prognostiqueur ni aucun qui se mêle de prédire ni de sorcier, Ni d'enchanteur usant d'enchantement, ni d'homme qui consulte l'esprit de Pithon, ni de diseur de bonne aventure, ni aucun qui s'enquiere vers les morts; Car quiconque

fait

fait de telles choſes eſt en abomination à l'Eternel, & à cauſe de telles abominations l'Eternel ton Dieu chaſſe ces nations-là de devant toi *Deut.* XVIII. 10. 11. 12.

Il n'y aura plus déſormais aucune viſion de vanité, ni aucune divination de flatterie & de menſonge. *Ezech.* XII. 24. XIII. 7.

Le Prophéte qui aura été aſſés audacieux pour dire quelque choſe en mon Nom, laquelle je ne lui aurai point commandé de dire, ou qui aura parlé au nom des autres Dieux, ce Prophete-là mourra. *Deut.* XVIII. 20.

Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel, Malheur ſur les Prophetes inſenſez, qui ſuivent leur Eſprit, quoy qu'ils n'ayent rien vû: Ils prophetiſent de par leur cœur: faiſans mourir les ames qui ne devoient pas mourir et faiſans vivre les ames qui ne devoient point vivre: affligeans à fauſſes enſeignes le cœur du Juſte que Dieu ne contriſtoit point, & renforçant les mains du méchant, afin qu'il ne ſe detournât point de ſon mauvois train, et que je lui ſauvaſſe la vie. *Ezech.* XIII. 3. 2. 19. 22.

ARTICLE II.

DE

La Foi en general.

CROYEZ la foi en Dieu: *Car* ſans la foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu. *Matt.* XI. 22. *Heb.* XI. 6.

Il faut que celui qui vient à Dieu, croye que Dieu eſt, & qu'il eſt le remunerateur de tous ceux qui le recherchent diligemment. *Heb.* XI. 6.

Et c'eſt icy ſon commandement que nous croyons au Nom de ſon Fils J. Chriſt; *Qui nous a dit lui-meme*, Vous croyez en Dieu, croyez auſſi en moy: *Car* celui qui me rejette, & ne reçoi pas mes paroles il a qui le juge, la parole que j'ay portée ſera celle qui le jugera au dernier jour. *Jean.* III. 23 XIV. 1. XII. 48.

Prenez garde que vous ne rejettiez point celui qui parle, car ſi ceux qui mépriſoient celui qui parloit ſur la terre, ne ſont point échappez, nous ſerons punis beaucoup plus, ſi nous nous detournons de celui qui parle des cieux. *Heb.* XII. 25.

Croyez à l'Eternel vôtre Dieu, & vous ſeres aſſurez; croyez à ſes Prophetes, & vous proſpererez: Croyez au Seigneur J. Chriſt, et vous ſerez ſauvez: *Car* il vous ſera fait ſelon vôtre foy. Quiconque croit en lui ne perira point, mais il aura la vie éternelle. 2. *Chron.* XX. 20. *Act.* XVI. 31. *Matth.* IX. 29. *Jean.* III. 15.

Chriſt a été manifeſté dans ces derniers tems pour nous, qui, par lui, croyons en Dieu, qui l'a reſſuſcité des morts; Auquel maintenant quoy

que

que nous ne le voyons pas, nous croyons, & nous nous réjouissons d'vne joye inenarrable 1 Pierre. I. 20. 21. 8.

La foi est vne subsistance des choses qu'on espere, et vne demonstration de celles qu'on ne voit point: *Ainsi* nous marchons par foi, & non point par vüe; quand nous ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles, car les choses visibles ne sont que pour vn tems, mais les invisibles sont éternelles. *Heb.* XI. 1. 2 *Cor.* V. 7. IV. 18.

Nous regardons à la rémuneration: Etant pleinement persuadez que celui qui nous a fait les promesses, est puissant aussi pour les accomplir *Heb.* IX. 26. *Rom.* IV. 21.

Nous n'avons point encore reçû les promesses, mais les ayant vües de loin, crûes & saluées, nous confessons que nous sommes étrangers, & pelerins sur la terre, & nous cherchons & nous desirons vn meilleur païs, c'est à dire le celeste, & nous attendons la Cité qui a des fondemens, & de laquelle Dieu est l'Architecte & le Bâtisseur. *Heb.* XI. 13, 14, 10. 10.

Si vous ne voyez des signes & des miracles vous ne croiez point; *Mais* bienheureux sont ceux qui n'ont point vû, & qui ont cru. *Jean* IV. 48. XX. 29.

La foi vient de l'ouïe & l'ouïe par la parole de Dieu: *Mais* la parole de la predication ne profite de rien, si elle n'est pas mêlée avec la foy dans ceux qui l'écoutent. *Rom.* X. 17. *Heb.* IV. 2.

Tu crois qu'il y a vn Dieu, tu fais bien; les Diables le croyent aussi, & ils en tremblent, mais sache ô homme que comme le corps sans l'esprit est mort, ainsi la foy qui est sans les oeuvres est morte. *Jaq.* II. 19. 20. 26.

L'homme est justifié par la foy en Christ: *Mais* par vne foi qui opere par la charité: Car par les oeuvres la foi est manifestée: *Et ceux la seulement sont estimez* saints, qui gardent les commandemens de Dieu, & la foi en Jesus. *Rom.* III. 28. *Gal.* V. 6. *Jaq.* II. 22. *Apoc.* XIV. 12.

Adjoutez donc à vôtre foy la vertu: *Car* si en cherchant à etre justifiez par Christ, nous sommes trouvez pecheurs: Nôtre foi ne peut pas nous sauver. 2 *Pier.* I. 5. *Gal.* II. 17. *Jaq.* II. 14.

Seigneur nous croyons, subviens à nôtre incredulité; & augmente nous la foi; *afin que nous puissions être du nombre de ceux* qui croyent au salut de leur ame. *Matt.* IX. 24. *Luc.* XVII. 5. *Heb.* X. 39.

ARTICLE III.

De

Quelques actes particuliers de la foy.

I. De la Profession exterieure de la verité.

DU cœur on croit à justice, & de bouche on fait confession à salut. *Rom.* X. 10.

Ne prend point à honte le témoignage de nôtre Seigneur. Qui me

me confeſſera devant les hommes, (*dit nôtre Seigneur Jeſus Chriſt*) je le confeſſerai auſſi devant mon Pere qui eſt aux Cieux ; mais qui me niera devant les hommes, je le renierai auſſi devant mon Pere qui eſt aux cieux : Et quiconque aura eu honte de moy, & de mes paroles, parmi cette Nation pechereſſe, & adultére ; le Fils de l'homme aura auſſi honte de lui, quand il ſera venu en la gloire de ſon Pere avec les Sts. Anges. 2 *Tim.* I. 8. *Math.* X. 32. 33. *Marc.* VIII. 38.

Si nous le renions il nous reniera auſſi ; *mais* ſi nous ſouffrons avec lui, nous regnerons auſſi avec lui. 2 *Tim.* II. 12.

Pluſieurs ſeducteurs ſont venus dans le monde qui ne confeſſent point que Jeſus ſoit venu en chair ; *Il y a auſſi* des gens ſans piéte qui changent la grace de Dieu en diſſolution, & qui renoncent le ſeul Dominateur & Chriſt nôtre Dieu & Sauveur. 2 *Jean.* 7. *Jud.* 4.

Tout eſprit qui ne confeſſe pas, que J. Chriſt eſt venu en chair n'eſt point de Dieu : Quiconque nie le Fils n'a pas le Pere : & il ne verra point la vie, mais la colére de Dieu demeure ſur lui. 1 *Jean* IV. 3. II. 23. V. III. 36.

Tous ceux qui font profeſſion de connoitre Dieu, mais qui le renient par leurs œuvres, ſont abominables. *Tit.* I. 16.

II. De la Confiance en Dieu.

Qui eſt celui d'entre vous qui craigne l'Eternel ? qu'il ait confiance au Nom de l'Eternel, & qu'il ſ'appuie ſur ſon Dieu. *Eſ.* L. 10.

Confie-toy en l'Eternel de tout ton cœur, & ne t'appuïe point ſur ta prudence : Confie-toi en lui en tout tems : Reconnoi-le en toutes tes voyes, et il addreſſera tes ſentiers : Remets tes affaires à l'Eternel, et tes penſées ſeront bien reglées ; Remets ta voye ſur l'Eternel, et t'aſſure en lui, et il la fera proſperer. *Prov.* III. 5. *Pſ.* LXII. 8. *Prov.* III. 6. XVI. 3. *Pſ.* XXXVII. 5.

Mon âme attens-toy ſeulement à Dieu, car toute mon eſperance eſt de lui : L'Eternel eſt ma portion, dit mon ame, c'eſt-pourquoy j'eſpere en lui toujours en lui : Il eſt mon roc et ma fortereſſe, afin que je m'y puiſſe retirer toujours. *Pſ.* LXII. 6. *Lam.* III. 24. *Pſ.* LXXI. 3.

Atten-toy à l'Eternel, et tien bon, et il fortifiera ton cœur : Il eſt l'aſſurance de tous les bouts de la terre, et des plus éloignez de la mer. *Pſ.* XXVII. 14. LXV. 6.

Il y a jugement devant lui, atten-le donc. *Job.* XXXV. 14. Reſerve ta charge ſur l'Eternel, et il te ſoulagera, car il ne permettra jamais que le juſte tombe. *Pſ.* LV. 23.

Ne ſoyez en ſouci de rien ; mais qu'en toutes choſes vos requêtes ſoient notifiées à Dieu par priere et par ſuplication avec action de graces : Déchargeant tout vôtre ſouci ſur Dieu, car il a ſoin de vous. *Phil.* IV. 6. 1 *Pierre.* V. 7.

Ne ſoyez point en ſouci pour vôtre vie, ce que vous mangerez et ce que vous boirez ? ni pour vôtre corps de quoi vous ſerez vêtus ? Car vôtre Pere

Pere celeſte ſçait que vous avez beſoin de ces choſes-là. *Math.* VI. 25. 31. 32.

Quand mon ame ſe pâmoit en moi, j'ai eu ſouvenance de l'Eternel; Ma priere t'eſt venuë au devant, en ton Temple ſacré. *Jonas* II. 8 *Pſ.* LVI. 4.

L'Eternel eſt ma lumiere, et ma delivrance, de qui aurai-je peur? L'Eternel eſt la force de ma vie, de qui aurai-je frayeur? Je m'aſſure en Dieu, je ne craindrai rien, Que me fera la chair. *Pſ.* XXVII. 1. LVI. 5.

Il ſera auſſi lui-même ma delivrance; Voila qu'il me tüe, j'eſpererai toujours en lui. *Job.* XIII. 16. 15.

Dieu nous eſt retraite, et force, et ſecours dans les détreſſes, et fort aiſé à trouver; C'eſt-pourquoi nous ne craindrons point encore qu'on remuât le terre, et que les montagnes ſe renverſaſſent au milieu de la mer; Que les eaux vinſſent à bruire, et à s'ecouler, et que les montagnes fuſſent ébranlées par l'élevation de ſes vagues. *Pſ.* XLVI. 2. 3. 4.

Car c'eſt pour cela auſſi que nous travaillons, et que nous ſommes en opprobre, parce que nous eſperons au Dieu vivant, qui eſt le Conſervateur de tous les hommes, mais principalement des fidelles: C'eſt pourquoy nous préferons d'etre affligez avec le Peuple de Dieu, et nous tenons ferme, comme voyans Celui qui eſt inviſible. 1 *Tim.* IV. 10. *Heb.* XI. 25. 27.

Celui dont le cœur eſt ferme s'aſſurant en l'Eternel, n'aura peur d'aucun mauvais raport, et ne craindra point: *mais* ſon repos et ſa confiance ſera ſa force: Je me ſuis toujours propoſé l'Eternel devant moi, puis qu'il eſt à ma droite, je ne ſerai point ebranlé. *Pſ.* CXII. 8. *Eſ.* XXX. 15. *Pſ.* XVI. 8.

Ne ſoyez point tranſportez hors de l'eſpérance de l'Evangile que vous avez oüi: *Mais* ſoyez les imitateurs de ceux qui par leur foi, et leur patience reçoivent les promeſſes en heritage: Voici, le laboureur attend le fruit précieux de la terre, vſant de patience, juſqu'a ce qu'il reçoive la pluye de la premiere, et de la derniere ſaiſon; vous donc auſſi attendez patiemment, et affermiſſez vos cœurs; car la venüe du Seigneur eſt prochaine. *Col.* I. 23. *Heb.* VI. 12. *Jaq.* V. 7.

J'attendrai tous les jours de mon combat, juſqu'à ce qu'il vienne. *Job.* XIV. 14.

Nous nous ſommes vûs comme ſi nous euſſions reçu en nous-mêmes la ſentence de mort, afin que nous n'euſſions point de confiance en nous-mêmes, mais en Dieu que reſſuſcite les morts. 2 *Cor.* I. 9.

Celui qui ſe confie en ſon cœur, eſt inſenſé; mais celui qui ſe conduit avec ſageſſe ſera delivré. *Prov.* XXVIII. 26.

Les biens du riche ſont ſa ville forte, et comme vne haute muraille de retraite ſelon ſon Imagination: Il met ſon eſperance en l'or, et il dit au fin or, tu es ma confiance: *Mais* les biens ne profiteront de rien au jour de l'Indignation, Celui qui s'aſſure en ſes richeſſes tombera. *Prov.* XVIII. 11. *Job.* XXXI. 24. *Prov.* XI. 4. 28.

Ne croyez point à vôtre intime ami, et ne vous confiez point en vos

conducteurs, mais attendez l'Eternel, le Dieu de vôtre Salut, il vous exaucera. *Mich.* VII. 5, 7.

Ne vous asſurez point ſur les principaux du peuple, ni ſur aucun fils de l'homme, à qui il n'appartient pas de delivrer. Mieux vaut ſe retirer vers l'Eternel, que de ſ'aſsurer ſur l'homme ; Mieux vaut ſ'aſſurer ſur l'Eternel, que ſur les principaux du peuple. *Pſ.* CXLVI. 3, CXVIII. 8, 9.

Malheur à l'homme qui ſe confie en l'homme, et qui de la chair fait ſon bras, et dont le cœur ſe detourne de l'Eternel : Benit ſoit le perſonnage qui ſe confie en l'Eternel, et duquel l'Eternel eſt la confiance : O que bien-heureux eſt celui duquel l'attente eſt à l'Eternel ſon Dieu, qui a fait les cieux et la terre, & la mer, & tout ce qui y eſt, & qui garde verité à toujours : C'eſt vne bonne choſe qu'on attende, même avec tranquilité la delivrance de l'Eternel, *Jer.* XVII. 5, 7, *Pſ.* CXLVI. 5, 6, *Lament.* III. 26.

ARTICLE, IV,

De La crainte de Dieu :

TU craindras l'Eternel ton Dieu, *Deut.* VI. 13. Que toute la terre craigne l'Eternel, que tous les habitans du monde le redoutent, L'Eternel regne, que tous les peuples tremblent, *Pſ.* XXXIII. 8, XCIX. 1,

Sa hauteſſe ne vous épouvantera-t'elle pas? & ſa frayeur ne tombera-t'elle point ſur vous? Ne me craindrez vous point, dit l'Eternel, & ne ſerez vous point épouvantez devant ma face? Qui ne te craindroit ô Roy des nations ? car cela t'apartient ; d'autant qu'entre tous les plus ſages des nations, & en tous leurs Royaumes, il n'y en a point de ſemblable à Toi, *Job.* XIII. 11. *Jer.* V. 22. X. 7.

Dites à Dieu, O que tu es terrible en tes faits ! Tu es terrible, toy & qui pourra ſubſiſter devant toy, dès que ta colere paroit ? Lors que je ſouffre tes effrois, je ne ſçai où j'en ſuis : La Terre ſera ébranlée par ſa colere, & les nations ne pourront ſoutenir ſon indignation. *Pſ.* LXVI. 4. LXXVI. 8. LXXXVIII. 16. *Jer.* X. 10.

La Crainte de l'Eternel eſt le commencement de la Sageſſe ; Car par la crainte de l'Eternel on ſe detourne du mal. *Prov.* IX. 10. XVI. 6.

En la crainte de l'Eternel il y a vne ferme aſſurance, & il y aura retraite pour ſes enfans ; La crainte de l'Eternel eſt vne ſource de vie pour ſe detourner des lacqs de la mort. *Prov.* XIV. 26, 27.

Le ſage craint, & ſe retire du mal ; mais le fol perſiſte & ſe tient aſſuré. *Prov.* XIV. 16.

Soyez en crainte & ne pechez point ; Servez à Dieu, tellement que vous

vous lui ſoyez agreables, avec reverence & crainte : Employez vous à vôtre propre ſalut, avec crainte & tremblement. *Pſ.* IV. 4. *Heb* XII. 28. *Phil.* II. 12.

Servez l'Eternel avec crainte, et vous égayez avec tremblement : Que nôtre cœur ſoit effrayé à cauſe de ſa parole : Car celui qui mépriſe la parole, perira à cauſe d'elle ; mais qui craindra le commandement en recevra recompenſe. *Pſ.* II. 11. CXIX. 161. *Prov.* XIII. 13.

Nous t'avons attendu, Eternel, étans au ſentier de tes jugemens ; Car lors que tes jugemens ſont en la terre, les habitans de la terre apprennent la juſtice. *Eſ.* XXVI. 8. 9.

O que bien-heureux eſt l'homme qui craint continuellement, mais celui qui endurcit ſon cœur tombera dans la calamité. *Prov.* XXVIII. 14.

La tranſgreſſion du méchant me dit au dedans du cœur, qu'il n'y a point de crainte de Dieu devant ſes yeux : Le Dieu fort les accablera, parce qu'il n'y a point de changement en eux, & qu'ils ne craignent point Dieu, *Pſ.* XXXVI. 1. LV. 19.

Vous ne reverercrez point d'autres Dieux, & ne vous proſternerez point devant eux, & vous ne les ſervirez point, & ne leur ſacrifierez point. 2 *Rois* XVII. 35.

N'aprenez point les coutumes des Nations, & ne ſoyez point épouvantez des ſignes des cieux, parce que ces nations en ſont épouvantées ; Car les coutumes des peuples ne ſont que vanité. *Jer* X. 2. 3.

Ne craignez point l'opprobre des hommes, & ne ſoyez point effrayez de leur reproches ; C'eſt moy, c'eſt moy qui vous conſole ; Qui es-tu que tu ayes peur de l'homme qui mourra, et du fils de l'homme qui deviendra comme du foin, et que tu oublies l'Eternel qui t'a fait. *Eſ.* LI. 7. 12. 13

Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui aprés cela ne ſauroient rien faire d'avantage ; Mais je vous montrerai qui vous devez craindre ; craignez celui qui a la puiſſance, aprés qu'il a tué, d'envoyer dans la gehenne ; oui vous dis-je, craignez celui-là, *Luc*, XII. 4.

ARTICLE V.

DE

L'Amour de Dieu.

TU aimeras l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta penſée, de toute ton Intelligence, & de toutes tes forces. C'eſt le premier & le grand commandement. *Math.* XXII. 37. 38. *Marc.* XII. 33.

Si quelqu'vn n'aime pas le Seigneur Jeſus, qu'il ſoit anatheme Maranatha. 1 *Cor.* XVI. 22.

Ne contriſtez point le St. Eſprit de Dieu, par lequel vous avez été ſéelez pour le jour de la Rédemption. *Eph*: IV. 30.

Maintenant donc adonnez vos cœurs & vos ames à rechercher l'Eternel vôtre Dieu: Et prenez vôtre plaiſir en l'Eternel; & gardez, ſes commandemens, & obeïſſés à ſa voix, & le ſervez & lui adherez: Et choiſiſſez ce en quoi il prend plaiſir. 1 *Chron*: XXII. 19. *Pſ.* XXXVII. 4. *Deut*: XIII. 4. *Eſ*: LVI. 4.

Aimez l'Eternel, vous tous ſes ſaints: Et prenez plaiſir d'aprocher de Dieu: *Que* le deſir de vôtre ame tende vers ſon Nom, & vers ſon memorial; *Faites plus de cas* des paroles de ſa bouche que de vôtre proviſion ordinaire. *Pſ.* XXXI. 23. *Eſ*: LVIII. 2. XXVI. 8. *Job*: XXIII. 12.

Penſez aux choſes qui ſont en haut: & amaſſez vous des thréſors au ciel; *Car* là ou eſt vôtre thréſor, là auſſi ſera vôtre cœur. *Col*: III. 2. *Matth*. VI. 20. 21.

Que vôtre converſation ſoit celle de bourgeois des Cieux, d'ou auſſi nous attendons le Sauveur, ſavoir le Seigneur Jeſus Chriſt. *Phil*. III. 20.

Soyez les imitateurs de Dieu comme chers enfans, & cheminez en charité, ainſi que Chriſt auſſi nous a aimez, & ſ'eſt donné ſoi-meme pour nous. *Eph*: V. 1. 2.

C'eſt ici l'amour de Dieu que nous gardions ſes commandemens: Celui qui dit, Je l'ai connu, et qui ne garde point ſes commandemens, eſt menteur, & il n'y a point de verité en lui; Mais celui qui garde ſa parole l'amour de Dieu eſt veritablement accompli en lui; & par cela nous ſavons que nous ſommes en lui. 1 *Jean*. V. 3. II. 4. 5.

Celui qui m'aime (*dit J. Chriſt*) il gardera ma parole, Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles, *Jean*. XIV. 23, 24.

Vous qui aimez l'Eternel, haïſſez le mal *Pſ.* XCVII. 10.

Ta parole eſt ſouverainement raffinée, c'eſt-pourquoi ton ſerviteur l'aime: J'ai aimé tes commandemens plus que l'or même que le fin or: Tes jugemens ſont plus deſirables que l'or, même que beaucoup de fin or, & plus doux que le miel, même que ce qui diſtille des rayons de miel. *Pſ.* CXIX, 140, 127. *Pſ.* XIX. 10. 11.

Ne penſez point aux choſes qui ſont ſur la terre: N'aimez point le monde, ni les choſes qui ſont dans le monde: Car tout ce qui eſt dans le monde, ſavoir, la convoitiſe de la chair, La convoitiſe des yeux, & l'orgueuil de la vie, n'eſt point du Pere, mais eſt du monde. Et le monde paſſe et ſa convoitiſe. Si quelqu'vn aime le monde l'amour du Pere n'eſt point en lui. Celui donc qui veut etre ami du monde il devient ennemi de Dieu; Car l'amour du monde eſt inimitié contre Dieu. *Col*. III. 2. 1 *Jean*. II. 15. 16. 17. 15. *Jaq*. IV. 4.

Ce qui nous eſt vn gain, *ſur la terre*, nous le devons reputer nous être vn dommage, pour l'amour de Chriſt: & nous devons abandonner toutes choſes pour le ſuivre: Celui qui aime ſon Pere ou ſa Mere plus que moi (dit nôtre Sauveur) n'eſt pas digne de Moi, & celui qui aime ſon fils, ou ſa fille plus que moi, n'eſt pas digne de moi. *Phil*. III, 7. *Marc*. X. 28. *Matth*. X. 37.

Nous

Nous aimons Dieu, parce qu'il nous a aimez le premier : N'eſt il pas nôtre Pere, & nôtre Redempteur qui nous a racheté, & qui nous a formé dés le ventre. 1 *Jean.* IV. 19. *Deut.* XXXII. 6. Eſaïe, XLIV. 24.

Il n'y a point de peur dans la charité, mais la parfaite charité chaſſe dehors la peur, car la peur n'aporte que le trouble, & celui qui a peur, n'eſt point accompli en charité. 1 *Jean* IV. 18.

La fin du Commandement c'eſt la charité, qui procéde d'vn cœur pur, d'vne bonne conſçience, et d'vne foi non feinte. 1 *Tim:* I. 5,

Le Seigneur veuille adreſſer vos cœurs à l'amour de Dieu : Grace ſoit avec tous ceux qui aiment Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt en pureté. 2 *Theſ:* III. 5. *Eph.* VI. 24.

ARTICLE VI.

De

L'obeïſſance aux commandemens de Dieu.

AIME l'Eternel ton Dieu, et garde toujours ce qu'il veut que tu gardes, ſes Statuts, ſes Loix, et ſes Commandemens. *Deut.* XI. 1.

Ecoute attentivement la voix de l'Eternel ton Dieu, & fais ce qui eſt droit devant lui, & prête l'oreille à ſes commandemens, & garde toutes ſes ordonnances : Et le ſers en verité de tout ton cœur. *Ex,* XV. 26. 1 *Sam.* XII. 24.

Vous marcherez par toute la voye que l'Eternel vôtre Dieu vous à commandée : Vous ne vous en détournerez ni à droite ni à gauche. *Deut.* V. 33, 32.

Vous ne ferez pas comme vous faites ici aujourd'huy chacun ſelon que bon lui ſemble : *Mais* vous prendrez garde à faire tout ce que je vous commande. Tu n'y adjouteras rien par deſſus, & n'en diminueras rien. *Deut.* XII. 8. 32.

A cecy nous ſavons que nous avons connu Chriſt, ſi nous gardons ſes commandemens : *Il a dit lui même,* vous ſerez mes amis, ſi vous faites ce que je vous commande. 1 *Jean* II. 3. *Jean* XV. 4.

Celui qui fait la volonté de Dieu demeure eternellement. 1 *Jean.* II. 17 Quiconque fait peché, fait auſſi contre la Loi & le peché eſt ce qui eſt contre la Loi 1 *Jean* III. 4.

La perſonne qui forfait par fierté, outrage l'Eternel ; car il mepriſe la parole de l'Eternel ; & enfreint ſon commandement, cette perſonne donc ſera pour certain retranchée, ſon iniquité eſt ſur elle. *Nomb.* XV. 30, 31.

Tous ceux qui diſent à *Chriſt* Seigneur Seigneur, n'entreront pas au Royaume des Ceux, mais celui-là ſeulement qui fait la volonté de ſon Pere celeſte, *Math.* VII. 21.

La

La circoncision n'eſt rien ; & le prepuce n'eſt rien, mais l'obſervation des commandemens de Dieu. *1 Cor.* VII. 19.

Ainſi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d' Iſraël, Ajoutez vos holocauſtes à vos ſacrifices, & mangez de la chair. Car je n'ai point parlé avec vos peres, ni ne leur ai point donné de charge au jour que je les fis ſortir hors du païs d'Egypte, touchant les holocauſtes, & les ſacrifices. Mais voici ce dont je les ai chargez diſant; Ecoutez ma voix, & je ſerai vôtre Dieu, & vous ſerez mon peuple ; & cheminez en toutes les voyes que je vous ai marquées, afin que bien vous ſoit *Jer.* VII. 21,22,23.

Voici, obeir, vaut mieux que ſacrifice, & être attentif, vaut mieux que la graiſſe des moutons. 1 *Sam.* XV. 22.

Mettez en exécution la parole, & ne l'ecoutez pas ſeulement, en vous decevant vous mêmes par de vains diſcours. Car ſi quelqu'vn écoute la parole, & ne la met pas en effet, il eſt ſemblable à l'homme qui conſidere dans vn miroir ſa face naturelle : Car s'etant conſideré ſoi même & s'en etant allé, il a auſſi-tôt oublié quel il etoit. Mais celui qui aura regardé au dedans de la loi parfaite, qui eſt de la liberté ; & qui aura perſeveré, n'étant point Auditeur oublieux, mais mettant en effet l'œuvre. Celui-là ſera bien heureux en ce qu'il aura fait. *Jaq.* I. 22—26.

Quiconque entend les paroles que je dis, & les met en effet, je le compareri à l'homme prudent qui a bâti ſa maiſon ſur le roc : Et lors que la pluye eſt tombée, et que les torrens ſont venus, et que les vents ont ſouflé et ont heurté cette maiſon-la elle n'eſt point tombée, car elle etoit fondée ſur le roc. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, & ne les met point en effet, ſera comparé à l'homme fou qui a bâti ſa maiſon ſur le ſable ; et quand la pluye eſt tombée, et que les torrens ſont venus, et que les vents ont ſouflé, et ont choqué cette maiſon-là ; elle eſt tombée, et ſa ruine a été grande. *Math.* VII. 24—27.

Il faut plutôt obeïr à Dieu qu'aux hommes : *Car* nous ſommes les ſerviteurs du Dieu des cieux et de la terre. *Act* V. 29. *Eſd.* V. 11.

Nul ne peut ſervir deux maîtres, car ou il haïra l'vn, et il aimera l'autre, ou il ſ'attachera à l'vn, et il mepriſera l'autre, vous ne pouvez ſervir Dieu, et Mammon. *Math.* VI. 24.

ARTICLE. VII.

De

La Soumiſſion à la volonté de Dieu.

SSUJETTISSEZ vous à Dieu : *diſant en toute ſorte d'occaſion,* A la volonté du Seigneur ſoit faite : *& prenant garde* de n'attribuer jamais rien de mal convenable à Dieu. *Jaq.* IV. 7. *Act.* XXI. 14. *Job.* I. 22.

Quelqu'affliction que ce ſoit qui nous arrive, nous devons dire, C'eſt l'Eternel, qu'il faſſe ce qu'il trouvera bon ; S'il eſt poſſible que cette coupe paſſe loin

loin de moi ; toutefois non point ce que je veux, mais ce que tu veux. *1Sam.* III. 18. *Math.* XXVI. 39.

Si j'ai trouvé grace devant l'Eternel, *il donnera vn heureux ſuccés, à mes deſſeins, et à mes entrepriſes* ; Que ſ'il me dit, *Je ne prens point de plaiſir* en toi : me voici qu'il face de moi ce qui lui ſemblera bon. *2Sam.* XV. 25. 26.

Mon enfant ne mépriſe point le châtiment du Seigneur, & ne perds point courage quand tu és repris de lui : Car le Seigneur châtie celui qu'il aime : Comme vn Pere châtie l'enfant auquel il prend plaiſir. *Heb.* XII. 5. 6. *Prov.* III. 11. 12.

Si vous endurez la diſcipline, Dieu ſe preſente à vous comme à ſes enfans : Et puis que nous avons bien eu pour châtieurs, les peres de nôtre chair, & nous les avons eus en reverence, ne ſerons nous pas beaucoup plus ſujets au Pere des eſprits ? & nous vivrons. Car quant à ceux-là, ils nous chatioient pour vn peu de tems, comme bon leur ſembloit, mais celui-ci nous châtie pour nôtre profit, afin que nous ſoyons participans de ſa Sainteté. Or toute diſcipline ne ſemble point ſur l'heure vn ſujet de joye, mais de triſteſſe : mais enſuite elle rend vn fruit paiſible de juſtice à ceux que ſont exercez par elle. *Heb:* XII. 7. 9—11.

Humiliez vous donc ſous la puiſſante main de Dieu, afin qu'il vous éleve, quand il en ſera tems. 1 *Pierre* V. 6.

Poſſédez vos ames par la patience : Sachans que la tribulation produit la patience, & la patience l'épreuve, & l'épreuve l'eſpérance : C'eſt-pourquoi ayant les reins de vôtre entendement ceints, & étant ſobres, eſpérez parfaitement en la grace qui vous eſt préſentée, juſqu'a ce que J. Chriſt ſoit révelé : Que ceux-là qui ſoufrent par la volonté de Dieu, lui recommandent leurs ames, comme au fidelle Createur, en faiſant bien. *Luc.* XXI. 19. *Rom.* V. 3. 4. 1 *Pier.* I. 13. IV. 19.

Que vôtre cœur ne ſoit point troublé, & ne ſoit point craintif : As-tu perdu courage au jour de l'adverſité ? ta force eſt tres petite. *Jean* XIV. 27. *Prov.* XXIV. 10.

Ne rejettez point au loin vôtre confiance, laquelle a vne grande rémunération : Mais recevez avec joye le raviſſement de vos biens : Sachant en vous mêmes que vous avez dans les cieux des biens meilleurs, & permanents. *Heb.* X. 35. 34.

Le Seigneur là donné, le Seigneur l'a ôté ; Le nom du Seigneur ſoit béni. Oui ! prendrons nous le bien de la part de Dieu ; et le mal ne le prendrons nous point ? *Job.* I. 21. II. 10.

Quoy que le figuier ne pouſſe point, et qu'il n'y ait point de fruit aux vignes ; que ce que fait l'olivier mente, et que pas un champ ne produiſe rien à manger, que les brebis ſoient retranchées du parc, et qu'il n'y ait point de bœuf aux étables ; Cependant je m'éjouïrai en l'Eternel, et me gayerai au Dieu de ma delivrance. *Habac.* III. 17. 18.

Vous êtes les enfans de l'Eternel vôtre Dieu ; Ne vous faites aucune inciſion, et ne vous faites aucune pelure entre vos yeux pour aucun mort. *Deut.* XIV. 1.

Or mes freres je ne veux point que vous ſoyez ignorans touchant ceux qui dorment, afin que vous ne ſoyez point contriſtez comme les autres qui n'ont point d'eſperance ; Car ſi nous croyons que Jeſus eſt mort, et qu'il eſt reſſuſcité ; pareillement auſſi ceux qui dorment en Jeſus, Dieu les ramenera avec lui. 1 *Theſſ.* IV. 13. 14.

Ne te depite point à cauſe des gens malins, ne ſois point jaloux de ceux qui ſ'adonnent à la perverſité : Car il n'y aura pas bonne iſſüe pour les mauvais, et la lampe des méchans ſera eteinte. *Pſ.* XXXVII. 1. *Prov.* XXIV. 19. 20.

Tenez pour vne parfaite joye quand vous tomberez en diverſes tentations ; ſachans que l'épreuve de vôtre foi produit la patience. Or il faut que la patience ait vne œuvre parfaite, afin que vous ſoyez parfaits et entiers, de ſorte que rien ne vous manque : Bienheureux, eſt l'homme qui endure la tentation ; car quand il aura été rendu éprouvé, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promiſe à ceux qui l'aiment. *Jaq.* I. 2. 3. 4. 12.

Que nul de vous ne ſouffre comme meurtrier, ou malfaiteur, ou curieux des affaires d'autri : *Mais ſi quelq'un eſt coupable de quelque crime,* et qu'il ait fait quelque choſe digne de mort, qu'il ne refuſe pas de mourir. 1 *Pier.* IV. 15. *Act.* XXV. 11.

Si vous ſouffrez quelque choſe pour la juſtice vous êtes bien-heureux : Car il vaut mieux que vous ſouffriez en faiſant bien, ſi telle eſt la volonté de Dieu, qu'en faiſant mal : Car cela eſt agréable ſi quelqu'vn à cauſe de la conſcience qu'il a envers Dieu, endure des afflictions ſouffrant injuſtement : Autrement quel honneur vous eſt-ce, ſi étant ſoufflетez pour avoir mal-fait, vous l'endurez ? mais ſi en faiſant bien, vous êtes toutefois affligez, et vous l'endurez, voilà ou Dieu prend plaiſir. 1 *Pier* III 14. 17. II, 19, 20.

Soyez participans des afflictions de l'Evangile, ſelon la puiſſance de Dieu : Si quelqu'vn ſouffre comme Chrêtien, qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il glorifie Dieu en cet endroit, 2 *Tim.* I. 8. 1 *Pier* IV. 16.

Vous ſerez bien-heureux quand on vous aura injuriez, et perſecutez, & quand à cauſe de moi, on aura dit contre vous en mentant, quelque mauvaiſe parole que ce ſoit, Rejouiſſez vous et vous égayez ; de ce que vous êtes trouvez dignes de ſouffrir oprobre pour le nom de Jeſus : Car vôtre ſalaire eſt grand au Ciel, *Math.* V. 11. 12. *Act.* V, 41, *Math.* V. 12.

Si on vous dit des injures pour le nom de Jeſus, vous êtes bien-heureux ; car l'Eſprit de gloire et de Dieu repoſe ſur vous, lequel quant à eux eſt blaſphemé, mais quant à vous eſt glorifié, 1 *Pier,* IV, 14.

Ne crain rien des choſes que tu as à ſouffrir ; mais ſois fidelle juſqu'à la mort, et Chriſt te donnera la couronne de vie : Car ſi nous ſouffrons avec lui, nous régnerons auſſi avec lui. *Apoc.* II, 10, 2 *Tim,* II, 12.

Que nul ne ſoit troublé dans ces afflictions, car vous ſavez vous même que nous ſommes ordonnez à cela ; et même tous ceux qui voudront vivre ſelon la pieté en J. Chriſt, ſouffriront perſecution. 1 *Theſſ.* III, 3. 2 *Tim* III, 12.

Qu

Que vôtre patience et vôtre foy *paroiſſent* dans toutes les perſecutions et les afflictions que vous ſoutenez; afin que vous ſoyez reputez dignes du Royaume de Dieu, pour lequel auſſi vous ſouffrez: Vû que c'eſt vne choſe juſte envers Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui vous affligent; et à vous qui êtes affligez relâche avec nous, lors que le Seigneur Jeſus ſera revelé du Ciel avec les Anges de ſa puiſſance. 2 *Theſ.* I. 4—7.

Mes freres, prenez pour vn exemple d'affliction et de patience, les Prophétes qui ont parlé au Nom du Seigneur; Voici nous tenons pour bien-heureux ceux qui ont endure; vous avés entendu la Patience de Job, et vous avez vû la fin du Seigneur; car le Seigneur eſt plein de compaſſion, et pitoyable. *Jaq.* V. 10. 11.

Conſiderez ſoigneuſement celui qui a ſouffert vne telle contradiction de la part des pecheurs contre ſoi-même, afin que vous ne deveniez point laſches en defaillant en vos courages: et regardez à Jeſus le Chef et le Conſommateur de la foi, lequel au lieu de la gloire dont il jouïſſoit, a ſouffert la croix ayant mepriſé la honte, et s'eſt aſſis à la droite du trône de Dieu: Car Chriſt a ſouffert pour nous, nous laiſſant vn patron, afin que nous ſuivions ſes traces. Lequel n'a point commis de péché, ni aucune fraude n'a été trouvée en ſa bouche. *Heb.* XII. 3. 2. 1 *Pier* II. 21. 22.

C'eſt vne bonne choſe à l'homme qu'il porte le joug dans ſa jeuneſſe. O que bien-heureux eſt l'homme que tu reprens, ô Eternel, et que tu inſtruis par ta Loi; afin que tu le mettes à repos le tirant des jours d'adverſité Lamentat: III. 27. *Pſ.* XCIV. 12. 13.

L'Eternel t'a humilié, & t'a éprouvé, pour manifeſter ce qui étoit en ton cœur: ſavoir, ſi tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, & de toute ton ame: & ſi tu garderois ſes commandemens, ou non. *Deut.* VIII. 2. XIII. 3.

Connoi donc en ton cœur que l'Eternel ton Dieu te châtie, ainſi que l'homme châtie ſon enfant: Qui te donne à manger la manne en ce deſert (laquelle tes peres n'avoient point connuë) afin de t'humilier, & de t'eprouver, pour te faire du bien à la fin. *Deut*: VIII, 5. 16.

Lors que les juſtes ſont enſerrés de chaines, & enlacés de cordes d'affliction alors Dieu leur declare ce qu'ils ont fait, & que leur forfaits ont gagné le deſſus; Alors il leur ouvre l'oreille, pour les rendre ſages, & leur dit qu'ils ſe detournent de leurs iniquités; S'ils l'ecoutent, & le ſervent, ils acheveront leur jours en bien, & leurs années en plaiſir, Mais ſ'ils n'ecoutent point, ils paſſeront par l'epée, & expireront pour n'avoir pas été ſages. *Job.* XXXVI. 7——12.

Quand les jugemens de Dieu ſont en la terre, les habitans du monde aprennent la juſtice; Et ils cherchent Dieu de grand matin dans leur angoiſſe. *Eſ.* XXVI. 9. *Oſée* V. 15.

Il eſt bon pour moi d'avoir été affligé afin que j'aprenne tes ſtatuts ô Eternel; *Car* auparavant j'allois à travers-champ, mais maintenant, j'obſerve ta parole. *Pſ.* CXIX. 71. 67.

Pourquoi se dépiteroit l'homme vivant, même l'homme à cause de la punition de nos pechez? Recherchons nos voyes, et les sondons, et retournons jusqu'à l'Eternel: Certainement c'est ceci qui devoit être dit au Dieu Fort, J'ai souffert, je n'empirerai point: Je porterai l'indignation de l'Eternel, parce que j'ai peché contre lui. *Lament.* III. 39. 40, *Job.* XXXIV. 31. *Mich.* VII. 9.

Le Chatiment est facheux à celui qui delaisse le droit chemin: Mais garde-toy de retourner à l'iniquité; ne la prefere point à l'affliction. *Prov.* XV. 10. *Job.* XXXVI. 21.

Malheur sur celui qui debat contre celui qui l'a formé; Que le pot debate contre les autres pots de terre: l'Argile dira-t'elle à celui qui la façonne, que fais tu? tu n'as point d'adresse pour ton ouvrage. *Es.* XLV. 9.

Vous avez besoin de patience afin qu'ayant fait la volonté de Dieu, vous en remportiez la promesse. Car encore tant soit peu de tems, & celui qui doit venir, viendra, & il ne tardera point: Or le juste vivra de la foi, mais si quelqu'un se soustrait, mon ame ne prend point de plaisir en lui: Mais nous ne sommes pas pour nous soustraire, à perdition, mais pour suivre la foi pour la conservation de l'ame. *Heb.* X. 36. ——— 39.

ARTICLE VIII.

DU

Service religieux que nous devons rendre à Dieu;

Consideré en general.

ATTRIBUEZ à l'Eternel la gloire de son Nom; Aportés l'oblation, & entrez dans ses parvis; Prosternez-vous devant l'Eternel en vne sainte magnificence. *Ps.* XCVI. 8. 9.

Le Fils honore le Pere, & le serviteur son Seigneur; si donc je suis Pere, ou est l'honneur qui m'apartient? & si je suis Seigneur, ou est la crainte de moi? a dit l'Eternel des armées. *Mal.* I. 6.

Celui qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Pere qui l'a envoyé *Jean.* V. 23. Venez prosternons-nous, enclinons-nous, & nous agenouillons devant l'Eternel qui nous a fait, *Ps.* XCV. 6.

Seigneur, tu és digne de recevoir gloire, et honneur, et puissance; car tu as crée toutes choses, et à ta volonté elles ont été orées. *Apoc.* IV. 11.

Honore l'Eternel de ce que tu as, et des premices de tout ton revenu; et tes greniers seront remplis d'abondance, et tes cuves rompront de moût. *Prov.* III. 9. 10.

Le Dieu qui a fait le monde et toutes les choses qui y sont, etant le Seigneur du Ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main; Et il n'est point servi par les mains des hommes comme ayant besoin

ſoin de quelque choſe, vû que c'eſt lui qui donne à tous la vie, la reſpiration, & toutes choſes : Mais les vrais adorateurs doivent adorer le Pere en eſprit, & en verité, car le Pere en demande de tels qui l'adorent. *Act.* XVII. 24, 25. *Jean.* IV. 23.

Tu ne prens point plaiſir aux ſacrifices, autrement j'en offrirois; l'holocauſte ne t'eſt point agreable; Les Sacrifices de Dieu ſont l'eſprit froiſſé, O Dieu tu ne mepriſe point le cœur froiſſé & briſé ; Tu aimes la verité au dedans. *Pſ.* LI. 18. 19. 8.

C'eſt nous qui ſommes la circonciſion, nous diſ-je qui ſervons Dieu en eſprit, & qui nous glorifions en J. Chriſt, & n'avons point de confiance en la chair : *Phil.* III. 3.

Sacrifiez *donc* des ſacrifices de juſtice avec vn cœur entier, & confiez vous en l'Eternel : Maudit ſoit le ruſé, quand il a vn mâle en ſon troupeau, & qu'il voüe, il ſacrifie neanmoins à l'Eternel ce qui eſt gaté. *Pſ.* IV. 5, I *Chron.* XXIX. 9. *Mal.* I. 14.

Quand vous offrez pour ſacrifier vne bête aveugle, n'y a-til point de mal ? & quand vous l'offrez boiteuſe ou mal-ſaine, n'y a-til point de mal? Preſente-la vn peu à ton Gouverneur t'en ſaura t-il gré, ou t'en careſſera-t'il ? a dit l'Eternel des Armées. Mal. I. 8.

Lavez-vous, netoyez-vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions, ceſſez de mal-faire, aprenez à bien-faire, *autrement* quand vous viendrez pour vous preſenter devant l'Eternel *il vous dira* qui a requis cela de vos mains ; que vous fouliez de vos pieds mes parvis ? *Eſaie* I. 16, 17, 12.

Vous ne jurerez point par mon Nom en mentant ; car tu prophanerois le Nom de ton Dieu, Je ſuis l'Eternel. *Levit.* XIX. 12.

Quiconque aura maudit ſon Dieu, portera ſon peché. Et celui qui aura blaſphemé le Nom de l'Eternel, on le fera mourir de mort ; toute l'aſſemblée ne manquera point de le lapider ; on fera mourir tant l'etranger, que celui qui eſt au païs, qui aura blaſphemé le Nom de l'Eternel *Levit.* XXIV. 15, 16.

Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain, car l'Eternel ne tiendra point pour innocent, celui qui aura pris ſon Nom en vain. *Ex.* XX. 7.

I'honorerai ceux qui m'honorent, dit l'Eternel; & ceux qui me mepriſent ſeront tenus pour néant. I *Sam.* II. 30.

Si quelqu'vn avoit mepriſé la loi de Moyſe, il mouroit ſans aucune miſericorde ſur le temoignage de deux ou de trois; De combien pires tourmens penſez-vous donc que ſera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu pour vne choſe profane le ſang de l'Alliance par lequel il avoit été ſanctifié & qui aura outragé l'eſprit de grace ? *Hib.* X. 28. 29.

Si quelqu'vn a parlé contre le Saint Eſprit, il ne lui ſera pardonné, ni en ce ſiecle, ni en celui qui eſt à venir. *Matth.* XII. 32.

Vous ne vous proſternerez point devant aucune image taillée : Vous ne ſe-

ferez point mention du nom des Dieux étrangers, même il ne ſera point ouï de ta bouche. *Exod.* XX. 5. XXIII. 13.

En ce jour-là, l'homme jettera ſa vûe vers celui qui l'a fait, & ſes yeux regarderont vers le Saint d'Iſrael ; Et il ne jettera plus ſa vûe vers les Autels, qui ſont l'ouvrage de ſes mains, & ne regardera plus ce que ſes doigts auront fait, ni les bocages ni les Tabernacles. *Eſ.* XVII. 7, 8.

Si nous euſſions oublié le Nom de nôtre Dieu, & euſſions étendu nos mains à vn Dieu étrange ; Dieu ne ſ'en enquerroit-il point ? Car c'eſt lui qui connoît les ſecrets du cœur. *Pſ.* XLIV. 21, 22.

Chaſſez de devant vous tous les habitans du Païs, & défaites toutes leurs peintures, défaites toutes leurs images de fonte, & détruiſez tous leurs hauts lieux. *Nomb.* XXXIII. 52.

Ie ſuis l'Eternel, c'eſt-là mon Nom ; je ne donnerai point ma gloire à vn autre, ni ma loüange aux images taillées. *Eſ.* XLII. 8.

Les faux Dieux ſont or, & argent, ouvrage de main d'homme ; Ils ont vne bouche, & ne parlent point ; ils ont des yeux & ne voyent point ; ils ont des oreilles, & n'entendent point ; ils ont vn nez, & ils n'en flairent rien ; ils ont des mains, & ils n'en touchent point ; ils ont des pieds, & n'en marchent point ; & ne rendent nul ſon de leur goſier : Certes nôtre Dieu eſt aux cieux ; il fait tout ce qu'il luy plait ; Vous donc qui craignez l'Eternel aſſurez-vous en l'Eternel, car il eſt aide & bouclier à ceux qui ſont tels. *Pſ.* CXV. 4, 5, 6, 7, 8, 11.

ARTICLE, IX.

Des

Differentes parties du culte public.

I. Du chant des loüanges de Dieu, & des cantiques ſacrez.

LES Peuples te celebreront, ô Dieu tous les peuples te celebreront, Les nations ſe rejoüiront, & chanteront de joye : Chantez à l'Eternel vn nouveau Cantique, que ſa loüange ſoit dés le bout de la terre, Que ceux qui décendent en la mer, & tout ce qui eſt en elle, les Iles et ſes habitans, le deſert et ſes villes, enſemble les villages de Kédar, que ceux qui habitent aux rochers ſ'ejouïſſent avec chant de triomphe, qu'ils ſ'ecrient du ſommet des montagnes, qu'ils donnent gloire à l'Eternel, et publient ſa loüange aux Iles. *Pſ.* LXVII. 4, 5. *Eſ.* XLII. 10, 11, 12.

I'ouïs auſſi toute créature qui eſt au ciel, & en la terre, & au deſſous de la terre, & ce qui eſt en la mer, & toutes les choſes qui y ſont, diſant, A celui qui eſt aſſis ſur le trône, & à l'Agneau ſoit loüange, & honneur

neur, & puiſſance, & force aux ſiecles des ſiecles: Louange, & gloire, & honneur, et puiſſance, et force apartiennent à nôtre Dieu aux ſiecles des ſiecles. Amen. *Apoc.* V. 12, 13. VII. 12.

Louez nôtre Dieu tous ſes ſerviteurs, & vous qui le craignez tant petits que grands : Ma bouche racontera la loüange de l'Eternel, & toute chair benira le Nom de ſa Sainteté à toûjours, & à perpetuité : Celebrez l'Eternel, reclamez ſon Nom, notifiez parmi les peuples ſes exploits ; Chantez lui, Pſalmodiez lui, parlez de toutes ſes merveilles; Glorifiez-vous du Nom de ſa Sainteté ; que le cœur de ceux qui cherchent l'Eternel ſe rejoüiſſe ; Ayés ſouvenance de ſes merveilles qu'il a faites, de ſes miracles, & des jugemens de ſa bouche; Toute la Terre chantez à l'Eternel prêchez de jour en jour ſa délivrance. *Apoc,* XIX. 5. *Pſ.* CXLV. 21. 1 *Chron,* XVI. 8, 9, 10, 12, 23.

Seigneur mon Dieu, je te celebrerai de tout mon cœur, & glorifierai ton Nom à toujours : Je celebrerai l'Eternel de tout mon cœur, je raconterai toutes tes merveilles : Mon Dieu mon Roy je te ſur-hauſſerai, & benirai ton Nom à toujours & à perpetuité : Je m'entretiendrai de la magnificence glorieuſe de ta Majeſté, & de tes faits merveilleux ; Et ils reciteront la force de tes faits redoutables ; & je raconterai ta grandeur; Ils parleront abondamment du ſouvenir de ta grande bonté, & raconteront avec chant de triomphe ta juſtice. *Pſ.* LXXXVI. 12. IX. 1. CXLV. 1. 5. 6. 7.

Ma langue s'entretiendra de ta juſtice & de ta louange, tout le jour : Je te loüe continuellement : Je te celebrerai de tout mon cœur ; je te Pſalmodierai en la preſence des Souverains ; Je me proſternerai au palais de ta Sainteté, & célébrerai ton Nom pour l'amour de ta gratuité, & de ta verité. *Pſ.* XXXV. 28. LXXI. 6. CXXXVIII. 1. 2.

Mon ame béni l'Eternel, & n'oublie pas vn de ſes bienfaits ; C'eſt lui qui pardonne toutes tes iniquitez, qui guérit toutes tes infirmitez, qui garentit ta vie de la foſſe, qui te couronne de gratuité, & de compaſſions. *Pſ.* CIII. 2. 3. 4.

Qu'ils celebrent donc envers l'Eternel ſa gratuité, & ſes merveilles envers les fils des hommes : Et qu'ils ſacrifient des ſacrifices d'actions de graces, et qu'ils racontent ſes œuvres en chantant de joye : Et qu'ils l'exaltent en la congregation du peuple, et le loüent en l'aſſemblée des Anciens. *Pſ.* CVII. 8. 22. 32.

Nous ne célerons point à nos enfans, les choſes que nous avons ouïes, & entendües, & que nos peres nous ont racontées ; *mais nous les leur ferons connoitre* et ils raconteront les loüanges de l'Eternel à la generation à venir, et ſa force, et ſes merveilles qu'il a faites : Vne generation dira la loüange de tes œuvres à vne autre generation, tellement qu'elles raconteront tes proüeſſes : Afin de donner à connoitre tes proüeſſes aux hommes, et la gloire de la magnificence de ton regne. *Pſ.* LXXVIII. 4. 3. 4. CXLV. 4. 12.

Non point à nous Seigneur, non point à nous, mais à ton Nom donne gloire, pour l'amour de ta gratuité, pour l'amour de ta verité, *Pſ.* CXV. 1.

Levez vous de bout, et beniſſez l'Eternel vôtre Dieu d'eternité en eternité, et qu'on benie, ô Dieu le Nom de ta gloire, et qu'il ſoit élevé par deſſus toute benediction, et louange : Toi ſeul es l'Eternel tu as fait les cieux, même les cieux des cieux, et toute leur armée ; la terre, et tout ce qui eſt en elle : les mers, et toutes les choſes qui ſont en elles ; Tu vivifies toutes ces choſes, et l'armée des cieux ſe proſterne devant toy. *Neh.* IX. 5. 6.

Donnez gloire à l'Eternel vôtre Dieu, devant qu'il faſſe venir les ténebres, et avant que vos pieds choppent aux montagnes obſcures et tenebreuſes. Vous attendrez de la lumiere, et il la changera en ombre de mort. *Jer.* XIII. 16.

Connoiſſez que l'Eternel eſt Dieu, c'eſt lui qui nous a faits, et nous ne nous ſommes pas faits nous mêmes : nous ſommes ſon peuple, et le troupeau de ſa pâture ; entrés en ſes portes avec action de graces, en ſes parvis avec louange ; celebrez-le, beniſſez ſon Nom. *Pſ.* C. 3. 4. Rendez toujours graces pour toutes choſes au Nom de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt à Nôtre Dieu et Pere. Vous entretenant par des Pſeaumes, des Cantiques, et des Chanſons ſpirituelles ; chantant, et Pſalmodiant de vôtre cœur au Seigneur. *Eph.* V. 20. 19.

Que la parole de Chriſt habite en vous abondamment en toute ſapience, en vous enſeignant, et vous exhortant l'vn l'autre par des Pſeaumes, des louanges, et des chanſons ſpirituelles, avec grace, chantant de vôtre cœur au Seigneur. *Col.* III. 16.

Rendez graces en toutes choſes, car c'eſt la volonté de Dieu en Jeſus Chriſt envers vous : Offrons donc par lui vn ſacrifice de louange à toujours a Dieu, c'eſt à dire le fruit des levres confeſſant ſon Nom. 1 *Theſſ.* V. 18. *Heb.* XIII. 15.

Graces à Dieu de ſon don ineffable : Car toutes choſes ſont pour vous, afin que cette grande grace abonde à la gloire de Dieu, par le remercîment de pluſieurs. 2 *Cor.* IX. 15. IV. 15.

Beni ſoit Dieu qui nous a benits en toute benédictions ſpirituelles dans les lieux celeſtes par Chriſt, *Eph.* I. 3.

Toute créature de Dieu eſt bonne, et aucune n'eſt à rejetter etant priſe avec action de grace ; Car elle eſt ſanctifiée par la parole de Dieu, et par la priere. 1 *Tim.* IV. 4. 5.

Celui qui mange mange au Seigneur, car il en rend graces à Dieu, et celui qui ne mange point, ne mange point au Seigneur, et il en rend graces à Dieu : Soit donc que vous mangiez, ſoit que vous bouviez, quoy que vous faſſiez, faites tout à la gloire de Dieu. *Rom.* XIV. 6. 1 *Cor.* X. 31.

Tu mangeras donc et ſeras raſſaſié, et beniras l'Eternel ton Dieu, pour le bon païs qu'il t'aura donné : Toutes les maledictions *ecrites dans ce livre* viendront ſur toy, Parce ce que tu n'auras point ſervi l'Eternel ton Dieu avec joye, et de bon cœur, pour l'abondance de tous ces biens, *qu'il t'avoit accordé*. *Deut.* VIII. 10. XXVIII. 47.

Rendons graces au Pere qui nous a rendus capables de participer à l'heri-

tage

tage des Saints en la lumiere. Je rends graces à Dieu par Jeſus Chriſt Nôtre Seigneur. *Col.* I. 12. *Rom.* VII. 25.

Nous devons toujours rendre graces à Dieu de vous comme il eſt bien raiſonnable, d'autant que vôtre foi croit grandement, et que la charité de chacun de vous abonde de l'vn envers l'autre. 2 *Theſſ.* I. 3.

C'eſt vne belle choſe que de celebrer l'Eternel, et de pſalmodier à ton Nom, ô Souverain ; Afin d'annoncer par chaque matin ta gratuité, et ta fidelité toutes les nuits. *Pſ.* XCII. 1. 2.

Je louerai le Nom de Dieu en Cantique, et le magnifierai par louange ſolemnelle ; Et celà plaira plus à l'Eternel, qu'vn boeuf, et qu'vn bouveau ayant des cornes, et l'ongle diviſé. *Pſ.* LXIX. 30. 31.

Pſalmondiez à l'Eternel vous ſes bien-aimez, et celebrez la memoire de ſa Saintete : Vous juſtes chantez de joye touchant l'Eternel ; ſa louange eſt bien-ſeante aux hommes droits ; Celebrez l'Eternel avec le violon, chantez-lui des Pſeaumes avec la muſette ; Chantez-lui vn nouveau cantique, ſonnez dextrement avec vn cri de rejouïſſance : Louez l'Eternel, car l'Eternel eſt bon ; pſalmodiez à ſon Nom, car il eſt plaiſant. *Pſ.* XXX. 4. XXXIII. 1. 2. 3. CXXXV. 3.

Sacrifiez louange à Dieu, et rendez vos vœux au Souverain ; Celui qui ſacrifie louange me glorifera ; et celui qui adreſſe ſon chemin je lui montrerai la deliverance de Dieu. *Pſ.* L. 14, 23.

Ie te ſacrifierai avec voix de louange, je rendrai ce que j'ai voué, car le ſalut eſt de l'Eternel. *Jonas* II. 10. Y-a-t'il quelqu'vn parmi vous qui ait l'eſprit content ? qu'il pſalmodie, *Jaq.* V. 13,

Il avint que comme les Sacrificateurs et les Levites etoient enſemble, avec ceux qui ſonnoient des trompettes, et qui chantoient faiſans retentir leur voix d'vn même accord pour louer et celebrer l'Eternel, et comme ils élevoient la voix avec les trompettes, les cymbales, et autres inſtruments de muſique, et qu'ils louoient l'Eternel, chantans, Qu'il eſt bon, d'autant que ſa gratuité demeure à toujours : Il avint dis-je, que la maiſon de l'Eternel fut remplie d'vne nuée ; Tellement que les Sacrificateurs ne ſe pouvoient tenir de bout pour faire le ſervice, à cauſe de la nuée, car la gloire de l'Eternel avoit rempli la maiſon de Dieu 2 *Chron.* V. 11. 12, 13, 14.

Venez chantons à l'Eternel, jettons des cris de rejouïſſance au Rocher de nôtre delivrance ; Avançons-nous devant ſa face avec louange, jettons des cris de rejouïſſance avec des Pſeaumes. *Pſ.* XCV. 1, 2.

II. De la Priere.

Ne ſoyez en ſouci de rien ; mais qu'en toutes choſes vos requêtes ſoient notifiées à Dieu par priere, et pàr ſupplication, avec actions de graces. *Phil.* IV. 6.

Jeſus dit auſſi vne ſimilitude à ſes diſciples, pour faire voir qu'il faut toujours prier, et ne ſe laſſer point ; diſant, Il y avoit vn juge dans vne ville, lequel ne craignoit point Dieu, et ne reſpectoit perſonne : or il

y avoit auſſi dans cette ville-la une veuve qui vint à lui diſant, Fai-moy juſtice de ma partie adverſe et durant vn long-tems il n'en voulut rien faire. Toutefois aprés cela il dit en lui même, Bien-que je ne craigne point Dieu, et que je ne reſpecte perſonne; neanmoins parce que cette veuve me donne de la peine, je lui ferai juſtice, de peur qu'elle ne vienne perpetuellement, et me rompe la tête. Et le Seigneur dit, Ecoutez ce que dit le juge inique. Et Dieu ne vangera-t'il point ſes Elûs qui crient à lui jour et nuit, quoy qu'il differe de ſe courroucer pour l'amour d'eux. *Luc.* XVIII. 1—7.

Soyez ſobres, et vigilans à prier: Priez ſans ceſſe: Priant en toutes ſortes de prieres, et de requêtes, en tout tems, en eſprit; et veillant à cela avec toute perſeverance, et requête pour tous les Saints: Joyeux dans l'eſperance, patients dans les tribulations, perſeverans dans l'oraiſon. 1 *Pier.* IV. 7. 1 *Theſſ.* V. 17. *Eph.* VI. 18. *Rom.* XII. 12.

Si quelqu'vn d'entre vous à beſoin de ſageſſe, quil la demande à Dieu qui la donne à tous benignement, et ne la reproche point, et elle lui ſera donnée; Mais qu'il la demande avec foi, ne doutant nullement: car celui qui doute eſt ſemblable au flot de la mer, agité du vent, et jetté çà et là, Qu'vn tel homme ne ſ'attende pas de recevoir aucune choſe du Seigneur. *Jaq.* I. 5, 6, 7.

Veillez & priez que vous n'entriez point en tentation. *Math.* XXVI. 41.

Priez l'un pour l'autre, afin que vous ſoyez guéris, car la priere du juſte faite avec vehemence eſt de grande efficace. *Jaq.* V. 16.

Si quelqu'vn voit ſon frere pécher d'vn péché qui n'eſt point à mort, il demandera à Dieu, & il lui donnera la vie. 1 *Jean.* V. 16.

J'exhorte donc qu'avant toutes choſes on faſſe des requêtes, des prieres, des ſuplications, & des actions de graces pour tous les hommes; pour les Roix, & pour tous ceux qui ſont en dignité, afin que nous puiſſions mener vne vie paiſible, & tranquile, en toute piété et honnêteté; Car cela eſt bon et agréable devant Dieu nôtre Sauveur. 1 *Tim.* II. 1, 2. 3.

Priez pour la paix de Jeruſalem: et cherchez la paix de la ville en laquelle *vous habitez.* et requerez l'Eternel pour elle, car en ſa paix, vous aurez paix. *Pſ.* CXXII. 6. *Jer.* XXIX. 7.

Priez pour ceux qui vous courent ſus, et qui vous perſecutent. *Math.* V. 44.

Levons nos cœurs avec les mains, au Dieu Fort qui eſt aux cieux. *Lam.* III. 41. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant leurs mains pures, ſans colere, et ſans diſpute, 1 Tim, II. 8.

Mais toi, quand tu pries entre dans ton cabinet, et ayant fermé ta porte prie ton Pere qui eſt en ſecret, et ton Pere qui te voit en ſecret, te le rendra à découvert; Or quand vous priez, n'uſez point de vaines redites comme font les Payens, car ils penſent être exaucez en parlant beaucoup; Ne leur reſſemblez donc point, car vôtre Pere ſait dequoi vous avez beſoin avant que vous le lui demandiez. *Mat.* VI, 6. 7. 8.

Vous

Vous donc priez ainſi, Nôtre Pere qui és aux cieux ; Ton Nom ſoit ſanctifié ; Ton regne vienne ; Ta volonté ſoit faite en la terre comme au ciel ; Donne nous aujourd'hui nôtre pain quotidien ; Et nous quitte nos dettes comme nous les quittons à nos debiteurs ; Et ne nous indui point en tentation, mais delivre nous du mâlin, Car à Toy apartient le regne, la puiſſance, et la gloire à jamais, Amen. *Math*: VI, 9—13.

Donnez-vous garde des Scribes qui mangent entierement les maiſons des veuves, ſous pretexte meme de faire de longues prieres ; Ils en recevront vne plus grande condamnation. *Luc*. XX, 46. 47.

Ne te précipite point à parler, et que ton cœur ne ſe hâte point de proferer aucune parole devant Dieu, car Dieu eſt aux Cieux, et toi ſur la Terre, c'eſt pourquoy vſe de peu de parole. *Eccl*. V. 2.

Si je prie dans vne langue inconnüe, mon eſprit prie, mais mon intelligence eſt ſans fruit, Quoi donc ? je prierai d'eſprit, mais je prierai auſſi d'intelligence. 1 *Cor*. XIV, 14. 15.

Tout homme qui prie ou qui prophétize, ayant quelque choſe ſur la tête, dés-honore ſa tête : Jugez en entre vous-mêmes ; eſt-il convenable que la femme prie Dieu ſans être couverte. 1 *Cor*. XI. 4. 13.

Nous ne préſentons point ô Dieu nos ſuplications devant ta face, *fondez* ſur nos juſtices, mais ſur tes grandes compaſſions. *Dan*. IX. 18.

Cherchés l'Eternel pendant qu'il ſe trouve, invoqués-le tandis qu'il eſt prés: L'Eternel eſt prés de tous ceux qui le reclament, ſavoir de tous ceux qui le reclament en verité. *Eſ*. LV. 6. *Pſ*. CXLV. 18.

Aprocher de Dieu, c'eſt *nôtre* bien ; Et ſi *nous* recherchons l'Eternel avec vne franche volonté, *nous* le trouverons. *Pſ*. LXXIII. 28. 2 *Chron*. XV. 15.

Car les yeux du Seigneur ſont ſur les Juſtes, et ſes orellles ſont attentives à leurs prieres: Il accomplit le ſouhait de ceux qui le craignent, et exauce leur cri et les delivre, 1 *Pier*: III, 12. *Pſ*. CXLV. 19.

Quoi que vous demandiés en mon Nom (*dit Jeſus Chriſt*) je le ferai, afin que le Pere ſoit glorifié par le Fils: Et c'eſt ici l'aſſurance que nous avons envers Dieu, que ſi nous demandons quelque choſe ſelon ſa volonté, il nous exauce. Et ſi nous ſavons qu'il nous exauce quoy que nous demandions, nous ſavons que nous obtenons les choſes que nous lui avons demandées. *Jean*. XIV. 13. 1 *Jean*, V, 14. 15.

Puis donc que nous avons vn Souverain, & grand Sacrificateur, Jeſus Fils de Dieu, qui eſt entré dans les Cieux, tenons ferme nôtre profeſſion ; Car nous n'avons pas vn Souverain Sacrificateur qui ne puiſſe avoir compaſſion de nos infirmitez ; mais nous avons celui qui a été tenté de même que nous en toutes choſes, excepté le peché ; Allons donc avec aſſûrance au trône de la Grace: afin que nous obtenions miſericorde, & que nous trouvions grace pour être aidez en tems oportun: Allons avec vn vrai cœur, dans vne pleine certitude de foi, ayant les cœurs purifiez de mauvaiſe conſcience, & le corps lavé d'eau nette, *Hebr*: IV. 14. 15. 16. X. 22.

Demandez, & il vous ſera donné ; cherchez & vous trouverez ; heur-

sez, & il vous sera ouvert. Et quoy que vous demandiez en priant, si vous croyez, vous le recevrez. *Mat.* VII. 7. XIX. 22.

Mes Bien-aimez, si nôtre cœur ne nous condamne point; nous avons assurance envers Dieu, et quoy que nous demandions, nous le recevons de lui; car nous gardons ses commandemens, & nous faisons les choses qui lui sont agréables. 1 *Jean.* III. 21. 22.

Qui sera l'homme d'entre vous qui donne vne pierre à son fils, s'il lui demande du pain? & s'il lui demande vn poisson lui donnera-t'il vn serpent? Si donc vous qui êtes mauvais savez bien donner à vos enfans de bonnes choses, combien plus vôtre Pere qui est aux cieux, donnera-t'il des biens à ceux qui les lui demandent. *Math.* VII, 9, 10. 11.

Nous sçavons que Dieu n'exauce point les méchans; mais si quelqu'vn est serviteur de Dieu, & fait sa volonté, il l'exauce *Jean.* IX, 31.

Vous convoitez & vous n'avez point; vous êtes envieux & Zaloux & vous ne pouvez obtenir; vous vous querelez & vous débatez, et vous n'avez point ce que vous désirez, parce que vous ne le demandez point, vous demandez, et vous ne recevez point: parce que vous demandez mal: afin que vous le dépensiez en vos voluptez. *Jaq.* IV. 2. 3.

Qui detourne son oreille pour n'ecouter point la loy, sa priere même sera en abomination. *Prov.* XXVIII. 9.

Le sacrifice du méchant est en abomination à l'Eternel; mais la priere du juste lui est agreable. Le sacrifice du mechant est abominatiun à l'Eternel, combien plus lors qu'il l'aporte avec vne mauvaise intention. *Prov.* XV. 8. XXI. 27.

Si j'eusse pensé quelqu'outrage en mon cœur. l'Eternel ne m'eut point exaucé. *Ps.* LXVI. 19.

Ceux-là n'ont aucune connoissance qui s'adressent à vn Dieu qui ne peut point delivrer. *Es.* XLV. 20.

Crie maintenant, y a t'il quelqu'vn qui te reponde, & à qui d'entre les Saints t'adresserois-tu? *Job.* V. 1.

O Dieu louange t'attend en Sion, et vœu t'y sera rendu; Tu y entens les requêtes, toute créature viendra jusqu'a toy: Vous les bouts de la terre regardez vers moy, & soyez sauvez; car je suis le Dieu fort, & il n'y en a point d'autre; J'ay juré par moi-même que tout genou se ployera devant moi, et que toute langue jurera par moi. *Ps.* LXV. 1. 2. *Es.* XLV. 22. 23.

II. Du Serment, des Vœux, des Alliances.

I. Du Serment.

Tu craindras l'Eternel ton Dieu, & jureras par son Nom. *Deut.* VI. 13.

Celui qui se benira en la Terre, se benira au Dieu de verité; Celui qui jurera en la Terre, jurera par le Dieu de verité: Car les hommes jurent par vn plus grand qu'eux: & le serment fait pour confirmation, met fin à tout different. *Es.* LXV. 16. *Hebr.* VI. 16.

Le Seigneur a juré & il ne s'en repentira point: & parce qu'il ne pouvoit pas jurer par vn plus grand, il jura par soy-même. *Heb.* VII, 21. VI. 13.

Veu

Veu même que ce n'a point été sans serment que Jesus a été fait Souverain Sacrificateur; D'un tant plus excellent Testament il a été fait pleige. *Heb.* VII 20. 21. 22.

Vous ne jurerez point par mon Nom en mentant: Tu ne te pajureras point, mais tu rendras au Seigneur ce que tu lui auras promis avec serment: Car l'Eternel est temoin si nous ne faisons pas selon nos paroles. *Levit.* IX. 12. *Math.* V. 33. *Jug.* XI. 10.

Quand quelqu'vn aura peché contre son prochain, & qu'on lui aura déferé l'execration du serment pour le faire jurer, & que cette execration du serment sera parvenüe devant ton autel en ta maison; Exauce les des cieux, execute ce que portera l'execration du serment, & juge tes serviteurs en condamnant le méchant, & lui rendant selon ce qu'il aura fait, & en justifiant le juste, & lui rendant selon sa justice. 1. *Roix.* VIII. 31. 32.

Celui qui ne change rien à ce qu'il a juré fut-ce à son dommage, celui-là sejournera dans le Tabernacle de l'Eternel, & habitera en la montagne de sa Sainteté. *Ps.* XV. 4. 1.

C'est ici l'execration du serment qui sort sur le dessus de toute la terre quiconque d'entre ce peuple-ci jure est aussi net qu'elle; Je la deployerai dit l'Eternel des armées, *cette execration*, & elle entrera en la maison de celui qui jure faussement; par le nom de l'Eternel, & prend à temoin le Dieu d'Israël, mais non pas en verité, & en justice; & elle repolera en leur maison, et la consumera avec son bois et ses pierres: Le païs même deuil à cause des execrations de serment. *Zach.* V. 3. *Es.* XLVIII. 1. *Zach.* V. 4. *Jermi.* XXVIII. 10.

Sur toutes choses Mes Freres ne jurez point, ni par le Ciel, car c'est le Trône de Dieu, ni par le Terre, car c'est le marchepié de ses pieds; Tu ne jureras point non plus par ta tête, car tu ne peus faire vn cheveu blanc ou noir; Ni par aucun autre serment que ce soit; mais que vôtre parole soit Ouy Ouy, Non Non, et que votre Ouy, soit Ouy. et vôtre Non, soit Non; De peur que vous ne tombiez dans la condamnation car tout ce qui est par dessus est du malin. *Jaq.* V. 12. *Math.* V. 34. 35. 36. 37.

2, Des Vœux.

Quand tu auras voüé vn vœu à l'Eternel ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir; car l'Eternel ton Dieu ne manqueroit point à le requerir de toi; ainsi il y auroit du peché en toi: Tu prendras garde à faire ce que tu auras proferé de ta bouche, ainsi que tu l'auras voüé de ton bon gré à l'Eternel ton Dieu. *Deut.* XXIII. 21. 23.

Quand vn homme aura voüé vn vœu à l'Eternel, ou aura juré par serment, s'obligeant expressément sur son ame, il ne violera point sa parole; mais il fera selon toutes les choses qui seront sorties de sa bouche. Mais quand vne femme aura voüe vn vœu à l'Eternel, et se sera obligée expressément en sa jeune sse, etant encore en la maison de son Pere; ou etant dans celle de son mari, et que son pere, ou son mari aura entendu son vœu,

et ſon obligation par laquelle elle ſe ſera obligée ſur ſon ame, et ſon pere ou ſon mari ne lui aura rien dit, *pour l'en detourner*, tous ſes voeux ſeront valables, et ſon obligation ſera valable. Mais ſi ſon pere ou ſon mari la des-avoüe au jour qu'il l'aura entendu, pas vn de ſes vœux ne ſera valable; Et l'Eternel lui pardonnera, car ſon Pere ou ſon mari l'a des-avouée. *Nomb.* XXX. 3.——16.

Quand tu auras voüé quelque voeu à Dieu, ne differe point de l'accomplir, car il ne prend point de plaiſir aux fous, accompli donc ce que tu auras voüé; Mieux vaut que tu ne voües point, que de voüer, et ne l'accomplir point. *Eccl* V. 4. 5.

O Dieu tes vœux ſeront ſur moi, je te rendrai action de grace: Ma louange commencera de par toi en la grande congregation, je rendrai mes voeux en la preſence de ceux qui te craignent. *Pſ.* LVI. 12. XXII. 25.

Rendez à Dieu les choſes qui ſont à Dieu *Math.* XXII. 21.

C'eſt vn lacqs à l'homme d'engloutir la choſe Sainte, et aprés avoir voüé de ſ'en enquerir. *Prov.* XX. 25.

Toi qui as en abomination les idoles, commets-tu ſacrilege? *Rom.* II 22.

L'homme pillera-t'il Dieu, que vous me pillez? Et vous dites en quoy t'avons-nous pillé? aux dimes, et aux offrandes. *Mal.* III. 8.

3. Des Alliances.

Prenez garde que vous n'oubliiez l'alliance de l'Eternel vôtre Dieu laquelle il a traittée avec vous; Et laquelle il vous fit entendre, et vous commanda de l'obſerver, ſavoir les dix paroles leſquelles il a ecrittes ſur deux tables de pierre. *Deut.* IV. 23. 13.

Ayez ſouvenance à toujours de ſon Alliance, de la parole qu'il a commandée en mille generations; De ce qu'il a traitté avec Abraham et de ſon ſerment fait à Iſaac; Qu'il a ratifié pour ordonnance à Jacob, et à Iſrael pour alliance éternelle. I *Chron.* XVI. 15. 16. 17.

O que bienheureux eſt l'homme qui fera cela, et le fils de l'homme qui ſ'y tiendra gardant ſes mains de faire aucun mal, et qui ſe ſeront ajoints à l'Eternel pour le ſervir, et pour aimer le Nom de l'Eternel; Il traittera avec eux vne alliance éternelle, ſavoir les gratuitez aſſurées faites à David: Vne nouvelle alliance dont Jeſus eſt le Mediateur *Eſ.* LVI. 2. 6. LV. 3. *Heb.* XII. 24.

Venez donc, et vous joignez à l'Eternel par vne alliance éternelle laquelle ne ſoubliera point. *Jer.* L. 5.

Des Sacrements du Baptême & de la Ste. Cene.

I. Du Baptême.

JESUS *a commandé* à ſes Diſciples de baptiſer toutes les Nations au Nom de Pere, du Fils, & du Saint Eſprit. *Math.* XXVIII. 19.

Il a dit auſſi que ſi quelqu'vn n'éſt né d'eau & d'eſprit il ne peût entrer au Royaume de Dieu. *Jean* III. 3, 5.

Amendez-vous donc, & que chacun de vous ſoit baptiſé au Nom de J. Chriſt, en remiſſion des pechez. *Act.* II, 38.

Si tu crois de tout ton cœur tu peux être baptiſé. *Act.* VIII. 36, 37

Jeſus dit, laiſſez les petits enfans venir à moy, & ne les empechez point, car à tels eſt le royaume des cieux : Et il leur impoſa les mains, & les bénit. *Marc.* X. 14, 16.

Nous avons tous eté baptiſez d'vn même eſprit, pour etre vn même corps. I *Cor.* XII. 13.

Nous tous qui avons eté baptiſez en Chriſt, nous avons revêtu Chriſt ; Et avons été baptiſez en ſa mort ; Nous ſommes donc enſevelis avec lui en ſa mort par le Baptême, afin que comme Chriſt eſt réſſuſcité des morts par la gloire du Pere, nous auſſi pareillement cheminions en nouveauté de vie ; Car celui qui eſt mort eſt affranchi du peché. *Gal.* III, 27. *Rom.* VI. 3, 4, 7.

Le Baptême qui nous ſauve n'eſt point celui par lequel les ordures de la chair ſont netoyées, mais l'atteſtation d'vne bonne conſcience devant Dieu par la reſurrection de J. Chriſt. I *Pier.* III. 21.

Quand la benignité, & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes eſt clairement apparüe, il nous a ſauvez ; non pas par des œuvres de juſtice que nous euſſions faites, mais ſelon ſa miſericorde, par le lavement de la regeneration, & le renouvellement du St. Eſprit. *Tit.* III. 4, 5.

II. De la Ste. Cene.

Le Seigneur Jeſus la nüit qu'il fut trahi, prit du pain, & ayant rendu graces, il le rompit, Et le donna à ſes diſciples diſant prenez, mangez ceci eſt mon corps, qui eſt donné pour vous, faites ceci en memoire de moy. Semblablement apres le ſouper il prit la coupe, & ayant rendu graces il la leur donna diſant, Beuvez en tous ; cette coupe eſt la Nouvelle Alliance en mon ſang, qui eſt repandu pour vous, & pour pluſieurs en remiſſion des pechez, faites cecy toutes les fois que vous en boirez en memoire de moy ; Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'a ce qu'il vienne. I *Cor.* XI. 23, 25, 26. *Math.* XXVI. 26, 27, 28. *Luc.* XXII. 19. 20.

Jeſus dit aux Iuifs, Je ſuis le pain de vie, qui vient à moi, n'aura point de faim ; & qui croit en moi, n'aura jamais ſoif ; Je ſuis le pain vivifiant qui ſuis decendu du Ciel ; Si quelqu'vn mange de ce pain, il vivra eternellement : & le pain que je donnerai c'eſt ma chair, laquelle je donnerai pour la vie du monde ; En verité je vous dis que ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes ; Celui qui mange ma chair, & qui boit mon ſang a la vie eternelle, & je le reſſuſciterai au dernier jour ; Car ma chair eſt vraiment viande, & mon ſang eſt vraiment breuvage, Celui qui mange ma chair,

&

& qui boit mon ſang, demeure en moy, & moy en lui ; C'eſt l'Eſprit qui vivifie ; la chair ne profite de rien : les paroles que je vous dis ſont eſprit & vie. *Jean.* VI. 35, 48, 51, 53, 54, 55, 56, 63.

La coupe de benediction que nous béniſſons (*dit St. Paul*) n'eſt elle pas la communion du ſang de Chriſt ? & le pain que nous rompons, n'eſt il pas la communion du corps de Chriſt ? Parce que nous qui ſommes pluſieurs, ſommes vn ſeul pain, & vn ſeul corps ; car nous ſommes tous participans d'vn même pain. I *Cor.* X. 16, 17.

Que rendrai-je à l'Eternel tous ſes bien-faits ſont ſur moi. *Je prendrai* la coupe des delivrances, et j'invoquerai le Nom de l'Eternel ; *Je rendrai* maintenant mes vœux à l'Eternel devant tout ſon peuple. *Pſ.* CXVI 12, 13, 14.

Quiconque mange de ce pain, et boit de cette coupe indignement ſe rend coupable du corps, et du ſang du Seigneur. I *Cor.* XI. 27.

Que chacun donc ſ'éprouve ſoi-même, et qu'ainſi il mange de ce pain, et boive de cette coupe : Car quiconque en mange et en boit indignement, mange et boit ſa condemnation, ne diſcernant point le corps du Seigneur. I *Cor.* XI. 28, 29.

Chriſt nôtre Paque a été ſacrifié pour nous ; C'eſt pourquoi faiſons la Fête non point avec du vieux levain ; ni avec le levain de mechanceté et de malice, mais avec des pains ſans levain de ſincerité et de verité. I *Cor.* V. 7, 8.

Vous offrez ſur mon Autel le pain pollué, et vous dites en quoy t'avons-nous pollué ? En ce que vous dites la table de l'Eternel eſt mepriſable. *Mal.* I. 7.

V. Des jours conſacrez au ſervice de Dieu.

I. Du jour du Dimanche.

A toute choſe ſa ſaiſon, et à toute affaire ſous les cieux ſon tems. *Eccl.* III. 1.

L'Eternel a fait en ſix jours le Ciel, la terre, la mer, et tout ce qui eſt en eux, et ſ'eſt repoſé au ſeptieme jour c'eſt pourquoy l'Eternel a béni le jour du repos, et la ſanctifié. *Exod.* XX. 11.

Les enfans d'Iſraël garderont le Sabbat, pour celebrer le jour du repos en leurs âges, par vne alliance perpetuelle. C'eſt vn ſigne entre moi, et les enfans d'Iſrael à perpetuité, car en ſix jours l'Eternel à fait les cieux et la terre, et au ſeptieme il a ceſſé et ſ'eſt repoſé. *Exod.* XXXI. 16, 17.

Souvien-toi du jour du repos pour le ſanctifier ; Tu travailleras ſix jours, et feras toute ton œuvre, mais le ſeptieme jour eſt le repos de l'Eternel ton Dieu ; Tu ne feras aucune oeuvre en ce jour-là, ni toy ni ton fils ni ta fille, ni ton ſerviteur, ni ta ſervante, ni ton betail, ni l'Etranger qui eſt en tes portes. *Exod.* XX. 8. 9. 10.

Si tu apelles le Sabbat tes délices, et honorable ce qui eſt Saint à l'Eternel, et que tu l'honores ne ſuivant point tes voyes et ne trouvant

point

point ta volonté, et n'vſant point de beaucoup de paroles; Alors tu jouïras de delices en l'Eternel. *Eſ.* LVIII. 13. 14.

Or maintenant que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connu de Dieu, comment retournez-vous encore aux rudimens du monde foibles et pauvres, auxquels vous voulez encore ſervir comme auparavant? Vous obſervez les jours et les mois, et les tems, et les années, *comme les Juifs. Gal.* IV. 9. 10.

Cependant le Sabbat a été fait pour l'homme, et non point l'homme pour le Sabbat; C'eſt pourquoy le Fils de l'homme eſt auſſi Seigneur du Sabbat. *Marc* II. 27. 28.

Et voici, il y avoit là vn homme qui avoit vne main ſéche, et pour avoir ſujet d'accuſer Jeſus, ils l'interrogerent, diſant, Eſt-il permis de guerir aux jours du Sabbat? Et il leur dit, Qui ſera celui d'entre vous ſ'il a vne brebis, et qu'elle vienne à tomber dans vne foſſé le jour du Sabbat, qu'il ne la prenne et ne la releve; Or combien vaut mieux vn homme qu'vne brebis? Il eſt donc permis de faire du bien les jours du Sabbat. *Math.* XII. 10. 11. 12.

Le maitre de la Synagogue indigné de ce que Jeſus avoit guéri au jour du Sabbat, prenant la parole dit à l'aſſemblée, il y a ſix jours auxquels il faut trauailler; venez donc en ces jours-là, & ſoyez gueris, & non point au jour du Sabbat. Et le Seigneur lui repondit, & dit, Hypocrite, chacun de vous ne détache t'il pas ſon boeuf, ou ſon aſne de la créche le jour du Sabbat, & ne les mene-t'il pas boire? Et ne falloit il pas délier de ce lien, au jour du ſabbat, celle-ci, qui eſt fille d'Abraham, laquelle Satan avoit liée, il y a deja dix-huit ans? *Luc.* XIII. 14. 15. 16.

Que perſonne donc ne vous condamne pour le manger, ou pour le boire, ou pour la diſtinction d'vn jour de fête, ou de nouvelle lune, ou de Sabbats; leſquelles choſes ſont l'ombre de celles qui etoient à venir, mais le corps en eſt en Chriſt. *Col.* II. 16. 17.

L'vn eſtime vn jour plus que l'autre, & l'autre eſtime chaque jour également: que chacun ſoit pleinement réſolu, en ſon entendement; Celui qui a égard au jour y a égard au Seigneur, & celui qui n'a point d'égard au jour, n'y a point d'egard au Seigneur, *Rom.* XIV. 5. 6.

Or Jeſus reſſuſcita le matin du premier jour de la ſemaine; qui eſt appellé pour cette raiſon le Dimanche, *ou le jour du Seigneur.* Et quand le ſoir de ce jour-là fut venu, & que les portes du lieu où les Diſciples etoient aſſemblez, pour la crainte qu'ils avoient des Juifs, etoient fermées; Jeſus vint, & fût là au milieu d'eux, & leur dit, Paix vous ſoit: Et huit jours après ſes Diſciples etoient encore dans la maiſon, & Thomas avec eux, & Jeſus vint les portes etant fermées, & fut là au milieu d'eux, & il leur dit, Paix vous ſoit. *Marc.* XVI. 9. *Apoc.* I. 10. *Jean.* XX. 19. 26.

Et le premier jour de la ſemaine les diſciples etant aſſemblez pour rompre le pain, Paul leur fit vn diſcours, *Act.* XX. 7. *St. Paul ordonne* que chaque premier jour de la ſemaine, chacun mette à part ce qu'il pourra aſſembler de la bonté de Dieu, *pour le ſoulagement des pauvres.* I *Cor.* XVI. 2.

2. Des

2. Des Fêtes.

TU te réjouïras en la preſence de l'Eternel ton Dieu, toi, ton fils, ta fille, ton ſerviteur, ta ſervante, & le Levite qui eſt dans tes portes, l'Etranger, l'orphelin, & la veuve qui ſont parmi toi, au lieu que l'Eternel ton Dieu aura choiſi, pour y faire habiter ſon Nom: Tu te rejouiras devant l'Eternel ton Dieu de tout ce à quoi tu auras mis la main. *Deut.* XVI. 11. XII. 18.

Que ferez-vous aux jours des fêtes ſolemnelles, et aux jours des fêtes de l'Eternel. *Hoſée* IX. 5.

Mardochée envoya des lettres à tous les Juifs, leur ordonnant qu'ils celebraſſent le quatorzieme jour du mois d'Adar, et le quinzieme jour du même mois toutes les Années; ſelon les jours auxquels les Juifs avoient eu repos de leurs ennemis, et ſelon le mois qui leur fut changé de detreſſe en joye, et de deuil en jour de fête, afin qu'ils les célebraſſent comme des jours de feſtin et dejoye, et d'envoi de preſens de l'vn à l'autre, et de dons aux pauvres. *Eſter.* IX. 20. 21. 22.

C'eſt ici la journée que l'Eternel a faite égayons nous, et nous rejouiſſons en elle. *Pſ.* CXVIII. 24. Quand tu feras vn feſtin convie les pauvres, les impotens, les boiteux, et les aveugles; et tu ſeras bien-heureux de ce qu'ils n'ont pas dequoy te rendre la pareille, car la pareille te ſera rendüe en la reſurrection des juſtes. *Luc.* XIV. 13. 14.

Qu'il n'y ait aucune tache dans vos repas de charité. *Jud.* 12.

3. Du Jeûne.

Certainement la journée de l'Eternel eſt grande et fort terrible; et qui pourra la ſoutenir? Maintenant donc, ainſi a dit l'Eternel retournez-vous jus ques à moi de tout vôtre coeur, et en jeûne, et en pleur, et avec lamentation; et rompez vos coeurs, et non point vos vêtemens & retournez à l'Eternel vôtre Dieu; car il eſt miſericordieux et pitoyable, tardif à Colére, et abondant en gratuité et qui ſe repent d'avoir affligé; Qui ſçait ſi l'Eternel vôtre Dieu viendra à ſe répentir, et laiſſer apres ſoi bénédiction gateau et aſperſion? Sonnez du cornet en Sion, ſanctifiez le jûne, publicz l'aſſemblée ſolemnelle. *Joel.* II. 11—15.

Quand vous jeûnerez, n'affectez point vn air triſte, comme font les hypocrites: car ils ſe rendent tous defaits de viſage, afin qu'il paroiſſe aux hommes qu'ils jeûnent; en verité je vous dis qu'ils recoivent leur ſalaire: Mais toi quand tu jeûnes, oin ta tête, et lave ton viſage, afin qu'il ne paroiſſe point aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Pere qui eſt en ſecret; Et ton Pere qui te voit en ſecret, te le rendra à découvert. *Math.* VI. 16, 17, 18.

Pourquoy avons-nous jeûné, et tu n'y as point eu d'egard? Pourquoy avons-nous affligé nos ames, et tu ne t'en es point ſoucié? Voici au jour de vôtre jeûne, vous trouvez vôtre volonté, et exigez tout ce dont vous tourmentez les autres; Voici vous jeûnez à procez et contention, et pour fraper du poing méchamment; vous ne jeûnez point comme ce jour le requerroit, pour faire que vôtre voix ſoit exaucée d'en-haut. Eſt-ce-là le

le jeûne que j'ai choisi, que l'homme afflige son ame vn jour ? est-ce en courbant sa tête comme le jonc, et etendant le sac et la cendre ? apelleras-tu cela jeûne, et jour acceptable à l'Eternel ? N'est-ce pas plutôt ici le jeûne que j'ai choisi, que tu denoues les liens de mechanchere, que tu delies les cordages du joug, que tu laisses aller francs ceux qui sont foulez, et que vous rompiez tout joug ? N'est-ce pas que tu rompes de ton pain à celui qui a faim? et que tu faſſes venir en ta maison les afligez qui sont dans vn pauvre état? quand tu vois celui qui est nud que tu le couvres, et que tu ne te caches point arriere de ta chair ? Alors ta lumiere êclorra comme l'aube du jour, & ta guerison germera incontinent, ta justice ira devant toy, & la gloire de l'Eternel sera ton arriére garde. Alors tu invoqueras, et l'Eternel t'exaucera ; tu crieras, & il dira Me voici, si tu ôtes du milieu de toi le joug, et que tu cesses de hausser le doigt, & de dire outrage, Si tu ouvres ton cœur à celuy qui a faim, & que tu rassasies l'ame affligée : ta lumiere naitra dans les tenebres, et tes tenebres seront comme le Midi. *Esaie* LVIII. 3. ——— 11.

Parle à tout le peuple du païs, et aux Sacrificateurs, disant, Quand vous avez jeûné, et pleuré au cinquieme, et au septieme mois, il y a deja septante ans avez vous celebré ce jeûne pour l'amour de moi, même pour l'amour de moy. *Zach.* VII. 5.

Epluchez-vous, epluchez-vous, Nation non desirable, avant que le decret enfante, et que l'ardeur de la colére de l'Eternel vienne sur vous, avant que le jour de la colére de l'Eternel vienne sur vous ; Vous tous les débonnaires du païs, qui faites ce qu'il ordonne, cherchez justice, cherchez debonnairete, peut-être serez vous cachez au jour de la colére de l'Eternel *Sophon.* II. 1, 2, 3.

Puis on publia dans Ninive, par le decret du Roi et de ses Princes, disant, Qu'homme ni bête, ni bœuf ni brebis ne goute, d'aucune chose, qu'ils ne repaissent point, et ne boivent point d'eau. Et que les hommes, et les bêtes soient couverts de sacs, et qu'ils crient à Dieu de toute leur force, et qu'vn chacun se convertisse de sa mauvaise voye, et de la violence qui est en leurs mains. Qui sçait si Dieu viendra à se repentir, & s'il ne se détournera pas de l'ardeur de sa colere, en sorte que nous ne perissions point ? Et les hommes de Ninive crûrent à Dieu, & publierent le jeûne, & se vétirent de sacs, depuis le plus grand d'entreux jusques au plus petit ; & Dieu regarda à ce qu'ils avoient fait, assavoir comment ils s'etoient détournez de leur mauvaise voye, & Dieu se repentit du mal qu'il avoit dit qu'il leur feroit, & ne le fit point. *Jonas,* III. 7. 8. 9. 5. 10.

Bienheureux sont ceux qui pleurent, & qui menent deuil, car ils seront consolez. *Math.* V. 4.

Si par l'Esprit vous mortifiez les faits du corps, vous vivrez. *Rom.* VIII. 13

Offrez vos corps en sacrifices vivants, Saints, & agréables à Dieu ce qui est vôtre service raisonnable. *Rom.* XII. 1.

Ne savez vous pas que quand on court dans la lice, tous courent bien, mais vn seul remporte le prix ? courez tellement que vous le remportiez. Or quiconque Lutte vit entierement de regime ; et quant à ceux-là ils le font

ſont pour avoir vne Couronne corruptible, mais nous pour vne incorruptible : Je cours donc non pas ſans ſavoir comment, je combats, non point comme battant l'air ; Mais je mortifie mon corps, et je le reduis en ſervitude de peur qu'en quelque ſorte, Aprés avoir prêché aux autres je ne ſois trouvé moi-même non recevable 1 *Cor.* IX. 24—27.

Mortifiez donc vos membres qui ſont ſur la terre, la pailladiſe, la ſouilſûre, les affections déréglées, la mauvaiſe convoitiſe, et l'avarice, qui eſt vne idolatrie. Pour leſquelles choſes la colére de Dieu vient ſur les enfans de rebellion ; Depouillés le vieil-homme avec ſes actions, et revêtez le nouvel-homme, qui ſe renouvelle en connoiſſance, ſelon l'image de celui qui l'a créé. *Col.* III. 5. 6. 9. 10.

VI. Des Aſſemblées Publiques pour le ſervice Divin.

LE premier jour, Vous aurez vne Sainte convocation. Vous ne ferez aucune œuvre ſervile : Pareillement au dixieme de ce ſeptieme mois ſera le jour des propitiations, vous aurez en ce jour-là vne Sainte convocation. *Lev.* XXIII. 7. 27.

Vous chercherez l'Eternel là ou il habite, et y irez, aſſavoir au lieu que l'Eternel vôtre Dieu, aura choiſi d'entre toutes vos Tribus pour y mettre ſon Nom : Et Moyſe commanda aux Iſraelites, diſant, Quand tout Iſrael ſera venu pour comparoitre devant la face de l'Eternel, au lieu qu'il aura choiſi, alors tu liras cette Loi icy devant tout Iſrael, eux l'entendant, ayant aſſemblé le peuple, hommes et femmes, et leurs petits enfans, et ton étranger qui ſera dans tes portes, afin qu'ils entendent et aprennent, et craignent l'Eternel vôtre Dieu, et prennent garde à faire toutes les paroles de cette Loi-icy. Deut. XII. 5, XXXI. 10. 11. 12.

Quand ton Peuple d'Iſraël aura été battu par l'ennemi, d'autant qu'ils auront peché contre toi, & que ſe retournans vers toi, ils reclameront ton Nom, te faiſans requête, & ſuplication dans cette maiſon ici ; Exauce les, toi, des cieux, & pardonne le peché de ton peuple Iſrael. 1 *Roix.* VIII. 33. 34.

Et David dit, vous qui êtes les Chefs des peres des Levites, ſanctifiez vous, vous & vos freres ; & tranſportez l'Arche de l'Eternel le Dieu d'Iſrael, au lieu que je lui ai preparé. Parce que vous n'avez pas été à ce qui s'eſt fait la premiere fois, l'Eternel nôtre Dieu a fait bréche entre nous ; car nous ne l'avons point recherché comme il eſt ordonné. 1 *Chron* XV. 12. 13.

Alors Moyſe dit à Aaron, C'eſt ce dont l'Eternel avoit parlé, diſant, Je ſerai ſanctifié en ceux qui s'aprochent de moi ; & ſerai glorifié en la preſence de tout le Peuple. *Levit.* X. 3.

Et je tanſai les Magiſtrats, diſant, Pourquoi a t'on abandonné la maiſon de Dieu ? *Neh.* XIII. 11.

Eternel j'aime la demeure de ta maiſon, & le lieu auquel eſt le pavillon de ta gloire : Quand au palais de l'Eternel, châcun le glorifie en lui : Je te celebrerai en grande congregation, je te loüerai parmi vn grand peuple ; Mon ame a ſoif de Dieu, du Dieu fort & vivant, ô quand entrerai-

trerai-je& me preſenterai-je devant la face de Dieu? Je reduiſois en memoire ces choſes, ſavoir, le tems auquel je marchois en la troupe, & m'en allois tout doucement en leur compagnie avec vne voix de triomphe,& de louange juſques à la maiſon de Dieu, & qu'vne grande multitude de gens ſauteloit. *Pſ.* XXVI. 8. XXIX. 9. XXXV. 18. XLII. 2. 4.

Dieu a dit au méchant, qu'as-tu que faire de reciter mes ſtatuts & de prendre mon alliance en ta bouche; veu que tu hais la correction, & que tu as jetté mes paroles derriere toy. *Pſ.* L. 16. 17.

Eternel des armées combien ſont aimables tes Tabernacles; mon ame ne ceſſe de deſirer grandement, & même elle défaut apres les parvis de l'Eternel. Car mieux vaut vn jour en tes parvis, que mille ailleurs, J'aimerois mieux me tenir à la porte en la maiſon de mon Dieu, que de demeurer aux tentes des méchans, *Pſ.* LXXXIV. 1. 2. 10.

Le Dieu fort eſt grandement terrible au conſeil ſecret des Saints, redouté ſur ceux qui ſont à l'entour de lui. *Pſ.* LXXXIX. 7.

Je rendrai maintenant mes vœux à l'Eternel devant tout ſon Peuple, aux parvis de la maiſon de l'Eternel, au milieu de toy ô Jeruſalem; Loüez l'Eternel. *Pſ.* CXVI. 18. 19.

Je me ſuis rejoui à cauſe de ceux qui me diſoient, Nous irons en la maiſon de l'Eternel. *Pſ.* CXXII.

J'entrerai en ta maiſon avec des holocauſtes, et je te rendrai mes vœux que mes levres ont proferées, et ma bouche a prononcé lors que j'etois en détreſſe. *Pſ.* LXVI. 14. 15.

Quand tu entreras en la maiſon de Dieu, prens, garde à ton pié, et aproche toi pour ouïr, plûtôt que pour donner ce que donnent les fous, ſavoir le ſacrifice, car ils ne ſavent point qu'ils font mal. *Eccl.* V. 1.

Quand vous entrez pour vous preſenter devant ma face, qui a requis cela de vos mains que vous fouliez de vos pieds mes parvis. Quand vous etendrez vos mains Je cacherai ma face arriere de vous, mêmes quand vous multiplierez vos requêtes je ne les exaucerai point: vos mains ſont pleines de ſang. Lavez vous, netoyez vous, otés de devant mes yeux la malice de vos actions, ceſſez de mal-faire, aprenez à bien-faire, recherchez la droiture redreſſez celui qui eſt foulé, faites droit à l'orphelin, debatez la cauſe de la veuve; aprés cela venez dit l'Eternel & debatons nos droits; quand vos pechez ſeroient comme le cramoiſi, ils ſeront blanchis comme la neige, & quand ils ſeroient comme le vermillon, ils deviendront blancs comme la laine. Eſaie I. 12, 15, 16, 17, 18.

Pluſieurs peuples iront & diront, venez & montons en la montagne de l'Eternel, à la maiſon du Dieu de Jacob; & il nous enſeignera touchant ſes voyes, & nous cheminerons par ſes ſentiers; car la loy ſortira de Sion, & la parole de l'Eternel, de Jeruſalem. Eſaie. 11. 3.

Ainſi a dit l'Eternel, Je les amenerai auſſi à la montagne de ma Sainteté, & les rejouirai en la maiſon en laquelle on m'adreſſe des prieres; leurs Holocauſtes & leur ſacrifices ſeront acceptables ſur mon Autel. Car ma maiſon ſera apellée La maiſon de priére à tous peuples. Eſ. LVI. 4, 7.

Ne derobez-vous pas? ne tuez-vous pas? ne commettez-vous pas adultere? ne jurez-vous pas fauſſement? ne faites-vous pas des encenſemens à Bahal? n'allez-vous pas apres les Dieux etrangers que vous ne connoiſſez point? Toutefois vous venez et vous preſentez en cette maiſon ici, ſur laquelle mon Nom eſt reclamé, et vous dites nous avons eté delivrez pour faire toutes ces abominations-là; Cette maiſon-ci ſur laquelle mon Nom eſt reclamé devant vos yeux, n'eſt-elle pas devenue vne caverne de brigands? et voici moi-même je l'ai veu dit l'Eternel. Jer. VII. 9. 10, 11.

La voix de joye & la voix d'alegreſſe, la voix de l'Epoux, & la voix de l'Epouſe, & la voix de ceux qui diſent celebrez l'Eternel des armées; car l'Eternel eſt bon, d'autant que ſa gratuité demeure à toujours; alors qu'ils aportent oblation d'actions de graces en la maiſon de l'Eternel. *Jer.* XXXIII. 11.

Puis Jeremie donna charge à Baruc, diſant, Je ſuis retenu & ne puis entrer en la maiſon de l'Eternel. Tu y entreras donc, & liras au rôle que tu as écrit de ma bouche, les paroles de l'Eternel, le peuple l'oyant en la maiſon de l'Eternel, au jour du jeûne. *Jer.* XXXVI. 5, 6.

Là ou il y en a deux ou trois aſſemblez en mon Nom, je ſuis là au milieu d'eux. *Math.* XVIII. 20.

Jeſus chaſſa hors du Temple les vendeurs & les changeurs, leur diſant ne faites pas de la maiſon de mon Pere vn lieu de marché *Jean.* XII. 15, 16.

Aprez que J. Chriſt eut eté enlevé au Ciel, les Apôtres faiſoient de fréquentes aſſemblées, & ils enſeignoient le peuple leur annonçant hardiment la parole ſans etre retenus par aucune crainte, & ils ne ceſſoient d'annoncer Jeſus Chriſt. *Act.* I. 11. IV. 2. V. 42. XI. 26. XVIII. 28. XX. 20.

Et tous ceux qui croioient etoient enſemble en vn même lieu, & ils avoient toutes choſes communes, & ils perſeveroient tous en la doctrine des Apôtres, & en la communion, & fraction du pain, & aux prieres, & tous les jours ils perſeveroient tous d'vn accord dans le Temple, & rompant le pain de maiſon en maiſon, ils prenoient leur repas avec joye & ſimplicité de cœur. *Act.* II. 44, 42, 46.

Ils s'aſſembloient *auſſi* dans la maiſon de quelque diſciple, ou pluſieurs ſe trouvoient, & faiſoient des prieres, & ecoutoient ce que les Apôtres leur enſeignoient de la part de Dieu. *Act.* XII. 12. XVI. 13. X. 6, 33 34.

Puis donc, mes Freres que nous avons la liberté d'entrer dans les lieux Saints par le ſang de Jeſus, par le chemin qu'il nous a dedié, nouveau, & vivant, par le voile, c'eſt à dire, par ſa propre chair, & que nous avons vn Grand Sacrificateur commis ſur la Maiſon de Dieu; Allons avec vn vray cœur, dans vne pleine certitude de foi, ayant les cœurs purifiez de mauvaiſe conſcience, & le corps lavé d'eau nette; & prenons garde l'vn à l'autre, afin de nous inciter à la charité & aux bonnes œuvres; Ne laiſſant point nôtre mutuelle aſſemblée, comme quelques vns ont de coutume. *Heb.* X. 19.——25.

Com-

Comment Invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point crû ? & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler ? & comment entendront-ils s'il n'y a quelqu'vn qui leur prêche ? & comment prêchera-t'on, à moins qu'il n'y en ait qui ſoient envoyez ? Que tout homme ſoit donc prompt à écouter, & lent à parler ; Souffrons la ſaine doctrine ; N'ayons point les oreilles chatouilleuſes, pour nous aſſembler des Docteurs ſelon nos deſirs. *Rom.* X. 14. 15. *Jaq.* I. 19. 2*Tim.* IV, 3.

Quand vous vous aſſemblez pour manger la Cêne du Seigneur attendez vous l'vn l'autre, & ſi quelqu'vn a faim qu'il mange en ſa maiſon ; afin que vous ne vous aſſembliez point en jugement ; N'avez-vous donc point de maiſon pour manger & pour boire ? ou mepriſez-vous l'Egliſe de Dieu ? 1*Cor.* XI. 20. 33. 34. 22.

Lors que toute l'Egliſe s'aſſemble en vn corps ; Que toutes choſes s'y faſſent honnêtement, & avec ordre, & pour l'édification commune ; Car Dieu n'eſt point vn Dieu de confuſion mais de paix comme on voit dans toutes les Egliſes des Saints. Soit que quelqu'vn parle vne Langue inconnüe, que cela ſe faſſe par deux, ou tout au plus par trois, et cela par tour, mais qu'il y en ait vn qui interprête, Que s'il n'y a point d'interprête, qu'il ſe taiſe dans l'Egliſe, & qu'il parle à ſoy même, et à Dieu. 1*Cor* XIV. 23. 40. 26. 33. 27. 28.

Que les femmes qui ſont entre vous ſe taiſent dans l'Egliſe : Que ſi Elles veulent aprendre quelque choſe, qu'elles interrogent leurs maris dans la maiſon. 1. *Cor.* XIV. 34. 35.

Quand vous vous aſſemblez dans l'Egliſe *prenez garde qu'il n'y ait point* de partialitez entre vous ; et que vous ne vous aſſembliez pas en mieux, mais en pis ; Que s'il y a quelqu'vn qui aime à conteſter, nous n'avons pas vne telle coutume, ni auſſi les Egliſes de Dieu. 1*Cor.* XI. 18. 17. 16.

Au dernier tems il y aura des moqueurs cheminans ſelon leurs convoitiſes impies ; Ce ſont ceux qui ſe ſeparent eux-mêmes, des gens ſenſuels, n'ayant point l'Eſprit. *Jude* 18. 19.

Si ton frere ne t'écoute pas quand tu le reprens di-le à l'Egliſe, et ſ'il ne veut pas écouter l'Egliſe qu'il te ſoit comme vn Payen et vn peager. *Math.* XVIII. 17.

CHAP.

CHAPITRE, VIII.

De

Nos devoirs envers le prochain

ARTICLE, I.

De

L'amour du Prochain.

SOYEZ enclins par la charité fraternelle à montrer de l'affection l'vn envers l'autre : Soyez pleins de compaſſion l'vn envers l'autre, vous entr'aimant fraternellement : Car c'eſt ici ce que vous avez ouï dés le commencement, ſavoir, Que nous nous aimions l'vn l'autre. *Rom.* XII. 10. 1 *Pier.* III. 8. 1 *Jean*, III. 11.

Vous-mêmes êtes enſeignez de Dieu à vous aimer l'vn l'autre : Et nous avons ce commandement de ſa part, que celui qui aime Dieu, aime auſſi ſon Frere : Si quelqu'vn dit, J'aime Dieu, et il hait ſon Frere, il eſt menteur : car celui qui n'aime point ſon Frere lequel il voit, comment peut-il aimer Dieu, lequel il ne voit point. 1 *Theſſ.* IV. 9. 1 *Jean*, IV, 21. 20.

Mes bien-aimez, ſi Dieu nous a tant aimez, que d'envoyer ſon Fils pour être la propitiation pour nos pechez, nous devons auſſi nous aimer l'vn l'autre : Et par ceci tous connoitront que vous êtes mes diſciples, ſi vous avez de l'amour les vns pour les autres. 1 *Jean.* IV. 10. 11. *Jean*, XV. 12. XIII. 35.

Ne devez rien à perſonne, ſinon que vous vous aimiez l'vn l'autre ; car celui qui aime autrui, a accompli la Loi. Car ce qui eſt dit, Tu ne commettras point d'adultere ; Tu ne tueras point ; Tu ne deroberas point ; Tu ne diras point faux témoignage ; Tu ne convoiteras point ; et s'il y a quelqu'autre commandement, il eſt ſommairement compris en cette parole, Tu aimeras ton Prochain comme toi-même. La Charité ne fait point de mal au Prochain ; l'accompliſſement donc de la Loy c'eſt la charité. Or la fin du commandement c'eſt la charité qui procede d'vn cœur pur, d'vne bonne conſcience, et d'vne foi non feinte. *Rom.* XIII. 8. 9. 10. 1 *Tim.* I. 5.

Que la Charité ſoit ſans feinte : Naimez pas ſeulement de parole, et de langue, mais d'œuvre, et en verité. *Rom.* XII. 9. 1 *Jean*, III. 18.

Ayant

Ayant donc purifié vos ames dans l'obeiſſance à la verité par l'Eſprit, pour vous adonner à la Charité fraternelle, ſans feinte, aimez vous l'vn l'autre affectueuſement d'vn cœur pur : & par vne charité ſans feinte. 1 *Pier.* I. 22. 2 *Cor.* VI. 6.

Sur tout ayez entre vous vne ardente charité : car la charité couvrira vne multitude de deffauts : Que l'amour fraternelle demeure : Le Seigneur vous faſſe croitre & abonder de plus en plus en charité les vns envers les autres, & envers tous comme nous abondons auſſi envers vous. 1 *Pier.* IV. 8. *Heb.* XIII. 1. 1 *Theſſ.* III. 12.

Que celui qui a des intimes amis ſe tienne à leur amitié : parce qu'il y a tel ami qui eſt plus vni que le frere. *Prov.* XVIII. 24.

Ne quitte point ton ami, ni l'ami de ton pere ; mieux vaut le voiſin qui eſt prés, que le frere qui eſt loin. *Prov.* XXVII. 10.

L'Etranger qui ſejourne entre vous, vous ſera comme celui qui eſt né entre vous, et vous l'aimerez comme vous mêmes *Lev.* XIX 34.

Vous avez entendu qu'il a été dit, Tu aimeras ton prochain & haïras ton ennemi, Mais moi je vous dis, Aimez vous ennemis, Car ſi vous aimez ceux qui vous aiment, quel ſalaire en aurez vous ? Les péagers même n'en font-ils pas tout autant ? & ſi vous faites accueil ſeulement à vos freres, que faites vous plus que les autres ? Les péagers mêmes ne le font-ils pas auſſi ? *Math.* V. 43—47. *Luc.* VI. 32.

Tu n'vſeras point de vengeance, & ne la garderas point aux enfans de ton peuple ; mais tu aimeras ton prochain comme toy-même : Ne vous plaignez point les vns des autres, afin que vous ne ſoyez point condamnez : Voici, le juge ſe tient à la porte. Quiconque hait ſon frere eſt meurtrier : Nous etions autrefois rebelles vivans en malice & en envie, dignes d'etre haïs, & nous haïſſans l'vn l'autre. *Lev.* XIX. 18. *Jaq.* V. 9. 1 *Jean.* III. 15. *Tit.* III. 3.

ARTICLE II.

De

L'honneur et du reſpect que nous devons nous porter Les vns aux autres.

Prévenez vous les vns les autres par honneur : Ne regardez point chacun à ſon particulier, mais auſſi à ce qui concerne les autres. *Rom.* XII. 10. *Phil.* II. 4.

Que rien ne ſe faſſe par contention, ou par vaine gloire ; mais que l'vn eſtime l'autre par humilité de cœur plus excellent que ſoi-même. *Phil.* II. 3.

Portez honneur à tous : Si vous faites accueil ſeulement à vos freres, que faites-vous plus que les autres ? Les péagers même ne le font-ils pas auſſi ? Vous jeunes gens, aſſujettiſſez-vous aux anciens, et ayant tous de la ſoumiſſion l'vn pour l'autre, ſoyez parez par dedans d'humilité : parce que Dieu reſiſte aux orgueilleux, mais il fait grace aux humbles. 1 *Pier.* II. 17. *Math.* V. 47. 1 *Pier.* V. 5.

Ne

Ne repren pas rudement l'homme âgé : mais exhorte-le comme vn Pere ; les jeunes comme des freres ; les femmes âgées, comme des meres ; les jeunes, comme des sœurs, en toute pureté. 1 *Tim.* V. 1, 2.

Léve-toy devant les cheveux blancs, et honore la perſonne de l'ancien, et aye peur de ton Dieu, *Je ſuis l'Eternel : L'vn des malheurs que Dieu denonce aux Juifs par Eſaïe, c'eſt,* Que l'Enfant ſe portera arrogamment contre l'ancien, et l'homme abjet contre l'honorable. *Lev.* XIX. 32. *Eſa.* III. 5.

Honore les veuves qui ſont vraîment veuves : Celui qui mépriſe ſon prochain ſe détourne du droit chemin. 1 *Tim.* V. 3. *Prov.* XIV. 21.

Dieu me garde que j'aye acception de la perſonne d'aucun ; *& St. Jude nous donne ce caractere des Impies dont il parle,* Que leur bouche prononce des diſcours fort enflez, ayant en admiration les perſonnes pour leur profit. *Job.* XXXII. 21. *Jude.* 16.

Que perſonne ne ſe glorifie dans les hommes : Aprenez à ne point préſumer au delà de ce qui eſt ecrit ; depeur que l'vn pour l'autre vous ne vous enflez contre autrui. 1 *Cor.* III. 21. IV. 6.

Ceux qui delaiſſent la loi loüent le méchant ; mais ceux qui gardent la Loy leur font la guerre : Celui qui n'eſt pas recevable eſt mepriſable aux yeux du juſte ; mais il honore ceux qui craignent l'Eternel. *Prov.* XXVIII. 4. *Pſ.* XV. 4.

ARTICLE, III.

De

La Paix & de la Concorde.

OYEZ en paix entre vous : Pourchaſſez donc les choſes qui vont à la paix et qui ſont d'vne édification mutuelle ; Montrans toute débonnaireté envers tous les hommes. 1 *Theſſ.* V. 13. *Rom.* XIV. 19. *Tit.* III. 2.

Efforcez-vous à vivre paiſiblement, et à faire vos propres affaires : S'il eſt poſſible, et autant qu'il depend de vous ayez la paix avec tous les hommes. 1 *Theſſ.* IV. 11. *Rom.* XII. 18.

Cherchez la paix de la ville ; et du peuple, parmi lequel vous vivez : car en ſa paix, vous aurez paix. *Jer.* XXIX. 7. XXXVIII. 4.

Vn ſeul eſt vôtre Maitre, ſavoir Chriſt, et pour vous, vous êtes tous freres : C'eſt pourquoy, Soyez en paix entre vous, *Math.* XXIII. 8. *Marc.* IX. 50.

Soyez tous d'vn conſentement : Etant ſoigneux de garder l'vnité de l'Eſprit, par le lien de la paix ; Il y a vn ſeul corps, & vn ſeul eſprit comme auſſi vous êtes apellez à vne ſeule eſperance de vôtre vocation. Il y a vn ſeul Seigneur, vne ſeule Foi, vn ſeul Baptême, vn ſeul Dieu et Pere de tous, qui eſt ſur tous, & parmi tous, & en vous tous : Ainſi nous qui ſommes pluſieurs, ſommes vn ſeul corps en Chriſt, et chacun réciproquement membres l'vn de l'autre : Ou il n'y a ni Juif ni Grec ; ou il

n'y

n'y a ni ſerf, ni franc; ou il n'y a ni mâle ni femelle; car vous êtes tous vn en J. Chriſt. 1 *Pier* III. 8. *Eph.* IV. 3, 4, 5, 6. *Rom.* XII. 5. *Gal.* III. 28.

Si donc il y a quelque conſolation en Chriſt, ſi quelque communion d'eſprit, ſi quelques cordiales affections, & compaſſions; Rendez ma joye accomplie. tellement que vous ayez vn même ſentiment en ayant vne même charité, n'etant qu'vne même ame, et ayant les mêmes ſentimens: *Phil.* II. 12. *Act.* IV. 32.

Je vous prie, mes Freres par le Nom de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, que vous parliez tous vn même langage, qu'ils n'y ait point de partialitez entre vous; mais que vous ſoyez bien vnis en vn même ſens, et en vn même avis. 1 *Cor.* I. 10.

Le Dieu de patience, et de conſolation vous faſſe la grace d'avoir tous vn même ſentiment ſelon Jeſus Chriſt; Afin que tous d'vn même cœur, et d'vne même bouche vous glorifiez le Dieu et Pere de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt. *Rom.* XV. 5, 6.

Cheminons d'vne même regle pour les choſes auxquelles nous ſommes parvenus, et ayons vn même ſentiment: Perſiſtans en vn meme eſprit, combattant enſemble d'vn même courage par la foi de l'Evangile. *Phil.* III. 16. I. 27.

Que toute amertume, et colere, et ire, et crierie, et médiſance ſoient ôtées du milieu de vous, avec toute malice; Mais ſoyez bénins les vns envers les autres. *Eph.* IV. 31, 32.

Il y a de la cruauté dans la fureur, et du débordement dans la colere; mais qui pourra ſubſiſter devant la Zalouſie. *Prov.* XXVII. 4.

Ne deſirons point la vaine gloire, en nous provoquant l'vn l'autre et nous portant envie l'vn à l'autre: Et rejettons les queſtions folles, et qui ſont ſans inſtruction, ſachant qu'elles engendrent des debats; Le Serviteur du Seigneur ne doit pas être querelleux, mais doux envers tous. *Gal.* V. 26. 2 *Tim.* II. 23, 24.

N'ayes point de procez ſans occaſion avec aucun, ſ'il ne t'a pas fait le premier, quelque mal: Ne te hâte point à ſortir pour quereller, depeur que tu ne ſaches que faire à la fin, aprés que ton prochain t'aura rendu confus: Traitte tellement le different que tû as avec ton prochain, que tu ne revéles point le ſecret d'vn autre; de peur que celui qui l'ecoute ne te le reproche, et que tu en reçoives vn blâme qui ne ſ'efface point. *Prov.* III. 30. XXV. 8. 9. 10.

Le commencement d'vne querelle eſt comme quand on lache l'eau, mais avant que la mêlée apparoiſſe deporte toi de la querelle: Le Charbon eſt pour faire la braiſe, et le bois pour faire le feu; et l'homme querelleux pour exciter les debats. *Prov.* XVII. 14. XXVI. 21.

Tu n'iras point détractant parmi ton Peuple: Par faute de bois, le feu ſ'eteint, ainſi quand il n'y a point de raporteur la diſpute ceſſe; Le raporteur revéle le ſecret, et ſême la diviſion entre les plus grands amis; Mais

Mais celui qui eſt de cœur loyal, cele la choſe : *Lev.* XIX. 16. *Prov.* XXVI. 20. XI. 13. XVI. 28. XI. 13.

L'orgueuil ne produit rien que querelle ; mais la ſageſſe eſt avec ceux qui prennent conſeil : Chaſſe le moqueur, et la diſpute ſortira ; et la querelle ceſſera, enſemble l'ignominie : Car le moqueur enlace la Cité ; mais les ſages appaiſent la colére. *Prov.* XIII. 10. XXII. 10. XXIX. 8.

D'ou viennent les debats, et les querelles entre vous ? n'eſt-ce point d'icy, ſavoir de vos voluptez, qui combattent dans vos membres ? Vous convoitez, et vous n'avez point ; vous êtes envieux et jaloux, et vous ne pouvez obtenir, vous vous querelez, et vous debatez, et vous n'avez point ce que vous deſirez, parce que vous ne le demandez, point. *Jaq.* IV. 1. 2.

Qui aime le débat, aime le mal : C'eſt vne gloire à l'homme de ſe déporter de procés ; mais tout fou fait connoitre qu'il ſ'en mêle : *Prov.* XVII. 19. XX. 3.

Le ſort fait ceſſer les procés, et fait les partages entre les puiſſans *Prov.* XVIII. 18.

Puis-qu'il y a parmi vous de l'envie, et des diſſenſions, et des partialitez, n'étes-vous pas charnels, et ne cheminez vous pas à la façon des hommes ? Car quand l'vn dit, Pourmoy, je ſuis de Paul, et l'autre, pour moi, je ſuis d'Apollos ; n'etes-vous pas charnels ? Qui eſt donc Paul, ou qui eſt Apollos ; ſinon des Miniſtres par leſquels vous avez crû, ſelon que le Seigneur a donné à chacun ? 1 *Cor.* III. 3. 4. 5.

Chriſt-eſt-il diviſé ? Paul à-t'il été crucifié pour vous ? ou avez-vous été baptiſez au Nom de Paul 1 *Cor.* I. 13.

Si vous avez vne envie amere, et de l'irritation en vos cœurs, ne vous glorifiez point, et ne mentez point contre la verité. Car ce n'eſt point là la ſapience qui deſcend d'en-haut : mais elle eſt terréſtre, ſenſuelle, & diabolique. Car ou il y a de l'envie & de l'irritation, là eſt le trouble, & toute œuvre méchante. Mais la ſapience qui eſt d'en-haut, premierement, eſt pure, puis paiſible, moderée, traittable, pleine de miſericorde, & de bons fruits, ne faiſant point beaucoup de difficultez, & elle eſt ſans hypocriſie. *Jaq.* III. 14—17.

Il faut qu'il y des ait partialitez, & même des hereſies parmi vous ; afin que ceux qui ſont dignes d'aprobation, ſoient manifeſtez parmi vous. 1 *Cor.* XI. 18. 19.

Jeſus dit à ſes diſciples, Il ne ſe peut faire qu'il n'arrive des ſcandales ; toutefois malheur à celui par qui ils arrivent ; Il lui vaudroit mieux qu'on lui mit vne pierre de meule à l'entour de ſon cou, et qu'il fut jetté dans la mer, que de ſcandaliſer vn ſeul de ces petits. *Luc.* XVII. 1. 2.

Celui qui veut aimer ſa vie, & voir ſes jours bien-heureux, qu'il garde ſa langue de mal, et ſes lévres de prononcer aucune fraude ; Qu'il ſe détourne du mal, et qu'il faſſe le bien, qu'il cherche la paix, et qu'il la pourchaſſe. 1 *Pier.* III. 10. 11.

Tout Royaume diviſé contre ſoi-même, ſera reduit en deſert : et toute ville, ou maiſon diviſée contre ſoi-même, ne ſubſiſtera point. *Math.* XII. 25.

Voicy

Voicy ô que c'eſt vne bonne choſe, et vne choſe plaiſante, que les freres s'entretiennent bien enſemble ! Deux hommes chemineront-ils enſemble, s'ils ne ſont pas d'accord entr'eux. *Pſ.* CXXXIII. 1. *Amos.* III. 3.

Si Vous vous mordez, et vous dévorez les vns les autres, prenez garde que vous ne ſoyez conſumez l'vn par l'autre : *Gal.* V. 15.

Mais moi je vous dis, Que quiconque ſe met en colére contre ſon frere, ſans cauſe, ſera puniſſable par jugement ; et qui dira à ſon frere, Racha, ſera puniſſable par conſeil ; et qui lui dira, Fou, ſera puniſſable par la gehenne du feu *Math.* V. 22.

Bienheureux, ſont ceux qui procurent la paix ; car ils ſeront apellez Enfans de Dieu : Mais celui qui met debat entre ſes freres, eſt haï de Dieu. *Math.* V. 9. *Prov.* VI. 19. 16.

La charité eſt d'vn eſprit patient ; elle eſt benigne ; la Charité n'eſt point envieuſe ; la Charité n'uſe point d'inſolence ; elle ne s'enfle point ; Elle ne ſe porte point des-honnêtement ; elle ne cherche point ſon propre profit ; elle ne s'aigrit point ; elle ne penſe point à mal ; elle ne ſe réjouit point de l'injuſtice ; mais elle ſe réjouit de la verité ; Elle endure tout, elle croit tout, elle eſpere tout, elle ſupporte tout. La charité ne perit jamais ; Or maintenant ces trois choſes demeurent, la Foi, l'Eſperance, et la Charité ; mais la plus grande de toutes c'eſt la Charité. 1 *Cor.* XIII. 4, 5, 6, 7, 8, 13.

ARTICLE, IV.

DE

La Juſtice, conſiderée, en general.

AINSI a dit l'Eternel, Faites jugement et juſtice, & delivrez celui qui aura été pillé d'entre les mains de celui qui lui fait tort ; ne foulez point l'orphelin, ni l'étranger, ni la veuve, et n'uſez d'aucune violence, et ne répandez point le ſang innocent. Tu ſuivras la juſtice en toute integrité, afin que tu vives. *Jer.* XXII. 3. *Deut.* XVI. 20.

Toutes les choſes que vous voulez que les hommes vous faſſent, faites-les leur auſſi ſemblablement, car c'eſt la loy, et les Prophétes, *Math.* VII. 12.

Rendez à Chacun ce qui leur eſt dû ; à qui le tribut, le tribut ; à qui le péage, le péage ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur. *Rom.* XIII. 7.

Ephraïm eſt vn marchand, il y a en ſa main des balances trompeuſes, aimant à faire extorſion. *Hoſée.* XII. 8.

Qui eſt fidelle en peu de choſe, il eſt auſſi fidelle dans les grandes choſes ; & celui qui eſt injuſte en tres peu de choſe, eſt injuſte auſſi dans les grandes choſes : Si donc vous n'avez pas été fidelles dans les richeſſes iniques, qui vous confiera les grandes richeſſes. *Luc.* XVI. 10, 11.

Faire ce qui eſt juſte & droit, c'eſt vne choſe que l'Eternel aime mieux que le ſacrifice : Et c'eſt vne joye au juſte de faire ce qui eſt droit; mais les ouvriers d'iniquité ont en averſion la juſtice & l'equité. *Prov.* XXI. 3. 15.

L'homme qui ſera juſte, & qui fera ce qui eſt juſte & droit ; ce qui n'aura foulé perſonne, qui aura rendu le gage à ſon débiteur qui n'aura point ravi le bien d'autrui, qui aura donné de ſon pain à celui qui avoit faim, & qui aura couvert d'vn vêtement celui qui étoit nud, qui naura rien prêté à vſure, & n'aura point pris de ſurcroit, & qui aura détourné ſa main de l'iniquité & qui aura fait vn droit jugement entre vn homme & l'autre, qui aura cheminé en mes ſtatuts, & aura gardé mes ordonnances pour faire verité ; celui-là eſt juſte, pour vrai il vivra, dit le Seigneur l'Eternel, *Ezech.* XVIII. 5, 7, 8. 9.

Ne faites point de mal à la veuve, ni à l'orphelin, ni à l'etranger, ni à l'affligé, & ne penſez aucun mal en vos cœurs châcun contre ſon frere. *Zach.* VII. 10.

Ne machine point de mal contre ton prochain, puis qu'il habite en aſſurance avec toi : Celui qui penſe à faire mal, on l'apellera, Songe malice. *Prov.* III. 29. XXIV. 8.

C'eſt déja vn grand défaut en vous, de ce que vous avez des procés entre vous. Pourquoy n'endurez-vous pas plûtôt qu'on vous faſſe tort ? Pourquoy ne ſouffrez-vous pas pluſtôt du dommage ? Mais vous faites tort, & cauſez du dommage, & même à vos freres ; Ne ſavez-vous pas que les injuſtes n'hériteront point le Royaume de Dieu. 1 *Cor.* VI. 7, 8, 9.

Il n'eſt pas bon d'avoir égard à l'aparence des perſonnes ; car pour vn morceau de pain l'homme commettroit forfait : Mais celui qui fait injuſtement recevra ce qu'il aura fait injuſtement : Comme tu as fait, ainſi te ſera-t'il fait; ta recompenſe retournera ſur ta tête. *Prov.* XXVIII. 21. *Col.* III. 25. *Abdias* 15.

Malheur ſur ceux qui juſtifient le méchant pour des préſens, & ôtent à chacun des juſtes ſon droit : Malheur ſur toi qui fourrage, & qui n'as point été fourragé, & ſur toi qui te portes deloyaument, & qui n'as point été traité déloyaument ; ſi tôt que tu auras achevé de fourrager, tu ſeras fourragé, & ſi tôt que tu auras achevé de te porter deloyaument on te traitera déloyaument : De telle meſure que vous meſurerez, on vous meſurera reciproquement auſſi. *Eſ.* V. 22, 23. XXXIII. 1. *Math.* VII. 2.

Celui qui rend le mal pour le bien, le mal ne partira point de ſa maiſon *Prov.* XVII. 13.

Ne rendez à perſonne mal pour mal, *Rom.* XII. 17. Quiconque fait iniquité eſt en abomination devant l'Eternel ton Dieu. *Deut.* XXV. 16.

ARTICLE V.

Des Differentes eſpeces d'injuſtice.

1. Du meurtre.

TU ne tüeras point. *Exode* XX. 13. Je redemanderai vôtre ſang de la main de l'homme; Qui aura répandu le ſang de l'homme en l'homme, ſon ſang ſera répandu, Car Dieu a fait l'homme à ſon image. *Gen.* IX. 5. 6.

Quand vn homme aura haï ſon prochain, & lui aura dreſſé des embuches, & ſe ſera elevé contre lui, & l'aura frapé à mort; Ton œuil ne l'épargnera point; mais tu racleras d'Iſrael la coulpe du ſang innocent, & bien te fera: Afin que le ſang de celui qui eſt innocent ne ſoit pas épandu parmi ton païs, lequel l'Eternel ton Dieu te donne en héritage, & que tu ne ſois pas coupable de meurtre. *Deut.* XIX. 11. 13. 10.

C'eſt ici comme on procedera envers le meurtrier, lequel ſ'en ſera enfui là, afin qu'il vive; Celui qui aura frapé ſon prochain par mégarde, & ne l'ayant point haï auparavant; ſ'il l'a pouſſé, ou jetté ſur lui quelque choſe, mais ſans deſſein, ou quelque pierre, ſans l'avoir vû, & qu'il meure, & qu'il ne lui fut pas ennemi, & n'eut point cherché ſon mal; Alors l'aſſemblée jugera entre celui qui a frapé, & le garant du ſang; Il n'eſt point coupable de mort, d'autant qu'il ne haïſſoit point ſon prochain auparavant; il ſe retirera dans vne des trois villes de refuge, & y demeurera juſqu'à la mort du Souverain Sacrificateur, ſans en ſortir. *Deut.* XIX. 4. 6. *Nomb.* XXXV. 15. 22. 23. 24. 25.

Si quelqu'vn a frapé ſon ſerviteur, ou ſa ſervante d'vn bâton, tellement qu'il ſoit mort ſous ſa main, on ne manquera point d'en faire punition. *Ex.* XXI. 20.

Si vn larron eſt trouvé à rompre, & qu'il ſoit frapé, dont il meure, celui qui l'aura frapé ne ſera point coupable de meurtre. *Ex.* XXII. 2.

Quiconque tuera quelqu'vn, le meurtrier ſera condamné à la mort ſur le temoignage des temoins; mais vn ſeul temoin ne ſuffira point contre qui que ce ſoit pour le faire mourir. *Nomb.* XXXV. 30.

Vous ne prendrez point de prix pour la vie du meurtrier, lequel eſt digne de mort; mais on le fera mourir: Auſſi ne prendrez-vous point de prix pour le laiſſer enfuir à la ville de ſon refuge, ni pour le laiſſer retourner habiter au païs juſqu'à la mort du Sacrificateur. Et vous ne ſouillerez point le païs auquel vous êtes; car le ſang ſouille le païs; & il n'y aura aucune expiation pour le païs à cauſe du ſang qui aura été repandu en lui, ſinon par le ſang de celui qui l'aura repandu. *Nomb.* XXXV. 31. 32. 33.

Malheur

Malheur à celui qui répand en tems de paix le ſang qu'on répand en tems de guerre : Et qui condamne & met à mort le juſte, qui ne lui reſiſte point. 1 *Roix*, II. 5. *Jaq.* V. 6.

L'Eternel a en abomination l'homme de ſang : Les hommes ſanguinaires ne parviendront jamais à la moitié de leurs jours. *Pſ.* V. 6. LV. 23.

2. De Fraper & battre Son Prochain.

Celui qui aura frapé ſon pere ou ſa mére, on le fera mourir de mort ; Si quelques-vns ont eu querelle, & que l'vn ait frapé l'autre d'vne pierre, ou du poing, dont-il ne ſoit point mort ; mais en ſoit tombé au lit ; ſ'il ſe léve, & marche dehors ſ'apuyant ſnr ſon bâton, celui qui l'aura frapé en ſera quitte, ſeulement il payera pour le tems qu'il aura perdu, et le fera guerir entierement : Quand quelques vns ſe battront, et auront frapé vne femme groſſe, en ſorte qu'elle en accouche, ſi l'accident n'eſt point mortel, il faudra qu'il ſoit condamné a l'amende, ſelon que le mari de la femme voudra lui impoſer, et il la payera ſelon qu'en ordonneront les juges ; Mais ſi l'accident eſt mortel, tu donneras vie pour vie. Oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, playe pour playe, meurtriſſûre pour meurtriſſûre. *Exode* XXI. 15, 18. 19, 22——25.

Quand quelqu'vn aura outragé ſon prochain ; comme il a fait, ainſi lui ſera-t'il fait. *Levit.* XXIV. 19.

Maudit ſoit celui qui frappe ſon prochain en cachette, *Deut.* XXVII. 24.

3. De l'Adultere.

Tu ne commettras point d'Adultere. *Ex.* XX. 14. Quant à l'homme qui aura commis adultere avec la femme d'vn autre, on fera mourir de mort l'homme et la femme adulteres. *Lev.* XX. 10.

Quand la femme d'vn homme ſe ſera debauchée, et aura commis forfait contre lui, et qu'etant en la puiſſance de ſon mari, vn autre que lui aura habité avec elle, Le Sacrificateur la fera jurer par ſerment d'execration, et lui fera boire les eaux de Zalouſie, et l'execration du ſerment ſera ſur cette femme là au milieu de ſon Peuple. *Liſez*, *Nombres* V. 12——30.

Qui commet adultere avec vne femme eſt depourvû de ſens, et détruit, ſon ame; Il trouvera playe et ignominie, et ſon opprobre ne ſera point effacé Car la jalouſie furieuſe du mari n'epargnera point l'adultere au jour de la vengeance ; Il n'aura égard à aucune rançon, et ne prendra rien à gré, quand même tu ajouterois préſent ſur preſent. *Prov.* VI. 32—35.

4. Du Viol.

Quand vne jeune fille vierge ſera fiancée à vn homme, et que quelqu'vn l'aura trouvée en la ville, et aura couché avec elle, ils ſeront tous deux aſſommez de pierres, et ils mourront ; La jeune fille, parce qu'elle n'a point

crié

crié étant en la ville, et l'homme parce qu'il a violé la femme de ſon prochain ; et tu racleras le mal du milieu de toy. *Deut.* XVII. 25. 24.

Mais ſi quelqu'vn trouve aux champs vne jeune fille fiancée, et lui fait violence et couche avec elle, alors, l'homme qui aura couché avec elle, mourra lui ſeul ; Mais tu ne feras rien à la jeune fille, il n'y a point en elle de peché digne de mort ; Car ce cas eſt tel, comme ſi quelqu'vn ſ'élevoit contre ſon prochain, et lui ôtoit la vie. *Deut:* XXII. 25. 26.

Si quelqu'vn a ſuborné vne vierge non fiancée, et a couché avec elle, il faut qu'il la prenne auſſi tôt pour ſa femme, *ſi ſes parents y conſentent*, mais ſi ſon Pere refuſe de la lui donner en mariage, il lui comptera autant d'argent qu'on en donne pour le doüaire des vierges. Savoir cinquante ſicles d'argent. *Exode* XXII. 16. 17. *Deut.* XXII. 29.

Qu'il n'y ait point entre les filles d'Iſraël aucune paillarde, ni entre les fils d'Iſraël aucun proſtitué à paillardiſe. Tu n'aporteras point en la maiſon de l'Eternel ton Dieu, pour aucun vœu, le ſalaire d'vne paillarde, ni le prix d'vn chien ; car ces deux choſes ſont en abomination devant l'Eternel ton Dieu. *Deut.* XXIII. 17, 18.

5. Du Larrecin.

Tu ne déroberas point : *Exod.* XX. 15. Tu ne tromperas point ton prochain, & ne le pilleras point. *Lev.* XIX. 13.

Celui qui aura derobé vn homme, & l'aura vendu, ou ſ'il eſt trouvé entre ſes mains, on le fera mourir de mort. *Exod.* XXI. 16. *Deut.* XXIV. 7

Si quelqu'vn à volé vn bœuf, ou quelque menüe bête, & l'a tuée ou vendüe, il reſtituera cinq bœuf pour chaque bœuf, & quatre menues bêtes pour chaque menüe bête, qu'il aura volé. Si le larrecin eſt trouvé entier entre ſes mains ſoit bœuf, âne, ou menüe bête en vie, il rendra le double *Ex.* XXII. 1, 4.

Si le voleur eſt trouvé perçant vne maiſon aprés le ſoleil levé ; Il fera entiere reſtitution, & ſ'il n'a pas dequoi, il ſera vendu pour ſon larrecin. *Il étoit permis de le tuer, ſ'il étoit trouvé de nuit ſur le fait, comme nous l'avons dit ci-deſſus, mais on ſe rendoit coupable de meurtre ſi le ſurprenant ſur le fait, apres le ſoleil levé, on le tuoit.* Exod. XXII. 2, 3.

Quand tu entreras en la vigne de ton prochain, tu pourras bien manger des raiſins ſelon ton appetit juſqu'à en être raſſaſié ; mais tu n'en mettras point dans ton vaiſſeau: Quand tu entreras dans les blés de ton prochain, tu pourras bien arracher des épis avec ta main, mais tu ne mettras point la faucille dans les blés de ton prochain. *Deut.* XXIII, 24, 25

Qui pille ſon pere ou ſa mere, & dit que ce n'eſt point mal-fait eſt compagnon de l'homme diſſipateur. *Prov.* XXVIII. 24.

Que celui qui déroboit ne dérobe plus ; mais pluſtôt qu'il travaille en faiſant de ſes mains ce qui eſt bon ; afin qu'il ait dequoi départir à celui qui en a beſoin, *Eph.* IV. 28.

Celui

Celui qui partage avec le larron, hait ſon ame. *Prov.* XXIX. 24. Quiconque dérobe ſera retranché *Zach.* V. 3. 4. Que nul de vous ne ſouffre comme Larron, 1 *Pierre* IV. 15.

6. Du tort & du dommage qu'on peut cauſer au prochain.

Ne tranſporte point la borne ancienne, que tes peres ont faite : Car Maudit ſoit celui qui tranſporte la borne de ſon prochain, *Prov.* XXII. 28. *Deut.* XXVII. 17. Si quelqu'vn fait manger vn champ ou vne vigne, ayant lâché ſa bête pour paître au champ d'autrui ; il fera reſtitution du meilleur de ſon champ, & du meilleur de ſa vigne. *Exod.* XXII. 5.

Si le feu ſort, & trouve des épines, & que le blé qui eſt en tas, ou debout, ou le champ ſoit conſumé celui qui aura allumé le feu, reſtituera entierement ce qui en aura été brulé *Exod.* XXII. 6.

Si quelqu'vn a emprunté de ſon prochain quelque bête, & qu'elle ſe gâte, ou qu'elle meure, ſon maître n'y etant point preſent, il ne manquera point à la rendre : Mais ſi le proprietaire eſt avec elle celui qui l'avoit empruntée ne rendra rien pour le dommage, ſ'il l'a louée, il en payera le loüage. *Exode.* XXII. 14, 15.

Quand il ſ'agira de quelque choſe de quelle nature que ce ſoit ou il y aura forfait, ſoit qu'il ſ'agiſſe de quelque bœuf, ou de quelqu'Ane, ou de quelque menüe bête. ou de quelque vêtement, ou même de quelque choſe perdüe, que quelqu'vn reclamera, la cauſe des deux parties viendra devant les juges ; & celui que les juges condamneront rendra le double à ſon prochain. *Exode* XXII. 9.

Celui qui aura frapé vne bête à mort, il la rendra bête pour bête, *Lev.* XXIV. 18.

7. D'opprimer ſon prochain,

Ne faites violence à perſonne. *Luc.* III 14. Que nul de vous ne foule ſon prochain ; mais craignez vôtre Dieu, car je ſuis l'Eternel vôtre Dieu. *Lev.* XXV. 17. N'exigez rien outre ce qui vous eſt ordonné. *Luc,* III. 13.

Ne faites point de tort à la veuve, ni à l'orphelin, ni à l'étranger, ni à l'affligé, & ne penſez aucun mal en vos cœurs contre vôtre frere. *Zach.* VII. 10. Tu ne fouleras point, et n'opprimeras point l'etranger ; car vous avez été étrangers au païs d'Egypte. *Ex.* XXII. 21. Ne pille point le chetif, parce qu'il eſt chetif, et ne foule point l'affligé en la porte (*c'eſt à dire en jugement*:) Car l'Eternel menera leur cauſe, et volera l'ame de ceux qui les auront volez. *Prov,* XXII, 22. 23.

Tu ne feras point de tort au mercenaire pauvre & neceſſiteux d'entre tes freres, ou d'entre les étrangers qui demeurent en ton païs, en quelqu'vne de tes maiſons; Tu lui donneras ſon loyer le jour même qu'il aura travaillé, avant que le ſoleil ſe couche; car il eſt pauvre, & c'eſt ce

à quoi

à quoi s'attend ſon ame : afin qu'il ne crie point contre toi à l'Eternel, & qu'il n'y ait pas du peché en toy. *Deut.* XXIV. 14. 15.

Le loyer de ton mercenaire ne demeurera point par devers toi juſques au lendemain. *Levit:* XIX. 13.

Hola, toi qui bâtis ta maiſon par injuſtice. & ſes étages ſans droiture, qui te ſers pour néant de ton prochain, & ne lui rens point le ſalaire de ton travail; Qui dis, je me bâtirai vne grande maiſon, & des êtages bien airés, elle eſt lambriſſée de cédre, & peinte de vermillon, Tes yeux & ton cœur ne ſont adonnez qu'au gain des-honnête, & à faire tort, & oppreſſion; Cela n'eſt pas me connoitre dit l'Eternel. *Jer:* XXII. 13. 14. 17. 16.

Celui qui fait tort au pauvre des-honore celui qui l'a fait; mais celui-là honore ſon Createur qui a pitié du miſerable. *Prov.* XIV. 31.

L'homme qui eſt pauvre & qui fait tort aux autres pauvres, eſt comme vn ravage d'eaux par lequel le pain défaut, *Prov.* XXVIII. 3.

Si tu fais quelque vente à ton prochain, ou ſi tu achetes quelque choſe de ton prochain, que nul de vous ne foule ſon frere. *Lev:* XXV. 14.

Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, ſavoir au pauvre, tu n'agiras point avec lui comme vn uſurier, vous ne mettrez point ſur lui d'uſure: *Exode:* XXII. 25.

Tu ne lui donneras point de tes vivres, pour en faire ton profit. *Levit:* XXV. 37.

Que vous revient-il de fouler mon Peuple, & d'écraſer la face des affligez? dit le Seigneur, l'Eternel de armées. *Eſ:* III. 17.

Celui qui fait tort au pauvre pour accroitre ſes richeſſes, tombera certainement dans l'indigence. *Prov:* XXII. 16.

Tu as pris uſure pour augmenter tes richeſſes, tu as fait du gain deſhonnête ſur ton prochain en uſant de circonvention; & tu m'as oublié, dit le Seigneur l'Eternel. *Ezech:* XXII. 12.

Tu as prophané tes Sanctuaires par la multitude de tes Iniquitez, en uſant mal de ton trafic, c'eſt pourquoi j'ai fait ſortir du feu du milieu de toi lequel t'a conſumé, & je t'ai reduit en cendre ſur la terre, en la préſence de tous ceux qui les voyent. *Ezech:* XXVIII. 18.

Celui qui accroit ſon bien par uſure, & par gain des-honnête, l'amaſſe pour ceux qui auront pitié du pauvre. *Prov.* XXVIII. 8.

Le mechant emprunte, & ne rend point: Il foule l'affligé & le pauvre & ravit par violence le bien d'autrui, il ne rend point le gage. *Pſ.* XXXVII. 21. *Ezech.* XVIII. 12.

Le peuple maudira celui qui retient le froment; mais la benediction ſera ſur la tête de celui qui le debite. *Prov:* XI. 26.

Malheur ſur celui qui aſſemble ce qui n'eſt pas à lui, & juſques à quand fera-t'il cela, & entaſſera-t'il la boüe épaiſſe ſur lui? Malheur ſur celui qui bâtit la ville avec le ſang, & qui établit la ville avec iniquité. *Habacu.* II. 6. 12.

Ny les larrons, ni les avares, ni les raviſſeurs, n'heriteront point le Royaume de Dieu, 1 *Cor.* VI, 10.

Mieux vaut vn peu avec juſtice, qu'vn gros revenu, ſur lequel on n'a point de droit. *Prov.* XVI. 8.

8. De la fraude.

Que perſonne ne foule, ou ne faſſe ſon profit au dommage de ſon frere en aucune affaire; d'autant que le Seigneur eſt le vengeur de toutes ces choſes. 1. *Theſſ.* IV. 6.

Vous faites tort & cauſez du dommage, & même à vos freres; Pourquoi n'endurez vous pas pluſtôt qu'on vous faſſe tort? Pourquoi ne ſouffrez vous pas plutôt du dommage? Ne ſavez-vous pas que les injuſtes n'heriteront point le Royaume de Dieu? 1 *Cor.* VI. 8, 7. 9.

N'avons-nous pas tous vn Pere ? Un ſeul Dieu fort ne nous a-t'il pas créez? pourquoi vn châcun agit-il frauduleuſement avec ſon frere? *Mal.* II. 10.

Vous ne mentirez aucun de vous à ſon prochain ; Vous ne ferez point d'iniquité en jugement, ni en régle, ni en poids, ni en meſure ; Vous aurez les balances juſtes, les pierres à peſer juſtes, l'Epha juſte & le Hin juſte. *Levit.* XIX. 11. 35. 36.

Tu n'auras point dans ton ſac deux ſortes de pierres à peſer, vne grande, et vne petite: Il n'y aura point auſſi en ta maiſon deux ſortes d'Epha vn grand, et vn petit ; Car quiconque fait cela, quiconque fait iniquité eſt en abomination devant l'Eternel ton Dieu; Mais tu auras les pierres à péſer entieres & juſtes, pareillement l'Epha entier et juſte, afin que tes jours ſoient prolongez ſur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne. *Deut.* XXV. 13. 14. 15. 16.

Quand quelqu'vn aura peché, et aura commis vn forfait contre l'Eternel, mentant à ſon prochain pour vn depôt, ou pour vne choſe qu'on aura miſe entre ſes mains, ſoit qu'il l'ait ravie, ſoit quil ait extorqué quelque choſe par violence à ſon prochain; Ou s'il a trouvé quelque choſe perdüe, & qu'il mente là deſſus, ou s'il jure fauſſement, ſur aucune choſe de celles pour leſquelles les hommes ont accoutumé de pecher; S'il arrive donc qu'il ait péché & qu'il ſoit trouvé coupable, il rendra la choſe qu'il aura ravie, ou extorquée par violence, ou le depôt qui lui avoit été confié, ou la choſe perdüe qu'il aura trouvée, Ou tout ce dont il a juré fauſſement, il reſtituera le principal, & adjoutera la cinquieme partie de la valeur de la choſe par deſſus; et le donnera à celui à qui elle apartenoit, le jour même qu'il ſera trouvé coupable. *Levit.* VI. 2——5.

Il eſt mauvais, il eſt mauvais dit l'acheteur, mais quand il s'en va il ſe vante *Prov.* XX. 14.

Chacun n'a t'il pas encore vne maiſon de méchant, des threſors de méchanceté, vn Epha court, deteſtable? Tiendrai-je pour net celui qui a de fauſſes balances, et de fauſſes pierres à peſer. *Michée.* VI. 10. 11.

La fauſſe balance eſt abomination à l'Eternel ; mais le poids juſte lui plait. *Prov.* XI, 1.

Double

Double poids, et double meſure ſont tous deux abomination à l'Eternel. *Prov.* XX. 10.

9. Du faux témoignage

Tu ne diras point, faux temoignage contre ton prochain. *Exode.* XX, 16.

Ne ſois point témoin contre ton prochain ſans neceſſité et voudrois-tu t'en faire croire par tes levres? *Prov.* XXIV. 28.

Ne leve point de faux bruit, ne t'aſſocie point avec le mêchant pour étre faux temoin: Eloigne toi de toute parole fauſſe; et ne fai point mourir l'innocent, et le juſte; car je n'abſoudrai point le mêchant *Exo:* XXIII. 1. 7.

Ne va point faiſant le délateur parmi tes peuples; et ne te dreſſe point contre le ſang de ton prochain, Je ſuis l'Eternel. *Levit.* XIX. 16.

Quand quelque faux temoin ſ'elevera contre quelqu'vn, pour dépoſer contre lui de revolte: Si les Juges apres vne diligente enquête trouvent que ce témoin ſoit faux, et qu'il ait depoſé fauſſeté contre ſon frere; Faites lui ainſi qu'il avoit machiné de faire à ſon frere, et ainſi ôte le mal du milieu de toi: Afin que les autres, oyans cela, craignent, et ne faſſent plus vne ſemblable mechancheté au milieu de toi: Que ton œil ne l'epargne point; vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main. *Deut.* XIX. 16. 18. 19. 20, 21.

Le témoin véritable delivre les ames; mais le faux dégorge menteries. L'homme qui porte faux témoignage contre ſon prochain eſt vn marteau, vne epée, et vne fléche aigüe: Le faux témoin ne demeurera point impuni, et celui qui profére menſonges n'échapera point. *Prov.* XIV. 25. XXV. 18. XIX. 5.

Quand vne perſonne aura péché, parce qu'elle aura ouï la voix d'adjuration, pour vne choſe dont elle ſera témoin, ſoit qu'elle l'ait vüe, ſoit qu'elle l'ait ſçüe, et ne l'aura point declarée; elle portera ſon iniquité. *Levit:* V. 1.

10. Du faux Jugement.

Ne faites point d'iniquité en jugement; n'aye point acception de la perſonne du pauvre, et auſſi ne porte point de reſpect à la perſonne du grand; rend juſte jugement à ton prochain: *Levit.* XIX. 15.

Les fils de Samuël ne ſuivirent point les traces de leur Pere, au contraire ils ſ'abandonnérent à l'avarice, et prenoient des preſens, et pervertiſſoient le droit. 1 *Sam.* VIII. 3.

Amendez entierement vos voyes et vos faits. Que ſi vous faites droit jugement entre l'homme et ſon prochain, et n'oprimiez point l'etranger, ni l'orphelin, ni la veuve; et ne répandiez point le ſang innocent; Je ferai que vous habiterez de ſiecle en ſiecle, en ce lieu-ci *Jer.* VII. 5. 6. 7.

Ne fui point les grands pour faire mal ; & ne ren point ſentence en yn procés, panchant à tenir le parti des grands, pour pervertir le droit. Auſſi n'aye point d'egard au pauvre en ſon procés, *Ex :* XXIII. 2. 3.

Quand on froiſſe ſous ſes pieds tous les priſonniers de la terre; quand on renverſe le droit de l'homme en la preſence du Tres-haut quand on fait tort à l'homme en ſon procés ; Le Seigneur ne le voit-il point ? *Lament*: III. 34. 35. 36.

Malheur à ceux qui juſtifient le méchant pour des preſens, & raviſſent le droit aux juſtes. *Eſ.* V. 23.

Celui qui abſout le méchant, & celui qui condamne le juſte, ſont tous également vne choſe abominable à l'Eternel, *Prov.* XVII. 15.

Qu'vn ſeul têmoin ne comparoiſſe point contre aucun, pour dépoſer de quelque forfait, ou péché que ce ſoit qu'il ait commis ; que le fait ſoit avéré par la bouche de deux ou de trois têmoins. *Deut.* XIX. 15.

II. De la Convoitiſe du bien d'autrui.

Tu ne convoiteras point la maiſon de ton prochain ; Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain ; ni ſon ſerviteur ; ni ſa ſervante ; ni ſon bœuf; ni ſon Ane; ni aucune choſe qui ſoit à ton prochain : *Ex:* XX. 17.

Malheur à ceuxqui braſſent iniquité, & machinent du mal ſur leurs lits, & le mettent en effet auſſi-tôt que le matin luit ; parce qu'ils en ont le pouvoir en leur mains: Ils convoitent des champs & les raviſſent ; & des maiſons, & les ſaiſiſſent, & opriment l'homme & ſa maiſon; & la perſonne & ſon heritage, *Mich.* II. 1. 2,

Alors Samuel dit à tout Iſraël, Me voici; temoignez contre moi devant l'Eternel, & devant ſon Oint. De qui ai-je pris le bœuf ? & de qui ai-je pris l'Ane ? et qui ai-je opprimé ? qui ai-je foulé ? & de la main de qui ai-je pris rançon, pour cacher mes yeux de lui ? & je vous en ferai reſtitution. I *Sam.* XII. 1. 3.

ARTICLE VI.

DE

La Charité qui conſiſte à faire du bien:

&

A pardonner les injures.

I. Faire du bien au prochain

QUE perſonne ne cherche ce qui lui eſt propre, mais que chacun cherche ce qui eſt pour autrui : La Charité ne cherche point ſon propre profit, I *Cor.* X. 24. XIII. 4. 5.

Que

Que toutes vos affaires ſe faſſent en charité: Servez-vous l'vn l'autre par charité. 1 *Cor.* XVI. 14. *Gal.* V. 13.

Vous étes le corps de Chriſt, & ſes membres chacun en ſon endroit: Dieu a aporté vn tel temperament dans ce corps afin qu'il n'y ait point de diviſion, mais que les membres aient vn ſoin mutuel les vns des autres: & ſoit que l'vn des membres ſoufre quelque choſe, tous les membres ſoufrent avec lui; ou ſoit que l'vn des membres ſoit honoré tous les autres enſemble ſ'en rejouïſſent. 1 *Cor.* XII. 27. 24. 25. 26.

Que chacun ſelon le don qu'il a reçu l'adminiſtre aux autres, comme de bons diſpenſateurs de la diverſe grace de Dieu. 1 *Pier.* IV. 10.

Ne refuſe point le bien à ceux à qui il eſt du, quand il eſt en ton pouvoir de le faire. *Prov.* II. 27.

Abimelec, dit à Abraham, maintenant jure par le Nom de Dieu, que tu vſeras envers moi, & envers le païs ou tu as demeuré, de la même benignité, dont j'ai uſé envers toi. *Gen.* XXI. 23.

Si quelqu'vn n'a pas ſoin des ſiens, & principalement de ceux de ſa famille il a renié la foi, & il eſt pire qu'vn infidelle. 1 *Tim.* V. 8.

Pendant que nous en avons le tems faiſons du bien à tous, mais principalement aux domeſtiques de la foi. *Gal.* VI. 10.

Ne mettez point en oubli la béneficence & la communication; car Dieu prend plaiſir à de tels ſacrifices. *Heb.* XIII. 16.

Si tu vois le bœuf, ou la brebis de ton frere egarés, ne te retire point arriére d'eux; ramene-les à ton frere: & fai le même de toute autre choſe que ton frere aura perdüe, & que tu auras trouvée, tu ne t'en pourras retirer: Si tu vois l'ane ou le bœuf de ton frere tombez par le chemin, ne t'en retire point, employe toi avec ton frere à les relever. *Deut.* XXII. 1. 3, 4.

Donne à celui qui te demande; & ne te cache point de celui qui veut emprunter de toy. *Math.* V. 42.

Ne di point à ton prochain, Va, et retourne; et demain je te le baillerai, quand tu l'as par devers toi. *Prov.* III. 28.

L'ame du méchant ſouhaite le mal; ſon intime ami même ne trouve point de pitié par devers lui: L'homme convoiteux convoite toujours; mais le juſte donne ſans épargner: L'homme de bien donne et prête; il conduit ſes affaires en droiture. *Prov.* XXI. 10. 26. *Pſ.* CXII. 5.

Donnez, et il vous ſera donné; on vous donnera dans le ſein bonne meſure, preſſée, et ſecouée, et verſant par deſſus; car de la même meſure, que vous meſurerez, il vous ſera meſuré, au reciproque. *Luc.* VI. 38.

La perſonne liberale ſera engraiſſée, & celui qui arroſe deviendra même pluye. *Prov.* XI. 25.

Soyez hoſpitaliers les vns envers les autres ſans murmure. 1 *Pier.* IV. 9. N'oubliez point l'hoſpitalité, car par elle quelques vns ont logé des Anges, n'en ſachant rien. *Heb.* XIII. 2.

Faites

Faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous courent sus et vous persecutent : Ne rendant point mal pour mal, ni outrage pour outrage ; mais au contraire benissans. *Math.* V. 44. 1 *Pier.* III. 9.

Si vous faites du bien seulement à ceux qui vous font du bien, quel gré vous en saura-t'on ? car les mal-vivans font aussi le même ; et si vous prêtez à ceux de qui vous esperez le recevoir, quel gré vous en saura-t'on ? car les mal-vivans prêtent aussi aux mal-vivans, afin qu'ils en reçoivent la pareille : C'est-pourquoy faites du bien, et prêtez sans en rien esperer, et vôtre salaire sera grand, et vous serez fils du Souverain ; car il est benin envers les ingrats et les méchans. *Luc.* VI. 33. 34. 35.

Si ton ennemi a faim donne-lui à manger s'il a soif donne-lui à boire ; car en faisant cela tu lui amasseras des charbons de feu sur sa tête : Et le Seigneur te le rendra. *Rom.* XII. 20. *Prov.* XXV. 22.

Quand tu rencontreras le boeuf ou l'ane de ton ennemi egaré, ne manque point à le lui ramener : Quand tu verras l'ane de ton ennemi accablé sous sa charge ne manque point à lui aider à le relever. *Exod.* XXIII. 4, 5.

Quand ton ennemi sera tombé, ne t-en rejouï point ; et quand il sera trebuché, que ton cœur n'en tressaille point Je ne me suis point rejouï de la calamité de mon ennemi, et n'ai pas même permis à mon palais de pecher, pour desirer sa mort *Prov.* XXIV. 17. *Job.* XXXI. 29, 30.

Ne sois point surmonté du mal, mais surmonte le mal par le bien. *Rom.* XII. 21.

2. Pardonner les injures.

REVOYEZ donc (comme élus de *Dieu*, Saints, et bien aimez) revêtus des entrailles de misericorde, de benignité, d'humilité, de douceur, d'un esprit patient : Vous suportant les vns, les autres, et vous pardonnant les vns aux autres, si l'vn a querelle contre l'autre ; comme Christ vous a pardonné, vous aussi faites en de même. *Col.* III. 12. 13.

Soyez bénins les vns envers les autres, pleins de compassion, et vous pardonnant les vns aux autres, ainsi que *Dieu* vous a pardonné par Christ. *Eph.* IV. 32.

Chers et bien-aimez, ne vous vangez point vous mêmes, mais donnez lieu à la colere ; car il est écrit, à moi apartient la vengeance, je la rendrai, dit le Seigneur. Ne rendez à personne mal pour mal ; Mais pourchassez toujours ce qui est bon, tant les vns envers les autres, qu'envers tous. *Rom.* XII. 19. 17, 1 *Thes.* V. 15.

Ne di point je rendrai le mal : Comme il m'a fait je lui ferai aussi ; je rendrai à cet homme-là selon son oeuvre : *Mais* atten l'Eternel et il te sauvera ; *Prov.* XX. 22. XXIV. 29. XX. 22.

La Charité est d'vn esprit patient : Elle ne s'aigrit point ; Elle endure tout, Elle suporte tout, 1 *Cor.* XIII. 4, 5, 7.

L'enten-

L'entendement de l'homme rallentit ſon courroux, et ſon honneur eſt de paſſer par deſſus l'offenſe. *Prov.* XIX. 11.

Si ton frere a peché contre toi, repren-le ; et ſ'il ſe repent, pardonne lui ; Et ſi ſept fois le jour il a peché contre toi, et que ſept fois le jour il retourne à toi, diſant, Je me repens ; tu lui pardonneras. *Luc.* XVII. 3. 4.

Que ſi ton frere a peché contre toi, va, et le repren, entre toi & lui ſeul ; ſ'il t'ecoute, tu as gagné ton frere : Mais ſ'il ne t'ecoute point, prens avec toi vne ou deux perſonnes, afin qu'en la bouche de deux ou trois témoins toute parole ſoit ferme : Que ſ'il ne daigne pas les ecouter, di-le à l'Egliſe, ſ'il ne daigne pas écouter l'Egliſe, qu'il te ſoit comme vn payen et vn péager. *Math.* XVIII. 15, 16, 17.

Si vous pardonnez aux hommes leurs offenſes, vôtre Pere celeſte vous pardonnera auſſi les vôtres : mais ſi vous ne pardonnez pas aux hommes leurs offenſes, vôtre Pere céleſte, ne vous pardonnera pas auſſi les vôtres *Math.* VI. 14, 15.

ARTICLE VII.

DE

La miſericorde & de la compaſſion.

I. En general.

AINSI a dit l'Eternel des armées, Faites jugement loyal, & uſez de benignité & de pitié, chacun envers ſon frere. *Zach.* VII. 9.

Soyez tous d'vn conſentement, & pleins de compaſſion l'vn envers l'autre, vous entr'aimant fraternellement, miſericordieux, gracieux. 1 *Pier.* III. 8.

Soyez miſericordieux comme vôtre Pere celeſte eſt miſericordieux *Luc.* VI. 36. Portez les charges l'vn de l'autre, & ainſi accompliſſez la Loi de Chriſt. *Gal.* VI. 2. Conſolez ceux qui ont l'eſprit abbatu, ſoulagez les foibles, & ſoyez d'vn eſprit patient envers tous : Vous ſuportant l'vn l'autre en charité. 1 *Theſſ.* V. 14. *Eph* IV. 2.

Nous devons nous qui ſommes forts ſuporter les infirmitez des foibles, & non pas nous complaire à nous mêmes. *Rom.* XV. 1.

La Religion pure & ſans tâche envers nôtre Dieu & Pere, eſt de viſiter les orphelins, & les vouves dans leurs afflictions. *Jaq.* I. 27. Souvenez-vous des priſonniers, comme ſi vous etiez empriſonnez avec eux ; & de ceux qui ſont tourmentez, comme étant vous-mêmes d'vn même corps. *Heb.* XIII. 3.

Bien-heureux ſont les miſericordieux, car miſericorde leur ſera faite : Mais jugement ſans miſericorde ſera ſur ceux qui n'auront pas vſé de miſericorde. *Math.* V. 7. *Jaq.* II. 13.

Si

Si tu te retiens de delivrer ceux qui ſont entrainés à la mort, & qui ſont ſur le point d'être tuez ; parce que tu diras, Voici, nous ne ſavons ce que c'eſt ; celui qui peſe les cœurs n'y prendra t'il point garde ? & celui qui garde ton ame n'en prendra-t'il point connoiſſance ? & ne rendra-t'il point à l'homme ſelon ſes œuvres ? *Prov.* XXIV. 11. 12.

Ne maudi point le ſourd, et ne mets point d'achopement devant l'aveugle ; mais aye crainte de ton Dieu, Je ſuis l'Eternel. *Levit.* XIX. 14.

L'homme benin fait du bien à ſoi-même ; mais le crüel trouble ſa propre chair : Qui ſe moque du pauvre, fait deſhonneur à celui qui l'a fait ; qui ſe rejouït de la calamité d'autrui ne demeurera point impuni. *Prov.* XI. 17. XVII. 5.

Malheur à ceux qui vivent à leur aiſe en Sion, & ne ſentent aucune douleur de la froiſſure de Joſeph. *Amos* VI. 1. 6.

2. Particulierement envers les Pauvres.

Quand il y aura parmi toi quelqu'vn de tes freres qui ſoit pauvre, n'endurci point ton cœur, et ne ſerre point ta main, pour ne la tendre pas à ton frere pauvre. Mais aſſurement ouvre-lui la main, et lui prête tout autant qu'il lui faudra, pour la neceſſité en laquelle il ſe trouvera : Donne lui franchement, et n'aye point mal au cœur de lui donner ; car à cauſe de cela l'Eternel ton Dieu te benira en toute ton œuvre, & en tout ce à quoy tu mettras la main. *Deut.* XV. 7. 8. 10.

Romps ton pain à celui qui a faim, retires en ta maiſon les pauvres errans ; quand tu vois vn homme nud couvre-le, et ne te cache point arriere de ta chair. Alors ta lumiere éclorra comme l'aube du jour, et ta guériſon germera incontinent ; ta juſtice marchera devant toi, et la gloire de l'Eternel ſera ton arriere garde. *Eſ.* LVIII. 7. 8.

Dénonce à ceux qui ſont riches en ce monde, qu'ils faſſent du bien ; qu'ils ſoient riches en bonnes œuvres ; qu'ils ſoient prompts à donner, et à faire part de leurs biens ; ſe faiſant vn tréſor d'vn bon fondement pour l'avenir, afin qu'ils obtiennent la vie éternelle. *1 Tim.* VI. 17. 18. 19.

Donnez l'aumone de tout ce que vous avez, et voici toutes choſes vous ſeront nettes. *Luc.* XI. 41. Faites-vous des amis des richeſſes iniques ; afin que quand vous défraudrés, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. *Luc.* XVI. 9.

Quand tu feras vn feſtin convie les pauvres, les impotens, les boiteux, et les aveugles ; et tu ſeras bien-heureux de ce qu'ils n'ont pas dequoi te rendre la pareille ; car la pareille te ſera rendue en la reſurrection des juſtes. *Luc.* XIV. 13. 14.

N'acheve point de moiſſonner le coin de ton champ ; ne recueille point auſſi la glane de ta moiſſon : Ne grapille point ta vigne, et n'en recueille point les grains qui ſeront tombez ; laiſſe-les au pauvre, et à l'étranger. Je ſuis l'Eternel. *Levit.* XIX. 9. 10.

Que chacun de vous mette à part chez ſoi, ce qu'il pourra aſſembler ſelon

ſelon la bonté de Dieu: Se ſouvenant des paroles du Seigneur Jeſus, comment il a dit, qu'il eſt plus heureux de donner, que de recevoir. 1 Cor. XVI. 2. *Act.* XX. 35.

Le juſte prend connoiſſance du procés des pauvres; mais le méchant ne ſait ce que c'eſt d'aucune connoiſſance. *Prov.* XXIX. 7.

Tous les freres du pauvre le haiſſent; combien plus ſes amis s'eloigneront-ils de lui; il pourchaſſe, mais il n'y a point de paroles; Mais le juſte élargit et donne; Tous les jours il donne, et prête, et ſa lignée eſt en benediction. *Prov.* XIX. 7. *Pſal.* XXXVII. 21. 26.

Je n'ai pas refuſé aux pauvres ce qu'ils deſiroient, et n'ai point fait défaillir les yeux à la veuve, Je n'ai pas mangé mon morceau ſans en faire part à l'orphelin; Je n'ai vu perir perſonne par faute de vêtement, Car celui qui m'a fait, a fait auſſi le pauvre, vn même Createur nous a formez. *Job* XXXI. 16, 17. 19, 15.

Si le frere ou la ſœur ſont nuds et ont faute du vivre quotidien; et que quelqu'vn d'entre vous leur diſe, allez en paix, chauffez vous, et vous raſſaſiez; et que vous ne leur donniez point les choſes néceſſaires pour le corps, que leur ſervira cela. *Jaq.* II. 15, 16.

Que celui qui diſtribüe, le faſſe en ſimplicité; que celui qui exerce miſericorde le faſſe joyeuſement: Communiquant aux neceſſitez des Saints, exerçant l'hoſpitalité. *Rom.* XII. 8. 13.

Celui qui ſéme chichement, recueillira auſſi chichement; et celui qui ſéme liberalement, recueillira auſſi liberalement: Que chacun faſſe ſelon qu'il s'eſt propoſé en ſon cœur, non point à regret, ou par contrainte; car Dieu aime celui qui donne gayement. 2 *Cor.* IX. 6. 7.

Prenez garde de ne faire point vôtre aumône devant les hommes pour en être regardez; autrement vous n'aurez point de ſalaire envers vôtre Pére celeſte: Quand donc tu feras ton aumône, ne fai point ſonner la trompette devant toi comme font les hypocrites dans les Synagogues, & dans les rües, afin qu'ils en ſoient honorez des hommes; en verité je vous dis qu'ils reçoivent leur ſalaire: Mais quand tu fais ton aumône, que ta main gauche ne ſache point, ce que fait ta droite. Afin que ton aumône ſoit en ſecret, et ton Pére qui te voit en ſecret te le rendra à découvert. *Math.* VI. 1——4.

Bienheüreux eſt celui qui ſe porte ſagement envers le pauvre, & le miſerable, l'Eternel le delivrera au jour d'adverſité: *Mais* celui qui bouche ſon oreille pour n'ouïr point le cri du pauvre, criera auſſi, & ne ſera point exaucé. *Pſ.* XLI. 2. *Prov.* XXI. 13.

Qui donne aux pauvres prête à l'Eternel, & il lui fera ſa retribution *Prov.* XIX. 17.

Car Dieu n'eſt pas injuſte pour oublier vôtre œuvre, et le travail de la charité, que vous avez temoigné pour ſon Nom, en ce que vous avez ſubvenu aux Saints, et que vous y ſubvenez encore. *Heb.* VI. 10.

J'ay eu faim, et vous m'avez donné à manger; J'ai eu ſoif, et vous m'avez donné à boire; j'etois étranger, et vous m'avez recueilli; j'etois

nud, et vous m'avez vêtu; j'etois malade, et vous m'avez visité; j'etois en prison, et vous êtes venus vers moi; Car entant que vous l'avez fait à l'vn de ces plus petits de mes Freres, vous me l'avez fait à moi-même. C'est-pourquoi, Venez les benits de mon Pere, possedez en héritage le Royaume qui vous a été preparé dés la fondation du monde. *Matth.* XXV. 35, 36. 37. 40. 34.

Qui donne au pauvre n'aura point de disette; mais qui cache ses yeux de lui, aura beaucoup de maledictions. *Prov.* XXVIII. 27.

Celui qui aura des biens de ce monde, et qui verra son frere avoir necessité, et lui fermera ses entrailles comment est-ce que la charité de Dieu demeure en lui? 1 *Jean.* III. 17.

Celui qui opprime le pauvre fait des-honneur à celui qui l'a fait mais celui-là l'honore qui a pitié du necessiteux. *Prov.* XIV. 31.

ARTICLE VIII.

DE

La Candeur, dans nos jugemens,

&

dans nos discours.

1. Dans nos jugemens.

NE jugez point, afin que vous ne soyez point jugez; Ne condamnez point, afin que vous ne soyez point condamnez: Car de tel jugement que vous jugerez, vous serez jugez; et de telle mesure que vous mesurerez, on vous mesurera reciproquement aussi. *Matth.* VII. 1. *Luc.* VI. 37. *Matth.* VII. 2.

Ne jugez de rien avant le tems, jusqu'à ce que le Seigneur vienne qui aussi mettra en lumiere les choses cachées des tenebres, & qui manifestera les conseils des cœurs, & alors Dieu rendra à chacun sa loüange. 1 *Cor.* IV. 5.

Qui es-tu toi qui juges le serviteur d'autrui? il se tient ferme, ou il bronche pour son propre Seigneur: même il sera affermi; car Dieu est puissant pour l'affermir: Mais toi pourquoi juges-tu ton frere? ou toi aussi, pourquoi méprises-tu ton frere? certes nous comparoitrons tous devant le tribunal de Christ: Ainsi donc chacun de nous rendra compte pour soi-même à Dieu: Ne nous jugeons donc plus l'vn l'autre; mais vsez plustôt de jugement en cecy de ne mettre point d'achoppement ou de scandale devant vôtre Frere. *Rom.* XIV. 4, 10. 12, 13.

Ne jugez point selon l'apparence; mais jugez d'vn droit jugement. *Jean* XVII. 24.

L'vn croit qu'on peut manger de toutes choses, & l'autre qui est infirme, mange des herbes: Que celui qui mange, ne mépriſe pas celui qui

qui ne mange point; & que celui qui ne mange pas, ne mépriſe point celui qui mange ; Car Dieu l'a pris à ſoi. *Rom.* XIV. 2, 3.

Toi auſſi ne pren point garde à toutes les paroles qu'on dira ; même n'ecoute point ton ſerviteur te maudiſſant ; Car ton cœur ſçait que tu en as auſſi maudit d'autres, même pluſieurs fois. *Eccleſ.* VII, 21, 22.

Pourquoy regardes-tu le fêtu qui eſt dans l'œil de ton frere, & tu n'apercois point la poutre qui eſt dans ton œil ? ou comment dis-tu à ton frere, permets que j'ôte de ton œil ce fêtu, & voici vne poutre dans ton œil ? Hypocrite, ôte premiérement la poutre qui eſt dans ton œil, & alors tu aviſeras d'ôter le fêtu qui eſt dans l'œil de ton frere. *Math.* VII. 3, 5.

O homme, qui que tu ſois, qui juges les autres, tu es ſans excuſe ; car en ce que tu juges les autres, tu te condamnes toy-meme, puis que toi qui juges commets les mêmes choſes. Et penſes-tu ô homme, qui juges ceux qui commettent de telles choſes, & qui les commets, que tu doives échaper le jugement de Dieu. *Rom.* II. 1, 3.

Que celui d'entre vous qui eſt ſans péché, jette le premier la pierre contre ſon prochain. *Jean* VIII. 7.

2. De la Candeur dans nos Diſcours.

Ne mediſez de perſonne. *Tit.* III. 2. Ne mediſez point les vns des autres ; celui qui médit de ſon frere, & qui juge ſon frere, médit de la Loy, et juge la Loi. Or ſi tu juges la Loi, tu n'es point obſervateur de la Loi, mais juge. Il y a vn ſeul Legiſlateur, qui peut ſauver, et détruire; toi qui es-tu qui juges autrui ? *Jaq.* IV. 11. 12.

Ne léve point de faux bruit, *contre ton prochain.* Ex. XXIII. 1. Qui couvre le forfait, cherche aimitié ; mais le raporteur des-vnit les meilleurs amis. *Prov.* XVII. 9. Celui qui publie le diffame eſt fou. *Pro.* X. 18. Les lévres du juſte connoiſſent ce qui eſt agréable, mais la bouche des méchans n'eſt que perverſité. *Prov.* X. 32.

O Eternel, qui demeurera en ton Tabernacle, qui habitera en la montagne de ta Sainteté ? L'homme qui ne médit point de ſa langue, qui ne fait point de mal à ſon compagnon, et ne léve aucun diffame contre ſon prochain. *Pſ.* XV. 1, 3.

Tous ceux qui ſ'etudient à iniquité ſeront exterminez : Deſquels ſont pécher les hommes en parole, et tendent des lacqs à ceux qui les réprennent ; et font tomber le juſte en déſolation. *Eſ.* XXIX. 20, 21.

I'exterminerai celui qui médit de ſon prochain en cachette. Les médiſans n'heriteront point le royaume de Dieu. *Pſ.* CI. 5. 1 *Cor.* VI. 10.

Les lévres de fauſſeté qui proférent des paroles dures contre le juſte avec orgueuil et mépris ſeront rendües muettes. *Pſ.* XXXI. 19.

ARTICLE IX.

DE

La Verité et de la Sincerité.

NE mentez point l'vn à l'autre, ayant dépouillé le vieil homme avec ſes actions : Mais ſuivez la Verité avec la Charité. *Col.* III. 9. *Eph.* IV. 15.

Ayant depouillé le menſonge, parlez en verité chacun avec ſon prochain ; car nous ſommes membres les vns des autres. *Eph.* IV. 25.

Ayant depouillé toute malice, & toute fraude, & diſſimulation, & envie, & mediſances : Gardez vôtre langue de mal, & vos lévres de parler en tromperie. 1 *Pier.* II. 1. *Pſ.* XXXIV. 14.

Qui as-tu redouté & craint que tu m'as menti, & n'as point eu ſouvenance de moi, & ne t'en es point ſoucíée ? ne me ſuis-je pas tû même dés long tems, & toutefois tu ne m'as point craint: *Eſ.* LVII. 11.

Celui qui haït ſe contrefait en ſon parler ; mais en ſon interieur, il couve fraude : Il prend plâiſir à menſonge ; il bénit de ſa bouche, & maudit dans ſon cœur : Il propoſe des choſes fauſſes par hypocriſie, étant cauteriſé en ſa conſcience. *Prov.* XXVI. 24. *Pſ.* LXII. 5. 1 *Tim.* IV. 2. Tel qu'eſt celui qui faiſant ſemblant de railler jette du feu, des fléches, et d'autres choſes mortelles ; Tel eſt l'homme qui trompe ſon prochain, et dit, ne me joue-je pas ? *Prov.* XXVI. 18, 19.

La Langue menteuſe hait ceux qu'elle froiſſe,& la bouche flateuſe produit ruïne *Prov.* XXVI. 28.

L'homme qui vſe de flaterie envers ſon prochain, tend des rets à ſes pas : L'homme malin prête l'oreille aux lévres iniques, et le trompeur écoute la langue pernicieuſe : Les peuples maudiront, et les nations deteſteront celui qui dit au méchant, Tu es juſte. *Prov.* XXIX. 5. XVII. 4. XXIV. 24.

L'homme double de cœur eſt inconſtant dans toutes ſes voyes. *Jaq.* I, 8.

La haine ſe couvre de fraude ; mais ſa malice ſera révelée en pleine aſſemblée : La lévre de verité ſera affermie à perpetuité ; mais la langue menteuſe n'eſt que pour vn moment : Les lévres menteuſes ſont vne choſe abominable à l'Eternel ; mais ceux qui agiſſent en verité lui ſont agréables ; *Prov.* XXVI. 26. XII. 19. 22.

L'Eternel détruira ces ouvriers d'iniquité qui parlent de paix avec leur prochain, et cependant ont de la malice en leur cœur. *Pſ.* XXVIII. 3. 3.

Tous les menteurs auront leur part dans l'étang ardent de feu et de ſouphre. *Apoc.* XXI. 8.

Ananias, pourquoi Satan a-t'il rempli ton cœur pour mentir au Saint Eſprit ? tu n'as pas menti aux hommes, mais à Dieu. *Act.* V. 3. 4.

AR-

ARTICLE X.

Sur

L'Edification que nous devons donner au prochain:

Conſiderée en general.

EXhortez-vous l'vn l'autre, et edifiez-vous tous l'vn l'autre, 1 *Theſſ.* V. 11.

Pourchaſſons les choſes qui vont à la paix, et qui ſont d'vne edification mutuelle : Que tout ſe faſſe pour l'édification. *Rom.* XIV. 19, 1 *Cor.* XIV. 26.

Prenons garde l'vn l'autre afin de nous inciter à la charité, et aux bonnes œuvres : Et cela d'autant plus que vous voyez aprocher le jour. *Heb:* X. 24. 25.

Que chacun de nous complaiſe à ſon Prochain dans le bien, pour ſon édification: Car auſſi Chriſt n'a point voulu complaire à ſoi-même. *Rom.* XV. 2. 3.

Toutes choſes me ſont permiſes, mais toutes choſes ne ſont pas expedientes; toutes choſes me ſont permiſes, mais toutes choſes n'edifient pas : Je complais à tous en toutes choſes, ne cherchant point ma commodité propre, mais celle de pluſieurs, afin qu'ils ſoient ſauvez. 1 *Cor.* X. 23. 33.

Qu'on ne diſpute point de paroles, qui eſt vne choſe dont il ne revient aucun profit, mais plutôt la ruïne des auditeurs. 2 *Tim:* II. 14.

Qu'aucun propos infect ne ſorte de vôtre bouche : mais celui qui eſt bon *à l'vſage* de l'édification, afin qu'il donne grace à ceux qui l'oyent. *Eph.* IV. 29.

Renforcez les mais lâches, & fortifiez les genoux déjoints : Parlez à propos à celui qui eſt fatigué : & que tes paroles redreſſent ceux qui chanchelent. *Eſ.* XXXV. 3. L. 4. *Job.* IV. 4.

Lors qu'vn homme eſt ſurpris en quelque faute, vous qui êtes ſpirituels, redreſſez vn tel homme avec vn eſprit de douceur ; & toi pren garde à toi-même depeur que tu ne ſois auſſi tenté. *Gal.* VI. 1.

Ayez pitié des vns, vſant de diſcernement : Et ſauvez les autres par frayeur comme les arrachant hors du feu. *Jude.* 22. 23.

Confeſſez vos fautes l'vn à l'autre : Vous ſoumettant les vns aux autres en la crainte de Dieu. *Jaq.* V. 16. *Eph.* V. 21.

Le fruit du juſte eſt vn arbre de vie, & celui qui gagne les ames eſt ſage. *Prov.* XI. 30.

Si quelqu'vn d'entre vous ſ'egare de la verité, & que quelqu'vn le redreſſe : Qu'il ſache que celui aura redreſſé vn pécheur de ſon égarement, ſauvera vne ame de la mort, & qu'il couvrira vne multitude de péchez. *Jaq.* V. 19, 20.

AR-

ARTICLE. XI.

Des

Differentes voyes d'édifier ſon prochain,

I. Par l'inſtruction.

AYEZ pitié des ignorans, & des errans, parce que vous-mêmes auſſi êtes environnez d'infirmitez. *Heb.* V. 2.

Enſeigne avec douceur ceux qui ont vn ſentiment contraire, afin deſſayer ſi quelque jour Dieu leur donnera repentance pour connoître la verité. 2 *Tim.* II. 25.

Enſeignez-moi, & je me tairai, inſtruiſez-moi, ſi j'ay erré en quelque choſe : O combien ſont fortes les paroles de droiture! *Job.* VI. 24. 25.

Je t'ai écrit des choſes excellentes en conſeil, & en connoiſſance; Pour te donner à connoitre la certitude des paroles de verité, afin que tu puiſſes répondre paroles de verité, à ceux qui t'envoyeront. *Prov.* XXII. 20. 21. Ceux qui etoient dévoyez d'entendement comprendront l'intelligence, & ceux qui murmuroient aprendront la doctrine. *Eſ.* XXIX. 24.

Ne donnez point les choſes Saintes aux chiens, & ne jettez point les perles devant les pourceaux, depeur qu'ils ne les foulent à leur pieds, & que ſe retournant, ils ne vous déchirent : A qui parlerai-je, & à qui proteſterai-je qui écoute ? Voici leur oreille eſt incirconciſe, & ne peuvent prêter attention; Voici la parole de l'Eternel leur eſt en opprobre. *Math.* VII. 6. *Jer.* VI. 10.

Suis-je donc devenu vôtre ennemi, en vous diſant la verité. *Gal.* IV. 16.

Enſeigne le Sage, & il deviendra encore plus ſage ; inſtrui le juſte & il croitra en Doctrine. *Prov.* IX. 9.

Malheur à vous Docteurs de la Loi; parce qu'ayant retiré la Clef de la Science, vous-mêmes n'etes point entrez, & vous avez empeché, ceux qui entroient. *Luc.* XI. 52.

2. Par l'Exhortation.

EXHORTEZ vous l'vn l'autre châque jour, pendant que cet aujourd'hui eſt nommé ; depeur que quelqu'vn de vous ne s'endurciſſe par la ſéduction du peché. *Heb.* III. 13.

Ne ſoyez point pareſſeux de vous remettre toujours en mémoire *les vns aux autres* ces choſes qui apartiennent à la vie & à la pieté; quoy que vous ſoyez inſtruits, & fondez en la verité préſente. 2 *Pier.* I. 12. 3. 12.

Je ſuis perſuadé, que vous auſſi êtes pleins de bonté, remplis de toute connoiſſance, & que vous pouvez-même vous exhorter l'vn l'autre. *Rom.* XV. 14.

Si quelqu'vn n'obeït point à la parole de Dieu, marquez vn tel homme, & ne converſez plus avec lui afin qu'il en hait honte; Toutefois ne le tenez point comme ennemi, mais avertiſſez-le comme Frere. 2 *Theſ.* III. 14. 15. Nous vous prions auſſi de reprendre les déreglez. 1 *Theſſ.* V. 14.

Il nous faut tous comparoître devant le tribunal de Chriſt, afin que chacun remporte ſelon ce qu'il aura fait, ſoit bien, ſoit mal: ſachant donc ce que c'eſt de la frayeur du Seigneur, nous induiſons les hommes à la foi. 2 *Cor.* V. 10. 11.

3. Par la reprehenſion.

TU reprendras librement ton prochain, & ne ſouffriras point de peché en lui; *Ou* (tu ne te chargeras point de peché pour lui:) *ſelon la verſion de M^r. Diodati. Levit.* XIX. 17.

Qui inſtruit vn moqueur en reçoit de l'ignominie, & qui reprend le méchant en reçoit vne tâche: Ne repren point le moqueur de peur qu'il ne te haïſſe; repren le ſage, & il t'aimera. *Prov.* IX. 7. 8.

Celui qui rejette la correction ſegare: Celui qui hait la correction eſt inſenſé; mais celui qui obſerve la reprehenſion ſera honoré. *Prov.* X. 17. XII. 1. XIII. 18.

Un ſage repreneur eſt à vne oreille obeïſſante, comme vn pendant d'oreille d'or, & comme vne bague de fin or: La reprehenſion ouverte vaut mieux que l'amour cachée; Les bleſſures de celui qui aime ſont loyales; mais les baiſers de celui qui hait ſont ſimulez: Qui reprend quelqu'vn en retirera enfin plus de reconnoiſſance, que celui qui flatte de ſa langue: Celui qui étant ſouvent repris roidit ſon cou, ſera froiſſé tout ſoudain ſans remede. *Prov.* XXV. 12. XXVII. 5. 6. XXVIII. 23. XXIX. 1.

Que le juſte me martelle, ce me ſera benignité; & qu'il me reprenne ce me ſera vne huile excellente; il ne me caſſera point la tête; mais plus il le fera, & plus je prierai pour lui dans ſes maux. *Pſ.* CXLI. 5.

Le moqueur n'aime point qu'on le reprenne il ne va point vers les ſages: La reprehenſion fait plus d'impreſſion ſur l'homme entendu, que cent coups donnez au fou, *Prov.* XV. 12. XVII. 10.

4. En ne donnant aucun Scandale au prochain.

VOYEZ tels que vous ne donniez aucun achopement, ni aux Juifs, ni aux Grecs, ni à l'Egliſe de Dieu. 1 *Cor.* X. 32.

Or quant à celui qui eſt foible en la foi, recevez-le non point avec des conteſtations, & des diſputes: Ne nous jugeons plus l'vn l'autre: mais uſez plutôt de jugement en ceci, de ne mettre point d'achopement, ou de ſcandale devant vôtre frere: Que ſi ton frere eſt contriſté pour la viande, tu ne chemines point ſelon la charité; ne détrui point pour ta viande celui pour qui Chriſt eſt mort: Il eſt bon de ne point manger de chair, & de ne point boire de vin, & de ne faire aucune choſe en laquelle ton frere bronche, ou ſe ſcandaliſe ou devienne infirme *Rom.* XIV. 1. 13. 15. 21.

Parnez

Prenez garde que cette liberté que vous avez, ne ſoit en quelque ſorte en ſcandale aux infirmes : Car ſi quelqu'vn te voit, toi qui as de la connoiſſance, être à table au temple des idoles, la conſcience de celui qui eſt foible, ne ſera-t'elle pas induite à manger des choſes ſacrifiées aux idoles? Et ainſi ton frere qui eſt foible, pour lequel Chriſt eſt mort, perira par ta connoiſſance : Or quand vous péchez aïnſi contre vos freres, & que vous bleſſez leur conſcience qui eſt foible, vous péchez contre Chriſt : C'eſt-pourquoi ſi la viande ſcandaliſe mon frere, je ne mangerai jamais de chair, afin que je ne ſcandaliſe pas mon frere. 1 *Cor.* VIII. 9.——13.

Ne ruïne point l'œuvre de Dieu pour la viande; il eſt vrai que toutes choſes ſont pures, mais il y a du mal pour l'homme qui mange avec achopement: As-tu la foy? aye-la en toi-même devant Dieu; bienheureux eſt celui qui ne ſe juge point ſoi-même en ce qu'il aprouve. *Rom.* XIV, 20. 22.

Qui fait égarer les hommes droits par vn chemin mauvais, tombera lui même en ſa propre foſſe. *Prov,* XXVIII, 10.

Malheur à celui qui preſente à boire à ſes compagnons, & leur porte la bouteille à la bouche, pour les en-hyvrer. *Habacuc.* II. 15.

5. En donnant de bons exemples.

SOIS le modéle des Fideles en paroles, en converſation, en charité, en eſprit, en foi, en pureté. 1 *Tim.* IV. 12.

ARTICLE XII.

DES

Dévoirs reciproques

I

Dévoirs des maris & des femmes

1 Devoirs des maris.

QUAND la femme eut été formée d'vne des côtes de l'homme, & qu'elle lui fut enſuite donnée pour lui etre en aide convenable, Adam dit, à cette fois celle-ci eſt os de mes os, & chair de ma chair; celle-ci ſera appellée femelle d'homme; car celle-ci a été priſe de l'homme: C'eſt pourquoi l'homme laiſſera ſon pere & ſa mére, & ſe conjoindra à ſa femme, & ils deviendront vne même chair *Gen.* II. 22. 23. 24.

Celui qui les a faits au commencement, les fit mâle, & femelle; Et il dit à cauſe de cela l'homme quittera ſon Pere & ſa mere, & ſe joindra à ſa femme, & les deux ne ſeront qu'vne ſeule chair: C'eſt pourquoi ils ne ſont plus

plus deux, mais vne ſeule chair, ; Ce donc que Dieu a joint que l'homme ne le ſépare point. *Math.* XIX. 4. 5. 6.

Moyſe à cauſe de la dureté de leur cœur permit aux Juifs de repudier leur femmes, en leur donnant la lettre de divorce, mais au commencement il n'en étoit pas ainſi : Et *Chriſt nous a dit* que quiconque repudiera ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe de paillardiſe, & ſe mariera à vne autre, commet vn adultére ; et celui qui ſe ſera marié à celle qui eſt repudiée, commet vn adultére. *Math.* XIX. 8, 7, 8, 9. V. 32.

Si quelque frere a vne femme infidelle, et quelle conſente d'habiter avec lui, qu'il ne la quitte point : Et ſi quelque femme a vn mari infidelle, et qu'il conſente d'habiter avec elle, qu'elle ne le quitte point : Que ſi l'infidelle ſe ſépare, qu'il ſe ſepare, le Frere au la Sœur ne ſont point aſſervis en tel cas ; mais Dieu nous a appellez à la paix : Car que ſais-tu femme, ſi tu ſauveras ton mari? ou que ſais-tu mari, ſi tu ſauveras ta femme ? I *Cor.* VII. 12, 13, 15, 16.

Maris aimez vos femmes, et ne vous aigriſſez point contr'elles. *Col.* III. 19

Les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps ; Celui qui aime ſa femme, s'aime ſoi même: Car perſonne n'a jamais en haine ſa chair, mais il la nourrit & l'entretient, comme le Seigneur nourrit, et entretient l'Egliſe: Maris aimez vos femmes comme Chriſt aime l'Egliſe et s'eſt donné ſoi-même pour elle ; Car nous ſommes membres du corps de Chriſt, étant de ſa chair, & de ſes os; Ainſi l'homme laiſſera pere & mere, pour ſe joindre à ſa femme, et les deux ſeront vne même chair: Que chacun de vous donc aime ſa femme comme ſoi-même. *Eph.* V. 28, 29, 25, 30, 31. 33

Vous maris comportez vous diſcrétement avec vos femmes, comme avec vn vaiſſeau plus fragile, c'eſt à dire feminin, leur portant du reſpect, comme ceux qui étes auſſi avec elles héritiers de la grace de vie ; afin que vos prieres ne ſoient point interrompües. I *Pier.* III. 7.

Boi des eaux de ta citerne: Que ta ſource ſoit bénite, & rejoui-toi de la femme de ta jeuneſſe : Qu'elle te ſoit vne biche aimable, & vne chevreule gracieuſe, que ſes mammelles t'enyvrent en tout tems, ſois perpetuellement épris de ſon amour: & pourquoi mon fils, ferois-tu épris de l'etrangere ? & embraſſerois-tu ſon ſein? *Prov.* V, 15. 18. 19. 20.

L'Eternel ne regarde plus vos offrandes: & vous dites, Pourquoi ? Parce que l'Eternel a été témoin entre toi, & la femme de ta jeuneſſe, contre laquelle tu agis avec infidelité, quoi qu'elle ſoit ta compagne, & la femme avec laquelle tu as contracté mariage: Dieu n'a-t'il pas fait vn ſeul homme? *ne pouvoit-il pas en créer d'abord pluſieurs?* Et que veut dire cet vn ſeul ? C'eſt qu'il cherchoit vne lignée de Dieu ; (*c'eſt à dire vne lignée qui fut ſainte*) Gardez-vous donc ſur vôtre ame, qu'aucun de vous ne commette infidelité contre la femme de ſa jeuneſſe. *Mal.* II, 13, 14 15,

2. Des Devoirs des femmes,

LA femme qui eſt ſous la puiſſance d'vn mari, eſt liée à ſon mari par la Loi: tandis qu'il eſt en vie, mais ſi ſon mari meurt, elle eſt delivrée de la Loi du mari : Le mari donc etant vivant, ſi elle ſe joint à vn autre mari elle ſera appellée adultere, mais ſon mari

étant mort, elle eſt delivrée de la Loi ; tellement qu'elle ne ſera point adultere ſi elle ſe joint à vn autre mari. *Rom.* XII. 2. 3.

Quant aux mariez je leur commande, Que la femme ne ſe ſépare point du mari : Et ſi elle s'en ſépare, qu'elle demeure ſans être mariée, ou qu'elle ſe reconcilie avec ſon mari. 1 *Cor.* VII. 10. 11.

Femmes ſoyez ſujettes à vos maris, comme au Seigneur : Car le mari eſt le chef de la femme. comme Chriſt eſt le Chef de l'Egliſe, et pareillement eſt le Sauveur de ſon Corps : Comme donc l'Egliſe eſt ſujette à Chriſt, que les femmes le ſoient auſſi à leurs maris en toutes choſes: Que la femme revere ſon mari. *Eph.* V. 22, 23. 24. 33.

Que la femme apprenne dans le ſilence; en toute ſujettion: Car je ne permets pas à la femme d'enſeigner, ni d'vſer d'authorité ſur le mari ; mais qu'elle ſoit dans le ſilence. Car Adam a été formé le premier, et puis Eve. Et ce n'a point été Adam qui a été ſeduit, mais la femme ayant été ſeduite, a été en tranſgreſſion. 1 *Tim.* II. 11——14.

Que les femmes qui ſont entre vous ſe taiſent dans les Egliſes. car il ne leur eſt point permis de parler, mais elles doivent etre ſujettes comme auſſi la Loi le dit. Que ſi elles veulent aprendre quelque choſe, qu'elles interrogent leurs maris dans la maiſon. 1 *Cor.* XIV. 34. 35.

Que les femmes ſoient ſujettes à leur maris, afin que même s'il y en a qui n'obeïſſent pas à la parole, ils ſoient gagnez ſans la parole, par la converſation de leurs femmes : Ayant vû vôtre chaſte converſation, qui ſoit avec crainte : Et que leur ornement ne ſoit point celui de dehors, qui conſiſte en entortillement de cheveux, ou en parure d'or, ou en magnificence d'habits : Mais l'homme qui eſt caché, c'eſt à dire celui du cœur, qui conſiſte en l'incorruption d'vn eſprit doux & paiſible, qui eſt d'vn grand prix devant Dieu : Car auſſi c'eſt ainſi que ſe paroient autrefois les Saintes femmes qui eſpéroient en Dieu, etant ſujettes à leurs maris : Comme Sara obeïſſoit à Abraham, l'apellant ſon Seigneur, de laquelle vous êtes filles en faiſant bien, lors même que vous ne craignez aucun épouvantement. 1 *Pier.* III 1—6.

Garde-toi de la femme étrangere, qui eſt attrayante en ſon langage : Qui a delaiſſé le Conducteur de ſa jeuneſſe. et a oublié l'alliance de ſon Dieu : Car ſa maiſon panche à la mort, et ſes ſentiers tendent à la mort, (*vers les Géans, dit Mr. Diodati*) *Prov.* II. 16. 17. 18.

La femme vertueuſe eſt vne couronne à ſon mari ; mais celle qui porte des-honneur eſt comme vne vermolure à ſes os. *Prov.* XII. 4.

Les diſputes, et les conteſtations de la femme ſont vne goutiere continuelle : Mais la femme prudente eſt vn don de Dieu. *Prov.* XIX. 13. 14.

Le prix d'vne femme prudente paſſe de beaucoup celui des perles : Le cœur de ſon mari ſe confie en elle, et il n'aura jamais faute de vêtement : Tous les jours de ſa vie elle lui fait du bien, et jamais du mal : Elle eſt revêtüe de gloire et d'honneur ; et ſe rit du jour à venir : Elle ouvre ſa bouche avec ſapience, et la loi de benignité eſt ſur ſa langue : Elle conſidere comment tout va en ſa famille, & ne mange point le pain de pareſſe : Ses enfans ſe levent, et la diſent bien-heureuſe ; ſon mari auſſi, et la loue : La grace eſt vne choſe trompeuſe, et la beauté vne choſe vaine;

mais

mais la femme qui a la crainte de l'Eternel ſera celle qui ſera louée : Donnez-lui du fruit de ſes mains, et que ſes œuvres la louent, *Liſez Prov* XXXI. 10——31.

II. Des devoirs des Parents, et des Enfans.

I. Devoirs des Peres et Méres.

Vous Peres n'irritez point vos enfans ; mais nourriſſez-les en la diſcipline ; et en la remontrance du Seigneur: Les tenant ſoumis en toute révérence, *Eph.* VI. 4. 1 *Tim.* III. 4.

Que ces paroles que je te commande aujourd'hui, demeurent en ton cœur ; Et les inculque à tes enfans. Enſeignez-les à vos enfans, en diſcourant d'elles avec eux, quand vous ſerez aſſis en vos maiſons ; à vôtre coucher, et à vôtre lever. afin qu'ils aprennent à craindre l'Eternel, vôtre Dieu ; et à mettre en effet toutes les paroles de cette loi *Deut.* VI. 6. 7, XI. 19. XXXI. 32.

Qui epargne ſa verge hait ſon enfant ; mais qui l'aime lui procure correction : Châtie ton enfant pendant qu'il y a encore eſperance ; mais n'entreprend pas pourtant de le tuer : Inſtrui le jeune enfant, ſelon la voye qu'il doit tenir ; lors même qu'il ſera dévenu vieux il ne ſ'en departira point : La folie eſt attachée au cœur de l'enfant ; *mais* la verge de correction l'éloignera de lui : N'epargne point la correction au jeune enfant ; quoi-que tu le bates de la verge, il n'en mourra point pourtant; Tu le batras de la verge, et delivreras ſon ame de l'enfer: La verge et la correction donnent ſageſſe ; mais l'enfant laiſſé ſans correction fait honte à ſa Mére. Corriges ton enfant, et tu ſeras en repos, et il donnera de grands plaiſirs à ton ame. *Prov.* XIII. 24. XIX. 18. XXII. 6. 15. XXIII. 13. 14. XXIX. 15. 17.

Peres n'irritez point vos enfans, afin qu'ils ne perdent point courage *Col.* III. 21.

Ne ſouille point ta fille, la proſtituant à paillardiſe ; et que le païs ne paillarde point, et ne ſoit pas rempli de méchanceté. *Levit.* XIX. 29.

Les enfans ne doivent pas faire amas pour leurs peres ; mais les peres, pour leurs enfans : Si quelqu'vn n'a pas ſoin des ſiens, et principalement de ceux de ſa famille, il a renié la foi, et il eſt pire qu'vn infidelle. 2 *Cor.* XII. 14. 1 *Tim.* V. 8.

L'homme de bien laiſſera ſon heritage aux enfans de ſes enfans. *Prov.* XIII. 22.

Quand vn homme partagera l'heritage de tous ſes biens à ſes enfans, il reconnoitra l'ainé, pour lui donner la part de deux, de tout ſon bien; car il eſt le commencement de ſa force ; à lui appartient le droit d'aineſſe. *Deut.* XXI. 16. 17.

Quand vn homme aura vn enfant pervers, et rebelle, qui n'obeiſſe ni à Pere, ni à mere, et qui, quoi-qu'ils l'ayent chatié ne leur veuille obeïr. Que ſon pere, et ſa mere le prennent, et le ménent aux Anciens de ſa ville,

et à la porte de son lieu. Et qu'ils disent aux Anciens de sa ville, Notre fils que voici est pervers, et rebelle, il ne nous obeït point, il est gourmand, et yurogne. Lors que tout le peuple de sa ville le lapide de pierres, et qu'il meure; et ôte le mal du milieu de toi, afin que tout Israël l'entende et craigne. *Deut.* XXI. 19. 20. 21,

2. Devoirs des Enfans envers leurs Parents.

ENFANS obeissez à vos peres et à vos meres, au Seigneur, car cela est juste. Honore ton pere et ta mere (ce qui est le premier commandement avec promesse) Afin que tu sois bien, et que tu sois de longue vie sur la terre. Enfans obeissez à vos peres et à vos meres en toutes choses; car celà est agréable au Seigneur, *Eph.* VI. 1. 2. 3, *Col.* III. 20.

Mon fils écoute l'instruction de ton pere, et ne délaisse point l'enseignement de ta mere. Car ils seront vn atour de grace à ta tête, et des colliers à ton cou, *Prov.* I. 8. 9.

L'enfant sage réjouit le pere; mais l'enfant fou est la tristesse de sa mere L'enfant qui porte des-honneur ruine le pere, et déchasse la mere. Mon fils, oyant la correction, garde-toi de tégarer des paroles de science. *Prov.* X, 1, XIX, 26, 27,

Maudit soit celui qui aura mépriſé son pere, ou sa mere, *Deut*, XXVII, 16,

La lampe de celui qui maudit son pere, ou sa mere. sera éteinte dans les ténebres les plus noires: Les corbeaux des torrens arracheront, & les petits de l'aigle mangeront les yeux de celui qui se moque de son pere, & mépriſe d'obeir à sa mere *Prov.* XX. 20. XXX. 17.

Que chacun de vous révere sa mere & son pere; Je suis l'Eternel, vôtre Dieu, *Levit.* XIX. 3.

III, Des devoirs des Maitres, et des Serviteurs,

I. Devoirs des Maitres.

MAITRES rendez le droit & l'équité à vos serviteurs, sachant que vous aussi avez vn Seigneur dans les Cieux: Vous Maitres faites envers vos serviteurs le semblable, relâchant les menaces, sachant que le Seigneur autant d'eux que de vous, est aux Cieux; & qu'envers lui il n'y a point d'acception de personnes. *Col.* IV. 1. *Eph.* VI. 9.

Je n'ay point dédaigné de comparoitre devant le Magistrat avec mon serviteur, ou ma servante, quand ils ont eu procés avec moi: Celui qui m'a fait dedans le ventre, ne l'a-t'il pas fait aussi? & n'est-ce pas vn même qui nous a formez en la matrice? *Job.* XXXI. 13. 15.

Que nul ne maitrise vn autre avec rigueur; *Car vous êtes freres*, *Levit.* XXV. 46.

Malheur à celui qui se sert de son prochain pour néant, & ne lui paye point le salaire de son travail. *Jer.* XXII. 13.

Celui

Celui qui ruine ſa maiſon poſſédera du vent : & le fou ſera ſerviteur au ſage de cœur, *Prov.* XI. 29.

2. Devoirs des Serviteurs.

SERVITEURS obeiſſez à ceux qui ſont vos maitres ſelon la chair, avec crainte et trèmblement, dans la ſimplicité de vôtre cœur, comme à Chriſt : Ne ſervant point à l'œuil, comme voulant complaire aux hommes, mais comme ſerviteurs de Chriſt, faiſant de bon cœur la volonté de Dieu: Servant avec affection le Seigneur, & non pas les hommes : Sachant que châcun recevra du Seigneur le bien qu'il aura fait, ſoit eſclave, ſoit libre: *Eph.* V, 5—8.

Serviteurs obeiſſez en toutes choſes à ceux qui ſont vos maitres ſelon la chair; ne ſervant point à l'œil, comme voulant complaire aux hommes, mais en ſimplicité de cœur, craignant Dieu : Et quelque choſe que vous faſſiez, faites tout avec courage, comme au Seigneur, & non comme aux hommes: Sachant que vous recevrez du Seigneur le ſalaire de l'héritage, car vous ſervez Chriſt le Seigneur: Que les Serviteurs ſoient ſujets à leurs maitres, leur complaiſans en toutes choſes, non contrediſans: Ne ſouſtrayant rien; afin de rendre honorable en toutes choſes la doctrine de Dieu nôtre Sauveur. *Col.* III. 22: 23, 24. *Tit.* II. 9. 10.

Serviteurs ſoyez ſujets en toute crainte à vos maitres, non ſeulement aux bons & équitables, mais auſſi aux facheux : Car cela eſt agreable, ſi quelqu'vn à cauſe de la conſcience qu'il a envers Dieu, endure des afflictions: Autrement, quel honneur vous eſt-ce, ſi étant ſoufflétez pour avoir mal-fait, vous l'endurez. I *Perre.* II. 18. 19. 20.

Que tous les ſerviteurs qui ſont ſous le joug, éſtiment leurs maitres dignes de tout honneur; afin qu'on ne blaſphême pas le Nom de Dieu, & ſa Doctrine. Et que ceux qui ont des maitres fidelles, ne les mépriſent point à cauſe qu'ils ſont freres. mais plutôt qu'ils les ſervent, à cauſe qu'ils ſont fidelles, & bien-aimez, étant participans de la grace. I *Tim.* VI. 1, 2.

IV. Des devoirs des Magiſtrats, & des Subjets.

1. Devoirs des Magiſtrats.

JETHRO dit à *Moyſe* ; Choiſi d'entre tout le peuple des perſonnages de valeur, craignans Dieu, hommes fidelles, haiſſans l'avarice, & les établi ſur le peuple, pour chefs de milliers, chefs de centaines, chefs de cinquantaines, & chefs de dixaines: Et qu'ils jugent les cauſes du peuple en tout tems, & qu'ils te raportent toutes les grandes affaires; mais qu'ils jugent des petites; & ainſi tu te ſoulageras de la charge, & eux la porteront avec toi. Si tu fais ceci, & Dieu te le commande, tu pourras ſubſiſter; & auſſi tout ce peuple arrivera en

paix

paix en ſon lieu ; Et Moyſe ecouta l'avis de ſon beau-pere, & fit tout ce qu'il avoit dit. *Exode.* XVIII. 21——24.

Ne faites point d'iniquité en jugement; n'ayez point acception de la perſonne du pauvre; & auſſi ne porte point de reſpect à la perſonne du grand ; rend juſte jugement à ton prochain. *Levit.* XIX. 15.

Donnez-moi *(dit Moyſe aux Iſraëlites)* d'entre vos tribus des hommes ſages & entendus, & bien reconnus; et je les établirai pour Chefs. Et vous me répondites, Il eſt bon de faire ce que tu as dit. Et alors je donnai ce commandement à vos Juges; diſant, Oyez vos freres, dans les choſes qu'ils auront à démeler enſemble; et jugez en juſtice entre l'vn et l'autre. ſoit frere ſoit étranger. N'ayez point égard à la qualité de la perſonne en jugement; ecoutez autant le petit que le grand; ne craignez point les hommes; car le jugement eſt à Dieu; et les affaires qui vous ſeront trop difficiles raportez-les moi, et je les orrai. *Deut.* I. 13. 14. 16. 17.

Etabli-toi des Juges et des Officiers en toutes tes villes; et quils jugent le peuple d'vn jugement juſte. Ne perverti point le droit : n'aye point d'acception de perſonne; et ne pren point de preſens; car le preſent aveugle les yeux des ſages, et renverſe la parole des juſtes. *Deut.* XVI. 18. 19.

Etabli pour Roi ſur toi celui que l'Eternel ton Dieu, aura élu ; établi pour Roi, vn d'entre tes freres ; tu ne pourras établir ſur toi, vn homme étranger, qui ne ſoit point ton frere : Et auſſi tôt qu'il ſera aſſis ſur ſon thrône royal, qu'il ſe faſſe écrire dans vn livre vn double de cette Loi, tiré de celui qui ſera par devers les Sacrificateurs Levites; Et qu'il l'ait par devers ſoi, & y liſe tous les jours de ſa vie; afin qu'il aprenne à craindre l'Eternel ſon Dieu, pour garder toutes les paroles de cette Loi, & ces ſtatuts pour les mettre en effet : Afin que ſon cœur ne ſ'eleve point par deſſus ſes freres, & afin qu'il ne ſe détourne point du commandement, à droite, ni à gauche ; afin qu'il prolonge ſes jours en ſon regne, lui, & ſes fils, au milieu d'Iſraël. *Deut.* XVII. 15, 18, 19, 20.

Qu'on ne faſſe point mourir les peres, pour les enfans ; ni les enfans pour les peres qu'on faſſe mourir, vn châcun pour ſon propre peché. *Deut.* XXIV. 16.

Quand il y aura quelque different entre des perſonnes, et qu'elles viendront en jugement ; que les Juges les jugent, et abſolvent le juſte, condamnant le coupable : Et ſi le coupable a merité quelque chatiment corporel, que le juge le lui inflige ſelon ſon forfait, ſans le faire trop indignement traiter, *car il eſt ſon frere.* *Deut.* XXV. 1, 2, 3.

Le Dieu d'Iſraël a dit, le Rocher, d'Iſraël m'a parlé diſant, que celui, qui domine ſur les hommes, ſoit juſte, dominant en la crainte de Dieu. 2 *Sam.* XXII. 3. Et Joſaphat dit aux Juges, Regardez ce que vous faites ; car vous ne jugez pas de par vn homme, mais de par l'Eternel lequel eſt entre vous, dans les affaires de jugement : Maintenant donc que la frayeur de l'Eternel ſoit ſur vous ; prenez garde à faire vôtre devoir, car il n'y a point d'iniquité en l'Eternel, nôtre Dieu, ni d'acception de perſonnes, ni de reception de préſens : faites ainſi, en la crainte de l'Eternel, en fidelité, et de cœur entier ; Et en tout different qui viendra devant vous de

la part de vos freres, qui habitent en leurs villes, pour juger entre meurtre, et meurtre ; entre loi, et commandement ; entre ordonnances, et jugemens ; éclairciſſez-les, afin qu'ils ne ſe rendent pas coupables envers l'Eternel ; dont il y ait courroux contre vous, et contre vos freres ; faites ainſi, et ne vous rendez point coupables. 2 *Chron.* XIX. 6, 7. 9. 10.

Juſques à quand jugerez-vous injuſtement, et aurez-vous égard à la qualité de la perſonne des méchans ? Faites droit au pauvre, à l'orphelin ; faites juſtice à l'affligé, au miſerable : Garantiſſez le pauvre, & le neceſſiteux ; delivrez-le de la main des méchans. *Pſ.* LXXXII. 2. 3. 4.

Commettre méchanceté, eſt vne choſe abominable au Roi ; car le thrône ſera affermi par juſtice. *Prov.* XVI. 12.

Il n'eſt pas bon d'avoir égard à la qualité du mechant, pour renverſer le droit du juſte en jugement : *Prov.* XVIII. 5.

Le Roi ſéant ſur le thrône de jugement, diſſipe tout mal par ſon regard : Le Roi ſage diſſipe les méchans, et fait paſſer et repaſſer la roüe ſur eux : Benignité et verité gardent le Roi, et il affermit ſon thrône par benignité. *Prov.* XX. 8. 26, 28.

La gloire de Dieu eſt de céler la choſe ; mais la gloire des Roix eſt d'examiner l'affaire : Ote le méchant de devant le Roi, & ſon thrône ſera établi en juſtice. *Prov.* XXV. 2. 5.

Comme le païs à cauſe de ſes pechez change ſouvent de Prince ; ainſi à cauſe des gens ſages, & entendus, le Prince vit long tems : Vn méchant Seigneur dominant ſur vn peuple pauvre, eſt vn Lion rugiſſant, & vn Ours affamé : Le Prince dépourvû de ſens fait auſſi beaucoup d'oppreſſion, mais celui qui hait l'avarice prolongera ſes jours. *Prov.* XXVIII. 2, 15. 16.

Quand les juſtes ſont agrandis, le peuple ſe réjoüit, mais quand les méchans dominent, le peuple gémit : Le Roi maintient le païs par jugement ; mais l'homme adonné à preſens le ruine : Tous les ſerviteurs du Prince qui prête l'oreille au menſonge ſont méchans : Pluſieurs recherchent la face de celui qui domine ; mais le jugement d'vn châcun procede de l'Eternel. *Prov.* XXIX. 2, 4, 12, 26.

Ce n'eſt point aux Roix à etre bûveurs de vin ; ni aux Princes à étre bûveurs de cervoiſe : De peur qu'ayant bû il n'oublient l'ordonnance, & ne pervertiſſent le droit de l'affligé. *Prov.* XXXI. 4, 5.

Malheur à ceux qui font des ordonnances iniques, & font écrire l'injuſtice, qu'ils ont eux-mêmes écrite auparavant : Pour débouter les pauvres du jugement, & pour ravir le droit des pauvres de mon peuple ; afin que les Veuves ſoient leur butin ; & qu'ils pillent les orphelins. *Eſ.* X. 1, 2.

Ainſi a dit l'Eternel ; faites jugement, & juſtice : & délivrez de la main de l'opreſſeur celui à qui on ravit le ſien ; & ne foulez point l'etranger ni l'orphelin, ni la veuve, ne faites aucune violence, & ne repandez point le ſang innocent. *Jer.* XXII. 3.

Ainſi a dit le Seigneur, l'Eternel, Qu'il vous ſuffiſe ô Princes d'Iſraël, ôtez la violence, & la rapine ; faites jugement, & juſtice ; ôtez vos extorſions de deſſus mon peuple, dit le Seigneur l'Eternel : Le Prince ne prendra rien de l'heritage du peuple, pour le dépoſſeder de ſa poſſeſſion

par

par oppreſſion, Il laiſſera l'heritage à ſes fils de ſa propre poſſeſſion ; afin que nul de mon peuple ne ſoit diſperſé, étant mis hors de ſa poſſeſſion. *Ezech.* XLV. 9. XLVI. 18.

Ecoutez maintenant ceci, Chefs de la maiſon de Jacob, & Conducteurs de la maiſon d'Iſraël, qui avez en abomination le jugement, & pervertiſſez toute droiture : Qui bâtiſſez Sion de ſang, & Jeruſalem d'iniquité : Qui jugez pour des preſens : A cauſe de vous, Sion ſera labourée comme vn champ, & Jeruſalem ſera reduite en monceaux de ruïnes. *Mich.* III. 9—12.

La Loi eſt affoiblie, & le jugement ne ſort jamais dehors ; parce que le méchant environne le juſte ; c'eſt pourquoi le jugement eſt rendu tout perverti. *Habacuc.* I. 4.

2. Devoirs des ſujets.

Que toute perſonne ſoit ſujette aux puiſſances ſuperieures ; car il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu ; & les Puiſſances qui ſont en état ſont ordonnées de Dieu : C'eſt pourquoi celui qui réſiſte à la puiſſance reſiſte à l'ordonnance de Dieu ; et ceux qui y réſiſtent, feront venir la condamnation ſur eux-mêmes : Car les Princes ne ſont point à craindre pour de bonnes actions, mais pour de mauvaiſes ; Or veux-tu ne craindre point la Puiſſance ? fai bien, et tu en ſeras loué : Car le Prince eſt ſerviteur de Dieu pour ton bien ; mais ſi tu fais mal, crain ; parce qu'il ne porte point l'épée ſans cauſe, car il eſt ſerviteur de Dieu ordonné pour faire juſtice en ire de celui qui fait mal : C'eſt-pourquoi il faut être ſujets, non ſeulement à cauſe de la Colere, mais auſſi à cauſe de la conſcience : Car c'eſt auſſi pour cela que vous payez les tributs, parce qu'ils ſont les miniſtres de Dieu, s'employans à cela. *Rom.* XIII. 1————6.

Rendez-vous ſujets à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu ; ſoit au Roy, comme à celui qui eſt par deſſus les autres : Soit aux Gouverneurs, comme à ceux qui ſont envoyez par lui pour exercer vengeance ſur les malfaiteurs, & à la louange de ceux qui font bien : Comme libres, & non point comme ayant la liberté pour couverture de malice, mais comme ſerviteurs de Dieu : Honorez le Roy, 1 *Pier.* II. 13, 14, 16, 17.

Averti-les d'être ſoumis aux Principautés & aux Puiſſances, d'obeir aux Gouverneurs, d'être prets à toute bonne œuvre. *Tite* III. 1.

Rendez à Cæſar les choſes qui ſont à Cæſar ; & à Dieu celles qui ſont à Dieu. *Math.* XXII. 21.

Mon fils crain l'Eternel, & le Roy ; ne te mêle point avec les raporteurs. *Prov.* XXIV. 21. Qui peut être innocent mettant ſa main ſur l'Oint de l'Eternel. 1 *Sam.* XXVI. 9.

Ne médi point des Magiſtrats ; & ne maudi point celui qui eſt Prince entre ton peuple. *Ex.* XXII. 28. *Act.* XXIII. 5. Ne parle point mal du Roy, non pas même en ta penſée. *Eccl.* X. 20.

Je t'avertis que tu gardes le commandement du Roi, même pour raiſon du ſerment fait au Nom de Dieu : La parole du Roi eſt avec empire, &

& qui lui dira, Que fais-tu ? Le Prince eſt flêchi par patience. *Eccl.* VIII. 2, 4, *Prov.* XXV. 15.

Diroit-on à vn Roi, ſcelerat ? & à des Princes, Méchant ? *Job.* XXXIV. 18.

L'indignation du Roi eſt comme le rugiſſement du lionceau ; mais ſa faveur eſt comme la roſée ſur l'herbe : La terreur du Roi eſt comme le rugiſſement du lionceau ; qui le provoque à colére péche contre ſoi-même, *Prov.* XIX. 12. XX. 2.

Il y a des gens audacieux qui mépriſent la Seigneurie, & n'ont point horreur de blamer les Dignitez. 2 *Pier.* II. 10.

S'il y a aucun qui ne veuille pas mettre en effet la Loi de ton Dieu, & la Loi du Roi, que tout promptement juſtice en ſoit faite, ſoit par mort, ſoit par banniſſement, ſoit par amende pecuniaire, ſoit par priſon. *Eſdras* VII. 26.

V. Des devoirs des Paſteurs, & des Fideles

1. Devoirs des Paſteurs.

CEUX qui ont receu l'adminiſtration de la parole; Doivent étre tenus pour Miniſtres de Chriſt. & diſpenſateurs des myſteres de Dieu: Mais au reſte, il eſt requis entre les diſpenſateurs que chacun ſoit trouvé fidele. *Col.* IV. 17, 1 *Cor.* IV. 1. 2.

Ayans donc ce Miniſtere qui leur a été confié ; qu'ils vaquent à leur adminiſtration, que celui qui enſeigne, donne enſeignement, Soit que quelqu'vn exhorte, que ce ſoit en exhortation ; ſoit que quelqu'vn préſide qu'il le faſſe ſoigneuſement : Car ils ſont Ouvriers avec Dieu ; & *nous à qui ils adminiſtrent la parole* nous ſommes le Labourage de Dieu ; & *nous* ſommes l'Edifice de Dieu. Non pas qu'ils ayent domination ſur nôtre foi, mais ils aident à nôtre joye; car c'eſt par la foi que nous ſommes debout. *Rom.* XII. 5. 7-8. 1 *Cor.* III. 9. 2 *Cor.* I. 24.

Etant donc Ambaſſadeurs pour Chriſt ; comme ſi Dieu exhortoit par eux; ils nous ſuplient pour Chriſt, que nous ſoyons reconciliez à Dieu : Etant ouvriers avec lui, ils nous prient auſſi que nous n'ayons point reçu la grace de Dieu en vain. 2 *Cor.* V. 20. VI. 1.

Ils doivent donc regarder l'adminiſtration qu'ils ont reçüe au Seigneur, afin de l'accomplir : N'abuſant pas de leur pouvoir dans l'Evangile : Ne donnant aucun ſcandale en quoi que ce ſoit, afin que leur miniſtere ne ſoit point blamé: Supportant tout afin qu'ils ne donnent aucun empéchement à l'Evangile de Chriſt: Et ſe rendans recommandables en toutes choſes, comme étant Miniſtres de Dieu. *Col.* IV. 17. 1 *Cor.* IX. 18. 2 *Cor.* VI. 3. 1 *Cor.* IX. 12. 2 *Cor.* VI. 4.

Que chacun ſelon le don qu'il a reçû, l'adminiſtre aux autres, comme de bons diſpenſateurs de la diverſe grace de Dieu: Si quelqu'vn parle, qu'il parle comme les paroles de Dieu: Si quelqu'vn adminiſtre, qu'il adminiſtre comme par la puiſſance que Dieu fournit; afin qu'en toutes choſes Dieu ſoit glorifié par Jeſus Chriſt. 1 *Pierre.* IV. 10. 11.

Ils doivent se conduire saintement & justement & sans reproche envers ceux qui croyent : & cheminer sagement envers ceux de dehors; 1 *Thess.* II. 10, *Col.* IV. 5.

Que celui qui a par devers soi ma parole propose ma parole en verité. *Jer.* XXIII. 28.

Si quelqu'vn parle, qu'il parle comme les paroles de Dieu. Prêchant le Royaume de Dieu, & enseignant les choses qui regardent le Seigneur Jesus, en toute confiance, & hardiesse, 1 *Pier.* IV. 11. *Act.* XXVIII. 31. IV. 29.

Nous ne falsifions point (*dit St. Paul*) la parole de Dieu comme font plusieurs ; mais nous parlons de Christ avec sincerité, & comme de la part de Dieu, devant Dieu : Rejettant les cachettes de honte, ne marchant point avec ruse, mais nous rendans aprouvez à toute conscience des hommes devant Dieu, par la manifestation de la verité : Car nous ne nous prêchons point nous-mêmes, mais le Seigneur Jesus Christ; & que nous sommes vos serviteurs pour l'amour de Jesus: Nôtre exhortation n'a point été par seduction, ni par impureté, ni avec fraude: Mais comme nous avons été aprouvez de Dieu, afin que la prédication de l'Evangile nous fût commise, nous parlons aussi, non pas comme voulant plaire aux hommes, mais à Dieu, qui aprouve nos cœurs: Car aussi nous n'avons jamais été surpris en paroles de flaterie, comme vous le savez, ni en pretexte d'avarice, Dieu en est témoin: Et nous n'avons point cherché la gloire de la part des hommes, ni de vous, ni des autres; Quoi que nous eussions pû montrer de l'authorité comme Apôtres de Christ. Nous avons pourtant été doux au milieu de vous comme si vne nourrice nourrissoit tendrement ses enfans. 2 *Cor.* II. 17. IV. 2. 5. 1 *Thess.* II. 3——7.

Fils de l'homme je t'ai établi pour guette à la maison d'Israël ; ecoute donc la parole qui sort de ma bouche, & les averti de ma part : Quand j'aurai dit au mechant, Pour certain tu mourras ; si tu ne l'avertis, & ne lui parle, pour l'exhorter qu'il se retire de sa méchante voye pour faire qu'il vive, ce méchant-là mourra pour son iniquité, mais je chercherai son sang de ta main : Mais quand tu auras, averti le méchant, qu'il ne se convertit point de sa méchanceté & de sa méchante voye, il mourra pour son iniquité ; mais quant à toi tu auras delivré ton ame. *Ezech.* III. 17. 18. 19.

Crie du gosier, ne te tetien point ; êleve ta voix comme vne trompette, & déclare à mon peuple leur forfait, & à la maison de Jacob leurs pechez. *Es.* LVIII. 1.

Tu leur prononceras mes paroles, soit qu'ils t'écoutent, ou qu'ils ne t'écoutent pas : Car il leur faut bailler precepte aprés precepte, precepte aprés precepte, ligne aprés ligne, ligne aprés ligne, vn peu ici, vn peu là. *Ezech.* II. 7. *Es.* XXVIII. 10.

Prêche la parole, Insiste en tems & hors tems : reprens, tance, exhorte avec toute douceur d'esprit, & avec doctrine ; Veille en toutes choses, endure

endure les afflictions, fai l'œuvre d'vn Evangeliſte, ren ton Miniſtére pleinement approuvé: Confirmant les ames des diſciples, & les exhortant à perſeverer dans la foi, 2 *Tim*. IV. 2. 5. *Act*: XIV. 22,

Ne ſoyez point pareſſeux à reveiller les freres, en les faiſant reſſouvenir toujours de ces choſes qui appartiennent à la vie & à la pieté, quoi qu'ils les connoiſſent, & qu'ils ſoient fondez en la verité preſente: Exhortez chacun d'eux comme vn Pere ſes enfans: Et conjurez-les de cheminer dignement, comme il eſt ſéant ſelon Dieu, qui nous apelle à ſon Royaume & à ſa gloire: Ainſi tu ſeras bon Miniſtre de Chriſt, nourri dans les paroles de la foi, & de la bonne doctrine: Et en faiſant cela tu te ſauveras, toi & ceux qui t'écoutent. 2 *Pier*. I. 12. 13. 3, 12. 1 *Theſſ*. II. 11. 12. 1 *Tim*. IV. 6. 16.

Etudie-toi de te rendre approuvé de Dieu, ouvrier ſans reproche, detaillant droitement la parole de la verité: Pren garde à toi: & à la doctrine: De-peur qu'en quelque ſorte apres avoir preché aux autres tu ne ſois trouvé toi-même non recevable. 2 *Tim*. II. 15. 1 *Tim*. IV. 16. 1 *Cor*. IX. 27.

Toi qui enſeignes les autres, ne t'enſeigne-tu point toi-meme? Toi qui prêches qu'on ne doit point dérober, dérobes-tu? Toi qui dis qu'on ne doit point commettre adultere, commets-tu adultere? Toi qui as en abomination les idoles, commets-tu ſacrilege? Toi qui te glorifies en la Loi, des-honore-tu Dieu par la tranſgreſſion de la Loi: *Ne ſoyez point du nombre de ceux* qui diſent, & qui ne font point; qui lient enſemble des fardeaux peſans & inſuportables, & les mettent ſur les épaules des hommes, mais ils ne veulent point les remuer de leur doigt. *Rom*. II. 21. 22, 23. *Math*: XXIII, 3. 4.

Dieu ayant manifeſté ſa parole en ſon propre tems, par la predication, & *cette parole* ayant été ecrite pour nôtre inſtruction: *Que ceux à qui la predication à été commiſe* par le mandement de Dieu nôtre Sauveur: Ouvrent ce livre devant tout le peuple; & liſent au livre de la Loi de Dieu diſtinctement, & clairement; en expoſant le ſens pour donner à entendre ce qu'on lit. *Tite* I. 2, 3. *Rom*. XV. 4. *Nehem*. VIII. 5, 8.

Les Sacrificateurs enſeigneront au peuple à diſcerner entre la choſe ſainte, & la profane, & lui feront ſavoir la difference qu'il y a entre la choſe ſouillée & la nette. *Exech*. XLIV. 23.

Qu'ils ſoient ſaints à leur Dieu, & qu'ils ne profanent point le Nom de leur Dieu; car ils offrent les Sacrifices de l'Eternel, la viande de leur Dieu, partant qu'ils ſoient Saints: Et l'Eternel les a choiſi pour faire ſon ſervice, & pour benir en ſon Nom. *Lev*. XXI, 6. *Deut*. XXI. 5.

Je prie les Anciens qui ſont entre vous, moi qui ſuis Ancien avec eux, & témoin des ſoufrances de Chriſt, & qui ſuis auſſi participant de la gloire qui doit étre révelée: Paiſſez le troupeau de Chriſt qui vous eſt commis, en prenant garde ſur lui, non point par contrainte, mais volontairement; non point pour gain des-honnête, mais d'vn prompt courage: Et non point comme ayant domination ſur les héritages du Seigneur, mais en telle ma-

niere que vous ſoyez pour modéle au Troupeau : Et quand le ſouverain Paſteur apparoitra, vous recevrez la couronne incorruptible de gloire. 1 *Pier.* IV. 1 ——— 4.

Prenez garde à vous-mêmes, & à tout le Troupeau ſur lequel le St. Eſprit vous à etablis Evêques, pour paitre l'Egliſe de Dieu, laquelle il a acquiſe par ſon ſang : Car je ſai qu'aprés mon depart il ſe fourrera parmi vous des Loups tres dangéreux, qui n'epargneront point le Troupeau. Et qu'il ſe levera d'entre vous-mêmes des hommes qui annonceront des choſes perverſes, afin d'attirer des diſciples apres eux : C'eſt pourquoi veillez, *Et vous ſouvenez des avis que vous avez reçus de moi.* Act. XX. 28, ——— 31.

Ainſi a dit l'Eternel : Malheur aux paſteurs qui dégatent, & diſſipent le troupeau de ma pâture. *Jer.* XXIII. 2. 1.

Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel, Malheur aux Paſteurs d'Iſraël qui ſe ſont repus eux-mêmes ; N'eſt-ce pas le troupeau que les Paſteurs doivent paitre ; Vous mangez la graiſſe, & vous vêtez de la laine ; vous tuez la brebis graſſe, vous ne paiſſez point le troupeau : Vous n'avez point fortifié celles qui etoient en langueur, & n'avez point penſé les malades, Vous n'avez point bandé celles qui etoient briſées, & n'avez point ramené les égarées, & n'avez point recherché les perdues ; Vous les avez maitriſées par force, & avec riguenr. *Ezech.* XXXIV. 2. 3. 4.

Malheur aux Sacrificateurs qui ont violé ma Loi, & ont profané mes choſes Saintes ; ils n'ont point mis difference entre la choſe Sainte & la profane ; & n'ont point enſeigné à diſcerner entre la choſe immonde, & la nette ; & ont bouché leurs yeux pour ne prendre point garde à mes Sabbats ; & j'ai été profané au milieu d'eux : Ils ſe ſont dévoyez du chemin, & ont fait que pluſieurs ont bronché contre la Loi, ils ont violé l'alliance de Levi, a dit l'Eternel des armées : C'eſt pourquoi je vous ai rendus mépriſables & abjets envers tout le peuple ; tout ainſi que vous ne gardez point mes voyes, mais avez égard à la qualité des perſonnes dans la Loi. *Ezech.* XXII. 26. *Mal.* II. 8. 9.

Cette parole eſt certaine que ſi quelqu'vn a affection d'étre Evêque, il deſire vne œuvre excellente : Mais il faut que l'Evêque ſoit irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme, vigilant, moderé, honorable, hoſpitalier, propre à enſeigner ; Non ſujet au vin, non batteur ; non convoiteux de gain des-honnête ; mais doux, non querelleux, non avare ; Conduiſant honnêtement ſa propre maiſon, tenant ſes enfans ſoumis, en toute revérence ; Car ſi quelqu'vn ne ſait pas conduire ſa propre maiſon, comment pourra-t'il gouverner l'Egliſe de Dieu : Qu'il ne ſoit point nouvel aprentif, de peur qu'etant enflé d'orgueil il ne tombe dans la condamnation du calomniateur : Il faut auſſi qu'il ait bon témoignage de ceux de dehors : afin qu'il ne tombe pas dans le reproche, & dans le piege du Diable. 1 *Tim.* III. 1 ——— 7.

Il faut que l'Evêque ſoit irreprehenſible, comme diſpenſateur de la maiſon de Dieu, non adonné à ſon ſens, non colere, non ſujet au vin,

non

non bateur, non convoiteux de gain des-honnête : Mais hospitalier, aimant les gens de bien, sage, juste, saint, continent : Retenant ferme la parole fidele, qui est selon l'instruction, afin qu'il soit capable tant d'exhorter par la saine doctrine, que de convaincre les contredisans : Car il y en a plusieurs qui ne se peuvent ranger, vains discoureurs, & séducteurs d'esprits : Qui renversent les maisons toutes entieres, en enseignant pour vn gain des-honnête des choses qu'il ne faut pas, auxquels il faut fermer la bouche : C'est pourquoi repren les vivement, afin qu'ils soient sains en la foi. *Tite*, I. 7——13.

Enseigne les choses qui conviennent à la saine doctrine : Et exhorte & repren avec toute authorité de commander ; Que personne ne mépriſe ta jeunesse : Exhorte les jeunes hommes à être moderez : Te montrant toi-même en toutes choses vn modele de bonnes œuvres, montrant dans la doctrine incorruption, gravité, intégrité : Parole saine qu'on ne puisse condamner ; afin que celui qui est contraire, soit rendu confus, n'ayant aucun mal à dire de vous. *Tite* II. 1. 15. 6. 7. 8.

Rejette l'homme héretique, apres la premiere et seconde admonition, Sachant que celui qui est tel, est perverti, et qu'il péche, etant condamné par soi-même. *Tite* III. 10. 11.

Je t'avertis que tu dénonces à certaines personnes de n'enseigner point vne doctrine differente : Et de ne s'adonner point aux fables et aux généalogies, qui sont sans fin, et qui engendrent plustôt des questions, que l'edification de Dieu, laquelle consiste en la foi ; Or la fin du commandement c'est la charité, qui procéde d'vn cœur pur, d'vne bonne conscience, et d'vne foi non feinte. Desquelles choses quelques vns s'étant dévoyez, se sont détournez à vn vain babil ; Voulant être Docteurs de la Loi, mais n'entendant point ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent. 1 *Tim.* I. 3—7.

Ne reçoi point d'accusation contre l'ancien, que sur la déposition de deux, ou de trois témoins ; Repren publiquement ceux qui péchent, afin que les autres aussi en ayent crainte. Je t'adjure devant Dieu, et le Seigneur Jesus Christ, et les Anges élus, que tu gardes ces choses, sans préferer l'vn à l'autre, ne faisant rien en penchant d'vn côté ; N'impose les mains à personne avec précipitation ; et ne commmunique point aux péchez d'autrui ; garde-toi pur toi-méme. 1 *Tim.* V. 19——22.

Les choses que tu as entendües de moi devant plusieurs témoins, commets-les à des gens fideles, qui soient capables de les enseigner aussi à d'autres : Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur soit querelleux ; mais doux envers tous ; propre à enseigner, suportant patiemment les mauvais : Enseignant avec douceur ceux qui ont vn sentiment contraire, afin d'essayer si quelque jour Dieu leur donnera repentance pour reconnoitre la verité : Toi donc, endure les travaux comme bon Soldat de Jesus Christ : Nul qui va à la guerre ne s'embarrasse des affaires de cette vie ; afin qu'il plaise à celui qui l'a enrollé pour la guerre ; Pareillement si quelqu'vn combat dans la lice, il n'est point couronné, s'il n'a combattu lé-

légitimement: Il faut que le laboureur travaille premierement, & ensuite il recueille les fruits; Considere ce que je dis, & le Seigneur te donne l'intelligence en toutes choses. 2 *Tim.* II. 2, 24. 26. 3——7.

Pareillement que les Diacres soient graves, non doubles en parole, non sujets à beaucoup de vin, non convoiteux de gain des-honnête; Retenant le mystere de la foi dans vne conscience pure: Et que ceux-ci aussi soient premierement éprouvez, et qu'ensuite ils servent étant trouvez irreprehensibles: Pareillement que leurs femmes soient honnêtes, non médisantes, sobres, fideles en toutes choses: Que les Diacres soient maris d'vne seule femme, conduisant honnêtement leurs enfans, et leurs propres familles: Car ceux qui auront bien servi, acquierent vn bon degré pour eux, et vne grande liberté en la foi, qui est en Jesus Christ: 1 *Tim.* III. 8——13.

L'Ecriture dit, Quiconque croit en lui, ne sera point confus: C'est pourquoi, si tu confesses le Seigneur Jesus de ta bouche; et que tu croyes en ton cœur que Dieu la ressuscité des morts tu seras sauvé: Car de cœur on croit à justice, & de bouche on fait confession à salut: Car quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé: Mais comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point crû? & comment croiront-ils en celui de qui ils n'ont point ouï parler? & comment entendront-ils, s'il n'y a quelqu'vn qui leur prêche? & comment prêchera-t'on, sinon qu'il y en ait qui soient envoyez, *Rom.* X. 11. 9. 10. 13, 14 15,

Or personne ne s'attribue cet honneur *du ministere*; mais celui-là en jouït qui est apellé de Dieu comme Aaron, *& les Sacrificateurs & les Levites sous le vieux Testament, et les Apôtres & les autres Ministres de l'Evangile sous le N. Testament Heb.* V, 1, 4.

Nul qui met la main à la charrüe, & regarde en arriére, n'est bien disposé pour le royaume de Dieu. *Luc,* IX. 62.

Nous avons ce thrésor dans des vaisseaux de terre, afin que l'excellence de cette force soit de Dieu, et non point de nous. 2 *Cor.* IV. 7.

2. Devoirs des Chrêtiens envers leurs Pasteurs.

NOUS vous prions de reconnoître ceux qui travaillent parmi vous, et qui président sur vous au Seigneur, et qui vous exhortent; Et ayez vne souveraine amour pour eux, à cause de l'œuvre qu'ils font. 1 *Thess.* V, 12, 13.

Souvenez-vous de vos Conducteurs, qui vous ont porté la parole de Dieu; desquels imitez la foi, considerant qu'elle a été l'issuë de leur conversation: Obeïssez à vos Conducteurs, et vous y soumettez; car ils veillent pour vos ames, comme ceux qui en doivent rendre comptes; afin que ce qu'ils en font, ils le fassent avec joye et non pas à regret; car cela ne vous tourneroit pas à profit. *Heb.* XIII. 7, 17.

Que les Anciens qui président deüement, soient reputez dignes de double honneur; principalement ceux qui travaillent à la parole, et à l'instruction. 1 *Timoth.* V, 17.

Recevez-

Recevez-les donc au Seigneur avec toute sorte de Joye, et ayez de l'estime pour ceux qui sont tels. *Phil.* II. 29.

Soumettez-vous à ceux qui se sont entierement appliquez au service des Saints, et à chacun de ceux qui s'employent en l'œuvre, et qui travaillent avec eux. 1 *Cor.* XVI. 15. 16.

Car nôtre Sauveur a dit à ses disciples ; En verité, en verité, Je vous dis, Si j'envoye quelqu'vn, quiconque le reçoit me reçoit ; & quiconque me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé : Celui qui vous écoute, m'ecoute, & celui qui vous rejette, me rejette ; or celui qui me rejette, rejette celui qui m'a envoyé. *Et St. Paul*, Dieu ne nous a point appellés à l'ordure, mais à la sanctification ; celui donc qui rejette ceci, ne rejette pas vn homme, mais le Seigneur. *Jean* XIII. 20. *Luc.* X. 16. 1 *Theſſ.* IV. 8.

La face de l'Eternel les a écartés ; il ne les regardera plus ; ils n'ont point porté de réverence aux Sacrificateurs. *Lamen.* IV. 16.

Ainſi a dit l'Eternel des armées, Enquier-toi des Sacrificateurs touchant la Loi. *Aggée* II. 11.

Si aucun ſe porte fiérement pour ne point obeïr au Sacrificateur, qui ſera en charge pour ſervir à l'Eternel ton Dieu, que cet-homme-là meure. *Deut.* XVII. 12.

Les Scribes & les Phariſiens ſont aſſis en la chaire de Moyſe ; toutes les choſes donc qu'ils vous diſent de faire, faites-les, mais ne faites pas ſelon leurs œuvres, s'ils diſent, & qu'ils ne faſſent pas. *Matth.* XXIII. 2, 3.

Le tems viendra qu'ils ne ſouffriront pas la ſaine doctrine, mais ayant les oreilles chatouilleuſes, ils s'aſſembleront des docteurs ſelon leurs déſirs : Et détourneront leurs oreilles de la verité, & ſe tourneront aux fables. 2 *Tim.* IV. 3. 4.

Malheur dit l'Eternel aux enfans rebelles, qui prennent des conſeils & non de par moi, & qui font des deſſeins, & non de par mon Eſprit ; pour entaſſer peché ſur peché : Car c'eſt ici vn peuple rebelle, ce ſont des enfans menteurs ; des enfans qui n'ont point voulu écouter la Loi de l'Eternel : Qui ont dit aux voyans, Ne voyez point ; & à ceux qui ont des viſions, Ne nous voyez point de viſions droites ; parlez-nous de choſes plaiſantes, voyez des deceptions. Pour cette cauſe cette iniquité vous ſera comme vne brêche ruineuſe, comme vn ventre en vne haute muraille de laquelle le débris vient [illegible] en vn inſtant. *Eſ.* XXX. 1, 9, 10, 13.

Si quelqu'vn parmi vous eſt malade, qu'il apelle les anciens de l'Egliſe, et qu'ils prient pour lui, & l'oignent d'huile au Nom du Seigneur Jeſus ; et la priere de la foi ſauvera le malade, et le Seigneur le relevera et s'il a commis des pechez, ils lui ſeront pardonnez. *Jaq.* V. 14, 15.

Que celui qui eſt enſeigné en la parole, faſſe participant de tous ſes biens celui qui l'enſeigne. *Gal.* VI. 6.

Qui eſt-ce qui aille jamais à la guerre à ſes depens ? Qui eſt-ce qui plante la vigne et qui n'en mange pas de fruit ? Qui eſt-ce qui pait le trou-

troupeau, et qui ne mange point du laict du troupeau? Il eſt écrit, dans la Loi de Moyſe, Tu n'emmuſeleras point le bœuf qui foule le grain. Dieu a-t'il ſoin des bœufs? Ne dit-il point ceci pour nous? certes ces choſes ſont ecrittes pour nous; car celui qui labour, doit labourer avec eſpérance; et celui qui foule le blé, avec eſpérance d'en être participant: Si nous vous avons ſemé des biens ſpirituels, eſt-ce vne grande choſe que nous recueillons de vos bien charnels? Ne ſavez-vous pas que ceux qui ſ'occupent aux choſes ſacrées, mangent de ce qui eſt ſacré? et que ceux qui ſervent à l'Autel, participent à l'Autel? De même auſſi le Seigneur à ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile, vivent de l'Evangile. L'ouvrier eſt digne de ſon ſalaire. 1 *Cor.* IX. 7. 9. 10. 11. 13. 14. 1 *Tim.* V. 18.

Garde-toi d'abandonner le Lévite tout le rems que tu ſeras ſur ta terre. *Mais* donne leur, et aux Sacrificateurs leur portion; afin qu'ils prennent courage à faire ce que la Loi de l'Eternel commande. *Deut.* XII. 9. 2 *Chron.* XXXI. 4.

CHAPITRE. IX.

Des Devoirs de l'homme envers ſoi-même.

ARTICLE I.

De L'Humilité

JE dis à chacun d'entre vous, que nul ne prétende etre ſage par deſſus ce qu'il faut étre ſage ; mais qu'il ſoit ſage à ſobrieté, ſelon que Dieu a départi à chacun la meſure de la foi. *Rom.* XII. 3

Ecoutez & prêtez l'oreille. Ne vous en-orgeuilliſſez point, car l'Eternel a parlé : Ayez vn même ſentiment les vns envers les autres, n'affectant point les choſes hautes ; mais vous accommodant aux choſes baſſes ; Ne ſoyez point ſages en vous-mêmes. *Jer.* XIII. 15. *Rom.* XII. 16.

Ne vous étendez pas vous-mêmes plus qu'il ne faut. 2 *Cor.* X. 14.

Ne déſirons point la vaine gloire, en nous provoquant l'vn l'autre, & nous portant envie l'vn à l'autre : Car ſi quelqu vn penſe étre quelque choſe, encore qu'il ne ſoit rien, il ſe ſéduit lui-même par ſa fantaiſie. *Gal.* V. 26. VI. 3.

Te chercherois-tu des grandeurs ? ne les cherche point. *Jer.* XLV. 5.

Les hommes pour la plus-part prêchent chacun ſa benignité, mais qui trouvera vn homme veritable ? Il y en a qui ſe recommandent eux-mêmes mais ils ne comprennent pas qu'ils ſe meſurent eux-mêmes par eux-mêmes, & qu'ils ſe comparent eux-mêmes à eux-mêmes : Ce n'eſt pas celui qui ſe recommande ſoi-même, qui eſt approuvé ; mais celui que le Seigneur recommande. *Prov.* XX. 6. 2 *Cor.* X. 12. 18.

Ainſi a dit l'Eternel, Que le Sage ne ſe glorifie point en ſa ſageſſe, ni le fort en ſa force ; que le riche ne ſe glorifie point en ſes richeſſes : Mais que celui qui ſe glorifie, ſe glorifie en ceci, qu'il a intelligence, & qu'il me connoit ; car je ſuis l'Eternel, qui exerce benignité, jugement, & juſtice en la terre, car je prens plaiſir en ces choſes, dit l'Eternel. *Jer.* IX. 23. 24.

Que celui qui ſe glorifie, ſe glorifie au Seigneur : Servant le Seigneur avec toute humilité. 1 *Cor.* I. 31. *Act.* XX. 19.

Qu'vn autre te loüe, & non point ta propre bouche ; que ce ſoit l'étranger, et non point tes propres lévres. *Pro.* XXVII. 2.

Qui eſt-ce qui met de la difference entre toi, et vn autre? et qu'eſt-ce que tu as que tu ne l'ayes reçû, ? et ſi tu l'as reçu, pourquoy t'en glorifies-tu, comme ſi tu ne l'avois pas reçu. 1 *Cor.* IV. 7. L'homme qui n'a point de retenue pour arrêter ſa vanité, eſt comme vne ville demantelée ſans murailles *Prov.* XXV. 28.

La Charité n'vſe point d'inſolence, elle ne s'enfle point. 1 *Cor.* XIII. 4.

Ne multipliez point en paroles hautaines, qu'aucun propos orgueilleux ne ſorte hors de vôtre bouche. 1 *Sam.* II. 3.

Que celui qui prend le harnois, ne ſe glorifie point comme celui qui le quitte. 1 *Roix* XX. 11.

Il y en a qui ſe confient en eux-mêmes d'être juſtes, et qui tiennent les autres pour rien: Qui diſent, Retire-toi, n'aproche point de nous, car nous ſommes plus ſaints que toi: Mais celui qui ne cherche point à établir ſa propre juſtice: *Mais* qui s'humilie ſoi-même devant Dieu, diſant, O Dieu ſois apaiſé envers moi qui ſuis pécheur, Celui-là deſcend juſtifié en ſa maiſon, plûtôt que l'autre. *Luc.* XVIII. 9. *Eſ.* LXV. 5. *Rom.* X. 3. *Luc.* XVIII. 13, 14.

Quand nous aurons fait tout ce que Dieu nous commande, nous devons dire, nous ſommes des ſerviteurs inutiles, car ce que nous étions tenus de faire nous l'avons fait. *Luc.* XVII. 10.

La ſcience enfle mais la charité édifie. 1 *Cor.* VIII. 1. Que perſonne ne s'abuſe lui-même, Si quelqu'vn d'entre vous penſe être ſage en ce monde, qu'il ſoit rendu fou: afin qu'il ſoit rendu ſage: Car Dieu a choiſi les choſes foles de ce monde pour rendre confuſes les ſages; & Dieu a choiſi les choſes foibles de ce monde pour rendre confuſes les fortes: Et Dieu a choiſi les choſes viles de ce monde & les mépriſées, même celles qui ne ſont point, pour abolir celles qui ſont. Afin que nulle chair ne ſe glorifie devant lui. 1 *Cor.* III, 18, I, 27, 28, 29.

Or maintenant vous qui dites, Allons aujourdhui & demain en vne telle ville, & demeurons-là vn an, & y trafiquons & gagnons: Qui toutefois ne ſavez pas ce qui arrivera le lendemain; (car qu'eſt-ce que de nôtre vie? ce n'eſt certes qu'vne vapeur qui apparoit pour vn peu de tems, & puis s'evanouït) Au lieu que vous deviez dire, Si le Seigneur le veut, & ſi nous vivons, nous ferons ceci, ou cela; Mais maintenant vous vous vantez en vos fiertez: toute vanterie de cette nature eſt mauvaiſe. *Jaq.* IV, 13——16.

Dénonce à ceux qui ſont riches en ce monde, qu'ils ne ſoient point hautains, & qu'ils ne mettent point leur confiance en l'incertitude des richeſſes, mais au Dieu vivant, qui nous donne toutes choſes abondamment pour en jouïr. 1 *Tim.* VI. 17.

Garde-toi, qu'aprés que tu auras mangé, & auras été raſſaſié, & auras bâti de belles maiſons que tu habiteras; Et que ton gros & menu bêtail ſera accru, & que ton argent, & ton or ſera multiplié; & que tout ce que tu auras ſera augmenté; Ton cœur ne ſ'eleve, & que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, pour ne point garder ſes commandemens: Et que tu ne diſe

en

en ton cœur, Ma puiſſance, & la force de ma main m'a acquis ces richeſ-es. *Deut*, VIII. 11. 12. 13 14, 17.

Que le frere qui eſt de baſſe condition ſe glorifie en ſon élevation : Et que le riche au contraire, ſe glorifie en ſa baſſe condition; car il paſſera comme la fleur de l'herbe. *Jaq.* I. 9. 10.

Vn certain homme riche diſoit à ſon ame, Mon ame, tu as des biens aſſemblez pour beaucoup d'années, repoſe-toi, mange. & boi, fai grand chere : Mais Dieu lui dit, Inſenſé, en cette même nuit ton ame te ſera redemandée ; & les choſes que tu as aprêtées, à qui ſeront-elles? Il en eſt ainſi de celui qui fait de grands amas de biens pour ſoi, & n'eſt point riche en Dieu. *Luc.* XII. 16. 19. 20, 21.

Pourquoi te glorifies-tu du mal, ô puiſſant homme ? la benignité de Dieu eſt à toujours: Dieu te détruira éternellement ; il t'enlevera & t'arrachera de ton tabernacle, & te déracinera de la terre des vivans ; Et les juſtes le verront, & craindront, & ſe riront de toi; Diſant, Voilà l'homme qui n'avoit point mis Dieu pour ſa force, mais ſe confioit en la grandeur de ſes richeſſes, & ſe fortifioit en ſa méchanceté. *Pſ.* LII. 3. 7. 8. 9.

Tu dis, Je ſuis riche, & je ſuis enrichi, & n'ai faute de rien ; & tu ne connois pas que tu es malheureux, et miſerable, et pauvre, et aveugle, et nud. *Apoc.* III. 17.

Le méchant ſe glorifie des deſirs de ſon ame, & bénit l'avare, et dépite l'Eternel : Le méchant ſelon l'orgueil de ſa face ne fait état de rien ; toutes ſes penſées ſont qu'il n'y a point de Dieu : Il dit en ſon cœur, Je ne ſerai jamais ébranlé ; Et qu'en aucun âge il ne tombera en aucun mal: *Mais* l'Eternel exterminera toutes les langues flateuſes, la langue qui parle ſuperbement. *Pſ.* X. 3. 4. 6. XII. 4.

Je ferai, dit le Seigneur, punition du fruit de l'orgueil du cœur du Roi d'Aſſur; et de la gloire de la hauteſſe de ſes yeux : Parce qu'il aura dit, J'ai fait ces choſes par la force de ma main, et par ma ſageſſe, car je ſuis entendu, et ai enlevé les bornes des peuples, et ai pillé leurs thréſors, et comme puiſſant que je ſuis, ai mis bas ceux qui etoient aſſis en des thrônes : La coignée ſe glorifiera-t'elle contre celui qui en coupe? la ſcie ſe magnifiera-t'elle contre celui qui la mène ? comme ſi la verge remuoit ceux qui la lévent en haut ; comme ſi le bâton s'élevoit de ſoi-même, comme s'il n'etoit point vne piece de bois : C'eſt pourquoi le Seigneur, le Seigneur des armées, envoyera la maigreur ſur les gras d'Aſſur, et allumera deſſous ſa gloire, vn embraſement comme vn embraſement de feu : Voici le Seigneur, l'Eternel des armées tronquera avec Violence les branches; et les plus hautes ſeront coupées. et les plus élevées ſeront abatues. *Eſ.* X. 12. 13. 15. 16. 33.

Dieu reſiſte aux orgueilleux, mais il fait grace, aux humbles: Aſſujettiſſez-vous donc à Dieu; Humiliez-vous en la préſence du Seigneur, et il vous élevera. *Jaq.* IV. 6. 7. 10.

Apprenez de moi, *dit nôtre Sauveur*, car je ſuis débonnaire, et humble de cœur, & vous trouverez le repos de vos ames. *Math.* XI. 29.

Ne fai point le glorieux devant le Roi, et ne te tien point en la place des grands: Car il vaut mieux qu'on te dise, Monte ici, que si tu étois abaissé devant le Prince que tes yeux ont vû. *Prov.* XXV. 6. 7.

Quand tu seras convié par quelqu'vn à des nôces, ne te mets point à table au plus haut lieu, de peur qu'il n'arrive qu'vn plus honorable que toi soit convié par lui: Et que celui qui aura convié & toi & lui ne vienne, & ne te dise: Donne ta place à celui-ci: & qu'alors tu ne commences avec honte à te mettre au plus bas lieu: Mais quand tu sera convié, va, & te mets au plus bas lieu, afin que quand celui qui t'a convié, viendra, il te dise, Mon ami, monte plus haut. Alors cela te tournera à honneur devant tous ceux, qui seront à table avec toi: Car quiconque s'éleve sera abbaissé, et quiconque s'abbaisse, sera élevé. *Luc.* XIV. 8——11.

Ne soyez point comme les Scribes & les Pharisiens qui font toutes leurs œuvres pour être regardez des hommes: Ils aiment les premieres places dans les festins, & les premiers sieges dans les Synagogues; Et les salutations aux marchez; & d'être apellez des hommes, Nôtre maitre, Nôtre maitre. *Math.* XXIII. 5. 6. 7.

Comment pouvez-vous croire, vû que vous cherchez la gloire l'vn de l'autre, & ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul? *Jean.* V. 44.

Que les femmes se parent d'vn vêtement honnête, avec pudeur, et modestie. 1 *Tim.* II. 9.

Bienheureux sont les pauvres en esprit, car le Royaume des cieux est à eux. *Math.* V. 3.

Quiconque se sera humilié soi-même comme vn petit enfant, Celui-là sera le plus grand au Royaume des Cieux. *Math.* XVIII. 4.

Si Dieu se moque des moqueurs, aussi donne-t'il grace aux humbles: Quand l'orgueil vient, l'ignominie le suit; mais la sagesse est avec les humbles. *Prov.* III, 34. XI. 2.

Le cœur de l'homme s'éleve avant la ruïne; mais l'humilité va devant la gloire: L'orgueil de l'homme l'abaisse; mais l'humble d'esprit obtient gloire, *Prov.* XVIII. 12. XXIX. 23.

L'homme de cœur enflé émeut des querelles; mais qui se confie en l'Eternel sera engraissé; As-tu vû vn homme qui est sage à ses yeux? il y a plus d'espérance d'vn fou que de lui, *Prov.* XXVIII. 25. XXVI. 12.

Les yeux hautains sont vne chose abominable à l'Eternel: Tout homme hautain de cœur est abominable à l'Eternel; d'heure à autre il ne demeurera point impuni. *Prov.* VI. 17. 16. XVI. 5.

Malheur à ceux qui sont sages à leurs yeux, & entendus à leur jugement: Les yeux hautains de l'homme seront abbaissez, & la hauteſſe des hommes sera humiliée; l'Eternel seul sera haut élevé: Car il y a vn jour de l'Eternel des armées contre tout hautain, & orgueilleux, & contre tout homme qui s'éleve, & il sera abbaissé. *Es.* V. 21. II. 11. 12.

ARTI

ARTICLE II.

DE

La Debonnaireté.

REPORTE-toi du courroux et laiſſe l'indignation; ne te dépite point en ſorte que tu viennes à faire mal. *Pſ.* XXXVII. 8.

Courroucez-vous, et ne péchez point; Que le ſoleil ne ſe couche point ſur vôtre colére, et ne donnez point lieu au Diable: *Eph.* IV, 26. 27.

Chaſſe arriére de toi la perverſité de la bouche, et éloigne de toi l'obliquité des lévres. *Prov.* IV. 24.

Que ton eſprit ne ſ'en-aigriſſe point, en ſorte que tu parles legérement de tes lévres. *Pſ.* CVI. 33.

Ne ſois point prompt en ton eſprit à te courroucer; car la colére repoſe dans le ſein des fous. *Eccl.* VII. 9.

Que tout homme ſoit prompt à écouter, lent à parler, & lent à ſe mettre en colere, car la colere de l'homme n'accomplit point la juſtice de Dieu. *Jaq.* I. 19, 20.

Que vôtre debonnaireté ſoit connüe de tous les hommes, Le Seigneur eſt prés. *Phil.* IV. 5.

Que les ſaintes femmes qui eſperent en Dieu, ſe parent *de cet ornement* incorruptible, qui conſiſte en vn eſprit doux & paiſible, qui eſt de grand prix devant Dieu. 1 *Pier.* III. 5, 4.

L'homme prompt à la colére commet folie: Il émeut la folie; *mais* celui qui eſt lent à ſe mettre en colere, eſt de grand prudence. *Prov.* XIV. 17, 19.

La colére du fou ſe connoit au même jour, mais l'homme prudent couvre l'oprobre. *Prov.* XII. 16.

L'homme prompt à ſe mettre en colére, excite les querelles, & l'homme emporté commet pluſieurs forfaits. *Prov.* XXIX. 22.

La douce reponſe apaiſe la colere, mais le parole rude émeut la colére. *Prov.* XV. 1.

La colere & les querelles ſont des œuvres de la chair; mais la douceur eſt le fruit de l'Eſprit. *Gal.* V. 19, 20, 22.

Bienheureux ſont les débonnaires, car ils hériteront la terre: Et joüiront de plaiſirs en grande paix. *Math.* V. 5. *Pſ.* XXXVII. 11.

L'Eternel enſeigne ſes voyes aux debonnaires, & les fait cheminer en droiture: Les debonnaires auront joye ſur joye en l'Eternel. *Pſ.* XXV. 9, *Eſ.* XXIX, 19.

L'homme tardif à la colére vaut mieux que le fort; & celui qui maîtriſe ſon cœur vaut mieux qu'vn preneur de villes. L'homme qui n'a point de

de retenüe pour arrêter ſon courage, eſt comme vne ville démantelée, ſans murailles. *Prov.* XVI. 32. XXV. 28.

L'homme tortu de cœur ne trouvera point le bien ; & l'homme pervers de langue tombera dans le mal : Les pervers de cœur ſont abominables à l'Eternel : Celui qui eſt grandement colere, en portera le chatiment ; que ſi tu le delivres tu feras, qu'il le ſera encore d'avantage. *Prov.* XVII. 20. XI. 20. XIX. 19.

ARTICLE, III.

De

La Temperance.

TOUTE créature de Dieu eſt bonne, & il n'y en a point qui ſoit à rejetter étant priſe avec action de graces : *Mais* il nous faut adjouter la temperance par deſſus avec la ſçience : & vivre dans ce preſent ſiecle ſobrement : Vſant de ce monde comme n'en abuſant point. 1 *Tim.* IV. 4. 2 *Pier:* I. 5. 6. *Tit.* II. 12. 1 *Cor.* VII. 31.

Que chaque homme à qui Dieu à donné des richeſſes & des biens, mange, boive, & jouiſſe de ſon travail ; c'eſt vn don de Dieu : *Mais* prenez garde à vous-mêmes de peur que vos cœurs ne ſoient appéſantis par l'yvrogneríe, & la gourmandiſe. *Eccl:* V. 19. *Luc.* XXI. 34.

Quand tu ſeras aſſis à table pour manger, conſidére bien ce qui eſt devant toi : Que ſi tu es gourmand tu ne mettes vn couteau à la gorge : Ne déſire point ſes delices, car c'eſt vne viande trompeuſe. *Prov.* XXIII. 1. 2. 3.

Ne vous enyvrez point de vin dans lequel il y a de la diſſolution: Ceux qui ſ'enyvrent ſ'enyvrent de nuit ; Mais nous qui ſommes de jour ſoyons ſobres : Cheminons honnêtement comme de jour, non point en gourmandiſes, ni en yvrogneries, non point en couches ni en infolences : Car les yvrogneries, les gourmandiſes, & les choſes ſemblables à celles-là ſont des œuvres de la chair, ceux qui les commettent n'hériteront point le Royaume de Dieu : Mais la temperance eſt vn fruit de l'Eſprit. *Eph.* V. 18. 1 *Theſſ.* V, 7, 8. *Rom* XIII. 13. *Gal.* V. 19. 21. 22.

Quiconque court dans la lice, & ſ'efforce pour ſurpaſſer les autres, vit entierement de regime, afin qu'il puiſſe remporter le prix ; & quant à ceux-là ils le font pour avoir vne couronne corruptible ; mais nous pour en avoir vne incorruptible. 1 *Cor.* IX. 24. 25.

Malheur à vous qui étes remplis car vous aurez faim. *Luc.* VI. 25.

Celui qui aime la bonne chére, ſera vn homme pauvre ; celui qui aime le vin & l'huile ne ſ'enrichira point. *Prov.* XXI. 17.

Ne regarde point le vin quand il rougit, quand il jette l'éclat de ſa belle couleur dans la coupe, & qu'il montre ſa force en écumant ; Car

il

il mordra à la fin comme vn ſerpent, et ton cœur tiendra des propos renverſez. *Prov.* XXIII. 31. 32.

Le vin eſt moqueur, la cervoiſe eſt tumultueuſe ; tout homme qui en eſt épris n'eſt pas ſage. *Prov.* XXI. 1.

Malheur à ceux qui ſont puiſſans à boire le vin, & vaillans à verſer à boire : Malheur à ceux qui ſe lévent de bon matin, pour courir aprés la cervoiſe ; & au ſoir demeurent bien tard à boire juſqu'à ce que le vin les échauffe : *Qui diſent*, Venez j'apporterai du vin, & nous nous enyvrerons de cervoiſe ; & le jour de demain ſera comme aujourd'hui, même beaucoup plus abondant. *Eſ.* V. 22. II. LVI. 12.

A qui avient le malheur ? à qui le hélas ? à qui les debats ? à qui les plaintes ? à qui les bleſſures ſans cauſe ? à qui la rougeur des yeux ? A ceux qui ſ'arrêtent long tems auprés du vin, à ceux qui vont cherchant à boire. *Prov.* XXIII. 29. 30.

Ceux qui prennent leur plaiſir dans leurs delices ordinaires, remporteront le ſalaire d'iniquité. 2*Pier.* II. 13.

Ne ſoi-point du nombre des avaleurs de vin, ni des gloutons mangeurs de chair. *Prov.* XXIII. 20. Ne courez point avec eux dans vn même abandon de diſſolution. 1*Pier.* IV. 4. Car l'yvrogne & le gourmand ſeront apauvris ; et la pareſſe fait vêtir les haillons. *Prov.* XXIII. 21.

Qui garde la Loi eſt vn enfant entendu ; mais qui eſt compagnon des gourmans fait honte à ſon pere. *Prov.* XXVIII. 7.

ARTICLE IV.

De

La Chaſteté & de la Modeſtie.

C'EST ici la volonté de Dieu, ſçavoir vôtre ſanctification, que vous vous abſteniez de la paillardiſe ; Afin que chacun de vous ſache poſſeder ſon vaiſſeau en ſanctification, et honneur : Non point avec paſſion de convoitiſe, comme les Gentils, qui ne connoiſſent point Dieu ; Car Dieu ne nous a point appellez à la ſouillure, mais à la ſanctification : Mortifiez donc vos membres qui ſont ſur la terre, la paillardiſe, la ſouillure, les affections déreglées, la mauvaiſe convoitiſe. 1*Theſſ.* IV. 3. 4. 5. 7. *Col.* III. 5.

Fuïez auſſi les deſirs de la jeuneſſe. 2 *Tim.* II. 22. Mes bien-aimez je vous exhorte que comme étrangers & voyageurs, vous vous abſteniez des convoitiſes charnelles qui font la guerre à l'ame. 1 *Pierre* II. 11.

Garde toi pur toi-même ; Car toutes choſes ſont bien pures pour ceux qui ſont purs ; mais rien n'eſt pur pour ceux qui ſont ſouillez & pour les

les infidelles, au contraire leur entendement, & leur conſcience ſont ſouillées, 1 *Tim.* V. 22. *Tite* I. 15.

Je vous conjure de la part du Seigneur que vous ne cheminiez point comme le reſte des Gentils chemine : Leſquels ayant perdu tout ſentiment, ſe ſont abandonnez à la diſſolution, pour commettre toute ſouillure à qui en feroit pis : C'eſt-pourquoi auſſi Dieu les a livrez aux convoitiſes de leur propres cœurs, à l'ordure pour des-honorer entr'eux leurs propres corps : Et ils ont reçû la recompenſe de leur erreur telle qu'il falloit. *Eph.* IV. 17, 19. *Rom.* I. 24, 27.

Que nul ne ſ'aproche d'aucune de ſes proches parentes, pour découvrir ſa nudité, Je ſuis l'Eternel. Ne vous ſouillez point par aucune de ces choſes, dans leſquelles les nations que j'ai chaſſées de devant vous ſe ſont ſouillées ; Gardez mes ſtatuts & mes ordonnances ; & ne faites aucune de ces abominations : Car ſi quelqu'vn en commet aucune, il ſera exterminé du milieu de mon peuple : Gardez donc ce que j'ai ordonné de garder pour ne rien faire de ſemblable à ces coutumes abominables, qui ont été pratiquées devant vous, & ne vous ſouillez point par elles, Je ſuis l'Eternel vôtre Dieu. *Lev.* XVIII. 6, 24, 26, 29, 30.

Qu'il n'y ait, entre les filles d'Iſrael aucune paillarde ; ni entre les fils d'Iſraël aucun proſtitué. *Deut.* XXIII. 17.

Le corps n'eſt point pour la paillardiſe mais pour le Seigneur, & le Seigneur pour le corps: Ne ſavez-vous pas que vos corps ſont les membres de Chriſt ? ôterai-je donc les membres de Chriſt pour en faire les membres d'vne paillarde ? Ainſi n'avienne : *C'eſt pourquoy*, fuyez la paillardiſe : Car quelque peché que commette l'homme il eſt hors du corps ; mais celui qui paillarde péche contre ſon propre corps : Ne ſavez-vous pas que vôtre corps eſt le Temple du Saint Eſprit qui eſt en vous, lequel vous avez de Dieu ? & vous n'êtes point à vous mêmes : Car vous avez été achetez par prix glorifiez donc Dieu en vôtre corps, & en vôtre eſprit, qui apartiennent à Dieu- 1 *Cor.* VI. 13, 15, 18, 19, 20.

Ne ſavez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'vn détruit le Temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le Temple de Dieu eſt ſaint, lequel vous êtes. 1 *Cor.* III. 19, 17.

Garde-toi de la femme méchante, des attraits de la langue de l'étrangere: Ne convoite point ſa beauté en ton cœur, & qu'elle ne te prenne point par ſes paupiéres: Car pour vne femme paillarde on eſt reduit à la mendicité; & la femme debauchée va à la chaſſe des ames précieuſes: Quelqu'vn peut-il prendre du feu dans ſon ſein, ſans que ſes vétemens en ſoient brulez? Quelqu'vn peut-il marcher ſur la braiſe, ſans ſe bruler les pieds? Ainſi en prend-il à celui qui entre vers la femme de ſon prochain ; nul homme qui la touche ne ſera innocent. *Prov.* VI. 24——29.

TABLE

TABLE

Des degrés defendus dans le mariage dont la plus-part ſont tirés du XVIII. & XX. ch. du *Levit.*

Il eſt defendu.

A vn homme de marier	A vne femme de marier
1 Sa Grand-mere	1 Son Grand-pere
2 La femme de ſon Grand-pere	2 Le mari de ſa Grand-mere
3 La Grand-mere de ſa femme	3 Le Grand-pere de ſon mari
4 La ſœur de ſon Pere	4 Le frere de ſon Pere
5 La ſœur de ſa Mere	5 Le frere de ſa mére
6 La femme de ſon Oncle du coté du Pere	6 Le mari de ſa Tante du coté du Pere
7 La femme de ſon Oncle du coté de la mére	7 Le mari de ſa Tante du coté de la Mere
8 La ſœur du pere de ſa femme	8 Le frere du Pere de ſon mari
9 La Sœur de la mere de ſa femme	9 Le frere de la mere du ſon mari
10 Sa mere	10 Son Pere
11 Sa Belle-mere femme de ſon pere	11 Son Beau-pere mari de ſa mere
12 La mere de ſa femme	12 Le Pere de ſon mari
13 Sa fille	13 Son Fils
14 La fille de ſa femme	14 Le fils de ſon mari
15 La femme de ſon fils	15 Le mari de ſa fille
16 Sa Sœur	16 Son frere
17 La Sœur de ſa femme	17 Le frere de ſon mari
18 La femme de ſon frere	18 Le mari de ſa ſœur
19 La fille de ſon fils	19 Le fils de ſon fils
20 La fille de ſa fille	20 Le fils de ſa fille
21 La femme du fils de ſon fils	21 Le mari de la fille de ſon fils
22 La femme du fils de ſa fille	22 Le mari de la fille de ſa fille
23 La fille du fils de ſa femme	23 Le fils du fils de ſon mari
24 La fille de la fille de ſa femme	24 Le fils de la fille de ſon mari
25 La fille de ſon frere	25 Le fils de ſon frere
26 La fille de ſa Sœur	26 Le fils de ſa Sœur
27 La femme du fils de ſon frere	27 Le mari de la fille de ſon frere
28 La femme du fils de ſa Sœur	28 Le mari de la fille de ſa Sœur
29 La fille du frere de ſa femme	29 Le fils du frere de ſon mari
30 La fille de la ſœur de ſa femme	30 Le fils de la Sœur de ſon mari

Ses pieds descendent à la mort, ses pas aboutissent à l'Enfer : Eloigne ton chemin d'elle, & ne t'aproche point de l'entrée de sa maison : De peur que tu ne donnes ton honneur aux étrangers, & tes ans au cruel, De peur que les étrangers, ne se soulent de tes moyens, & que tes labeurs n'aillent en leurs maisons: Et qu'a afin tu ne rugisses, quand ta chair & ton corps seront consumez : Et ne dises ; Comment ai-je haï l'instruction, & comment mon cœur a-t'il rejette la correction ? Et comment n'ai-je obeï à la voix de ceux qui m'instruisoient, & n'ai-je tendu l'oreille à ceux qui m'enseignoient. *Prov.* V. 5, 8 ——— 13.

L'homme dépourvû de sens va aprés la femme débauchée, & la suit comme le bœuf vient à la boucherie, & comme les ceps sont pour le châtiment des fous : Comme l'oiseau vole à grand hâte au lacs, sans savoir qu'il est tendu contre sa vie; jusqu'a-ce que la flêche lui transperce le foye. *Prov.* VII. 22, 23.

Maintenant donc enfans écoutez-moi, & soyez attentifs aux propos de ma bouche : Que ton cœur ne se detourne point aprés les voyes d'vne telle femme, ne s'égare point en ses sentiers : Car elle en fait tomber plusieurs morts ; & toute fois tous ceux qu'elle a fait mourir etoient puissans : Sa maison est le chemin de l'enfer, qui descend aux plus sombres demeures de la mort. *Prov.* VII. 24 ——— 27

Si mon cœur a été attiré aprés quelque femme, & si j'ai été aux aguets à la porte de mon prochain : Cela est vne méchancheté, & vne iniquité capitale : Cela auroit été vn feu, qui auroit devoré jusqu'a perdition, & qui auroit déraciné tout mon revenu. *Job* XXXI. 9, 11, 12.

Quiconque regarde vne femme pour la convoiter il a deja commis adultére avec elle en son cœur. *Math.* V: 28.

Pour eviter la paillardise que chacun ait sa femme & que chaque femme ait son mari : Car il vaut mieux se marier, que bruler : Et le mariage est honorable entre tous, & la couche sans souillure ; mais Dieu jugera les paillards & les adultéres. 1 *Cor.* VII. 2, 9. *Heb.* XIII. 4.

Que les jeunes veuves se marient, qu'elles ayent des enfans, qu'elles gouvernent leur ménage; & qu'elles ne donnent aucune occasion à l'adversaire de médire. 1 *Tim.* V. 14.

Pareillement que les femmes âgées soient d'vne contenance convenable à la sainteté, non medisantes, non sujettes à beaucoup de vin enseignant ce qui est bon : Afin qu'elles instruisent les jeunes femmes à être modestes, à aimer leurs maris, à aimer leurs enfans : A être sages, pures, gardant la maison, bonnes, sujettes à leurs maris ; afin que la parole de Dieu ne soit point blasphemée. *Tite* II. 3, 4 5.

Que la paillardise et toute souillure, ne soit pas même nommée parmi vous, ainsi qu'il appartient aux Saints : Ni chose vilaine ni parole folle, ni plaisanterie ; qui sont des choses qui ne sont pas bien-seantes ; mais plutôt action de graces : Car il est même deshonnête de dire les choses qui sont faites par quelques vns en cachete. *Eph.* V. 3. 4. 12. *Col.* III. 8.

Bien-

Bien-heureux ſont ceux qui ſont nets de cœur, car ils verront Dieu. *Math.* V. 8.

Le Seigneur reſerve les injuſtes pour être punis au jour du jugement: Mais ſur tout ceux qui cheminent aprés la chair, en convoitiſe de pollution; Qui ſemblables à des bêtes brutes, que ſont faites pour être priſes & detruites, ils periront *auſſi* par leur propre corruption; Ayant les yeux pleins d'adultére, & qui ne ceſſent jamais de pécher, amorçant les ames mal-aſſurées, ayant le cœur exercé en rapines, enfans de malediction; Leur derniere condition eſt devenuë pire que la premiere. 2 *Pierre.* II. 9. 10. 12. 14. 20.

Ne vous abuſez point; ni les paillards, ni les adultéres, ni les effeminez, ni ceux qui commettent des pechez contre nature n'heriteront point le royaume de Dieu. 1 *Cor.* VI. 10.

Vous ſavez ceci qu'aucun paillard, ou immonde n'a point d'heritage au Royaume de Chriſt et de Dieu: Que perſonne ne vous ſéduiſe par de vains diſcours; car pour ces choſes là colere de Dieu vient ſur les enfans de rebellion. *Eph.* V. 5. 6.

Si quelqu'vn ſe purifie de ces choſes, il ſera vn vaiſſeau ſanctifié à honneur, et vtile au Seigneur, et preparé à toute bonne oeuvre. 2. *Tim.* II. 21.

Que la femme ne porte point vn habillement d'homme, et que l'homme ne véte point vn habillement de femme; car toute perſonne qui fait ces choſes eſt en abomination à l'Eternel. *Deut.* XXII. 5.

ARTCLE. V.

De La Diligence.

QUE celui qui déroboit, ne dérobe plus; mais pluſtôt qu'il travaille en faiſant de ſes mains ce qui eſt bon; afin qu'il ait de quoi donner à celui qui en a beſoin. *Eph.* IV. 28.

Tu travailleras ſix jours, & en ces jours-là tu feras toute ton œuvre. *Ex.* XX. 9.

Séme ta ſemence le matin, et ne laiſſe point repoſer tes mains au ſoir: car tu ne ſais ce qui adreſſera le mieux, ceci, ou cela, ou ſi l'vn des deux ſera également bon. *Eccl.* XI. 6.

Il y en a qui cheminent des-ordonnément, ne faiſant rien, mais vivant dans la curioſité: Or nous denonçons à ceux qui ſont tels, & les exhortons par nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, qu'en travaillant ils mangent leur pain paiſiblement: Que ſi quelqu'vn ne veut point travailler, qu'il ne mange point auſſi. 2 *Theſſ.* III. 11. 12. 10.

Il y a auſſi des femmes oiſives, qui vont de maiſon en maiſon; & elles ſont non ſeulement oiſives, mais auſſi babillardes, & curieuſes, diſcourant de

choſes mal-ſéantes : *Mais* la femme vertueuſe conſidére comment tout va en ſa famille, & ne mange point le pain de pareſſe. 1 *Tim.* V. 13. *Prov.* XXXI. 27.

Va pareſſeux à la fourmi; regarde ſes voyes, & devien ſage: Car elle n'a ni capitaine, ni magiſtrat, ni Seigneur : Et toute-fois elle ſe pourvoit de nourriture en été, elle amaſſe ſon vivre en la maiſon : Pareſſeux juſques à quand ſeras-tu couché ? quand te leveras-tu de ton dormir ? Dormant vn peu, ſommeillant vn peu, joignant vn peu les mains pour te repoſer; Ta pauvreté viendra comme vn paſſant, & ta diſette comme vn archer. *Prov.* VI. 6——11.

La main pareſſeuſe fait devenir pauvre; mais la main des diligens enrichit *Prov.* X. 4. L'ame du pareſſeux ſouhaite, & n'a rien; mais l'ame des diligens ſera engraiſſée; Les richeſſes venües de vanité ſeront diminuées; mais qui amaſſe avec la main les multipliera. *Prov.* XIII. 4. 11.

En tout travavail il y a du profit : mais le parler des lévres ne tourne qu'a diſette. *Prov.* XIV. 23.

La voye du pareſſeux eſt comme vne haye d'épines; mais le chemin des droituriers eſt relevé. *Prov.* XV. 19. Celui qui ſe porte lâchement en ſon ouvrage eſt frere de celui qui diſſipe ſon bien, *Prov.* XVIII. 9.

La pareſſe fait tomber le profond ſommeil ſur l'homme, et l'ame non chalante aura faim : Les penſées de l'homme diligent ne manquent point de produire l'abondance; mais tout homme inconſidéré ne peut manquer de tomber en pauvreté. *Prov.* XIX. 15, XXI. 5,

As-tu vu vn homme diligent en ſes affaires? vn tel paroitra devant les Roix, et non point devant les gens du bas Peuple. *Prov.* XXII. 29.

Le pareſſeux dit. Le leopard eſt ſur le chemin, et le lion eſt par les champs : Il tourne ſur ſon lit, comme vne porte ſur ſes gons : Il tient ſa main cachée dans le ſein; il a de la peine à l'en retirer pour la porter à ſa bouche : Il ſ'eſtime plus ſage que ſept qui rendent des réponſes de prudence. *Prov.* XXVI. 13. 16.

ARTICLE VI.

DU

Contentement de l'Eſprit dans ſa condition.

J'AY appris à être content des choſes ſelon que je me trouve : Je ſai être abbaiſſé, je ſai auſſi être dans l'abondance; par tout, et en toutes choſes je ſuis inſtruit tant à être raſſaſié, qu'à avoir faim; tant à être dans l'abondance, qu'à être dans la diſette. *Phil.* IV. 11, 12.

Que chacun ſe tienne dans la vocation dans laquelle il eſt appellé : Es-tu appellé étant eſclave ? ne t'en mets point en peine; mais auſſi ſi tu peux être mis en liberté, uſes en pluſtôt. 1 *Cor.* VII. 20, 21.

Ne

Ne demandez point ce que vous mangerez, ou ce que vous boirez, & ne soyez point en suspens: Car les gens de ce monde sont aprés à rechercher toutes ces choses; mais vôtre Pere celeste sait que vous avez besoin de toutes ces choses. Mais plustot cherchez le Royaume de Dieu, & toutes ces choses vous seront données par dessus. Ne soyez en souci de rien; mais qu'en toutes choses vos requêtes soient notifiées à Dieu par priere et par supplication, avec action de graces. *Luc*, XII. 29, 30, 31. *Phil.* IV. 6.

Ne demandés ni richesses, ni biens, ni gloire, ni la mort de vos ennemis, ni longue vie; mais demandés sapience & connoissance: Et Dieu suppleera à tout ce dont vous aurez besoin, selon ses richesses avec gloire en Jesus Christ. 2 *Chron.* I. 11. *Phil.* IV, 19.

Prenez garde à vous-mêmes que vos cœurs ne soient appesantis par les soucis de cette vie. *Luc*, XXI. 34

Je voudrois que vous fussiez sans sollicitude. Que ceux qui sont dans les pleurs, fussent comme s'ils n'etoient point dans les pleurs; et ceux qui sont dans la joye, comme s'ils n'etoient point dans la joye; & ceux qui achetent, comme s'ils ne possedoient point; et ceux qui usent de ce monde, comme n'en abusant point; car la figure de ce monde passe. 1 *Cor.* VII. 32. 30, 31.

Ne dis point d'où vient que les jours precedens ont ete meilleurs que ceux ci? car ce ne seroit point par sagesse que tu t'enquerrois de cela? *Eccl.* VII. 10.

Ne portons point envie l'vn l'autre. La charité n'est point envieuse. *Gal.* V. 26, 1 *Cor.* XIII, 4,

Que ton cœur ne porte point d'envie aux pecheurs; mais a donne-toi toujours à la crainte de l'Eternel. Car s'il y a vne recompence, ton esperance ne sera point fruſtrée. *Prov.* XXIII. 16. 18.

Ne crain point quand quelqu'vn se sera enrichi, quand la gloire de sa maison sera accrüe: Car quand il mourra il n'emportera rien; sa gloire ne descendra point aprés lui. *Ps.* XLIX. 17. 18.

Le cœur sain est la vie de la chair; mais l'envie est la vermolure des os. *Prov.* XIV. 30,

Que vos mœurs soient sans avarice étant contens de ce que vous possedez presentement; Car lui-même a dit, je ne te delaisserai point, ni ne t'abandonnerai point. *Heb.* XIII. 5.

Voyez, et vous gardez d'avarice; car encore que les biens abondent à quelqu'vn, il n'a pourtant pas la vie par ses biens. *Luc.* XII. 15.

Tu ne convoiteras point aucune chose qui appartienne à ton prochain. *Exode.* XX. 17.

Ne te travaille point pour devenir riche: En vn clein d'œuil les richesses ne sont plus; car tout à coup elles se font des ailes, et ressemblent à vne aigle qui s'envole en l'air. *Prov.* XXIII. 4. 5.

La piete avec le contentement d'esprit est un grand gain: Car nous n'avons rien apporté au monde, et aussi est-il evident que nous n'en pouvons rien emporter: Mais ayant la nourriture, & dequoi nous puissions etre

couverts

couverts, cela nous ſuffira : Or ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation, & dans le piege, & en pluſieurs delirs fous et nuiſibles, qui plongent les hommes dans la deſtruction, & dans la perdition ; Car la racine de tous maux c'eſt la convoitiſe des richeſſes, de laquelle quelques-uns etant poſſedez, ſe ſont détournez de la foi, & ſe ſont enſerrez eux-mêmes dans pluſieurs douleurs : Mais toi, homme de Dieu, fui ces choſes. I *Tim.* VI. 6. —— 11.

Ne vous amaſſez point des threſors en la terre, ou la tigne & la rouille gatent tout, & ou les larrons percent, & dérobent ; Mais amaſſez-vous des tréſors au Ciel, ou la tigne & la rouille ne gatent rien, & ou les larrons ne percent, ni ne dérobent point : Car là ou eſt vôtre tréſor, là auſſi ſera vôtre cœur. *Math.* VI. 19. 20. 21.

Ne te rejouï point de ce que tes moyens ſont grands, et de ce que ta main a beaucoup amaſſé: Ne mets point ton eſperance en l'or, & ne dis point au fin or, tu es ma confiance: Dieu ne fait point état de tes richeſſes, il ne fait aucun état de ton or, ni de toute ta grande puiſſance. *Job.* XXXI. 24. 25. XXXVI. 19.

Mieux vaut le peu du juſte que l'abondance de beaucoup de méchans *Pſ.* XXXVII. 16.

Mieux vaut peu avec la crainte de l'Eternel qu'vn grand tréſor avec trouble: Mieux vaut vn repas d'herbes ou il y a amitié, que d'vn bœuf gras, ou il y a haine. *Prov.* XV. 16 17.

Celui qui eſt adonné à l'avarice ruine ſa maiſon, mais celui qui hait les préſens vivra. *Prov.* XV. 27.

Celui qui ſe hâte de ſ'enrichir eſt vn homme d'œuil malin, & ne ſait point que pauvreté lui aviendra. *Prov.* XXVIII. 20. 22.

L'heritage acquis en hâte au commencement, ne ſera point béni à la fin *Prov.* XX. 21.

Malheur à celui qui amaſſe ce qui n'eſt pas ſien ; et juſques à quand entaſſera-t'il ſur ſoi de la boüe épaiſſe. *Habacuc.* II. 6.

Malheur à vous qui êtes riches car vous avez reçû vôtre conſolation : *Luc*: VI, 24.

Malheur à celui qui eſt épris de mauvaiſe convoitiſe pour ſa maiſon, afin de mettre ſon nid en vn lieu haut, pour ſe ſauver du mal. *Habacuc.* II. 9.

Malheur à ceux qui joignent maiſon à maiſon, & ajoutent champ à champ ; juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de lieu, & que vous ſeuls ſoyez établis au milieu du païs. *Eſaïe.* V. 8.

Aucun avare, qui eſt idolatre, n'a point d'héritage au royaume de Chriſt, & de Dieu : Jéſus dit à ſes diſciples ; Qu'il eſt difficile à ceux qui ſe confient aux richeſſes, d'entrer dans le Royaume de Dieu. *Eph.* V. 5. *Marc.* X. 24.

O Dieu ne m'envoye ni richeſſes, ni pauvreté ; nourri moi de mon pain quotidien : De peur qu'etant ſaoulé je ne te renie, & ne diſe, Qui eſt l'Eternel ? De peur auſſi qu'etant reduit à la pauvreté, je ne dérobe, & ne prenne ſans crainte le Nom de mon Dieu. *Prov.* XXX. 8. 9. A R.

ARTICLE VI.

DU

Rénoncement à ſoi-même & de la mortification.

AINSI *a dit nôtre Sauveur*, Si quelqu'vn veut venir aprés moi qu'il renonce à ſoi-même qu'il charge ſur ſoi ſa croix, & qu'il me ſuive. *Luc.* IX. 23.

Quiconque ne prend pas ſa croix, & ne vient pas aprés moi, n'eſt pas digne de moi: Si quelqu'vn vient vers moi, & ne hait pas ſon pere, ſa femme, ſes enfans, ſes freres, ſes ſœurs, & encore même ſon ame, il ne peut être mon diſciple: Ainſi chaqu'vn de vous qui ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon diſciple. *Math.* X. 38. *Luc.* XIV. 26. 33.

Si ton œuil droit te fait choper, arrache-le, ou ſi ta main droite te fait choper coupe la, & la jette loin de toi; car il vaut mieux qu'vn de tes membres periſſe, que non pas que tout ton corps ſoit jetté dans la gehenne du feu. *Math.* V. 29. 30.

Depouillez le vieil-homme quant à la converſation précédente, lequel ſe corrompt par les convoitiſes qui ſéduiſent: Mortifiez vos membres qui ſont ſur la terre, la paillardiſe, la ſouillure, les affections déréglées, la mauvaiſe convoitiſe, & l'avarice, qui eſt vne idolatrie: Pour leſquelles choſes la colére de Dieu vient ſur les enfans de rebellion: Ayant depouillé le vieil-homme avec ſes actions: Revêtez le nouvel-homme, qui ſe renouvelle en connoiſſance, ſelon l'image de celui qui l'a créé. *Eph.* IV, 22, *Col.* III. 5. 6. 9. 10.

Sachant ceci, que nôtre vieil-homme a été crucifié avec Chriſt, afin que le corps du péché ſoit reduit à néant; afin que nous ne ſervions plus le péché. *Rom.* VI, 6.

N'ayez point ſoin de la chair pour accomplir ſes convoitiſes: Car ceux qui vivent ſelon la chair ne peuvent plaire à Dieu: Parce que l'affection de la chair eſt inimitié contre Dieu: Et ſi vous vivez ſelon la chair vous mourrez: mais ſi par l'Eſprit vous mortifiez les faits du corps vous vivrez. *Rom.* XIII. 14. VIII. 6. 7. 13.

La chair convoite contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair; & ces choſes ſont oppoſées l'vne à l'autre, tellement que vous ne faites point les choſes que vous voudriez: Or ceux qui ſont de Chriſt, ont crucifié la la chair avec ſes affections & ſes convoitiſes. *Gal.* V. 17. 24.

Mortifiez vôtre corps & reduiſez-le en ſervitude: Car en cheminant en la chair, nous ne combattons pas ſelon la chair: Car les armes de nôtre guerre ne ſont pas charnelles, mais puiſſantes de par Dieu pour la deſtruction des forteresſes: Détruiſant les conſeils, & toute hauteſſe qui ſ'éleve contre la connoiſſance de Dieu, & amenant toute penſée priſonniere à l'obeiſſance de Chriſt. *1 Cor.* IX, 27. *2 Cor.* X, 3. 4. 5.

Ne

Ne vous confotmez point à ce preſent ſiécle, mais ſoyez transformez par le renouvellement de vôtre entendement. *Rom,* XII. 2,

A Dieu ne plaiſe que je me glorifie ſinon en la croix de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt ; par lequel le monde m'eſt crucifié, & moy au monde : Et certes je repute toutes choſes m'être dommage pour l'excellence de la connoiſſance de J. Chriſt mon Seigneur, pour l'amour duquel je me ſuis privé de toutes ces choſes, *du monde, &* je les regarde comme du fumier, afin que je gagne Chriſt. *Gal.* VI. 14, *Phil.* III. 8.

Au dernier jour il ſurviendra des tems facheux : Car les hommes ſeront amateurs d'eux-mêmes, Amateurs des voluptez plutôt que de Dieu : Cherchant ce qui eſt de leur particulier, & non ce qui eſt de Jeſus Chriſt: Etant eſclaves de la corruption, car on eſt eſclave de celui par qui on eſt vaincu. 2 *Tim.* III. 12. 4. *Phil.* II. 21. 2 *Pier.* II. 19.

Celui qui vit dans les delices eſt mort en vivant : *L'*Affection de la chair eſt la mort; mais l'affection de l'Eſprit eſt la vie, & la paix. 1 *Tim.* V. 6. *Rom,* VIII. 6.

Quiconque voudra ſauver ſon ame, la perdra ; mais quiconque perdra ſon ame pour l'amour de moi, & de l'Evangile, celui-là la ſauvera : Or que ſert-il à l'homme s'il gagne tout le monde, s'il ſe détruit lui-même, & ſe perd lui-même. *Marc.* VIII. 35. *Luc.* IX. 25.

Il eſt difficile à vn Riche d'entrer dans le Royaume des cieux : *Mais* en verité je vous dis, qu'il n'y en a pas vn qui ait abandonné ſa maiſon, ou ſes parens, ou ſes freres, ou ſa femme, ou ſes enfans pour l'amour du Royaume de Dieu ; Qui ne reçoive beaucoup plus en ce tems-ci, & au ſiecle à venir la vie eternelle. *Math.* XIX. 23. *Luc.* XVIII. 29. 30.

ARTICLE, VII.

De

L'Edification de ſoi-même, conſiderée en general.

EDIFIEZ-vous vous-mêmes ſur vôtre tres ſainte foi : Prenez garde mes Freres qu'il n'y ait en quelqu'vn de vous vn mauvais cœurd'incredulité pour ſe révolter du Dieu vivant. *Jude* 20. *Hebr.* III. 12.

Pourquoi payez-vous de l'argent pour ce qui n'eſt point viande ? & pourquoi mettez-vous vôtre travail en ce qui ne peut raſſaſier ? Vous vous inquietez ; & vous travaillez de beaucoup ce choſes : Mais vne choſe eſt néceſſaire ; *c'eſt pourquoi prenez ſoin* de cette bonne part qui ne vous ſera point ôtée. *Eſ.* LV. 2. *Luc.* X. 41. 42.

Travaillez non point aprés la viande qui périt, mais apres celle qui eſt permanente en vie éternelle. *Jean.* VI. 27.

Mieux vaut l'affliction que le ris ; car de la triſteſſe de la face le cœur ſ'en porte mieux : *Eccl.* VII. 3. Ne ſoi point trop juſte, & ne fai point le ſage outre meſure, pourquoi te détruirois-tu toi-même. *Eccl.* VII. 16.

ARTI-

ARTICLE VIII.

Des Moyens de ſ'édifier ſoi-même.

1. Moyen, La Connoiſſance.

DESIREZ affectueuſement, comme enfans nouvellement nez, le lait d'intelligence, & ſans fraude, afin que vous croiſſiez par lui. 1 *Pier.* II. 2.

Ne ſoyez point ſans prudence, mais entendez bien quelle eſt la volonté du Seigneur : *Afin que* vous ſoyez toujours prets à répondre avec douceur & révérence à quiconque vous demande raiſon de l'eſperance qui eſt en vous. *Eph.* V. 17. 1 *Pier.* III. 15.

Reçoi l'inſtruction, ne la laiſſe point ; garde-la, car c'eſt ta vie : Mon fils, ſois attentif à mes paroles, encline ton oreille à mes propos : Qu'ils ne ſe départent jamais de devant tes yeux ; garde-les dedans ton cœur : Alors tu entendras la juſtice, le jugement, l'équité, & tout bon ſentier. *Prov.* IV. 13, 20, 21. II. 9.

Je me ſuis tourné de tous cotés avec tout mon ſens, pour connoitre ; épier & chercher la ſapience ; & comment il faut bien & droitement juger des choſes ; & pour connoitre la mechanceté de la folie ; & l'imprudence des égaremens d'eſprit. *Eccl.* VII. 25.

Enquier-toi je te prie des âges precedens, & te diſpoſe à t'informer de leurs Peres : Car quant à nous, nous ne ſommes que depuis hier, & n'avons pas grande connoiſſance, d'autant que nos jours ſont comme vne ombre ſur la terre : Ceux-la ne t'enſeigneront-ils pas, ne parleront-ils pas à toi, & ne tireront-ils pas des paroles de leur cœur. *Job.* VIII. 8, 9, 10.

Approche toi de Dieu ; Reçoi je te prie la loi de ſa bouche ; & mets ſes paroles en ton cœur : Car alors tu prendras plaiſir au tout-puiſſant : Et la Lumiere reſplendira ſur tes voyes. *Job.* XXII. 21, 22, 26, 28.

Les œuvres de l'Eternel ſont grandes, miſes au devant de tous ceux qui y prennent plaiſir. *Pſ.* CXI. 2.

Je deſire que vous ſoyez ſages quant au bien, & ſimples quant au mal : Soyez prudents comme des ſerpents, & ſimples comme des colombes. *Rom.* XVI. 19. *Math.* X. 16.

Soiez attentif à la lecture, à l'exhortation, & à l'inſtruction : Si quelqu'vn a des oreilles pour ouïr qu'il oye. 1 *Tim.* IV. 13. *Marc.* IV. 23.

Prenez garde à ce que vous oyez ; à vous qui oyez il ſera adjouté : Car à celui qui a, il lui ſera donné ; & à celui qui n'a rien, cela même qu'il a, lui ſera ôté. *Marc.* IV. 24, 25.

Ne croyez pas à tout esprit ; mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu ; car plusieurs faux Prophétes sont venus dans le monde. 1 *Jean* IV. 1.

Eprouvez toutes choses, retenez ce qui est bon : J'ai choisi la voye de verité, & me suis proposé tes ordonnances. 1 *Thes.* V. 21. *Ps.* CXIX. 30.

Ne soyez point emportez çà & là par des doctrines diverses & etrangéres ; car il est bon que le cœur soit affermi par la grace, & non point par les viandes (*C'est à dire par les ceremonies de la Loy*) qui n'ont de rien profité à ceux qui s'y sont occupez. *Hebr.* XIII. 9.

Ne vous laissez point facilement ébranler en vôtre entendement, ni troubler par Esprit, (*c'est à dire par de pretendües revelations*) ni par parole, comme si la journée de Christ étoit prochaine : Car ce n'est point à vous à connoitre les tems, ou les saisons, que le Pere a reservé en sa propre puissance. 2 *Thess.* II. 2. *Act.* I. 7.

Il n'est pas bon que l'ame soit sans connoissance : La sapience est vne chose excellente pour bien diriger ses affaires. *Prov.* XIX. 2. *Eccl.* X. 10.

Le simple croit tout ce qu'on lui dit, mais le sage considére ses pas. *Prov.* XIV. 15.

Quand la sapience sera entrée en ton cœur, & la science sera plaisante à ton ame : La prudence te gardera, l'intelligence te garantira. *Prov.* II. 10. 11.

Si tu es sage, tu seras sage pour toi-même : La sagesse est à l'ombre, & l'argent est à l'ombre ; mais l'avantage de la science de la sagesse, c'est qu'elle fait vivre celui qui en est doüé. *Prov.* IX. 12. *Eccl.* VII. 12.

La folie est vne réjouissance à l'homme dépourvu de sens ; mais l'homme entendu chemine droitement. La chemin de vie tend en haut à l'homme entendu, afin qu'il se delivre de l'enfer d'en-bas : Celui qui rejette l'instruction mépriſe son ame ; mais celui qui écoute la reprehension acquiert du sens. *Prov.* XV. 21. 24. 32.

Ta parole est vne lampe à mon pié, & vne lumiere à mon sentier : La connoissance de tes paroles illumine, elle donne intelligence aux simples. *Ps.* CXIX. 105. 130.

C'est la folie de l'homme qui pervertit sa voye ; cependant son cœur se dépite contre l'Eternel : Celui qui garde l'instruction est dans le chemin de la vie. *Prov.* XIX. 3. X. 17.

Celui qui ne croit point au Nom du Fils vnique de Dieu est déja condamné ; Et c'est ici la condamnation, c'est que la lumiere est venüe dans le monde, & les hommes ont mieux aimé les tenebres que la lumiere, parce que leurs œuvres étoient mauvaises. *Jean.* III. 18, 19.

Malheur à ceux qui apellent le mal bien, & le bien mal, qui mettent les ténébres pour la lumiere, & la lumiere pour les ténébres, qui font de l'amer le doux, & du doux l'amer. *Es.* V. 20.

Bien-heureux est celui qui ne se juge point soi-même en ce qu'il approuve : Car tout ce qui est sans foi, est peché. *Rom.* XIV. 22, 23.

Les

Les enfans de ce ſiecle ſont plus prudens, en leur génération que ne ſont les enfans de lumiere : *Mais* la ſageſſe de ce monde s'en-va à néant. *Luc.* XVI. 8. 1 *Cor.* II. 6.

Ils ſont bien-aviſez à mal-faire, mais ils n'ont nulle connoiſſance à bien faire : Voilà ils ont rejetté la parole de l'Eternel ; & quelle ſapience auroient-ils ? *Jer.* IV. 22. VIII. 9.

2. Moyen La Méditation.

PRENS GARDE à toi & à la doctrine, perſévere en ces choſes : Pratique ces choſes, & y ſois attentif afin qu'il ſoit connu à tous que tu profites. 1 *Tim.* IV, 16. 15,

C'eſt-pourquoi il nous faut prendre garde de plus prés aux choſes que nous avons ouïes, afin que nous ne venions point à nous écouler, *Heb.* II. 1.

Souvenez-vous des paroles qui vous ont été dites auparavant par les ſaints Prophetes, & du commandement de nous qui ſommes Apôtres du Seigneur & Sauveur. 2 *Pier.* III. 2.

Souvenez-vous des paroles du Seigneur Jéſus; & de celles qui vous ont été annoncées par ſes Apôtres. *Act.* XX. 35. *Jud.* 17.

Souvien-toi de ton Créateur au jour de ta jeuneſſe, avant que les mauvais jours viennent, & que les années arrivent: deſquelles tu diſes, je n'y prens point de plaiſir. *Eccl.* XII. 1.

Reconnois aujourd'hui, & conſidére en ton cœur, que l'Eternel eſt Dieu au ciel en haut, & en la terre en bas, & qu'il n'y en a point d'autre : Prête l'oreille à ceci, arrête-toi, conſidére les merveilles de Dieu : *Deut* : IV. 39. *Job.* XXXVII, 14,

Les méchans ne conſidérent point l'œuvre de l'Eternel, & ne voyent point les faits de ſes mains, *Eſ.* V. 12.

Contemple les cieux, & voi, regarde les nues, combien elles ſont plus hautes que toi : Ayes ſouvenance de ſes merveilles qu'il a faites, de ſes prodiges, & des jugemens de ſa bouche. *Job.* XXXV. 5. *Pſ.* CV. 6.

Meditez auſſi toutes ſes œuvres, & diſcourez de ſes faits. *Pſ.* LXXVII. 13.

Garde-toi que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, pour ne point obſerver ſes commandemens, & ſes ordonnances, & ſes ſtatuts que je te donne aujourd'hui : Conſidére en ton cœur que Dieu garde le ſouvenir de toute ta méchanchété. *Deut.* VIII. 11, *Hoſée.* VII: 2.

Conſidére & garde ſoigneuſement ton ame, que tu n'oublies les choſes que tes yeux ont vües, & que jamais tous les jours de ta vie, elles ne ſe départent de ton cœur : Donnez-vous garde d'oublier l'alliance de l'Eternel vôtre Dieu, qu'il a faite avec vous. *Deut.* IV. 9, 23.

Que ce livre de la Loy ne ſe départe jamais de ta bouche, mais médites-le jour & nuit ; afin que tu prennes garde de faire ſelon tout ce qui y eſt écrit ; car alors tu feras que tu auras du bonheur en tes voyes, alors tu proſpéreras. *Joſüé.* I. 8.

Comment eſt-ce que le jeune homme purifiera ſa voye; en y prenant garde ſelon ta parole. *Pſ.* CXIX. 9.

J'ai examiné mes voyes ; & ai rebrouſſé chemin vers tes témoignages: Je me ſuis hâté, & n'ai point differé de garder tes commandemens. *Pſ.* CXIX. 59. 60.

J'ai ſerré ta parole en mon cœur, afin que je ne péche point contre toi: Je m'entretiendrai de tes commandemens & regarderai à tes ſentiers : Je prendrai plaiſir en tes ſtatuts, je n'oublierai point tes paroles : Et même tes témoignages ſont mon plaiſir, les gens de mon conſeil : Tu me rens plus ſage par tes commandemens, que ne ſont mes ennemis ; Tes commandemens ſeront avec moi, à perpetuité. *Pſ.* CXIX. 11. 15. 16. 24. 98.

Au jour du bien ſois en joye ; & au jour d'adverſité prens y garde ; c'eſt pour cela que Dieu a fait l'vn à l'oppoſite de l'autre. *Eccl.* VII. 14.

Mieux vaut aller en la maiſon de deuil qu'en la maiſon de banquet ; car c'eſt-là la fin de tout homme, & le vivant y prend garde ; *Eccl.* VII. 2.

A la mienne volonté qu'ils fuſſent ſages, qu'ils entendiſſent ceci, qu'ils conſideraſſent leur fin : Et n'eloignaſſent pas d'eux le mauvais jour. *Deut.* XXXII. 29. *Amos.* VI. 3.

Si l'homme vivant longues années, toujours en joye, ſe ſouvient que les jour de ténébres ſeront en grand nombre, *il trouvera que* tout ce qui lui ſera avenu, ne ſera que vanité. *Eccl.* XI. 8.

3. Moyen. La Vigilance.

Nous ſommes tous des enfans de lumiere, & des enfans de jour ; nous ne ſommes point de la nuit, ni des ténébres : Ainſi donc ne dormons point comme les autres, mais veillons, & ſoyons ſobres. 1 *Theſſ.* V. 5. 6.

Prenez donc garde comment vous cheminerez ſoigneuſement, non point comme étant dépourvus de ſageſſe, mais comme étant ſages: Rachettant le tems ; car les jours ſont mauvais. *Eph.* V. 15. 16.

Soyez ſobres, & veillez ; d'autant que nôtre Averſaire le Diable, rode à l'entour de nous, comme vn lion rugiſſant. cherchant qui il pourra dévorer. 1 *Pierre.* V. 8.

Soyez révêtus de toutes les armures de Dieu, afin que vous puiſſiez réſiſter aux embuches du Diable. *Eph.* VI. 11.

Prenez garde que comme le ſerpent a ſeduit Eve par ſa ruſe, de même en quelque ſorte vos penſées ne ſoient corrompües, ſe détournant de la ſimplicité qui eſt en Chriſt. 2 *Cor.* XI. 3.

Sois veillant, & confirme le reſte qui s'en-va mourir. *Apoc.* III, 2.

Garde ton cœur avec diligence, car de lui procéde la vie. *Prov.* IV. 23.

O Eternel, mets vne garde à ma bouche; garde la porte de mes levres. *Pſ.* CXLI. 3.

Veillez & priez que vous n'entriez point en tentation: Car Bienheureux ſont ces ſerviteurs que le maitre trouvera veillans, quand il arrivera. *Math.* XXVI. 41. *Luc.* XII. 37.

Prenez garde que vous ne ſoyez du nombre de ceux, qui oyent la parole; mais les ſoucis de ce monde, & la tromperie des richeſſes, & les convoitiſes des autres choſes, étant entrées dans leurs eſprits, étouffent la parole, & elle devient infructueuſe. *Marc.* IV. 18, 19.

4. Moyen. La Compagnie.

Je ſuis aſſocié à tous ceux qui te craignent, & qui gardent tes commandemens. *Pſ.* CXIX. 63.

Mon fils, ſi les pécheurs te veulent attirer, ne t'y accorde point : Ne t'achémine point avec eux ; garde ton pié de leur ſentier : De peur que tu n'aprennes leur façon de faire, & que ton ame ne ſ'enlace dans leurs filets : Ne porte *donc* point d'envie aux hommes mauvais, & ne ſouhaite point d'étre avec eux. *Prov.* I. 10, 15. XXII. 25. XXIV. 1.

N'entre point au ſentier des méchans, & ne marche point au chemin des mauvais : Eloigne t'en n'y paſſe point ; détourne t'en & paſſe outre : Car ils ne peuvent dormir, ſ'ils n'ont fait quelque mal; & le ſommeil leur eſt ravi, ſ'ils n'ont fait trébucher quelqu'vn. *Prov.* IV. 14, 15, 16.

Ne communiquez point aux œuvres infructueuſes des ténébres ; mais même reprenez-les plutôt. *Eph.* V. 11.

Ne portez pas vn même joug avec les infidelles ; car quelle participation y a t'il de la juſtice avec l'iniquité? & quelle communication y-a t'il de la lumiere avec les ténébres ? Et quel accord y a t'il de Chriſt avec Belial ? ou quelle part a le fidelle avec l'infidelle. Et quelle convenance y-a-t'il du Temple de Dieu avec les idoles, car vous étes le Temple du Dieu vivant, ainſi que Dieu a dit, J'habiterai au milieu d'eux, & j'y cheminerai, & je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple : C'eſt pourquoi ſortez du milieu d'eux, & vous en ſeparez, dit le Seigneur, & ne touchez à aucune choſe ſouillée, & je vous recevrai ; Et je vous ſerai pour Pere, & vous me ſerez pour fils, & pour filles, dit le Seigneur Tout-puiſſant. 2 *Cor.* VI. 14——18.

Que mon ame n'entre point en leur conſeil, que ma gloire ne ſoit point jointe à leur aſſemblée. *Gen.* XLIX. 6.

Quand ton frere, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme, ou ton intime ami t'incitera en ſecret, diſant, Allons & ſervons à d'autres Dieux ; Ne lui complai point, & ne lui prête point l'oreille. *Deut.* XIII. 6, 8.

Prenez garde aux mauvais ouvriers: Ne ſoyez point leurs compagnons : *Car* aimeriez-vous ceux qui haïſſent l'Eternel. *Phil.* III. 2. *Eph.* V. 7 2 *Chron.* XIX, 2,

Si tu ceſſes d'écouter l'inſtruction, cela te fera détourner des paroles de ſcience : *Prov.* XIX. 27. Tu ne ſuivras point la multitude pour mal-faire. *Exod.* XXIII. 2.

Je

Je vous ai écrit (dit St. *Paul*) que vous ne vous méliez point avec les paillards : Mais non pas absolument avec les paillards de ce monde, ou avec les avares, ou les ravisseurs, ou les idolatres ; car autrement certes il vous faudroit sortir du monde : Or maintenant je vous écris que vous ne vous méliez point avec eux ; c'est à dire que si quelqu'vn qui se nomme Frere, est paillard, ou avare, ou idolatre, ou médisant, ou yvrogne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas même avec vn tel homme. 1 *Cor.* V. 9, 10, 11.

Nous vous dénonçons au Nom de nôtre Seigneur Jesus Christ, que vous vous retiriez d'avec tout frere qui chémine désordonnement, & non pas selon l'enseignement qu'il a reçu de nous. 2 *Thess.* III. 6.

Celui qui suit les faineans est dépourvu de sens. *Prov.* XII. 11. Ne vous abusez point, les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs. 1 *Cor.* XV. 33.

Je vous exhorte de prendre garde à ceux qui causent des divisions, & des scandales contre la Doctrine que vous avez aprise, & de vous éloigner d'eux : Car ceux qui sont tels ne servent point nôtre Seigneur Jésus Christ, mais leur propre ventre & par de douces paroles, & des flatteries ils séduisent les cœurs des simples. *Rom.* XVI. 17. 18.

Comme il y a eu *autrefois* des faux Prophetes entre le peuple, aussi il y aura entre vous de faux Docteurs, qui introduiront couvertement des sectes de perdition, & renieront le Seigneur qui les a rachetez, amenant sur eux mêmes vne soudaine perdition : Et par avarice ils feront trafic de vous par des paroles déguisées : *Ce sont des gens* qui estiment que la pieté est vn moyen de gagner ; Retire-toi de ceux qui sont tels. 2 *Pier.* II. 1. 3. 1 *Tim.* VI. 5.

L'Esprit dit expressément qu'aux derniers tems quelques-vns se revolteront de la foi, s'adonnant aux esprits abuseurs, & aux doctrines des Diables : Enseignant des mensonges par hypocrisie, étant cautérisez en leur conscience : Defendant de se marier, commendant de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour les Fideles : Ayant l'apparence de la piété, mais en ayant renié la force ; détourne-toi aussi de telles gens. 1 *Tim.* IV. 1. 2. 3. 2 *Tim.* III. 5.

Plusieurs séducteurs sont venus au monde, qui ne confessent point que Jésus Christ soit venu en chair ; vn tel est vn séducteur, & vn Antechrist : Vous donc mes bien-aimez, puis que vous en êtes deja avertis, gardez-vous qu'etant emportez avec les autres par la séduction des abominables, vous ne decheïez de vôtre fermeté : Mais croissez en la grace & en la connoissance de Nôtre Seigneur & Sauveur Jésus Christ. 2 *Jean.* 7. 2 *Pier.* III. 17. 18.

Bienheureux est l'homme qui n'est point allé au conseil des méchans, & ne s'est point arrêté en la voye des pécheurs, & ne s'est point assis au banc des mocqueurs : Mais duquel le plaisir est en la loi de l'Eternel, & qui la medite jour & nuit. *Ps.* I. 1. 2.

5e. Moyen. Les Exemples.

Mes Freres Saints, qui étes participans de la vocation, considerez l'Apôtre, & le Souverain Sacrificateur de nôtre profession, savoir Jésus Christ: Qui est fidele à celui qui l'a établi: Qui aussi nous a laissé vn patron afin que nous suivions ses traces. *Heb.* III. 1. 2. 1 *Pier.* II. 21.

Vous savez quels nous avons été parmi vous, pour l'amour de vous: Aussi avez-vous été imitateurs de nous & du Seigneur: Tellement que vous avez été pour patron à tous les croyans dans la Macédoine, & dans l'Achaïe. 1 *Thess.* I. 4. 6. 7. Et vous avez été faits imitateurs des Eglises de Dieu qui sont dans la Judée en Jesus Christ, parce que vous avez aussi souffert les mêmes choses de ceux de vôtre propre nation, comme eux aussi des Juifs. 1 *Thess.* II. 14.

Au reste Mes Freres que toutes les choses qui sont veritables, toutes les choses qui sont venerables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, s'il y a quelque vertu, & quelque louange, pensez à ces choses: Lesquelles aussi vous avez appriſes, & reçües, & entendües, & vües en moi; Faites ces choses, & le Dieu de paix sera avec vous. *Phil.* IV. 8. 9.

Considerez la parabole du Samaritain, qui vsa de misericorde envers celui qui etoit tombé entre les mains des brigands: Va, & toi, aussi fai de même. *Luc.* X. 30——37.

Ne soyez point Idolatres, comme quelques-vns *des anciens Juifs*; Et ne paillardons point, comme quelques vns d'entr'eux ont paillardé, & ne tentons point Christ, comme quelques-vns d'entr'eux l'ont tenté: Et ne murmurez point, comme quelques vns d'entr'eux ont murmuré; & sont péris par le destructeur: Car Dieu n'a point pris plaisir en plusieurs d'eux; car ils ont été accablez au désert: Or ces choses ont été des exemples pour nous, afin que nous ne convoitions point des choses mauvaises comme eux aussi les ont convoitées: Et elles sont écrittes pour nôtre instruction, comme étant ceux à qui les derniers tems sont parvenus. 1 *Cor.* X. 7. 8. 9. 10. 5. 6. 11.

Prens-garde au chemin que de tout tems ont tenu les iniques; qui ont été renranchez, & dont le fondement s'est écoulé comme vne riviere. *Job.* XXII. 15. 16.

Prens garde à l'homme intégre, & considére l'homme droit, car la fin d'vn tel homme n'est que paix, et joye *Ps.* XXXVII. 37.

Nous donc aussi, puis que nous sommes environnez d'vne si grande nuée de témoins, rejettans tout fardeau, & le peché qui nous envelope si aisement, poursuivons constamment la course qui nous est proposée: Regardant à Jesus le Chef & le Consommateur de nôtre foi: Et considerant soigneusement celui qui a souffert vne telle contradiction de la part des pécheurs contre soi-même; afin que vous ne deveniez point lasches en défaillant en vos courages. *Heb.* XII. 1. 2. 3.

Souvenez vous de la femme de Lot *Luc.* XVII. 32.

Vous avez entendu la paitence de Job, & vous avez vu la fin du Seigneur. *Jaq.* V. 11.

CHAP.

CHAPITRE X.

De

La perfection de la Sainteté.

LA perfection d'vn Chretien conſiſte, à faire tous ſes efforts pour accomplir avec Sincerité, avec Zéle, toute la volonté de Dieu, à croitre en grace, à exceller dans toute ſorte de vertus, & à perſeverer dans la voye de la piété & de la Sainteté juſques-à la fin de ſa vie.

ARTICLE I.

DE

L'obeïſſance vniverſelle.

HAYEZ en horreur le mal, vous tenant collez au bien : Nétoyez vous de toute ſouillure de chair, & d'eſprit, achevant vôtre ſanctification dans la crainte de Dieu. *Rom.* XII. 9. 2*Cor.* VII. 1.

Rejettez toute ordure, & toute ſuperfluité de malice : Et conſervez vous ſans étre entachez de ce monde. *Jaq*: I. 21. 27.

Que tes yeux regardent droitement devant toi, & que tes paupieres ſe dreſſent droitement au devant de toi: Nivelle le ſentier de tes pieds, & que toutes tes voyes ſoient bien dreſſées : Ne te détourne ni à droite, ni à gauche, retire ton pié du mal. *Prov.* IV. 25. 26. 27.

Rejettons tout fardeau, & le péché qui nous enveloppe ſi aiſément ; & pourſuivons conſtamment la courſe qui nous eſt propoſée. *Heb*, XII. 1.

Pourchaſſe la juſtice, la piété, la foi, la charité, la patience, la débonnaireté: Comba le bon combat de la foi, ſaiſi la vie éternelle: Afin que tu demeures parfait & accompli en toute la volonté de Dieu. 1 *Tim.* VI. 11. 12. *Col*, IV, 12.

Le Royaume de Dieu eſt juſtice, paix, & joye par le St. Eſprit: Et celui qui ſert Chriſt en ces choſes, eſt agréable à Dieu, & il eſt approuvé des hommes. *Rom*, XIV, 17. 18.

Soit que vous mangiez, ou que vous beuviez, ou que vous faſſiez quelqu'autre choſe, faites toutes choſes à la gloire de Dieu. 1 *Cor.* X. 31.

Que

Que chacun chemine ainſi que Dieu lui a départi, chacun comme le Seigneur l'a appellé : Ayant ſoin des choſes qui ſont du Seigneur, pour être ſaint de corps & d'eſprit, 1 *Cor*, VII. 17. 34.

Que vôtre parole ſoit toujours aſſaiſonnée de ſel avec grace, afin que vous ſachiez comment vous avez à répondre à chacun, *Col.* IV. 6.

Si quelqu'vn entre vous penſe être religieux, & ne tient point en bride ſa langue, mais ſéduit ſon cœur, la religion d'vn tel homme eſt vaine. *Jaq.* I. 26.

En la multitude des paroles le forfait ne manque point; mais qui retient ſes levres eſt prudent : Qui retient ſes paroles eſt doüé de connoiſſance, & qui eſt d'eſprit reſervé eſt homme d'entendement : J'ai dit je prendrai garde à mes voyes que je ne péche par ma langue. *Prov.* X. 19. XVII. 27. *Pſ.* XXXIX. 1.

Si quelqu'vn ne choppe point en parole, c'eſt vn homme parfait, & il peut même tenir en bride tout le corps : Car de l'abondance du cœur la bouche parle. *Jaq.* III. 2. *Math.* XII. 34.

Qui garde ſa bouche, & ſa langue, garde ſon ame d'afflictions. *Prov.* XXI. 23.

Celui qui veut aimer ſa vie, et voir ſes jours bienheureux, qu'il garde ſa langue de mal, & ſes levres de prononcer aucune fraude : *Car* la mort, & la vie ſont au pouvoir de la langue. 1 *Pier* III, 10, *Prov.* XVIII, 21.

Les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole oiſeuſe qu'ils auront dite: Car tu ſeras juſtifié par tes paroles, & tu ſeras condamné par tes paroles. *Math.* XII. 36. 37.

Malheur à ceux qui payent la dîme de la mente, de l'anet, & du cumin, & qui laiſſent en arriere les choſes les plus importantes de la Loi, c'eſt à dire le jugement, la miſericorde, & la fidélité ; il falloit faire ces choſes-ci, & ne laiſſer point celles-là. *Math.* XXIII. 23.

Malheur à ceux qui ſe confient en eux-mêmes d'etre juſtes, & qui tiennent les autres pour rien : *Parce qu'ils* ne ſont point comme le reſte des hommes, qui ſont raviſſeurs, injuſtes, adulteres, *quoi qu'ils ſoient coupables d'auſſi grands péchez que ceux-là.* Luc. XVIII. 9. 11.

Demeurerons-nous dans le péché; afin que la grace abonde ? Dieu nous en garde. Pécherons-nous donc, parce que nous ne ſommes plus ſous la Loi, mais ſous la grace ? Dieu nous en garde : Ne faiſons point du mal, afin qu'il en arrive du bien : Car ſi la verité de Dieu eſt par mon menſonge plus abondante pour ſa gloire, je ne laiſſerai pas d'être condamné comme pécheur. *Rom.* VI. 1. 2. 15. III. 8. 7.

Le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce ſeau, Le Seigneur connoit ceux qui ſont ſiens; &, Quiconque invoque le Nom de Chriſt, qu'il ſe retire de l'iniquité : Qu'il ſ'abſtienne même de toute apparence du mal. *Car* vn peu de levain fait lever toute la pâte 2 *Tim.* II. 19. 1 *Theſſ.* V. 22, *Gal.* V. 9.

Que vôtre bien ne ſoit point blâmé; Pourchaſſez les choſes honnêtes devant tous les hommes. Procurez ce qui eſt bon, non ſeulement devant le Seigneur, mais auſſi devant les hommes. Pour retrancher l'occaſion à

ceux qui cherchent l'occasion. Ayant vne bonne conſçience, afin que ceux qui blâment vôtre bonne converſation ſoient confus, en ce qu'ils médiſent de vous comme de mal-faiteurs: Car telle eſt la volonté de Dieu qu'en faiſant bien, vous fermiez la bouche à l'ignorance des hommes fous. *Rom.* XIV. 16. XII. 17, 2 *Cor.* VIII: 21. XI. 12. 1 *Pierre.* III. 16 II. 15.

Toutes choſes me ſont permiſes, mais toutes choſes ne ſont pas expédientes; toutes choſes me ſont permiſes, mais toutes choſes n'édifient pas : Toutes choſes me ſont permiſes, mais je ne ſerai point aſſujetti ſous la puiſſance d'aucune choſe. 1 *Cor.* X. 23. VI. 12.

Ne penſez point que je ſois venu anéantir la Loi, ou les Prophétes; je ne ſuis point venu les anéantir, mais les accomplir : Celui donc qui aura violé l'vn de ces petits commandemens, ou qui aura enſeigné ainſi les hommes, ſera tenu le plus petit au Royaume des cieux. *Math.* V. 17. 19.

Quiconque aura gardé toute la Loi, ſ'il vient à faillir à vn ſeul point, il eſt coupable de tous: Car celui qui a dit, Tu ne commettras point d'adultere, a dit auſſi, Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets point d'adultere, mais tu tues, tu es transgreſſeur de la Loy. *Jaq.* II. 10. 11.

Parlez & faites comme devant être jugez par la Loi de liberté *Jaq.* II. 12.

Vous êtes la Lumiere du monde; vne ville ſituée ſur vne montagne ne peut point être cachée: Et on n'allume point la chandelle pour la mettre ſous vn boiſſeau, mais ſur vn chandelier, & elle éclaire tous ceux qui ſont dans la maiſon : Ainſi que vôtre lumiere reluiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient vôtre Pere qui eſt aux cieux *Math.* V. 14. 15. 16.

Zacharie & Elizabeth etoient tous deux juſtes devant Dieu, cheminans en tous les commandemens, & en toutes les ordonnances du Seigneur, ſans reproche. *Luc.* I: 6.

A la mienne volonté que mes voyes ſoient bien dreſſées, pour garder tes ſtatuts: Alors je ne ſerai point confus, quand j'aurai l'œil ſur tous tes commandemens. *Pſ.* CXIX. 5. 6.

ARTICLE II.

DE

La Sincerité.

JUSQUES à quand clocherez-vous des deux cotés? Si l'Eternel eſt Dieu, ſuivez-le; Si Baal eſt Dieu, ſuivez-le 1 *Rois.* XVIII. 21.

Maintenant craignez l'Eternel, & lui ſervez en integrité & en verité. *Joſué* XXIV. 14.

Dieu

Dieu dit à Salomon Si tu chemines devant moi, comme David ton pere, y a cheminé, en integrité de cœur, & droiture ; faisant selon tout ce que je t'ai commandé ; & si tu gardes mes statuts & mes ordonnances: J'affermirai le throne de ton regne sur Israël. 1 *Roix.* IX. 4. 5.

Je prie Dieu, (dit St Paul.) que vôtre charité abonde encore de plus en-plus avec connoissance & toute intelligence : Afin que vous discerniez les choses contraires, pour être purs & sans achoppement jusqu'à la journée de Christ ; Etant remplis de fruits de justice qui sont par Jésus Christ, à la gloire & à la louange de Dieu. *Phil.* I. 9. 10. 11.

Quelque chose que vous fassiez, faites tout avec courage, comme au Seigneur, & non point comme aux hommes: *Col.* III. 23.

Qui est-ce qui est sage & entendu parmi vous ? qu'il montre par vne bonne conversation ses œuvres en douceur de sapience : Laquelle est pure, paisible, traittable, pleine de misericorde, & de bons fruits, ne faisant point beaucoup de difficulté, & elle est sans hypocrisie. *Jaques.* III. 13. 17.

Voila tu aimes la verité au dedans : *C'est pourquoi* Je ne me laisserai point ôter mon integrité : Mon cœur ne me fera jamais reproche jour de ma vie *Ps.* LI. 6. *Job.* XXVII. 5. 6.

C'est ici nôtre gloire, savoir le témoignage de nôtre conscience, de ce qu'en simplicité & en sincerité de Dieu, & non point en sapience charnelle, mais selon la grace de Dieu, nous avons conversé au monde : *Et* que nous avons obeï à la forme expresse de la doctrine dans laquelle nous avons été élevez : *Et* que nous avons marché de droit pied selon la verité de l'Evangile. 2 *Cor.* I. 12. *Rom.* VI. 17. *Gal.* II. 14.

Ne vous confiez point sur des paroles de fausseté, qui ne vous peuvent profiter de rien ; disans, C'est ici le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel, Et ne pensez point de dire en vous-mêmes, Nous avons Abraham pour pere : Car tous ceux qui sont d'Israël ne sont pas pourtant d'Israël: Car pour être la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous enfans: Mais ceux-là sont enfans d'Abraham, qui font les œuvres d'Abraham : Et celui-là est Juif, qui l'est au dedans, & la circoncision est celle qui est du cœur en esprit. *Jerem:* VII. 8. 4. *Math:* III. 9. *Rom.* IX. 6. 7. *Jean.* VIII, 39, *Rom,* II, 29,

En Jésus Christ ni la circoncision, ni le prepuce n'est rien, mais la nouvelle Creature, *Gal,* VI. 15.

Ceux qui font profession de connoitre Dieu, mais qui le renient par leurs œuvres : Ayans l'aparence de la piété, mais en ayant renié la force: sont abominables, rebelles, & reprouvez pour toute bonne œuvre: Car le Royaume de Dieu ne consiste pas en parole mais en vertu. *Tit,* I, 16, 2*Tim,* III, 5, 1 *Cor,* IV, 20,

L'homme de néant parle de lâcheté, & son cœur commet iniquité, vsant de fraude, & prononçant des paroles d'égarement contre l'Eternel,

pour faire tarir l'ame de celui qui a faim ; & faire faillir le boire à celui qui a ſoif. *Eſ.* XXXII. 6.

Maudit ſoit celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement : Qui retient la verité en injuſtice : Qui fait en ſecret des choſes qui ne ſont point droites envers l'Eternel : Et qui ne ſe convertit point à Dieu de tout ſon coeur, mais en menſonge. *Jer.* XLVIII. 10. *Rom.* I. 18. 2 *Roix.* XVII. 9. *Jer.* III. 10.

Malheur à vous hipocrites qui coulez le moucheron, & engloutiſſez le chameau : Qui dévorez les maiſons des veuves ſous pretexte de faire de longues prieres. *Math.* XIII. 23. 24. 14.

Vous vous juſtifiez vous-mêmes devant les hommes ; mais Dieu connoit vos cœurs ; c'eſt pourquoi ce qui eſt haut devant les hommes, eſt ſouvent abomination devant Dieu. *Luc.* XVI. 15.

Ils viennent à toi, comme par aſſemblée de peuple ; & mon peuple ſied devant toi, & écoute tes paroles, mais il ne les met point en effet ; car il en fait des propos d'amour en ſa bouche, mais ſon cœur va aprés ſon avarice. *Ezech.* XXXI 31.

Ils ſont ſemblables aux ſépulchres blanchis, qui paroiſſent beaux par dehors, mais qui au dedans ſont pleins d'oſſemens de morts, & de toute ordure : Ainſi vous paroiſſez juſtes par dehors aux hommes, mais au dedans vous étes pleins d'hypocriſie & d'iniquité. *Math.* XXIII. 27. 28.

Mais qu'elle eſt l'eſpérance de l'hypocrite, quand aprés qu'il aura beaucoup amaſſé, Dieu lui arrachera ſon ame ? Dieu entendra-t'il ſon cri, quand angoiſſe lui ſera ſurvenüe ? Prendra-t'il ſon plaiſir au Tout puiſſant ? Criera-t'il à Dieu en tout tems : Oh que le triomphe des mechans eſt de peu de durée ; La joye des profanes n'eſt que pour un moment : Voilà vous tous, vous avez bien tous vû ces choſes ; Pourquoi donc vous laiſſez-vous ainſi emporter à la vanité. *Job.* XXVII. 8. 9. 10. XX. 5. XXVII. 12.

Celui qui chemine en integrité ſera en aſſurance ; *Mais* l'homme double de cœur eſt inconſtant en toutes ſes voyes. *Prov.* X. 9. *Jaq.* I. 8.

Si la promptitude de la volonté précéde, on eſt agréable ſelon ce qu'on a, & non pas ſelon ce qu'on n'a pas. 2 *Cor.* VIII. 12.

O Eternel que mon cœur ſoit entier en tes ſtatuts, afin que je ne ſois point confus : Pour vrai les juſtes celebreront ton Nom, les droiturieres habiteront prés de ta face. *Pſ.* CXIX. 80. CXL. 13.

ARTICLE III.

Du Zêle.

FAITES effort pour entrer par la porte étroite ; car je vous dis que pluſieurs tâcheront d'entrer, & ils ne le pourront. *Luc.* XIII. 24.

Ne

Ne negligez point le don qui eſt en vous : Mais exercez vous en la piété : Et étudiez-vous à affermir vôtre vocation, & vôtre élection. 1 *Tim.* IV. 14, 7. 2 *Pierre* I. 10.

Que vos reins ſoient trouſſez, & vos chandelles allumées : Et ſoyez ſemblables aux ſerviteurs qui attendent leur maitre quand il retournera des nôces ; afin que quand il viendra, & qu'il heurtera, incontinent ils lui ouvrent : Soyez fermes en la foi, portez-vous vaillamment, fortifiez-vous : Soyez toujours zaloux en bien. *Luc.* XII: 35, 36. 1 *Cor.* XVI. 13. *Gal.* IV. 18.

Fortifiez-vous donc de plus en plus pour garder, & mettre en effet tout ce qui eſt écrit au livre de la Loi ; afin que vous ne vous en détourniez ni à droite, ni à gauche. *Joſüé* XXIII. 6.

Nous n'avons point la lutte contre la chair & le ſang, mais contre les Principautez, contre les Puiſſances, contre les Seigneurs du monde, gouverneurs des ténébres de ce ſiecle, contre les Malices ſpirituelles qui ſont aux lieux celeſtes: C'eſt-pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin que vous puiſſez réſiſter aux mauvais jours, & ayant tout ſurmonté demeurer fermes, *Eph.* VI. 12, 13.

Faites toutes choſes ſans murmure, & ſans diſputes: Soyez prets à toute bonne œuvre : Etudiez vous à être trouvez de Jeſus Chriſt ſans tâche, & ſans reproche, en paix. *Phil.* II. 14. *Tite* III. 1. 2 *Pierre* III. 14.

Nous deſirons que chacun de vous montre le même ſoin pour la pleine certitude de l'eſperance ; Afin que vous ne deveniez point lâches, mais que vous imitiez ceux qui par la foi & par la patience ont obtenu les promeſſes en heritage. *Hebr* VI. 11, 12.

Perſiſtez en vn même eſprit combattant enſemble d'vn même courage par la foi de l'Evangile, & n'etant en rien épouvantez par les Averſaires. *Phil.* I. 27.

Il m'a été neceſſaire de vous écrire pour vous exhorter à ſoutenir le combat pour la foi qui a été vne fois donnée aux ſaints. *Jude* 3.

Il faut être Zélateur de Dieu; *Mais il faut* que nôtre Zêle ſoit avec connoiſſance. *Act.* XXII. 3. *Rom.* X. 2.

Le Zéle de ta maiſon m'a rongé. *Jean* II. 17.

Je mets peine d'avoir toujours vne conſcience ſans offenſe devant Dieu & devant les hommes. *Act.* XXIV. 16.

Bienheureux ſont ceux qui ont faim & ſoif de Juſtice ; car ils ſeront raſſaſiez. V. 6.

Reſiſtez au Diable, & il s'enfuira de vous. *Jaques* IV. 7.

ARTICLE IV.

De

L'accroiſſement & de l'Excellence dans la vertu.

DU reſte mes freres nous vous prions, & requerons par le Seigneur Jeſus que comme vous avez appris de nous, comment il faut converſer & plaire à Dieu, vous abondiez de plus en plus. 1 *Theſſ.* IV. 1.

Vous

Vous qui avez été nourri dans les paroles de la foi & de la bonne doctrine *Ayez soin* de croître en grace, & dans la connoissance de nôtre Seigneur & Sauveur Jesus Christ. 1 *Tim.* IV. 6. 2 *Pierre* III. 18.

Aportant toute diligence, ajoutez la vertu par dessus avec vôtre foi : & avec la vertu, la science ; Et avec la science, la temperance ; & avec la temperance, la patience ; & avec la patience, la pieté ; & avec la pieté, l'amour fraternelle ; & avec l'amour fraternelle, la charité. Car si ces choses sont en vous, & y abondent, elles ne vous laisseront point oisifs ni steriles en la connoissance de nôtre Seigneur J. Christ. Mais celui en qui ces choses ne se trouvent pas est aveugle, & ne voit goute de loin ayant oublié la purification de ses vieux péchez. 2 *Pierre* I. 5——9.

Vous étiés autrefois ténébres, mais maintenant vous étes lumiere au Seigneur, cheminez comme des enfans de lumiere ; Eprouvans ce qui est agreable au Seigneur : Soyez fermes immuables, abondans toujours en l'œuvre du Seigneur, sachant que vôtre travail n'est point vain en vôtre Seigneur. *Eph.* V. 8. 13. 1 *Cor.* XV. 58.

Vous savez que nous avons exhorté chacun de vous, comme vn Pere ses enfans : Et que nous vous avons conjuré de cheminer dignement, comme il est séant selon Dieu qui vous apelle à son Royaume, & à sa gloire: Je vous prie moi qui suis prisonnier pour le Seigneur de vous conduire d'vne maniere digne de la vocation à laquelle vous étes appellez : Plaisant entierement au Seigneur, fructifiant en toute bonne œuvre ; & croissant en la connoissance de Dieu. 1. *Thess.* II. 11. 12. *Eph* IV. 1. *Col.* I. 10.

Je prie Dieu de ceci que vôtre charité abonde encore de plus en plus avec connoissance, & toute intelligence : Afin que vous discerniez les choses contraires, pour étre purs & sans achopement, jusqu'à la journée de Christ : Etant remplis de fruits de justice qui sont par Jesus Christ, à la gloire, & à la loüange de Dieu. *Phil.* I. 9. 10. 11.

En ceci mon Pere est glorifié que vous aportiez beaucoup de fruit & alors vous serez mes disciples. *Jean* XV. 8.

C'est pourquoy tendons à la perfection: Et laissant en arriere les choses qui sont en arriere, avançons-nous vers celles qui sont en avant, nous élancant vers le but, savoir vers le prix de nôtre vocation celeste de Dieu en J. Christ. *Hebr.* VI. 1. *Phil.* III. 13. 14.

Désirez avec ardeur les dons les plus excellens : Et cherchez d'en avoir abondamment pour l'Edification de l'Eglise. 1. *Cor.* XII. 31. XIV. 12.

Conversez dignement comme il est séant selon l'Evangile : Rendez honorable en toutes choses la doctrine de Dieu, nôtre Sauveur. *Phil.* I. 27. *Tite.* II. 10.

Celui qui dit, qu'il demeure en Jesus Christ doit marcher comme il a marché. 1 *Jean.* II. 6. Soyez les imitateurs de Dieu comme chers enfans : Et quiconque a cette esperance en lui, qu'il se purifie soi-même comme aussi il est pur. *Ephes.* V. 1. 1 *Jean* III. 3.

Cela

Comme celui qui vous a appellez eſt Saint, vous auſſi ſoyez Saints dans toute vôtre converſation ; d'autant qu'il eſt écrit ſoyez Saints, car je ſuis Saint. 1 *Pierre.* I. 15. 16.

Soyez parfaits, comme vôtre Pere celeſte eſt parfait : Afin que vous ſoyez ſans reproche, & ſimples, enfans de Dieu, irreprehenſibles au milieu de la génération tortue & perverſe ; parmi leſquels vous reluiſez comme des flambeaux au monde, qui portent au devant d'eux la parole de vie. *Math.* V. 48. *Phil.* II. 15.

Si vôtre juſtice ne ſurpaſſe celle des Scribes & des Phariſiens, vous n'entrerez point au Royaume des cieux. *Math.* V. 20.

ARTICLE V.

De

La Perſéverance.

TENONS ferme nôtre profeſſion ſans varier : Demeurez en la foi, étant fondez & fermes, & n'étant point tranſportez hors de l'eſperance de l'Evangile que vous avez ouï. *Heb.* X. 23. *Col.* I. 23.

Gardez-vous qu'étant emportez par la ſéduction des abominables, vous ne decheïez de vôtre fermeté ; Car nous avons été faits participans de Chriſt, ſi nous retenons ferme juſqu'à la fin le commencement de nôtre ſubſiſtance. 2 *Pierre.* III. 17. *Hebr.* III. 14.

Si vous perſeverez dans ma parole, vous ſerez veritablement mes diſciples. *Jean.* VIII. 31.

Conſervez-vous dans l'amour de Dieu, en attendant la miſericorde de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, à vie éternelle. *Jude* 21.

Prenez garde à vous-mêmes afin que nous ne perdions pas ce que nous avons fait, mais que nous recevions vn plein ſalaire. 2 *Jean.* 8.

Que celui qui s'eſtime être debout prenne garde qu'il ne tombe. 1 *Cor* X. 12. Ne nous relâchons point en bien faiſant ; car nous moiſſonnerons en ſa propre ſaiſon, ſi nous ne devenons point lâches. *Gal.* V. 9.

Et parce que l'iniquité ſera multipliée, la charité de pluſieurs ſe refroidira : Mais qui aura perſeveré juſqu'à la fin, celui-là ſera ſauvé. *Math.* XXIV. 12. 13.

Si le juſte ſe détourne de ſa juſtice, & commet iniquité, & fait ſelon toutes les abominations du méchant, vivra-t'il ? toutes ſes bonnes oeuvres qu'il aura faites ne ſeront point miſes en compte ; il mourra pour ſon forfait, & pour ſon peché qu'il aura commis, *Ezech:* XVIII. 24.

Que te ferai-je Ephraïm ? Que te ferai-je Juda ? Puis que vôtre gratuité eſt comme vne nuée du matin, & comme vne roſée du matin qui s'enva. *Oſee,* VI. 4.

Si apres être échappez des ſouillures du monde par la connoiſſance du Sei-

Seigneur & Sauveur Jesus Christ, toute-fois étant derechef entortillez en elles, ils en sont surmontez, leur derniere condition leur est devenüe pire que la premiere : Car il leur eut mieux valu n'avoir point connu la voye de la justice, qu'aprés l'avoir connüe se détourner arriere du saint commandement qui leur avoit été donné. 2 *Pitrre.* III. 20, 21,

Comme donc vous avez reçu le Seigneur Jésus, cheminez en lui : Ayant la foi, & vne bonne conscience : Demeurans dans l'amour de J. Christ, Afin que quand il apparoitra, nous ayons assûrance, & que nous ne soyons point confus de sa présence, à sa venüe. *Col.* II. 6. 1 *Tim.* I. 19. *Jean.* XV. 9. 1 *Jean.* II. 28.

Les cheveux blancs sont vne couronne de gloire, quand ils se trouvent dans la voye de la justice. *Prov.* XVI. 31,

Sois fidelle jusqu'a la mort, & je te donnerai la couronne de vie, *Apoc.* II. 10.



CHAP.

CHAPITRE XI,

DE

La Repentance.

ARTICLE I.

DE

La repentance en General.

DIEU commande à tous les hommes en tout lieu qu'ils ſe repentent, Et ſe convertiſſent à Dieu, en faiſant des œuvres convenables à la repentance. *Act.* XVII. 30. XXVI. 20.

Dieu recherche ce qui eſt paſſé, *C'eſt-pourquoy*, que chacun ſe repente de ſa méchanceté, diſant, Qu'ai-je fait ? *Eccl.* III. 15. *Jer.* VIII. 6.

Nos péchez ſe ſont multipliez devant toi, ô *Eternel*, & nos péchez témoignent contre nous ; car nos péchez ſont par devers nous, & nous reconnoiſſons nos iniquitez : *Que chacun de nous* prenne donc du Zele & ſe répente. *Eſ.* LIX. 12. *Apoc.* III. 19.

Jeruſalem, lave ton cœur de mechanceté afin que tu ſois ſauvée, juſques à quand logeras-tu dedans toi les penſées de ton iniquité ? *Jeremie* IV. 14.

Retournez à l'Eternel de tout vôtre cœur: *Car* le Seigneur ne veut pas qu'aucun periſſe, mais que tous viennent à la repentance. 1 *Sam.* VII. 3. 2 *Pierre* III. 9.

J'ay effacé tes forfaits, comme vn nuage ; & tes pechez comme vne nuée, converti-toi à moy, car je t'ai racheté. Convertiſſez-vous à moi, & je me retournerai vers vous, a dit l'Eternel des armées. *Eſ.* XLIV. 22. *Mal.* III. 7.

Le tems eſt accompli, & le Royaume de Dieu eſt approché, amendez-vous, & croyez à l'Evangile : Convertiſſez-vous, & vous détournez de tous vos forfaits, & l'iniquité ne vous ſera point en achopement. *Marc* I. 15, *Ezech.* XVIII, 30.

Bienheureux eſt celui de qui la tranſgreſſion eſt pardonnée, de qui le peché eſt couvert: Bien-heureux eſt l'homme à qui l'Eternel n'impute point d'iniquité. *Pſ.* XXXII. 1, 2.

Si vous ne vous repentez vous perirez, *comme ceux ſur leſquels Dieu déploye ſes jugemens* : Je vous dis qu'il y aura plus de joye au Ciel pour vn

ſeul pécheur, venant à ſe repentir, que pour quatre-vingts dix-neuf juſtes, qui n'ont pas beſoin de repentance. *Luc.* XIII. 3. XV. 7.

ARTICLE II.

De

L'Examen de ſoi-même.

EXAMINEZ-vous vous-mêmes, ſi vous étes dans la foi; Eprouvez-vous vous-mêmes, 2 *Cor.* XIII. 5.

Dreſſez vôtre cœur vers l'Eternel : Convertiſſez-vous à lui de tout vôtre cœur & de toute vôtre ame, diſant, nous avons péché, nous avons commis iniquité, nous ſommes coupables : *Que chacun de nous diſe,* Combien ai-je d'iniquitez, & de péchez? montre moi mon forfait, & mon peché. 1 *Sam.* VII. 3. 1 *Roix* VIII. 47, 48. *Job* XIII. 23.

Ainſi a dit l'Eternel des armées, Prenez garde à vos voyes. *Aggée* I. 7.

Examinons nos voyes & les recherchons, & nous convertiſſons à l'Eternel; J'ai examiné mes voyes, & ai tourné mes pieds vers tes temoignages. *Lament.* III. 40. *Pſ.* CXIX. 59,

A la Loi & au témoignage : Car la parole de Dieu eſt vivante & efficace, & plus pénétrante que nulle épée à deux tranchans, & elle atteint juſqu'à la diviſion de l'ame & de l'eſprit, & des jointures, & des mouelles, & elle eſt juge des penſées, & des intentions du cœur. *Eſ.* VIII. 20. *Heb.* IV. 12.

Parlez en vos cœurs, ſur vos lits ; Que vôtre eſprit recherche ; *Afin que vous puiſſez découvrir* l'iniquité par laquelle vous avez péché contre Dieu; & en étre nétoyez. *Pſ.* IV. 4. LXXVII. 7. *Jer.* XXXIII. 8.

L'homme méchant ſe rend effronté ; mais l'homme droit dreſſe ſes voyes. *Prov.* XXI. 29.

Que chacun éprouve ſon œuvre, & alors il aura dequoi ſe glorifier en lui-même. *Gal.* VI. 4.

Chaqu'vn de nous rendra compte pour ſoi-même à Dieu : Chacun de nous portera ſon propre fardeau: C'*eſt pourquoi* jugeons-nous nous mêmes, afin que nous ne ſoyons point jugez. *Rom.* XIV. 12. *Gal.* VI. 5. 1 *Cor.* XI. 31.

Si nôtre cœur ne nous condamne point, alors nous avons aſſurance envers Dieu: *Mais prenons garde de ne nous point tromper dans les jugements que nous faiſons de nous-mêmes.* Car le cœur de l'homme eſt trompeur par deſſus toutes choſes, & déſeſperement malin, Qui le connoitra? 1 *Jean* III. 21. *Jer.* XVII. 9.

Examinons avec ſincerité, ſi nous avons vêcu en bonne conſcience envers Dieu : *Si nous avons peché* par ignorance étant dans l'infidelité ; Ou

ſi nous avons été de ceux qui ſont rebelles à la lumiere, & qui ne ſ'arrêtent point en ſes ſentiers: Et qui connoiſſant le jugement de Dieu, ſavoir que ceux qui commettent les choſes *que nous avons commiſes*, ſont dignes de mort, ne les commettent pas ſeulement mais favoriſent auſſi ceux qui les commettent. *Act.* XXIII. 1. 1 *Tim.* I. 13. *Job* XXIV. 13. *Rom.* I. 32.

PRINCIPAUX CHEFS

Sur

Leſquels on doit ſ'éxaminer ſoi-même,, tirés d'vn excellent ouvrage qui a pour titre LE DEVOIR COMPLET DE L'HOMME. compoſé par vn Anonyme.

L'USAGE du Catalogue ſuivant des pechez dont on peut ſe rendre coupable ; c'eſt que chaque particulier le liſe avec attention, aux aproches des jours publics d'humiliation, & ſur tout avant la Communion, & que ſur chaque cas particulier on ſe demande à ſoy-meme, SUIS-JE COUPABLE DE CE PECHÉ. Que ſi par cet examen on ſe trouve coupable ; qu'on faſſe vne confeſſion particuliere de ce peché, qu'on ſ'humilie devant Dieu ; qu'on enviſage ſes pechez dans leurs circonſtances les plus aggravantes, afin que cette vüe excite dans le cœur vne plus grande horreur ; & qu'on prenne vne ferme reſolution d'abandonner dans la ſuite ce peché dont on ſe reconnoit coupable.

Tous nos devoirs ſont compris en trois branches ; devoirs envers Dieu, devoirs envers le prochain, devoirs envers nous-mêmes, & chacune de ces branches renferme pluſieurs devoirs particuliers. Voici, Nos devoirs, envers Dieu, qu'on peut violer en differentes manieres.

LA FOI.

En ne croyant pas qu'il y ait vn Dieu.
En ne croyant pas à ſa parole,
En ne croyant pas d'vne maniere pratique, en ſorte que nous vivions d'vne maniere conforme à nôtre croyance.

L'ESPERANCE.

En des-eſperant de la miſericorde de Dieu, tellement que nous en negligions nôtre devoir.
En nous confiant en elle ſans fondement, pendant que nous nous abandonnons volontairement & avec connoiſſance à quelque peché que ce ſoit.

L'AMOUR.

En n'aimant pas Dieu pour ſes perfections adorables.
En ne l'aimant pas pour ſa bonté envers nous.
En ne travaillant pas à lui plaire.
En ne deſirant pas de nous aprocher de lui, par vne fidelle obeïſſance à ſes Loix.

En ne soupirant pas apres la possession de sa communion dans le Ciel.

LA CRAINTE.

En ne craignant pas Dieu, en sorte que nous nous abstenions de l'offenser.
En craignant plus les hommes que lui, commettant quelque peché pour eviter quelque mal, qui ne peut faire soufrir que le corps.

LA CONFIANCE.

En ne se confiant pas en Dieu dans tous nos dangers & toutes nos détresses.
En employant des moyens injustes pour nous en delivrer.
En n'attendant pas de Dieu les choses dont nous avons besoin.
En nous abandonnant à des soucis excessifs pour les choses de cette vie
En negligeant de travailler, & nous flattant que Dieu favorisera nôtre paresse & nôtre fainéantise.
En n'implorant pas la benediction de Dieu sur nôtre travail, & nos entrepriſes.

L'HUMILITÉ.

En n'ayant pas vne haute idée de Dieu.
En ne nous soumettant pas avec resignation à sa volonté.
En ne soufrant pas avec patience les afflictions qu'il nous envoye, mais murmurant contre ses corrections.
En n'en profitant pas pour nôtre amendement.
En n'étant pas reconnoissant de tous ses bien-faits.
En ne reconnoissant pas sa sagesse dans tout ce qu'il nous dispense, mais souhaitant avec ardeur & impatience l'accomplissement de nos propres desirs.

L'HONNEUR.

En n'honorant pas Dieu par vn usage respectueux des choses qui se raportent à lui.
En nous comportant avec irrévérence dans sa Maison.
En nous apropriant les choses qui lui sont consacrées
En profanant les jours sacrés, le Dimanche, & les autres jours solemnels que l'Eglise à consacré,
En negligeant de lire l'Ecriture Ste, ou en ne la lisant pas avec attention.
En negligeant de nous instruire de nos devoirs, & préferant de vivre dans l'ignorance, plutôt que de faire la dépense, ou de prendre les soins necessaires pour en acquerir la connoissance.
En faisant consister la Religion dans l'ouïe des sermons, sans pratiquer ce qu'on nous dit,
En violant les vœux de nôtre batême,
En allant aux Devins, & aux sorciers, ou sorcieres, pour les consulter, c'est à dire, au Diable.
En aimant les pompes & les vanitez du monde, & suivant les maximes corrompües du siecle.
En accomplissant les convoitises de la chair.
En prophanant le Sacrement de la sainte Cêne.
En participant à ce Sacrement sans savoir ce qu'on fait, ou sans examen, sans contrition, & sans avoir pris la résolution de reformer sa vie.
En n'aportant pas à ce St. Sacrament

ment le reſpect, la devotion, la pieté, le Zele convenables.
En negligeant d'accomplir les promeſſes qu'on y a faites.
En prophanant, le nom de Dieu par des penſées, ou des ſerments blaſphematoires.
En prétant des ſerments illegitimes
En ſe parjurant.
En jurant par habitude dans les converſations ordinaires.

LE CULTE.

En ne rendant pas à Dieu nôtre culte religieux.
En négligeant les prieres publiques ou particulieres: & etant bien aiſe d'avoir quelque prexexte pour cela.
En demandant des choſes injuſtes ou illegitimes, ou en demandant des biens pour en faire vn mauvais uſage.
En ne purifiant pas nos cœurs du péché, avant que de prier Dieu.
En ne priant pas avec Foi, & avec Humilité.
En priant avec non-chalance, & avec tiedeur.
En priant avec diſtraction.
En priant dans vne poſture indécente.

LA REPENTANCE.

En négligeant le devoir de la repentance.
En ne faiſant pas tous les jours le compte des péchez que nous pouvons avoir commis dans la journée.
En ne nous preſcrivant pas quelque tems particulier pour nous humilier & confeſſer nos pechez, ou en ne le faiſant pas aſſés ſouvent.
En ne reflechiſſant pas avec aſſez d'attention ſur nos péchez, pour exciter dans nos cœurs vne vive contrition.
En ne nous infligeant aucune peine, ſoit de jûner, ou de faire quelqu'autre acte de mortification.

L'IDOLATRIE.

L'Idolatrie exterieure, en rendant quelque culte religeux aux créatures.
L'Idolatrie interieure, en aimant & recherchant plus les créatures que le Créateur.

DEVOIRS ENVERS LE PROCHAIN

LA JUSTICE NEGATIUE.

Etant injuſte & injurieux au prochain.
Prenant plaiſir à l'affliger ſans cauſe.
L'engageant dans quelque péché, ſoit par nos ordres, ſoit par nos conſeils, ſoit par nos ſollicitations, ſoit par nos exemples.
Le détournant de la piété par nos railleries.
En ne travaillant pas pour amener à la repentance ceux que nous avons engagé dans quelque peché.

LE MEVRTRE.

En Tuant vn homme ouvertement, ou en ſecret.
En incitant vn homme à l'intemperance, ou à d'autres vices, qui lui cauſent des maladies, ou la mort.
En provoquant vn homme à ſe quéreller & à ſe battre.
En eſtropiant ou meurtriſſant le corps du prochain.

En

En étant cruel & furieux contre luy.

ADULTERE,

En convoitant la femme de nôtre prochain.
En la corrompant & la deshonorant actuellement.

MALICE.

En gatant les effets des autres par dépit, par envie, & par malice.

AVARICE.

En convoitant le bien de nôtre prochain.

OPRESSION.

En opprimant le prochain par violence, par force, ou sous pretexte de la Loi.

LARCIN.

Ne payant pas ce que nous avons emprunté.
Ne payant pas ce que nous avons promis volontairement.
Retenant les gages des domestiques, & des ouvriers.

LA TROMPERIE.

Etant infidelles soit envers les vivans, soit envers les morts, dans les dépots qui nous ont été confiez.
Vsant de fraude soit en achetant soit en vendant.
Se prévalant de la necessité du prochain.

FAUX TEMOIGNAGE.

Terniſſant la reputation du prochain.
Par vn faux témoignage.
Par des médisances,
En encourageant les autres dans leurs calomnies.
En croyant trop facilement les mauvais bruits qu'on fait courir du prochain.
En le soubçonnant sans cause
En jugeant temerairement de lui.
En le mépriſant à Cause de ses infirmitez.
En invitant les autres à en faire de même ;
En conservant dans le cœur quelque haine contre le prochain.
En lui souhaitant en secret la mort, ou quelque mal.
En nous rejouïſſant lors que quelqu' accident facheux lui arrive.
En negligeant de lui donner la satisfaction que nous pouvons sur les injures qu'il a reçu de nous.

LA JUSTICE POSITIVE L'HUMILITE.

En tenant vne conduite incivile & superbe envers les autres.
En leur tenant des discours arrogants.
En les maltraittant en paroles.
En les maudiſſant.
En n'ayant pas pour les autres le respect, & les égards dûs à leur qualité ou à leurs talents ;
En les regardant avec mépris.
En tachant de diminuer l'estime que les autres ont pour eux.
En refuſant le secours de nos avis, ou de nos biens à ceux qui en ont besoin.

LA RECONNOISSANCE.

Etants ingrats envers nos bienfaiteurs.
Sur-tout envers ceux qui nous avertiſſent & nous Inſtruiſent.
En ne profitant pas de leur répréhenſion.
Nous irritant contr'eux parce qu'ils nous reprennent.
Ne respectant pas nos Peres, Civils, savoir le Magiſtrat.
Jugeant, & parlant mal de *lui*,
Ne lui payant ses justes tributs qu'à regret,

Semant

Semant la ſédition parmi le Peuple.
Refuſant d'obeïr à ſes juſtes commandemens.
Nous ſoulevant, ou favoriſant ceux qui ſe ſoulevent contre lui.
Mépriſant nos Peres ſpirituels.
Ne les aimant pas pour l'œuvre qu'ils font.
N'obeiſſant pas aux Commandemens qu'ils nous donnent de la part de Dieu.
Cherchant à leur ſoûtraire ce qui leur eſt alloüé pour vne honnête ſubſiſtance.
Delaiſſant nos legitimes Paſteurs pour ſuivre des Docteurs factieux & des faux Prophetes.

LES PERES & MERES.

Etant opiniatres & irreverents envers nos Pere & Mere.
Mépriſant & publiant leurs infirmitez.
Ne les aimant pas, & ne travaillant pas pour leur étre en conſolation.
Mépriſant leurs Conſeils.
Murmurant contre leur Gouvernement.
Convoitant leur biens, & deſirant même leur mort, pour en joüir.
Ne les ſoulageant pas de tout nôtre pouvoir dans toutes leurs neceſſités.
Negligeant d'implorer la benediction de Dieu ſur tous nos parents.
Manquant d'affection naturelle envers nos enfans.
Les Meres refuſant de nourrir leurs enfans ſans de juſtes raiſons.
Ne les faiſant pas Bâtiſer à tems.
Ne les inſtruiſant pas de bonne heure dans la Religion.
Et par faute de corrections faites à tems leur laiſſant contracter les habitudes du peché.
Leur donnant de mauvais exemples.
Les décourageant par des traittemens durs & cruels.
Ne pourvoyant pas, pour leur ſubſiſtance ſelon leurs talens.
Conſumant dans la débauche l'héritage que nous pourrions leur laiſſer.
Nous reſervant juſqu'à la mort & cependant les laiſſant manquer du néceſſaire.
Ne travaillant pas à leur procurer la benediction de Dieu par vne vie Chrêtienne.
Ne priant pas Dieu pour eux de tout nôtre cœur.
Manquant d'affection pour nos freres dans la nature.
Ayant de l'envie & de l'animoſité contr'eux.

DEVOIRS envers NOS FRERES.

N'aimant pas nos freres ſpirituels ſavoir les Chretiens.
Ne compatiſſant pas à leur ſouffrances.
Delaiſſant ſans cauſe leur communion.
N'étant pas ſenſiblement touché des deſolations de l'Egliſe.

LA MARIAGE.

Nous mariant dans quelque degré defendu.
Nous mariant dans des viies deshonnettes, comme pour ſatisfaire l'avarice ou l'impurité &c.
Se comporter d'vne maniere desobligeante, être toujours inquiet & chagrin envers ſon mari ou ſa femme.
Etre infidelle l'vn à l'autre.
Ne ſupporter pas les infirmitez l'vn de l'autre.
Ne travailler pas mutuellement à avancer le bien ſpirituel ou temporel l'vn de l'autre.

Ne

Ne priant pas l'vn pour l'autre.
La femme resistant aux justes ordres de son mari.
Et tachant de s'attirer l'authorité & la domination sur lui.

L'AMITIE.

Etre infidelle à vn ami.
Trahissant ses secrets.
Refusant de le secourir dans ses besoins.
Negligeant de l'avertir charitablement.
Le flattant dans ses fautes.
Renonçant à son amitié pour de legeres causes.
S'vnissant pour mal faire, au lieu de contracter amitié pour la vertu.

LES SERVITEURS.

Desobeïssants aux justes commandemens de leurs Maitres.
Dérobant leur bien.
Le laissant perdre, ou gâter faute de soin.
Ne voulant pas souffrir d'être repris.
Etant paresseux.
Ne servants qu'à l'œil.

LES MAITRES.

Traitant leurs Domestiques d'vne maniere tyrannique & cruelle.
Etant trop relachez, & permettant qu'ils negligent leur devoir.
Ne prenant aucun soin de leur ame, Ne leur fournissant pas les moyens de s'instruire dans la Religion.
Ne les avertissant pas quand ils commettent quelque péché.
Ne leur alloüant pas le tems & l'occasion, pour la priere & le service de Dieu.

LA CHARITE.

Manquant de compassion & de charité pour nôtre prochain.
Ne desirant pas de tout nôtre cœur son bien temporel & spirituel
N'aimant pas nos ennemis & ne leur pardonnant pas.
Nous vangeant actuellement du mal qu'ils nous ont fait.
Etant hypocrites, donnant a vn homme de belles paroles, & lui refusant les effets.
Ne procurant pas à son ame tout le bien que nous pouvons.
Ne le secourant pas de tout nôtre pouvoir dans ses détresses.
Ne defendant pas sa reputation quand l'occasion s'en presente.
Lui refusant nos bons offices pour conserver, ou pour augmenter son bien.
Ne le defendant pas de l'oppression quand nous en avons le pouvoir.
Ne luy donnant pas liberalement & de bon cœur.

LES PROCES.

N'aimant pas la paix.
Entrant en procés pour des bagatelles.
Ayant vne haine secrette contre ceux avec qui nous sommes en procés.
Ne travaillant pas à procurer la paix parmi les autres.

DEVOIRS ENVERS NOUS-MEMES.

L'HUMILITE envers nous-mêmes
Etant enflés de bonne opinion de nous-mêmes.

A Cauſe de nos avantages naturels qui regardent le corps, comme la beauté, la force. &c.
Ou qui regardent, l'eſprit, comme la memoire, la facilité de ſ'exprimer, le ſavoir, &c,
Ou qui regardent le monde, comme les Richeſſes, les honneurs.
Etant enflé de bonne opinion de nôtre propre vertu.
Etant avides de la loüange des hommes.
Faiſant en public des actes que la Religion nous ordonne, comme nôtre aumône, nos prieres, ſeulement pour être regardez des hommes.
Commettant quelque peché pour n'être pas expoſez à la raillerie des méchans.

LA DOVCEUR. & LA DEBONNAIRETÉ.

En abandonnant nôtre eſprit au chagrin & à la Colére.

LA CONSIDERATION.

En n'éxaminant pas ſoigneuſement dans quelle ſituation nous ſommes à l'égard de Dieu.
En ne nous examinant pas nous-mêmes ſur la veritable regle, ſavoir l'obeïſſance que nous rendons aux commandemens de Dieu.
En ne conſiderant pas la nature & les ſuites de nos actions, avant que de les entreprendre.
En ne reflechiſſant pas ſur nos actions paſſées pour nous repentir des mauvaiſes, & pour donner à Dieu la loüange des bonnes.

LE CONTENTEMENT

Etant mécontent de nôtre état, & de nôtre condition.
Déſirant avec avidité les honneurs & les richeſſes,
Employant des moyens injuſtes pour les obtenir.
Portant envie à la condition des autres.

LA DILIGENCE & LA VIGILANCE.

Negligeans de prevenir & de repouſſer les tentations.
Ne faiſant pas ſervir les graces de Dieu interieures ou exterieures, à ſon honneur & à ſa gloire.
Abuſant de nos talents comme de nôtre eſprit, de nôtre memoire &c. pour commettre quelque peché.
Negligeans les bons mouvemens de l'Eſprit de Dieu, ou leur reſiſtant.

LA CHASTETÉ.

Nous livrant à l'impureté, à la paillardiſe, à l'adultere, à des ſouillures contre nature, &c.
Les regards & les attouchemens impurs.
Les Diſcours ſales & obſcenes.
Les deſirs & les imaginations impures.
En delicatant ſon corps pour exciter ſa convoitiſe.
En ne travaillant pas à le matter par le jeûne & par d'autres auſteritez.

LA TEMPERANCE.

En mangeant avec excés.
En mangeant par plaiſir, & non pas pour entretenir ſa ſanté.
En etant trop delicat ſur le choix des viandes, faiſant trop de dépenſe pour ſe ſatisfaire.
L'hyvrognerie.
En beuvant plus qu'il n'eſt neceſſaire pour le corps, quoi qu'on ne ſ'enyvre pas

En consumant nôtre tems & nôtre bien, dans ce qu'on appelle mal à propos, les bonnes compagnies.
En abusant de la force de nôtre cerveau, pour faire boire les autres.
Le Dormir immoderé.
Le paresse & la négligence dans nôtre vocation.
En vsant de recréations non permises.
Etant trop ardents pour celles qui sont permises.
Y employant trop de tems.
Etant excitez par elles à la colére ou à l'avarice.
La vanité dans les habits.
Nous efforçant de surpasser nos égaux, & de nous mettre au dessus de nôtre rang.
Employant pour cela trop de tems, de soin & d'argent.
Ne nous abstenant de ces excés que par avarice, & non pas par vn principe de conscience.
Epargnant le necessaire à nos corps pour remplir nôtre bourse.

Que chacun s'examine avec soin sur chaque article, & qu'il confesse à Dieu avec sincerité & avec humilité ceux dont il se reconnoit coupable qu'il s'en repente, & qu'il s'amende. On peut se servir dans cette occasion de la priere qui est à la fin de ce Chapitre, ou de quelqu'autre semblable.

ARTICLE III.

De

Quelques defauts qui peuvent rendre nôtre examen inutile.

1. La Présomption.

Il y en a qui se confient en eux mêmes d'etre justes, & qui mépriſent les autres : Et qui sont cependant remplis d'hypocrisie & d'iniquité. *Luc.* XVIII. 9. *Math.* XXIII. 28.

Il y a vne race de gens, qui est pure à ses yeux, & qui n'est point cependant lavée de son ordure. *Prov.* XXX. 12.

Pourquoi avons nous jeûné, *disent ils*, & tu n'y as point eu d'égard? pourquoi avons-nous affligé nos ames, & tu ne t'en es point soucié? Voici au jour de vôtre jûne vous prenez vôtre plaisir, & exigez toutes vos rentes. *Es.* LVIII. 3.

2. Le Desespoir.

Ne disons point avec quelques-vns. Il n'y a point de remede ; mais nous suivrons

ſuivrons nos penſées, & ferons chacun ſelon la dureté de ſon cœur mauvais : Car ſi nôtre cœur nous condamne, certes Dieu eſt plus grand que nôtre cœur, & il connoit toutes choſes. *Jer.* XVIII. 12. 1 *Jean.* III. 20.

Ne ſuivons pas auſſi l'exemple du traitre Judas, qui ſaiſi de l'horreur de ſon crime & ſe défiant de la miſericorde de Dieu, ſ'en alla, & ſ'étrangla. *Math.* XXVII. 5.

ARTICLE IV.

De La Confeſſion.

RECONNOI ton iniquité ; car tu as forfait contre l'Eternel ton Dieu : Je t'ai declaré mon peché, & n'ai point caché mon iniquité ; j'ai dit, je confeſſerai mes tranſgreſſions à l'Eternel ; & tu as pardonné l'iniquité de mon péché. *Jer.* III. 13. *Pſ.* XXXII. 5.

Prenez avec vous des paroles, & vous convertiſſez à l'Eternel ; dites lui, Ote toute l'iniquité : *Car* O Eternel nous reconnoiſſons nôtre méchanceté, car nous avons peché contre toi : Nous avons péché nous avons commis iniquité, nous ſommes coupables : Nous nous ſommes totalement corrompus envers toi, & n'avons point gardé les ordonnances, les commandemens, & les ſtatuts que tu nous a donné : Nous avons péché contre toi ; nous n'avons point voulu cheminer en tes voyes, & nous n'avons point obeï à ta Loi. *Hoſée* XIV. 2. *Jer.* XIV. 20, 1 *Roix* VIII. 47. *Nehem.* I. 7. *Eſ.* XLII. 24.

Je connois mes tranſgreſſions, & mon péché eſt continuellement devant moi : J'ai péché que te ferai-je, O Conſervateur des hommes ! *Pſ.* LI. 3. *Job* VII. 20.

Si nous diſons que nous n'avons point de péché, nous nous ſéduiſons nous-mêmes, & la verité n'eſt point en nous : Mais ſi nous confeſſons nos péchez, Dieu eſt fidelle & juſte pour nous pardonner nos péchez, & nous nétoyer de toute iniquité. 1 *Jean* I. 8, 9.

Qui eſt celui qui connoit ſes fautes ? purifie-moi de celles qui me ſont cachées ; Retien auſſi ton ſerviteur de tout orgueil, qu'il ne domine ſur moi : Je fis *ainſi* ma priere & ma confeſſion à l'Eternel. *Pſ.* XIX. 13. 14. *Dan.* IX. 4.

Celui qui cache ſes tranſgreſſions ne proſperera point ; mais celui qui les confeſſe, & qui les délaiſſe obtiendra miſericorde. *Prov.* XXVIII. 13.

Malheur, dit l'Eternel, aux enfans rebelles, qui prennent des conſeils & non de par moi, & qui forment des deſſeins & non de par mon Eſprit, pour entaſſer péché ſur péché. *Eſ.* XXX. 1.

Pourquoy ſ'eſt égaré ce peuple-ci de Jeruſalem, d'vn égarement obſti-

né ? ils ſe ſont tenus à la fraude, ils ont refuſé de ſe convertir : Ont-ils eu honte de ce qu'ils ont commis abomination? ils n'ont eu aucune honte, ni n'ont ſçu ce que c'eſt de rougir : Ce qu'on reconnoit en leur face témoigne contr'eux ; & ils publient leur péché, comme Sodome, & ne le célent point. Malheur à leur ame ; car ils ſont du mal à eux-mêmes. *Eſ.* XXXI. 1. *Jer.* VIII. 5, 12. *Eſ.* III. 9.

As-tu eſtimé que cela fut droit, que tu ayes dit, Ma juſtice eſt de par Dieu ? Comment ſe juſtifieroit l'homme envers Dieu ? Si Dieu veut plaider avec lui, il ne lui pourra répondre de mille articles à vn ſeul. Et comment lui repliquerois-je moi, & vſerois-je de paroles choiſies contre lui ? Mais quoi, quand même je ſerois juſte, je ne repliquerois point; je demanderois pluſtôt grace à mon Juge. *Job* XXXV. 2. IX. 2, 3, 14, 15.

C'eſt *pourquoi* humilions-nous grandement devant nôtre Dieu : Et donnons gloire à l'Eternel, & lui confeſſons nos péchez. 2 *Chron* XXXIII. 12. *Joſué* VII. 19.

ARTICLE V.

De

La honte & de la contrition dont nôtre confeſſion doit étre accompagnée.

CONVERTISSEZ-vous à moi dit l'Eternel de tout vôtre cœur, & avec jeûne, & avec pleur, & avec lamentation : Et rompez vos cœurs, & non point vos vêtemens ; & convertiſſez-vous à l'Eternel vôtre Dieu. *Joël* II. 12, 13.

Pécheurs, ſentez vos miſeres, & lamentez & pleurez, que vôtre ris ſoit converti en pleurs, & vôtre joye en triſteſſe. *Jaq.* IV. 8, 9.

Malheur ſur nous, car nous avons péché : Pour cela nôtre cœur eſt languiſſant, pour ces cauſes nos yeux ſont obſcurcis. *Lament.* V. 16, 17.

Quand je me ſouviens de mes péchez je ſuis tout troublé, & horreur ſaiſit ma chair : *Deſorte* que je ſuis en charge à moi-même. *Job* XXI, 6. VII. 20.

Lors que vous avez été contriſtez ſelon Dieu, quel ſoin cela a-t'il produit en vous ? quelle ſatisfaction ? quelle indignation ? quelle crainte ? quel grand deſir ? quel Zele ? quelle vengeance ? Vous étes-vous montrez purs de toutes manieres dans cette affaire ? 2 *Cor.* VII. 11.

La triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, produit vne repentance à ſalut, dont on ne ſe repent jamais : mais la triſteſſe de ce monde produit la mort. 2 *Cor.* VII. 10.

Les ſacrifices de Dieu ſont l'eſprit froiſſé ; O Dieu tu ne mépriſes point le cœur contrit, & briſé. *Pſ.* LI. 17.

Vous vous reſſouviendrez de vos voyes, & de tous vos faits, par leſquels vous vous étes ſouillez, & ſerez outrez en vous-mêmes de tous vos maux que vous avez commis, *Ezech.* XX. 43.

Ce

Ce n'eſt point pour l'amour de vous que j'opere ; dit le Seigneur l'Eternel, ſachez-le, ſoyez honteux, & confus de vos voyes, ô maiſon d'Iſraël. *Ezech.* XXXVI. 32.

Nous giſons en nôtre honte, & iniquité nous couvre ; parce que nous avons peché contre l'Eternel nôtre Dieu, des nôtre jeuneſſe juſqu'à ce jour, & n'avons point obeï à la voix de l'Eternel nôtre Dieu : A toy Seigneur eſt la juſtice, & à nous confuſion de face & ignominie, car nous avons peché contre toi. *Ferem.* III. 25. *Dan.* IX. 8.

Mon Dieu, J'ay honte, & ſuis confus, ô mon Dieu, de lever ma face vers toi ; car nos iniquitez ſont multipliées par deſſus la tête ; & nos crimes ſont ſi grands qu'ils atteignent juſqu'au Ciel. *Eſdras* IX. 6.

Apres que j'aurai été converti je me repentirai ; & apres que j'aurai été inſtruit à me reconnoitre, je me fraperai ſur la cuiſſe. Je ſuis honteux, & même tout confus, d'autant que je porte l'opprobre de ma jeuneſſe. *Ferem.* XXXI. 19.

Je me leverai, & m'en irai vers mon Pere, & lui dirai, Pere, J'ai peché contre le Ciel, & devant toi, & je ne ſuis plus digne d'être appellé ton enfant. *Luc.* XV. 18. 19.

L'inique ne ſait ce que c'eſt d'avoir honte. *Soph.* III. 5.

ARTICLE VI.

De La Réſolution.

C'EST bien ici aſſurement ce qu'il faloit dire à Dieu ; Si j'ai commis iniquité, je ne le ferai plus. *Job.* XXXIV. 31. 32.

J'ay dit, je prendrai garde à mes voyes, que je ne péche par ma langue. *Pſ.* XXXIX. 1.

Je laverai mes mains dans l'innocence, puis je ferai le tour de ton Autel, ô Eternel. *Pſ.* XXVI. 6.

Je ne me propoſerai devant les yeux aucune choſe méchante ; Je hai les actes des libertins ; aucun d'eux ne ſera auprés de moi : Le cœur pervers ſe retirera d'auprés de moi, je ne connoitrai point le méchant. *Pſ.* CI. 3. 4.

ARTICLE, VII.

De L'amendement

AINSI a dit l'Eternel ; convertiſſez-vous maintenant vn chacun de ſa mauvaiſe voye, & amendez vos voyes & vos faits : Que ſi vous faites droit jugement entre l'homme & ſon prochain ; Si vous n'opprimez point l'Etranger, ni l'orphelin, ni la veuve, ſi vous ne repandez point le ſang

ſang innocent, ſi vous n'allez point aprés d'autres Dieux ; à votre propre mal : *Je* ferai que vous habiterez de ſiecle en ſiecle en ce lieu-ci : *Je* leur donnerai vn cœur, pour me connoitre que je ſuis l'Eternel; Et mettrai mes yeux ſur eux en bien. *Jerem.* XVIII. 11, VII. 5. 6. 7. XXIV. 7. 6.

Jettez de deſſus vous tous vos forfaits, que vous avez commis, & vous faites vn cœur nouveau, & vn eſprit nouveau, & pourquoi mourriez-vous ô maiſon d'Iſraël : Car je ne prens point plaiſir à la mort de celui qui meurt ; dit le Seigneur l'Eternel. Convertiſſez-vous donc, & vous vivrez: Diſpoſez vos faits pour vous convertir à Dieu : Ceſſez de mal faire ; apprenez à faire le bien. *Ezech.* XVIII. 31. 32. *Hoſée.* V. 4. *Eſ.* I. 16. 17.

Depouillez le vieil-homme quant à la converſation précédente, lequel ſe corrompt par les convoitiſes qui ſéduiſent: Et ſoyez renouvellez dans l'eſprit de votre entendement : Et ſoyez revêtus du nouvel-homme, créé ſelon Dieu en juſtice & vraye ſainteté. *Eph.* IV 22. 23. 24.

Comme vous avez appliqué vos membres pour ſervir à la ſouillure, & à l'iniquité, pour commettre l'iniquité ; ainſi appliquez maintenant vos membres pour ſervir à la juſtice en ſainteté. *Car* quel fruit aviez-vous alors des choſes dont maintenant vous avez honte ? certes leur fin eſt la mort, *Rom.* VI. 19. 21.

Approchez-vous de Dieu, *&* il ſ'approchera de vous; pécheurs nétoyez vos mains, & vous qui étes doubles de cœur, purifiez vos cœurs. *Jaq.* IV. 8.

Tu as abandonné ta premiere charité : C'eſt pourquoy ſouvien-toi d'ou tu es déchû, & te repen, & fai les premieres œuvres. *Apocal.* II. 4. 5.

Rachette tes péchez par Juſtice, & tes iniquitez par miſericorde envers les affligez ; voila, ce ſera vn remède à tes fautes. *Dan.* IV. 27.

S'il y a quelqu'iniquité en ta main, & que tu l'éloignes, & ne laiſſes habiter aucune méchanceté en tes tabernacles : Alors de vrai, tu leveras la face nette de tache, & ſeras affermi, & ne craindras rien : Car tu oublieras, les travaux paſſez, *&* ne t'en ſouviendras que comme d'eaux écoulées *Job.* XI. 14. 15. 16.

Puis donc que Chriſt a ſouffert pour nous en la chair, vous auſſi ſoyez armez de cette même penſée que celui qui a ſouffert en la chair, a déſiſté du péché : Afin que durant le tems qui reſte en la chair, vous ne viviez plus ſelon les convoitiſes des hommes, mais ſelon la volonté de Dieu: Car le tems paſſé nous doit avoir ſuffi pour avoir accompli la volonté des Gentils, quand nous converſions en inſolences, *&* en convoitiſes. 1 *Pier.* IV. 1. 2. 3.

Même vû la ſaiſon, parce qu'il eſt déja tems de nous reveiller du ſommeil ; car maintenant le ſalut eſt plus prés de nous que lors que nous avons crû : La nuit eſt paſſée & le jour eſt aproché ; rejettons donc les œuvres de ténébres, & ſoyons revêtus des armes de lumiere. *Rom.* XIII. 11. 12.

Convertiſſez-vous de vos mauvaiſes voyes, & de vos mauvais faits : *Avant que* le péché ait pris domination ſur vous ; & que vous ne trouviez plus

plus de lieu à la repentance. L'Ethiopien peut il changer ſa peau, ou le Leopard ſes taches ? Vous auſſi pourriez-vous bien faire étans appris à malfaire. *Zach.* I. 4. *Rom.* VI. 14, *Hebr.* XII. 17. *Ierem:* XIII. 23.

L'homme qui ſe repent, & ſ'amende, ſe tournera vers les hommes & dira, J'avois péché, & avois perverti la droiture ; & il ne m'en a point bien pris : Ainſi Dieu rachetera ſon ame, qu'elle ne paſſe en la foſſe ; & ſa vie verra la clarté : Si donc le méchant prend garde à ſoi, & ſe détourne de tous ſes forfaits, qu'il aura commis ; pour vrai il vivra, il ne mourra point, *Job.* XXXIII, 27. 28. *Ezech.* XVIII. 28.

Et quand le méchant ſe détournera de tous ſes péchez qu'il aura commis & gardera mes ſtatuts, & fera ce qui eſt juſte, & droit ; pour vrai il vivra, il ne mourra point : Tous ſes forfaits qu'il aura commis, ne lui ſeront point mis en compte ; il vivra par ſa juſtice qu'il aura exercée. *Ezech.* XVIII. 21. 22,

Si tu te convertis au Tout-puiſſant, ſi tu éloignes l'iniquité de ton tabernacle, tu ſeras rétabli: Débattroit-il avec moi, par grandeur de force ? Non ; mais il auroit égard à moi. *Job.* XXII. 23. XXIII. 6.

O Dieu crée en moi vn cœur net, & renouvelle au dedans de moi vn eſprit bien remis : Ren-moi la joye de ton ſalut, & que l'Eſprit franc me ſoutienne, *Pſ.* LI. 12, 14.

Aprés toutes les choſes qui nous ſont avenües, à cauſe de nos mauvaiſes œuvres, & de nos grands crimes, (quoi-que tu te ſois retenu, ô nôtre Dieu, au deſſous de nos péchez, & que tu nous ayes donné vne conſolation telle que celle-ci) Retournerions-nous à violer tes commandemens: Et *puis que nous nous ſommes déjà* rendus coupables contre l'Eternel, accroitrions-nous le nombre de nos péchez & de nos crimes. *Eſdras* IX. 13, 14 2 *Chron.* XXVIII. 13.

Ecoutez *la parole de l'Eternel,* & craignez, & n'agiſſez plus deſormais par fierté : Retire toi du mal, & fai le bien, & tu auras vne demeure perpetuelle. *Deut.* XVII. 13, *Pſ.* XXXVII. 27.

ARTICLE VIII.

DE

La Repentance envers les hommes ; & de la reſtitution.

SI tu apportes ton offrande à l'Autel, & que là il te ſouvienne que ton frere a quelque choſe contre toi, Laiſſe-là ton offrande devant l'Autel, & vá-ten, reconcilie-toi premierement avec ton frere, & enſuite vien, & offre ton offrande. *Math.* V. 23. 24.

Zachée dit, ſi j'ai fait tort à quelqu'vn en quelque choſe, j'en rens le quadruple, *Luc.* XIX. 8.

Si

Si le méchant rend le gage, & reſtitue ce qu'il aura ravi, & qu'il chemine dans les ſtatuts de la vie, pour ne commettre plus iniquité, pour certain il vivra, il ne mourra point *Ezech.* XXXIII. 5.

PRIERE.

Dont on peut ſe ſervir aprés l'examen de ſoi-même
&
La lecture de ces paſſages.
de l'Ecriture Sainte.

O DIEU, Je ſuis confus, & je n'oſe lever mes yeux vers toi, Car mes iniquitez ſont au deſſus de ma tête, & mes tranſgreſſions s'elevent juſqu'au Ciel, Je me ſuis rendu coupable de tous ces péchez de la maniere du monde la plus agravante, Je me ſuis rendu coupable par pluſieurs actes reïterez du péché, Car ô Seigneur de toute cette liſte mortifiante & affreuſe de pechez dont je viens de faire l'énumeration, Combien peu y en a t'il que je n'aye ſouvent commis? Combien peu même dont je n'aye contracté l'habitude ? J'ai adjouté à la reïteration de ces actes l'avidité l'empreſſement à les commettre, l'obſtination à y perſeverer ; Je ſuis retourné à mon mauvais train, comme vn cheval qui s'élance dans la bataille, faiſant, le mal des deux mains, & avec ardeur ; haïſſant même la penſée de reformer ma conduite, & rejettant tes paroles arriére de moy, éteignant ton St. Eſprit au dedans de moi, qui témoignoit contre moi, & me ſollicitoit à me détourner de mon mauvais train; Rendant de cette maniere inutiles tous ces moyens exterieurs & interieurs dont tu t'és ſervi juſqu'à preſent pour me convertir, tous ces exemples ſoit de tes jugemens, ſoit de ta miſericorde, que tu m'as mis devant les yeux pour m'attirer à toy ? Que dirai-je plus ô Mon Dieu, Helas ! ces actes même d'humiliation, & de repentance, que j'ay pratiqué de tems en tems ne peuvent-ils pas être mis au nombre de mes plus grands péchez: N'ont-ils pas été quelquefois ſimulez & hypocrites ? Ne me ſuis-je pas aproché de toi de mes levres, pendant que mon cœur étoit éloigné de toi ? Et toujours, les impreſſions de ma repentance ont été ſi legeres & ſuperficielles qu'elles ſont demeurées ſans effet; qu'elles n'ont produit aucun amendement de vie; Mais comme le chien retourne à ſon vomiſſement, & la truye lavée à ſon bourbier, Ainſi ai-je ajouté la violation des bonnes reſolutions que j'avois formées à mes péchez précedens ; Ma gratuité n'a été que comme vne nuée du matin, & comme vné roſée du matin qui s'en va. Ainſi Seigneur je ſuis devenu exceſſivement pécheur ; & puis que j'ai de cette maniere choiſi la mort, je merite de l'avoir pour ma portion, d'etre dans cet étang ardent de feu & de ſouphre. Il doit être la part de mon breuvage, oui Mon Dieu je confeſſe que je l'ai merité, je me reconnois indigne

de

de ta miſericorde, à moi apartient la confuſion de face, & l'ignominie : Mais les miſericordes & les pardons ſont de toi ſeul Seigneur mon Dieu, car je me ſuis rebellé contre toi : O ne te ſouvien point de mes péchez, ni de mes tranſgreſſions mais ſelon ta miſericorde & tes compaſſions répon moi, ſoulage ma peine. Tu as envoyé ton Fils pour chercher & ſauver ce qui étoit péri ; Voici ô Seigneur je me ſuis égaré & détourné de tes ſentiers, comme vne brébis perdüe : Oh ! daigne chercher ton ſerviteur, & me ramener au Souverain Paſteur & Evêque de mon ame : Que ton St. Eſprit opere & produiſe en moi vn ſentiment ſi vif de mes abominations paſſées que je les déteſte déſormais ſouverainement, qu'il y produiſe cette veritable contrition de cœur, que tu promets de ne rejetter point ; qu'il y opére cette repentance à ſalut dont on ne ſe repent jamais. Apres cela ô Dieu daigne jetter ſur moi vn regard propice & favorable, me nétoyer de toute iniquité, & me recevoir en ta grace ; & pour l'amour de celui qui à été fait péché pour moi afin que je fuſſe juſtice de Dieu en lui, daigne être reconcilié avec moi, Lave-moi de tous mes péchez dans ſon ſang, & que ta grace ſe rende victorieuſe de la tyrannie qu'ils exercent ſur moi ; fais ô Dieu que dés cette heure je renonce pour toujours à l'impieté & aux convoitiſes mondaines, en ſorte que je ne me tourne jamais pour jetter quelque regard indiſcret ſur cette abominable Sodome, & que je ne regrette point ces oignons, ces potées d'Egypte ; mais que je me conſacre entierement à toi, que je te ſerve en juſtice & en ſainteté, me regardant comme mort au peché, mais vivant à Dieu par J. Chriſt Nôtre Seigneur, Auquel comme à Toi, & au St. Eſprit ſoit honneur & Gloire dans tous les ſiecles. Amen.

CHAPITRE XII.

Sur

Les récompenses & Les peines.

ARTICLE, I.

Des

Recompenses, & des peines considerées en general

IL y en a plusieurs qui disent, Qui nous fera voir du bien? Craignez l'Eternel, car rien ne défaut à ceux qui le craignent. *Ps.* IV. 7. XXXIV. 9, 10.

Qui est l'homme qui désire de vivre? qui aime longueur de jours pour voir du bien? Garde ta langue de mal, & tes levres de parler en tromperie. Retire-toi du mal, & fai le bien; cherche la paix, & la poursui. *Ps.* XXXIV. 13. 14. 15.

Ainsi a dit l'Eternel des armées, N'écoutez point les paroles des Prophetes, qui vous prophetisent: Ils vous entretiennent de vanité. Ils ne cessent de dire à ceux qui me dépitent, L'Eternel a dit, Vous aurez paix. Et disent à tous ceux qui cheminent en la dureté de leur cœur, Mal aucun ne viendra sur vous. *Jerem.* XXIII. 16. 17.

La main de nôtre Dieu est en bien sur ceux qui le requierent; mais sa force & son courroux est contre ceux qui le délaissent. *Es.* VIII. 22.

Il arrivera en ce tems-là que je fouillerai Jerusalem avec des lampes, & ferai punition des hommes qui sont figez sur leurs lies, qui disent en leur cœur, l'Eternel ne fait ni bien, ni mal. *Sophon.* I. 12.

Je portois envie aux insensez, voyant la prosperité des méchans: Quand les autres hommes sont en travail, ils n'y sont point, & ne sont point batus de fleaux avec le reste des humains. Voilà ceux-ci sont méchans, & toutefois ils sont perpetuellement à leur aise, & s'accroissent en moyens: Est-ce donc en vain que j'ay nétoyé mon cœur, & que j'ai lavé mes mains dans l'innocence: J'ai donc pensé à connoitre cela, mais la chose m'a paru fort *difficile*: Jusqu'a-ce que je sois entré dans les sanctuaires de Dieu, & que j'aie consideré la fin de telles gens: & *J'ai connu* que j'etois abruti, & n'avois point de connoissance, & j'étois envers toi semblable aux bêtes; *Car* pour vrai tu les mets en des lieux glissants, tu les precipites en des ruïnes:

Com-

Comment ont ils été détruits en vn moment ? comment ſont-ils défaillis, & ont-ils été conſumez par des cas épouvantables, *Pſ.* LXXIII. 3. 5. 12. 13. 16. 17, 22. 18. 19. *Liſés auſſi. Job*, XXI.

L'homme inſenſé ne connoit point, & le fou n'entend point ceci : Que les méchans croiſſent, comme l'herbe, & que tous les ouvriers d'iniquité fleuriſſent, pour perir éternellement. *Pſ.* XCII. 7, 8.

Les mondains ont leur portion dans cette vie : *Mais* ils n'ont aucune part dans le royaume de Chriſt & de Dieu, *Pſ.* XVII. 14. *Eph.* V. 5.

Les méchans diſent à Dieu, Retire-toi arriere de nous ; nous ne prenons point plaiſir à ſavoir tes voyes. Qu'eſt-ce que du Tout-puiſſant que nous le ſervions ? & quel avantage aurons-nous ſi nous le prions ? L'homme n'a point de profit à ſe rendre agréable à Dieu : C'eſt vne choſe vaine de ſervir Dieu ; & qu'avons-nous gagné de garder ſes ordonnances ; & d'avoir cheminé en habit de deuil à cauſe de l'Eternel des armées ? *Job.* XXI, 14. 15. XXXIV. 9. *Mal.* III. 14.

Ils diſent auſſi, que toutes choſes aviennent également à tous ; qu'vn même accident arrive au juſte, & au méchant ; au bon, & au net, & au ſouillé, à celui qui ſacrifie, & à celui qui ne ſacrifie point ; que le bon eſt comme le pécheur, & celui qui jure comme celui qui craint de jurer : *C'eſt pourquoi*, mangeons, & beuvons, car demain nous mourrons. *Eccl.* IX. 2. *1 Cor.* XV. 32.

Pourquoi te tranſporte ton cœur, & pourquoi clignes-tu des yeux ? Que tu tournes ton ſouffle, & proféres de ta bouche des paroles contre Dieu ? Qu'il ne ſe fie point de pouvoir ſe relever des tenebres, il eſt toujours au guet attendant l'épée ? Qu'il ne ſe fie point ſur la vanité dont il eſt ſéduit : car il changera d'état & ſera reduit à néant. *Job.* XV. 12, 13. 22. 31.

Vn livre de mémoire eſt écrit devant la face de l'Eternel pour ceux qui craignent l'Eternel, & qui penſent à ſon Nom : Et ceux-là me ſeront, a dit l'Eternel des armées, vn threſor de reſerve au jour que je ferai mon œuvre ; & je les épargnerai, ainſi qu'vn homme épargne le fils qui le ſert : Que ſi vous vous convertiſſez, vous verrés la difference qu'il y a entre le juſte, & le méchant ; entre celui qui ſert Dieu, & celui qui ne lui ſert point. *Mal.* III. 16, 17, 18.

Malheur à ceux, qui tirent l'iniquité avec des cables de vanité ; & le péché comme avec des cordes de charrette : Qui diſent, Qu'il hâte, & dépêche ſon œuvre, afin que nous le voyons ; & que le conſeil du St. d'Iſraël ſ'approche, & vienne, afin que nous le connoiſſions. *Eſ.* V. 18, 19. Car le jour de leur calamité eſt proche, & les choſes qui leur ſont préparées ſe hâtent. *Deut.* XXXII. 35.

Voici je viens bien-tôt ; & mon ſalaire eſt avec moi, pour rendre à châcun ſelon ſon œuvre. *Apocal.* XXII. 12.

ARTICLE II.

Sur

Les recompenſes deſtinées aux Juſtes.

LA pieté eſt profitable à toutes choſes ; ayant les promeſſes de la vie préſente, & de celle qui eſt à venir. 1 *Tim.* IV. 8.

L'Eternel rendra à chacun *ſelon* ſa juſtice & ſa fidelité. Il recompenſera ſon œuvre ; & ſon ſalaire lui ſera pleinement rendu de par l'Eternel. *Job* XXXIII. 36. 1 *Sam.* XXVI. 23. *Ruth* II. 12.

L'Eternel donnera grace & gloire, il ne refuſera aucun bien à ceux qui marchent en integrité. *Pſ.* LXXXIV. 12.

Toutes choſes aident enſemble en bien à ceux qui aiment Dieu. *Rom.* VIII. 28.

C'eſt pourquoi fortifiez-vous, & que vos mains ne ſoyent point lâches; Car vôtre œuvre ſera recompenſée : Et ayez ſoin de vous appliquer aux bonnes œuvres ; voila les choſes qui ſont bonnes & utiles aux hommes. 2 *Chr.* XV. 7. *Tit.* III. 8.

Tu le maintiendras en paix, ô Dieu, d'autant qu'il ſe confie en toi : Tu le beniras, & il ſortira de miſére afin quil ne ſoit plus expoſé au mal. *Eſ.* XXVI. 3. 1 *Chron.* IV. 10.

La voye de l'Eternel eſt vne fortereſſe à l'homme intégre: Il habitera en aſſurance, & vivra en repos, hors de la crainte du mal : Son héritage ſera à perpetuité ; il ne ſera point confus au mauvais tems, & ſera raſſaſié au jour de la famine. *Prov.* X. 29. I. 33. *Pſ.* XXXVII. 18, 19.

Il y a grande paix pour ceux qui aiment ta Loi, & il n'y a point d'achopement pour eux. *Pſ.* CXIX. 165.

La crainte de l'Eternel eſt vne vie ; & celui qui en eſt doué paſſera la nuit raſſaſié, & ne ſera viſité d'aucun mal. *Prov.* XIX. 23.

Qui eſt-ce qui vous fera du mal, ſi vous ſuivez le bien ? 1 *Pier.* III. 13

Le juſte a des maux en grand nombre, mais l'Eternel le délivre de tous. *Pſ.* XXXIV. 19.

Le mechant épie le juſte, & cherche à le faire mourir : L'Eternel ne l'abandonnera point entre ſes mains ; & ne permettra point qu'il ſoit condamné quand il ſera jugé : Il le cachera du conſeil des méchans, du tumulte des ouvriers d'iniquité: Il le délivre des gens des-ordonnez & méchans *qui* n'ont pas la foi. *Pſ.* XXXVII. 32, 33. LXIV. 2. 2 *Theſſ.* III. 2.

Souvien-toi, je te prie, qui fut jamais l'innocent qui perit, & ou ont été exterminez les juſtes. *Job* IV. 7.

Qui garde le commandement, ne ſaura ce que c'eſt du mal. *Eccl.* VIII. 5.

Le Seigneur ſait délivrer de la tentation ceux qui l'honorent : Aucune tentation ne les ſaiſit ſinon humaine ; & Dieu eſt fidelle qui ne permet-

mettra point qu'ils ſoient tentez au delà de leurs forces, mais avec la tentation, il leur donnera l'iſſüe, (*c'eſt à dire qu'il leur en fera entrevoir l'iſſüe, ou la delivrance*) afin qu'ils la puiſſent ſoutenir. 2. *Pierre* II. 9. 1 *Cor.* X. 13.

Mettez vôtre cœur à toutes les proteſtations que je vous fais aujourd'hui; afin que vous en donniez des commandemens à vos enfans,& qu'ils prennent garde de mettre en effet toutes les paroles de cette Loi: Car ce n'eſt point vne parole vaine, dont vous ne deviez point tenir compte; mais c'eſt vôtre vie; & par cette parole vous prolongerez vos jours. *Deut.* XXXII. 46, 47.

Gardez-les donc, & les mettez en effet; car c'eſt-la vôtre ſageſſe, & vôtre bon ſens, à la vüe des peuples: *Or* Bienheureux eſt l'homme qui a trouvé la ſageſſe, & l'homme qui a recouvré le bon ſens. Car ſon traffic eſt meilleur que le traffic de l'argent, & ſon revenu meilleur que le fin or: Longueur de jours eſt à ſa dextre, richeſſes, & honneur ſont à ſa gauche: Ses voyes ſont des voyes plaiſantes, & tous ſes ſentiers ſont paix. *Deut* IV. 6. *Prov.* III. 13. 14. 16. 17.

Parce que tu auras gardé les commandemens de l'Eternel, ton Dieu,& auras cheminé en ſes voyes: L'Eternel t'ouvrira ſon bon tréſor, ſavoir le Ciel pour donner à ta terre ſa pluye en ſon temps, & pour benir toute l'œuvre de tes mains: L'Eternel ton Dieu, te fera abonder en biens, en toute œuvre de tes mains, il ſ'éjoüira en toi, en bien. *Deut.* XXVIII. 9. 12. XXX. 9.

Tu ſeras benit en ton entrée, tu ſeras auſſi benit en ta ſortie. *Deut.* XXVIII. 6.

Tu le prieras, & il t'éxaucera; & tu lui rendras tes vœux: Quand tu auras reſolu de faire quelque choſe, elle te reüſſira aſſurément; & la lumiere reſplendira ſur tes voyes. *Job* XXII. 27. 28.

La benediction de l'Eternel eſt celle qui enrichit, & le travail n'y ajoute rien. *Prov.* X. 22.

Les enfans de juſte qui cheminent en integrité ſeront bienheureux aprés lui. *Prov.* XX. 7. La race du juſte ſera puiſſante en la terre; la generation des hommes intégres ſera benite. *Pſ.* CXII. 2.

Que la benignité, & la verité ne t'abandonnent point; lie-les ſur ton goſier, écri-les ſur le tableau de ton cœur: Et tu trouveras grace, & bon ſens devant Dieu, & devant les hommes. *Prov.* III. 3. 4.

Le commencement de la ſageſſe eſt la crainte de l'Eternel; tout homme qui met ſes commandemens en effet eſt bien aviſé; ſa loüange demeure eternellement: La lumiere ſe léve dans les ténébres aux hommes droits. *Pſ.* CXI. 10. CXII. 4.

Le juſte ſe tiendra ferme à ſa voye,& celui qui eſt nêt de mains ſ'en r'enforcera d'advantage: Ceux qui aiment l'Eternel ſeront comme le ſoleil quand il ſort en ſa force. *Job.* XVII. 9. *Jaq.* V. 31.

Pren-garde à l'homme intégre, & conſidére l'homme droit; car la fin d'vn tel homme eſt paix. *Pſ.* XXXVII. 37.

La

La paix ſera l'effet de la juſtice ; & ce que la juſtice produira ſera repos & ſeureté, à perpetuité. *Eſ.* XXXII. 17,

La Loi de l'Eternel eſt parfaite, elle reſtaure l'ame ; le témoignage de l'Eternel eſt véritable, il rend ſage le ſimple : Les ordonnances de l'Eternel ſont droites, elles réjouiſſent le cœur ; le commandement de l'Eternel eſt pur, il illumine les yeux : La crainte de l'Eternel eſt pure, elle demeure à perpetuité ; Les jugemens de l'Eternel ſont verité, ils ſont tous juſtes : Ils ſont plus deſirables que l'or, même que beaucoup de fin or ; & plus doux que le miel, même que ce qui diſtille des rayons de miel : Auſſi ton ſerviteur eſt rendu aviſé par eux, il y a vn grand Salaire à les obſerver. *Pſ.* XIX. 8——12.

Quand j'ai été en de grands ſoucis au dedans de moi, tes conſolations ont réjoui mon ame: Tu me conduiras par ton conſeil, & puis tu me recevras en gloire. *Pſ.* XCIV. 19, LXXIII. 24.

L'homme de bien ſera raſſaſié de ſes voyes : Car c'eſt ici ſa joye, ſavoir le témoignage de ſa conſcience, de ce qu'en ſimplicité, & en ſincerité de Dieu, il a converſé au monde. *Prov.* XIV. 14. 2 *Cor.* I. 12.

Il ne ſe reſſouviendra pas beaucoup des jours de ſa vie ; car Dieu lui répond par la joye de ſon cœur. *Eccl.* V. 20.

Il priera Dieu, & il lui ſera propice ; & lui fera voir ſa face en joye, & rendra à l'homme ſa juſtice. *Job.* XXXIII. 26.

Bien-heureux eſt ce peuple duquel l'Eternel eſt le Dieu : Car l'Eternel pren plaiſir en ſon peuple ; il glorifiera les debonnaires par ſon ſalut : Mon peuple ſera raſſaſié de mes biens, dit l'Eternel. *Pſ.* CXLIV. 15. CXLIX. 4. *Jer.* XXXI. 14.

Ils rechercheront Dieu chaque jour, & prendront plaiſir à connoitre ſes voyes, Et ils diront, Voici, c'eſt ici nôtre Dieu ; nous nous ſommes attendus à lui, & il nous ſauvera : C'eſt ici l'Eternel, nous nous ſommes attendus à lui ; nous triompherons, & nous éjoüirons en ſon ſalut : Parce que ſa benignité eſt meilleure que la vie. *Eſ.* LVIII. 2. XXV. 9. *Pſ.* LXIII. 4.

Vous ſerez mes amis, (*dit Jéſus-Chriſt*) ſi vous faites tout ce que je vous commande : Et ſi quelqu'vn me ſert, mon Pere l'honorera *Jean.* XV. 14, XII. 26.

Etant donc juſtifiez par la foi, nous avons paix envers Dieu par nôtre Seigneur Jéſus Chriſt : Par lequel auſſi nous avons été amenez par la foi à cette grace, en laquelle nous nous tenons fermes, & nous glorifions en l'eſperance de la gloire de Dieu. *Rom.* V. 1. 2.

Nous ſavons que ſi nôtre habitation terreſtre de cette loge eſt détruite nous avons vn édifice de par Dieu, ſavoir vne maiſon éternelle dans les Cieux qui n'eſt point faite de main : C'eſt pourquoi nous ne nous relâchons point ; mais bien que nôtre homme extérieur déchée, toutefois l'intérieur eſt renouvellé de jour en jour : *Et quoy que* le monde paſſe & ſa convoitiſe : *Cependant* nous attendons ſelon ſa promeſſe de nouveaux

Cieux,

Ceux; & vne nouvelle Terre, ou la juſtice habite. 2 *Cor.* V, 1. IV. 16. 1 *Jean.* II. 17. 2 *Pier.* III. 13.

J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la courſe, j'ai gardé la foi: Quant au reſte, la couronne de juſtice m'eſt reſervée, laquelle le Seigneur, juſte juge, me rendra en cette journée-là, & non-ſeulement à moi, mais auſſi à tous ceux qui auront aimé ſon apparition. 2 *Tim.* IV. 7, 8.

C'eſt-pourquoi, conſolez-vous l'vn l'autre par ces paroles. 1 *Theſſ.* IV. 18.

Bien-heureux ſont les morts qui meurent au Seigneur. Oüi pour certain dit l'Eſprit, car ils ſe repoſent de leurs travaux, & leurs œuvres les ſuivent. *Apoc.* XIV. 13.

Et lors que le tems des morts pour être jugez ſera venu, alors Seigneur tu donneras le ſalaire à tes ſerviteurs les Prophétes, & aux Saints, & à ceux qui craignent ton Nom, petits, & grands. *Apoc.* XI. 18.

Alors les juſtes réluiront comme le ſoleil dans le Royaume de leur Pere. Et ceux qui auront été entendus reſplendiront comme la ſplendeur de l'étendüe; & ceux qui auront amené pluſieurs à la juſtice reſplendiront, comme les étoiles à toute éternité. *Math.* XIII. 43. *Dan.* XII. 3.

Jeſus *qui eſt allé* préparer lieu pour ſes diſciples qui l'aiment, & gardent ſes commandemens, reviendra & les recevra à lui afin que là ou il eſt, ils ſoient auſſi avec lui; & qu'ils contemplent ſa gloire, que le Pere lui a donnée. *Jean.* XIV. 6. 2. 15. 3. XVII. 24.

Les eſprits des juſtes ſeront rendus parfaits: Et ils verront Dieu: Et ſeront toujours avec le Seigneur. *Heb.* XII. 23. *Math.* V. 8. 1 *Theſſ.* IV. 17.

Maintenant nous voyons par vn miroir obſcurément, mais alors nous verrons face à face; maintenant nous connoiſſons en partie, mais alors nous connoîtrons ſelon que nous avons été auſſi connus. 1 *Cor.* XIII. 12.

Et ceux que l'Eternel aura rachetez retourneront, & viendront en Sion avec chant; & joye éternelle ſera ſur leur chef; ils obtiendront joye, & lieſſe, & la douleur & le gémiſſement s'enfuïront. *Eſ.* XXXV. 10.

Leur heritage ſera à perpetuité: Et ils recevront la Couronne de gloire que ne ſe peut ſouiller ni flétrir. *Pſ.* XXXVII. 18. 1 *Pier.* V. 4.

Celui qui eſt aſſis ſur le trône habitera avec eux: Ils n'auront plus de faim, & n'auront plus de ſoif, & le ſoleil ne frapera plus ſur eux ni aucune chaleur; Car l'Agneau qui eſt au milieu du trône, les paitra, & les conduira aux vives fontaines des eaux; & Dieu eſſuyera toutes les larmes de leurs yeux: Ils ſeront raſſaſiés à plein ſouhait de la graiſſe de la maiſon de Dieu, & abreuvez au torrent de ſes délices: Et la mort ne ſera plus; & il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni travail; car les premieres choſes ſont paſſées, & toutes choſes ſont faites nouvelles. *Apoc.* VIII. 15. 16. 17. *Pſ.* XXXVI. 9. *Apoc.* XXI. 4. 5.

Bienheureux ſont ceux qui font les commandemens de Dieu, afin qu'ils

ayent

ayent droit en l'arbre de vie, & qu'ils entrent par les portes dans la Cité : La Jeruſalem nouvelle qui deſcend du Ciel, de par Dieu : Il n'y aura plus là de nuit, & ils n'ont que faire de lumiere de chandelle, ni de la lumiere du Soleil ; car le Seigneur Dieu les allumine, & ils régneront au ſiecle des ſiecles. *Apoc.* XXII. 14. XXI. 2. XXII. 5.

Ce ſont des choſes que l'œuil n'a point vû, que l'oreille n'a point ouï, & qui ne ſont point montées, au cœur de l'homme, leſquelles Dieu a préparées à ceux qui l'aiment. 1 *Cor.* II. 9.

Or donc mes bien-aimez, puis que nous avons de telles promeſſes, nettoyons-nous de toute ſouillure de chair & d'eſprit, achevant la ſanctification en la crainte de Dieu. 2 *Cor.* VII. 1.

ARTICLE III.

Sur

Les peines deſtinées aux méchans.

L'ETERNEL rendra à celui qui a fait mal, ſelon ſa malice. 2 *Sam.* III. 39.

La colére de l'Eternel ſ'enflammera contre les méchans, & il les abandonnera, & cachera ſa face d'eux, & ils ſeront expoſez à être dévorez, & de grands maux & angoiſſe leurs aviendront : Il entaſſera ſur eux maux ſur maux, il employera contr'eux toutes ſes flêches : Dieu les froiſſera par toute ſorte d'afflictions : Parce qu'ils font ce qui déplait à l'Eternel, en le dépitant par l'œuvre de leur mains. *Deut.* XXXI. 17. XXXII. 23. 2 *Chron.* XV. 6. *Deut.* XXXI. 29.

La ruine n'eſt-elle pas pour le pervers, & les accidens étranges pour les ouvriers d'iniquité. *Job.* XXXI. 3.

Si grace eſt faite au méchant, pourtant il n'en apprend point juſtice : mais il ſe porte perverſement en la terre de droiture, & ne regarde point à la hauteſſe de l'Eternel : C'eſt pourquoi Celui qui l'a fait n'en aura point de compaſſion, & celui qui l'a formé n'en aura point de pitié. *Eſ.* XXVI. 10. XXVII. 11.

Ceux qui labourent l'iniquité, & ſément la perverſité, la moiſſonnent : Dieu fera retourner ſur eux-mêmes leur iniquité, & les détruira par leur propre malice, l'Eternel, nôtre Dieu, les détruira. *Job.* IV. 8. *Pſ.* XCIV. 23.

L'Eternel dit à Moyſe, J'éffacerai de mon livre quiconque aura péché contre moi. *Ex.* XXXII. 33.

Combien de fois arrive-t'il que la lampe des méchans ſoit éteinte, & que leur ruine leur ſurvienne, & que Dieu leur donne en partage des tourmens en ſa colére ? Et qu'ils ſoient comme de la paille expoſée au vent, & comme de la bâle enlevée par vn tourbillon ? Et que Dieu reſerve leur violence,

violence à leurs enfans ; ou qu'il la rende à eux-mêmes, & qu'ils le sentent ? Et que leurs yeux voyent leur ruine, & qu'ils boivent de l'ire du Tout-puissant ? Car au reste, qu'elle affection auront-ils à leurs maisons dés que le nombre de leurs mois aura été tranché ? *Job.* XXI. 17——21.

Ne sais-tu pas ceci qui a été de tout tems, dés que l'homme fut mis sur la terre ? Que le triomphe des méchans est de peu de durée, & que la joye du profane n'est que pour vn moment : Quand même sa hauteur monteroit jusqu'au ciel, & que sa tête atteindroit jusqu'aux nües : Si périra-t'il à jamais comme sa fiente ; ceux qui l'auront vu diront, Ou est-il ? Il s'envolera comme vn songe, & on ne le trouvera plus, il s'évanouira comme vne vision de nuit : L'œil qui l'aura vu ne le verra plus, & son lieu ne le regardera plus : Si le mal lui a été doux en sa bouche, s'il l'a caché sous sa langue : S'il l'a gardé, & ne l'a point rejetté ; mais l'a retenu au milieu de son palais : Sa viande se changera en ses entrailles, & deviendra fiel d'aspic au dedans de lui : Quand il sera rempli à suffisance, alors il sera mis à l'étroit ; toutes les mains des miserables lui courront-sus : Les revenus de sa maison seront transportez à d'autres ; tout s'écoulera au jour de la colére de Dieu. Parce qu'il n'a jamais senti de repos en son ventre, il ne sauvera rien de ce qu'il aura de plus cher : C'est là la portion de l'homme méchant de par Dieu, & l'héritage qu'il reçoit de Dieu pour ses paroles. *Job.* XX. 4——9. 12. 13. 14. 22. 28. 20, 29.

Si tu n'obeïs pas à la voix de l'Eternel, ton Dieu, pour garder, & mettre en effet tous ses commandemens, & ses statuts, que je te donne aujourd'hui, il aviendra que toutes ces malédictions viendront sur toi, & t'atteindront : Tu seras maudit en ton entrée, tu seras aussi maudit en ta sortie : L'Eternel envoyera sur toi la malédiction, le trouble, & la condamnation, en tout ce à quoi tu mettras la main & que tu feras ; jusqu'à ce que tu sois détruit, & que tu périsses tout soudain, à cause de la méchanceté de tes faits, d'autant que tu m'auras abandonné. *Deut.* XXVIII. 15, 19, 20.

Tu ne prospéreras point dans tes voyes & tu seras continuellement foulé & pillé, sans qu'aucun te délivre ; Tu ne heriteras point, tes biens ne seront point stables, & ta gloire ne s'étendra point sur la terre. *Deut.* XXVIII. 29. *Job.* XV. 29.

Le desir des méchans perira : Ils attendent la paix, & il n'y a aucun bien, ils attendent le tems de la guerison, & voici le trouble : Car leurs iniquitez ont détourné ces choses, & leurs péchez ont empêché le bien : Je les consumerai entierement dit l'Eternel ; & même ce que je leur donnerai leur sera enlevé ; Si vous n'écoutez, & si vous ne vous mettez au cœur de donner gloire à mon Nom ; a dit l'Eternel des armées, j'envoyerai sur vous la malédiction, & maudirai vos benédictions ; & deja je les ai maudites, d'autant que vous ne vous mettez point cela au cœur. *Ps.* CXII. *Jerem.* VIII. 15. V, 25. VIII. 13. *Mal.* II, 2.

Parce que j'ai crié, & vous avez refusé d'ouïr, que j'ai étendu ma main sans que personne y prit garde: Et que vous avez delaissé tous mes conseils, & n'avez point eu à gré que je vous reprisse: Moi aussi je me rirai de vôtre calamité, je me moquerai quand vôtre effroi arrivera: Quand vôtre effroi viendra comme vne ruine, & que vôtre calamité arrivera comme vn tourbillon; quand détresse & angoisse vous surviendront. Alors ils crieront à moi, mais je ne répondrai point; ils me chercheront soigneusement, mais ils ne me trouveront point. Parce qu'ils ont haï la science, & n'ont point choisi la crainte de l'Eternel: Et n'ont point agrée mon conseil, & ont dédaigné mes réprehensions: Pourtant ils mangeront du fruit de leurs voyes, & seront soulez de leurs conseils: Car l'égarement des mal-aviséz les tuë, & l'erreur des fous les perd. *Prov.* 1, 24——32.

L'Eternel les rendra mépriſables & abjets devant tous les peuples; comme ils n'ont point gardé ses voyes, à mesure qu'ils se sont agrandis, ils ont aussi péché contre moi; je changerai leur gloire en ignominie. *Mal.* II. 9. *Oſée.* IV. 7.

Les iniquitez du méchant le saisiront, & il sera retenu par les cordeaux de son péché. Sa fiere démarche sera mise à l'estroit, & son propre conseil le jettera en bas. Dieu lâchera sur lui *ses jugements*, & il ne l'épargnera point; il s'enfuira sans s'arrêter, étant poursuivi de la main de Dieu. On battra des mains sur lui, & chacun fera des huées contre lui de son lieu. *Prov.* V. 22. *Job.* XVIII. 7——XXVII. 22, 23.

La face de l'Eternel est contre ceux qui font le mal, pour exterminer leur mémoire de dessus la terre. L'homme ne sera point affermi par méchanceté, *Pſ.* XXXIV. 16. *Prov.* XII. 3.

La voye des méchans est raboteuse. *Prov.* XIII. 15.

Le méchant est tourmenté tous les jours de sa vie, & vn petit nombre d'années est reservé au violent. Il a en ses oreilles vn cri de frayeurs: La tribulation & l'angoisse l'épouvantent, elles l'accablent, comme vn Roi appareillé au combat. Frayeurs le troubleront de toutes parts. Il sera effrayé de grande frayeur, là ou il n'y avoit point de frayeur. *Job.* XV. 20, 21, 24. XVIII. 11. *Pſ.* LIII. 6.

Encore n'auras-tu point de répit parmi ces nations-là, & la plante de ton pié n'aura aucun repos; & l'Eternel te donnera vn cœur tremblant, vne défaillance d'yeux, & tristesse d'ame. Et ta vie sera pendante devant toi; & tu seras en effroi jour & nuit, & ne seras point assuré de ta vie: Au matin tu diras, O qu'il fut soir! & au soir tu diras, O qu'il fut matin! à cause de l'effroi de ton cœur, dont tu seras effrayé, & à cause de ce que tu verras de tes yeux. *Deut.* XXVIII. 65. 66. 67.

Il n'y a point de paix pour les méchans, a dit l'Eternel. Mais les méchans seront comme la mer agitée, qui ne se peut calmer, & dont les eaux poussent hors de la bourbe, & du limon. *Eſ.* XLVIII. 22. LVII. 20.

Les Gouverneurs sont envoyez de Dieu, pour exercer vengeance sur les mal-faiteurs, & à la louange de ceux qui font bien. Et ils ne portent point

l'epé

l'épée ſans cauſe, car ils ſont ſerviteurs de Dieu, ordonnez pour faire juſtice en ire de celui qui fait mal. 1 *Pier.* II. 14. *Rom.* XIII. 4.

La Loi n'eſt point miſe pour le juſte, mais pour les iniques, & qui ne ſe peuvent ranger ; pour ceux qui ſont ſans pieté, & les mal-vivans ; pour les gens ſans religion & les profanes ; pour les meurtriers de pere & de mere, & les homicides. Pour les paillards, pour ceux qui habitent avec les mâles, les larrons d'hommes, les menteurs, les parjures ; & s'il y a quelqu'autre choſe qui ſoit contraire à la ſaine doctrine. 1 *Tim.* I. 9. 10.

C'eſt-pourquoi ceux qui ſont en la chair ne peuvent plaire à Dieu. *Rom.* VIII. 8.

Si tu delaiſſes l'Eternel, il te rejettera à toujours : Je les chaſſerai de ma maiſon à cauſe de la malice de leurs faits ; je ne continuerai plus à les aimer. Dieu eſt juſte juge, & vn Dieu qui ſe courrouce tous les jours *contre les méchans* : Les inſenſez ne ſubſiſteront point devant ſes yeux ; il hait tous les ouvriers d'iniquité. *Chron.* XXVIII. 9. *Oſee.* IX. 15. *Pſ.* VII. 12. V. 6.

L'Eternel eſt loin des méchans : Ce ſont ſont vos iniquitez qui ont fait la ſeparation entre vous & vôtre Dieu, & vos pechez ont fait qu'il a caché ſa face de vous, pour ne point écouter. Et malheur ſur eux dit l'Eternel, quand je me ſerai retiré d'eux. *Prov.* XV. 29. *Eſ.* LIX. 2. *Oſee.* IX. 12.

Comme *les méchans* ne tiennent point compte de reconnoître Dieu ; auſſi Dieu les livre à vn eſprit depourvû de tout jugement, pour commettre des choſes qui ne ſont nullement convenables. Il leur envoye efficace d'erreur pour croire au menſonge. Afin que tous ceux-là ſoient jugez qui n'ont point crû à la verité, mais qui ont pris plaiſir à l'iniquité. *Rom.* I. 28. 2 *Theſſ.* II. 11. 12.

Le méchant eſt reſervé au jour de la ruine, au jour que les indignations ſont répandües. Les méchans, tous ceux qui oublient Dieu, iront à la renverſe dans les enfers ; Là ou leur ver ne meurt point, & leur feu ne s'eteint point. Ils ne verront point la vie, mais la colére de Dieu demeure ſur eux. *Job.* XXI. 30. *Pſ.* IX. 18. *Marc.* IX. 44. *Jean* III. 36.

Voici, ce jour-là vient, ardent comme vn four. Auquel le Fils de l'homme envoyera ſes Anges, qui ceuilliront de ſon Royaume tous les ſcandales, & ceux qui commettent iniquité. Et ils les jetteront dans la fournaiſe de feu. là il y aura des pleurs & des grincemens de dents. *Mal.* IV. 1. *Math.* XIII. 41. 42.

Quand le Seigneur Jéſus ſera révelé du Ciel avec les Anges de ſa puiſſance. Avec flamme de feu, exerçant la vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu, & ceux qui n'obeiſſent point à l'Evangile de nôtre Seigneur Jéſus Chriſt. Leſquels ſeront punis d'vne perdition éternelle, par la face du Seigneur, & par la gloire de ſa force. 2 *Theſſ.* I. 7. 8. 9.

Voici, le Seigneur eſt venu avec ſes ſaints, qui ſont par millions, pour

donner jugement contre tous, & pour convaincre tous les méchans d'entr'eux, de toutes leurs mauvaises actions qu'ils ont commises méchamment, et de toutes les paroles injurieuses que les pecheurs impies ont proferées contre lui, *Jude.* 15.

Voici le jour de l'Eternel vient, jour cruel, & d'indignation, & d'ardeur de colére ; pour mettre la terre en desolation, & afin qu'il extermine ses pecheurs de dessus elle. Et je punirai le monde, dit le Seigneur, de sa malice ; & les mechans, de leur iniquité ; & ferai cesser la fierté des superbes ; & abbatrai l'orgueil des tyrans : Nul ne se pourra fortifier par son iniquité pour garantir sa vie : Et l'Eternel leur ôtera leur force, la joye de leur gloire, le désir de leurs yeux, & le souhait de leurs ames: L'effroi les couvrira, & il y aura confusion sur toute leur face ; Et ils seront éperdus ; détresses, & douleurs les saisiront ; ils seront en travail comme la femme qui enfante ; ils seront tout étonnez, se regardant l'vn l'autre: leurs faces seront comme faces havies des flammes. *Es.* XIII, 9. 11. *Ezech.* VII, 13. XXIV. 25. VII, 18. *Es.* XIII, 8.

En ces jours-là les hommes chercheront la mort, & ils ne la trouveront point ; & ils désireront de mourir, & la mort s'enfuira d'eux : Et les Roix de la terre, & les Princes, & les Riches, & les Capitaines, & les puissans, & tout esclave, & tout libre, se cacheront dans les cavernes, & entre les rochers des montagnes : Et ils diront aux montagnes, & aux rochers, Tombez sur nous, & nous cachez de devant la face de celui qui est assis sur le trône, & de devant la colére de l'Agneau : Car la grande journée de sa colére est venüe, & qui est-ce qui pourra subsister ? *Apoc.* IX, 6. VI. 15. 16. 17.

Aux timides, aux incredules, aux exécrables, aux meurtriers, aux paillards, aux empoisonneurs, aux idolatres, & à tous menteurs, leur part sera dans l'étang ardent de feu, & de soulphre, qui est la mort seconde : Et quiconque ne sera pas trouvé écrit au livre de vie, sera jetté dans l'étang de feu : Il boira aussi du vin de la colere de Dieu, du vin pur versé en la coupe de sa colére ; & sera tourmenté de feu & de soulphre devant les saints Anges, & devant l'Agneau : Et la fumée de leur tourment montera au siecle des siecles, *Apoc.* XXI. 8. XX, 15. XIV. 10. 11.

Or considerez ceci, vous qui mettez Dieu en oubli ; de peur que je raviſſe, & qu'il n'y ait aucun qui délivre : Car c'est vne chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, *Ps.* L. 22. *Hebr.* X. 31.

Jeune homme rejouï-toi en ta jeunesse, & que ton cœur ſegaye aux jours de ton adolescence, & sui les voyes de ton cœur, marche selon le regard de tes yeux ; mais sache que pour toutes ces choses Dieu te fera venir en jugement. *Eccl:* XI. 9.

Maintenant donc écoute ceci, ô toi qui suis les délices, qui habites en asſurance : Tu t'es confié en ta malice ; & as dit. Il n'y a perſonne qui me voye : Pourtant vn mal viendra sur toi, dont tu ne sauras pas la naissance ; & vne ruine, que tu ne pourras détourner, tombera sur toi ; & vne

vne déſolation dont tu ne t'apercevras point viendra ſur toi, tout ſoudain. *Eſ.* XLVII. 8. 10, 11.

Or maintenant, Vous riches, qui avez vécu dans les delices ſur la terre, & qui vous êtes débordez, & avez raſſaſié vos cœurs comme aux jours des ſacrifices, Voici le ſalaire des ouvriers qui ont moiſſonné vos champs, & duquel ils ont été fruſtrez par vous, crie ; & les cris de ceux qui ont moiſſonné ſont entrez aux oreilles du Seigneur des armées. Vous avez condamné, & mis à mort le juſte qui ne vous reſiſte point, Pleurez, heurlans pour vos miſeres, leſquelles s'en vont tomber ſur vous. Vos richeſſes ſont pourries ; vos vêtemens ſont devenus tous rongez de tignes. Vôtre or & vôtre argent eſt rouillé, & leur rouillure vous ſera en témoignage, & mangera vôtre chair comme le feu ; vous avez amaſſé vn tréſor pour le dernier jour. *Jaq.* V. 1. 5. 4. 6. 1. 2. 3,

Pourtant écoutez la parole de l'Eternel, hommes moqueurs; Car vous avez dit, Nous avons fait alliance avec la mort & ligue avec le ſépulcre ; quand le fleau inondant paſſera, il ne viendra point à nous, car nous avons mis le menſonge pour nôtre retraite, & nous nous ſommes cachez en la fauſſeté : Pourtant ainſi a dit le Seigneur, l'Eternel, Voici, vôtre alliance avec la mort ſera caſſée, & vôtre ligue avec le ſépulcre ne tiendra point, quand le fleau inondant paſſera, vous en ſerez terraſſez : Maintenant donc ne vous moquez point ; depeur que vos liens ne ſoient renforcez. *Eſ.* XXVIII, 14——22,

Penſes-tu, ô homme qui commets des choſes dignes de mort, que tu doives échaper le jugement de Dieu ? Ou mépriſes-tu les richeſſes de ſa benignité, de ſa patience, & de ſa longue attente; ne connoiſſant pas que la benignité de Dieu te convie à la repentance : Mais par ta dureté & par ton cœur qui eſt ſans repentance, tu t'amaſſes la colére pour le jour de la colére, & de la déclaration du juſte jugement de Dieu. *Rom.* II, 3, 4. 5.

Voici ce jour ; voici, elle eſt venüe, elle eſt ſortie cette matinée : Le tems eſt venu, le jour du débris eſt proche, qui ne ſera point vn Echo de montagnes : Maintenant, en peu de tems je repandrai mon indignation ſur toi, & accomplirai ma colére ſur toi, & te jugerai ſelon tes voyes, & mettrai ſur toi toutes tes abominations : Et mon œil n'épargnera point, & je ne pardonnerai point ; & vous connoitrez que c'eſt moi, l'Eternel, qui frape. *Ezech.* VII. 10. 7. 8. 9.

Que maintenant les Aſtrologues, qui contemplent les étoiles, qui font des prognoſtications de mois en mois, ſe préſentent, & te délivrent des maux qui te ſurviendront : Voici, ils ſont devenus comme du chaume ; le feu les a brulez ; ils n'ont pû ſauver leurs perſonnes, de la flamme; il n'en reſtera aucune braiſe pour ſe chauffer, ni aucun feu pour s'aſſeoir devant. *Eſ.* XLVII. 13. 14.

Tous les pécheurs, leſquels diſent le mal ne s'aprochera point de nous, & ne nous rencontrera point, mourront : Nul d'entr'eux ne s'enfuïra, ni ne ſe ſauvera ; Quand ils auroient fouï dans les enfers, ma main les en tirer

tirera ; & quand ils seroient montez au ciel, je les en jetterai bas. *Amos* IX. 10. 1. 2.

Ils jetteront leur argent par les rües, & leur or sera comme vne immodice ; ni leur argent, ni leur or ne les pourra delivrer au jour de l'indignation de l'Eternel ; ils n'en rassasieront point leur ame, & n'en rempliront point leurs entrailles, d'autant que ça été l'achopement de leur iniquité : La destruction vient ; & ils chercheront la paix, & il n'y en aura point : Et ils connoitront que je suis l'Eternel, & que je n'ai point parlé en vain de leur faire ce mal. *Ezech.* VII. 19. 26. VI. 10.

Considerons donc, & souvenons-nous, que les delices du peché ne sont que pour vn tems : *Et qu'il y a de l'amertume à la fin* : Et que profite-t'il à l'homme s'il gagne tout le monde, & qu'il faille perte de son ame, ou que donnera l'homme en recompense de son ame. *Heb.* XI. 25. *Math.* XVI. 26.

La journée de l'Eternel sera grande, & épouvantable ; & qui la pourra soutenir ? Qui de nous pourra subsister devant ce feu consumant ? Toutefois encore maintenant convertissez-vous à moi de tout vôtre cœur, & avec jeûne & avec pleurs, & avec lamentation : Et rompez vos cœurs, & non point vos vêtemens, & convertissez-vous à l'Eternel, vôtre Dieu ; car il est misericordieux, & pitoyable, tardif à colére, & grand en benignité, & qui se repent du mal. *Joël.* II. 11. *Es.* XXXIII. 14. *Joël,* II. 12, 13.

ARTICLE IV.

L'homme de bien & le méchant.

Comparez.

DITES au juste que bien lui aviendra ; car les justes mangeront du fruit de leurs faits : *Mais* malheur au méchant ; mal lui aviendra ; car la rétribution de ses mains lui sera faite. *Es.* III. 10. 11.

Le juste abonde en biens, plus que son prochain ; mais la voye des méchans les fait errant. *Prov.* XII. 26.

Le juste reçoit sa retribution en terre ; combien plus la recevra le méchant & le pécheur. *Prov.* XI 31.

L'homme de bien attire faveur de l'Eternel ; mais l'Eternel condamnera l'homme malicieux. *Prov.* XII. 2.

Celui qui cherche le bien acquiert la bien-veuillance ; mais le mal aviendra à qui le cherche. *Prov.* XI. 27.

Le juste est delivré de détresse & le méchant vient à sa place. *Prov.* XI. 8

Dieu ne rejette point l'homme intégre ; mais aussi ne prête-t'il point la main aux mal-vivans. *Job.* VIII. 20.

Plusieurs douleurs aviendront au méchant ; mais la benignité environnera celui qui se confie en l'Eternel. *Ps.* XXXII. 10.

Garde

Garder les ſtatuts & les ordonnances de l'Eternel ; c'eſt nôtre ſageſſe & nôtre bon ſens : *Mais la méchanceté* eſt vn égarement de ſens, & vne folie. *Deut.* IV. 5. 6. *Eccl.* I. 17.

Les fous ſe moquent de commettre le péché : Et diſent en leur cœur, il n'y a point de Dieu : Mais qui garde la Loi eſt bien ſage. *Prov.* XIV. 9. *Pſ.* XIV. 1. *Prov.* XXVIII. 7.

Les Mauvais ſeront abaiſſez devant les gens de bien ; & les méchans ſeront aux portes des juſtes : Mais les prudens couronneront leur tête de ſcience. *Prov.* XIV. 19. 18.

Qui chemine en integrité, chemine en aſſurance ; mais qui pervertit ſes voyes ſera froiſſé. *Prov.* X. 9.

La juſtice de l'homme integre, dreſſe ſa voye : mais le méchant tombera par ſa méchanceté, *Prov:* XI. 5.

Quiconque fait le péché eſt eſclave du péché ; *Mais* là ou eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt la liberté : Si donc le Fils nous affranchit, nous ſerons vraiment francs. *Jean* VIII. 34. 2 *Cor.* III. 17. *Jean* VIII. 36.

La crainte de l'Eternel eſt pure: Dieu eſt bon à ceux qui ſont nets de cœur ; Celui qui a les mains nettes, & le cœur pur, montera en la montagne de l'Eternel : *Mais* combien eſt abominable & puant l'homme, qui boit l'iniquité comme de l'eau ? Les prophanes de cœur amaſſent la colére : Les ouvriers d'iniquité ſont corrompus, ils ſe ſont rendus abominables en leurs faits, ils ſont gatez, ils ſont empüantis. *Pſ.* XIX. 9. LXXIII. 1. XXIV. 4. 5. *Job* XV. 16. XXXVI. 13. *Pſ.* XIV. 4. 1. 3.

Les méchans ſe rendent mépriſables ; *mais ceux qui ſervent l'Eternel*, ſont précieux, & honorables devant ſes yeux. *1 Sam.* III. 13. *Eſ.* XLIII. 4.

La malediction de l'Eternel eſt en la maiſon du méchant ; mais il benira la demeure des juſtes. *Prov.* III. 33.

Dieu donne à celui qui lui eſt agreable, ſapience, ſcience, & joye ; mais au pécheur il donne travail pour amaſſer, & entaſſer, afin qu'il le donne à celui qui eſt agreable à Dieu. *Eccl.* II. 26.

La crainte de l'Eternel accroit le nombre des jours ; mais les ans des méchans ſeront racourcis. *Prov.* X. 27.

Les tréſors de méchanceté ne profiteront de rien ; mais la juſtice délivrera de la mort. *Prov.* X. 2.

Le méchant eſt enlacé par la tranſgreſſion de ſes levres ; mais le juſte ſortira hors de détreſſe. *Prov.* XII. 13.

Ce que le méchant redoute lui aviendra ; mais Dieu donnera aux juſtes ce qu'ils déſirent. *Prov.* X. 24.

Les méchans fuyent ſans qu'aucun les pourſuive ; mais les juſtes ſont aſſurez comme vn lionceau. *Prov.* XXVIII. 1.

L'attente des juſtes eſt joye ; mais l'eſpérance des méchans perira. *Prov.* X. 28.

Qui garde le commandement, garde ſon ame ; mais qui néglige ſes voyes, mourra. *Prov.* XIX. 16.

Le méchant eſt renverſé par ſa propre malice ; mais le juſte a eſperance même en ſa mort. *Prov.* XIV. 32.

La

La ville ſ'égaye du bien des jùſtes ; mais il y a cri de réjoüiſſance, quand les méchans périſſent. *Prov.* XI. 10.

La mémoire du juſte eſt en benediction ; mais le nom des méchans pourrira. *Prov.* X. 7.

La juſtice éleve vne nation ; mais le péché eſt l'opprobre des peuples. *Prov.* XIV. 34.

Les gages du péché c'eſt la mort ; mais le don de Dieu c'eſt la vie éternelle. *Rom.* VI. 23.

Indignation & Colére, Tribulation & Angoiſſe ſera ſur toute ame d'homme qui fait mal ; mais Gloire, Honneur, & Paix ſera ſur tout homme qui fait bien. *Rom.* II. 8, 9, 10.

La multitude de ceux qui dorment en la poudre de la terre ſe réveillera, les vns, à vie éternelle ; & les autres à opprobre & à infamie éternelle. *Dan.* XII. 2.

Quand le Fils de l'homme viendra dans ſa gloire, & tous ſes Sts. Anges avec lui, alors il ſ'aſſerra ſur le trône de ſa gloire : Et toutes les nations ſeront aſſemblées devant lui ; & il les ſéparera les vns d'avec les autres, comme le Berger ſépare les Brebis d'avec les Boucs : Et il mettra les Brebis à ſa droite, & les Boucs à ſa gauche : Alors il dira à ceux qui ſeront à ſa droite, Venez les bénits de mon Pere, poſſedez en héritage le Royaume qui vous a été préparé dés la fondation du monde; Il dira auſſi à ceux qui ſeront à ſa gauche, Maudits retirez-vous de moi, & allez au feu éternel, qui eſt preparé au Diable, & à ſes Anges : Et ceux-ci ſ'en-iront aux peines éternelles ; mais les juſtes ſ'en-iront à la vie éternelle. *Math.* XXV. 31, 32, 33, 34, 41, 46.

CONCLUSION.

La Concluſion du propos, toutes choſes ouïes, c'eſt, Crain Dieu, & garde ſes commandemens; car c'eſt là le tout de l'homme: Car Dieu fera venir toutes les œuvres, bonnes, & mauvaiſes, au jugement qu'il fera de toutes les choſes cachées. *Eccl.* XII. 13, 14.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans ce livre des veritez & des devoirs de la Religion Chrêtienne.

CHAPITRE I. De la Religion ; Ce que c'eſt ; Comment on en peut acquerir la connoiſſance Pag. 1
Article I. Qui ſert d'introduction à tout cet ouvrage. *ibid.*
Art. II. De la neceſſité de lire & de ſonder les Ecritures. 2
CHAP. II. De Dieu, de ſa Nature, de ſes Attributs, & de ſes œuvres. 7
Introduction à ce Chapitre. *ibid.*
Art. I. Que Dieu eſt le Créateur du monde. *ibid.*
Art. II. Que Dieu eſt le Conſervateur de toutes choſes. 9
Art. III. Que Dieu eſt le Souverain Seigneur, & le Maitre abſolu de toutes choſes. 10
Art. IV. Des perfections de Dieu, conſiderées en general 13
Art. V. Qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu. *ibid.*
Art. VI. Qu'il n'y a point d'autre Etre ſemblable à Dieu. 14
Art. VII. Que Dieu eſt infiniment au deſſus de toutes les Créatures. *ibid.*
Art. VIII. Que Dieu eſt Eſprit. 15
Art. IX. Sur l'éternité de Dieu. *ibid.*
Art. X. Sur l'immutabilité de Dieu. 16
Art. XI. Sur la Toute-preſence de Dieu. *ibid.*
Art. XII. Sur la Felicité de Dieu. 17
Art. XIII. Sur la Toute-ſcience de Dieu. *ibid.*
Art XIV. Sur la Sageſſe de Dieu. 19
Art. XV. Sur la Toute-puiſſance de Dieu. 20
Art. XVI. Sur la Bonté de Dieu conſiderée en general. 22
Art XVII. Sur la Bonté de Dieu envers les gens de bien. 23
Art. XVIII. Sur la Miſericorde de Dieu envers les pécheurs. 24
Art. XIX Sur la Juſtice de Dieu. 25
Art. XX. Sur la Verité & la Fidelité de Dieu. 27
Art. XXI. Sur la Sainteté de Dieu. 28
Art. XXII. Sur l'Incomprehenſibilité de Dieu. 29
CHAPITRE III. De la Nature & de la Condition de l'homme. 31

TABLE

Art. I. Histoire de la Création & du premier état de nos premiers parens, de leur chûte dans le péché & dans la misere, telle qu'elle est rapportée dans l'Ecriture Ste. mais sur tout dans les premiers chap. de la Genese. *ibid.*

Art. II. Sur l'Etat présent de l'homme dans la nature. 33
1. Sur sa mortalité. *ibid.*
2. Sur la brieveté de la vie humaine. 34
3. Sur les peines & les travaux auxquels la vie humaine est sujette. 35
4. Sur la vanité de la Condition humaine. *ibid.*
5. Sur l'ignorance de l'homme. 38
6. Sur la foiblesse & l'incapacité de l'homme 39
7. Sur la Corruption de l'homme. 40

CHAPITRE IV. Sur la Redemption des hommes par J. Christ le Fils de Dieu, avec le Pere, & le S. Esprit. 43
Introduction à ce Chapitre. *ibid.*
Art. I. Que Dieu le Pere nous a rachetez par son Fils. 44
Art. II. Sur la Nature de Christ. 46
Christ est Dieu, *ibid.*
Christ est homme. 48
Christ est Dieu & homme en Vnité de personne. 49.
Art. III. Les moyens par lesquels J. Christ a operé nôtre salut. 50.
En accomplissant la Loi. *Ibid.*
En nous donnant vne nouvelle Alliance. *Ibid.*
En mourant pour nos pechez. 52.
En ressuscitant pour nôtre Justification. 54.
En montant au Ciel, & intercedant pour nous à la droite de Dieu. *Ibid.*
Art. IV. Comment le St. Esprit contribue à nôtre redemption. 55.
Le St. Esprit est Dieu. *Ibid.*
Des operations extraordinaires du St. Esprit. 56.
Des operations ordinaires du St. Esprit. *Ibid.*
Art. V. Du Royaume, & de l'Eglise de Christ. 58.
Art. VI. Christ Jugera le monde. 61.
Art. VII. Le Pere le Fils & le St. Esprit sont vn seul Dieu. 62.
CHAPITRE V. Sur l'Etat de l'homme par la redemption 63.
Introduction à ce Chapitre *Ibid.*
Art. I. Sur la Justification de l'homme. 69.
Art. II. Sur la Sanctification, & les connoissances que J. Christ nous a procuré par la redemption. 70.
Art. III. Sur nôtre Adoption. 72.
Art. IV. Sur les avantages que la redemption procure aux fidelles aprés la mort. *Ibid.*
La Resurrection de leur corps. *Ibid.*

La

La Gloire & la Felicité éternelle. 73.

CHAPITRE. VI. Des Anges & des Eſprits. 77.
Introduction à ce chap: ou l'on traite Hiſtoriquement
I. De l'Exiſtence des Anges. *Ibid.*
II. De leur Création. 79.
III. De leur nature, 81.
IV. De leurs Offices. 83.
V. De la difference des bons & des mauvais Anges. 87.
VI. Juſqu'ou nous devons porter nos ſentimens d'amour & de reſpect pour les bons Anges. 90.
Art. I. Qu'il y a des Anges, 116.
Art. II. Que les Anges ſont des ſubſtances créées de Dieu. 118.
Art. III. De la chûte des mauvais Anges. Ibid.
Art. IV. De l'Office des bons Anges. 120.
Art. V. Contre le Culte des Anges. 121

CHAPITRE. VII. Des Devoirs de l'homme envers Dieu. 123.
Art. I. Des devoirs generaux de l'homme envers Dieu, & ſurtout contre l'Idolatrie. Ibid.
Art. II. De la Foi en general. 126.
Art. III. De quelques actes particuliers de la foi. 127.
La Profeſſion exterieure de la verité, Ibid.
La Confiance en Dieu. 128.
Art. IV. De la Crainte de Dieu. 130.
Art. V. De l'Amour de Dieu. 131.
Art. VI. De l'obeiſſance aux commandemens de Dieu. 133.
Art. VII. De la Soumiſſion à la volonté de Dieu. 134.
Art. VIII. Du Service religieux que nous devons rendre à Dieu conſideré en general. 138.
Art. IX. Des differentes parties du culte public. 140.
1. Du chant des loüanges de Dieu, & des cantiques ſacrez Ibid.
2. De la priere. 143.
3. Des ſermens, Des Vœux, des Alliances. 146.
Du ſerment Ibid.
Des vœux 147.
Des Alliances 148.
4. Des Sacremens du Batême & de la Ste. Cene: *Ibid.*
Du Batême, *Ibid.*
De la Ste. Céne. 149
5. Des Jours conſacrez au ſervice de Dieu 150
Du jour du Dimanche. *Ibid.*
Des fêtes. 152
Du Jeûne. *Ibid.*

6. Des Assemblées publiques pour le service de Dieu. 154

CHAPITRE VIII. De nos devoirs envers le prochain, 158
Art. I. De l'amour du Prochain. Ibid,
Art. II. De l'honneur & du respect que nous devons nous porter les vns aux autres. 195
Art. III, De la paix & de la concorde, 160
Art. IV. De la justice considerée en General, 163
Art. V. Des differentes especes d'injustice. 165
1. Du meurtre. Ibid.
2. De fraper & battre le prochain. 166
3. De l'Adultere, Ibid.
4. Du Viol. Ibid.
5. Du Larrecin. 167
6. Du tort & du dommage qu'on peut causer au prochain. 168
7. D'opprimer son prochain Ibid.
8. De la fraude. 170
9. Du faux témoignage. 171
10. Du faux Jugement. ibid.
11. De la convoitise du bien d'autrui, 172
Art. VI. De la Charité qui consiste à faire du bien, & à pardonner les injures. ibid.
Faire du bien au prochain. ibid.
Pardonner les Injures. 174
Art. VII. De la misericorde & de la compassion, en general. 175
Particulierement envers les pauvres. 176
Art. VIII. De la candeur dans nos jugemens, & dans nos discours. 178
Dans nos jugemens. ibid.
Dans nos discours. 179
Art. IX. De la verité & de la sincerité. 180
Art. X. De l'Edification que nous devons donner au Prochain, considerée en general. 181
Art. XI. Des differentes voyes d'édifier son prochain. 182
Par l'Instruction, ibid.
Par l'Exhortation. ibid,
Par la Reprehension. 183
En ne lui donnant aucun scandale, ibid
En donnant de bons exemples, 184
Art, XII. Des devoirs reciproques, ibid
1 Devoirs des Maris envers leur Femme, ibid
Devoirs des Femmes envers leur Mari. 185
2 Devoirs des Peres & Meres, envers leurs enfans. 187
Devoirs des Enfans, envers leur Pere & Mere. 188

3 Devoirs des Maitres envers leurs Serviteurs. *ibid*
Devoirs des Serviteurs envers leurs Maitres. 189
4 Devoirs des Magiſtrats envers leurs ſujets, *ibid*
Devoirs des Sujets envers leur Magiſtrats. 192
5 Devoirs des Paſteurs envers leur Troupeau. 193
Devoirs des Chrêtiens envers leur Paſteurs. 198

CHAPITRE, IX, Des devoirs de l'homme envers ſoi-même, 201

Art, I, De l'humilité, *ibid*
Art. II, De la debonnaireté, 205
Art, III. De la Temperance. 206
Art. IV. De la chaſteté, & de la modeſtie, 207
Table des degrez defendus dans le mariage 209
Art. V. De la diligence. 211
Art. VI. Du contentement de l'Eſprit dans ſa condition. 212
Art. VII. Du renoncement à ſoi-même. & de la mortification, 215
Art. VIII. De l'Edification de ſoi-même conſiderée en general. 216
Art. IX. Des moyens de s'edifier ſoi-même. 217

1 Moyen, la Connoiſſance, *ibid*
2 Moyen, la Méditation. 219
3 Moyen, la Vigilance. 220
4 Moyen, la Compagnie. 221
5 Moyen, les Exemples, 223

CHAPITRE. X. De la Perfection de la Saintcté, 224

Art: I. De l'Obeïſſance univerſelle, *ibid*,
Art. II. De la Sincerité. 227
Art: III, Du Zêle. 228
Art. IV. De l'Accroiſſement & de l'Excellence dans la Vertu, 229
Art. V, De la Perſéverance, 231

CHAPITRE, XI, De la Répentance. 233

Art, I, De la Repentance en general, *ibid*
Art, II, De l'Examen de ſoi-même, 234

PRINCIPAUX Chefs ſur leſquels on doit s'examiner ſoi-même, 235
Art, III, De quelques defauts qui peuvent rendre nôtre examen inutile, 242
La Préſomption, *ibid*,
Le Déſeſpoir. *ibid*,
Art. IV. De la Confeſſion. 245
Art. V. De la honte & de la contrition dont nôtre confeſſion doit être accompagnée. 244
Art. VI. De la Reſolution, 245
Art, VII, De l'Amendement. *ibid*:

Art,

Art. VIII. De la Repentance envers les hommes, & de la Reſtitution. 247
PRIERE dont on peut ſe ſervir aprés l'examen de ſoi-même. 248
CHAPITRE. XII. Sur les Recompenſes & les Peines. 250
Art. I. Des recompenſes & des peines conſiderées en general, *ibid.*
Art II. Sur les recompenſes deſtinées aux juſtes. 252
Art. III. Sur les peines deſtinées aux méchans, 256
Art. IV. L'homme de bien & le méchant, comparéz. 262
CONCLUSION. 264

FIN.



c. 3673.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE Ste. DU V. TESTAMENT
Depuis
ADAM jusqu'à J. CHRIST
Contenant
L'ESPACE d'environ 4004 ANS.
AUQUEL
On a joint des Tables Chronologiques
dressées
Sur celles de divers Autheurs.

A CORKE
Chez André Welsh, MDCCXXV.

AVIS.

COMME en relisant cette Histoire je me suis aperçu que non seulement il s'étoit glissé plusieurs fautes qui rendoient vn errata necessaire, mais que même en certaines circonstances je me suis determiné avec trop de precipitation, j'ai crû devoir en donner cet Avis au Lecteur, le priant en même tems de vouloir me faire remarquer mes autres erreurs en cas qu'il en decouvre, & d'être persuadé que je n'hésiterai pas à me rendre aux raisons solides qu'il pourra m'alleguer, & à me retracter des opinions que j'aurai trop legerement avancées.

1°. J'ay placé la naissance d'Isaac avant le voyage qu'Abraham fit dans la Palæstine. & le 2d. enlevement de Sara, pag. 14. ou je remarque que quoy que Moyse raporte cette naissance aprés le voyage d'Abraham dans la Palæstine, je ne crois pas cependant que son intention ait été d'en placer le tems aprés cet évenement &c,
C'est justement tout le contraire, la naissance d'Isaac doit être placée aprés ce voyage d'Abraham ; mais ce voyage doit être placé plusieurs années auparavant ; Moyse n'a pas eu dessein de suivre l'ordre des tems quand il l'a placé entre la derniere promesse que Dieu fit à Abraham que Sara auroit vn fils & l'accomplissement de cette promesse, La chose parle d'elle même. Sara étoit nonagenaire dans ce tems-là, & par consequent elle ne pouvoit pas avoir conservé vne beauté d'vn assez grand éclat pour faire vne si prompte & si vive impression dans le cœur de ces Philistins & de leur Roy. Ajoutez à cela les raisons que j'allegue pour prouver que ces deux évenemens, savoir le 2d. enlévement de Sara, & la naissance d'Isaac ne doivent pas & ne peuvent pas être contigus l'vn à l'autre. Mais de tout cela je tire vne consequence toute opposée à celle que j'ai tirée savoir qu'Isaac est né aprés l'enlevement de Sara par Abimelech ; & que cet enlevement est arrivé plusieurs Années avant la destruction de Sodome, peut être peu de tems aprés son retour d'Egypte, comme le savant Monsr. Le Clerc le soupçonne ; il est certain que ce ne peut pas être entre le tems qui se passa depuis la derniere promesse ; car il ne s'écoula qu'vn an. Ainsi le motif par lequel je fais entreprendre ce voyage dans la Palæstine à Abraham ne subsiste plus. Enfin il n'est pas non plus fort certain qu'Isaac fait né à Hebron, comme je le dis dans le même lieu, il peut aussi bien être né à Beersheba ou dans quelqu'autre lieu du domaine d'Abimelec.

2°. Je dis à la page 98e, qu'il n'est pas probable que Salomon ait eu Roboam à douze ou treize ans, ou à neuf, mais quand j'écrivois cela je ne faisois pas attention qu'Achaz avoit eu Ezechias à l'âge de onze ans ; & quoy que la vie de l'homme ne fut pas plus longue alors qu'elle l'est aujourd'huy ; il n'en faut pas cependant conclurre, que dans les pais chauds les hommes & les femmes ne sont pas plutôt propres à la generation que dans les climats temperez, ou froids. Mais en me retractant de cette consequence, je ne me retracte point sur l'âge que je donne à Salomon quand il mourut.

3e

3°. Je dis à la page 117. Que le talent d'argent étoit de 1500 onces Romaines; &c. Je me suis trompé; parmi les Romains le Talent d'argent n'étoit que de 864 onces, & valoit 216 *l.* sterl. mais parmi les Hebreux, il étoit beaucoup plus fort, & montoit à 1800 onces ce qui faisoit 450 Livres sterl. Voici vne Table tirée du Doctr. Prideaux sur la valeur de la monnoye des Juifs, au moins avant qu'ils fussent reduits en Province Romaine, & de celle des Romains.

Monnoye des Juifs	Livres	Sols	Deniers st.
Vne dragme	0000	00	09
Deux dragmes faisoient le beka ou le demi-sicle, ce qui étoit le Tribut que chaque Juif payoit au Temple	0000	01	06
Deux Beka faisoient le sicle	0000	03	00
Soixante sicles faisoient vne mine	0009	00	00
Cinquante mines faisoient vn Talent	0450	00	00
Le Talent d'or, à raison de 16 Talens d'argent pour vn talent d'or, sur le pied qu'il est à present	7200	00	00

Monnoye Romaine	Livres	Sols.	Deniers st.
Quatre sesterces faisoient vn denier Romain	0000	00	07½
Nonante six deniers Romains faisoient vne mine	0003	00	00
Italique qui revenoit à la livre Romaine			
Septante deux livres Romaines faisoient vn talent.	0216	00	00
Seize Talens d'argent font vn Talent d'or	3456	00	00

Si nous supputons donc sur cette valuation de la monnoye des Juifs ces mille talens d'argent que Menahem leva sur ses sujets. ils reviendront à 450,000 Livres sterlings; il imposa sur les plus riches de son Royaume vne taxe de cinquante sicles par tête c'est à dire sept livres dix sols sterlings, il leva donc cette somme sur 60"000 de ses sujets;

Je prie le Lecteur de vouloir excuser les erreurs de cette page 117 & ailleurs sur la monnoye des Juifs, & de les rectifier sur cette nouvelle supputation,

4°. Je dis à la page 130 en parlant des Proselytes de la porte, que leurs principes les disposant deja à recevoir la doctrine de l'Evangile, ce fut vne des grandes raisons pourquoi les Apôtres eurent tant de facilité à convertir les peuples Gentils parce qu'ils les trouvoient deja demi convertis. Ces expressions vont malheureusement beaucoup plus loin que mes pensées & mes sentimens, Elles supposent d'abord vne fausseté notoire savoir que tous les Peuples Gentils ou pour parler plus correctement que tous les Gentils étoient proselytes de la porte, ce qui est absolument faux. Il semble 2°, que je veuille diminuer l'efficace de la grace de Dieu dans la conversion des Peuples, ce qui est absolument contraire,

traire à mes ſentimens ; auſſi bien qu'à la Verité dont je fais profeſſion ; Voici donc ce que j'ai voulu dire, que les principes des Proſelytes de la porte furent vne des cauſes qui les porta à recevoir la doctrine de l'Evangile avec plus de promptitude, & à devenir Chrétiens, dés qu'elle leur fut annoncée par les Apotres. Je prie le Lecteur de recevoir cette explication qui eſt veritablement conforme à mes ſentimens.

5°. Je prens le parti du Texte Hebreu dans les remarques que j'ay ajoutées à la fin des Tables Chronologiques ; & entre les raiſons que j'allegue en faveur de ce texte, & pour repondre à l'objection que les partiſans des LXXII. tirent de la multiplication des hommes ſur la Terre ; Je dis, qu'il n'y a qu'à prendre la plume, & ſupputer combien les trois fils de Noé ont pû produire d'hommes dans l'eſpace de 426 ans, & l'on trouvera qu'en ſupoſant qu'ils étoient ſix, 2 ans aprés le deluge & que ce nombre doubla dans la ſuite tous les 20 ans, ils devoient faire au deſſus de 7 millions ; (*Ouy, au deſſus même de* 12 *millions*) lors que Dieu adreſſa ſa vocation à Abraham, &c.

L'on peut me repliquer 2 choſes, La 1e. Que mon principe eſt faux, contraire à ce que Moyſe dit, même en ſuivant le texte Hebreu, que les Patriarches depuis Sem juſqu'à Abraham n'ont commencé d'engendrer qu'à l'âge de 35, 34, 32, 30. tout au plus 29 ans, qu'ainſi il n'eſt pas poſſible que le nombre des hommes ait doublé tous les 20 ans, 2o. Que quand on m'accorderoit même ma ſuppoſition, cela ne leveroit point entierement la difficulté ; Car la diviſion des langues, ſelon le calcul des Hebreux, ſe fit juſtement cent ans aprés le deluge, dans le tems que Phaleg nàquit qui tira ſon nom de cette diviſion ; Or comment eſt-ce qu'en cent ans tant d'hommes pourroient être ſortis de trois tiges ſeulement pour peupler toute la terre ? Monſieur Jurieu repond pour moy à la premiere objection " *Je croy* (*dit il en parlant des Patriarches avant le deluge*) Je croi qu'on pourroit conjecturer que ces Patriarches avoient eu d'autres enfans devant ceux qui ſont là nommez " Moyſe faiſoit l'Hiſtoire de l'Egliſe & la Genealogie du Meſſie : il n'a nommé que ceux deſquels le Meſſie eſt deſcendu en droite ligne, & a negligé tous les autres, quoi qu'ils fuſſent les ainez. C'eſt ce que St. Auguſtin a trouvé de plus probable ; *Ou bien les années de pubert étoient reculées à proportion de la vie ; ou ce qui me paroit plus vraiſemblable, on ne fait point mention des ainez, mais ſeulement de ceux qui étoient neceſſaires, pour arriver à Noé*, quelques pages aprés il fait la même conjecture ſur les Patriarches aprés le deluge " Encore vne fois, dit-il, il ne faut pas ſ'imaginer que les enfans qui ſont nommez comme les premiers nez de ces Patriarches, le fuſſent en effet ; ils pouvoient avoir eu d'autres enfans devant ceux-là & ce qu'on ne les nomme pas c'eſt parce qu'on n'avoit pas affaire d'eux dans l'Hiſtoire, & dans la genealogie du Meſſie.

En effet Moyſe ne dit pas que lors que Sem par exemple commença à engendrer, Arphaxad fut ſon premier-né ; il a ſeulement deſſein de nous

appren-

apprendre que Sem étoit pere d'*Arphaxad*, *Arphaxad* pere de Selah, &c pour nous faire connoitre de quelle branche de la famille Sem Abraham étoit descendu ; confrontez le ch: X. de la Genese avec le XI. Ainsi ma supposition subsiste toujours.

Mais-dit-on elle est inutile, car en la suivant vous ne sauriez trouver plus de 386 personnes 102 ans aprés le deluge, ce qui ne repond en aucune maniere à l'idée que *Moyse* nous donne du nombre des habitans de la terre lors que la division des langues arriva. *Je* repons 1o. que quoy que le nombre de 72 langues, & de 72 Nations, dans lesquelles la posterité de Noé fut divisée, soit vn songe des *Juifs* qui n'a pas de fondement ; Il est vray que ma supposition ne seroit pas seulement vray semblable si l'on étoit obligé de croire, que la division des langues arriva justement l'année que *Phaleg* nàquit. *Mais* il n'est pas necessaire de supposer que la division des langues arriva justement le jour de la naissance de Phaleg, Moyse dit seulement. *Car de son tems la terre fut divisée*, de sorte qu'il suffit que cette division soit arrivée durant la vie de Phaleg, pour justifier la raison qui obligea son pere a luy donner ce nom par vn Esprit prophetique ; Et si cette conjecture est veritable & qu'on puisse supposer que cette division n'arriva que 100 ans aprés la naissance de Phaleg, alors nous trouverons vn nombre suffisant de personnes pour executer les desseins qu'ils formerent : & quand on supposeroit que les hommes furent divisez en 72 langues, il ne faudroit pour cela qu'autant de familles. Car il auroit pu se faire que Dieu auroit donné à chaque famille sa langue, & les auroit dispersées pour peupler les diverses parties de la Terre. Au reste il ne faut pas s'imaginer que dans cette dispersion des peuples toute la terre ait été d'abord occupée. Les familles se separerent & s'écarterent dans l'Orient, dans la Chaldée, dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Arabie, & quelques vnes à cause du voisinage passerent dans l'Egypte.

Cependant si ma maniere de supputer ne satisfait pas, si l'on croit que ce n'est pas assez de supposer que le nombre des descendans de Noé aprés avoir doublé 2 ans aprés le deluge ait doublé ensuite tous les 20 ans, si l'on veut racourcir ce terme, & le reduire a 14 ou 15 ans, si l'on veut suivre l'hypothese de Monsieur *Jurieu*, qui me paroit aussi tres raisonnable, j'y consens de tout mon cœur. Rien ne me paroit plus déraisonnable que de vouloir préferer vne Version à l'original ; qu'on nous dise donc de quelle maniere l'Original s'est corrompu, & la Version s'est conservée pure. Lisez sur tout cet article, Jurieu Hist: des Cultes & des Dogmes de l'Eglise, Part I, ch: XXVI, & XXVII.

J'adjou-

J'ajouterai encore icy vne explication des mois Hebreux.

1 Nisan	Mars Avril	7 Tisri	Septembre Octobre
2 Jyar	Avril May	8 Marcheſvan	Octobre Novembre
3 Sivan	May Juin	9 Ciſleu	Novembre Decembre
4 Tamuz	Juin Juillet	10 Tebeth	Decembre Janvier
5 Ab	Juillet Aouſt	11 Shebat	Janvier Fevrier
6 Elul	Aouſt Septembre	12 Adar	Fevrier Mars

Leurs années étoient Lunaires, c'eſt pourquoy ils contoient vn 2 Adar lors qu'il y avoit quelqu'intercalation à faire, ſans laquelle le mois de Niſan auroit du commencer à la fin de Fevrier. On comprendra bien que lors que nous nommons 2 mois Romains pour vn mois Hebreu, Nous entendons que ce mois Hebreu, repond a l'vn & à l'autre, par exemple Niſan repond en partie au mois de Mars, & en partie au mois d'Avril.

ERRATA

ERRATA.

PAGES	LIGNES		FAUTES		CORRECTIONS.
1.	au titre		4000		4004.
ibid.	7		Juſqu'à ce que le Temple, &c.		juſqu'à la fondat: du Temple
ibid.	8		Depuis que le Temple, &c.		Depuis la fondat: du Temple
2	11		convemble		convenable
3	11		de Sietles		des Siecles
	24		pouvir		pouvoit
10	4		àge		âgé
15	5		conſommez		conſumez
20	17		ſort		fort
21	20		on		ont
ibid.	*ibid.*		il nous faut les		il nous les faut
22	41		reporte		rapporte
27	32		1724		1706
29	17		avoir		avoit
ibid.	30		pouquoi		pourquoi
ibid.	40		1599		1671
30	8		ſouvent		ſouvent
ibid.	39	avant	d'Egypte	ajoutez	hors
31	17		leurs		leur
ibid.	28		de Moyſe		de lui
32	25		ſera le ſigne		ſera pour ſigne
34	44		d'Egypte, le		d'Egypte. Le
36	20		de fendu		deffendu
38	24		deſcete		deſcente
ibid.	*ibid.*		les que ls		leſquelles
39	1		Aprées		Aprés
ibid.	28		en		eu
ibid.	30		ſuppor tera		ſupporters
ibid.	*ibid.*		pardonenar		pardonnera
42	4		cote		côté
ibid.	41		été. Les		été, les
44	4		de Loi		de la Loi
46	2		ſur toute		ſurtout
47	2		d'or ; ou		d'or ou
ibid.	32		le peut		les peut
49	8		ſolernelle		ſolemnelle
54	17		les Cauſes		des Cauſes
56	12		Kibroth-Thaana		Kibroth-Thaara
66	8		en nite		enſuite
70	44		gtande		grande
76	4		euis		eut

PAGES.	LIGNES.	FAUTES.	CORRECTIONS.
77	dans cette page & ailleurs	Mitſpa	eſt le même que Mitſpha dans les pages précedentes.
79	13	Gui gal	Guilgal
80	1	armées	armées
84	41	aucune fortune	aucun riſque
85	14	Amelekites	Amalekites
91	15	Jaob	Joab
93	4	ces cris	ſes cris
95	44	rebellions, de	rebellions de
97	2	des Tabernacle	des Tabernacles
ibid.	12	en boſſe tout	en boſſe, toute
99	7	leur avis	leurs avis
103	8	Elle	Elie
ibid.	37	mertie	mettre
109	43	la ſat	le ſat
110	3	du vos	de vos
116	5	& tue	& tué
ibid.	22	la 17*e.* année	la 27*e* année
118	14	con tra	contre
123	34	1759	1761
125	28	Temple l'vrim	Temple, l'Vrim
128	15	Gerizim	Garizim
131	13	prod iuſirent	produiſirent
ibid.	18	groſſiere	groſſieres
135	23	Il faut ne donc	Il ne faut donc
135	25	Juifs enſorte qu'ils	Juifs, qu'ils
139	14	Joſue	Joſué
ibid.	35	ete	été
140	45	repeittions	repetitions
141	18	Quelque	Quelques
ibid.	22	lâge	l'âge
ibid.	*Note,* 7	*année ſon regne*	*année de ſon regne*
142	8	Nehemie, à commencé	Nehemie ait commencé
142	42	il y a de grands	il y a de grandes
143	15	de Santé	de ſa ſanté
145	3	di-ton	dit-on
ibid.	11	avoir	avoir
ibid.	12	Belthſehazar	Belſazar
148	4	ſuſſent	fuſſent
ibid.	14	comme il eſt ſéant	comme il eſt convenable
149	9	plus humains	plus honnêtes

Outre ces fautes que nous venons de corriger nous prions le Lecteur de faire attention aux remarques que nous avons faites dons l'Errata de la 1*e.* partie de ce livre ſur les autres fautes qui ſe ſont gliſſées dans l'Ortographe par la negligence de l'Imprimeur.

ABREGÉ
DE
L'HISTOIRE Ste. du V. TESTAMENT.
Depuis
ADAM JUSQU'A J. CHRIST.
Contenant
L'ESPACE d'environ 4000 ANS.

CHAPITRE Ier.
Du
Tems qui s'eſt écoulé depuis Adam juſqu'au deluge.

NOUS partageons le tems qui s'eſt écoulé depuis la Creation du monde juſqu'à là naiſſance de nôtre Seigneur & Sauveur J. Chriſt. en ſix periodes generaux.

I. Depuis *Adam* juſqu'au *Deluge*. II. Depuis le *Déluge*, juſqu'à la Vocation d'*Abraham*. III. Depuis la Vocation d'*Abraham*, juſqu'à la Sortie du *Peuple* d'Iſraël *hors* d'*Egypte*, IV. Depuis la Sortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte, juſqu'à-ce que le Temple de Salomon fut bati. V. Depuis que le Temple de Salomon fut bati, juſqu'à la Captivité de Babylone. VI. Depuis la Captivité de Babylone juſqu'à *J.* Chriſt.

Ce

Ce Chapitre contiendra l'hiſtoire du tems qui ſ'eſt écoulé depuis Adam juſqu'au Déluge. Savoir 1656 Ans.

Ce fut environ quatre mille ans avant la Naiſſance de J. Chriſt, que Dieu jugeant à propos de ſe communiquer, crea, par vn ſeul acte de ſa volonté, tout ce vaſte vnivers ; Il forma en Six jours toutes les Creatures, qu'il renferme, & au ſixieme jour il crea *Adam* qui fut le premier-homme, Il le créa à Son Image, & à ſa reſſemblance C'eſt a dire dans vn êtat de Sainteté, de Juſtice, & de Felicité, Il lui donna la domination ſur les autres Créatures, auxquelles Dieu voulut qu'il impoſa leur noms. *Adam* fut mis aprés ſa creation dans le Jardin d'Eden, & comme il n'y avoit point encore d'aide qui lui fut conveanble, Dieu lui envoya vn profond ſommeil, & pendant qu'il dormoit il prit vne de ſes côtes, dont il forma Eve, & la donna à *Adam* pour être ſa femme. Ils auroient vecſi heureux dans ce lieu ou Dieu les avoit placez, ſ'ils euſſent perſeveré dans leur innocence ; & obſervé la Loi que Dieu leur avoit donnée, De ne point manger du fruit de l'arbre de ſcience de bien & de mal.

Mais le Demon zaloux du bonheur de l'homme ſe ſervit du miniſtere d'vn ſerpent, pour ſeduire la femme laquelle ayant été gagnée entraina ſon mari dans la même rebellion. Ils n'eurent pas plutôt mangé de ce fruit, que leurs yeux furent ouverts, & ils connurent qu'ils etoient nuds, & ſe firent des ceintures avec des feuilles de figuier, Moyſe à remarqué auparavant, Qu'*Adam* & Eve etoient nuds, & qu'ils n'en avoient point de honte; *Avant* le peché, ils etoient innocens, exempts de toutes ſortes de paſſions vicieuſes; ſemblables aux enfans, ils n'avoient point honte de leur nudité, mais aprés qu'ils furent tombez dans la deſobeïſſance, ils commencerent à ſentir les mouvemens dereglez de la concupiſcence ; ils eurent honte de ſe voir nuds ; & quand ils ouïrent la voix de Dieu ſe promenant dans le jardin ; Ils ſe cachérent de devant l'Eternel parmi les arbres du jardin. *Dieu* fut ouï alors, & il ſe fit connoitre à l'homme d'vne maniere ſenſible. Il appella *Adam*, & lui dit, Ou es tu? non pas qu'il ignorât ou il etoit, mais pour le rendre plus ſenſible à ſa faute. *Adam* voulut ſ'excuſer, en diſant qu'il n'oſoit paroitre devant lui parce qu'il etoit nud. Mais *Dieu* lui repondit que ſa honte ne procedoit que de ce qu'il avoit violé la defenſe qu'il lui avoit faite, de manger du fruit de l'arbre de ſcience de bien & de mal. *Adam* rejetta la faute ſur ſa femme, la femme ſur le ſerpent. Et *Dieu* les punit tous trois, Il maudit le ſerpent & le condamna à ramper ſur ſon ventre & à manger la pouſſiere tous les jours de ſa vie. Il lui dit auſſi, Je mettrai inimitié entre toi & la femme, entre ta ſemence & la ſemence de la femme ; cette ſemence te briſera la tête, & tu lui briſeras le talon. Il dit auſſi à la femme, Qu'elle enfanteroit des enfans avec douleur, & que ſes volontez dependroient de ſon mari, qui auroit domination ſur elle. Et il dit à l'homme, Que la terre ſeroit maudite à cauſe de lui ; qu'il ne jouiroit point de ſes fruits ſans beaucoup de travail, qu'il mangeroit ſon pain à la ſueur de ſon viſage, juſqu'à ce qu'il retournât en terre, Car dit-

il,

3, Tu es poudre, & tu retourneras en poudre ; après cela Dieu chassa Adam & Eve du jardin d'Eden.

On ne doit pas s'attendre de trouver dans les livres de Moyse vne relation exacte & complête de tout ce qui s'est passé avant son tems, parmi les differentes Nations du monde. On doit se souvenir que l'intention de cet historien sacré n'a pas été d'écrire les annales du Genre humain ; mais seulement l'origine du Peuple Hebreu, & de convaincre ce Peuple que Dieu est le Createur, le Conservateur & le Monarque de ce vaste vnivers ; que Lui seul doit être adoré ; & de lui aprendre de quelle maniere cet Etre Supreme vouloit être servi.

Dans cette vûe il n'a pris de l'Histoire de Siecles qui l'ont precedé que ce qui pouvoit servir au dessein qu'il s'étoit proposé ; De là vient que son Histoire depuis la création du monde jusqu'à Abraham, qui contient l'espace de deux mille ans, & au dessus, est si abregée, qu'elle est renfermée dans les onze *1ers.* chapitres, c'est à dire vn peu plus que la cinquieme partie du livre de la Genese ; pendant qu'il employe tout le reste du livre à écrire l'histoire d'Abraham & de ses descendans par Isaac & Jacob jusqu'à la mort de Joseph, qui arriva trois cens ans aprés la vocation d'Abraham.

Ainsi Moyse ou plutôt le St, Esprit qui le dirigeoit passant par dessus vne infinité de choses, qui auroient pû satisfaire le curiosité du lecteur, mais qui n'etoient par proprement de son sujet, s'est contenté de prendre de l'Histoire du monde depuis sa création jusqu'à Abraham, ce qui etoit necessaire pour l'ordre, ou qui pouvoit servir à former les Israëlites à la pieté & à la vertu, c'est pourquoi il ne nous a presque donné, qu'vne simple Chronologie des vingt premiers siecles du monde, d'ou découle cette verité fondamentale de la Religion, Que le monde n'est pas éternel, mais qu'il a été créé de Dieu. Avec cela il fait de tems en tems certaines remarques tres propres à engager les Israëlites à l'observation de ces loix qu'il leur donnoit de la part de Dieu.

C'est ce qu'on pourra remarquer si on lit l'Histoire de la Genese avec attention.

Comme nous n'avons point d'historien plus ancien que Moyse, n'y qui ait raporté si fidellement l'origine du monde, Il nous faut contenter de l'histoire qu'il nous en donne quelqu'abregée qu'elle soit. Ce que les Historiens Phœniciens, Egyptiens, ou Grecs, ont dit sur ce sujet est tellement confondu parmi les fables, & les fictions qu'il est tres difficile de démêler la verité du mensonge : Et ce qu'il y a de vrai n'est presque qu'vne repétition de ce que Moyse raporte.

Adam ayant eté chassé du jardin d'Eden, comme nous l'avons dit, eut deux fils de sa femme, dont l'aîné fut nommé Caïn, & l'autre Abel. Ces deux freres eroient de deux humeurs entierement opposées. Car Abel qui etoit Berger etoit vn homme juste & craignant Dieu, le regardant comme present à toutes ses actions, il ne pensoit qu'à lui plaire. Caïn au contraire qui etoit laboureur étoit Méchant, Avare, Vain, & Cruel, sa Zalousie contre son frére le porta jusqu'à cet excés de fureur que de le

auer, parce que le ſacrifice d'Abel avoit été reçu plus favorablement de Dieu que le ſien ; ce que Caïn avoit connu, parce, diſent les Rabbins que le Sacrifice d'Abel avoit été conſumé par le feu du Ciel, & le ſien ne le fut pas. Quoi qu'il en ſoit, Dieu prononça vne ſentence de malediction contre Caïn, dont il fut tellement frapé, que ſenſible à l'horreur de ſon crime & à ſa miſere, il ſ'écria, Mon iniquité eſt plus grande que je ne puis porter : Voici tu m'as chaſſé aujourd'hui de deſſus la face de la terre ; & il faut que je me cache de devant ta face, & je ſerai vagabond & fugitif en la terre, & il arrivera que quiconque me trouvera, me tuera. Mais Dieu le raſſura contre cette frayeur ; & mit en lui vne marque, afin que perſonne ne le tuât. Et lui commanda de ſ'en aller.

Apres avoir traverſé pluſieurs païs, Il vint au Païs de Nod vers l'orient d'Eden, c'eſt à dire au delà de Babylone. Il y bâtit vne ville, & lui donna le Nom de ſon fils Enoch, cet Enoch engendra Irad, Irad engendra Mehujaël, Mehujaël engendra Methuſaël, Methuſael engendra Lemech. Moyſe remarque comme vne choſe tout à fait nouvelle, & ſinguliere que cet homme fut le premier qui introduiſit la Polygamie dans le monde, car il epouſa deux femmes, Adah & Zillah. Mais il fait en même tems obſerver que ce fut dans la race de Caïn, que ce deſordre prit naiſſance, & que Lemech etoit vn homme d'vn eſprit feroce, qui avoit beaucoup de mépris pour ſes femmes. Il eut deux fils d'Adah ſavoir Jabal qui fut le Pere de ceux qui vivent ſous des tentes de Berger, & Jubal qui fut l'inventeur de la Harpe & des Orgues : Il eut de Zillah Tubal-Caïn qui trouva l'art de mettre les métaux en œuvre, & de faire des ouvrages de cuivre & de fer.

Adam eut pluſieurs autres Enfans outre Caïn & Abel, mais l'hiſtorien ſacré ne parle que du troiſieme, qu'Eve nomma Seth, lequel eut vn fils nommé Enos, & ſoit que de ſon tems on commençât à rendre à Dieu vn culte Public, ou à adjouter quelque ceremonie à ce culte, ou que l'Idolatrie ait commencé pendant la vie de ce Patriarche, ou pour quelqu'autre raiſon, quoi qu'il en ſoit Moyſe remarque Que du tems d'Enos on commença à nommer du Nom de l'Eternel. L'Ecriture ne nous dit rien de particulier ſur la vie des Enfans d'Adam, elle ſe contente de nommer les deſcendans de Seth, & de marquer l'année de leur naiſſance, l'année en laquelle leur prémier fils eſt né, & l'année de leur mort : De ſorte que ſelon le texte hebreu on peut dire poſitivement que la durée du monde depuis ſa creation juſqu'au deluge, a été de 1656 ans. Pour rendre cette ſupputation plus ſenſible, nous avons mis icy vne Table des Patriarches depuis la creation juſqu'au deluge, avec les années qu'ils ont vêcu, & les années du monde.

Nom

Noms des Patriarches	Leur âge quand ils eurent leur premier-né	Le tems qu'ils ont vécu après avoir eu leur premier-né	Les années de leur vie	L'âge du monde quand ils sont nés	L'âge du monde quand ils sont morts
1 Adam avoit	130 ans	800 ans	930 ans	1	930
2 Seth avoit	105 ans	807 ans	912 ans	130	1042
3 Enos avoit	90 ans	815 ans	905 ans	235	1140
4 Caïnan avoit	70 ans	840 ans	910 ans	326	1235
5 Malaleel avoit	65 ans	830 ans	896 ans	395	1290
6 Jared avoit	162 ans	800 ans	962 ans	460	1422
7 Enoch avoit	65 ans	300 ans	365 ans	622	987 en cette année-là Dieu le prit
8 Methuselah avoit	187 ans	782 ans	969 ans	687	1656 peu de jours avant le déluge
9 Lemech avoit	182 ans	595 ans	777 ans	874	1651
10 Noë avoit	500 ans	450 ans	950 ans	1056	2006.

Or Noë étoit agé de 600 ans selon Moyse quand le deluge arriva, il est né en 1056 cela fait donc 1656 qui est toute la durée du premier âge du monde.

A l'egard de la longue vie des Patriarches, Il y a eu des Savans qui ont cru que ces années de vie que Moyse leur attribue, n'etoient que des mois, de sorte que selon ce systeme ces premiers hommes n'auroient pas vecu au delà de 70, 75, 80, ou 81 ans, ce qui ne seroit pas extraordinaire.

Mais cette conjecture est insoutenable ; Car 1° le nom d'années n'a jamais été employé pour designer des mois ; parmi toutes les nations l'année à toujours été ou lunaire de 354 jours, ou solaire de 365, Moyse ne parle jamais d'autres années. 2° Lors qu'il écrit la Genealogie de la famille de Sem, il remarque qu'après le deluge la vie des hommes fut fort racourcie, elle etoit alors d'environ 200 ans, on ne peut pas dire que ce ne fussent que des mois, à ce compte les hommes n'auroient vecu que 17 ou 18 ans, & cependant l'Ecriture dit qu'ils etoient fort vieux : dire que les années des hommes après le deluge etoient des Années ordinaires, mais que les autres n'etoient que des mois, c'est donner vn démenti à Jacob ; qui à l'âge de 130 ans disoit à Pharaö, que les jours des années de sa vie avoient

été en petit nombre, & n'avoient point atteint aux années de la vie de ſes peres, 3°. Si ces années des Patriarches avant le déluge ne ſont que des mois il ſ'enſuivra vne abſurdité; c'eſt qu'il faudra dire que pluſieurs de ces Patriarches ont engendré des enfans a l'âge de 5. 6. 7, 8. & neuf ans, ce qui eſt impoſſible & incroyable, dans l'ordre de la nature; & c'eſt abuſer de la toute-puiſſance de Dieu que de ſupoſer des miracles ſans neceſſité. Enfin il paroit evidemment par l'année du deluge qui eſt de la même nature que celles de la vie des Patriarches, que celles-ci etoient ou Solaires ou Lunaires compoſées de pluſieurs mois; autrement il faudra dire que le Deluge arriva 138 ans aprés la creation du monde ce que perſonne n'a encore avancé. Il faut donc ou recevoir la narration de Moyſe toute entiere, & l'expliquer litteralement, ou la rejetter tout à fait.

Il n'eſt pas plus vrai-ſemblable que l'Autheur ſacré ait voulu parler du tems que la famille d'vn tel Patriarche a ſubſiſté plutôt que de la durée de la vie de ce Patriarche: par exemple, qu'il ait voulu dire que la famille d'Adam ſubſiſta 930 ans, celle de Seth 912 ans, ainſi du reſte; Et non pas qu'Adam a vecu 930 Ans, Seth 912. Ans. &c. Il paroit évidemment par la narration de Moyſe qu'il parle d'vne ſeule perſonne, il marque le tems de ſa naiſſance, le tems auquel il commença d'avoir des enfans, le tems de ſa mort. Ces choſes ne ſe peuvent raporter qu'à vne ſeule perſonne, & non point à l'origine & à la fin d'vne famille. Moyſe dit poſitivement qu'vn tel Patriache engendra vn tel à vn tel âge, qu'apres la naiſſance de ce fils, il vêcut tant d'années que dans ce dernier intervalle il engendra des fils & des filles, puis il mourut, on ne peut pas ſ'exprimer, avec plus de préciſion, quand on ne veut parler que de la durée de la vie d'vn ſeul perſonnage. Enfin l'âage de Noé quand il engendra Sem, Cham & Japheth détruit entierement cette conjecture, car Noé etoit alors âgé de 500 ans; Supoſé donc qu'il ſ'agit de la durée de la famille plutôt que de la durée de la vie des Patriaches qui ont precedé Noé, il faudra toujours convenir que celui-ci à vecû 500 ans avant qu'il eut des enfans qu'il a ſurvecû au déluge qu n'arriva que 100 ans aprés la naiſſance de ſon fils aîné; & pourquoi ſe fera-t'on plus de peine de recevoir l'hiſtoire, de Moyſe ſur la durée de la vie des autres Patriaches que ſur celle de Noé?

L'Autheur Sacré ne nous dit rien de particulier ſur les actions & la vie de ces Patriaches deſcendans de Seth, qui ont vecu avant le déluge; Si ce n'eſt qu'Enoch ayant vecû dans la crainte de Dieu, pendant 365 ans, Enfin il ne fut plus vû, car Dieu le prit; ce qui a donné lieu de croire qu'il fut enlevé dans le ciel ſans gouter la mort; & l'Autheur du livre de l'Eccleſiaſtique le dit poſitivement.

Nous finirons ici le premier âge du monde, & nous commencerons le ſecond, qui ſ'etend depuis le deluge juſqu'à la vocation d'Abraham, par l'hiſtoire du Deluge.

CHAP.

CHAPITRE II.

Qui renferme l'Hiſtoire de 427 ans & vn peu au deſſus depuis le commencement de Deluge, l'an du monde 1656, juſqu'à la vocation d'Abraham, l'an du monde 2083.

CE fut au commencement de l'an du Monde 1656 que Dieu fit perir les hommes & les bêtes par le deluge qu'il envoya ſur la terre à la reſerve de ceux qui furent conſervez dans l'Arche. Lamech Pere de Noé etoit mort 5 ans auparavant & Methuſelah ſon Grand Pere mourut vn mois avant le deluge.

Moyſe nous raporte la cauſe de cette terrible vengeance de Dieu. *Il avint*, dit-il au 6e. Chap. de la Geneſe, *que quand les hommes commencerent à multiplier ſur la terre, & qu'il leur nâquit des filles : Les fils de Dieu* (c'eſt à dire les deſcendans de Seth, ſelon l'opinion commune, & non pas les Anges comme l'ont dit les Anciens, ni les fils des Princes, comme quelques autres l'ont imaginé). Les deſcendans de Seth qui ſervoient le vrai Dieu, & profeſſoient la pieté & la vertu, *voyant que les filles des hommes :* (c'eſt à dire de la poſterité de Cain) *etoient belles, prirent à femmes celles d'entr'elles qui leur plurent le plus* : Ayant contracté vne telle alliance. Ils ſe corrompirent, & eurent vne poſterité encore plus méchante que n'avoient été leurs Peres ; *Et l'Eternel voyant que la malice des hommes etoit grande ſur la terre, & que toute l'imagination des penſées de leur cœur n'etoit que mal en tout tems, ſe repentit d'avoir fait l'homme* ; Et reſolut de les exterminer. Ainſi les crimes des hommes, & leur impenitence furent la cauſe de la deſtruction du premier Monde par le Deluge.

Noé ſeul qui etoit vn homme craignant Dieu fut preſervé de cette inondation avec ſa famille, Dieu lui ayant commandé de bâtir vne Arche de 300 Coudées de long, 50 de largeur, & 30 de hauteur, de ſ'y enfermer avec ſa femme ſes trois fils, & leur trois femmes & d'y faire mettre toutes les choſes neceſsaires pour leur nourriture, & pour celle des animaux de toutes eſpéces qu'il y fit entrer avec lui pour en conſerver la race ; ſavoir vne couple de chaque eſpéce mâle & femelle, & ſept couples de quelques vnes.

Comme Moyſe ne marque point dans quelle ſaiſon le Deluge arriva, & qu'il ſe contente de dire que ce fut au 2 mois, au dix-ſeptieme jour du dit mois, les Interpretes qui croyent que le monde a été créé au printems croyent auſſi que le deluge arriva au printems, & placent le commencement du deluge au mois Ijar, qui fait partie du mois d'Avril & partie

du

du mois de May. Les autres qui croyent que le monde a été creé en automne, croyent auſſi que le deluge arriva dans cette ſaiſon, & placent le commencement du deluge au mois de Marcheſchvan, qui fait partie du mois d'Octobre & partie du mois de Novembre ; Joſephe eſt de cette opinion. Cette queſtion n'eſt pas fort aiſée à decider, d'autant plus que les Hebreux ont eu deux commencemens d'année, l'vn au mois de Tiſri qui fait partie de Septembre, & partie d'Octobre ; & l'autre au mois de Niſan qui fait partie de Mars & partie d'Avril ; mais dans le fonds cette queſtion eſt peu intéreſſante, ainſi il ſeroit inutile de nous y arrêter plus long tems.

Il y a beacoup d'aparence que Noé employa le premier mois de cette Année à ramaſſer les grains les fruits & les autres proviſions neceſſaires, dans l'arche, Ce qui étant executé il employa ſept jours à introduire dans ce bâtiment les bêtes & les oiſeaux ; Et Noé y entra lui même avec ſa famille, Et *Toutes les fontaines du grand abyme ſe débonderent, & les écluſes du ciel furent ouvertes, & il plût ſur la terre, quarante jours, & quarante nuits* ; & les eaux s'éleverent juſques à quinze coudées au deſſus des plus hautes montagnes, & ne laiſſerent ainſi aucun lieu ou l'on put s'enfuir & ſe ſauver. Aprés que la pluye fut ceſſée il ſe paſſa cent cinquante jours avant que les eaux ſe retiraſſent, & le dix-ſeptieme jour du ſeptieme mois l'Arche s'arreta ſur le ſommet d'vne montagne d'Armenie, Et les eaux diminuerent juſqu'au neuvieme mois (*ce qui doit s'entendre depuis le commencement du Deluge, car autrement, c'etoit le dizieme de cette année-là*) Et au premier de ce mois les ſommets des montagnes parurent ; le dixieme du mois ſuivant, Noé lâcha le corbeau qui revint dans l'arche, Il laſcha auſſi vn pigeon qui revint de même, ne trouvant pas ou poſer la plante du pié, ſept jours aprés il laſcha encore le pigeon qui revint le ſoir avec vne feuille d'olivier à ſon bec, Noé attendit encore ſept jours, & lâcha pour la troiſieme fois le pigeon, qui ne revint plus en l'an du monde 1657 le premier jour du premier mois de cette année, le onzieme mois depuis le commencement du deluge, les eaux furent ſechées de deſſus la terre, & Noé ôta le couvert de l'Arche, & vit que la terre étoit ſéche ; Et le 27e. jour du 2d. mois Dieu commanda à Moyſe de ſortir de l'arche avec ſa famille & tous les animaux qui y etoient avec luy. Ainſi Noé demeura dans l'arche vn An & dix jours.

Ce deluge fut vniverſel; que ſi l'on ne ſait pas les raiſons pourquoi Dieu auroit inondé les Païs inhabitez ; il eſt encore plus difficile de comprendre comment les eaux auroient pû demeurer ſuſpendües 15 coudées au deſſus des plus hautes montagnes, dans les païs habitez; la Toute puiſſance de Dieu le pouvoit faire, mais ce miracle auroit été aſſés inutile, & il n'en faut jamais ſupoſer ſans neceſſité; d'ailleurs la conſtruction d'vne arche détruit cette fiction de quelques interprêtes, car ſi le Deluge n'avoit pas dû être vniverſel, pourquoi Dieu, qui fit connoitre à Noé plus de 100 Ans auparavant le deſſein qu'il avoit de détruire le monde, ne l'avertit-il pas auſſi de s'enfuïr

fuir dans quelques vnes de ces parties du monde inhabité qui devoient être épargnées ? Au reſte la memoire de ce déluge s'eſt conſervée non ſeulement dans l'Ecriture Ste. mais auſſi parmi les divers peuples du monde, comme on le voit dans pluſieurs Hiſtoires anciennes.

Aprés que Noé fut ſorti de l'arche ſon premier ſoin fut de remercier Dieu de ſes faveurs ; C'eſt pourquoy il bâtit vn Autel à l'Eternel ; & prit de toute bête à 4 pieds nette, & de tout oiſeau net & offrit des Holocauſtes à l'Eternel ; Qui reçut favorablement ce ſacrifice, Et bénit les hommes, les bêtes, & la terre même, Il reſolût, auſſi de ne plus maudire la terre à l'occaſion de l'homme, de ne plus interrompre le cours des ſaiſons ; Il fit alliance avec Noé, il renouvella les loix naturelles, afin de détourner les hommes de l'impieté & du crime. Noé eut trois fils Sem Cham & Japhet, & tout le monde fut peuplé dans la ſuite par leur poſterité. Les deſcendans de Sem s'établirent principalement dans l'Aſie. Ceux de Cham ſe répandirent la plus part dans l'Affrique, & ceux de Japhet dans l'Europe. C'eſt là l'origine de tous les peuples du monde, comme on le peut voir plus au long dans le dixieme Chap. de la Geneſe. Noé vecût 350 ans aprés le déluge & mourut agé de 950 ans Il eſt vrai-ſemblable que lui & ſes trois filz ne s'éloignerent pas beaucoup du lieu ou l'arche étoit demeurée, & qu'ils établirent leur demeure au pied des montagnes de l'Armenie ; Leurs deſcendans ſe multipliant par degré, s'étendirent dans les Païs voiſins, comme la Syrie & la Meſopotamie, Mais leur nombre allant toujours en croiſſant, ils réſolurent avant que de ſe ſéparer de bâtir vne ville & vne Tour dont la ſommet atteint juſqu'au Ciel, comme vn monument de leur puiſſance, ou pour avoir vn lieu de retraite en cas qu'il arrivât vn ſecond déluge, ſe trouvant dans la plaine de Sinhar, qui eſt le païs de Babylone, ils entreprirent d'executer leur deſſein. Ils firent cuire des briques au feu, & s'en ſervirent au lieu de pierre, & du bitume au lieu de mortier ; Ils auroient infailliblement reüſſi, mais Dieu irrité de leur audace, ne voulut pas cependant les exterminer comme il avoit fait leurs peres, mais il mit la diviſion entr'eux, en faiſant qu'au lieu qu'ils ne parloient auparavant qu'vne même langue, cette langue ſe multiplia en telle ſorte, qu'ils ne s'entendoient plus les vns les autres. Les Rabbins & les anciens Peres ont dit, que les Langues, furent diviſées en 70 ou 72 ſelon le nombre des petits-fils de Noé, Si cette conjecture eſt vraye ou fauſſe, nous n'entreprendrons point de le decider, nous remarquerons ſeulement que cette confuſion fit donner au lieu ou elle arriva le Nom de Bibel, ou Babylone.

L'Idolatrie commença de nouveau à s'établir dans le monde en ce tems-là ; & ce fut auſſi alors que Dieu voulut choiſir vn peuple parmi lequel la vraye Religion fut conſervée, Nous avons vû les principaux évenemens de ce ſecond âge du monde. Moyſe nous en fait connoître la durée en marquant le tems de la naiſſance, & de la vie des Patriarches depuis Sem juſqu'à Abraham, en voici la Table ſelon le texte Hebreu.

Noms

Noms des Patriarches aprés le déluge	Leur âge quand ils eurent leurs enfans	Les années qu'ils ont vécu aprés la naiſſance de leurs enfans.	Les années de leur vie.	An du monde quand ils ſont nés	An du monde quand ils ſont morts
1 Sem avoit	100 ans	500 ans	600 ans	1558	2138
2 Arphaxad avoit	35 ans	403 ans	438 ans	1658	2096
3 Selagh avoit	30 ans	403 ans	433 ans	1693	2126
4 Héber avoit	34 ans	430 ans	464 ans	1723	2187
5 Phaleg avoit	30 ans	209 ans	239 ans	1757	1996
6 Rehu avoit	32 ans	207 ans	239 ans	1787	2026
7 Sarug avoit	30 ans	200 ans	230 ans	1819	2049
8 Nahor avoit	29 ans	119 ans	148 ans	1849	1997
9 Tharé avoit	70 ans	135 ans	205 ans	1878	2083

Dieu adreſſa ſa vocation à Abram la même Année de la mort de ſon Pere, ſi vous retranchez donc 1656 de 2083 ans dans laquelle Année Tharé mourut, & Abraham fut apellé; vous trouverez qu'il s'eſt écoulé 427 ans depuis le commencement du déluge juſqu'à la vocation d'Abraham.

Il faut remarquer que quand il eſt dit que Tharé âge de 70 ans engendra Abram, Nachor & Haran, il ne faut pas l'entendre comme ſi Abram fut né cette année-là, car puiſqu'Abram ſortit de Charan agé de 75 ans, qu'il n'en ſortit qu'apres la mort de ſon Pere qui avoit vecu 205 ans, Il faut neceſſairement que Tharé fut âgé de 130 ans quand il engendra Abram ; Il faut donc expliquer ce mot engendra, par commença à engendrer ces trois fils, dont Abram n'etoit point l'aîné ; quoi que le premier rang lui ſoit donné, vray ſemblablement à cauſe de ſa prérogative ſpirituelle devant être le Pere des Croyans. Haran frere d'Abraham etoit Pere de Lot, il mourut avant Tharé au païs de ſa naiſſance en Vr ville de Chaldée, Abram prit à femme Saraï, & Nachor ſon frere prit Milca, fille d'Haran, Pere de Milca & de Jiſca; Si Iiſca eſt la même que Sarai comme le diſent les Juifs, que les Chretiens ont ſuivi: les deux freres auront épouſé leur niéces, Ces ſortes de mariage n'etoient point alors defendus par aucune loi.

Aprés la mort d'Haran, Tharé prit ſon fils Abram, Lot ſon petit-fils, & Saraï ſa belle fille, femme d'Abram, & ſortit d'Vr des Chaldéens dans le deſſein de ſe rendre en Canaan ; mais etant arrivé à Charan ville de Méſopotamie ils ſ'arreterent là & y demeurerent juſqu'à la mort de Tharé qui arriva comme nous l'avons dit 2083 ans depuis la creation du monde, 427 ans aprés le deluge, 1921 ans ou environ avant J. Chriſt. Nous finiſſons icy le 2.d âge du monde.

CHAPI-

CHAPITRE III.

Qui renferme l'hiſtoire du tems qui ſ'eſt écoulé depuis la mort de Tharé & la vocation d'Abram juſqu'à la ſortie des Iſraëlites hors d'Egypte ce periode eſt de 430 ans.

NOUS raporterons en abrégé dans ce chapitre. I. La vie d'Abraham. II, La vie d'Iſaac. III, La vie de Jacob. IV. La vie de Joſeph. V. L'hiſtoire du Peuple d'Iſraël depuis la mort de Jacob. juſqu'à leur ſortie d'Egypte.

I. LA VIE D'ABRAHAM.

Abram, ſuivant la vocation de Dieu, qui lui avoit dit, *Sors de ton païs & de ton parentage, & va au païs que je te montrerai; Et je te ferai devenir vne grande Nation, & te benirai, &c. Gen.* XII, prit Sarai ſa femme, & Lot ſon neveu, & tout le bien qu'ils avoient acquis, avec les perſonnes qui leur apartenoient, & partit de Charan, âgé de ſeptante-cinq ans, & vint au païs de Chanaan, L'Eternel lui aparut en Sichem; & lui promit de donner le Païs ou il etoit à ſa poſterité; il y demeura juſqu'à-ce que la famine l'obligea d'aller en Egypte; craignant que la beauté de ſa femme ne lui attira quelque malheur, il lui perſuada de dire qu'elle etoit ſa ſœur; en effet il ne fut pas plutôt entré dans le païs que le bruit de la beauté de Sarai etant parvenu aux oreilles du Roi, il la voulut voir; & ne l'eut pas plutôt vûe qu'il voulut la poſſeder. Mais Dieu empécha l'effet de ſon mauvais deſſein par les grandes playes dont il le frapa & toute ſa maiſon. Le Roi inſtruit de la cauſe de ces châtimens fit apeller Abram lui rendit Sarai aprés avoir excuſé ſa faute, lui diſant qu'il avoit cru ſur ſa parole qu'elle etoit ſa ſœur, & il le r'envoya avec de riches préſens.

Abram étant de retour en Canaan partagea le païs avec Loth ſon neveu parceque les conducteurs de leurs troupeaux etoient entrez en different pour leurs paturages; il en donna le choix à Loth, prit pour lui ce qu'il ne voulut point, & ſe contenta des vallées. Il établit enſuite ſa demeure en la ville d'Hebron. Loth choiſit les plaines qui ſont le long du fleuve du Jourdain, & proches de la ville de Sodome qui etoit alors tres floriſſante, mais qui fut enſuite entierement détruite par vne juſte vengeance du Ciel.

Quelque tems apres les *Aſſyriens* avec leurs alliez déclarerent la guerre à ceux de Sodome, de Gomorrhe, d'Adma, de Tſeboïm & de Tſoar, les batirent prirent vn grand butin. & emmenerent vn grand nombre de priſonniers, parmi leſquels etoit Lot & tout ce qui lui apartenoit ; Abram en ayant eu avis par vn homme qui s'etoit échapé du combat, ne perdit point de tems, il choiſit parmi ſes domeſtiques 318 des plus forts & des plus vaillans, & invita Mamré, Eſchol, & Aner ſes alliez à ſe joindre à lui, pour le ſecours des Sodomites, il ſuivit les *Aſſyriens*, les joignit le cinquieme jour auprés de Dan, l'vne des ſources du Jourdain, les ſurprit la nuit, les defit, en tua vn grand nombre, delivra les priſonniers, & reprit tout le butin qu'ils emmenoient. Ainſi *Abram* s'en retourna pleinement victorieux.

Le Roi de Sodome vint au devant de lui juſques au lieu que l'on nomme le champ royal, ou Melchiſedec Roi de Salem & Sacrificateur du Dieu Souverain le reçut auſſi avec de grandes marques d'eſtime & d'amitié, & en qualité de Souverain Sacrificateur il bénit *Abram* & lui offrit du pain & du vin, Abram lui donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris, & rendit au Roi de Sodome non ſeulement les priſonniers, mais auſſi tout ce qui lui avoit été enlevé, excepté ce que ſes ſerviteurs avoient mangé, & la portion qui apartenoit a Mamré, Eſchol, & Aner qui etoient venus avec lui.

Abram n'avoit point encore d'enfant, & Sarai ſa femme le perſuada de prendre Agar ſa ſervante, qui etoit Egyptienne, de laquelle il eut vn fils à l'âge de 86 Ans qu'il nomma Iſmaël.

Enfin treize ans aprés lors quil etoit dans ſa 99e. année l'an du monde 2107. Dieu apparut à Abram, & lui promit qu'il auroit vn fils de ſa femme Saraï, il renouvella auſſi toutes les autres promeſſes qu'il lui avoit faites auparavant, & changea ſon nom d'Abram en celui d'Abraham, qui ſignifie Pere d'vne grande multitude, & en ſigne de l'Alliance qu'il traitoit avec lui, il luy ordonna de ſe circoncire, & de circoncire tous les enfans mâles le huitieme jour aprés leur naiſſance. Il changea auſſi le nom de ſa femme Saraï qui ſignifie Ma Princeſſe, en celui de Sara qui ſignifie Princeſſe ; & adjouta qu'il la beniroit, & qu'elle auroit vn fils qui ſeroit Pere de Nations, & duquel ſortiroient des Roix & des Nations. Abraham ſurpris d'vne telle promeſſe parce que Sara etoit agée de 90 ans, Dieu la lui confirma l'aſſurant que dans vn an Sara auroit vn fils qui s'appelleroit Iſaac.

Abraham pour obeïr à l'ordre de Dieu, ſe circoncit dans ce même jour quoi-qu'il fut agé de 99 ans, il circoncit auſſi ſon fils Iſmaël & tous les ſerviteurs qu'il avoit dans ſa maiſon. Ce fut ſans doute dans ce même tems qu'etant aſſis à la porte de ſa tente dans la plaine de Mamré trois Anges lui aparurent en forme humaine, il les reçût, & leur donna à manger, & l'vn d'eux prédit à Sara qu'elle auroit vn fils l'année ſuivante en cette même ſaiſon. Aprés qu'ils eurent mangé, ils ſe leverent pour aller du côté de Sodome, & Abraham leur tint compagnie, pendant qu'il

qu'ils marchoient l'vn de ces Anges declara à Abraham que les péchez de Sodome & de Gomorrhe etant parvenus à leur comble, il alloit pour les détruire ; Abraham intercéda pour ces villes abominables, & demanda à l'Eternel s'il feroit perir l'innocent avec le coupable ; l'Eternel lui répondit, que s'il se trouvoit cinquante justes dans la ville, il épargneroit la ville pour l'amour d'eux ; Abraham diminuant ce nombre, obtint de l'Eternel, qu'en cas qu'il se trouva seulement dix justes, il ne détruiroit pas la ville.

Aprés cet entretien, Abraham s'etant retiré, deux de ces personnages allerent à Sodome, Lot les reçût dans sa maison, qui fut bien-tôt environnée par les habitans de cette detestable ville, ces hôtes celestes regardans d'vn œil de fureur l'audace de ces scelerats, les fraperent d'vn tel aveuglement, qu'ils ne purent trouver l'entrée de la maison de Loth, Ces Anges lui declarerent qu'ils etoient venus pour détruire ce lieu, & lui commanderent de se retirer avec sa femme & ses deux filles, & d'avertir ceux à qui elles avoient été promises en mariage de se retirer avec eux. Mais ils se moquerent de cet avis, & dirent que c'étoit-là vne des reveries de Loth; L'aube du jour se levant, les Anges presserent Lot de sortir, & comme il differoit ils le prirent par la main, avec sa femme, & ses deux filles ; parce que l'Eternel le vouloit épargner, & l'emmenerent, & le mirent hors de la ville, lui ordonnant de s'enfuir sans regarder en arriere depeur qu'il ne perit : Alors Dieu lança du ciel les traits de sa colere & de sa vengeance sur Sodome & Gomorrhe, & fit pleuvoir du souphre & du feu, & elles furent aussi-tôt reduites en cendre avec tous leurs habitans ; & ce même embrasement détruisit tout le pais d'alentour. La femme de Loth qui se retiroit avec lui, & qui, contre la defense que Dieu lui en avoit faite se retournoit souvent vers la ville pour considerer ce terrible embrasement, fut changée en statue de sel.

Ainsi Loth se retira avec ses deux filles dans Tsoar, & ne s'y croyant pas en sureté il se retira sur la montagne, & demeura dans vne caverne Ses deux filles s'imaginant que toute la race des hommes étoit perie, crurent qu'il leur etoit permis pour la conserver de tromper leur pere ; Ainsi l'ainée eut de lui vn fils nommé Moab qui signifie de mon pere, & la plus jeune en eut vn nommé Ben-Ammi, c'est à dire, fils de ma race, les Moabites sont descendus de Moab, & les Ammonites de Ben-Ammi: Voila de quelle sorte Loth se sauva de l'embrasement de Sodome.

Abraham ayant vû ce terrible chatiment du Ciel, se retira à Guerar dans la Palestine ; la crainte qu'il eut du Roi Abimelech le porta à feindre vne seconde fois que Sara etoit sa sœur. Ce Prince ne manqua pas d'en devenir amoureux, & la fit enlever, Mais Dieu lui etant apparu en songe, lui revela que cette femme avoit son mari, & le menaça de la mort, s'il ne la rendoit pas à Abraham à qui elle apartenoit : Abimelech s'excusa sur son ignorance, & obeït à l'ordre de Dieu, remettant Sara entre

les mains d'Abraham, qu'il combla d'honneur & de preſens, Abraham s'adreſſa à Dieu pour obtenir la guériſon de ce Prince, & de ſa maiſon. & Dieu exauça ſes prieres. Il traitta alliance avec Abimelech & ils la confirmerent par ſerment, & Abraham demeura dans les états de ce Prince.

Sara ſelon les promeſſes de Dieu eut vn fils qui fut nommé Iſaac, & circoncis le huitieme jour aprés ſa naiſſance, Abraham etoit alors agé de cent ans, & Sara de quatre vingt dix ; Quoi-que Moyſe raporte la naiſſance d'Iſaac, aprés ſon voyage dans la Paleſtine, je ne crois pas cependant que ſon intention ait été d'en placer le tems aprés cet evenement, deux raiſons particulieres nous obligent à la placer avant ſon départ d'Hebron, la premiere c'eſt qu'il n'y a pas d'apparence que Sara fut enceinte lors qu'Abimelech la fit enlever; car ſa groſſeſſe auroit fait connoitre qu'elle étoit mariée, de ſorte qu'il ne lui auroit pas été ſi aiſé de tromper ce Prince, qui n'auroit pas eu beſoin d'vne revelation de Dieu pour ſavoir qu'il poſſedoit la femme d'vn autre ; Or ſi l'on veut que l'arrivée d'Abraham à Guerare, & la naiſſance d'Iſaac ſoient placés dans leur ordre par Moyſe, il faut ſupoſer que Sara etoit alors enceinte, car il y a beaucoup d'apparence qu'il s'etoit écoulé plus de trois mois, depuis la promeſſe que Dieu avoit faite à Abraham qu'il auroit vn fils dans vn an, & l'enlevement de Sara; Si l'on joint à cela en ſecond lieu, la maladie dont Dieu affligea la maiſon d'Abimelech, qui ſelon les termes de l'Ecriture n'etoit pas d'vne nature à être découverte & connüe ſi tôt, l'on conviendra qu'il faloit que Sara fut vn peu avancée dans ſa groſſeſſe lors qu'elle ſortit de la maiſon d'Abimelech, ſupoſé qu'on veuille abſolument ſe tenir à l'ordre marqué dans le livre de la Geneſe, & ſi Sara etoit vn peu avaneée dans ſa groſſeſſe il n'etoit point neceſsaire que Dieu honora Abimelech d'vne revelation pour lui faire connoitre que Sara etoit femme d'Abraham ; Mais puis que Dieu jugea à propos d'employer cette voye extraordinaire pour empecher qu'Abimelech n'executa ſes deſſeins ſur Sara ; Il faut qu'il n'y en eut point d'ordinaire par laquelle ce Prince, pût être détrompé, d'ou je conclus qu'il faut qu'Iſaac ſoit né en Hebron avant qu'Abraham en partit pour aller dans la Paleſtine car il eſt plus que probable qu'il ſe paſsa plus de trois mois depuis la promeſſe que Dieu avoit faite à ce Patriarche, & la reſtitution qu'Abimelech lui fit de Sara.

Quoy qu'il en ſoit, lors que Sara ſe vit mere d'Iſaac elle n'eut plus la même tendreſſe pour Iſmaël, qu'elle avoit aimé comme s'il eut été ſon propre fils; & elle perſuada enfin à ſon mari de le chaſſer de la maiſon avec Agar ſa mere, en voici l'occaſion ; Lors qu'Iſaac fut en âge d'être ſevré, Abraham fit vn grand feſtin, & Sara vit le fils de l'Egyptienne qui ſe moquoit; Elle en porta ſes plaintes à Abraham & conclut par ces paroles, Chaſſe la ſervante & ſon fils, car le fils de cette eſclave ne ſera point he-

ritier

ritier avec mon fils, avec Iſaac ; Cela ne plût pas à Abraham, à cauſe d'Iſmaël ſon fils ; mais Dieu luy ayant promis d'en prendre ſoin il ſe ſoumit à ſa volonté, & congedia Agar avec ſon fils, lui donnant quelques pains, & vne peau de bouc pleine d'eau. Apres que ces pains, & cette eau furent conſommez Iſmaël ſe trouva preſſé d'vne telle ſoif qu'il étoit pret de rendre l'eſprit; & Agar ne pouvant ſoufrir de le voir mourir devant ſes yeux le mit au pied d'vn arbre, & ſ'en-alloit, & pleuroit ; Dieu touché de ſon affliction & de ſa miſere, lui montra vne ſource d'eau qui étoit proche, & qu'elle n'avoit pas aperçu, & lui recommanda d'avoir grand ſoin de ſon fils, l'aſſurant que ſi elle ſ'acquitoit de ce devoir elle ſeroit toujours heureuſe; vne conſolation ſi ineſperée lui fit reprendre courage & elle continua ſon chemin; Dieu fut avec l'enfant, & il devint grand, & demeura au deſert de Paran & fut tireur d'arc, & ſa mere lui donna pour femme vne Egyptienne dont il eut douze fils, deſquels les *Arabes* ſont deſcendus. au reſte Iſmaël etoit agé de 17 ans quand il ſortit de la maiſon de ſon Pere.

Moyſe paſſe ſous ſilence l'Hiſtoire d'Iſaac depuis le jour qu'il fut ſevré juſqu'au tems que Dieu commanda à Abraham de le lui offrir en ſacrifice, ce qui arriva vrai-ſemblablement, l'an du monde 2141. Abraham etant agé de 133 ans, & Iſaac de 33. Dieu voulant éprouver la foi de ſon ſerviteur Abraham lui ordonna de lui ſacrifier Iſaac ; & quelque tendreſſe paternelle qu'il eut pour ſon fils, cependant il n'héſita point de ſe ſoumettre à l'ordre que Dieu lui donnoit, Il ſe leva de grand matin, & partit avec Iſaac & deux de ſes ſerviteurs pour ſe rendre en Moria. Au troiſieme jour Abraham ayant aperçu de loin le lieu ou il ſe devoit rendre, ordonna à ſes ſerviteurs de n'aller pas plus avant, mais de l'attendre juſqu'à ſon retour, il mit enſuite le bois ſur Iſaac, & lui, prit le feu & le couteau, & ils ſ'en allerent tous deux enſemble; pendant qu'ils marchoient Iſaac dit à ſon Pere, Mon Pere, voici bien le feu & le bois, mais ou eſt l'agneau pour l'holocauſte, Abraham lui repondit avec vne fermeté heroïque, Mon fils; Dieu ſe pourvoira d'agneau pour l'holocauſte, étant enfin arrivez au lieu que Dieu avoit marqué, Abraham bâtit vn autel, & arrangea le bois, & ayant lié Iſaac, il le mit ſur l'*Autel* au deſſus du bois ; Ce grand ſacrifice alloit ſ'accomplir ſi Dieu ne l'eut empeché ; mais l'Ange de l'Eternel lui cria du ciel Abraham, Abraham, Ne mets point ta main ſur l'enfant, & ne lui fai point de mal, car maintenant j'ai connu que tu crains Dieu puis que tu ne m'as point refuſé ton fils ton vnique. Et *Abraham* offrit à l'Eternel vn bélier qu'il trouva derriere lui attaché par les cornes à vn buiſſon & l'Eternel confirma de nouveau toutes les promeſſes qu'il lui avoit faites auparavant ; Et il revint en ſa maiſon avec Iſaac ſon fils & ſes ſerviteurs.

Environ trois ou quatre ans aprés, Sara mourut agée de 127 Ans, il eſt remarqué que c'eſt la ſeule femme dont l'âge ſoit exprimé dans toute l'Ecriture ſainte ; & ſon ſepulchre fut le premier terrain qu'Abraham poſſeda en propre dans le païs de Canaan, il l'enſevelit en Hebron dans la caverne

verne de Macpela; vn An aprés Abraham voulant marier ſon fils Iſaac dans ſa famille, envoya Eliezer ſon ſerviteur en Meſopotamie dans la ville ou Nachor ſon frere habitoit, ce ſerviteur conduit par vne providence toute particuliere de Dieu, obtint Rebecca fille de Bathuel fils de Nachor frere d'Abraham & l'emmena à Iſaac qui la reçût pour ſa femme.

Environ quatre ans aprés la mort de Sara, Abraham épouſa Chétura de laquelle il eut ſix fils, auxquels il fit des preſens, & leur conſeilla de s'aller établir en d'autres païs. Ils occuperent la Troglotide, & toute cette partie de l'Arabie heureuſe qui s'etend juſques à la mer rouge. On dit auſſi qu'Ophrés petit fils d'Abraham par Chétura s'empara par les armes de la Lybie. & que ſes deſcendans s'y établirent, & la nommérent de ſon nom Affrique.

Par la Supputation que Moyſe fait au XI. Ch. de la Gen. il paroit que Sem qui avoit vécu 600 ans, ſavoir 100 ans avant & 500 ans aprés le Deluge, mourut cinq ans aprés qu'Abraham eut epouſé Chétura, & Abraham lui ſurvequit de 25 Ans, il mourut âgé de 175 ans, l'an du monde 2183, environ 526 ou 27 ans aprés le déluge, laiſſant tous ſes biens à Iſaac ſon fils, lequel avec Iſmaël l'enſevelirent dans le ſépulchre qu'il avoit acheté pour Sara ſon epouſe, Iſmaël etoit âgé de 89 ans & il vecût 137 ans.

2. LA VIE D'ISAAC.

Iſaac avoit 75 ans quand Abraham ſon Pere mourut. Nous avons deja vû les circonſtances miraculeuſes de ſa naiſſance, & de ſa conſervation, nous avons auſſi parlé de ſon mariage ; Il nous reſte à voir à preſent ce qui lui arriva aprés la mort de ſon Pere.

Rebecca ſa femme fut long tems ſterile, mais Dieu ayant exaucé des prieres d'Iſaac, elle conçut & accoucha de deux fils Eſaü & Jacob. Elle etoit ſi extraordinairement groſſe qu'Iſaac apprehendant pour elle, conſulta Dieu pour ſavoir quel ſeroit le ſuccés de cette groſſeſſe. Dieu lui repondit, qu'elle accoucheroit de deux fils, dont deux peuples qui porteroient leur nom tireroient leur origine, mais que le puiſné ſeroit plus puiſſant que ſon frere. Iſaac eut pour Eſaü vne affection particuliere, mais Rebecca aimoit Jacob plus que ſon aîné ; Il y a des Chronologiſtes qui placent la naiſſance d'Eſaü & de Jacob quinze ans avant la mort d'Abraham ; Joſephe dit que Rebecca etoit groſſe lors de la mort de ſon beau-pere ; Moyſe ne decide point poſitivement cette queſtion, il remarque ſeulement qu'Iſaac etoit agé de 40 ans quand il épouſa Rebecca, que Rebecca etoit ſterile, & que Dieu éxauça les prieres d'Iſaac, ces paroles de Moyſe favoriſent également les deux partis ; nous ne deciderons point cette queſtion.

Quel-

Quelques années aprés la mort d'Abraham, le païs de Chanaan ſe trouva affligé d'vne grande famine, & l'Egypte au contraire jouïſſoit d'vne grande abondance. Iſaac reſolut de ſ'y en aller, mais Dieu lui commanda de ſ'arrêter à Guerare. Comme il y avoit eu vne grande amitié entre Abimelech & Abraham, ce Prince, ou ſon Fils lui temoigna beaucoup de bonne volonté, Mais la jalouſie que la proſperité d'Iſaac fit naitre dans ſon eſprit, attira à ce Patriarche pluſieurs mauvais traitemens de la part de ce Prince, juſqu'à ce qu'enfin revenant à ſon bon naturel, il l'alla trouver en Beerſéba ou il etoit allé demeurer & traitta alliance avec lui. Quelques vns placent la vente qu'Eſaü fit à Jacob de ſon droit d'aineſſe avant le depart d'Iſaac du païs de Canaan, & il eſt aſſés probable qu'elle ſe fit dans ce tems-là ; quoi-qu'il en ſoit etant âgé de 40 ans il épouſa deux femmes Cananéennes qui furent en amertume d'eſprit à Iſaac & à Rebecca, qu'il n'avoit point conſulté ſur ſon mariage.

Ce Saint Patriarche qui etoit alors dans vne grande vieilleſſe, & qui avoit même pérdu la vüe, reflechiſſant ſur ſa condition mortelle, ſe reſolut de diſpoſer de ſa benediction, c'eſt pourquoi il ordonna à Eſaü d'aller à la chaſſe & de lui aprêter ſelon ſon gout ce qu'il en aporteroit, qu'il en mangeroit & ſon âme le beniroit avant que mourir, Eſaü obeït à cet ordre, mais il ne fut pas plutôt ſorti de la maiſon pour la Chaſſe, que Rebecca ayant entendu le diſcours qu'Iſaac avoit tenu à Eſau, reſolut de le ſupplanter, & pour cet effet elle appella Jacob, lui communiqua ſon deſſein, le raſſura contre ſes craintes, & lui ordonna d'aller à la bergerie & de lui aporter vn chevreau qu'elle aprêta ſelon le gout de ſon mari, elle prit les habits d'Eſaü & en rêvetit Jacob, & comme Eſaü etoit velu, elle couvrit ſes bras & ſes mains de la peau du chevreau, & dans cet êtat elle lui ordonna de porter à ſon Pere les viandes qu'elle lui avoit preparé, il obeït, Iſaac reconnoiſſant la voix de Jacob, le fit aprocher, & trompé par les aparences, il dit, Ces mains ſont bien les mains d'Eſaü, mais cette voix eſt la voix de Jacob, cependant aprés avoir mangé de ce qu'il lui avoit aporté, il lui donna la benediction qu'il deſtinoit pour Eſaü, Jacob ne fut pas plutôt ſorti de devant Iſaac, que ſon frere revenu de la chaſſe, preſenta à ſon pere ce quil lui avoit apreté, Iſaac reconnut alors ſon erreur, & le lui dit, mais ſans ſe troubler, Eſaü outré de douleur de ſe voir ainſi trompé ne pût retenir ſes larmes ; & ſon pere en fut ſi touché qu'il lui donna vne autre benediction, en diſant, que lui & ſes deſcendans excelleroient dans les exercices de la chaſſe, dans la ſçience de la guerre, & dans toutes les autres actions ou l'on peut temoigner de la force & du courage, mais qu'ils ſeroient néanmoins inferieurs à Jacob & à ſa poſterité.

Rebecca pour garantir Jacob du peril que le reſſentiment de ſon frere lui faiſoit craindre, perſuada à Iſaac de l'envoyer en Meſopotamie chez ſon frere Laban. qui demeuroit en Paddan Haran, & Jacob ayant vne ſeconde fois obtenu la benediction de ſon Pere partit pour ce païs-là ; Rebecca

mourut

mourut pendant l'abſence de *Jacob* qui fut de vingt & vn, ou vingt-deux ans, & comme l'Hiſtorien ſacré ne nous dit rien d'Iſaac depuis le depart de ſon fils juſqu'à ſa mort, qui arriva vingt ans ou environ aprés ſon rétour, nous finirons ici ſon hiſtoire en remarquant qu'Iſaac mourut âgé de 180 ans, l'an du monde 2288, & fut enſeveli dans le ſepulcre d'Abraham par Eſaü & Jacob ſes fils.

III. Vie de *Jacob*.

Jacob avoit 120 ans quand Iſaac ſon pére mourut, il etoit agé de 77 ans, quand il partit pour aller en Meſopotamie, fuyant la colere de ſon frere ; ce qui ſe verifie par l'âge que *Joſeph* & *Jacob* avoient quand ils furent preſentez l'vn & l'autre devant *Pharaon*, *Joſeph* avoit trente ans, lors qu'il fut delivré de ſa priſon, & qu'il expliqua les ſonges de ce Prince, les 7 années d'abondance s'écoulerent, & deux années de famine etoient déja paſſées, lors que *Jacob* arriva en Egypte ; Joſeph avoit donc 39 ans ; Jacob dit à Pharaon qu'il avoit 130 ans, Otez 39 ans de 130, vous trouverez qu'il devoit avoir 91 ans quand *Joſeph* nâquit: Or il ne nâquit que la quatorzieme année de la ſervitude de *Jacob* ; ôtez encore 14 de 91. Il reſtera 77. c'eſt donc l'âge que *Jacob* avoit quand il arriva en *Paddan Haran*.

La 1e. nuit de ſon voyage il eut en Bethel cette admirable viſion d'vne échelle qui d'vn bout touchoit le ciel & de l'autre la terre, par laquelle les Anges de Dieu montoient & deſcendoient, & Dieu lui confirma toutes les promeſſes qu'il avoit faites à *Abraham*. Le matin à ſon reveil, *Jacob* rempli de conſolation & de joye fit vœu ſ'il retournoit heureux, d'offrir en ce même lieu vn ſacrifice à Dieu, & la dixieme partie de tous ſes biens, ce qu'il executa dans la ſuite. Il continua à marcher vers la Meſopotamie, & arriva enfin à vn lieu prés de Carran, ou ayant rencontré des bergers il leur demanda, ſ'ils ne connoiſſoient point Laban fils de Nachor, ils lui répondirent qu'ils le connoiſſoient, & que ſa fille Rachel viendroit bien-tôt avec ſon troupeau, en effet elle arriva peu de tems aprés, & Jacob ſ'etant fait connoitre à elle, elle alla en donner avis à ſon Pere *Laban*, qui vint au devant de lui, & le reçut chez lui avec toutes les marques d'amitié & de tendreſſe qu'il pouvoit deſirer. Vn mois aprés *Jacob* ſ'engagea avec *Laban*, & ſ'etant accordé à ſervir ſept ans pour Rachel qu'il aimoit tendrement quand ce terme fut expiré il ſomma ſon Oncle de la promeſſe qu'il lui avoit faite, *Laban* ayant invité tous ſes Amis fit vn grand feſtin ; Mais au lieu de Rachel il ſubſtitua *Lea*, & *Jacob* ne ſ'aperçut que le lendemain de cette tromperie, à laquelle il n'y eut point d'autre remede que de ſe ſoumettre encore ſept ans à ſervir *Laban*; ce fut à cette condition qu'il lui accorda Rachel ſept jours aprés avoir epouſé *Lea*, *Laban* donna vne ſervante à chacune de ſes filles ſavoir Zelpha à Lea, & Bala à Rachel, Qui furent les concubines de *Jacob* à la ſollicitation de Lea & de Rachel, Il eut de ces quatre femmes douze fils qui furent les Chefs

des

des douze Tribus des Iſraëlites, ſavoir, Ruben, Simeon, Levi, Dan, Juda, Nephtali, Gad, Aſſer, Iſſachar, Zabulon, Joſeph, & Benjamin, & vne fille nommée Dina ; au bout de ces 14 ans de ſervice auxquels Jacob ſ'etoit ſoumis pour l'amour de Rachel il ſ'engagea encore à le ſervir à condition qu'il eut pour ſon ſalaire les beliers les brebis, les boucs & les chevres qui ſeroient marquetez & tachetez ; mais Laban l'ayant trompé pluſieurs fois, Jacob ſe reſolut de ſe ſeparer de lui ; Non-obſtant la mauvaiſe foi de ſon beau-pere il avoit acquis par la benediction de Dieu de grandes richeſſes. Comme il ne pût point obtenir de lui la permiſſion de ſe retirer dans ſon païs, il communiqua à Lea & à Rachel le deſſein qu'il avoit formé de partir en ſecret elles y conſentirent, Ainſi il partit avec elles, & emmena auſſi Zelpha, Bala, tous ſes enfans, ſes meubles, & la moitié des troupeaux de Laban. Rachel prit les Teraphins de ſon Pere qui etoient des Images ou des ſtatües de ſes ancêtres dont Laban avoit abuſé. les faiſant ſervir à l'Idolatrie. Laban pourſuivit Jacob, l'atteignit, mais par vne providence particuliere de Dieu, au lieu de lui faire du mal, aprés quelques reproches de part & d'autre Ils ſe reconcilierent, renouvellerent leur alliance, & ſe promirent vne amitié reciproque, Rachel avoit eu ſoin de cacher les Teraphins de Laban, en ſorte qu'il ne les trouva point.

Jacob redoutant la rencontre de ſon frere Eſau, ſe diſpoſa d'abord à l'adoucir par des preſens, aprés avoir imploré le ſecours de Dieu par d'ardentes prieres. Ayant employé le jour à diſpoſer toutes choſes pour la reception de ſon frere, en cas qu'il l'attaquât, il commença la nuit à marcher ; & comme il etoit aſſés eloigné de ſes gens, vn homme, ſavoir le Fils de Dieu qui avoit pris vne forme humaine, lui apparut & lutta avec lui juſqu'à l'aube du jour & voyant qu'il ne le pouvoit vaincre il ſe contenta de le bleſſer, il lui toucha la jointure de la hanche qui en fut demiſe & Jacob demeura boiteux, de là vient que les Juifs ne mangent point du muſcle de l'emboitement de la hanche ; L'Ange lui ordonna auſſi de prendre le Nom d'Iſraël qui ſignifie vainqueur de Dieu,

Quand Jacob ſçût que ſon frere ſ'approchoit, il envoya dire à ſes femmes de ſ'avancer, & lors qu'il fut proche de ſon frére & qu'il reconnût qu'il venoit dans vn eſprit de paix il ſe proſterna devant lui ; Eſaü l'embraſſa & lui demanda, ce que c'étoit que cette troupe de femmes & d'enfans ; & apres en avoir été informé, il lui offrit de l'accompagner ; Jacob le remercia, & le pria de l'excuſer, parce que tout ſon train n'etoit pas en état de le ſuivre. Ainſi Eſaü ſ'en retourna en Seïr qui etoit ſon ſejour ordinaire ; & Jacob de ſon côté ſ'en-alla en Succoth, & de là en Sichem au païs de Canaan, ou il achêta le champ dans lequel il avoit ſes tentes, & dreſſa là ſon premier autel.

Il faut placer neceſſairement le mariage de Juda fils de Jacob immediatement aprés le retour de ce Patriarche en Canaan, quoi qu'il fut fort jeune alors, n'ayant pas au deſſus de treize ans & demi ; Car l'hiſtorien ſacré remarque que Juda avoit deux petit-fils, enfans de Pharés ſon fils, quand il alla en Egypte, Pharés lui-même quoi qu'il eut deux enfans ne

pouvoit avoir alors que quatorze ans car Juda l'avoit eu par vn inceſte involontaire de ſon côté, de Thamar qui etoit veuve d'Er & d'Onan ſes fils de ſorte que ſi à la lettre il etoit ſon fils, on peut dire dans vn certain ſens qu'il etoit auſſi ſon petit-fils, puis que Thamar etoit ſa belle fille, ainſi on peut dire qne Juda voyoit ſa troiſieme generation quand il deſcendit en Egypte; Or tout cela s'eſt paſſé dans l'eſpace de 41 ou 42 ans, comme on le peut voir par cette ſupputation.

Jacob avoit 88 ans quand Juda naquit.
Il en avoit 130 —— quand il fut preſenté à Pharaon;

Juda avoit donc 42 ans quand Jacob fut preſenté à ce Prince, & pour avoir vû dans cet intervalle de tems les enfans de Pharés, il faut qu'il ſe ſoit marié à treize ans ou 13 ½ c'eſt à dire dés que Jacob fut de retour en Canaan, il faut de plus qu'il ait marié, Her, Onan, & Pharez à l'âge de douze ou treize ans tout au plus, ſans cela la narration de Moyſe ſur les generations de Juda ſeroit incroyable; La ſupoſition que nous faiſons ſur l'âge des enfans de Juda quand ils ſe marierent n'eſt point deſtituée de fondement, Moyſe nous fait entendre qu'ils etoient fort jeunes & presque dans les premieres années de leur adoleſcence, quand il repreſente Juda diſant à Thamar aprés la mort d'Er & d'Onan, *Demeure veufve en la maiſon de ton Pere, juſqu'à-ce que Sela, mon fils, ſoit devenu grand: car il diſoit, Que d'aventure il ne meure auſſi, comme ſes freres*, il paroit par cette reflexion de Juda, *Que d'aventure il ne meure auſſi comme ſes freres*, qu'il croyoit que ſes deux fils etoient morts pour avoir été mariez trop jeunes, & que la crainte qu'il avoit que Sela n'eut le même ſort que ſes freres l'empecha de l'accorder ſi jeune à Thamar pour ſuſciter lignée à ſes freres. Si l'on admet cette explication qui nous paroit fort naturelle il n'y aura plus lieu d'être ſurpris ſi lors que Juda deſcendit en Egypte il avoit deux petit-fils par Pharez qu'il avoit eu de Thamar ſa bru, revenons à Jacob, & à ſa famille.

Dina ſa fille ayant été enlevée & violée par Sichem fils d'Hémor Prince du païs, Simeon & Levi ſes freres reſſentirent ſi vivement cet affront, qu'ils reſolurent d'en tirer vne cruelle vengeance, & pour cet effet ils employerent la plus honteuſe & la plus barbare de toutes les perfidies, car diſſimulant leur reſſentimens ils accepterent d'abord la juſte ſatisfaction que Sichem leur donna, qui de ſon coté ſe ſoumit à toutes les conditions qu'ils voulurent lui impoſer, conſentant même à ſe faire circoncire avec tous ſes ſujets, ou ſes compatriotes, *mais au troiſieme jour quand ils etoient en douleur*, Simeon & Levi entrerent dans la ville (accompagnez ſans doute de leurs gens) & firent vne horrible boucherie de tous les pauvres Sichemites, faiſant paſſer au fil de l'épée tous les mâles, ſans épargner Hémor, ni Sichem, qui n'étoient pas en état de ſe deffendre, ils pillerent tous leurs biens, & reduiſirent en eſclavage leurs femmes & leurs enfans.

Vii.

Vne action ſi atroce ne pouvoit que pénetrer d'vne vive douleur le Patriarche, & l'irriter contre ſes enfans ; il leur en fit des reproches. Dieu lui apparût environ ce tems-là & lui ordonna d'aller en Bethel d'y demeurer, & d'y accomplir le vœu qu'il lui avoit fait lors qu'il fuyoit de devant Eſaü ſon frere ; il obeït à cét ordre & ayant purifié ſes tentes & ſes pavillons, & ordonné à toute ſa famille de ſe purifier, & d'oter les idoles qui etoient au milieu d'eux ; aprés qu'ils lui eurent donné toutes leurs idoles, & les bagues qu'ils avoient à leurs oreilles & qu'il eut caché toutes ces choſes ſous vn chêne ils partirent de Sichem pour ſe rendre en Bethel ; pendant le ſejour qu'ils y firent, Debora qui avoit été nourrice de Rebecca mourut & fût enſevelie au deſſous de Bethel : Jacob ayant demeuré environ trois ans à Bethel en partit pour aller en Hebron avec toute ſa famille. Comme ils etoient en chemin, Rachel accoucha de Benjamin & mourut dans le travail. Jacob etoit alors âgé de 107 Ans, & il y en avoit dix qu'il etoit ſorti de Meſopotamie.

Moyſe, aprés avoir parlé dans le 35e. Ch, de la Geneſe du départ de Jacob pour aller de Sichem à Bethel, & de Bethel à Hebron. Nous entretient dans le 36 des generations d'Eſau, & il reprend dans le 37. l'hiſtoire de Jacob, & de ſes enfans ; Comme les evenemens de la vie de Joſeph, on vn raport eſſentiel avec le reſte de la vie de Jacob, il nous faut les repreſenter, & ainſi nous finirons l'hiſtoire de Jacob, & de ſes fils.

4. LA VIE de JOSEPH.

Joſeph tendrement aimé de ſon Pere à cauſe de ſes excellentes qualitez, excita la jalouſie de ſes freres, qui lui en firent ſentir les effets d'vne maniere tout à fait inhumaine, dés que l'occaſion leur en parût favorable ; Vn jour que ſon Pere l'avoit envoyé viſiter ſes freres, lors qu'ils le virent venir de loin, ils delibererent entr'eux s'ils le mettroient à mort ; Reuben eut horreur de cette propoſition, & fut d'avis qu'au lieu de tremper leur main dans le ſang de leur frere, ils ſe contentaſſent de le jetter dans vn puits, il leur donnoit cet avis eſperant de le pouvoir delivrer de leurs mains, pour le ramener à Jacob, ayant tous conſentis à l'avis de Ruben, ils ſe ſaiſirent de Joſeph, & aprés l'avoir dépouillé de l'habit bigarré que Jacob lui avoit donné ils le dévalerent dans ce puits, Ruben étant retourné à ſon troupeau, pendant que ſes autres freres prenoient leur repas, ils virent venir des marchands Madianites qui alloient en Egypte auxquels Juda fut d'avis de vendre Joſeph, les autres y ayant conſenti ils le tirerent du puits, & le vendirent à ces Iſmaëlites pour le prix de 20 Sicles d'argent, c'eſt environ cinquante Shelings.

Ruben etant revenu & ne trouvant pas Joſeph au lieu ou il l'avoit laiſſé, en fut ſi vivement affligé qu'il en dechira ſes vêtemens, il craignoit que ſes freres ne l'euſſent tué, il leur en fit de tres grands reproches ; ainſi ils furent obligez de lui dire ce qu'ils avoient fait, & ſa douleur en fut en quelque ſorte adoucie. Ils conſulterent enſuite ce qu'ils feroient pour ôter à leur pere le ſoubçon de leur crime, & ne trouverent point

de meilleur expedient que de prendre l'habit qu'ils avoient ôté à Joſeph avant que de le deſcendre dans la citerne, de le déchirer, de répandre deſſus du ſang de chevreau, & de l'envoyer en cet état à Jacob, afin de lui faire croire que quelque bête ſauvage l'avoit devoré ; en effet, il n'eut pas plûtôt jetté les yeux ſur cet habit, que ne doutant plus du malheur de ſon fils, il s'abandonna aux larmes & aux regrets, il ſe couvrit d'vn ſac, & refuſant la conſolation, il dit je deſcendrai vers mon fils au ſepulchre en menant deuil,

Joſeph étoit alors âgé de dix-ſept ans & les marchands Madianites l'ayant mené en Egypte le vendirent à Potiphar Capitaine des gardes de Pharaon qui le traitta fort humainement, & lui donna même l'intendance ſur toute ſa famille; mais la femme de Potiphar brulant d'vn feu impur que la chaſteté & la vertu de Joſeph embraſoit encore plus, elle reſolut d'en tirer vengeance & de perdre Joſeph par ſes calomnies, elle l'accuſa donc devant ſon mari, qu'il avoit voulu attenter à ſon honneur pendant ſon abſence, & pour le convaincre qu'elle n'avançoit rien qui ne fut vrai, elle lui montra le manteau que Joſeph lui avoit laiſſé entre les mains lors qu'il s'enfuït pour éviter ſes criminelles importunitez, mais elle dit à ſon mari qu'il lui étoit demeuré entre les mains dans la réſiſtance qu'elle lui avoit faite.

Potiphar touché de ſon diſcours & de ſes pleurs, & ajoutant foi à ce qu'il entendoit & à ce qu'il voyoit, ſans s'informer plus avant de la verité ne douta point que Joſeph ne fut coupable, & le fit mettre dans vne étroite priſon.

Joſeph dans vn ſi rude & ſi injuſte traittement remit entre les mains de Dieu la juſtification de ſon innocence, & ſoufrant en ſilence ſes liens & ſa miſere il ſe confia en Dieu qui lui fit bien-tôt éprouver les effets de ſa protection. Car le Geolier conſiderant avec quelle diligence & quelle fidelité il executoit tout ce qu'on lui commandoit, & touché de la majeſté qui paroiſſoit ſur ſon viſage, lui ôta ſes chaines, le traitta mieux que les autres, & rendit ainſi ſa priſon plus ſupportable. Il y avoit dans cette priſon deux Officiers de la maiſon du Roy qui étant troublés par des ſonges les racontérent à Joſeph; il leur en donna l'explication qui fut verifiée de point en point par l'evenement ; Quoy-qu'il eut prié l'vn d'eux à qui il avoit prédit ſon rétabliſſement, de ſe ſouvenir de lui quand il ſeroit dans la proſperité, cependant cet ingrat l'oublia pendant deux ans, & l'auroit oublié pour toujours ſi la providence n'eut elle-même travaillé par des voyes extraordinaires à ſa delivrance, nous verrons comment elle lui fut procurée aprés avoir fait vne reflexion particuliere ſur le tems de la mort d'Iſaac que Moyſe reporte au 35 Ch: de la Geneſe.

C'eſt icy qu'il faut placer la mort du Patriarche Iſaac c'eſt à dire vingt ou vingt & vn an aprés que Jacob fut de retour au païs de Canaan; Il n'eſt pas probable que Jacob ait demeuré ſi long tems dans ce païs-là ſans aller rendre ſes devoirs à ſon pere qu'il ſçavoit être deja fort avancé en âge,

&

& à qui il avoit de ſi grandes obligations, ou auroit été l'affection & la tendreſſe qu'vn fils bien né doit avoir pour ſon pere ? Il paroit même par l'hiſtoire de Moyſe qu'il faut que Jacob eut été rendre ſes devoirs à Iſaac peu de tems aprés ſon retour en Canaan, & qu'il eut joint la famille de ſes parents à la ſienne, puis que Debora qui avoit été nourrice de Rebecca, mourut dans les tentes de Jacob à Bethel environ dix ans apres ſon départ de Caran, autrement, comment cette nourrice qui devoit être dans vn âge fort avancé, & par conſequent peu propre à ſupporter la fatigue d'vn long voyage, (comment dis-je) ſe trouve-t'elle dans la famille de Jacob.

Cette rémarque nous conduit à vne autre à laquelle on doit faire attention, c'eſt que Moyſe ou plutôt le St. Eſprit qui l'a dirigé ne ſuit pas toujours l'ordre des tems dans ſes narrations de ſorte que ces termes, *en ce tems-là, en ces jours-là, aprés ces choſes, alors,* ne ſe raportent pas toujours à ce qui précede immediatement, mais à certain evenement de la vie de celuy dont l'Autheur ſacré écrit l'hiſtoire, & qui à été raporté auparavant ; cela paroit particulierement à l'égard du mariage de Juda dont nous avons parlé ci-deſſus. Si l'on ſ'attache ſcrupuleuſement à l'ordre que ſuit Moyſe, il faudra raporter cette hiſtoire aprés la vente de Joſeph, & àlors il faudra dire que dans l'eſpace de 22 ans Juda aura été pere, grand pere, & ayeul, par Pharez qu'il avoit eu de Thamar comme nous l'avons dit, ce qui eſt impoſſible. Il eſt donc evident que Moyſe ne ſ'eſt pas attaché ſcrupuleuſement à ſuivre l'ordre des tems, & qu'on ne doit pas conclurre de ces termes, *en ce tems-là*, &c. que les choſes qu'il raporte ſoient effectivement arrivées aprés celles qu'il vient de raporter : Mais Moyſe raportant l'âge des patriarches, l'année de leur vie en laquelle ils ont fait certaines choſes, & d'autres circonſtances particulieres, c'eſt au lecteur attentif à ajuſter l'ordre des tems.

Reprenons l'hiſtoire de Joſeph. Nous l'avons laiſſé en priſon ou il expliqua les ſonges de l'Echanſon & du Grand Panetier de Pharaon qui eurent leur accompliſſement peu de jours aprés, le Grand Panetier ayant été pendu, & l'Echanſon rétabli dans ſon office.

Cependant ce ne fut que deux ans aprés, que Pharaon ayant fait deux ſonges qui lui cauſoient de grandes iniquietudes, & les Sages de ſa cour ne pouvant pas le ſatisfaire, cet Echanſon ſe ſouvint de Joſeph, & le recommanda à ſon Prince, qui donna ordre auſſi-tôt, qu'on le fit venir. Joſeph âgé de 30 ans fut preſenté au Roy d'Egypte, il lui expliqua ſes ſonges, qui lui marquoient ſept années d'abondance, qui devoient être ſuivies de ſept années d'vne grande famine ; il lui donna des conſeils ſalutaires dans cette occaſion, & Pharaon admirant la ſageſſe & la prudence que Joſeph faiſoit paroitre jugea ne pouvoir faire vn meilleur choix que de lui-même pour executer ſes conſeils. Ainſi il lui donna vn plein pouvoir d'ordonner tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour ſon ſervice, & pour le ſoulagement de ſes ſujets : Et pour marque de l'authorité qu'il lui donnoit, il lui permit d'etre vêtu de pourpre, de porter

vn anneau ou ſon cachet ſeroit gravé, & de marcher ſur vn char par toute l'Egypte, il lui donna vn nouveau nom, ſavoir Tſophnath-phahaneach, c'eſt à dire celui qui découvre les choſes cachées, ou le Sauveur du monde, mais la premiere de ces interpretations eſt beaucoup mieux fondée.

Il lui fit auſſi épouſer Aſnath fille de Potiphar Sacrificateur des Oniens; ON eſt la même ville que Heliopolis, ceci arriva l'an 2290 du monde. La prediction de Joſeph commençant à ſ'accomplir, il prit ſoin pendant les ſept années d'abondance d'amaſſer toutes les blés dans les greniers du Prince, & n'en laiſſa au peuple que ce qu'il lui en faloit pour ſemer les terres, & pour ſe nourrir, ſans dire pour quelle raiſon il en vſoit de la ſorte ; Ce fut pendant ces ſept années d'abondance que Manaſſé & Ephraïm nâquirent à Joſeph.

Aprés que ce tems fut ecoulé, la famine commença d'etre ſi grande, que dans ce mal imprevû toute l'Egypte eut recours au Roi. Joſeph par l'ordre de ce Prince leur diſtribua du blé, & ſa ſage conduite lui acquit vne affection ſi generale, que tous le nommoient le Sauveur du Peuple.

Comme l'Egypte n'etoit pas le ſeul païs affligé de la famine ; mais que ce mal ſ'etendoit dans pluſieurs autres provinces entre leſquelles etoit celle de Canaan, Jacob ſachant que l'on vendoit du blé en Egypte y envoya tous ſes enfans pour en acheter, excepté Benjamin qu'il retint auprés de lui, ce fut vers la fin de la 1e. année de la famine,

Ces dix freres etant arrivés en Egypte ſ'adreſſerent à Joſeph qui les reconnut auſſi-tôt, mais il ne fut point reconnû d'eux ; voulant les éprouver il feignit de ne les point connoitre & les traita comme des eſpions, cependant feignant d'etre flechi par leurs prieres il conſentit à leur depart, à condition qu'ils lui ameneroient Benjamin, & voulut garder Simeon pour ôtage, cette propoſition fit beaucoup de peine à ſes freres, ils ſe reprochoient entr'eux le crime qu'ils avoient commis en la perſonne de Joſeph, qui les ayant entendu fut ſi touché de les voir preſque reduits au deſeſpoir, que ne pouvant retenir ſes larmes, & ne voulant pas encore ſe faire connoitre, ſe retira de devant eux, cependant ſes freres, ne pouvant obtenir aucune condition plus douce, furent obligés de ſe ſoumettre à celle-ci, & de partir ſans Simeon, Joſeph commanda qu'on mit ſecrettement le prix qu'ils avoyent payé du blé dans leurs ſacs, ce qui fut executé.

Aprés leur retour en Chanaan, ils raporterent à leur Pere tout ce qui leur étoit arrivé : Comment ils avoient été pris pour des eſpions, & qu'ayant dit qu'ils etoient tous freres, & qu'ils en avoient encore vn plus jeune qui etoit demeuré avec leur Pere, le Gouverneur n'avoit pas voulu les croire; mais avoit retenu Simeon en ôtage juſqu'à ce qu'ils le lui euſſent emmené : Qu'ainſi ils le ſuplioient d'envoyer leur frere Benjamin avec eux ſans rien craindre pour lui. Jacob qui n'avoit que trop de douleur de ce que Simeon etoit demeuré, & à qui la mort paroiſſoit plus douce que de courir risque de perdre Benjamin, refuſa de-

l'en

l'envoyer, & quoi-que Reuben ajouta à ſes prieres l'offre de ſui mettre ſes enfans entre les mains pour en diſpoſer comme il lui plairoit ſ'il arrivoit quelque mal à Benjamin, il ne pût l'y faire reſoudre, Cette reſiſtance de Jacob les mit tous dans vne grande inquietude : & elle augmenta encore de beaucoup, lors qu'ils trouverent dans leurs ſacs, le prix de leur blé. Cependant la famine duroit toujours ; & ainſi quand ils eurent conſumé celui qu'ils avoient acheté en Egypte, Jacob commença à deliberer ſ'il envoyeroit Benjamin, puis que ſes freres n'oſoient y retourner ſans lui. Mais quoi-que la neceſſité augmenta, & que ſes fils redoublaſſent leurs inſtances, il ne pouvoit ſe déterminer. Dans vne telle extremité, Juda ayant repreſenté à ſon Pere qu'il etoit abſolument neceſſaire que Benjamin vint avec eux, que ſans cela il faloit ſe reſoudre à mourir de faim, parce qu'ils ne vouloient pas expoſer leur vie en Egypte, Jacob conſentit enfin au depart de ſon plus jeune fils, il leur donna le double de l'argent qu'il faloit pour le prix du blé, & y ajouta des preſens pour Joſeph, des choſes les plus precieuſes qui croiſſoient dans la terre de Canaan, ſavoir du baume, de la raiſine, des noix de therebinte, & du miel, & ainſi ils partirent laiſſant leur Pere dans la douleur de ſe voir privé de tous ſes enfans, & ſur tout de ſon cher Benjamin.

Auſſi-tôt qu'ils furent arrivez en Egypte, ils ſ'adreſſerent à Joſeph qui ordonna à ſon maitre d'hôtel de les conduire à ſon Palais, ce qui les remplit d'abord de frayeur craignant que ce ne fut pour leur demander compte de l'argent qu'ils avoient trouvé à l'entrée de leurs ſacs, & pour les punir ; c'eſt pourquoi ils ſ'excuſerent auprés du maitre d'hôtel, & lui dirent quelle avoit été leur ſurpriſe lors qu'à leur retour en leur païs ils avoient trouvé dans leurs ſacs cet argent qu'ils lui raportoient, il les raſſura, & leur frayeur fut diſſipée quand ils virent mettre Simeon en liberté. Peu de tems aprés Joſeph etant revenu en ſa maiſon, ils lui offrirent les preſens que leur Pere lui envoyoit. Il ſ'enquit de ſa ſanté & ils lui dirent qu'elle etoit bonne. Quant à Benjamin il ceſſa d'en étre en peine, parce qu'il le vit parmi eux, mais il ne laiſſa pas de leur demander, ſi c'etoit là leur plus jeune frere, à quoi lui ayant repondu que ce l'étoit, il ſe contenta de lui dire, Dieu te ſoit propice, mon fils ; & ne pouvant plus retenir ſes larmes, il ſe retira afin de ne ſe pas faire connoitre. Il leur donna ce jour-là à diner, il les traitta parfaitement bien, & fit donner à Benjamin vne portion cinq fois plus grande que celle des autres.

Il commanda enſuite qu'on leur donnât le blé qu'ils deſiroient d'emporter, & ajouta, par vn ordre ſecret, que lors qu'ils ſeroient endormis on mit encore dans leurs ſacs l'argent qu'ils en auroient payé, & que l'on cachât de plus dans celui de Benjamin la coupe dont il ſe ſervoit d'ordinaire. Il vouloit éprouver par ce moyen qu'elle etoit la diſpoſition de ſes freres pour Benjamin ; ſ'ils l'aſſiſteroient lors qu'on l'accuſeroit d'avoir fait ce vol ; ou ſ'ils l'abandonneroient ſans ſ'intereſſer à ſa perte. Son ordre ayant été executé, ils partirent, dés le point du jour avec vne

exa-

extreme joye d'avoir recouvré leur frere Simeon, & de pouvoir ſ'acquiter de leur promeſſe envers leur pere en lui remenant Benjamin. Mais leur ſurpriſe fut extreme auſſi quand ils ſe virent arretés par le maitre d'hôtel, qui les avoit pourſuivis par l'ordre de Joſeph, & qui les chargea d'avoir volé la coupe de ſon Maitre, ils proteſterent de leur innocence, ils conſentirent à la mort de celui chez qui la coupe ſeroit trouvée, & à ſe rendre eux mémes eſclaves pour toute leur vie, fondez ſur le bon témoignage de leur conſcience ils n'eurent aucune peine à ſe reſoudre d'étre fouillez, mais quelle ne fut pas leur douleur lors qu'aprés la recherche qu'en fit le Maitre d'hôtel, cette coupe fût trouvée dans le ſac de Benjamin, ils en dechirerent leur vétemens, & ayant rechargé leur betes ils retournerent à Joſeph ſ'offrirent à luy pour eſclaves afin de delivrer Benjamin. Joſeph fut ſi touché du diſcours pathetique de Juda, & de l'affection qu'ils temoignoient tous pour Benjamin, que ne pouvant continuer à feindre d'etre en colére il commanda à ceux qui ſe trouvérent preſens de ſortir de ſa chambre, & lors qu'il fut ſeul avec ſes freres il ſe fit connoitre à eux leur declara comment la Providence avoit tourné en bien ce qu'ils avoient penſé en mal, & aprés les avoir embraſſés tendrement, pendant qu'ils fondoient en larmes, il leur commanda de retourner en Canaan; & de porter à Jacob l'agéable nouvelle, que ſon fils qu'il avoit ſi long tems pleuré etoit non ſeulement plein de vie, mais ſe trouvoit élevé dans vne ſi grande authorité, qu'il gouvernoit toute l'Egypte aprés le Roy.

Cependant Pharaon qui avoit ſceu la venüe des freres de Joſeph, participa à ſa joye. Il leur fit donner des chariots chargez de blé & d'autres proviſions neceſſaires pour porter à leur Pere., Joſeph leur mit auſſi entre les mains de fort grands préſens pour les lui offrir de ſa part, & leur en fit d'autres à tous, outre leſquels il y en avoit de particuliers pour Benjamin. Ils ſ'en retournerent enſuite en leur païs, & raporterent à Jacob, que Joſeph etoit encore en vie, & commandoit à tout le païs d'Egypte. La joye qu'vne nouvelle ſi agreable & ſi peu attendüe cauſa à Jacob fut ſi grande, qu'il tomba en défaillance, & ne pouvoit pas ajouter foi au raport de ſes fils: mais quand ils lui eurent expoſé toutes les paroles que Joſeph leur avoit dites, & qu'il eut vû les chariots qu'il avoit envoyé pour le tranſporter, le cœur lui revint, & il dit, *Suffit, Joſeph, mon fils eſt encore en vie, j'irai, & le verrai avant que je meure.* Ainſi il ne fit point de difficulté de partir auſſi-tôt pour donner à Joſeph, & recevoir en même tems de lui, la plus grande de toutes les conſolations qu'ils pouvoient l'vn & l'autre ſouhaiter en cette vie.

Quand Jacob fut arrivé en Beerſeba, il offrit à Dieu vn ſacrifice, & ſon eſprit ſe trouva alors agité de diverſes penſées. Car d'vn coté il craignoit que l'abondance de l'Egypte ne tentât ſes enfans du deſir d'y demeurer, & ne leur fit perdre celui de retourner dans la terre de Canaan dont Dieu leur avoit promis la poſſeſſion, & qu'ils n'attiraſſent ſur eux ſa colere, à cauſe du peu de cas qu'ils feroient de cette terre de promiſſion; & il aprehen-

doit d'autre part de mourir auparavant que d'avoir la conſolation de voir Joſeph. Il s'endormit dans cette peine. Dieu lui apparut en ſonge, & l'appella deux fois par ſon nom & le raſſura contre ſes aprehenſions en lui diſant *Je ſuis le Dieu de ton pere; ne crain point de deſcendre en Egypte; car je t'y ferai devenir vne grande nation; je deſcendrai avec toi en Egypte, & auſſi t'en ramenerai aſſurément, & Joſeph te fermera les yeux*

Jacob fortifié dans ſes eſperances par vn ſonge ſi favorable, continua encore plus gayement ſon voyage avec ſes fils, ſes petits fils, & Dina ſa fille. Juda s'avança pour avertir Joſeph que leur pere s'aprochoit. Il partit auſſi-tôt & rencontra Jacob en Goſcen. Il eſt bien plus aiſé, d'imaginer que d'exprimer la joye que ce bon Patriarche reſſentit en embraſſant aprés treize années d'abſence vn fils qu'il avoit pleuré pendant ce tems-là dans la penſée qu'il avoit été dechiré par quelque bête feroce; Que je meure à cette fois, lui-dit il en le tenant embraſſé, puiſque j'ai vu ta face, d'autant que tu es encore en vie.

Joſeph conſeilla à ſon Pere & à ſes freres de dire à Pharaon qu'ils etoient bergers, afin qu'ils puſſent vivre enſemble dans le territoire de Goſcen, parce que les Egyptiens avoient vne averſion particuliere pour les bergers, croyans qu'ils ſe nourriſſoient de la chair de ces animaux qu'ils adoroient comme des Dieux; Il y avoit cependant dans l'Egypte certaine Province qui adorant le Loup, ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de manger de la chair de brebis. Quoi qu'il en ſoit, Joſeph, en donnant cet avis à ſon Pere & à ſes freres, vouloit eviter qu'on ne ſeparât Jacob de ſes enfans dont l'aſſiſtance lui etoit ſi neceſſaire à cauſe de ſon âge, & auſſi que leur proſperité n'excita la jalouſie des Egyptiens. Il donna avis au Roi de la venüe de ſon Pere, & de toute ſa famille. Ce Prince temoigna d'en être fort aiſe, & Jacob étant venu lui rendre ſes devoirs, il lui demanda ſon âge. Il lui repondit qu'il avoit 130 Ans, & voyant qu'il s'en étonnoit il ajouta, que cela ne pouvoit paſſer pour vne longue vie en comparaiſon du tems qu'avoient vécu ſes predeceſſeurs. Pharaon aprés l'avoir ſi bien reçû ordonna qu'il iroit demeurer avec ſes enfans au pais de Goſcen. Ceci arriva l'an du monde 2298. 215 ans aprés la promeſſe faite à Abraham, Joſeph etoit alors agé de 69 ans, 1734 ans avans Jeſus Chriſt. La famine dura encore cinq ans en Egypte, & l'argent venant à manquer au Peuple, ils donnerent à Joſeph leur betail & leurs eſclaves en payement pour du blé, Ceux à qui il ne reſtoit que des terres en donnerent vne partie en échange; il les reünit preſque toutes par ce moyen au domaine de ce Prince, & il tranſporta le peuple & le diſperſa dans toutes les villes de l'Egypte. Les Sacrificateurs ſeuls, par vn privilege particulier, furent exceptez de cette loi generale, & furent conſervez dans la poſſeſſion de leurs biens. Quand aprés vne ſi grande déſolation le Nil recommença à ſe déborder & rendit la terre fertile, Joſeph alla dans toutes les villes; il y aſſembla le peuple, leur rendit les héritages qu'ils avoient cedez au Roy, à condition toutefois de les poſſeder ſeulement par vſu-fruit; les exhorta de les cultiver comme ſ'ils leur euſſent appartenu en propre, & leur de-

clara que ſa Majeſté ſe contenteroit de la cinquieme partie du revenu qu'ils produiroient. Ils accepterent cette grace avec d'autant plus de joye qu'ils ne l'avoient point eſperée, & travaillerent de tout leur pouvoir à la culture de leurs terres. Ainſi Joſeph ſ'acquit de plus en plus l'eſtime des Egyptiens, & l'affection du Roy dont il avoit ſi fort accrû le domaine, & les Roix ſes ſucceſſeurs ont toujours joui de cette cinquieme partie des fruits de la terre.

Jacob paſſa dix-ſept ans en Egypte, & mourut âgé de 147 ans entre les bras de ſes enfans, aprés leur avoir predit par vn eſprit prophetique ce qui arriveroit dans la ſuite des tems à leur famille; il priva Ruben ſon fils aîné du droit de primogeniture parce qu'il avoit commis inceſte avec Bilha; il temoigna l'horreur qu'il avoit de l'acte deteſtable que Simeon & Levi commirent contre les Sichemites, & predit à Juda que l'authorité ſouveraine ſubſiſteroit dans ſa famille juſqu'à la venüe du Meſſie. Il loua extremement Joſeph de ce qu'au lieu de ſe reſſentir du traittement qu'il avoit reçû de ſes freres, il leur avoit fait autant de bien que s'il leur eut été fort obligé, leur commanda d'ajouter à leur nombre Ephraim & Manaſſé pour partager avec eux la terre de Canaan, & leur temoigna qu'il deſiroit d'être enſeveli à Hebron; Il exigea de Joſeph vne promeſſe particuliere ſur ce ſujet.

Joſeph ayant obtenu de Pharaon la permiſſion d'enſevelir ſon pere, fit porter ſon corps à Hebron, comme il l'avoit deſiré, & n'oublia rien pour le faire enſevelir avec grande magnificence. La crainte qu'eurent ſes freres que n'etant plus alors retenu par la conſideration de leur pere il ne vouſlut enfin ſe vanger d'eux, leur faiſoit apprehender de retourner (ou de ſejourner) en Egypte, Mais il les raſſura, & continua toujours à les obliger avec vne bonté incroyable. Il mourut 64 ans aprés Jacob âgé de 110 ans. C'étoit vn homme d'vne eminente vertu, d'vne admirable prudence, & qui vſa avec tant de moderation de ſon pouvoir, que bien qu'il fut étranger & qu'il eut été calomnié par la femme de ſon premier maitre, ſa proſperité ne fut point enviée des Egyptiens. Ses freres moururent auſſi en Egypte aprés y avoir vécu fort heureuſement. L'hiſtoire Ste. ne marque point leur age, excepté celui de Levi qui mourut agé de 137 ans environ 20 ans aprés Joſeph.

V. Hiſtoire du Peuple d'Iſraël depuis la mort de Jacob juſqu'à leur ſortie d'Egypte.

APRES la mort des douze Patriarches, les Enfans d'Iſraël tomberent par degrez dans toute ſorte d'abomination, ils s'abandonnerent à l'Idolatrie, Joſué XXIV. 14. *Ezech.* XX. 8. Ils negligerent la circonciſion, ce ſceau de L'Alliance que Dieu avoit traitté avec leurs Peres; Joſué V. 9. Ils contracterent mariage avec les Egyptiens Levit: XXIV. 10. *Exode* XII. 38. & firent ce qui déplait à l'Eternel. Il ne faut pas douter que ce ne fut là vne des raiſons pour

laquelle Dieu lascha la bride à la jalousie des Egyptiens, qui par vne fausse politique persecuterent cruellement les Israëlites, voulant en éteindre entierement la race.

La Couronne d'Egypte etant passée dans vne autre famille, le Roi qui étoit étranger n'ayant point ouï parler auparavant de Joseph, n'eut aucune reconnoissance du bien que ce Patiarche avoit autrefois procuré à son Royaume, c'est pourquoy ne pensant qu'à affermir sa domination, & craignant que les Israëlites qui s'étoient prodigieusement multipliez ne se joignissent avec les mecontens du Royaume pour le chasser d'vn thrône qu'il avoit vsurpé, & y rétablir le legitime heritier, résolut de les maltraitter, & de les accabler de travaux. On les employa à faire diverses digues pour arrêter les eaux du Nil, & divers canaux pour les conduire. On les fit travailler à bâtir des murailles pour enfermer des villes, & à elever des pyramides d'vne hauteur prodigieuse. Mais si les Egyptiens tâchoient de détruire la Nation, les Hebreux au contraire s'efforcoient de surmonter toutes ces difficultés. Et l'efficace de la promesse que Dieu avoit faite à Abraham parût d'vne maniere tout à fait admirable dans l'vn & l'autre sexe; en ce que bien que les hommes fussent accablés par des travaux insuportables, ils n'en perdirent point les forces necessaires à la generation; & leurs femmes accouchoient avec moins de douleur & de travail que les autres, étant si vigoureuses qu'elles enfantoient le plus souvent sans le secours des Sages femmes.

Pharaon voyant que les mesures qu'il avoit prises pour diminuer les forces de ce peuple etoient inutiles, publia vn édit par lequel il ordonnoit aux sages femmes de tuer tous les enfans mâles qui naitroient parmi les Hebreux; mais elles n'obeïrent point à cet ordre, car apercevant la main de Dieu dans les heureux accouchemens des femmes Israëlites, elles aimerent mieux s'exposer à la colere du Prince, que de resister contre Dieu, c'est pouquoi Dieu leur fit du bien. Mais Pharaon cruellement obstiné dans sa premiere resolution, publia vn second édit, par lequel il ordonnoit aux Peres & aux Meres Israëlites de jetter dans le Nil tous les enfans mâles qui leur naitroient.

Vne ordonnance si cruelle combla de douleur ce pauvre peuple parce que se trouvant ainsi obligez d'être eux-mêmes les homicides de leurs enfans, & ne les pouvant survivre que de quelques années, l'extinction entiere de leur race leur paroissoit inevitable. En ce tems-là Moyse nâquit. Il etoit fils d'Amram, qui etoit petit-fils de Levi, & de Jochabed fille ou petite fille du même Patriarche. Il nâquit l'an du monde 2433; 1599 ans avant Jesus Christ, & 350 ans aprés la promesse faite à Abraham. Aprés sa naissance sa mere le tint caché pendant trois mois, mais enfin craignant qu'étant découvert le Roy ne la fit mourir avec son fils & son mari, elle crût devoir abandonner à la providence de Dieu la conservation d'vn enfant qui lui étoit si cher. Aprés avoir pris cette resolution, Elle avec son mari firent vn berceau de la grandeur de l'enfant

ſant avec des joncs qu'ils entrelaſſerent ; & pour empecher l'eau de le penetrer ils l'enduiſirent de bithume, mirent l'enfant dans ce berceau, & le berceau ſur le fleuve. Marie ſœur de l'enfant ſ'arrêta de loin pour voir ce qu'il deviendroit. Dieu fit alors clairement connoitre que toutes choſes reüſſiſſent, non pas ſelon les conſeils de la ſageſſe humaine, mais ſelon les deſſeins de ſon admirable conduite, & que quelque artifice qu'employent ceux qui veulent faire perir les autres pour leur vtilité, ou pour leur ſureté particuliere, ils ſont ſouvent trompez dans leurs eſperances. Mais qu'au contraire ceux qui ne ſe confient qu'en lui ſont garantis des plus grands perils contre toute ſorte d'apparence, ainſi qu'il arriva à cet enfant.

Car comme ce berceau flottoit au gré de l'eau, la fille de Pharaon qui étoit venüe pour ſe baigner à la riviere l'ayant aperçu envoya vne de ſes filles ſuivantes pour le prendre ; quand elle vit l'enfant elle fut ſi touchée de ſa beauté, que ne pouvant ſe laſſer de le regarder elle réſolut d'en prendre ſoin & de le faire nourrir. La ſœur de l'enfant ſ'étant aprochée demanda à la Princeſſe, ſi elle ſouhaitoit, qu'elle allât appeller vne nourrice d'entre les Hebreux pour allaiter cet enfant, & lui ayant dit qu'elle le ſouhaitoit, elle fit venir la mere même de l'enfant. La Princeſſe lui ordonna de prendre l'enfant, d'en avoir ſoin, de le nourrir pour elle, & qu'elle la recompenſeroit ; Jochabed prit donc l'enfant, & le nourrit, quand il fut devenu grand, elle l'amena à la fille de Pharaon, qui l'adopta pour ſon fils, & le nomma Moyſe, diſant, je l'ai ſauvé des eaux. St. Etienne dit au VIIe. des Actes que Moyſe fut élevé dans toute la ſçience des Egyptiens ; & Joſephe ajoute pluſieurs circonſtances de la vie de Moyſe qui ne ſe trouvent point dans l'Ecriture Ste. Il nous dit par exemple, qu'il eut la conduite d'vn armée contre les Ethiopiens, qu'il remporta de grands avantages ſur eux ; qu'il prit la ville de Saba, qui a été enſuite appellé Meroé, que ce fut la fille du Roy d'Ethiopie qui livra vne place de cette importance entre ſes mains, à condition qu'il l'epouſeroit. Si cet Ancien hiſtorien alleguoit quelque ancien monument d'Ethiopie pour garant des faits qu'il avance, on pourroit y ajouter foy ; mais comme il n'en allegue aucun, il eſt vrai-ſemblable que ces faits qu'il avance ne ſont que des fictions des Juifs, c'eſt pourquoi nous ne nous y arrêterons pas plus long tems, mais nous conſulterons ce que l'Hiſtorien ſacré raporte dans le livre de l'Exode qui contient l'hiſtoire de la ſortie des Iſraëlites d'Egypte.

Moyſe âgé de quarante ans, *mépriſant les delices de la cour de Pharaon*, en ſortit pour aller viſiter ſes freres les Iſraëlites. Il réfléchit ſur leur miſere, & ayant vû vn Egytien qui frapoit vn Hebreu, il regarda çà & là pour voir ſ'il n'y avoit perſonne qui l'appercût, & voyant qu'il n'y avoit perſonne il tua l'Egyptien, & le cacha dans le ſable. Le lendemain ayant veu deux Iſraëlites qui ſe querelloient, il dit à celui qui avoit tort, Pourquoi frapes-tu ton frere ? lequel lui repondit, Qui

t'a ordonné Prince & juge ſur nous ? penſes-tu me tuer comme tu tuas hier l'Egyptien ? Ce reproche effraya Moyſe, & lui fit connoitre le danger qu'il couroit puis que le meurtre qu'il avoit commis, n'etoit pas autant ſecret qu'il l'avoit cru. En effet le Roy en ayant été informé ordonna qu'on le fit mourir; mais il ſ'enfuit au païs de Madian en Arabie, ou étant arrivé, il ſ'aſſit prés d'vn puits. Il y avoit en Madian vn Sacrificateur nommé Raguel ou Reuël au 2d. chap. de l'Exode; Jéthro au 3e. & au 18. du même livre; Hobab au 10e. ch. des Nombres; & Levi au 1er. ch. du livre des Juges. (Ce qui a fait croire à quelques vns que Jethro etoit le pere de Sephora; Raguel ou Revel ſon grand-pere; & Hobab ſon frere; mais il eſt plus vrai-ſemblable que c'etoit vn ſeul & même homme qui avoit pluſieurs noms; il eſt pourtant vrai que Jethro avoit vn fils nommé Hobab.) Ce Sacrificateur avoit ſept filles, qui vinrent à ce puits & puiſerent de l'eau, & en remplirent les auges pour abreuver les troupeaux de leur pere; mais les Bergers vinrent & les chaſſerent : Moyſe indigné d'vne telle injuſtice, vint à leurs ſecours, & abreuva leurs troupeaux. Etant retournées à leur maiſon, leur pere leur demanda, par quelle bonne fortune etoient-elles revenües ſi tôt ? elles lui repondirent, qu'vn Egyptien les avoit delivrées de la main des Bergers, & même leur avoit puiſé abondamment de l'eau, & avoit abreuvé leurs troupeaux. Jethro leur commanda de faire venir cet homme, & Moyſe étant entré, il ne ſe contenta pas de le remercier du genereux ſecours qu'il avoit donné à ſes filles, il lui en accorda vne en mariage, nommée Sephora, dont il eut deux fils, Gerſon & Eliezer, & il demeura avec ſon beau-pere pendant 40 Ans; juſqu'à ce que Dieu, touché de compaſſion de la miſere de ſon peuple, & ſe ſouvenant de l'Alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac, & Jacob, fit choix de Moyſe pour delivrer ce peuple de la captivité d'Egypte ſous laquelle il gemiſſoit, & pour l'introduire dans le païs de Canaan.

L'hiſtoire de cet admirable evenement, & celle de ce peuple ſoit dans le deſert, ſoit dans le païs de Canaan, juſqu'à la fondation du Temple de Salomon fera le ſujet du Chapitre ſuivant; mais avant que de finir celuy-ci nous remarquerons que pluſieurs ſavans placent la compoſition des Pſeaumes 88 & 89 dans ce periode qui ſ'ecoula depuis la mort des 12 Patriarches, juſqu'à la naiſſance de Moyſe; & croyent que l'hiſtoire de Job eſt arrivée à peu prés dans ce même tems, reconnoiſſans cependant que ce St. homme à ſurvêcu Moyſe de pluſieurs années.

CHAP I.

CHAPITRE IV.

Qui

Renferme l'hiſtoire des Iſraëlites depuis leur délivrance de la ſervitude d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple de Salomon. Ce periode eſt de 479 ans & ſeptante jours.

L'Hiſtoire de ce Siecle & des ſuivans, eſt beaucoup plus claire & moins embarraſſée de difficultez que celle des ſiecles precedens pour les raiſons que nous avons alleguées cy deſſus page 3. Comme dans cet eſpace de 480 ans ou environ, les Iſraëlites ont eté gouvernez par vingt differents Chefs, nous ſubdiviſerons en autant de periodes particulieres l'hiſtoire de ces 480 Ans courans.

1. Hiſtoire des Iſraëlites ſous Moyſe, qui renferme l'eſpace de 40 Années.

Pendant le ſejour que Moyſe fit en Madian, il ſ'occupoit à paitre les troupeaux de ſon beau-pere. Vn jour qu'il les conduiſit juſqu'à la montagne d'Horeb dans le déſert, l'Ange de l'Eternel lui apparut, dans vne flamme de feu du milieu d'vn buiſſon qui bruloit ſans ſe conſumer ; & comme il ſ'aprochoit pour conſiderer ce que c'étoit, l'Eternel l'apella du milieu du buiſſon, & lui dit, qu'il etoit le Dieu de ſes Peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob ; qu'il avoit vu l'affliction de ſon peuple qui eſtoit en Egypte, qu'il avoit ouï leurs cris, & que touché de leur miſere, il avoit reſolu de les en delivrer, & les introduire dans le païs de Canaan, ce païs découlant en lait & en miel, dont il avoit promis la poſſeſſion à leurs péres ; il adjouta auſſi qu'il l'avoit choiſi pour l'envoyer vers Pharaö, & delivrer ſon peuple les enfans d'Iſraël de la ſervitude d'Egypte.

Moyſe conſidérant cet emploi, comme étant au deſſus de ſes forces, dit à l'Eternel, Qui ſuis-je moi, pour aller vers Pharaon, & faire ſortir les enfans d'Iſraël hors de l'Egypte ? Mais Dieu, pour l'encourager, lui dit, Je ſerai avec toy, & ceci te ſera le ſigne que je t'ai envoyé, Quand tu auras tiré le peuple hors d'Egypte, Vous ſervirez à Dieu ſur cette montagne. Moyſe inſiſta, & lui demanda ſon Nom, afin qu'il put dire aux Iſraëlites de la part de qui il venoit ; Dieu le ſatisfit ſur cette demande mais

Moyſe

Moyſe s'excuſant encore ſur la difficulté qu'il auroit de trouver créance dans l'eſprit des Iſraëlites, Dieu lui dit de jetter ſa verge par terre & incontinent elle fut changée en ſerpent, dont il fut effrayé ; Dieu lui ayant ordonné de prendre ce ſerpent par la queüe, Moyſe obeït et incontinent le ſerpent devint vne verge, Par de tels ſignes, lui dit Dieu apres cela, tu convaincras les Iſraëlites que c'eſt moi qui t'ai envoyé vers eux. L'Eternel lui dit encore mets ta main dans ton ſein, il obeït, & l'ayant retirée elle etoit couverte de lépre & blanche comme la neige, l'ayant encore remiſe dans ſon ſein par l'ordre de Dieu, il l'en retira auſſi ſaine que tout le reſte de ſon corps. Et l'Eternel lui dit, s'ils ne te croyent pas au premier miracle, tu feras le ſecond ; & s'ils ne te croyent pas encore au ſecond, prend de l'eau de la Riviere & la repand ſur la terre. & cette eau que tu auras ainſi répandüe ſera changée en ſang.

Nonobſtant toutes ces merveilles Moyſe s'excuſa ſur la difficulté qu'il avoit à parler, il dit même que depuis que l'Eternel lui avoit parlé, ſa langue étoit devenüe plus peſante. Et l'Eternel lui repondit, Qui a mis la bouche en l'homme ? ou qui eſt celui qui fait le muet, ou le ſourd, ou le voyant, ou l'aveugle? n'eſt ce pas moi l'Eternel ? maintenant donc, va, & je ſerai avec ta bouche, & t'enſeignerai ce que tu auras à dire.

Moyſe repliqua encore, & dit à Dieu, Helas, Seigneur ! Envoye, je te prie, faire ceci par la main de celui que tu veux envoyer. Cette reſiſtance de Moyſe enflamma la colere de l'Eternel contre lui, & il lui dit, Ne ſai-je pas bien que ton frere Aaron Levite parle bien ? il viendra te rencontrer ; & t'ayant veu il s'ejouïra en ſon cœur Dis-lui ce que je t'ai dit, & je ſerai avec ta bouche, & avec la ſienne, & vous enſeignerai ce que vous aurez à faire : & il parlera pour toi au peuple, & ainſi il ſera ta bouche, & il recevra de toi les oracles comme venant de ma part. Pren auſſi cette verge en ta main, afin qu'avec elle tu faces ces Signes-là.

Moyſe s'étant enfin reſolu d'obeïr retourna à ſon beau-pere Jethro, & lui dit qu'il alloit voir ſes freres en Egypte, Jethro lui dit, va t'en en paix, L'Eternel lui dit encore que ceux qui cherchoient ſa vie en Egypte etoient morts, Moyſe ayant donc mis ſa femme & ſes enfans ſur vn Ane retourna en Egypte, portant la verge de Dieu en ſa main.

L'Eternel lui apparût encore, & l'exhorta de faire devant Pharaoh tous les miracles qu'il lui avoit donné la vertu de faire, mais il l'avertit auſſi que ſon cœur ſeroit endurci, & qu'il ne laiſſeroit point aller le peuple juſqu'à ce qu'il eut mis à mort ſon premier-né & tous les premiers-nés des Egyptiens. Moyſe étant arrivé dans vne Hôtelerie, l'Ange de l'Eternel lui apparût, & vouloit le tuer, apparemment parce qu'il n'avoit pas circoncis ſon dernier fils, ni peut être aucun des deux, Sephora prit auſſi-tot vne pierre tranchante, & circoncit ſon fils, & jetta le prépuce aux pieds de ſon mari, lui diſant Tu m'és vn époux de ſang, Epoux de ſang, parce qu'elle avoit été obligée de répandre le ſang de ſes enfans par la circonciſion pour ſauver la vie à ſon mari, & elle le quitta & retourna à Madian.

Aaron étant venu par l'ordre de Dieu juſqu'à la montagne d'Horeb, il rencontra là ſon frere, & aprés l'avoir embraſſé, Moyſe lui declara tout

ce

ce que l'Eternel lui avoit dit, & tous les ſignes qu'il lui avoit commandé de faire. Ils allerent enſemble en Egypte, où ayant aſſemblé tous les Anciens des enfans d'Iſraël, Aaron leur expoſa toutes les paroles que l'Eternel avoit dites à Moyſe, & fit les miracles devant le Peuple. Et le peuple crût, & fut convaincu que Dieu avoit pris compaſſion de leur miſere; & ils ſe proſternerent, & adorerent Dieu.

*A*prés cela Moyſe âgé de 80 ans, & Aaron ſon frere ſe preſenterent à Pharaon, & le ſommerent au Nom de l'Eternel le Dieu d'Iſraël de laiſſer aller ſe Peuple afin qu'ils celebraſſent vne fête au deſert. Mais Pharaon dit, Qui eſt l'Eternel que j'obeïſſe à ſa voix, pour laiſſer aller Iſraël? Je ne connois point l'Eternel, & auſſi ne laiſſerai-je point aller Iſraël. Et Moyſe & Aaron dirent, le Dieu des Hebreux nous a rencontrez, permets maintenant que nous allions trois journées de chemin dans le deſert, & que nous ſacrifions à l'Eternel, nôtre Dieu, de peur que nous ne periſſions ou par la peſte ou par l'épée. Et le Roy leur dit, ô Moyſe & *A*aron, pourquoi détournez-vous le peuple de ſon travail, & il donna ordre à celui qui avoit l'intendance des ouvrages ordonnez aux Iſraëlites de les augmenter encore. Ainſi cet Officier leur retrancha la paille qu'il avoit accoutumé de leur fournir pour bruler les briques. De ſorte qu'aprés avoir travaillé durant tout le jour, il faloit qu'ils allaſſent la nuit en chercher ; ce qui redoubloit leur travail.

*L*es Iſraëlites accablez de cette maniere en porterent leurs plaintes au Roi qui ne fit que ſ'en moquer, & enfin regardant Moyſe & Aaron comme la cauſe de ce ſurcroit de miſere, ils ſ'en plaignirent à eux-mémes & les ſolliciterent à ſe deſiſter. De ſi malheureux commencemens ne pouvoient que décourager ces illuſtres envoyés de Dieu ; mais ils furent fortifiez & encouragez à pourſuivre leur commiſſion par les promeſſes que Dieu leur fit de delivrer les Iſraëlites de cette cruelle ſervitude, & de les introduire dans le païs dont il avoit promis la poſſeſſion à leurs Peres. Il commanda à Moyſe de retourner à Pharaon & de faire en ſa préſence les miracles, qu'il lui avoit montré; il y retourna donc avec Aaron ſon frere qui ayant jetté ſa verge par terre devant ce Prince elle fut auſſi tôt changée en ſerpent, mais il fit venir les Magiciens d'Egypte qui firent la même choſe par leurs enchantemens. & la verge d'Aaron les devora tous; Cependant le cœur de Pharaon demeura endurci, & il ne voulut point obeïr au commandement de Dieu ; Ce miracle dont il n'avoit reçu aucun mal étant demeuré ſans effet ſur ſon eſprit, Dieu employa des chatimens plus ſenſibles dont les Egyptiens furent affligez ſucceſſivement.

I. *L'*Eau du Nil fut changée en ſang: & ces peuples éprouverent que la ſoif eſt l'vn des plus grands maux ; cette eau n'avoit pas ſeulement la couleur du ſang, mais on ne pouvoit en boire ſans reſſentir de violentes douleurs ; & les Iſraëlites au contraire la trouvoient auſſi douce & auſſi bonne qu'à l'ordinaire, nonobſtant les enchantemens des Sages d'Egypte, le Roy perſeverant dans ſon endurciſſement, Dieu frapa ſon Royaume d'vne autre playe.

II. Vn nombre innombrable de grénouilles couvrirent la terre. Le Nil en fut auſſi-tôt rempli, & vne partie qui mouroit dans l'eau de ce fleuve l'infectoit de telle ſorte que l'on ne pouvoit en boire. Ces grenouilles entroient méme dans les maiſons, dans les pots & dans les plats, gâtoient toutes les viandes, ſautoient juſques dans les lits, & empoiſonnoient l'air par leur puanteur. Le Roy voyant ſon païs dans vne telle miſere appelle Moyſe, & Aaron, & leur dit, Priez l'Eternel qu'il retire les grenouilles de moi, & de mon peuple, & je laiſſerai aller le peuple, afin qu'ils ſacrifient à l'Eternel ; Mais ce Prince ne ſe vit pas plutôt delivré de ce fleau qu'il roidit ſon cœur, & refuſa de donner la liberté au peuple, c'eſt pourquoi Dieu le viſita d'vne autre playe.

III. Les Egyptiens ſe trouverent couverts d'vne telle quantité de poux qu'ils en étoient miſerablement mangez ſans pouvoir y aporter aucun remede. Les Magiciens ne pouvant faire le même par leurs enchantemens reconnurent devant Pharaon, Que c'etoit là le doigt de Dieu, mais ce Prince ſe roidit & ne les écouta point ; c'eſt pourquoi Dieu le viſita d'vne autre playe.

IV. Vne multitude d'inſectes couvrit tout le païs d'Egypte, mais Pharaon n'en fut pas plutôt delivré, par les prieres de Moyſe, qu'il retracta la promeſſe qu'il lui avoit faite de laiſſer aller le Peuple. Dieu le chatia de ce manquement de parole.

V. Il envoya la mortalité ſur les bêtes qui en fit perir vn grande nombre, pendant que le betail des Iſraëlites fut epargné, Pharaon s'obſtinant encore.

VI. Les Egyptiens hommes, & bêtes furent tous couverts d'vlceres. L'endurciſſement du Roy n'ayant pû encore être vaincu,

VII. Vne grêle mêlée de feu frapa tout ce qui etoit aux champs, tant hommes que betail, tout ce qui etoit en epi, ou en tuyau fût détruit, les arbres des champs en furent briſés, Il n'y eut que la terre de Goſcen qui fut épargnée ; Mais ce châtiment démeurant ſans effet.

VIII. Les Sauterelles brouterent tout ce que la grêle avoit laiſſé de reſte, Pharaö perſiſtant dans ſon obſtination.

IX. Des ténébres épaiſſes couvrirent toute l'Egypte pendant trois jours, excepté la terre de Goſçen ; Pharaon ayant fait venir Moyſe vouloit lui permettre d'aller au deſert avec tout le peuple d'Iſraël, à condition qu'ils laiſſeroient leurs brebis & leurs bœufs en Egpyte ; mais Moyſe ayant rejetté cette condition, Pharaon irrité lui commanda de ſe retirer, & de ne paroître plus devant lui ſous peine de mort. Moyſe obeït à cet ordre, aſſurant ce Prince, qu'effectivement il ne le verroit plus.

Tous ces chatimens n'ayant produit aucun effet ſur Pharaon, Dieu irrité de ſa reſiſtance réſolut de fraper encore les Egyptiens d'vne playe qui le contraindroit de laiſſer aller ſon peuple, Il commanda à Moyſe d'ordonner aux Iſraëlites d'emprunter des Egyptiens des vaiſſeaux d'or & d'argent ; & de leur declarer de ſa part que déſormais ce mois dans lequel ils etoient, ſavoir le mois de Niſan qui répond à nôtre mois de Mars, ſeroit le premier

mois de l'Année; & qu'ils euſſent à obſerver dans la ſuite l'ordonnance qu'il leur donnoit alors, ſavoir, qu'au dixieme jour de ce mois chaque famille prit, vn Agneau ou vn Chevreau mâle, d'vn an, & ſans tâche ; qu'ils le gardaſſent juſqu'au quatorzieme du même mois, & l'égorgeaſſent le ſoir de ce jour-là, qu'ils en priſſent du ſang, & le miſſent ſur les deux poteaux, & ſur le ſeuil de la porte des maiſons ou ils le mangeroient ; qu'ils le mangeaſſent cette nuit du 14 au 15, qu'ils le mangeaſſent rôti, avec des pains ſans levain & des herbes ameres ; qu'ils n'en gardaſſent point pour le lendemain mais qu'ils brulaſſent tout ce qui en demeureroit de reſte ; qu'ils le mangeaſſent comme des gens prets à faire voyage, ayant leurs reins ceints, leurs ſouliers aux pieds, & leur bâton à la main ; Qu'ils le mangeaſſent en hâte. Et l'Eternel donna à cette ceremonie le nom de Pâques, c'eſt à dire paſſage, parce qu'il devoit paſſer cette nuit-là par tout le pais d'Egypte, & mettre à mort tous les premiers nez des Egyptiens en épargnant les Iſraëlites, dont les portes ſeroient marquées du ſang de l'agneau.

Nous avons inſinué que cette ceremonie ne fut pas inſtituée pour cette année ſeulement, mais que Dieu ordonna que ce jour ſeroit ſolemnellement obſervé toutes les années, pendant que la Republique d'Iſraël ſubſiſteroit: il etoit defendu de faire aucune œuvre ſervile dans ce jour-là, excepté celles d'vne abſolüe neceſſité; le Peuple ne devoit point manger de pain levé pendant ſept jours ; c'eſt à dire depuis le ſoir du 14e. jour du mois, juſqu'au ſoir du 21e. du même mois.

Moyſe ayant declaré aux Iſraëlites ce commandement qu'il avoit reçu de Dieu, ils ſe pourvûrent d'Agneaux, & les mangerent la nuit du 15e. de ce mois, comme Dieu l'avoit ordonné. Environ à minuit l'Ange de Dieu paſſa, & fit mourir tous les premiers-nés des Egyptiens, depuis le premier-né de Pharaon, juſqu'au premier-né du dernier de ſes ſujets, & & le premier-né de toutes les bêtes.

Pharaon, & tous ſes ſerviteurs, & tous les Egyptiens, ſe leverent cette nuit dans vne grande conſternation, parce qu'il n'y avoit pas vne maiſon qui n'eut ſon mort. Ce Prince fit venir Moyſe & Aaron & leur fit dire, que tout le Peuple d'Iſrael eut à ſortir inceſſamment de ſes Etats, & les Egyptiens les preſſerent de ſortir.

Les Iſraëlites ayant chargé ſur leur dos leur pâte qui n'etoit pas encore levée, partirent de Rameſſés au nombre de 600,000 hommes ſans les femmes & les petits enfans, emportant avec eux tout ce qui leur apartenoit, & vne grande quantité de vaiſſeaux d'or & d'argent, & des habits qu'ils avoient emprunté des Egyptiens.

Ce fut l'an du monde 2513 : 1491. ans avant J. Chriſt. 430 ans aprés la vocation d'Abraham, 215 ans depuis la deſcente de Jacob & de ſes Enfans en Egypte, que cette heureuſe delivrance fut accordée aux Iſraëlites. Quand l'Ecriture Ste dit que les Iſraelites ont demeuré en Egypte 430 Ans, l'hiſtorien ſacré n'a pas deſſein de marquer le tems qui s'eſt écoulé depuis la deſcente de Jacob juſqu'à la ſortie de ſa poſterité, mais il renferme

ferme dans ce nombre tout le tems qui ſ'eſt ecoulé depuis la promeſſe faite à Abraham juſqu'à la ſortie d'Egypte & la loi donnée ſur le Sinaï, comme St. Paul l'explique au 3e des Galates, pendant lequel les Patriarches ont vecu comme étrangers tant au pais de Canaan qu'en Egypte. c'eſt ainſi que l'ont entendu les Septante Interpretes. Le petit nombre de generations qui ſe trouvent entre la deſcente de Jacob en Egypte & la ſortie de ſa poſterité demontrent à mon avis cette verité ; Jochabed mere de Moyſe étoit fille de Levi, Moyſe avoit, comme nous l'avons dit, quatre vingts ans quand il delivra les Iſraelites de la ſervitude. Seera fille ou tout au plus petite fille d' Ephraïm etoit vivante lors que Joſué fit le partage du pais de Canaan. Coré Dathan & Abiram les Chefs d'vne furieuſe ſedition excitée contre Moyſe dans le deſert, etoient petits fils de Levi & de Reuben. Tous ces exemples, ſi l'on conſidere que la durée de la vie de l'homme ne ſ'etendoit pas alors au delà de 140 ans, prouvent démonſtrativement qu'il eſt impoſſible qu'il ſe ſoit écoulé 430 ans depuis la deſcente de Jacob en Egypte juſqu'à la ſortie des Iſraëlites de ce pais-là; Il eſt même tout à fait probable, que ce periode n'a été que de 215 Ans. Ainſi nous devons entendre ces 430 ans dont parle l'Ecriture Ste. de tout le tems qui ſ'eſt écoulé depuis la promeſſe faite à Abraham juſqu'à la ſortie d'Egypte ; & en placer le commencement à la mort de Thare, car ce fut preciſement dans cette année-là que Dieu adreſſa ſa vocation à Abraham, & qu'il lui promit que toutes les Nations de la terre ſeroient benites en ſa ſemence comme nous l'avons remarqué dans la vie de ce Patriarche, or depuis ce tems-là juſqu'à la ſortie il ſ'eſt effectivement paſſé 430 ans, comme on le peut ſupputer par la table ſuivante.

Du depart d'Abraham de Haran juſqu'à la naiſſance d'Iſaac.	25
De la naiſſance d'Iſaac, à celle de Jacob	60
De la naiſſance de Jacob, à ſa deſcente en Egypte.	130
De la deſcente en Egypte, à la mort de Joſeph	71
De la mort de Joſeph à la naiſſance de Moyſe	64
De la naiſſance de Moyſe à la ſortie d'Egypte	80
le tout monte à	430

Et ſelon ce calcul il eſt evident que les Iſraelites n'ont ſejourné en Egypte que 215 ans.

L'on eſt ſurpris de voir que les Iſraëlites ſe ſoient ſi fort multipliez dans ſi peu de tems, que 70 perſonnes ayent produit 600"000 hommes, ſans les femmes & les enfans qui devoient faire pour le moins deux fois autant ; On regarde cela comme vn prodige, on a recours à la toute puiſſance de Dieu, on dit qu'il commença alors d'accomplir les promeſſes qu'il avoit faites aux Patriarches de multiplier leur ſemence comme le ſablon de la mer. & comme les étoiles du firmament, cette reflexion eſt pieuſe, mais elle ne ſatisfait pas entierement. La toute puiſſance de Dieu eſt vne choſe ſacrée, on ne doit point la produire operant des miracles lors qu'il ne ſ'agit que des choſes qui peuvent ſe faire ſelon les loix de la nature. Nous ne voyons rien de fort extraordinaire

dans cette multiplication des Iſraëlites; ſi l'on veut convenir de cette ſupoſition que le nombre des perſonnes qui deſcendirent en Egypte fut doublé 5 ans aprés, & qu'en ſuite leur nombre dobla tous les 15 ans.

Il paroit que les Enfans de Jacob ſe ſont mariez fort jeunes; Juda âgé de 42 ans etoit grand pere par Pharez qu'il avoit eu de Thamar ſa belle fille; Aſer étoit grand pere à l'âge de 40 ans; Benjamin avoit dix fils quoy qu'il n'eut pas encore 24 ans; il n'y a rien d'impoſſible dans tout cela, les hommes pouvoient être alors plus forts à 13 ou 14 ans qu'ils ne le ſont aujourd'huy à 19 ou 20, & comme ils regardoient comme vne des plus grandes benedictions d'avoir vne nombreuſe poſterité, ils ſe marioient dés qu'ils ſe ſentoient en état d'avoir des enfans. La polygamie même ne leur étoit pas encore defendüe; Et ſi ce que l'on a dit de la proprieté des eaux du Nil, qu'elles rendoient les femmes fécondes à ce point qu'elles accouchoient ſouvent de cinq enfans, quelquefois de ſept, ordinairement de deux. Si cela dis-je eſt vrai, il n'y aura plus de difficulté ſur leur multiplication en Egypte. Mais il n'eſt pas abſolument neceſſaire d'avoir recours ni à la polygamie des Iſraëlites, ni à la fécondité de leurs femmes cauſée par les eaux du Nil pour rendre raiſon de cette multiplication; Si l'on nous accorde la ſuppoſition que nous faiſons que dans cinq ans le nombre des 70 dobla, & qu'en ſuite leur nombre dobla tous les quinze ans on ne trouvera rien d'extraordinaire dans la narration de Moyſe. Voicy vne Table pour prouver cette propoſition.

Années depuis la deſcente des 70 en Egypte	Années dans leſquelles ils ont doublé.	Nombre des Iſraëlites.
5	5	140
20	15	280
35	15	560
50	15	1"120
65	15	2"240
80	15	4"480
95	15	8"960
110	15	17"920
125	15	35"840
140	15	71"680
155	15	143"360
170	15	286"720
185	15	573"440
200	15	1"146"880
215	15	2"293"760
	retranchez de ce nombre	600"000
	reſtera	1"693"760

que ſera, ſi l'on veut. le nombre des femmes, des enfans & des domeſtiques apartenant aux Iſraëlites.

Aprés

Aprés cela, ſi l'on veut encore avoir recours à la Polygamie des Iſraëlites & à la fecondité de leurs femmes qu'elles avoient en commun avec toutes celles qui habitoient dans ce lieu que le Nil arroſe, cela ne ſervira qu'à fortifier nôtre ſuppoſition que le Nombre des Iſraëlites doubloit tous les quinze ans, & même plutôt, & nous perſuadera, que les femmes, les filles, & les enfans pouvoient être en beaucoup plus grand nombre que nous ne les comptons.

On demande comment la baſſe Egypte pouvoit contenir toute cette multitude de peuple, outre ſes anciens habitans? & comment pouvoit elle fournir ſuffiſamment ce qui etoit neceſſaire pour leur entretien? Tous les Hiſtoriens, & les Voyageurs anciens & modernes qui ont parlé de l'Egypte, nous la repreſentent comme vn païs extraordinairement peuplé, juſques là que la ſeule ville de Thébes renfermoit 700,000 hommes capables de porter les armes, ſans les femmes & les enfans. L'on ſçait qu'encore aujourd'huy l'Egypte eſt de toutes les Provinces de l'Empire Ottaman la plus forte & la plus puiſſante; Elle à toujours abondé non ſeulement en blés, mais auſſi en toute ſorte de fruits, & en betail, & le Nil eſt vne des rivieres du monde les plus poiſſonneuſes: Ainſi ces deux difficultez ne doivent plus nous arreter.

Nous ne ſommes entrez dans l'examen de ces queſtions que pour faire ſentir le foible des reflexions de l'Incredule, qui pour ſe faire des partiſans ne manquent point de ſe prevaloir de tout ce qui paroit vn peu extraordinaire dans l'hiſtoire Ste. & de le repreſenter comme tout à fait impoſſibile ou contradictoire; que 70 hommes en produiſent dans 215 Ans 600,000 ſans les femmes & les enfans, cela frape l'eſprit de ceux qui ne veulent point ſe donner la peine d'examiner les choſes de prés, ou qui en ſont incapables, & ils tombent ordinairement dans les pieges qu'on leur tend; Nous n'avons pas eu d'autre vûe en entrant dans cette diſcuſſion que de guerir ou de prevenir, vn mal ſi funeſte, nous eſperons que le Lecteur raiſonnable nous ſuppor tera & pardonenar cette diſgreſſion. Nous allons reprendre nôtre hiſtoire.

Les Iſraëlites étant partis de Rameſés, vinrent en Succoth, emportants avec eux les os de Joſeph, ſelon l'ordre qu'il avoit donné à ſes freres, pour les enterrer dans le ſepulchre de ſes peres, de Succoth ils vinrent à Etham, au bout du Deſert. Au reſte Moyſe par l'ordre de Dieu, ne voulut pas conduire le peuple par le païs des Philiſtins, quoi-que ce chemin fut le plus court, depeur que s'il avoit à combattre, le peuple ne ſe repentit d'etre ſorti d'Egypte, & ne voulut y retourner. Or l'Eternel alloit devant eux en vne colonne de Nuée pour les conduire par le chemin pendant le jour; & la nuit en vne colonne de feu pour les éclairer afin qu'ils marchaſſent jour & nuit; quand cette colonne ſe levoit, ils décampoient, & quand elle ſ'arrêtoit, ils ſ'arrêtoient auſſi.

Dix-ſept jours aprés leur depart, ils vinrent par l'ordre de Dieu à Hiroth. Pharaon ayant apris que les Iſraëlites prenoient vn autre che-

min que celui qu'ils auroient dû prendre pour ſe rendre au lieu ou il leur avoit permis d'aller pour y ſacrifier fit atteler ſon char, & ſe mit à la tête de ſon armée pour les pourſuivre, & les exterminer s'il leur étoit poſſible ; il les atteignirent ſur les bords de la mer rouge ; Les Iſraëlites ayant vu l'armée de Pharaon, commencerent à murmurer contre Moyſe, lui reprochant de les avoir fait ſortir d'Egypte pour les faire perir dans le Deſert : Moyſe les encouragea & les aſſura de la protection de Dieu qui combattroit pour eux, & diſſiperoit leurs ennemis qui les pourſuivoient, en ſorte qu'ils ne les verroient jamais plus. Et Dieu commanda à Moyſe d'ordonner aux enfans de Iſraël de marcher ; de lever en haut ſa verge, d'étendre ſa main ſur la mer, qu'elle ſe fendroit & ouvriroit au peuple vn chemin nouveau, par lequel il paſſeroit à pied ſec ; l'Ange de l'Eternel, & la colonne de nuée qui etoient devant le camp des Iſraëlites ſe poſerent derriere, & ſe placerent entre le camp des Egyptiens & le camp des Iſraëlites, & la nuée étoit comme vne lumiere reſplendiſſante aux Iſraëlites, mais elle fut nüage & obſcurité aux Egyptiens, & de toute cette nuit-là, leur camp ne pût point ſ'aprocher des Iſraëlites. Moyſe ayant étendu ſa main ſur la mer, les eaux ſe ſeparerent à droite & à gauche, & l'Eternel fit ſouffler vn vent d'Eſt qui en ſécha le fonds, & les Iſraëlites entrerent au milieu de la mer, & la traverſerent à pied ſec ; Les Egyptiens les ayant voulu ſuivre Dieu commanda à Moyſe d'etendre ſa main ſur les eaux, à quoy ayant obeï la mer ſe reünit en vn inſtant, & enſevelit toute l'armée de Pharaon dans ſes eaux ſans qu'il en échapât vn ſeul. Qui pourroit comprendre quelle fut la joye des Iſraëlites de ſe voir ainſi ſauvez contre toute apparence, par le ſecours tout puiſſant de Dieu, & leur liberté aſſurée par la mort ſi ſurprenante de ceux qui pretendoient leur faire ſubir le joug d'vne nouvelle ſervitude, & dont ils voyoient le rivage jonché de leurs cadavres, qu'ils depouillerent de leurs armes. Ce fut pour eux vn motif de craindre l'Eternel, de ſe confier en lui & d'ajouter foi aux paroles de Moyſe, ſon ſerviteur, qui compoſa vn excellent cantique ſur cette miraculeuſe delivrance que nous liſons au 15e. de l'Exode.

Avant que d'aller plus loin, il eſt à propos de conſiderer ce miracle éclatant que Dieu opera pour la delivrance de ſon Peuple ; Il y a des perſonnes qui pretendent qu'il n'y a rien dans le paſſage des Iſraëlites par la mer rouge qui ſoit au deſſus des loix de la nature. Ils diſent donc que Moyſe qui connoiſſoit tres bien le païs, avoit pris le tems du flux & du reflux de la mer, & que lors que la mer ſe retira, il lui fut aiſé de la faire traverſer à pied ſec aux Iſraelites, & ne ſe font aucun ſcrupule de taxer Moyſe d'impoſture, quand ils ajoutent, que cet homme ruſé vanta comme vn miracle parmi cette multitude ignorante qu'il conduiſoit, ce qui n'etoit qu'vn effet de la nature. Ils apuyent cette opinion hardie, en remarquant, que les Egyptiens n'auroient jamais oſé ſuivre le Iſraëlites par ce chemin ſ'ils l'euſſent regardé comme vn miracle, de peur que Celui

lui qui l'operoit en faveur de ceux qu'ils pourſuivoient ne le fit par conſequent ſervir à leur propre ruine. Ils adjoutent que les vents avoient pû auſſi favoriſer par hazard l'entrepriſe de Moyſe, & augmenter conſiderablement le flux de la mer, comme l'autheur de cette hiſtoire l'inſinüe quand il dit, que l'Eternel fit retirer la mer par vn vent qui ſouffloit avec vehemence.

Pluſieurs ſavans ont entrepris cette matiere, & ont établi d'vne maniere claire & convaincante la verité de ce miracle ; En effet, ſi l'on ſupoſe que Moyſe a été ſincere dans la narration des circonſtances dont cet evenement fut accompagné (Et nous avons prouvé ſa ſincerité dans nôtre Diſſertation Preliminaire) Il eſt impoſſible d'accorder ces circonſtances avec la conjecture des incredules. Dieu dit à Moyſe, *Toi leve ta verge, étends ta main ſur la mer, & la fends & que les enfans d'Iſraël entrent au milieu de la mer à ſec.* Il paroit que cet ordre lui fut donné ſur le ſoir ; Moyſe obeït & l'Eternel fit venir vn vent d'orient qui ſouffla toute la nuit, & ſécha la mer, & les eaux furent fenduës, les Iſraëlites y entrerent, Et les eaux leur etoient comme vn mur à droite & à gauche. A t'on jamais vû que le flux ou le reflux de la mer ait ſeparé de cette maniere ſes eaux & les ait emmoncelées à droite & à gauche ?

Moyſe avoit auparavant prédit aux Iſraëlites que les Egyptiens alloient être détruits devant leurs yeux ; comment le ſavoit-il ? croyoit-il qu'il n'y eut pas vn homme ſenſé dans tout le camp des Egyptiens qui put prevaloir ſur l'eſprit du Roy & lui perſuader de bien profiter du tems de la marée, & de prendre garde de ne perdre aucun moment de peur que par le reflux ils ne fuſſent ſubmergez ſous les eaux ? je doute qu'vne telle penſée pût entrer dans l'eſprit de Moyſe, & qu'il n'y eut dans la cour de Pharaon des eſprits autant deliés & ſubtils que le ſien.

Les Egyptiens entrent dans la meme route que les Iſraëlites avoient ſuivi ; ils n'y ſont pas plutôt tous entrez que Dieu commande à Moyſe de fraper la mer de ſa verge & que les eaux reprendroient leur cours ordinaire ; Moyſe obeït, l'évenement repond à ſon attente ; ce chemin par lequel il avoit fait paſſer ſon peuple diſparoit, les eaux le couvrent à la même hauteur des autres lieux de cette mer, la fureur, & la rage de leurs ennemis en eſt éteinte, leurs cadavres couvrent la ſurface des eaux, & vont rendre complet le triomphe des Iſraëlites, pas vn ſeul n'échape pour annoncer à ſes compatriotes la nouvelle d'vn ſi grand déſaſtre. Egyptiens inſenſez ! aviez vous oublié que ce chemin ne pouvoit être ouvert que pendant 6 heures, qu'à peine vous en reſtoit-il trois pour le traverſer, comment ne vous aperçûtes vous point du reflux ? comment au moins ceux qui etoient à vôtre tête ou à vôtre queüe les plus prés des deux rivages, ne profiterent ils pas de leurs avantages ? par quel charme furent ils rendus immobiles ! vn quart d'heure leur ſuffiſoit pour ſe mettre en ſureté, & ils en auroient eu beaucoup plus ſi ce chemin eut été l'œuvre de la nature, & ſi vous ne vous etiez pas aperçus vous-mêmes que c'etoit le doigt de Dieu, & que l'Eternel combattoit pour les Iſraëlites, contre vous.

On

On ne peût conſiderer toutes les circonſtances de cet événement, ſans être convaincu de la foibleſſe des raiſons de ceux qui veulent ternir la gloire de Moyſe, & ſaper la Religion par ſes fondemens en niant la verité des Miracles ; & d'vn autre coté, ſans reconnoitre que la dextre de l'Eternel ſe manifeſta d'vne maniere éclatante dans cette delivrance qu'il accorda à ſon ancien peuple dans cette occaſion.

Les Iſraëlites ayant été delivrés des Egyptiens de la maniere que nous l'avons dit, ſe trouvant dans le deſert de Sur, vinrent à Mara aprés trois jours de marche ſans avoir trouvé de l'eau, & ils furent au deſeſpoir de n'en trouver point dans ce lieu qui ne fut amere ; ce qui les fit murmurer contre Moyſe, lui diſant, Que boirons-nous donc ? Moyſe dans cette extremité eut recours à Dieu, & il exauça ſes prieres, lui montrant vne ſorte de bois qui etant jetté dans l'eau la rendoit douce. De Mara ils vinrent à Elim, ou ils trouverent 12 ſources d'eau & 70 palmiers ils camperent prés de ces eaux ; Et de là ils vinrent au deſert de Sin, entre Elim & la montagne de Sinaï il y avoit alors vn mois qu'ils etoient ſortis d'Egypte.

Etant en ce lieu-là & les proviſions leur ayant manqué, ils murmurerent encore contre Moyſe, & Dieu leur envoya ce jour-même des cailles en abondance, & le l'endemain matin il fit pleuvoir de la manne, Moyſe leur dit que Dieu leur continueroit cette nourriture dans le deſert, qu'ils devoient en receuillir trois pintes par jour, pour chaque perſonne; qu'ils n'en devoient point garder pour le lendemain, parce qu'elle ſe corromproit, mais que le ſixieme jour ils devoient en ceuillir ſix pintes pour en avoir pour le jour du Sabbath. Les Iſraëlites firent ce que Moyſe leur commandoit, & il arrivoit que ceux qui en amaſſoient au deſſus de trois pintes n'en retiroient aucun avantage, car le lendemain elle etoit pleine de vers, excepté ſeulement le jour du Sabbath.

Si l'on fait attention aux qualitez que Moyſe attribue à cette Manne on conviendra que c'etoit vn vrai miracle que Dieu operoit en faveur des Iſraëlites, puis qu'elle n'avoit rien de commun avec la manne d'Arabie, & de quelques autres païs qui entre dans la compoſition des remedes; Celle-ci purge, & ne peut point ſervir d'aliment ; Elle ne tombe pas regulierement tous les matins de l'année ; Elle n'a point la même figure que celle qui tomba pour les Iſraëlites ; Elle ne ſe diſſoût point au ſoleil ; Elle ſe conſerve long tems ſans ſe corrompre; &c. ce ſont là des qualités bien differentes de celles qu'avoit la manne des Iſraëlites.

L'Autheur du livre de la Sapience ſe trompe auſſi ſur ce ſujet, quand il attribue à cette manne la qualité de ſ'accommoder au gout de chaque particulier qui en mangeoit, ſi cela eut été. Les Iſraelites ne ſ'en ſeroient jamais dégouté.

De Sin ils vinrent camper à Daphca ; de là à Rephidim prés de la montagne d'Horeb ; ou ne trouvant point d'eau ils murmurerent pour la quatrieme fois contre Moyſe, qui ſ'étant adreſſé à Dieu, il lui ordonna de

de prendre ſa verge, & d'en fraper vn rocher. Moyſe ayant obeï à cet ordre en preſence des Anciens d'Iſraël, il ſortit de ce Rocher vne ſource d'eau claire ſuffiſante pour abreuver toute cette multitude. Ce lieu fut appellé Maſſa, c'eſt à dire tentation, & Meriba c'eſt dire contention, parce que le peuple y avoit tenté Dieu. Ils furent attaquez dans ce lieu par les Amalekites, & Moyſe ayant diſpoſé toutes choſes pour la defenſe du peuple, il monta ſur la montagne, d'ou ayant obſervé que pendant qu'il avoit les mains elevées au Ciel les Iſraëlites avoient le deſſus, mais que lors que la laſſitude l'obligeoit à les laiſſer tomber, ils étoient repouſſés par leurs ennemis, Aaron & Hur prirent vne pierre, & il ſ'aſſit deſſus, & ils lui ſoutinrent les mains l'vn d'vn côté, l'autre de l'autre juſqu'au coucher du ſoleil, & Joſué défit Amalek & toute ſon armée la mettant au tranchant de l'épée.

Aprés avoir rendu graces à Dieu de cette victoire, Moyſe conduiſit les Iſraëlites dans le deſert de Sinaï, & les fit camper au devant de la montagne; Sur laquelle il monta lui-même, & Dieu lui ordonna de dire au peuple, que ſ'ils écouroient ſa voix, ſ'ils gardoient ſon Alliance, il les prendroit toujours ſous ſa protection, ils ſeroient ſon peuple, vn Royaume de Sacrificateurs, & vne Nation Sainte. Moyſe declara au peuple ce que l'Eternel lui avoit dit, & tout le peuple répondit nous ferons ce que l'Eternel a dit, & Moyſe raporta les paroles du peuple à l'Eternel: Qui lui dit, *Voici je viendrai à toi en vne épaiſſe nuée, afin que le peuple oye quand je parlerai avec toi, qu'auſſi il te croye à perpetuité.* Il lui dit auſſi d'ordonner au Peuple de ſe ſanctifier pendant deux jours, de laver leurs vetemens, & d'être prets au 3e. jour, auquel l'Eternel deſcendroit ſur la montagne de Sinaï en preſence de tout le peuple; Il lui ordonna de mettre des bornes tout à l'entour de la montagne, & que perſonne n'eut à les paſſer ſous peine de mort, juſqu'a-ce qu'on entendit, la trompette. Le troiſieme jour etant venu, on vit des éclairs & on entendit des tonnerres, & toute la montagne etoit couverte d'vne épaiſſe nuée, & tout le peuple qui etoit dans le camp trembloit de peur. Moyſe les ayant mené hors du camp, ils ſ'arrêterent au pié de la montagne qui étoit couverte de fumée parce que l'Eternel y etoit deſcendu en feu. Et il appella Moyſe au ſommet de la montagne, & lui ordonna de proteſter au peuple qu'ils priſſent garde de ne point rompre les bornes qui étoient autour de la montagne de peur qu'vne grande multitude ne perit; & aprés cela de remonter avec Aaron.

Moyſe ayant executé tous ces ordres; L'Eternel prononça lui-même le Decalogue, ou les dix Commandemens de la Loy morale, le peuple l'oyant; & ayant vû tout cet appareil terrible, il trembloit & ſe tenoit loin; & ils dirent à Moyſe, Toi, parle avec nous, & nous t'écouterons; & que Dieu ne parle plus avec nous que nous ne mourions.

Moyſe remonta ſur la montagne, & Dieu lui donna pluſieurs Loix tant ſur la Religion & le Culte, que ſur le Gouvernement civil, Moyſe

étant deſcendu de la montagne il declara ces loix au Peuple, il les ecrivit, & dreſſa vn autel au pied de la Montagne, & erigea douze monuments en memoire des douze Tribus ; Il fit offrir des ſacrifices, & ayant pris le livre de Loi il le lût devant tout le peuple, qui promit d'obſerver tout ce qu'il avoit ouï, Moyſe prit du ſang des victimes, & en fit aſperſion ſur le peuple. Apres quoy il remonta ſur la montagne avec Aaron, Nadab, & Abihu, & 70 Anciens des enfans d'Iſraël ; Sept jours aprés, Dieu appella Moyſe du milieu de la nuée, & il entra au dedans de la nuée, & fut ſur la montagne 40 jours & 40 nuits ; ce fut pendant ce tems-là que Dieu lui commanda de conſtruire la Tabernacle, lui montrant de quelle maniere il le devoit faire, & quels materiaux il devoit y employer.

Cependant le peuple voyant que Moyſe tardoit à deſcendre de la montagne, ſ'aſſembla tumultuairement au tour d'Aaron, & lui dit, fais nous des Dieux qui marchent devant nous : Car quant à Moyſe cet homme qui nous a conduit hors du païs d'Egypte, nous ne ſavons ce qui lui eſt avenu. Aaron vaincu par les ſollicitations du peuple, fit vn Veau d'or, ordonna vne fête, & le peuple lui rendit les honneurs divins, & ſe proſterna devant l'ouvrage de leurs mains. Dieu fit connoître à Moyſe le crime que le peuple commettoit, & lui en temoigna ſa grande indignation ; mais Moyſe l'ayant appaiſé par ſes prieres, il l'empecha de detruire cette Nation ingrate & rebelle ; Comme ce fidelle ſerviteur de Dieu deſcendoit de la montagne, il aperçût le veau, & les dances ; alors ſon courroux ſ'embraſa, & il jetta les Tables de la Loi qu'il portoit entre ſes mains, & les rompit au bas de la montagne. Puis il prit le veau qu'ils avoient fait, & le brula au feu, & le reduiſit en poudre, & jetta cette poudre dans l'eau, & la fit boire aux enfans d'Iſraël ; Il cenſura fortement Aaron de ſa lâcheté & de la complaiſance honteuſe qu'il avoit eu pour le peuple ; Et ſe tenant à la porte du camp, il cria, diſant, Que quiconque eſt à l'Eternel, qu'il vienne à moy ; & tous les enfans de Levi ſ'aſſemblerent auprés de lui, il leur commanda de prendre leurs épées d'aller par le camp, & de mettre à mort ſans aucune diſtinction tous ceux qu'ils rencontreroient ; ceſt à dire tous les ſeditieux, & leurs chefs. Les Levites firent comme Moyſe leur avoit commandé, & il y eut 3000 hommes qui furent mis à mort ce jour-là. Aprés cette execution, Moyſe repreſenta à tout le peuple l'horreur de leur crime, & leur promit de remonter ſur la montagne, & de faire tous ſes efforts pour obtenir leur grace. Il ſ'adreſſa à Dieu par d'ardentes prieres ; il fut exaucé & Dieu lui promit de conduire le peuple, de faire alliance avec eux, à condition qu'ils gardaſſent ſes commandemens ; qu'ils ne ſerviſſent point les Dieux des Cananéens ; qu'ils ne contractaſſent aucune alliance avec le peuple de ce païs-là, qu'ils n'adoraſſent aucun autre Dieu que lui ſeul, qu'ils obſervaſſent le Sabbath, la Pâque, & les autres fêtes ordonnées par la Loi ; Moyſe fut encore 40 jours ſur la montagne, ou il ecrivit les dix commandemens ſur les 2 Tables de pierre que Dieu lui avoit commandé d'aporter avec ſoi ; quand il deſcendit, ſa face

face etoit toute rayonnante de Lumiere, le peuple en étant effrayé, il fut obligé de la couvrir pour leur parler, il leur montra les loix & les commandemens qu'il avoit reçu de Dieu ; enſuite il fit conſtruire le Tabernacle, avec les ornemens, & les vaiſſeaux, & tout ce qui y etoit contenu ; il fit auſſi faire les vêtemens des Sacrificateurs, & tout ce qui étoit neceſſaire pour celebrer les loüanges de Dieu avec pompe & magnificence, & tout cela fut fait par les contributions volontaires du peuple. Avant que d'aller plus loin, nous donnerons ici vne Idée generale de la Religion, & du Gouvernement civil des Iſraëlites, je veux dire de leurs Loix ceremonielles qui regloient leur culte public, & de leurs loix politiques ou judiciaires, qui regloient le Gouvernement civil parmi eux.

Idée Generale des Loix céremonielles, & politiques de Juifs.

CES loix ceremonielles furent établies à ces deux fins, en partie afin que toutes choſes ſe fiſſent par ordre & avec bienſéance dans le culte public, & pour détourner les Iſraëlites de l'Idolatrie, Mais principalement pour être des Types & des Figures de l'état de l'Evangile, des Ombres des biens à venir, des Repréſentations viſibles du Meſſie, & des graces qu'il devoit procurer à l'Egliſe par ſa venüe. Ces coutumes & ces ceremonies étoient en grand nombre, l'on peut ranger ſous ces quatre claſſes toutes celles qui regardoient le culte public ; 1°. celles qui regardoient le culte même, 2°. les circonſtances du lieu ; 3°. les circonſtances du tems ; 4°. Les perſonnes qui devoient faire l'office.

1. Le Culte des Iſraëlites, outre leurs prieres conſiſtoit principalement en deux choſes, les Sacrifices, & les Sacremens. Les Sacrifices faiſoient la partie la plus conſtante & la plus ſolemnelle du culte public. Car il y avoit vn Sacrifice continuel, qui étoit de deux agneaux offerts en holocauſte regulierement tous le jours. l'vn le matin, l'autre le ſoir, avec vne meſure de fine farine, de l'huile & du Vin ; & ce Sacrifice ſe faiſoit aux depens du tréſor public. Les autres Sacrifices peuvent étre diſtingués en deux ſortes, Les Sacrifices d'expiations, & les Sacrifices, Euchariſtiques ou d'action de graces & ceux de proſperité. Les premiers etoient offerts pour l'expiation des pechez du peuple, pour appaiſer la colére de Dieu ; & ils produiſoient cet effet en vertu du grand Sacrifice que le Fils de Dieu devoit offrir dans l'accompliſſement des tems pour l'expiation des péchez du monde, & dont ces ſacrifices de la Loy etoient les ombres & les figures, Ces Sacrifices ſ'offroient ou pour l'expiation du peché en general, ou pour quelques offenſes particulieres, & il y en avoit de deux ſortes ; l'offrande pour le peché c'eſt à dire pour les fautes dans leſquelles on étoit tombé par erreur, par ignorance ou par ſurpriſe, & le ſacrifice pour le delict, c'eſt à dire pour les tranſgreſſions prémeditées,

Les Sacrifices Euchariſtiques & ceux de proſperité étoient des témoignages

de reconnoiſſance pour les bien faits qu'on recevoit de Dieu, & il y en avoit ſur toute de trois ſortes, les vns qui n'étoient composés que de choſes inanimées & des fruits de la terre, que l'on offroit en reconnoiſſance des biens que l'on recevoit tous les jours de Dieu, Les autres étoient composez de créatures vivantes, qu'on offroit ſoit par reconnoiſſance pour quelque benediction particuliere qu'on avoit reçû ou par franche volonté, par devotion, ſans aucune vüe d'intheret, & ſimplement pour marquer ſon Zele pour la maiſon de Dieu; ou pour accomplir vn vœu qu'on avoit fait, dans l'attente de quelque faveur ou de quelque delivrance; Les autres enfin étoient des Sacrifices mélez composez de Créatures vivantes & des fruits de la terre.

L'on peut reduire à ces differentes ſortes de ſacrifices tous les reglemens particuliers touchant les Souillures legales, les Purifications, les Prémices, les Premiers-nés, les Dîmes &c.

L'autre partie du culte public regardoit les Sacremens : ils en avoient deux, la Circonciſion & la Pâque ; La Circonciſion fut ordonnée à Abraham comme le Sceau de l'Alliance que Dieu traittoit avec lui & ſa poſterité, & c'eſt-pourquoy elle fut inſerée dans le corps des conſtitutions de Moyſe, On devoit circoncire tous les enfans mâles le huitieme jour aprés leur naiſſance. La Pâque etoit le 2d. Sacrement établi parmi les Juifs ; Elle fut inſtituée, comme nous l'avons dit, pour être vn memorial de la delivrance d'Egypte ; elle etoit celebrée avec des ceremonies, & vne pompe toutes extraordinaires, elle etoit vn excellent type de l'agneau de Dieu ſans tâche, & de nôtre delivrance ſpirituelle de l'eſclavage du péché & de l'enfer.

II. La 2. choſe que nous devons remarquer c'eſt le lieu ou ſe faiſoit le Service public ; Juſqu'à-ce que Salomon eut bâti le temple de Jeruſalem, on fit le ſervice divin dans le Tabernacle que Moyſe avoit fait conſtruire dans le deſert. Il n'y avoit point de difference entre ces deux édifices, quant au deſſein eſſentiel (quoi-qu'il y en eut dans la beauté & dans l'ouvrage) ſeulement le Tabernacle etoit vn Temple mouvant, & le Temple étoit vn Tabernacle ſtable. Il n'y avoit point d'autre lieu que ceux-là, ou il fût permis d'offrir des ſacrifices, & de faire le ſervice deſigné pour le Tabernacle ou le Temple, qui etoient vn Type de J. Chriſt nôtre vnique Mediateur par lequel ſeul les péchez des hommes peuvent être expiez; De ſorte que les Juifs ne pouvoient eriger d'autre Autel ni offrir des Sacrifices en d'autres lieux que ceux qui étoient ordonnez par la Loi ſans ſe rendre coupables d'vne Idolatrie typique quoi qu'ils euſſent offert ces ſacrifices au vrai Dieu, Car ils auroient paru reconnoitre par là pluſieurs médiateurs, de l'vnité duquel, l'vnité du lieu ou on faiſoit le Service divin, & l'vnité de l'Autel, leur étoit vn temoignage aſſuré.

Le Tabernacle & enſuite le Temple etoit composé de trois parties, Le Saint des Saints, ou lieu Tres Saint, le Sanctuaire. & le Parvis du peuple, ou la court exterieure. Dans le premier de ces lieux ſavoir dans le Saint des Saints, il n'y avoit que le Souverain Sacrificateur qui pût y entrer,

entrer, & cela vne fois l'an ; c'est dans ce lieu qu'on tenoit l'encensoir d'or, l'vrne d'or, ou etoit la manne, la verge d'Aaron qui avoit fleuri, & l'Arche de l'Alliance, dans laquelle étoient les deux Tables de la Loi, & au dessus le Propitiatoire qui lui servoit de couverture, il étoit de la même longueur & largeur que l'Arche, tout de pur or, sans bois de tous côtés, & il entroit sur l'Arche, & l'emboitoit dans le couronnement qui montoit au dessus des bords de l'Arche ; & même le couronnement debordoit encore par dessus le Propitiatoire, quand le Propitiatoire étoit emboité dedans. Sur le Propitiatoire étoient les deux Cherubins : La tradition commune des Juifs, embrassée presque par tous les Chrêtiens, c'est qu'ils avoient la figure d'vne jeune enfant.

Le Sanctuaire, étoit le lieu où les Sacrificateurs entroient tous les jours, pour y exercer les fonctions de leur Ministere, on y voyoit le Chandelier d'or, ayant sept branches, la Table sur laquelle on mettoit les pains de proposition pour les Sacrificateurs ; & l'Autel des parfums.

Le Porche, ou le parvis, ou la Court exterieure étoit le lieu où le peuple d'Israel s'assembloit pour presenter à Dieu leurs prieres, & leurs sacrifices ; aucune personne souillée, ni aucun incirconcis n'y étoit admis ; l'on y avoit l'Autel des holocaustes qui étoit d'airain, sur lequel on conservoit continuellement le feu sacré, par lequel on devoit consumer les sacrifices ; les lavoirs & les cuveaux des lavemens exposés à l'air, & non couverts ; ils étoient aussi d'airain, & les Sacrificateurs s'y lavoient les mains & les pieds quand ils entroient dans le Sanctuaire.

On ajouta au Temple aprés plusieurs siecles vne quatrieme court, qu'on appelloit le Parvis des Gentils, dans lequel ceux qui étoient souillez, & les Proselytes incirconcis pouvoient entrer ; c'est dans ce lieu qu'on tenoit le Corban ou le Tresor du Temple. On peut reduire sous ces Loix sur le lieu ou l'on devoit faire le Service public, celles qui regardoient, les Vaisseaux sacrez ; & les Vtenciles du Tabernacle & du Temple ; comme les Chandeliers, les Mouchêtes, les Coupes, les Plats, & d'autres semblables.

III. A l'égard des tems destinez au service public, on le peut distinguer en quatre. Il y avoit le service ordinaire de tous les jours qui se faisoit le soir & le matin ; Celui de toutes les semaines qui se celebroit le jour du Sabbath, ils étoient obligez de l'observer avec vne grande exactitude, de s'abstenir de toute œuvre servile, & de s'appliquer aux devoirs de la Religion & du culte divin ; Celuy de tous les mois, ou des nouvelles lunes qui se celebroit avec beaucoup plus de pompe, que celui du Sabbath ordinaire, on y sacrifioit deux bouveaux mâles, vn mouton, sept agneaux d'vn an offerts en holocauste avec leurs gâteaux & leurs aspersions de vin selon la proportion ordonnée. Et durant les sacrifices les sons de trompettes, les cantiques & les prieres étoient en beaucoup plus grand nombre, & ainsi le service étoit beaucoup plus long. Et même outre ces victimes on offroit vn bouc pour le peché. Enfin ils avoient leurs solemnitez Annuelles, qui étoient

ou

ou ordinaires ou extraordinaires ; Les ordinaires étoient celles qui revenoient toutes les Années, comme la Pâque qui ſe celebroit le quatorzieme jour du premier mois, comme nous l'avons dit, & cette fête duroit ſept jours ; la Pentecôte, ou la fête des ſemaines étoit la 2e. on l'apelloit ainſi parce qu'on comptoit exactement ſept ſemaines entre la Pâque & la Pentecôte, qui commençoit le cinquantieme jour, l'on prétend qu'elle ne duroit qu'vn ſeul jour ; Elle étoit etablie en partie en mémoire de la publication de la Loy ſur le Sinaï, cinquante jours aprés la premiere Pâque en Egypte; & en partie pour rendre à Dieu leurs actions de graces des biens de la terre dont ils avoient fait la recolte, c'eſt pourquoy ils lui offroient les prémices des pâtes, comme à Pâque on avoit offert les premices des grains, châcun donc étoit obligé d'aporter de chez ſoi deux pains levez pour en faire offrande à Dieu, non deux pains ſans levain, mais levez ; parce que c'étoient les premices & les offrandes du pain dont ils devoient vivre à leur ordinaire. La Fête des Tabernacles étoit la 3e. fête ſolemnelle, les Juifs la celebroient en mémoire de ce que leurs Peres avoient habité dans le deſert ſous des Tabernacles : La ceremonie dont toute la fête avoit tiré ſon nom, duroit ſept jours complets, ſavoir depuis le 15e. de Tiſri ou de Septembre juſq u'au 22e. inclusivement, ils quittoient leurs maiſons, & bâtiſſoient des Tentes de verdure & de branches d'arbres & y habitoient jour & nuit, y mangeant & dormant pendant ces 7 jours : On exemptoit les enfans au deſſus de neuf ans & les malades.

Leurs Tentes ſe faiſoient principalement de rameaux de myrthe, d'olivier, de palme, d'arbres huileux, mais generalement de tous bois branchus : Ils faiſoient les Tabernacles dans les ruës, ſur les toits de leurs maiſons, dans leurs courts, dans les places de la ville, & même dans le parvis du Temple.

Le mois de Tiſri ou de Septembre étoit abondant en ſolemnitez ; Car outre la fête des Tabernacles, on y celebroit la fête des Trompettes, le premier jour de ce mois, cette ſolemnité conſiſtoit en ce que dans les lieux ou habitoit le peuple d'Iſraël on ſonnoit de la trompette dans toutes leurs Synagogues, auſſi-bien qu'en Jeruſalem. Avec cette difference que dans le païs on ne ſonnoit qu'avec vn cor de belier comme au Jubilé ; Mais dans le Sanctuaire on y ſonnoit auſſi de la trompette jointe avec le cor, & cela depuis le matin juſqu'au ſoir. On chantoit dans le Sanctuaire Le *Pſ.* LXXXI, *Chantez gayement*, & dans les Synagogues on faiſoit diverſes lectures propres au jour, Les Juifs diſent que cela ſe faiſoit en memoire de la delivrance d'Iſaac, lors qu'Abraham étoit ſur le point de le ſacrifier. Mais il eſt plus vraiſemblable que cette ceremonie étoit établie 1°. pour avertir tout le peuple, que c'étoit le 1er. jour de l'an civil, & 2°. c'étoit vn emblême de la predication des Apôtres qui annoncerent l'Evangile par tout le monde.

Le dixieme du même mois, étoit vn jour extraordinairement ſolemnel c'etoit vn jour de jeune pour tout Iſraël, c'étoit le jour des Propitiations ; Comme St. Paul fait vne alluſion preſque perpetuelle aux ceremonies de ce jour là, en parlant du Sacrifice de J. Chriſt dans ſon Epitre aux Hebreux,

&

& ailleurs, le Lecteur ne ſera pas fâché d'en voir ici la deſcription, extraite de l'Hiſtoire des dogmes & des cultes de l'Egliſe par Monſieur Jurieu.

Deſcription des Ceremonies vſitées le jour des Propitiations.

" La tradition des Juifs dit, que la premiere occaſion de l'inſtitution " de ce jour fut le peché du Veau d'or, que Moyſe avoit été trois fois " 40 jours ſur la Montagne, & qu'en renouvellant la Loi, il avoit éta- " bli le Jeûne & cette expiation ſolennelle par l'ordre de Dieu. Les " ceremonies de ce grand jour ſont décrites bien amplement dans le " Ch. XVI. du Levit : Voici comme la tradition des Juifs nous a- " prend que cette ſolennité ſe paſſoit.

" 1. Sept jours devant le jour de la propitiation on mettoit le Souve- " rain Sacrificateur en ſequeſtre dans vne chambre particuliere du Temple " de peur qu'il ne fut pollué par ſa femme. 2. Durant ces 7 jours il " faloit que le Souverain Sacrificateur fit lui-même le ſervice journalier ; " il faiſoit l'aſperſion du ſang, il offroit l'encens, il accommodoit les lam- " pes. 3. On lui donnoit vn Subſtitut pour faire le ſervice s'il tomboit " en pollution. 4. Le 3e. jour On faiſoit ſur lui l'aſperſion des cen- " dres de la Vache rouge par précaution, de peur que par hazard il ne " fut ſouillé par vn mort. 5. On lui donnoit quelques anciens Mem- " bres du Sanhedrin qui liſoient devant lui l'ordre & les ceremonies du " ſervice, pour lui en rapeller la memoire. 6. La veille du grand jour " au matin on le menoit à la porte du Temple, c'eſt à dire à la porte " des Parvis, & on lui faiſoit voir les bouveaux, les agneaux & les boucs " du Sacrifice, pour d'autant plus lui rafraichir la memoire de l'action. " 7. Enſuite les Anciens du Sanhedrin le mettoient entre les mains " des Prêtres les plus anciens qui le menoient dans la chambre ou l'on " compoſoit le parfum, afin qu'il apprit à manier l'encens ; & là ils " l'ajuroient, en diſant, *nous ſommes Meſſagers du grand Sanhedrin, & nous* " *t'ajurons par celui qui a fait habiter ſon Nom ici, que tu ne changes rien de ce* " *qui t'a été dit.* 8. Le ſoir de la veille étant venu, on ne lui permet- " toit de manger que fort ſobrement, & la nuit ſe paſſoit dans la lecture " & dans l'explication de la Loy.

" 9. Le jour étant venu qui étoit vn grand jour de Jeûne & de Sab- " bat le Souverain Sacrificateur ſe preparoit pour l'ouvrage. Il ſe la- " voit, il prenoit ſes riches habits appellez habits d'or, & il fai- " ſoit l'offrande du Sacrifice continuel. Il offroit l'encens, il pre- " paroit les lampes, il offroit le bouveau & le mouton des ſacri- " fices ordinaires dans les nouvelles Lunes, mais point de bouc pour " le peché, car on le reſervoit pour être la principale victime du jour.

" 10. Cela étant fait on commençoit les ceremonies particulieres " au jour. Le Souverain Sacrificateur quittoit ſes Habits Ponti- " ficaux, ſe lavoit pour la ſeconde fois, & prenoit les habits blancs " ſimples de lin net, propres pour vn jour d'humiliation, c'étoit vn em- " blême de la pureté de J. C. nôtre victime. 11. Pour commencer le

ſervice

« ſervice du jour, il alloit trouver ſon propre bouveau, qui devoit « être offert premierement pour lui, & pour ſa maiſon, & qui etoit lié « entre le Temple & l'Autel : Il lui mettoit les mains ſur la tête, & fai- « ſoit vne humble confeſſion de ſes pechez. Cela étant fait il laiſſoit là « ſon bouveau, & alloit jetter le ſort ſur les deux boucs deſtinez à la Con- « gregation, dont vn devoit être pour l'Eternel, c'eſt-à-dire pour l'Au- « tel, & l'autre pour Hazazel, c'eſt à dire pour être envoyé au deſert « Le ſort ſe jettoit avec deux pieces d'or ſur leſquelles etoit écrit, *pour* « *l'Eternel, pour Hazazel.* Ces deux boucs ſe poſoient à la droite & à la « gauche du Souverain Sacrificateur. On jettoit les deux pieces d'or dans vn « vaiſſeau, le Souverain Sacrificateur y mettoit les deux mains, prenant vne « piece d'or d'vne main, & l'autre de l'autre main, & les boucs avoient « le ſort qui etoit échû dans la main ſous laquelle ils étoient, le Subſti- « tut étant à la droite, & le plus ancien des Prêtres à la gauche. C'étoit « vn bon augure quand le ſort du bouc Hazazel tomboit en la main « droite. 13. On lioit vn fil, ou plutôt vn ruban d'écarlate entre les « cornes du bouc Hazazel. Les Juifs diſent vne choſe aſſés extraordinaire « ſur ce ruban, qu'ils appelloient la langue d'écarlate ; C'eſt que durant « le ſervice il devenoit blanc, & ils authoriſent cette tradition du paſſage « d'Eſaïe I. 18. *quand vos pechez ſeroient rouges comme l'écarlate, ils ſeront* « *blanchis comme la neige* &c. Ce qui rend cela vrai ſemblable, c'eſt la ſin- « cerité avec laquelle ils confeſſent que les derniers 40 ans de la durée du « Temple, ce ruban ne changeoit plus de couleur, c'eſt préciſement de- « puis la mort de J. Chriſt. 14. Le Pontife ayant ainſi préparé les boucs « juſques-à-ce que leur tems vint, il retournoit à ſon propre bouveau, & « lui mettant vne ſeconde fois la main ſur la tête, il faiſoit la même con- « feſſion, y ajoutant vne confeſſion pour tous les fils d'Aaron ; puis il « tuoit le bouveau, en donnoit le ſang à quelqu'vn qui le remuoit inceſ- « ſamment, afin qu'il ne ſe congelât pas. Cependant il prenoit vn encen- « ſoir d'or, y mettoit du feu, prenoit vn plat d'encens, l'encenſoir dans « la main droite, l'encens dans la gauche, il s'en alloit, & entroit pour la « premiere fois dans le lieu Tres Saint. Il poſoit ſon encenſoir à bas de- « vant l'Arche, & alors ſortant dans le lieu Saint, il adreſſoit vne pri- « ere à Dieu pour la proſperité du Peuple. 15. Alors il ſortoit du « lieu Saint, & reprenoit le ſang du bouveau qu'on avoit toujours « remué, rentroit pour la ſeconde fois dans le lieu Trés Saint, faiſant « huit aſperſions, vne au haut & ſept vers le Propitiatoire du coté des « barres de l'Arche. Enſuite il ſortoit laiſſant le reſte du ſang dans le « Sanctuaire dans vn baſſin, & retournoit au Parvis des Sacrifica- « teurs.

« Là il tuoit le bouc ſur lequel le ſort étoit tombé *pour l'Eternel* ; « Il prenoit ſon ſang, le portoit, & rentroit pour la troiſieme fois dans « le lieu Trés Saint : (car s'il eſt dit qu'il y entroit vne fois l'an, cela « ſe

« ſe doit entendre d'vn ſeul jour de l'année ; mais il y entroit quatre « fois dans le même jour.) En ſortant il marchoit en reculant, & ne « tournoit jamais le dos à l'Arche & au Propiatoire. De ce ſang du « bouc il en faiſoit aſperſion prés de l'Arche, comme il avoit fait de « celui de ſon bouveau, & paſſoit du lieu Tres-Saint dans le lieu Saint : « Et faiſoit aſperſion ſur le voile de ſeparation par ſept fois du ſang du « bouveau qu'il avoit laiſſé premierement, puis du ſang du bouc. Etant « entré dans le lieu Saint, il mêloit les deux ſangs enſemble, & en faiſoit « aſperſion ſur l'Autel d'or, en tournant tout à l'entour il en frottoit « les quatre cornes, & faiſoit ſept aſperſions, ſur le fond de l'Autel, « dont lui-méme ôtoit les cendres en les pouſſant ſur les côtez. (Le « Sacrificateur faiſoit cela tout ſeul, perſonne ne l'aſſiſtoit, & n'oſoit « entrer dans le Temple avec lui : Quoi que d'ailleurs le lieu Saint fut « acceſſible aux autres Sacrificateurs)

« 17. Cela étant fait il ſortoit, & alloit trouver le bouc Hazazel « & mettoit ſes mains ſur ſa tête, confeſſoit les pechez du peuple, & « prioit Dieu qu'il voulut faire expiation de ces pechez en ce jour, « ſelon qu'il étoit écrit dans la Loi de Moyſe. *Car en ce jour il fera* « *expiation pour vous, afin de vous nétoyer de tous vos pechez, & que vous ſoyez* « *nets devant l'Eternel Jehova.* A ce mot de Jehova tout le peuple ſe pro- « ſternoit, en diſant, *beni ſoit le nom de ce glorieux Royaume à jamais.* « Aprés cela on commettoit vn Sacrificateur pour mener ce bouc dans « le deſert ; Les Juifs diſent, que ce n'étoit pas le bouc qui s'appel- « loit Hazazel, mais que c'étoit le nom d'vne montagne haute & eſcar- « pée, ſur laquelle on menoit ce bouc, de là on le precipitoit, & il « ſe briſoit en piéces. Il y avoit depuis Jeruſalem juſqu'à cette mon- « tagne ſituée à 12 milles de Jeruſalem dix Hôtelleries à vn mille « l'vne de l'autre. Deux hommes accompagnoient le conducteur du « bouc juſques à la prochaine beuvette, & le laiſſoient entre les mains « de deux autres hommes qui s'y trouvoient, & qui le conduiſoient « juſques à la prochaine beuvette, ou il trouvoit derechef deux hom- « mes qui le conduiſoient à la ſuivante, & ainſi des autres : parce que « ce jour étoit Sabbat, & il n'étoit permis que de faire le chemin « d'vn Sabbat qui étoit vn mille, excepté le conducteur du bouc, qui « avoit diſpenſe pour aller de l'Autel juſqu'à la montagne. A chaque « beuvette on lui demandoit s'il vouloit boire ou manger. De la « derniere beuvette à la Roche il y avoit deux milles. On n'accom- « pagnoit pas le conducteur juſques là, mais on demeuroit à quelque « diſtance, pour voir ce qu'il feroit du bouc.

« 18. Quand le conducteur étoit arrivé à la Roche il prenoit le ru- « ban d'écarlate qui lioit les cornes du bouc, & le rompoit en deux. « Il en lioit la moitié ſur le Rocher, & l'autre il la rattachoit à la « corne du bouc. La tradition des Juifs eſt conſtante & uniforme, « que le ruban d'écarlatte devenoit blanc, comme nous l'avons dit; « Mais les vns diſent que l'écarlatte blanchiſſoit dans le Parvis même,

" & qu'on attendoit à l'envoyer que le fil fut devenu blanc, d'autres " diſent qu'il y avoit vn ruban d'écarlatte à la porte du Temple, & que " ce ruban devenoit blanc, tout auſſi-tôt que le bouc étoit arrivé au " déſert. D'autres enfin racontent la choſe d'vne autre maniere ; Tous " s'accordent ſur le fait, on ne diſpute que ſur les circonſtances. Quoi " qu'il en ſoit,

" Pendant qu'on menoit le bouc Hazazel, le Souverain Sacrificateur " achevoit le ſervice. On écorchoit le bouveau, & le bouc en offrande, pour le peché, on en bruloit les graiſſes ſur l'Autel, on portoit les peaux, les entrailles, la chair, hors de la ville, & on les bruloit dans vn lieu deſtiné à cela. Dans le tems que le bouc étoit arrivé au deſert, dequoy on étoit averti, ou par le ſon du cornet, ou par des hommes qui etoient poſtez ſur le chemin du deſert de diſtance en diſtance, & qui ſe donnoient vn ſignal avec des linges dans leurs mains de deſſus de hautes colonnes, le Souverain Sacrificateur entroit dans le Parvis des hommes, & liſoit la Loi, entr'autres le VIe. ch: du Levit: ou il eſt parlé des Propitiations. A ces lectures il ajoutoit 8 prieres differentes, cependant celui qui avoit precipité le bouc retournoit à la prochaine beuvette, & y demeuroit juſqu'à la nuit.

" 20. Cela étant fait le Souverain Sacrificateur ſur le ſoir, c'eſt-à-dire environ à trois heures aprés midi, quittoit les habits blancs, revêtoit les habits Pontificaux les plus magnifiques ; ſe lavoit derechef auparavant, & retournoit aux Sacrifices ordinaires, c'étoit vn mouton pour lui, vn pour le Peuple, & ſept agneaux en holocauſte, outre le Sacrifice continuel du ſoir, qui ne s'interrompoit jamais.

" 21. Aprés cela il ſe lavoit pour la quatrieme fois tout le corps, & reprenoit les habits blancs; pour la quatrieme fois il entroit dans le Saint des Saints, pour en rapporter l'encenſoir, & le plat à l'encens qu'il y avoit laiſſé.

" 22. Puis il lavoit ſes mains & ſes pieds, ſe baignoit vne cinquieme fois reprenoit les habits d'or, & entroit dans le lieu Saint pour y faire le parfum, & accommoder les lampes. Cela étant achevé il lavoit ſes mains, & ſes pieds, quittoit ſes habits Sacerdotaux, s'en retournoit dans ſa maiſon avec ſes habits ordinaires, accompagné de tout le peuple. Et ainſi ſe concluoit cette grande journée, obſervée avec vn jeune ſi exact, que ſi quelqu'vn le violoit en mangeant avant le ſoleil couché, il étoit ſujet à la peine du retranchement. Il paroit evidemment par l'Hiſtoire de cette journée, que Dieu regarde le peché comme vne grande ſouillure ; car celui qui avoit conduit le bouc ne pouvoit r'entrer dans le camp qu'aprés s'être lavé, & celui qui avoit brulé le bouveau & l'autre bouc pareillement : Pour le Sacrificateur, il ſe lavoit juſques à ſix ou ſept fois, comme ſi toutes les victimes euſſent été pleines d'impuretez. Car le Sacrificateur ſe lavoit tout auſſi ſouvent qu'il changeoit d'habits. Et même les habits avec leſquels il avoit officié, ne pouvoient ſervir vne ſeconde fois, ni être em-

" ployez

« ployez à vn autre vsage, comme étant pollucz, tout cela marquoit vne « grande souillure.

« D'autre part le peuple pour marque d'humiliation s'abstenoit de cinq « choses. 1. De manger & de boire, 2. de se laver, 3. de s'oin- « dre. 4. de souliers. 5. de coucher avec leurs femmes. Il n'y a- « voit que les malades & les enfans au dessous de neuf ans qui fussent « exemptez de ces mortifications.

Voilà la description que Monsieur Jurieu nous donne des ceremonies pratiquées dans le grand jour des propitiations, sur lesquelles on peut se former vne idée du culte Levitique. Il faut remarquer que tous les mâles des enfans d'Israël obligez de comparoitre devant l'Eternel dans les trois grandes fêtes de la Pâque de la Pentecôte, & des Tabernacles, ne l'etoient pas dans le jour des propitiations, ni dans les autres jours solemnels de moindre importance, & cette coutume s'observa encore pendant plusieurs siecles lors que le Temple fut bâti à Jerusalem.

Outre ces solennitez ordinaires qui revenoient toutes les Années, il y en avoit encore d'extraordinaires qui revenoient aprés vn certain periode d'*Années*, comme l'Année de relache qui revenoit tous les sept ans; la septieme Année étoit l'année de relache; & le Jubilé qui revenoit tous les 50 Ans, on comptoit 7 fois 7 ans, & l'Année suivante étoit l'Année du Jubilé. Dans cette Année-là la terre demeuroit sans culture & sans moissons; les dettes étoient relachées aux debiteurs; les biens qui avoient été vendus ou engagez revenoient à leurs premiers proprietaires; & les serviteurs étoient mis dans vne pleine liberté.

Dans l'Année de relâche, la terre demeuroit aussi sans culture & sans moissons, les debtes devoient étre relachées aux debiteurs, & les Serviteurs mis en liberté, s'ils le vouloient, car si vn serviteur ne vouloit pas sortir on lui perçoit l'oreille droite au poteau de la porte. Les Juifs disent, que si ce serviteur étoit de la race des Sacrificateurs on ne lui perçoit pas l'oreille, parce qu'on lui auroit imprimé vne tâche, qui l'auroit rendu incapable de retourner à sa premiere dignité, parce que le Sacrificateur devoit étre entier dans tous ses membres. Ils remarquent de plus, que ce relâche ne se faisoit pas seulement l'année du relâche; mais au bout de sept ans à compter depuis l'achat de l'esclave, en sorte qu'il faloit qu'il finit son tems, & même s'il avoit été malade pendant ces sept ans & qu'il n'eut pas pû vaquer au service de son maitre, il étoit obligé de recompenser le tems perdu, de sorte qu'il tiroit peu d'avantage de l'Année de relâche; Mais il n'en étoit pas ainsi dans l'Année du Jubilé; Il faloit que l'esclave fut mis en pleine liberté quand même il n'auroit servi qu'vn an, ou qu'il auroit été malade pendant tout le tems qu'il avoit demeuré chez son Maitre; C'est ainsi que les Juifs s'etudioient à annuller la Loy de Dieu par leur traditions; ils ne manquoient pas de subtilitez pour éluder le commandement de remettre les dettes aux debiteurs, leur avarice leur avoit fait imaginer mille exceptions pour détourner le

veritable ſens de la Loy. *Au* reſte l'Année de relâche, & l'année du Jubilé ſe publioient avec beaucoup de pompe dans tout le païs le même jour des propitiations au ſon du cornet.

IV. La derniere choſe que nous devons conſiderer ſur les loix cérémonielles, regarde les perſonnes qui étoient conſacrées pour vaquer au ſervice divin: Il y avoit donc 1. Le Souverain Sacrificateur, qui avoit ſes Offices, ſes Reglemens particuliers, comme auſſi ſes Habits & ſa Conſecration. 2. Les Sacrificateurs ordinaires, dont l'office étoit d'inſtruire le peuple, de prier, d'offrir des ſacrifices, de bénir la Congregation, & de juger des cas de la lépre, & d'autres ſemblables. 3. Les Levites qui devoient aſſiſter les Sacrificateurs quand ils preparoient les ſacrifices, porter le Tabernacle quand il ſubſiſtoit, arranger & nétoyer les Vaiſſeaux & les Vtenciles, faire la garde des Courts & des Chambres du Temple, veiller toutes les ſemaines par tour, chanter & celebrer les loüanges de Dieu par des hymnes, & avec des inſtrumens de Muſique, & ſe joindre aux Sacrificateurs pour juger & déterminer les Cauſes cérémonielles. Il y avoit pluſieurs ordres de Sacrificateurs parmi les Iſraëlites, & quoi qu'ils fuſſent des Types de Chriſt, cependant c'étoit le Souverain Sacrificateur, qui le repreſentoit d'vne maniere plus excellente, & cela à pluſieurs égards particuliers: Comme dans l'Vnité, & la Singularité de ſon Office: dans les Qualités requiſes en ſa perſonne, qui devoit étre à tous égards parfaite & ſans defaut; (au moins quant à l'exterieur) dans les Ceremonies de ſa Conſecration, & dans le privilege particulier qu'il avoit, à l'excluſion des autres Sacrificateurs d'entrer vne fois l'An dans le Saint des Saints, ſavoir le grand jour des Propitiations, comme nous l'avons vû ci-deſſus. Tout cela ſe raportoit évidemment à Jeſus Chriſt, nôtre vnique Médiateur entre Dieu & les hommes, qui par le Sacrifice de ſoi-même, & par le Voile ſavoir par ſa propre chair eſt entré non point dans des *Lieux* Saints faits de main, mais dans le Ciel-même, pour comparoitre maintenant pour nous devant la face de Dieu.

Outre ces Loix cérémonielles dont nous venons de parler, les Iſraëlites avoient encore pluſieurs autres préceptes particuliers pluſieurs rites ceremoniels touchant les viandes, & le breuvage, & d'autres choſes qui avoient du raport à la vie humaine; Telles étoient la difference entre les bêtes nettes, & les impures; *Les* differentes ſortes de Pollutions & de Souillures, qui de leur nature n'étoient pas des péchez, mais ſeulement des Souillures légales; & pluſieurs autres pratiques, qu'on ne peut conſiderer que comme des cérémonies & des Types, & ſur leſquelles nous n'inſiſterons point.

Il y avoit vne autre ſorte de *Loix* que Moyſe reçût auſſi de Dieu & qu'on appelle les *Loix* Politiques ou *Judiciaires*, parce qu'elles regloient le Gouvernement civil du Peuple d'Iſraël, nous ne ferons que les indiquer en paſſant.

Ces Loix municipales, étoient vne eſpéce de ſupplement à la ſeconde Table

Table du Decalogue, comme les Loix ceremonielles l'étoient à la premiere. On peut reduire ces *Loix* politiques ſous ces quatre chefs : 1. Celles qui conſideroient l'homme dans ſon domeſtique & qui preſcrivoient les devoirs des *Maris* & des Femmes ; des Parens & des Enfans ; des Maitres & des Serviteurs. 2. Celles qui conſideroient l'homme comme membre de la ſocieté publique, & qui preſcrivoient les devoirs des Princes, des Magiſtrats & des Sujets, les loix que les premiers devoient ſuivre dans leurs Courts de *Juſtice* ; qui ſervoient auſſi de régle pour les contracts, & les marchés, pour la diſpoſition des biens fonds, & des héritages ; enfin qui régloient les Chatimens & les Executions. 3. Celles qui regardoient les Etrangers, & les cauſes étrangeres, telles étoient les Loix touchant la paix & la guerre, celles qui régloient le commerce avec les Nations étrangeres. 4. Enfin celles qui étoient établies pour maintenir, les intherets, & l'honneur de la Religion, les *Loix* contre les Apoſtats, les Idolâtres, les Sorciers, les Conjureurs, les Faux Prophétes, les Blaſphemateurs, les Sacrileges, & d'autres crimes de cette nature. Toutes ces Loix étoient particulieres aux Iſraëlites ; & quoi qu'elles procédaſſent du plus Sage de tous les *Legiſlateurs*, cependant elles n'obligeoient point les autres Nations, excepté celles qui étoient des branches de la Loy naturelle, dont la raiſon eſt immuable & éternelle. Ainſi les Iſraëlites étoient vn peuple diſtingué de toutes les autres Nations, autant par leurs loix & leurs coutumes particulieres, que par les faveurs & les Promeſſes du Ciel. Nous reprendrons à préſent la ſuite de nôtre hiſtoire.

Moyſe ayant conſacré Aaron & ſes fils, pour étre Souverains Sacrificateurs, ſelon l'ordre que Dieu lui en avoit donné ; Ils exercerent les fonctions de leur Miniſtere dans l'Arche ; mais Nadab & Abihu deux des fils d'Aaron ayant mis du feu étrange, c'eſt à dire du feu qui n'étoit point pris de deſſus l'autel, ils furent conſumez par le feu du Ciel ; Il eſt vrai-ſemblable que cet accident arriva le 8e. jour aprés la conſecration d'Aaron ; Il ne lui reſta plus que deux fils Eleazar & Ithamar, & la Souveraine Sacrificature a toujours été conſervée dans leur famille juſqu'à Hérode le Grand.

Les Iſraëlites decamperent par l'ordre de Dieu le vingtieme jour du ſecond mois, de la ſeconde année aprés leur ſortie d'Egypte, Moyſe fit le dénombrement du peuple, & il ſe trouva 603550 hommes au deſſus de vingt ans, ſans y comprendre la Tribu de *Lévi*, qui faiſoit 22000 hommes.

Les Iſraëlites étant décampez vinrent aprés trois jours de marche dans vn lieu qui fut appellé le Tombeau de la concupiſcence à cauſe de ce qui y arriva. Car ce Peuple ayant murmuré de ce qu'*ils* n'avoient point de chair à manger, Dieu pour les ſatisfaire & les punir en même tems, leur envoya vne prodigieuſe quantité de cailles ; Le peuple en amaſſa & en mangea ; mais ils avoient encore la chair entre leurs dents, quand la colére de l'Eternel s'embraſa, & il frapa le peuple d'vne fort grande

grande playe, C'eſt pourquoi ce lieu là fut nommé Kibroth-thaava, c'eſt à dire, le Tombeau de la concupiſcence. Jéthro beau-pere de Moyſe qui étoit venu à ſa rencontre & lui avoit ramené ſa femme Sephora, prit congé de lui lors que le peuple décampa du déſert de Sinaï, & retourna au païs de Madian ; Ayant remarqué que Moyſe portoit ſeul le faix du Gouvernement du peuple il lui conſeilla de choiſir vn certain nombre de perſonnes pieuſes eclairées & prudentes, pour juger les plus petites affaires en tout tems, & de ſe reſerver la connoiſſance des plus importantes ; Moyſe adhera à cet avis que Dieu lui-même confirma, rependant les dons extraordinaires de ſon Saint Eſprit ſur les Septante qui avoient été élûs.

De Kibroth- Thaana le peuple vint à Haſeroth: Là Aaron & Marie ſe rebellerent contre Moyſe, revoquants en doute ſon authorité, c'étoit à l'occaſion de Séphora qui étant Arabe, ils croyoient que Moyſe n'avoit pas dû l'épouſer ; & ſous ce pretexte ils ſe ſouleverent contre lui ; Mais Dieu juſtifia d'vne maniere authentique ſon ſerviteur Moyſe, & ſa colére s'etant embraſée contre Aaron & Marie, celle-ci fut toute couverte de Lépre, & ſeparée pour ce ſujet pendant ſept jours hors du camp ; Moyſe ayant intercedé pour elle auprés de Dieu, elle fut guérie, Nombr: XII.

De Haſeroth, les Iſraëlites vinrent à Kadés-barné au déſert de Paran d'ou Moyſe envoya des eſpions par l'ordre de Dieu pour reconnoitre le païs de Canaan. Ils revinrent aprés quarante jours, & firent leur raport à Moyſe à Aaron & à toute l'aſſemblée leur diſant que c'etoit vn païs découlant de lait & de miel, & leur montrant du fruit qu'ils avoient aporté ; ſeulement, dirent-ils, il y a cela que le peuple qui habite au païs eſt robuſte, & les villes ſont fort grandes, & fortes ; nous y avons auſſi veu les enfans d'Anak.

Ainſi ils effrayerent le peuple & le découragerent tellement que nonobſtant tous les efforts de Caleb & de Joſué, ils murmurerent contre Dieu, ils ſe ſouleverent contre Moyſe, & porterent leur fureur juſqu'au point de le vouloir lapider. Dieu juſtement irrité de l'endurciſſement de ce peuple ingrat, jura dans ſa colére, qu'ils ſeroient errants dans le déſert pendant quarante ans, & qu'aucun de ceux qui avoient été denombrés, depuis l'âge de vingt ans n'entreroit dans la terre promiſe excepté Caleb & Joſué. Moyſe ayant declaré au Peuple les reſolutions que Dieu avoit priſes contr'eux, ils en furent vivement affligez, & paſſans ſubitement d'vne lâche timidité, à vne temerité préſomptueuſe, ils vinrent le lendemain à Moyſe, & lui dirent qu'ils étoient prets d'aller au lieu dont l'Eternel leur avoit parlé ; n'ayant pû être retenus, ils monterent au ſommet de la montagne, Mais l'Arche, & Moyſe demeurerent dans le camp, Les Amalekites & les Cananéens qui habitoient en cette montagne attaquerent ces temeraires, les batirent & en firent vn grand carnage.

Aprés cette defaite Moyſe décampa de Kades-Barné, & fit retourner le peuple par l'ordre de Dieu, du côté de la mer rouge.

cré

L'Hiſtorien ſacré ne fait preſque que nommer les lieux ou les Iſraëlites camperent depuis Kades-barné, juſqu'au commencement de la quarantieme année de leur ſortie d'Egypte, & pendant tout ce tems, il ne nous raporte point ce qui leur arriva; & ne nous dit rien de plus remarquable que la ſedition que Coré Dathan & Abiran exciterent, ſollicitez par leur ambition, Coré aſpirant à la ſouveraine Sacrificature qu'Aaron exerçoit, & Dathan & Abiran voulans ſe rendre Maitres de la ſouveraine authorité qui étoit entre les mains de Moyſe; Mais par vn chatiment exemplaire du Ciel, ces ſeditieux furent engloutis par la terre, qui s'ouvrit ſous leurs tentes, ſavoir Dathan & Abiran, car Coré étant venû au Tabernacle avec ſon encenſoir, le feu du Ciel le conſuma, & 250 autres Levites qui étoient venus avec lui. Ces chatimens produiſirent d'abord quelques effets dans l'eſprit des Iſraëlites; mais le jour ſuivant, ils ſe ſouleverent encore contre Moyſe & contre Aaron, les chargeant de la perte de tant de perſonnes; Comme cette ſedition alloit toujours en croiſſant, Moyſe & Aaron ſe retirerent dans le Tabernacle; & Dieu dit à Moyſe, qu'il alloit détruire ce peuple rebelle. & auſſi tôt, le feu commença à les conſumer; Moyſe ordonna à Aaron de prendre inceſſamment l'encenſoir d'y mettre du feu de deſſus l'Autel, & du parfum, & d'aller en hâte vers le peuple pour faire propitiation pour eux; ce qu'Aaron ayant fait, la playe fut arrêtée, cependant il y eut 14700 perſonnes qui en moururent, outre ceux qui étoient peris dans la ſedition de Coré.

Dieu s'étant declaré le Protecteur de Moyſe & d'Aaron, d'vne maniere ſi terrible; il jugea encore à propos de confirmer la Souveraine Sacrificature à Aaron & à ſa famille par vn autre miracle; il commanda à Moyſe de prendre vne verge de chaque Tribu, d'y écrire le nom de la Tribu, d'en prendre auſſi vne de la Tribu de Levi, & d'y écrire le nom d'Aaron; de mettre ces verges dans le Tabernacle d'aſſignation; & que la verge de celui qu'il auroit élû pour la Souveraine Sacrificature fleuriroit, & qu'ainſi il feroit ceſſer les murmures des enfans d'Iſraël. Moyſe ayant reçû les verges des Chefs de toutes les Tribus, les mit dans le Tabernacle, & le lendemain, il trouva que celle d'Aaron, avoit non ſeulement bourjonné, & pouſſé des fleurs, mais auſſi produit des amandes, il prit ces verges, & rendit à chaque Tribu la ſienne, leur montrant celle d'Aaron, qui fut enſuite miſe en depôt, & conſervée dans le Tabernacle.

Le premier mois de la 40e. année aprés leur ſortie d'Egypte, les Iſraëlites étant revenus à Cadés-barné Marie ſœur de Moyſe mourut & fut enſevelie dans ce lieu-là; le Peuple manquant d'eau murmura encore contre Moyſe & contre Aaron; Moyſe par l'ordre de Dieu frapa vn rocher & en fit ſortir vne abondance d'eau; Mais parce qu'il avoit temoigné quelque défiance en frapant deux fois ce rocher, Dieu lui dit auſſi bien qu'à Aaron, qu'ils n'introduiroient point le Peuple au païs de Canaan.

Le

Le Roy d'Edom ayant refuſé aux Iſraëlites le paſſage par ſon païs que Moyſe lui avoit fait démander par ſes Ambaſſadeurs ; Etant même venu avec ſon armée pour ſ'oppoſer à leur paſſage, ils decamperent de Kadés & vinrent en la montagne d'Hor ; Là Dieu fit connoitre à Moyſe que l'heure de la mort d'Aaron étoit venüe, qu'ainſi il le dépouilla de ſes Ornemens Pontificaux, & qu'il en revêtit Eleazar ſon fils, Moyſe obeït à cet ordre, & Aaron mourut ſur la montagne d'Hor âgé d'environ 123 ans, & tout le peuple d'Iſraël mena deuil durant 30 jours.

Arad Roy d'vne province du païs de Canaan étant informé que les Iſraëlites ſ'aprochoient de ſon païs, les attaqua, les vainquit & prit vn grand butin. Mais le Peuple ayant promis à l'Eternel que ſ'il leur livroit Arad & ſon païs entre leurs mains, il mettroit toutes ſes villes à l'interdit ; Dieu exauça leurs prieres, ils attaquerent Arad, le defirent, & ruinerent toutes ſes villes ; c'eſt pourquoy ce lieu fut appellé Horma, c'eſt à dire Anathéme.

Les Idumeens ayant refuſé paſſage aux Iſraëlites, ils furent obligés de circuire leur païs, pour venir aux plaines de Moab & au fleuve du Jordain; Cette nouvelle fatigue leur fit encore perdre courage, & murmurer contre Dieu, & contre Moyſe. Ce fut pour les punir que Dieu envoya des ſerpens brulans qui par leur morſures cauſerent la mort à vn grand nombre; Mais le peuple reconnoiſſant ſa faute, Moyſe éleva vn ſerpent d'airain par l'ordre de Dieu, & tous ceux qui le regardoient étoient guéris de ces morſures.

Aprés pluſieurs campemens, ils vinrent enfin aux plaines de Moab, d'ou Moyſe envoya demander à Sihon Roy des Amorrhéens, la permiſſion de paſſer par ſon païs ; Mais ce Prince au lieu d'y conſentir, vint attaquer les Iſraëlites avec ſon armée, & fut défait, & ſon païs conquis. Og Roy de Baſhan ayant voulu ſ'oppoſer aux Iſraëlites, éprouva auſſi le meme ſort, fut entierement défait & tout ſon païs conquis.

Toutes ces victoires jetterent la terreur dans tous les peuples voiſins Balac Roy de Moab, redoutant les ſuccés de Moyſe, crut ne pouvoir lui oppoſer rien de plus fort que les maledictions de Balaam, qui étoit vn Prophete du païs des Ammonites, C'eſt pourquoi il le fit venir pour maudire le peuple d'Iſraël, mais Balaam, retenu par vne vertu ſecrete de Dieu, ne put jamais ſatisfaire de cette maniere les déſirs de Balak (quoi qu'il lui fut tout devoué) cependant il donna à ce Prince vn avis qui eut des ſuites tres funeſtes pour les Iſraëlites ; il lui conſeilla d'envoyer dans leur Camp des filles du païs, qui les engageroient dans l'Idolatrie, ce qui étoit vn moyen aſſuré de les priver du ſecours & de la protection de Dieu. Les Moabites ayant ſuivi cet avis, le Peuple d'Iſraël ſéduit par les attraits de filles de Moab qui les convioient à leurs ſacrifices, ſervirent à leurs Dieux, & ſacrifierent à Bahal-pehor. Alors l'Eternel ſ'enflamma contre Iſraël & il ordonna à Moyſe de prendre tous les Chefs du Peuple qui étoient coupables & de les pendre ; Moyſe ordonna aux

Juges,

Juges, de faire mourir tous ceux qui ſ'etoient proſtituez à Bahal-Pehor ſans épargner même leur plus proches parens; Dieu lui-même envoya la mortalité parmi le Peuple. Phinées fils d'Eleazar ſignala dans cette rencontre ſon Zêle pour la gloire de Dieu; car vn certain Iſraëlite nommé Zamri, ayant eu l'impudence de paſſer avec vne femme Madianite à la face de Moyſe & de tout le Peuple qui pleuroient à l'entrée du Tabernacle, Phinées ſortit de l'aſſemblée & prit vne javeline en ſa main, & entra aprés Zamri dans la tente de Cosbi, qui étoit cette Madianite, & les tranſperca tous deux. Le Zêle de Phinées fut ſi agréable à Dieu, qu'il fit ceſſer la mortalité parmi le Peuple, & aſſura la Souveraine Sacrificature dans ſa famille. Les Juifs debitent pluſieurs fables ſnr ce Phinées auquel quelques Rabbins ont attribué 6, 7. & 8 ſiecles de vie. Les Iſraëlites perdirent dans cette occaſion 24000 hommes,

Aprés cette playe Moyſe fit pour la 3e. fois le denombrement du Peuple; par l'ordre de Dieu, & il ſe trouva 601730 hommes, ſans y comprendre la Tribu de Levi qui comptoit 23000 mâles depuis l'âge d'vn mois & au deſſus; Il n'y en avoit pas alors vn ſeul de reſte de tous ceux qui avoient été dénombrés par Moyſe & Aaron au déſert de Sinaï, excepté Caleb, & Joſué. Dieu ayant averti Moyſe que l'heure de ſa mort approchoit; Ce fidelle ſerviteur de Dieu, aprés avoir eu la ſatisfaction de détruire les Madianites, de faire paſſer au fil de l'épée les cinq Rois de Madian & Balaam même, & de ſe rendre Maitre de tout ce païs, ſe diſpoſa à finir glorieuſement ſa pénible carriere; Comme il avoit extremément à cœur le bonheur du Peuple, il pria Dieu de choiſir vn homme qui fut capable de lui ſucceder dans le Gouvernement.

Dieu lui ordonna de prendre Joſué fils de Nun de la Tribu d'Ephraïm de lui impoſer les mains, de l'inſtruire de ce qu'il devoit faire, en préſence du Souverain Sacrificateur Eleazar, & de tout le peuple, afin que toute l'aſſemblée des enfans d'Iſraël lui obeït. Moyſe fit comme Dieu lui avoit ordonné; il preſenta Joſué au Souverain Sacrifcateur; & lui ayant impoſé les mains, il lui declara ce que l'Eternel lui avoit commandé.

Les Tribus de Ruben & de Gad & la moitié de la Tribu de Manaſſé ayant demandé à Moyſe la permiſſion de ſ'établir dans le païs des Amorrhéens qu'ils avoient deja conquis, il le leur accorda, à condition qu'elles accompagneroient les autres tribus à la conquête du païs de Canaan & ne ſ'en retourneroient point, qu'elles ne ſ'en fuſſent miſes en poſſeſſion. Moyſe aprés avoir aſſemblé le peuple d'Iſraël le prémier jour de l'onzieme mois, il leur remit en mémoire tout ce qui leur étoit arrivé depuis leur ſortie d'Egypte; les exhorta à vne exacte obſervation de la Loy les aſſurant de la protection de Dieu, ſ'ils lui étoient fidelles, & les menaçant de ſes plus ſeveres jugemens, ſ'ils abandonnoient ſes Stes. Loix; Il partagea le païs de Canaan entre les douze Tribus, & marqua à chacune d'elles ſes limites. Il les bénit & prédit ce qui leur devoit arriver, & ayant écrit toutes ces choſes dans le livre que nous nommons le Deuteronome, il monta ſur la montagne de Nebo, ou ce grand homme mourut âgé de 120 ans l'An du monde 2553,

1451 Ans avant Jeſus Chriſt, aprés avoir gouverné le peuple d'Iſraël pendant 40 Ans. *Jamais* homme n'a égalé en ſageſſe cet illuſtre Legiſlateur ; jamais nul n'a ſceu comme lui prendre toujours les meilleures reſolutions, & ſi bien les executer ; & jamais nul autre ne luy à été comparable dans la maniere de traitter avec vn peuple, de le gouverner, & de le perſuader par la force de ſes diſcours. Il a toujours été tellement maitre de ſes paſſions qu'il ſembloit en être exempt, & ne les connoitre que par les effets qu'il en voioit dans les autres. Sa ſcience dans la guerre luy peut donner rang entre les plus grands capitaines ; & nul autre n'a eu le don de prophetie à vn ſi haut point : car ſes paroles étoient comme autant d'oracles ; & il ſembloit que Dieu lui-même parloit par ſa bouche. *Le Peuple* le pleura pendant trente jours, & nulle autre perte ne luy à jamais été ſi ſenſible. Mais il n'a pas ſeulement été regretté de ceux qui avoient eu le bonneur de le connoitre ; il l'a auſſi été de ceux qui ont vu les loix admirables qu'il nous a laiſſées parce que la ſainteté qui ſ'y remarque ne peut permettre de douter de l'eminente vertu du *Legiſlateur*, c'eſt par cet éloge que *Joſephe* finit l'hiſtoire de ce fidelle ſerviteur de Dieu, & le quatriéme livre de ſon hiſtoire des *Juifs*.

II. Hiſtoire des Iſraëlites ſous Joſué.

APRES qu'on eut rendu à Moyſe les derniers devoirs, Joſué ſon Succeſſeur, commanda à tout le peuple de ſe tenir pret, il envoya reconnoitre Jericho, & la diſpoſition des habitans, & marcha dans le deſſein de paſſer le Jourdain. Le Roi de *Jericho* ayant eu avis que des gens envoyez par les Hebreux étoient venus pour reconnoitre la ville, & qu'ils étoient logez chez Rahab dans le deſſein de ſe retirer ſecretement ; Ce Prince envoya auſſi tôt pour les prendre. mais Rahab les cacha, & dit à ceux, que le Roi avoit envoyez qu'ils étoient partis avant que le ſoleil fut couché, mais qu'il ſeroit aiſé de les attraper, & de les ramener ; Ces perſonnes trompées par cette femme, au lieu de chercher dans ſa maiſon, prirent les chemins qu'ils croyoient que ces étrangers avoient tenu ; Cependant Rahab les ayant retiré du lieu ou ils étoient cachez, les fit deſcendre avec vne corde le long des murailles de la ville, aprés les avoir obligez de lui promettre avec ſerment, que lors qu'ils prendroient Jericho, & feroient paſſer tous ſes habitans au fil de l'épée, ils lui ſauveroient la vie, & à tous les ſiens comme elle avoit ſauvé la leur ; ce qu'ils lui promirent de faire, lui donnant avis de retirer tous ſes proches dans ſa maiſon, & de tendre devant ſa porte vn drap rouge, afin qu'on put la diſtinguer des autres.

Ces eſpions étant de retour au camp des Iſraëlites, firent leur raport à Joſué, qui le communiqua à Eleazar Souverain Sacrificateur, & au Senat ; & ils approuvérent & confirmérent la promeſſe faite à Rahab.

Joſué

Joſué décampa le lendemain matin, & vint avec ſon armée ſur les Rives du Jourdain vis à vis de Jericho, il paſſa la riviere de cette maniere. Les Sacrificateurs alloient les premiers avec l'Arche: Les Levites les ſuivoient, & portoient le Tabernacle avec tous les Vaiſſeaux ſacrez : Tout le reſte de l'Armée marchoit chacun ſelon le rang de ſa Tribu, laiſſant par l'ordre de Joſué, 2000 coudées de diſtance entr'eux & l'Arche.

Les Sacrificateurs n'eurent pas plutôt plongé leurs pieds dans la riviere, que les eaux qui venoient du coté de ſa ſource ſ'arrêterent, & ſ'éleverent en vn monceau, & celles qui deſcendoient vers ſon embouchure ſ'écoulerent, les Sacrificateurs ſe tinrent de pié ferme ſur le ſec au milieu du Jordain, pendant que tout Iſraël paſſoit à ſec juſqu'à-ce que tout le peuple eut traverſé le fleuve. Joſué fit auſſi enlever douze pierres du milieu du Jordain, & aprés que le peuple & l'Arche de l'Eternel furent paſſés, il dreſſa ces douze pierres pour être vn memorial de la merveille que Dieu venoit d'operer en leur faveur ; Dés que les Sacrificateurs furent hors du fleuve avec l'Arche les eaux reprirent leur cours ordinaire.

Quand le peuple fut entré dans le païs de Canaan, Joſué, par l'ordre de Dieu, leur commanda à tous de ſe circoncire ; car ceux qui étoient ſortis d'Egypte étoient morts, & ceux qui étoient nés dans le deſert n'avoient pas été circoncis. Aprés leur circonciſion, ils demeurerent dans le camp juſqu'à ce qu'ils fuſſent guéris. Et le quatorzieme jour du mois de Niſan ils celebrerent la Pâque: le lendemain ils mangerent du blé du païs ; & le jour ſuivant la manne qui les avoit nourris durant quarante ans ceſſa de tomber. Joſué, ſe trouvant dans le Territoire de Jericho, vit vn homme qui ſe tenoit de bout vis à vis de lui, ayant ſon épée dégainée en ſa main, il alla à lui, & lui dit, Eſ-tu des nôtres, ou de nos ennemis ? Cet homme lui repondit, Non : mais je ſuis le Chef de l'armée de l'Eternel ; je ſuis venu maintenant à ton ſecours. Et Joſué ſe proſterna en terre, & adora.

Aprés cela Joſué marcha contre Jericho, Ville forte & bien munie, remplie d'habitans qui étoient tous réſolus de ſe bien deffendre. il commanda à tout le peuple par l'ordre de Dieu, de faire le tour de la place pendant ſix jours. Ainſi le premier jour les Sacrificateurs accompagnez du Sénat portant l'Arche ſur leurs épaules marcherent vers Jericho, & ſonnoient avec ſept cors afin d'animer les troupes ; ils continuerent durant ſix jours à faire la même choſe, & au ſeptieme jour ils firent ſept fois le tour de la ville & la derniere fois comme les Sacrificateurs ſonnoient des trompettes, les murailles tomberent d'elles-mêmes, les Iſraëlites entrerent dans la ville, & firent vn horrible carnage de tous ſes habitans, n'épargnant pas même les femmes, les enfans, ni les bêtes ; Ils mirent le feu dans la ville & la reduiſirent en cendres. La ſeule Rahab avec ſes parens qui ſ'étoient ſauvez dans ſa maiſon fut exempte de cette deſolation generale, & menée à Joſué qui la combla de bienfaits. On ruïna dans Jericho avec le fer tout ce que le feu avoit épargné; On prononça malediction contre ceux qui entreprendroient

droient de rétablir cette ville; & on pria Dieu que le premier qui en jetteroit les fondemens, perdit l'aîné de ſes enfans en commençant cet ouvrage, & le plus jeune lors qu'il l'auroit achevé. On trouva dans cette puiſſante ville vne tres grande quantité d'or, d'argent, & de cuivre, ſans que perſonne, excepté vn ſeul, oſât ſ'en rién aproprier à cauſe de la defenſe expreſſe que Joſué leur en avoit faite de la part de Dieu; Il fit mettre toutes ces richeſſes entre les mains des Sacrificateurs pour les conſerver dans le tréſor de l'Eternel.

L'ordre que Dieu avoit donné à ſon peuple d'extirper les Cananéens de détruire à la façon de l'interdit tout ce qui ſe trouveroit dans leur ville, étoit ſi ſevere, que Joſué ayant envoyé 3000 hommes contre la ville d'Hai, Dieu permit qu'ils fuſſent repouſſez avec perte, parce qu'Achan ou Achar de la Tribu de Juda ſ'étoit aproprié dans le ſac de Jericho, vn manteau d'écarlatte, cent onces d'argent, & vn lingot d'or. Joſué, par l'ordre de Dieu, ayant jetté le ſort ſur les Tribus, & ſur les familles de la Tribu de Juda, & ſur les hommes de la famille des Zarites, le ſort tomba ſur Achan qui ayant reconnu ſon peché, fut conduit dans la vallée d'Achor, avec ceux de ſes enfans qui étoient complices avec lui, & ils furent lapidés, & leur corps avec tout ſon bétail furent brulez. Joſué apres avoir purifié ſon armée en mena vne partie contre la ville d'Haï, mit 5000 hommes en embuſcade, & engagea au point du jour vne eſcarmouche, le Roy fit vne ſortie avec ſon peuple; & Joſué pour les attirer loin de la ville feignit de prendre la fuite. Mais tout d'vn coup ceux qui étoient en embuſcade ſortirent, marcherent vers la place & la mirent toute en feu. Alors Joſué tourna viſage, & tailla en pieces ceux qui le pourſuivoient. Le Roy d'Haï fut pris & pendu, tous les habitans hommes, femmes, & enfans paſſerent au fil de l'épée, la ville fut brulée, & reduite en vn monceau de ruines. Les Iſraëlites ſe reſerverent le bétail & les dépouilles des ennemis par la permiſſion de Dieu.

Ces victoires de Joſué jetterent la terreur dans tous les païs voiſins; Les Hethiens, les Amorréens, les Cananéens, les Pherefiens, les Heviens & les Jebuſiens ſe liguerent enſemble pour leur commune deffenſe; mais les Gabaonites envoyerent des Ambaſſadeurs à Joſué qui feignans de venir d'vn païs éloigné l'engagerent avec les chefs des Tribus à traiter alliance avec eux. Trois jours aprés Joſué ayant mené l'armée dans le païs de Canaan vers les montagnes, il apprit que les Gabaonites étoient Cananéens, & voiſins de Jeruſalem, qu'ainſi ils l'avoient trompé; Cependant ayant aſſemblé pour cette affaire le Souverain Sacrificateur, & le Senat; Il fut réſolu d'obſerver la foy qu'on leur avoit donnée avec ſerment mais ils furent obligez de ſervir à couper le bois, & puiſer l'eau pour l'aſſemblée, & pour l'Autel de l'Eternel. Et ce Peuple évita ainſi le peril qui le menaçoit.

Cette action des Gabaonites irrita de telle ſorte le Roi de Jeruſalem qu'il aſſembla quatre Roix ſes voiſins pour aller tous enſemble leur faire la guerre. Les Gabaonites voyant leur ville aſſiegée, implorerent

le

le ſecours de Joſué qui s'avança auſſi-tôt avec toute l'armée marcha jour & nuit, attaqua les ennemis au point du jour lors qu'ils étoient prets à donner l'aſſaut, & les pourſuivit juſques à la vallée de Bethoron. Le Ciel le favoriſa d'vne maniere toute particuliere dans cette occaſion. Car outre le tonnerre, les coups de foudre, & vne grêle de pierres, on vit par vn prodige étrange le jour prolongé contre l'ordre de la nature pour empecher les ténébres de la nuit de dérober aux Iſraëlites vne partie de leur victoire. Ainſi ces cinq Roix qui croyoient trouver leur ſureté dans vne caverne proche de Maceda où ils s'étoient retirez, furent pris par Joſué & il les fit tous mourir, & toute leur armée fut taillée en pieces. La ville de Maceda fut priſe & ſes habitans mis au tranchant de l'épée. Les villes de Lebna, de Lachis, d'Eglon, d'Hebron, & de Dabir eurent le même ſort. Joſué eut guerre contre pluſieurs autres Roix du païs pendant ſix ans conſecutis, il les vainquit, & détruiſit les anciens habitans & partagea leurs Terres entre les neuf Tribus & la moitié de celle de Manaſſé. Le Tabernacle fut mis en Shilo, les Tribus de Reuben, de Gad, & l'autre moitié de celle de Manaſſé, qui avoient leur portion au delà du Jordain s'en retournerent, aprés avoir ſecouru les autres Tribus dans la conquête du païs : aprés leur départ ayans dreſſé vn autel prés du fleuve, leurs freres en prirent ombrage, & vouloient leur declarer la guerre, s'ils ne ſe fuſſent juſtifiés, & purgez du crime d'Idolatrie, en declarant aux deputez des autres Tribus, qu'ils n'avoient dreſſé cet Autel que pour ſervir de marque à la poſterité de leur étroite alliance avec ceux de leur nation qui habitoient de l'autre côté du fleuve.

Joſué ayant paſſé les dernieres Années de ſa vie en paix ; il aſſembla avant ſa mort les Enfans d'Iſraël, les exhorta d'être fidelles à Dieu, d'obſerver religieuſement ſes Loix, de fuir toute ſorte de communication avec les Cananéens ; leur promit qu'ils détruiroient les autres peuples du païs qui n'avoient pas encore été domtez, & aprés leur avoit fait promettre ſollemnellement de ſervir l'Eternel leur Dieu ; Il mourut âgé de 110 ans l'an du monde 2570, avant J. Chriſt 1434. Il mourut dans la 17e. année de ſon Gouvernement. Le Souverain Sacrificateur Eleazar le ſuivit de prés, & Phinées ſon fils lui ſucceda dans ſa Charge.

III. Hiſtoire des Iſraëlites,

Sous les Juges,

APrés la mort de Joſué les Iſraëlites furent long tems ſans avoir de Roy ou de Souverain, chaque Tribu étant gouvernée par ſes Anciens, choiſiſſoit ſes propres chefs pour commander ſon armée, & ils ſubjuguerent par degrés le reſte des anciens habitans du Païs, ſoit en les extirpant, ou en les rendant Tributaires. Les Roix voiſins leur firent ſouvent la guerre, & les reduiſirent même pluſieurs fois en ſervitude: Mais Dieu ſuſcitoit de tems en tems des perſonnes qui les delivroient de l'oppreſſion ; & ces perſonnes étoient appellées

des

des Juges, Ce n'etoit qu'vne charge occaſionelle, à peu prés comme celle de Dictateur parmi les Romains, & elle étoit ſujette à de grandes interruptions ; D'ailleurs il n'y a preſque pas eu de Juge qui ait eu Authorité ſur tout le corps de la Nation; Ils étoient ſeulement les chefs de certaines Tribus qui ſe ſoumettoient volontairement à leur conduite lors qu'ils craignoient l'invaſion de quelque Nation voiſine, ou qu'ils gémiſſoient ſous le Joug de quelque Prince qui les avoit aſſujetis.

Auſſi remarquons nous dans l'hiſtoire des Juges qu'vne partie des Tribus étoit en guerre, ou en ſervitude pendant que l'autre jouïſſoit de la paix, & de la proſperité.

C'eſt là l'Idée qu'on doit avoir de ces Juges ſous leſquels les Iſraëlites ont vecu pendant plus de 300 ans.

Il y avoit encore beaucoup de Cananéens dans le pais, quand Joſué mourut. Les Iſraëlites conſulterent Dieu, touchant le choix de celui, qui devoit être leur chef contre ces peuples : & par l'ordre de Dieu, la conduite de cette guerre fut laiſſée à la Tribu de Juda. Cette Tribu demanda du ſecours à celle de Simeon, & toutes deux jointes enſemble attaquerent Adonibeſec, taillérent ſon armée en pieces, le firent priſonnier & lui couperent les extremitez des mains & des pieds, Ils prirent Jeruſalem, en tuerent les habitans, & la brulerent.

Aprés cela ils marcherent contre les Cananéens qui habitoient du côté du midi, ſur les montagnes & dans les plaines, prirent les villes d'Hebron, Dabir, Sephaath, Gaza, Aſcalon, & Accaron. En vn mot la Tribu de Juda ſe rendit maitreſſe des montagnes du païs ; Mais ils ne purent ſe rendre maitres de ceux qui habitoient dans le païs plat. Les autres Tribus ſ'efforcerent de ſ'établir dans les lieux qui leur étoient échus en partage, mais ils ne ſe mirent pas en peine d'extirper la race des Cananéens, ils ſe contenterent de ſe les rendre Tributaires, & ceſſant de faire la guerre ils ne penſerent plus qu'à jouïr en paix & avec plaiſir de tant de biens dont ils ſe voyoient comblés ; leur abondance & leur richeſſes les jetterent dans le luxe & dans la volupté : ils ne ſe ſoucioient plus d'obſerver l'ancienne diſcipline, & devinrent ſourds à la voix de Dieu, & à celle de ſes Stes. loix. Ainſi ils attirerent ſon courroux, & il leur fit ſavoir que c'étoit contre ſon ordre qu'ils épargnoient les Cananéens : mais qu'vn tems viendroit qu'au lieu de cette douceur dont ils vſoient envers eux, ils éprouveroient leur cruauté. N'ayant pas voulu profiter de cet avis, ayant au contraire perſiſté dans leur méchancheté & ſ'étans plongez dans l'Idolatrie & dans les mêmes excés des Cananéens, Dieu en fut ſi-irrité, qu'il les livra à Chuſan Raſathaïm Roy de Meſopotamie dont ils furent tributaires durant huit ans. On peut placer cet évenement entre la 40e. & la 45e. année depuis la mort de Moyſe, entre l'an monde 2593 & 2598.

Aprés ces huit années de miſeres, Dieu ſuſcita Othniel frere de Caleb, fils de Cenez de la Tribu de Juda qui défit le Roy Chuſan, le contraignit de ſe retirer au delà de l'Euphrate, & recouvra glorieuſement

ment la liberté du peuple, qui pour le recompenſer d'vn ſi grand ſervice le prit pour ſon chef, & lui donna le nom de *Juge*, à cauſe de l'authorité qu'il lui donnoit de le juger. Il mourut dans cette charge, aprés l'avoir exercée en paix durant quarante ans.

Aprés ſa mort, les Iſraëlites ſe trouverent dans vn plus mauvais état qu'ils n'avoient encore été, tant parce qu'ils étoient ſans Chefs, qu'à cauſe qu'ils ne rendoient plus à Dieu l'honneur qu'ils lui dévoient, & qu'ils violoient les loix qu'il leur avoit données. Eglon Roi de Moab leur declara la guerre, les vainquit en divers combats, & ſe les rendit tributaires. Ils paſſerent ainſi dixhuit Ans. Mais enfin Dieu touché de compaſſion de leurs ſouffrances, & fléchi par leurs prieres, reſolut de les délivrer. Aod, ou Ehud fils de Gera de la Tribu de Benjamin fut celui dont Il ſe ſervit. Il vint au Palais d'Eglon, demanda de l'entretenir en particulier, ce qui lui ayant été accordé; il lui plongea ſon poignard dans le Ventre; & étant auſſi-tôt ſorti par vne porte de derriere; Il aſſembla le peuple d'Iſraël, s'aſſura des paſſages du Jordain, & défit 10000 Moabites, retira le peuple de ſervitude, & en recompenſe ils le reconnurent pour leur Chef. Aprés cela ils jouïrent de la paix pendant 80 Ans; ce fut dans cet intervalle de tems que Samgar défit 600 Philiſtins, & délivra en partie Iſraël.

Aprés vne paix de 80 Ans, Jabin Roy des Cananéens ſe rendit maître d'Hazor, & aſſujettit les Iſraëlites durant vingt ans: Dans ce tems, il y avoit en Iſraël vne Propheteſſe nommée Debora, femme de Lapidoth, qui jugeoit le peuple. Elle envoya dire à Barach, qui étoit de la Tribu de Nephtali d'aſſembler dix mille hommes, & d'attaquer les ennemis, ce petit nombre étant ſuffiſant puis que Dieu lui promettoit la victoire. Barach ne voulut accepter cette charge qu'à condition que Debora prendroit avec lui la conduite de cette armée. Elle y conſentit, & ayans aſſemblé 10000 hommes, ils s'allérent camper ſur la montagne de Thabor. Syſara par le commandement de Jabin ſon maitre, ſe mit en devoir d'aller les attaquer; Mais Debora & Barach le previnrent, & fondirent ſur ſon armée, la mirent en déroute. & en tuerent vn grand nombre. Syſara voyant tout deſeſperé deſcendit de ſon chariot, & ſe retira chez vne femme nommée Jaël, ou s'étant endormi d'vn profond ſommeil, elle lui enfonça avec vn marteau un grand clou dans la Temple; & Barach étant ſurvenu elle lui montra ſon corps mort. Tellement que l'honneur de cette victoire fut dû aprés Dieu au courage de deux femmes Debora & Jaël. Barach marcha enſuite vers la ville d'Azor, défit & tua le Roi Jabin qui venoit avec vne autre armée à ſa rencontre, raſa la ville, & gouverna paiſiblement le peuple de Dieu durant quarante ans.

Aprés la mort de Barach & celle de Debora qui arriverent preſque en même tems, les Madianites aſſiſtez des Amaleckites & des Arabes firent la guerre aux Iſraëlites, ravagerent leur Païs & continuerent durant ſept ans à les preſſer de la ſorte, revenans toutes les années dans le tems

de

de la recolte, & emportant tout ce qu'ils trouvoient dans la campagne Le Peuple qui s'étoit attiré ces chatimens par ſes pechez eut recours à Dieu, qui touché de compaſſion, envoya ſon Ange à Gedeon fils de Joas de la Tribu de Manaſſé qui battoit en ſecret des gerbes de bled dans ſon preſſoir, parce qu'il n'oſoit les battre publiquement dans l'aire de ſa grange à cauſe de la crainte qu'il avoit des ennemis. Gedeon demanda à l'Ange quelque ſigne par lequel il put être convaincu qu'il étoit effectivement envoyé de Dieu ; l'Ange le ſatisfit, & lui commanda enſuite de détruire l'Autel de Bahal ; à quoy ayant obeï, les habitans du lieu informez de ce que Gedeon avoit fait, le demanderent à ſon Pere Joas pour le faire mourir, mais il le refuſa, diſant, *ſi Baal eſt Dieu qu'il ſe vange lui-même ſur celui qui a détruit ſon Autel* : C'eſt pourquoi Gedeon fut appellé Jerubbaal. Les Madianites & les Amalekites étant venus ſelon leur coutume & ayant paſſé le Jordain camperent dans la vallée d'Jzreel, Gedeon aſſembla quelques troupes, & aprés avoir été aſſuré de la protection divine par le miracle reïteré de la toiſon ; il s'avança avec ſon armée juſques à la fontaine d'Harod pour attaquer les Madianites ; Dieu apparût en ſonge à Gedeon & lui dit, que les hommes étant ſi vains que d'attribuer leurs victoires à leurs propres forces, il vouloit leur faire connoitre que c'étoit à lui ſeul qu'ils en étoient redevables, qu'ainſi il lui commandoit de faire publier dans ſon camp, Que quiconque avoit peur pouvoit s'en retourner ; Gedeon obeït à cet ordre, & il y eut 22000 hommes de ſes troupes qui s'en retournerent, & il en reſta dix mille ; Dieu lui fit connoitre que ce nombre étoit encore trop grand, & lui ordonna de les mener le lendemain vers l'eau, de tenir pour les plus vaillans ceux qui en prendroient dans leur main pour boire, & de les ſeparer de ceux qui ſe courberoient ſur leurs genoux & il n'y en eut que 300 qui prirent de l'eau dans leurs mains & la porterent de leurs mains à leur bouche ; Gedeon ne garda que ces 300 hommes & il r'envoya tout le reſte ; La nuit ſuivante Dieu lui commanda de prendre ſeulement vn des ſiens avec lui, de ſaprocher doucement du camp des Madianites pour voir ce qui ſ'y paſſoit. Il executa cet ordre, & lors qu'il fut proche de leurs tentes, il entendit vn ſoldat qui racontoit à ſon compagnon vn ſonge qu'il avoit eu, qui ſignifioit, que Gedeon triompheroit des Madianites. Encouragé par cette prédiction il marcha vers le camp avec ces 300 hommes portant châcun vne trompette d'vne main, & de l'autre vn pôt de terre avec vn flambeau allumé dedans ; il les plaça en differens lieux autour du camp ; Ils ſonnerent tous enſemble de leur trompettes, caſſerent leurs pots, & entrerent le flambeau à la main dans le camp crians, L'EPEE DE L'ETERNEL ET DE GEDEON. D'abord la terreur & la confuſion ſ'emparérent du camp des ennemis, ils ſe tuoient l'vn l'autre ; & ceux qui échaperent à l'épée de leurs compagnons prirent la fuite. Gedeon donna promptement avis aux habitans du mont d'Ephraïm de leur couper la retraite, & de ſ'emparer des paſſages du Jordain. Ils prirent Oreb & Zeb deux chefs des ennemis, & les firent mourir

rir. Gedeon paſſa le Jourdain défit l'armée ennemie compoſée de 150CO hommes prit Zeba & Zalmuna Princes des Madianites, & les tua de ſa propre main de ſorte que les ennemis perdirent dans cette occaſion 135000 hommes.

Gedeon retournant victorieux chatia l'Inſolence de Succoth & de Peniiel qui avoient eu la dureté de refuſer des vivres à ſes gens lors qu'il pourſuivoit l'ennemi. C'eſt ainſi qu'il delivra Iſraël de l'oppreſſion des Madianites & il les gouverna paiſiblement durant quarante ans, il mourut environ l'an du monde 2780, laiſſant 70 fils, qui aprés ſa mort voulurent ſ'emparer du Gouvernement, mais Abimelec l'vn d'entr'eux fit mourir ſes freres, & ſe fit déclarer Roy, & regna trois ans. Gaal fils d'Obed, & les Sichemites ſ'étant revoltez, il le batit, & mit ſon armée en fuite prés de la ville de Sichem ; qu'il raſa juſqu'à ſes fondemens étant enſuite allé aſſieger la ville de Thebes, & ſe ſentant bleſſé à mort par vne piece de moulin qu'vne femme lui jetta ſur la tête il commanda à ſon écuyer de le tuer, il fut obeït & aprés ſa mort ſon armée ſe débanda.

Thola Oncle d'Abimelec du coté de ſon Pere & de la Tribu d'Iſſachar ſucceda à Abimelec, & il gouverna le peuple durant 23 ans. Jair de Galaad lui ſucceda, & il gouverna durant 22 ans, Aprés ce tems-là Dieu irrité des pechez de ſon Peuple les livra aux Ammonites ; qui ayant paſſé le Jordain ravagerent les Tribus de Benjamin & d'Ephraïm. Jephté de Galaad fut choiſi par les Iſraelites pour être leur Chef ; il les défit & ſ'empara de pluſieurs de leurs villes. Les Savans ne ſ'accordent pas ſur ſon vœu ſavoir ſ'il l'accomplit litteralement ſ'il ſacrifia veritablement ſa fille, ou ſ'il en fit une Nazaréenne, ou ſ'il la renferma pour le reſte de ſes jours ; quand on péſe les termes de l'Hiſtoire ſainte, qu'on reflechit ſur l'extreme corruption de ces tems, & l'ignorance groſſiere des Iſraëlites, on ne peut preſque pas diſconvenir qu'il ne l'ait effectivement ſacrifiée, mais ſi c'eſt au vrai Dieu, ou à Moloch, c'eſt ce qu'il n'eſt pas fort aiſé de décider, La victoire de Jephté fut ſuivie d'vne guerre civile entre ceux de Galaad & la Tribu d'Ephraïm, guerre ſanglante dans laquelle cette Tribu perdit 42000 hommes comme ils vouloient repaſſer le Jordain ; Il jugea le Peuple ſix ans durant.

Ibſan ou Apſan qui étoit de la ville de Bethléem dans la Tribu de Juda ſucceda à Jephté dans le ſouverain commandement, & l'exerça durant ſept ans ſans avoir rien fait de memorable.

Elon ou Ahialon de la Tribu de Zabulon lui ſucceda, & ne fit rien non plus qu'Ibſan digne de mémoire durant dix ans qu'il poſſeda cette charge. Abdon fils d'Eliel de la Tribu d'Ephraïm ſucceda à Elon, & les Iſraelites, ou plutôt les Tribus ſur leſquelles il commandoit joüirent ſous ſon gouvernement d'vne ſi profonde paix qu'il n'eut pas occaſion de rien faire de memorable, il mourut aprés avoir gouverné le peuple durant huit ans.

Aprés Abdon, Heli Souverain Sacrificateur gouverna le Peuple d'Iſraël durant quarante ans, ſon gouvernement fut troublé par les Philiſtins qui s'étoient rendus les Iſraëlites tributaires; de tems en tems il remporta quelques petits avantages ſur eux, Dieu ſuſcita auſſi dans ce tems là Samſon de la Tribu de Dan qui durant vingt ans vengea le peuple de l'oppreſſion des Philiſtins. Samſon fils de Manoha naquit d'vne mere qui avoit été long tems ſterile, ſa naiſſance fut prédite par vn Ange; & il eſt le premier Nazaréen dont il ſoit parlé dans l'Ecriture Ste. Quand il fut en âge de ſe marier il voulut épouſer vne fille Philiſtine de Thimna comme il y alloit avec ſon pere & ſa mere, il rencontra vn Lion qu'il tua; peu de tems aprés paſſant par ce chemin pour aller celebrer ſes nôces, il trouva vn eſſain d'abeilles dans la charogne du Lion qu'il avoit tué, ce qui lui fournit l'occaſion de propoſer cette énigme à 30 jeunes hommes Philiſtins qui étoient venus à ſes nôces; *De celui qui devoroit eſt procedée la viande, & la douceur eſt ſortie du fort.* Et il leur promit que s'ils l'expliquoient pendant les ſept jours du feſtin, il leur donneroit trente robes de rechange; mais s'ils ne l'expliquoient pas ils devoient lui en donner autant. Ces jeunes hommes ſe trouvant fort embarraſſés engagérent par leurs menaces la femme de Samſon de perſuader à ſon mari de leur declarer le ſens de l'énigme, & elle fit tant auprés de lui par ſes prieres & par ſes larmes qu'il lui dit enfin de quelle ſorte il avoit tué ce lion, & trouvé depuis dans ſa gueule les rayons de miel qu'il lui avoit aportez Ces jeunes gens avertis par elle de ſon ſecret ne manquerent pas de l'aller trouver le ſeptieme jour avant que le ſoleil fut couché, & lui dirent: Il n'y a rien de plus fort que le *Lion*, ni rien de plus doux que le miel: Ajoutez, repondit Samſon, ni rien de plus dangereux que la femme, puiſque la mienne m'a trahi, & vous a découvert mon ſecret. Quoi qu'il eut été trompé de la ſorte, cependant il leur tint ſa promeſſe, & étant allé à Aſçkelon il prit les dépouilles des 30 hommes aprés les avoir tués, & donna les robes de rechange à ceux qui avoient expliqué l'énigme: mais il ne put ſe reſoudre de pardonner à ſa femme: il l'abandonna; & elle ſe voyant mépriſée épouſa vn des amis de Samſon qui avoit été l'entremetteur de ſon mariage.

Quelque tems aprés Samſom alla pour viſiter ſa femme & ayant appris qu'elle s'étoit mariée à vn autre, il en fut ſi irrité qu'il réſolut de ſe venger d'elle & de toute ſa nation. Ainſi lors qu'on alloit faire la moiſſon il prit 300 renards, attacha des flambeaux à leurs queuës, y mit le feu & les laiſſa courir dans les bleds qui en furent tout brûlez. Les Philiſtins touchez d'vne ſi grande perte envoyerent à la ville de Timna pour s'informer de la cauſe de cet embraſement: & l'ayant ſçuë ils firent brûler tout vifs la femme de Samſon & ſes parens: Samſon d'autre part tuoit autant de Philiſtins qu'il en rencontroit, & ſe retira en vn lieu nommé Etam qui eſt de la Tribu de Juda. Les Philiſtins pour s'en venger s'en prirent à toute cette Tribu, & l'obligerent à leur livrer Samſon. Ainſi 3000 hommes de cette Tribu allerent en armes à Etam

trouver

trouver Samſon, & aprés luy avoir promis qu'ils ne lui feroient point d'autre mal que de le remettre entre les mains des Philiſtins, il conſentit d'étre lié de deux cordes & ils l'emmenerent avec eux. Quand les Philiſtins le virent ils en eurent vne grande joye; Mais Samſon rompit tout auſſitôt ſes cordes, & ſ'étant ſaiſi d'vne machoire d'ane qu'il rencontra par hazard. Il ſe jetta ſur eux, en tua mille, & mit tout le reſte en fuite; Aprés cette victoire étant fort preſſé de la ſoif, il eut recours à Dieu, qui touché de ſa priere fit ſortir à l'inſtant même (*) vne fontaine d'vne roche, & Samſon donna à ce lieu le nom de Machoire pour marque du miracle qu'il avoit pleu à Dieu d'y faire. Depuis ce jour il mepriſa ſi fort les Philiſtins qu'il ne craignit point de ſ'en aller à Gaza, & d'y loger dans vne hôtellerie à la veüe de tout le monde. Si tôt que les Magiſtrats le ſceurent ils mirent des gardes aux portes pour l'empêcher de paſſer.

Samſon en eut avis, ſe leva ſur la minuit, arracha les portes, les mit toutes entieres ſur ſes épaules avec leurs gonds & leurs verrouils, & les porta ſur la montagne qui eſt au deſſus d'Hebron. Mais au lieu de reconnoitre tant de faveurs dont il étoit redevable à Dieu, & d'obſerver les ſaintes loix qu'il avoit données à ſes ancêtres il ſ'abandonna aux déreglemens des mœurs étrangeres, & fut ainſi lui-même la cauſe de tous ſes malheurs. Il devint amoureux d'vne courtiſane Philiſtine nommée Dalila. Auſſi-tôt que les principaux de cette nation le ſceurent ils allerent trouver cette femme, & l'obligerent par de grandes promeſſes à tacher de ſavoir de lui d'ou procedoit cette force ſi merveilleuſe qui le

(*) *On croit communement que ce fut de la machoire même que* Dieu *fit ſortir de l'eau; il eſt vrai que nos Bibles françoiſes le diſent de cette maniere, mais elles ſe ſont vn peu éloignées dans cette occaſion du Texte Hebreu qui porte,* &Dieu fendit vn creux en Lechi, *ce mot Lechi ſignifie machoire, & c'eſt le nom qu'on donna à ce lieu ou Samſon avoit remporté la victoire; mais le mot d'Ane n'eſt point dans l'Original; de plus il eſt dit immediatement aprés, qu'à cauſe de ce miracle, ce lieu, ou plutôt cette fontaine fut appellé Hen-hakkore, c'eſt-à-dire la fontaine du ſuppliant, qui eſt à Lechi juſqu'à ce jourd'hui. Il n'y a perſonne je m'aſſure qui veuille ſ'imaginer que cette machoire d'Ane ait ſubſiſté dans ce même lieu juſqu'au tems de l'Autheur ſacré qui a écrit le livre des Juges, & que par vn miracle continuel, mais inutile elle ait toujours fourni de l'eau. Il eſt donc evident que le lieu qui fut nommé Hen-hakkore eſt le même que celui d'ou Dieu fit ſortir vne ſource d'eau vive pour deſalterer Samſon, & que cette ſource à ſubſiſté long tems aprés. Le miracle n'en eſt pas moins grand, & l'explication ſ'accorde mieux avec l'original, auſſi bien qu'avec ce qui ſuit ces paroles.* L'*Hiſtorien Joſephe eſt de nôtre ſentiment. Voyez auſſi Le Clerc in Jud: cap. XV. v. 19. qui cite pluſ'rs. Autheurs de grand nom & ſur tout le Savant Vſſerius, voi: auſſi Des marais dans ſa note ſur le 15 Ch: des Juges v. 19.*

rendoit invincible. Dalila pour faire ce qu'ils déſiroient employa au milieu de la bonne chere toutes les careſſes, & les flateries dont ces ſortes de femmes ſavent vſer pour donner de l'amour, & aprés lui avoir ſans doute parlé de ſes grandes actions, elle lui demanda d'ou procedoit vne ſi grande force. Il jugea aiſement à quel deſſein elle lui faiſoit cette demande, & il la trompa par trois fois de ſuite. Mais enfin elle le preſſa de telle ſorte, & le conjura en tant de manieres que déſirant de lui plaire, il lui declara que ſa force conſiſtoit en ſes cheveux, & que ſi on lui raſoit la tête, il ſeroit comme vn autre homme. Cette malheureuſe femme n'eut pas plutôt tiré de lui cette confeſſion qu'elle lui coupa les cheveux pendant qu'il dormoit, & le mit entre les mains des Philiſtins à qui il n'étoit plus en état de reſiſter. Ils lui creverent les yeux, & l'emmenerent à Gaza, le lierent de deux chaines d'airain, & il tournoit la meule dans la priſon.

Quelque tems aprés, les Grands & les Principaux d'entre le peuple faiſant vn grand feſtin le jour d'vne fête ſolemnelle dans vn lieu tres-ſpatieux dont la couverture n'étoit ſoutenüe que par deux colomnes, envoyérent querir Samſon pour en faire vn ſpectacle de riſée. Les cheveux lui étoient crus alors, & s'etant fait mettre dans vne telle ſituation qu'il pût toucher les deux piliers, aprés avoir demandé à Dieu qu'il lui accorda les forces neceſſaires pour ſe venger de l'injure que les Philiſtins lui avoient faite, il ébranla ces piliers de telle ſorte qu'ils les renverſa, & avec eux toute la couverture de ce grand bâtiment tomba ſur les gouverneurs & ſur tout le peuple qui y étoit. Il fut écraſé ſous les ruïnes de ce bâtiment ; mais il fit mourir beaucoup plus de gens en ſa mort, qu'il n'en avoit fait mourir pendant ſa vie. Voila qu'elle fut la fin de Samſon qui fit autant de mal qu'il pût aux Philiſtins pendant les vingt années qu'il jugea Iſraël.

Nous avons deja remarqué que le Souverain Sacrificateur Heli gouvernoit le peuple d'Iſraël dans le même-tems que Samſon donnoit des preuves de ſon courage, & vengeoit du mieux qu'il pouvoit les outrages que les Philiſtins faiſoient eſſuyer à ce peuple ; mais comme il ne put jamais les vaincre entierement, les Iſraëlites gemirent encore ſous leur oppreſſion long tems aprés lui. Ils furent batus à Aphec par leurs ennemis qui leur tuerent prés de 4000 hommes ſur la place. Les Anciens d'Iſraël ayant demandé qu'on envoya dans le camp l'Arche de l'Eternel qui étoit en Shiloh ; Ophni & Phinées fils d'Heli l'accompagnerent à cauſe de la vieilleſſe de leur Pere. L'arrivée de l'Arche donna vne telle joye aux Iſraëlites qu'ils ſe crurent deja victorieux ; Cependant les Philiſtins leur ayant donné bataille ils furent mis en fuite dés le premier choc, perdirent 30000 hommes, entre leſquels furent les deux fils d'Heli, & l'Arche même tomba en la puiſſance des Philiſtins.

Vn homme de la Tribu de Benjamin qui s'étoit ſauvé avec peine de la bataille, apporta à Shiloh la nouvelle de cette grande défaite. Heli qui étoit alors agé de quatre-vingt dix-huit Ans, entendant que l'Arche

l'Arche avoit été priſe par les ennemis en eut vne telle douleur qu'il tomba de ſon ſiege & rendit l'eſprit aprés avoir durant quarante Ans gouverné le peuple.

Ophni & Phinées avoient merité la mort, parce qu'ils n'étoient pas moins outrageux envers les hommes qu'impies envers Dieu ; ils prenoient ce qui ne leur apartenoit pas ; & attentoient par force à la pudicité des femmes qui venoient au Temple par devotion ; Tant de crimes les avoient rendus odieux à Dieu & aux hommes, & ce ne fut que par vn juſte jugement du Ciel qu'ils périrent dans cette bataille.

Les Philiſtins ayant pris l'Arche de l'Alliance, ils la porterent en trophée dans la ville d'Azot, & la mirent dans le Temple de Dagon leur Dieu avec les autres dépouilles qu'ils lui offroient. Le lendemain matin, lors qu'ils vinrent pour rendre leurs hommages à cette fauſſe Divinité, ils virent avec vn grand étonnement que ſa ſtatüe étoit tombée de deſſus le pied d'eſtal qui la ſoutenoit, & qu'elle étoit par terre devant l'Arche. Ils la remirent en ſa place. La même choſe arriva diverſes fois. Mais Dieu ne ſe contenta pas de les voir dans cette confuſion, il envoya dans la ville & dans la contrée vne playe terrible dans les parties ſecretes de leur corps dont il y en eut vn grand nombre qui moururent avec des douleurs inſuportables. Tout le païs fut en même-tems rempli de Rats qui ruïnoient tout, & qui n'épargnoient ni les blez, ni les autres fruits. Les habitans d'Azot ſe voyant reduits dans vne telle miſere, connurent enfin que l'Arche étoit la cauſe qui rendoit leur victoire ſi funeſte. Ainſi ils demanderent aux Chefs des Philiſtins ce qu'ils pourroient faire pour ſ'en delivrer, & il fut reſolu de l'envoyer de ville en ville, mais par tous les lieux ou elle paſſoit les habitans étoient frapez des mêmes playes ; Elle paſſa dans cinq differentes villes des Philiſtins, & exigea de chacune d'elles la peine que meritoit le ſacrilege qu'ils commettoient de retenir vne choſe conſacrée à Dieu.

Ces peuples laſſez de tant ſouffrir ; & leur exemple faiſant apprehender aux autres de tomber dans vn même malheur, ils conſulterent leurs Sacrificateurs & leurs Devins, pour ſavoir ce qu'ils devoient faire de l'Arche de l'Eternel ? Leur avis fut de la renvoyer, avec cinq figures d'or de l'Anus, & autant de figures de Rats du même métail, de mettre toutes ces figures dans vne caiſſe, & la caiſſe dans l'Arche, & de mettre l'Arche ſur vn chariot neuf fait exprés, auquel on attelleroit deux jeunes Vaches à lait dont on enfermeroit les veaux, de laiſſer aller ces Vaches, & ſi elles prenoient la route de Beth-ſçemes il y auroit ſujet de croire que l'Arche auroit été la cauſe de tous leurs maux.

Conformement à cet avis, les Philiſtins renvoyerent l'Arche ſept mois aprés l'avoir priſe ſur les Iſraëlites ; & les vaches prirent le chemin qui conduiſoit à Beth-ſçemes comme ſi on les y eut menées & étant arrivées à ce lieu là elles ſ'y arreterent ; Les Beth-ſçemites voyant arriver l'arche la recurent avec vne joye inexprimable, ils la prirent avec la caiſſe, firent

des

des ſacrifices, offrirent à Dieu en holocauſte les vaches & le chariot, & témoignerent par des feſtins publics leur rejouïſſance, Mais ces Beth-ſçemites ſentirent l'effet de la colere de Dieu: il en fit mourir pluſieurs qui avoyent oſé regarder dans l'Arche, ce qui leur fit ſouhaiter qu'elle s'eloigna d'eux, c'eſt pourquoi ils envoyerent aux habitans de Kirjath-jearim pour leur dire de venir & d'emmener l'Arche chez eux. Ils vinrent & emmenerent l'Arche & la mirent dans la maiſon d'Aminadab ou elle demeura long tems.

Aprés la mort d'Heli Samuel lui ſucceda dans le gouvernement du Peuple; Il étoit fils d'Helcana de la Tribu de Levi, qui demeuroit à Ramath. Helcana avoit deux femmes, Anne & Peninnah; celle-ci avoit des enfans mais la premiere n'en avoit point, ce qui lui cauſoit vne grande affliction, Etant venüe à Shiloh avec ſon mari pour ſervir Dieu, elle adreſſa d'ardentes prieres à Dieu le ſupliant de lui donner vn fils, & faiſant vœu de le conſacrer à ſon ſervice, ſa priere fut exaucée. Elle devint groſſe & accoucha d'vn fils, qu'elle nomma Samuel: Auſſi tôt qu'il fut ſevré, elle le mena à Shiloh au Sacrificateur Heli & l'offrit à l'Eternel. Le jeune Samuel vâquoit au ſervice de l'Eternel ſous Heli. Il arriva vn jour qu'il dormoit dans le Tabernacle qu'il entendit vne voix qui l'appelloit, & croyant que c'étoit Heli il courut à luy pour ſavoir ce qu'il demandoit; mais Heli lui dit qu'il ne l'avoit point appellé; cela etant arrivé quatre fois de ſuite, la quatriéme il repondit, ſelon ce qu'Heli lui avoit ordonné de dire, *Seigneur parle, car ton ſerviteur écoute.* Et Dieu lui dit qu'il vouloit retrancher la maiſon d'Heli. Ce Souverain Sacrificateur ayant voulu ſavoir de Samuel ce que Dieu lui avoit dit, il le ſatisfit, & Heli l'ayant oui il dit, *C'eſt l'Eternel, qu'il faſſe ce qui lui ſemblera bon.*

Samuel devint grand, & il fut rempli de l'Eſprit de Dieu, & reçût le don de Prophetie, Dieu lui parloit, & tout ce qu'il prédiſoit avoit ſon accompliſſement. Aprés la mort d'Heli, & la priſe de l'Arche, Samuël gouverna le Peuple d'Iſraël (comme nous l'avons dit) à la fin de la 20e. Année, il les exhorta de renoncer au culte des Dieux étrangers, de Baal & Aſhtaroth, & de ſervir Dieu ſeul, leur promettant que s'ils le faiſoient, ils ſecouëroient le joug des Philiſtins: Il les aſſembla en Maſphath, ou Mitſpha il pria Dieu pour eux, les obligea de demander pardon de leurs crimes paſſez & d'implorer ſa miſericorde, & ſa protection. Les Philiſtins ayant appris que les Iſraëlites étoient aſſemblez à Mitſpha, marcherent pour les y attaquer. Les Iſraëlites effrayez ſupliérent Samuel de ne point ceſſer de prier Dieu pour eux, & il prit vn agneau & l'offrit à l'Eternel en holocauſte. Quand les Philiſtins eurent commencé l'attaque; Dieu tonna ſur eux avec vn bruit épouvantable qui les remplit d'effroy & les mit en déroute; Les Iſraëlites les batirent & les pourſuivirent, & en firent vn grand carnage, Vn évenement ſi merveilleux jetta vne telle terreur dans l'Eſprit des Philiſtins qu'ils n'oſerent plus attaquer les Iſraëlites: Samuel continua de leur faire la guerre, en tua pluſieurs

ſieurs en divers combats, domta leur orgueuil, & reprit ſur eux les places qu'ils avoient conquis ſur les Iſraëlites.

La vieilleſſe de Samuel le rendant incapable de ſuporter tout le faix du Gouvernement, il établit ſes fils pour Juges ſur Iſraël, ils s'appelloient Joël & Abija & ils demeuroient à Beerſheba. Mais ils dégenererent de la vertu de leur pere, & recevant des preſens, ils vendoient honteuſement la juſtice, & fouloient aux pieds les plus ſaintes loix. Les Iſraëlites ne pouvant ſupporter plus long tems ce renverſement de l'ordre & de la juſtice, allerent trouver Samuel en la ville de Ramath ou il faiſoit ſon ſejour ordinaire & lui demanderent vn Roy. Il fit ce qu'il put pour les diſſuader, mais ne pouvant pas y reüſſir, Il conſulta l'Eternel, qui lui ordonna de leur donner vn Roi comme ils le deſiroient. Ainſi le Gouvernement du peuple d'Iſraël fut changé d'Ariſtocratique ou plutôt de Theocratique en Monarchique cela arriva, l'an du monde 2941. 371. aprés la mort de Joſué (†) ſelon ceux qui pretendent que Samuël a Jugé le peuple durant trente neuf ou quarante ans, & qui ne donnent à Saül que neuf, ou dix ans de régne; dont il en paſſa huit avec Samuel; (*) Mais ſelon d'autres Saül fut elû Roy l'an du monde 2910, 340 ans aprés la mort de Joſué, & veulent qu'il ait regné quarante ans: dont il en paſſa trente huit ou trente neuf avec Samuel, nous ne nous engagerons point ici dans vne diſpute de Chronologie qui nous éloigneroit trop de nôtre principal ſujet.

Tous les Chronologiſtes conviennent ſur le tems de la mort de Saul & la placent à l'an 436 depuis la ſortie d'Egypte, ils ne diſputent que ſur quelques ſubdiviſions particulieres de ce periode, & particulierement ſur la durée du gouvernement de ces Juges que l'Ecriture ne marque pas poſitivement, les vns leur donnant plus d'années & d'autres moins; Nous nous déterminerons dans nos Tables Chronologiques, à la fin de cette hiſtoire auxquelles nous renvoyons le Lecteur.

Ayant que d'entre prendre l'Hiſtoire de Saül nous nous croyons obligés de nous arrêter icy pour conſiderer quelques evenemens particuliers raportez dans l'Hiſtoire des Juges, mais qui nous ayant parus détachez du corps de l'hiſtoire, nous avons jugé plûs à propos de les renvoyer juſqu'à preſent pour ne pas interrompre nôtre narration.

L'hiſtoire de Mica de la montagne d'Ephraïm raportée dans le XVII. chap. du livre des Juges; Celle des Danites, & des Benjamites raportées chap: XVIII. XIX. XX. XXI. du même-livre arriverent quelque tems aprés la mort de Joſué, le Doctr. Lightfoot les place ſous le gouvernement d'Othniel: Voici l'hiſtoire.

(†) *Lightfoot. Chron: temp. V. T. in Sam:* (*) *Dup: Hiſt: du V. Teſt: Ch:* XVI. *Marſham Chron: p. 96. Leclet Tabul: Chron: I. in lib: Hiſt: V. Teſt.*

Mica

Mica ayant rendu à ſa mere les onze cens pieces d'argent qu'il lui avoit priſes, Elle en fit vne Idole qu'elle poſa dans la maiſon de Mica dont elle fit vn Oratoire pour ſa famille & pour ſes voiſins. Ils ſe pourvûrent auſſi d'vn Sacrificateur; Peu de tems aprés la Tribu de Dan n'ayant pas aſſez de terrain envoya cinq hommes pour épier le païs leſquels en paſſant vinrent en la maiſon de Mica, y ayant vû ce jeune Sacrificateur & s'étant informez des raiſons qui l'obligeoient de demeurer dans ce lieu-là, aprés qu'il les eut ſatisfait ils le prierent de conſulter l'Eternel ſur le ſuccés de leur voyage, aprés qu'il leur en eut promis vn heureux, ils continuerent leur chemin, & arriverent à *Laïs*, l'aſſiéte de ce lieu leur ayant paru fort agreable ils jugerent qu'ils ne pourroient mieux faire que de venir s'y établir, ainſi ils retournerent à leur Tribu, & ayant fait leur raport, il y eut 600 hommes armez de cette Tribu qui partirent pour la conquête de Laïs; ils paſſerent à la montagne d'Ephraïm, & arriverent juſqu'à la maiſon de Mica; alors les cinq hommes qui étoient allés pour épier le païs de *Laïs*, donnerent avis aux autres qu'il y avoit dans cette maiſon vn Epod, des marmouſets, vne image de taille, & vne de fonte, ce qu'ayant ſceu ils reſolurent de les enlever, & les cinq hommes furent chargez de cette commiſſion qu'ils n'eurent pas de peine à executer; Ils engagerent même le Sacrificateur à venir avec eux pour les ſervir dans ſon emploi; ils partirent de ce lieu-là, & tous les cris de Mica & de ceux qui étoient avec lui pour les pourſuivre ne les empecherent point d'arriver heureuſement à Laïs dont ils ſe rendirent maitres, firent paſſer ſes habitans au fil de l'épée la brulerent & bâtirent ſur ſes ruines vne autre ville qu'ils nommérent *Dan*, là ils poſerent l'image taillée de Mica, & établirent vn autre Sacrificateur nommé *Jonathan*, qui étoit peut étre de la Tribu de Manaſſé, en la place du Lévite qu'ils avoient emmenez avec eux de la montagne d'Ephraïm, & ce faux culte ſubſiſta dans ce lieu-là juſqu'au tems qu'ils furent tranſportez par Thiglath-philezer.

Environ ce même tems, vn Lévite du mont Ephraïm aprés avoir épouſé vne femme de mauvaiſe vie à Bethlehem de *Juda*, y retourna pour prendre ſa femme qui l'avoit quitté & la ramener chez lui; Ayant fait quelque ſéjour chez ſon beau pere il partit pour ſe rendre à ſa maiſon à la montagne d'Ephraïm; Ils arriverent à Guibha au coucher du ſoleil & reſolurent d'y paſſer la nuit, vn bon vieillard les reçut chez lui, mais comme ils étoient à Table, la maiſon fut environnée par les habitans de la ville qui tout Iſraëlites qu'ils étoient de la Tribu de Benjamin, n'avoient pas d'autres avantages ſur les *Sodomites* que celui de pécher avec plus de lumiere & plus de connoiſſance que les autres. Le bon homme vint à la porte de ſa maiſon & fit ce qu'il put pour ramener ces infames à la raiſon, il leur offrit même ſa fille pour ſatisfaire leur brutale paſſion, ne voulant pas violer le droit d'hoſpitalité, mais ils furent ſourds à ſes exhortations, & rejetterent ſes offres; Ils n'abandonnerent point la maiſon qu'on ne leur eut au moins livré la concubine du *Levite*, ils en abuſerent toute la nuit d'vne ſi horrible maniere que revenant le lendemain matin,

el-

elle tomba morte ſur le ſeuil de la porte de la maiſon de ce bon vieillard ou étoit ſon mari.

Le Levite ſortant pour continuer ſon chemin fut extrémement ſurpris de voir ſa femme concubine étendüe à la porte ; il lui dit de ſe lever & de ſ'en aller avec lui, ne penſant pas qu'elle fut morte, mais lors qu'il vit qu'elle ne répondoit rien il ne douta point de ſon malheur ; Ainſi il prit ſon corps, le chargea ſur vn âne & ſ'en alla en la montagne d'Ephraïm ; Etant arrivé en ſa maiſon, il coupa le corps de ſa femme & en fit douze portions, & en envoya vne à châque Tribu pour les animer à la vengeance. Les Iſraëlites étant aſſemblez ; députerent aux Benjamites pour leur demander ſatisfaction d'vn crime ſi horrible, & qu'on leur remit entre les mains ceux qui l'avoient commis afin qu'ils en fiſſent vne punition exemplaire.

Mais cette Tribu refuſa de donner aucune ſatisfaction, & pourvûrent Guibha de ce qui étoit neceſſaire pour ſa defenſe. Les autres Tribus irritées de ce refus de juſtice, réſolurent de traitter les Benjamites comme ils avoient traitté les Cananéens, & firent vœu de ne leur donner aucune de leurs filles en mariage. Ayant donc vne armée de 400"000 hommes ils marcherent contre Guibha, l'armée des Benjamites n'étoit que de 26000 hommes ſans les habitans de Guibha, & parmi ce nombre il y en avoit 700 qui ne ſe pouvant ſervir que de la fronde étoient fort habiles dans cet art. L'armée des Iſraëlites ayant attaqué celle des Benjamites elle fut repouſſée deux fois avec perte de 40000 hommes ; mais la 3e fois les Benjamites furent preſques tous taillés en piéces, leurs villes furent brulées, & leurs femmes & leurs enfans paſſez au fil de l'épée ; il ne reſta que ſix cens hommes de toute cette Tribu qui échaperent & furent ſe cacher au rocher de Rimmon ou ils demeurerent quatre mois.

Quand la chaleur de l'action fut paſſée les Iſraëlites ſe repentirent d'avoir preſqu'entierement détruit vne de leurs Tribus, & conſulterent entr'eux comment on pourroit reparer cette perte; Or comme ils avoient fait vœu de ne leur donner aucune de leur fille en mariage, ils envoyerent douze mille hommes contre la ville de Jabés de Galaad, parce qu'ils n'étoient pas venus avec eux contre les Benjamites, avec ordre de faire paſſer ſes habitans au fil de l'épée, ſavoir tous les mâles & toutes les femmes, & de n'épargner que les vierges pour les donner en mariage aux Benjamites r'échapés ; On trouva parmi les habitans de Jabés 400 Vierges: mais comme ce nombre ne ſuffiſoit pas pour pourvoir les 600 Benjamites qui ſ'étoient enfuïs au rocher de Rimmon, ils leur permirent d'enlever tout autant de filles qu'il leur en faloit, lors qu'elles viendroient celebrer les fêtes à Shiloh & de les marier, ce qu'ils firent. (A) On

(A) *Ces 2 Evenemens nous font connoitre deux choſes ; 1°. l'extreme corruption des Iſraëlites, qui bien que ſortis de l'école de Moyſe & de Joſué, bien qu'ils*

On doit placer l'hiſtoire de Ruth ſous le gouvernement des Juges ; mais il n'eſt pas aiſé d'en déterminer le tems : Si la conjecture du celebre Vſſerius Archevêque d'Armagh eſt juſte, ſi Obed fils de Ruth qu'elle eut de Booz avoit cent onze ans quand il engendra Iſaï ; & Iſaï cent

&

---

qu'ils euſſent été les temoins oculaires des merveilles que Dieu avoit faites en leur faveur, ne tenoient cependant aucun compte des Stes Loix qu'il leur avoit données, mais s'abandonnoient aux excès des crimes les plus atroces ; l'Idolatrie la plus groſſiere, l'impureté la plus affreuſe, la cruauté la plus barbare ne leur faiſoit aucune horreur ; l'on peut dire qu'ils étoient, au moins dans ces tems-là, plus Cananéens que les Cananéens-mêmes. 2°. *L'hiſtorien Sacré en rapportant ces évenemens affecte d'avertir ſon Lecteur par trois fois,* Qu'en ce tems-là il n'y avoit point de Roy en Iſraël : mais chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon. *Ce qui nous fait connoître d'un coté qu'on a raiſon de placer ces evénemens peu de tems après la mort de Joſué ; mais de l'autre que ceux qui pretendent, comme le Docteur Lightfoot, que Caleb & Othniel ſuccéderent immediatement à Joſué ſe trompent. Il eſt évident par les termes de l'hiſtorien Sacré qu'il y a eu un interregne entre Joſué & Othniel ;* Il n'y avoit point de Roi en Iſraël, mais chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon, *ce qui marque evidemment que non ſeulement il n'y avoit point de Roy ainſi proprement dit, mais auſſi qu'il n'y avoit point de Juge, car quoy que ces Juges ne fuſſent pas revêtus de toute l'autorité non plus que de toutes les marques de la dignité Royale, cependant ils en avoient aſſés pour décider des cauſes non ſeulement des particuliers, mais des villes, mais des Tribus, comme nous le voyons dans Gedeon, Jephté & quelques autres. Dés qu'une fois ils étoient revêtus de cette charge, ils regloient tout ce qui concernoit la paix ou la guerre, c'étoit à eux à marcher à la tête des armées quand l'occaſion s'en preſentoit, quoy qu'il ſemble que Ceux qui avoient quelque charge dans le Tabernacle ne commandaſſent les armées que par des Lieutenants, comme Heli, Or s'ily avoit eu un Juge du tems de l'affaire de Guibha, Le Levite n'auroit pas manqué de porter ſes plaintes à luy, & Luy de ſon coté auroit decidé du ſort des Benjamites en cas qu'ils euſſent refuſé la ſatisfaction qu'il leur avoit préſcrite.* & chacun n'auroit pas fait comme il lui auroit ſemblé bon *mais on ſe ſeroit conformé aux réglemens qu'il auroit donné car c'eſt ainſi que les Iſraëlites ont vécu ſous leurs Juges, au moins par raport au Gouvernement civil ; mais rien de tout cela n'arrivà dans cette affaire ici ; Le Levite envoye les membres de ſa femme aux* 12 *Tribus, ſans doute aux anciens des villes capitales de chaque Tribu, & les Tribus ne prennent conſeil que d'Elles mêmes & n'agiſſent que par leur propre mouvement, On ne voit parmi eux dans cette occaſion aucune trace d'un Magiſtrat, tel qu'ont été les Juges, Il faut conclurre qu'il n'y en avoit point, & que le Celebre Chevalier Marſham à raiſon quand il met un interregne de* 42 *ans entre Joſué & Othniel ſavoir* 34 *de Joſué à Chuſan Roi de Meſopotamie qui aſſujetit les Iſraëlites, & huit Ans de Chuſan à Othniel qui delivra les Iſraëlites de l'oppreſſion de Chuſan.*

& onze ans quand il engendra le Roy David ; On peut conclurre que cette hiſtoire eſt arrivée 184 aprés la ſortie d'Egypte, & qu'Obed eſt né du tems de Shamgar. C'eſt auſſi le ſentiment de Lightfoot, Whiſton, & d'autres.

Nous ne croyons pas avoir plus rien à dire ſur l'hiſtoire des Iſraëlites ſous les Juges, ainſi nous paſſons à l'hiſtoire de leurs Roix.

IV. Hiſtoire des Iſraëlites ſous Saül.

SAmuël par l'ordre de Dieu ſatisfit aux deſirs des Iſraëlites, & leur donna Saül pour Roy. Il étoit fils de Kiſh de la Tribu de Benjamin, vn homme tres bien fait de ſa perſonne, d'vne taille ſuperieure à l'ordinaire. Son pere ayant perdu des aneſſes, il les alloit chercher par ſon ordre avec vn de ſes ſerviteurs ; comme il les avoit cherchées inutilement durant trois jours, & qu'il étoit ſur le point de ſ'en retourner, ſon ſerviteur lui dit qu'il y avoit prés du lieu ou ils étoient vn Prophéte qui leur diroit ou étoient les aneſſes qu'ils cherchoient.

Saül ayant approuvé l'avis de ſon ſerviteur ils vinrent dans la ville, & ſ'enquirent de la maiſon du Prophete ; Samuel avoit été divinement averti que Saül venoit & que c'étoit celui que Dieu avoit choiſi pour étre Roi ſur Iſraël: Saül ayant rencontré Samuel ſans le connoitre, Dieu dit à Samuel que c'étoit-là l'homme qu'il avoit choiſi pour étre Roi ; il ſe fit connoitre à Saül, l'invita à venir prendre part à la joye du feſtin qu'il donnoit au Peuple ce jour-là ; Lui declara les deſſeins que la Providence avoit formé de le faire regner ſur Iſraël ; Lui donna des preuves particulieres de la verité de ſes paroles ; Lui aſſigna vn rendez-vous à Guilgal pour vn certain jour ; & aprés lui avoir repandu ſur la tête vne phiole d'huile qu'il avoit aportée avec lui, il l'embraſſa & prit congé de lui ; & tout ce qu'il lui avoit predit ne manqua pas d'arriver.

Saül retourna donc chez ſon Pere, & cependant Samuel fit aſſembler le peuple à Mitſpa, & ayant fait jetter le ſort ſur les Tribus, il tomba ſur celle de Benjamin, enſuite ſur la famille de Matri, puis ſur la Maiſon de Kiſh, enfin ſur Saül ; qui inſtruit par Samuël de ce qui devoit arriver ſe tenoit à l'écart ſoit par modeſtie ou par politique, & ayant été conduit au milieu de l'Aſſemblée, il fut reconnu Roy ; apres quoy Samuël congedia le peuple, Saül retourna à Guibha & vne partie de l'armée le ſuivit. Il y en eut cependant quelques vns qui le mépriſant n'aprouverent pas ſon élection & ne lui firent point de preſens, mais Saül diſſimula & ne temoigna aucun reſſentiment pour ne pas enſanglanter les commencemens de ſon Regne.

Peu de tems aprés ſon avenement à la Couronne il eut occaſion de donner des preuves de ſon courage ; Nabaſh Roy des Ammonites ayant aſſiegé la ville de Jabés dans le païs de Galaad, & refuſant de capituler avec les habitans à des conditions ſupportables, ils demanderent du ſe-

cours à Saül, qui envoya aussi tôt leurs deputez par tout le païs d'Israël avec ordre à toutes les Tribus sous peine de mort de se venir ranger sous ses étendards pour aller au secours de Jabés. Les Israëlites obeïrent, & la reveuë ayant été faite ils se trouverent 300'000 hommes d'élite des enfans d'Israël, sans compter 30000 hommes de la Tribu de Juda. Saül ayant partagé son armée en trois corps, attaqua le camp des Ammonites à la pointe du jour ; & continua le carnage des ennemis jusqu'à ce que le soleil fut dans son meridien, en sorte qu'il y en eut peu qui échaperent, car la frayeur les avoit saisis. Aprés cette victoire Samuël ordonna au peuple de se rendre en Guilgal, ou il confirma l'election de Saül.

Le Roy se reserva vn corps de 3000 hommes, il en avoit 2000 avec lui à Michmash, & sur la montagne de Bethel, & Jonathan son fils commandoit les autres à Guibha; Jonathan chassa la garnison des Philistins qui étoit tout prés de ce lieu là. Ce qui fut regardé comme vne declaration de guerre entre les deux peuples. Vne partie des Israëlites s'assemblerent auprés de Saül à Guilgal, & les Philistins leverent vne nombreuse armée, & se campérent à Michmash. Les Israëlites leur étant fort inferieurs en nombre furent saisis d'vne terreur panique, deserterent l'armée, se cacherent parmi les Rochers, ou s'enfuïrent au delà du Jordain. Saül ayant attendu Samuël pendant sept jours à Guilgal, selon le terme marqué par ce Prophete, & voyant qu'il ne venoit point & que son armée se débandoit offrit lui-même les Sacrifices, & ayant sçu que le Prophete venoit il alla au devant de lui. Samuel le reprit de ce qu'il avoit offert le sacrifice sans l'attendre, & lui dit qu'à cause de cela son regne ne seroit point stable, & que la Couronne ne subsisteroit pas dans sa famille.

Saül étoit à Guibha n'ayant pas plus de six cens hommes avec lui qui étoient encore mal armés, parce que les Philistins n'avoient point laissé de forgerons dans le païs d'Israël. Les ennemis détacherent trois partis de leur Camp pour aller piller le païs. Dans cette extremité, Jonathan par vn mouvement de generosité tout extraordinaire conceut l'vn des plus hardis desseins que l'on se sauroit imaginer. Il prit seulement son Ecuyer ; & aprés avoir tiré parole de lui de ne le point abandonner, il entra dans le camp des ennemis, & en tua plusieurs; ce qui les mit dans vne telle confusion, qu'ils se tuoient l'vn l'autre. Ce succés ranima le courage des Israëlites qui avoient deserté & les fit revenir. Saül instruit du desordre qui étoit dans le camp des Philistins, les attaqua, les defit, les poursuivit depuis Michmash jusqu'à Ajalon & prit sur eux vn grand butin.

Ce Prince fit la guerre contre les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Edomites, & le Roy de Soba, & le Ciel le favorisoit d'vn heureux succés de quelque coté qu'il porta ses armes. Samuel luy ayant ordonné de la part de Dieu, de faire la guerre aux Amalekites & de les detruire entierement. Il marcha avec vne armée de 200'000 hommes

con-

contre la ville d'Amalec, il mit diverses embuscades le long du torrent; il leur donna ensuite la bataille, les vainquit, les mit en fuite, & ne cessa point de les poursuivre jusqu'à ce qu'il les eut entierement defaits; Mais lors qu'il eut pris Agag leur Roy, la bonne mine de ce Prince le toucha de telle sorte qu'il resolut de l'épargner. Outre cela il permit à son armée de piller & de garder pour leur propre usage le meilleur du bétail des ennemis. Dieu avertit Samuël de ce que Saül avoit fait contre son ordre exprés, & la resolution qu'il avoit prise de le priver de la couronne pour la transporter dans vne autre famille. Cette aversion de Dieu pour Saül touchale Prophete d'vne si vive douleur qu'il le pria durant toute la nuit de vouloir lui pardonner, mais il ne put rien obtenir; ainsi Samuel voyant qu'il ne pouvoit flechir Dieu par ses prieres s'en-alla dés le point du jour trouver Saül à Guilgal. Il le censura vivement d'avoir épargné du bétail des Amalekites. Saül voulut s'excuser en disant que c'étoit pour en faire des sacrifices à Dieu; mais le Prophete luy repondit. Que l'obeïssance valoit mieux que le Sacrifice. Comme il vouloit s'en-aller, le Roy le prit par son manteau: & dans la resistance qu'il fit le manteau se déchira: Sur quoy le Prophete luy dit: Vôtre Royaume sera ainsi divisé, & passera en la personne d'vn homme de bien: Car Dieu ne ressemble pas aux hommes; il est immuable dans ses resolutions. Saül reconnût encore qu'il avoit péché; mais que ce qui étoit fait ne pouvant pas ne point être, il le prioit de vouloir au moins adorer Dieu avec lui en presence de tout le Peuple. Samuël le lui accorda; & on amena par son ordre le Roy Agag, & il le fit tuer; aprés quoy ce Prophete retourna à Ramath, & Saül en sa maison royale de Guibha, & depuis ce jour là il ne vit plus Samuel. Ce Saint Prophete ne pouvoit de son côté se lasser de le plaindre & de gémir sur son sujet. Mais Dieu lui commanda de se consoler, & de prendre de l'huile pour aller à Bethléem dans la maison de Jessé fils d'Obed sacrer Roy celui de ses enfans qu'il lui montreroit. Samuel obeït & étant arrivé à Bethléem, il y fut reçu avec grande joye, on lui demanda le sujet de sa venuë, il repondit que c'étoit pour offrir des sacrifices à l'Eternel, & leur ordonna de se purifier pour cet effet. Jessé & ses sept fils se presenterent devant lui, & il les purifia; Mais Dieu lui fit connoître que ce n'étoit aucun des sept qu'il avoit élû pour Roi. C'est pourquoi il demanda à Jessé s'il n'avoit point d'autre fils: J'en ai encore vn lui repartit-il nommé David qui garde mes troupeaux. Samuel l'ayant fait venir il repandit sur sa tête l'huile qu'il avoit aportée pour l'oindre Roy. Et depuis ce jour-là l'Esprit de Dieu fut toujours avec David, & Samuël retourna à Ramath.

Cette Action fut tenuë secrette; & peu de tems aprés comme Saül étoit agité d'vn malin esprit, ses Medecins ne trouvant point de meilleur remede pour le soulager, que de faire chanter devant lui au son de la Harpe des hymnes sacrez, David ayant été recommandé comme vn excellent Musicien, on le fit venir à la cour. Saül le reçût parfaitement bien, & le fit son Ecuyer.

David

David eut bien-tôt occaſion de ſignaler ſon courage. Les armées des Iſraëlites & des Philiſtins étant en préſence l'vne de l'autre ; il y avoit dans celle des Philiſtins vn géant nommé Goliath qui étoit de Geth, & avoit ſix coudées & vne paume de haut ; ſa force repondoit à ſa taille, & il étoit armé à proportion de l'vne & de l'autre, car ſa cuiraſſe peſoit 5000 ſicles, c'eſt à dire environ 209 livres de 12 onces ; ſon caſque n'étoit pas moins fort ; & ſes cuiſſars qui étoient d'airain avoient du rapoit au reſte ; Son Javelot étoit ſi peſant qu'au lieu de le porter à la main il le portoit ſur ſon épaule ; & le fer ſeul peſoit ſix cens ſicles, c'eſt à dire 25 livres de 12 onces. Ce terrible géant ſe preſenta en cet équipage dans le vallon qui ſéparoit les deux armées, & cria à haute voix pour ſe faire entendre à Saül & à tous les ſiens : Qu'eſt il beſoin d'en venir à vne bataille ? Choiſiſſez l'vn d'entre vous avec qui je puiſſe terminer ce different ; & que le parti de celui qui ſera vaincu ſoit obligé de recevoir la loy du parti victorieux. Il continua durant quarante jours de faire vn ſemblable défi, qu'aucun Iſraëlite n'oſa accepter, juſqu'à ce que David revenant de ſa maiſon, l'offrit de s'engager avec lui. Saül lui ayant repreſenté qu'il n'étoit pas capable de reſiſter à ce Philiſtin, qui étoit beaucoup plus fort, & plus experimenté que lui ; J'ai tué vn Lion & vn Ours lui repartit David, & l'Eternel qui m'a delivré de la griffe du Lion, & de la patte de l'Ours, me delivrera auſſi de la main de ce Philiſtin. Vne hardieſſe ſi extraordinaire fit eſperer à Saül que le ſuccès y repondroit. Il permit donc le combat à David, lui donna ſes propres armes. Mais comme David n'étoit pas accoutumé à porter de telles armes, il s'en trouva embarraſſé, & pria le Roi de le laiſſer dans la liberté de combattre comme il voudroit ; Saül le lui accorda : & ainſi il quitta ces armes, prit ſeulement vn bâton, ſa fronde, & quelques pierres qu'il ramaſſa dans le torrent, & qu'il mit dans ſa pannetiere. Il marcha en cet état contre Goliath, qui s'avançant pour le tuer ; David tira de ſa pannetiere vne pierre, la mit dans ſa fronde, & la lança avec vne telle roideur, qu'ayant frapé le géant au milieu du front, il tomba. Alors David courut auſſi-tôt à lui, & comme il n'avoit point d'épée, il ſe ſervit de la ſienne propre pour lui couper la tête. Le même coup qui fit perdre la vie à cet orgueilleux Philiſtin imprima vn tel effroy dans le cœur de tous les autres, qu'ils prirent la fuite ; Les Iſraëlites les pourſuivirent, en firent vn grand carnage, & pillerent leur camp ; David emporta la tête de Goliath, & conſacra à Dieu ſon épée. Saül lui donna en récompenſe le commandement de quelques troupes, & Jonathan ſon fils contracta avec lui vne étroite amitié.

Lors que Saül s'en retournoit triomphant, des troupes de femmes & de filles vinrent au devant de lui en chantant au ſon des tambours & des cimbales, pour temoigner leur joye d'vne ſi grande victoire ? Les femmes diſoient que Saül en avoit tué mille ; & les filles diſoient que David en avoit tué plus de dix mille. Ces paroles ſi avantageuſes à David donnerent vne telle jalouſie à Saül, qu'il penſa qu'après de ſi glorieux éloges,

éloges, il ne lui manquoit plus que le nom de Roi. Il commença dès lors à le craindre, & à croire qu'il n'y auroit point de ſureté de le tenir prés de ſa perſonne. Vn jour que David jouoit de la Harpe devant lui, Saül qui tenoit vn javelot en ſa main, le lui lança de toute ſa force, & l'auroit tué, ſ'il n'eut évité le coup ; Cependant ſous pretexte d'obliger David, mais en effet pour l'éloigner & pour le perdre, il lui donna mille hommes à commander, croyant qu'il ſeroit difficile qu'il ne petit dans vn emploi qui l'engageroit à tant de perils. De plus il lui offrit ſa fille en mariage, à condition qu'il tuât 100. Philiſtins, croyant bien que le deſir d'être allié du Roy l'expoſeroit à de ſi grands dangers qu'il y perdroit la vie. David accepta avec joye l'offre & la condition ; ayant fait rencontre de 200 Philiſtins, il les tua, & Saül fut obligé de lui donner ſa fille Michal en mariage, laquelle l'aimoit paſſionnement.

David continua de remporter de grands avantages ſur les Philiſtins ce qui augmenta la jalouſie de Saül à vn tel degré, qu'il donna ordre à Jonathan ſon fils & à ſes Officiers de le tuer. Jonathan le reconcilia avec ſon Pere ; mais ayant remporté vne autre victoire ſur les Philiſtins, Saül lui lança vne ſeconde fois ſon javelot pour le tuer ; & l'ayant manqué il donna ordre qu'on l'arrêta, mais Michal ſon épouſe chez qui il ſ'etoit retiré le fit évader. David alla joindre Samuel à Ramath, & de là il vint avec lui à Naioth, ou les Propheres faiſoient leur reſidence. Saül y envoya trois fois du monde pour le ſaiſir, mais étant remplis du même eſprit ils commencerent à Prophetiſer avec eux, & y étant venu lui même il fut auſſi ſaiſi du même Eſprit prophetique. David ſe voyant ainſi perſecuté par Saül eut recours à ſon ami Jonathan qui lui promit de faire tous ſes efforts pour appaiſer ſon Pere, & de lui donner avis du ſuccés qu'il auroit. Mais ayant voulu ſonder le Roy il connut bien tôt par ſes reponſes que ſa haine contre David étoit implacable ; Il en avertit David qui ſ'enfuit vers Achis Roy de Geth ville des Philiſtins, en paſſant il alla trouver à Nob le Grand Sacrificateur Ahimelech qui n'ayant point d'autre proviſion lui donna les pains de propoſition dont les Sacrificateurs ſeulement avoient la permiſſion de manger. David lui ayant demandé quelques armes, il lui donna l'épée de Goliath qui avoit été conſacrée à Dieu. Vn nommé Doëg qui avoit ſoin des mules de Saül ſe trouva preſent par hazard. Apres cela David partit pour Geth ou Gath, avec ſes gens qui l'étoient venu joindre à Nob.

Etant arrivé dans cette ville ou Achis tenoit ſa cour, il y fut reconnu, & on dit auſſi-tôt à ce Prince que cet Hebreu nommé David qui avoit tué tant de Philiſtins étoit dans la ville. David en eut avis, & ſe voyant dans vn auſſi grand peril que celui qu'il vouloit éviter ſ'avisa de contrefaire l'Inſenſé, & y reüſſit ſi bien qu'Achis ſe mit en colere contre ſes gens de lui avoir amené vn fou, & leur commanda de le chaſſer.

David

David après s'être échapé de la sorte s'en alla dans la Tribu de Juda où il se cacha dans une caverne proche de la ville d'Adullam où ses freres & tous les parens de son pere vinrent le trouver & plusieurs autres se joignirent aussi à lui soit à cause du mauvais état de leurs affaires, ou par crainte qu'ils avoient de Saül. Leur nombre s'étant accru jusques à 400. David alors ne craignit plus rien. Il vint avec sa troupe à Mitspa au païs de Moab, & pria le Roy des Moabites d'agréer que son pere & sa mere demeurassent dans son païs ce qu'il leur accorda, & son pere & sa mere demeurerent là tout le tems que David fut dans la forteresse de Mitspa ; d'où il ne sortit que par l'avis de Gad le Prophéte qui le fit retourner dans le païs de Juda, & il vint dans la forêt de Hareth.

Cependant Saül accabloit de reproches ses Officiers, parce qu'aucun d'eux ne le vengeoit du fils de Jessé. Alors ce Doëg dont nous avons parlé ayant raporté au Roy ce qui s'étoit passé à Nob entre le Grand Sacrificateur Ahimelec & David. Saül manda aussi-tôt Ahimelech & tous les Sacrificateurs de sa famille, & les fit tuer en sa présence par ce miserable Doëg, il y eut quatre vingt-cinq Sacrificateurs ou Levites massacrez par son ordre ; il fit passer la ville de Nob au fil de l'epée sans épargner ni âge, ni sexe, ni hommes ni bêtes : Abiathar l'vn des fils d'Ahimelech, échapa à ce carnage, & s'enfuit vers David, qui le reçut avec des marques de reconnoissance.

David apprit en même tems que les Philistins étoient entrés dans le territoire de Keilah, & y faisoient vn grand dégât ; Dieu lui ayant assuré la victoire, il les chargea aussi-tôt, en tua plusieurs, fit vn riche butin & entra dans Keilah. Saül aprenant qu'il étoit dans cette place, en eut de la joye, s'imaginant que c'étoit vne marque que Dieu le vouloit livrer entre ses mains. Il commanda des gens de guerre pour l'aller assieger. Mais Dieu ayant revelé à David, que les habitans le livreroient à ses ennemis, il se retira au desert de Ziph avec six cens hommes, & se cacha dans la forêt. Saül en étant informé, envoya à sa poursuite, & David se retira au desert de Mahon. Comme Saül étoit lui-même à le poursuivre, il eut avis que les Philistins faisoient des courses dans son Royaume, ce qui l'obligea de marcher contr'eux, & de suspendre ses mauvais desseins contre David ; mais il n'eut pas plutôt chassé les Philistins qu'il revint à la poursuite de David qui s'étoit retiré à Engaddi, Il se mit donc à la tête de trois mille hommes & marcha vers ce lieu-là resolu de le chercher dans les lieux du desert les plus cachez & parmi les rochers les plus inaccessibles. Comme il étoit en marche quelque necessité dont il se trouva pressé le fit entrer seul dans vne caverne tres spacieuse & tres profonde où David s'étoit caché avec tous ses gens. Il fut reconnu, & l'on ne manqua pas de solliciter David à profiter d'vne occasion si favorable que la Providence lui fournissoit pour mettre fin à ses peines en faisant perdre la vie à son injuste persecuteur. Mais ce St. homme par vne generosité inouïe rejetta hautement vne telle proposition, & content de couper vn morceau du manteau de Saül il le laissa sortir sans lui faire aucun mal. Quand ce Prince fut hors de la caverne David le suivit, & étant monté

monté ſur vne eminence il lui dit, que ſa vie ayant été en ſa puiſſance il lui auroit été autant facile de le tuer que de couper ce morceau de ſon manteau qu'il lui montroit, s'il eut été ſon ennemi ; qu'ainſi rien n'étoit plus injuſte que la perſecution qu'il lui faiſoit. Saül étonné du peril qu'il avoit couru, & ne pouvant aſſés admirer la vertu & la generoſité de David, reconnut ſon injuſtice, declara qu'il ne doutoit point que Dieu ne le fit regner aprés lui, & lui fit promettre avec ſerment, qu'au lieu de détruire alors ſa famille il prendroit ſoin de la conſerver ſans ſe ſouvenir des maux qu'il lui avoit fait. David le lui promit, le luy jura : & aprés ils ſe ſeparerent. Saül s'en retourna en ſa maiſon, & David avec ſes gens ſe retirerent dans vn lieu fort.

La mort de Samuel arriva en ce même tems, environ l'an du monde 2946, 1058 ans avant Jeſus Chriſt, & 434 ans depuis la ſortie d'Egypte, ſi nous ſuposons que ce Prophete ne ſoit mort qu'environ deux ans avant Saül ; Joſephe pretend que ce Prince lui ſurvêquit de 20 ans & l'Ecriture Ste. ne decide point la queſtion. Il fut enſeveli à Ramath, fort regretté de tout le peuple qui le conſideroit comme ſon pere.

David s'etant retiré au deſert de Paran, envoya demander quelques proviſions de bouche à vn homme riche nommé Nabal qui demeuroit à Maon. Nabal ayant eu la brutalité de le refuſer avec des paroles offençantes, David entra dans vne ſi grande colere qu'il reſolut de ruïner la maiſon de cet inſenſé, & de diſſiper tout ſon bien, il partit donc pour éxecuter ſa reſolution, Mais Abigail femme de Nabal inſtruite par vn de ſes ſerviteurs du mauvais traittement que ſon mari avoit fait à ceux que David avoit envoyez, & en craignant les ſuites, fit auſſi-tôt charger quantité de proviſions ſur des anes, & alla au devant de David, & l'appaiſa. Nabal ayant connoiſſance de la grandeur du peril qu'il avoit couru, fut ſi effrayé & ſi troublé qu'il tomba malade & mourut dix jours aprés. David épouſa ſa veuve, il prit auſſi à femme Ahinoam de la ville de Jezreel ; & d'vn autre coté Saül avoit donné ſa fille Michal femme de David en mariage à vn autre.

Peu de tems aprés quelques Zipheniens donnerent avis à Saül que David étoit revenu en leur païs, & que s'il vouloit les aſſiſter, ils le pourroient prendre. Il ſe mit auſſi-tôt en campagne avec trois mille hommes, & ſe campa au côteau de Hakila. David averti de ſa marche envoya des eſpions pour le reconnoitre ; & ils lui firent ce raport. Il partit la nuit accompagné ſeulement d'Abiſçaï fils de Tſeruja, & entra dans le camp de Saül : il y trouva tous les ſoldats endormis, & Abner même leur General. Il paſſa juſques dans la tente du Roi qui dormoit auſſi, & prit au chevet de ſon lit ſon javelot, & vn vaſe qui étoit auprés de lui. Abiſçaï vouloit le tuer, mais il s'y oposa, diſant qu'on ne pouvoit ſans crime entreprendre ſur la vie d'vn Roi établi de Dieu ; Ainſi il ſe contenta d'emporter le javelot & le vaſe afin que Saül ne put douter qu'il n'avoit tenu qu'à lui de lui ôter la vie ; & il ſortit hors du camp comme il y étoit entré ſans que perſonne s'en apeçut. Aprés avoir repaſſé le torrent il monta

sur la montagne d'ou tout le camp de Saül le pouvoit entendre & de là il appella Abner lui reprochant le peu de soin qu'il prenoit de garder leur Souverain, puis que ceux qui avoient pris son javelot & son vase à eau pouvoient fort aisement lui ôter aussi la vie. Saül ayant reconnu la voix de David fut touché de sa generosité & lui protesta qu'il le laisseroit desormais vivre en paix, le benit, & s'en retourna.

Mais David craignant de tomber enfin entre ses mains, se retira avec les 600 hommes qui etoient avec lui, au pais des Philistins, & se refugia chez Akis Roy de Gath, qui lui donna la ville de Tsiklag pour y demeurer. De là il faisoit secretement des courses frequentes sur les Amalekites & en amenoit quantité de chevaux, de chameaux, & de betail, mais il ne prenoit point de prisonnier, de peur que le Roi ne decouvrit sur qui il faisoit ces prises dont il lui envoyoit une partie. Et lors qu'il demandoit d'ou elles procedoient, il repondoit, que c'etoit des plaines de la Judée du côté du midi. Ce que le Prince croyoit d'autant plus facilement qu'il desiroit qu'il fut veritable, parce que David en traittant comme ennemis ceux de son propre pais se mettoit hors d'état d'oser jamais y retourner, & qu'ainsi il esperoit de pouvoir toujours le retenir auprés de lui, & s'en servir utilement.

En ce même-tems, les Philistins resolurent de faire la guerre aux Israëlites ; & le Roy Achis assembla toutes ses troupes à Schunem. D'vn autre côté Saül marcha contr'eux avec son armée, & se campa vis à vis de la leur à Gilboah : mais lors qu'il vit que les Philistins etoient incomparablement plus forts que lui il sentit son cœur l'étonner, & il consulta Dieu, il ne lui répondit rien, ni par les songes, ni par Vrim, ni par les Prophetes : ce silence redoubla sa crainte, son courage s'abbatit, & il resolut dans ce trouble d'avoir recours à la Magie : mais ayant chassé de son Royaume tous les Devins, les Magiciens, les Enchanteurs, & autres sortes de gens qui se mêlent de predire l'avenir, il ne savoit ou en trouver ; il commanda donc qu'on s'enquît s'il n'en devoit point resté quelqu'vn de ceux qui font revenir par leurs charmes les ames des morts pour les interroger, & apprendre d'elles les choses futures. Quelqu'vn lui dit, qu'il y avoit en la ville de Hendor vne femme qui pourroit satisfaire à son desir. Aussi-tôt sans en parler à qui que ce fut, il s'en alla travesti & accompagné de deux personnes seulement trouver cette femme, la pria de lui predire ce qui devoit lui arriver, & de faire revenir pour ce sujet l'ame d'vn mort qu'il lui nommeroit. Elle s'en excusa d'abord disant, que le Roy avoit defendu absolument de se servir de ces sortes de predictions ; mais Saül lui jura que qui ce fut ne le sauroit, & qu'elle ne couroit aucune fortune : ce serment la rassura ; il lui dit de faire revenir l'ame de Samuel, ce qu'elle fit sans difficulté, mais lors que son fantôme vint à paroître elle en fut troublée, & s'écria à haute voix disant, Saül, Pourquoi m'avez vous trompée ? car vous êtes Saül. Il lui demanda ce qu'elle avoit vû. Elle repondit qu'elle avoit vû vn Dieu sortant de la terre.

Et

Et Saül connut par la description que cette femme lui en fit, que c'étoit Samuel (†) Saül l'enquit de lui, & il lui predit tous les malheurs qui lui devoient arriver. Son discours glaça le cœur du Roy, & il tomba en foiblesse, soit par l'excez de sa douleur, ou parce qu'il y avoit presque deux jours qu'il n'avoit mangé. Cette femme le pria de vouloir prendre quelque nourriture pour recouvrer ses forces, il le refusa d'abord, mais enfin il se rendit à ses instances & après avoir mangé de ce qu'elle lui presenta, il retourna à son camp.

Le Roi Akis avoit obligé David de l'accompagner avec ses gens à l'armée, & lui confioit la garde de sa personne, mais les autres Princes des Philistins ayant fait la revue de toutes leurs troupes, & aperçu David, craignant qu'il ne changea dans le tems de la bataille, obligerent Akis à le renvoyer avec ses gens. David retournant à Tsiklag trouva que cette ville avoit été prise, pillée, & brulée par les Amelekites, qui avoient emmenés captives ses femmes, celles de ceux qui étoient avec lui, & leurs enfans. David ayant consulté l'Eternel, poursuivit les Amalekites, & étant informé par vn esclave Egyptien du lieu où ils étoient, il les surprit lors qu'ils y pensoient le moins, les tailla en pieces & ayant recouvré les captifs & tout le butin, il retourna à Tsiklag, & fit part du butin aux Anciens de Juda, & aux habitans des lieux où il avoit residé.

Cependant la bataille se donna entre les Israëlites & les Philistins, & fut tres opiniatrée de part & d'autre. Mais enfin les Philistins eurent l'avantage, & les Israëlites ayant pris la fuite, ils en firent vn grand carnage sur la montagne de Guilboah; Jonathan, Abinadah & Malkischuah fils de Saül furent tuez. Ce Roi lui-même se sentant blesse & craignant de tomber vif entre les mains des Philistins, commanda à son Ecuyer de le tuer, mais n'ayant osé le faire, Saül se tua lui-même en se jettant à corps perdu sur sa propre épée & son Ecuyer en fit autant, & tous ceux qui étoient autour de lui furent tués. Les Philistins dépouillans les morts, reconnurent les corps de Saül & de ses trois fils. Ils leur couperent la tête, & après avoir fait savoir leur mort dans tout leur païs, & consacré leurs armes dans le temple d'Astaroth leur fausse Divinité, ils pendirent leurs corps à la muraille de Beth-sçan; Mais vn parti étant sorti de la ville de Jabés, ils vinrent enlever ces corps, & les brulerent.

(†) *Il ne faut pas s'imaginer que cette femme ait fait revenir Samuël par la vertu de son art magique, mais supose que cette apparition ait été réelle, il est plus vraisemblable que Dieu se servit de cette occasion pour faire connoître à Saül ce qui lui devoit arriver. Ligthfoot croit que ce fut le Diable qui prit la forme de Samuël, d'autres nient absolument la realité de cette apparition & soutenu, que ce n'avoit été qu'vne supercherie de cette femme, qu'ils supoſent avoir été instruite de l'état des affaires de Saül.*

Voila de quelle ſorte, ſelon la prediction de Samuel, le Roy Saül finit ſa vie & perdit le Royaume pour lui & les ſiens pour avoir contrevenu à l'ordre que Dieu lui avoit donné touchant les Amalekites. Il mourut environ l'an du monde 2949. 436 ans aprés la ſortie d'Egypte, 44 ans avant la fondation du Temple de Salomon, 1056 avant J. Chriſt.

V. Hiſtoire des Iſraëlites.

Sous David.

LA nouvelle de la defaite & de la mort de Saül ayant été portée à David par vn Amalekite qui ſe vantoit de l'avoir tué & lui preſentoit pour preuve de ce qu'il diſoit ſes bracelets d'or & ſon diademe qu'il lui avoit ôtez aprés ſa mort. David ne pouvant aprés de telles marques douter d'vne ſi funeſte nouvelle, dechira ſes habits, fondit en pleurs, & non ſeulement il fut tres vivement touché de ſa mort, mais il fit mourir ce malheureux qui confeſſoit de la lui avoir donnée; il compoſa enſuite à la loüange de Saül & de Jonathan des vers remplis des ſentimens d'vne tres vive douleur.

Aprés s'être ainſi acquité de tous les honneurs qu'il put rendre à la memoire de ces Princes, & que le tems du deuil fut paſſé, Il conſulta Dieu pour ſavoir en quelle ville de la Tribu de Juda il iroit, Dieu lui ordonna d'aller à Hebron : il s'y en alla avec ſes deux femmes, & ce qu'il avoit de gens de guerre. Dés que le bruit de ſon arrivée fut répandu toute la Tribu s'y rendit, & le declara Roy par vn commun conſentement. D'vn autre côté Abner fils de Ner General de l'Armée de Saül, fit proclamer Isboſheth fils de Saül qui fut reconnu par toutes les autres Tribus. Les deux Roix eurent guerre enſemble; Abner fut défait par Joab General de l'armée de David, & perdit 360 hommes, au lieu que Joab n'en perdit que dix-neuf.

La guerre continua durant quelques années, mais le parti de David ſe fortifioit des débris de celuy d'Isboſheth qui s'affoibliſſoit tous les jours. Enfin Isboſheth n'ayant pas ſeû ſe conſerver l'affection d'Abner qu'il accuſa d'avoir eu quelque commerce malhonnête avec vne concubine de Saül ; Ce General traitta avec David, lui envoya ſa femme Michal, vint lui-même & promit à David d'engager toutes les Tribus à ſe declarer pour lui en abandonnant le parti d'Isboſheth; il partit pour executer ce deſſein. Joab informé que David avoit conferé avec Abner, en conçût de la Jalouſie & tacha d'inſpirer de la défiance à ſon maitre; Voyant que ſes efforts étoient inutiles, il forma le lâche projet de ſe défaire d'Abner par trahiſon, pour cet effet il fit courir aprés luy pour l'obliger de retourner à Hebron, ſous pretexte que le Roy avoit encore quelque choſe à lui dire: Quand il fut arrivé à la cour, Joab le prit en particulier & l'aſſaſſina, tout cela ſe paſſa à l'inſçu de David; dés qu'il eut connu ſon

ſance du crime de Joab il declara publiquement, qu'il n'y avoit que la neceſſité de ſes affaires qui l'empecha de venger la mort d'Abner ſur ſon aſſaſſin contre lequel il prononça pluſieurs maledictions : Il ordonna vn deuil public pour Abner, & lui fit faire des obſeques ſi ſolemnelles, que les perſonnes de la plus grande diſtinction accompagnerent le corps ayant la tête couverte d'vn ſac, & deurs habits dechirez ; & luy-même voulut aſſiſter à cette triſte ceremonie.

La mort de ce General aporta de grands changemens dans les affaires d'Iſboſheth ; peut être auroient-elles pû ſe remettre ſur pied. Mais Bahana & Recab capitaines de deux bandes qui étoient à ſon ſervice, l'aſſaſſinerent dans ſon lict croyant qu'ils obligeroient fort David, & s'éleveroient par ce moyen à vne grande fortune. Ils prirent le tems qu'il dormoit ſur le midi à cauſe de la chaleur, & que ſes gardes étoient auſſi endormis. Ils lui couperent la tête, & marcherent toute la nuit, pour la porter à David, qui au lieu de les recompenſer de leur trahiſon, les fit punir de mort. Aprés la mort d'Iſboſheth, toutes les Tribus reconnurent David pour leur Roy, environ ſept ans & demi aprés la mort de Saül. Les Anciens de toutes les Tribus ſe rendirent à Hebron traitterent alliance avec lui, & l'oignirent pour être Roi ſur tout Iſraël. David étoit alors âgé de 30 ans ; il regna 40 ans en tout, ſavoir ſept ans à Hebron ſur la Tribu de Juda ſeulement, & 33 ans à Jeruſalem ſur tout le peuple d'Iſraël.

Il ſignala les commencemens de ſon nouveau regne par la priſe de la forteresſe de Sion qui étoit la citadelle de Jeruſalem que les Jebuſiens occupoient. Il bâtit auſſi les Philiſtins dans la vallée d'Aſtaroth, & dans celle de Raphaïm, il remporta encore pluſieurs autres victoires ſur eux. Il dompta auſſi les Moabites, donna bataille à Adarezer Roy de Tſoba, & lui prit 1700 hommes de cheval & 20000 hommes de pied. Les Syriens étant venus au ſecours d'Adarezer ou Hadadhezer, David leur tua 22000 hommes, mit garniſon en Syrie de Damas, & rendit toute la Syrie tributaire. En retournant de la défaite des Syriens il tailla en pieces 18000 Idumeens dans la vallée du ſel, il mit garniſon dans toute l'Idumée, & ſe la rendit tributaire. Pour témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance de tant de ſuccés dont il l'avoit favoriſé, il ſe mit en devoir de tranſporter l'Arche de la maiſon d'Abinadab, ou elle étoit depuis ſix ou ſept mois aprés la mort du Sacrificateur Heli, pour la placer à Jeruſalem ; Vza fils d'Abinadab qui étoit vn de ceux qui la conduiſoient ayant porté ſa main à l'arche de Dieu pour la retenir parce que les bœufs avoient gliſſé, tomba mort ſur la place. Ce funeſte accident fit craindre à David de mener l'Arche à Jeruſalem, c'eſt pourquoy il la laiſſa trois mois dans la maiſon d'Obed-Edom de Gath-Rimmon. Et l'Eternel benit Obed-Edom & toute ſa maiſon à cauſe de l'Arche ; & David la fit tranſporter au bout des trois mois à Jeruſalem avec de grandes réjouiſſances, la conduiſant lui même revêtu d'vn Ephod de lin, il la plaça dans la maiſon qu'il lui avoit deſtinée, & offrit à Dieu vn grand nombre

de

de sacrifices. Il resolut aussi de bâtir un Temple pour y mettre l'Arche, mais Dieu lui fit connoître que cet honneur étoit reservé pour son fils qui lui succederoit.

David l'étant informé s'il n'étoit resté personne de la maison de Saül, apprit que Jonathan avoit laissé un fils nommé Mephiboseth, qui étoit boiteux; il le fit venir à la cour, le prit en sa protection, lui rendit les terres qui avoient appartenu à son Grand-pere Saül, lui ordonna de venir toujours manger à sa Table, & lui donna pour intendant Tsiba, qui avoit été au service de Saül; Mephiboseth eut un fils nommé Mica.

Nahas Roy des Ammonites étant mort, son fils Hanun lui succeda comme il y avoit eu une étroite amitié entre Nahas & David, il envoya des ambassadeurs à Hanun pour lui témoigner la part qu'il prenoit à son affliction, & l'assurer de la continuation de l'amitié qu'il avoit eue avec le Roi son Pere. Mais les Principaux de la Cour d'Hanun, par une défiance tres injurieuse à David, s'imaginerent que cette ambassade n'étoit qu'un prétexte pour reconnoître l'état de leurs forces, & dirent à leur nouveau Roi, qu'il ne pouvoit sans se mettre en grand peril ajouter foi aux paroles du Roi des Israëlites.

Ce Prince se laissant aller à un si mauvais conseil, fit raser la moitié de la barbe à ces ambassadeurs, & couper la moitié de leurs habits; & une action si outrageuse fut la seule reponse qu'il leur rendit. David outré d'une telle injure qui violoit même le droit des gens, declara hautement qu'il s'en vengeroit par les armes: & l'apprehension que les Ammonites en eurent fit qu'ils se preparerent à la guerre. Ils leverent à leur solde 20000 Syriens, 1000 hommes du Roy de Mahaca, & 12000 hommes de Tob, & se mirent en campagne avec ces forces. David envoya toute son armée contr'eux sous le commandement de Joab, & d'Abiscaï son frere. Joab mit en fuite les Syriens, & Abiscaï les Ammonites. Les Syriens ayant été defaits leverent des troupes en plus grand nombre, leur Roi Hadarhezer en donna le commandement à Shobach; David de son coté s'étant mis à la tête de toutes les forces d'Israël, passa le Jourdain, & vint à Helam. Les Syriens lui donnerent bataille, mais David les mit en fuite, les vainquit, tua sur la place 40000 hommes de pied, & 7000 hommes de Cheval. Et Scobac leur General y reçût une blessure dont il mourut. Tous ces Roix qui étoient venus au secours d'Hadarhezer se voyant bâtus, envoyerent des Ambassadeurs à David pour lui demander la paix; qu'il leur accorda en les rendant tributaires des Israëlites.

Les Ammonites ayant été exclus de ce traité de paix, David fit ouvrir la campagne l'année suivante par le siege de Rabbah sous la conduite de Joab; quand elle fut sur le point d'être prise Joab le fit savoir à David afin qu'il vint la prendre lui-même avec l'armée, ce qu'il fit. Aprés son arrivée, le Roy des Ammonites soutint encore quelque tems le siege, mais enfin cette place fut emportée, le Roy fut tué, le pais fut

ſubjugué, & tous les Ammonites détruits. David s'en retourna à Jeruſalem avec ſon armée victorieuſe chargée des dépouilles des ennemis.

Ce fut durant le ſiege de Rabbah que ce Roy ſi juſte, ſi craignant Dieu, & ſi zelé pour l'obſervation des loix de ſes peres, tomba dans deux grands pechez, commettant adultere avec Bethſabé femme d'Vrie, & faiſant mourir Vrie pour jouïr plus tranquilement de ſon crime. Dieu juſtement irrité contre David lui envoya le Prophete Nathan pour lui dénoncer ſes jugemens. David vivement touché de ſon peché prévint la vengeance de Dieu, effaçant par les larmes d'vn cœur contrit & penitent, les dereglemens d'vn cœur corrompu, il compoſa ſur ce ſujet le Pſeaume LI. Nathan l'aſſura du pardon de ces pechez mais il lui dit que l'enfant dont Bethſabé étoit alors enceinte ne vivroit pas, en effet il mourut le ſeptieme jour aprés ſa naiſſance; il eut d'elle vn autre fils qui fut nommé Salomon.

Il n'eut point d'enfans de Michal mais il en eut pluſieurs de ſes autres femmes & concubines. Amnon l'aîné de ſes fils ayant fait violence à Thamar ſa ſœur de pere & ſœur d'Abſçalom de pere & de mere, celui-ci réſolut de venger cet affront; pour cet effet deux ans aprés il invita tous ſes freres à vn feſtin, & à la fin du repas il fit tuer Amnon par ſes ſerviteurs. David ayant appris ce funeſte accident en fut dans vne extreme affliction, & comme il aimoit tendrement Amnon il auroit vengé la mort ſur Abſçalom s'il ne s'étoit enfui chez le Roy de Gueſçur où il demeura trois ans, au bout deſquels par les intrigues de Joab il fut rapellé. Cependant il fut encore deux ans à Jeruſalem avant que de pouvoir être rétabli dans les bonnes graces du Roy ſon Pere; mais aprés ce tems-là étant rentré en faveur auprés de David il s'appliqua à gagner l'affection du peuple par ſon empreſſement à ſervir de ſon credit tous ceux qui avoient quelqu'affaire à la Cour, quand il ſe crût aſſuré de l'affection des Peuples, il alla à Hébron ſous pretexte d'accomplir quelque vœu mais en effet dans le deſſein de ſe faire proclamer Roy. David informé que tout le Peuple avoit reconnu Abſçalom pour Roy partit de Jeruſalem, accompagné d'vn petit nombre de perſonnes, l'envoyant Tſadoch & Abiathar qui le vouloient ſuivre, & qui portoient l'Arche avec eux. Il laiſſa auſſi Huſçai à Jeruſalem pour penétrer les deſſeins d'Abſçalom lui en donner avis & contrecarrer les conſeils d'Achimphel Conſeiller de David, mais qu'Abſçalom avoit ſçu attirer dans ſon parti.

Aprés que David eut paſſé le haut de la montagne des oliviers Tſiba Intendant de Mephiboſheth lui vint au devant avec des proviſions, & accuſa ſon Maître de trahiſon, diſant qu'il n'étoit reſté à Jeruſalem que pour profiter des deſordres du tems, & ſe mettre la couronne d'Iſraël ſur la tête, David ajoutant trop legerement foi à cette accuſation donna à Tſiba tout le bien de Mephiboſheth. Comme il étoit tout prés de Bahurim ville de la Tribu de Benjamin, Seimhi qui étoit de la maiſon de Saül ſortit pour maudire David. Abiſçaï vouloit lui faire porter ſur le champ la peine de ſon inſolence, mais le Roi l'en empecha. Enfin ils entrerent

entrerent dans Bahurim David & ceux qui étoient avec lui, & ils s'y raf-fraichirent, car ils étoient fort fatiguez.

Cependant Abſçalom étoit entré dans Jeruſalem, accompagné de ceux de ſon parti, & d'Achitophel. Huſçaï lui vint au devant, & lui offrit ſes ſervices ; & Abſçalom trompé par les proteſtations d'Huſçaï donna dans ſon piege, & le joignit à Achitophel pour deliberer enſemble ce qui ſeroit le plus expedient pour les circonſtances du tems. Achitophel fut d'avis qu'Abſçalom abuſât des concubines de ſon Pere en preſence de tout le monde, afin que chacun voyant par là qu'il ne pouvoit plus jamais y avoir de reconciliation entr'eux, mais qu'ils en viendroient de neceſſité à vne guerre tres ſanglante, ceux qui s'étoient engagez dans ſon parti, y demeuraſſent inſeparablement attachez. Abſçalom ſuivit ce honteux conſeil, & l'executa à la vûe de tout le peuple ſous vne tente qu'il fit dreſſer ſur le toit du palais.

Abſçalom ayant enſuite demandé à Achitophel de qu'elle ſorte il devoit ſe conduire dans cette guerre. " La mort du Roi vôtre Pere, lui " repondit-il, eſt le ſeul moyen de vous aſſurer la couronne, & de ſauver " ceux à qui vous en êtes redevable. Que ſi vous voulez me donner douze " mille hommes choiſis ſur toutes vos troupes, je vous rendrai ce ſervice.

Ce conſeil plût à Abſçalom : Mais il deſira de ſavoir celui de Cuſçaï. Ce fidelle ſerviteur de David jugeant que ſon maitre ſeroit perdu ſi on ſuivoit le conſeil d'Achitophel en donna vn tout contraire, qu'Abſçalom prefera à l'autre, Dieu le permettant ainſi, & Cuſçai le fit ſavoir auſſi tôt aux Grands Sacrificateurs Tſadock & Abiathar, afin de mander à David de paſſer promtement le Jourdain, de crainte que ſi Abſçalom changeoit d'avis il ne le joignit auparavant qu'il l'eut paſſé. Ce ſage Prince ayant reçû cet avis ſi important ne manqua pas d'en profiter ; & quoi-que la nuit fut deja venüe il paſſa le Jourdain à l'heure-même, & le fit paſſer à tout ce qu'il avoit de gens avec lui.

Achitophel outré de dépit de ce que l'avis de Cuſçaï avoit été preferé au ſien, & prévoyant les conſequences que cette préference auroit pour les affaires d'Abſçalom, ſe retira en ſa maiſon où aprés avoir reglé ſes affaires domeſtiques il ſe pendit & s'étrangla.

Abſçalom aſſembla donc vne nombreuſe armée, ſelon l'avis de Cuſçaï, & en ayant donné le commandement à Amaſa, il paſſa le Jourdain & ſe campa dans le païs de Galaad. D'vn autre coté David diviſa ſon armée en trois corps, dont l'vn étoit commandé par Joab, l'autre par Abiſçaï frere de Joab, & le troiſieme par Ittaï. Il ſeroit allé lui-même en perſonne ſi on ne l'en eut empeché, ainſi il demeura dans la ville de Mahanajim & chargea expreſſement ſes Generaux de ſauver la vie à Abſçalom.

Le combat ſe donna dans la forêt d'Ephraïm. L'armée de David fit vn grand carnage de celle d'Abſçalom il en demeura 20000 hommes tuës ſur la place, & le reſte fut mis en fuïte. Abſçalom lui-même étant demeuré ſuſpendu par ſes cheveux à vn chêne fut tué par Joab, & ce General fit auſſi tôt ſonner la retraite pour épargner le ſang d'Iſraël.

David

David fut plus affligé de la mort de son fils Absçalom que satisfait de sa victoire ; il donna des marques publiques de la douleur, & paroissoit inconsolable.

Après la mort d'Absçalom tout le peuple retourna bien-tôt à son devoir ; ils rapellerent David qui revint à Jerusalem, pardonna à tous ceux qui avoient pris le parti du Prince, & même à Scimhi qui l'avoit maudit. Il reçut Amasa en faveur ; mais Joab ayant conçu de la jalousie contre ce General, le tua en trahison.

Les mauvais succés d'Absçalom n'empecherent pas vn certain scelerat nommé Bithri ou Bichri de la Tribu de Benjamin de suivre son exemple & de faire revolter le peuple d'Israël: Joab le poursuivit jusques à la ville d'Abel ou il s'étoit renfermé ; il mit le siege devant cette place, menaçant de la prendre d'assault si on ne lui remettoit le traitre entre les mains. Vne femme persuada aux habitans de couper la tête à Bichri & de la jetter dans le camp de Joab, ce qui fut executé, & aussi-tôt après ce General leva le Siege & retourna à Jerusalem.

David donna encore quatre differentes batailles aux Philistins dans lesquelles il ne se passa rien de plus remarquable, si ce n'est le danger qu'il courut dans la premiere d'être tué par vn Philistin d'vne taille gigantesque qui le poursuivoit, mais Abisçaï delivra David en tuant ce Philistin, & depuis ce tems-là ce Prince à la persuasion de ses peuples n'alla plus à la guerre ; Dans les trois autres batailles il y eut quatre Geants tués, entre lesquels se trouva le frere ou le parent de Goliath.

Après cela il y eut vne famine qui ravagea le païs d'Israël durant trois ans. David ayant consulté Dieu sur la cause de ce terrible fleau ; il lui repondit que c'étoit parce que Saül avoit violé le traitté d'alliance que Josué avoit fait avec les Gabaonites, en ayant exterminé vn grand nombre des habitans de cette contrée, (*mais on ne saurait dire dans quelle occasion, l'histoire Ste. gardant vn profond silence sur ce sujet, car quoy qu'il y eut des Gabaonites dans la ville de Nob que Saül fit detruire à cause qu'Ahimelech Souverain Sacrificateur y avoit reçu David, il n'est pas cependant probable que ce soit de cet evenement dont l'Historien sacré parle*) quoy qu'il en soit, David instruit de la cause de ce chatiment du ciel, fit venir des Gabaonites, & leur demanda, quelle satisfaction ils souhaitoient qu'il leur donna pour le mal qu'ils avoient reçu de Saül ? Ils demanderent sept hommes de la race de ce Prince pour les pendre à l'Eternel. David consentit à leur demande, il épargna Mephibosceth fils de Jonathan, & leur donna deux fils de Ritspah qui avoit été concubine de Saül, & cinq fils de Michal ou plutôt de Mérob fille de Saül qu'elle avoit eu d'Adriel son mari. Les Gabaonites pendirent donc ces sept hommes, & ils demeurerent exposés en croix jusqu'à-ce que la pluye tomba du Ciel, & Ritspah les garda durant ce tems-là empechant que les oiseaux de proye, ou les bêtes ne les devoraſſent. David fit prendre leurs os & ceux de Saül & de Jonathan

qui étoient à Jabés & les fit mettre dans le ſépulchre de Kiſh pere de Saül.

Aprés cela David entrainé par les mauvais avis de quelqu'vn de ſes Conſeillers fit faire le denombrement du peuple & il ſe trouva 800''000 hommes d'Iſraël capables de porter les armes, & 500''000 hommes de la Tribu de Juda. Mais ce dénombrement couta cher à David & à tout ſon peuple: Dieu qu'il n'avoit point conſulté pour le faire, lui envoya le Prophéte Gad pour lui dénoncer ſes chatimens & lui dire de choiſir de la famine, de la peſte, ou de la guerre. David fut ſi troublé de cette propoſition qu'il demeura tout interdit, & ne ſavoit lequel choiſir de ces maux; enfin il reſolut de demander la peſte, dans la penſée qu'il lui étoit plus avantageux de tomber entre les mains de Dieu qu'en celles des hommes. Auſſi-tôt on vit ce terrible fleau ravager tout le Royaume. Cette epouvantable contagion avoit deja tué en tres-peu de tems 70000 hommes: & l'Ange exterminateur envoyé de Dieu avoit le bras levé pour faire ſentir à Jeruſalem les mêmes effets de ſa colere, mais Dieu touché de l'humiliation & des larmes de David arrêta l'Ange & fit ceſſer cette terrible maladie, Il lui ordonna d'achêter l'aire d'Araunah ou l'Ange s'étoit arrêté d'y batir vn Autel & de lui offrir vn ſacrifice, David obeït à ce commandement, & la colere de Dieu fut appaiſée.

David âgé de ſoixante & dix étoit affoibli de telle ſorte qu'il ne lui reſtoit plus aucune chaleur naturelle; & tout ce qu'on employoit pour le couvrir ne lui en pouvoit donner. Les medecins jugerent que le ſeul remede étoit de faire coucher auprés de lui vne jeune fille; & l'on choiſit la plus belle de tout le païs nommée Abiſag de la ville de Sçunam dans la Tribu d'Iſſachar.

Vers la fin de ſa vie Adonijah l'vn de ſes fils aſpira à la couronne & communiqua ſon deſſein à tous ſes amis, Il fit enſuite proviſion de Chevaux & de Chariots, & prit cinquante hommes pour ſa garde. Le Roy ne ſ'oppoſoit point à Adonijah qui étoit ſoutenu par Joab & le Souverain Sacrificateur Abiathar; Mais Tſadock l'autre Souverain Sacrificateur, Benajah Capitaine des Gardes de David; & Nathan le Prophete, pluſieurs autres Seïgneurs de la cour & l'armée n'étoient point pour Adonijah. Quoi qu'il en ſoit il eut la hardieſſe de ſe faire proclamer Roi, même avant la mort de ſon pere. & pour cet effet il invita tous ſes Amis & ſes freres excepté Salomon à vn grand feſtin. David inſtruit de ce qui ſe paſſoit par Bethſabé, & Nathan, confirma de nouveau la promeſſe qu'il lui avoit faite de faire Salomon heritier de ſa couronne, & voulut qu'elle fut miſe incontinent en execution; c'eſt pourquoi il ordonna à Benajah, de faire monter Salomon ſur la mule du Roy de le mener à travers la ville à la fontaine de Gion, & que Tſadock & Nathan le conſacraſſent en ce lieu Roi d'Iſraël, en repandant ſur ſa tête de l'huile ſainte: Et qu'aprés ils le fiſſent encore traverſer toute la ville vn herault criant devant lui: VIVE LE ROI SALOMON. Aprés cela

de

de le ramener au Palais afin qu'il s'aſſit ſur le trône & qu'il regnât ſur Iſraël & ſur Juda.

Ces ordres ayant été d'abord executez, tout le peuple de Jeruſalem approuva par ſes acclamations, & ces cris de joye le choix que David venoit de faire. Adonijah entendant ces nouvelles fut ſaiſi de crainte & chercha vn azile au pied de l'autel & envoya prier le nouveau Roy Salomon de lui promettre d'oublier ce qu'il avoit fait, & de l'aſſurer de ſa vie: Il le lui accorda; mais à condition de ne plus tomber dans vne ſemblable faute; & Adonijah vint ſur cette aſſurance, & aprés qu'il ſe fut proſterné devant Salomon pour lui faire hommage, il le renvoya dans ſa maiſon.

David ſe trouvant prés de ſa fin, donna ſes dernieres inſtructions à Salomon, le chargea de punir Joab & Scimhi comme il le jugeroit à propos, & lui recommanda les enfans de Barzillai de Galaad. & mourut dans ſa 71e. année étant entré dans la 41e. de ſon régne, dans l'an du monde 2950 avant J. Chriſt 1054 ans. Environ 476 ans aprés la ſortie d'Egypte. Il fut enſeveli dans cette partie de la ville qu'il avoit priſe ſur les Jebuſiens & qui fut appellée de ſon nom la Cité de David; Salomon fit mettre dans ſon ſepulchre des richeſſes incroyables, comme cela paroitra par la ſuite de l'Hiſtoire.

David fut vn Prince d'vne grande pieté, & qui avoit toutes les qualités neceſſaires à vn Roy pour procurer le repos & la tranquilité de ſes peuples; ſa pieté paroit avec éclat dans ces admirables cantiques qu'il a laiſſé ſur divers ſujets ſelon les differentes circonſtances dans leſquelles il ſe trouva pendant ſa vie, & qui ſont renfermés dans le livre des Pſeaumes; nous en parlerons ailleurs. Humble quoy qu'élevé au plus haut faîte de la gloire; Conſtant quoy qu'attaqué par les plus rudes épreuves; Ses crimes mêmes ne ſervant qu'à relever l'éclat de ſa vertu par la repentance vive & ſincere dont ils étoient accompagnés, David s'eſt montré en tout digne du glorieux titre que le Saint Eſprit lui donne, d'avoir été vn homme ſelon le cœur de Dieu, & peut ſervir de modelle à tous les hommes de quelque condition qu'ils ſoient, & dans quelque circonſtance qu'ils ſe rencontrent, depuis le ſceptre juſqu'à la houlette; n'y en ayant preſqu'aucune dans la vie par laquelle cet illuſtre ſerviteur de Dieu n'ait paſſé. Nous rangerons dans les Tables Chronologiques, les principaux évenemens de ſa vie depuis ſon avenement à la couronne dans l'ordre qui nous paroit le plus naturel.

VI. Hiſtoire des Iſraëlites Sous Salomon.

SALOMON fils de David & de Bethſabé qui avoit été établi Roy du vivant de ſon Pere, ainſi que Dieu l'avoit ordonné, lui ſucceda étant encore fort jeune, (*il avoit 17 à 18 ans*) & tout

le peuple lui ſouhaita ſelon la coutume avec de grandes acclamations toute ſorte de proſperité durant vn long regne. Il affermit ſon trône par la mort de ſes ennemis. Il fit mourir ſon frere Adonijah, parce qu'il avoit engagé Bethſabé de ſolliciter Salomon de lui donner en mariage Abiſhag la Sçunamite qui avoit été concubine de David. Il releguât le Souverain Sacrificateur Abiathar dans ſon païs & lui defendit les fonctions du Sacerdoce. Il fit mourir Joab au pied de l'autel où il s'étoit refugié & d'où il refuſa de ſortir. Il établit Benajah General de l'armée en la place de Joab, & Tſadoc eut tout l'honneur du Souverain Sacerdoce.

Il defendit ſous peine de mort à Shimeï de ſortir de Jeruſalem & ayant violé cette defenſe quelques années après pour courir après quelques vns de ſes ſerviteurs qui s'étoient enfuis au païs des Philiſtins, Salomon le fit mourir. S'étant de cette maniere defait de ſes ennemis, il epouſa la fille de Pharaoh Roy d'Egypte: Dieu lui ayant promis de lui accorder tel don qu'il voudroit lui demander. Ce Prince bien que jeune ne ſe laiſſa point emporter au deſir des richeſſes ou des autres choſes qui paroiſſent ſi agreables aux hommes: il en ſouhaita vne beaucoup plus utile, plus excellente, & plus digne de la bonté & de la liberalité de Dieu.

Il lui demanda la ſageſſe & la prudence neceſſaire pour bien gouverner ſon peuple. Dieu fut tellement ſatisfait de cette demande, qu'il ne lui accorda pas ſeulement vne ſageſſe ſi extraordinaire que nul autre auparavant lui, n'en avoit jamais eu vne ſemblable; mais il y ajoûta encore les richeſſes, la gloire, la victoire de ſes ennemis, & la poſſeſſion de ſon Royaume à ſes deſcendans, pourvû qu'il ſe confiât en lui qu'il perſeverât dans la juſtice, & qu'il imitât auſſi les autres vertus de David ſon Pere.

Ce jeune Prince donna peu de tems après des preuves d'vne ſageſſe & d'vne prudence conſommée dans le jugement qu'il rendit ſur vne affaire extremement difficile entre deux femmes de mauvaiſe vie. Ces deux femmes vivant enſemble dans vn même appartement, avoient eu chacune vn enfant, & l'vn de ces enfans ayant été etouffé, celle qui avoit trouvé ſon enfant mort dans ſon lict, accuſa l'autre d'avoir pris l'enfant vivant qui lui apartenoit, diſoit elle, & de lui avoir ſubſtitué celui qui étoit mort. L'autre ſoutenoit au contraire, que l'enfant vivant étoit à elle, & que le mort appartenoit à l'autre. Salomon pour decouvrir qui étoit la veritable mere de l'enfant vivant, commanda qu'on le partagea en deux & qu'on en donna la moitié à chacune. Alors la mere de l'enfant émuë de compaſſion s'écria, Non, Seigneur, qu'on le donne plutôt à cette femme, & que je n'aye pas la douleur de le voir mourir de cette ſorte; mais l'autre conſentoit volontiers à ce partage. Le Roi n'eut pas peine à juger par cette diverſité de ſentimens que la nature ſeule étoit capable de leur inſpirer, laquelle des deux étoit la veritable mere. Ainſi il ordonna que l'enfant

ſant vivant ſeroit donné à celle qui s'étoit oppoſée à ſa mort. Cette preuve de l'incroyable ſageſſe du Roi le fit admirer de tout le monde, ſa renommée s'étendit juſques dans les païs les plus éloignez, & l'on venoit de toute part pour le conſulter. Il a auſſi donné d'autres preuves de ſa ſageſſe dans les admirables écrits qu'il compoſa, dont il ne nous reſte que les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques.

Outre cette ſageſſe admirable on vit briller en lui vne pieté toute extraordinaire, dont il donna des marques éclatantes dans la conſtruction du Temple de Jeruſalem, & le ſoin qu'il prit d'y établir le culte du vrai Dieu ſelon la Loi de Moyſe.

Avant la conſtruction de ce Temple, les Iſraëlites offroient des ſacrifices dans les hauts lieux, il y en avoit vn entr'autres à Gabaon qui étoit le plus célebre, & où Salomon offrit mille holocauſtes, il eſt évident qu'il faloit que cela fût permis, puis que Dieu eut tellement à gré les ſacrifices que Salomon offrit dans ce lieu-là, que ce fut pendant le ſejour qu'il y fit, qu'il lui apparût, & lui fit ces grandes promeſſes dont nous venons de parler ; mais quand le Temple fut vne fois bâti, ce fut vne eſpêce d'Idolatrie de ſacrifier ailleurs que dans le Temple.

Comme Hiram Roi de Tyr avoit été fort ami de David, il apprit avec grand plaiſir que Salomon avoit ſuccedé au Royaume de ſon Pere. Il lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui en temoigner ſa joye, & lui ſouhaiter toute ſorte de proſperité. Salomon profita de cette occaſion pour demander à Hiram les choſes qui lui étoient neceſſaires pour executer les ordres que David lui avoit donné de bâtir vn Temple à l'Eternel ; ainſi lui ayant envoyé des Ambaſſadeurs ils convinrent entr'eux ſur ce ſujet ſous certaines conditions reciproques.

Toutes choſes étant donc preparées pour l'execution de ce deſſein, l'an 480 aprés que les enfans d'Iſrael furent ſortis d'Egypte, l'an du monde 2993, 1011 Ans avant Jeſus Chriſt, ſelon le texte Hebreu, la 4e. année du Regne de Salomon, au mois de Ziv, qui répond en partie à nôtre mois d'Avril, & en partie à nôtre mois de May, & que les Juifs au retour de la captivité de Babylone appellerent Ijar au Ajar ; dans ce mois-là Salomon jetta les fondemens du Temple de Jeruſalem. C'eſt par où nous finiſſons le quatrieme âge du monde. Nous y avons vû les merveilles que Dieu deploya en faveur du peuple qu'il avoit élu pour être ſon plus precieux joyau ; comment il le delivra de la captivité d'Egypte à main forte & à bras étendu ; comment par vne infinité de miracles éclatans il le mit en poſſeſſion de la terre promiſe ; comment pendant prés de 400 ans il le gouverna, & le conduiſit lui-même par le miniſtere de certaines perſonnes preſque tous ſuſcitez d'vne maniere extraordinaire pour delivrer ſon peuple du joug tyranique de ceux qui l'opprimoient. Mais nous avons auſſi vû l'endurciſſement & les frequentes rebellions de ce peuple ingrat, qui nonobſtant ces preuves authentiques de la protection & de l'amour de Dieu,

non-

non ſeulement, murmuroit frequemment contre lui & contre ſes ſerviteurs, mais comme s'ils euſſent affecté de vouloir dépiter l'Eternel & le provoquer à la jalouſie, s'abandonnoient à l'Idolatrie la plus groſſiere, & aux excés des crimes les plus atroces ; qui n'avoient pas plutôt obtenu quelque délivrance qu'oubliant les promeſſes les vœux & les engagemens dans leſquels ils étoient entrés avec Dieu ſe plongeoient dans les mêmes pechez qui avoient attirez ſur eux ſes châtimens, & qui enfin par vn mouvement de legereté & d'inconſtance rejetterent entierement le Gouvernement qui avoit été ſaintement établi parmi eux, & dont ils avoient retiré de ſi grands avantages, & lui preferent vn gouvernement Monarchique. La ſuite de cette hiſtoire renferme de nouvelles preuves de la ſtupidité de ce peuple & confirme le titre dont St. Eſtienne apres les Prophetes les a apoſtrophez, les nommant des gens de cou roide, des incirconcis de cœur & d'oreilles qui s'oppoſoient toujours au St. Eſprit.

CHAPITRE, V.

Qui renferme L'Hiſtoire des Iſraëlites pendant 425 ans depuis la fondation du Temple de Salomon juſqu'à ſon embraſement par Nabucadnezar.

I.

Continuation du regne de Salomon.

SALOMON employa 180''000 ouvriers pour la conſtruction du Temple de Jeruſalem, outre les chefs qui avoient la charge de l'ouvrage, & qui commandoient au peuple qui travailloit, & il acheva dans ſept ans & demi ce ſuperbe Edifice avec toutes ſes dependances. Ce grand Prince ordonna enſuite aux Anciens d'Iſraël, aux Chefs des Tribus, & aux Chefs des familles d'Iſraël de ſe rendre à Jeruſalem, pour y voir le Temple, & aſſiſter à la tranſlation de l'Arche de l'Alliance qu'on devoit mettre dans le Temple. Le Peuple ayant obeï à cet ordre, les Sacrificateurs porterent l'Arche dans le Sanctuaire & auſſi-tôt qu'ils en furent ſortis, vne nuée couvrit le Temple. Salomon ayant fait vne longue priere, bénit le Peuple ; & offrit ſur l'autel vn grand nombre de victimes. Alors Dieu fit connoître manifeſtement combien ce Sacrifice lui étoit agreable. Car le feu deſcendant du Ciel ſur l'autel les conſuma tous entierement à la veüe de tout le peuple. La fête de la dédicace dura ſept jours con-

consecutifs pendant lesquels Salomon offrit 22000 taureaux, & 120"000 brebis. Cette solemnité arriva au tems de la fête des Tabernacles, l'an du monde 3001 avant J. Christ 1003.

Ce Prince bâtit encore plusieurs superbes palais, il rebâtit plusieurs villes, & en fortifia plusieurs autres. Il équippa aussi vne flotte, & l'on voya par la mer rouge à Ophir & à Tharsis d'où on lui apportoit de l'or; il étendit les bornes de son royaume depuis l'Euphrate jusqu'au païs des Philistins, & aux frontieres de l'Egypte. Les Roix voisins lui furent tributaires; il avoit vne Cour fort nombreuse, sa Table étoit magnifiquement servie; il fit faire 200 boucliers d'or, & 200 autres plus petits; il fit aussi vn trône d'yvoire couvert d'or, on y montoit par six degrez aux extremitez de chacun desquels étoit vne figure de lion en bosse tout la vaisselle de son buffet étoit d'or; & tous les vaisseaux de la maison du parc du Liban étoient aussi de fin or; il recevoit vne infinité de presens des peuples voisins; il avoit vn grand nombre de Chariots & de Cavalerie. En vn mot jamais on n'a vû de regne si heureux, si florissant, si paisible que le regne de Salomon. La Reine de Sheba ville de l'Arabie heureuse ayant ouï parler de lui vint exprés pour le voir, & s'en retourna remplie de l'Idée de sa sagesse de sa magnificence & de sa gloire.

Mais ce Prince le plus vertueux, & le plus glorieux de tous les Roix de son siecle, & qui ne surpassoit pas moins en prudence qu'en richesses ceux qui avoient auparavant lui regné sur le peuple de Dieu ne persevera pas jusqu'à la fin. Il abandonna les loix de ses peres; & ses dernieres actions ternirent tout l'éclat & la gloire de sa vie: car il se laissa emporter jusques à vn tel excés à l'amour des femmes que cette folle passion lui troubla le jugement. Il ne se contenta pas de celles de sa nation, il en prit aussi d'étrangéres, & n'eut point de honte pour leur plaire de fouler aux pieds les ordonnances de Moyse, qui avoit defendu si expressement de prendre des femmes parmi les autres nations, de crainte qu'elles ne portassent le peuple à l'Idolatrie, & ne lui fissent abandonner le Culte du seul Dieu éternel & veritable.

Pour le punir de ses péchez, Dieu lui fit declarer par vn Prophete; " Qu'il connoissoit son impieté, & qu'il n'auroit pas le plaisir de continu-" er impunement à l'offenser: Que néanmoins à cause de la promesse qu'il " avoit faite à David il le laisseroit regner durant le reste de sa vie; " mais qu'aprés sa mort il châtieroit son fils à cause de lui, Qu'il ne le prive-" roit pas toutefois entierement du royaume, mais qu'il y auroit dix " Tribus qui se separeroient de son obeissance, & que les deux autres lui " demeureroient assujetties tant à cause de l'affection que Dieu avoit eüe " pour David son pere, qu'en consideration de la ville de Jerusalem, ou " il avoit eu agreable qu'on lui consacrât vn Temple.

Quelque tems aprés cette menace du Prophete, Dieu suscita à ce Prince vn ennemi nommé Hadad de la race des Roix d'Edom, qui s'étant enfui de son païs lors que Joab ravageoit l'Idumée, s'étoit retiré chez Pharaon Roi d'Egypte qui lui avoit donné Taphnes sa fille en mariage, & qui étoit re-

revenu dans ſon païs aprés la mort de David. Salomon eut encore vn autre ennemi, ſavoir Razon fils d'Eliada qui ſortit du païs d'Adadrezer Roi de Tſoba pour venir ſ'établir à Damas.

Mais ce ne furent pas ſeulement des étrangers qui troublerent cette profonde paix dont Salomon jouïſſoit auparavant, Jeroboam fils de Nebat, Ephrathien, ſ'étant revolté contre Salomon ſ'enfuït vers Shiſhac Roi d'Egypte ou il demeura juſqu'aprés la mort de Salomon. Cependant ce Prince jouït de ſes Etats, & ce ne fut qu'aprés ſa mort que Jeroboam ſ'empara de dix Tribus comme Dieu en avoit menace Salomon, & comme le Prophete Ahijah l'avoit predit à Jeroboam. Salomon mourut aprés avoir regné quarante ans ; L'hiſtorien Joſephe lui donne 80 ans de regne; mais il eſt evident qu'il ſe trompe, car il pretend que depuis que Saûl regna ſeul juſqu'à la captivité de Sedecias il ne ſ'eſt écoulé que 514 ans ſix mois & dix jours : Mais quand on entre dans le detail de châque regne, il ſe trouve (*ſelon ſon propre calcul*) au deſſus de 570 ans depuis la mort de Samuel. & environ 515 ans depuis la mort de David juſqu'à la captivité de Sedecias. Ainſi Joſephe ne ſ'accorde pas avec ſoi-même.

Au reſte on ne peut pas moins donner à Salomon de 58 ans de vie, ſi l'on conſidere qu'il n'a regné que quarante ans, & que Roboam ſon fils en avoit quarante vn quand il parvint à la couronne, il étoit donc né vn an avant que Salomon fut reconnu Roi, ce qui ſert à confirmer ce que nous avons remarqué ci deſſus, quoi qu'en paſſant, ſur l'âge de ce Prince quand il ſucceda à David ſon pere ; & detruit entierement l'opinion de ceux qui pretendent que Salomon eſt né, dans la 26. année ſelon les vns, & dans la 30e. ſelon d'autres du regne de David qui n'a été que de quarante ans & demi en tout ; car ſelon cette opinion Salomon auroit eu Roboam à douze ou treize ans ſelon les premiers; ou à neuf ans ſelon les autres ; ce qui n'eſt pas probable ; la vie de l'homme étant alors reduite ſur le même pié qu'elle eſt aujourd'hui.

Hiſtoire des Iſraëlites

Sous

Les Roix de Juda & d'Iſraël

1°. ſous Roboam, Abijam & Aſa Roix de Juda.

& Jeroboam, Roy d'Iſraël.

ROBOAM fils de Salomon vint à Sichem ou tout le peuple ſ'étoit aſſemblé pour le proclamer Roy ; mais Jeroboam qui étoit revenu d'Egypte, & les Chefs des Tribus le prierent

de les vouloir ſoulager d'vne partie des impots excellifs dont Salomon les avoit chargez, afin de leur donner moyen de les payer, & de rendre ainſi ſa domination d'autant plus ferme & plus aſſuree, qu'ils lui ſeroient ſoumis par amour & non pas par crainte. Roboam au lieu d'vne reponſe gracieuſe qu'il auroit dû leur faire, ſelon l'avis des Conſeillers de ſon Pere, ſuivit ce que lui dicta la fougue de quelques jeunes gens qu'il avoit aſſemblé pour demander leur avis, & ne repondit au peuple que par des menaces de rendre encore plus peſant le joug que ſon Pere leur avoit impoſé. Le Peuple fut tellement irrité d'vne reponſe autant barbare qu'imprudente qu'il refuſa de le reconnoitre pour Roy, & lapida même Adoram qui avoit l'intendance des tributs. Roboam connoiſſant par là qu'il n'étoit pas lui-même en ſureté de ſa vie au milieu d'vne multitude ſanimée, monta ſur ſon chariot & ſ'enfuit à Jeruſalem, ou les Tribus de Juda & de Benjamin le reconnurent pour Roi. Mais quant aux dix autres Tribus elles eſlurent Jeroboam pour leur Roy, & depuis ce tems là le païs fut diviſé en deux Royaumes, ſavoir celui de Juda, & celui d'Iſrael. Roboam ayant formé le deſſein de faire r'entrer les autres Tribus ſous ſon obeïſſance leva vne armée de 120"000 hommes dans Juda & Benjamin; mais le Prophete Shemajah prevint cette guerre civile, declarant au peuple de ces deux Tribus, Que Dieu vouloit que le Royaume fut ainſi diviſé, & leur commandant de ſa part de retourner chacun en ſa maiſon, & de ne pas commencer la guerre. Jeroboam rebâtit Sichem & en fit ſa ville Royale.

Aprés cela craignant que le Royaume ne ſe ſoumit encore à la maiſon de David, ſi les Tribus qui étoient entrées ſous ſon obeïſſance avoient la permiſſion d'aller celebrer leurs fêtes ſolemnelles à Jeruſalem ſelon la Loi de Moyſe, il leur defendit d'y aller, & il dreſſa deux autels l'vn en Dan, & l'autre à Bethel, ſur leſquels il plaça des veaux d'or. Pluſieurs de ſes ſujets adherérent à ſon Idolatrie, & ſacrifierent dans les lieux qu'il avoit conſacrés à ces vſages; Il choiſit auſſi des Sacrificateurs de la lie du peuple pour faire le ſervice dans ces lieux-là. Il établit vn jour de fête ſolemnelle & le fixa au 15e. du 8e. Mois, & il ſe rendit ce jour-là à Bethel pour y offrir l'encens. Vn homme de Dieu (c'eſt à dire vn Prophete) deſcendu de Juda lui prédit que ce même autel ſeroit vn jour détruit par Joſias, & pour preuve de la verité de ſa prédiction, il ajouta, que cet autel alloit etre briſé en pieces ſur le champ. Jeroboam étendant ſa main pour donner ordre qu'on arrêta celuy qui venoit de parler de la ſorte, il ne put la retirer, parce qu'à l'inſtant elle devint ſéche & comme morte; L'autel ſe briſa en pieces en même tems. Jeroboam ne pouvant plus alors douter que Dieu n'eut parlé par ce Prophete, le pria de lui demander ſa guériſon. Il le fit & ſa main fût auſſi tôt rétablie dans ſa premiere vigueur. Il en eut tant de joye qu'il conjura le Prophete de vouloir manger avec lui ce jour-là, mais il le refuſa diſant, que Dieu lui avoit defendu de manger

ou de boire dans ce lieu-là : Qu'il lui avoit commandé de s'en retourner par vn autre chemin que celui par lequel il étoit venu.

Ainſi il ſe ſepara de Jeroboam : Mais vn faux prophete de la ville de Bethel courut aprés lui, le trompa & lui perſuada de venir manger dans ſa maiſon : & à cauſe de cette deſobeïſſance il fut tué par vn lion comme il s'en retournoit.

Quoy que Jeroboam eut introduit l'Idolatrie dans ſes Etats, il y en avoit cependant pluſieurs qui ſervoient encore le vrai Dieu & ne ployoient point le genouil devant Baal. Il y avoit auſſi des Prophetes en Iſraël. Vn grand nombre de peuple alloit encore adorer Dieu à Jeruſalem & ſacrifier dans le Temple. De ſorte qu'on peut dire que la plus grande partie de la nation obſervoit encore la Loi, & conſervoit l'ancienne Religion. Jeroboam lui-même reſpectoit les Prophetes de la Tribu de Juda ; & quand ſon fils Aija fut malade il envoya ſa femme incognitò conſulter le Prophete Ahijah qui lui avoit predit qu'il ſeroit Roi. Ce Prophete inſpiré de Dieu ayant été divinement averti que la femme de Jeroboam le venoit conſulter, lui declara non ſeulement que ſon fils mourroit de cette maladie, mais auſſi que toute la maiſon de Jeroboam ſeroit détruite dans tres peu de tems, ce qui arriva en effet ; auſſi tôt que la femme de Jeroboam fut de retour ſon fils mourût.

Cette diviſion du royaume affoiblit conſiderablement l'vn & l'autre, & il y eut guerre entre Roboam & Jeroboam pendant tout le tems qu'ils vecurent, Shiſhak Roy d'Egypte entra dans Jeruſalem la 5e. année du regne de Roboam, pilla les tréſors du Temple & de la maiſon royale ; emporta les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire, & Roboam en mit d'airain en leurs places. Roboam s'abandonna auſſi à l'Idolatrie. Il mourut ſans avoir rien fait de fort remarquable aprés avoir regné dix-ſept ans. Abijam ſon fils lui ſucceda, & fut imitateur de tous les vices de ſon Pere, il ne regna que trois ans. Aſa ſon fils lui ſucceda l'an 20e. de Jeroboam Roy d'Iſraël qui mourut dans l'Idolatre l'année ſuivante ſavoir la vingt & vnieme de ſon Regne.

II. Aſa Roy de Juda.

Nadab, Baaſa, Ela, Zimri, Omri, & Achab Roix d'Iſraël ſucceſſivement. 41 ans.

ASA ayant ſuccedé à Abijam s'appliqua à reparer le mal que ſes predeceſſeurs avoient fait. il abolit le culte des faux Dieux détruiſit leurs Idoles, & rétablit le culte du vrai Dieu, cependant il laiſſa encore les autels dreſſés ſur les hauts lieux en l'honneur du vrai Dieu ; mais ſon cœur étoit droit envers l'Eternel. Il regna 41, ans.

NADAB

NADAB ayant ſuccedé à Jeroboam ſon pere au royaume d'Iſraël ſuivit les traces de ſon pere & perſevera dans l'Idolatrie. Comme il étoit occupé au ſiege de Guibbethon ville des Philiſtins, Baaſa fils d'Ahija de la Tribu d'Iſſacar conſpira contre lui, & lui ôta la vie apres avoir regné deux ans.

BAASA aprés ce parricide ſ'empara du thrône d'Iſraël à la fin de la 3e. année du regne d'Aſa Roy de Juda, & il extermina toute la race de Jeroboam ſelon la prediction du Prophete Ahija de Silo.

Aſa & Baaſa eurent toujours guerre enſemble, le premier fit alliance avec Ben-hadad Roi de Syrie, & avec ſon ſecours il prit quelques villes du Royaume d'Iſraël, & obligea Baaſa d'abandonner la forteresſe de Rama, qu'il bâtiſſoit dans le deſſein d'empecher qu'aucun Iſraëlite de ſes ſujets n'allât faire ſes devotions à Jeruſalem. Aſa démolit entierement cette forteresſe, & ſe ſervit des materiaux pour fortifier Gibeah dans la Tribu de Benjamin & Mitſpah. A l'égard de Baaſa, le Prophete Jehu lui denonça ſa ruïne de la part de Dieu & celle de toute ſa maiſon, parce qu'il imitoit toutes les Impietez de Jeroboam. Ce Prince mourut dans la vingt & quatrieme année de ſon regne.

La 26e. année du regne d'Aſa Roy de Juda, ELA fils de Baaſa ſucceda au royaume d'Iſraël, l'année ſuivante ZIMRI qui commandoit vne partie de la cavalerie conſpira contre lui, le tua, ſ'empara du Royaume, & extirpa entierement toute le maiſon de Baaſa, ſans épargner ni ſes parens ni ſes amis. Mais Zimri ne jouit pas long tems du fruit de ſa trahiſon ; Car l'armée d'Iſrael campée devant Guibbethon ayant appris qu'Ela avoit été tué élût OMRI ſon General pour regner en ſa place. Omri léva tout auſſi-tôt le ſiege de Guibbethon, & marcha avec l'armée contre Tirtſa ou les Roix d'Iſraël faiſoient alors leur reſidence ordinaire, Zimri ſ'appercevant que la ville alloit être priſe ſe renferma dans le palais, y mit le feu, & finit d'vne maniere ſi tragique ſa vie, & ſon régne qui ne fut que de quelques mois.

Aprés la priſe de Tirtſa & la mort de Zimri; le peuple ſe diviſa en deux factions, l'vne ſuivoit le parti de Tibni fils de Guinath, & l'autre celui de Omri, Cette guerre civile dura vn peu plus de trois ans, mais enfin le parti de Omri ſe trouvant le plus fort, & Tibni étant mort, Omri poſſeda ſeul la couronne d'Iſraël la 31e. année du regne d'Aſa Roi de Juda. Il regna ſix ans à Tirtſa, & enſuite il tranſporta le ſiege du Royaume à Samarie qu'il avoit fait bâtir, en ayant achete la place d'vn nommé Sçemer. Ce Prince ſurpaſſa en impietés tous ſes predeceſſeurs : il mourut aprés avoir regné douze Ans.

ACHAB ſon fils lui ſucceda l'an 38e, du regne d'Aſa, & fut encore plus impie que ſon Pere. Il epouſa Jezabel fille d'Eth-baal Roi des Sidoniens, Princeſſe idolatre, ſanguinaire, & debauchée.

Aſa Roi de Juda aprés avoir fait alliance avec Ben-hadad dont il fut repris par le Prophete Hanani degenera de ſa premiere vertu ; Car non

ſeulement il maltraitta ce Prophete à cauſe de la liberté qu'il avoit priſe; mais il tyranniſa ſes ſujets en pluſieurs manieres. Il fut le témoin des funeſtes Cataſtrophes qui arriverent dans le Royaume d'Iſraël qui changea trois fois de maitre pendant la vie de ce Prince, & paſſa de la maiſon de Jeroboam, à celle de Baaſa; & de celle ci à la maiſon d'Omri.

Aſa tomba malade de ſes pieds dans la 29. année de ſon regne, (*Il y a apparence que c'étoit la goute*) ſa maladie allant toujours en empirant, il mourut, (*de la goute remontée*) les 41. année de ſon regne, & fut enſeveli dans vn ſepulchre qu'il avoit fait preparer exprés pour lui.

III. Joſaphat & Joram ſon fils Roix de Juda

Achab, Achazias & Joram ſes fils Roix d'Iſraël,

JOSAPHAT fils d'Aſa lui ſucceda au Royaume de Juda la quatrieme année du regne d'Achab Roi d'Iſraël. Ce Prince ſe rendit Dieu favorable par ſa pieté & le ſoin qu'il prit de faire inſtruire ſon peuple dans la Loy & de la faire religieuſement obſerver. Il reçût de grands tributs & de riches preſens des Philiſtins & des Arabes; Il avoit 1160"000 hommes capables de porter les armes; & il fut la terreur de tous ſes voiſins. Mais l'alliance qu'il fit avec Achab, prenant ſa fille Athalie en mariage pour ſon fils Joram, fut vne ſource funeſte de malheurs pour lui & pour ſon royaume. Achab prince impie dreſſa des autels à Baal dans Samarie Capitale de ſon Royaume. De ſon tems vn certain Hiel, deſcendant de Rahab qui demeuroit à Bethel entreprit de rebâtir Jerico: *Il la fonda, dit l'hiſtorien ſacré, ſur Abiram ſon aîné; & il poſa ſes portes ſur Segub ſon puiſné ſelon la parole que l'Eternel avoit proferée par Joſué fils de Nun*, environ 540 auparavant. *Joſ.* VI, 26. 1 *Roix.* XVI. 34.

Ce fut ſous ce malheureux regne d'Achab, qu'Elie le Prophete fut envoyé de Dieu pour reformer l'Etat de la Religion & raffermir ceux qui chanceloient. Il étoit de Thesbe. Il vint vers Achab & lui dit de la part de Dieu que lors qu'il ſe ſeroit retiré après s'être acquité de ſa commiſſion, Dieu ne donneroit à la terre ni pluye ni roſée durant tout le tems qu'il ſeroit abſent. Luy ayant ainſi parlé il s'en alla du côté du midi, & s'arrêta auprés d'vn torrent afin de ne pas manquer d'eau: car quant à ſon manger des corbeaux lui apportoient chaque jour dequoi ſe nourrir. Lors que le torrent fut deſſeché il s'en alla par le commandement de Dieu à Sarepta entre Tyr & Sidon, chez vne veuve qu'il lui avoit revelé qui le nourriroit. Lors qu'il fut prés de la porte de la ville il rencontra vne femme qui coupoit du

du bois, & Dieu lui fit connoître que c'étoit celle à qui il devoit s'adresser. Il s'approcha d'elle, & la pria de lui donner de l'eau pour boire. Elle lui en donna ; & comme elle s'en alloit il la pria de lui apporter aussi du pain ; la femme lui répondit qu'elle n'avoit qu'une petite poignée de fleur de farine & un peu d'huile ; qu'elle étoit venuë ramasser du bois pour cuire un peu de pain pour elle & pour son fils, & qu'ils seroient après réduits à mourir de faim. Elie l'exhorta à prendre courage & à concevoir de meilleures esperances ; mais commencez je vous prie, ajouta-t'il, par me donner de ce peu que vous avez à manger : car je vous promets que vôtre plat ne sera jamais sans farine, ni vôtre cruche sans huile jusqu'à ce que Dieu fasse tomber de la pluye du ciel ; ce qui fut accompli comme le Prophete l'avoit predit. Il logea chez cette femme, dont le fils étant mort quelque tems après, il le ressuscita.

Il ne plut point durant deux ans, ce qui causa une grand famine par tout le païs. La troisieme année Elie fut envoyé de la part de Dieu vers Achab, afin que la secheresse cessât ; ce Prince avoit ordonné à Abdias qu'il avoit établi sur tous ses troupeaux de chercher du fourrage dans les lieux les plus humides. Abdias qui étoit un homme juste, qui avoit garanti cent Prophetes de la fureur de Jezabel, rencontra Elie. Le Prophete lui commanda d'aller dire à Achab, qu'il étoit de retour. Abdias craignant pour la vie d'Elie, qu'Achab faisoit chercher de tous côtez, aussi bien que pour la sienne, refusa d'abord cette commission. Mais Elie le rassura, & lui dit qu'il paroîtroit ce même jour devant Achab. Il retourna donc à Samarie & fit ce rapport au Prince ; qui se hâta de venir à la rencontre d'Elie, & lui reprocha de troubler Israël. *Je n'ai point troublé Israël*, lui répondit hardiment ce Prophete, *mais c'est vous & la maison de vôtre Pere, en ce que vous avez abandonné les commandemens de l'Eternel, & que vous avez marché après les Babalins.* Il lui dit ensuite d'assembler le peuple d'Israël sur le mont Carmel, d'y faire venir les 450 prophetes de Baal, & les 400 prophetes des bocages que Jezabel nourrissoit à sa table. Quand le peuple fut assemblé, Elie proposa aux sacrificateurs de Bahal de prendre deux veaux dont ils en choisiroient un qu'ils mettroient en pieces sur du bois sans y mettre le feu ; qu'il feroit le même de celui qu'ils auroient laissé pour lui, qu'ils priassent ensuite leurs Dieux, comme il prieroit le sien de vouloir mettre le feu à ce bois & de consumer le sacrifice, & que celui qui exauceroit ces prieres & feroit descendre le feu sur le sacrifice seroit regardé comme vrai Dieu. Cette proposition ayant été approuvée Elie dit aux sacrificateurs de Baal de choisir le veau qu'ils voudroient, de commencer les premiers à sacrifier, & d'invoquer tous leurs Dieux.

Ils le firent ; mais inutilement. Elie pour se moquer d'eux leur dit de crier plus haut, parce que leurs Dieux étoient peut-être à la promenade ou endormis. Ils continuerent leurs invocations jusqu'à midi, & se faisoient des incisions selon leur coutume ; mais sans en

tirer aucun avantage, Baal étoit ſourd. Quand Elie fut obligé de ſacrifier à ſon tour, il dit au peuple de s'approcher. Et chacun s'approcha : Le Prophete prit douze pierres ſelon le nombre des Tribus d'Iſraël, en éleva vn autel qu'il enferma d'vn foſſé, arrangea le bois ſur l'autel, & mit la victime ſur ce bois. Il répandit enſuite deſſus quatre grandes cruches toutes pleines d'eau ; & cette quantité d'eau ne trempa pas ſeulement la victime & tout ce bois, mais le foſſé en fut auſſi rempli. Alors il invoqua Dieu & le pria de faire connoitre ſa puiſſance à ce peuple qui étoit depuis ſi long tems dans l'aveuglement. A l'inſtant même on vit deſcendre du ciel ſur l'autel vn feu qui conſuma la victime & toute cette eau, & la terre demeura auſſi ſéche qu'elle étoit auparavant. Le peuple épouvanté d'vn ſi grand miracle ſe proſterna contre terre, & adora Dieu en criant qu'il étoit le ſeul grand, le ſeul veritable: Que tous ces autres Dieux n'étoient que des noms vains & imaginaires, des objets dignes de mépris & à qui on ne pouvoit ſans folie rendre de l'honneur. Ils prirent & tuerent enſuite par le commandement d'Elie tous ces Prophétes de Baal. Ce Prophete dit enſuite à Achab qu'il entendoit vn grand bruit comme d'vne groſſe pluye, & étant monté ſur la montagne il commanda à ſon ſerviteur de regarder du coté de la mer & de lui dire ce qu'il verroit ; à la 7e. fois il lui dit qu'il voyoit vn petit nuage ſe levant de la mer. Alors le Prophete manda au Roy de ſe hâter de retourner à Jezreel s'il ne vouloit ſe trouver envelopé d'vn grand orage. Achab s'en alla à toute bride dans ſon chariot, & le Prophete porté par l'Eſprit de Dieu n'alla pas moins vite. Auſſi-tôt qu'ils furent arrivez à la ville, d'épaiſſes nuées couvrirent tout l'air, vn vent impetueux ſe leva, & vne tres grande pluye tomba ſur la terre.

Achab ayant raporté à Jezabel les prodiges qu'Elie avoit fait, & la mort de ſes Prophetes, elle reſolut de les vanger par la mort d'Elie. Ce Prophete en ayant avis ſe retira & s'enfuït dans la ville de Beerſheba qui eſt à l'extremité de la Tribu de Juda, il y laiſſa ſon ſerviteur, & s'en alla ſeul dans le déſert. Lors qu'il y fut il pria Dieu de le retirer du monde, & s'endormit enſuite ſous vn arbre. Comme il étoit dans cet accablement de triſteſſe vn Ange le reveilla & lui ordonna de manger le pain & de boire l'eau qu'il lui avoit apporté.

Aprés avoir repris ſes forces par cette nourriture ineſperée, il marcha durant quarante jours, & arriva à la montagne d'Horeb. Dieu lui apparut là & lui commanda d'aller oindre Hazael Roy de Syrie, & Jehu fils de Nampſi Roy d'Iſraël, parce qu'il vouloit ſe ſervir d'eux pour punir tous ces méchans. Il ajouta, qu'il établit Prophete en ſa place Elizée fils de Saphat de la ville d'Abel. Enfin il lui declara qu'il s'étoit reſervé 7000 hommes en Iſraël qui n'avoient point fléchi le genouil devant Baal. Elie pour obeïr à tous ces ordres partit à l'heure même ; & ayant trouvé ſur ſon chemin Eliſée qui labouroit, il jetta ſon manteau ſur lui, & à l'inſtant il prophetiſa, laiſſa ſes bœufs, le ſuivit, & ne l'abandonna jamais.

Ben-

Ben-hadad Roy de Syrie attaqua Achab deux années de ſuite, la prémiere il fut défait & ſon camp pillé ; étant revenu l'année ſuivante avec vne armée plus nombreuſe, il perdit 100000 Syriens. Ceux qui échaperent au carnage s'enfuirent à la ville d'Aphec ou il y eut 27000 hommes qui furent écraſés par la chûte d'vne muraille. Benhadad qui s'étoit caché dans la ville ſe rendit à Achab, qui lui accorda la vie, fit la paix avec lui, & le renvoya dans ſon royaume. Vn Prophete fut envoyé à Achab, & le menaça qu'il ſeroit puni pour avoir épargné Benhadad.

Achab aſſocia au Royaume ſon fils Achazias ; & Joſaphat Roy de Juda fit le même honneur à Joram ſon fils ; Ce fut la 17e. année du regne de Joſaphat, & la 20e. de celui d'Achab. Quelque tems avant l'election d'Achazias, Achab à la perſuaſion de Jezabel avoit fait lapider Naboth pour avoir vne vigne qu'il avoit refuſé de lui vendre. Vn crime ſi enorme ne fut point caché aux yeux de Dieu ; Il lui envoya le Prophete Elie pour lui denoncer les chatimens qu'il alloit envoyer contre lui, & contre toute ſa maiſon. Elie s'étant acquitté de cette commiſſion, la fierté de ce Roy fut abbatüe par ſes reproches & par ſes menaces, il s'humilia, il jûna, & engagea Dieu à differer ſes châtimens.

Joſaphat étant allé voir Achab à Samarie, ces deux Princes reſolurent enſemble la guerre contre les Syriens pour reprendre la ville de Ramath de Galaad, qui avoit autrefois appartenu à Omri pere d'Achab. Mais avant que partir pour cette expedition, Joſaphat voulut conſulter quelque Prophete de l'Eternel ſur le ſuccés de leur entrepriſe. Achab fit venir tous les faux propheres qu'il entretenoit ; qui leur promirent la victoire, mais Joſaphat ajoutant peu de foi à leurs paroles, demanda inſtamment qu'on fit venir quelque Prophete du vrai Dieu ; Achab fit donc venir le Prophete Michée qu'il n'aimoit point parce qu'il ne lui annonçoit que du mal ; Michée predit à ces deux Princes en preſence des faux Prophetes que le ſuccés de cette guerre ſeroit tres malheureux, ce qui irrita ſi fort Achab qu'il fit jetter Michée dans vne étroite priſon, ſe reſervant à le punir plus ſeverement quand il ſeroit de retour.

Nonobſtant ces predictions de Michée, Achab aveuglé par la permiſſion de Dieu s'aſſura Joſaphat du mieux qu'il lui fut poſible, & ces deux Princes ſe mirent en campagne avec toutes leurs forces pour aller aſſieger Ramath. Ben-hadad Roy de Syrie vint à leur rencontre, & ſe campa en vn lieu proche. Ces deux Roix aſſociez avoient reſolu que pour empêcher l'effet de la prediction de Michée, Achab prendroit l'habit d'vn ſimple ſoldat, & que Joſaphat paroitroit vêtu comme il avoit accoutumé de l'être. Mais le changement d'habit ne changea pas la deſtinée d'Achab. Ben-hadad commanda à tous ſes chefs & fit commander par eux à tous ſes ſoldats de n'attaquer qu'Achab ſeul. Ainſi dans la créance qu'ils eurent que Joſaphat étoit Achab ils allerent droit à lui & l'environnerent de

toutes

toutes parts ; Mais quand ils eurent connu leur erreur, ils se retirerent. Le combât dura depuis le matin jusqu'au soir, & quoi que les Syriens fussent toujours victorieux, ils ne tuerent personne, parce qu'ils n'en vouloient qu'à Achab ; & ils le cherchoient inutilement : Mais vne flêche tirée au hazard sceut bien le trouver : elle perça sa cuiraſſe, & lui traversa le poulmon. Achab se sentant blesſé commanda à celui qui conduisoit son chariot de le tirer hors de la mêlée, & ne voulut point en descendre qu'aprés que le soleil fut couché, quoi qu'il soufrit d'extremes douleurs. Enfin les forces lui manquant par la quantité du sang qu'il avoit perdu, il rendit l'esprit. Quand la nuit fut venüe les Syriens ayant apris sa mort cesserent de combattre les Israëlites, & les vns & les autres se retirerent. On apporta le corps de ce Prince à Samarie pour y être enseveli, & lors qu'on lavoit son chariot qui etoit tout couvert de sang aussi bien que ses armes, on vit l'effet de la prediction du Prophete Elie : car des chiens le lecherent ; Celle de Michée fut aussi accomplie, car il mourut à Ramath. Joram son fils regnat seul aprés lui.

Nous avons dit ci-dessus que Josaphat dans la 17e. année de son regne s'associa son fils Joram ; & qu'Achab dans la 20e. année de son régne fit le même honneur à son fils Ochosias ou Achasias, c'est de cette maniere que nous concilions les contradictions apparentes qui se trouvent entre le v. 52. du XXII. du 1er. livre des Chroniques ou il est dit *qu'Achazias fils d'Achab commença à regner sur Israël* (†) *l'année 17e. de Josaphat Roy de Juda, & il regna deux ans sur Israël* ; & ce qui est dit au 1 chap du 2d. livre des Roix v. 17. *Achazias mourat donc, & Joram commença à regner en sa place la 2e. année de Joram fils de Josaphat, Roi de Juda* ; & au Chap. III. v. 1. *Or la dixhuitieme année de Josaphat Roi de Juda, Joram fils d'Achab avoit commencé à regner sur Israël dans Samarie.* Le même historien nous apprend que Josaphat monta sur le trône de Juda la 4e. année du regne d'Achab & qu'il regna vingt & cinq ans. 3 *Roix* XXII. 42. & qu'*Achab* regna 22. ans. La 17e. Année du regne de Josaphat etoit donc la 20e. du regne d'Achab ; & la 18e. du premier etoit la 21e. de l'autre, il est donc évident que ces Princes ont regné durant la vie de leur Peres ; & il est tres vray-semblable que l'vn & l'autre se preparant pour l'expédition contre les Syriens ils établirent leur fils pour tenir leur place durant leur absence.

Achazias

(†) *Il est à propos de remarquer icy vne fois pour toutes, Que suivant la coutume des Historiens profanes, Les Historiens sacrés datent le regne de chaque Roy depuis le jour qu'ils ont commencé à exercer la souveraine authorité, quoi que ce fut durant la vie de leur predecesseur, c'est ce que nous voyons dans Achazias, & les deux Jorams.*

2e.

Achazias ne jouït pas long-tems de l'honneur dont ſon Pere l'avoit revêtu. Il fit vne chûte qui mit fin à ſes jours & à ſon gouvernement la 1re. année de ſon regne. Durant ſa maladie il envoya conſulter Baalzebub, ou Myiod Dieu d'Accaron (comme l'appelle Joſephe) pour ſavoir s'il releveroit de cette maladie. Dieu commanda au Prophete Elie d'aller au devant de ces envoyez, pour leur demander ſi le peuple d'Iſrael n'avoit donc point de Dieu qu'il reconnut pour ſon Dieu, puis que leur Roi envoyoit ainſi conſulter vn Dieu étranger. Aprés qu'Elie ſe fut acquité de cette commiſſion il leur commanda d'aller dire à leur maitre qu'il mourroit de cette bleſſure, & ainſi ils ſ'en retournerent ſur leurs pas. Achazias étonné de les voir revenir ſi promptement leur en demanda la cauſe : & ils lui repondirent qu'ils avoient rencontré vn homme qui leur avoit deffendu de paſſer outre, & leur avoit ordonné de lui raporter de la part de Dieu que ſa maladie iroit toujours en augmentant. Sur quoi le Roi leur ayant demandé comment cet homme étoit fait, ils lui dirent qu'il étoit tout couvert de poil, & ceint d'vne ceinture de cuir.

Il connut alors que c'étoit Elie, & envoya vn Capitaine avec cinquante ſoldats pour le prendre & le lui amener. Cet Officier le trouva aſſis ſur le haut de la montagne, & lui dit. *Homme de Dieu deſcend* : Elie repondit, *Si je ſuis homme de Dieu que le feu du ciel deſcende ſur vous & vous conſume, & les cinquante hommes qui ſont avec vous*. & auſſi-tôt le feu deſcendit du ciel, & les conſuma tous. La nouvelle en ayant été apportée au Roi, il envoya vn autre Capitaine avec pareil nombre de ſoldats ; & la même choſe leur arriva. Achazias en envoya vn troiſieme avec pareil nombre, qui ayant parlé avec plus de reſpect au Prophete, Elie vint avec lui devant le Roi, & lui declara de la part de Dieu qu'il mourroit de cette maladie.

Peu de jours aprés cette prediction fut accomplie. Achazias mourut au commencement de la ſeconde année de ſon regne & ſon frere Joram lui ſucceda.

Environ ce tems-là Elie fut enlevé au ciel dans vn chariot de feu aprés avoir traverſé le Jourdain à pied-ſec avec ſon diſciple Eliſée à qui il laiſſa ſa manteline avec laquelle il repaſſa le fleuve ; Etant venu à Jerico, il y rendit ſaines les eaux qui étoient mauvaiſes & qui cauſoient la mort à ceux qui en beuvoient & rendoient la terre ſterile : De là il vint à Bethel, & vne troupe de jeunes garçons ſortit de la ville, qui ſe moquoient de lui, & diſoient monte chauve, monte chauve. Eliſée les maudit, Alors deux ourſes ſortirent de la forêt, & dechirerent quarante deux de ces enfans ; De là il alla ſur la montagne de Carmel, d'ou il revint à Samarie.

JORAM ayant ſuccedé à Achazias à la couronne d'Iſrael, ſuivit les traces de ſon Pere Achab : (*qui étoit encore occupé à la guerre contre les Syriens mais qui fut tué au commencement du regne de ſon fils* :) cependant il ôta la ſtatüe de Bahal, Miſa Roi de Moab qui avoit été tributaire d'Achab, ayant appris la mort de ce Prince, refuſa de payer les tributs à

Joram. Ainſi ce Roi d'Iſraël reſolut de lui faire la guerre, & demande pour cet effet du ſecours à Joſaphat Roi de Juda ; & au Roi d'Edom ; qui le lui accorderent & marcherent en perſonne avec leurs armées pour joindre celle de Joram ; (*Mais avant ſon depart, Joſaphat établit une ſeconde fois Joram ſon fils Vice-Roy de ſon royaume, c'eſt ce qu'on peut recueillir du 2. Rois* VIII. 16.) Les trois Roix alliez ayant leurs forces vnies traverſerent le deſert d'Edom pour aller attaquer Moab, Aprés vne marche de ſept jours ils ſe trouverent dans vne ſi grande neceſſité d'eau que les hommes & les chevaux mouroient de ſoif, & toute l'armée étoit ſur le point de perir. Eliſée ſe trouvant prés du camp, les trois Roix l'allerent conſulter ſur ce qu'ils devoient faire. Il leur fit faire quantité de foſſez dans le torrent, & leur dit, qu'ils verroient que ſans que l'air fût agité par aucun vent, ni qu'il tombât du ciel vne ſeule goutte d'eau, ces foſſez en ſeroient remplis, & leur fourniroient & à toute leur armée, de quoy deſalterer leur ſoif, il leur promit auſſi la victoire ſur les Moabites. Le lendemain on vit l'effet de la prediction du Prophete, car avant le lever du ſoleil le torrent fut tout rempli de l'eau qui étoit venüe de l'Idumée, diſtante de trois journées de là, ou Dieu avoit fait tomber de la pluye, & ainſi toute cette grande armée eut de l'eau en abondance.

Les Moabites s'étant avancez juſques auprés du torrent, la reverberation des rayons du ſoleil qui donnoient ſur l'eau à ſon lever, la faiſant paroitre toute rouge, ils prirent cette rougeur pour du ſang, & ſe perſuaderent que ce qu'ils le voyoient ainſi couler comme de l'eau venoit de ce que l'extremité de la ſoif avoit reduit leurs ennemis à s'entretuer les vns les autres. Dans cette fauſſe créance ils demanderent permiſſion à leur Roi d'aller ſaccager leur camp ; & aprés l'avoir obtenüe marcherent avec precipitation ſans aucun ordre comme vers vne proye qu'ils croyoient leur être aſſurée. Mais ils ſe trouverent auſſi-tôt environnez de tous côtez par leurs ennemis qui en tuerent vne partie, & mirent le reſte en fuite. Les trois Roix entrerent dans leur païs, prirent & ruinerent pluſieurs villes, repandirent le gravier du torrent ſur les terres les plus fertiles, coupérent les meilleurs arbres, boucherent les fontaines, détruiſirent tout, & aſſiegerent le Roi même dans la place ou il s'étoit retiré. Ce Prince ſe voyant en peril d'y être forcé reſolut de faire vn effort pour ſe ſauver. Ainſi il ſortit de la ville avec ſept cens hommes choiſis, & tenta de traverſer le camp des aſſiegeans du côté qu'il croyoit être le plus mal gardé. Mais cela ne lui ayant pas reüſſi il fut contraint de rentrer ; & alors ſon deſeſpoir lui fit faire ce qu'on ne peut rapporter ſans horreur, il prit le Prince ſon fils-aîné, & ſon ſucceſſeur, & le lâcha ſur les murailles de la ville à la vûe des aſſiegeans. Vn ſpectacle ſi terrible remplit d'horreur les Iſraëlites, ils leverent le ſiege & s'en retournerent chacun en ſon païs.

Elizée qui n'avoit pas ſeulement herité du don de prophetie, mais auſſi du don des miracles ſe faiſoit admirer par ſes actions toutes extraordinaires

traordinaires, comme la multiplication de l'huile de la veuve ; la naissance & la resurrection du fils de la Sunamite chez qui il logeoit ; La maniere dont il nourrit les fils des Prophetes au nombre de cent rendant douces des herbes ameres, & multipliant vn pain d'orge ; La guérison de Nahaman le lepreux, & la punition qu'il infligea à Gehazi son serpour avoir reçu vn present de Naaman, & avoir voulu le lui cacher ; Le fer d'vne coignée qu'il fit nager sur l'eau ; L'aveuglement dont il frapa les Syriens qui étoient venus pour le prendre prisonnier à Dothan, parce qu'il decouvroit tous les secrets du cabinet du Roi de Syrie, en sont des preuves évidentes ; Vous pouvez lire toutes les particularitez de ces miracles aux Chap. IV. V. & VI du 2 liv. des Roix.

Environ ce tems-là savoir la 7e. ou la 8e. année de Joram Roi d'Israël Josaphat Roi de Juda mourut dans la 25 année de son regne. JORAM son fils qu'il avoit associé au Royaume, lui succeda, mais il herita de sa couronne sans heriter de ses vertus.

Ce Prince qui avoit épousé Athalie fille d'Achab, imita les mauvais exemples des Roix d'Israël & s'abandonna à l'Idolatrie. Il ne fut pas plutôt maitre absolu du royaume qu'il commença à signaler son regne par le meurtre de ses propres freres, & de ceux des principaux de son royaume que le Roi Josaphat son pere avoit le plus particulierement aimez.

Les Idumeens qui lui étoient auparavant assujettis secouerent le joug, & commencerent par tuer leur Roi qui étoit toujours demeuré fidelle à Josaphat, & en établirent vn autre en sa place. Joram pour en tirer vengeance entra de nuit dans leur pais avec vn grand nombre de cavalerie & de Chariots, ruina quelques villes & quelques villages, défit leur armée, mais tous ces avantages qu'il remporta sur les Idumeens ne les fit point rentrer sous son obeissance. Dans ce même tems la ville de Libna recouvra aussi sa liberté. L'impieté & la tyrannie de ce Prince allerent toujours en augmentant, & il se rendit odieux à son peuple. Joram Roi d'Israël fut attaqué par Ben-hadad Roy de Syrie qui mit le siege devant Samarie, & jugeant qu'il ne pourroit emporter la place de force il resolut de l'affamer. Le manquement de toutes les choses necessaires à la vie se trouva bien tôt si grand, que la tête d'vn âne se vendoit 80 pieces d'argent, & vne mesure qui contenoit la capacité de six œufs, pleine de certains pois d'Arabie qu'on nommoit fiente de pigeon, valoit cinq pieces d'argent. On y fut même reduit à cette horrible extremité de manger ses propres enfans.

Elisée étoit alors à Samarie, & conseilloit au Roy de ne point rendre la place ; mais étant reduite à cette deplorable condition Joram donna ordre qu'on lui coupa le tête ; Le Prophête prevint cette execution en predisant au Roy que le lendemain à la même heure il y auroit vne telle abondance de toute sorte de vivres, que la sat de fleur de farine (*c'étoit vne mesure du poids de dix livres*) ne se vendroit qu'vn sicle, (*c'est environ 2 Schelings 6 sols*) & que 20 livres d'orge ne vaudroient pas d'avantage

vantage. L'vn des Officiers du Roy qui l'accompagnoit ayant revoqué en doute la verité de cette promeſſe d'Elizée, ce Prophete lui repondit, Vous le verrez de vos yeux, mais vous ne participerez point à ce bonheur.

Tout ce qu'il avoit prédit ne manqua pas d'arriver ſelon ſa parole. Vn bruit que Dieu fit entendre cette même nuit aux Syriens comme de chevaux, de chariots, & de toute vne grande armée qui venoit les attaquer, leur donna vne telle épouvante qu'ils abandonnerent leurs tentes & leur camp & ſ'enfuirent pendant la nuit. Quatre lepreux qui étoient à la porte de Samarie ne ſachans que devenir, allerent au camp des ennemis, & le trouvant abandonné ils retournerent & crierent aux ſentinelles de la porte que les ennemis s'étoient retirez. Ces ſentinelles en donnerent avis au corps de garde le plus proche de la perſonne du Roi, qui craignant que les Syriens ne ſe fuſſent mis en embuſcade pour ſurprendre les Iſraëlites, envoya des cavaliers pour tacher de decouvrir l'état du camp des ennemis. Ces cavaliers étant de retour raporterent, qu'ils n'avoient trouvé aucun ennemi, mais qu'ils avoient vû le chemin tout couvert d'armes, & de grains qu'ils avoient jettez pour pouvoir ſ'enfuir plus vite. Alors Joram permit aux ſiens de piller le camp des Syriens, & ils y firent vn incroyable butin. Car outre la quantité d'or, d'argent & de bétail, ils y trouverent tant de froment, & tant d'orge qu'il ſembloit que ce fut vn ſonge. Ainſi ils oublierent tous leurs maux paſſez & cette abondance fut telle qu'Elizée l'avoit prédite. Cet officier à qui il avoit dit qu'il ne jouiroit point des effets de cet heureux changement ayant eu ordre de ſe tenir à la porte de la ville pour empêcher le deſordre fut étouffé dans la preſſe que le peuple faiſoit pour ſortir.

Ben-hadad ayant ſceu que cette terreur qui avoit ruiné ſon armée ſans qu'il parut aucun ennemi, avoit été envoyée de Dieu, conçut vn tel deplaiſir de voir qu'il lui étoit ſi contraire, qu'il tomba dans vne grande maladie. On l'avertit en ce même tems, qu'Elizée venoit à Damas, & il commanda au plus confident de ſes ſerviteurs nommé Hazael d'aller au devant de lui avec des preſens, & de lui demander ſ'il gueriroit. Hazaël obeït à cet ordre, & ayant ſalué Elizée, aprés lui avoir offert les preſens du Roy il lui demanda en ſon nom, ſ'il releveroit de cette maladie? Le Prophete lui repondit que certainement il en pourroit relever, Mais que l'Eternel lui avoit montré qu'il en mourroit. Il arrêta enſuite ſes yeux ſur Hazael, & ſe prit tout d'vn coup à pleurer. Hazaël lui en ayant demandé la raiſon; Je pleure, dit il, à cauſe des maux que tu feras ſoufrir aux Iſraëlites. Et lui declara que Dieu lui avoit fait connoitre qu'il regneroit ſur la Syrie. Hazael raporta enſuite à Benhadad qu'il devoit bien eſperer de ſa ſanté, & le lendemain il l'etouffa avec vn linge mouillé, & ſ'empara du Royaume.

Pour revenir à Joram Roy de Juda: Quelque tems aprés la guerre qu'il avoit eüe contre les Iduméens, les Philiſtins & les Arabes qui ſont proches de l'Ethiopie entrerent dans ſon Royaume le ravagerent entierement

tierement & tuerent ſes femmes & ſes enfans à la reſerve d'vn ſeul nommé Achaſias : (†) Joram ſelon la prediction du Prophete Elie, tomba dans cette horrible maladie dont il l'avoit menacé ; au bout de deux ans ſes entrailles ſortirent par la force du mal, & il mourut aprés avoir plus ſoufert qu'on ne ſauroit dire. Le Peuple au lieu de le plaindre eut vne telle averſion pour ſa memoire, que le jugeant indigne de recevoir aucun honneur, ne voulut pas qu'il fut enterré dans le ſepulchre de ſes ancêtres. Il etoit agé de 40 ans quand il mourut dont il en avoit regné huit à Jeruſalem ſavoir environ 4 avec ſon Pere, & le reſte ſeul.

ACHASIAS ſon fils lui ſucceda: (*) il etoit âgé de 22 ans quand il

---

(†) *Il eſt parlé au XXI Ch. du 2d. liv. des Chroniques d'vn écrit qu'on aporta à Joram de la part d'Elie aprés ſon retour de la guerre d'Idumée, par lequel ce Prophete le menaçoit des jugemens de Dieu à cauſe de ſes impietez ; Mais Elie avoit été enlevé dans le Ciel quelques années auparavant ; Comment donc Joram pût il recevoir vn écrit de ſa part ? Il y a eu des Interpretes qui ont crû qu'Elie avoit envoyé cet écrit du ciel par vn Ange ; mais ce ſont de ces reveries des Rabbins qui ſe refutent d'elles mêmes. D'autres pretendent qu'Elie n'avoit pas encore été enlevé ; mais ils ſe trompent ; car il n'étoit plus ſur la terre lors que Joſaphat & Joram firent la guerre aux Moabites, & ce ne fut qu'aprés la guerre d'Idumée qui n'arriva que quatre ou cinq ans aprés celle de Moab que cet écrit parvint à Joram Roy de Juda. D'autres pretendent qu'il y a ici erreur de copiſte & qu'au lieu de lire* (me Elischah) *de la part d'Eliſée, ils ont lu & écrit* (me Elijahou) *de la part d'Elie, Mais on devroit produire quelqu'ancien exemplaire ſur lequel cette conjecture étant fondée, on pourroit corriger nôtre leçon. D'autres ont pretendu qu'il y avoit vn autre Prophete du même nom d'Elie ; mais cette conjecture eſt deſtituée de fondement : Il eſt beaucoup plus vrai ſemblable qu'Elie le Prophete, ayant connu par vn Eſprit Prophetique les deſordres du regne de Joram, l'Idolatrie à laquelle il s'abandonneroit avoit dreſſé cet écrit pendant ſon ſejour ſur la terre, & l'avoit confié à quelqu'vn de ſes diſciples avec ordre de le porter à Joram de ſa part lors qu'il auroit abandonné le culte du vrai Dieu. Les raiſons qu'on allegue contre cette explication, ne nous paroiſſent pas aſſés ſolides pour l'abandonner, elle nous paroit tout à fait naturelle.*

(*) *Le tems auquel ce Prince parvint à la couronne, & ſon âge quand il commença à regner forment deux difficultez dans la Chronologie de l'Ecriture Ste. Il eſt dit au 2d. liv. des* Roix. VIII. 25, 26. Que la douzieme année de Joram fils d'Achab, Achazias fils de Joram Roy de Juda commença à regner. Qu'il etoit alors âgé de 22 ans & qu'il regna vn an à Jeruſalem ; Que ſa mere avoit nom Athalie fille d'Omri Roy d'Iſraël: *Mais au* IX. *du même liv. v.* 29. *Il eſt dit.* L'an onzieme de Joram fils d'Achab Achazias commença à regner ſur Juda. *Et au* 2 *Chron.* XXII. 2.

A 2

il commença à regner, & il regna vn an ſur Juda. Ce Prince élevé par Athalie, & ayant eu devant-les yeux les exemples impies de ſon pere Joram ne pouvoit que ſuccer l'impieté avec le laict, auſſi ſuivit-il toutes les traces d'Achab ; Il fit alliance avec ſon Oncle Joram Roy d'Iſrael ; Qui dans l'eſperance de pouvoir aprés la mort de Ben-hadad recouvrer la ville de Ramath de Galaad, l'aſſiegea avec vne grande armée, & fut bleſſé à ce ſiege d'vne fléche tirée par vn Syrien ce qui obligea Joram à retourner à Jiſrehel pour l'y faire traitter de la playe, le Roy Achazias ſon neveu y vint auſſi le viſiter.

Le tems étoit venu auquel, ſelon la prediction d'Elie, la maiſon d'Achab devoit étre extirpée, & Jezebel recevoir la peine de ſes mechancetez. Elizée ordonna à l'vn des fils des Propheres d'aller à Ramoth de Galaad, & d'oindre Jehu fils de Joſaphat, fils de Nimſi, pour Roy ſur Iſrael, ce qui fut executé.

JEHU fut reconnu Roy par ceux qui étoient avec lui, & marcha immédiatement pour ſurprende Joram dans Iiſrehel, Joram, & Achazias

---

Achazias étoit âgé de 42 ans quand il commença à regner; *Voila deux contradictions apparentes, l'vne qui regarde le tems, & l'autre l'âge d'Achazias quand il parvint à la couronne de Juda.*

A l'egard de la premiere qui regarde le tems; Il faut remarquer que Joram Roi d'Iſrael regna vn an du vivant de ſon pere Achab, & enſuite onze apres la mort de ſon pere ; Lors donc qu'il eſt dit dans l'vn de ces textes que la derniere année de ſon regne étoit la douziéme, cela doit s'entendre de tout le tems qu'il a regné tant ſeul qu'avec ſon Pere ; & lors que l'autre texte appelle la même année la onziéme. Cela doit s'entendre du tems qu'il a regné ſeul.

L'autre difficulté qui regarde ſon âge eſt beaucoup plus embarraſſante. Il eſt tres certain que ce Prince ne pouvoit pas avoir 42 ans quand il commença à regner puis que ſon Pere n'en avoit que quarante quand il mourut. Il vaut donc bien mieux s'en tenir au texte du VIIIe. ch. du 2 liv. des Roix, que de ſuivre celui du 2. Chr. XXII. Le ſçavant Lightfoot pretend reſoudre la difficulté en diſant, Que l'autheur du ſecond livre des Chron. à égard au tems qui s'étoit écoulé depuis la ſeconde année du regne d'Omri, de la famille duquel Achazias étoit deſcendu par Athalie ſa mere, & effectivement il ſe trouve quarante deux ans depuis la 2de. année d'Omri, juſqu'à la premiere d'Achazias.

Il appuye ſon opinion 1°. ſur les termes de l'original qui portent ſimplement qu'Achazias étoit fils de 42 ans, 2°. Parce que l'Hiſtorien ſacré dit, qu'Athalie étoit fille d'Omri quoi qu'elle fut fille d'Achab, mais parce qu'elle deſcendoit en droite ligne d'Omri, elle eſt appellée ſa fille ; 3°. il allegue l'exemple parallele de Jojachin qui au 2 Roix. XXIV. 8. eſt dit avoir eté âgé de dix-huit ans quand il commença à regner ; mais l'autheur du 2d. Chr : XXVI, 9. en fait vn jeune enfant de 8 ans quand il commença à regner, ce qu'il explique de cette maniere que la 1e. année du regne de Jojachin tomba ſur la 8e. du regne de

zias allérent au devant de lui, & le rencontrerent dans le champ de Naboth, Joram s'appercevant que Jehu venoit en ennemi, voulut s'en-fuir ; Mais Jehu ayant bandé ſon arc le frapa entre les deux épaules & la fléche lui ayant percé le cœur il mourut ſur la place, & il fit jetter ſon corps dans le champ de Naboth. Achazias s'en-fuyant auſſi fut pourſuivi par les gens de Jehu qui le bleſſerent à mort. Jehu étant entré dans Jiſrehel, Jezabel qui étoit fort parée ſe mit à la fenêtre & lui fit des reproches, mais Jehu commanda aux Eunuques qui étoient auprés d'elle dans ſa chambre de la jetter par la fenêtre, ce qui fut executé. Les murailles du palais furent teintes de ſon ſang, Elle fut foulée ſous les pieds des chevaux & les chiens mangerent ſon corps Il donna ordre enſuite aux Gouverneurs des fils d'Achab qui étoient à Samarie de lui envoyer toutes les têtes de ces Princes, & il fut obei ; Il fit auſſi mourir tous les parens d'Achab, tous les favoris de ce Prince, tous ſes amis

---

de Nebucadnezar. Si ces raiſons étoient autant ſolides que ſubtiles, on auroit lieu d'être fort ſatisfait de ce denouement ; mais un peu d'attention ſuffit pour en ſentir le foible. Quant à la 1e. raiſon ; ſi l'Hiſtorien ſacré avoit eu égard au regne d'Omri, il auroit fixé l'époque de la durée de ſa maiſon à la 1e. Année de ſon regne, ou tout au moins à la 6e. ou 8e. dans laquelle il demeura victorieux de Tibni ſon concurrent, plutôt qu'à la 2de, dans laquelle nous ne ſavons pas qu'il lui ſoit rien arrivé d'extraordinaire. 2°. Il n'eſt pas étonnant qu'Athalie ſoit appellée fille d'Omri, puis qu'elle en étoit la petite fille du coté d'Achab, mais je ne ſai ſi l'on voudra conſentir à donner le même titre à Achazias parce qu'il en deſcendoit du côté de ſa mere, il eſt dit qu'il étoit fils de 42 ans, on ne dit pas de qui, ſi l'on veut remplir ce vuide, pourquoy ne le remplir pas auſſi-tôt de la maiſon d'Aſa que de la maiſon d'Omri ? pourquoi ne prend on pas auſſi-tôt la 25e. année du regne d'Aſa que la 2e. du regne d'Omri. Cependant ſuppoſé qu'on puiſſe dire qu'Achazias étoit fils de la maiſon d'Omri, plutôt que de la maiſon de David, cela ne leveroit point la difficulté des quarante deux ans, c'eſt une expreſſion inouie de dire d'un homme âgé de 22 ans, qu'il eſt fils de 42 ans d'une telle maiſon, pour dire qu'il y a 42 ans que le Chef de cette maiſon entroit dans la ſeconde année de ſon gouvernement. 3o. L'Exemple de Joiachin ne fait rien à ce ſujet, quand même il ſeroit autant parallele qu'on le pretend, ce ſeroit toujours reſoudre une difficulté par une autre encore plus embarraſſante & ſur laquelle même on ne convient pas : ce qui eſt tout-à-fait contre les regles de la bonne Logique.

Il faut qu'il y ait erreur de Copiſte dans le texte du 2 des Chron : ch : XXII. *Quoi-que l'Ecriture Ste. ſoit d'inſpiration divine nous ne croyons pas cependant que le même Eſprit qui inſpiroit les auteurs ſacrés ait auſſi inſpiré tous ceux qui les ont copiez ou traduits en ſorte qu'ils aient été rendus incapables de commettre aucune erreur ſoit dans les Noms, ſoit dans les nombres : L'experience prouve le contraire. Les deux livres des Chroniques ſont de tous les autres livres Hiſtoriques* (car nous ne parlons que de ces livres), *ceux où l'on trouve le plus de ces ſortes d'erreurs.*

amis, & tous les Prêtres de Bahal. Il détruiſit le temple de ce faux Dieu & en brula la ſtatüe. En allant à Samarie il rencontra 42 des freres d'Achazias, & il les fit tous mettre à mort. Ainſi perit toute la maiſon d'Achab. Joram ſon fils mourut après avoir regné douze ans ſavoir vn avec Achab, & onze ſeul; Achazias Roy de Juda mourut âgé de 23 ans dont il n'en avoit regné qu'vn.

IV. Athalie Reine, Joas, & Amaſia Roix de Juda. Jehu, Joachaz, & Joas Roix d'Iſraël.

ATHALIE veuve de Joram & mere d'Achazias Roix de Juda voyant que Jehu exterminoit toute ſa race, & qu'il n'avoit pas même épargné Achazias, reſolut d'exterminer de même toute la race de David, afin que nul de ſes deſcendans ne pût monter ſur le trône. Elle n'oublia rien pour executer ce deſſein : & il n'en échapa qu'vn ſeul ſavoir Joas fils d'Achazias. Ce qui arriva en cette maniere. Joſabeth ſœur d'Achazias & femme de Jehojadah Grand Sacrificateur étant entrée au palais & ayant trouvé cet enfant nommé Joas que ſa nourrice avoit caché ; elle le prit, & l'emporta ; & ſans que nul autre que ſon mari en eut connoiſſance elle le nourrit dans le Temple durant les ſix années qu'Athalie continua de regner dans Jeruſalem.

Au bout de ce tems Jehoiadah aſſembla les Levites, établit des Capitaines & des ſoldats, leur montra leur Roi, & les obligea de lui prêter ſerment de fidelité. Il leur diſtribua les armes que David avoit conſacrées à Dieu & qui étoient gardées dans le Temple ; il les ſepara en trois corps, dont l'vn devoit ſe tenir auprés de la perſonne du Roi, & les deux autres garder les portes du Temple avec ordre de n'y laiſſer entrer perſonne que les Sacrificateurs. Il poſa enſuite la couronne ſur la tête du Roi, & lui mit le livre de la Loi entre les mains; Aprés cela il l'oignit, on le proclama Roi, & frapans des mains ils crierent, VIVE LE ROI. Athalia ayant entendu ces acclamations, courut au Temple ; mais Jehojada, commanda qu'elle fut portée dehors, & miſe à mort, ce qui fut executé. Aprés cela ce grand Sacrificateur fit alliance entre l'Eternel, le Roi, & le peuple; & entre le peuple & le Roi. La populace courut au Temple de Bahal, en démolit les autels, & tua ſon ſacrificateur Mathan.

JOAS fut conduit au palais royal, & mis en poſſeſſion du Royaume de Juda, il avoit ſept ans accomplis quand il commença à regner, la 7e. année du regne de Jehu Roy d'Iſraël, & il regna quarante ans. Il parut être vn Prince juſte & religieux durant la vie de Jehojadah ; il rétablit le

le culte du vray Dieu, repara le Temple, mais il laiſſa les autels qui étoient dreſſez ſur les hauts lieux.

Pour revenir à *Jehu*, Hazael Roy de Syrie lui fit la guerre, & ravagea tous les païs que les Tribus de Gad, de Ruben, & la moitié de celle de Manaſſé occupoient au delà du Jourdain. Il pilla pluſieurs autres villes, mit le feu par tout & ne pardonna à aucun de ceux qui tomberent entre ſes mains, ſans que Jehu ſe mit en devoir de l'en empêcher, il mourut aprés avoir regné vingt & huit ans.

JOACHAS ſon fils lui ſucceda au Royaume d'Iſraël la 23*e*. année du regne de Joas.

Hazael ayant menacé *Joas* de venir aſſieger Jeruſalem ; ce Prince pour preſerver la Capitale de ſon royaume prit tout l'or & l'argent, que ces predeceſſeurs & lui meme avoient offert dans le Temple ; & tout l'argent qui étoit dans le palais, & l'envoya à Hazael pour l'appaiſer, & il en fut ſatisfait.

Aprés la mort de *Jehojadah* les Principaux de la nobleſſe de Juda empoiſonnerent l'eſprit de Joas, & le porterent à abandonner le culte du vrai Dieu pour ſervir aux Idoles. Zacharie fils de *Jehojadah* le reprenant de ſes impietez il le fit lapider par la plus noire de toutes les ingratitudes. L'année ſuivante, l'armée de *Syrie* marcha contre *Joas*, & quoy qu'elle ne fut pas fort nombreuſe, elle entra cependant dans le païs de *Juda* ſans oppoſition, elle vint même juſqu'à Jeruſalem mettant à mort tous les principaux du peuple. Ils traitterent auſſi Joas avec ignominie & le laiſſerent dans vne miſerable condition; ſes ſerviteurs Zabad & & *Jozabad* conſpirerent contre lui, & le tuerent dans ſa maiſon de Millo, il étoit âgé de 47 ans quand il mourut.

AMATSIA ſon fils lui ſucceda ; Il punit de mort les aſſaſſins de ſon Pere ; Il defit 10"000 Idumeens dans la vallée du ſel & prit d'aſſault la forteresſe de *Jockthéel*.

Sous le regne de Joachaz Roy d'Iſraël, Hazael Roy de Syrie lui fit vne ſi cruelle guerre, qu'il ne reſta plus à ce Prince que 50 cavaliers, dix chariots, & 10"000 hommes de pied, tout le reſte ayant été mis en fuite, ou taillé en pieces par les Syriens, qui lui prirent auſſi pluſieurs villes, il mourut aprés avoir regné 17, ans

JOAS ſon fils fut plus heureux ſans étre beaucoup plus religieux que ſon pere. Il défit trois fois Ben-adad Roy de Syrie fils de Hazael & reprit les places que celui-ci avoit priſes pendant la guerre. Amatſia Roy de Juda lui ayant declaré la guerre, Joas défit ſon armée le prit priſonnier & entra dans Jeruſalem par vne bréche de 300 coudées qu'il avoit fait faire aux murs de la ville, il ſ'empara de tout l'or & l'argent & de tous les vaiſſeaux qu'il trouva dans le Temple, & dans le Tréſor royal. Il retourna à Samarie avec des ôtages, ou il mourut peu de tems aprés dans la 16*e*. année de ſon regne.

JEROBOHAM. 2*d*, ſon fils luy ſucceda la 15*e*. année d'Amatſia Roi de Juda.

V. Amatſia & Hazaria ou Hoſias ſon fils Roix de Juda.

Jeroboam 2. Zacharie, Shallum, Menahem, Pekahiah, & Pekah Roix d'Iſraël.

AMATSIA Roy de Juda ſurvêquit Joas Roy d'Iſraël de quinze ans. Ce malheureux Prince voyant que ſes amis même faiſoient des entrepriſes contre lui ſe enfuit dans la ville de Lachis. Mais cela ne le garantit pas: Il y fut pourſuivi, & tué, & l'on aporta ſon corps à Jeruſalem, ou il fut enſeveli avec les cérémonies ordinaires dans les obſéques des Roix, il regna 29 ans.

HAZARIA ſon fils autrement nommé Hoſias lui ſucceda. Jeroboam 2d. Roy d'Iſraël reconquit tout le païs que ſes predeceſſeurs avoient perdu, rétablit ſes bornes du royaume depuis Emath juſqu'à la mer du deſert, & aprés avoir regné quarante vn ans il mourut. Aprés ſa mort il faut qu'il y ait eu vn interregne d'environ douze ans. Car l'Auteur du liv: des Roix dit chap: XIV. Qu'Amatſia Roy de Juda vecut quinze ans aprés la mort de Joas Roy d'Iſraël auquel Jeroboam ſon fils ſucceda; Zacharie ne ſucceda à Jeroboam que la 38e. année de Hazaria fils & ſucceſſeur d'Amatſia Roy de Juda; 15 & 38 font 53 ans qui ſe trouvent entre la fin du regne de l'vn, & le commencement du regne de l'autre, mais Jeroboam qui ſe trouve entre deux & qui ſucceda immediatement à Joas n'a regné que 41 ans; il y a donc vn interregne de douze ans entre Jeroboam & Zacharie ſon fils. Deplus il faut que Jeroboam Roy d'Iſraël ait été aſſocié au royaume du vivant de ſon Pere Joas pendant environ douze ans; car il eſt dit au 15e. ch: du même livre des Roix, Que la 27e. année de Jeroboam Hazaria Roy de Juda regnoit. Mais il n'y avoit que 15 ans que Joas pere de Jeroboam étoit mort lors que Hazaria monta ſur le trône, Il faut donc que Jeroboam ait regné douze ans avec ſon Pere, & que l'hiſtorien ſacré y ayant égard lui attribue 27 années de regne lors qu'Amatſia mourut & que ſon fils lui ſucceda. Voyez ſur ce ſujet la remarque de la page 106.

ZACHARIE fils de Jeroboam 2. ſucceda donc au Royaume d'Iſraël; les factions qui l'avoient apparemment empêché de monter plus tôt ſur le trône, mirent bien-tot fin à ſon regne qui ne fut que de ſix mois. ainſi il n'eut que tout autant de tems qu'il en falloit pour faire connoitre qu'il n'avoit pas moins de penchant à l'Idolatrie que ſes predeceſſeurs. Shallum fils de Jabés conſpira contre lui & le tua en public; & en lui fut éteinte la maiſon de Jehu.

SALLUM ayant uſurpé le royaume, ne poſſeda qu'vn mois la dignité qu'vn ſi grand crime lui avoit acquiſe. Menahem General de l'armée

l'armée qui étoit alors à Tirtsa marcha avec toutes ses forces droit à Samarie, le combatit, le vainquit & le tua.

MENAHEM aprés cet exploit se mit de sa propre authorité la couronne sur la tête, & retourna avec son armée à Tirtsa il emporta d'assault la ville de Tiphsah y exerça vne vengeance inhumaine, n'épargnant pas les enfans, & fendant même les femmes grosses, parce qu'elle ne lui avoit pas ouvert ses portes refusant de le reconnoitre pour Roy. Il fut autant Idolatre que ses predecesseurs. Pul Roy d'Assyrie étant entré dans le païs d'Israël, Menahem acheta sa protection au prix de mille talens d'argent (*Le talent d'argent étoit de 1500 onces romaines; supose que l'once ne vaille qu'vn écu d'Angleterre, le talent sera de 375 l. Sterl.* & *les mille talens 375'000 l. Sterl.*)

Menahem leva cet argent sur les plus riches de son royaume leur imposant à chacun vne taxe de 50 sicles, (*le sicle étoit de demi once; 50 sicles étoient donc 25 Ecus selon la même supposition que ci-dessus.*) Ainsi il leva cette somme sur 600'000 personnes. Ce Prince mourut aprés avoir regné dix ans complets.

PEKAHIAH son fils lui succeda la 50e. année du regne de Hazaria, Roi de Juda, mais aprés qu'il eut regné deux ans il fut tué dans Samarie par Pekah General de son armée qui avoit conspiré contre lui.

Hazaria ayant succedé à Amatsia son pere, comme nous l'avons dit, fut vn Prince juste & pieux, il suivoit religieusement les avis d'vn certain Prophete nommé Zacharie, il fit la guerre aux Philistins, les vainquit, abbatit les murailles de Gath, de Jabné, & d'Asçdod qui étoient leur places fortes, il en bâtit d'autres dans leur païs où il mit garnison; Il subjugua les Ammonites, & quelques Arabes; Il éleva des tours sur les murs de Jerusalem, fit faire plusieurs machines de guerre entretenoit vne armée de 307500 combattans, & se rendit redoutable à tous ses voisins. Cette prosperité lui enfla le cœur & lui fit violer les loix de Dieu & entreprendre des choses qui luy étoient absolument defendues.

Le jour d'vne fête solemnelle ce Prince se revêtit des ornemens sacerdotaux, & entra dans le Temple pour offrir à Dieu les encensemens sur l'autel d'or. Le Grand Sacrificateur Hazarias courut accompagné de quatre vingt Sacrificateurs, lui dit, que cela ne lui étoit pas permis, lui defendit de passer outre, & lui commanda de sortir pour ne pas irriter Dieu par vn si grand sacrilege. Le Roy s'en mit en telle colere qu'il les menaça de la mort; mais il fut tout d'vn coup frapé de la lépre, & obligé de sortir honteusement du Temple; & il demeura lepreux jusqu'à sa mort qui arriva vn an aprés; il fut sequestré dans vne maison particuliere, & Jotham son fils gouvernoit l'Etat en son nom, & lui succeda aprés sa mort. Il avoit regné 52 ans.

VI. Jotham, Achaz, Ezechias Roix de Juda. Pekah, Hoſée Roix d'Iſraël.

PEKAH ſ'étant défait, comme nous l'avons dit de Pekahiah ſ'empara du royaume d'Iſraël, la 52e. année de Hazaria Roy de Juda ; il regna 20 ans ſans que l'on puiſſe dire ſ'il étoit ou plus impie, ou plus injuſte que ſes predeceſſeurs. Thiglath Phileſer Roy des Aſſyriens lui fit la guerre, ſe rendit maitre de tout le païs de Galaad, de tout celui qui eſt au delà du Jourdain, & d'vne partie de la Galilée qui renfermoit la Tribu de Nephtali, prit tous les habitans & les emmena captifs dans ſon Royaume ce qui arriva environ l'an du monde 3256. 748 ans avant Jeſus Chriſt, environ 260 ans depuis la fondition du Temple, 233 ans depuis le Schiſme des dix Tribus ſous Roboam.

JOTHAM Roy de Juda fut vn Prince tres vertueux il commença à regner la 2e. année de Pekah, il avoit 25 ans quand il parvint à la couronne & il regna ſeize ans ; Il eut quelque guerre avec Pekah Roy d'Iſraël & Rezin Roy de Syrie qui ſ'étoient ligués enſemble contra Juda ; Il fit la guerre aux Ammonites, & ſe les rendit tributaires : Il bâtit pluſieurs villes & pluſieurs forts, repara la porte du Temple, & apres ſ'être rendu recommandable par ſa pieté & par pluſieurs autres belles qualitez qui le faiſoient cherir de tous ſes ſujets, il mourut âgé de 41 ans.

ACHAS ſon fils lui ſucceda la 17e. année du regne de Pekah Roy d'Iſraël ; Il degenera ſi fort de la vertu de ſon pere, qu'il imita les Roix d'Iſraël dans leurs abominations. Il éleva dans Jeruſalem des autels ſur leſquels il ſacrifia aux idoles. (*) leur offrit ſon propre fils en holocauſte ſelon la coutume des Chananéens, & commit pluſieurs autres crimes deteſtables. Les deux Roix aſſociez, Rezin de Syrie, & Pekah d'Iſraël lui firent la guerre, ravagerent ſes états, mirent le ſiege devant Jeruſalem, qu'ils ne purent prendre. Les Syriens outre vn grand butin, emmenerent auſſi vn grand nombre de priſonniers à Damas ; & Pekah lui tua dans vne bataille 120'000 hommes, & emmenoit 200'000 priſonniers, tant hommes que femmes & filles qui furent relachez par l'avis du Prophéte Hobed. Les Philiſtins firent auſſi des courſes dans le païs de Juda enleverent vn grand butin, & brulerent pluſieurs villes.

Dans

(*) *Il eſt dit dans le 2d. liv : des Roix ch : XVI. v. 3. qu'il fit paſſer ſon fils par le feu ; ce que quelques vns entendent comme ſ'il n'avoit fait que le faire paſſer ſans le faire bruler ; mais cette explication eſt contraire aux loix de ces horribles ſacrifices ; auſſi bien qu'au texte du 2. Chron : ch : XXVIII. v. 3. qui dit poſitivement qu'il fit bruler de ſes fils.*

Dans cette extremité Achas eut recours à Thiglath Phileſer Roy d'Aſſyrie, le pria de faire diverſion dans les Etats du Roy de Syrie, & pour l'y engager lui fit vn don de l'or & l'argent qu'il pût trouver ſoit dans le Temple, ſoit dans le tréſor royal.

Le Roy d'Aſſyrie conſentit aux déſirs d'Achaz, ſe rendit maitre de Damas, fit mourir Rezin & emmena les habitans captifs à Cirene. Achaz vint s'aboucher avec Thiglath-Phileſer à Damas, & ayant vû l'autel de cette ville conſacré à la Déeſſe de Syrie, il en envoya le modele à Vrie le Grand Sacrificateur avec ordre de lui en faire vn ſemblable à Jeruſalem. Vrie eut la lacheté d'obeir; & Achaz étant de retour ſacrifia ſur cet autel, qu'il orna d'vne partie des vaiſſeaux qui étoient dans le Temple dont il avoit fait fermer les portes pour empêcher qu'on n'y vint ſervir le vrai Dieu. Nonobſtant tous les préſens qu'il fit à Thiglath-Phileſer, & toutes ſes démarches pour le mettre dans ſes intherets; Ce Prince contens d'avoir humilié les Syriens ne ſe mit pas en peine de rétablir les affaires du Roy de Juda, au contraire *il l'affligea bien loin de le fortifier*, dit l'hiſtorien ſacré, *Et dans le tems qu'on l'affligeoit il continuoit toujours plus à pecher contre l'Eternel: C'étoit toujours le Roy Achaz.* Enfin aprés avoir irrité Dieu par tant de crimes il mourut âgé de 36 ans dont il en avoit regné ſeize, & laiſſa pour ſucceſſeur EZECHIAS ſon fils.

A l'égard du Royaume d'Iſraël il ſe trouvoit alors dans vne déplorable condition, Pekah aprés vn regne de 20 ans fut tué par HOSEE l'vn de ſes plus confidens ſerviteurs qui uſurpa le Royaume; Il paroit cependant par l'hiſtoire qu'il ne jouit pas d'abord des fruits de ſon uſurpation, & qu'il y eut vn interregne de huit ans entre Pekah & Hoſée, au bout deſquels il monta ſur le trône de Samarie ou il regna neuf ans.

En la douziéme année d'Achas Roy de Juda, Salmanazar Roy d'Aſſyrie mit la couronne d'Iſraël ſur la tête d'Hoſée à condition qu'il luy ſeroit tributaire; mais aprés ayant ſçû qu'il entretenoit correſpondance avec le Roy d'Egypte, & qu'il traitoit avec lui afin qu'il lui aida à ſecoüer le joug il marcha avec vne grande armée vers Samarie en la 7e. année du regne d'Hoſée, & aprés vn long ſiege s'en rendit maitre en la neuviéme année du regne de ce même Prince; le prit priſonnier, détruiſit entierement le Royaume d'Iſraël, en emmena tout le peuple captif en Médie ou en Perſe, & envoya à Samarie & dans tous les autres lieux du royaume d'Iſrael des colonies de Chuteens. Ainſi finit ce royaume aprés avoir ſubſiſté environ 260 ans depuis le ſchiſme ſous Jeroboam premier, environ l'an du monde 3288 ſelon les meilleurs Chronologiſtes, environ 776 ans depuis la ſortie d'Egypte; 716 ans avant J. Chriſt, la 6e. année ou environ du regne d'Ezechias Roy de Juda.

Ce Prince fut trés religieux envers Dieu, il abolit entierement l'Idolatrie dans ſes Etats, & y rétablit le culte ſelon la Loy de Moyſe. Il commença ſon regne par des actes de pieté dés le premier mois il fit ouvrir les portes du Temple, & il y fit les reparations neceſſaires. Il ordonna

ordonna aux Sacrificateurs & aux Levites de le purifier, & de remettre toutes choſes dans leur ordre. Quand cela fut fait, il ordonna aux Sacrificateurs d'offrir des ſacrifices, & aux Levites de chanter les louanges de Dieu. Il celebra la Pâques à Jeruſalem & invita à cette ſolemnité toutes les Tribus d'Iſraël. En vn mot il retablit l'ancien culte dans toute ſa pureté & dans toute ſa gloire : & il ne détruiſit pas ſeulement les autels des faux Dieux, mais auſſi tous les hauts lieux où le peuple avoit accoutumé de faire des encenſemens ; il mit en pieces le ſerpent d'airain qui étoit devenu vn objet d'Idolatrie. Sa pieté fut auſſi recompenſée d'vn heureux régne. Quand Salmanazar le rendit maître de Samarie & de tout le royaume d'Iſraël, il n'attaqua point celui de Juda, mais quatorze ans aprés Sennacherib Roy d'Aſſyrie, attaqua & prit pluſieurs fortes places de Juda. Ezechias fut pour l'aboucher avec lui à Lachis, & convint avec lui de lui donner 300 talens d'argent, & 30 d'or pour avoir la paix. Sennacherib n'étant pas ſatisfait envoya Rabſake & deux autres Officiers Generaux à Jeruſalem pour menacer Ezechias & ſes ſujets, qu'il prendroit la ville par force & qu'il les tranſporteroit ailleurs. Ezechias eut recours à l'Eternel, & conſulta le Prophete Eſaïe fils d'Amots qui l'aſſura que Dieu le delivreroit de l'armée de Sennacherib. Ce Prince étoit devant Lachis quand il reçût la nouvelle que Tharacha Roy d'Egypte, étoit en campagne pour lui donner bataille. Il reſolût donc de marcher en perſonne contre ce Roy, & lui envoya des ambaſſadeurs avec des lettres pleines de menaces. Ezechias addreſſa ſes prieres à Dieu, & Eſaïe l'aſſura que l'Eternel l'avoit exaucé. Que le Roy d'Aſſyrie s'en retourneroit dans ſon païs ſans attaquer Jeruſalem. Cette même nuit l'Ange de l'Eternel vint dans le camp de Sennacherib, & y tua 180"CCO hommes.

Le lendemain ce Prince ayant vû ce carnage de ſes troupes, s'en retourna dans ſon païs, & s'arrêta à Ninive où il fut aſſaſſiné par deux de ſes fils dans le Temple de Niſroch ſon faux Dieu; aprés ce parricide ils s'enfuïrent en Armenie, & Aſſaraddon régna en ſa place. Environ ce tems-là Ezechias tomba malade, & Eſaïe vint lui dire de la part de Dieu, Qu'il diſpoſa de ſa maiſon & de tous ſes biens parce que le tems de ſa mort étoit venu. Ezechias ſemiblement affligé de cette nouvelle, adreſſa d'ardentes prieres à l'Eternel qui l'exauça & lui renvoya Eſaïe pour lui dire que Dieu avoit ajouté quinze ans à ſes jours, & lui en donna vn ſigne en faiſant retrograder de dix degrés l'ombre du Soleil dans le cadran d'Achaz. En ce même tems Berodac-Baladan Roy de Babylone envoya des Ambaſſadeurs à Ezechias avec des lettres & des preſens pour le congratuler ſur ſa convaleſcence ; & il leur fit voir tout ce qu'il avoit de plus precieux dans ſon palais. Dieu le trouva ſi mauvais qu'il lui fit dire par Eſaïe que tous ſes treſors, & même ſes enfans ſeroient vn jour tranſportez en Babylone.

Aprés que ces quinze années que Dieu avoit ajoute aux jours d'Ezechias

d'Ezechias furent écoulées, ce Prince mourut âgé de 54 ans dont il en avoit regné vingt-neuf; & laissa le Royaume à Manassé son fils.

VII. Manassé, Amon, Josias Roix de Juda.

MANASSÉ étoit âgé de douze ans quand il succeda à son pere. Son regne fut long, mais malheureux. Il dura cinquante cinq ans. Ce Prince se plongea dans l'idolatrie; rétablit les hauts lieux, abandonna à toutes sortes de vices & d'impietez, & imita parfaitement les Roix d'Israël que Dieu avoit exterminez à cause de leurs abominations. Il osa même profaner le Temple en y plaçant l'image d'vne fausse divinité, & y dressant des autels pour y sacrifier aux faux dieux, & n'étant plus retenu par aucune crainte de la justice de Dieu, il fit mourir les plus gens de bien sans épargner même les Prophetes, il ne se passoit presque point de jour qu'on ne vit Jerusalem teinte de leur sang. Dieu irrité de tant de crimes suscita le Roi des Assyriens qui lui envoya contre lui vne grande armée: Elle ne ravagea pas seulement tout le païs, Manassé lui-même demeura prisonnier, fut chargé de chaines & conduit à Babylone. Etant reduit dans vne si triste condition, ce Prince r'entra en soi-même, deplora les déreglemens de sa vie passée, en demanda pardon à Dieu, qui touché de ses larmes & de la sincerité de sa repentance, l'exauça, adoucit l'esprit du vainqueur qui le r'envoya libre à Jerusalem; & le changement de sa vie fit voir que sa conversion étoit veritable. Il ne pensa plus qu'à tacher d'abolir la memoire de ses actions passées, & à employer tous ses soins pour rétablir le service du vrai Dieu, il consacra de nouveau le Temple, fit rebâtir l'autel pour y offrir des sacrifices selon la Loy de Moyse, purifia toute la ville, & pour reconnoitre l'obligation qu'il avoit à Dieu de l'avoir delivré de servitude, il ne travailla durant tout le reste de sa vie qu'à se rendre agreable à ses yeux par sa vertu & par de continuelles actions de graces. Et aprés avoir ainsi rétabli toutes les ceremonies de l'ancienne religion; il pensa à fortifier Jerusalem. Enfin le changement de ce Prince fut si grand que depuis le jour qu'il commença à servir Dieu jusques à la fin de sa vie on ne vit point refroidir son zele pour la pieté. Il mourut âgé de 67 ans, aprés en avoir regné 55.

AMON son fils lui succeda, qui imita les impietez ou son pere l'étoit laissé aller dans sa jeunesse, & ne demeura pas long tems à en recevoir le chatiment. Car aprés avoir regné deux ans seulement & en avoir vécu 24, il fut assassiné par ses propres serviteurs. Le peuple les fit mourir, & l'ensevelit dans le sepulchre de son pere.

JO-

JOSIAS ſon fils qui n'avoit alors que huit ans lui ſucceda; Ce Prince étoit d'vne pieté extraordinaire, & ſi porté à la vertu que durant toute ſa vie il ſe propoſa le Roi David pour exemple; Il ne detruiſit pas ſeulement les idoles & les autels de Baal, mais auſſi l'autel qui étoit à Bethel, & ceux qui étoient ſur les hauts lieux, en vn mot tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à l'Idolatrie. Il purifia & repara le Temple, ou l'on trouva vn livre de la Loi, (il eſt vraiſemblable que c'étoit le livre du Deuteronome) qu'il fit lire devant tout le peuple. La Propheteſſe Huldah lui dit, que les maledictions écrites dans ce livre tomberoient bien-tôt ſur la maiſon de Juda; Que neanmoins à cauſe de ſa pieté il en differeroit l'execution juſques aprés ſa mort. Il celebra la Pâque avec vne Pompe & vne ſolemnité dont on n'avoit pas vû d'exemple depuis le tems des Juges.

Il regna trente vn an, & fut tué à l'armée. Pharaoh Nechoh Roi d'Egypte étant en guerre avec l'Aſſyrie, vint attaquer Cherchamis ſur la Riviere de l'Euphrate. Nechoh lui fit dire qu'il n'avoit aucun deſſein contre lui; mais Joſias ne voulut point ſe retirer & s'avançant juſqu'à Megiddo, ou la bataille ſe donna, il fut bleſſé dans l'action, & porté mort à Jeruſalem.

VIII. Jehoachaz, Jehojakim, Jechonias, & Sedecias derniers Roix de Juda.

JEHOACHAZ ſon fils lui ſucceda, mais il ne regna que trois mois; car Pharaoh Nechoh le prit priſonnier à Riblah le chargea de chaines, & l'emmena en Egypte, ou il mourut. Il mit le pais à contribution, & leva cent talens d'argent, & vn talent d'or, & établit JEHOIACHIM frere de Jehoachaz en ſa place, & lui changea ſon nom, l'appellant Jehojachim au lieu d'Eljachim. Ce Prince paya d'abord tribut au Roy d'Egypte. Enſuite Nebucadnezar fils de Nabopolaſſar Roy de Babylone ayant été aſſocié au royaume par ſon Pere, & ayant levé vne puiſſante armée, attaqua celle de Nechoh prés de Cherchamis ſur l'Euphrate & la mit en deroute la 4e. année du regne de Jehojachim, ſavoir environ 601 ans avant J. Chriſt. Il recouvra la Syrie & la Paleſtine, juſques à Peluſe prit Jeruſalem emporta vne partie du Treſor, & des Vaiſſeaux ſacrés, fit priſonnier Jehojachim, & comme quelques vns croyent l'envoya à Babylone, ou le garda avec luy dans ce deſſein. Quoy qu'il en ſoit il le retablit ſur le trône avant ſon retour à Babylone à condition qu'il lui ſeroit ſujet; Jehojachim obſerva cette condition pendant trois ans, mais la 4e. année il refuſa d'obeir à Nebucadnezar; ce qui obligea ce Prince de l'attaquer avec quelques troupes Chaldéennes jointes avec les Syriens, les Moabites, & les Ammonites. Cette guerre dura quelque tems, mais enfin Jehojachim fut

pris

pris & tué par les troupes de Nebucadnezar la onzieme année de son regne.

JECHONIAS son fils lui succeda, mais il ne regna que trois mois, car les troupes de Nebucadnezar mirent le siege devant Jerusalem & il y vint en personne. Jechonias par vn desir de garantir ses sujets des miseres d'vn long siege, sortit de la ville & se rendit avec toute la famille. Nebucadnezar le transporta en Babylone avec tous les tresors, & les vaisseaux du Temple & du palais royal comme aussi tous les principaux de Jerusalem, les officiers, les soldats & les artisans, n'y laissant que la lie du peuple; & il leur donna pour Roy Mattanias, qu'il nomma Sedecias.

SEDECIAS se revolta de l'obeissance de Nebucadnezar la neuvieme année de son regne, ce qui obligea ce Prince de marcher contre Jerusalem avec toute son armée, & de l'assieger, le siége dura deux ans: Aprizes ou Vaphres Roy d'Egypte vint au secours de Sedecias, mais étant vaincu & la ville reduite à l'extremité, Sedecias s'enfuit de nuit avec quelques troupes. L'armée des Chaldéens le poursuivit, & le prit dans la plaine de Jericho étant abandonné des siens. Il fut conduit à Riblah ou Nebucadnezar aprés avoir fait mourir ses enfans en sa présence, lui fit crever les yeux, & l'envoya chargé de chaines à Babylone. Aprés cela Nabuzardan General des forces de Nebucadnezar ayant fait son entrée publique dans Jerusalem, reduisit en cendres le Temple & le palais royal le 9e. jour du 5e. mois, c'est à dire le 26e. d'Aoust. Il abbâtit les murailles de la ville, & transporta tout le peuple à Babylone. Le Souverain Sacrificateur Seraja & quelques vns des serviteurs de Sedecias furent mis à mort à Riblah. Nebucadnezar donna Guedalia pour Gouverneur à ceux qui resterent dans le païs, il leur promit qu'ils vivroient en paix tant qu'ils demeureroient fidelles au Roy de Babylone; mais sept mois aprés Ismaël fils de Néthaniah, vint à Mitspah & assassina Guedalia: il fit aussi main basse sur les Chaldéens qui y étoient en garnison. Alors le reste des Juifs craignant que les Chaldéens ne ressentissent vivement cet affront s'enfuirent en Egypte. Jerusalem fut prise, le Temple brulé & le peuple transporté à Babylone, l'an du monde 3417. Depuis le deluge 1759, ou 60. Depuis la vocation d'Abraham environ 1333 ans. Depuis la sortie d'Egypte environ 903 ans. Depuis la fondation du Temple par Salomon environ 424 ans. Et environ 587 ans avant J. Christ. Cependant on compte ordinairement les 70 années de la captivité de Babylone de la 4e. année du regne de Jehojakim environ 18 ans avant la destruction du Temple; Nous finirons icy le cinquiéme âge du monde.

CHAPITRE VI.

Qui

Comprend l'hiſtoire des Juifs depuis la deſtruction du Temple juſqu'à la naiſſance de J. Chriſt. 588 ans, ou environ.

NOUS aurions dû traiter icy des livres du Vieux Teſt: particulierement des livres Hiſtoriques ; mais pour ne pas interrompre le fil de nôtre narration, nous nous ſommes determinez à en faire vn article à part à la fin de ce Chapitre.

On ne ſait preſque rien de certain ſur la condition du Peuple en Babylone. Nebucadnezar régna 43 ans. Aprés pluſieurs conquêtes il revint à Babylone ou il eut ce fameux ſonge d'vne ſtatuë que Daniel lui expliqua. Il aggrandit la ville de Babylone, & la proſperité dont il jouiſſoit lui ayant enflé le cœur ; Dieu pour humilier ſon orgueil permit qu'il perdit l'vſage de ſes ſens, & qu'il vecût comme les bêtes durant ſept ans.

Aprés ſa mort ſon fils Evilmerodach luy ayant ſuccedé, mit en liberté Jechonias Roy de Juda, aprés 37 ans de captivité & le traita ſelon ſa dignité, lui donna la préſéance ſur les autres Roix qui étoient à Babylone, le fit manger à ſa table, & lui aſſigna vne ſubſiſtance honorable. Evilmerodach ne regna que deux ans, il fut aſſaſſiné au commençement de la troiſieme année par Nerigliſſar mari de ſa ſœur. Il eſt aſſés vraiſemblable que ce Nerigliſſar eſt le même dont Daniel parle ſous le nom de Belſçatſar, qui dans vn grand feſtin qu'il donnoit aux grands de ſa cour vit vne main écrivant ces paroles, MENE, TEKEL, PERES. Ce Prince ayant envoyé chercher Daniel pour lui en donner le ſens il lui dit, qu'il mourroit cette nuit-là, que ſon Empire paſſeroit aux Medes & aux Perſes, ce qui n'arriva pas immediatement aprés ſa mort; mais ſeulement dix-ſept ans aprés. Car Nerigliſſar ayant regné quatre ans; ſon fils Laboroſoarchus fut tué à la fin du neuvieme mois de ſon régne par vne conſpiration des Babyloniens, qui mirent en ſa place l'vn des Conſpirateur nommé Nabonadius ſelon Ptolomée.

Ce Nabonadius régna vn peu plus de ſeize ans, & gouverna les Babyloniens ſelon les loix des Médes & des Perſes. Enfin Cyrus fils d'Aſtyages occupant deja le trône des Médes & des Perſes, & ayant pris la reſolution de joindre la Monarchie des Babyloniens à la ſienne, marcha contre Babylone avec ſon armée, & prit Suſan ; Nabonadius le rencontra, lui donna bataille, mais il fut défait & ſ'enfuit dans la citadelle de Borzyppus. Cyrus aſſiegea & prit Babylone ; & aprés cette conquête, il

il fut maitre de tout l'Orient qui juſqu'alors avoit été partagé en pluſieurs Monarchies. Le Dieu des cieux lui donna tous les Royaumes de la terre, comme il eſt dit au livre d'Eſdras, ſavoir l'Aſſyrie, la Babylonie, la Perſe, la Médie, la Syrie, en vn mot toute l'Aſie ; Cette grande revolution arriva environ l'an du monde 3466, & 538 ans avant J. Chriſt.

La 1e. année du regne de Cyrus Roy de Babylone l'an du monde 3468, 536 ans avant Jeſus Chriſt ce Prince par vne impulſion divine fut porté à publier vn édict en faveur des Juifs que Nebuchadnezar avoit tranſportez, par lequel il leur permettoit de retourner dans leur païs & de rebâtir la ville & ſon Temple. Ainſi aprés 70 ans de captivité les Juifs qui voulurent retourner partirent ſous la conduite de Zorobabel fils de Salathiel, au nombre de 42360 perſonnes outre leurs ſerviteurs & leurs ſervantes, & emporterent avec eux tous les vaiſſeaux du Temple qui leur furent rendus par l'ordre exprés de Cyrus. Etant arrivez en Judée il y en eut vne partie qui allerent à Jeruſalem, & qui entreprirent de rebâtir le Temple, & continuerent cet ouvrage avec vne grande diligence ſous la conduite de Zorobabel & de quelques autres ; mais ils trouverent tant d'oppoſition de la part des peuples voiſins & particulierement des Samaritains qu'il ne pût être fini que vingt ans aprés. Et nonobſtant tous les ſoins & le zele des entrepreneurs, ce ſecond Temple fut de beaucoup inferieur au premier, non ſeulement par rapport à ſa beauté exterieure & à ſa magnificence, mais auſſi parce qu'il y manquoit principalement cinq choſes dont les Juifs faiſoient vn tres grand cas, & qu'ils regardoient comme la gloire du peuple Hebreu ; ſavoir l'Arche de l'Alliance, le Feu du ciel ſur l'autel, la Nuée ſur le propitiatoire qui marquoit d'vne maniere ſenſible la preſence de Dieu dans le Temple, l'Vrim & le Thummim, & l'Eſprit prophétique ; quelques vns y adjoutent l'Huile d'onction. Environ 51 ans aprés la dedicace de ce Temple, les bâtimens de Jeruſalem furent finis & les murailles complétes, 454 ans avant J. Chriſt, & c'eſt dans cette année que commencent les 70 ſemaines de Daniel, ſelon les meilleurs Chronologiſtes. C'eſt auſſi à peu prés dans ce tems-là que les deux Tribus de Juda & de Benjamin perdirent leur ancien nom d'Iſraëlites, & furent nommez Juifs. Ils ne changerent pas ſeulement de nom, mais auſſi de langage, & de Gouvernement. Leur langage fut changé du pur Hebreu, en vn certain compoſé de Chaldaïque & d'Hebreu, qu'on a depuis appellé le Syriaque ; & ce langage fut conſtamment vſité parmi eux juſques à la derniere deſtruction de Jeruſalem par Titus. Leur gouvernement fut auſſi changé, & de Royal il fut en quelque maniere Sacerdotal, le Souverain Sacrificateur ayant la plus grande authorité parmi eux ; Quoi que la ſouveraine puiſſance reſida dans leur grand Conſeil qu'on nommoit le Sanhedrin.

Aprés que les murailles de Jeruſalem furent finies, les Juifs quoi que renfermez dans vn petit domaine, & mepriſez de leurs voiſins, jouïrent

cependant d'vne aſſés grande tranquilité durant 122 ans ; mais au bout de ce tems ils furent aſſujettis à l'Empire des Macedoniens qu'on nomme auſſi l'Empire des Grecs, comme ils l'avoient été auparavant à celui des Babyloniens & des Perſes. Ce fut ſous Alexandre le grand qu'ils changerent ainſi de Maitre. Aprés la mort de ce Conquerant de l'*Aſie* le païs de Canaan échût dans le partage des Roix de *Syrie*, qui lui donnerent le nom de Paleſtine ; & fut diviſée en cinq Provinces. 1. La Galilée qui contenoit l'ancien domaine des Tribus d'*Aſer*, de Nephtali, de Zabulon, & d'Iſſachar, & fut diviſée en haute & baſſe ; 2. *La Samarie* qui contenoit l'ancien domaine de la Tribu d'Ephraïm & d'vne des moitiez de Manaſſé ; 3. La *Judée* qui contenoit l'ancien domaine des Tribus de *Juda*, de Benjamin, avec celle de Dan, & de Simeon, & qui étoit préſque la même que l'ancien Royaume de Juda ; 4. La Traconite qui contenoit l'ancien domaine de l'autre moitié de Manaſſé ; 5. La Peræe qui contenoit l'ancien domaine des Tribus de Gad & de Ruben & vn peu plus. Cette diviſion du païs ſubſiſta juſqu'à la venüe du *Sauveur* du monde: Alors les Romains y adjouterent encore l'Idumée.

De ces cinq Provinces les *Juifs* ne poſſedoient que la Judée, & même pendant long tems ils ne l'occuperent pas toute, étant haïs & opprimez de tous leurs voiſins, ſur tout des puiſſantes nations d'Egypte & de Syrie, qui étoient deux grandes branches de l'Empire Grec. Peu de tems aprés la mort d'Alexandre, Ptolemée Lagus Roy d'Egypte entra dans la Judée, prit Jeruſalem & emmena vn grand nombre de Captifs en Egypte. Ce fut la troiſieme remarquable diſperſion de ce peuple qui arriva environ 320 ans avant J. Chriſt, 216 ans aprés leur retour de Babylone. Aprés cela ils furent extremement harraſſez par les Roix de Syrie, ſur tout par Antiochus Epiphanes, qui 170 ans avant J. Chriſt entra dans Jeruſalem, fit vn horrible carnage de ſes habitans, prophana & pilla le Temple, & en contraignit pluſieurs par les ſupplices à manger des viandes qui leur étoient défenduës, & à Sacrifier aux Idoles. Dans ce tems-là Dieu ſuſcita Mattathias Sacrificateur, & Chef de la race des (*) Aſmonéens qui avec ſes trois genereux fils qui furent ſes ſucceſſeurs, Judas (†) Maccabée, *Jonathan*, & Simon, furent ſi heureux dans

(*) (Aſmonéen) *ce nom ſignifie Gouverneur ou Prince de la Religion, & c'eſt peut* être *pour cette raiſon qu'il fut donné à Mattathias & à ſa poſterité.*

(†) *On croit communement qu'ils ont été appellez* Maccabées *des quatre lettres initiales de cette ſentence de l'Exode.* XV. 11. MI CAMOCHA BAALIM JEHOVA, Qui eſt ſemblable à toy Eternel entre les Dieux, *l'on croit que cette ſentence étoit écrite ſur leurs étendards.*

dans la défenſe de la liberté de leur païs, que non ſeulement ils affranchirent en peu de tems la Judée du joug des Syriens, mais ils étendirent leur domaine & reconquirent preſque tout le païs que les douze Tribus avoient poſſedé, avec l'Idumée dont ils contraignirent les habitans à ſe circoncire. Ainſi ſoixante deux ans aprés, Ariſtobule l'vn des ſucceſſeurs des Maccabées jugea à propos de prendre le titre de Roy, & de ſe faire couronner en cette qualité, il fut le premier Roy des Juifs aprés la captivité de Babylone.

Mais cette nouvelle royauté ne ſubſiſta pas au deſſus de 46 ans independante ; Car au bout de ce tems-là, Pompée General des Romains fondant dans l'Orient comme vn torrent, ſe rendit maitre de toute la Paleſtine favoriſé par Ariſtobule 2d. qui avoit uſurpé la couronne, & par l'indiſcretion de ſon frere Hircan. Et depuis ce tems-là la Paleſtine devint vne Province de l'Empire Romain ; ce qui arriva 62 ans avant la naiſſance de J. Chriſt.

Mais nonobſtant cette conquête, les Juifs conſerverent toujours leurs loix & leurs coutumes, le Gouvernement ſacerdotal ſubſiſta encore 22 ans juſqu'à ce qu'Hérode Prince Iduméen obtint le Royaume de Judée du Senat Romain, & ſe rendit maitre en trois ans de tout le païs, dont il étendit les bornes, & le fit monter à vn tel degré de gloire & de magnificence qu'on n'avoit rien vû de ſemblable depuis Salomon. Mais en même tems il r'abaiſſa la Sacrificature, extirpa la famille des Maccabées, & traitta tyranniquement ſes ſujets. Il fut le premier étranger auquel les Juifs furent immediatement aſſujettis ; & ce fût ſous ſon regne que nâquit le Sauveur du monde.

Il paroit par cette courte relation que nous venons de faire, que lors que J. Chriſt vint au monde, les habitans de la Paleſtine n'étoient qu'vn mélange de diverſes nations, tant d'Etrangers, que des Naturels ; & que les Juifs eux-mêmes n'étoient plus que les reſtes d'vn Peuple ſouvent diſperſé conquis & ſubjugué ; qu'ils n'étoient plus que la ſixieme partie des douze Tribus, & qui étoient même tributaires des Romains & d'Herode. Les étrangers qui habitoient ce païs étoient principalement ou Grecs ou Romains ; Les premiers étoient les reſtes de l'Empire Macedonien ; & les Romains occupoient les charges de Magiſtrature, de Gouverneurs des provinces ; & rempliſſoient les armées qui étoient envoyées dans ce païs-là pour retenir le Peuple dans l'obeiſſance, & pour lever les impots, & recevoir les tributs. On peut conſiderer ſous les noms de Juifs, & de Samaritains le reſte des habitans de la Paleſtine.

Les Samaritains deſcendoient principalement de ces Aſſyriens que Salmanazar avoit envoyez pour peupler le royaume d'Iſraël, aprés qu'il eut mené les dix Tribus en Captivité. Ils étoient originairement payens, & les Juifs les appelloient Chutéens, ſoit à cauſe du païs qu'ils avoient habité auparavant ; ſoit auſſi par le mépris qu'ils avoient

ent pour eux. Ces peuples ſe mélant avec ce qui étoit demeuré de reſte de ces dix Tribus, & ayant été punis par des lions, venant enſuite à être inſtruit par des Sacrificateurs Iſraëlites, ils abandonnerent inſenſiblement l'Idolatrie payenne; & aprés la captivité de Babylone ils étoient fort zélez pour le culte du vray Dieu. Ils étoient circoncis, offroient des ſacrifices, obſervoient les ceremonies de la Loy, & attendoient le Meſſie qui les devoit delivrer de toutes leurs miſeres; & les inſtruire de toutes choſes: Cependant ils ne reconnurent jamais pour canoniques que les cinq livres de Moyſe, rejettant tous les Prophetes & les autres écrits ſacrez. Et quoy qu'ils euſſent des Sacrificateurs & des ſacrifices comme les Juifs, cependant ils ne vouloient point reconnoitre que Jeruſalem fut le ſeul lieu ou l'on pût adorer Dieu; c'eſt pourquoy pour détourner le peuple d'aller ſervir Dieu à Jeruſalem, Samballat homme trés puiſſant & qui avoit vn grand credit parmi eux fit conſtruire vn Temple magnifique ſur le Gerizim qui étoit vne montagne prés de Sichem, & qui n'étoit pas éloigné de Samarie, imitant en cela la politique, mais non pas l'idolatrie de Jeroboam premier.

Ce Temple fut bâti l'an 204 aprés la captivité de Babylone, & 332 ans avant J. Chriſt; & ne contribua pas peu à affoiblir l'Egliſe Judaïque, parce que tous les malfaiteurs & tous ceux qui avoient encouru l'excommunication parmi les Juifs, ſe retiroient chez les Samaritains & adheroient à leur culte. Cela & quelques autres mécontentemens précedens excita de telles animoſitez entre ces deux peuples que quoy qu'ils fuſſent voiſins l'vn de l'autre ils n'entretenoient cependant aucun commerce aucune correſpondance l'vn avec l'autre, & ils ſe chargeoient reciproquement des injures les plus atroces. Environ 200 ans aprés, les Juifs s'étant aggrandis & devenus puiſſans par la valeur des Maccabées, les Samaritains furent ſubjuguez par Jean Hircan qui détruiſit Samarie & raſa leur Temple, & les renferma dans vn petit eſpace de païs, même dans la petite Province de Samarie. Mais cela n'éteignit point leurs animoſitez & ne les guérit point de leurs préjugez; ils conſerverent toujours la même veneration pour le Gerizim, ou ils continuerent de s'aſſembler pour rendre à Dieu leur culte public, & ils perſevererent dans ce Schiſme juſqu'à la totale deſtruction des deux nations par Tite.

Les principes des Samaritains, outre leur rejection de tous les livres de l'Ecriture Ste. excepté ceux de Moyſe, étoient, Qu'il n'y avoit point de reſurrection ni de vie à venir, parce qu'ils croyoient que ces doctrines n'étoient point revelées dans le Pentateuque; en cela ils étoient d'accord avec les Sadduceens Juifs. On les accuſoit auſſi d'être fort addonnez aux ſortileges, à la Magie, & à d'autres arts curieux & illicites. Outre cela ils étoient tellement enflez de la haute mais fauſſe idée de leur perfection & de leur ſainteté, qu'ils auroient

creu ſe ſouiller s'ils avoient commercé ou s'ils avoient eu quelque converſation avec d'autres perſonnes que de leur propre nation. C'eſt-pourquoy s'ils converſoient ou négocioient avec quelque étranger ils ne manquoient point à leur retour de s'arroſer avec de l'vrine; Que ſi par neceſſité ou par inadvertence ils l'avoient touché, ils ſe lavoient le corps & leurs habits dans la premiere fontaine qu'ils trouvoient; en quoy ils ne reſſembloient pas mal aux Sectaires Juifs. Ils ſe vantoient d'être deſcendus de Joſeph, & les héritiers du Sacerdoce d'Aaron. Ils étoient diviſez principalement en 3 Sectes; Les Doſithéens ainſi nommez d'vn certain Doſithée, qu'ils diſoient avoir été ce Sacrificateur que le Roy d'Aſſyrie avoit envoyé dans le païs pour inſtruire le peuple dans la Loy de Moyſe; ceux-là recevoient la reſurrection & la vie à venir. Les Sebuceens ainſi nommez d'vn certain Sebua ou Sebujah qui avoit été compagnon de Doſithée. Et Les Gortheniens. C'eſt aſſez ſur les Samaritains.

LES JUIFS étoient proprement ceux qui habitoient la province de Judée; mais parce que du tems de nôtre Sauveur on appelloit Juifs generalement tous ceux qui obſervoient la Loy de Moyſe, il eſt à propos de les conſiderer ſous ces trois dénominations, que nous trouvons dans le Nouveau Teſt: les Helleniſtes, les Proſelytes, & les Juifs ainſi proprement dits, qu'on appelloit quelquefois les Hebreux.

Les HELLENISTES étoient ceux qui étoient Juifs d'origine, mais diſperſés dans preſque toutes les parties de l'Empire Romain. Ils ſe ſervoient de la langue Grecque, (*qui étoit la plus vſitée dans ce tems-là*) dans les ſynagogues, auſſi bien que de la Verſion communement appellée des Septante & deux: C'eſt pour cela qu'ils étoient appellés Helleniſtes, par oppoſition aux autres Juifs qui ne ſe ſervoient que de la langue Hebraique dans le ſervice public. Ils ſont appellez, les Juifs de la diſperſion occidentale, principalement parce que les Egyptiens & les Syro-Macedoniens les avoient aſſujettis; & ils étoient ſur tout en grand nombre en Egypte, dans la Lybie & dans les quartiers de Cyrene. Ils n'étoient pas moins rigides obſervateurs des loix ceremonielles de Moyſe que les Juifs de la Paleſtine; c'eſt-pourquoy ils n'étoient pas moins mépriſez des Romains & des Grecs que les autres. Mais nonobſtant leur rigidité, les Juifs de la Paleſtine les regardoient comme leurs inferieurs dans la religion parce qu'ils ſe ſervoient de la langue des Gentils, & qu'ils demeuroient parmi eux.

Les PROSELYTES étoient ceux qui ſortoient du paganiſme pour embraſſer le Judaiſme, & il y en avoit de deux ſortes; les vns qu'on appelloit Proſelytes de l'Alliance ou de Juſtice, qui s'engageoient d'obſerver toutes les ceremonies de la Loy, & qui par là avoient droit à tous les privileges des Juifs comme s'ils fuſſent nais parmi eux: Ces Proſelytes étoient initiez par la circonciſion, le batême, & le ſacrifice pour les mâles;

& ſ'ils étoient d'vn autre ſexe, ils étoient initiez ſeulement par le batême & le ſacrifice. Le batême étoit en vſage parmi les Juifs pluſieurs ſiecles avant la venüe de J. Chriſt. Pluſieurs le font autant ancien que le Patriarche Jacob, mais generalement tous conviennent qu'il étoit en vſage avant que la Loi fut donnée ſur le Sinaï. Et comme la circonciſion étoit adminiſtrée aux enfans des Juifs, auſſi adminiſtroit-on le batême aux enfans des Proſelytes. Les Proſelytes de la porte étoient ceux qui renonçoient à l'idolatrie, n'adoroient que le vray Dieu; mais ils ne ſe chargeoient pas du joug de la Loy de Moyſe. Ils étoient ſeulement obligez d'obſerver certains preceptes que les Docteurs Juifs appellent les ſept preceptes des enfans de Noë, les voici.

Le 1. Renfermoit vne defenſe de ſervir les Idoles & les faux Dieux.

Le 2. Defendoit de tomber dans le blaſphême.

Le 3. Defendoit de tuer.

Le 4. Regardoit la fornication, l'adultere, l'inceſte & toutes les couches illegitimes.

Le 5. Defendoit le larcin & la rapine.

Le 6. Ordonnoit de rendre équitablement la juſtice à tous & d'exercer la juſtice ſans partialité contre les violateurs de la Loy.

Le 7. Defendoit de manger de la chair avec ſon ſang & des choſes étouffées.

Bien que ces Proſelytes de la porte euſſent abjuré le Paganiſme, ils ne pouvoient pas etre incorporez dans la nation des Juifs, ils n'avoient part à aucun de leurs privileges, ils étoient reputez legalement ſouillez comme tous les autres Payens: & même quand ils venoient adorer Dieu dans le Temple ils n'avoient pas la liberté d'entrer dans le parvis des proſelytes de Juſtice, mais ils devoient ſe tenir dans vn lieu à part qu'on nommoit pour cette raiſon la Court ou le Parvis des Gentils. Les premiers ſont ſimplement nommés Proſelytes dans le N. Teſt: & les autres y ſont deſignez par le titre de devot ou de craignant Dieu. Ils étoient en beaucoup plus grand nombre dans l'étendüe de l'Empire Romain que les autres; Leur condition étoit beaucoup plus libre; & leurs preceptes s'accordoient mieux avec les lumieres de la nature que ceux des autres; & leurs principes les diſpoſant deja à recevoir la doctrine de l'Evangile, ce fut vne des grandes raiſons pourquoy les Apôtres eurent tant de facilité à convertir les peuples Gentils parce qu'ils les trouvoient deja demi-convertis.

Au reſte les Juifs eſtimoient que l'vn & l'autre ordre de ces Proſelytes étoit en voye de ſalut, & dans le chemin de la vie éternelle. Il nous reſte à parler des Juifs ainſi proprement dits qui étoient auſſi ſouvent nommez les Hebreux, & qui habitoient la Paleſtine, mais plus particulierement encore la Province de Judée.

Ce fut particulierement parmi eux que Jeſus Chriſt daigna converſer durant les jours de ſa chair. Il ſembloit que Dieu les eut abandonnez non ſeulement en retirant l'Eſprit prophetique du milieu d'eux & les privant de ſes revelations frequentes & immediates, mais auſſi en les livrant à la merci de chaque Tyran qui vouloit s'en rendre maitre, juſte punition de leurs impietez & de leurs crimes qui étoient alors montez à leur comble. En effet ſi avant la captivité de Babylone, ils s'étoient rendus coupables de la plus groſſiere Idolatrie, on peut dire que depuis leur retour ils étoient tombez dans vne extremité oppoſée, & qu'vne rigide ſuperſtition conſtituoit preſque toute l'eſſence de leur Religion ; Elle alloit même toujours en croiſſant, & certaines opinions des Philoſopes qu'ils avoient adoptées ne les rendoient pas ſeulement inſupportables par leur fierté & leur obſtination, mais elles produiſirent auſſi parmi eux pluſieurs Sectes, & pluſieurs Hereſies. Par ce moyen leurs mœurs devinrent extremement corrompües, le luxe, & l'avarice les tyranniſoient d'vne maniere tout à fait honteuſe, & le joug des Romains s'appeſantiſſant ſur eux de plus en plus, leurs idées du Meſſie en devinrent auſſi plus groſſiere, de ſorte qu'au lieu d'vn Redempteur ſpirituel, ils s'attendoient à vn Prince à vn Liberateur temporel, qui les élevât au plus haut faîte de la Grandeur, & de la Gloire mondaine. De ſorte qu'il eſt difficile de trouver aucune Egliſe dans le monde qui ait plus degeneré de ſa premiere pureté, ni qui ſoit tombée dans vne plus grande corruption que celle dans laquelle l'Egliſe Judaïque étoit plongée quand nôtre Sauveur revêtit nôtre nature humaine, quand la Parole fut faite chair.

La Religion n'étoit plus qu'vn maſque ſous lequel on cachoit les plus noirs deſſeins ; Le Temple, cette maiſon de priere devint vne caverne de brigands ; Le Souverain Sacerdoce fut mis à l'encan, la poſterité d'Aaron n'y avoit plus de part qu'autant que leurs biens & leurs richeſſes pouvoient les mettre en état de ſatisfaire l'avarice d'Herode, de ſes ſucceſſeurs, ou même des Gouverneurs & des Proconſuls Romains ; La Loi étoit evidemment violée, ils fouloient à leurs pieds les plus Sts. preceptes, & n'avoient aucune honte de lui preferer leur traditions humaines, & d'égaler la violation de quelqu'vne de ces traditions, à celle des plus Sts. commandemens de la Loi. c'étoit vn proverbe aſſez vſité parmi eux, *Que celui qui ſe mettoit à table ſans avoir lavé ſes mains, étoit autant coupable que celui qui entretenoit vn commerce criminel avec vne femme de mauvaiſe vie.*

Mais il nous faut dire quelque choſe des Sectes, des Partis, & de certains Offices qui étoient parmi eux, ce qui pourra ſervir à entendre l'hiſtoire du N. Teſtament.

Il y avoit particulierement trois ſectes parmi les Juifs, les Phariſiens, les Sadducéens, & les Eſſeniens.

Les PHARISIENS étoient ainſi appellés ou d'vn nommé PAROSCH l'vn des Chefs du peuple quand il ſortit de la captivité de Babylone

Syrie ; ou du mot PERVSH qui ſignifie expoſition, parce qu'ils ſe chargeoient d'expliquer la Loi ſelon leurs traditions ; ou du mot PARVSH qui ſignifie ſeparation, parce qu'ils ſe glorifioient d'être plus ſaints que les autres hommes. Toutes ces étimologies ont quelque choſe de vray-ſemblable, mais la derniere paroit devoir l'emporter ſur les autres, parce qu'elle s'accorde fort bien avec ce caractere de ſingularité affectée que l'Ecriture Ste. leur donne.

Il eſt tres difficile de marquer precisément le tems auquel cette Secte commença à paroitre ; on croit cependant que ce fut environ 800 ans avant J. Chriſt. Quoy qu'il en ſoit elle ſe rendit puiſſante, & devint ſi audacieuſe & entreprenante que d'oſer attaquer les Princes & les perſonnes du premier rang parmi les Juifs ; Ils étoient extremement delicz & inſinuans ; & par les apparences d'vn grand Zele & leur exactitude dans le moindres minuties de la Religion, ils s'étoient acquis toute la veneration du Peuple. Ils jeunoient deux fois la ſemaine & pratiquoient pluſieurs autres auſteritez par leſquelles ils ſe faiſoient remarquer auſſi bien que par leurs habillemens ; il ne ſe peut rien ajouter au caractere que l'Evangile nous donne de ces gens-là, dont J. Chriſt deteſte l'hypocriſie, & contre leſquels il prononce ſi ſouvent malediction.

Joſeph les taxe d'avoir crû la metempſycoſe en partie, diſans que les ames des juſtes paſſent aprés cette vie en d'autres corps ; & que celles des méchans ſouffrent des tourmens qui durent toujours. D'avoir attribué au deſtin tout ce qui arrive ſans toutefois ôter à l'homme le pouvoir d'y conſentir ; en ſorte que tout ſe faiſant par l'ordre de Dieu il dépend neanmoins de nôtre volonté de nous porter à la vertu ou au vice. Ils préferoient les Traditions de leurs Peres à l'Ecriture Ste. & attribuoient vne efficace de ſalut à l'exacte obſervation de ces Traditions, ils croyoient que l'homme eſt juſtifié par ſes œuvres. Au reſte cette Secte étoit diviſée en differentes branches.

Les SADDVCEENS ainſi nommez d'vn certain SADOCK qui avoit été diſciple d'ANTIGONVS furent, ſelon quelques vns, les premiers Sectaires & les premiers heretiques parmi les Juifs. Ils croyoient que les ames meurent avec les corps & qu'il n'y a point d'autre vie aprés celle cy. L'on pretend que ces hereſies étoient fondées ſur vne fauſſe explication qu'ils avoient donné aux expreſſions de leur maitre Antigonus, qu'il ne falloit pas ſervir Dieu comme des mercenaires ſimplement dans la vüe d'être recompenſé, mais qu'il faloit ſervir Dieu à cauſe de ſes perfections, & ſans en attendre de recompenſe. D'ou ils conclurent enfin, que leur Maitre avoit abſolument nié les recompenſes de la vie à venir. Ce fut ſur vn ſi dangereux principe que ces malheureux Architectes éleverent ces doctrines pernicieuſes, " Qu'il n'y a point " de reſurrection des morts ; Que l'ame n'eſt pas immortelle & qu'elle " ne ſubſiſte pas aprés la mort ; Qu'il n'y a point de ſubſtance ſpirituelle " diſtincte de la matiere ; Qu'il n'y a point de Providence, & que ce

" ſeroit

« ſeroit trop ravaler la Majeſté de Dieu que de l'abaiſſer juſqu'à prendre « ſoin de ce qui ſe paſſe dans le monde. Des principes ſi pernicieux leur attiroient juſtement la haine & les mepris du Peuple ; mais ils s'en trouvoient recompenſez par l'affection & l'attachement que les Grands avoient pour eux, parce que leurs ſenſualitez ſe trouvoient agreablement flatées par de telles opinions. Ils étoient haïs des Phariſiens, mais bien plus parce qu'ils rejettoient les traditions, & ne recevoient que la Loy écritte, que parce qu'ils avoient des opinions qui tendoient au renverſement de la Religion & du bien public.

Les ESSENIENS étoient la 3e. ſecte, fort differente des Phariſiens & des Sadduceens. On ne ſauroit donner préciſement l'Etymologie de leur nom ; ils commencerent à paroitre du tems des Maccabées environ 150 ans avant J. Chriſt, aprés la violente perſecution d'Antiochus Epiphanes qui contraignant vn grand nombre de Juifs par la violence des ſupplices à ſacrifier aux Idoles & à manger des viandes deffenduës par la Loy, il y en eut pluſieurs qui ſe retirerent dans les deſerts, & qui ſe plaiſant dans les ſolitudes y formerent des ſocietez religieuſes menant vne vie monaſtique & contemplative, & ſuivant en pluſieurs choſes les preceptes de Pythagore. Ils croyoient les ames immortelles, eſtimoient qu'on doit travailler de tout ſon pouvoir pour pratiquer la juſtice ; ils ſe contentoient d'envoyer leurs offrandes au Temple ſans y aller faire des ſacrifices, en faiſant eux-mêmes en particulier avec des ceremonies encore plus grandes, (*dit Joſephe*.) Leurs mœurs étoient irreprochables, & ils s'occupoient vniquement à cultiver la terre. Ils poſſedoient tous leurs biens en commun ſans que les riches y euſſent plus de part que les pauvres ; ils n'avoient, ſelon le même autheur ni femmes, ni ſerviteurs, & obſervoient le Sabbath avec vn ſcrupule ſuperſtitieux. Ils ne recevoient perſonne dans leur ſocieté qu'aprés trois ans de Noviciat. Il n'eſt pas parlé de cette ſecte dans le Nouveau Teſt: mais bien de Sçavans croyent que nôtre Sauveur & St. Paul font quelquefois alluſion à leurs coutumes & à leur diſcipline. Outre ces 3 ſectes il y avoit encore deux factions particulieres parmi les Juifs lors que J. Chriſt vint au monde, les Herodiens, & les Galiléens.

Les HERODIENS étoient ceux qui ſoutenoient le parti d'Herode le Grand & de ſon fils aprés lui. Il y a des autheurs qui prétendent que c'étoit vne autre ſecte d'heretiques qui éblouis de la Grandeur & de la Magnificence de la cour d'Herode, auſſi bien que pour s'inſinuer dans ſa faveur, ſoutenoient qu'il étoit le Meſſie promis & attendu. Mais il eſt probable que les Herodiens n'étoient qu'vne faction de gens devoüez aux intherets d'Herode, & les grands defenſeurs de ſa nouvelle Souveraineté. Car Herode étant vn étranger qui avoit uſurpé le Royaume par l'authorité du Senat Romain, & gouvernant le Peuple tyranniquement, il devint odieux & inſupportable à toute la nation ; de ſorte qu'outre le ſecours d'vne puiſſance étrangere, il avoit auſſi beſoin d'vn parti dans ſes Etats pour y défendre ſes intherets. Ces partiſans

tisans lui étoient sur tout d'vn grand secours pour trouver les tributs qu'il s'étoit obligé de payer aux Romains.

Il semble que par raport aux points fondamentaux de la Religion les Herodiens eussent les mêmes opinions que les Sadducéens, car ce que St. Mathieu nomme *le levain des Sadducéens*, est appellé par St. Marc *le levain d'Herode*; & il est aussi probable qu'ils avoient engagé Herode dans leurs opinions, & qu'ils n'avoient deffendu avec tant de zele ses droits à la couronne de Judée, que dans l'esperance, ou peut être même sous la condition qu'il favoriseroit & defendroit de tout son pouvoir leurs sentimens impies; & il ne seroit pas étonnant qu'vn aussi grand scelerat que l'étoit Herode, eut embrassé des opinions qui le favorisoient dans ses crimes.

Les GAVLANITES ou GALILEENS peuvent être consideres comme vne faction entierement opposée aux Herodiens, & qui defendoit avec vn si grand zele la liberté du peuple, qu'ils s'exposoient à tous les tourmens plutôt que de donner à qui que ce fut le nom de Seigneur ou de Maitre. Leur Chef étoit vn certain Judas de Gamala dans la Gaulanite qui étoit vne petite Province qui bordoit la Galilée, & qui vray-semblablement en dependoit, puisque les Gaulanites sont aussi appellez Galiléens dans plusieurs passages de l'Ecriture Ste. Lors que Cyrenius fit le denombrement de tous les biens des particuliers dans la Judée qui venoit d'être vnie à la Syrie, Ce Judas avec vn nommé Sadoc sollicita le peuple à se soulever, disant que ce denombrement n'étoit autre chose qu'vne manifeste declaration qu'on les vouloit reduire en servitude, & pour les exhorter à maintenir leur liberté il leur representa que si le succés de leur entreprise étoit heureux ils ne jouiroient pas avec moins de gloire que de repos de leur bien: mais qu'ils ne devoient point esperer que Dieu leur fut favorable s'ils ne faisoient de leur côté tout ce qui seroit en leur pouvoir. Le peuple animé par ce discours se porta aussi-tôt à la revolte. Ces deux hommes exciterent ainsi vne guerre civile & sous pretexte du bien public & de la liberté ils causerent vne infinité de maux, même à leurs compatriotes.

Nous devons parler à present des Scribes & des Peagers. Le Nom de SCRIBE est vn titre d'office; ceux qui en étoient revêtus étoient des personnes d'vne grande reputation, ils étoient aussi appellez les Scribes de la Loy, les Docteurs de la Loy, Les Docteurs du peuple. Cet Office commença immediatement aprés la captivité de Babylone, plus de 500 ans avant J. Christ: Esdras fut vn des premiers. Ils étoient estimés les plus savans de la Nation, & on les choisissoit ordinairement de la Tribu de Levi, leur fonction consistoit principalement en deux choses, 1°. c'étoit à eux à tirer des copies du Vieux Testament pour tous ceux qui en avoient besoin & ils devoient avoir soin de conserver la pureté du Texte. 2°. Ils étoient les Predicateurs ordinaires du peuple; & ils étoient chargez de leur expli-

quer

quer la Loy. Ils avoient vn grand credit parmi les Juifs, & n'étoient pas moins estimez que les Pharisiens.

Les PEAGERS étoient des gens employez par les Romains pour lever les tributs, les taxes & les impots. Cet employ avoit été autrefois considerable parmi les Romains, & il ne falloit pas être moins que de l'ordre des Chevaliers pour pouvoir l'obtenir & l'exercer; mais dans la suite des tems il fut extremement avili en sorte qu'il n'y avoit plus que les gens du commun qui voulussent s'en charger. Mais il y avoit sur tout deux choses qui rendoient cet office odieux à la nation des Juifs; 1°. les personnes qui l'exercoient qui étoient ordinairement avares & de grands exacteurs; Car ayant eux-mêmes acheté cet employ, ils se servoient de toutes les voyes que l'avarice & l'extortion pouvoient leur fournir pour se rembourser des sommes qu'ils avoient données, & pour faire aussi quelque profit, & c'est pour cette raison qu'ils s'étoient rendus infames & odieux aux Payens mêmes. 2°. Les Juifs regardoient ces tributs comme la marque de leur esclavage, ce qui leur étoit beaucoup plus sensible que tout le reste. A quoy on peut encore ajouter que ces Peagers étoient non seulement obligez par le devoir de leur charge d'avoir affaire avec des Payens, ce que les Juifs regardoient comme vne chose abominable; mais aussi, bien qu'ils fussent Juifs ils exigeoient ces tributs & ces impots de leurs compatriotes avec autant de severité & de rigueur que s'ils eussent été des étrangers, & ils sembloient par là conspirer avec les Romains pour rendre leur joug plus pesant sur le cou de la Nation. Il faut ne donc pas etre surpris s'ils étoient si universellement haïs & detestez des Juifs en sorte qu'ils regardoient comme vn péché de leur rendre aucun office d'amitié ou de simple civilité, & ne croyoient pas que ce fut mal fait de tromper vn peager, & d'employer même le ferment pour cela; Ils étoient si infames que non seulement ils étoient exclus de toutes les societez religieuses & de toutes les assemblées pour le culte divin, mais ils étoient bannis de la societé civile comme des pestes publiques, des personnes avec lesquels il ne faloit entretenir aucun commerce. Tel étoit l'Etat & la condition des habitans de la Palestine lors que J. Christ vint au monde, miserablement corrompus & divisez tant dans le Civil que dans la Religion, & courant à leur desolation & à leur ruine totale. Comme nous n'avons pas dessein d'étendre plus avant cette Histoire il ne sera pas hors de propos de la finir par vne recapitulation abregée de tout ce que nous avons dit.

Nous avons vu l'histoire de la Creation du monde & la Genealogie d'Adam jusqu'au deluge qui arriva l'an 1656 selon le Texte Hebreu. Aprés le deluge nous avons parlé de la dispersion de la Tour de Babel & de l'origine des Nations, nous nous sommes ensuite particulierement attachez à l'histoire de ce peuple que Dieu avoit choisi pour lui donner son Alliance & ses Loix, Abraham a été le Pere de cette Nation-là & le premier que Dieu honora de sa vocation & avec lequel il traitta Alliance; il la renouvella ensuite avec son fils Isaac, & son petit fils Jacob.

La famille de Jacob fut conſervée & invitée à venir en Egypte par Joſeph l'vn de ſes fils qui avoit été vendu par ſes freres. Cette famille multiplia prodigieuſement en Egypte nonobſtant les cruelles perſecutions qu'ils eurent à y ſouffrir. Dieu delivra ſon peuple de l'eſclavage par des miracles éclatans qu'il opera par le miniſtere de Moyſe. Il leur donna ſes Loix & ſes preceptes, & les laiſſa errer dans le deſert durant quarante ans ; & enſuite il les introduiſit dans le païs de Canaan qu'il leur avoit promis. Ils s'y établirent & y vécurent quelque fois libres, & quelquefois aſſujettis à des Princes voiſins. Ils furent d'abord gouvernez par des Juges & enſuite par des Roix. Saül leur premier Roi les rendit victorieux de leurs ennemis. David ſon ſucceſſeur perfectionna l'établiſſement de la royauté & laiſſa la couronne à ſon fils Salomon, qui bâtit le Temple de Jeruſalem ; mais après ſa mort le royaume fut partagé en deux, & la poſterité de David n'en eut qu'vne partie appellée le royaume de Juda. L'autre partie nommée le royaume d'Iſrael eut ſes Roix particuliers. Cette diviſion de la Monarchie cauſa auſſi vne diviſion dans la Religion.

L'Idolatrie ſe gliſſa dans les deux Royaumes. Les Prophetes exortoient le peuple de ne point abandonner le culte du vrai Dieu, ils le menaçoient & leur denonçoient ſes jugemens de ſa part. Enfin ces deux Royaumes furent entierement détruits & ruinez, & leurs habitans menez captifs dans l'Aſſyrie, & la Babylonie. Ceux de Juda retournerent au bout de 70 ans rebâtirent Jeruſalem & le Temple, & firent vn nouvel établiſſement dans la Judée. Ils furent d'abord incommodez par leurs voiſins, enſuite cruellement perſecutez par les Roix de Syrie. Mattathias avec ſes fils ſurnommés les Maccabées les delivrerent de cette oppreſſion. Les Deſcendants de ces genereux perſonnages prirent le titre de Roy & joüirent de la ſouveraine authorité, juſqu'à Herode ſurnommé le Grand fils d'Antipater qui uſurpa le trône. Sur la fin de ſon regne J. Chriſt nâquit. Dans ces tems-là l'Egliſe étoit extremement corrompüe, dechirée par des ſchiſmes, ſouillée par des erreurs monſtrueuſes dans la doctrine ; & le feu des factions conſumoit l'Etat, & le mettoit ſur le penchant de ſa ruine totale. C'eſt là le plan general de cette Hiſtoire. Ces choſes ſont écrittes pour nôtre inſtruction afin que nous ne nous relâchions point, mais que voyant combien Dieu eſt ſevere envers ceux qui ſe rendent inſenſibles à ſes graces, ſourds à ſes exhortations, & qui abuſent de ſa patience & de ſa longue attente, nous craignions pour nous-mêmes, que nous ſoyons circonſpects dans toutes nos démarches, que nous nous étudions aux choſes honnêtes devant tous les hommes, & que nous nous efforcions d'avoir toujours vne conſcience ſans offenſe devant Dieu & devant les hommes. Dieu veuille que nous profitions de cette maniere de tous les exemples que nous avons devant les yeux

Amen.

Remar-

Remarques generales ſur les livres du V. Teſtament d'ou nôtre Hiſtoire a été principalement tirée.

NOus ne pouvons pas nous diſpenſer de dire à preſent quelque choſe ſur les Livres du V. Teſt. qui ſont les plus anciens & les plus excellens Monumens que nous ayons. On compte 39 livres Canoniques du Vieux Teſtament. Pour ſuivre l'ordre de nos Bibles nous commencerons par les cinq livres de Moyſe.

Et nous remarquons d'abord que de tous les paradoxes qui ont été avancés de nôtre tems, il n'y en a point de plus temeraire n'y de plus dangereux, (*J'employe les expreſſions de Monſr. du Pin*) (*) que l'opinion de ceux qui ont pretendu nier que Moyſe fut l'auteur du Pentateuque : Quoi de plus temeraire que de nier des choſes de fait établies ſur le Temoignage de l'Ecriture Ste. ſur l'Authorité de *J. Chriſt* ; ſur le Conſentement de toutes les nations ; ſur le Temoignage authentique des plus anciens autheurs ? Et quoi de plus dangereux, que de revoquer en doute le temoignage de toute l'Antiquité, & par conſequent de detruire l'authorité de ces livres qui ſervent de fondement à nôtre Religion même? C'eſt cependant ce que font ceux qui affirment que les livres du Pentateuque n'ont pas été écrits par Moyſe, & qui ſ'efforcent de le prouver par des conjectures ſi foibles, qu'elles ſont incapables de convaincre aucune perſonne raiſonnable. Car en convenant que tout ce qu'ils alleguent ſoit veritable, tout ce qu'on en peut conclurre, c'eſt qu'il eſt arrivé aux livres de Moyſe ce qui eſt arrivé à preſque tous les livres des anciens Autheurs, qu'on y a changé ou ajouté quelques mots, quelques noms, quelques termes pour rendre la narration plus intelligible à ceux qui viendroient aprés. Par exemple il eſt tres vrai-ſemblable que les anciens Noms des villes & des païs dont parle Moyſe ont été changez, & qu'on leur a ſubſtitué ceux qu'ils avoient dans le tems qu'on jugea à propos de faire ces changemens. Il eſt auſſi vrai-ſemblable qu'on a inſeré de tems en tems quelque courte explication dans ces livres pour ſer-

(*) *Du Pin Diſſert. prelim: ſur les Autheurs de la Bible.*

ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire. Mais ce ſont là des choſes ordinaires ; on trouve de ſemblables changemens dans preſque tous les anciens hiſtoriens, ſans que pour cela on s'aviſe de rejetter leurs livres comme s'ils n'appartenoient pas à ceux dont ils portent les Noms; pourquoi donc ne ſeroit on pas autant équitable à l'égard des livres de Moyſe qui lui ont été toujours conſtamment attribués? Qu'on examine toutes les raiſons qu'on allegue pour defendre cet étrange paradoxe & l'on verra, qu'elles ne prouvent autre choſe ſi ce n'eſt qu'on a changé quelques Noms de villes & de païs ; qu'on a ajouté quelques mots pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire ; & enfin que quelqu'vn a ajouté l'hiſtoire & les circonſtances de la mort de Moyſe, ce qui étoit neceſſaire pour finir l'hiſtoire du Pentateuche, & nous convenons de cela. Nous pouvons donc affirmer comme vne verité tres certaine, Que Moyſe eſt l'Autheur des cinq premiers livres de la Bible appellez le Pentateuque.

On ne peut pas marquer préciſement le tems auquel Moyſe a écrit les quatre premiers livres, il y a moins de difficulté ſur le Deuterenome, il paroit qu'il a été écrit dans la 40e. année aprés la ſortie d'Egypte. Le premier mot de chaque livre lui ſert de titre, & ce titre a du raport avec le principal ſujet dont il eſt traitté dans le livre.

Le 1*er*. eſt appellé la Geneſe parce qu'il commence par le Création du monde, outre cela il contient la Genealogie des Patriarches, l'Hiſtoire du Deluge, vn Catalogue des deſcendans de Noé juſqu'à Abraham, la Vie d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, de Joſeph, L'Hiſtoire de la poſterité de Jacob juſqu'à la mort de Joſeph. De ſorte que ce livre renferme l'hiſtoire de 2369 ans ou environ, ſelon le texte Hebreu.

Le 2*d*. eſt appellé l'Exode parce que le principal ſujet dont il y eſt traitté c'eſt de la ſortie des Enfans d'Iſraël hors d'Egypte, tout ce qui leur arriva depuis la mort de Joſeph juſqu'à la conſtruction du Tabernacle tant en Egypte que dans le deſert. Nous y trouvons vne deſcription de toutes les playes dont Dieu frappa l'Egypte ; Les miracles qu'il opera en faveur de ſon peuple tant dans le paſſage de la mer rouge, que la premiere année qu'il fut dans le deſert, vn abregé de la Religion & de quelques loix des Iſraëlites, avec les admirables preceptes du Decalogue. Ce livre contient l'Hiſtoire d'environ 145 ans.

Le 3e, eſt appellé le Levitique, parce qu'il contient les Loix, les Ceremonies, & les Sacrifices de la Religion des Juifs : Tout cela avoit vn raport particulier avec les Levites que Dieu avoit chargé du ſoin des choſes qui regardoient le culte Public.

Le 4e. eſt appellé le livre des Nombres parce qu'il commence par le dénombrement des Enfans d'Iſraël qui ſortirent d'Egypte, & finit par les loix que Moyſe donna au peuple pendant la 39e. année de leur ſejour dans le Deſert.

Le 5*e*. eſt appellé le Deuteronome, c'eſt a dire la ſeconde Loy, & il eſt ainſi nommé parce qu'il renferme vne eſpece de repetition de la premiere. Moyſe voyant que le tems de ſa mort aprochoit employa les derniers momens

momens de la vie, à repreſenter au peuple d'Iſrael tout ce que Dieu avoit fait pour eux, la loy qu'il leur avoit donnée, les graces qu'ils en avoient reçues, les victoires qu'ils avoient remportées par ſon ſecours, leur rebellion, leur ingratitude, & les jugemens de Dieu ſur eux, on y trouve auſſi le Cantique que ce grand Legiſlateur prononça, les benedictions qu'il donna aux 12 Tribus, & ſa mort. Ce livre contient l'hiſtoire de deux mois, ou d'vn mois & quelques jours.

On ne peut rien dire de poſitif ſur les Autheurs des autres Livres hiſtoriques du *Vieux Teſt.* On ne connoit les vns que par conjecture, & les autres on ne les connoit point du tout.

Le livre de Joſué vient aprés les livres de Moyſe, Mais il n'eſt pas certain que ce ſoit lui-même qui l'ait écrit, au moins tout entier; Il porte le titre de Joſué parce que ce livre parle des Actions & de la vie de ce Conducteur du peuple de Dieu. Mais ſi l'on ne peut pas affirmer comme vne verité certaine que Joſué en ſoit l'Autheur, il eſt certain cependant qu'il eſt tres ancien, & qu'il a été écrit ou par ſon ordre exprés & ſous ſes yeux, ou peu de tems aprés ſa mort. (†) Il contient l'hiſtoire de 17 années, quoy que d'autres étendent ce periode juſqu'à 27 ans depuis la mort de Moyſe.

L'autheur du livre des *Juges* eſt encore moins connu, les vns l'attribuent à Samuel, d'autres à Ezechias, d'autres à Eſdras; Enfin il y en a qui croyent que chaque Juge a écrit ſes propres memoires qui ont été enſuite recueillis par Samuel ou par Eſdras. Quoy qu'il en ſoit on ne peut pas douter que le corps du livre ne ſoit fort ancien; & ſ'il a été redigé dans l'état que nous l'avons aujourd'huy par Eſdras, il eſt certain qu'il faut qu'il ait travaillé ſur d'anciens memoires. Ce livre contient l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé aux Iſraëlites depuis la mort de Joſué juſqu'à celle de Samſon, on ne peut pas fixer préciſement le nombre des années, mais on croit communement qu'il s'eſt paſſé environ 300 ans entre l'vn & l'autre.

Le livre de Ruth eſt comme vne ſuite de celui des *Juges*, auſſi les Juifs n'ont fait qu'vn ſeul livre des deux. Il paroit evidemment par la genealogie de David qui ſe trouve à la fin de ce livre-là, qu'il n'a été écrit que du tems ou aprés la mort de David, quoy que l'hiſtoire qu'il rapporte ſoit arrivée du tems des *Juges*, ſoit de Gédeon ſelon

(†) *Nous ne parlons que du corps du livre en general, car il y a des particularitez, qui ne peuvent avoir été inſerées dans ce livre que tres long tems aprés ſa mort comme Ch:* XV, 63. 64. XIX. 48. 49. XI. 16. 21.

quelques vns, de Barac ſelon d'autres; enfin de Samgar ſelon d'autres c'eſt à dire environ 140 ans aprés la mort de Joſué. Ce dernier ſentiment eſt le plus vraiſemblable; au reſte ce livre ſemble n'avoir été écrit que pour continuer la genealogie de J. Chriſt.

Perſonne n'a crû que les livres qui portent le nom de Samuël ſoient tous entiers de lui. On ſait que les Hebreux les ont appellés les livres de Samuel, parce que ſa vie eſt renfermée dans le premier livre. D'ailleurs les Grecs les ont nommez le premier & le ſecond livre des Regnes. Pluſieurs ſavans ont crû que ces livres étoient compoſez des écrits des Prophetes Samuel, Gad & Nathan, fondez ſur les dernieres paroles du 1er. livre des Chroniques. D'autres pretendent que ces livres ſont de plus nouvelle datte parce qu'on y trouve des expreſſions qui n'étoient pas en uſage du tems de ces Prophetes. Mais il ſe peut faire qu'ils euſſent écrits les choſes qui ſont arrivées de leur tems, & que ceux qui ont redigé ces écrits dans l'état auquel nous les avons, y ont non ſeulement ajouté ce qu'ils ont jugé neceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire, mais auſſi changé certaines expreſſions & qu'ils en ont ſubſtitué d'autres plus conformes au tems dans lequel ils vivoient: quoi qu'il en ſoit il eſt tres probable que ces livres ſont fort anciens, & il eſt certain qu'ils ont été écrits avant les livres des Chroniques. Au reſte ils contiennent l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé pendant 120 ans & au deſſus ſous le Grouvernement d'Heli & de Samuel, & ſous les regnes de Saül & de David.

Les livres des Roix contiennent l'hiſtoire de Salomon fils de David, & enſuite les regnes des Roix d'Iſraël & de Juda, juſqu'à l'extirpation des dix Tribus, & à la captivité des deux autres. On ne ſait pas poſitivement qui eſt l'autheur de ces deux livres; les vns les attribuent à Jeremie, les autres à Eſaïe, & le plus grand nombre à Eſdras avec plus de raiſon car il eſt certain qu'il ont été écrits aprés la captivité de Babylone; Quoy qu'on y trouve des traces d'vne plus grande antiquité qui nous font juger que l'Hiſtorien ſacré a puiſé dans des ſources anciennes & dans des mémoires compoſez pendant que le Royaume de Juda ſubſiſtoit encore, voyez I. Roix. VIII. 8. IX. 21. XII. 19. On peut donc regarder ces livres comme vn Recueil, ou vn Abregé Hiſtorique tiré des memoires & des livres des Prophetes, qui s'y trouvent ſouvent citez. Ils contiennent l'hiſtoire d'environ 428 ans.

Les 2 livres des Chroniques ſont appellez par les Hebreux, les Paroles des jours, c'eſt à dire les Ephemerides; par les Grecs, les Paralipomenes, parce que les Interpretes Grecs ont crû qu'ils ſervoient de Supplément aux livres des Roix, mais quoy qu'il s'y trouve des choſes qui n'ont pas été écrittes dans les livres des Roix, on ne les peut pas cependant regarder comme vn ſupplement à ces livres, il ne faut que conſiderer les frequentes repeittions qui s'y trouvent pour être convaincus

vaincus qu'ils n'ont point été écrits dans le deſſein de ſuppléer à ce qui manque au livre des Roix. St. Jerôme leur a donné le nom de Chroniques ; On n'eſt pas plus eclairé ſur l'Autheur de ces livres que ſur les autres. On croit communement que c'eſt Eſdras qui en eſt l'autheur, & qu'il a tiré cet abregé en partie des livres de la Bible que nous avons, & en partie d'autres memoires qu'il avoit lors qu'il écrivoit. On a crû que c'étoient les mêmes livres ſi ſouvent citez dans les livres des Roix, mais de tres habiles Critiques ont demontré que cela ne pouvoit pas être, puis que ces mêmes livres ſont auſſi citez dans les Chroniques. Ce qu'on peut dire de poſitif ſur ces 2 livres, c'eſt 1. qu'ils n'ont pas été écrits par le même Autheur qui a écrit les livres des Roix. 2. Que quoi qu'ils ſoient poſterieurs à ceux-ci on y trouve des traces d'Antiquité qui ne nous permettent pas de douter que l'Hiſtorien ſacré ne ſe ſoit ſervi de memoires anciens compoſés avant la captivité de Babylone. Voyez 1. Chron. IV. 43. 2 Chron. V. 9. X. 19. XXI. 10.

On croit communement qu'Eſdras a écrit le livre qui porte ſon Nom ; en effet il y parle en ſa propre perſonne. Quelque ſavans ont cru que les ſix premiers chapitres avoient été écrits par vn autre que par Eſdras, & les ont attribuez à l'Autheur des Chroniques ; mais leurs conjectures ne ſont pas aſſez fortes pour nous obliger à abandonner le ſentiment reçû. Il eſt vray qu'il y a de grandes difficultez qui naiſſent de l'âge d'Eſdras quand il (*) revint de Babylone en Judée ſous Artaxerxes Mnemon, comme quelques vns le diſent, ou même ſous Artaxerxes Longuemain, c'eſt à dire plus de 60 ans auparavant, ſelon d'autres. Mais quoy qu'il ſoit impoſſible de reſoudre cette difficulté qui n'eſt peut être dans le fonds qu'vne erreur de copiſte, (†) on ſeroit fort injuſte de

(*) *Si cet Eſdras eſt le même dont parle Nehemie, comme on n'en ſauroit preſque douter, il fut du nombre de ceux qui retournerent en Judée la* 1e. *Année du regne de Cyrus ; de ſorte qu'il devoit avoir plus de* 120 *ans quand il revint pour la* 2e. *fois ſous Artaxerxes Longuemain la* 20e. *année de ſon regne qui étoit la* 94e. *année depuis la premiere du regne de Cyrus ſur Babylone, c'étoit un grand âge aſſurement, mais ceux qui le font revenir à Jeruſalem ſous Artaxerxes* II. *ſurnommé Mnemon dans la* 20e. *année ſon regne, c'eſt à dire* 60 *ans plus tard ne conſiderent pas aſſés qu'il y avoit pluſieurs ſiecles que les hommes n'alloient plus à l'âge de* 180 *ans & que s'il y en avoit qui parvinſſent au deſſus de* 100 *ans ils étoient ſi decrepits qu'ils ſe ſeroient trouvez dans l'incapacité de faire ce que l'Ecriture Ste. nous aſſure qu'Eſdras fit aprés ſon retour à Jeruſalem. Ainſi la ſuppoſition qu'Eſdras eſt revenu à Jeruſalem ſous Artaxerxes* II. *tombe d'elle même, il eſt plus probable que ce fut ſous Artaxerxes* I.

(†) *Cette reflexion eſt de Monſr. Le clerc. Diſſert : de Script: libr: Hiſtoric.*

rejetter pour cela l'authorité de l'Hiſtoire Ste. Il ne faudroit donc recevoir aucune Hiſtoire ancienne, car il n'y en a preſqu'aucune qui ne renferme quelques difficultez Chronologiques, ou dans laquelle on ne trouve quelque choſe d'adjoûté, ou de retranché, ou de corrompu. Le livre d'Eſdras contient tout ce qui s'eſt paſſé à l'égard du peuple de Dieu, depuis la 1e. année de Cyrus qui donna la permiſſion aux Juifs de s'en retourner à Jeruſalem juſques à la ſeptieme année d'Artaxerxes, ou 20e. ſelon ceux qui veulent que Nehemie, à commencé par ou Eſdras à fini ſon livre, & ſelon cela Eſdras a écrit l'Hiſtoire de 92 ou 93 ans.

Il n'y a aucune difficulté touchant l'Autheur du livre de Nehemie, puis qu'il s'en declare lui-même l'Autheur au commencement de ſon livre. Il eſt pourtant certain que la Genealogie des Souverains Sacrificateurs, qui ſe lit au 12e. chapitre de ſon livre depuis le *v*. 10. juſqu'au 17e. ne peut pas être de lui, ſuppoſé que le Jaddua fils de Jonathan, ſoit le Jaddus dont parle Joſephe qui vint au devant d'Alexandre le Grand; car il faudroit que Nehemie eut vécu plus de 220 ans pour avoir vû ce Jaddus qui exerçoit la Souveraine Sacrificature lors que Darius Codomannus, Roy de Perſe fut vaincu par Alexandre environ 198 ans aprés la mort de Cyrus. Les Savans croyent donc que cette genealogie à été inſerée par quelque perſonne pieuſe qui vivoit du tems de Jaddus, & en effet ſi on lit ce chapitre avec vn peu d'attention, on verra qu'elle y forme vne eſpece de parantheſe. Nehemie commence ſon livre à la 20e. année d'Artaxerxes I. ſur-nommé Longue-main & la continue juſqu'au régne de ſon fils Darius le bâtard; Ce qui contient l'hiſtoire de 21 ou 22 ans.

Le tems, & l'Autheur du livre d'Eſther ſont peu connus; les vns l'attribuent à Eſdras, d'autres à Joachim Souverain Sacrificateur des Juifs petit fils de Joſedec; pluſieurs croyent que Mardochée lui-même l'a écrit fondez ſur le IX. Ch: d'Eſther *v*. 20. ou il n'eſt cependant parlé que des lettres que Mardochée écrivit, les Savans ſont partagez ſur le tems auquel l'hiſtoire raportée dans ce livre eſt arrivée, les vns croyent que ce fut ſous Ciaxares Roy des Medes, mais le domaine de Ciaxares n'a jamais été autant étendu que celui d'Aſſuerus; d'autres croyent que ce fut ſous Xerxés & qu'Ameſtris ſa femme eſt la même qu'Eſther, mais on a demontré le peu de raport qu'il y a entre Ameſtris & Eſther qui ſont tout-à fait diſſemblables tant dans leurs mœurs que dans les évenemens de leur vie; D'autres croyent que ce fut ſous Artaxerxes I. dit Longue-main, & les graces qu'il accorda aux Juifs ſervent de fondement à cette opinion, auſſi bien que la Verſion des 70 qui nomme Artaxerxes, l'Aſſuerus du texte Hebreu; Il y en a d'autres enfin qui la placent ſous Darius fils d'Hyſtaſpe. La verité eſt qu'il y a de grands obſcuritez ſur ces Roix de Perſe, Quoy qu'il en ſoit, ce livre nous aprend l'hiſtoire de la Reyne Eſther dont Dieu ſe ſervit pour delivrer ſon peuple, que l'orgueilleux Aman vouloit exterminer, & la fin tragique de ce fameux courtiſan

qui

qui fut élevé ſur le gibet qu'il avoit fait dreſſer pour le bon Mardochée.

Le livre de Job eſt mis ordinairement aprés l'hiſtoire d'Eſther. Il eſt tres difficile de decouvrir le tems auquel Job a vécu, ni l'Autheur de ce livre; Quelques vns l'ont attribué à Job lui-même; d'autres à Moyſe, tout au moins la traduction en Hebreu, car on pretend qu'il avoit d'abord été compoſé en Arabe; d'autres à Salomon; d'autres à Eſaïe ou à quelqu'autre Prophéte. Il vaut mieux ſuſpendre ſon jugement que d'embraſſer aucune de ces opinions qui ſont ſi incertaines. Mais en même tems il ne faut pas tomber dans vne autre extremité en diſant que ce livre n'eſt entierement qu'vne fiction. Les noms des perſonnes & des païs, le temoïgnage d'Ezechiel & de St. Jaques ne nous permettent pas de douter que le fonds de cette Hiſtoire ne ſoit veritable; qu'il y ait eu vn homme nommé Job qui fut affligé par la perte de ſes enfans de ſes biens & de Santé, par les jugemens temeraires de ſes amis, & par les reproches de ſa femme; mais qui enfin fut rétabli dans ſa premiere proſperité; Cependant il faut auſſi reconnoitre que l'Autheur ſacré à voulu embellir ſon hiſtoire en adjoutant pluſieurs circonſtances, comme la converſation du Diable avec Dieu, les longs diſcours des amis de Job, les longues reponſes de Job à ſes amis, en vn mot la maniere en laquelle cette hiſtoire eſt rapportée, nous fait aſſez comprendre qu'elle à été amplifiée & ornée, pour la rendre plus vtile & plus agréable. On croit communement que Job vivoit avant Moyſe, ou tout au moins de ſon tems, & que l'hiſtoire rapportée dans ſon livre eſt arrivée durant le tems que les Iſraëlites furent dans le deſert, parce qu'il n'y eſt fait aucune mention de la Loi écritte. Quelques vns font deſcendre Job de Nachor frere d'Abraham, d'autres d'Eſaü.

Quoy que le livre des Pſeaumes porte le titre de Pſeaumes de David, il ne faut pas croire cependant qu'il les ait tous compoſés, il y en a pluſieurs qui ont été écrits aprés ſa mort, & d'autres avant ſa naiſſance. C'eſt donc vn recueil de Cantiques qui fut fait par Eſdras.

Il eſt difficile de dire qui en ſont les Autheurs, & de diſtinguer tous ceux qui ont été compoſés par David, de ceux qui ont été compoſez par d'autres Sts. hommes. Il y en à LXXXII qui ſont attribuez à David; c'eſt pour cette raiſon que ce livre porte le Titre de Pſeaumes de David parce qu'il en à compoſé le plus grand nombre. Mais quels qu'en ſoient les Autheurs il eſt certain qu'ils ont été inſpirez de Dieu, & c'eſt ſous ce caractere qu'ils ſont citez ſoit dans le Vieux, ſoit dans le Nouveau Teſtament.

Les Autheurs des livres ſuivans ſont beaucoup mieux connus. Le livre des Proverbes appartient évidemment à Salomon dont il porte le titre. Il eſt dit, I. Roix IV. 32. Que ce Prince prononça 3000 paraboles, ou proverbes, & qu'il compoſa 5000 Cantiques. Il ne faut pas douter que la plus grande partie n'en ſoit perdüe auſſi bien que ſes livres de Philoſophie. Les 24 premiers chapitres des Proverbes ſont originairement

ginairement de Salomon ; les 5 ſuivans furent trouvez du tems du Roy Ezechias parmi les écrits de Salomon. Le Chapitre 30 à été ajouté & n'eſt point de Salomon, mais d'vn certain Agur qu'on ne connoit pas; On pretend que le dernier n'eſt pas non plus de ce Prince ; mais d'autres l'attribuent en partie à Bathſçebah qui y donne des Inſtructions à ſon fils Salomon, & en partie à ce Prince qui publie les loüanges de ſa mere.

Le livre de l'Eccleſiaſte eſt attribué à Salomon par toute l'Antiquité, cependant les Talmudiſtes ont fait Ezechias Autheur de ce livre, & quelqu'vn l'a encore attribué à Zorobabel mais ſur de trop legeres conjectures pour nous faire abandonner le ſentiment reçû.

Le Cantique des Cantiques eſt encore du même Autheur ; quoy que les Talmudiſtes l'ayent attribué à Eſdras, mais ſans fondement.

Les livres des Prophetes ſont attribuez ſans difficulté à ceux dont ils portent les Noms. Eſaïe eſt le premier dans nos livres ſacrez. Il étoit fils d'Amos qu'il ne faut point confondre avec le Prophete de ce Nom. Il prophetiſa depuis la fin du régne d'Oſias. juſqu'au tems de Manaſſé Roix de Juda, c'eſt à dire durant prés de 70 ans, ſous 5 regnes ſavoir celui d'Ozias, de Jothan, d'Achaz, d'Ezechias, & de Manaſſe, il mourut ſous le regne de ce dernier, & la tradition des Juifs porte, que ce fut ce Prince cruël qui le fit mourir en le faiſant ſcier. On l'a appellé le cinquieme Evangeliſte, parce qu'il parle de J. Chriſt preſqu'auſſi clairement que les Evangeliſtes, Voyez ch. VII. IX. LIII. On peut partager toute ſa prophetie en 4 parties. Les Propheties qui concernent en particulier les Juifs, ſe trouvent depuis le 1 er ch. juſqu'au XII. Celles qui regardent les ennemis du Peuple de Dieu, depuis le XIII. juſqu'au XXIX. Celles qui marquent la deſtruction de Jeruſalem, la captivité de Babylone, la delivrance de cette captivité, l'Hiſtoire d'Ezechias, depuis le XXIX juſqu'au XL. Et celles qui regardent le Meſſie depuis le XL juſqu'à la fin.

Jeremie né dans vn village prés de Jeruſalem étoit de race Sacerdotale, il commença à prophetiſer ſur la fin du regne de Joſias Roy de Juda lors qu'il étoit encore fort jeune, & continua juſqu'au tems que Nebucadnezar emmena les Juifs en captivité ſous Sedecias, il ne fut point tranſporté en Babylone, mais étant demeuré dans ſon Païs pour en pleurer la ruïne il fut en ſuite emmené priſonnier en Egypte avec Baruch ſon ſecretaire, ou l'on dit qu'il fut lapidé. Ce livre contient non ſeulement pluſieurs exhortations à la repentance, de terribles menaces contre les Juifs; & contre d'autres peuples, mais auſſi d'excellentes promeſſes du Meſſie, & de la nouvelle Alliance. Liſez. Jer. XXIII. 5, 6. XXXI. 31, XXXIII. 14. 16. 16.

Ce n'eſt pas le ſeul livre que Jeremie a compoſé, il en a fait vn autre qui a pour titre les Lamentations, ou il depeint avec des traits fort vifs, la deſolation & la ruïne de Jeruſalem, & il marque la douleur qu'il en avoit.

Ezechiel

Ezechiel fils du Sacrificateur Buzi ayant été tranſporté en Babylone ſous Jechonias commença à Prophetiſer la 6e. année de la captivité, & fut tué, dit-on, par vn Prince de ſa Nation à qui il reprochoit d'avoir adoré les Idoles. Ses Propheties ſont tres difficiles à entendre, & tres obſcures.

Daniel étoit de la famille royale ; il n'étoit encore qu'vn enfant quand il fut emmené captif en Babylone, & nous n'apprenons pas qu'il en ſoit jamais revenu. Les Juifs ne le mettent pas au nombre des Prophetes, parce diſent-ils, qu'il vivoit trop ſplendidement, mais ils ſe trompent groſſierement ; & il ne faut que lire ſon livre pour en être convaincu. Aprés nous avoir fait ſon Hiſtoire & en même tems celle de Nebucadnezar, de Belthſehazar & de Darius, Daniel nous décrit les admirables viſions qu'il eut, on voit vne prédiction fort exacte du tems de la venuë du Meſſie, & de la cruelle perſecution qu'Antiochus Epiphanes excita contre les Juifs. Ch. IX. & XI.

Ce ſont-là les quatre grands Prophetes, ainſi nommez parce qu'ils ont plus ecrit que les autres.

Les douze petits Prophétes ne compoſoient qu'vn livre parmi les Hebreux. Hoſée, Amos, & Michée ont prophetiſé contre les dix Tribus. Joël, Sophonie & Habacuc en partie prophetiſerent contre Juda. Jonas & Nahum contre les Ninivites. L'autre partie d'Habacuc eſt contre Babylone. Abdias contre les Iduméens. Haggée, Zacharie, & Malachie ont prophetiſé aprés le retour de la captivité. Preſque tous parlent de J. Chriſt.

Hoſée fils de Beeri, prophetiſa dans le même-tems qu'Eſaïe ſous les regnes d'Oſias, de Jotham, d'Achas, & d'Ezechias Roix de Juda & ſous Jeroboam 2d. & ſes Succeſſeurs Roix d'Iſrael.

Joël ſuit Hoſée on ne ſauroit preciſement marquer le tems dans lequel il à écrit. Les vns le font plus ancien qu'Amos ; d'autres pretendent qu'il n'a écrit qu'aprés la captivité des 10 Tribus fondez ſur ce qu'il eſt dit au ch. III. 2. *qu'ilr ont diſperſé le peuple d'Iſraël parmi les nations.* Les autres le mettent dans le tems de Joſias ſous lequel il y eut vne grande famine. Les vns diſent qu'il étoit de la Tribu de Gad, & les autres de la Tribu de Reuben.

Amos de Thecoa à prophetiſé ſous le regne d'Oſias Roy de Juda, & celuy de Jeroboam II Roy d'Iſraël, deux ans avant le tremblement de terre dont il eſt parlé. Zacharie XIV. 5.

Le tems de la prophetie d'Abdias eſt fort incertain, les vns croyent qu'il étoit cet Intendant de la maiſon d'Achab dont il eſt parlé 3 Roix XVIII. 4 qui nourriſſoit 100 Prophetes qu'il tenoit cachez. D'autres diſent que c'eſt celui que Joſias commit ſur les ouvrages du Temple. 2 Chron. XXXIV. 12. Pluſieurs le font contemporain d'Hoſée, d'Amos & de Joël. D'autres eſtiment qu'il à été du tems du Jeremie ; & d'autres le font vivre ſous le regne d'Achaz, lors que les Iduméens joints aux Iſraëlites faiſoient la guerre à la Tribu de Juda.

Jonas

Jonas fils d'Amittai le Prophete de la ville de Gath près de Diocesarée de la Tribu de Zabulon prophetisa sous Jeroboam 2d. Dieu l'envoya prêcher la repentance à Ninive, & son livre contient. 1. Sa fuite. 2. Comment il fut jetté dans la mer, & englouti par vn poisson, 3°. Sa sortie miraculeuse du ventre de ce poisson, 4. Sa predication, & le succés qu'elle eut dans Ninive. 5. Il se fâche enfin qu'il eut du pardon que Dieu accorda aux Ninivites, & de ce qu'vne petite plante qui le couvroit, se sécha. On remarque, qu'il a été le seul Prophete envoyé de Dieu aux Gentils.

Michée né à Morasthi Village de la Palestine dans la Tribu de Juda, prophetisa sous le regne de Jotham, d'Achaz & d'Achazias. Ce n'est donc pas le même que Michée fils de Jamla qui vivoit du tems d'Achab. Il reprend tres vivement l'Idolatrie, & les autres crimes de Juda & d'Israël, il leur denonce les jugemens de Dieu; Il leur promet vne delivrance temporelle & spirituelle, il predit le lieu de la naissance du Messie, nous décrit son regne & la vocation des Gentils, la gloire & la felicité de l'Eglise.

L'on ne sait point quand le Prophete Nahum a prophetisé, n'y de quelle Tribu il étoit. On le croit contemporain d'Esaïe, & il a predit la ruine de Ninive & de toute la Monarchie des Assyriens.

On ne sait point aussi quand Habacuc a vécu, les Juifs disent, qu'il prophetisa du tems de Manassé, ou de Jehojachim vn peu avant la captivité, & cette opinion est la plus probable parce qu'il paroit censurer les iniquitez de Manassé, & menaçer les Juifs des terribles jugemens que Dieu devoit executer contr'eux par les Chaldéens.

Le tems auquel Sophonie a écrit est marqué au ch: 1. 1. ou il est dit que la parole de l'Eternel luy fut adressée au tems du Roy Josias; ainsi il a été contemporain de Jeremie. Il predit la desolation de Jerusalem par les Chaldéens, il menace les mechans d'vne entiere ruine, Il exhorte les fidelles à la repentance, & les console par l'esperance qu'il leur donne de la delivrance & de la paix de l'Eglise.

Haggée prophetisa aprés le retour de la captivité la 2e. Année du Roy Darius fils d'Hystaspe. Le Prophete exhorte fortement le peuple à rebâtir le Temple, & l'assure de la faveur & de la protection de Dieu. Il predit la vocation des Gentils, & censure les Juifs hypocrites.

Zacharie a vécu en même tems qu'Haggée, il écrivit sa Prophetie dans la même année de Darius deux mois aprés que la parole de l'Eternel leur eut été adressée à Haggée. Son Livre contient d'excellentes visions, & des Prophéties expresses de la venüe du Messie, de sa mort, de son Sacerdoce, & de son Regne, de l'envoy de son Esprit, de l'efficace de l'Evangile, & de la vocation des Gentils. Il y a aussi de terribles menaces contre les Juifs incredules & impenitens, & de grandes promesses à l'Israël selon l'Esprit.

Malachie a prophetisé aprés Haggée & Zacharie, aprés que le Temple fut rebâti, car les deux premiers exhortent le Peuple à rebâtir le Temple,

mais

mais Malachie les exhorte à obſerver la Loy, & à offrir leurs Sacrifices avec pureté, ce qui ſuppoſe neceſſairement que le Temple étoit déja rebâti. D'ailleurs les déſordres dont il cenſure les Juifs ſont préciſément les mêmes que ceux dont Nehemie les accuſoit ; Il faut donc qu'ils aïent tous deux vécu dans le même tems. Malachie eſt le dernier des Prophetes, & comme il n'y en devoit plus avoir juſques à J. Chriſt, il finit ſon livre par une vive exhortation aux Juifs d'obſerver la Loy de Moyſe, & d'attendre ce grand & terrible jour du Seigneur qui devoit convertir le cœur des Peres envers les enfans, & le cœur des enfans envers leurs Peres, ce qui nous repreſente clairement Jean Baptiſte & J. Chriſt.

Voila quels ſont les livres du Vieux Teſtament. Je vai finir par une reflection très judicieuſe du ſavant Monſieur Leclerc ſur les Livres Hiſtoriques. (*) " Il ne faut pas croire avec la populace ignorante qu'on " trouve (*dans les livres Hiſtoriques*) une relation exacte de tous les évene- " mens remarquables arrivez depuis Joſué juſqu'à Nehemie, ou une Chro- " nologie fort exacte ; Ce n'a été ny le deſſein, ni la penſée des Auteurs " ſacrés. S'ils euſſent voulu nous donner une Hiſtoire complête, ils au- " roient été obligez d'écrire pluſieurs gros volumes ; il étoit impoſſi- " ble d'ecrire l'Hiſtoire de neuf cens ans en ſi peu de paroles. " S'ils avoient eu deſſein de nous donner une Chronologie exacte, ils ne " ſe ſeroient pas contentés de marquer les années, mais ils auroient auſſi " marque

(*) *Sed cavendum eſt ne credamus, quod vulgus imperitum facit, in ea accuratam narrationem omnium eventium memoratu dignorum, à temporibus Joſuæ ad Nehemiam, aut accuratam Chronologiam nos habere. Non hoc fuit Scriptorum Sacrorum concilium, non ea mens. Si planiorem Hiſtoriam exarare voluiſſent, opus fuiſſet multò pluribus & grandioribus voluminibus ; neque enim* DCCCC *Annorum Hiſtoria tam paucis verbis expediri potuit. Si animus iis fuiſſet Chronologiam accuratam nobis ſuppeditare, diligenter non annos tantùm, ſed & menſes & dies ſingulorum eventuum notaſſent ; ſi non in omnibus, at certè in iis, quæ deprompſerunt ex Geſtis Diurnis Regum Judæ & Iſraëlis ; ubi ſine dubio anni, menſes, & dies menſium ut ſolet in ejuſmodi Commentariis, erant adnotati. Verùm ſatis habuerunt annos integros Regnorum notaſſe, omiſſis menſibus & diebus ; unde fit ut nulla accurata Chronologia colligi ex iis queat. Excipiendi tamen ſunt Reges qui per paucos dumtaxat dies, aut menſes regnarunt ; dies enim illi ac menſes notantur, cæterorum verò dumtaxat anni.*

Si licet de conſilio Scriptorum Sacrorum ex re ipſa judicare, (quod omninò licet, ſi ſapientes viros, ut decet, id præſtare voluiſſe quod re ipſa præſtiterunt putemus) hæc ſibi propoſuerunt, in Hiſtoria quam ad nos præterita ab iis ſæcula tranſmiſerunt ; 1. compendiariam populi Hebræi Hiſtoriam, ab ingreſſu in Chananæam, tradere, compendiariamque Chronologiam, ſine qua nulla eſt Hiſtoria,

" marqué les mois & les jours de chaque évenement, au moins de ceux
" qu'ils avoient puiſé dans les Ephemerides des Roix de Juda & d'Iſraël
" ou l'on ne peut pas douter que les années, les mois & les jours ne
" fuſſent exactement marquez, comme ils le ſont ordinairement dans ces
" ſortes d'écrits. Au lieu de cela ils ſe ſont contentez de marquer les
" années entieres des regnes, mais ils ont omis les mois & les jours;
" ce qui fait qu'on n'en ſauroit former vne Chronologie tout à fait
" exacte, & ſuivie dans toutes ſes parties. Il en faut neanmoins ex-
" cepter les Roix qui n'ont regné que peu de jours ou peu de mois, car
" ils ont pris ſoin de marquer ces jours & ces mois, mais ils n'ont mar-
" qué que les années des autres.

" S'il eſt permis de juger du deſſein des Autheurs Sacrez par leurs
" écrits, (& cela nous eſt tout-à fait permis ſi nous jugeons comme
" il eſt ſéant que ces ſages perſonnages n'ont pas eu d'autre
" deſſein que celui qu'ils ont executé) Ils ſe ſont propoſez dans
" l'hiſtoire qu'ils ont tranſmiſe à la poſterité: I. de donner vn abregé
" de l'Hiſtoire du peuple Hebreu, depuis ſon entrée dans le païs de
" Chanaan, & d'y joindre vne Chronologie abregée, (ſans laquelle
" on ne ſauroit bien profiter de l'Hiſtoire) par laquelle nous puſſions
" connoitre à peu prés le tems que les Juges ont gouverné les He-
" breux, & le tems que les Roix ont regné, & quelquefois auſſi à
" quelle année d'vn tel regne on doit raporter certains évenemens:
" II. Ils ont voulu ſur-tout raporter les choſes qui regardoient
" la religion; car ils ne ſarrêtent pas ſur les affaires civiles ou
" militaires, excepté lors qu'il ſagit des victoires que Dieu leur
" faiſoit remporter pour recompenſer leur pieté, ou des defaites de leurs
" armées par leſquelles Dieu les vouloit punir de leur negligence dans
" les devoirs de la religion: III. Ils ont auſſi voulu raporter les di-
" vers miracles que Dieu a operé pour la conſervation du Peuple
" Hebreu, & la preſervation des Loix & de la Religion qu'il leur avoit
" donnée par le miniſtere de Moyſe IV. Enfin ils ont voulu porter
" les

ei adjungere; unde intelligeremus per quot annos circiter primum Judices jus dixiſſent Hebræis & deinceps Reges regnaſſent, ac interdum etiam quoto regni anno, res quæ narrantur contigiſſent: II. *Res ad Religionem pertinentes præ cæteris omnibus narrare; nam ad civilia, bellicaque negotia quod attinet, ea ferè prætermittunt; ſi excipiamus victorias, aut clades ex obſervatione aut neglectu Religionis ortas*: III. *Varia item miracula divinitus facta ad ſervandum Populum Hebræum & ſartam tectam Religionem Moſaicam conſervandam*: IV. *denique eorum omnium diligenti conſideratione adducere homines ad Religionem erga Deum, caſtitatem & temperantiam erga nos ipſos, pietatemque erga alios colendam. Atque hic poſtremus uſus longè præſtantiſſimus eſt Hiſtoriæ Sacræ & profanæ, ſed præſertim ſacræ, quæ rectà & apertè eò nos deducit, cùm Profana obliquiùs tantùm*

49

« les hommes, par la conſideration de toutes ces choſes, à la pieté en-
« vers Dieu, à la chaſteté & à la temperance envers nous mêmes, à la
« juſtice & à la charité envers le prochain.

« C'eſt là en effet le plus excellent uſage que nous puiſſions faire de
« l'Hiſtoire Ste. & de la prophane; mais ſur tout de l'Hiſtoire ſacrée
« qui tend directement à ce but, au lieu que l'autre n'y tend
« qu'indirectement. Si nous nous ſervons de cette maniere de
« l'hiſtoire ſainte, qu'en la liſant nous devenions plus pieux, plus
« temperans, plus humains; alors nous repondrons veritablement au
« deſſein que les Autheurs ſacrés ſe ſont propoſez, nous remplirons ce
« qu'ils ont attendu de leurs Lecteurs. Il faut donc que ce ſoit là
« nôtre principale vûe quand nous liſons l'Hiſtoire de l'Ecriture Ste.——
« Sans cela le plus rude travail, la plus profonde érudition, la plus
« grande connoiſſance qu'on puiſſe acquerir dans les langues Grecque,
« Hebraïque, & Romaine, tout cela eſt inutile, ſi ces lumieres & ces
« connoiſſances ne nous conduiſent pas au but que nous venons de
« marquer, ——— comme au contraire on ne ſauroit trop eſtimer la
« ſçience lors qu'elle produit en nous ces heureux effets.

T 2.

---

eò reſpiciat. Si ita utamur Hiſtoria Sacra, ut ex ejus lectione religioſiores, temperantiores ac humaniores evadamus; tùm vero Hiſtoria illa uſi fuerimus, prout Scriptores Sacri voluerunt lectores ſuos ea uti. Hic debet eſſe potiſſimus finis, quem nobis proponimus in hac lectione; —— Alioquin omnem laborem, omnem eruditionem, cognitionemque litterarum Hebraïcarum, Græcarum & Romanarum, & lectionem multijugem flocci faciendam, niſi eò nos deducant, putamus ——— ſed eruditio illa magni facienda eſt & extollenda, quæ eò nos deducit quò diximus.

FIN.



TABLE.

TABLE.

Des Chapitres & des principaux sujets contenus dans cet Abregé de l'histoire Ste. du Vieux Testament.

CHAPITRE, 1er. Du tems qui s'est écoulé depuis Adam jusqu'au Deluge. pag. 1

Division generale de la durée du monde depuis Adam jusqu'à Jesus Christ. ibid.

De la creation du monde & de l'homme en particulier, de sa chûte dans le peché, & du peché dans la misere, juste punition de sa desobeïssance. 2

Dessein general de Moyse en écrivant l'histoire de la Genese. 3

Naissance de Caïn & d'Abel. ibid.

Mœurs & temperament de ces deux freres; Jalousie de Caïn contre Abel, funestes effets qu'elle produisit. 4

Punition de Caïn, Son établissement, sa Genealogie. ibid.

Genealogie des Patriarches depuis Adam jusqu'à Noë. 5

Les années que Moyse leur attribue sont des années solaires. ibid.

Refutation de l'opinion contraire. 6

CHAPITRE, II. Qui renferme l'histoire de 487 ans, & vn peu au dessus depuis le deluge jusqu'à la vocation d'Abraham. 7

Histoire du deluge. ibid.

Noë sort de l'Arche, & traitte alliance avec Dieu. 9

Origine des Nations ibid

Entrepriſe de la Tour de Babel & ſes ſuites ibid

Genealogie des Patiarches depuis Sem jusqu'à Thare, inclusivement. 10

Vocation d'Abraham. ibid.

CHAPITRE, III. Qui renferme l'histoire de 430 ans, depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie des Israelites hors d'Egypte. 11

1. La vie d'Abraham. 11
Il va au pais de Chanaan, & la famine l'oblige d'aller en Egypte où
Sara sa femme fut enlevée par Pharaon, qui étant averti
qu'elle étoit sa femme la rendit à Abraham, & le renvoya
avec de riches presens. ibid
Il retourne en Canaan, & partage le pais avec Loth son Neveu. ibid
Loth va habiter à Sodome. ibid
Abraham défait les cinq Rois qui avoient attaqué & vaincu les
Sodomites, & qui emmenoient Loth prisonnier 12
Naissance d'Ismaël ibid
Abraham reçoit la promesse de la naissance d'Isaac, il traitte al-
liance avec Dieu; Il se circoncit par son ordre ibid
Embrasement de Sodome 13
Inceste de Loth ibid
Abraham se retire à Guerare ibid
Second enlevement de Sara ibid
Naissance d'Isaac 14
Agar & Ismaël chassez de la maison d'Abraham 15
Sacrifice d'Abraham ibid
Mort de Sara ibid
Mariage d'Isaac avec Rebecca 16
Secondes nôces d'Abraham avec Chétura ibid
Mort de Sem ibid
Mort d'Abraham ibid
2. La vie d'Isaac ibid
Naissance d'Esau & de Jacob ibid
Isaac est obligé par la famine d'aller à Guerare ibid
Esau vend son droit d'aînesse à Jacob. ibid
Il épouse 2 femmes Chananéennes contre la volonté de son pere ibid
Il est supplanté par son frere Jacob. ibid
Jacob s'enfuit en Paddan Haran, ibid
Mort d'Isaac 18
Vision de Béthel ibid
Jacob arrivé chez son Oncle Laban, il s'engage à son service pour
obtenir Rachel ibid
Il est trompé par Laban qui lui donne Lea & l'oblige à servir
encore sept ans pour Rachel ibid
Ses enfans. 19
Il sert encore 7 ans Laban sous certaines conditions ibid
Laban, continue à le tromper ibid
Il s'enfuit avec tout ce qu'il avoit à l'insçu de Laban, qui
le poursuit, l'atteint, mais ne lui fait aucun mal. ibid
Jacob Lutte avec l'Ange & demeure vainqueur ibid

Esaü lui vient au devant ibid.
Mariage de Juda fils de Jacob ibid.
Enlevement de Dina par Hemmor Prince de Sichem 20
Simeon & Levi vangent leur sœur d'vne maniere cruelle ibid.
Naissance de Benjamin & mort de Rachel 21
4. La vie de Joseph ibid.
Joseph vendu par ses freres est mené en Egypte ibid.
Il entre au service de Potiphar. Il est calomnié par sa Maitresse ; & mis en prison. 22
Il se rend recommandable au Geolier ; Il explique les Songes de deux Officiers de Pharaon. ibid.
Il explique les songes de Pharaon qui le tire de prison, l'éleve à la premiere dignité aprés le Roy. 23
Son mariage 24
Grande famine en Egypte & en Chanaan ibid.
Jacob y envoye ses fils qui ne reconnoissent pas Joseph, bien qu'il les reconnut. ibid.
Joseph éprouve ses freres, & retient Simeon ibid.
Les freres de Joseph retournent en Egypte & lui emmenent Benjamin. 25
Joseph les éprouve vne 2de. fois ibid.
Il se fait enfin connoitre à eux 26
Il envoye querir son Pere Jacob, qui partit aussi-tôt pour venir en Egypte ibid.
Jacob presenté à Pharaon 27
Sa mort 28
Mort de Joseph ibid.
V. Histoire du peuple d'Israël depuis la mort de Jacob jusqu'à leur sortie d'Egypte ibid.
Corruption des Israëlites aprés la mort des 12 Patriarches ibid.
Persecution de Pharaon contre les Israëlites, 29
Naissance de Moyse. 30
Son Histoire jusqu'à l'âge de 80 ans 31
Chapitre IV. Histoire du monde depuis la sortie des Israëlites jusqu'à la fondation du Temple 480 ans ou environ 32
I. Histoire des Israëlites sous Moyse. ibid.
Vocation de Moyse ibid.
Il part avec Sephora pour aller en Egypte & Aaron vient à sa rencontre 33
Ils se presentent devant Pharaon, 34
Ils font inutilement divers miracles, Pharaon demeure endurci 35
Celebration de la 1e. Pâques 36
Mort des premiers nez d'Egypte ibid.

Pha-

Pharaon & ſon Peuple obligent les Iſraëlites à ſortir. ibid
Remarques ſur la Multiplication des Iſaëlites en Egypte. 37
Colomne de feu & colomne de nuée Miraculeuſe. 39
Pharaon pourſuit & atteint les Iſraëlites 40
Les Iſraëlites paſſent la mer rouge à pied ſec. ibid
Pharaon & ſon armée engloutis par les eaux ibid
Le paſſage de la mer rouge eſt vn vray miracle ibid
Refutation de l'opinion contraire 41
Les Iſraëlites murmurent à Mara 42
Ils murmurent vne 2de. fois au deſert de Sin ibid
Dieu leur donne la manne, proprietez de cette nourriture. ibid
Ils murmurent vne 3. fois en Horeb 43
Ils ſont attaquez par les Amalekites & en demeurent victorieux, ibid
Publication de la Loy ſur le Sinaï ibid
Le veau d'or 44
Idée Generale des Loix Ceremonielles & Politiques des Juifs 45
Deſcription des ceremonies vſitées le jour des Propitiations. 49
Moyſe conſacre Aaron & ſes fils pour être Souverains Sacrifioateurs 55
Les Iſraëlites murmurent pour la 4e. fois ibid
Aaron & Marie ſe rebellent contre Moyſe 56
Moyſe envoye des eſpions au païs de Canaan, qui à leur retour effraye-
rent le Peuple qui murmura pour la 5e. fois Ibid
Dieu condamne le peuple à mourir dans le deſert. 57
Sedition de Coré Dathan & Abiram punie ibid
Miracle par lequel Dieu confirme la Sacrificature dans la famille
d'Aaron ibid.
Mort de Marie ſœur de Moyſe ibid
Le Peuple murmure encore ibid
Mort d'Aaron. 58
Victoire des Iſraëlites ſur Arad ibid
Autre Murmure du Peuple contre Dieu punie par les ſerpens brulans. ibid
Victoire des Iſraëlites ſur Sihon Roy des Amorrhéens & Og Roy
de Baſhan. ibid
De Bilaam & de ſes conſeils 59
Zele de Phinées, ibid
Dernieres Actions de Moyſe ibid
Mort de Moyſe, & ſon Eloge 60
II. Hiſtoire des Iſraëlites ſous Joſué ibid
Eſpions envoyez à Jericho, ſauvez par Rahab ibid
Paſſage du Jourdain à pied ſec 61
Priſe de Jericho ibid
Interdit d'Achar 62
Priſe d'Haï; Subtilité des Gabaonites ibid
Celebres victoires de Joſué 63

TABLE.

Mort de Josué Ibid
III. Histoire des Israëlites sous les Juges. Ibid
Etat des Israëlites aprés la mort de Josué Ibid
Adonibesec vaincu 64
Victoires des Israëlites sur les Chananéens Ibid
Chusam Rasathaïm assujettit les Israëlites Ibid
Othoniel les delivre Ibid
Eglon Roy de Moab les assujettit encore 65
Aad ou Ehud les delivre. Ibid
Jabin Roy des Chananéens se rend le Maitre des Israëlites Ibid
Barach & Debora les delivrent. ibid
Les Madianites assujettissent les Israëlites ibid
Gedeon les delivre 66
Abimelec bâtard de Gedeon s'empare du Gouvernement aprés la mort de Gedeon. 67
Sa mort. ibid
Thola gouverne le Peuple ; Aprés sa mort Jaïr luy succede ibid
Les Ammonites subjuguent le peuple ibid
Jephté les delivre. ibid
Guerre civile entre le Peuple ibid
Ibsan succede à Jephté ibid
Elon succede à Ibsan ibid
Abdon succede à Elon ibid
Heli succede à Abdon 68
Les Philistins assujettissent les Israëlites ibid
Naissance de Samson ibid
Ses exploits contre les Philistins & sa force 69
Explication sur la machoire d'Ane ibid. rem.
Mort de Samson 70
Malheureuse entrepriſe des Israëlites contre les Philistins ibid
Mort d'Ophni & de Phinées fils d'Heli ibid
Mort d'Heli, 71
La prise de l'Arche funeste aux Philistins. ibid
L'Arche renvoyée aux Israëlites ibid
La curiosité des Beth-sçemites punie ibid
Samuel gouverne le Peuple 72
Particularitez de sa Naissance & de son adolescence. ibid
Il delivre les Israëlites du Joug des Philistins ibid
Ses fils abusent de leur authorité. 73
Les Israëlites demandent vn Roi ibid
Histoire de Micha ibid
Guerre des Tribus contre les Benjamites 75
Reflexions sur ces evenemens ibid
IV. Histoire des Israëlites sous Saül 77
Election de Saül ibid
Ses Victoires sur les Ammonites 78

Sur

Sur les Philiſtins ibid
Sur les Amalakites 79
Sa rejection de Dieu ibid
Election de David ibid
Il eſt appellé à la cour de Saül ibid
Il tüe Goliah 80
Jalouſie de Saül contre lui ibid
Il tüe 200 Philiſtins : & epouſe la fille de Saül 81
Etroite amitié de Jonathan avec David ibid
Il s'enfuit de Saül ibid
Saül le pourſuit, & fait le prophete à Najoth ibid
David s'enfuyant à Geth ville des Philiſtins, paſſe à Nob ou Ahimelech Grand Sacrificateur le reçoit ibid
Akis Roy de Geth chaſſe David qui contre-faiſoit l'Inſenſé ibid
David ſe retire dans vne caverne prés d'Adullam 81
Saül fait paſſer Ahimelech & les habitans de Nob au fil de l'épée ibid
Abiathar fils d'Ahimelech ſe retire vers David ibid
David remporte quelque victoire ſur les Philiſtins 82
Saül le pourſuit & tombe en la puiſſance de David, qui le laiſſe ſortir de ſa caverne ſans lui faire d'autre mal, que lui couper le pan de ſa robe ibid
Mort de Samuël 83
Hiſtoire de Nabal & d'Abigaïl ibid
Saül continüe à pourſuivre David, & tombe encore en ſa puiſſance ibid
David ſe retire parmi les Philiſtins 84
Il fait ſecrettement des courſes ſur les Amalakites ibid
Guerre des Philiſtins contre Saül ibid
David eſt r'envoyé de l'armée des Philiſtins 85
Tſiklag ravagée par les Amalekites, & vangée par David ibid
Saül conſulte vne femme à Hendor ſur le ſuccés de la bataille ibid
Il eſt defait par les Philiſtins, & il ſe tue lui-même ibid
V. Hiſtoire des Iſraëlites ſous David 85
David punit l'Amalakite qui lui aporte la nouvelle de la mort de Saül & de ſes fils ibid
Isboſeth fils de Saül eſt reconnu Roy par 11 Tribus, & David ſeulement par la Tribu de Juda ibid
Avantages de David ſur Isboſeth ibid
Abner trahit les Intherets d'Isboſeth, & ſe joint à David ibid
Abner eſt tué en trahiſon par Joab General des troupes de David ibid
Isboſeth eſt tué en trahiſon par deux de ſes Officiers 87
David eſt reconnu Roi par tout Iſraël ibid
Il ſe rend maitre de la forteresſe de Sion & de Jeruſalem, & remporte pluſieurs autres victoires ſur les ennemis des Iſraëlites ibid
Il veut faire tranſporter l'Arche en Sion, & la temerité d'Vzapnie ſur le champ l'en empêche d'abord ibid
Mais au bout de 3 mois il execute ce deſſein avec pompe ibid

Il fait du bien à Mephiboſçeth fils de Jonathan. 88
Affront que ſes Ambaſſadeurs reçurent à la cour de Hanun Roy des Ammonites ibid
Il ſe vange de cet affront & defait le Syriens en pluſieurs rencontres ibid
Il aſſiege Rabbath & la prend 19
Monstre d'Vrie, Adultere avec Bethſabé ibid
Punition de ces crimes ibid
Amnon ſon fils viole ſa ſœur Thamar. ibid
Abſçalom vange ſa ſœur par la mort d'Amnon ibid
Il eſt obligé de ſ'enfuïr pour éviter la colere de David ſon Pere ibid
Il eſt reconcilié avec lui, mais il trame en même-tems vn conſpiration contre lui ibid
David obligé de ſ'enfuïr de devant Abſçalom ibid
Sçimhi le maudit ibid
Abſçalom entre dans Jeruſalem & abuſe honteuſement de ſon authorité. 90
Huſçai Conſeiller de David contremine les conſeils d'Achitophel grand ami d'Abſçalom qui ſe pend de deſeſpoir. ibid
Bataille d'Abſçalom contre ſon Pere ou Abſçalom eſt vaincu & tué par Joab. ibid
Affliction de David pour la mort d'Abſçalom 91
Bichri ſe ſouleve contre David mais il eſt vaincu par Joab, ibid
Victoires de David ſur les Philiſtins ibid
Grande famine dans le pais d'Iſraël, à cauſe de l'Injuſtice de Saül contre les Gabaonites auxquels David livra 7 hommes de la race de Saül qui furent pendus en croix & la famine ceſſa ibid
David enflé d'orgueil fait le denombrement du Peuple & il en eſt puni par la peſte 92
David fait ſacrer Salomon ſon fils Roy d'Iraël ibid
Dernieres Inſtructions de David à Salomon 93
Le parti d'Adonija fils de David qui aſpiroit auſſi à la couronne eſt diſſipé ibid
Mort de David; éloge de ce Prince ibid
VI. Hiſtoire des Iſraëlites ſous Salomon ibid
Salomon fait mourir ſon frere Adonijah & Joab, & relegue le Souverain Sacrificateur Abiathar 94
Il fait auſſi mourir Shimeï pour avoir contrevenu à ſes ordres ibid
Il épouſe la fille du Roy d'Egypte. ibid
Il donne des marques de ſa prudence dans le jugement qu'il rendit entre 2 femmes de mauvaiſe vie 95
Il fait alliance avec Hiram Roy de Tyr ibid
Il prepare toutes choſes pour la conſtruction du Temple de Jeruſalem ibid

Reflexions sur le peuple d'Israel durant ce periode. ibid.
CHAPITRE V. Qui renferme l'Histoire des Israëlites durant 425 ans depuis la fondation du Temple jusqu'à son embrasement sous Nebucadnezar. 96
I. Continuation du regne de Salomon ibid.
Il jette les fondemens du Temple, & l'acheve 97
Il êleve plusieurs superbes Palais ibid.
Il tombe dans l'Idolatrie, Il en est repris par vn Prophête ibid.
Il a guerre avec les Idumeens ibid.
Jeroboam commence à se faire craindre 98
Mort de Salomon ibid.
VII. Histoire des Israëlites sous les Roix de Juda; & d'Israël. I. sous Roboam, Abijam & Asa Roix de Juda. & Jeroboam Roy d'Israël ibid.
Roboam perd dix Tribus par son Imprudence, & ces 10 Tribus choisissent Jeroboam pour leur Roy 99
Jeroboam Roy d'Israël sollicité par vne fausse politique introduit l'Idolatrie dans ses Etats. ibid.
Il en est severement repris par vn Prophete. ibid.
Guerres entre Roboam & Jeroboam 100
Shishak Roy d'Egypte pille les trésors du temple ibid.
Roboam tombe dans l'idolatrie, meurt; & Abijam son fils lui succede; Il meurt aussi, & Asa son fils lui succede. Jeroboam meurt & Nadab son fils lui succede ibid.
II. Asa Roy de Juda. Nadad, Baasa, Ela, Zimri, Omri, & Achab Roix d'Israël ibid.
Asa rétablit le culte du vrai Dieu ibid.
Nadab Roy d'Israël aussi mechant que son Pere est assassiné par Baasa qui s'empare du thrône d'Israël 101
Guerres d'Asa Roy de Juda, & de Baasa Roy d'Israël ibid.
Mort de Baasa, Ela son fils lui succede ibid.
Zimri assassine Ela & s'empare du Royaume ibid.
Omri se souleve contre lui, & usurpe la couronne. ibid.
Il se fait mourir dans son palais ou il mit le feu ibid.
Tibni dispute la couronne à Omri, Mais celui-ci demeure victorieux. ibid.
Son impieté & sa mort. ibid.
Achab son fils luy succede ibid.
Maladie & mort d'Asa Roy de Juda 102
III. Josaphat & Joram Roix de Juda, Achab, Achazias & Joram Roix d'Israel. ibid.
Pieté de Josaphat Roy de Juda ibid.
Hiel voulant rebâtir Jericho sentit tout l'effet de la malediction que Josué avoit prononcée contre cette ville lors qu'il s'en rendit le maitre ibid.

Impieté d'Achab Roy d'Iſraël punie par vne famine ibid
Elie lui reproche ſes crimes; & ſe retire enſuite à Sarepta 103
La famine ceſſe ibid
Elie fait mourir les Sacrificateurs & les Prophetes de Baal. 104
Jezabel femme d'Achab veut faire mourir Elie ibid
Elie s'enfuit, & Dieu lui ordonne de retourner & d'oindre Jehu pour Roy ſur Iſraël, & d'établir Elizée pour Prophete en ſa place. ibid
Ben-hadad Roy de Syrie fait la guerre contre Achab & il eſt défait. 105
Achab aſſocie au Royaume ſon fils Achazias. ibid
Il fait mourir Naboth pour s'emparer de ſa vigne. ibid
Il ſe ligue avec Joſaphat pour faire la guerre aux Syriens. Il ſe déguiſe dans le combat, & il eſt bleſſé. ibid
Mort d'Achab. 106
Achazias vice-Roy d'Iſraël meurt d'vne chûte 107
Elie enlevé dans le ciel ibid
Joram ſuccede à Achazias, & enſuite à la couronne de ſon pere Achab. ibid
Le Roy de Moab ſe ſoûſtrait de ſon obeïſſance 108
Joram aſſiſté de Joſaphat Roy de Juda lui declare le guerre, gagne pluſieurs villes, l'aſſiege dans ſa capitale &c. ibid
Actions miraculeuſes du Prophete Elizée 109
Mort de Joſaphat, Joram ſon fils lui ſuccede. ibid
Cruauté de Joram Roy de Juda ibid
Les Idumeens ſecouent ſon joug, & la ville de Libna en fait autant ibid
Joram Roy d'Iſraël eſt aſſiegé dans Samarie par Ben-hadad qui la bloque & tâche de la prendre par famine ibid
Il eſt obligé de lever le ſiege par vne terreur panique 110
Il eſt étouffé par Hazaël qui uſurpe la couronne de Syrie ibid
Les Philiſtins & les Arabes cauſent de grands ravages dans le royaume de Juda. ibid
Joram Roy de Juda tombe malade, & meurt haï de tous ſes ſujets qui lui refuſent la ſepulture des Roix. Achaſias ſon fils lui ſuccede. 111
Il fait alliance avec Joram Roy d'Iſraël 112
Ils aſſiegent enſemble Ramath de Galaad. ibid
Joram Roy d'Iſraël y eſt bleſſé ibid
Jehu le tüe & s'empare du Royaume 113
Jehu tüe auſſi Achazias Roi de Juda ibid
Il entre dans Iſrehel : fin tragique de Jezabel ibid
Il fait tuer tous les Parens d'Achab & ſes amis ibid
IV. Athalie Reine, Joas, Amatſia Roix de Juda. Jehu, Joachaz & Joas Roix d'Iſrael 114
Athalie entreprend d'exterminer la race de David ibid
Joas, ſauvé de ce maſſacre, & élevé dans le Temple ibid
Le Souverain Sacrificateur Jehojadah le fait reconnoître Roy. *ibid.*
Athalie eſt miſe à mort par les ordres du Souverain Sacrif. *ibid*

Pierre

Pieté de Joas Roy de Juda. 115
Hazaël Roy de Syrie ravage les Etats de Jehu Roy d'Israël. ibid
Mort de Jehu. Joachas son fils lui succede. ibid,
Joas degenere de sa pieté après la mort de Jehoiadah ibid.
Son ingratitude envers Zacharie fils du Souverain Sacrif. ibid.
Il est assassiné dans vn de ses palais ; & son fils Amatsia lui succede. ibid
Joachaz Roy d'Israël est reduit à l'extremité par Hazaël Roy de Syrie :
Sa mort. Joas son fils luy succede. ibid.
Victoires de Joas Roy d'Israël sur le Roy de Syrie. sur Amatsia Roy
de Juda ; sa mort, Jeroboam 2d. son fils lui succede ibid
V. Amatsia & Hosias Roix de Juda. Jeroboam 2d. Zacharie, Shallum
Menahem, Pekahiah & Pekah, Roix d'Israël. 116
Amatsia est tué à Lachis ; & Hosias ou Hazaria lui succede. ibid
Victoires de Jeroboam 2d. Roy d'Israël ; Sa mort ; son fils Zacharie
lui succede après vn interregne de douze ans ibid
Shallum conspire contre Zacharie ; le tue, & vsurpe le trône d'Israël ibid
Menahem tue Shallum & l'empare du Royaume 117
Il achête la paix de Pul Roy d'Assyrie ibid
Sa mort ; Pekahiah son fils lui succede ; mais il est tué par Pekah
qui vsurpe le Royaume ibid
Victoires d'Hazaria Roy de Juda ; son attentat puni de la lépre, sa
mort, Jotham son fils lui succede ibid
VI. Jotham, Achaz, Ezechias Roix de Juda. Pekah, Hosée Roix
d'Israël 118
Victoires de Thiglath-Phileser sur Pekah Roy d'Israël ibid
Vertus de Jotham Roy de Juda, ses victoires, sa mort ; Achaz son
fils lui succede 119
Impietez d'Achaz, sa lacheté, ses pertes, sa mort, Ezechias son fils
lui succede ibid
Hosée tue Pekah Roy d'Israël, vsurpe le throne ; troubles de son
regne ; Salmanazar Roy d'Assyrie, se rend maitre de Samarie
& met fin au royaume d'Israël dont il emmène les habitans
captifs en Medie ou en Perse ibid
Pieté d'Ezechias Roy de Juda 120
Sennacherib assiege Jerusalem ; & son armée est détruite miraculeuse-
ment par vn Ange ibid
Maladie d'Ezechias, sa gueriſon miraculeuse ; sa mort. Manasse son
fils lui succede ibid
VII. Manasse, Amon, Josias Roix de Juda 121
Impieté de Manassé punïe par la captivité, sa repentance, son ré-
tablissement, sa mort, Amon son fils lui succede ibid
Impieté d'Amon, sa mort ibid
Josias son fils lui succede, pieté de ce Prince, sa mort 122

VIII. Je-

VIII. Jehoachaz, Jehojakim, Jechonias & Sedecias derniers Roix de Juda ibid
Jehoachaz succede à son Pere Joas, mais il est mené captif en Egypte, où il meurt ibid
Jehojakim son frere lui succede, son infidelité à Nebuchadnezar lui coute la perte de sa couronne, de sa liberté & de la vie ibid
Jechonias son fils lui succede ; mais 3 mois aprés il est mené captif en Babylone 123
Sedecias est mis en sa place, sa revolte contre Nebucadnezar lui coute la couronne, les yeux & la liberté, & en même-tems la ruine de tout le royaume de Juda dont les habitans sont emmenez en captivité ibid
CHAPITRE VI. Histoire des Juifs depuis la destruction du Temple jusqu'à J. Christ. 588 ans ou environ. 124
Regne de Nebucadnezar ; Daniel lui explique ses songes ibid
Evilmerodac son successeur rend la liberté à Jechonias ibid
Nerigliſſar le même que Belſçatſar ibid
Laborosoarchus lui succede ibid
Nabonadius s'empare du trône de Babylone ibid
Prise de Babylone par Cyrus ibid
Cyrus donne vn édit en faveur des Juifs 125
Les Juifs sortent de captivité sous Zorobabel ibid
Ils rebâtissent le Temple ibid
Inferiorité de cet édifice au premier ibid
Etat des deux Tribus aprés leur captivité ibid
Les Macedoniens s'en rendent les maitres 126
Ils échéent dans le partage des Roix de Syrie ibid
Division de la Palestine en 5 provinces ibid
Ce que les Juifs en occupoient ibid
Ptolemée Lagus Roy d'Egypte s'en rend le maitre ibid
Les Roix de Syrie & sur tout Antiochus les persecutent ibid
Mattathias & ses fils surnommez Maccabées les delivrent ibid
Etymologie du nom de Maccabée, & de celui d'Asmonéen Ibid
Aristobule prend le titre de Roy 127
La Palestine devient vne province Romaine ibid
Herode sur nommé le Grand obtient le royaume de Judée, ibid
Etat de la Palestine quand J. Christ naquit ibid
Des Samaritains ibid
Des Hellenistes 129
Des Profelytes de la porte & de l'Alliance ibid
Des Juifs ainsi proprement dits 130
Leur corruption du tems de J. Christ 131
Des Pharisiens ibid
Des Sadduceens 132
Des Esseniens 133

Des

Des Herodiens *ibid*
Des Gaulanites ou Galiléens 134
Des Scribes *ibid*
Des Peagers 135
Recapitulation de cette Hiſtoire *ibid*
Remarques ſur les livres du V. Teſtament. Reflexions Generales ſur l'Autheur du Pentateuque 137
De la Geneſe 138
De l'Exode *ibid*
Du Levitique, Des Nombres & du Deuteronome *ibid*
Du livre de Joſué 139
Du livre des Juges *ibid*
Du livre de Ruth *ibid*
Des 2 livres de Samuel 140
Des 2 livres des Roix *ibid*
Des 2 livres des Chroniques *ibid*
Du livre d'Eſdras 141
Du livre de Nehemie 142
Du livre d'Eſther *ibid*
Du livre de Job 143
Du livre des Pſeaumes *ibid*
Des livres de Salomon 144
Des Propheties d'Eſaïe, De Jeremie, ſes lamentations. *ibid*
Des Propheties d'Ezechiel, Daniel 145
Des Propheties d'Hoſée; de Joël, d'Amos, d'Abdias *ibid*
De Jonas, De Michée, De Nahum, D'Habacuc
De Sophonie, D'Aggée, De Zacharie, De Malachie } 146
CONCLUSION. 147.

| Monde | | |

TABLES CHRONOLOGIQUES DRESSEES SUR LES MEMOIRES DE DIVERS AUTHEURS.

TABLE I.

On a marqué d'vne étoile les evenemens dont on n'a pû fixer le tems, non ſeulement dans cette Table, mais auſſi dans les ſuivantes.

ANS du Monde		ANS AVANT La Naiſſance de J. Chriſt.
1.	ADAM & EVE furent crées de Dieu. Placés dans le paradis terreſtre. Seduits par le ſerpent ; & chaſſez de cet heureux ſejour, mais il eſt impoſſible de dire combien de tems aprés la creation. *Gen.* I. II. III.	4004
*	Naiſſance de CAIN & d'ABEL,	*
*	Caïn tue Abel : Dans quelle Année l'vn & l'autre arriva, l'Ecrit. Ste. ne le dit pas. *Gen.* IV.	*
130	SETH nâquit à Adam aprés la mort d'Abel. *Gen.* IV. V.	3874
*	Adam, eut encore pluſieurs autres enfans de l'vn & de l'autre ſexe que l'Ecrit. Ste, ne nomme pas. *Gen.* V.	*
*	Caïn engendra Enoch, *Gen.* IV.	*
235	Seth âgé de 105 ans engendra ENOS. *Gen.* V.	3769
*	Enoch fils de Caïn engendra Hirad. *Gen.* V.	*
325	Enos fils de Seth âgé de 90 ans engendra KENAN. *Gen.* V.	3679

ANS du Monde.		ANS avant J. Christ
*	Hirad petit fils de Caïn engendra Mehujaël, *Gen.* IV.	*
395	Kenan fils d'Enos âgé de 70 ans engendra MAHALALEEL. *Gen.* V.	3609
*	Mehujaël fils d'Hirad engendra Methusaël.	*
460	Mahalaleel fils de Kenan âgé de 65 ans engendra IERED *Gen.* V.	3544
*	Methusaël fils de Mehujaël engendra Lemech. *Gen.* IV	*
622	Jered fils de Mahalaleel âgé de 162 ans engendra HENOCH *Gen.* V.	3382
*	Lemech fils de Methusaël engendra Jabal, Tubal Tubal-Caïn & Nahama. *Gen.* IV.	*
687	Henoch fils de Jered âgé de 65 ans engendra MATHUSALA. *Gen.* V.	3317
874	Mathusala fils d'Henoch âgé de 187 ans engendra LAMECH *Gen.* V.	3130
930	Adam âgé de 930 ans mourut. *Gen.* V.	3 074
987	Enoch âgé de 365 ans ne parut plus sur la terre, car Dieu le prit. *Genes.* V.	3017
1042	Seth fils d'Adam âgé de 912 ans mourut. *Gen.* V.	2962
1056	Lamech fils de Mathusala âgé de 182 ans engendra NOE. *Gen.* V.	2948
1140	Enos fils de Seth âgé de 905 ans mourut. *Gen.* V.	2864
1235	Kenan fils d'Enos âgé de 910 ans mourut. *Gen.* V.	2769
1290	Mahalaleel fils de Kenan âgé de 895 ans mourut *Gen.* V.	27 14
1422	Jered fils de Mahalaleel âgé de 962 ans mourut. *Gen.* V.	1582

Icy

ANS du Monde.		ANS avant J. Christ
1536	Icy commencent les 120 ans, que Dieu accorda aux hommes pour se repentir, dont il est parlé *Gen.* VI. 3.	2468
1556	Noë âgé de 500 ans engendra JAPHET *Gen.* V. 32. conferé avec le *Chap.* X. 21.	2448
1558	SEM nâquit 2 ans aprés Japhet, conferez. *Gen*, V. 32. & XI. 10.	2446
*	Nous ne savons pas dans quelle année est né CHAM; mais Moyse nous aprend qu'il étoit le plus jeune de ses freres, *Gen.* IX. 24.	*
1651	Lamech fils de *Mathusala* & pere de Noë âgé de 777 ans mourut. *Gen.* V.	2353
1656	*Mathusala* fils d'Enoch & grand-pere de Noé âgé de 969 ans mourut *Gen.* V.	2348
	La même année au 10*e.* jour du 2 mois, Dieu commande à Noé de faire entrer les animaux dans l'arche.	
	Le 17*e.* du même mois, Les bondes des abymes furent ouvertes, & la pluye tomba 40 jours durant, les eaux s'accrûrent, ou demeurerent à la même hauteur durant 150 jours.	
	Le 27*e.* du 3*e.* mois la pluye cessa. Mais les eaux furent toujours à la même hauteur durant 110 jours.	
	Le 1*er.* jour du 7*e.* mois, les eaux commencerent à diminuer.	
	Le 27*e.* du même mois, l'Arche s'arrêta sur les montagnes d'Armenie.	
	Le 1*er.* jour du 10*e.* mois on découvrit le sommet des montagnes.	
	Le 10*e.* jour du 11*e.* mois, Noé lâcha le corbeau,	
	Le 17*e.* du dit mois, il lâcha la Colombe.	
	Le 24*e.* du même mois, il la relâcha vne seconde fois, & elle raporta vne branche d'Olivier.	
	Le 2d. jour du 12*e.* mois il la relâcha vne 3*e.* fois & elle ne revint plus. Sur le tout *Gen.* VIII.	

ANS du Monde		ANS avant J. Christ
	II. TABLE.	
*	Depuis le Deluge jusqu'à la Vocation d'Abraham 427. ans ou environ.	*
1657	Le 1*er.* jour du 1*er.* mois Noé découvrit l'Arche Le 27*e.* jour du 2*d.* mois Noé sortit de l'Arche avec sa famille.	2347
1658	Sem âgé de 100 ans engendra ARPHACHSAD	2346
1693	Arphachsad âgé de 35 ans engendra SHELAH.	2311
1723	Shelah âgé de 30 ans engendra HEBER.	2281
1757 * *	Heber âgé de 34 ans engendra PHELEG. De son tems on entreprit la Tour de Babel, les langues furent confondues & les hommes dispersez par toute la terre ; on ne sauroit fixer l'année de cet évenement.	2247 * *
1787	Phaleg âgé de 30 ans engendra REHV.	*2217
1819	Rehu âgé de 32 ans engendra SERUG.	*2185
1849	Serug âgé de 30 ans engendra NACHOR.	*2155
1878	Nachor âgé de 29 ans engendra TERACH.	2126
1948 *	Therach âgé de 70 ans engendra HARAN. Il engendra aussi NAHOR. *Gen.* XI.	2026 *
1996	Phaleg âgé de 239 ans mourut.	2008
1997	Nachor âgé de 148 ans mourut.	2007
2006	Noé âgé de 950 ans mourut.	1998
2008	Tharé âgé de 130 ans engendra ABRAM, *Gen.* XI. 32 Conf: avec XII. 4.	1996
2018	SARA doit être née dans cette année car elle étoit de 10 ans plus jeune qu'Abraham.	1985

Rehu

ANS du Monde.		ANS avant J. Christ.
2026	Rehu âgé de 239 ans mourut.	1978
2049	Serug âgé de 230 ans mourut.	1955
*	Therach sort avec sa famille d'Ur des Chaldéens pour venir en Canaan, mais il s'arrête à Carran dans la Mesopotamie. *Gen*, XI.	*
2083	Therach âgé de 205 ans mourut à Carran. Dieu adresse sa vocation à Abraham, & lui ordonne d'aller au païs de Canaaan qu'il promet de donner à sa posterité, & Abraham obeït 427 ans aprés le deluge.	1921

III. TABLE,

Depuis la Vocation d'Abraham

jusqu'à la sortie d'Egypte. 430 ans.

*		*
*	Abraham étant allé au pais de Canaan selon l'ordre de Dieu, peu de tems aprés la famine l'obligea d'aller en Egypte. 1er. enlevement de Sara.	*
*	L'année suivante il retourne en Canaan.	*
*	Il va à Gérare. 2d enlevement de Sara.	*
*	Il retourne en Canaan & se separe de Loth son neveu	*
*	Dans ce tems-là, le Roy d'Elymaïs avec ses confederez fait la guerre à Sodome & aux villes voisines. *Gen*, XIV.	*
*	Dieu traitte Alliance avec Abraham, & lui promet vne nombreuse posterité. Tous ces evenemens sont arrivez dans l'espace de dix ans, entre l'an du monde 2083 & 2093; mais on n'en sauroit fixer le tems positivement.	*
2093	Sara donne Hagar à Abraham. *Gen*, XVI.	1911
2094	ISMAEL nâquit à Abraham.	1910

Arphach-

ANS du Monde		ANS avant J. Christ.
2096	Arphachsad fils de Sem âgé 438 mourut. il etoit né 2 ans aprés le deluge.	1908
2107	Dieu donna à Abraham le signe de la circoncision & Abraham se circoncit âgé de 99 ans. Il lui promit aussi & même 2 fois durant le cours de cette année qu'il auroit vn fils. Sodome & les villes voisines sont consumées par le feu du ciel. *Gen.* XVII. XVIII. XIX.	1897
2108	ISAAC nâquit de Sara. Les filles de Lot commettent inceste avec leur Pere naissance d'Hammon & de Moab. *Gen.* XIX.	1896
2113	Ismaël & Hagar sa mere sont chassez de la maison d'Abraham. *Gen.* XXI.	1891
2126	Shela âgé de 433 ans mourut. *Gen.* XI.	1878
*	Abraham se dispose à offrir Isaac son fils en sacrifice, le tems est incertain ; Quelques vns croyent qu'Isaac étoit dans sa 33e. année. *Gen.* XXII.	*
2145	Sara âgée de 127 ans mourut à Kirjatharbé. *Gen.* XXIII.	1859
*	Abraham prend en secondes nôces KETURA. *Gen.* XXV.	*
2148	Mariage d'Isaac avec Rebecca. *Gen.* XXIV. XXV.	1856
2158	Sem âgé de 600 ans mourut. conf: *Gen.* XI.	1846
2168	Naissance D'ESAU & de JACOB *Gen.* XXV.	1836
2183	Abraham âgé de 175 ans mourut. *Gen.* XXV.	1821
2187	Eber âgé de 464 ans mourut, conf. *Gen.* XI.	1817
*	Isaac va demeurer à Gerare. *Gen.* XXVI.	*
*	Esaü vend son droit d'ainesse.	*

ANS du Monde		ANS ayant J. Christ
*	Il épouse des femmes Cananéennes. *Gen.* XXVI.	*
2231	Ismaël fils d'Abraham mourut âgé de 137 ans. *Gen.* XXV.	1773
2245	Jacob supplante Esaü & reçoit la benediction de son pere Isaac. Il s'enfuit en Mésopotamie pour éviter la colere de son frere. *Gen,* XXVII. XXVIII.	1759
2246	Il s'engage à servir 14 ans Laban son Oncle pour obtenir ses 2 filles en mariage. XXIX. XXX.	1758
2259	Naissance de Joseph. conf. *Gen.* XLVII. 9 avec XLI. 32. 46. & XLV. 6.	1745
2265 *	Jacob retourne en Canaan, *Gen,* XXX. jusqu'au XXXIII.	1739
*	Peu de tems aprés Juda l'vn des fils de Jacob se maria, & eut trois fils. *Gen.* XXXVIII.	*
*	Simeon & Levi se vangent cruellement & avec perfidie sur tous les Sichemites de l'affront que leur sœur Dina avoit reçu. *Gen.* XXXIV.	*
*	Jacob va payer ses vœux à Bethel; Debora Nourrice de Rebecca y mourut, Benjamin naquit de Rachel qui mourut en travail. *Gen.* XXXV.	*
2276	Joseph âgé de 17 ans est vendu par ses freres, & mene en Egypte. *Gen.* XXXVII.	1728
*	L'Histoire des fils de Juda & de Thamar raportée. *Gen.* XXXVIII. arriva environ ce tems-là.	*
2288	Isaac âgé de 183 ans mourut. *Gen.* XXXV.	17 16
*	La Chasteté de Joseph est mise à l'épreuve cette même année dans la maison de Potiphar, & il est jetté en prison. *Gen.* XLI.	*

Joseph

ANS du Monde		ANS avant J. Christ
2289 & 2290 jusqu'à l'an 2297	Joseph explique les songes de Pharaon Roy d'Egypte. Il est élevé à la premiere dignité d'Egypte après le Roy, & l'an 2290 est la 1. année d'abondance, qui dura jusqu'à la fin de l'année 2296. dans cet intervalle de tems Joseph eut deux fils Manassé & Ephraim. *Gen.* XLI. l'an 2297 est la premiere année de la famine, au reste Joseph avoit 30 ans quand il fut presenté la premiere fois à Pharaon.	1713 & 1714 jusqu'à l'an 1707
2298	Au commencement de cette année Jacob envoya dix de ses fils en Egypte pour y acheter du blé. Ils revinrent à leur Pere ayant laissé Simeon en ôtage. *Gen.* XLI.	1706
	Ils retournerent en Egypte avec Benjamin leur cadet *Gen.* XLIII.	
	Joseph se fait connoitre à eux & envoye querir leur Pere Jacob. XLV.	*
	Jacob vient en Egypte âgé de 130 quand il est presenté au Roy. XLVII.	*
2302	Dans cette année qui étoit la sixieme de la famine Joseph acquiert au Roy tous les bestiaux des Egyptiens, & leur donne du blé en échange. XLVII.	1702
2303	Cette derniere année de famine Joseph acquit au Roy les biens & les personnes des Egyptiens & leur donne du blé pour leur nourriture & pour semer leurs terres. *Gen.* XLVII.	1701
*	Jacob étant malade fait & prononce les choses qui sont raportées au XLVIII. & au XLIX. de la *Gen.*	*
2316	Jacob âgé de 147 ans mourut cette année en Egypte ou il avoit sejourné 17 ans. *Gen.* XLIX.	1688
2369	Joseph âgé de 110 ans mourut cette année en Egypte. *Gen.* L	1635

L Hist.

ANS du Monde.		ANS avant J. Christ
*	L'histoire des enfans d'Ephraim raportée au VII. du 1 *Chron.* v. 21, 22, 23, arriva environ dans ce tems. Ephraim etoit âgé de près de 75 ans quand *Joseph* son pere mourut.	*
*	Jocabed fille de Levi & mere de Moyse naquit. *Ex.* VI.	*
	Amram petit fils de Levi & pere de Moyse naquit aussi à peu près dans le même tems, on ne le peut fixer positivement. *Exod.* XVII.	
2391	Environ ce tems-là, Levi âgé de 137 ans mourut en Egypte. *Exod.* I.	1613
*	Amram epouse Jocabed. *Exod.* VI, VII.	*
*	Marie sœur de Moyse doit être née dans ce tems.	*
2431	Aaron fils d'Amram & de Jocabed naquit. *Exod.* VI & VII.	1573
	La même année ou la suivante Pharaon ordonne par un edit à tous les Israëlites de faire mourir leurs enfans males dés qu'ils seroient nés *Exod.* I.	
2433	Moyse naquit. *Exode* II.	1571
2473	Moyse âgé de 40 ans tue un Egyptien qui outrageoit un Israëlite, & se voyant decouvert il s'enfuit en Madian. *Exod.* II.	1531
2474	Chaleb fils de Jephunné naquit. Voy: *Jos.* XIV.	1530
2513	Moyse paissant les troupeaux de Jethro, Dieu lui commande de retourner en Egypte pour delivrer son peuple de l'Esclavage. *Ex.* III.	1491
	La même année Moyse fait plusieurs miracles en Egypte le 6e. & le 7e. mois. *Exode* V & suivans.	

ANS du Monde		ANS avant J. Christ
	Le 14e du 7e, mois qui fut ensuite le premier mois de l'an sacré les Juifs celebrerent la premiere Pâque en Egypte, selon l'ordre de Dieu. Le 15e. jour dud'. mois après minuit les Israëlites sortirent d'Egypte, 430 ans après la vocation d'Abraham.	
	IV. TABLE. depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du Temple de Jerusalem 480 Ans.	
2514	Le I. campement des Israëlites fut à Ramesès, que Joseph avoit autrefois donnée à Jacob & à sa famille par l'ordre du Roy. *Gen.* XLVII 11.	1490
	Le II campement fut à *Succoth*. *Exod.* XIII. 37.	
	Le III. à Etham, à l'extremité du desert de la Troglotide. *Exod.* XIII. 20. 21.	
	Le IV. à Phi-hachiroth près de la mer rouge, d'où ils passerent la mer à pié sec. *Exod.* XIV. XV.	
	Le V. à Mara au de là de la mer rouge où ils arriverent après trois jours de marche, *Ex.* XV. 23. & où le peuple murmura parce que les eaux étoient amères.	
	Le VI. à Elim. *Ex.* XV. 27.	
	Le VII. près de la mer rouge. *Nomb.* XXXIII. 10.	
	Le VIII. au desert de Sin, où ils arriverent le 15e. jour du 2d. mois depuis leur sortie, ce fut là que la manne commença à tomber *Ex.* XVI. 1.	
	Le IX. à Dophkah *Nomb.* XXXIII. 12.	
	Le X à Alus. *Nomb.* XXXIII. 13.	
	Le XI. à Rephidim où le peuple murmura parce qu'ils manquoient d'eau. Ils remporterent là une victoire sur les Amalekites. *Ex.* XVII. 1. Le	

ANS Depuis la sortie. | Premiere Année

ANS du Monde		ANS avant J. Christ
	Le XII. à Sinaï ou ils arriverent le 15 jour du 3e. mois depuis leur sortie, & ou Dieu donna la Loy par le Ministere de Moyse. *Exode.* XIX. XXIV.	
	A la fin du 4e. mois savoir le 10e. de l'année Moyse descendit de la montagne, à cause du Veau d'or, *Ex.* XXXII.	
	Il remonta sur la montagne ou il demeura encore 40 jours, *Ex.* XXXIV.	
	Au 6e. mois qui étoit le dernier de cette année il revint de la montagne *Ex.* XXXIV. Il fit le dénombrement du peuple ; & ordonna toutes les choses necessaires pour la construction du Tabernacle : Les Ouvriers mettent incessamment la main à l'ouvrage. Ex. XXXVIII. XXXVI.	
2515	Le 1. du 1er. mois de cette année Moyse dressa par l'ordre de Dieu le Tabernacle d'assignation, & dans la suite ce fut de ce lieu que l'Eternel instruisoit Moyse de ce qu'il devoit dire ou faire. Ex. XL.	1489
	Le 14e. jour de ce mois les Israëlites celebrerent la Pasque dans le desert. *Nomb.* IX.	
	Le 1er. jour du 2d mois Moyse dénombra les Israëlites pour la seconde fois, excepté les Levites, & il ordonna les Levites pour le service du Tabernacle. *Nomb.* I.	
	Moyse consacra le Tabernacle & tous les ustenciles & les vases sacrez: & ordonna Aaron & ses fils pour être les Sacrificateurs du peuple Hebreu. *Lev.* VIII.	
	Moyse prescrit l'ordre qu'ils devoient suivre dans leurs campemens & décampemens. *Nomb.* II.	
	Il dénombre les Levites depuis l'âge d'un mois. *Nomb.* III.	
	Ils les consacre particulierement à Dieu. *Nomb.* VIII.	
	Dieu donne ces loix dont il est parlé. *Nomb.* V. & VI.	

Seconde Année de la sortie.

ANS du Monde

ANS de la sortie d'Egypte

depuis le Déluge

ANS avant J. C.

Aaron ayant été consacré, fait le service avec ses fils. Nadab & Abihu furent consumez par le feu du Ciel pour l'être servi d'vn feu étrange pour faire le parfum. *Lev.* IX. X. & à cette occasion Moyse donna de la part de Dieu le *Loix* raportées *Lev.* X.

Les Chefs des Tribus presenterent leurs offrandes pendant 12. jours au Nom de tout Israël. *Nomb.* VII.

Le 14e. jour du 2d. mois ceux qui s'étant trouvez souillez n'avoient pu faire la Pasque dans le tems marqué avec les autres, la celebrerent alors. *Nomb.* IX.

Vn Blasphemateur fut lapidé hors du camp par l'ordre de Dieu. *Lev.* XXIV.

Ces loix raportées au XVII. du Levitique paroissent avoir été établies dans ce mois.

Dieu ordonne de faire ces deux trompettes d'argent dont il est parlé au X. des Nomb.

Jethro beau pere de Moyse arrive au camp des Israëlites & lui amene sa femme & ses fils. Il conseille à ses Gendres d'établir sous lui des Juges & des Magistrats. Exod. XVIII. conf: avec *Nomb.* X. 29. & *Deut:* I. 9. & suiv.

Le 20e. jour de ce mois les Israëlites aprés avoir Campé au pied du Sinaï vn an durant eurent ordre d'en partir. & aprés trois jours de marche ils arriverent au desert de Pharan. *Nomb.* X. 11. 12. 13. & suiv.

Leur XIII. campement fut à Kibroth-thaavah. *Nomb.* XXXIII.

Il murmurerent dans ce lieu & en furent punis. *Nomb.* XI.

Dieu leur envoya des cailles pendant vn mois entier. *Le même.* Le XIV. campement fut à Hatseroth. *Nomb.* XXXIII.

Là Aaron & Marie murmurerent contre Moyse. *Nomb.* XII.

ANS avant du Monde.	ANS de la sortie de l'Egypte.		ANS avant J. Christ
		Le XV. à Rithma dans le desert de Pharan près de Kadebarne. *Nomb.* XII. XIII. XXXIII.	
		Au 5e. mois Moyse envoya des espions au païs de Canaan. *Nomb.* XIII.	
		Au 6e. mois ils revinrent, dix d'entreux découragerent le peuple, & le firent murmurer, à cause dequoy Dieu jura en sa colere qu'ils n'entreroient point en son repos. *Nomb.* XIII. & XIV.	
		Les Israëlites ont ordre de retourner en arriere de la mer rouge, & ayant desobei, ils furent batus par les Cananeens. *Nomb.* XIV. Ils demeurerent long-tems dans le desert de Pharan, *Deut.* I. 46. & ce fut peut-etre pendant ce tems qu'il leur arriva ce qui est rapporté, *Nomb.* XV. & les 4 chap. suiv.	
2514 jusqu'à 2552.	39	Les Israëlites errerent dans l'Arabie pendant 38 ans & campérent principalement dans les lieux suivans; mais nous ne savons pas combien de tems ils y demeurerent.	1488 jusqu'à 1452.
*		Le XVI. campement fut à *Rimmon-pherets*, *Numb.* XXXIII.	*
*	*	Le XVII. —— *Libnah.*	*
*	*	Le XVIII. —— *Rissah.*	*
*	*	Le XIX. —— *Kehelatah.*	*
*	*	Le XX. —— *La montagne de Stepher*	*
*	*	Le XXI. —— *Harada.*	*
*	*	Le XXII. —— *Makheloth.*	*
*	*	Le XXIII. —— *Thahath.*	*
*	*	Le XXIV. —— *Tharach.*	*
*	*	Le XXV. —— *Mithkah.*	*
*	*	Le XXVI. —— *Hasmonah.*	*
*	*	Le XXVII. —— *Moserôth.*	*
*	*	Le XXVIII. —— *Bene-jahakan.*	*
*	*	Le XXIX. —— *Hor-gidgad.*	*
*	*	Le XXX. —— *Jothatha.*	*
*	*	Le XXXI. —— *Hubrona.*	*
*	*	Le XXXII. —— *Hetsjongaber*	*
			Les Is-

ANS du Monde	ANS de la sortie d'Egypte		ANS avant J. C.
2552	39	Les Israëlites eurent ordre d'aller du côté du midi pour prendre possession du païs de Canaan. *Deut.* II.	1452
2553	40	La 40e. année de la sortie d'Egypte, au 1er mois les Israëlites firent leur XXXIII. Campement à Kadès-barné ou Kadès, Marie sœur de Moyse y mourut: Le peuple murmura encore, & Dieu fut indigné contre Moyse & Aaron. Nomb. XX. XXI. XXXIII.	1451
		Le XXXIV. Campement fut à la montagne d'Hor, ou Aaron mourut le 1er. jour du 5e. mois, Nomb. XX. XXXIII. & tout le peuple y mena deuil vn mois durant. Nomb. XX.	
		Au 6e. mois les Israëlites furent d'abord batus par le Roy de Harad. mais ensuite ils le vainquirent. Nomb. XXI.	
		De là ayant fait le tour de l'Idumée, ils vinrent au païs de Moab vers l'Orient, & firent leur XXXV. campement à Tsalmonah. Nomb. XXXV. XXI.	
		Le XXXVI. à Phunon. Nomb. XXXIII. 42.	
		Le XXXVII. à Oboth. Le même, v. 43.	
		Le XXXVIII. à Hijehabarim sur les frontieres de Moab.	
		Les Israëlites passerent le torrent de Zered, 38 ans aprés que Moyse eut envoyé des espions dans le païs de Canaan. Deut. II. 13, 16.	
		Le XXXIX. à Dibon-gad.	
		Le XL. à Halmon-diblathaim.	
		Le XLI. aux montagnes de Habarim	
		Moyse envoye des Ambassadeurs à Sihon Roy des Amorrhéens pour demander passage par ses états ; Mais il le refusa, & étant venu avec une armée contre les Israëlites il fut défait & dépouillé de son Royaume, Deut. II.	

Hog

Hog Roy de Basan fut aussi tué, les Israëlites prirent possession de son Royaume. Nomb. XXI. 33. Deut. III.

Après ces victoires, les Israëlites camperent dans les campagnes de Moab vis-à-vis de Jericho. Nomb. XXII. 1.

Leur XLII campement fut à Sittim ou Abel-Sittim. Nomb. XXXIII. 49.

Pendant qu'ils étoient campez dans ce lieu Balak Roy de Moab, fit ce qu'il put pour les maudire par le moyen de Balaam. Nomb. XXII. —— XXIV.

Les Israëlites furent engagez dans le crime par les attraits des filles de Moab. Phinées tua Zimri & Cosbi. Nomb. XXV.

Moyse & Eleazar firent vn troisieme denombrement du Peuple. Nomb. XXVI.

Les filles de Tselophcad sont declarées habiles à succeder à l'heritage de leur Pere; & à leur occasion Dieu donne cette Loy à son peuple, Que lors que quelqu'vn mourra sans avoir de fils, son heritage passera à sa fille s'il en a. Nomb. XXVII.

Josué est designé successeur de Moyse. Nomb. XXVII. 12. &c.

La guerre est declarée contre les Madianites qui furent vaincus & défaits par le peuple de Dieu. Nomb. XXXI.

Les Royaumes de Sihon & de Hog sont partagez entre les Rubenites, les Gadites, & la demi Tribu de Manasse. Nomb. XXXII. Deut. III. 12.

Dieu donne diverses Loix rapportées. Nomb. XXXIII. —— XXXV.

Le 1er. jour du onzieme mois, Moyse convoqua l'assemblée du peuple, & leur tint les discours rapportez dans le Deuteronome. Il renouvella l'Alliance avec les Israëlites

Dieu

1452

La Quarantieme Année depuis la sortie d'Egypte.

ANS du Monde	Ans depuis la sort. d'Egypte		ANS avant J. C.
		Deut. XXIX. & confia la garde des Loix écrittes aux Sacrificateurs XXXI. Il y ajouta un Cantique, qui se lit, *Deut.* XXXII. & fit quelques autres discours aux Israëlites XXXIII.	
		Au 12e. mois Moyse monta sur la montagne de Nebo & y mourut & pour le peuple mena deuil durant 30 jours, *Deut.* XXXIV.	
2554	40	JOSUE succeda à Moyse. *Josue.* I. Il passe le Jourdain; envoye épier Jericho; fait circoncire les Israëlites qui n'avoient pas été circoncis; celebre la Pâque; prend la ville de Jericho; se rend maître de celle d'Ai après fait punir Achan ou Achar, *Josue.* I—VIII.	1450
2560	47	Après avoir conquis la plus grande partie du pais de Canaan dans l'espace de 7 ans, il le partagea entre les Tribus. *Josue.* XIV. &c.	1444
2579	65	Il mourut âgé de 110 ans; après avoir Gouverné le peuple durant 25 ans. *Jos.* XXIV.	1426
*	*		*
*	*	Les Israëlites oublierent Dieu & tomberent dans l'idolatrie imitans même les abominations des Cananéens, *Jug.* II.	*
*	*	L'histoire de Mica raportée au XVII. des Juges doit être arrivée entre Josué & Othniel.	*
2613	99	L'histoire du Levite, & la guerre des Tribus contre celle de Benjamin raportées au XIX. XX. XXI. Chap. des Juges doit aussi être arrivée dans cet intervalle entre Josué & Othniel.	*
		Les Israëlites furent Tributaires de Chusan Roy de Mesopotamie pendant 8 ans. *Jug.* III.	1391

ANS du Monde.	ANS depuis la sortie d'Egypte.		ANS avant J. Christ
2721	107	OTHNIEL delivre les Iſraëlites du joug de Chuſan. *Jug.* III. & le pais jouit de tranquilité 40 ans durant.	1383
2661	147	EGLON Roy de Moab avec les Ammonites & les Amalekites ſe rend maître de Jericho, & tient les Iſraëlites aſſujettis à ſa puiſſance pendant 18 ans. *Jug.* III.	1343
2679	165	EHVD ou AOD de la Tribu de Benjamin tue Eglon, & les Iſraëlites qui habitoient le pais à l'orient du Jourdain jouiſſent de la paix pendant 80 ans juſques à l'invaſion des Madianites. *Jug.* III.	1325
2699	185	Aprés la mort d'Ehud, JABIN Roy Cananeen s'empara de Hazor & ſoumit à ſa puiſſance les Iſraëlites qui habitoient les parties Septentrionales du pais de Canaan, & les tyranniſa 20 ans durant. *Jug.* IV.	1305
*	*	Pendant ce tems-là SAMGAR tua 600 Philiſtins. *Jug.* III. 31.	
*	*	L'Hiſtoire de Ruth & de Booz eſt placée dans cet intervalle par Lightfoot & du Pin ; Quoi que d'autres la placent à la fin du gouvernement d'Othniel 144 ans aprés la ſortie d'Egypte.	*
2719	205	BARAK par l'avis de DEBORA la Propheteſſe defait l'armée de SISERA General des forces de Jabin, & Sifera eſt tué par vne femme nommée JAHEL. *Jug.* V.	1285
*			
2759	245	Les MADIANITES font des courſes ſur les terres des Iſraëlites & les tyranniſent pendant ſept ans. *Jug.* VI.	1245

ANS du Monde.	Ans depuis la sort. d'Egypte.		ANS avant J. Chr.
2766	232	GEDEON autrement JERUBBAHAL les chasse du pais & y retablit la paix qui dura 40 ans. *Jug.* VI. VII. VIII.	1233
2806	272	ABIMELECH fils naturel de Gedeon succede à son pere & regne trois ans. *Jug.* IX.	1198
2809	295	THOLA juge Israël durant 23 ans. *Jug.* X.	1195
2832	318	JAIR juge le peuple durant 22 ans. *Jug.* X.	1172
2854	340	Il y avoit 300 ans que les Ismëlites possedoient le pais au de là du Jourdain lors que les Philistins les attaquerent en même tems par deux differens endroits.	
		Les AMMONITES s'assujettirent les Tribus à l'orient du fleuve & les tyrannisérent durant 18 ans *Jug.* X. & les Philistins s'assujettirent les Tribus qui etoient à l'occident de ce fleuve, & les tyrannisérent durant 40 ans.	
*	*	SAMSON vécut dans cet intervalle, & remporta durant 20 ans divers avantages sur les Philistins. *Jug.* XV.	*
*	*	Pendant la vie & aprés la mort de Samson, HELI Souverain Sacrificateur jugea le peuple 40 ans durant, dans les Tribus soumises aux Philistins. 1 *Sam.* IV. 18.	*
*	*	SAMVEL lui succeda. 1 *Sam.* VII. & delivra le peuple du joug des Philistins.	*

ANS du Monde	Ans depuis la Sortie d'Egypte		ANS avant J. Christ
2872	358	D'vn autre côté les Tribus de l'orient qui avoient été attaquées & reduites sous le joug des Ammonites, la même année que celles de l'occident furent soumises aux Philistins, gemirent pendant 18 ans sous la puissance de leurs ennemis, apres lesquels Dieu suscita JEPHTE qui les delivra & les jugea durant 6 ans. *Jug.* XII.	1132
2878	364	IBSAN succeda à Jephté, & jugea ces Tribus durant 7 ans. *Jug.* XII.	1126
2885	371	ELON succeda à Ibsan, & jugea les mêmes Tribus durant 10 ans. *Jug.* XII.	1119
2895	381	ABDON succeda à Elon, & jugea les mêmes Tribus durant 8 ans.	1109
2903	389	Il est vrai-semblable qu'apres la mort d'Abdon, ces Tribus orientales se soumirent au Gouvernement de *Samuël*, quoy qu'il en soit l'an du monde	1101
2910	396	SAVL fut établi Roy & regna 40 ans durant. *Act.* XIII. On ne sauroit precisément marquer combien de tems Samuël a gouverné le peuple, soit seul, soit avec Saul.	1094
*	*	Sous son regne David fut établi de Dieu pour succeder à sa couronne. David tua le Géant Goliath. 1 *Sam.* XVII. 33. Saül fit aussi plusieurs choses dont on ne sauroit fixer le tems.	*
2950	436	DAVID lui succeda; ISHBOSHETH fils de Saül regna sur onze Tribus durant les 7 premieres années du regne de David. 2 *Sam.* V. VI.	1054
2958	444	David se rendit maître de la ville de Jerusalem, & de la forteresse de Sion. 2 *Sam.* V	1046

ANS du Monde	Ans depuis la Sortie d'Egypte.		ANS avant J. C.
2969	445	La 9e. année de son regne David fit transporter l'Arche à Jerusalem. 2 *Sam.* VI. 2 *Chron.* XV. XVI. Il composa les Pf. LXVIII. CXXXII. CV. XCVI & CVI. à cette occasion.	1045
2960	446	Dans cet intervalle David remporta sur	1044
1 2	2	les Philistins, les Moabites, & les Syriens,	2
2970	456	les victoires dont il est parlé. 2 *Sam.* VII. VIII. & 1 *Chronic.* XVII. XVIII. on ne peut presque pas douter que ce ne soit à l'occasion de ces victoires qu'il composa le Pf. LX. & le CVIII.	1034
		David reçoit à sa cour Mephiboseth fils de Jonathan & le comble de ses bien-faits 2 *Sam.* IX.	
2971	457	Il fait la guerre aux Hammonites, il defait les Syriens qui étoient venus à leur secours.	1033
2972	458	Il fait le siege de Rabba, Il fait mourir Vrie, commet adultere avec Bethsabé, en est repris par Nathan, & compose à cette occasion le Pf. LI.	1032
2973	459	Le 1er. enfant de Bethsabé meurt; David prend Rabba, & retourne triomphant à Jerusalem.	1031
2974	460	Salomon doit être né cette année qui étoit la 24e. du regne de David, quoi-que d'autres la placent 6 ans plus tard savoir dans la 30e. année du dit regne. Voy. sur ces quatre articles 2. Sam X. XI. & XII.	1030
2976 & 77	462 & 463	Amnon viole Thamar sa sœur de pere; Absçalom vange cet affront par l'assassinat d'Aranon, & s'enfuit à Gueſur pour éviter la colere de son pere David, il y demeura trois ans, 2 Sam. XIII. XIV.	1028 & 27

En-

ANS du Monde	Ans depuis la sortie d'Egypte.		ANS avant JC Christ
2980	466	Environ vers la fin de cette année Absçalom est rapellé à Jerusalem mais il n'est pas admis en la presence de son pere. 2. Sam. XIV.	1024
2982	468	Absçalom rentre dans la faveur de David. 2 Sam. XV.	1022
2983	469	Ce fils denaturé se revolte contre son pere, l'oblige à sortir de sa Capitale. David composa sur ce sujet les Pf. III. VII. XLII. XLIII. LV. 2 Sam. XV. XVI. & XVII. Absçalom ayant donné bataille à son pere la perdit, demeura suspendu par les cheveux à vn chesne en sen fuiant, & fut tué par Joab. 2 Sam. XVIII. XIX.	1021
		Seba fils de Bichri leve l'etendard contre David aprés la defaite d'Absçalom, mais peu de tems aprés il fut decapité dans la ville d'Abel & sa mort mit fin aux troubles du Royaume. 2 Sam. XX. Il semble que David ait composé à cette occasion les Pf. IV. XXX.	1021
2984	470	Il y eut trois années de famine qui commencerent la 34e. année du regne de David, à l'occasion de quelqu'injustice que Saül avoit faite aux Gabaonites. 2 Sam. XXI.	1020
*	*	On ne peut pas fixer positivement le tems de ces victoires raportées au XXI. ch. du 2d. liv. de Samuel vv. 16 jusqu'à la fin du ch. mais il est vray-semblable que ce fut sur la fin du regne de David.	*
		Le Cantique qui est au XXII. Chap. du 2d. liv. de Sam. paroit n'être qu'vne repetition du Pf. XVIII. que David composa aprés qu'il eut été delivré des persecutions de Saül, & de sa famille.	
		David	

ANS du Monde.	ANS depuis la sortie d'Egypte.		ANS avant J. Christ.
2988	474	David fait le denombrement de ses sujets, & il en est puni par la peste. 2. Sam. XXIV.	1016
2990	476	David aprés avoir dissipé les projets d'Adonijah son fils & fait sacrer Salomon Roy mourut aprés avoir regné 40 ans & quelques mois.	1014
		SALOMON succede à David son pere à la fin de cette année & donne diverses preuves de sa prudence & de sa sagesse. 1 Roix. III.	1013
2994	480	La 4e. année de son regne Salomon jetta les fondemens du Temple de Jerusalem. 1 Roix. VI.	1010
		TABLE V. Depuis la fondation du Temple de Jerusalem jusqu'à son embrasement sous Nebucadnezar, 424 ans 3 mois.	
3001	7	La onzieme année du regne de Salomon, le Temple de Jerusalem étant achevé, ce Prince ayant convoqué les Chefs de toutes les Tribus, en fit la dedicace. 1 Roix. VIII.	1003
*	*	On ne peut pas fixer precisément le tems des autres actions de Salomon, celui de sa chûte ni celui de sa repentance; Il est vrai-semblable qu'il composa les livres des Proverbes & de l'Ecclesiaste aprés être revenu de ses égaremens; mais le Cantique des Cantiques paroit avoir été composé avant sa chûte.	*
3030	36	Aprés avoir regné 40 ans Salomon mourut âgé de 58 ans 1 Roix. XI.	974
		ROBOHAM son fils lui succeda, mais son imprudence lui fait perdre dés le commencement de son regne 10 Tribus de son Royaume, il ne lui resta que les Tribus de Juda & de Benjamin qui formerent le royaume de	

ANS depuis la fondation du Temple.

ANS du Monde	Ans depuis la fondation du Temple		ANS avant J. Chriſt
3016		David fait le dénombrement de ſes gens & il en eſt puni par la peſte. 2. Sam. XXIV.	974
3014		de Juda, les dix autres Tribus forment celui d'Iſraël & choiſirent JEROBOAM pour leur Roy. 1 Roix, XII.	972
3034	41	Roboham tombe dans l'Idolatrie la 4e. année de ſon regne. 1 Roix. XIV.	970
		Siſac ou Seſoſtris vient en Judée, l'année ſuivante & reçoit des preſens de Roboam. 1 Roix. XIV.	
3047	54	Au commencement de la 18e. année du regne de Jeroboam Roy d'Iſraël, ABIJA fils de Roboam ſucceda à la couronne de Juda. 1 Roix. XV. 2 Chron. XIII.	957
3050	57	Abija ne regna que trois ans, ASA ſon fils lui ſucceda à la fin de la 20e. année du regne de Jeroboam, & regna 41 ans.	954
3052	59	Jeroboam étant mort, NADAB ſon fils lui ſucceda la 2e. année du regne d'Aſa Roy de Juda, & regna 2 ans. 1 Roix. XV.	952 *
3054	61	Nadab ayant été tué, BAHASA lui ſucceda & regna 24 ans. 1 Roix. XV.	950
3065	72	Au commencement de la 15e. année d'Aſa Roi de Juda Zeraph Ethiopien entra dans la Judée; mais il en fut chaſſé avec perte. 2 Chron XIV.	939
3066	73	Bahaſa Roy d'Iſraël fit la guerre à Aſa; la 36e. année du ſchiſme des 10 Tribus. 2 Chron XVI.	938
3076	83	La 26e. année du regne d'Aſa, Bahaſa Roy d'Iſraël mourut, ELA ſon fils lui ſucceda. 1 Roix. XVI.	928

L'année

ANS du Monde.	Ans depuis la fondation du Temple.		ANS avant J. Christ
3077	84	L'année ſuivante Ela fut tué par ZIMRI qui ſ'empara du trône, mais ſ'etant fait mourir lui-même par le feu pour ne tomber pas en la puiſſance de ſon ennemi, OMRI que l'armée avoit élû regna en ſa place, malgré les oppoſitions du parti de TIBNI. 1 *Roix.* XVI.	927
2081	88	Omri regna ſeul la 31e. année d'Aſa Roy de Juda, 1 *Roix.* XVI. & il regna de cette maniere douze ans.	923
3091	98	Aſa étant mort JOSAPHAT ſon fils lui ſucceda au Royaume de *Juda* à la fin de la 4e. année d'ACHAB Roy d'Iſraël qui avoit ſuccedé à Omri ſon pere. 1 *Roix.* XXII. 41. 42. 2 *Chron:* XX. 31.	913
3105	112	Benhadad declare la guerre aux Iſraëlites. 1 *Roix.* XX.	899
3108	115	La 17e. année de *Joſaphat*, *Achab* s'aſſocia au royaume ſon fils ACHAZIAS, 1 *Roix.* XXII. & *Joſaphat* Roy de *Juda* fit le même honneur à ſon fils JORAM, de là vient qu'il eſt dit, que Joram fils d'Achab, qui ſucceda à Achazias l'an 18e. de *Joſaphat*, commença à regner la 2e. de *Joram* fils de *Joſaphat* Roy de *Juda*. conf. 2 *Roix* 1. 17. avec 2 *Roix.* III. 1.	896
3109	116	JORAM fils d'Achab commença donc à regner du vivant de ſon pere, la 18e. année de Joſaphat & regna en tout 12 ans.	895
3116	123	*Joſaphat* mourut aprés avoir regné 25 ans: JORAM ſon fils lui ſucceda & regna ſeul 4 ans. 1 *Roix.* XXII. 2 *Chron:* XXI.	888

ANS du Monde	Ans depuis la fondation du Temple		ANS avant J. Christ
		Vn an avant ſa mort (ſavoir la onzieme année de Joram fils d'Achab) Il aſſocia au Royaume ſon fils Achazias. 2 *Rois.* IX. 29.	
3126	127	Joram Roy de Juda étant mort Achazias ſon fils qui ſuccéda (la 12e. année de Joram fils d'Achab) & regna un an. 2 *Rois.* VIII.	884
3127	28	L'année ſuivante JEHU ayant tué Joram s'empara du trône d'Iſraël, & regna 28 ans. 2 *Rois.* IX. X.	883
		Achazias ayant été tué en même tems par Jehu ATHALIE ſa mere ayant fait mourir les enfans de ſon fils s'empara du trône de Juda & l'occupa ſix ans durant. 2 *Rois,* XI.	
3127	134	Le Souverain Sacrificateur Jehojadah ayant fait mourir Athalie mit la couronne de Juda ſur la tête de JOAS le ſeul fils d'Achazias qu'on pût ſauver de la fureur d'Athalie, & il regna 40 ans durant. 2 *Rois.* XII. 2 *Chron.* XXIV.	877
3150	157	Joas fit reparer le Temple la 23e. année de ſon regne.	854
		La même année Jehu Roi d'Iſraël étant mort JOACHAS ſon fils lui ſuccéda & regna 17 ans.	
3164	171	La 37e. année de Joas Roy de Juda; & la 14e. de Joachaz Roi d'Iſraël ce dernier aſſocia au Royaume ſon fils JOAS, qui regna en tout 16 ans. 2 *Rois.* XIII. 10.	840
3167	174	Joas Roy de Juda étant mort, AMATSIAS ſon fils lui ſuccéda la 2e. année de Joas Roy	837

ANS du Monde.	Ans depuis la fondation du Temple		ANS avant J. Christ.
		Roy d'Israël, & regna 29 ans. 2 Roix XIV. Joachaz d'Israël pere de Joas mourut aussi cette année. 2 Roix. XIII.	8235
3169	176	Il paroit que Joas Roy d'Israël associa cette année son fils JEROBOHAM II. au royaume; puisque la 27e. de ce Jeroboam, Osias ou Hazarias commença à regner en Juda. 2 Roix. XV.	836
3181	188	La 14e. année d'Amatzia de Juda ce Prince fut vaincu par Joas Roy d'Israël. 2 Roix. XIV.	823
3182	189	L'année suivante Joas étant mort Jeroboam II. lui succeda & regna seul 41 ans. 2 Roïx XIV.	822
3196	203	Amatzia Roy de Juda étant mort, OSIAS ou HAZARIAS son fils lui succeda, la 27e. année de Jeroboam 2e. Roy d'Israël depuis qu'il avoit commencé à regner avec son Pere. Osias regna 52 ans. 2 Roix. XV.	808
3222	229	La 38e. année d'Osias Roy de Juda Jeroboam 2 mourut & il paroit qu'après lui il y a eu un interregne de prés de 12 ans en Israël, puisque les 6 mois du regne de son fils Zacharie repondent aux derniers 6 mois de la 38e. année d'Osias, & le mois de regne de Sallum son meurtrier à la 39e. du même Prince. 2 Roix XV. 8. 13.	782
3234	241	La 38e. année d'Osias de Juda ZACHARIE fils de Jeroboam succeda à son Pere au Royaume d'Israël & regna 6 mois. 2 Roix, XV. 8. 12. conf. avec X. 30.	770

SALLUM

ANS du Monde.	Ans depuis la fondation du Temple		ANS avant J. Christ
3235	242	SALLUM ayant tué Zacharie l'empara du trône, & l'occupa vn mois. 2 Roix, XV. 13. MENAHEM lui succeda & regna 10 ans. 2 Roix, XV.	769
3244	251	Menahem étant mort PECAHIAH son fils lui succeda & regna deux ans. 2 Roix XV.	760
3246	253	PEKAH ayant tué Pekahiah s'empara du trône & regna 20 ans. 2 Roix. XV.	764
3247	254	Osias étant mort JOTHAM son fils lui succeda la 2e. année de Pekah Roy d'Israel & il regna 16 ans. 2 Roix. XV.	757
3263	270	Jotham étant mort, ACHAZ son fils luy succeda & regna 16 ans.	741
		Jerusalem est assiegée mais sans succez la 2e. année de son regne par Rezin Roy de Damas & Pekah Roy d'Israel. L'année suivante Achaz fut vaincu & son royaume desolé par les mêmes ennemis. Il appelle à son secours Tiglath-philezer qui tue Rezin & emmene vne partie du royaume d'Israel en captivité. Il interdit le culte du vrai Dieu la 4e. année de son regne. Salmanazar Roy d'Assyrie rend Samarie tributaire la 12e. année d'Achaz Roy de Juda. La derniere année de son regne Achaz associa à la royauté son fils EZECHIAS.	
3279	286	Qui lui succeda cette année, & regna 29 ans.	725

ANS du Monde.	Ans depuis la fondation du Temple.		Ans depuis la fondation du Temple.	ANS avant J. C.
3280	287	Il retablit dés le commencement de son regne le culte du vray Dieu dans tous ses Etats.		724
3282	289	HOSEE s'étant revolté contre les Assyriens, Salmanazar vint l'année suivante contre lui, prit Samarie aprés trois ans de Siege, & mit fin au Royaume d'Israël, qui avoit subsisté 257 ans ou environ depuis le Schisme des dix Tribus,		722
3283	290			721
3285	292			719
3291	298	Salmanazar étant mort Sennacherib luy succede.		713
3292	299	Sennacherib envahit la Judée? Ezechias tombe malade.		712
3293	300	Merodach Baladan envoye des Ambassadeurs à Ezechias. Sennacherib envahit l'Egypte.		711
3296	303	A son retour d'Egypte Sennacherib assiege Jerusalem, mais toute son armée est defaite & perit miraculeusement.		708
3297	304	Les Medes se rebellent contre Sennacherib, & établissent Dejocés pour leur Roy.		707
3300	307	Sennacherib ayant été tué, son fils Esharaddon luy succede.		704
3308	315	Ezechias Roy de Juda étant mort MANASSE son fils lui succede & regna 55 ans.		696
3326	333	Esharaddon Roy d'Assyrie acquiert le royaume de Babylone.		678

Esharad-

ANS du Monde	Ans depuis la fondation du temple.		ANS avant J. Christ
3329	336	Esharadddon entre dans la Palestine plante vne Colonie d'etrangers à Samarie, prend Manassé Roy de Juda & l'emmene chargé de chaines à Babylone.	675
3330	337	Manassé est retabli dans son Royaume.	674
3339	346	Esharaddon étant mort, Saosduchin lui succede.	665
3351	358	Olophernes entre dans la Judée, & il est tué par Judith.	653
3362	369	Manassé étant mort son fils AMMON lui succede.	642
3364	371	Ammon est assassiné par ses serviteurs. 2*Roix* XXI	640
3365	372	JOSIAS son fils lui succede & regna 31 ans. 2*Roix*, XXII.	639
3372	379	Premiere reformation de la Religion par Josias.	632
3376	384	Seconde reformation de la Religion sous le même Prince.	628
3377	385	Jeremie est appellé à la charge de Prophete.	627
3379	386	Nabopolassar se rebelle contre le Roy d'Assyrie & se fait Roy de Babylone.	625
3382	389	Troisieme reforme dans la Religion par Josias.	622
3396	403	Josias ayant été tué à l'armée par Necho	608
3397	404	Roy d'Egypte, JEHOACHAS fut mis en sa place par le peuple, mais au bout de trois mois il fut détroné par Necho qui lui substitua son frere JEHOIAKIM qui regna onze ans. 2*Roix*, XXIII.	607

Nebu-

ANS du Monde.	Ans depuis la fondation du temple.		ANS J. C.
3399	406	Nebucadnezar prend Jeruſalem, mais il laiſſa Jehojakim ſur le trône ſous certaines conditions, & ſe contenta d'emmener quelques priſonniers en Babylone, icy commencent les 70 annees de la captivité ſelon pluſieurs habiles Chronologues.	606
3401	408	Nabopolaſſar Roy de Babylone étant mort ſon fils Nebucadnezar lui ſuccede.	604
3403	410	Jehojachim ſe revolte contre les Babyloniens.	602
3406	413	Il eſt tué cette annee. JECHONIAS ſon fils lui ſuccede ; Mais trois mois & dix jours apres il eſt mené captif en Babylone & SEDECIAS ſon oncle eſt mis en ſa place.	599
3407	414		598
3411	418	Ezechiel eſt appellé à la charge de Prophete.	594
*	*	Sedecias ſe ligue avec le Roy d'Egypte, & ſe rebelle contre le Roy de Babylone.	*
3416	423	Nebucadnezar aſſiege Jeruſalem, force Hophra Roy d'Egypte qui étoit venu au ſecours de Sedecias, de ſe retirer.	589
3418	425	Nabucadnezar prend la ville, le quatrieme mois de cette année la detruit avec ſon temple, fait crever les yeux à Sedecias & l'emmene avec vne partie du peuple captifs en Babylone. 2Roix. XXV. 2Chr. XXXVI. Jer. XXXIV. LII.	586

Avis ſur cette Ve. Table

Il y a faute d'impreſſion au Ier. Article de cette Table au lieu de l'an du monde 3004 liſez 5001, & au lieu de l'an de Chriſt 1000 liſez 1100.

VI. TABLE Depuis la Captivité de Babylone jusqu'à la Naissance de J. Christ, 587 ans 4 mois.

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple		ANS avant J. Christ
		Nous avons déja remarqué dans la Table precedente que les 70 années de la captivité de Juda commencent sous le regne de Jehoiakim environ 17 ans avant l'époque de laquelle nous comptons jusqu'à J. Ch. savoir depuis la destruction du Temple.	
3422	5	Le reste des Juifs est emmené captif par Nebuzardan.	582
3437	20	Nebucadnezar est reduit à la condition des bêtes.	567
3443	26	Nebucadnezar revient à son bon sens.	561
3444	27	Il meurt la 37e année de la captivité de Jechonias autrefois Roi de Juda predecesseur de Sedecias.	560
3445	28	Evilmerodac successeur de Nebucadnezar, rend la liberté à Jechonias & le traite honorablement.	559
*	*	*	*
3446	29	Evilmerodac est tué dans une conspiration.	558
3447	30	Neriglissar lui succede.	557
3450	33	Cyrus General des Perses & des Medes sous Cyaxares tue Neriglissar dans une bataille, Laborosoarchus lui succede mais pour peu de tems.	554
3451	34	Nabonzdius (qui est le Beltsazar de l'Ecriture) succede à Laborosoarchus.	553
3466	48	Aprés plusieurs fameuses expeditions Cyrus assiege Babylone.	539
3467	50	Cyrus se rend maitre de Babylone & tue Beltsazar.	537

Cy-

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple		ANS av. J. Christ
3468	51	Cyrus place son Oncle Darius sur le trône de Babylone, & entreprend une expedition dans la Syrie.	536
3469	52	Darius étant mort à Babylone, Cyrus lui succede dans tout l'Empire, & étant monté sur le trône l'vn de ses premiers soins fut de rendre aux Juifs leur liberté par vn édit qu'il fit publier à ce sujet la 1re. année de son avenement au trône, la 53e. depuis la captivité de Sedecias, & la destruction du Temple; mais la 71e. depuis la premiere captivité sous Jehojakim.	535
3470	53		534
3471	54	Les Juifs retournent en Judée sous la conduite de Zorobabel & de Jesua Souverain Sacrificateur, Nehemie dit Chap. XII. que Esdras étoit aussi l'vn des Chefs. Les Juifs commencent à rebatir la ville & le Temple.	533
3472	55	Les Samaritains forment des oppositions contr'eux.	532
3473	56	Les Samaritains corrompent les Officiers de Cyrus pour décourager les Juifs.	531
3476	59	Cyrus meurt âgé de 70 ans, & Cambyses son fils lui succede l'année suivante.	528
77	60		527
3484	67	Cambyses meurt en Syrie, les Mages s'emparent du Royaume.	520
3485	68	Les Mages sont mis à mort, Darius fils d'Hystaspe est élû Roy.	519
3486	69	Les Juifs reprennent le bâtiment du Temple.	518
3487	70	Les Samaritains les inquietent encore jusqu'à ce qu'ils obtinrent vn decret pour continuer leur ouvrage.	517
3488	71	Ce decret est apporté à Jerusalem & mis en execution.	516
3491	74	Le Temple est fini & on en fait la dedicace	513

Les

ANS du Monde	Ans depuis la fondation du Temple		ANS Avant J. Christ
3492	75	Les Juifs obtiennent de Darius vne sentence contre les Samaritains à l'occasion d'vn tribut que Samarie devoit payer.	512
3520	103	Darius meurt apres avoir nommé Xerxes pour son successeur.	484
3521	104	Xerxés confirme aux Juifs tous leurs privileges.	483
3542	125	Il est tué par la perfidie d'Artaban.	462
3543	126	Artaxerxés (qui est l'Assuerus de l'Ecriture) succede à Xerxés & met à mort Artaban.	461
3545	128	Il fait vn grand festin & repudie la Reine Vashti.	459
3547	130	Il épouse Esther.	457
3549	132	Esdras est établi Gouverneur de la Judée.	455
3550	133	Esdras oblige les Juifs à repudier les femmes étrangeres. Mardochée decouvre la trahison de Bigthan & de Teresh.	454
3554	137	Haman conspire contre les Juifs.	440
3555	138	Ses complots tournent à sa propre ruine & la fête de Purim est instituée à cette occasion.	49
3562	145	Nehemie est envoyé Gouverneur de la Judée, & il rebâtit les murs de Jerusalem.	442
3563	146	Il repeuple Jerusalem & entreprend la reforme de l'Eglise & de l'Etat dans la Judée.	441
3574	157	Nehemie va de Jerusalem à la cour de Perse.	430
3579	162	Il revient à Jerusalem avec vne nouvelle commission.	425
3580	163	Il va plus loin dans la reforme de l'Eglise & de l'Etat.	424
3598	181	Il met la derniere main à cette reforme 49	406

ANS du Monde.	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant J. Christ
		ans aprés qu'Esdras l'avoit commencée, l'on pretend que c'est icy que finissent les sept premieres Semaines de la prophetie de Daniel.	
3599	182	Vn certain Manassé commence le batiment du temple de Gerizim.	405
3642	225	Le Grand Sacrificateur Iohanan ayant tué son frere Jesua dans le Temple le Gouverneur pour le Roy de Perse imposa aux Juifs vne amande pecuniaire pour sept ans.	362
3652	235	Alexandre le Grand naquit cette année à Pella dans la Macedoine.	352
3674	257	Il passe en Asie, & gagne la bataille du Granique contre Darius Codomannus Roy de de Perse.	330
3675	258	Il soumet toute l'Asie mineure, & gagne la bataille d'Issus contre le même Prince.	329
3676	259	Il se rend maitre de Tyr & de Gaza, & fait la conquête de l'Egypte. Aprés avoir pris Tyr & Gaza Il marcha contre Jerusalem dans le dessein de se vanger par le sac de cette ville du refus que le Grand Sacrificateur Jaddus lui avoit fait d'entrer en alliance avec lui contre Darius. Mais Jaddus étant venu au devant d'Alexandre revêtu de ses habits Pontificaux, il appaisa si bien l'esprit de ce Prince qu'il leur accorda plusieurs privileges & les assura de sa protection.	328
3677	260	Il passe l'Euphrate & le Tigre, gagne la bataille d'Arbelle contre Darius, se rend maitre de Babylone	327

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant J. Chriſt
		Babylone, de Suſe, & Perſepolis & de toutes les Provinces qui en dependoient.	
3685	268	Il fait ſon entrée dans Babylone à ſon retour des Indes; & il y mourut l'année ſuivante.	319
3686	269		318
3689	272	Ptolemée fils de Lagus l'vn des Generaux d'Alexandre ayant eu l'Egypte en partage, ſempare de la Judée prend Jeruſalem par ſurpriſe & emmene pluſieurs Juifs en Egypte.	315
3695	278	Antigonus chaſſe Ptolemée de la Syrie, de la Phenicie & de la Judée.	309
3709	292	Ptolemée rentre en poſſeſſion de ces Provinces.	295
3717	300	Simon le juſte grand Sacrificateur des Juifs meurt : Son frere Eleazar lui ſuccede.	287
3718	301		286
3725	308	Ptolemée fils de Lagus & ſur-nommé le Sauveur meurt & ſon fils cadet Ptolemée Philadelphe à qui il avoit reſigné la couronne l'année precedente regne en la place.	279
3732	315	Ptolemée Philadelphe fait traduire le Texte Hebreu du V. Teſt. en Grec.	272
3746	329	Antigonus de Socho Chef du Sanhedrin ou Grand conſeil des Juifs meurt.	258
3762	345	Ptolemée Philadelphe Roi d'Egypte étant mort, ſon fils Ptolemée Euergetes lui ſuccede.	242
3768	360	Le grand Sacrificateur des Juifs Onias II. depute ſon neveu Joſeph au Roi Ptolemée Euergetes, lequel prend à ferme tous les revenus	221

ANS du Monde.	Ans depuis la deſtruction du Temple		ANS avant J. Chriſt
		de ce Prince dans la Cœle-Syrie, la Phœnicie & la Judée.	
3788	371	Ptolemée Euergetes étant mort, ſon fils Ptolemée Philopator lui ſuccede.	216
3790	373	Antiochus le grand Roi de Syrie prend Seleucie, Tyr, Ptolemaïs, & Damas, & ſe rend maitre par là de preſque toute la Cœle Syrie & la Phœnicie. Il defait Nicolas Lieutenant de Ptolemée dans ces Provinces, & ſe rend maitre de toute la Galilée, la Samarie & de tout le païs au delà du Jourdain juſqu'à Rabba ville des Ammonites.	214
3791	374		213
3792	376	Ptolemée Philopator defait Antiochus dans vne grande bataille prés de Raphia, & recouvre les provinces qu'il avoit perdues l'année précedente. Il vient à Jeruſalem, & voulant entrer dans l'interieur du Temple il en eſt empeché par Simon Souverain Sacrificateur.	212
3793	376	La paix étant faite entre Philopator & Antiochus, Philopator étant de retour à Alexandrie vouloit detruire tous les Juifs qui etoient en Egypte ; mais ſes projets furent confondus par vne providence toute particuliere de Dieu.	211
3805	388	Ptolemée Philopator meurt, & il eſt ſuccedé par ſon fils Ptolemée Epiphanes qui n'étoit encore qu'vn enfant.	199
3806	389	Antiochus le Grand, & Philippe Roi de Macedoine ſe liguent enſemble pour depouiller le jeune Ptolemée de ſes états ; en conſequence de cette ligue. Antiochus ſe ſaiſit de la Paleſtine & de la Cœle-Syrie.	198

Peu-

ANS du Monde.	Ans depuis la destruction du temple.		ANS avant J. Christ
3810	393	Pendant qu'Antiochus est occupé dans la guerre qu'il avoit entrepris contre Attalus Roi de Pergame, Aristomene profitant de cet avantage envoye Scopas dans la Palestine & la Cœle-Syrie, qui fait rentrer Jerusalem, la Judée & plusieurs autres places sous l'obeïssance du jeune Ptolemée.	194
3811	394	Mais Antiochus ayant fait la paix avec Attalus, retourne dans la Cœle-Syrie, défait Scopas prés des sources du Jourdain, & recouvre tout ce qu'il avoit perdu l'année precedente.	193
3814	397	Le Souverain Sacrificateur Simon étant mort, Onias troisieme son fils lui succede dans cette charge.	190
3822	105	Joseph depute son fils Hircan à Ptolemée pour le congratuler sur la naissance de son fils aîné. Antiochus le Grand est tué attemptant de voler le Temple de Jupiter à Elymais.	182
3823	106	Seleucus Philopator lui succede dans le royaume de Syrie.	181
3828	411	Ptolemée Epiphane se preparant à la guerre contre le Roy de Syrie fut empoisonné & mourut.	176
3829	412	Ptolemée Philometor son fils luy succede n'étant agé que de six ans.	175
3833	416	Simon Protecteur du temple a des demelés avec le grand Sacrificateur Onias 3e. & il est obligé	171

ANS du Monde.	Ans depuis la destruction du temple.		ANS avant J. C.
		gé de sortir de la Judée, il s'enfuit en Syrie d'où il fait venir Heliodore qui pille le Temple.	
3834	417	Seleucus Roy de Syrie étant mort, son frere Antiochus Epiphane lui succede. Jason achéte de lui la Souveraine Sacrificature & supplante son frere Onias.	170
3835	418	Jason introduit des coutumes Payennes, à Jerusalem, & envoye des offrandes à Hercules de Tyr.	169
3836	419	La tutelle du jeune Philometor Roy d'Egypte, étant tombée entre les mains de Lenneus & Eulœus par la mort de la Reine Cleopatre sa mere, ils demandent à Antiochus la restitution de la Cœle-Syrie & de la Palestine ce qui cause vne longue guerre entre ces 2 Roix.	168
3837	420	Menelaüs autre frere d'Onias supplante Jason & achete la Souveraine Sacrificature d'Antiochus. Sur quoy Jason s'enfuit au pais des Ammonites.	167
3838	421	Onias est mis à mort à Antioche. Lysimachus deputé de Menelaüs à Jerusalem est aussi tué dans vn tumulte.	166
3839	422	Antiochus entreprend vne seconde expedition en Egypte, gagne vne autre victoire & se rend maitre de toute l'Egypte excepté d'Alexandrie. Ptolemée Philometor étant tombé entre les mains d'Antiochus, des Alexandrins mettent Phiscon sur le trône; Antiochus retournant	165

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant J. Christ
		nant de cette expedition prend Jerusalem & la detruit miserablement	
3840	423	Antiochus fait vne troisieme expedition en Egypte, il assiege Alexandrie, mais sans succés ; Philometor & Phiscon font vn accord & partagent entr'eux la Souveraine authorité en Egypte.	164
3841	424	Antiochus fait sa 4e. & derniere expedition en Egypte, les Romains le forcent de retourner. Il envoye Apollonius pour achever la ruine de Jerusalem, lequel éleve vne forteresse sur le mont Aora ; Antiochus commence à persecuter les Juifs à cause de leur Religion. Mathathias & ses fils prennent les armes contre luy pour la defense de leurs libertés & de leurs Loix.	163
3842	425	Les Sept freres Maccabées & leur mere souffrent le martyre, & la persecution continuë contre les Juifs avec vn excés de fureur.	162
3843	426	Mathathias étant mort Judas son fils est élu General de Juifs en sa place. Il défait Apollonius & Seron, Antiochus va dans l'orient. Deux de ses Generaux Nicanor & Timothée sont vaincus par Judas Maccabée.	161
3844	427	Judas defait Lysias, recouvre Jerusalem & le Temple, rétablit le culte public ; instituë la fête de la dedicace, & fortifie Bethsura contre les Edomites.	160
3845	428	Antiochus Epyphanes étant mort en Orient, son fils Antiochus Eupator lui succede sous la tutele de Lysias. Judas vainquit les Edomites & les Ammonites. Il défait & tuë Timothée & donne du secours aux Juifs de Galaad.	159
3846	429	Seconde victoire de Judas Maccabée sur Lysias	158

ANS du Monde.	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant Christ
		Lysias. Il defait vn autre Timothée au païs de Galaad, force Lysias dans vne troisiéme expedition contre lui à accepter la paix. Menelaüs Grand Sacrificateur est tué, & Alcime est mis en sa place.	
3847	430	Demetrius étant revenu de Rome, s'empare du Royaume de Syrie, tuë Eupator & Lysias; envoye 1°. Bacchides & ensuite Nicanor contre les Juifs.	157
3848	431	Nicanor est vaincu & tué par Judas, & toute son armée taillée en pieces. Bacchides étant envoyé pour reparer ce coup, tuë Judas dans la bataille & tyrannise cruellement les Juifs. Jonathan frere de Judas luy succede.	156
3849	432	Alcime Grand Sacrificateur étant mort Bacchides s'en retourne, & les Juifs jouissent de la paix deux ans durant.	155
3851	434.	Bacchides revient en Judée; & ayant été bâtu par Jonathan & Simon au siege de Bethbasis; il fait la paix avec les Juifs & s'en retourne.	153
3856	438	Demetrius Roy de Syrie ne pensant plus qu'à satisfaire sa volupté & negligeant le gouvernement de son royaume, perd l'affection de ses sujets, & fournit à ses ennemis l'occasion de luy supposer vn concurrent pour lui disputer sa Couronne, ce fut Alexandre Balas, qu'on choisit pour cela, & qu'on fit passer pour fils d'Antiochus Epiphane.	149
3856	439	Les Romains donnant les mains à l'imposture ; Balas débarque à Ptolemaïs dans la Palestine ; Vn grand nombre des sujets de Demetrius l'abandonnent pour suivre le parti de l'imposteur. Jonathan même se declare pour lui, & il en reçoit la charge de grand Sacrificateur.	148

Demetrius

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant
3859	442	Demetrius aprés quelques avantages remportez sur Alexandre, en fut enfin vaincu & tué dans vne bataille, sur quoi cet imposteur étant établi sur le trône de Syrie il épousa Cleopatre fille de Ptolemée Roy d'Egypte. L'année precedente vn autre imposteur nommé Andrisque avoit paru en Macedoine qui se disoit fils de Perſée,	145
3860	443	Onias fils du grand Sacrificateur IIIe. du même Nom bâtit vn Temple en Egypte sur le modele de celui de Jeruſalem. Il y eut cette année vne ſedition à Alexandrie entre les Juifs & les Samaritains.	144
3861	444	Apollonius l'vn des Generaux du jeune Demetrius fils de celui qui avoit été depoſſedé du trône de Syrie, fut vaincu par Jonathan dans la Phœnicie.	143
3863	446	Ptolemée vint au ſecours d'Alexandre Balas, mais ayant découvert vne conſpiration tramée contre ſa vie il abandonna Balas, & ſe joignit au jeune Demetrius. Balas ayant été vaincu s'enfuit en Arabie, ou il fut aſſaſſiné, & Ptolemée mourut auſſi de ſes bleſſures.	141
3864	447	Phiſcon ſucceda à ſon frere Ptolemée Philometor, & regna tyranniquement en Egypte ; Demetrius n'eſtoit pas moins cruel en Syrie. Mutinerie de ceux d'Antioche contre lui qui fut appaiſée par 3000 Juifs envoyez au ſecours de Demetrius, Jonathan aſſiegea la forteresse de Jeruſalem, mais il ne put la prendre.	140
3865	448	Tryphon mena le jeune Antiochus fils de Balas en Syrie, & fit valoir ſes pretentions à la couronne de ſon Pere : Pluſieurs ſe joignirent	139

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant J. Christ
		guirent à lui. Jonathan se declara contre Demetrius, & defit 2 fois ses Generaux, mais enfin Tryphon l'assassina en trahison.	
3866	449	Simon succeda à Jonathan. Tryphon s'étant defait du jeune Antiochus aspira lui même à la couronne de Syrie. Simon fit échouer les projets qu'il avoit formé sur la Judée, & se declarant pour Demetrius, il obtint de lui la Souveraineté de la Judée.	138
3867	450	Simon se rendit maitre de la forteresse de Jerusalem.	137
3868	451	La Souveraineté de la Judée lui est confirmée & à sa posterité dans vne assemblée generale des Juifs convoquée à Jerusalem.	136
3870	453	Antiochus Sidetes étant parvenu à la couronne de Syrie envoye Cendebœus contre Simon, & il est défait par Judas & Jean fils de Simon.	134
3874	457	Simon est assassiné avec deux de ses fils par Ptolemée son gendre. Jean succede à son Pere, & renverse les projets ambitieux du meurtrier. Antiochus Sidetes assiege Jerusalem, & fait la paix avec Jean. ce Jean est aussi appellé Hircan.	130
3877	460	Jesus fils de Syrac traduit d'Hebreu en Grec le livre de l'Ecclesiastique, écrit par Jesus son grand pere.	127
3879	462	Jean Hircan secoua le joug des Syriens & se rendit luy-même independant. Il prit Sichem & décruisit le Temple qui étoit sur la montagne de Guerizim. Phiscon Roy d'Egypte est chassé du trône à cause de sa cruauté.	125

Hircan

ANS du Monde.	Ans depuis la destruction du Temple		ANS avant J. Christ
3880	463	Hircan assujettit les Edomites, & les obligea d'embrasser la Religion des Juifs.	124
3899	482	Aristobule & Antigone fils d'Hircan assiegerent Samarie: Cyzicene Roy de Damas étant venu au secours des Samaritains; fût vaincu par les deux freres.	105
3900	483	Cyzicene ayant reçu 6000 hommes auxiliaires d'Egypte tente encore le secours de Samarie, mais sans succés, Samarie fut prise, & démolie; Hircan se rendit maitre de toute la Judée; la Samarie, & la Galilée.	104
3901	484	Hircan se brouilla avec les Pharisiens & adhéra à la secte des Sadducéens.	103
3902	485	Il mourut, Aristobule son fils lui succeda; il fut le premier de sa famille qui porta le diademe; & qui prit le nom de Roy.	102
3903	486	Aristobule conquit l'Iturée, tua son frere Antigonus, mourut, & son frere Alexandre Jannée lui succeda.	101
3904	487	Alexandre Jannée assiegea Ptolemaïs; mais Lathyrus le força de lever le siege.	100
3905	487	Alexandre Jannée étant vaincu par Lathyrus avec perte de toute son armée, appella à son secours Cleopatre Reine d'Egypte.	99
3906	489	Cleopatre vint avec vne flotte & vne armée dans la Palestine contre son fils Lathyrus, elle assiegea Ptolemaïs. Lathyrus envahit l'Egypte esperant de pouvoir l'en rendre maitre durant l'absence de sa mere.	98
3907	390	Lathyrus fut battu en Egypte. Cleopatre prit Ptolemaïs. Jannée vient l'y trouver. Aprés quoi passant le Jourdain, il assiegea Gadara.	97

ANS du Monde,	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant J. Christ
3908	491	Jannée prit Gadara & Amath, mais il fut defait par Theodose.	96
3909	492	Jannée prit Raphia & Anthedom, & bloqua Gaza,	95
3910	493	Il assiegea Gaza, qui fut vigoureusement defenduë.	94
3911	494	Il se rendit maitre de Gaza, en fit passer les habitans au fil de l'épée, & raza la place.	93
3913	496	Les Juifs se mutinerent contre Jannée dans le Temple à la fête des tabernacles, & il en fit mourir 6000 d'entr'eux.	91
3914	497	Jannée s'assujettit les habitans de Galaad, & le païs de Moab.	90
3916	499	Il fut vaincu par Obodas Roy des Arabes avec perte de presque toute son armée.	88
3917	500	Cet accident ayant encouragé les Juifs à se rebeller ils commencerent contre lui vne guerre qui dura six ans.	87
3919	502	Ils le vainquirent par le secours de Demetrius Euchœrus Roy de Damas,	85
3920	503	Mais l'année suivante celui-ci ayant été vaincu par son frere Philippe, Jannée recouvra des forces contre les Juifs.	84
3921	504	Jannée gagne vne victoire decisive contre ses sujets rebelles, s'étant rendu maitre de Bethomé ou le reste du parti rebelle s'étoit renfermé, il en fit crucifier 800 & mit fin de cette maniere à la guerre civile.	83
3922	505		82
3924	507	Il recouvre plusieurs places qui s'étoient revoltées durant la guerre civile, & étendit les bornes de son royaume.	80
3925	508	Il prit Gaulana & quelques autres places au delà du Iourdain.	79
3926	509	Il étendit plus loin ses conquêtes & aprés vne absence de trois ans, il r'entra triomphant dan	78

ANS du Monde	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant JesusChrist
		dans Jerusalem ou s'étant livré à la debauche il en contracta vne fievre quarte dont il mourut trois ans aprés, il avoit regné 27 ans.	
3929	512	Sa femme Alexandra lui succeda; elle se reconcilia avec les Pharisiens,& par ce moyens elle regna paisiblement durant le reste de sa vie.	75
3930	513	La Reine Alexandra étant affermie sur le trône revêtit son fils Hircan de la Souveraine Sacrificature, & mit l'administration du Gouvernement entre les mains des Pharisiens, qui abusans de leur authorité opprimerent tous ceux qui étoient du parti opposé au leur.	74
3936	519	Les Juifs qui avoient tenu le parti d'Alexandre l'année sont envoyez dans des forteresses pour les mettre à couvert de la cruauté des Pharisiens.	68
3938	521	La Reine Alexandra étant morte, Aristobule obligea son frere aîné Hircan à lui ceder la couronne dont il s'étoit emparé.	66
3943	526	Hircan renouvella la guerre contre Aristobule pour la couronne de Judée.	61
3945	528	L'Indiscretion des deux freres qui remirent à Pompée la decision de leurs demelés fut cause que la Judée fut reduite en Province Romaine ; Pompée s'étant rendu maitre de Jerusalem, fit Aristobule prisonnier & mit Hircan sur le trône.	59
3951	534	Alexandre fils d'Aristobule, & aprés lui Aristobule même s'étant échapez de Rome exciterent de nouveaux troubles en Judée ; Ils furent vaincus l'vn & l'autre par Gabinius qui établit vne nouvelle forme de Gouvernement dans le païs.	53

Crassus

ANS du Monde.	Ans depuis la destruction du Temple.		ANS avant J. Christ.
3954	537	Craſſus venant à ſon Gouvernement de Syrie pilla le Temple de Jeruſalem.	50
3956	539	Caſſius étant entré dans la Judée prit Terachœe, força Alexandre à accepter la paix & ſupprima la faction d'Ariſtobule dans le pais.	48
3959	542	Ariſtobule & Alexandre ſon fils finiſſent leurs jours cette année d'vne maniere tragique.	45
3961	544	Antipater étant Procurateur de la Judée donna le gouvernement de la Galilée à Herode ſon fils, & celui de Jeruſalem à vn autre de ſes fils nommé Phaſaël.	43
3964	547	Les murs de Jeruſalem ſont rebâtis,	40
3965	548	Antipater eſt empoiſonné par Malichus, Phaſaël & Herode vangerent la mort de leur pere par celle du meurtrier.	39
3966	549	Antigonus fils d'Ariſtobule excita de nouveaux troubles dans la Judée, mais il fut vaincu par Herode.	38
3968	551	Les Parthes s'étant rendus maitres de toute l'Aſie mineure & de la Syrie, prirent Jeruſalem, tuerent Phaſaël, firent priſonnier Hircan, & établirent Antigonus ſur le trône de Judée; Herode s'étant enfui à Rome il y obtint la couronne de Judée.	36
3970	553	Il épouſa Mariamne, aſſiegea Jeruſalem la preſſa vigoureuſement de tous cotez.	34
3971	554	Il prit Jeruſalem aprés 6 mois de ſiege. Il envoya Antigonus priſonnier à Antoine qui lui fit trancher la tête à Antioche. Herode fut établi dans la pleine poſſeſſion du royaume de Judée.	33
3973	566	Herode fit mourir Ariſtobule ſon beau frere grand Sacrificateur.	31

Ce

ANS du Monde.	Ans depuis la deſtruction du temple.		ANS avant J. Chriſt
3979	562	Ce Prince cruël ſ'étant abandonné à ſa jalouſie fit mourir ſa femme Mariamne qu'il aimoit paſſionnement.	25
3980	563	Il fit auſſi mourir Alexandra mere de Mariamne.	24
3981	564	Le Senat & le Peuple Romain confera cette année la Monarchie de l'Empire auſſi bien que le nom d'Auguſte à Octavien; & lui & ſes ſucceſſeurs ont du depuis porté ce nom-là	23
3983	566	Herode rebâtit Samarie & lui donna le nom de Sebaſte.	21
3985	569	Il commença de bâtir Cæſarée & finit cette ville en 12 ans de tems.	18
3991	574	Il abbatit le vieux Temple de Jeruſalem & en éleva vn nouveau avec beaucoup de magnificence.	13
4002	585	Il obtint d'Auguſte la permiſſion de proceder contre ſes fils Ariſtobule & Alexandre qu'il avoit eu de Mariamne, il les jugea, il les condamna & les fit etrangler. Zachirie eut la viſion de l'Ange qui lui annonçoit la naiſſance de Jean Baptiſte.	2
4003	586	L'Ange Gabriel annonça la naiſſance du	
4004	587	Sauveur du monde à la vierge Marie. Et Jeſus nâquit à Betlehem dans la 4004e. année depuis la creation du monde, 2348 ans depuis le deluge ; 922 ans depuis la vocation d'Abraham ; 1492 ans depuis la delivrance d'Egypte ; 1012 ans depuis la fondation du Temple; 587 ans & 3 mois depuis ſon embraſement par Nebucadnezar; La 29e. année de l'empire d'Auguſte, & la 33e. du regne d'Herode Roi de Judée.	1

FIN.

SUCCESSION des Souverains Sacrificateurs depuis Aaron juſqu'à J. Chriſt. Ie. depuis Aaron juſqu'à la fondation du Temple.

AARON
ELEAZAR
PHINEES
ABISHUA
BUKKI
UZZA
ZERUIAH
MERAIOTH
ELI
PHINEES
AHITUB
AHIMELECH
ABIATHAR

Depuis la fondation du Temple juſqu'à la Captivité

TSADOCK
AHIMAAS
AZARIAS
JOHANAN
AZARIAS II.
AMARIAH
AHITUB II. Le même que Jehojadah
MERAIOTH II. Le même que Zacharie
TSADOCK II. ou Azarias, ou Vrias, on croit que c'eſt la même perſonne.
SHALLUM ou Meſhalla
HILKIAH
AZARIAS III
SERAIAH
JOSEDEK qui fut tranſporté en Babylone.

Depuis la Captivité de Babylone juſqu'à J. Chriſt ſous le 2d. Temple

JESHUA	53 ans
JOAKIM	30 ans
ELIASHIB	40 ans
JOIADAH	40 ans
JOHANAN	32 ans
JADDUA	20 ans
ONIAS Ier.	21 ans
SIMON le juſte	9 ans
ELEAZAR	15 ans
MANASSE	26 ans
ONIAS II.	33 ans
SIMON II.	22 ans
ONIAS III.	20 ans
IASON ſon frere	3 ans ſeul

ME

MENELAS son frere 10 ans
ALCIME 4 ans
Intervalle de 7 ans pendant lesquels je ne trouve point de Souverain Sacrificateur, Josephe dit que Judas Maccabée succeda à Alcime du consentement de tout le peuple; mais il paroit par l'Histoire que Judas étoit mort avant Alcime.

JONATHAN frere de Judas Maccabée reçut la charge de S. Sacrif: d'Alexandre Balas dans le tems qu'il aspiroit à la couronne de Syrie, & il exerça cette charge. 10 ans
SIMON son frere 8 ans
JEAN HIRCAN 29 ans
Quoy que d'autres lui donnent 80 ans de Sacerdoce.
ARISTOBULE 1 an
ALEXANDRE JANNEE 27 ans
HIRCAN 9 ans
Aprés lesquels son frere ARISTOBULE le priva du Sacerdoce & de la Couronne qui lui étoit échüe par la mort de leur mere Alexandra, & exerça lui-même le S. Sacerdoce. durant 6 ans
Aprés lesquels Pompée rétablit HIRCAN dans tous ses droits & il en jouït pendant. 24 ans
ARTIGONUS 3 ans
Herode monte sur le trône de Judée & donne le S. Sacerdoce à ANANIEL qui ne le garda que 2 ans
ARISTOBULE. II. beau-frere d'Herode luy succede & ne jouit du Sacerdoce qu'environ. 2 ans

ANANIEL, fut rétabli.
JESUS, fils de Favens.
SIMON, fils de Boëth.
MATTHIAS, fils de Theophile.
JOZARE, fils de Simon
ELEAZAR.
JESUS, fils de Sie
JOZARE, II. sous son Pontificat J. Christ nâquit

Sous Herode

DEPUIS la naissance de Jesus Christ jusqu'au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains.

ANANIAS succeda à Jozare.
ISMAEL
ELEAZAR, fils d'Ananias.
SIMON, fils de Kanith.
CAIPHE, sous lequel J. Christ mourut.
JONATHAN, fils d'Ananias
THEOPHILE, frere de Jonathan.
SIMON, surnommé Antherus.
JONATHAN, fils d'Ananias est rétabli.
MATTHIAS
ELIONAI
JOSEPH
JONATHAN
ISMAEL
JOSEPH fils de Simon.
ANANIAS
JESUS fils de Gamaliel.
MATTHIAS fils de Theophile,

Ce fut de ſon tems que commença la guerre des Juifs contre les Romains. Les tumultes & les ſeditions produiſirent alors tant de confuſion dans le Souverain Sacerdoce qu'il ſeroit tres difficile de donner vne ſucceſſion exacte des Souverains Sacrificateurs de ces tems-là ; Cette charge étoit donnée à celui qui en offroit le plus, ou dont la faction étoit la plus puiſſante. Nous finirons donc icy leur Catalogue puiſque l'on vit auſſi ceſſer alors l'Ordre ſoit dans l'Etat ſoit dans l'Egliſe. & que cette 3te. dignité fut dans la ſuite entierement foulée aux pieds, *Lightfoot. Miniſterium Templi Hieroſolymit.*

MVSEVM BRITAN NICVM

Remarques

Sur les Tables precedentes.

CELLES ont été dreſſées ſur celles des Docteurs Lightfoot, Le Clerc, Prideaux, Whiſton; on ſe ſert auſſi ſervi du Rationarium Temporum du Pere Petau; du Docteur Stillingfleet; de la Chronique du Chevalier Marſham ; de l'hiſtoire de Monſieur Chevreau ; du Pere Turſelin ; de Monſr. Dupin ; & de quelques autres.

On a ſuivi le Texte Hebreu ; on ſ'eſt laiſſé entrainer par les raiſons des Doctrs. Lightfoot, Dupin, & Whiſton pour lui donner la preference à la Verſion des Septante & deux: Quoy-qu'il ſoit vray que par ceste Verſion on pourroit lever la difficulté qui nait de la multiplication du Genre-humain ſur la Terre dans ce periode qui ſ'eſt écoulé depuis le deluge juſqu'à la vocation d'Abraham, qui ſelon le Texte Hebreu n'eſt que de 426 ans & quelques mois, au lieu que ſelon la verſion des LXXII. ce periode eſt de plus de 900 ans ; mais on a demontré deja le peu de fonds qu'on peut faire ſur cette Verſion; & les raiſons qu'on allégue pour en deffendre l'authorité peuvent également ſervir à prouver l'authorité du Code Samaritain, & ſi elles ſont valables pour la verſion des LXXII. elles le ſont encore plus en faveur de ce Code. (*). Car ſ'il eſt plus probable que les Juifs qui vivoient ſous le 2d. Temple (Qui étoient

(*) *Stillingfleet Origines ſacræ lib.* III. *Cap.* IV. *Sect.* IX. *art.* 3.

étoient alors les dépositaires auxquels les oracles Sacrez avoient été confiez) & que les LXXII. ont suivi dans leur Version, eussent la veritable maniere de lire le Texte & de l'expliquer, plutôt que les Juifs Talmudistes qui sont venus long tems aprés la destruction de Jerusalem & de son Temple, & la dispersion des Juifs dans toutes les parties du monde ; Il est beaucoup plus probable que les Juifs qui vivoient sous le premier Temple entendoient encore mieux l'Hebreu que leurs successeurs & par consequent que le Pentateuque ou les Cinq Livres de Moyse que les Samaritains reçurent étoit plus exact & correct que l'Exemplaire, ou les Exemplaires sur lequels les LXXII. ont dressé leur Version ; Or cette Version differe encore de beaucoup du Code Samaritain, par raport à la durée des 2 premiers périodes du monde. Aprés tout on fait la difficulté beaucoup plus grande qu'elle n'est ; On suppose que la Terre étoit extrémement peuplée du tems d'Abraham que tous ces Princes dont Moyse parle dans les XXV. premiers Chapitres de la Genese étoient Maitres de grands & puissans Royaumes ; Qu'ils renfermoient beaucoup de villes fortes & bien munies ; & que toute cette magnificence marque vne antiquité beaucoup plus grande que celle que le Texte Hebreu ne l'assigne, Mais toutes ces suppositions n'ont pas beaucoup de fondement, à la verité quand on lit l'Histoire de la Genese, On remarque que Moyse parle dans les chap. que je viens d'indiquer, de Roix, de Villes, d'Armées, mais on se plairoit à se tromper si l'on prenoit ces mots dans le sens qu'on leur donne aujourd'huy en Europe, il ne faut que lire la narration de l'Historien sacré avec quelque attention, pour s'appercevoir 1°. Que ces Roix dont il parle n'étoient tout au plus que ce que sont encore aujourd'huy les Roix de la Guinée ou du reste de l'Affrique dont le domaine ne s'étendoit pas fort au delà de lieu ou ils faisoient leur residence ordinaire ; temoin le petit païs de Canaan qui même plus de 300 ans aprés Abraham renfermoit presqu'autant de Roix qu'il contenoit de Villes ; Temoin les villes de Sodome, de Gomorrohe, &c. qui, du tems d'Abraham, avoient chacune leur Roy ; il est vray qu'il est aussi parlé des Roix d'Egypte, des Roix de Sinhar, &c. qui paroissent avoir été des Royaumes plus considerables & qui renfermoient vne plus grande étendüe de païs que les autres, mais qui peut dire de quelle grandeur ils étoient ni quelle étoit leur puissance & leur force, si nous nous arrêtons à Moyse, (& qui pourroit mieux nous en instruire aujourd'huy ?) il ne nous en donne qu'vne fort petite idée. 2°. Ces païs n'étoient pas encore autant peuplez du tems d'Abraham qu'ils auroient pû l'être, & qu'ils le furent dans la suite, ce n'étoient que des campagnes desertes que les premiers venus occupoient, & il y avoit peu de Villes ; ce qui paroit par les transmigrations des Patriarches qui plantoient leurs tentes de lieu en lieu, selon qu'ils le jugeoient à propos pour le bien de leurs familles & de leurs Troupeaux, sans que personne s'y put opposer avec justice. 3°. Supposé qu'il y eut des villes bien bâties dans les tems d'Abraham, supposé que les villes dont Moyse

parle au xe. Chap. de la Geneſe fuſſent du tems d'Abraham auſſi bien bâties & auſſi fortes qu'elles l'étoient du tems de cet Hiſtorien ſacré, cette ſuppoſition ne prouve rien, on ſait quel'Architecture étoit connüe dans ces tems là, & que ceux qui avoient entrepris la Tour de Babel pouvoient entreprendre de bâtir des villes murées, de faire des rempars, d'éleven des Tours ; mais aprés cela y avoit-il vn grand nombre de ces villes fortifiée ? y en avoit-il bien 50 dans le monde du tems d'Abraham ? & ſuppoſé qu'il y ait eu dix mille homme employez à batir chaque ville en differens tems, cette multitude d'hommes a-telle dequoi nous étonner, ou doit-elle nous ſurprendre ? Non: 4o. Il ne faut que prendre la plume & ſupputer combien les 3 fils de Noë ont pû produire de perſonnes dans l'eſpace de 426 ans, & l'on trouvera, qu'en ſuppoſant que leur nombre a doublé ſeulement tous les 20 ans, ils devoient faire au deſſus de 7 millions de perſonnes, lors que Dieu adreſſa ſa vocation à Abraham ; je ne crois pas qu'on puiſſe taxer cette ſuppoſition d'hyperbolique en aucune maniere ; & cependant ce nombre ſuffit pour peupler pluſieurs grands Royaumes ſuppoſé qu'il y en eut de tels dans ces tems-là.

Vne de mes grandes ſurpriſes c'eſt de voir des Theologiens tres habiles & bons Critiques d'ailleurs qui rejettent toutes les demonſtrations Mathematiques qu'on peut donner ſur cette matiere ; & qui leur preferent les opinions particulieres de quelques Autheurs à la verité d'vn merite & d'vn ſavoir diſtingué, mais qui ont temoigné tant de partialité dans le jugement qu'ils ont porté en faveur des LXXII. & contre ceux qui ont pris le parti du Texte Hebreu, qu'il ſuffit preſque de lire ce qu'ils ont dit ſur ce ſujet pour les refuter, J'alleguerai pour Exemple, l'Illuſtre Chevalier Walter Rawleigh, & j'eſpere que cet extrait de ſon ſentiment ne deplaira pas au Lecteur. (*)

Ce

(*) *If we look over all, and do not haſtily ſatisfy our Underſtanding with the firſt things offer'd, and thereby being ſatiated do ſlothfully, and drowſily ſit down, we ſhall find it more agreeable rather to follow the reckoning of the* LXX, *who according to ſome editions make it above* 1072 *years between the Flood and* Abraham's *Birth, than to take away any part of thoſe* 352 *Years given, for if we adviſedly conſider the ſtate and countenance of the World, ſuch as it was in* Abraham's *time, yea before* Abraham *was born, we ſhall find that it were very ill done of us by following opinion without the guide of Reaſon, to pare the time over deeply between* Abraham *and the Flood ; becauſe in cutting them too near the quick, the Reputation of the whole ſtory might per chance bleed thereby, were not the Teſtimony of the Scriptures ſupream, ſo as no objection can approach it ; And that we did not follow withal this precept of St.* Auſtin, *that whereſoever any one place in the Scriptures may be conceiv'd diſagreeing to the whole, the ſame is by ignorance of mis-interpretation underſtood. For in* Abraham's *time all the then known parts of the World were peopled*

Ce ſont là en ſubſtance les raiſons qui m'ont engagé à preferer le Texte Hebreu à la Verſion des LXXII.

J'ay Compté	1656. ans	Depuis Adam Juſqu'au Deluge.
Environ	426.	Depuis le Deluge juſqu'à la Vocation d'Abraham.
	430.	Depuis la Vocation d'Abraham juſqu'à la ſortie d'Egypte.
Environ	480.	Depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple de Salomon.
Environ	424.	Depuis la fondation du Temple juſqu'à ſon embraſement ſous Nebucadnezar.
	588.	Depuis cet Embraſement juſqu'au commencement de l'Ære Chretienne. Ce qui fait.
	4004. ans.	

La premiere Epoque eſt évidente il n'y a qu'à lire les Chapitres V. VII. & VIII. de la Geneſe, ou l'âge des premiers Patriarches quand ils ont eu leurs premiers-nez & quand ils ſont morts eſt marqué, & Celuy de Noë quand le Deluge vint ſur la Terre.

La ſeconde Epoque n'eſt pas moins évidente par les Chapitres XI. & XII. de la Geneſe dans leſquels l'age des Patriarches enfans de Noë eſt auſſi marqué ; pourvû que l'on veuille convenir que Tharé avoit 130 ans quand il engendra Abraham, ce qui a été ſuffiſamment demontré par d'habiles Chronologiſtes.

La Troiſieme Epoque eſt autant certaine ſi nous recevons le temoignage de l'Ecriture Ste. Voyez, Gen. XV. Gal. III. La promeſſe de Geneſe XV. fut faite à Ahraham plus de 23 ans aprés ſa vocation, c'eſt ce qu'il faut remarquer pour la conciliation de Moyſe & de St. Paul, car le premier ne parle que du tems qui ſe paſſa depuis cette promeſſe & cette pre-

---

peopled: all Regions and Countries had their Kings, Egypt *had many magnificent Cities, and ſo had* Palæſtine *and all bordering Countries; yea, all that part of the World beſides as far as* India; *and thoſe not built with Sticks, but of hewn Stones, and defended with Walls and Rampiers, which magnificence needed a Parent of more antiquity than thoſe other Men have ſuppoſed. And therefore where the Scriptures are plaineſt and beſt agreeing with Reaſon and Nature to what end ſhould we labour to beget doubts and ſcruples, or draw all things into wonders and marvels? Giving alſo ſtrength thereby to common cavillers, and to thoſe Mens apiſh brains, who only bend their Wits to find impoſſibilities and monſters in the ſtory of the World and Mankind.* Sr. Walter Rawleigh *Hiſt. part. I. Book 2. Chap. I. Sect. 7.*

prediction jusqu'à la sortie d'Egypte mais St. Paul parle de tout le tems qui s'est écoulé depuis la 1e. vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte.

La quatrieme Epoque est clairement exprimée au 17e. Chape. du 1er. Livre des Roix ; L'Histoire des Juges renferme des difficultez qui ont paru insurmontables à plusieurs Chronologistes ; mais le celebre Chevalier Marsham les a heureusement surmontées, c'est sur sa Chronique que j'ai dressé la 4e. Table qui renferme ce periode.

La 5e. Epoque me paroit aussi clairement exprimée au IVe. Chap: de la Prophetie d'Ezechiel w. 4. 5. 6. J'ay consulté sur cette 5e. Table les Docteurs Lightfoot, Leclerc, & Whilton, mais j'ay particulierement suivi ce dernier.

Enfin J'ay calculé la durée de la 6e Epoque sur les observations du Dr. Whilton, & comme j'en dressois la Table je reçus La Connexion du V. & du Nouveau Testament du Dr Prideaux, & je me suis tres utilement servi de ses Tables.

Je finirai par la reflexion que Monsieur Chevreau fait sur la supputation des tems. De quelque maniere, dit il, que les vns & les autres puissent compter, il n'y en a point qui ne reçoivent de grandes difficultez, parce que les vns supposent qu'il y a de la negligence, de la passion, ou de la mauvaise foy, dans les Chroniques des Juifs : Que la Version des 70 est corrompuë en quelques endroits : Que les vns font naitre Abraham la 70e. année de Tharah son pere; d'autres la 130e. Que l'on ne convient pas des années des Juges, ni des Roix; du commencement & de la fin des 70 semaines de Daniel. A n'en point mentir, l'Histoire des tems est fort obscure ; & pour en voir la confusion, il ne faut que lire les Autheurs (DONT IL DONNE LE CATALOGUE) qui ont ecrit l'Histoire depuis la Creation du monde jusqu'au tems que nôtre Sauveur doit être né. On peut encore se souvenir que de tous ceux generalement qui ont nié l'Eternité du Monde, il n'y en a point qui ayent compté plus de 7000 ans ni moins de 3000 jusqu'à J. Christ. *(Ce savant Historien en compte 3970.) Hist. du Monde Tom. 1. Liv. 1. ch. 1. Editi. de 1722. à Rotterdam chez Jean Dan. Beman.*

FIN:

24.101